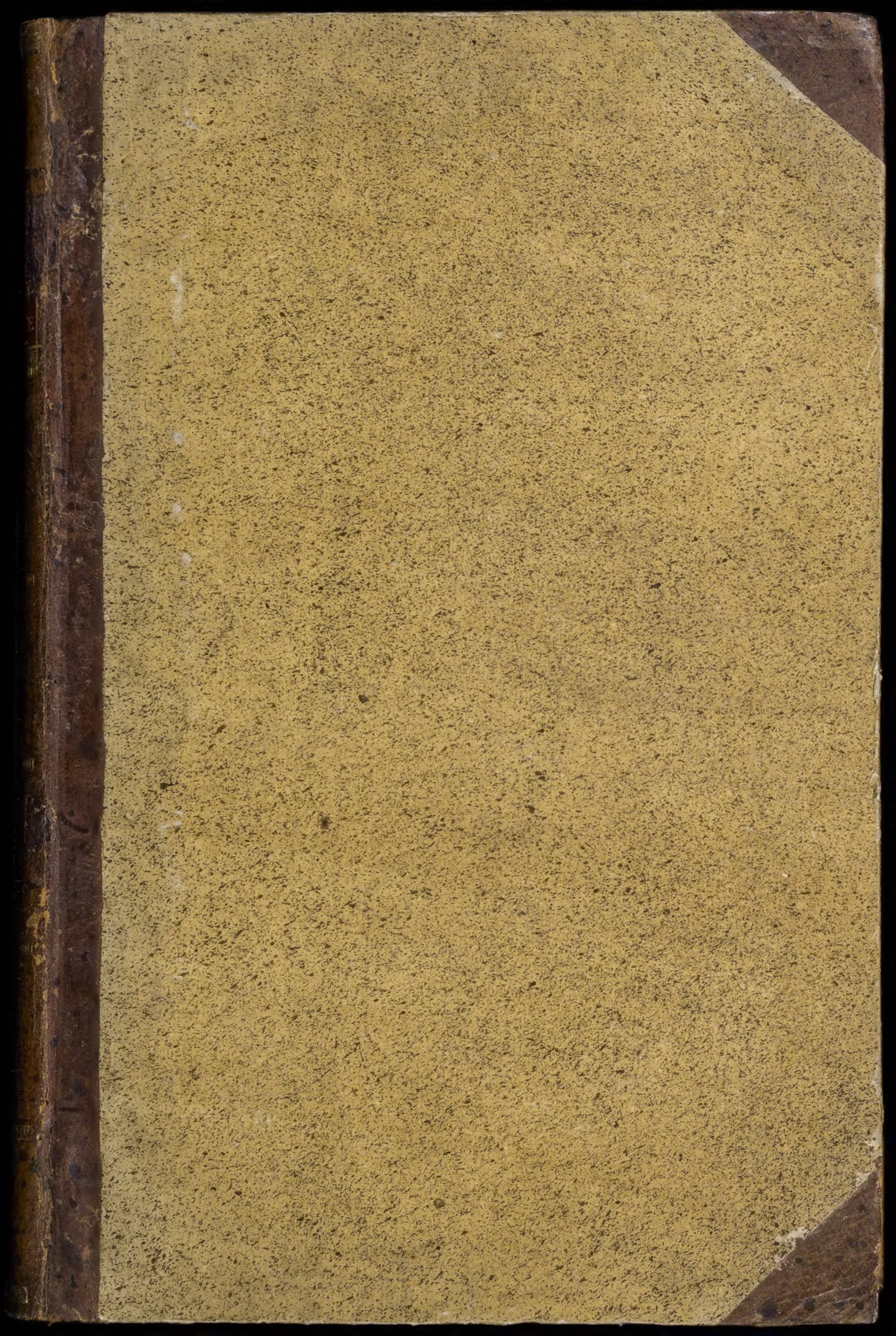



BIBLIOTECA GIULIARI


X LIBRIS
ARCHITET
GIO
YAN I
MUZIO
MAÑZU

ARCHITECTURE FRANÇOISE,

OU

RECUEIL

DES PLANS, ELEVATIONS, COUPES ET PROFILS

Des Eglises, Maisons Royales, Palais, Hôtels & Edifices les plus considérables de Paris, ainsi que des Châteaux & Maisons de plaisance situés aux environs de cette Ville, ou en d'autres endroits de la France, bâtis par les plus célébres Architectes, & mesurés exactement sur les lieux.

Avec la description de ces Edifices, & des dissertations utiles & intéressantes sur chaque espece de Bâtiment.

Par JACQUES-FRANÇOIS BLONDEL, *Professeur d'Architecture.*

TOME PREMIER,

Contenant une Introduction à l'Architecture, un Abrégé Historique de la Ville de Paris, & la description des principaux Edifices du Fauxbourg St. Germain.

Enrichi de cent cinquante-deux Planches en taille-douce.



A PARIS, RUE DAUPHINE,

Chez CHARLES-ANTOINE JOMBERT, Libraire du Roi pour le Génie & l'Artillerie, à l'Image Notre-Dame.

M. DCC. LII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



A MONSIEUR
DE VANDIERES,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS,

Directeur & Ordonnateur Général de ses Bâtimens, Jardins, Arts, Académies & Manufactures.

MONSIEUR,

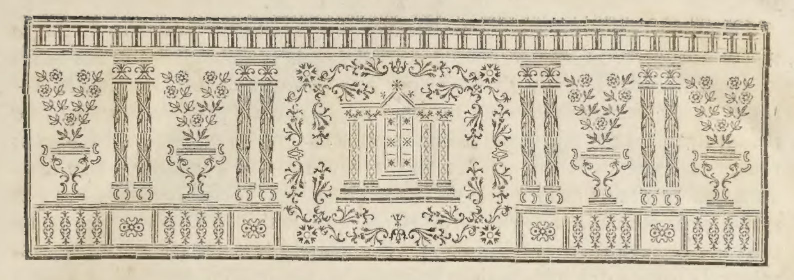
L'Ouvrage que j'ai l'honneur de Vous présenter renferme ce que l'Architecture Françoise a produit de plus magnifique & de plus régulier. En Vous le consacrant, Monsieur, c'est moins un hommage particulier que je Vous rends, qu'un tribut de recon-

noiſſance que les Arts & les Artiſtes doivent à la faveur ſinguliere que Vous leur accordez, & à la bienveillance avec laquelle Vous attirez ſur eux les regards & la protection de SA MAJESTÉ. *Digne imitateur des Grands Hommes qui Vous ont précédés dans l'éminente Place que vous rempliſſez aujourd'hui, en marchant ſur leurs traces Vous ſatisfaites le goût naturel que Vous avez pour les beaux Arts, & Vous vous plaiſez à récompenſer ceux qui s'y diſtinguent. Que ne doit-on pas eſpérer d'un tel miniſtere, & quel avantage pour les Arts d'être dirigés par un Supérieur qui a appris à les connoître & qui ſe trouve en état de juger avec un diſcernement ſûr du mérite des Artiſtes qui ont le bonheur de travailler ſous ſes ordres! Le ſiécle où nous vivons, déja égal à celui de* LOUIS LE GRAND *par le nombre & la rapidité des Conquêtes de Notre Glorieux Monarque, pourra le ſurpaſſer un jour par l'émulation qu'inſpire aux gens d'Art l'accueil favorable & les bontés dont Vous les honorez, & par l'encouragement que vous leur donnez en répandant ſur eux avec abondance les bienfaits de* SA MAJESTÉ.

J'ai l'honneur d'être très-reſpectueuſement,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéïſſant
ſerviteur, C. A. JOMBERT.



PRÉFACE.

SI près de trente années d'application à l'étude de l'Architecture peuvent donner quelque expérience, j'ai lieu de croire que le Public recevra favorablement les dissertations que je présente ici sur un Art si universellement utile. Je conçois que l'entreprise est hardie, mais ayant senti plus d'une fois la nécessité d'un pareil ouvrage pour nos jeunes Architectes, j'ai cru pouvoir passer par dessus la crainte que je dois avoir de ne pas remplir l'attente des hommes éclairés en traitant une matiere aussi étendue & si sujette à la diversité des opinions.

D'un autre côté je me suis rassuré par l'accueil qu'a reçu mon Traité *de la Décoration des Edifices*, mis au jour en 1737, me trouvant d'ailleurs excité & encouragé à ce nouveau travail par plusieurs personnes d'un mérite véritablement reconnu, & qui m'honorent de leur amitié. Je me suis même fait un devoir en qualité de Citoyen d'offrir à ceux qui veulent faire leur profession des beaux arts, le fruit d'un travail assidu & les observations que j'ai eu occasion de faire depuis un tems assez considérable, en examinant par état nos plus beaux Edifices en France, avec un esprit non prévenu. De plus je trouve occasion par là de rendre en quelque sorte compte au public des principes que j'ai enseignés depuis quinze ans, tant dans mes leçons publiques que particulieres, & que j'avoue avoir puisé dans leur source chez nos meilleurs Auteurs qui ont écrit sur l'Architecture depuis son origine jusques à présent.

Je conviens même avoir emprunté de ces Ecrivains tout ce qui regarde l'histoire de cet Art, dont je ne donne ici que ce qui m'a paru le plus intéressant & le plus utile aux personnes pour lesquelles ce Recueil semble être fait, me contentant de les citer le plus souvent sans y renvoyer, tant à cause de la quantité des Editions de ces Ouvrages, dont la plupart sont écrits dans une langue étrangere, que parce qu'il n'appartient qu'aux hommes aisés & lettrés d'avoir recours aux Livres originaux. Ainsi on ne trouvera de moi ici que des observations que je me suis permis d'autant plus volontiers qu'il paroissoit nécessaire de suppléer au silence que la plupart des Architectes du dernier siécle ont gardé touchant leur maniere de penser sur la diversité des proportions de l'Architecture.

Cet aveu donne aſſez à connoître que je n'ai pas prétendu faire un Livre ni me décorer du titre faſtueux d'Auteur, mais ſeulement offrir des réflexions & non des leçons. J'avertis auſſi que quoique de tous les tems la critique ait été regardée comme un bien néceſſaire au progrès des Arts, ce n'eſt point dans cet eſprit que je condamne l'exécution de certains bâtimens: toutes les perſonnes impartiales s'appercevront que j'approuve très-ſouvent par le plaiſir raiſonnable de louer ce qui eſt véritablement beau, & que ſi je blâme quelquefois, c'eſt parce que je ſuis convaincu que pour inſtruire ceux qui en ont beſoin, il eſt en quelque ſorte néceſſaire d'examiner la ſource des défauts dans leſquels les autres ſont tombés. Au reſte j'explique autant qu'il eſt poſſible la cauſe de la médiocrité, & je propoſe des moyens ſûrs pour l'éviter en examinant tous les édifices élevés pour la même fin, de même qu'en oppoſant aux licences trop hazardées les préceptes des Grecs & des Romains mis en parallele avec les exemples les plus célébres que nous ont laiſſé les Architectes François du dernier ſiécle, & les plus habiles de ceux du tems où nous vivons.

Ce moyen m'a paru d'autant plus ſûr que l'expérience nous a fait connoître que la comparaiſon eſt la véritable route de l'inſtruction. En effet, en vérifiant le rapport que deux Edifices élevés par deux Auteurs différens ſous le même regne & dans le même ſiécle ont enſemble & avec les monumens de l'antiquité, & en les mettant en parallele, c'eſt-à-dire les ouvrages des anciens avec ceux des modernes, & ces derniers l'un avec l'autre, n'a-t-on pas droit d'eſpérer que l'on arrivera à l'excellence de ſon Art.

Peut-être l'eſprit de comparaiſon répandu dans le cours de ce Recueil fera-t-il des mécontens, mais il s'agiſſoit d'inſtruire. Dans toute autre circonſtance j'aurois ſans doute uſé de plus de circonſpection; ici j'ai cru devoir préférer le langage d'un obſervateur ſincere à celui d'un Ecrivain complaiſant dont la retenue eſt ſouvent préjudiciable aux progrès d'un art libre. J'avertis donc qu'avec la meilleure façon de penſer ſur le compte de mes compatriotes, & plein d'une eſtime peu commune pour tous les Artiſtes qui ſe diſtinguent dans leur profeſſion, je hazarderai mon ſentiment avec franchiſe, perſuadé que mon devoir dans la place que j'occupe m'autoriſe à regarder d'un œil bien différent les ouvrages défectueux & médiocres que ceux qui ſont reconnus bons & excellens. D'ailleurs ce parti m'a paru d'autant plus néceſſaire que relever les défauts d'un édifice avec une ſorte de jugement eſt le véritable moyen de faire arriver les autres à la perfection, & qu'en général on doit ſe méfier de ceux qui n'apperçoivent que des beautés dans un bâtiment, cette maniere d'examen annonçant preſque toujours un génie pareſſeux ou ignorant.

S'il n'avoit été queſtion que de donner la deſcription des bâtimens qui compoſent ce Recueil, des faits hiſtoriques & quelques citations auroient ſuffi, mais nos vûes ſe ſont étendues plus loin; en faiſant remarquer l'importance de la plupart de nos bâtimens François, & en rendant juſtice à la célébrité de quelques-uns de nos Architectes, on a voulu néanmoins éclairer ceux qui font bâtir & les hommes du métier. Pour cet effet il a fallu ranger dans une claſſe différente les beautés reconnues réelles & convaincantes & les diſtinguer d'avec celles qui ne ſont qu'arbitraires pour en conſeiller une application

plication judicieuſe; enſuite découvrir la ſource de la médiocrité pour la faire éviter, & enfin montrer l'éloignement qu'on doit avoir pour les choſes reconnues défectueuſes.

Ce devroit du moins être là le but de ceux qui écrivent ſur leur art, & celui que François Blondel, Perrault, Deſgodets, M. Boffrand, & pluſieurs autres grands Architectes ont eu pour objet dans leurs excellens Livres que l'on peut dire n'être pas aſſez lûs, & dont quelques-uns des nôtres font ſi peu d'uſage, qu'ils ne leur ſont, ainſi que la plupart de nos Edifices, d'aucune utilité. Cette raiſon qui eſt aſſez eſſentielle n'a pas peu contribué à me déterminer à entreprendre cet Ouvrage qui par ſa nouveauté fixera peut-être l'attention de nos Concitoyens, & fera concevoir aux Etrangers quelque eſtime pour l'Architecture Françoiſe en général.

Au reſte je n'ai pas la préſomption de vouloir me mettre en parallele avec les Auteurs célébres dont je viens de parler, je n'ai que des connoiſſances & du zèle, & ſi j'oſe tranſmettre à la poſtérité mes obſervations ſur l'Architecture, c'eſt dans la vûe d'être de quelque utilité; dûſſai-je même ne l'être qu'aux hommes de la ſeconde claſſe, il me ſuffit que ce ſoit un bien réel pour ne m'être pas rebuté. Dans cette vûe je me ſuis ſervi de termes & d'un ſtile familier, dans le deſſein d'être entendu & du particulier & de l'Artiſte, ayant remarqué d'ailleurs que la plupart des derniers Livres qui traitent de l'Architecture ſont ou diffus ou prolixes, & que quelques-uns de leurs Auteurs y font parade d'une vanité qui annonce l'homme prévenu au lieu d'annoncer un Architecte Auteur, dont la cordialité & la capacité ſans orgueil doivent être le véritable caractere.

Pour éviter cet abus qui décourage le plus ſouvent ceux qui ſe livrent à l'étude de cet Art, quel moyen peut être plus ſûr que de préſenter au public l'image des principaux Edifices François, dont la plus grande partie élevée ſous le regne de Louis XIV fait autant d'honneur à notre nation qu'aux Architectes de ſon tems? Quel ſuccès même ne doit-on pas eſpérerer dans l'examen des bâtimens de nos jours, lorſqu'ils ſeront accompagnés d'obſervations critiques qui feront connoître les licences qu'on y peut remarquer? Il eſt vrai qu'à bien des égards ils ſont moins réguliers, quant à la partie de la décoration extérieure, que ceux du ſiécle précédent, mais ils n'en ſont pas moins intéreſſans; je dis plus, il eſt même utile pour établir de ſolides inſtructions de faire entrer dans ce Recueil des Bâtimens d'une certaine médiocrité, afin qu'étant comparés avec ceux univerſellement approuvés, nous nous trouvions à portée par ceux-ci de donner une juſte idée des regles de la bonne Architecture, & d'épuiſer par ceux-là tous les genres de préceptes utiles à l'art de bâtir. D'ailleurs on avoit promis en annonçant cet Ouvrage de donner la plus grande partie des Bâtimens François, on a été obligé de remplir cette convention, & l'on étoit ſans doute prévenu que dans une ſi prodigieuſe quantité d'Edifices ils ne pouvoient pas être tous d'un choix égal. Notre Recueil eſt ſemblable en cela aux collections connues ſous le nom de *Vitruve Danois, Suédois, Britannique, &c*, qui ont leur mérite, quoiqu'elles ſe trouvent dans le même cas que celle-ci; mais ce qui donnera toujours une ſupériorité à cet Ouvrage, c'eſt qu'on a pris ſoin de joindre aux deſcriptions des Bâtimens qui le compoſent des diſſertations capa-

bles non-ſeulement d'éclairer ceux d'entre nous qui veulent faire profeſſion de l'Architecture, mais encore de donner aux Etrangers une idée diſtincte de notre maniere de bâtir en France, qui dans bien des parties mérite l'eſtime des Nations dépouillées de toute prévention.

Je m'attends bien que quelques-uns de nos Architectes, habiles d'ailleurs mais qui ne ſont pas dans l'uſage d'écrire, & qui pour la plupart ſe font un mérite de voiler au vulgaire les principes de leur art, ſe révolteront contre cet Ouvrage, parce qu'ils prétendent que les livres ne ſervent qu'à multiplier les demi-ſçavans. Cependant il eſt certain que ſi les Manſard, les de Broſſe, les le Mercier, les Dorbay, les le Veau & quelques autres célébres Architectes du dernier ſiécle euſſent eu le loiſir de nous laiſſer leur opinion par écrit, il nous eut été plus aiſé de ſuivre la route qu'ils ont pratiquée dans les Edifices qu'ils nous ont donnés pour exemple. Bien loin donc que les livres ſoient inutiles, j'oſe avancer que dans le nombre de ceux qui ſont le moins eſtimés un Lecteur intelligent rencontre toujours de quoi ſatisfaire ſa curioſité & ſe dédommager de l'étude, en comparant ce qu'il y trouve de bon avec les Ouvrages qui ont précédé ou ſuivi. Cette conſidération me fait préſumer que celui que nous donnons ne ſera pas rangé dans la claſſe de ceux qui ſont regardés comme ſuperflus; car ſi d'un côté les principes qu'il contient n'avoient pas droit de plaire, il renferme de l'autre les Bâtimens les plus célébres de la France, & cet aſſemblage ſeul mérite le ſuffrage des amateurs. Au reſte la varieté des exemples qui compoſent ce Recueil jettera dans cet Ouvrage une abondance d'objets qui ne pourra qu'être fort agréable à tous ceux qui en général font leur capital de l'art de bâtir.

Nous avertiſſons néanmoins que malgré le nombre conſidérable d'Edifices qui compoſeront ces huit Volumes, nous n'avons pas prétendu donner tous les monumens qui embelliſſent cette Capitale & ſes environs, & que ſi l'on remarque dans ce Recueil quelques Bâtimens qui paroiſſent ſi différens les uns des autres, quoique la plupart du même genre, ce n'eſt pas faute d'avoir pû leur en ſubſtituer d'autres, mais parce que le plus grand nombre de ces Planches étoit gravé & que ces bâtimens ſe ſont trouvés naturellement dans l'ordre des Quartiers que nous avons eu à décrire. D'ailleurs cette diverſité de maniere de bâtir préſentera les changemens auxquels l'Architecture a été ſujette en France ſous des regnes & dans des ſiécles différens.

Nous avons eu encore l'attention de joindre aux monumens de Paris & aux maiſons de plaiſance qui l'environnent, les principaux Edifices des Provinces de la France qui méritent quelque conſidération, dans l'intention de rendre ce Recueil d'Architecture civile le plus complet qu'il a été poſſible, & de prendre de là occaſion de parler de tous les genres de bâtimens, relativement à la convenance, à l'ordonnance, à la proportion, à la diſtribution, décoration & conſtruction de chacun d'eux.

Les deux premiers Volumes que nous offrons aujourd'hui, commencement d'un Ouvrage ſi étendu, annonceront aux Lecteurs l'univerſalité où l'on ſe propoſe de pouſſer cette entrepriſe, ſi le jugement que le public portera ſur cet eſſai témoigne quelque ſatisfaction de ſa part.

Pour donner ici une legere idée de l'ordre des matieres qui compoſent l'Ouvrage entier, nous allons expoſer un précis de ce que contiendra chaque Volume ſéparément.

Le premier Volume eſt diviſé en deux Livres : le premier contient quatre Chapitres, le deuxiéme en renferme trente-trois. Le premier Chapitre du premier Livre offre l'hiſtoire abrégée de l'Architecture, les changemens auxquels elle a été ſujette depuis les premiers ſiécles juſques à préſent, avec des notes ſur la deſcription des principaux monumens de l'Egypte, de la Grece & de l'Italie, puiſées dans nos plus célébres Auteurs tant anciens que modernes, qui ayant parlé de l'Hiſtoire en général, m'ont fait naître le deſſein de raſſembler dans un ordre ſuivi ce qui regarde ſeulement l'Architecture & les anecdotes qui ne peuvent être raiſonnablement ignorées d'un homme de la profeſſion. Ce premier Chapitre, qui eſt aſſez intéreſſant pour nos jeunes Architectes, me fait demander ici l'indulgence de ceux qui liront cette partie avec des yeux d'Hiſtoriens ; c'eſt pourquoi je prie les ſçavans de me paſſer, en faveur de l'utilité de cet Ouvrage, les erreurs qui pourroient m'être échapées dans l'ordre des tems & des citations que j'ai rapproché autant qu'il m'a été poſſible, pour les mettre à la portée des gens du métier.

Le même motif qui m'a conduit à parler de l'hiſtoire de l'Architecture m'a déterminé à raſſembler dans le ſecond Chapitre un abrégé de l'origine & de l'utilité des Arts libéraux qui ſont intimement liés avec la profeſſion d'Architecte, tels que l'Agriculture, la Sculpture & la Peinture : origine que j'ai également puiſée dans nos meilleurs Ecrivains, & que j'ai expoſée en peu de mots & avec le plus de netteté qu'il m'a été poſſible.

Le troiſiéme Chapitre contient une Introduction à l'Architecture, qui comprend des préceptes généraux ſur la diſtribution des bâtimens & ſur celle des Jardins de propreté, ſur la décoration extérieure & intérieure des Edifices de differens genres, & ſur la conſtruction des diverſes eſpeces de Bâtimens. Je n'entreprendrai point ici de parler des principes que ce Chapitre renferme, il me ſuffit d'annoncer que j'y ai rapporté le ſentiment des meilleurs Auteurs qui ont parlé pertinemment ſur notre Art, & que j'y ai développé les différentes opinions des Architectes du dernier ſiécle qui n'ont point écrit de leur profeſſion, mais qui, ainſi que je l'ai remarqué plus haut, nous ont laiſſé pour exemples, dans les Edifices ſacrés, le Val-de-Grace, la Sorbonne, les Quatre Nations, les Invalides, &c ; pour les Palais, celui des Thuilleries, du Luxembourg, le Palais Royal, &c ; pour les Places publiques, celles de Vendôme, des Victoires, Royale, &c ; pour les Maiſons Royales & de plaiſance, le Château de Maiſons, celui de Clagny, de Verſailles, de Trianon, &c ; pour les Hôtels, ceux de Soubiſe, de Toulouſe, de Carnavalet, &c ; ſans compter une infinité d'autres Edifices qui font l'ornement de notre Capitale & l'admiration des Nations étrangeres.

Enfin le quatriéme Chapitre contient une deſcription abrégée & Hiſtorique de la Ville de Paris, qui m'a parue néceſſaire à la tête d'un Recueil dont l'objet principal eſt de préſenter les Bâtimens célébres qu'elle renferme, en faiſant connoître les différens degrés de ſon accroiſſement, ſes révolutions, le dénombrement des principaux Edifices dont nous n'avons pû faire mention dans ce Recueil, & les diverſes circonſtances qui peuvent intéreſſer tant le Citoyen que l'Etranger. Tous ces évenemens ſe trouvent à la vérité dans les antiquités de Paris, par Dom Philibien & Lobineau, dans

le Traité de la Police, de la Mare, &c; mais ces Ouvrages ſont ſi étendus & ce qui regarde l'Hiſtoire de cette Capitale s'y trouve confondu avec tant de choſes étrangeres à notre ſujet, que nous n'avons pas cru devoir y renvoyer le Lecteur. Pour lui épargner ces recherches nous en donnons dans ce Chapitre un précis hiſtorique réduit avec tout l'ordre & la brieveté dont cette matiere étoit ſuſceptible.

Le ſecond Livre eſt compoſé de trente-trois Chapitres qui contiennent les principaux Edifices du Faubourg St. Germain, à commencer par la deſcription de l'Hôtel Royal des Invalides, & finiſſant par celle de l'Hôtel de Choiſeuil.

Les deſcriptions de ces Bâtimens ſont précedées de ce que j'ai pû apprendre de particulier à leur ſujet concernant le tems où ils ont été bâtis, les differens maîtres auxquels ils ont appartenu depuis leur édification, les noms de leurs Architectes & des principaux Artiſtes qui y ont travaillé, cela autant qu'il m'a été poſſible d'en apprendre quelque choſe de ſatisfaiſant, avouant ici que les recherches que j'ai faites à cet égard n'ont pas laiſſé que de me donner beaucoup de peine dans le peu d'eſpace de tems que j'ai mis à cet Ouvrage pour ſatisfaire à mes engagemens, ce qui me fait craindre qu'il ne me ſoit échappé bien des choſes qui peuvent intéreſſer les propriétaires & les Architectes dont il eſt fait mention dans ce Recueil. C'eſt pourquoi dans le deſſein de reparer ces erreurs & en attendant la Table alphabetique des matieres promiſe à la fin du huitiéme Volume, où je pourrai reprendre ce qui me ſera échappé, je prie le Lecteur de me les faire connoître; bien loin que ſes obſervations ou ſa critique me déſobligent, & malgré le beſoin que j'ai de ſon indulgence, je ſouhaite que l'on ne me pardonne rien, l'amour du bien public m'étant plus cher que la ridicule vanité de paroître irrépréhenſible.

Le ſecond Volume contient la deſcription des principaux Bâtimens du Quartier du Luxembourg, ainſi que ceux de la Cité & du Marais.

On donnera dans le troiſiéme Volume ce que les Quartiers de St. Denys, St. Honoré, du Palais Royal, &c, offrent de plus intéreſſant.

Le quatriéme Volume ſera rempli par la deſcription du Louvre, des Thuilleries, & du Château de Verſailles avec ſes dépendances.

Le cinquiéme ſera diviſé en deux Livres; le premier comprendra les Maiſons Royales telles que Trianon, Marly, Meudon, Choiſi, &c; le ſecond contiendra les Edifices les plus conſidérables des environs de Paris.

On trouvera dans le ſixiéme Volume les Châteaux & Maiſons de plaiſance & les principaux monumens de la France.

Le ſeptieme Volume ſera diviſé en deux Livres; le premier préſentera la décoration des Jardins de propreté, tirée d'après les exemples de nos Maiſons Royales, & l'on y parlera des differens genres de Jardinage dont on fait uſage en France depuis le quinzieme ſiécle, auſſi-bien que de la partie de la Serrurerie du reſſort des Bâtimens en général. Le ſecond traitera de la décoration intérieure concernant le revêtiſſement des lambris de Menuiſerie, leur ornement de Sculpture, les meubles, &c, puiſés dans ce que nos Edifices modernes nous offrent de plus intéreſſant à cet égard. On y trouvera auſſi le développement, l'aſſemblage & les détails des pro-

fils de menuiserie levés & dessinés d'après la decoration des dedans des plus beaux Hôtels de Paris.

Enfin le huitiéme Volume sera divisé en trois Livres; le premier contiendra l'origine des Ordres d'Architecture, l'opinion des Architectes Grecs & Romains à cet égard, celle de nos plus célébres Architectes modernes, avec une application exacte concernant le développement de chacun de ces Ordres, la maniere de les accoupler, de determiner leur entrecolonnement, de les placer les uns au-dessus des autres, & de les faire entrer dans l'ordonnance des Bâtimens selon les loix de la convenance. Le second sera composé d'un parallele des Ordres d'Architecture qui font partie de nos Bâtimens les plus célébres élevés par nos meilleurs Architectes avec leur opinion en particulier, & des observations générales sur chacun de leurs sistêmes. Le troisiéme contiendra les développemens en particulier des parties les plus intéressantes de nos Edifices concernant les profils de la maçonerie dans tous les genres, avec des observations sur leur differente situation & sur la maniere mâle ou élégante qu'il y faut observer selon les divers points de distance d'où ils doivent être apperçus.

Ce dernier Volume sera terminé par une Table raisonnée qui donnera un précis des préceptes relatifs à chacun des Bâtimens contenus dans tout l'Ouvrage, les noms des Architectes & des principaux Artistes qui ont eu part à ces Bâtimens, les Ouvrages qui les ont le plus distingué dans leur profession, &c, le tout rangé par ordre alphabétique.

TABLE

DES CHAPITRES ET DES ARTICLES

Contenus dans le premier Volume de l'Architecture Françoise.

LIVRE PREMIER.

De l'Architecture en général.

CHAPITRE III.

Introduction à l'Architecture, contenant les principes généraux de cet Art.

Préceptes généraux concernant la distribution.

De la distribution des Jardins de propreté & des Jardins de plaisance.

Préceptes généraux sur la décoration extérieure.

Des différentes especes de bâtimens, relativement à leur décoration.

Des licences qu'il faut éviter dans l'Architecture

Dissertation sur l'Ordre Attique.

CHAPITRE IV.

Hiſtoire abrégée de la Ville de Paris, ſon origine, ſes progrès & ſes accroiſſemens.

LIVRE SECOND.

Des principaux Edifices du Faubourg St. Germain.

Fin de la Table.

ARCHITECTURE



ARCHITECTURE FRANÇOISE.

LIVRE PREMIER.

DE L'ARCHITECTURE EN GENERAL.

AVANT-PROPOS.


A nécessité a donné naissance à l'Architecture *, ainsi qu'aux autres Arts. D'abord les premiers hommes se firent des huttes avec des feuilles ; quelques-uns, à l'imitation des hirondelles, construisirent avec des branches d'arbres & de la terre grasse des habitations pour les mettre à l'abri des injures du tems ; ensuite les hommes devenant plus nombreux, travaillerent à l'envi les uns des autres, & parvinrent par les différentes observations qu'ils firent & par la mutuelle comparaison des ouvrages de leurs voisins, à se former de solides cabannes. Cette maniere de bâtir a long-tems subsisté ; du tems de Vitruve on montroit encore à Athenes, comme une chose curieuse par

* L'Architecture se divise ordinairement en trois especes, sçavoir la Civile, la Militaire & la Navale.

On entend par *Architecture Civile* l'art de composer & de construire les bâtimens pour la commodité & les différens usages de la vie, tels que sont les Edifices Sacrés, les Palais des Rois, & les Maisons des particuliers, aussi bien que les Ponts, Places publiques, Théâtres, Arcs de triomphe, &c.

On entend par *Architecture Militaire* l'art de fortifier les Places & de les garentir par de solides constructions de l'insulte de l'ennemi, de l'effort de la bombe, du boulet, &c.

On entend par *Architecture Navale* celle qui a pour objet la construction des Vaisseaux, des Galeres, & généralement de tous les Bâtimens flottans ; elle comprend aussi l'*Architecture Hydraulique* qui traite de la construction des Ports, Moles, Digues, Jettées, Fanaux, &c. érigés sur le rivage de la mer, & en général de toutes sortes d'Edifices qui ont rapport aux eaux.

Voyez ce que j'ai dit de l'origine de l'Architecture dans le Dictionnaire Enciclopédique, Tome I. page 617.

ſon antiquité, les toits de l'Aréopage faits de terre graſſe, & à Rome dans le Temple du Capitole, la cabanne de Romulus couverte de chaume.

On conſtruiſit enſuite des maiſons avec du bois & d'autres matieres, & les hommes étant continuellement obligés de vendre & d'acheter, ſe virent dans la néceſſité de raſſembler leurs demeures, & de former des ſociétés différentes où ils puſſent vivre ſous des loix communes; voilà l'origine des Bourgades & des Villes; on travailla ainſi à aſſurer les poſſeſſions & les héritages; les Villes ſe fortifierent de remparts, & les Citoyens pourvûrent à leur ſanté par des demeures commodes qui les garentirent de la violence des vents, des exhalaiſons de la terre & du ravage que peut cauſer le débordement des rivieres. Enfin l'Architecture ayant fait quelques progrès, après qu'on ſe fut appliqué à ce qui étoit ſeulement à l'uſage de la vie, c'eſt-à-dire à la ſolidité, la ſalubrité & la commodité, on chercha à donner de la magnificence aux Temples qu'on éleva en l'honneur des Dieux, & aux monumens dreſſés pour conſerver la mémoire des grands hommes; on trouva inſenſiblement des proportions & des régles. On fit les Temples ſacrés plus vaſtes pour qu'ils puſſent contenir les hommes qui s'y raſſembloient; l'art leur donna enſuite une proportion convenable à la dignité du culte divin & des Miſtéres de la Religion. A meſure que le luxe s'introduiſit, on enrichit ces momumens des ornemens les plus précieux, ſoit que l'on crût en effet honorer la Divinité, ſoit que l'on voulût par là augmenter le reſpect du peuple, ſur qui les objets ſenſibles ont tant de pouvoir. Tous ces ornemens paſſerent aux Palais des Souverains, & les premieres habitations ruſtiques, qui n'avoient auparavant pour objet que l'utilité, devinrent auſſi ſuſceptibles de quelque décoration.



CHAPITRE PREMIER.

Hiſtoire abrégée de l'Architecture, & des changemens auxquels elle a été ſujette depuis les premiers ſiécles juſqu'à préſent. Avec une deſcription ſuccinte des principaux Monumens de l'Egypte, de la Gréce, & de l'Italie.

L'Ecriture Sainte fait mention d'une Ville que Caïn bâtit vers l'an 500 du monde, & qu'il appella Hénoc, du nom de ſon fils. C'eſt la premiere notion que l'hiſtoire nous fourniſſe touchant l'Architecture, ce qui pourroit en quelque façon nous fixer le tems & le lieu où cet art a pris naiſſance. Les deſcendans de Caïn, à qui la même Ecriture attribue l'invention de preſque tous les arts, porterent ſans doute celui-ci à quelque degré de perfection; ainſi l'on peut, ſuivant ce Livre ſacré, regarder l'Aſie comme le berceau de l'Architecture, & juger que c'eſt de cette partie de l'Univers qu'elle s'eſt répandue dans les autres. Origine de l'Architecture.

Babilone, dont les murailles (*a*) ſont regardées comme la premiere des ſept merveilles (*b*), fut bâtie vers l'an du monde 2860. Ce fut environ en ce tems-là qu'on vit paroître en Egipte les fameuſes Villes de Thébes & de Memphis, & que les anciennes Villes de la Gréce & des autres païs commencerent à être fondées. Nemrod, arriere-petit-fils de Noë, jetta, ſelon la Genèſe, les premiers fondemens de Babilone.

Semiramis, Reine d'Aſſirie, veuve de Ninus, travailla enſuite à embellir cette

(*a*) Ces murailles, qui, ſelon Vitruve, étoient toutes bâties de briques & de bitume, (le pays en produiſant avec abondance,) avoient trente pieds d'épaiſſeur; on pouvoit faire paſſer ſur elles deux chariots de front, & elles avoient deux cens pieds de hauteur, ſans celle des tours qui les ſurpaſſoient encore de quarante pieds. La circonférence de Babilone, au milieu de laquelle paſſoit l'Euphrate, étoit d'environ ſoixante mille pas; les maiſons y étoient tenues éloignées les unes des autres dans le deſſein d'y laiſſer des terres labourables pour y ſemer de quoi ſe nourrir, en cas de ſiége. Hérodote dit que les murs de cette ſuperbe Ville étoient percés de cent portes, dont les ventaux étoient de bronze & d'une grandeur extraordinaire. Mais ceci n'eſt rien en comparaiſon de la deſcription que Pline & Pauſanias nous ont laiſſé du Château Royal que cette Ville renfermoit, & que pluſieurs Auteurs attribuent à Semiramis & d'autres à Belus. Son enceinte étoit fortifiée de tours de quatre-vingt pieds de haut: des jardins ſpacieux y étoient ſoutenus par des murs voûtés de vingt-deux pieds d'épaiſſeur, qui élevoient ces jardins en forme de théâtre, de maniere qu'avec les eaux qui y abondoient, ils paroiſſoient autant de merveilles ſuſpendues en l'air. Le mauſolée de Bélus étoit ſuperbe, & le Temple qu'on dédia à ce Roi étoit de la plus grande magnificence; dans ſon milieu s'élevoit une tour quarrée à huit étages en forme de terraſſe; à ſon extrémité étoit un autre petit Temple qui, ſelon Diodore, a ſervi d'obſervatoire aux Chaldéens.

(*b*) Ordinairement on met au nombre des ſept merveilles du monde, 1°. les murs de la Ville de Babilone, dont nous venons de parler.

2°. Les piramides d'Egipte. (voyez la note *d*).

3°. La Statue coloſſale de Jupiter Olimpien, faite d'or & d'argent, haute de ſoixante aulnes, ſelon Pline, & poſée à l'extrémité du Temple dédié à ce Dieu, à Elis, aujourd'hui Langanica, Ville ſituée entre l'Achaïe & l'Arcadie. Cette figure étoit du fameux Phidias, qui étoit ſi fort en vénération chez les Lydiens, que pour l'amour de lui il fut deffendu à tout Eſclave d'apprendre la ſculpture, crainte de l'avilir & de la profaner. Pauſanias, qui dit avoir vû cette Statue, eſt l'Auteur qui nous en a laiſſé la plus ample & la plus exacte deſcription. (voyez celle du Temple de Jupiter, note *m*.)

4°. Le tombeau de Mauſole Roi de Carie, que la Reine Arthemiſe ſon épouſe fit bâtir à Halicarnaſſe. (voyez la note *n*.)

5°. Le Temple de Diane à Epheſe. (voyez la note *i*.)

6°. Le Coloſſe de Rhodes, dédié au Soleil par Théagones Prince de cette Iſle. Cette figure, dont la hauteur prodigieuſe de ſoixante-dix aulnes, donna le nom de coloſſale à toute ſtatue au-deſſus du naturel, fut achevée & dreſſée environ l'an du monde 3686 par Chares le Lydien; elle n'eſt reſtée debout qu'environ 56 ans, un tremblement de terre en renverſa une grande partie, & ſes débris qui reſterent épars environ huit cens ſoixante-cinq ans, furent enlevés, ſelon la remarque de Scaliger, par l'ordre de Mauvia Sultan d'Egipte & de Perſe, qui en chargea neuf cens chameaux; voyez Strabon, Pline, &c.

7°. Le fameux Phare, que Ptolomée Philadelphe Roi d'Egipte fit élever l'an du monde 3670, à l'entrée du port d'Alexandrie, près de l'embouchure du Nil. La magnificence de ce bâtiment conſiſtoit dans une tour prodigieuſement haute, & dont les différens étages conſtruits de pierre blanche, ſe terminoient en haut par une eſpece de lanterne. Ce monument qu'on dit avoir couté 800 talens ou environ 18000000 livres, fut fait par Soſtrate Gnidien. La Ville d'Alexandrie conſerve encore des reſtes conſidérables de ſa premiere magnificence, entr'autres les murs ſuperbes & les canaux qu'Alexandre fit creuſer pour conduire l'eau du Nil par la Ville; monument illuſtre des entrepriſes de ce grand Prince, & du ſçavoir de Dinocrate. On y voit auſſi, au rapport de Pline, deux obéliſques de quatre-vingt-dix pieds de hauteur, dont l'un eſt renverſé & l'autre debout, & d'autres reſtes remarquables tant d'un Amphithéâtre dont parle Strabon, que des Palais de Cléopatre, de Céſar, & des anciens Rois d'Egipte. Le plus curieux monument eſt la Colonne de Pompée, dreſſée vers la Mer Mareotique; elle eſt d'un Ordre Corinthien, & de la hauteur de celle de Trajan.

Ville avec tant de magnificence qu'elle a fait l'admiration de toutes les Nations. Aſſur., fils de Nemrod, ſe ſignala auſſi en bâtiſſant la Ville de Ninive (¶) & celle de Reſen entre Ninive & Chalée. L'Ecriture ne fait aucune mention qu'il y eut alors des Architectes particuliers, ce qui s'accorde avec ce que pluſieurs Hiſtoriens nous aſſurent, que non-ſeulement Semiramis dreſſa le plan de Babilone, mais qu'elle ſe réſerva auſſi la conduite d'une grande partie des travaux qu'elle avoit ordonnés.

La Ville de Jéruſalem, & ſur-tout le Temple (c) célébre que Salomon y fit bâtir, ſuivant la deſcription que l'Ecriture nous en donne, mérite à bon droit d'être préféré aux autres merveilles du monde, tant par ſon excellente ſtructure, que par la beauté de l'Ordre Corinthien dont il étoit décoré, ſelon la deſcription que Vilalpande nous en a laiſſé, ce qui pourroit faire croire que l'Architecture Romaine doit ſes perfections à cet Ordre, les Phéniciens en ayant fait connoître la beauté aux Grecs, & ceux-ci aux

(c) Salomon fit conſtruire un Temple * dans la Ville de Jéruſalem, la quatriéme année de ſon régne, 3102 ans après la création du monde. Pour y parvenir, il ordonna à ſes ſujets de lui fournir 30000 ouvriers, dont 10000 travaillerent alternativement à ce monument ſous la conduite d'Adoram, ſelon Joſephe, ou Adoniram, ſelon la Bible. Outre quantité d'autres ouvriers qu'Hiram Roi de Tir avoit prêté à Salomon pour couper le bois néceſſaire pour la conſtruction de cet édifice, ſur la montagne du Liban, & pour préparer d'autres matériaux, Salomon connoiſſant en cela l'habileté des Sydoniens.

Les fondations de ce monument furent faites très-profondes & conſtruites de pierres d'une grandeur immenſe & d'une parfaite blancheur, ainſi que le reſte des murs de ce Temple. Il avoit 60 coudées de longueur, 20 de largeur & 120 de hauteur. Les bas côtés, à l'entour deſquels étoient pratiqués trois étages de 30 chambres chacun, avoient 20 coudées d'élévation, & ſervoient par dehors comme d'arcs-boutant. Tout cet édifice ** étoit revêtu d'ornemens d'une très-grande richeſſe, & exécuté la plus grande partie avec du bois de cédre.

Lorſque ce monument ſuperbe fut achevé, Salomon le fit diviſer en deux parties; l'une fut conſacrée pour le ſanctuaire; l'autre pour les Sacrificateurs, & c'eſt cette derniere partie que l'on nomma le Temple, & qui fut ſéparée d'avec le Sanctuaire par de grandes portes de bois de cédre couvertes de lames d'or. L'hiſtoire nous rapporte que Salomon ſe ſervit particulierement pour tous les ouvrages d'or, d'argent & de cuivre d'un ouvrier appellé Chiram, ſuivant Joſephe, Tom. II. page 18., & Hiram, ſuivant le III. Liv. des Rois, Chap. VII. M. Rollin dans ſon Hiſtoire ancienne, Tom. II. page 32. eſt de ce ſentiment, ainſi que Felibien, page 17. qui regarde cet ouvrier comme un grand Architecte. L'Ecriture Sainte nous dit, en parlant du Tabernacle conſtruit l'an du monde 2455, & faiſant mention du Temple de Jéruſalem qui fut ſubſtitué au Tabernacle, que Dieu voulut bien être le premier Architecte de ces deux grands ouvrages, qu'il traça en quelque ſorte de ſa main divine le plan du premier qu'il donna à Moïſe, & celui du ſecond qu'il remit à David, pour qu'ils ſerviſſent de modeles aux ouvriers qui devoient y être employés.

Après que ce grand Roi eut fini un monument ſi digne de ſa piété, il fit conſtruire un Palais auſſi ſpacieux que magnifique, qui avoit de longueur 100 coudées ***, cinquante de largeur, & trente d'élévation. Ce même Prince fit élever beaucoup d'autres bâtimens remarquables par leur magnificence ****, mais on ne ſçait pas ſi ce fut Hiram qui en fut l'Architecte.

Pour revenir au Temple de Jéruſalem bâti par Salomon, tous les Auteurs s'accordent qu'il reſta dans ſa ſplendeur juſqu'à la fin du régne de ce Roi, qui dura quarante ans, & juſqu'à la cinquiéme année du régne de Roboam ſon fils, dans laquelle année Suzac Roi d'Egipte vint aſſiéger Jéruſalem, pilla le Temple & en emporta tous les tréſors & les riches dépouilles. Ce Temple fut abandonné pendant le cours de pluſieurs régnes, juſqu'à ce que Joas Roi de Judée, réſolut de le faire reparer, ce qui s'exécuta, moyennant la contribution volontaire du peuple; mais quatre cens ſoixante-dix ans après ſa conſtruction, Nabuchodonoſor ayant conquis Jéruſalem, ce Temple fut encore dépouillé par ſon Général qui y mit le feu, & ruina enſuite toute la Ville.

Soixante & dix ans après cet embraſement, Cyrus Roi de Perſe, la premiere année de ſon régne, aſſembla les principaux des Juifs, leur permit de retourner en Judée & de rebâtir leur Ville & leur Temple, leur renvoyant toutes les dépouilles qui avoient été enlevées par Nabuchodonoſor; mais Cyrus étant mort, Cambiſes ſon fils & ſon ſucceſſeur excité par les Samaritains & les autres Nations voiſines, fit deffendre aux Juifs de continuer l'édification de leur Temple. Ce fut Darius Roi de Perſe, qui au bout

(¶) Quelques Auteurs prétendent que ce fut Icinus fils de Bélus & non Aſſur qui fit bâtir Ninive. Voyez dans l'Architecture Hiſtorique par Fiſcher, le deſſein d'un Temple dédié au Soleil, proche la Ville de Ninive. Planche X.

* Si l'on en croit Hérodote ſur l'origine des Temples, ce ſont les Egiptiens qui en ont élevé les premiers, ainſi que des Autels & des Statues. Lucien eſt auſſi de ce ſentiment, & il aſſure que cette coutume paſſa des Egiptiens chez les Aſſiriens, mais tout cela paroît fort incertain. Le premier dont l'Ecriture Sainte nous faſſe mention, eſt le Tabernacle, qui étoit une eſpece de Temple portatif; on ne croit pas qu'il y en eut avant chez les Payens, du moins le premier dont parle l'Ecriture eſt celui de Dagon, Dieu des Philiſtins. Les Grecs qui étoient redevables aux Phéniciens de beaucoup de connoiſſances, pourroient bien tenir auſſi d'eux l'art de bâtir des Temples, comme les Romains pourroient avoir appris des Grecs le culte des Dieux & la forme de ces monumens. On croit que c'eſt Deucalion qui a le premier fondé des Temples chez les Grecs, & Janus chez les Latins; d'autres prétendent que c'eſt Fanus, & que de là vient le nom de *fanum*, qui ſignifie Temple. Voyez l'Antiquité expliquée par le Pere Montfaucon.

** On voit dans le III. Livre des Rois (Ch. VI. ℣. 7.) que dans la conſtruction de ce Temple on n'employa ni marteau ni coignée lors de la poſe des matériaux. Suivant ce Livre ſaint, l'on doit juger que dès ces tems reculés l'appareil des pierres étoit pouſſé à une grande perfection, puiſqu'on n'eut pas beſoin de les ragréer.

*** La coudée eſt une meſure antique, priſe depuis le coude juſqu'à l'extrémité de la main; la plus ordinaire chez les Anciens étoit de la longueur d'un pied & demi de Roi. Voyez ce qu'en dit Perrault dans ſes notes ſur Vitruve, Philibert Delorme, d'Aviler, &c. Newton prétend que la coudée des Hébreux étoit de 22 pouces d'Angleterre, ce qui feroit vingt pouces, ſept lignes & demi, du pied de Roi.

**** Voyez dans l'Architecture Hiſtorique le deſſein des ruines de Palmire, ancienne République dans la Syrie, bâtie par Salomon, embellie par Seleucus ſucceſſeur d'Alexandre, rétablie par l'Empereur Adrien, ſaccagée ſous l'Empereur Aurelien l'an 270, & ruinée depuis par les Arabes, qui en rendent l'accès ſi difficile qu'on eſt obligé de s'en rapporter ſur l'état actuel de ces ruines, au deſſein que M. le Brun en a publié, & à celui que le Roi de Suéde s'en eſt fait apporter de l'Orient par quelques Cavaliers Suédois.

Romains

Romains. L'Architecture orna encore les autres parties de l'Univers de bâtimens somptueux & de monumens superbes, tels que ces ouvrages colossaux dont l'Egypte étoit remplie, ces édifices d'une ordonnance si belle & si réguliere qu'on a vû dans la Gréce, ces Théâtres & ces Amphithéâtres, ces Cirques & ces Arcs de triomphe dont on voit encore les restes précieux en Italie, en un mot, toutes ces productions qui sont autant d'images sensibles & immortelles de la puissance des peuples d'autrefois. L'Egypte, comme le raconte Hérodote, avoit peu de Villes qui ne fussent embellies d'édifices magnifiques & d'une surprenante grandeur. Quelques-uns ont triomphé du tems & de la fureur des Barbares; telles sont ces fameuses Piramides (*d*) qui ont mérité de tenir le second rang entre les sept mer-

Architecture Egyptienne.

de quelques années accorda à Zorobabel la continuation de ce monument, qui malgré les sollicitations que les Samaritains faisoient pour sa ruine, fut achevé de bâtir environ la sixiéme année du régne de ce Roi: selon l'Histoire, ce Temple n'avoit de grandeur que la moitié de celui de Salomon.

Ce second Temple ne subsista que jusqu'au tems que le Roi Antiochus ruina Jérusalem, après y avoir été reçu, mit son Temple au pillage, & abolit le culte de Dieu. Judas Machabée ayant vaincu ce Roi impie & défait son armée, purifia & rétablit de nouveau ce Temple. Par une suite de révolutions malheureuses, Pompée ayant affoibli la puissance des Juifs, se rendit encore maître de leur Temple, mais Hérode le reprit de force, fit démolir celui qu'avoit édifié Zorobabel, pour en faire élever un troisiéme aussi grand que celui de Salomon, & bâti avec une somptuosité qui tenoit du prodige.

Ce tems de prospérité eut encore sa fin, & la division qui se mit entre les habitans de Jérusalem & les Iduméens leurs voisins, fut cause de la destruction totale de la Judée. Vespasien profitant de ces troubles, bloqua leur Ville, & ayant ensuite chargé Titus d'en continuer le siége, elle fut prise & ruinée jusques dans ses fondemens: le feu mis aux portes du Temple gagna jusques à la galerie, & malgré les ordres de Titus pour la conservation de ce monument, ce superbe édifice, bâti pour la troisiéme fois, fut entierement livré aux flammes, sans qu'il fut possible de les éteindre, sans doute à cause de la grande quantité de bois * de cédre dont il étoit construit. Tel fut le sort d'un Temple plusieurs fois rebâti si superbement; & ce qui doit nous surprendre, c'est que les efforts des Juifs qui ont voulu travailler depuis à sa réédification, dans la vûe de confondre les Chrétiens, n'ont pû y réussir, ayant été troublés par de fréquens tremblemens de terre, d'où sortoient des flammes qui les ont obligé de renoncer à cette entreprise; circonstance qui nous est assurée non-seulement par les Peres de l'Eglise, mais même par les Auteurs Payens. Voyez ce que dit le Prophete Ezéchiel touchant le premier Temple; les remarques du révérend Pere Villalpande, & le dessein qui s'en voit dans Fischer, Pl. 1 & 2; les remarques de Mallet qui donne les desseins de ce Temple, avec ceux des Palais de Salomon. Voyez Josephe, Jean Lightfoot dans son voyage de la Terre Sainte, Newton, dans sa Chronologie des anciens Royaumes, &c.

(*d*) Trois de ces piramides, qui par rapport à leur forme piramidale, ont eu cet avantage sur les autres édifices qu'elles ont résisté à la durée des tems, nous montrent la passion que les Egiptiens avoient de s'immortaliser, & nous font juger que ces peuples pensoient que leurs Tombeaux seroient pour eux des demeures stables, au lieu qu'ils regardoient leurs maisons ordinaires comme ne devant leur tenir lieu que d'hôtelleries dans cette vie passagere.

Mais sans nous arrêter à l'opinion des Egiptiens sur ce sujet, nous dirons que ces trois Piramides sont situées à environ trois lieues du Caire, selon Strabon, & proche de l'endroit où étoit construite la Ville de Memphis; elles sont distantes l'une de l'autre d'environ 300 pas, & bâties sur le roc. M. de Chaselles, de l'Académie des Sciences, qui a mesuré la plus grande, il y a environ 50 ans, dit l'avoir trouvée encore bien entiere, & qu'elle avoit la forme d'un triangle équilatéral, dont la perpendiculaire étoit de soixante & dix toises, trois quarts. Plusieurs Auteurs anciens rapportent que sa base est de quatre-vingt pieds, & que cette Piramide est bâtie extérieurement en forme de gradins jusqu'à son sommet, où se trouve une plate-forme d'environ 17 pieds; qu'elle est bâtie de pierres dures d'une grandeur extraordinaire, & dont les moindres ont 30 pieds. Ces relations s'accordent avec ce que nous en apprend Thevenot, qui dit l'avoir montée par dehors, & y avoir trouvé deux cens huit degrés, dont la plûpart avoient trois pieds; cet édifice a été environ 20 ans à bâtir, pendant lequel tems un nombre considérable d'ouvriers n'a pas cessé d'y être employé. Au milieu de son intérieur on voit une salle revêtue de compartimens de porphire fort bien conservés, où avoit été renfermé le corps d'un des Rois d'Egipte.

Cette description nous doit faire admirer les machines des Anciens, capables d'enlever si haut les fardeaux les plus lourds, & contredit Diodore, qui dans sa Bible Historique avance que dans ces siécles reculés l'on ignoroit la Méchanique.

Il n'est pas fait mention que l'on ait vû d'ouvertures dans les deux autres Piramides. Au devant de chacune on trouve des vestiges de bâtimens quadrangulaires, que Thevenot juge avoir été des Temples. Assez près de la deuxiéme Piramide on voit encore la surprenante tête du Sphinx, taillée d'une seule pierre: sans doute le reste de celui dont Pline donne la description, Livre 36. Chapitre 12. & qu'il dit avoir eu la longueur de 343 pieds, & dont la tête avoit 102 pieds de circonférence; ce qui s'accorde assez avec la masse de celle dont nous parlons. On voit dans l'Architecture Historique plusieurs desseins de Tombeaux & de Piramides, qui sont, suivant l'Auteur, près de la fameuse Ville de Thébes, & d'autres pareils monumens, dont les ruines se trouvent encore dans la Ville d'Héliopolis, dont parle l'Histoire; voyez Fischer, planches 4. 13. 14. & 15. Après ces Piramides d'Egipte, on ne trouve pas d'Architecture plus antique que deux Mausolées dont parlent Chardin, Thevenot & d'autres Auteurs, & qui sont, disent-ils, depuis 3000 ans témoins du culte des Payens & des anciens Perses. Ils sont situés au bas d'une montagne escarpée, de plus de 600 pieds; ces monumens ont de largeur environ 60 pieds, & sont décorés extérieurement d'ordres de colonnes singulieres, dont les chapiteaux ont pour simboles des taureaux, des lions, des chevaux, &c. animaux que ces peuples sacrifioient au Soleil. Ce qui prouve que dans les tems les plus reculés, lorsque la Sculpture a été inventée, l'on a cherché à représenter les figures qui flattoient

* L'on attribue la ruine totale du Temple d'Ephese & de celui de Persépolis à la quantité de bois qu'on avoit employé dans leur construction, à l'exemple de celui de Salomon.

veilles du monde. Ce que nous apprend le même Auteur au ſujet d'un Palais (*e*) trouvé preſqu'entier dans l'Egypte, ſe rapporte aſſez avec la deſcription que Thevenot nous donne dans ſes voyages d'un Palais découvert dans la Thébaïde, nommé à préſent le Saide, dont la richeſſe étoit pouſſée juſqu'au ſuprême degré. On peut parler ici de ce fameux Labirinthe (*f*) d'Egypte, du Lac (*g*) de Mœris, au milieu duquel s'élevoient deux grandes Piramides, dont chacune portoit une Statue coloſſale. On peut également admirer ces Obéliſques (*h*) dont nous avons encore des reſtes aſſez bien conſervés dans quelques Villes de l'Italie, & qui font voir avec quel ſuccès les Egyptiens ont réuſſi dans leurs entrepriſes.

Cependant ce n'eſt ni à l'Aſie ni à l'Egypte que l'Architecture eſt redevable du degré de perfection où elle eſt parvenue : ces monumens dont nous venons de parler n'ont été admirés pour la plûpart qu'à cauſe de leur grandeur coloſſale, qui

le plus l'imagination des hommes, & que c'eſt de cette imagination, ſouvent déréglée, qu'on a vû depuis en Italie, & principalement dans l'Architecture Gothique, ces monſtres & ces ornemens chimériques qui font ſi peu d'honneur à l'eſprit humain.

(*e*) Thevenot nous parle de pluſieurs Temples trouvés preſqu'entiers dans la Thébaïde, & dont les colonnes & les Statues ſont innombrables. Dans cet endroit on remarque ſur-tout un Palais, dont les reſtes, dit-il, ſemblent n'avoir ſubſiſté que pour effacer les plus grands ouvrages; il avoit quatre allées à perte de vûe, & bornées de part & d'autre par des Sphinx d'une matiere auſſi rare que leur grandeur étoit étonnante. Une ſalle, qui apparemment faiſoit le milieu de ce Palais, étoit ſoutenue par cent vingt colonnes de ſix braſſes de groſſeur, entremêlées d'obéliſques que tant de ſiécles n'ont pû détruire. La peinture y avoit étalé tout ſon art & toute ſa richeſſe, les couleurs même, qui éprouvent le plus le pouvoir du tems, ſe ſoutenoient encore parmi les ruines de cet édifice, & y conſervoient toute leur vivacité; ce qui nous prouve combien les Egiptiens ſçavoient imprimer un caractere d'immortalité à tous leurs ouvrages.

(*f*) Hérodote, qui aſſure avoir vû le Labirinthe d'Egipte, nous le décrit comme étant plus admirable que ces Piramides; c'étoit moins, dit-il, un ſeul édifice que douze Palais aſſemblés & diſpoſés régulierement, & qui ſe communiquoient enſemble. On ne ſçait pas au juſte dans quel tems, ni à quel ſujet cet édifice a été bâti; quelques-uns croyent que ce fut le Roi Petéſucus ou Thioës, qui le fit conſtruire, plus de deux mille ans avant la priſe de Troye. Hérodote prétend que tous les Rois d'Egipte eurent part à ce grand ouvrage, qu'il ne fut achevé que depuis le régne de Pſamméticus, par un nommé Circammon, & que dans la ſuite le Roi Nectabis y fit faire des réparations conſidérables. Pline admire entr'autres la groſſeur prodigieuſe des colonnes que la rigueur des tems n'a pû ruiner; enfin cet édifice étoit ſi ſpacieux, qu'il étoit compoſé de 1500 chambres qui ſe communiquoient par des terraſſes qui ne laiſſoient point de ſortie à ceux qui riſquoient d'y entrer. Il y avoit ſous terre autant de bâtimens deſtinés à la ſépulture des Rois. Pline, Diodore, Strabon rapportent la même choſe, & parlent encore de trois autres Labyrinthes, ſçavoir celui de Lemnos, bâti par Théodore, celui de Toſcane, & celui de Dédale dans l'Iſle de Créte, dont parle Plutarque, & dont on voit une médaille & le deſſein, Pl. 17. de l'Architecture Hiſtorique.

(*g*) Le plus grand & le plus admirable ouvrage des Rois d'Egipte, a été le Lac de Mœris ou de Miris, ſelon Hérodote qui lui donne ces deux noms. Comme l'Egipte étoit plus ou moins fertile, ſuivant qu'elle étoit plus ou moins inondée par le Nil, & que le trop ou le trop peu d'inondation étoit également nuiſible à la culture des terres, le Roi * Mœris, pour empêcher autant qu'il ſe pourroit les inégalités de ce fleuve, fit creuſer environ à dix ſtades **de Memphis, à 300 pieds de profondeur, ce Lac, qui depuis a porté ſon nom; il avoit, ſelon Pline, 25000 pas de pourtour, cependant quelques modernes, d'accord avec Pomponius Mela, ne lui en donnent que 20000, qui font environ dix de nos lieues. Deux Piramides, de la hauteur d'une ſtade, placées ſur une Iſle au milieu du Lac, portoient chacune une Statue coloſſale de marbre, aſſiſe ſur un Trône, & érigée à la mémoire du Roi & de la Reine; ce qui témoigne, ainſi que le penſent quelques Auteurs, que ce Lac & ces Piramides ont été conſtruits ſous le régne du même Prince. Entre ces Piramides étoit placé un Mauſolée magnifique qui marquoit le milieu de l'Iſle. Voyez le deſſein de ce Lac, des Piramides & du Temple, Architect. Hiſtorique, Pl. XI.

(*h*) L'Egipte ſembloit mettre toute ſa gloire à élever des monumens pour la poſtérité; quelques-uns de ces obéliſques font encore aujourd'hui, autant par leur grandeur que par leur antiquité, un des embelliſſemens de la Capitale de l'Italie.

Diodore rapporte que Séſoſtris avoit fait ériger dans la Ville d'Héliopolis deux Obéliſques d'une pierre très-dure tirée d'une carriere ſituée aux extrémités de l'Egipte, & que chacun de ces Obéliſques avoit 180 pieds de hauteur.

L'Empereur Auguſte, après avoir réduit l'Egipte en Province, fit tranſporter à Rome ces deux Obéliſques, dont l'un fut briſé, & craignant qu'il n'en arrivât autant à un troiſiéme qui étoit d'une grandeur extraordinaire & qui avoit été conſtruit ſous le régne de Ramaſſès, il aima mieux ſe priver de ce monument; mais Conſtance, plus entreprenant qu'Auguſte, fit tranſporter avec ſuccès cet Obéliſque à Rome, où Caïus Céſar ſon prédéceſſeur en avoit déja fait venir un autre de 25 toiſes de haut & de 12 pieds de diamétre, par le moyen d'un vaiſſeau d'une fabrique ſinguliere. Pline nous aſſure qu'on avoit employé 2000 hommes à tailler celui que Conſtance fit transférer à Rome.

Toute l'Egipte étoit remplie de ces Obéliſques, qui ſe conſtruiſoient pour la plûpart dans les carrieres de la haute Egipte, où l'on en voit encore qui ſont à demi taillés. Les Egiptiens avoient fait creuſer dans ces carrieres, des canaux par leſquels l'eau du Nil s'élevoit dans les tems de ſon inondation, ce qui ſervoit à enlever les colonnes, les Obéliſques, les Statues & tous les autres ouvrages coloſſaux, finis ou ſeulement dégroſſis, ſur des radeaux proportionnés aux fardeaux, pour les conduire de là dans la baſſe Egipte, par les ſaignées dont elle étoit remplie pour faciliter la circulation de l'inondation du Nil.

* Newton rapporte que ce Prince eſt le premier qui ait donné naiſſance à la Géométrie, en compoſant un Livre ſur l'Arpentage;
** Les ſtades ordinaires ſont compoſées de 625 pas Géométriques.

en faisoit le mérite principal : d'ailleurs les desseins & les descriptions que nous avons des ruines de Persépolis, font assez connoître que les Rois de Perse, dont l'Histoire a si fort vanté l'opulence, avoient réussi plutôt par l'immensité de leurs bâtimens, que par cette élégance & cette proportion qui s'est observée depuis dans les édifices élevés dans la Gréce & dans l'Italie.

Architecture Grecque.

La Gréce doit donc être regardée comme la source des régles de la bonne Architecture ; c'est sans doute une grande perte pour cet art que les premiers Architectes Romains ayent négligé de transmettre à la postérité les préceptes des Grecs, qui, ainsi que le remarque Vitruve (¶), auroient pû aussi mettre au jour les ouvrages de leurs prédécesseurs. Cette négligence nous doit donc faire regarder cet Auteur comme le premier qui ait écrit sur son art, quoiqu'il rapporte qu'Hermogenes, après avoir bâti plusieurs Temples en différentes Villes de l'Asie mineure, composa sur l'Architecture un Volume que l'on voyoit encore du tems d'Auguste, & qu'il cite des Auteurs chez lesquels il dit avoir puisé ses productions, sçavoir Fucifcius, qui, comme il le rapporte, est le premier qui ait composé un excellent Livre d'Architecture ; Terentius Varo, qui entre neuf livres de sciences qu'il avoit écrit, en donna un sur cet art ; & Publius Septimius qui en avoit donné deux. Vitruve paroît d'autant plus étonné qu'il y eut eu un si petit nombre d'Ecrivains touchant l'art de bâtir, qu'il y avoit long-tems que Rome avoit produit de grands Architectes, qui auroient pû en traiter pertinemment. Nous ne sommes dédommagés du silence de ces grands hommes que par quelques restes des bâtimens qu'ils ont érigés, & dont les beautés universellement approuvées depuis 2000 ans, nous annoncent la grandeur & le bon goût qui régnoient dans la Gréce & dans l'Italie.

Parmi la prodigieuse quantité de ces édifices, on remarquoit entr'autres (§) chez les Grecs, quatre Temples qui étoient tous construits de marbre, & enrichis de si beaux ornemens, qu'ils étoient devenus comme la régle & le modèle des bâtimens, pour ce qui concernoit les trois Ordres d'Architecture. Le premier étoit le Temple (i)

(i) Il y a eu plusieurs Temples de Diane érigés dans tous les païs où l'idolâtrie a régné ; mais celui d'Ephese dont nous parlons, a surpassé tous les autres en grandeur & en magnificence *. Il fut élevé dans l'Ionie, contrée de l'Asie mineure ; il avoit 425 pieds de long & 220 de large, & il a passé pour la cinquiéme des sept merveilles du monde; il fut, selon Pline, 220 ans à bâtir; Chersiphron en fut le premier Architecte, son fils Metagenes lui succéda & plusieurs autres, tels que Demetrius & Péonius. Vitruve dit qu'il régnoit autour de ce Temple deux rangs de colonnes, en forme d'un double portique, & que c'est le premier monument où l'on ait introduit des bases aux colonnes : il rapporte, Liv. 10. Ch. 7. la façon singuliere dont on trouva la carriere de marbre qui servit à bâtir cet édifice. Ces colonnes étoient au nombre de 127, elles avoient 60 pi. de haut, & furent données chacune par autant de Rois ;

(¶) Entre les Historiens qui ont écrit de l'Architecture, les uns croyent que Vitruve pouvoit être né à Formia, petite Ville de la Campanie, & les autres à Fondi, autre Ville située sur le chemin d'Appius, parce qu'il se trouve plusieurs inscriptions de la famille Vitruvia aux environs de ces deux Villes. On ne sçait guéres non plus le tems où il vivoit, ni combien il a vécu ; cependant il y a toute apparence qu'il dédia son Livre à l'Empereur Auguste, vers l'an du monde 3984, & qu'il étoit alors fort âgé, tant à cause qu'il dit dans cet Ouvrage avoir connu Julius fils de Massinissa, & s'être trouvé en conversation avec lui, que parce qu'il se plaint des incommodités de la vieillesse dont il étoit affligé lorsqu'il travailloit à son Livre. Ses seuls écrits l'ont plus fait connoître que les bâtimens qu'il a élevé, n'ayant guéres eu le tems d'en conduire beaucoup, & ayant presque toujours été dans les Armées de l'Empereur où il servoit en qualité d'Ingénieur. Cependant il donne une description d'une Basilique ou Palais de Justice qu'il dit avoir construit à Fano, qui ne paroît pas être un morceau d'une grande importance ; ce qui contrediroit le sentiment de plusieurs Ecrivains, qui prétendent qu'il fut l'Architecte du Théâtre de Marcellus, morceau d'Architecture qui ne s'accorde pas avec la doctrine de cet Auteur qui condamne les denticules dans l'entablement de l'Ordre Dorique, & qui y admet par préférence des mutules. On ne peut disconvenir néanmoins que ce ne fut un grand théoricien à qui nous avons beaucoup d'obligation, & dont les mœurs & la qualité de l'esprit doivent être le modele de ceux qui veulent se vouer à la profession d'Architecte. Voyez Félibien dans son Recueil historique de la vie des Architectes, Liv. 2.

(§) Je dis entr'autres, car ce seroit entreprendre l'infini que de vouloir parler de tous ceux dont l'Histoire nous fait mention, leur origine nous étant presque inconnue ; ce que nous en sçavons de plus positif est ce que nous en dit l'Ecriture en parlant de la construction du Tabernacle, que l'on peut regarder comme un Temple portatif, qui avoit un lieu sacré appellé *Sancta Sanctorum*, à quoi ressembloit dans les Temples des Payens ce qu'on appelloit *Adyta*. On ne sçait pas, ainsi que nous l'avons déja remarqué, s'il y eut de ces Temples avant la construction du Tabernacle ; mais il est certain qu'il y en avoit avant celle du Temple de Jérusalem. Hérodote nous dit que ce sont les Egiptiens qui ont les premiers construit des Autels, des Statues & des Temples ; cependant il ne paroît pas qu'il y en eût du tems de Moyse. Lucien est de l'avis d'Hérodote, & ajoûte que cette institution passa des Egiptiens aux Assiriens. De tous ces Temples Payens, le premier dont l'Ecriture parle, est celui de *Dagon*, Dieu des Philistins, où étoit une statue humaine. On prétend, comme on l'a vû ci-devant, que Déucalion est le premier qui a fondé des Temples chez les Grecs, & Janus chez les Latins ; d'autres assurent que ce fut Fanus, & que c'est de là que vient le nom de *fanum*, qui signifie Temple ; car il est bon d'observer que les mots *templum*, *fanum*, *sacrarium*, *ædes*, *delubrum* signifioient en latin les monumens sacrés & destinés à honorer la Divinité, & que les Auteurs s'en sont servi indistinctement selon leur opinion. Voyez ce qu'en dit le Pere Montfaucon, Tome II. partie I. page 45.

* Les Statues les plus renommées de ce Temple, sont de Praxiteles. Quelques-uns prétendent que la Statue de Diane, de marbre blanc, qui est dans la Galerie de Versailles, aussi bien que quelques autres figures antiques qui s'y remarquent, vient de ce monument.

de Diane à Ephese ; le second celui d'Apollon (*k*) dans la Ville de Milet ; le troisiéme étoit le Temple de Céres (*l*) & de Proserpine à Eleusis ; & le quatriéme, le Temple (*m*) de Jupiter Olimpien à Athenes, d'Ordre Corinthien, dont on voit encore, du côté de l'entrée, quelques colonnes avec leur entablement. On pourroit

36 d'entr'elles furent sculptées par les plus habiles Artistes de ce tems-là, & une entr'autres par Scopas. Spon, qui dans ses voyages, Tome I. dit avoir parcouru les vestiges de ce Temple, raconte avoir trouvé dans ses débris 5 ou 6 colonnes qui vraisemblablement venoient de sa démolition, & n'avoient que 40 pieds de hauteur sur 7 de diamétre ; il est vrai que le pied dont Pline s'est servi pouvoit être différent de celui de Spon, ce qui pourroit causer cette erreur ; mais ce qui fait la plus grande contradiction, c'est le diamétre de 7 pieds, qui ne va avec aucune proportion des Ordres de 40 pieds de hauteur ; d'ailleurs Spon nous décrit ces 5 ou 6 colonnes comme étant d'Ordre Dorique, & l'on prétend, comme le dit Vitruve, qu'elles étoient Ioniques. Au reste ce défaut de proportion des colonnes, par rapport au caractere des Ordres, peut bien venir du peu de soin qu'on avoit alors d'observer une progression juste & précise entre les colonnes de différens genres, ou bien cette diversité de mesures que rapportent Pline & Spon dans des tems différens, vient de ce que ce Temple ayant été bâti jusqu'à sept fois, la proportion des colonnes avoit varié dans ses différentes édifications.

La remarque que nous faisons ici sur ces colonnes, peut s'appliquer à la diversité des figures de cette Déesse, que l'on trouve dans tous les Auteurs ; Vitruve la dit d'or, Xenophon d'yvoire, d'autres de cédre, de seps de vigne, &c. les uns la représentent en chasseresse, ou entortillée de bandes, de maniere qu'elle paroît emmaillottée : sur ces bandes sont distribués des symboles qui désignent la Nature ; aussi la plûpart lui donnent-ils plusieurs mammelles, pour marquer qu'elle est la nourrice de tous les animaux & de toutes les plantes. Voyez Montfaucon, Tome 1. page 156.

Au reste, s'en tenant à ce que Pline nous dit du Temple d'Ephese, l'on peut assurer que toute l'Asie contribua avec un incroyable empressement à la construction de cet édifice. Strabon rapporte qu'un nommé Erostrate, la même nuit qu'Alexandre nâquit, y mit le feu, dans la vûe d'immortaliser son nom, vers l'an du monde 3594, après la fondation de Rome 397, & devant la naissance de Jesus-Christ 354 ans, & qu'il fut rebâti sous le régne de ce Prince avec une somptuosité incroyable par l'Architecte Cheremocrates ; & que ce second Temple tint le deuxiéme rang parmi les plus beaux ouvrages de la Gréce, jusqu'à ce que les Goths l'eussent saccagé sous l'Empire de Gallien, avant lequel tems néanmoins Néron en avoit pillé tous les trésors. Voyez ce qu'en disent Plutarque dans la vie d'Alexandre, Strabon Liv. 14, Pline Liv. 36. &c. Tous ces Auteurs parlent de plusieurs Temples de Diane érigés à Rome, d'accord avec le Pere Montfaucon & Felibien.

(*k*) Quelques-uns prétendent que ce Temple étoit dédié au Soleil, qui est le même qu'Apollon, quoique dans le culte ordinaire on les distinguât comme deux différens Dieux. Ce Temple étoit recommandable par son Architecture, comme nous l'apprend Pline, sans néanmoins l'emporter sur celui du Mont Palatin, qu'Auguste avoit fait ériger près de son Palais à Rome, & qu'il avoit fait orner de Statues des plus excellens Maîtres de son tems. L'Histoire nous parle d'une infinité d'autres Temples dédiés à ce Dieu, tant en Gréce que dans l'Occident, entre lesquels on distingue celui de Delphes comme le plus considérable par rapport à l'Oracle qu'on y venoit consulter de toutes parts, & aux trésors immenses que les dons des Rois & des particuliers y avoient accumulés, & qui furent pillés depuis par les Goths. Ce Temple n'avoit d'ailleurs rien d'extraordinaire dans sa structure, autant qu'il est possible d'en juger par des médailles qui nous en restent, & qui nous donnent une idée assez imparfaite de sa forme quarrée entourée de portiques. Voyez le Pere Montfaucon, premiere Partie, Tome 2.

(*l*) Strabon, Liv. 9. dit que cet édifice étoit capable de contenir 30000 personnes ; car, suivant lui, il s'en trouvoit autant & souvent d'avantage à la célébre Procession de la fête d'Eleusis. Ce Temple fut d'abord sans colonnes aux dehors, pour laisser plus de place aux cérémonies des Sacrifices ; mais dans la suite Philon * Architecte, au tems que Démétrius de Phalere commandoit dans Athenes, y mit des colonnes sur le devant pour rendre cet édifice plus majestueux. Le Pere Montfaucon, dans la description qu'il fait des Temples de l'antiquité, ne nous parle point de celui-ci ; il nous rapporte seulement une médaille du cabinet de Brandebourg, que Berger croit être une espece de Tabernacle érigé en l'honneur de Proserpine, à cause, dit-il, qu'on voit à côté un épi de bled & un pavot, ce qui marqueroit plutôt un Temple de Céres que celui de Proserpine. Il ajoûte que nous n'avons aucuns vestiges du Temple de Céres, bâti par Evandre sur le mont Palatin, non plus que d'un petit Temple qui avoit été élevé dans le Cirque en l'honneur de cette Déesse.

(*m*) Pausanias & Vitruve donnent chacun la description du Temple de Jupiter Olimpien ; Vitruve, dans la description qu'il en fait, dit qu'il étoit d'Ordre Corinthien, & qu'il fut commencé à Athenes sous le régne de Pisistrate, mais il demeura, suivant lui, imparfait près de deux siécles après la mort de ce Roi, à cause des troubles qui survinrent dans la République. Au bout de ce long espace de tems Antiochus Epiphanes, Roi de Sirie, se chargea de faire la dépense nécessaire pour élever la nef du Temple & les colonnes du portique, & ce fut Cossutius ** Citoyen Romain, & célébre Architecte, qui fut choisi vers l'an du monde 3788 pour exécuter ce superbe édifice construit tout en marbre, & d'une grandeur qui le rendit aussi célébre que les plus fameux Temples dont nous ayons parlé. Cossutius ne le finit cependant point, & on ne le continua que du tems d'Auguste, sous le régne duquel il resta encore imparfait, n'ayant été achevé que sous celui de l'Empereur Adrien.

Le Temple que Pausanias & les autres Ecrivains de son tems nous ont décrit, avoit 68 pieds de hauteur, 95 de largeur & 230 de longueur. Pausanias dit que ce fut Libon qui en fut l'Architecte, & que les Eliens employerent pour le bâtir & pour faire la Statue de Jupiter ***, toutes les dépouilles de ceux de Pise & de leurs voisins qu'ils avoient vaincus. Suivant la description de cet Auteur, on conçoit que la plus grande partie de la Mithologie y étoit représentée, soit en peinture, soit en sculpture ; & sans doute c'est la grande quantité de ces excellens ouvrages qui l'ont fait nommer la troisiéme des sept merveilles du monde, plutôt que son immensité.

Ces deux opinions si différentes l'une de l'autre, nous doivent faire croire qu'il y a eu plusieurs Temples érigés

* Cet Architecte donna des descriptions de tous ses ouvrages, & mérita par là un rang considérable parmi les Auteurs Grecs ; quelques-uns croyent que c'est ce même Philon qui étoit de Bisance, & qui a composé un Traité des machines de guerre, dont on voit le manuscrit à la Bibliothéque du Roi, & qu'on a depuis imprimé au Louvre. Voyez Félibien, Liv. I.

** Cossutius fut le premier qui, chez les Romains, bâtit à la maniere des Grecs.

*** Voyez la description de cette Statue, page 3. note *b*.

parler

parler ici de quelques bâtimens ſuperbes, dont Pline, Diodore, Strabon, & d'autres Auteurs célébres font mention, tels que furent le magnifique Palais (*n*) de Mauſole Roi de Carie, que les Anciens ont conſidéré comme la quatriéme des ſept merveilles du monde ; le Temple de Diane *Alea*, qu'Aleus Roi d'Arcadie fit édifier dans le Péloponeſe, ſur le deſſein de Scopas (¶), Architecte & Sculpteur fameux, qui le compoſa des Ordres Dorique, Ionique & Corinthien ; l'Arſenal & le Port de Pyrée, ouvrages les plus grands qui ayent été faits ſous le Gouvernement de Démétrius de Phalere, qui en donna la conduite à Philon vers l'an du monde 3666 ; enfin l'on peut dire que jamais l'Architecture ne fut plus floriſſante par toute la Gréce, que dans les tems dont nous parlons, & ſur-tout après qu'Alexandre le Grand eut enrichi les Grecs des dépouilles de tant de Nations qu'il avoit vaincu, & dont Athenes, les Villes de la Macédoine, & tous les autres lieux qui étoient ſous ſa puiſſance, ſe reſſentirent. La Ville d'Alexandrie, dont ce Prince fut le fondateur, pourroit auſſi être citée comme très-recommandable par les aqueducs qu'il y fit faire, les fontaines, les canaux, une quantité infinie de maiſons pour les Citoyens, & enfin les bâtimens magnifiques & les édifices publics, qui étoient en ſi grand nombre qu'ils occupoient preſque le tiers de la Ville.

Architecture Romaine.

Aux merveilles de la Gréce ſuccéderent les ouvrages des Romains, qui, par le commerce qu'ils eurent avec les Grecs, apprirent d'eux à élever des bâtimens plus réguliers ; car auparavant leurs édifices n'avoient rien de conſidérable que leur grandeur & leur ſolidité. De tous les Ordres d'Architecture, ils n'employoient que le Toſcan, ſelon Pline, & ils ignoroient preſque entiérement la Sculpture, ils n'avoient pas même l'uſage du marbre, du moins, dit-il, ils ne ſçavoient ni le polir ni le placer avec goût dans les ouvrages où ſa richeſſe naturelle auroit pû relever l'éclat des lieux où il auroit été employé ; de maniere que ce ne fut guéres que ſous le régne des Empereurs, & lorſque le luxe domina dans Rome, que l'Architecture y parut avec ſplendeur, & qu'on érigea une quantité preſqu'innombrable de bâtimens. Ce qui nous donne occaſion d'obſerver que les Grecs & les Romains ont formé eux ſeuls plus de grands Architectes que toutes les autres Nations de la terre, parceque ces peuples ont eu auſſi plus de moyens de cultiver & de perfectionner les arts. D'ailleurs les cérémonies de leur Religion, qui ſe faiſoient avec pompe, la foule des étrangers qui étoient appellés par des Fêtes ſolemnelles & par les différens exercices des Athletes & des Gladiateurs, les Théâtres, les Amphithéâtres, les Cirques, les Naumachies (†), les Bains, les Portiques où s'aſſembloient

à ce Dieu ; ce qui eſt certain, c'eſt que peu de perſonnes ignorent l'édification du Temple que Pauſanias nous décrit, que Dom Bernard de Montfaucon nous rapporte, & dont l'Architecture Hiſtorique fait mention comme d'un ouvrage d'une très-grande réputation. On ſçait auſſi qu'il y avoit à Rome pluſieurs Temples de Jupiter ſous différens noms, entr'autres celui de Jupiter Capitolin, ainſi appellé parce qu'il étoit bâti au Capitole ; & qu'il y en a eu encore une infinité d'autres connus ſous les noms de Jupiter le Propugnateur, de Jupiter *Redux*, de Jupiter *Vimineus*, de Jupiter *Stator*, de Jupiter *le Vainqueur*, & un grand nombre repréſentés ſur les médailles Grecques & Romaines, dont le célébre *Sabbatini*, Antiquaire Romain, a fait une grande collection, & ſur leſquels il a donné des diſſertations fort curieuſes.

(*n*) Vitruve dit que de ſon tems les murailles de ce Palais, qui étoient de briques couvertes d'un enduit ſi poli qu'elles reſſembloient à du verre, étoient encore fort entieres ; il décrit pluſieurs Temples que le Roi Mauſole fit bâtir, tels que celui de Mars qu'il fit élever au milieu de ſon Palais, & à l'extrémité duquel étoit une Statue coloſſale de ce Dieu, exécutée par Thelocarés ou Timothée, & celui de Venus & de Mercure, ſans oublier le Tombeau de ce Roi, que ſon épouſe Arthemiſe fit conſtruire, vers l'an du monde 3651, à Halicarnaſſe, avec une extrême magnificence, & qui a été ſi célébre que dans la ſuite tous les Tombeaux dont la ſtructure a paſſé une médiocre depenſe, ont retenu le nom de Mauſolée. Les façades de ce Tombeau étoient ornées de 36 colonnes d'un marbre précieux, de bas-relief, & de Statues d'une exécution admirable ; mais ce qui contribua à faire de ce monument une des ſept merveilles du monde, ce fut la Piramide que le ſçavant Pithéus entreprit d'élever au-deſſus, & à l'extrémité de laquelle étoit un char que l'on dédia au Soleil. Toute la hauteur de cet édifice avoit 140 pieds, & il étoit conſtruit d'un marbre Grec. Pline croit que c'eſt le premier édifice où l'on ait employé le marbre en incruſtation, & que l'on eſt redevable à la Carie de cette invention. On compte entr'autres au nombre des Architectes célébres qui ont travaillé à ce monument, Satirus, Leochares, Scopas, Briaxes & Praxitele ; voyez la Préface de Vitruve, Liv. 7.

(¶) Scopas étoit de Paros, Iſle de la Mer Egée.

(†) Suétone, Tacite, & pluſieurs autres Auteurs nous décrivent pluſieurs Naumachies, comme ayant le plus contribué à manifeſter la grandeur des Romains, qui pour y réuſſir ne ſe contenterent pas de creuſer des Lacs entiers, de les remplir d'eau, de les border de pierres, mais qui les entourerent de Portiques & d'Amphithéâtres auſſi magnifiques que commodes aux ſpectateurs ; telles fu-

les Philoſophes, les Baſiliques où ſe rendoit la juſtice, les Arcs de triomphe; en un mot tout concouroit à faire fleurir l'Architecture, & à lui faire produire des monumens admirables & dont les veſtiges nous étonnent encore. Les Architectes de ces tems-là avoient de fréquentes occaſions de développer leurs talens, de perfectionner leur art & d'établir des principes certains, par l'habitude de voir de ſomptueux bâtimens qui accoutumoient leurs yeux à ne ſouffrir le médiocre que chez les autres nations, où ces auguſtes cérémonies, ces exercices & ces ſpectacles n'étoient point en uſage, & où l'art de bâtir n'avoit pour objet que la ſalubrité & la ſolidité. Entre les monumens dont on voit encore quelques reſtes précieux en Italie, l'on compte le Temple (o) nommé Panthéon, qui s'eſt conſervé fort entier; les Thermes de Diocletien (p), l'Amphithéâtre à préſent nommé Colliſée (q), le grand Aqueduc, qui témoigne ſi bien la magnificence Romaine, & qui fut conſtruit ſous le régne d'Auguſte, après le rétabliſſement de Carthage (¶), les conduits ſouterrains (r) bâtis par l'ancien Tarquin, cinquiéme Roi de Rome, ces grands chemins (s)

(o) Le Panthéon eſt connu aujourd'hui ſous le nom de la Rotonde, & il fut édifié par *Agrippa*, qui étoit gendre d'Auguſte, & qui le dédia à tous les Dieux, mais particuliérement à Jupiter le Vengeur & à Cibele. Son portique ayant éte ruiné par le tonnerre, il fut rebâti dans la ſuite par les Empereurs Severe & Marc Aurele. Le Pape Boniface IV, ſous l'Empereur Phocas, dédia ce Temple à Dieu ſous le nom de la Vierge & des Martirs. En 1627 le Pape Urbain VIII. fit applanir la place qui eſt devant cette Egliſe, & reſtaurer le portique qui paroît avoir été ajoûté après coup, & qui, au ſentiment de Palladio, eſt la ſeule choſe qu'Agrippa ait fait édifier à ce Temple, lequel, ſuivant le même Auteur, a été élevé dès le tems de la République, & non pas 14 ans après la venue de Notre Seigneur, ou environ, tems auquel vivoit Agrippa.

Deſgodets, dans ſes édifices antiques, Chap. I. page & Pl. premiere, donne à l'intérieur de ce bâtiment vingt-deux toiſes de diamétre, la figure de ſon plan étant ronde, il ſemble (pour me ſervir de l'expreſſion de Palladio,) repréſenter le globe de la terre, ſa grandeur étant diſpoſée de maniere que ſa hauteur eſt égale à ſa largeur priſe diamétralement. Palladio, ainſi que François Blondel & Serlio, nous a donné les meſures de ce Temple, leſquelles ne s'accordent point avec celles de Deſgodets, néanmoins les détails dans leſquels ce dernier eſt entré me font préſumer qu'il a été plus exact que les autres, quoique ces meſures n'ayent aucun rapport avec les dimenſions que François Blondel avance avoir été les régles certaines de la compoſition de cet édifice. Voyez le Cours d'Architecture de François Blondel, cinquiéme Partie, Chap. 9.

(p) Cet édifice fut commencé par les Empereurs Dioclétien & Maximien, & achevé par Conſtantin. Ces thermes étoient compoſés de beaucoup de bâtimens, dont il ne reſte à préſent que très-peu de choſe. La forme extérieure de cet édifice eſt un parallelogramme d'environ 73 toiſes de longueur ſur vingt-ſept de profondeur, au milieu duquel étoit un ſallon terminé en voûte d'arrête, ſoutenu par huit colonnes de granite, d'une ſeule piece, & dont les baſes & les chapiteaux étoient de marbre blanc, auſſi bien que l'entablement. Quatre de ces colonnes ſont d'Ordre Corinthien, & les quatre autres d'Ordre Compoſite, ſous le même entablement, ainſi que le remarque Deſgodets, Chap. 24. La férocité des Arabes a contribué le plus à la deſtruction de cet édifice; cependant Serlio en a deſſiné un plan, d'après les anciennes fondations, qu'on voit dans le cabinet du Roi, & qui eſt gravé dans l'Architecture Hiſtorique, Pl. 9. On y voit auſſi le deſſein du Palais de cet Empereur, Pl. 10, ainſi que le Temple de Jupiter qu'il y a fait élever, le deſſein des aqueducs, les colonades, &c.

(q) L'Amphithéâtre de Rome, appellé le Colliſée, fut bâti par les Empereurs Veſpaſien & Titus, au milieu de l'ancienne Rome, au même endroit où l'on dit qu'Auguſte avoit eu deſſein d'en bâtir un. On prétend que 15000 ouvriers y travaillerent pendant 10 ans, avant que l'on eut touché à la ſculpture; ſa forme extérieure, de même que l'intérieure, eſt ovale, contenant hors d'œuvre environ 85 toiſes de longueur ſur 70 de largeur. Voyez Deſgodets, Chap. 21.

(r) Entre pluſieurs bâtimens que Tarquin l'ancien fit faire, il ordonna la conſtruction de celui dont nous parlons, lequel, quoique moins éclatant que la plupart des édifices que nous venons de décrire, ne cede cependant en rien, ſelon Tite Live, à tout ce qui avoit été fait auparavant, eu égard à l'utilité & au bien qui en revenoit aux Citoyens. Ces ſouterrains, en forme d'aqueduc, étoient deſtinés à recevoir toutes les immondices de Rome; & il eſt difficile de concevoir comment ces voûtes conduites depuis une des extrémités de la Ville juſqu'au Tibre, ont pû ſe ſoutenir pendant tant de ſiécles ſans s'ébranler, & réſiſter à la charge immenſe des voitures qui ont continuellement paſſé deſſus. Pline, Liv. 36. Chap. 2. rapporte à ce ſujet une hiſtoire * qui ſert à rendre croyable l'immuable ſolidité de cet ouvrage.

On doit convenir que de pareils travaux, quoiqu'enſevelis dans les ténébres, contribuent infiniment à la propreté des maiſons & des rues, ainſi qu'à la ſalubrité de l'air, & que ce devroit être un des principaux objets des ouvrages publics.

(s) On voit encore en divers endroits de l'Italie, & principalement aux environs de Rome, quelques veſtiges des anciens grands chemins conſtruits par les Romains.

rent celles de Céſar, de Claudius dans le Lac Fucien, de Néron & de Domitien près le Tibre. Dans ces ſpectacles on voyoit des flottes entieres équipées & ornées former des batailles, qui toutes ſanglantes qu'elles étoient quelquefois, n'avoient cependant pour objet que l'amuſement du Peuple; il y paroiſſoit des monſtres d'une grandeur ſurprenante, & qui étoient agités par des machines hidrauliques dont l'invention, ſelon ces Auteurs, étoit auſſi étonnante qu'elle paroiſſoit incroyable. Voyez dans l'Architecture Hiſtorique, Pl. 6. la Naumachie de Domitien, deſſinée par Fiſcher d'après une médaille que quelques Auteurs ont publié.

(¶) L'hiſtoire ancienne, dans la deſcription des monumens de l'antiquité, ne nous parle que de deux Aqueducs, ſçavoir celui de Carthage & celui que l'Empereur Dioclétien fit bâtir dans ſon Palais. Voyez les deſſeins de ces Aqueducs, Pl. [illegible]. & 9. de l'Architecture Hiſtorique.

* Scaurus, dit-il, pour orner la ſcene d'un Théâtre qui ne devoit ſubſiſter que pendant ſix ſemaines, avoit fait préparer en moins d'un an 360 colonnes, dont celles d'en bas, qui étoient de marbre, avoient 38 pieds de haut, & étoient ſurmontées les unes ſur les autres en trois rangs, & dont celles du troiſiéme Ordre étoient de bronze doré. Le Théâtre qui pouvoit contenir 80000 perſonnes aſſiſes, étoit encore embelli par un nombre prodigieux de Statues de bronze, &c. Après que le ſpectacle fut fini, il voulut faire amener chez lui tous ces riches ornemens; mais l'Entrepreneur des ouvrages ſouterrains exigea de lui qu'il s'engageât à payer le

dont Palladio nous fait la description ; ce fameux pont (*t*) que Trajan fit bâtir sur

Auguste, comme nous l'apprend Dion, Liv. 53. voulut bien prendre lui-même le soin de celui de Flaminius, depuis Rome jusqu'à Rimini, dans la longueur duquel étoit ce beau pont, où l'on avoit élevé un arc de triomphe à la gloire de ce Prince. Plusieurs personnes Patriciennes, Consulaires, ou qui avoient reçu les honneurs du triomphe, furent chargées de la conduite des autres chemins & de les rétablir à leurs dépens : quelques-uns le firent de bonne volonté & par le zèle de contribuer à la gloire de l'état ; d'autres l'exécuterent malgré eux, considérant comme un effet de la politique d'Auguste les dépenses extraordinaires où il les engageoit.

L'Empereur Domitien, entre plusieurs ouvrages publics qu'il fit faire à Rome, fit aussi construire le chemin appellé *Via Domitiana*, qui s'étendoit depuis Pouzzol jusques à Sinuëses, où il se joignoit au chemin d'*Appius* ; il avoit 13 lieues de longueur : comme le terrein en étoit fort mauvais, il fallut faire des dépenses prodigieuses pour l'affermir, & on n'épargna rien dans la construction du corps principal de l'ouvrage ; non-seulement il étoit composé de plusieurs assises de pierres qui faisoient un massif d'une largeur & d'une profondeur si extraordinaire, qu'aucune autre nation que les Romains n'en avoit fait encore de semblables; mais sur ce massif il y avoit au lieu de pavé ordinaire, de grands carreaux de pierre taillés régulierement, & posés avec beaucoup de soin & de propreté sur toute la suface du chemin, dans la longueur duquel étoit le pont du fleuve Vulturnus. Domitien se fit élever un arc de triomphe à l'endroit où ce même chemin se joignoit à celui d'Appius. Le pont & l'Arc de triomphe étoient de marbre blanc, ils étoient richement ornés, ainsi qu'on peut l'apprendre plus particulierement par les descriptions que le Tasse & quelques autres Auteurs en ont donné. Palladio vante beaucoup le chemin d'Appius Claudius, auquel celui dont nous venons de parler, venoit se joindre. Le chemin d'Appius étoit d'une très-grande magnificence ; il commençoit, dit Palladio, au Collisée, & alloit se terminer à Capoue, Ville d'Italie. Dans la suite, selon Plutarque, il fut continué bien plus loin par César. L'Empereur Trajan ayant voulu le réparer, fit applanir des montagnes, remplir des vallées, & bâtir des ponts par-tout où il en étoit besoin, ce qui le rendit, quoiqu'à grands frais, beaucoup plus court & plus commode.

On met encore au nombre des plus célébres chemins des Romains, celui que fit faire Aurélius, Citoyen Romain ; il commençoit à la porte Aurelia, nommée aujourd'hui porte St. Pancrace, & conduisoit jusqu'à Pise, en traversant tous les lieux maritimes de la Toscane.

Le chemin Numantan, celui de Prœneste, & le Libican étoient encore en très-grande réputation; le premier partoit de la porte Viminale, nommée aujourd'hui de Ste. Agnès, & s'étendoit jusqu'à Numance. Le second tenoit à la porte Esquiline ou de St. Laurent, & le troisiéme à la Nevia ou porte majeure, & ces deux derniers conduisoient à la Palestrine. Il y en avoit encore d'assez célébres, dont plusieurs Auteurs ont fait mention, tels que le Salare, le Collatin, le Latin, & divers autres, ausquels on a donné les noms ou de ceux qui les avoient fait faire, ou de la porte d'où ils commençoient. Voyez Palladio, Chap. 3.

Leon Bapt. Alberti nous parle aussi d'un très-beau chemin qu'on appelloit le Portuouze, qui conduisoit au Port d'Ostia, & qui étoit divisé en deux sentiers, au milieu desquels étoit un rang de pavé, de maniere que par un de ces sentiers on alloit de la Ville au Port, & que l'autre servoit pour revenir du Port à la Ville, afin d'éviter par ce moyen l'embarras occasionné par la multitude innombrable de peuple qui venoit de Rome ou qui s'y en retournoit.

(*t*) Ce pont bâti par l'ordre de Trajan, auroit seul suffi pour l'immortaliser. Il fut édifié, selon Diodore, par Appollodore de Damas, fameux Architecte, & il avoit 20 piles, épaisses chacune de 60 pieds & hautes de 150, sans les fondations ; ces piles étoient distantes l'une de l'autre de 170 pieds, ce qui peut faire en tout 766 toises 4 pieds de longueur.

Comme ce pont étoit construit dans l'endroit le plus rapide & le plus profond du Danube, il fut impossible d'y fonder les piles par des bâtardeaux, au lieu desquels on jetta dans cette riviere une quantité prodigieuse de divers matériaux, qui à la fin formerent des especes d'empattemens, sur lesquels on construisit ce pont. Adrien, successeur de Trajan, en fit abattre les arches, dans la crainte que les Barbares ne s'en servissent contre les Romains ; c'étoit cependant par un motif contraire que Trajan l'avoit fait bâtir. L'on peut à cette occasion parler aussi du pont que ce même Adrien fit construire auprès de son mausolée à Rome : les restes de ce mausolée ont pris depuis le nom du Château St. Ange, qui a été bâti de ses démolitions ; voyez dans l'Architecture Historique le dessein de ce pont fait d'après une médaille du Cabinet du Roi, ainsi que celui du pont qu'Auguste fit bâtir sur le Tibre, Pl. 3. & dont nous avons parlé note *s*.

Les ponts que nous venons de citer, afin de donner une idée de la grandeur des Romains dans leurs entreprises, me conduisent à dire quelque chose de ceux qui sont encore aujourd'hui dans la Perse l'étonnement de toutes les nations, entr'autres celui d'Ispaham, sur la riviere de Sandrud, lequel est nommé Aliverdychan, du nom de celui qui l'a fait bâtir. La longueur de ce pont est de 300 pas géométriques & sa largeur de 20, sans compter une galerie de chaque côté, couverte d'une plate-forme dont le passage est aussi commode en haut, pour jouir de l'air, qu'au-dessous pour se mettre à l'ombre.

Nous pouvons aussi parler du grand pont Chinois situé entre la Capitale Focheu & le Fauxbourg Nantai, qui a 100 arches, d'une hauteur capable de laisser passer les navires à pleines voiles. Ce pont est construit de grandes pierres de taille, & terminé par une balustrade dont les piédestaux qui en séparent les travées, sont ornés de lions de marbre ; Fischer, Liv. 3. Pl. 13. 14. & 15. &c.

Celui de Loyang, dans la Province Chinoise Fokien, le plus grand & le plus surprenant dont les voyageurs fassent mention ; il est composé de 300 piles jointes sans arcs par des pierres de marbre noir de 18 pas de longueur, de deux de hauteur, & de deux de largeur, de maniere que 7 de ces pierres jointes l'une à l'autre sur leur largeur forment celle du pont, qui est aussi orné à son exrémité de balustrades & de lions.

Celui de Cientao, ou le chemin des piliers, dans la Province Xensi en Chine, où l'on a joint les extrémités supérieures des montagnes de cette contrée par un pont de 30 stades de longueur, afin d'éviter tous les détours qu'il falloit traverser par les autres routes pour arriver à la Capitale. Ce pont est soutenu en partie par des poutres, mais dans les endroits où les vallées sont profondes, il est porté par des piliers de pierre d'une hauteur si prodigieuse, que les passagers ne traversent ce pont qu'avec frayeur. Quatre chevaux peuvent passer de front sur sa largeur, & les côtés en sont garantis par des appuis de fer.

On voit très-fréquemment à la Chine des ponts de chaînes pratiqués pour communiquer du sommet d'une montagne à celui d'une autre. On pose sur ces chaînes des planches près à près, & l'on se sert communément de ces passages pour les gens de pied ou pour les voitures légéres. Voyez les desseins de ces derniers ponts dans l'Architecture Historique, Planches 9. 13. 14. & 15. &c.

dommage que le transport des fardeaux si pesans pourroit causer aux voûtes, qui depuis 800 ans étoient demeurées entieres, & qui malgré leur vétusté, soutinrent sans s'ébranler toutes les secousses que ce transport leur causa ; ce qui nous prouve combien les Romains sçavoient, par la solidité de leur construction, éterniser leurs édifices. Voyez ce que Vitruve en dit dans sa Préface, page 2.

le Danube, à propos duquel nous pouvons parler de la Colonne (*u*) que ce Prince fit élever; le Pont qu'Auguste érigea sur le Tibre, vers le chemin de Flaminius, & au-dessus duquel on avoit posé un Arc de triomphe, tant à la gloire de ce Prince, que pour rendre l'entrée des Triomphateurs plus éclatante; le Pont d'Ælius bâti par l'Empereur Adrien, & qui est auprès de son mausolée à Rome, dont les ruines ont servi depuis à bâtir le Château St. Ange, sans oublier le Palais (§) nommé la Maison dorée (*x*), dont nous parle Suétone, que Néron fit élever dans Rome, dont les jardins étoient d'un espace immense, & où la somptuosité des bâtimens, les pierreries, les perles, l'or & toutes sortes de matieres précieuses brilloient de toutes parts, outre une infinité d'autres monumens, dont la magnificence étoit surprenante, & que ce même Prince avoit fait édifier.

Ces prospérités furent suivies d'affreux revers; ce que l'histoire nous apprend de la décadence des Romains, mérite bien qu'avant de passer plus loin nous disions quelque chose de la révolution dont se ressentit l'Architecture, tant en Italie que dans plusieurs autres parties de l'Europe.

Decadence de l'Architecture.

Ce fut vers le commencement du cinquiéme siécle que Radagaise entra en Italie, & que les ravages des Visigoths contraignirent le Peuple Romain de se sauver de la cruauté de ces Barbares, qui portoient par-tout le fer & le feu, & détruisoient les plus beaux monumens, sans excepter ceux dont Rome étoit remplie, ayant eu même le dessein de démolir cette Capitale de l'Univers, ce qu'ils auroient exécuté, si Alaric, après l'avoir prise d'assaut, n'eut empêché ses Soldats de ruiner les édifices qui étoient échappés à leur premiere fureur. Plusieurs autres nations se lierent ensemble pour ravager l'Empire, & se porterent aux mêmes excès que les Visigoths, renversant tout ce qu'ils trouvoient de bâtimens considérables, & por-

(*u*) La colonne Trajane est un des plus superbes restes de la magnificence Romaine; elle subsiste encore aujourd'hui, & l'on peut dire que ce monument a plus immortalisé l'Empereur Trajan, que toutes les plumes des Historiens. Elle lui fut érigée par le Sénat & par le peuple Romain, en reconnoissance des services qu'il avoit rendu à sa patrie, & afin que la mémoire en fût présente à tous les siécles, & qu'elle durât autant que l'Empire, on les fit graver sur le marbre dans le stile le plus sublime qui eût jamais été employé, de maniere que l'Architecture devint alors le témoin des tems les plus reculés; & comme elle préconisoit un Romain, elle ne se servit point des Ordres Grecs, quoiqu'ils fussent les plus en usage en Italie. On voulut aussi prouver par là qu'il n'y a rien de si simple que l'art ne sçache embellir, & que d'une masse informe il peut faire naître le plus beau chef-d'œuvre de l'Univers. Cette colonne, qui a 113 pieds d'élévation, étoit autrefois terminée par une Statue pédestre de Trajan, laquelle étoit de bronze doré & avoit 19 pieds de hauteur. On voit aujourd'hui à la place de cette Statue celle de St. Pierre, qui a 13 pieds de hauteur & que Sixte V. fit mettre à la place de celle de Trajan, comme le trophée le plus glorieux de la Chrétienté.

Ce monument étoit autrefois situé au milieu d'une grande place, qui étoit ornée d'une basilique où se rendoit la justice, & où s'assembloient les Négocians; le reste étoit fermé par un quarré, à l'imitation des places Grecques, & étoit décoré d'une grande quantité de Statues. La fameuse Bibliothéque de Trajan, dont il est parlé dans l'Histoire, faisoit aussi un des principaux ornemens de cette place, dont Apollodore fut l'Architecte, & de laquelle il ne reste aujourd'hui que la colonne; voyez Fischer, Liv. 2. Pl. 7.

La colonne d'Antonin, qu'on voit encore présentement dans la Ville de Rome, a 175 pieds de hauteur, mais son travail est beaucoup moins estimé que celui de la précédente; elle fut élevée par Marc Aurele, & subsiste presque dans son entier; voyez Félibien, Liv. 2.

(*x*) Néron la fit bâtir après avoir mis le feu à la Ville de Rome, pour satisfaire la cruelle vanité de la rétablir avec plus de magnificence, & avoir assez de place pour étendre les limites de ce Palais. Une incendie ayant réduit ce superbe édifice en cendres, excita l'orgueil de Néron à y rebâtir un autre Palais encore plus somptueux, qu'il nomma la Maison d'Or, à cause de la magnificence des ameublemens & de l'assemblage de tout ce que la nature & l'art avoient pû produire de riche & de surprenant.

L'enceinte prodigieuse de ce vaste bâtiment donna lieu aux anciens de l'appeller une Ville, de sorte qu'au dire de Pline, Liv. 36. Chap. 5. Rome s'est vûe deux fois presque remplie par deux maisons, sçavoir celle de Caïus Caligula, & celle de Néron. Dans la seconde grande cour de ce vaste édifice, étoit un étang, dont la prodigieuse étendue l'a fait nommer par Suetone une mer: le terrain qu'il occupoit se trouve rempli à présent par les ruines de l'Amphithéâtre de Tite. Enfin, si l'on en croit les Historiens, personne ne pourra se figurer la magnificence du dedans de ce Palais, sans se former auparavant une idée juste des trésors immenses que Rome triomphante avoit remporté de toutes les nations vaincues. On y avoit sacrifié à la vanité de Néron, non-seulement ce que l'Orient & l'Occident pouvoient fournir de plus précieux en or, en argent, en nacre & en yvoire, mais aussi ce que l'antiquité avoit laissé de plus riche du Royaume d'Egipte; voyez Suétone, Tacite, Martial, Pline, &c. & le dessein de ce monument par Fischer, Pl. 4.

(§) C'est, à ce qu'on croit, sur les ruines de ce fameux Palais que l'Empereur Vespasien fit élever le Temple de la Paix, & c'est sur les vestiges que Serlio en a dessiné le plan & le profil dans le seiziéme siécle. Il avoit, selon cet Architecte, 340 pieds de longueur sur 250 de large. Pline, Liv. 36. parle de ce monument comme d'un des principaux ouvrages de Rome, & fait une description très-curieuse de tous les travaux des grands Maitres qui ont été employés à la décoration de ce merveilleux édifice. Voyez le Pere Montfaucon, II. Partie.

tant

tant leur férocité jusqu'à réduire à une cruelle servitude ceux qui faisoient profession de l'art de bâtir, aussi bien que ceux qui s'appliquoient en général aux ouvrages d'esprit.

Théodoric, Prince des Ostrogoths, devenu Roi d'Italie, fut le premier qui fit rétablir à Rome & dans quelques Provinces circonvoisines, plusieurs monumens assez considérables, & qui ordonna non-seulement que dans la suite on prît soin de réparer les édifices qui étoient endommagés, mais aussi de rassembler les débris de ceux qui ne pouvoient être restaurés, & de les porter en divers lieux, où il fit ensuite construire de nouveaux bâtimens, auxquels on employa la plus grande partie de ces débris (*y*). Son goût pour les sciences ne dura pas jusqu'à la fin de son régne, il retomba vers l'an 526 dans sa férocité naturelle; mais sa fille Amalazonte qui avoit une très-grande connoissance des sciences & des arts, inspira, pendant sa Régence en Italie, au Roi Atalaric, son fils, l'amour qu'elle avoit pour eux; ce qui effectivement eut quelque succès. Les Goths ne furent pas les seuls qui dans la suite prirent du goût pour l'Architecture. Plusieurs Auteurs nous apprennent qu'Arcturus, autrement dit Arturus, ou Artus, qui régnoit dans les Isles Britanniques, y fit bâtir quantité d'Eglises & d'autres edifices considérables: les François qui s'étoient établis dans les Gaules, témoignerent aussi beaucoup d'inclination pour cet art, & construisirent quantité d'Eglises sous les régnes de Clovis, premier Roi Chrétien, & sous celui des fils de ce Prince, après qu'ils eurent partagé le Royaume de France.

On voit dans les antiquités de Paris que Clovis fit bâtir hors de cette Ville l'Eglise de St. Pierre & St. Paul, aujourd'hui celle de Ste. Geneviéve; que ce même Roi fit édifier celle de l'Abbaïe de St. Pierre de Chartres, & celle de St. Mémin près d'Orléans; que Childebert un de ses fils fit ériger l'Abbaïe de St. Germain des Prés, dans le même tems que Clotaire, frere de Childebert, fit bâtir celle de St. Médard de Soissons; & qu'après être entré en possession de tout le Royaume de son pere par la mort de ses freres, il donna ordre qu'on bâtît celle de St. Martin de Tours, qui vers l'an 564 avoit été entiérement brûlée avec la Ville.

Progrès de l'Architecture en France.

Vers l'an 628, le Roi Dagobert entreprit de bâtir l'Eglise de St. Denis en France. Je ne rapporterai point ici toutes les magnificences dont la piété de ce Prince l'a revêtue. Ce même Roi fit aussi achever, environ l'an 643, la grande Tour de Strasbourg (*z*), que Clovis avoit fait commencer en 510.

Enfin l'on peut dire que successivement presque dans chaque partie de l'Europe toutes les Puissances affectionnerent l'art de bâtir, principalement du côté de l'Italie, qui semble avoir été la premiere à triompher de l'ignorance & de la fureur des Barbares qui avoient inondé l'Empire; à Venise sur-tout il n'y eut gueres de Doges qui ne voulussent signaler leur Gouvernement par des édifices, soit sacrés, soit publics, soit particuliers; mais on reconnoît aisément, en parcourant l'Histoire, que Charlemagne est un des Princes qui a le plus contribué au rétablissement & à l'édification des Temples sacrés. L'Allemagne, l'Italie & la France conservent encore quelques restes précieux des édifices qu'il a fait élever, entre lesquels se remarque l'Eglise que ce Prince fit bâtir à Aix (*&*), qui a pris depuis le nom d'Aix-la-Chapelle.

Louis le débonnaire, qui lui succéda, fit aussi construire quantité d'édifices du même genre, & ce fut sous son régne qu'Ebon, Evêque de Rheims, entreprit de bâtir

(*y*) Simmaque & Boëce furent deux grands Architectes dont se servit Théodoric pour la restauration des bâtimens dont nous venons de parler; mais sur la fin de son régne ils éprouverent, par leur mort & la confiscation de leurs biens, la fureur du Prince sous lequel ils avoient vécu.

(*z*) L'Architecte de cette ancienne Tour fut Erwin. Elle fut brûlée depuis par le feu du ciel les annés 1007, 1130, 1140, 1150, 1176, & 1198; enfin Werner, Evêque, la fit rétablir en 1277 dans l'état qu'on la voit aujourd'hui; voyez Félibien, Liv. 4.

(*&*) Ce fut cette même Ville que ce Prince choisit pour être la Capitale d'Occident. Il fit aussi construire un pont de bois sur le Rhin à Mayence, qui a passé pour un des plus grands ouvrages qui ait paru en ce genre; ce pont fut brûlé l'an 813, un peu avant la mort de cet Empereur, qui avoit commencé à le faire rétablir en pierre.

l'Eglise Cathédrale de son Diocèse (*aa*), qui fut achevée vers l'an 840, pendant l'Episcopat d'Hincmart, qui, ainsi que son prédécesseur, apporta tous ses soins pour l'amener au point de perfection où on la voit aujourd'hui, cette Eglise pouvant être regardée comme un des beaux ouvrages Gothiques.

Si l'on voit d'heureux siécles où les sciences & les arts paroissent avec éclat, l'expérience nous montre assez que cette splendeur s'obscurcit bien-tôt, & que la durée de ces tems florissans est ordinairement renfermée dans un court espace. L'état auquel la France se trouva réduite sur la fin du régne de Louis le débonnaire, & sous celui de quelques-uns de ses successeurs, retarda les progrès de l'Architecture dans tout le Royaume, sur-tout lorsque les Normands-Danois, sous la conduite de Harteing, entrerent dans la France, où ils détruisirent (*bb*) la plupart des monumens que nous venons de nommer, sçavoir l'Abbaïe de St. Germain des Près, l'Eglise de Ste. Geneviéve, la Cathédrale de Chartres, l'Eglise de St. Ouën à Rouen, &c. ce qui a fait regarder ces Peuples, aussi bien que les Sarrazins, comme le fleau des arts.

Sous le régne de Charles le Chauve, qui veilloit sans cesse à l'embelissement de la France, l'Architecture, malgré les troubles dont ce Royaume étoit agité, ne laissa pas de reprendre le dessus, & elle continua toujours de prospérer, puisque sous le régne du Roi Robert en 1020, on a édifié, comme on la voit à présent, l'Eglise de Chartres (*cc*). Kanut Roi de Dannemarc & d'Angleterre, Guillaume IV. Duc d'Aquitaine, Richard Duc de Normandie, fournirent des sommes considérables pour augmenter la magnificence de cette Eglise, qui a de longueur 70 toises dans œuvre, sur 18 d'élévation, & 35 de largeur dans la croisée. C'est pendant ce même tems que le Roi Robert fit aussi bâtir celle de Senlis, celle d'Etampes, plusieurs à Orléans, celle de Notre Dame à Poissi, celle de Ste. Geneviéve (*dd*), & celle de St. Nicolas des Champs à Paris, près de son Palais, qui pour lors étoit bâti hors de la Ville. Ensuite Henri, son premier fils, fit ériger aussi plusieurs Eglises, entr'autres celle de St. Remi de Rheims (*ee*) & son Monastere, qui furent consacrés par le Pape Léon IX. qui excita plusieurs Prélats à faire réparer ou reconstruire les Eglises ruinées dans tous les lieux de la Chrétienté. Ce fut par ses remontrances que Constantin Monomaque, Empereur d'Orient, fit rebâtir l'Eglise du St. Sépulchre de Jérusalem, que les Sarrazins avoient détruite à la fin du dixiéme siécle.

Nous ne finirions point si nous entreprenions de nommer tous les édifices sacrés qui ont été érigés dans l'espace des siécles & sous les régnes dont nous venons de parler; nous nous sommes seulement proposé de donner, en parlant de l'origine de l'Architecture, les principales notions des différens revers qu'elle a subi, & des diverses manieres de bâtir qu'on a pratiqué dans les siécles passés; en effet l'Architecture Gothique est bien différente de la Grecque & de la Romaine qui l'avoient précédée; celles-ci simples, nobles, majestueuses; celle-là chargée d'ornemens frivoles, mal entendus, & déplacés, au point qu'on a vû des Architectes Gothiques pousser le ridicule jusqu'à mettre les chapiteaux à la place des bases; au lieu des colonnes qui ont été introduites dans l'Architecture pour imiter les arbres, ces mêmes Architectes affectoient de n'en imiter que les branches, de sorte que la hauteur excessive de ces colonnes n'avoit aucune proportion avec leur grosseur, & ils mettoient toute leur industrie à élever des monumens qui, quoique solides, parussent plus étonnans que soumis aux régles de l'art. C'est ainsi qu'ils ont traité la plupart des Eglises dont nous avons fait mention, & dont quelques-unes sont nean-

(*aa*) Ce fut Rumalde, Architecte, qui en donna les desseins.

(*bb*) Ce fut dans le milieu du neuviéme siécle.

(*cc*) Cette Eglise, lorsqu'elle a été rebâtie en 1020, avoit été brûlée pour la troisiéme fois par le feu du ciel, & ce fut Fulbert, Evêque, qui prit soin de la rétablir, & qui par sa piété intéressa les Princes dont nous venons de parler à contribuer aux fonds nécessaires pour la reconstruire dans l'état où nous la voyons.

(*dd*) Cette Eglise n'a été achevée que vers le douziéme siécle.

(*ee*) En 1409.

moins construites avec tant de légéreté & de hardiesse, qu'on ne peut leur refuser de l'admiration. Ainsi nous distinguons deux manieres de bâtir dans l'Architecture que nous nommons Gothique; l'une est celle des monumens que nous avons dit avoir été élevés au commencement du sixiéme siécle, & qui a duré jusques vers le onziéme; c'est cette premiere qu'on peut nommer Gothique ancienne, & qui conservoit quelques traits de la belle Architecture; il paroît même que ceux qui l'ont mise en pratique n'ignoroient pas absolument les proportions, quoiqu'ils ne s'asservissent pas à les observer, sans doute parce qu'ils étoient uniquement attentifs à rendre leur ouvrage durable, & qu'ils étoient plus soigneux de leur donner un air de merveilleux par leurs masses, que par leur élégance. C'est ce qui a fait dire à quelques Historiens que les Goths étoient peu touchés des beautés délicates, parce qu'étant sortis des parties les plus septentrionales de la terre, où ils étoient accoutumés par la nécessité à se précautionner contre la violence des orages & des torrens, ils n'avoient pû qu'apporter dans des climats plus heureux le même goût pour l'Architecture, se réformant seulement un peu à la vûe des modeles que leur présentoient les édifices Romains, dont la plupart néanmoins n'étoient pas sans défaut, puisque depuis l'Empire de Severe l'Architecture avoit beaucoup dégénéré; raison qui contribua peut-être à éloigner les Goths de la bonne maniere de bâtir.

Architecture Gothique ancienne.

La seconde Architecture Gothique nommée moderne, a duré environ depuis le onziéme siécle jusques vers le régne de François premier, & elle a une origine bien différente, suivant le sentiment de quelques-uns qui l'attribuent aux Maures ou aux Arabes, qui ont eu dans leur Architecture le même goût que dans leur Poësie, l'une & l'autre étant aussi chargées d'ornemens superflus qu'éloignées du naturel; ceux-ci n'ayant cherché à se distinguer des Goths que par l'excessive hardiesse de l'élévation de leurs monumens, aussi bien que par l'abondance, la finesse & la bizarrerie de leurs ornemens. Pour convenir de cette vérité, il ne faut que consulter ceux qui ont vû ou donné les descriptions des Mosquées & des Cathédrales d'Espagne bâties par les Maures; & l'on verra que c'est de la région de ces peuples que cette Architecture a passé en Europe. En effet les Lettres fleurirent chez les Arabes dans le tems que leur Empire étoit le plus puissant, & ils cultiverent la Philosophie, les Mathématiques & la Médecine : leur exemple ranima l'amour des sciences dans les pays qu'ils avoient conquis aux environs de l'Espagne; on lut leurs Auteurs, leur Philosophie se répandit dans l'Europe, & l'Architecture Arabe avec elle; ensuite l'on bâtit beaucoup d'Eglises dans le goût Moresque, sans corriger même ce qui convenoit plutôt à des pays chauds qu'à des régions tempérées. Cette maniere a duré jusques vers la fin du quinziéme siécle, & c'est dans l'espace de ce tems que l'on a édifié en 1220 l'Eglise Cathédrale d'Amiens, laquelle a 60 toises de longueur, 7 de largeur, & 22 de hauteur, & qui fut exécutée sur les desseins de Cormont, Architecte; l'Eglise St. Nicaise de Rheims fut aussi élevée en 1229 par Hugues Liberger, Architecte : en 1351, Jean Ravi acheva de bâtir l'Eglise Cathédrale de Paris, que l'on avoit commencé, suivant les Antiquités de cette Ville, sous le régne de Charlemagne; & l'on vit élever la Sainte Chapelle de Vincennes, celle de Paris, &c. St. Louis, peu de tems après son retour de la Terre Sainte (*ff*), fit aussi bâtir l'Hôtel-Dieu, les Chartreux, les Cordeliers, l'Abbaïe St. Antoine, les Jacobins, les Carmes (*gg*), & quantité d'autres Eglises dont l'Histoire de Paris fait mention; mais l'on peut dire que c'est sous le régne de François Premier que l'Architecture commença à reprendre faveur en France, & qu'avant lui cet art avoit eu chez nous le même destin qu'il eut autrefois chez les Romains; ceux-ci dans leur commencement sembloient n'avoir d'affection que pour les armes & la politique, le goût des sciences & des arts ne leur vint que tard; de même les François ne furent occupés du-

Architecture Gothique moderne.

(*ff*) Qui fut en 1259.

(*gg*) Cette Eglise fut d'abord érigée où sont aujourd'hui les Céléstins; ce ne fut qu'en 1318 qu'ils s'établirent au bas de la Montagne Ste. Génevieve.

vant plusieurs siécles que du soin de faire des conquêtes, & l'on ne reconnut que sous le régne de ce protecteur des sciences que l'amour de la guerre n'étoit pas incompatible avec celui des beaux arts, & que l'esprit & le courage pouvoient se trouver ensemble.

Restauration de l'Architec. en France sous le régne de François I.

En effet, avant François Premier l'Architecture ne consistoit qu'en Eglises, Forteresses, Tours, Pont-levis, &c. mais ce Monarque, restaurateur des Lettres & des Arts, fit fleurir toutes les professions; on n'eut pas besoin pendant long-tems du secours des étrangers, sur-tout pour l'Architecture, puisque Sébastien Serlio, que le Roi avoit fait venir d'Italie pour bâtir Fontainebleau, ayant reçu ordre de faire des desseins pour le bâtiment du Louvre, celui d'un de nos Architectes (*hh*) François fut préféré, & exécuté avec tant de succès que tous les connoisseurs conviennent que ce qui a été bâti alors au Louvre peut passer pour un des modéles de la bonne Architecture. Une préférence aussi honorable pour nos Architectes anima tous ceux qui se trouverent quelques dispositions pour cette science, de maniere que bien-tôt il se forma des hommes excellens dans l'art de bâtir, qui sçurent faire admirer leurs productions jusques dans l'Italie où ils firent des ouvrages que les Italiens mêmes reconnoissent être des chefs-d'œuvre. Philippe II, Roi d'Espagne, fit venir un François (*ii*) pour le bâtiment de l'Escurial. La Reine Catherine de Médicis, qui étoit Italienne, prit Philibert Delorme & Jean Bulant, Architectes François, pour la conduite du Palais des Thuilleries, & à son exemple, Marie de Médicis choisit Jacques Debrosse pour bâtir son Palais du Luxembourg.

Mais dans la suite les Architectes François s'appercevant que les occasions de bâtir étoient peu fréquentes en France, & que malgré la noblesse (*kk*) de leur art ils pouvoient à peine se distinguer des Artisans, ils aimerent mieux prendre un autre parti que de suivre une profession dans laquelle ils ne pouvoient contenter la passion qu'ils avoient pour la gloire.

Perfection de l'Architecture sous le régne de Louis le Grand.

Ce refroidissement pour l'Architecture a duré quelque tems, & elle n'a guéres repris son premier éclat que sous la glorieuse domination de Louis XIV. par les ordres duquel se sont élevés des monumens qui présentent à la postérité autant de marques éclatantes du goût que ce grand Prince avoit pour les arts. Il montra dans plus d'une occasion qu'il avoit sçu joindre à la capacité de se choisir d'habiles Architectes, une généreuse inclination à recompenser le mérite; il excita & soutint l'émulation des Artistes par la fondation des Académies de France & d'Italie, où non-seulement les Architectes expérimentés pussent conférer ensemble, mais où les éléves eussent la facilité de s'instruire sous des Professeurs d'un mérite distingué, de maniere que c'est par l'institution de ces illustres Ecoles que les Architectes François se sont efforcés de montrer à l'envi les uns des autres que le génie de notre nation ne cédoit en rien à celui des autres peuples, & qu'ils pouvoient réussir dans tout ce qu'ils entreprenoient, quand ils étoient excités par la protection d'un aussi grand Monarque. C'est enfin par cette émulation que l'on a vû naître tant de beaux édifices, dont l'examen ne contribue pas moins à perfectionner les Architectes de nos jours, que les ouvrages des Grecs ont servi autrefois à instruire les Architectes d'Italie. On peut même dire que ce sont ces édifices dans tous les genres qui attirent dans cette Capitale les nations les plus éloignées, pour y puiser la science de l'Architecture, ainsi que celle des autres arts, entre lesquels ceux qui se vantent le plus de dispenser l'immortalité, n'ont peut-être pas tant servi à la grandeur de Louis XIV. que les bâtimens superbes qu'il a fait ériger.

(*hh*) L'Abbé de Clagni.

(*ii*) Louis de Foix.

(*kk*) Au rapport de Vitruve, en Italie les Arts étoient révérés à un si haut point, qu'il n'étoit point d'Artiste de réputation qui ne fut mis au rang des hommes illustres par les plus célébres Ecrivains de leurs tems. Préface. p. 3.

CHAP.

CHAPITRE SECOND.

De l'Agriculture, de la Sculpture, & de la Peinture en général, & de leur origine.

DE L'AGRICULTURE.

Origine de l'Agriculture.

ON peut avancer que l'Agriculture (*a*) eſt auſſi ancienne que le monde, que les hommes ſont nés pour le jardinage, & que la culture des fleurs & des fruits ſemble être leur premier état; ils ſe partagent ſur tout le reſte, mais ils ſe réuniſſent dans l'amour qu'ils ont preſque tous pour les productions de la campagne. En effet, quelque diverſité que leurs intérêts ou les uſages de la ſociété puiſſent mettre dans leurs occupations ordinaires, il paroît qu'ils panchent toujours vers leur inclination primitive, & que toute autre les aſſervit: la pratique même de cet art pénible ſemble, malgré les travaux qu'il exige, n'être ni rebutante ni accablante pour l'ouvrier, parce que la Nature prend ſoin de lui faire trouver une récompenſe toujours proportionnée à ſon labeur.

Perſonne n'ignore que c'eſt par la maniere de cultiver la terre, & par l'expérience qu'on a fait de ſes diverſes qualités, que nous jouiſſons des productions de chaque climat; que ce ſont ces productions qui entretiennent & font l'objet du commerce de toutes les nations, & que c'eſt par le beſoin mutuel que les hommes en ont qu'ils deviennent dépendans les uns des autres, & qu'ils forment une liaiſon continuelle & réciproque entr'eux. Les Provinces les plus éloignées ſe rapprochent, pour ainſi dire, en ſe communiquant reſpectivement leurs denrées; en un mot l'Agriculture & le négoce, ces deux ſources de la ſociété, donnent lieu aux hommes de s'exercer ſur la variation des ſaiſons, & ſur la qualité des ouvrages & des marchandiſes; par là ils ont occaſion de faire paroître leur patience dans les travaux, leur fidélité dans les échanges, & l'œconomie dans l'uſage des choſes qu'il ne leur eſt pas toujours facile d'acquérir.

De la ſcience de l'Agriculture, ſi utile à tous les hommes en général, eſt né l'art du jardinage qui a pour objet la culture des jardins de propreté, & dont la connoiſſance eſt d'une néceſſité preſque indiſpenſable pour l'embelliſſement des maiſons de campagne deſtinées à ſervir de réſidence aux perſonnes aiſées.

Ce ſont ces deux arts qui font que le Prélat, l'homme de guerre, & le Magiſtrat trouvent une douceur infinie dans la vie champêtre; qu'ils quittent dans la belle ſaiſon le ſéjour de la Ville, & ſuſpendent leurs travaux pour aller dans leurs domaines jouir tranquilement de la fertilité & de l'abondance que produit l'Agriculture, & de la beauté qu'offre le jardinage.

Dans tous les ſiécles nous avons vû les plus grands hommes ſe diſtinguer par leur attachement pour la culture des jardins. Cet exercice entre pour quelque choſe dans l'éloge de Salomon, de Cyrus le jeune, de l'Empereur Probus, de Charles V. de Louis XIII. & particulierement de Louis XIV. qui non-ſeulement s'eſt plû à faire planter par M. le Nautre les jardins de Verſailles, de Marly, &c. mais qui a voulu lui-même façonner des arbres & cultiver des fleurs. Un tel exemple engagea, ſous le régne de ce Monarque, tous les hommes du premier ordre à s'intéreſſer au progrès du jardi-

(*a*) Le mot d'Agriculture s'entend de l'art de cultiver la terre; les Egiptiens faiſoient honneur de ſon invention à Oſiris, les Grecs à Céres, & les Romains à Saturne ou à Janus; de tous les tems ces derniers ont eu une grande vénération pour cet art. Hiéron de Siracuſe, Attalus, Philopator de Pergamme, Archélaüs de Macédoine, & une infinité d'autres grands perſonnages, ſont loués par Pline & par Xenophon de l'amour qu'ils ont eu pour les travaux de la campagne; & l'hiſtoire fait mention que la culture des champs fut le premier objet des Légiſlateurs des Romains, & qu'on a vû pendant pluſieurs ſiécles les plus célébres Héros de l'ancienne Rome, paſſer du labour aux premiers emplois de la République, & retourner du triomphe à l'agriculture.

nage, & excita(*b*) les Architectes à rechercher des principes certains sur la proportion, le choix des formes, & l'élégance des contours dans les choses de goût, telles que les palissades, les boulingrins, les bosquets, les parterres, &c. l'expérience ayant déja fait connoître que la Nature ne peut donner seule cet arrangement que l'art procure aux jardins de propreté, & que c'est par le secours de celui-ci qu'on peut disposer avec régularité ce qu'elle feroit croître indistinctement autour de nous. En effet, si on laissoit aux tilleuls, aux maronniers, & aux arbrisseaux destinés à l'embellissement des maisons de plaisance, la liberté de pousser & de s'étendre, on se trouveroit bientôt environné de broussailles & de hautes futayes; alors les lieux qu'une habile intelligence sçait convertir en jardins magnifiques, seroient impraticables. C'est l'art qui écarte de dessous nos yeux tout ce qui peut limiter leurs regards: c'est lui qui met à découvert un espace assez considérable, décoré de verdure, d'arbrisseaux, & de fleurs peu élevées, tels que les parterres, les boulingrins, les plate-bandes, &c.

Nous ne nous étendrons pas ici sur la maniere de distribuer les jardins de plaisance, les principes généraux qui les concernent trouveront leur place dans l'introduction à l'Architecture, & l'on verra les moyens d'y parvenir avec succès répandus dans le corps de cet ouvrage; notre objet a été seulement de donner présentement une idée de l'origine de l'Agriculture & de son rapport avec la science du bâtiment concernant la partie des maisons de plaisance & des maisons particulieres.

DE LA SCULPTURE.

Origine de la Sculpture.

L'origine de la Sculpture remonte jusqu'aux premiers siécles; il semble même que Dieu ait voulu être honoré par le ministere des Sculpteurs dans la construction de l'Arche d'Alliance dont il donna l'idée au Législateur des Hébreux, & par l'inspiration dont il éclaira les ouvriers destinés à bâtir & à orner le Temple de Jérusalem. Le témoignage qu'en rend l'Ecriture seroit sans doute bien honorable pour cet art, si dans la suite on ne l'eut vû se prostituer au service de l'Idolâtrie dont il est devenu la source, en quelque maniere, par l'excellence que les Sculpteurs s'efforçoient de donner à leurs ouvrages, & qui causoit au peuple une admiration, ou plutôt une espece d'enchantement, qui passant des sens à l'esprit, lui faisoit illusion, & entraînoit la multitude.

Mais sans nous arrêter à l'abus que les hommes ont fait de cet art, ne remarquons que les beautés dont il est susceptible, & disons que la Sculpture, par le secours du dessein & d'une matiere solide, imite tous les objets sensibles & palpables que produit la nature; qu'elle se sert indiféremment des matieres les plus précieuses, & de celles qui le sont le moins, soit qu'elle les exécute en ronde bosse, en demi bosse, en bas relief, ou en creux.

Division de la Sculpture en deux classes.

On la divise ordinairement en deux classes, dont les Artistes font chacun une profession particuliere, c'est-à-dire que les uns font leur capital d'exécuter des Statues de différentes matieres pour la décoration des Eglises, des places publiques, des jardins de propreté, &c. & les autres seulement les ornemens à l'usage de la décoration extérieure & intérieure des bâtimens. L'on peut dire à l'avantage de ceux-ci qu'il n'est point de siécles où on les ait vû porter si loin la perfection de leur art, tant à cause de la légéreté, de l'élégance, & de la variété de leurs productions, qu'à cause de la beauté de l'exécution qu'on remarque aujourd'hui dans la plus grande partie des édifices modernes.

A l'égard des premiers, nous pouvons, sans faire tort à l'antiquité, avancer que les Statuaires de nos jours joignent dans leurs ouvrages à la simplicité naturelle & aux graces naïves des anciens une élégance & une touche séduisantes, & ca-

(*b*) Voyez la Maison Rustique, le Traité de la Quintinie, la Théorie & la Pratique du Jardinage, &c.

pables de faire mettre ce qu'ils produisent en parallele avec tout ce que les tems les plus reculés nous ont laissé pour exemple.

Cette perfection de la part de nos Sculpteurs est cause que les amateurs ne sçavent souvent s'ils doivent leur donner la préférence, ou l'accorder à ceux qui se distinguent dans la Peinture. Les premiers ont droit à la vérité de vanter la durée de leurs ouvrages, mais les autres peuvent leur opposer l'effet du mêlange & de la variété des couleurs. Sans entrer dans cette discussion, on peut regarder la Sculpture & la Peinture comme deux sœurs dont les avantages doivent être communs, & dont l'ame consiste dans le Dessein qui leur sert de regle fondamentale, quoique dans l'une il s'annonce différemment que dans l'autre, sçavoir dans la Sculpture, par le relief de la matiere, & dans la Peinture, par la perspective & l'entente des couleurs; de maniere que le cizeau peut autant intéresser que le pinceau, entre les mains de deux Artistes d'un mérite égal dans l'une & l'autre profession. En effet, quelle merveille de voir qu'un Bouchardon, un le Moyne, un Coustou, &c. puissent animer le marbre & le bronze, tandis que s'exerçant sur une toile, les de Troyes, les Vanloo, les Boucher, les Natoire, &c. sçavent imiter par des lignes, des lumieres, & des ombres les divers objets qui composent l'Univers.

DE LA PEINTURE.

Les Egyptiens se vantoient d'avoir donné naissance à la Peinture; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle étoit très-imparfaite dans ses commencemens, & que, selon Pline, Liv. 35. ce sont les Grecs qui l'ont perfectionnée; du moins dans le dénombrement des habiles gens qui se sont distingués dans cet art, ne nomme-t-il aucun Egyptien. Son origine a commencé par l'ombre des corps réguliers ou irréguliers, marquée sur une surface par des traits qui dans la suite étant multipliés, ont formé le Dessein, auquel, par succession de tems, on ajoûta des couleurs, sans en mêler ensemble dans un même ouvrage, ce qui s'appelloit alors *monocromate*, c'est-à-dire, d'une seule couleur. Cet art se perfectionnant de jour en jour, on y en introduisit de quatre especes, sçavoir le blanc de Melos, le jaune d'Athénes, le rouge de Sinode, & le noir, dont on a composé pendant plusieurs siécles, & même du tems d'Apelle, ces ouvrages fameux qui ont toujours fait l'admiration des connoisseurs. Depuis des tems si éloignés du nôtre, on y a joint le bleu, le verd & une infinité d'autres couleurs, qui par leur variété ont fait parvenir à mettre en usage le clair-obscur qui forme le coloris, par lequel nous voyons tant d'habiles gens se distinguer, & représenter d'une maniere si précise les lumieres & les ombres, que la nature n'est pas plus parfaite. Origine de la Peinture.

L'on distingue huit genres de Peinture. Celle à fresque, qui a été la premiere en usage, & dont on se sert encore aujourd'hui assez fréquemment; elle se fait sur un enduit de mortier ou de plâtre encore frais, avec des couleurs détrempées dans de l'eau; ainsi lorsqu'il s'agit d'enduire la surface d'un mur ou d'une voûte sur laquelle on veut peindre, on ne le fait qu'à mesure que l'ouvrage s'avance. Cette maniere de peindre se soutient pendant des siécles entiers, ne périssant qu'avec l'enduit. Des différens genres de Peinture.

La Peinture en détrempe, qui se fait avec des couleurs délayées seulement avec de l'eau de colle ou de gomme.

La Peinture à l'huile, qui n'étoit pas connue du tems des Anciens, & dont on a l'obligation à Jean de Bruges, Peintre Flamand, qui la mit en usage au commencement du quinziéme siécle. On se sert d'huile de noix ou de lin pour broyer les couleurs, & l'on peut avec elle peindre sur tous métaux & sur toile, ce qui est maintenant fort usité.

La Peinture en miniature, qui se fait avec des couleurs très-fines, bien broyées, & que l'on emploie avec de l'eau & de la gomme sur du vélin.

La Peinture en pastel, qui n'est autre chose que des couleurs délayées avec de l'eau & réduites en pâte en forme de crayons, pour peindre sur le papier. Cette maniere est devenue fort en usage, mais elle ne peut s'exécuter que d'une grandeur proportionnée à celle des glaces qu'il faut mettre au-devant pour préserver les couleurs de la poussiere & de l'humidité.

La Peinture sur le verre, qui consiste dans le secret d'y incorporer la couleur sans en empêcher la transparence, & dont Félibien fait une description fort exacte, Livre premier, Chap. 21.

La Peinture en émail, espece de verre coloré dont la matiere fondamentale est de l'étain & du plomb, en parties égales, que l'on fait calciner au feu, à quoi l'on ajoûte séparément des couleurs métalliques. L'émail se dit aussi bien de la Peinture que du travail qui se fait avec des couleurs minérales qui se cuisent au feu. La porcelaine, la fayence sont autant d'especes d'émaux, dont l'usage est fort ancien, puisque du tems de Porsenna Roi des Toscans, on faisoit, au rapport de Pline, des vases émaillés de différentes formes.

Enfin la Peinture en mosaïque, qui est un ouvrage composé de plusieurs pieces de rapport de diverses couleurs mastiquées sur un fond de stuc, fait de chaux & de poudre de marbre blanc. Les Anciens s'en servoient pour orner les compartimens de leurs planchers & de leurs lambris, ensuite l'on en décora les murailles de la plupart des Temples d'Italie, dont on voit encore quelques fragmens à Rome & dans ses environs. Cette espece de Peinture s'est perfectionnée de nos jours au point que les Italiens sont parvenus à copier avec ces pieces de rapport & à imiter assez parfaitement les Tableaux des plus grands Maîtres.

Il est encore une sorte de Peinture que l'on nomme impression; on l'employe dans les bâtimens pour donner aux lambris de Menuiserie différentes couleurs, sur lesquelles on passe un vernis. Ces couleurs s'employent à l'huile ou en détrempe, ainsi que nous le dirons en son lieu, en parlant de la Dorure qui fait partie de cette Peinture.



CHAP.

CHAPITRE TROISIEME.

INTRODUCTION A L'ARCHITECTURE,

Contenant les principes généraux de cet Art.

S'Il ne s'agiſſoit que de rapporter les préceptes des Anciens concernant l'ordonnance de leurs édifices, ou de traiter des principes qui regardent notre diſtribution moderne, tant d'Auteurs de réputation nous ont laiſſé par écrit & ont donné les modeles les plus parfaits de l'antiquité, qu'il paroîtroit ſuperflu d'en parler ici. D'ailleurs la quantité d'exemples des édifices François que nous offrons dans cet Ouvrage ſembleroit ſuffire & être le moyen le plus propre à inſtruire de cette partie de l'Architecture, par les remarques qu'on peut faire ſur chaque eſpece de bâtiment. Mais notre objet étant de concilier ces deux genres & d'enſeigner la ſource de la beauté de l'un & de l'agrément de l'autre, on eſpere que l'étude que nous propoſons aura lieu de plaire & d'être regardée comme le ſeul moyen d'atteindre à l'excellence de l'Architecture.

Avantages de notre distribution ſur celle des Anciens.

Perſonne n'ignore que les édifices des Grecs & la plupart de ceux des Romains étoient plutôt recommandables par la magnificence des dehors que par la commodité des dedans. Ce que nous en avons rapporté dans l'hiſtoire de l'Architecture, & la deſcription que tous les Ecrivains de leur tems nous en ont laiſſée, prouvent aſſez que ces peuples donnant aux édifices publics toute la perfection de l'Architecture, préféroient à tout autre objet dans les bâtimens particuliers la ſolidité & la ſalubrité, & qu'il s'en falloit beaucoup que l'intérieur de leurs demeures eut les commodités que les Architectes François ont ſçu donner aux leurs. Il ſemble même que depuis environ cinquante ans ces derniers ayent à cet égard inventé un art nouveau; tous nos voiſins conviennent de ce que j'avance, & ceux qui font profeſſion de l'Architecture reconnoiſſent qu'avant ce tems nos édifices en France, à l'imitation de ceux d'Italie, offroient à la vérité une décoration extérieure où l'on voyoit régner une aſſez belle Architecture, mais dont les dedans étoient peu logeables, & où il ſembloit qu'on eut affecté de ſupprimer la lumiere; on avoit même de la peine à y trouver la place d'un lit & des principaux meubles, les cheminées occupoient la plus grande partie des piéces, & la petiteſſe des portes donnoit une foible idée des lieux auxquels elles ſervoient d'entrée. Mais à préſent que l'on fait conſiſter la perfection de la diſtribution dans l'arrangement naturel des pieces de tout un édifice, & qu'on y recherche la nobleſſe, la grandeur & la proportion, relativement à l'eſprit de convenance; les appartemens, quoique moins vaſtes, ſont mieux percés, & la ſimétrie y eſt obſervée avec plus de régularité. C'eſt de cette diſtribution que nous entendons parler, & non de celle qui a été imaginée par quelques Architectes, qui font conſiſter la beauté d'un plan à donner à chaque piece des contours différens, à faire des murs circulaires, à en conſtruire quelques-unes de forme quarrée, à faire celles-ci à pans, & à compoſer celles-là de toutes ces figures, ce qui donne à la forme intérieure d'un bâtiment l'apparence d'une piece de gazon découpée; affectant d'ailleurs une ſimétrie mal entendue entre la droite & la gauche des appartemens, & qui eſt auſſi peu eſſentielle dans l'intérieur qu'elle eſt importante à obſerver dans les dehors, pour que les formes extérieures ayent entr'elles un parfait rapport.

Quoique nous ſurpaſſions les Anciens dans la diſtribution, nous ſommes forcés de reconnoître qu'ils l'ont emporté de beaucoup ſur nous dans la partie de la décoration extérieure de leurs édifices: pour s'en convaincre il n'y a qu'à jetter les yeux

ſur les fragmens qui nous reſtent de l'antiquité, & nous ſerons contraints d'avouer que notre plus belle Architecture du dernier ſiécle n'eſt reconnue telle que parce qu'elle approche de ces excellens originaux.

Cependant malgré tous les préceptes que les anciens nous ont laiſſés pour les dehors, & la découverte qui a été faite par les Architectes François ſur la diſtribution intérieure, il eſt certain que l'on voit peu de bâtimens où l'on ne remarque que les dedans ont été ſacrifiés aux façades extérieures, ou qu'on a négligé celles-ci pour une diſtribution plus avantageuſe des appartemens; de maniere qu'on voit dans les uns une ordonnance extérieure véritablement louable, tandis que la plupart des pieces du dedans ſont ſans commodité & ſans ſimétrie, & qu'au contraire on obſerve dans les autres une diſtribution élégante, pendant que leurs dehors ſont ſans proportion & ſans convenance: ce qui me porte à croire que le peu d'étude de la plupart des Architectes eſt la cauſe de ce défaut d'intimité qui ſe remarque dans quelques-uns de nos édifices.

S'il eſt vrai cependant que la diſtribution & la décoration ſoient les deux parties les plus importantes du bâtiment, & qu'elles ſoient déja pouſſées chacune en particulier à un ſi haut degré de perfection, il ne s'agit plus, pour exceller dans l'art de bâtir, que d'examiner quelles ſont les beautés bien reconnues & les loix générales de l'une & de l'autre eſpece, & de réfléchir ſur les genres de licences dont quelquefois on ſe trouve obligé de faire uſage dans l'Architecture, d'après l'exemple des monumens les plus approuvés, ainſi que ſur les abus qui ſe ſont gliſſés dans nos bâtimens, par inadvertance ou autrement.

Pour y parvenir avec quelque ſuccès, nous allons commencer cette introduction par examiner ces deux parties, leur liaiſon & leur rapport, ſuivant les loix du bon goût; enſuite nous établirons des préceptes généraux dont l'application aura pour objet la diſtribution, la décoration, & la conſtruction, conformément aux diſſertations qui ſe trouveront répandues dans tout le corps de cet ouvrage.

Diſſertation ſur le goût, relativement à l'Architecture.

Il eſt aſſez difficile de rien déterminer ſur une choſe qui paroît auſſi arbitraire que le goût, cependant, relativement à l'Architecture, on peut réduire ſes principes généraux à l'art de réunir la convenance (*a*), la proportion (*b*), la

(*a*) La convenance doit être regardée comme la partie la plus eſſentielle du bâtiment; c'eſt par elle que l'Architecte aſſortit la dignité & le caractere de l'édifice qu'il doit élever; elle enſeigne le choix des emplacemens & celui des matériaux propres à chaque partie de la conſtruction; c'eſt elle qui, ſelon l'objet du bâtiment, détermine à ſacrifier plus ou moins de piéces principales ou de dégagemens dans un plan, ſoit pour la commodité perſonnelle du maître, ou de ceux qui ſont en relation avec lui, ſoit pour celle des domeſtiques; c'eſt enfin la convenance qui détermine l'ordonnance, la richeſſe, ou la ſimplicité de la décoration extérieure & intérieure.

Ce que nous entendons ici par convenance eſt nommé par Vitruve bienſéance, & c'eſt ſelon cet Auteur l'aſpect d'un édifice dont la décoration eſt approuvée & l'ordonnance fondée ſur quelque autorité; de maniere qu'on doit obſerver exactement dans l'Architecture les régles de la bienſéance ou de la convenance, puiſque c'eſt elle qui enſeigne à ne ſe ſervir dans la décoration des édifices publics que de formes décentes, d'ornemens, de tableaux, de bas-reliefs & d'attributs qui repréſentent des actions de vertu, de généroſité, de reconnoiſſance, & de juſtice. Elle apprend que dans un édifice grave tout doit inſpirer la tranquillité, le reſpect pour les Loix & pour la Religion, & les égards qui ſont dûs au public; qu'en général il faut éviter tout ce qui peut cauſer de la corruption dans les mœurs des Citoyens, bleſſer les honnêtes gens, & autoriſer le libertinage; que même on ne doit jamais offrir aux yeux des objets mépriſables & odieux, qui marquent de la ruſticité & de la férocité, qu'au contraire il ne faut préſenter à la vûe que des objets touchans qui mettent l'eſprit en repos, & lui offrent l'image de la commiſération, de l'équité & de l'innocence.

(*b*) Les Ordres d'Architecture ont donné naiſſance à la proportion, & déterminent aſſez préciſément la maniere de bâtir, ſoit ſolide, ſoit moyenne, ou délicate; c'eſt ſuivant ces trois genres qu'ordinairement on conſtruit, on diſtribue, & on décore les Palais des Rois, la demeure des Grands, & les maiſons des Particuliers.

La proportion eſt, à proprement parler, la ſcience de l'Architecture; c'eſt par elle qu'on remarque les talens d'un Architecte, & que l'on reconnoît ſa ſupériorité, lorſqu'il a ſçu répandre dans l'exécution de ſes bâtimens cette grace & cette élégance qui font tant d'honneur au dernier ſiécle. C'eſt en elle que conſiſte la beauté d'un édifice, non-ſeulement dans ſa totalité, mais encore dans chacune de ſes parties; c'eſt par ſon ſecours qu'on peut faire choix de la force ou de l'élégance de la ſculpture, & qu'on apprend à unir cette derniere avec l'Architecture, de maniere que ces deux ſœurs concourent unanimement à répandre dans l'ordonnance générale d'un bâtiment ce parfait accord qu'on remarque dans les édifices les plus approuvés.

ſimétrie (*c*), l'ordonnance (*d*) & l'harmonie (*e*). L'aſſemblage de ces parties, qui a ſeul droit de former un beau tout, nous a été tranſmis par les Grecs & les Romains, qui ont d'autant plus approché de la perfection qu'ils ont imité la Nature ; ils ſont enſuite montés par degrés juſques à l'excellence de leur art, de maniere que de ſiécle en ſiécle leurs principes étant confirmés par l'uſage, ſont devenus comme des loix abſolues. Mais parce qu'il eſt ſurvenu des tems d'ignorance, il s'eſt introduit dans l'art de bâtir des licences, qui même de nos jours ſemblent autoriſer chaque Architecte à ſe former un goût arbitraire, qui le plus ſouvent ne ſert qu'à contredire le véritable, & à ralentir le progrès de l'Architecture. Ces licences ſans doute ne ſont entretenues que par la négligence qu'on a de comparer les édifices du même genre ; comparaiſon néceſſaire pour apprendre la différence qui ſe trouve entre le médiocre & le bon, & entre celui-ci & l'excellent, ce qui ne peut s'acquérir que par les principes du goût dont nous allons eſſayer de donner la définition.

Ce que c'eſt que le gout en Architecture.

Nous avons emprunté de la ſenſation le terme de goût en Architecture, pour exprimer le jugement que nous formons des choſes qui ne ſont pas ſujettes à des régles certaines, ou ſuſceptibles de démonſtrations évidentes. Cette métaphore eſt d'autant plus vraiſemblable, qu'il paroît que le goût ſoit perſonnel & indéterminé ; auſſi voit-on que ce qui plaît à l'un déplaît à l'autre, que la plupart des édifices qu'on aprouve en France, ne ſont pas reçus en Angleterre, & que ceux que l'on admire en Allemagne, en Pruſſe, & en Portugal, nous touchent foiblement.

(*c*) La ſimétrie s'entend du rapport de parité qu'ont enſemble les hauteurs, longueurs, largeurs & profondeurs de toutes les parties d'un édifice ; elle ſe fait reſſentir principalement dans l'union & la conformité du rapport des membres d'un ouvrage d'Architecture, & dans la totalité d'un bâtiment ; elle peut en cela être comparée aux proportions du corps humain qui, pour plaire, a beſoin que toutes les parties oppoſées les unes aux autres ayent une parfaite correſpondance. Cette partie de l'Architecture eſt abſolument requiſe dans les bâtimens de toute eſpece, car ſi la ſimétrie donne aux édifices d'importance cet air de dignité, qui eſt le vrai caractere des Palais des Grands, elle concourt auſſi à donner de l'agrément aux bâtimens de moindre importance.

Au reſte il faut ſçavoir que la ſimétrie eſt plus eſſentielle dans la diſtribution extérieure, que dans l'intérieure. En cette derniere, l'uſage des pieces ſemble exiger qu'on s'en éloigne, au lieu qu'elle devient abſolument néceſſaire dans la diſpoſition des avant-corps, des pavillons, des ailes, des portes & des croiſées ; celle-ci prouve la capacité & l'expérience d'un Architecte, l'autre ne montreroit que ſa ſtérilité.

(*d*) L'ordonnance a été obſervée de tout tems dans la décoration des édifices. On remarque par les rites des anciens qu'ils exigeoient que l'expreſſion des Ordres de colonnes fût relative au caractere de leurs bâtimens, ce qui a fait recommander à Vitruve de ne pas employer des Ordres délicats à l'édification des monumens érigés aux Divinités qui déſignent la force & la valeur : raiſon pour laquelle il deſtine l'Ordre Dorique aux Temples de Mars, de Minerve, d'Hercule ; l'Ordre Corinthien à ceux de Vénus, de Flore & des Nimphes des fontaines ; l'Ionique à ceux de Bacchus, d'Apollon, de Cibele, de Diane, &c. & il ajoûte que par une raiſon de convenance ou de bienſéance, ceux dédiés à Jupiter, à Saturne, au Soleil, à la Lune, doivent être découverts. D'où l'on doit conclure que ſi les Payens obſervoient ce rapport de convenance dans leurs monumens, nous ne pouvons apporter trop d'attention dans l'ordonnance de nos édifices ſacrés, publics, & particuliers.

Au reſte, l'on peut dire en général que le terme d'ordonnance dans l'Architecture ſignifie ce que l'on entend dans la Peinture par la compoſition totale d'un beau tableau ; auſſi dit-on qu'un édifice eſt d'une belle ordonnance, lorſqu'il raſſemble la richeſſe, la ſimétrie, l'harmonie & la beauté d'un ouvrage d'importance, tel que l'Egliſe Royale des Invalides, le Château de Verſailles, celui de Clagny, de Maiſons, ou quelqu'autre morceau d'Architecture. Car il n'eſt point de bâtiment dans lequel on ne ſoit obligé d'obſerver les loix de l'ordonnance. C'eſt par elle qu'on peut mettre de l'élégance même dans un bâtiment ruſtique ; il ne s'agit que de faire choix d'un genre qui ſoit analogue à l'Ordre Toſcan, tels que ſont les boſſages, les refends, les tables ſaillantes & certains ornemens où à la vérité il eſt plus permis d'uſer de licences que dans ceux qui ſont deſtinés à la décoration des Temples, des Palais des Rois & des places publiques : ces derniers demandent une Architecture réguliere & grave, qui s'éloigne de la liberté dont on uſe dans les autres occaſions, ou dans les décorations, qui en général ſont de peu de durée.

(*e*) On ſe ſert du terme d'harmonie en Architecture, par comparaiſon à la Muſique, afin d'exprimer le rapport & l'union que doivent avoir entr'elles toutes les parties d'un bâtiment. C'eſt par l'harmonie qu'un Architecte ſe diſtingue dans l'ordonnance des édifices du premier ordre, en tâchant d'accorder la diſtribution avec la décoration, le goût avec la ſimétrie, & en obſervant cette uniformité de proportions qui met chaque partie à ſa place, de maniere que la déſunion de quelques-unes d'elles formeroit une diſſonance qui romproit l'accord que doit produire l'harmonie. Car ſi d'un côté la Muſique peint les divers incidens de la nature, en excitant les paſſions les plus tendres ou les plus violentes, de l'autre l'Architecture doit être ſuſceptible des différens genres qui rendent pour ainſi dire ſes parties animées par les divers caracteres qu'elle annonce, de maniere qu'un édifice doit par ſa compoſition exprimer que la ſcene eſt paſtorale ou tragique, que c'eſt un Temple ou un Palais, un monument public deſtiné à certain uſage, ou une maiſon particuliere. De même ſa diſpoſition, ſa ſtructure, & la maniere dont il eſt décoré doivent indiquer aux ſpectateurs ſa deſtination, autrement il péche contre l'expreſſion, il ne paroît jamais ce qu'il doit être, & loin de nous ſatisfaire, il empêche notre cœur de ſe conformer aux différentes impreſſions qu'on veut qu'il reſſente, n'étant jamais bien affecté que par l'uniſſon.

C'eſt ſans doute de la diverſité des caracteres & des inclinations des peuples que naît la variation dans leurs goûts ; les uns ont l'eſprit en partage, les autres le génie, très-peu ont ce qu'on appelle le goût : preſque tous nos voiſins le déférent aux François. Cependant il nous paroît plus facile d'exprimer ce qu'il n'eſt pas, que de dire ce qu'il eſt, du moins, ſi je ne me trompe, il eſt plus aiſé de le peindre ſous des images ſenſibles & particulieres, que d'en donner une définition métaphyſique ; certainement il ſe communiqueroit plus facilement ſi on pouvoit le définir, mais il eſt du nombre de ces choſes dont l'eſſentiel échappe preſque toujours à l'eſprit humain.

Les plus grands Architectes ayant parlé des défauts qui ſont contraires au goût, & ne nous ayant preſque rien dit ſur ce qui lui fait diſtinguer & produire le vrai beau, j'oſe avancer que l'ordonnance la plus conforme à la nature, tant dans les maſſes que dans la liaiſon des parties, peut ſeule conſtater les régles du bon goût dans l'Architecture, l'ordre & l'harmonie dans tous les genres de choſes étant le fondement du beau ; d'où l'on peut conclure qu'un édifice a droit de plaire généralement & aux connoiſſeurs & au vulgaire, quand la ſimilitude des parties d'un bâtiment réduit le tout à une eſpece d'unité qui ſatisfait notre raiſon. Il eſt vrai que le goût dont je veux parler ici exige la connoiſſance des principes de la bonne Architecture, mais il n'eſt pas moins certain que ces principes étant une fois connus, l'on peut s'écarter des régles, ſuivant le genre des édifices que l'on a à ériger, lequel demande, ſuivant l'occaſion, plus ou moins d'effort, & dont le mérite capital ne conſiſte le plus ſouvent que dans une ſucceſſion naturelle d'idées, dont l'enchaînement eſt plus aiſé à ſentir qu'à prononcer. Or pour parvenir à acquérir le goût dont nous avons beſoin, examinons la conduite qu'ont tenu dans leurs bâtimens les plus célébres Architectes, dont on a reçu les préceptes comme des eſpeces de beautés poſitives & dont on ne peut s'écarter raiſonnablement.

Que le bon goût conſiſte à réunir la commodité, la ſolidité, & la beauté.

Ils nous enſeignent à éviter la liaiſon du peſant avec le délicat, & la profuſion des ornemens dans une Architecture ſimple ; ils nous apprennent que la commodité, la ſolidité & la beauté, étant les objets qu'on doit mettre en œuvre en toutes ſortes d'occaſions, ces trois choſes doivent s'annoncer diſtinctement pour former des édifices réguliers, & où la convenance & le bon goût préſident : conſidération qui nous engage à nous ſervir de trois ſortes de proportions en Architecture.

La premiere, a pour objet certaines parties deſtinées à la commodité & qui ont du rapport à l'uſage des hommes, telles que ſont les marches des eſcaliers, dans la proportion de leur hauteur & de la largeur de leur giron, ſans avoir égard à leur longueur, ni à la grandeur & à la magnificence de leur cage ; auſſi bien que les appuis des croiſées, des balcons & des baluſtrades, qui doivent être par tout à peu près d'une même hauteur par le dedans, c'eſt-à-dire, proportionnée à celle du coude, afin de pouvoir s'y appuyer & regarder en dehors, tant aux grandes qu'aux petites croiſées, de même qu'aux grands & aux petits bâtimens, où ces proportions doivent toujours être comparées à la grandeur humaine.

La ſeconde, qui regarde la ſolidité, conſiſte à donner une proportion relative à l'épaiſſeur des murs qui ſoutiennent les édifices, auſſi bien qu'aux corps ſolides en général qui retiennent la pouſſée des terres, & aſſurent celle des voûtes, des arcs, des plate-bandes, &c.

La troiſiéme ſorte de proportion, qui concerne la beauté, dépend de l'union du tout avec ſes parties, ſuivant les différens genres, eſpeces, qualités & grandeurs qui ont relation avec la magnificence de la décoration ; les Ordres comprennent cette derniere ſorte de proportion dont il ſera parlé dans le huitiéme Volume.

Différens caracteres de beauté, ſuivant chaque eſpece d'édifice.

Nous dirons ſeulement ici que pour qu'elle ſoit obſervée dans l'Architecture, il faut avoir attention de donner à chaque bâtiment le caractere qui lui convient ; que pour cela les édifices militaires doivent avoir à leur extérieur peu d'ouvertures de portes

portes & de croisées, & paroître simples & massifs, ainsi que les murs des Villes & des remparts, où il faut peu de membres d'Architecture, afin d'exprimer une solidité capable de résister à l'insulte de l'ennemi.

Les Palais, au contraire, doivent avoir de grandes ouvertures de portes & de croisées, pour faciliter l'entrée & augmenter la lumiere dans l'intérieur des appartemens; leurs dehors doivent aussi être ornés d'une Architecture convenable à la magnificence du Prince qui les fait élever: on y peut exprimer la solidité ou la légéreté par le choix des Ordres d'Architecture & par la largeur des trumeaux, ainsi que par les ornemens qui doivent être relatifs au sujet qui leur a donné lieu; enfin ils doivent être distribués commodément, & décorés suivant la diversité des pieces qui les composent, & selon qu'elles approchent d'avantage de l'œil du maître.

Les Eglises doivent avoir de la majesté & de la bienséance dans leur décoration, être ornées d'Architecture grave & réguliere, & enrichies de Sculptures convenables à la piété. Leur extérieur doit avoir un air de solidité, & on doit éviter dans les dedans les corps massifs & inutiles afin de les rendre spacieuses à proportion du peuple qu'elles doivent contenir. On peut y entremêler avec les ornemens de Sculpture des sujets de Peinture placés dans des endroits distingués & élevés, pour leur donner un air de légéreté, en observant d'y affecter de grandes parties dans la composition générale, comme il s'en voit à Paris aux Invalides, au Val-de-Grace, à la Chapelle de la Vierge de St. Sulpice, & à Versailles, dont les surfaces des plafonds sont enrichies de Peinture par les plus habiles maîtres de l'Ecole Françoise; mais il est contre les principes du goût d'y introduire de la Sculpture en relief ou demie bosse colorée, ainsi qu'il s'en voit dans une de nos Paroisses de Paris, ce qui y produit un effet aussi désagréable que de peu de durée.

Malgré la solidité de ces préceptes donnés par les anciens, & pratiqués par les plus habiles modernes, plusieurs Architectes font consister le bon goût dans la fécondité de l'imagination, n'admettant pas qu'il y ait dans l'art de bâtir des régles & des proportions positives, mais la variété qu'ils affectent dans leurs ouvrages fait assez connoître qu'ils condamnent dans un tems ce qu'ils avoient approuvé dans un autre. Un Architecte doit se plier aux usages généralement reçus, & non à la mode; on a droit de trouver cette derniere ridicule quand une autre lui succéde. Il n'en doit pas être de même des bâtimens; l'exemple de l'Architecture Gothique qui a prévalu pendant plusieurs siécles sur l'antique, & qui ensuite a paru si extravagante, faute d'être fondée sur la convenance des proportions, en est une preuve sensible. Cette diversité d'opinions ne sert qu'à anéantir les proportions qui devroient être toujours les mêmes. On en peut cependant excepter les décorations pour les Arcs de triomphe, ou pour les réjouissances publiques, les pompes funébres & les autres solemnités de cette espece, dont la plupart se font à la hâte, & où, par rapport à la diligence avec laquelle il faut qu'elles soient exécutées, l'on peut donner carriere à son génie, & préférer le feu de l'invention aux préceptes; mais il faut bien se garder d'en user de même dans les édifices qui sont destinés à résister à la rigueur des saisons & à la durée du tems, car alors on y doit observer toutes les régles de la bienséance & les proportions établies par les anciens & les modernes, qui n'ont jamais fait consister la beauté de leurs édifices dans les matieres précieuses, ni dans un amas confus d'ornemens mal entendus, ce qui se remarque aisément dans la plupart des restes des bâtimens que l'on nomme antiques, aussi bien que dans ceux qui ont été érigés en France sous le régne de Louis XIV.

Ce n'est pas que le génie & l'invention ne soient nécessaires dans l'Architecture, on doit au contraire regarder ces deux parties comme l'ame des productions d'un Architecte; mais il faut qu'elles soient au moins guidées par les régles qu'on vient d'expliquer, & sur lesquelles on s'étendra dans la suite au sujet de la distribution, de la décoration & de la construction.

Préceptes généraux concernant la Distribution.

Regles sur la distribution.

La distribution (*f*) doit être le premier objet de l'Architecte ; la décoration même dépend absolument d'un plan déterminé ; c'est la distribution qui établit les longueurs, largeurs, & hauteurs d'un édifice. Lorsqu'on néglige la relation intime qui doit se rencontrer entre les dedans & les dehors d'un bâtiment, l'on ne peut se flater de plaire aux personnes intelligentes, parce qu'elles ne sont frappées d'une certaine joye secrette que lorsqu'un édifice satisfait l'organe de la vûe par l'harmonie de ses parties avec son tout-ensemble.

La convenance, que nous avons dit être le premier principe de l'Architecture, est autant essentielle à observer dans la partie intérieure d'un bâtiment, que dans son ordonnance extérieure. Pour que l'esprit de convenance régne dans un plan, il faut que chaque piece soit située selon son usage & suivant la nature de l'édifice, & qu'elle ait une forme & une proportion relative à sa destination ; par cette considération la demeure d'un particulier ne doit pas être distribuée comme le Palais d'un Souverain ; ni la résidence d'un Prince comme une maison de chasse. Ainsi dans la diversité des bâtimens, l'on en construit de simples, de semi-doubles, de doubles, ou même de triples, selon le besoin ; par exemple, on appelle un bâtiment simple, celui dont les principaux appartemens sont compris entre deux murs de face, tels que le Palais du Luxembourg, l'Hôtel de Toulouse, le Château de Clagny, &c. On appelle un bâtiment semi-double, celui qui entre deux murs de face contient un appartement du côté des jardins, & dont celui de la cour est seulement occupé par des pieces qui n'ont de profondeur que la moitié ou environ de celles qui leur sont adossées ; tels sont l'Hôtel de Maisons à Paris, l'Hôtel de Noailles à St. Germain en Laye, la maison de M. le Prince de Rohan à St. Ouen, &c. On entend par bâtiment double celui dont le principal corps de logis comprend entre deux murs de face deux pieces d'une égale profondeur, comme l'Hôtel de Matignon, le Palais de Bourbon, le Château de Montmorency, &c. On appelle bâtiment triple celui qui dans sa cage contient trois pieces enfermées par deux murs de face & deux de refend, tel que l'Hôtel de Duras, la maison de M. Crozat, &c ; sans parler de ceux qui quelque fois sont appellés quatruples ou quintuples, lorsque, comme le Château de Perigni, ils ont quatre ou cinq rangs de pieces dans leur profondeur; & sans faire mention de ceux qui sont composés tout ensemble de plusieurs corps ou ailes de bâtimens simples, semi-doubles, doubles ou triples, ainsi que les Châteaux de Versailles, de Trianon, de Marly, ou les Hôtels de Noailles, de Lambert, &c.

Distinction de trois sortes d'appartemens.

En général on distingue trois sortes d'appartemens (*g*) dans un bâtiment ; ceux de société, ceux de parade, & ceux de commodité.

Un appartement de société est destiné à recevoir sa famille & ses amis ; pour cela il doit être situé dans un bel étage, de maniere que dans le besoin il puisse se joindre aux autres appartemens, pour de la principale enfilade ne former qu'un tout qui, en cas de fêtes, annonce la magnificence du propriétaire : on doit distribuer ces appartemens de façon qu'il ne se trouve dans leur alignement aucunes pieces destinées aux domestiques. Voyez l'alignement EF de l'Hôtel de Matignon, Livre II. Chap. 6. Pl. premiere.

(*f*) La distribution est nommée par Vitruve *ordonatio*, & s'entend de la division & de l'arrangement des diverses piéces qui composent le plan des différens étages d'un bâtiment.

On comprend encore sous ce nom l'arrangement, la forme, l'exposition, & la simétrie, tant des cours que des avant-cours, même des basses-cours & des terrasses, & les différentes ailes des bâtimens dans lesquels sont placées les orangeries, ménageries, cuisines, offices, écuries, remises, chenils, &c ; elle regarde aussi la beauté & la commodité des bâtimens érigés pour la demeure des hommes au-dessus du commun.

(*g*) Appartement, en latin *partimentum*, qui vient du verbe *partiri*, diviser.

Un appartement de parade eſt deſtiné pour la magnificence ou pour la demeure perſonnelle du maître ; il y traite d'affaires importantes, & y reçoit les perſonnes de conſidération ; il y renferme ſes bijoux, ſes tableaux & ſes meubles de prix. Cet appartement doit être diſpoſé de maniere que ſe joignant à celui de ſociété, les différentes pieces qui les compoſent offrent d'un ſeul coup d'œil & par une même enfilade, la magnificence intérieure du principal corps de logis qui doit ſe manifeſter par la richeſſe de la matiere ou par le choix des ornemens, & attirer de dehors les étrangers qui ſe plaiſent à viſiter la demeure des grands Seigneurs. L'Hôtel que nous venons de citer peut être regardé, dans cette partie, comme un des plus conſidérables que nous ayons à Paris.

Un appartement de commodité eſt au contraire celui qui dans un bâtiment d'importance eſt rarement ouvert aux étrangers, étant deſtiné à la retraite du maître ou de la maîtreſſe du logis. C'eſt dans ces appartemens qu'ils couchent l'hiver ou qu'ils ſe retirent en cas d'indiſpoſition, qu'ils traitent d'affaires particulieres, & reçoivent leurs amis & leur famille. Ces ſortes d'endroits procurent aux perſonnes de dehors la liberté de voir les grands appartemens, ſans qu'on ſoit obligé d'obſerver un cérémonial quelque fois gênant entre ceux qui ſont de même rang. Lorſque l'étendue du terrain ne permet pas de pratiquer ces appartemens près de ceux de parade, on les place en entreſole.

Les pieces qui en général compoſent les appartemens dont nous venons de parler, empruntent auſſi les noms de parade, de ſociété & de commodité ; par ces dernieres on entend celles qui ſemblent être d'une néceſſité abſolue & réelle, parce qu'il paroît indiſpenſable qu'un édifice élevé pour la conſervation des hommes ſoit pourvû des pieces néceſſaires & relatives à l'état du maître qui le fait ériger. C'eſt de cette néceſſité que naît la diverſité des bâtimens, quoiqu'élevés pour la même fin, & que proviennent les différens étages que l'on eſt obligé de conſtruire les uns ſur les autres, quand un propriétaire ſe trouve contraint de faire bâtir dans un quartier ſerré, ſoit par rapport à ſes emplois, ſoit à cauſe du voiſinage des Grands avec leſquels il eſt en relation. C'eſt ordinairement dans cette partie de la diſtribution qu'un Architecte a toujours de nouvelles occaſions de manifeſter ſes talens, en ſçachant accorder les choſes de néceſſité avec l'harmonie générale du tout, & en les tenant dans une relation directe avec les parties de la conſtruction & de la décoration : la premiere exige que les vuides ſoient en rapport avec les maſſifs, & que les parties qui ſoutiennent ſoient relatives à celles qui ſont ſoutenues ; la ſeconde demande que les portes qui donnent entrée au bâtiment, ſoient en proportion avec la totalité de l'édifice, & que les croiſées qui l'éclairent ſoient d'une grandeur proportionnée & au diamétre des pieces & à l'ordonnance des faces extérieures.

Les pieces qui regardent la ſociété ont auſſi leur ſujettion, à cauſe du rapport qu'elles doivent avoir avec l'expoſition générale du bâtiment, avec ſa ſituation & ſa diſpoſition, & parce qu'il faut obſerver la relation que ces différentes pieces doivent avoir avec ſa grandeur totale, de maniere que ces pieces, celles de parade, celles qui ſont deſtinées au repos, ſoient ſuffiſamment pourvûes d'antichambres & de dégagemens où les domeſtiques puiſſent ſe tenir & faire leur ſervice, ſans que les maîtres ſoient interrompus. Faute de cette prévoyance l'on ne jouiroit pas des commodités de la vie, & l'on ne ſatisferoit pas le déſir naturel qui nous porte à chérir ce qui nous eſt propre, & à éviter tout ce qui peut nous nuire.

A l'égard de la diſtribution des pieces de parade ou de bienſéance, il eſt difficile d'en parler méthodiquement, parce que ce genre de diſtribution, qui appartient tout à la magnificence, eſt ſujet aux différens uſages des nations, ce qui fait que ce que nous regardons tous les jours en France comme un principe de convenance, eſt traité différemment par nos voiſins, tant à cauſe de la diverſité des

mœurs de chaque nation & de la variété des climats, que par rapport au préjugé.

Rapport que les dedans doivent avoir avec les dehors.

Mais sans avoir égard à ces différentes opinions, nous dirons que pour parvenir à bien concevoir le projet d'un bâtiment, & à déterminer la disposition des pieces qui composent un appartement, il faut essentiellement comprendre les rapports que les dedans doivent avoir avec les dehors, afin d'établir la correspondance qui doit se rencontrer entre la distribution & la décoration. Nous ajouterons que c'est cette unité si nécessaire dans l'Architecture, qui rend difficile la composition d'un plan, principalement lorsqu'on veut, suivant l'esprit de convenance, allier l'utile, le commode & le grand. Car quoiqu'il semble que la distribution n'ait pour objet que de constater les différens diamétres des pieces, leur forme & leur proportion, suivant la diversité de leurs usages & le caractere du bâtiment, que deviendroient ces diamétres & l'élégance de ces formes, si l'on ne concevoit pas en les déterminant l'effet qu'elles produiront relativement à leur hauteur les unes avec les autres, ou chacune en particulier, & si on ne les faisoit pas répondre à la magnificence ou à la simplicité des dehors; à la hauteur des étages, à la simétrie extérieure & intérieure, à l'enfilade des portes, à la situation des cheminées, aussi bien qu'aux principaux meubles consacrés à l'usage de chaque genre de pieces? Comment enfin déterminer la largeur des croisées, des portes, des entre-colonnes, des trumeaux, des écoinçons, si l'on ne se rendoit pas compte des rapports que les largeurs doivent avoir avec les hauteurs, suivant les principes de la bonne Architecture qui assigne à chaque genre de bâtiment une expression convenable & puisée dans les différens caracteres des Ordres rustique, solide, moyen, délicat, & composé?

Dans quelle irrégularité ne tombent pas tous les jours la plupart de nos Architectes, en plantant leurs édifices sur la premiere composition d'un plan, sans consulter les loix de l'harmonie, qui doit avoir pour objet la totalité de ce même édifice; & ne peut-on pas dire que c'est une négligence blâmable que d'attendre que le bâtiment s'éleve pour résoudre les difficultés qui se rencontrent dans la main d'œuvre, au lieu de commencer par faire non-seulement les développemens nécessaires, mais même des modeles en grand des parties les plus essentielles? N'est-ce point encore une erreur que d'avancer qu'il n'est besoin ni de coupe ni d'élévation pour déterminer la forme d'un plan? Oui sans doute, c'en est une, & il est aisé de prouver que le génie le plus fécond & l'expérience la plus consommée ne peuvent dispenser un Architecte, quelqu'habile qu'il soit d'ailleurs, d'entrer dans tous les détails qu'entraînent après elles les différentes sujettions de l'art de bâtir. En effet la plus petite inadvertance coûte toujours infiniment dans un bâtiment, soit par rapport à la dépense, soit à cause du tems qu'il faut employer pour la réparer; & je ne crains point de répéter que quoique la distribution ne soit qu'une partie de l'Architecture, il faut pour observer seulement les loix de la convenance, beaucoup de jugement & de goût, & qu'il est besoin d'avoir des principes sûrs pour donner à un appartement la simétrie & les proportions analogues à la diversité des bâtimens & aux différentes pieces qui les composent, sans quoi un Architecte ne peut donner dans ce genre que des productions qui se ressemblent, & malgré les diverses occasions qu'il a d'exercer son art, on reconnoît dans tous ses ouvrages l'homme sans principes & souvent sans expérience.

Après avoir donné les définitions générales des appartemens & des différentes pieces qui les composent, nous allons rapporter en particulier celles qui sont les plus nécessaires dans la distribution d'un plan, telles que les Vestibules, les Antichambres, les Sallons, les Salles d'assemblée, les Chambres à coucher, les Cabinets, &c.

Des

Des Vestibules.

On compte ordinairement six especes de Vestibules (*h*) ; les premiers sont nommés simples, parce qu'ils n'ont aucun avant-corps, étant seulement décorés de pilastres & d'arcades dans leur pourtour, comme celui du Château des Thuileries. On nomme les seconds figurés ou à ressaut, parce qu'ils sont composés dans leur plan de renfoncemens & de corps saillans; tel est celui du Château de Maisons. Les troisiémes sont appellés tetrastyles, parce qu'ils ont quatre colonnes isolées & respectives à d'autres qui leur sont opposées; celui des Invalides est de cette espece. Les quatriémes ont le nom d'octostyles circulaires, parce qu'ils ont huit colonnes flanquées ou adossées, comme celui du Luxembourg, ou isolées, comme celui de l'Hôtel de Beauvais. Les cinquiémes sont dits en ailes, parce qu'indépendamment du passage du milieu pour les voitures, ils en ont deux autres séparés par des colonnes; tel est celui du gros pavillon du Louvre. Les sixiémes sont appellés Vestibules en péristyles, parce qu'ils sont divisés en trois parties par quatre rangs de colonnes & de pilastres, comme on le voit à celui du Château de Versailles, au-dessus duquel est l'ancien appartement du Roi. Des Vestibules.

La forme générale des Vestibules, lorsqu'ils ne sont ni quarrés ni circulaires, mais rectangles, est d'être plutôt barlongs qu'oblongs, en évitant néanmoins de leur donner trop peu de profondeur eu égard à leur longueur, cette forme devant être réservée pour les péristyles, les galeries, &c.

Le revêtissement des Vestibules se fait ordinairement de pierre dure; ces pieces donnant entrée aux escaliers construits de même matiere, & ne faisant souvent qu'un tout ensemble. Les Ordres d'Architecture en forment assez souvent la décoration, principalement lorsqu'ils sont ouverts du côté de l'entrée par un entre-colonnement, tel que celui de l'Hôtel de Clermont. Alors l'Ordre intérieur doit être le même que l'extérieur; mais l'entablement peut être réduit au cinquiéme de la hauteur de l'Ordre, au lieu du quart; & même on peut y substituer une corniche architravée, ou n'y faire régner seulement qu'un architrave, devant éviter d'introduire dans ces sortes de pieces des corniches d'un genre trop léger, & composées d'ornemens frivoles, qui ne doivent être tolérés dans l'Architecture que pour les corniches des lambris qui revêtissent les petits appartemens, & non pour servir de couronnement à une décoration où les Ordres président. Il est encore essentiel de ne pas répandre trop de richesses dans l'ordonnance de la décoration de ces Vestibules, parce que c'est une loi de convenance que depuis l'entrée du bâtiment jusques à la galerie l'on observe une gradation de richesse & de magnificence qui soit relative à la destination & à l'usage de chaque piece.

Des Antichambres.

Ordinairement les Antichambres (*i*) sont les secondes pieces d'un bâtiment, & c'est le Vestibule qui leur donne entrée. Il en est de plusieurs especes; les premieres sont destinées pour la Livrée. Elles doivent être tenues simples dans leur décoration; on y place des poëles au lieu de cheminées, & l'on y supprime les parquets, les tableaux & les meubles de prix. Les secondes servent de séjour aux Valets de chambre; on y pratique de grandes cheminées sans glaces, & l'on y préfere les tapisseries au lambris. Quelquefois ces pieces servent de salles à manger ou de sal- Des Antichambres.

(*h*) Du latin *vestis* une robe & *ambulare* marcher, ce lieu étant dans un bâtiment considérable une piéce où l'on commence de laisser traîner ses robes pour les visites de cérémonie. *Martinius* fait dériver ce mot de *Vestæ stabulum*, parce que chez les Anciens les vestibules étoient consacrés à la Déesse *Vesta*.

(*i*) Antichambres; Vitruve l'appelle *anti-thalamus*; piéce qui précéde une chambre où l'on couche.

les du dais ; alors leur décoration doit se ressentir de la diversité de leurs usages. Les troisiémes Antichambres sont ordinairement destinées à recevoir les personnes de dehors, pour y attendre les audiences du maître du logis, ce qui les fait quelquefois nommer salles d'assemblée ; pour cela il faut qu'elles soient spacieuses & de forme réguliere, afin de contenir une plus grande quantité de siéges. En ce cas leur décoration doit être relative à leur destination, mais la simétrie doit sur-tout y être observée avec exactitude ; il faut que les portes ayent de grandes ouvertures, que les croisées soient bien percées, & que les cheminées soient proportionnées au diamétre des pieces.

En général il faut éviter que les Antichambres fassent partie de l'enfilade des principaux appartemens, leur usage étant contraire à la liberté que doivent avoir les maîtres de communiquer d'un appartement à l'autre sans être apperçus ni troublés par les pesonnes du dehors ou par les domestiques.

Des Sallons.

Des Sallons.

Les Sallons (*k*) sont ordinairement les plus grandes pieces d'un édifice ; on les place au milieu des appartemens, où aux extrémités d'une galerie. Ils sont assez communément de la hauteur de deux étages, comme celui de Marly, qui est à pans. On en voit de quarrés, comme celui de Clagny, ou de circulaires ou d'élliptiques, comme ceux des Châteaux de Vaux & du Rincy. Ces sortes de pieces semblent exiger que leurs plafonds soient terminés en calotte, tels que sont ceux dont nous venons de parler. Lorsque le diamétre de ces Sallons n'excede pas 25 à 28 pieds, on les réduit à un seul étage, ou l'on pratique un attique au-dessus, comme à celui du Château de Meudon.

Ces sortes de pieces sont ordinairement destinées à recevoir les personnes de distinction, à donner des festins, des bals, des concerts, &c. Leur décoration se fait de marbre, de pierre de liais, ou de menuiserie, selon qu'elles sont habitées l'été ou l'hiver, ou selon leur multiplicité dans un édifice : il faut sur-tout avoir égard à leur exposition, à leur destination, à leur diamétre & à leur élévation, afin d'y placer convenablement des cheminées, des glaces, & d'y faire usage des bronzes, des tableaux & des meubles de prix, tels qu'on en voit à ceux de l'Hôtel de Soubise (*l*) à Paris, qui sont magnifiquement décorés.

En général, le point essentiel de la décoration des Sallons est la régularité, la simétrie, & la convenance de leurs ornemens ; il faut principalement observer qu'ils soient bien percés, & de les placer, autant qu'il se peut, au milieu du bâtiment, afin que de leur centre on puisse jouir de l'aspect des dehors & de l'enfilade intérieure des appartemens.

A l'égard des Sallons qui montent de fond dans toute la hauteur d'un édifice, il faut observer qu'ils soient éclairés à raison de l'espace qu'ils occupent, ce qui se peut ou en évitant de mettre des bâtimens qui environnent le premier étage de cette piece, ainsi que Mansard l'a observé avec beaucoup d'art au Château de Marly, ou bien en l'isolant de maniere qu'on puisse pratiquer des jours au premier étage dans tout son pourtour.

Ces genres de Sallons ne se pratiquent gueres en France qu'aux Maisons de plaisance ; les édifices bâtis dans les Capitales n'étant jamais assez considérables. L'Observatoire est le seul à Paris où l'on voye un Vestibule à pans, dont le premier plancher soit percé, & le trotoir soutenu par une voussure ; mais cet exemple n'est recommandable que par la beauté de l'appareil.

Ordinairement les calottes de ces Salons à double étage sont ornées de peinture

(*k*) Du latin *aula*.
(*l*) Du dessein de M. Boffrand, & qui sont gravés dans son Livre d'Architecture.

ou de ſculpture ; cette derniere y eſt préférable lorſque leur revêtiſſement eſt de pierre, de ſtuc, ou de plâtre ; les tableaux coloriés ſe découpent trop ſur une couleur uniformement blanche, & ne réuſſiſſent bien que lorſque l'Architecture eſt de marbre réel ou feint, ainſi qu'on l'a obſervé aux deux Sallons de Verſailles, l'un nommé celui de la Chapelle, & l'autre celui d'Hercule.

Des différentes eſpeces de Salles.

Il y a différentes eſpeces de Salles (*m*), ſçavoir les Salles des Gardes, les Salles d'Aſſemblée, d'Audience, du Conſeil, &c. On appelle Salle des Gardes, dans une Maiſon Royale, une grande piece où ſe tiennent les Gardes du Prince, & contre les lambris de laquelle ſont attachés des porte-mouſquetons, pour dépoſer les armes ; on place auſſi dans ces ſortes de lieux des tambours, qui ſont des eſpeces de tables ſur leſquelles ſe font les décomptes, & dont le deſſous reçoit pendant le jour les lits où les Gardes du Corps prennent leur repos durant la nuit. Ces pieces doivent être ſpacieuſes, fort élevées, avoir de grandes cheminées, & être décorées avec ſimplicité. Voyez celles de Verſailles, de Meudon, du Château des Thuileries, &c.

Des différentes Salles.

On appelle Salle d'aſſemblée, celle qui dans un Hôtel ſert à recevoir les perſonnes de diſtinction, pour y attendre l'heure du lever ou l'inſtant de pouvoir être introduites auprès du maître. Ces ſortes de pieces ſont ordinairement ornées de belles tapiſſeries, ou quelquefois décorées de lambris, de dorures & de glaces, ſelon qu'elles font partie des enfilades principales des appartemens, ou qu'elles ſont voiſines de quelques pieces richement meublées. On appelle encore Salle d'Aſſemblée, celle qui, dans un appartement de ſociété, ſert à raſſembler les perſonnes du dehors qui viennent rendre viſite ; mais alors elles ſont mieux nommées Salles de Compagnie ; dans ce cas elles doivent être décorées avec magnificence, & diſtribuées avec ſimétrie, parce que c'eſt là qu'on ſe retire après le repas, & où l'on tient cercle, jeu réglé, où l'on forme des concerts, &c. Pour cet effet les glaces, les bronzes, les meubles, les bijoux, & l'élégance des formes doivent y préſider.

On appelle Salle du Dais, une piece à l'un des côtés de laquelle eſt placé un Dais fort élevé, ſous lequel, chez un Ambaſſadeur, eſt poſé le portrait du Prince dont il eſt le Miniſtre ; chez un Prélat, les ornemens ſacerdotaux, &c.

On appelle Salle d'Audience, celle qui chez un Miniſtre ou un Magiſtrat ſert à recevoir les perſonnes du dehors qui viennent lui préſenter des placets, où il écoute leurs plaintes & prend connoiſſance des différends qui naiſſent dans les familles & entre les Citoyens. Sa décoration doit être réguliere & grave, & le lieu ſpacieux, ſelon l'importance de l'emploi du maître qui y tient ſes Audiences.

On appelle Salle du Conſeil, le lieu où s'aſſemblent, chez les grands Seigneurs, dans des jours marqués, pluſieurs perſonnes de confiance & éclairées, pour y conférer enſemble de ſes affaires particulieres, ou des intérêts publics, concernant la guerre, la marine, le commerce, &c. Ce lieu doit être décoré avec nobleſſe & dignité ; les tapiſſeries & les tableaux doivent faire ſon principal ornement.

On appelle Salle à manger, la piece deſtinée à prendre ſes repas, ſoit à la Ville, ſoit à la campagne. Elle ſe décore ordinairement avec quelque magnificence, à moins qu'elle ne ſerve d'Antichambre, ainſi que cela ſe pratique dans la plupart des maiſons particulieres ; alors on y ſupprime les glaces & les or-

(*m*) Ce nom vient, ſelon Voſſius, de l'Allemand *Sahl*, qui a la même ſignification. Vitruve en définit de trois ſortes ; il nomme les premieres tetraſtyles, ou à quatre colonnes ; les ſecondes Corinthiennes, qui ont des colonnes engagées dans le mur ; les troiſiémes Egyptiennes, qui dans leur pourtour ont un Périſtyle de deux Ordres de colonnes iſolées, l'un ſur l'autre. Ce ſont ces dernieres que nous nommons Sallons à l'Italienne. Voyez celui que j'ai donné dans le premier Volume de la décoration des édifices, Pl. 8.

Des Salles. nemens ; mais autrement, depuis que l'on a regardé la table comme le lien de la ſociété, on a rendu la décoration de ces pieces ſuſceptible de richeſſe, & pour leur procurer plus de ſalubrité, on pratique des fontaines, des rafraîchiſſoirs & des cuvettes dans les Antichambres voiſines, ou dans les Veſtibules, où l'on dreſſe auſſi les buffets & où l'on place des réchauffoirs ; après le ſervice on reporte à l'office l'argenterie, les porcelaines, les criſtaux, &c. On affecte encore, au lieu de paver les Salles à manger de marbre, qui eſt trop froid en hiver, de ſe ſervir de parquet. Il faut généralement éviter que ces pieces ne donnent dans l'enfilade principale du bâtiment, étant pendant pluſieurs heures du jour livrées aux domeſtiques ou aux officiers de la maiſon, ce qui interromproit la communication des appartemens de maître, & ſeroit un défaut de convenance que nous avons blâmé en parlant des Antichambres.

On appelle Salle des feſtins, une piece qui, dans un Hôtel-de-Ville ou dans une Maiſon Royale, eſt deſtinée à donner des repas ſomptueux aux perſonnes de la premiere diſtinction à l'occaſion de quelques fêtes publiques, ainſi que la Ville en a donné à Paris à Sa Majeſté à ſon retour de l'Armée, au mariage du Dauphin, ou qu'elle a coutume d'en donner à la naiſſance d'un Prince, à une publication de paix, &c.

On appelle Salle du bal, une piece deſtinée à recevoir publiquement les perſonnes maſquées de l'un & de l'autre ſexe, à l'occaſion de quelques réjouiſſances extraordinaires ; alors l'on choiſit ou l'on bâtit exprès un lieu ſpacieux que l'on décore de Peintures à freſque & de Sculptures en carton, auſſi bien que de tribunes, de gradins, de dorures, de luſtres, de girandoles, &c.

On appelle Salle de ſpectacle, une piece bâtie exprès proche d'un Palais ou dans l'aile de quelque grand bâtiment, & où l'on pratique un théâtre, un orqueſtre, des loges & des gradins, pour y voir repréſenter des Opéra, des Comédies, & des Balets, telle que M. le Duc de Chartres vient d'en faire élever une au Château de St. Cloud.

On nomme Salle de concert, une piece qui, dans une Maiſon Royale ou chez un Prince, eſt deſtinée pour raſſembler nombre de Muſiciens certains jours de la ſemaine, & dans laquelle ſont élevées des tribunes pour la Muſique & des gradins pour placer les perſonnes qui viennent l'entendre.

On donne le nom de Salle des bains au lieu où l'on place des baignoires, pour y prendre les bains de précaution ou de propreté. Il eſt bon de mettre autant qu'il eſt poſſible, ces ſortes de pieces au rez-de-chauſſée, & d'avoir ſoin que leur expoſition ſoit au midi, & que leurs revêtemens ſoient de pierre de liais ou de marbre.

On appelle Salle de billard, celle qui eſt deſtinée à jouer à ce jeu, & qui pour cette raiſon doit être décorée avec ſimplicité, ſans tableaux ni glaces. Ces pieces tiennent quelquefois lieu d'Antichambres ou de Veſtibules, ainſi qu'il eſt pratiqué au Château de Marly.

Enfin la Salle du commun eſt, dans un bâtiment, un lieu ſitué proche les Offices, & où mangent les Officiers, ou un lieu placé auprès des Cuiſines, & où la Livrée prend ſes repas ; ces pieces ne ſont ſuſceptibles d'aucune décoration.

Des Chambres à coucher.

Des chambres en général. On diſtingue dans la diſtribution d'un bâtiment conſidérable ſix eſpeces de Chambres(*n*), ſçavoir celles qu'on nomme ſimplement Chambre à coucher, celles de parade, celles en alcove, en eſtrade, en niche, & en galetas. Il faut néanmoins ſçavoir qu'en

(*n*) Le mot de Chambre vient du latin *camera*, voûte ſurbaiſſée, & dérive de *camurus* courbé ou cambré, parce qu'anciennement la plupart des Chambres étoient voûtées en arc de cloître.

France

pour qu'une piece ſoit nommée Chambre, elle doit ſervir au repos, toutes les autres pieces d'un appartement devant avoir des dénominations particulieres, relativement à leur uſage, malgré l'opinion des Anciens à cet égard, qui appelloient indiſtinctement Chambres, toutes les pieces habitées par les maîtres, à l'exception des Veſtibules, des Salons, des Périſtyles & des Galeries, auſquels nous donnons avec plus de vraiſemblance les noms d'Antichambres, de Salles d'aſſemblée, de Cabinet, &c.

L'on entend ſous le nom de Chambre à coucher proprement dite, une piece dont le lit eſt iſolé & toujours ſitué en face des croiſées, à moins que par quelque ſujettion involontaire on ne ſoit obligé de le placer dans un des angles de la piece, où la commodité devienne préférable à la régularité; mais à parler juſte, cette ſituation n'eſt tolérable que dans la Chambre d'un appartement privé, & non dans une piece qui ſe trouve dans l'enfilade principale d'un bâtiment. Des chambres à coucher.

On appelle Chambre de parade celle qui fait partie des appartemens connus ſous ce nom, & dans laquelle on raſſemble les meubles les plus précieux; auſſi eſt-elle habitée par préférence, en cas d'indiſpoſition, par la Dame du logis; elle y reçoit les viſites de cérémonie, & y fait ſa toilette par diſtinction; autrement elle ſe retire l'hiver dans de petits appartemens moins froids, & d'un ſervice plus aiſé pour les domeſtiques. Ordinairement les Chambres de parade ſont ornées de colonnes qui renferment l'enceinte du lit, au-devant duquel eſt une baluſtrade, qui ſépare cet endroit d'avec le reſte de la piece, de maniere que cette enceinte eſt garnie d'étoffe, tandis que l'intérieur de la Chambre eſt revêtu de menuiſerie. A propos de quoi nous dirons que l'éclat de l'or ſur le blanc a fait préférer cette couleur à toute autre ſur les lambris des appartemens, ſans conſidérer néanmoins qu'en premier lieu elle eſt fort ſujette à ſe noircir, lorſque dans une piece de parade, pendant l'hiver, il y a beaucoup de lumieres & grand feu; qu'en ſecond lieu elle paroît hors de convenance dans un endroit deſtiné au repos, imitant trop le plâtre ou le ſtuc, qui donne une idée contraire à la ſalubrité requiſe dans une piece faite pour cet uſage.

Les Chambres en alcove ne différent des précédentes qu'en ce que le lit eſt enfermé dans des cloiſons de menuiſerie qui en reſſerrent l'eſpace, de maniere à ne lui laiſſer qu'une place ſuffiſante pour quelques ſiéges à côté du chevet. Ces alcoves ſervent le plus ſouvent à corriger la trop grande profondeur des pieces, qui ſans cela deviendroient trop obſcures; elles ont encore l'avantage de fournir aux deux côtés de l'alcove des garderobes, qui lorſqu'elles ont des dégagemens, procurent de grandes commodités à ces ſortes de pieces.

Les Chambres en eſtrade étoient celles qui avoient un ou pluſieurs gradins qui élevoient le lit. Elles étoient en uſage le ſiécle dernier; mais ayant reconnu que cette inégalité, qui interrompoit le niveau d'une piece, avoit des déſagrémens, on les a ſupprimées. Ces pieces différoient des Chambres en alcove en ce que la largeur de la menuiſerie qui enfermoit le lit, étoit égale à celle de la piece, à l'exception de quelques arriere-corps & chambranles, & que quelquefois l'on y pratiquoit une baluſtrade ou appui pour renfermer l'enceinte de l'eſtrade.

Les Chambres en niche ſont rarement d'uſage dans les grands appartemens; elles ſont réſervées pour ceux qu'on nomme de commodité ou privés: on leur donne ce nom, parce que le lit eſt niché dans une eſpece d'alcove qui le contient, & dont la largeur & la longueur ſont égales à celle du lit, qui ordinairement eſt ſitué en longueur, & pratiqué à deux chevets. Ces Chambres ont cela de commode qu'elles fourniſſent aux deux côtés de la niche des dégagemens, des garderobes ou des toilettes pour le ſervice de la perſonne qui les occupe. Elles ſont ordinairement deſtinées pour les petits appartemens adjacens à ceux de parade, ou pour les ſeconds étages, parce que leur diamétre & la hauteur de leur plancher ne peut

Des chambres à coucher.

peut entrer en comparaiſon avec les grands appartemens, à moins que l'élévation de ces derniers ne permette de pratiquer des entre-ſoles au-deſſus des Chambres en niche.

Quoique ce genre de piece ſoit devenu fort à la mode en France, néanmoins il faut convenir que le ſervice y eſt plus difficile que dans aucun autre endroit : raiſon pour laquelle on affecte ſouvent d'ouvrir le fond de ces niches par des couliſſes ou par des ſtors, qui procurent aux domeſtiques la facilité de faire le lit du maître, ſans le tirer au milieu de la Chambre, principalement quand le fond de cette niche ſe trouve adoſſé à des garderobes ou à des dégagemens convenables.

On appelle Chambres en galetas, celles qui, dans les manſardes ou les combles d'un bâtiment, ſont deſtinées aux Officiers de la maiſon, ou aux principaux domeſtiques, & qui alors n'ont aucune ſujettion particuliere, & dont la commodité ſeule fait l'objet.

Il y a quatre choſes également intéreſſantes à obſerver dans la diſpoſition d'une Chambre à coucher; la premiere, que ſa forme générale ſoit toujours plus profonde que large; elle peut être quarrée depuis le devant des croiſées juſques à l'eſtrade; mais toute la profondeur de cette derniere doit excéder le quarré, ou, quand il n'y a point d'eſtrade, le pied du lit doit terminer à peu près l'un des cotés du quarré.

Secondement, il faut, ainſi que nous l'avons déja obſervé, que les croiſées d'une Chambre ſoient toujours en face du pied du lit; toute autre ſituation eſt déſagréable, ſur-tout dans un appartement ſuſceptible de quelque décoration.

Troiſiémement, que les cheminées ſoient placées de maniere qu'elles marquent le milieu de la piece, depuis les croiſées juſques à l'eſtrade, & qu'elles ſoient ſituées du côté oppoſé à la principale entrée de la piece.

Quatriémement, il faut avoir attention que les portes, quoiqu'aſſujetties à l'enfilade de tout le bâtiment, ſoient aſſez peu diſtantes du mur de face pour laiſſer un écoinçon raiſonnable entre le piédroit de la porte & la cheminée, autrement cette derniere ne peut être utile, comme on le remarque dans une des Chambres à coucher de l'Hôtel de Belliſle, où l'on n'a laiſſé aucun intervalle entre le chambranle de la porte qui y donne entrée, & celui du jambage de la cheminée.

Ordinairement ſur les murs de refend on affecte des portes feintes, oppoſées à celles d'enfilade, qui par cette ſimétrie placent les cheminées au milieu de la piece, mais il en réſulte un inconvenient; c'eſt qu'alors il ne reſte plus de place raiſonnable pour mettre des ſiéges à cauſe de l'eſpace qu'occupe d'un côté l'eſtrade, & de l'autre les croiſées; je dis raiſonnable, car il ne paroît pas vraiſemblable de poſer des ſiéges devant les venteaux d'une porte qui, quoiqu'elle ſoit feinte, ſemble aux étrangers devoir s'ouvrir. D'ailleurs la hauteur des meubles en altere la proportion, & interrompt l'ordonnance de la piece; cependant c'eſt un défaut qu'il eſt difficile d'éviter; auſſi à l'Hôtel de Soubiſe a-t-on, pour s'en éloigner, affecté ſeulement le deſſus de porte (*o*); mais comme ce dernier, pour ſatisfaire à la grandeur de celui qui lui eſt oppoſé, occupe beaucoup d'eſpace, il en réſulte que la partie qui reſte depuis le deſſous de ce tableau juſqu'au-deſſus du lambris d'appui, eſt trop peu élevée par rapport à ſa largeur, & fait un panneau de mauvaiſe forme. Ce défaut doit porter indiſpenſablement à éviter cette décoration du côté oppoſé aux portes, & à lui ſubſtituer un compartiment qui n'ait rien de commun avec ſon ordonnance, ou à ſouffrir peu de ſieges dans ces ſortes de pieces. Il eſt vrai que l'uſage d'une Chambre à coucher ſemble en exiger moins que toute autre; mais encore eſt-il de la décence qu'elle en contienne un certain nombre.

La hauteur des chambres à coucher, auſſi bien que celle de toutes les pieces d'un appartement un peu conſidérable, doit être tenue d'une élévation proportionnée à leur

(*o*) Voyez la Planche *61*, page *97* du Livre d'Architecture de M. Boffrand.

diamétre. Ordinairement l'on prend la longueur du plus grand côté, plus celle du plus petit, & la moitié de ces deux sommes la détermine, sur-tout lorsque l'on veut former ses plafonds en calotte, à l'imitation des voûtes; alors ces calottes, avec la hauteur des corniches, peuvent avoir environ le quart de toute la hauteur de la piece. Ces voûtes étoient anciennement presque toutes ornées d'Architecture, de Peinture & de Sculpture; aujourd'hui la Sculpture seule y préside; cependant on ne peut disconvenir que la plusieurs de ces plafonds qu'on voit au Château des Thuileries, à Versailles, à Meudon, à Vincennes & ailleurs, n'ayent des beautés réelles, qui sont à la vérité un peu pesantes pour la plupart, mais qui néanmoins paroissent préférables aux ornemens trop légers & sans liaison qu'on affecte dans la plus grande partie de nos décorations intérieures. Presque tous les grands maîtres conviennent de ce que j'avance; nos Architectes même admirent disent-ils, ces beaux ouvrages du siécle passé, cependant ils se laissent entraîner au torrent; les Sculpteurs sçavent leur en imposer jusques dans nos Temples, où l'on a travesti les décorations autrefois nobles, simples & majestueuses, en des compositions remplies d'ornemens frivoles, bizarres, chimériques, & mal entendus. Des chambres à coucher.

Les observations que nous venons de faire ne regardent que la décoration; cette partie est sans doute très-intéressante dans l'Architecture, mais toute essentielle qu'elle paroisse, elle est insuffisante ici sans la commodité, puisque les pieces de maîtres les mieux décorées sont imparfaites, si elles ne sont accompagnées de celles destinées pour leur usage particulier, & tout ensemble de celles qui sont nécessaires aux personnes employées à leur rendre service, je veux dire de garde-robes, de lieux à soupape, & enfin de dégagemens relatifs à la grandeur du bâtiment, à la destination des pieces, à l'état & à la différence des deux sexes, qui demandent plus ou moins de ces garderobes pratiquées, éclairées, & dégagées convenablement. L'on peut même dire que cette partie de la distribution est une des plus grandes épreuves où l'on puisse mettre l'expérience, l'intelligence, les ressources & le génie d'un Architecte.

Des Cabinets.

On comprend sous ce nom des pieces dont l'usage est différent, & qui sont de deux especes: de la premiere sont les Cabinets (*p*) où l'on traite d'affaires particulieres, où l'on tient Conseil (*q*), ceux qui servent à l'étude, ou qui sont destinés à recevoir des livres, des tableaux, des bijoux, des bronzes, &c. Il convient que ces derniers soient pratiqués en aile, qu'ils ne fassent pas partie de l'enfilade principale des appartemens de société, & qu'au contraire la garde en soit confiée à des personnes sûres, qui ayent soin de leur entretien. On doit observer dans leur ordonnance la simétrie, & la proportion; leur exposition dépend absolument de la diversité de leurs usages, étant essentiel d'observer de placer les Cabinets d'étude au Levant, ceux de livres & de tableaux au Septentrion, le jour étant plus égal de ce côté-là, & devant venir directement du ciel, & non par réflexion, car les faux jours ou les jours glissans ôtent aux tableaux la plus grande partie de leur effet. A l'égard de leur proportion, il convient que leur hauteur corresponde à leur diamétre, & qu'on y fasse, autant qu'il est possible, venir le jour d'en haut, d'où il résulte deux avantages; le premier, que l'on gagne de la surface pour ranger les livres & les tableaux; le second, que ces ouvrages de l'esprit & de l'art reçoivent un jour plus uniforme, & que l'on est moins exposé à la distraction dans ces sortes de pieces, où le recueillement est nécessaire. Pour ce Des Cabinets.

(*p*) Cabinet, en latin *tablinum* & *musæum*, piece secrette.

(*q*) On dit néanmoins plus communément Salle du Conseil que Cabinet, cette piece étant sujette à recevoir une nombreuse assemblée.

Des Cabinets. qui regarde la ſimétrie, elle conſiſte dans l'arrangement des tableaux, qui doivent être diſtribués avec ordre & avec goût, & ſans que l'on confonde les Auteurs ni les genres de Peinture, qui ordinairement ſe diviſent par claſſes, & ſe placent en différentes pieces, comme on l'a obſervé dans les Cabinets de M. le Duc d'Orléans, de M. le Duc de Talard, de M. le Marquis d'Argenſon, de M. de Gagny, de M. de Julienne, de M. la Boiſſiere, de M. de Thiers, &c : tous Cabinets très-curieux, & qui méritent l'attention des amateurs par la collection conſidérable des tréſors qu'ils renferment, mais entre leſquels on n'en voit que deux au Palais Royal qui ſoient éclairés par en haut, & qui ſeuls ſuffiſent pour faire ſentir l'avantage de cette maniere d'éclairer les Cabinets d'un tel genre.

Les Cabinets de la ſeconde eſpece ſont pour les Oratoires, les toilettes, les méridiennes, les aiſances, &c. Leur expoſition eſt plus indifférente, & leur décoration moins ſuſceptible de gravité : il convient ſeulement d'y obſerver une élégance relative à leur uſage ; & c'eſt dans ces ſortes de pieces qu'un Architecte peut donner carriere à ſon génie, & introduire à ſon gré les ornemens de Sculpture & de Peinture, les glaces, les dorures, &c, qui en font autant de retraites amuſantes & agréables.

En général on met au nombre de ces pieces les garderobes de maîtres ; elles ſont connues ſous le nom de petits appartemens, parcequ'on y pratique de petites Chambres à coucher & des dégagemens, ſoit au rez-de-chauſſée, ſoit en entre-ſoles : voyez ce que nous avons dit à ce ſujet en parlant des Chambres à coucher.

Des Garderobes.

Des Garderobes. On diſtingue deux eſpeces de Garderobes (*r*), l'une compoſée d'une partie des pieces que nous venons de nommer, l'autre à l'uſage ſeulement des domeſtiques, telles que ſont les Chambres où ils couchent la nuit près de leur maître, ainſi que les lieux où ils tiennent leur linge, leurs habits & autres uſtenciles convenables à la propreté. Il n'eſt beſoin que d'y obſerver qu'elles ſoient éclairées & pourvûes de cheminées ſelon leur deſtination, & qu'elles ayent des dégagemens qui puiſſent aider le ſervice des domeſtiques, ſans troubler les maîtres, avec des eſcaliers dérobés qui montent ou qui deſcendent aux Antichambres communes, ſans que ces domeſtiques ſoient obligés de paſſer par les principales pieces d'un appartement.

Des Galeries.

Des Galeries. Les Galeries (*s*) dans un bâtiment ſont de grandes pieces dont la largeur doit être à la longueur au moins comme 1 eſt à 4, & au plus comme 1 eſt à *6*. Les plafonds doivent en être voûtés pour plus de magnificence, ou tenus en calotte. Il en eſt de pluſieurs eſpeces ; les unes ſervent à contenir ce qu'on a de plus précieux, ſoit en meubles, ſoit en bijoux ; d'autres ſont ſeulement deſtinées à contenir des livres ou des tableaux : quelques-unes à raſſembler la ſociété & à jouer ; celles-ci ſervent dans un grand Palais de lieu d'aſſemblée, & celles-là de paſſage pour la communication des grands appartemens. Selon leurs différens uſages & leur décoration, on les nomme Galeries d'Architecture, comme celle du Louvre, qui a 243 toiſes de longueur ſur 5 de largeur ; ou de Peinture, comme celle du Luxembourg peinte par Rubens ; ou de Sculpture, comme celle du Château de Clagny ; ou Galerie magnifique, lorſqu'elle réunit tous ces genres de beauté, telle que celle de Verſailles, peinte par le Brun.

(*r*) Garderobe, en latin *veſtiarium*, que Perraut entend dans Vitruve par *cella familiarica*, connue aujourd'hui ſous le nom de Cabinet d'aiſance. Garderobe chez les Italiens eſt pris pour Gardemeuble.

(*s*) Galerie en latin *porticus*.

Il faut obſerver que les voûtes de ces Galleries ſoient par les deux extrémités en arc de cloître, comme à la Gallerie de l'Hôtel de Toulouſe, & non pas terminées en berceau, comme celle de Verſailles : & que les croiſées qui les éclairent ſoient grandes, ſpacieuſes & terminées en vouſſures, afin que la lumiere frappe ſur les plafonds. La voûte de la Gallerie de St. Cloud, peinte par Mignard, eſt mal éclairée, la hauteur des croiſées n'ayant que la moitié de celle de la Gallerie. Lorſqu'on veut revêtir de tableaux les murs des Galleries, il faut éviter de les percer des deux côtés de leur longueur par des croiſées, comme on l'a fait à celle du Luxembourg & à l'Hôtel de Villars : ces faux jours nuiſent à la Peinture. Celle de l'Hôtel de Toulouſe eſt mieux éclairée, n'ayant que d'un côté des croiſées, vis-à-vis deſquelles ſont placées des glaces qui leur font ſimétrie. On met rarement des cheminées dans les Galleries, principalement lorſqu'elles ſont fort grandes : celles de Verſailles, du Louvre, de Meudon, de St. Cloud n'en ont point. On en a placé à l'une des extrémités de celle du Palais Royal, de l'Hôtel de Toulouſe, & de Villars, parce qu'elles ont moins de longueur. L'entrée de ces Galleries eſt oppoſée aux cheminées, dont la forme & la grandeur produiſent un aſſez bel effet.

Des Galleries.

Pour échauffer des pieces de cette étendue, il faudroit néceſſairement plus d'une cheminée, ainſi qu'on l'a obſervé dans une des grandes Salles du Palais du Luxembourg, où deux cheminées ſont rangées ſur le même mur de refend; ce qui n'eſt pas à imiter, l'utilité devant s'accorder avec la ſimétrie. Il faudroit du moins en pareil cas, qu'elles fuſſent vis-à-vis l'une de l'autre dans les deux extrémités; alors on ſeroit obligé d'entrer dans ces Galleries ſur la longueur d'un des murs de refend, ce qui ne feroit jamais ſi bien, parce qu'on ſeroit dans la néceſſité de tourner à droite & à gauche, pour appercevoir l'enſemble de leur décoration.

Nous avons dit, en parlant des Cabinets de tableaux, qu'il conviendroit de les éclairer par en haut, comme ceux du Palais Royal, il ſeroit également à ſouhaiter que les Galleries deſtinées au même uſage, ou à ſervir de Bibliotheque, le fuſſent auſſi, quoique je n'en ſache aucun exemple ; on en tireroit un grand avantage pour la lumiere & pour la ſurface des murs qui reſteroient libres, à l'exception des portes qui y donneroient entrée, & cela procureroit le moyen de pratiquer des Appartemens triples dans un bâtiment un peu conſidérable. L'on ne devroit donc éclairer ces Galleries d'une autre façon que lorſqu'elles ſeroient deſtinées à la ſociété & à contenir une nombreuſe aſſemblée, parce qu'en ce dernier cas elles demandent plutôt de la gayeté que le recueillement qu'on cherche dans les autres.

Il eſt auſſi fort bon d'obſerver de placer les Galleries en aîle, & qu'elles ne ſoient pas compriſes dans le principal corps de bâtiment : ayant néanmoins attention, autant qu'il eſt poſſible, qu'elles faſſent partie de l'enfilade générale. Non ſeulement on doit les ſituer de cette maniere parce que l'entrée de ces grandes pieces ne doit pas être ouverte à tout le monde, mais auſſi parce que, lorſqu'elles ſe trouvent au rez-de-chauſſée, on ne peut guere diſtribuer des appartemens au-deſſus, à cauſe de la difficulté d'y élever des murs de refend pour placer des cheminées au premier étage.

Leur expoſition, leur matiere, & leurs ornemens doivent être relatifs à leur uſage : Une Gallerie qui renferme des tableaux & des livres, ne doit pas être au Midi : Le marbre doit être préféré à la menuiſerie dans une Gallerie publique : Les ornemens, les dorures, les glaces, doivent dominer dans celles deſtinées à la Société, au Jeu, au Bal, aux Concerts, &c.

Il convient de placer aux extrémités de ces Galleries, des Sallons qui leur ſervent d'iſſue ; mais il faut obſerver avec ſoin que ces pieces ſoient libres,

qu'elles ne faſſent pas partie d'un appartement de commodité, ou qu'elles ne ſervent point de Cabinet paré, de Chapelle, &c. Autrement les coups d'œil de ces Galleries ſeroient limités ; il convient au contraire de les prolonger autant qu'il eſt poſſible, & de les terminer par une porte croiſée, qui réuſſit mieux que quelque décoration que ce puiſſe être.

Des Chapelles à l'uſage des bâtimens civils.

Des Chapelles. Sous le nom de Chapelle on entend ordinairement un lieu où eſt élevé un autel, qui fait partie d'une Egliſe, & qui eſt deſtiné à quelque dévotion particuliere, comme la Chapelle de la Vierge à St. Roch, ou à St. Sulpice ; c'eſt encore dans une maiſon Royale, ou dans un Château, une petite Egliſe au rez-de-chauſſée, avec Tribune pour la Muſique, comme à Verſailles & à Fontainebleau : ou enfin c'eſt dans un Palais ou une Maiſon de plaiſance, une piece près d'un appartement, & dans laquelle eſt un autel (*t*) où ſe célebre & s'entend la meſſe, ſans qu'il ſoit beſoin de ſortir. Telle eſt à Paris celle des Thuileries & celle du Luxembourg. Quelquefois l'on donne à leur décoration extérieure quelque marque de diſtinction ; mais on ne doit l'approuver, que lorſque cette Chapelle eſt contenue dans un Pavillon particulier & détaché du reſte du bâtiment ; car autrement le mêlange des ſimboles de la Religion Chrétienne, qui ſe trouvent confondus avec les allégories d'un bâtiment civil, & ſouvent même avec les attributs du Paganiſme, eſt un défaut de convenance, qui doit bleſſer tout eſprit raiſonnable, ainſi qu'on le remarque au Palais du Luxembourg du côté du jardin.

Quelquefois ces Chapelles ſont pratiquées proche des principales pieces, ce qui eſt d'une grande commodité ; ou bien il faut traverſer tous les appartemens pour y arriver, comme à Verſailles, à Fontainebleau, & à Meudon ; ou deſcendre & monter des appartemens pour entendre la Meſſe, comme au Château des Thuileries & au Palais du Luxembourg : ce qui eſt une grande ſujettion, ſurtout en hiver, où l'on eſt expoſé à l'air froid pendant la longueur du trajet. Mais ſi d'un côté il s'y trouve de la difficulté, de l'autre il eſt contre la décence de placer trop près des appartemens de ſociété une Chapelle, dont l'uſage exige qu'elle ſoit éloignée de toute action mondaine, & je trouve que c'eſt manquer eſſentiellement à ce qu'on doit à la Religion, que de pratiquer ces Chapelles, comme on le fait aujourd'hui indiſtinctement dans nos bâtimens, près des Antichambres où ſe tient la livrée, ou dans des armoires, ou retranchemens placés dans la Salle à manger, dans la Salle de compagnie, &c. Cela ne me paroît tolérable que dans des bâtimens Epiſcopaux, où des perſonnes conſacrées à Dieu font leur réſidence, ou bien lorſque la néceſſité veut que des perſonnes pieuſes, ou infirmes, ayent près d'elles leur Oratoire & un Autel, pour y entendre le Service Divin.

La décoration de ces Chapelles ne demande pas moins de retenue dans ſon ordonnance, que de précaution pour leur ſituation. Leur grandeur doit être proportionnée à l'étendue du bâtiment, au nombre des maîtres & à celui des domeſtiques ; de maniere qu'on eſt obligé, ſelon le beſoin, de pratiquer par diſtinction des Tribunes pour les premiers, & des places particulieres pour les derniers ; conſidération qui détermine ſouvent à faire monter de fond ces Chapelles, comme à Choiſi-le-Roi, à Meudon, &c. Leur conſtruction doit être toute de pierre dure,

(*t*) Autel, en latin *altare*, qui vient d'*altus* haut, parce qu'il eſt élevé de terre. C'eſt chez les Chrétiens une table qui eſt ordinairement d'une ſeule piece, ou de marbre ou d'une autre pierre, ſur laquelle on célébre le Sacrifice de la Meſſe. On appelle grand Autel ou maître Autel celui du Chœur d'une Egliſe ; il y en a d'iſolés, de flanqués, à double parement, &c.

On appelloit Autel chez les Payens, une eſpece de piédeſtal quarré, rond, ou triangulaire, orné de bas-reliefs, d'inſcriptions, &c.

ou de liais, & leur ordonnance composée de grandes parties : il faut que les ornemens en soient distribués avec choix & sans confusion : la proportion & la simplicité doivent y présider plus que dans toute autre décoration, ne convenant point d'introduire dans un lieu de recueillement des ornemens frivoles ou des formes capricieuses, si contraires à la Majesté du lieu. Celles de Meudon, de Clagny, & de Sceaux sont des modeles parfaits dans ce genre, & préférables à celles où la peinture, la dorure, & la diversité des marbres produit de trop petites parties. A cette occasion, je ne puis me lasser de répéter qu'il faut affecter de la convenance suivant le caractere & l'usage des pieces, non seulement dans le choix des ornemens, mais aussi dans celui des matieres, aussi bien que dans l'accord des parties avec le tout, sans quoi on tombe dans une répétition mal entendue & dans un désordre aussi désagréable que contraire aux préceptes de la bonne Architecture. Des Chapelles.

Des Escaliers.

Il en est de plusieurs especes dans l'art de bâtir ; sçavoir des Escaliers à deux rampes, comme celui de St. Cloud, à trois rampes, tel que celui des Thuileries, de triangulaires, ceintrés, à jour, sphériques, suspendus, à vis St. Gilles, en arc de cloître, en fer à cheval, &c. Nous nous réduirons seulement à parler en général de leur situation, de leur grandeur, de leurs différentes formes, de la lumiere qu'on doit y ménager, de leur décoration, & de leur construction. Des Escaliers.

De la situation des Escaliers dans un bâtiment.

Anciennement on plaçoit les Escaliers hors œuvre, on les a mis ensuite dans l'intérieur & au milieu d'un bâtiment : Tel est celui qu'on voit encore aujourd'hui au Palais du Luxembourg. A présent on les place à côté du Vestibule, ainsi qu'on le peut remarquer au Palais des Thuileries, parce qu'on a reconnu que les Escaliers situés dans le milieu de l'édifice masquoient l'enfilade de la Cour avec celle des jardins. Plusieurs Architectes regardent comme arbitraire de les mettre à la droite ou à la gauche du bâtiment : quelquefois même ils les placent dans les aîles de leurs édifices, ainsi qu'à l'Hôtel de Bellisle, au Palais Royal, &c. Il faut cependant convenir, que lorsque l'aspect du bâtiment nous indique plusieurs étages, il est nécessaire que l'Escalier s'annonce du vestibule, & plutôt à la droite qu'à la gauche, parce qu'il semble que nous sommes naturellement portés à chercher de ce côté-là ce qui nous est propre, soit préjugé, soit habitude ; il est certain que nos meilleurs Architectes nous ont recommandé cette situation pour les Escaliers, comme un principe invariable. Il y a néanmoins des circonstances, où l'on peut passer par dessus cette regle, principalement lorsque par rapport à l'intérieur du bâtiment & à l'exposition de ses aspects, il convient de pratiquer à droite les appartemens de société, pour jouïr du point de vue, qui très-souvent, dans une maison de plaisance, ne se rencontre que de ce même côté : autrement on ne peut trop insister sur la nécessité de placer les Escaliers comme nous le recommandons, & de les situer de maniere qu'ils soient visibles dès le Vestibule, quoique nous ayons des exemples anciens & modernes où ils semblent placés indifféremment. Ceux des Palais Farneze, Gaëtan, Altieri, Caffarelli, de la Chancellerie, & du Capitole à Rome sont à gauche, de même qu'à Paris ceux des Hôtels de Toulouse, Amelot, la Vrilliere, du Maine, de Beauvais, &c. Au lieu que ceux du Palais du Pape au Vatican, à *Monte Cavallo*, au Palais Borghese, & de Chigi, sont à droite, comme on l'a pratiqué à Paris aux Château des Thuilleries, aux Hôtels de Matignon, de Soubise, de Rohan, au Château de Maisons, &c.

De la grandeur des Eſcaliers.

Des Eſcaliers.

On peut dire en général, que la grandeur d'un Eſcalier dépend de l'étendue du bâtiment & du diametre des pieces. Rien ne ſeroit plus contraire à la convenance que de faire un Eſcalier principal trop petit, pour monter à des appartemens ſpacieux, ou d'ériger un trop grand Eſcalier dans une maiſon particuliere, puiſqu'il eſt eſſentiel dans l'Architecture d'obſerver un rapport direct entre les parties & le tout.

Par la grandeur d'un Eſcalier, nous entendons l'eſpace qu'occupe ſa cage, la longueur de ſes marches (*u*) & le vuide qu'on obſerve entre les murs d'Echiffre (*x*) ou le Limon (*y*) rampant; car il eſt à remarquer, que dans tous les genres d'Eſcaliers pratiqués pour l'uſage des Maîtres, leur giron (*z*), la hauteur des marches, & celle des appuis des baluſtrades & des rampes, doivent partout être les mêmes, en obſervant néanmoins que dans ceux qu'on nomme moyens, & qui ſont auſſi à l'uſage des maîtres, la longueur des marches n'ait pas moins de quatre pieds, afin que deux perſonnes de front puiſſent deſcendre & monter commodément.

La grandeur des Eſcaliers ne ſignifie pas ſeulement la ſurface qu'ils occupent, mais auſſi leur élévation, qui n'eſt jamais moindre que de deux étages, & qui ſouvent eſt beaucoup plus haute, ce qu'il faut éviter, étant mieux que les rampes ne montent qu'au premier étage, quoique ſouvent au-deſſus de ces derniers on ſoit obligé de pratiquer un Attique ou une manſarde, pour le logement des perſonnes ſubalternes, ou pour diſtribuer de petits appartemens particuliers, parce qu'alors pour arriver à cet étage ſupérieur, il ſuffit d'un petit Eſcalier particulier, qui en même tems ſerve à monter aux terraſſes. En ce cas le grand Eſcalier devient ſuſceptible d'une plus grande élégance, & du rez-de-chauſſée on en apperçoit mieux l'extrémité ſupérieure, qui ordinairement ſe termine en calotte, ou en vouſſûre, avec corniches, ornées de Sculpture, &c.

De la différente forme des Eſcaliers.

L'on peut dire que la diverſité des formes des Eſcaliers eſt auſſi grande que celle des

(*u*) Sous ce nom l'on entend la partie de l'Eſcalier ſur laquelle on poſe le pied, & qui tout enſemble ſignifie la longueur de la marche, ſa largeur ou giron, & ſa hauteur. On les appelle auſſi degrés, du latin *gradus*; il y a des marches qu'on appelle quarrées ou droites, d'autres qu'on nomme marches d'angle, gironnées, délardées, moulées, rampantes, &c.

Les quarrées ſont celles dont le giron eſt contenu entre deux lignes paralleles.

Les marches d'angle, ſont celles qui ſont ſituées dans la plus grande longueur des quartiers tournans.

Les marches gironnées, ſont celles des quartiers tournans d'un Eſcalier circulaire ou ovale.

Les marches délardées, ſont celles qu'on a démaigries & chanfrinées par deſſous, & qui portent leur délardement

Les marches moulées, ſont celles qui ont une moulure ſur l'extrémité du devant de leur giron, & à la partie ſupérieure de leur hauteur; cette eſpece de marche eſt appellée par les Ouvriers quart-de-ronnée, parce que généralement ils appellent ainſi tout contour en cercle ou demi cercle parfait, qui approche de cette figure; mais dans une marche ornée de moulures, le nom de quart-de-rond eſt impropre, parce que jamais on n'en doit faire uſage à l'extrémité ſupérieure d'une moulure, à moins qu'il ne ſoit renverſé; au contraire il faut y pratiquer une eſpece de tore ou groſſe aſtragale, c'eſt-à-dire une moulure circulaire compoſée d'un demi cercle avec un filet & un congé.

Les marches rampantes, ſont celles dont le giron eſt tenu fort large & incliné en devant.

(*x*) Echiffre eſt le mur rampant qui porte les marches d'un Eſcalier, & ſur lequel on poſe la rampe de pierre ou de fer. Il eſt ainſi nommé, parce que pour poſer les marches, on marque ſur ce mur des chiffres qui expriment leur quantité, la largeur de leur giron, leur hauteur, &c. Vitruve nomme les Echifres *ſcapi ſcalarum*.

(*y*) Limon, du latin *limus*, qui ſignifie biais ou incliné, eſt une tablette rampante, qui dans un Eſcalier ſert à porter les marches & les baluſtrades ou rampes de fer. Les limons ſont auſſi appellés par Vitruve *ſcapi ſcalarum*.

(*z*) Giron, ſous ce nom on entend la largeur d'une marche ſur laquelle on poſe le pied; il eſt ainſi appellé du latin *girus* un tour, parce que les anciens Eſcaliers ſont la plupart circulaires; il en eſt de droits, de triangulaires, & de rampans; le premier eſt celui qui eſt continué entre deux lignes paralleles, ſoit que les marches ſoient droites, courbes, ou ſinueuſes: le ſecond eſt celui qui ſe rétrecit vers le collet & s'élargit vers le mur de cage: le troiſiéme eſt celui qui a une grande largeur & une pente aſſez conſidérable pour que les chevaux puiſſent en monter les marches, comme celui du grand Eſcalier en fer à cheval de Trianon.

des bâtimens ; les anciens les faifoient affez fouvent circulaires, enfuite on les a fait prefque tous quarrés ; aujourd'hui on leur donne indiftinctement des formes variées felon que la diftribution du bâtiment, l'inégalité du terrein, ou la fujettion des iffues femblent l'exiger. Il eft cependant certain que dans les bâtimens de quelque importance, les formes régulieres paroiffent mériter la préférence, ce genre de pieces demandant beaucoup de retenue ; autrement lorfque les rampes (&) font irrégulierement circulaires, les girons des marches fe trouvent inégaux, ce qui rend leur pratique peu fûre, notre pas étant naturellement réglé, ainfi que nous le dirons en fon lieu. Des Efcaliers.

La figure de ces fortes de pieces eft du nombre des chofes où la folidité des préceptes doit prévaloir fur le génie, le feu, & l'invention ; c'eft pourquoi, fans avoir égard aux exemples des Efcaliers de la plupart de nos bâtimens modernes, nous ne pouvons trop recommander de fageffe dans leur compofition ; & fi quelquefois on fe trouve contraint d'arrondir les angles d'un rectangle, ou d'un quadrilatere (forme la plus en ufage pour les Efcaliers de quelque confidération) ce ne doit être que pour donner plus de grace à la cage, & fatisfaire à la fimétrie des écoinçons, qui quelquefois deviennent irréguliers dans l'intérieur de l'Efcalier, par la fujettion de la décoration extérieure, ou par celle de quelque forme triangulaire, ou circulaire des pieces de dégagement qui y font adoffées.

De la maniere dont on doit éclairer les Efcaliers.

Quoiqu'on foit obligé de faire ufage des Efcaliers prefqu'autant de nuit que de jour, il n'en eft pas moins vrai qu'on doit être attentif à répandre une lumiere égale dans toute leur furface, autrement, lorfqu'on la fait venir feulement d'un côté de la cage, les rampes qui lui font oppofées, font prefque toujours obfcures, comme on peut le remarquer au Château de Verfailles, dans le grand Efcalier des Princes. C'eft pourquoi lorfqu'on fe trouve dans un lieu ferré, il conviendroit d'éclairer l'Efcalier en lanterne, comme on l'a fait à celui des Ambaffadeurs, du même Château, parce qu'alors la lumiere plonge fur chaque rampe, principalement lorfqu'elles ne montent qu'au premier étage, auquel cas elles ne fe rencontrent jamais l'une fur l'autre. Par le nom de lanternes, je n'entends pas celles qui font inclinées, telle qu'eft celle de l'Efcalier que nous venons de citer ; cette forme convient d'autant moins dans ce lieu qu'il eft vafte & qu'il appartient à une Maifon Royale, où il auroit été convenable que cette lanterne eut été élevée perpendiculairement, dans le goût des coupoles de nos Eglifes.

De la décoration des Efcaliers.

En général, la convenance, ainfi que la fimétrie, doit préfider à la décoration d'un Efcalier. Par le nom de convenance nous entendons la prudence avec laquelle on doit éviter la profufion des ornemens & des membres d'Architecture dans l'Efcalier d'une maifon particuliere, même dans ceux qui font vaftes & appartiennent à un bâtiment public, tel qu'un Monaftere, un Hôpital, une Maifon Religieufe, &c, où la douceur des rampes, la longueur des marches, la grandeur de

(&) Rampe, appellée par Vitruve *fcalaria* ; fous ce nom on comprend autant une fuite de degrés fans interruption, entre deux palliers, que leurs baluftrades à hauteur d'appui, foit que ces dernieres foient de marbre, de pierre, de fer, &c. On appelle rampe courbe une portion d'Efcalier à vis fufpendue, ou à noyau évuidé, laquelle fe trouve par une cherche ralongée, pour former des quartiers tournans dans tous les différens genres d'Efcaliers fufceptibles de quelque portion circulaire.

On appelle rampe à reffaut, celle dont la continuité eft interrompue par des croiffettes ou piédeftaux placés vers les palliers, comme à l'Efcalier du Palais Royal, à Paris ; ces rampes ne font pas à beaucoup près fi bien que celles qui font continues.

Décoration des Escaliers.

la cage, & l'appareil de leur construction doivent être les principaux objets. Cet esprit de convenance doit même être exactement observé dans une Maison Royale, afin qu'il se rencontre une progression sensible de richesses, entre la décoration de ces genres de pieces & celle des appartemens, qui chacun à part doivent être décorés suivant leur usage & leur destination.

Les Escaliers des bâtimens de Paris qui me semblent le mieux décorés suivant les préceptes dont nous parlons, sont ceux des Hôtels de Toulouse & de Thiers: ceux des Hôtels de Soubise, de Luynes, de Tunis, &c, qu'on s'est apperçu après coup être trop simples, & où l'on a, par un excès opposé, répandu trop de richesses, montrent assez qu'il ne s'agit pas d'avoir pour objet de faire un bel ouvrage de Peinture. Il faut ici comme ailleurs de la vraisemblance, & c'est pour cette raison qu'il est essentiel que l'Architecte examine tout ce qui se fait dans un bâtiment, en supposant qu'il ait la connoissance de tous les arts relatifs à celui de bâtir; seul moyen de mériter ce titre, & de s'attirer la confiance des hommes du premier ordre.

Plus il paroîtra nécessaire d'introduire de la décoration dans un Escalier, plus il sera important d'éviter que les palliers (*a*) du premier étage ne mettent à couvert celui du rez-de-chaussée, & ne dérobent les coups d'œil de la cage & même de la calotte, qui quelquefois se décore de Peinture, à la place de laquelle néanmoins je voudrois plutôt employer des bas-reliefs de Sculpture, à moins que le revêtissement & les rampes ne fussent de marbre, comme il s'en voit quelques-uns en France; sans quoi un sujet colorié dans le plafond tranche trop sur une décoration de pierre, comme on le remarque à celui de la Bibliothéque du Roi, où pour éviter de la Sculpture, j'aurois préféré une grisaille ou un camayeu, qui auroit eu plus d'unisson avec le ton de l'Architecture de pierre dont il est construit.

Les rampes des Escaliers ajoûtent beaucoup à leur décoration; mais pour qu'elles fassent un bel effet, il faut qu'il ne s'y trouve pas les ressauts qu'on remarque à ceux du Palais Royal & du Luxembourg; pour obvier à l'obliquité des balustres, on peut substituer les rampes de fer, qui étant composées d'ornemens courans & légers, masquent mieux cette irrégularité. Il faut néanmoins convenir que dans l'Escalier d'une maison d'importance, les balustrades doivent être préférées aux rampes, ces dernieres ne devant être mises en usage que dans les lieux serrés, parce qu'elles occupent moins d'espace, & communiquent plus de lumiere aux marches.

De la construction des Escaliers.

La partie la plus essentielle un Escalier est la construction, qui a pour objet la solidité, l'art du trait, & la beauté de l'appareil. En effet, l'on peut s'y dispenser de la décoration, mais il faut absolument leur donner une solidité capable de résister à la poussée des voûtes qui les composent, & au mouvement continuel des personnes qui fréquentent journellement les différens appartemens d'un édifice public ou d'un bâtiment un peu considérable. Cette construction se fait de marbre, de pierre, ou de bois de charpente; ces derniers Escaliers ne sont en usage que pour servir de dégagemens aux appartemens d'un grand Hôtel, ou pour des maisons à loyer; car les grands Escaliers d'une maison de quelque importan-

(*a*) Pallier ou repos, est un espace entre deux rampes, & dans les retours d'un Escalier. Sa largeur est ordinairement égale à la longueur des marches, & il sert à se délasser de la fatigue d'avoir monté ou descendu de suite une certaine quantité de marches. Il y a des demi palliers qui n'ont de largeur que deux girons, & que Philibert de Lorme appelle double marche; mais il en faut éviter l'usage, si ce n'est dans les Escaliers à vis, où de vingt en vingt marches on peut pratiquer ces palliers qu'on nomme triangulaires. Ces derniers sont nommés par Vitruve *retractiones graduum*, & ceux des Amphithéâtres qui sont circulaires, *diazomata*.

ce se construisent toujours en pierre, & sont composés de diverses manieres, soit en arc & voussure rampante ou droite, soit en tour creuse, avec des culs de four, des trompes, &c; & leurs grands palliers sont soutenus par des plate-bandes droites, en coupe, & par claveaux à tête égale. Construction des Escaliers.

Ceux de marbre ont la même sujettion que ceux construits de maçonnerie, & ne différent de ces derniers que par leur revêtissement, le massif des voûtes & des murs étant aussi de pierre, & seulement recouvert de marbre par compartimens, uni à la maçonnerie par des agraffes de bronze ou de fer scellées en plomb, comme ceux de Versailles, celui de St. Cloud, &c.

Quelquefois, par œconomie, l'on construit les grands palliers de charpente soutenue par un poitrail servant de marche de pallier, contre lequel viennent s'appuyer les arcs rampans des rampes: ces planchers alors se revêtissent de maçonnerie ornée de cadres qui imitent la pierre. Ce genre de construction, quoique moins estimé que ceux qui sont entierement de pierre, apporte beaucoup de légéreté dans la décoration des Escaliers & il est aussi solide, mais il résiste moins à la fatigue que souffrent ces sortes de pieces.

De quelque genre de construction qu'on veuille faire usage, il faut rendre la forme des voûtes légére, d'un beau galbe & sans jarrets, & pratiquer, autant qu'il est possible, des piédroits sous la naissance des rampes, pour en soutenir le poids & la poussée, sans néanmoins trop embarrasser le rez-de-chaussée de ces Escaliers, afin qu'il semble que ces voûtes portant en l'air, soient retenues seulement par l'art du trait.

Il faut observer cependant de la retenue dans ce genre de construction; car quoique la théorie nous rassure contre la hardiesse de ces voûtes, il est de la prudence d'un Architecte de conserver de la vraisemblance dans ses productions, principalement dans la construction des Escaliers; autrement on n'y monte qu'avec crainte, & cette inquiétude peut nuire à l'usage de ces sortes de pieces, qui faute des précautions nécessaires deviennent semblables aux édifices Gothiques qu'on trouve plus singuliers que raisonnables. Les bâtimens ne devant être élevés que pour la conservation des hommes, il ne faut pas que dans l'art il paroisse de la magie; trop de hardiesse étonne plus qu'elle ne satisfait, conséquemment une légéreté trop affectée, quoique reconnue solide, ne doit pas être plus recevable dans ce cas-ci que la pesanteur extravagante qu'on affectoit dans les Escaliers du dernier siécle.

Il ne suffit pas néanmoins de prendre un milieu entre la maniere de construire ces Escaliers avec trop de pésanteur, & celle de leur donner trop de légereté. L'art consiste dans la proportion des voûtes, soit par rapport à la forme de leurs courbes, soit par rapport à la relation de leur largeur avec leur hauteur. Par exemple, jamais les voûtes d'un Escalier ne feront un bon effet, si toute la grandeur de la cage n'est proportionnée à la hauteur du premier étage; car si pour faire un Escalier dont les rampes fussent douces on vouloit leur donner beaucoup de longueur, alors il faudroit allonger le côté du rectangle, sans que pour cela le plancher pût être plus élevé. Or cette nouvelle grandeur de cage, sous une hauteur de plancher donnée, feroit paroître les voûtes trop écrasées pour la grandeur de l'Escalier, de maniere que de quelque artifice dont on usât dans l'art du trait pour rendre cette voûte légere, les parties ne s'accordant pas avec la masse, cette union des contraires produiroit toujours un mauvais effet.

La beauté de la construction des Escaliers consiste encore dans l'art de l'appareil, c'est-à-dire, dans la régularité des assises établies dans une même hauteur, dans la précision & dans la propreté des joints, & dans le ragréement des paremens, des cadres, des moulures, &c. C'est par le secours de l'appareil, qui ajoute beaucoup à l'ornement d'un édifice, que la Chapelle de Versailles, l'Observatoire, la

Fontaine de la rue de Grenelle, & le Dôme des Invalides, à Paris, sont au-dessus de tous les autres monumens de cette Capitale, quoiqu'elle en renferme un grand nombre de beaucoup plus somptueux par leur étendue & leur magnificence.

Des Perrons.

Il est encore une sorte d'Escalier, que l'on appelle Perrons (*b*), qui sont toujours à découvert, & placés dans les dehors d'un bâtiment. Ces Perrons se font de différentes formes & grandeurs, selon l'espace & la hauteur où ils doivent arriver; de maniere qu'on les fait quarrés, ceintrés, à pans, doubles, &c. On appelle Perrons quarrés ceux qui sont d'équerre, comme à la Sorbonne, au Val de Grace, à Marly, &c.

Les ceintrés sont ceux dont les marches sont rondes ou ovales. Il y en a dont une partie des marches est en dehors & l'autre en dedans, ce qui forme un pallier circulaire, comme il s'en voit dans les jardins du Belvedere, à Rome; quelques-uns ont des palliers ovales, comme au jardin du Luxembourg, à Paris.

Les Perrons à pans, sont ceux dont les encoignures sont coupées, tel est celui du Portail du College des Quatre Nations.

Les Perrons doubles, sont ceux qui ont deux rampes égales qui arrivent à un même pallier, tel est celui du Capitole; ou qui ont deux rampes opposées, pour arriver à deux palliers, on en voit un pareil dans la cour des Fontaines, à Fontainebleau. Il en est d'autres qui ont ces deux dispositions, tel que celui du Château neuf de St. Germain, du dessein de Guillaume Marchand, Architecte de Henry IV. & ceux du jardin des Thuilleries, de le Nautre. L'usage de ces derniers est fort ancien, car au rapport de Délandes, dans son Livre des Beautés de la Perse, on voit encore les vestiges d'un Perron de cette espece, parmi les ruines de Tchelminar, près Schiras, dans le même Royaume.

Distribution des dehors d'un édifice.

Après avoir parlé des loix générales de la distribution concernant l'intérieur d'un Edifice, ce seroit ici le lieu de dire quelque chose touchant la distribution des dehors, qui regarde l'arrangement des avant-Cours, des Cours principales, des basses Cours, & des bâtimens qui les environnent, aussi bien que la distribution intérieure de ces mêmes bâtimens, dans lesquels sont comprises les Ecuries, les Remises, les Cuisines, les Offices, les Orangeries, les Appartemens des Bains, les Chenils, les Laiteries, les Ménageries, &c. Mais comme ce que nous avons à dire sur l'ordonnance de ces différens lieux & leur rapport avec tout l'Edifice, demande des figures qui peignent aux yeux beaucoup mieux que la spéculation la plus étudiée, nous nous réservons à parler de l'accord général de ces parties & de leur application en particulier, lorsque nous ferons la description de toutes les especes de bâtimens qui composent le V[e] & le VI[e] volume de ce Recueil, & nous allons traiter d'une maniere générale de la distribution qui appartient aux Jardins de propreté; cette partie de l'Architecture ayant une relation assez intime avec la distribution intérieure des Edifices.

Je dirai seulement à propos des basses-cours & de leurs bâtimens, que la convenance doit y présider, comme par-tout ailleurs; c'est-à-dire, qu'indépendamment des différentes commodités relatives à l'usage de chacun en particulier, il faut les traiter avec plus ou moins de richesse, ou de simplicité, selon qu'ils font plus ou moins partie de l'ordonnance générale de l'Edifice. Car il n'y a point de doute que lorsque ces bâtimens se trouvent situés en aîle le long des avant-cours, ou qu'ils servent d'avenue au Château, il est à propos qu'ils se ressentent de la présence des maîtres, au lieu que lorsqu'ils sont enfermés par des murs de clôture, la simétrie leur suffit; considération œconomique, qui doit porter l'Architecte à distribuer son plan suivant l'importance, ou la fortune de celui pour lequel il bâtit.

(*b*) Perron, en latin *podium* & *suggestum*.

Principes

Principes généraux ſur la diſtribution des Jardins de propreté, & ſur ce qui concerne les Jardins de plaiſance.

Des Artiſtes qui ont excellé dans le Jardinage.

Nous ne nous propoſons point ici de traiter de ce qui regarde la ſcience de l'Hydraulique (*c*), ni de ce qui appartient à l'Agriculture (*d*), M. Belidor (*e*) a parlé de l'une en homme conſommé, & M. de la Quintinie (*f*) a traité de l'autre à fond. Ce qu'on trouve dans le Livre qui a pour titre *la Théorie du Jardinage*, touchant les Jardins de propreté, ſembleroit même devoir nous diſpenſer d'en parler dans cet Ouvrage, ſi notre objet n'étoit pas de faire des obſervations générales ſur ce qu'on a exécuté en France dans ce genre, & d'en faire des applications particulieres, en en donnant la deſcription. La comparaiſon qu'on en pourra faire alors, nous paroît le moyen le plus certain de parvenir à l'excellence de la diſtribution d'un Parc, relativement à la diverſité des bâtimens & à l'inégalité du terrain, qui donne toujours à un Architecte de nouvelles occaſions d'exercer ſes talens.

Les Architectes qui ont excellé dans la décoration des Jardins, ſont entr'autres Meſſieurs le Bouteux, Cottart, le Nautre, le Blond, des Gots, &c. ſans compter ceux qui ſont actuellement vivans & qu'il ſeroit trop long de citer ici. On peut juger de la variété de leur génie par la diſtribution des Jardins des Maiſons Royales, des Châteaux, & des autres édifices ſuſceptibles de Jardinage qu'on trouvera dans ce Recueil.

Perſonne n'ignore que de tous les Auteurs que nous venons de nommer, M. le Nautre (*g*) n'ait été le plus habile de ſon ſiecle pour la partie des Jardins de propreté. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à parcourir les Jardins de Verſailles, de Marly, de Meudon, &c. qui ſont l'admiration des Etrangers & l'étude de tous les Artiſtes qui veulent faire leur profeſſion de cette partie de l'Architecture, & l'on conviendra aiſément que rien ne peut être plus utile pour le progrès de cette ſcience que les plans que nous offrons, qui ſont levés exactement d'après les Ouvrages exécutés ſous ce grand Maître, & qui ſeuls peuvent nous dédommager du ſilence que cet excellent génie a gardé touchant les préceptes de ſon art. Au reſte, comme je l'ai déja dit, je ne rapporterai point ici les détails de la diſtribution de ces Jardins: Ils ſeront répandus dans le cours de ce Traité. Nous nous bornerons à pénétrer dans les moyens dont il s'eſt ſervi pour accorder avec tant de ſuccès la beauté des maſſes avec les parties, la grandeur avec l'élégance des formes, & enfin la magnificence & la variété, qui dans tous les ouvrages qu'il a fait exécuter ſont marquées du ſceau de l'immortalité.

En général, nous dirons qu'il y a cinq obſervations eſſentielles à faire avant que

(*c*) L'Hydraulique eſt l'application de l'Hydroſtatique aux machines propres à élever les eaux. Les Anciens s'en ſervoient pour leurs jeux d'Orgues & de Flûte; ce que ſignifie proprement le mot d'hydraulique. Aujourd'hui il déſigne non-ſeulement la connoiſſance de toutes les machines hydrauliques, mais encore celle de tout ce qui eſt propre à l'uſage des eaux, & qui a pour objet leur dépenſe, leur viteſſe, leur poids, leur nivellement, leur conduite, leurs réſervoirs, &c; voyez l'Architecture Hydraulique de M. Belidor.

(*d*) Voyez ſon origine, page 17.

(*e*) M. Belidor, Colonel d'Infanterie, ancien Profeſſeur Royal des Mathématiques aux Ecoles d'Artillerie de la Fere, &c. eſt de tous les Auteurs modernes qui ont écrit ſur les Mathématiques, celui à qui nous avons le plus d'obligation par rapport aux Arts, & qui a le plus contribué à faire prendre à nos Ingénieurs & à nos Architectes du goût pour cette ſcience, par l'ordre & la clarté qui régnent dans ſes ouvrages.

(*f*) M. de la Quintinie, directeur des Jardins fruitiers & potagers du Roi, cite dans ſon Livre pluſieurs Auteurs dont l'antiquité n'a pas effacé la réputation, leſquels avoient écrit de l'Agriculture avant lui, tels que Columelle, Caton, Varron, Théophraſte, Xenophon, Geoponna, dont il a tiré, dit-il, des préceptes fort utiles; & il ajoûte que M. Arnaud d'Andilly, Auteur moderne qui a traité de la culture des arbres fruitiers, ſous le nom du Curé d'Henouville, lui a été d'un grand ſecours; mais il blâme ouvertement quantité d'autres Ecrivains qui ont parlé fort obſcurément ſur cette ſcience.

(*g*) André le Nautre, Chevalier de l'Ordre de St. Michel, Controlleur général des bâtimens du Roi, Arts & Manufactures de France, nâquit en 1625, & mourut en Septembre 1700; il eſt enterré à St. Roch, dans la Chapelle St. André; on voit ſur le tombeau de cet Artiſte ſon buſte ſculpté par Coyzevox. On doit à ce grand homme la perfection du Jardinage en France, ce qui lui avoit acquis la confiance & les bienfaits de Louis XIV, & lui avoit fait une réputation dans toutes les Cours Souveraines, qui ſe ſont adreſſées à lui, non ſeulement pour avoir des deſſeins & des conſeils, mais qui lui ont envoyé des éléves, pour pouvoir s'inſtruire ſous un auſſi habile maître.

Maximes fondamentales sur le Jardinage.

d'entreprendre la distribution & la plantation des Parcs, ou des Jardins de propreté, sçavoir une situation (*h*) avantageuse, une exposition saine & salubre, la bonté du terroir, la commodité du lieu, & celle d'une eau abondante & pure. Après quoi, l'on peut établir quatre maximes fondamentales, concernant leur disposition. La premiere, de corriger la trop grande irrégularité d'un terrain par le secours de l'art. La seconde, d'affecter, autant qu'il est possible, de prolonger le coup d'œil que forment les enfilades principales d'un Parc. La troisiéme, de ne pas mettre toutes les parties à découvert, non seulement afin d'avoir de l'ombre pour aller du lieu de l'habitation aux pieces de verdure qui en sont éloignées, mais parce qu'il est bon d'exciter ceux qui se promenent dans un Parc, à visiter les différens Bosquets qu'il renferme, & qui, chacun à part, peuvent contenir des curiosités dignes d'attention. La quatriéme exige enfin, qu'en donnant de la variété aux différentes piéces de verdure, on tâche qu'elles imitent la nature dans ses productions : imitation toujours préférable à la contrainte de l'art, & qui dans toutes les occasions & chez presque tous les Peuples, est regardée comme le principal objet du Jardinage. On reconnoîtra l'agrément de cette préférence par la comparaison que l'on pourra faire des Jardins de Marly, de Versailles, & de Trianon, où l'art paroît contraindre & soumettre par-tout la nature, au lieu que dans les Jardins de Meudon, de Sceaux, de Chantilly, & de Liancourt, la nature paroît présider, & n'avoir appellé l'art à son secours, que pour rendre ces lieux susceptibles de quelque régularité.

Quand je fais cette réflexion, ce n'est pas que je pense qu'il faille négliger d'embellir les Jardins des maisons de plaisance : il est sans doute nécessaire de marquer de la distinction entre eux & un Parc, une Forêt, un Bois. Mais j'ose avancer qu'une promenade n'est véritablement belle qu'autant qu'elle peut rassembler des points de vue vastes, interessants & variés ; de maniere qu'il me semble, qu'après avoir orné les parties qui environnent le bâtiment, l'on doit trouver dans la nature de quoi satisfaire la vue par des objets opposés, qui présentent par leur diversité autant d'intervalles pour passer alternativement de la régularité des formes à ce beau désordre que produisent les vallées, les côteaux, les montagnes, l'un faisant valoir l'autre par son opposition, & transportant, pour ainsi dire, le Spectateur de la vie tumultueuse à la vie tranquille. On est touché de ce sentiment à l'aspect des Jardins de St. Germain en Laye, de ceux de Meudon, & même de ceux de Marly & de St. Cloud ; mais il n'en est pas de même des Jardins de Versailles & de Trianon, qui sont limités de toutes parts, & qui deviennent tristes pour tous ceux qui ne sont pas amateurs des beaux arts. Tous les trésors qu'ils renferment présentent plutôt aux yeux l'effort de l'esprit humain, que la simplicité de la nature, suivant laquelle les taluts de gazon, les rampes, les escaliers, les berceaux & les palissades, où l'industrie ne paroît pas beaucoup, sont souvent préférables à l'affectation des murs de terrasse, aux grands escaliers de pierre, ou de marbre, aux fontaines revêtues de bronze, à quantité de berceaux de treillage élevés à grands frais, aussi bien qu'à une profusion de vases, de figures de diverses matieres précieuses, plus propres à manifester la magnificence d'un grand Prince, qu'à présenter à l'idée une promenade tranquille & une retraite convenable à la Philosophie.

Au reste, quelque magnificence ou quelque simplicité qu'on veuille affecter dans les Jardins de propreté, on en distingue de trois especes, sçavoir ceux d'un niveau égal, ceux en pente douce, & ceux qu'on nomme en terrasse.

Des Jardins de niveau.

De tous ces Jardins, ceux de niveau & plantés dans les plaines, sont les plus commodes pour la promenade : leur entretien est moins coûteux & leur point de vue plus étendu ; mais ordinairement ces Jardins sont tristes & sans variété, à moins

(*h*) En Allemagne on préfére les situations des montagnes aux vallées ; en Angleterre, au contraire, on fait choix des fonds à cause des canaux ; en France les mi-côtes sont préférées, ainsi qu'on le remarque à Marly, à Belle-vûe, à St. Cloud, &c.

que d'y faire une dépense très-considérable, & qui n'est pas toujours à la portée des Propriétaires. Quelque égalité de terrain qu'on ait, lorsque le lieu est spacieux il convient d'y observer toujours une pente imperceptible, pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie, qui autrement séjournent dans les allées, & les détruisent en peu d'années. Pour donner quelque diversité au plan d'un Jardin de cette espece, & profiter de quelques points de vue, s'il est possible d'en avoir, on peut en égalisant le terrain & pratiquant les pentes nécessaires, construire des terrasses en pierre dans son pourtour, ainsi qu'on l'a pratiqué aux Thuilleries, ou des taluts & des gradins de gazon, comme il s'en voit dans le Parc de Choisy, ou des rampes douces, telles que celles des Jardins du Château de Montmorency.

Des Jardins à mi-côte.

Les Jardins plantés à mi-côte, sont les plus fatiguants. Lorsque l'on veut se passer, par œconomie ou autrement, de construire des terrasses, au moins faut-il former par intervalle des esplanades presque de niveau, de la largeur d'environ 100 toises, & à chaque extrémité pratiquer des taluts de gazon avec des gradins, en face de chaque maîtresse allée. C'est dans ces occasions qu'il faut sçavoir tirer avantage de ces taluts réitérés, en imaginant selon le besoin, des Amphithéâtres, des Vertugadins, des Rampes, &c. qui non seulement soutiennent le plein-pied des Bosquets ausquels ces rampes donnent entrée, mais qui doivent aussi s'accorder avec les pentes des allées principales; d'ailleurs lorsqu'elles sont trop roides, elles doivent être coupées par des chevrons de gazon, pour rejetter les eaux des deux côtés, ainsi qu'on l'a observé dans les Jardins du Château d'Issi, lequel est à mi-côte.

Des Jardins en terrasse.

Les plus magnifiques Jardins sont ceux en terrasse, tels que ceux de Meudon & de St. Germain en Laye, pratiqués sur le sommet d'une montagne assez élevée. Ces Jardins sont généralement estimés à cause des points de vue dont on jouit dans leur intérieur, quand on ne peut avoir recours à ceux des dehors, tant parce que du haut des éminences on voit les formes des parties découvertes, que parce qu'ils sont favorables à la chûte des eaux jaillissantes, chaque terrasse se servant mutuellement de reservoir. D'ailleurs la diversité de ces terrasses offre autant d'amphitéatres également satisfaisants, soit qu'ils soient vûs d'en bas, soit qu'on regarde de la plus grande élévation; ce sont autant de scenes différentes, qui leur font donner la préférence sur toutes les autres dispositions, pourvû néanmoins qu'on puisse avoir de longues esplanades d'une terrasse à l'autre. Il est vrai que ce genre de Jardins coûte considérablement à construire, & exige un entretien continuel, mais comme on ne les entreprend que pour l'embellissement des maisons de quelque importance, & dont la situation semble les exiger, l'agrément qui en résulte dédommage en quelque façon des frais qu'on est obligé d'y faire.

C'est à un Architecte à composer son plan sur la différente disposition de ces Jardins, de maniere à ne pas faire inconsidérement usage pour un terrain en pente, d'une forme qui conviendroit à un terrain de niveau. Il doit sçavoir que l'optique raccourcit toujours les longueurs situées horisontalement, & qu'à raison de la distance & du point de vue d'où l'on doit appercevoir ces formes diverses, il faut, par exemple, donner à un cercle, pour qu'il paroisse tel, comme seroit une piece d'eau, un tapis verd, &c. une forme Elliptique, dont le grand diamétre soit parallele à la perpendiculaire qui vient se terminer au point de vue; qu'on doit former un quarré long, lorsqu'on veut appercevoir un quadrilatere, & rendre ces formes plus ou moins oblongues, selon que le terrain est tout-à-fait de niveau, en pente, ou en contrepente, & qu'en général il faut en user de même pour toutes les parties qui sont élevées les unes sur les autres, & qui forment des retraites, afin que vues d'en bas, les hauteurs apparentes ayent une proportion convenable avec les largeurs & la masse générale. Ces considérations exigent une intelligence au-dessus d'une pratique ordinaire, sans néanmoins qu'il suffise de s'en rapporter à la seule théorie, qui ne fournit souvent que des desseins élégants & d'assez bon goût en apparence, mais

qui lorſqu'ils ſont exécutés, deviennent quelquefois lourds & péſants, s'il n'arrive pas au contraire qu'ils aient le défaut oppoſé.

Après avoir parlé des loix les plus indiſpenſables qui regardent la diſpoſition générale des Jardins, nous allons paſſer aux différentes parties qui les compoſent, tels que ſont les Parterres, les Boulingrins, les Paliſſades, les Boſquets, &c. & l'on en trouvera l'application dans la deſcription des maiſons Royales & de Plaiſance qui ſont contenues dans ce Recueil.

Des Parterres.

Des différentes eſpeces de Parterres.

Les Parterres (*i*) ſont de grandes pieces de verdure de peu de relief, entourées de plates-bandes (*k*) de fleurs, ou de bandes de gazon. Ils occupent ordinairement la largeur & l'eſpace découvert qui environne le Château, & ils entrent pour quelque choſe dans la diſtribution générale des Jardins de propreté, leur forme dépendant de celle des charmilles & des paliſſades qui les enferment. Leur proportion, quoique moins ſcrupuleuſe que celle qu'on obſerve dans la décoration des bâtimens, demande néanmoins une correſpondance relative entre leur longueur & leur largeur, & entre leur grandeur totale & celle de l'eſpace qui les contient. En général il faut qu'ils ſoient compoſés de grandes parties, principalement dans un lieu vaſte, devant avoir attention de mettre plus de détail dans leurs ornemens, à meſure qu'ils ſeront plus étendus, & au contraire que les contours qui les compoſent ſoient ſans reſſaut & peu chargés de compartimens, quand ils occupent un petit eſpace.

L'on en compte ordinairement de trois eſpeces, les premiers ſont nommés de Broderie, les ſeconds en Compartimens, & les troiſiémes à l'Angloiſe.

Parterres de broderie.

Les Parterres de Broderie ſont ceux dont les deſſeins ſont compoſés de rinceaux, d'enroulemens, de fleurons, de palmettes, de volutes, d'entrelas, &c. dont les contours ſont formés par des traits de buis nain, & dont les compartimens ſont remplis de couleurs variées, qui imitent la Broderie. Il ne faut pas abuſer de la diverſité de ces couleurs; elles tranchent trop ſur le fond, & elles ſont d'une grande ſujettion. Les plus beaux Parterres que nous ayons dans ce genre, ſont ceux du Jardin des Thuileries, étant compoſés d'un deſſein élégant & varié, qui fait un très-bon effet. Cette ſorte d'ornement demande une étude particuliere: tel Architecte, qui d'ailleurs entend bien la décoration des bâtimens, ſe trouve novice dans cet art; ce qui fait que de tous les tems les hommes de mérite ont fait leur capital de cette partie de l'Architecture, & quoique l'on puiſſe regarder les Parterres comme la plus petite partie d'un beau Jardin, il n'en eſt pas moins vrai, qu'étant la plus proche du bâtiment, il y faut obſerver de la grace dans les formes, & du vrai-ſemblable dans la compoſition, contre l'opinion des Anciens, qui les chargeoient d'ornemens ridicules, tels que des chiffres, des armoiries, des animaux, &c. Aujourd'hui que l'on a reconnu que le deſſein étoit l'ame de toutes les productions de l'art, on a ſenti qu'il n'eſt point de vraie beauté où regnent la confuſion & le défaut de convenance; conſéquemment que dans cette partie, comme par-tout ailleurs, on doit s'éloigner de

(*i*) Parterre vient du verbe latin *partiri*, diviſer; il ſignifioit anciennement une place à bâtir, en latin *area hortenſis*.

(*k*) Les plate-bandes ſervent dans les Jardins à contenir des fleurs, des arbriſſeaux, des plantes, &c. On en compte de quatre eſpeces; les premieres ſont celles qui ſont continues autour d'un Parterre, labourées en arcs de cercle bombé; elles doivent avoir au moins trois pieds de largeur; quand elles ſont plus étroites, il eſt difficile d'y diſtribuer des fleurs de différentes ſaiſons, qui dans un Jardin bien entretenu doivent ſe ſuccéder ſans intervalle; pour cette raiſon on peut leur donner juſqu'à ſix pieds & rarement au-delà, autrement il faudroit marcher dans ces platebandes pour les cultiver.

Les ſecondes, ſont découpées en compartiment, à l'uſage des Jardins fleuriſtes placés ordinairement près les croiſées d'un appartement à rez-de-chauſſée du principal corps de logis.

Les troiſiémes, ſont ſeulement formées de deux traits de buis avec un maſſif de gazon au milieu, & ſont ſéparées par deux ſentiers.

Les quatriémes, ſont toutes plates, formées de deux traits de buis, ſablées comme le fond du Jardin, & dans leſquelles on range alternativement des caiſſes, des vaſes, des ifs, &c.

tout ce qui en apporte, dans les choſes qui paroiſſent les moins ſuſceptibles de régles & de principes.

Les Parterres à compartimens ſont ceux dont le deſſein ſe répéte avec ſimétrie, qui ſont compoſés de maſſifs de gazon découpé, au lieu de Broderie, & entourés de plates-bandes de fleurs, tels que ceux du Jardin du Luxembourg. Ces Parterres ſont devenus fort en uſage, principalement à la Campagne, parce qu'ils coutent peu d'entretien & qu'ils ſont faciles à rétablir; au lieu que ceux de Broderie, lorſque la naiſſance & les traits du buis viennent à périr, ou parce qu'ils ſont devenus vieux, ou par la chaleur d'une année trop ſéche, demandent d'être replantés à neuf, ſans quoi l'on a le déſagrément, pendant pluſieurs années, de voir des vuides conſidérables qui nuiſent à la ſimétrie & au coup d'œil. Parterres en compartimens.

Les Parterres à l'Angloiſe différent de ceux à compartimens, en ce qu'ils ne doivent être compoſés que d'une ſeule piece de gazon entourée d'une plate-bande, & de ſentiers qui partagent l'une & l'autre. Ils portent ce nom, parceque l'uſage en eſt venu d'Angleterre. Ils ſont à préſent fort à la mode, compoſant de grandes parties, & étant propres aux Jardins publics, aux maiſons de Campagne, & en général dans tous les lieux où la ſimplicité doit l'emporter ſur la magnificence. Pour qu'ils ſoient agréables, il faut ainſi qu'à tous les tapis verds, y planter le gazon, & non le ſemer, & préférer au Printems, la fin de l'Automne pour cette opération, à cauſe des pluies abondantes de cette derniere ſaiſon, qui lui font prendre racine, de maniere qu'en Mars il peut être battu, tondu, & ſarclé, & former un coup-d'œil agréable, pareil à celui des Parterres du Palais Royal, qui au lieu de plates-bandes, ſont enfermés d'un treillage à hauteur d'appui. Parterres à l'Angloiſe.

Des Boulingrins.

Les Boulingrins (*l*) ſont ordinairement placés près des Parterres, lorſque l'on veut décorer une grande partie découverte, au devant & en face d'un bâtiment, & qu'une trop grande quantité de pieces de broderie ne procureroit pas aſſez de variété. D'ailleurs ces Boulingrins qui ſont renfoncés en forme de talut, produiſent une agréable diverſité dans la compoſition d'un plan. Ces piéces de verdure ont encore cela d'utile, que lorſque l'on veut pratiquer une piéce d'eau dans le milieu de leur renfoncement, cette inégalité de terrain donne de la chûte aux conduits, & procure plus de hauteur au jet; ou bien quand pour la magnificence on place un buffet, une nappe, une caſcade, dans l'une de leurs extrémités ſupérieures, ce même renfoncement facilite la multiplicité des cuvettes, & produit une diverſité dans ces genres de piéces, qui ſatisfait beaucoup. On en peut juger en conſidérant ſur le plan général de Trianon, le Boulingrin nommé *le plafond*; c'eſt un des plus beaux morceaux de cette eſpece que je connoiſſe dans nos maiſons Royales. Voyez la Planche premiere du Tome V. Des Boulingrins.

Des Quinquonces.

Les Quinquonces (*m*), quoique formés par des arbres de haute tige, peuvent être mis au nombre des piéces découvertes, parce que lorſque l'extrémité de ces

(*l*) Pluſieurs Auteurs font dériver le nom de Boulingrin de boule, qui ſignifie rond, & de grain qui veut dire pré ou gazon; mais en général, comme la forme des Boulingrins eſt arbitraire, on doit entendre ſous ce nom toute piece de verdure renfoncée en glacis de 3 ou 4 pieds de profondeur, & ornée d'un tapis verd au milieu, ainſi qu'on en voit pluſieurs au Jardin des Thuilleries.

(*m*) Quinquonce ou Quinquonge, du latin *quinque*, qui a cinq onces ou parties, s'entend d'un plan d'arbres diſpoſés de maniere qu'à chaque angle d'un quarré il y en ait un, auſſi bien que dans le milieu, de ſorte que cette ſimétrie répétée réciproquement, forme un bois percé à jour d'allées paralleles en tout ſens. Aujourd'hui l'on ſupprime celui du milieu, ou l'on ne le plante que pour quelques années, pour jouir promptement du couvert que produiſent ces arbres mis près à près, & lorſqu'ils ont pris une certaine force, on les ſupprime; les allées alors deviennent plus larges: on élague la chevelure des arbres, & l'on en laiſſe monter la tige, ce qui produit plus d'air & d'agrément à la promenade.

Des Quinquonces.

arbres eſt élaguée, la vûe perce au travers des allées que forment leurs tiges, ſans que pour cela ces allées empêchent d'appercevoir les charmilles ou paliſſades, qui ſont derriere. Quelquefois on gazonne le deſſous de ces arbres, à la réſerve ſeulement de quelques allées de traverſe. Lorſqu'on y employe des lizieres de charmilles, il faut avoir attention qu'elles n'excedent pas la hauteur d'appui. Au milieu de ces Quinquonces, qui ne ſont d'uſage que dans les formes régulieres, on peut pratiquer des Cabinets ou des Salles ornées de tapis verds: alors les charmilles de hauteur d'appui, dont nous venons de parler, forment des maſſifs, tels qu'il s'en remarque dans les Jardins de Marly; de maniere que lorſque ces Salles ſont aſſez grandes pour y pratiquer des Boulingrins, & que ces derniers ſe trouvent entourés de ces charmilles reçepées à hauteur d'appui, cela forme une agréable diverſité, d'où dépend la plus grande partie du ſuccès des Jardins de propreté.

Des Terraſſes.

Des Terraſſes.

On employe les Terraſſes dans les Jardins où les bâtimens ſont ſitués ſur le ſommet d'une montagne, ou à mi-côte. De toutes les dépenſes qu'exige l'art du Jardinage, celle des Terraſſes eſt la plus conſidérable par les travaux immenſes qu'occaſionnent le tranſport des terres, leur déblay & leur remblay; dépenſe qui après la perfection de l'ouvrage, ne s'apperçoit qu'à peine de la part de ceux qui n'avoient pas connoiſſance du terrain avant qu'il fut dreſſé ou planté. Mais auſſi faut-il convenir que rien n'annonce tant de magnificence que ces Terraſſes quand elles ſe trouvent diſpoſées de maniere à former des amphitéatres embellis d'Eſcaliers & de murs de revêtiſſement, & traitées dans un genre relatif à celui du Jardinage qu'elles environnent, & au bâtiment qui les accompagne. On voit un des plus parfaits modeles en ce genre, dans la Terraſſe & les Eſcaliers de l'Orangerie de Verſailles, dont l'ordonnance, la grandeur & la dépenſe égalent celles des Romains dans la plûpart de leurs édifices. Celle de Meudon, du côté des Jardins, eſt encore d'une très-grande beauté, quoique traitée dans un genre différent, auſſi bien que celle du Château neuf de St. Germain en Laye, ſans parler de beaucoup d'autres, qui parce qu'elles ne ſont pas ſi conſidérables, n'en doivent pas moins être imitées.

L'on compte trois eſpeces de Terraſſes; la premiere eſt celle que l'on ſoûtient par des murs de maçonnnerie revêtus de membres d'Architecture, ornés de boſſages, de refends, de tables, de rocailles, de congellations, de pétrifications, de maſques, de fontaines, & couronnés de baluſtrades. Dans les ſecondes, au lieu de murs, l'on pratique des taluts en glacis, qui ſoûtiennent les terres revêtues de gazons, où l'on forme des gradins, & qu'on orne d'arbriſſeaux, d'arbres en boule, de figures, de vaſes, &c. Les troiſiémes n'ont ni murs ni taluts; mais elles ſont compoſées d'eſtrades, de vertugadins, de cavaliers, de gradins, & de rampes douces, avec de fréquens palliers de niveau, chantournés & ornés de compartimens diſpoſés avec ſimétrie.

Des Eſcaliers pour les Jardins.

Des Eſcaliers de Jardins.

De même que les Terraſſes dont nous venons de parler ſe conſtruiſent de trois manieres, l'on compte auſſi trois ſortes d'Eſcaliers dont on fait uſage dans les Jardins de propreté, ſelon que l'exige la magnificence du lieu: ſçavoir, les Eſcaliers de maçonnerie, compoſés de rampes, avec des marches & des palliers; ceux qui ſont en rampes douces, ſans marches, mais toujours appuyés par des murs de maçonnerie; & ceux qui ſont tout de gazon en forme de gradins, ſoûtenus de taluts inclinés & garnis de verdure.

Des Escaliers de Jardins.

Les Escaliers de pierre, ou de marbre, comme il s'en voit à Versailles, peuvent être variés à l'infini, selon la disposition du terrain, la hauteur des terrasses, & l'étendue qu'on a pour en prolonger la surface; mais en général il faut observer que les marches n'excedent pas le nombre de 11 ou 13, sans compter les repos, & qu'elles ayent de giron au moins 14 pouces, & au plus 18 sur 5 ou 6, y compris trois lignes de pente, qu'on est obligé de donner à toutes les marches qui sont à découvert, & l'on doit avoir soin de les faire d'une grande longueur, principalement quand les murs de Terrasse se trouvent fort élevés, & qu'on ne veut pas mettre en usage des balustrades, pour servir d'appui aux rampes & aux palliers; ce qui ne se pratique qu'aux terrasses de la plus grande élévation, telle que celle de l'avant-cour du Château de Meudon; encore celle de St. Germain en Laye n'en a-t-elle point, quoiqu'elle soit d'un assez grande hauteur.

Les Escaliers à rampe douce doivent être d'un facile accès, afin que non seulement on les puisse monter ou descendre aisément, mais encore pour que le transport des terres, des orangers, des cariolles, &c. puisse s'y faire. Quelquefois l'on pratique des marches en talut, dont la hauteur est au plus de trois pouces, & dont la pente est du quart du giron, qui ordinairement se fait de 3 à 4 pieds. Telles sont celles du Jardin de Trianon, du côté du grand canal de Versailles.

Les Escaliers de gazon ne peuvent ni être si considérables que les précédens, ni aussi durables; mais ils ont cela d'agréable, qu'ils sont toujours verds, qu'ils sont faciles à exécuter, qu'ils coûtent peu à construire & à entretenir; il s'en voit de cette derniere espece & en amphithéatre, dans les Jardins de Marly. Ils sont un chef-d'œuvre dans ce genre.

Comme toutes ces différentes parties sont découvertes, elles doivent environner le principal corps de bâtiment, & en former le point de vûe principal, ainsi que les figures & les vases de différentes matieres, dont les allégories doivent répondre au genre des piéces qui leur servent de théatre, afin de ne pas transporter inconsidérément des Nayades, des Nymphes, &c. dans les bois & les bosquets, ni placer avec autant d'imprudence, les Silvains, les Faunes, &c. dans la décoration des Fontaines. D'ailleurs, comme les grandes esplanades sont limitées par des charmilles & des palissades, qui servent de fond à ces figures, elles y font toujours un bel effet; ainsi qu'on le remarque dans les Jardins de Versailles, où l'on en voit une si grande quantité qu'on a peine à comprendre que dans un si court espace de tems, la France ait pû trouver assez d'Artistes pour produire tant de merveilles; il semble même qu'ils se sont efforcés à l'envi les uns des autres, de seconder les vûes de Louis XIV qui a voulu faire de ce Palais une des merveilles de l'Europe.

Des Cabinets de treillage.

Des Cabinets de treillage.

Les Cabinets de treillage font encore partie de la décoration des esplanades, & quoiqu'on en puisse mettre dans des parties éloignées du Château, on affecte du moins de les placer à l'extrémité de quelques grandes allées qui alignent les principales enfilades, de maniere qu'elles paroissent faire partie du tout ensemble lorsqu'on les apperçoit. Leur excessive dépense les a fait supprimer dans la plupart de nos jardins, quoiqu'on en voye encore quelques-uns d'une grande beauté dans ceux de Clagny, de Chantilly, & dans le Labirinthe de Versailles. Les Cabinets différent des Portiques, en ce que ceux-ci servent de frontispice à l'entrée de quelque grande allée. C'est ainsi que sous le nom de berceau l'on entend ces allées construites artificiellement avec du treillage garni de verdure, telles que sont celles des jardins de Sceaux, de Marly, & du jardin de Silvie à Chantilly, qui ne différent des berceaux naturels, qu'en ce que ce sont seulement les arbres & la verdure qui font les frais de ces derniers.

Si les figures, les vaſes, les treillages, les parterres de broderie, & les paliſſades ſervent à l'embelliſſement des jardins de propreté, il faut cependant convenir que rien ne contribue plus à leur magnificence que les canaux, les fontaines jailliſſantes, les caſcades, &c; & que par cette raiſon on les raſſemble, autant qu'il eſt poſſible, près du bâtiment, pour former un tout-enſemble avec les autres parties que nous venons de nommer.

Des Fontaines.

Des Fontaines.

Je ne parlerai pas ici de l'origine des Fontaines; l'Auteur de la Théorie du Jardinage a rapporté, page 318, l'opinion de pluſieurs Philoſophes à cet égard; je m'arrêterai ſeulement à la décoration de celles qui, ainſi que nous venons de le remarquer, contribuent le plus à l'embelliſſement des jardins des maiſons de plaiſance.

On comprend ſous ce nom les baſſins, les caſcades, les buffets, &c, ainſi que les fontaines jailliſſantes, ornées d'Architecture, de figures & d'ornemens, conſtruites en pierre, en marbre & en bronze. L'ordonnance de ces dernieres conſiſte premierement dans la diſtribution des eaux amenées du réſervoir par des tuyaux de différens calibres, qui produiſent des chutes & des jets de diverſes eſpeces; c'eſt cette ſcience qu'on appelle Hydraulique. Elle conſiſte ſecondement dans la beauté de leurs formes, dans le choix de leurs attributs & dans la diverſité de leurs matieres; cette partie exige la connoiſſance du bon goût qui ſe manifeſte par le deſſein qui en eſt l'ame. Lorſque ces deux parties ſe trouvent réunies dans la compoſition d'une Fontaine, elle préſente aux yeux des ſpectateurs un genre de beauté qui les enchante, & qui ſe joignant au murmure des eaux jailliſſantes, ſert à rendre la promenade d'un Parc plus intéreſſante & plus agréable.

Entre toutes les Fontaines, les caſcades tiennent le premier rang; elles ſont de deux eſpeces, les unes qu'on nomme naturelles (*n*), les autres artificielles. Les premieres ſont appellées naturelles, parce qu'à l'imitation de la nature, on y profite de l'inégalité du terrain, pour produire des chutes & des bouillons, ſans que l'art paroiſſe y prêter d'autre ſecours que quelques verdures & rocailles, ou parce que des eaux de ſource les font jaillir continuellement, telles que la plupart des Fontaines de Chantilly & de Liancourt; alors ces Caſcades, quoiqu'à l'uſage des jardins de propreté, ſont nommées champêtres. Les ſecondes ſont appellées artificielles, parce qu'elles ſont conſtruites à grands frais, par chute, comme celles de St. Cloud, en pente douce comme celles de Sceaux, ou en buffet comme celles de Trianon, & qu'elles ſont compoſées avec beaucoup d'induſtrie de napes, de bouillons, de moutons, de champignons, de girandoles, de gerbes, de jets, d'ardens, &c; chacune de ces parties demande une attention & une méchanique particuliere. Les napes, par exemple, doivent être peu élevées, lorſqu'on veut qu'elles ſoient ſans interruption, autrement l'on ſeroit obligé d'affecter des reſſauts au bord du baſſin d'où elles s'échapent, & alors leur hauteur n'auroit point de régles certaines ni déterminées. Les bouillons doivent différer d'un jet, en ce qu'ils ſont beaucoup plus gros, & qu'ils s'élevent beaucoup moins. Les moutons au contraire ſont des eſpeces de bouillons beaucoup plus larges, qui ont encore moins de hauteur, & qui ſont formés par une table de plomb qui arrête la rapidité d'une eau abondante amenée par un conduit de plomb incliné; on en voit de ſemblables à la caſcade champêtre de Marly. Le champignon ne différe gueres du bouillon qu'en ce qu'il s'éleve d'une coquille, & qu'en tombant dans un autre baſſin

(*n*) Les Caſcades naturelles ſont appellées par les Italiens cataractes; c'eſt ainſi que ſont celles de Tivoli & de Terni, faites à l'imitation de celles du Nil & du ſaut de la riviere de Niagara en Canada, qui a 156 pieds de hauteur.

ſin il forme une nape déchirée qui ſe précipite en bouillonnant. Les girandoles (o) ſont des eſpeces de gerbes, qui en s'élevant imitent par leur agitation la neige & la grêle; on affecte même quelquefois de mettre à côté des tuyaux d'où ils s'élancent d'autres tuyaux particuliers, dans leſquels ſont renfermés des vents, qui lorſqu'ils s'échappent, excitent l'eau à bouillonner, & font un bruit égal à celui d'un aſſez forte artillerie; c'eſt ainſi qu'on en voit à la caſcade nommée des vents, en face du Château de Marly. Les gerbes différent des girandoles en ce qu'elles ſont compoſées d'un faiſceau de pluſieurs tuyaux de différens calibres, ou formées d'une platine percée de trous circulaires ou oblongs, qui s'élevent en piramide. Enfin les jets d'eau ſont pouſſés perpendiculairement à une très-grande hauteur; tels ſont ceux de St. Cloud, de Marly, & de l'Encelade à Verſailles, qui ont chacun environ 70 pieds, & qui pour cette raiſon ſont nommés grands jets. Il en eſt d'une autre eſpece qu'on appelle jets dardans, tels que ceux qui en montant décrivent une parabole, pour former, avec d'autres qui leur ſont oppoſés, un berceau d'eau, comme il s'en voit dans le baſſin qui eſt au milieu du boſquet des trois Fontaines, à Verſailles. Des Fontaines.

Des Allées.

Toutes les parties dont nous venons de parler n'auroient aucun agrément, ſi dans un Parc (p), ou grand Jardin, on n'avoit pas du couvert, non ſeulement pour la promenade, mais encore pour parvenir à la faveur de l'ombre, à ces différens genres de beautés; c'eſt pourquoi il eſt eſſentiel de pratiquer des allées, tant dans les parties découvertes, qui alors ſe rangent ſur les extrémités de la largeur du terrain, que dans les maſſifs des bois (q), où ſont diſtribués les Sallons, les Cabinets, les Salles de verdure, &c. On compte environ huit ſortes d'Allées, les couvertes, les découvertes, les ſimples, les doubles, les blanches, les vertes, les ſous-allées & les contr'allées, qui toutes ſervent, dans les Jardins, de communication d'un lieu à un autre; ainſi que dans une Ville les rues communiquent à ſes différens quartiers. Des Allées.

Les Allées couvertes, ſont celles dont les arbres ſe joignent par en haut en forme de berceau naturel, & qui par ce moyen ſont en plein midi impénétrables aux rayons du Soleil; mais elles ne peuvent ſervir de maîtreſſe Allée, parce que pour jouir de ce couvert, il faut qu'elles ayent moins de largeur que les autres, ainſi qu'on le voit à celle qui eſt en face du Château des Thuileries, laquelle, pour être couverte, n'a que 45 pieds de largeur; ce qui ne ſuffit pas pour découvrir le Château d'une des extrémités de cette Allée. Cette conſidération doit en pareil

(o) Les Girandoles ſont appellées par les Italiens Girandes: il s'en voit pluſieurs à *Freſcati*, dans les Vignes Aldobrandine, *Ludoviſi*, *Monte-dragone*, à *Tivoli*, &c. On y a pratiqué des ventouſes qui, lorſque le vent s'en échappe, imitent les coups de tonnerre.

(p) Parc, du latin *parcus*, lieu clos, s'entend ordinairement d'un bois entouré de murailles, dépendant d'une Maiſon Royale ou Seigneuriale, & où l'on tient des bêtes fauves, &c. Aſſez communément on en diſtingue de deux eſpeces, l'un que l'on nomme petit Parc, faiſant partie de la promenade, & dans lequel ſont diſtribués les différens boſquets d'un jardin: l'autre que l'on nomme grand Parc, & dans lequel ſont percées les grandes avenues où l'on a pratiqué des routes, des réſervoirs, des décharges, &c; on y conſtruit les Ménageries, les Laiteries, les Faiſanderies, & des remiſes ou retraites pour le gibier. On dit le petit Parc & le grand Parc de Verſailles, de Chantilly, &c.

(q) Sous ce nom l'on entend les forêts, les grands bois de haute futaye, les boſquets à haute paliſſade, ceux qui ſont découverts, ceux qui ſont plantés en Quinquonce, &c.

Les grands bois de haute futaye ou forêts, ſont ainſi appellés à cauſe de leur hauteur & de leur étendue conſidérable; ils ſont plantés d'arbres près à près, formant des touffus fort épais, & percés de routes pour la chaſſe; tel eſt celui de Fontainebleau, qui contient 30285 arpens, celui de Compiegne qui en contient 28000, celui de Villers-Cotterets qui en contient 24556, celui de S. Germain en Laye qui eſt de 5198 arpens, celui de Chambor qui en renferme 4803, le bois de Boulogne qui en comprend 4305, celui de Vincennes qui eſt de 1500, &c.

Les bois taillis ne différent des bois de haute futaye, que parce qu'on les coupe les premiers rez-terre tous les neuf ans; c'eſt de là qu'ils prennent le nom de taillis.

Les bois de moyenne futaye, appellés bois marmanteaux ou de touche, autrement gaulis, ſont ceux dont on fait uſage dans les jardins de propreté, parce qu'ils ne parviennent jamais à une ſi grande hauteur que ceux de haute futaye, étant percés & ornés de cabinets de verdure, de paliſſades, de portiques, & d'allées bien dreſſées, ſablées, &c.

Des Allées. cas faire élaguer perpendiculairement ces maîtresses Allées, de la maniere qu'on l'a pratiqué à celle du milieu du Jardin du Palais Royal. Les Allées découvertes, ou à Ciel ouvert, sont telles que cette derniere, ou ce sont celles qu'on taille en demi-berceau de chaque côté, de maniere qu'il reste une ouverture au milieu de la largeur des Allées. Les Allées simples ne sont composées que de deux rangs d'arbres. Les Allées doubles en ont quatre : on appelle Allées blanches celles qui sont sablées, & Allées vertes celles qu'on orne d'un tapis verd, pour éviter la dépense & l'entretien. Les Sous-allées sont celles qui se pratiquent dans le fond d'un Boulingrin, ou à côté d'un canal renfoncé : elles sont nommées ainsi, par rapport aux Allées supérieures qui leur sont paralleles, telles qu'il s'en voit à Marly, à Meudon, & ailleurs. Enfin les Contr'allées sont celles qui sont placées à côté des grandes dont elles n'ont que la moitié de la largeur, & qui pour cette raison doivent toujours être couvertes, pendant que les maîtresses Allées sont taillées en palissade.

A l'égard de la forme & de la différente figure des Allées, elle dépend de la composition du plan. C'est par rapport à cette composition, qu'elles sont tantôt circulaires, tantôt en zig-zag, en spirale, en talut, en rampe douce, en terrasse, &c. On doit seulement observer qu'elles ne soient pas trop de niveau, & qu'elles n'ayent pas non plus une pente au-delà de trois pouces par toise ; autrement elles seroient fatiguantes, & l'on seroit obligé, pour éviter la chûte des ravines, de mettre des marches de gazon de distance en distance, comme il s'en remarque dans tous les Jardins à mi-côte.

Des Palissades.

Des Palissades. Après les allées, les Palissades procurent à un Jardin de propreté un ornement considérable. C'est par leur secours qu'on redresse les inégalités des murs de clôture, & qu'on soustrait aux yeux les objets désagréables, ou qui nuiroient à la simétrie. Elles servent à former des contr'allées, & à border les massifs des bois & des bosquets. Leur agrément principal consiste à être bien dressées, & garnies depuis le pied jusqu'au sommet. Elles sont susceptibles de diverses formes, suivant les lieux où elles sont situées, & doivent, pour offrir une belle verdure, être de charmille. Celles d'érable, d'ifs & de buis, ne sont pas d'un si facile entretien, & ne produisent pas à beaucoup près un aussi beau coup-d'œil. Leur hauteur en général doit avoir les deux tiers de la largeur des allées. Lorsqu'on veut les faire plus élevées à l'usage de la clôture des esplanades un peu considérables, il faut laisser monter la chevelure des arbres de haute futaye qui sont placés derriere, & qui alors semblent se réunir avec la hauteur de la charmille, & ne faire qu'un tout ensemble, en les couvrant en demi-berceau, comme nous en avons déja parlé ; mais on doit observer de ne jamais enclaver ces arbres dans les Palissades, parce que lorsqu'un d'eux vient à mourir, on est obligé d'arracher une partie de la charmille, qui est un tems considérable à se rétablir. Il faut encore moins mettre ces arbres devant les Palissades, leur tige qui est rarement droite, produit un effet désagréable, ainsi qu'on le peut voir à la grande allée du tapis verd, à Versailles, & à Trianon. Ils sont beaucoup mieux derriere, à la distance de deux ou trois pieds des charmilles. Il est encore fort essentiel d'observer de ne pas laisser surpasser la chevelure des arbres au-delà de l'aplomb des Palissades lorsqu'on veut placer des figures ou des vases au devant de ces dernieres, parce que l'eau qui tombe abondamment de ces arbres, ruine ces ornemens ; défaut qui se remarque à presque toutes celles des Jardins de Versailles ; ce qui devroit déterminer à élaguer perpendiculairement du côté de ces figures la chevelure supérieure de ces arbres.

Des Bosquets.

Les allées & les palissades dont nous venons de parler, auroient peu d'agrément, si entr'elles on n'observoit pas des massifs d'une certaine épaisseur pour leur procurer de l'ombre & de la fraîcheur. Ce sont ces massifs qu'on nomme bois de moyenne futaye, & c'est selon leur étendue qu'on distribue des Bosquets (r), dont la forme peut être variée à l'infini, & dont le relief sert à faire valoir les piéces découvertes dont nous avons aussi parlé. Ces bosquets prennent différens noms, selon l'usage auquel ils sont destinés & selon leur grandeur, leur situation, & leur décoration. Relativement à leur grandeur, on les appelle Salles ou Sallons, & ils prennent quelquefois le nom des fontaines ou des principales figures qui en font l'ornement; ainsi l'on dit Salle de Diane, Salle des Antiques, Sallon de Neptune. On les nomme aussi en général Cabinets de verdure. Par rapport à leur usage, ils prennent le nom de Salle de Bal, Salle de Comédie, Salle des festins, &c. Selon leur situation, on les appelle Belvéderes, Vertugadins, Amphithéatres, &c. Suivant leur décoration, on les qualifie de Salles en portique, en étoile, couvertes, découvertes, &c. Des Bosquets.

Le succès de ces différentes pieces de verdure dépend de la beauté des formes, du choix de leurs ornemens, de leur communication & de leur variété : nous en traiterons en particulier dans les différentes observations que nous aurons occasion de faire en parlant des jardins dons nous donnons les plans. Comme en général ils sont sur une petite échelle, il faudra avoir recours pour les détails à la Théorie (s) du Jardinage, dont la composition & l'élégance des desseins sont d'un goût exquis, & dont les préceptes sont aussi excellens qu'utiles. A l'égard des développemens & des parties de la décoration de ces Jardins plus en grand, voyez la premiere partie du Tome IIe de la Décoration des Edifices, que j'ai mis au jour en 1737. L'accueil que le public a fait à cet ouvrage semble m'autoriser à le citer ici.

Nous ne parlerons point dans ce Traité des Jardins potagers, fruitiers & légumiers : d'autres Auteurs semblent avoir épuisé cette matiere ; d'ailleurs, ainsi que nous l'avons remarqué, notre objet dans cet Ouvrage n'est que de parler des différentes parties du bâtiment qui ont plus de rapport à l'art & à la science du goût qu'à la nécessité de la vie civile.

Préceptes généraux concernant la décoration extérieure.

Si la décoration des plus beaux édifices consistoit dans l'art d'élever des colonnes accouplées, par entre-colonnement, ou placées les unes sur les autres, la science de l'Architecture n'auroit pas une grande étendue ; mais je ne crains pas de dire que les préceptes de cet art, qui à la vérité émanent de ces mêmes Ordres, ouvrent un champ beaucoup plus vaste, & qu'il est plus difficile qu'on ne pense d'observer dans un bâtiment toute la sévérité des régles, principalement lorsqu'on veut satisfaire tout ensemble à la décoration extérieure & intérieure, à la distribution & à la construction ; parties d'où dépend l'harmonie d'un édifice, & sans la réunion desquelles l'Artiste n'est plus qu'un Artisan.

Nous avons traité des loix générales de la distribution avant que de parler de la

(r) De l'Italien *Boschetto*, qui veut dire un petit bois.

(s) Cet Ouvrage est du sieur le Blond, né à Paris, & mort en Moscovie, en 1719, Architecte du Czar Pierre Premier. Il a été publié & mis au jour par M. d'Argenville, qui en 1747 en a donné une quatriéme Edition considérablement augmentée. Le sieur le Blond a bâti à Paris en 1707 l'Hôtel de Chaulnes, dont les plans & les élévations sont gravés dans le d'Aviller, page 209, ainsi que plusieurs autres bâtimens qui sont de lui ; c'est aussi par cet Architecte que l'Hôtel de Clermont a été bâti en 1708; on en trouvera les plans & les élévations dans ce Volume, Liv. II. Chapitre troisiéme.

conſtruction ; nous allons à préſent paſſer aux principes généraux de la décoration, & commencer, 1°. par la recherche de ce qui fait que certaines parties nous plaiſent plus que d'autres dans l'Architecture : 2°. nous démontrerons que les proportions ſont la ſource de cette beauté : 3°. que les proportions des plus beaux édifices ont été puiſées dans la nature.

Recherches de la cauſe qui fait que certaines parties nous plaiſent plus que d'autres dans l'Architecture.

Rapport de l'Architecture avec la Muſique.

On peut avancer avec Vitruve que la véritable cauſe qui nous porte à admirer un édifice préférablement à un autre, quoiqu'élevé pour la même fin, provient de ce que dans le premier l'on ſe ſent intérieurement affecté & touché par l'aſpect d'un bâtiment auguſte, conſtruit ſuivant les proportions de la bonne Architecture ; au lieu que dans l'autre, où les régles ne ſont pas obſervées, on remarque avec inquiétude la déſunion des parties avec le tout ; inquiétude qui fait que notre ame ne trouvant rien de conſtant où elle puiſſe s'arrêter, & étant partagée en même-tems par mille objets qui ne lui donnent pas le loiſir de former aucune idée d'unité qui puiſſe la ſatisfaire, elle ſe révolte pour ainſi dire à la vûe d'un tel édifice : rien n'étant en effet ſi choquant qu'un bâtiment ſans harmonie, ſans régularité, & plein de confuſion.

Au contraire, un monument érigé ſuivant les régles des Anciens, qui exigent que ſes parties ſoient diſpoſées dans l'ordre, la ſituation, l'arrangement, la forme, le nombre, les grandeurs, les diſtances & la ſimétrie, offre à notre œil, ou pour mieux dire, à notre ame, cette unité par laquelle chaque partie nous paroît à ſa juſte place, & nous avons la facilité de découvrir la relation qu'elle a avec les autres, de maniere que par une idée univerſelle, nous voyons & connoiſſons en même-tems & ſans peine la correſpondance des proportions, & les rapports du tout aux parties, & des parties au tout ; rapports qui engendrent cette belle harmonie, qui eſt la ſource de tout le plaiſir que nous recevons en contemplant un édifice élevé par les ſoins d'un homme ſçavant. C'eſt ainſi que nos oreilles ſont pour ainſi dire enchantées lorſqu'un habile Muſicien a ſçu unir avec art les ſons & les voix dans un concert, & qu'il les a diſpoſés par conſonnances dans des intervalles qui ont entr'eux les proportions des nombres harmoniques ; parce qu'alors ces ſons frappent notre ouïe dans des eſpaces de tems proportionnés, & produiſent par l'ordre, la viteſſe, & l'intelligence de leurs percuſſions, cette unité de concert harmonique & cette volupté que fait reſſentir une excellente Muſique.

Or comme on ne peut diſconvenir que la beauté de ces accords ne ſoit réelle, convainquante, & fondée dans la nature, quoiqu'elle n'ait d'autre exiſtence que celle de l'ordre & des proportions, il en réſulte qu'un bâtiment où l'on a obſervé, comme on l'a dit, l'ordre, la forme, l'arrangement & les proportions, eſt également ſuſceptible de beautés poſitives, réelles, & qu'on ne peut conteſter.

De cette harmonie naît l'admiration, & nous ne devons point être étonnés ſi la plupart des hommes qui ont quelque idée du bâtiment, ſans en ſçavoir à fond les principes & les régles, ſont plus ou moins affectés à l'aſpect de tel ou tel édifice ; la connoiſſance qu'ils ont des autres ſciences les porte à méſ-eſtimer celui qui eſt élevé au hazard, quoiqu'ils ne puiſſent pas rendre raiſon des parties qui leur y déplaiſent ; pendant qu'au contraire ils admirent ceux qui ſont érigés ſelon les principes des proportions, & élevés d'après les exemples des plus beaux monumens de la Gréce & de l'Italie. De là je conclus que pour parvenir à acquérir les connoiſſances des véritables beautés de l'Architecture, il n'eſt qu'un moyen, qui eſt d'examiner & de meſurer exactement les différens genres d'édifices

d'édifices qui nous affectent agréablement, même ceux qui nous déplaisent, en se rendant par ce moyen l'interprete du silence des grands Architectes qui nous ont laissé leurs ouvrages pour exemple sans nous apprendre par écrit la route qu'ils ont suivie pour réussir. C'est par là qu'on peut les atteindre, cherchant à découvrir par les combinaisons & les rapports, ce qui nous satisfait dans leurs productions, & tâchant au contraire de développer la cause des défauts qui nous frappent dans les autres ouvrages, sans pouvoir dire pourquoi.

L'expérience m'a confirmé plus d'une fois ce que j'avance; presque toutes les personnes que j'ai conduites dans nos bâtimens François, soit qu'elles fussent habiles, soit qu'elles n'eussent qu'une légére connoissance de l'Architecture, ont été comme enchantées devant le Péristyle du Louvre, à la vûe du Val-de-Grace, des Invalides, du Château de Maisons, de celui de Clagny, &c; pendant que ces mêmes personnes n'ont témoigné qu'une médiocre satisfaction lorsque nous nous sommes trouvés vis-à-vis de quelques autres édifices qui n'avoient pas comme les précédens le caractere de la perfection: je dis plus, je n'ai pû parvenir moi-même à réduire en principes les parties les plus essentielles de l'Architecture, qu'en cherchant, par la comparaison, les rapports des parties au tout, & en me rendant compte d'où provenoient ces rapports, pourquoi ils manquoient, & par quelle substitution il y falloit rémédier. Je ne crains donc point d'avancer que la route la plus sûre pour parvenir à sçavoir d'où vient que certaines parties nous plaisent plus que d'autres dans l'Architecture, est celle que nous indiquons, & que c'est par elle seulement que nous pouvons acquérir du génie, échauffer notre imagination, & nous signaler dans toutes les occasions que nous aurons d'exercer la profession d'Architecte.

Que la proportion doit être regardée comme la source de toutes les beautés de l'Architecture.

On ne peut disconvenir que les proportions sont les sources de la beauté dans l'art de bâtir: s'il étoit possible de démontrer les principes de l'Architecture comme on démontre la science des Mathématiques, il seroit plus aisé de convaincre l'esprit humain de cette vérité. *La proportion est la source des beautés en Architecture.*

Pour se persuader de ce que j'avance, il ne faudroit que considérer avec attention la plus grande partie des édifices élevés en France le siécle dernier; mais sans exiger qu'on porte les yeux jusques là, je desirerois seulement qu'on pût réfléchir avec attention sur l'abus que font la plupart en regardant les proportions de l'Architecture comme arbitraires. En effet, parmi nos Architectes, les uns osent se frayer à leur gré une route nouvelle, & inventer des sistêmes singuliers; les autres au contraire, par une ignorance volontaire, se contentent d'ériger des bâtimens sans art, sans simétrie, & sans goût, de maniere que la plupart évitant l'étude & la recherche de la véritable & solide beauté, cet art si intéressant pour la société, & si capable d'augmenter la gloire du Prince & de faire fleurir l'Etat, semble tomber peu à peu dans l'oubli & se ressentir des siécles où le goût Gothique a dominé, par la raison, disent quelques-uns, qu'il n'y a point de démonstrations convainquantes en faveur des proportions. Mais si ce raisonnement a quelque apparence de fondement, ne peut-on pas répondre avec Vitruve à ces hommes superficiels, que du moins il n'y a pas de démonstrations qui prouvent le contraire. C'est ce qui peut nous induire à croire que les proportions des parties des édifices sont la cause principale & essentielle de la perfection qu'on remarque dans les monumens du siécle précédent.

Combien de découvertes se sont faites dans les sciences, sans d'abord avoir le poids d'une démonstration stable, constante & indubitable. De ce nombre sont les Mécaniques, la Catoptrique, la Dioptrique, la Musique, &c. L'Architecture qui

La proportion est la source des beautés en Architecture.

seule embrasse toutes ces sciences & tous les arts en général, peut donc aussi être dans ce cas, non qu'on ait négligé d'y mettre des proportions, mais sans qu'on en ait connu la véritable cause. Car il est aisé de concevoir que rencontrant dans nos édifices des ordonnances agréables, & d'autres qui déplaisent, ce sont ces proportions, qui dans les premiers ont droit de plaire, tandis que les derniers choquent la vûe, faute d'en avoir; c'est ce que nous allons tâcher de développer, du moins par induction.

En remontant à la source, nous sçavons qu'avant les Grecs les colonnes étoient la plupart sans proportions, & que leur hauteur étoit arbitraire, d'où il étoit résulté un déréglement dans tous les édifices des Egyptiens, qui les avoient précédés, & que c'est pour avoir suivi les régles prescrites par les Athéniens, adoptées par les Romains, & transmises chez nous, que nous voyons avec admiration nos plus beaux édifices entourés d'Ordres d'Architecture, qui nous satisfont plus ou moins, selon qu'ils y sont exécutés avec ces heureuses proportions universellement approuvées depuis 2000 ans. Or si les proportions des colonnes forment dans notre œil un effet capable de contenter notre raison, n'est-il pas conséquent que lorsqu'on affectera dans les masses générales, aussi bien que dans les parties d'un édifice, une relation intime entre ces mêmes parties & l'ordonnance des Ordres de colonnes, on parviendra encore avec plus de succès à faire passer dans notre ame une extrême satisfaction à l'aspect d'un édifice dont les parties réunies concourent à engendrer un beau tout, ainsi qu'on satisfait la vûe lorsqu'on lui offre un tableau où les couleurs sont employées avec cette union & cette entente que produit la science du coloris, ou que l'on charme l'ouïe dans un concert par l'accord des sons & l'harmonie qui provient des différentes modulations des octaves & des intervalles.

Si donc entre plusieurs édifices, soit anciens, soit modernes, il en est qu'on regarde avec plaisir, & d'autres dont l'aspect nous blesse; il est aisé de conclure qu'il est des productions élégantes & agréables, & d'autres qui leur sont opposées. Or il s'agit par conséquent d'examiner quelles sont les parties agréables dans un édifice qui plaît, & qui ne se rencontrent jamais dans les autres, & l'on trouvera sans doute la cause primitive de l'agrément ou du désagrément que font ressentir les ouvrages d'Architecture, & en quoi consiste leur perfection ou leur imperfection.

Pour parvenir à cette connoissance, j'ai recherché avec application les dimensions générales & particulieres des bâtimens qui ont le plus de réputation, & comme dans l'examen que j'en ai fait, j'ai trouvé qu'il y avoit de certaines proportions entre la grandeur de la masse & celle de ses parties, que d'ailleurs j'ai reconnu que ces proportions étoient communes à tous les édifices approuvés, & ne se trouvoient que très-rarement dans les bâtimens médiocres; j'ai regardé comme un principe solide, stable & constant que la cause de la beauté & de l'élégance dans l'Architecture consiste dans les proportions, & quoiqu'elles ne soient point démontrées avec évidence par rapport à la multiplicité des circonstances, elles n'en sont pas moins reconnues par l'expérience, & confirmées par l'usage ainsi que par la recherche des motifs de l'admiration que s'attirent certains édifices, & du mépris qu'on a pour d'autres.

La plupart de ceux qui prétendent que les proportions ne peuvent être la cause de cette harmonie dont nous parlons, croyent bien appuyer leur idée en disant que la proportion n'est pas une beauté qui s'apperçoive, & qu'il soit facile de sentir; mais un pareil discours ne doit pas décréditer la découverte qu'on peut faire dans cet art concernant les proportions; car si l'on considere que les rapports réciproques des poids aux distances dans la mécanique, l'égalité des angles d'incidence & de réflexion dans la Catoptrique, celle des raisons des sinus des an-

gles d'incidence & de réfraction dans la Dioptrique, & celle des raisons des consonnances dans la Musique, ne sont pas plus visibles que les proportions des parties de l'Architecture, quoique les effets qu'elles produisent soient très-sensibles; il en faut conclure qu'il n'est pas plus possible de faire un bel édifice sans proportions, que de former un concert agréable avec des sons discordans & sans harmonie.

La proportion est la source des beautés en Architecture.

D'autres avancent que l'habitude a beaucoup de part au plaisir que nous ressentons à l'aspect d'un bâtiment, ou que les beautés que nous regardons comme réelles, ne nous paroissent telles que parce qu'elles sont accompagnées d'autres beautés positives, comme la matiere & la délicatesse du travail; mais ces deux opinions sont également fausses. Car 1°. si l'habitude nous suffisoit pour trouver un édifice agréable, les personnes de goût ne seroient point choquées à la vûe de la plupart de nos bâtimens, & généralement nous serions moins mécontens des objets que nous connoissons être imparfaits, & en faveur desquels l'habitude ne peut rien. En second lieu, si la beauté de la matiere & la perfection du travail sont regardés par quelques-uns comme une beauté réelle, du moins elle ne peut que se faire estimer à part, sans détruire notre mépris pour la masse du bâtiment, si les proportions en sont bannies ou seulement négligées, parce qu'alors on considere en particulier le choix des matériaux, l'ouvrage des Artisans & le travail de l'Artiste dans les ornemens; mais l'on blâme l'ignorance de l'Architecte qui a rendu ses productions d'autant plus monstrueuses, qu'il a pris soin d'assembler plusieurs parties estimables qui composent un tout mal concerté.

Je dis plus, je crois qu'il n'appartient qu'à un génie superficiel de faire consister la beauté de son ouvrage dans la qualité de la matiere & la richesse des ornemens; cette sorte de beauté veut être assortie avec la convenance; elle est, pour ainsi dire, étrangere à ce qu'on appelle masse, grandeur & proportion. Nous avons des édifices construits de matiere fort ordinaire, sans ornemens ni presque aucune moulure, qui dans leur simplicité ne laissent pas que d'étonner le spectateur; tels sont l'Eglise de Ste. Sabine, à Padoue, dont parle le Chevalier Wauton, l'Observatoire, à Paris, &c, qui malgré leur simplicité, sont regardés chacun par les connoisseurs comme un miracle de notre art. D'où je conclus que toute la beauté d'un bâtiment provient de la justesse des mesures & des proportions dont les Architectes de ces édifices ont fait usage, pendant qu'au contraire les monumens où les proportions ne sont pas exactement observées, & qui n'ont d'autre avantage que la profusion des ornemens, paroissent d'autant plus difformes que ces mêmes ornemens ont plus de richesse dans leur matiere & d'affectation dans leur travail.

Que les proportions des plus beaux édifices ont été puisées dans la nature.

Pour se convaincre de la nécessité des proportions dans l'Architecture, il n'y a qu'à examiner le rapport des masses aux parties, & des parties au tout, que les anciens Architectes ont observé dans leurs édifices, sur lesquels Leon-Baptiste Alberti, Palladio, & Serlio ont écrit, & dont Desgodets nous a donné les mesures avec une précision scrupuleuse.

Les proportions sont puisées dans la Nature.

Il est certain, ainsi que nous le dirons en son lieu, que les proportions dans la nature ont donné naissance à celle des colonnes; nous démontrerons aussi comme un précepte invariable, que la proportion des Ordres doit donner le ton à l'Architecture, selon la diversité du choix que l'on peut faire, avec convenance, de ces mêmes Ordres, soit que l'on employe des colonnes dans un bâtiment, soit qu'on s'y serve seulement de leur expression. Conséquemment toutes les parties d'un édifice doivent être établies suivant les productions de la nature, qui ont toutes de justes rapports, & sur cette beauté que nous recherchons dans le nombre des parties

Que les proportions sont prises dans la Nature.

que nous appellons en général *finitions* (t), que produit leur arrangement & leur situation : c'eſt de leur aſſemblage que naît cette ſimétrie, cette correſpondance, & cette grace d'où réſulte l'harmonie.

En effet, la nature, quoique variée dans ſes productions, ne préſente rien qui ne ſoit ſelon les loix de l'ordonnance, d'où provient la ſimétrie; ſon objet le plus preſſant eſt de faire en ſorte que tous ſes ouvrages ſoient parfaits. Or cette perfection eſt impoſſible ſans l'harmonie : cette derniere manquant, plus de concert dans les parties, d'où il provient une imperfection viſible dans toutes ſortes de productions.

L'Architecture ne peut donc être belle ſans l'harmonie (u), c'eſt par elle qu'un édifice acquiert la grace, la dignité, l'autorité & le prix. C'eſt pour cette raiſon que les anciens Architectes, perſuadés que leurs édifices n'auroient d'approbation qu'autant qu'ils ſeroient conformes aux loix de la nature, ſe ſont appliqués à la recherche de la perfection de ſes œuvres, afin de s'en faire des régles pour la conſtruction de leurs bâtimens, & qu'ils ont diſpoſé leurs édifices en divers genres, ſelon leurs différens uſages & les fins différentes de leur conſtruction. Conſidération qui leur en a fait imaginer de ſolides, déſignés par l'Ordre Dorique; d'autres plus délicats déſignés par l'Ordre Corinthien; & d'autres qui, participans des propriétés de l'un & de l'autre, ont été ſignifiés par l'Ordre Ionique : ces noms leur ayant été impoſés, ainſi que nous le dirons ailleurs, ou de ceux de leurs auteurs, ou des nations qui les ont le plus mis en uſage. Ces Architectes firent les colonnes, les angles, & les autres parties ſolides de leurs édifices en nombre pair (x), & au contraire ils mirent toujours les ouvertures en nombre impair. Enfin, étant parvenus à conſidérer que les dix premiers nombres avoient chacun un caractere de perfection, ils ſe ſervirent également des uns & des autres, ſelon le beſoin qu'ils en eurent, prenant garde néanmoins que le nombre de dix qu'ils ont cru le plus parfait entre les pairs, fût auſſi le plus grand de ceux qu'ils pouvoient employer à leurs colonnes, & que celui de neuf qu'ils ont reconnu pour le plus parfait entre les impairs, établit la proportion moyenne, connue ſous le nom d'Ionique, qui ſe trouve à la ſuite de la proportion Dorique fixée par le nombre de huit; de façon que cette progreſſion arithmétique des trois Ordres Grecs exprime parfaitement le genre ſolide, moyen & délicat.

Après qu'ils eurent déterminé les hauteurs, les longueurs & les largeurs générales de leurs édifices, comme les parties les plus eſſentielles, ils ne regarderent pas comme moins important de régler l'arrangement de chaque membre en particulier, qui devoit concourir à une ſimétrie parfaite : connoiſſance à la vérité, qu'ils acquirent plutôt par le travail & par l'expérience, que par les préceptes de la théorie. Car quoique la ſcience de l'Architecture enſeigne à bien diſtribuer toutes les parties d'un édifice, il eſt néanmoins certaines régles générales qui tirent leurs exemples de la nature, laquelle nous avertit de pourvoir juſqu'aux plus petites parties, & de les placer géométriquement ſelon leur nombre, leur grandeur & leur forme; de maniere que celles qui ſont à droite répondent parfaitement à celles qui ſont à gauche, & celles de deſſus à celles de deſſous, & à tenir cel-

(t) L'on entend par finition, le rapport & la correſpondance des lignes qui ſervent aux dimenſions des parties d'un bâtiment, c'eſt-à-dire de la longueur, de la largeur & de la hauteur; moyen certain par lequel la nature ſe manifeſte clairement à nous dans toutes ſes productions. C'eſt ce qui a fait dire à Pitagore, *que la nature eſt toujours la même en toutes choſes*, parce que, comme le fait entendre Alberti, il eſt indubitable que les nombres qui font que les voix différentes frapent également nos oreilles dans un concert, ſont les mêmes qui font que les objets rempliſſent nos yeux, ou plutôt notre ame, d'un plaiſir merveilleux à l'aſpect d'un bâtiment dont les maſſes & les dimenſions ſont dans un parfait rapport; c'eſt ce même rapport que les anciens Architectes ont cherché à imiter dans leurs ouvrages, ſans en excepter les Gothiques.

(u) Voyez la définition du mot harmonie, note *e*, page 23.

(x) Alberti prétend que les Anciens ont évité de mettre les parties ſolides de leurs édifices, qu'ils appelloient les os du bâtiment, en nombre impair, parce qu'il n'y a point d'animal qui ſe ſoutienne ou qui marche ſur des pieds en nombre impair : & qu'ils n'ont pas fait les ouvertures en nombre pair, parce que la nature a placé la bouche dans le milieu.

tes

les qui ſont près les unes des autres dans une parfaite ſimétrie. Elle nous enſeigne encore que celles qui ſont égales doivent être juſtes & préciſes entr'elles, pour la perfection du tout; ſans excepter les ſtatues, les bas-reliefs, les ornemens & tout ce qu'on peut mettre de remarquable dans un édifice, afin que les maſſes ſoient ſi bien proportionnées, que chaque membre à part ſemble engendré de l'ouvrage entier. Attention que les Anciens ont pouſſée juſqu'au ſcrupule, dans l'intention, diſoient-ils, de ſurpaſſer la nature, toujours variée dans ſes productions; de maniere qu'il eſt aiſé de remarquer dans leurs ouvrages que les proportions, la ſimétrie & l'ordonnance ont été la baſe des beautés qui ont fait admirer leurs monumens depuis tant de ſiécles.

Les proportions ſont puiſées dans la Nature.

Vitruve, *Palladio*, *Scamozzi*, & pluſieurs autres Auteurs nous ont tranſmis ces préceptes, que les traditions les plus reculées & les exemples qui nous reſtent des veſtiges de l'antiquité, nous confirment; d'où il faut conclure que les proportions ſont une beauté reconnue pour ſatisfaiſante, que les édifices modernes les plus parfaits ne ſont trouvés tels qu'autant que les beautés des maſſes & celles des parties ſe ſont rencontrées parfaitement d'accord. Cette raiſon, quoique inconnue à la plupart des hommes ordinaires, leur cauſe cette admiration qu'ils reſſentent à la vûe du Périſtyle du Louvre, du Château de Maiſons, & de celui de Clagny, auſſi bien qu'à l'aſpect de la Porte St. Denis, un des chefs-d'œuvres de François Blondel, célébre Architecte, qui a écrit très-ſçavamment ſur les proportions de l'Architecture, & ſur la relation qu'elles ont avec la nature.

Après avoir inſiſté ſur la néceſſité des proportions, & ſuppoſant la connoiſſance de celles de chaque Ordre en particulier, nous allons parler en général des différentes manieres dont on décore nos bâtimens. Nous réduirons leurs eſpeces au nombre de dix ou environ; ſçavoir ceux élevés ſeulement d'un étage, tels que le Palais Bourbon, l'Hôtel de Laſſay, &c; ceux compoſés d'un rez-de-chauſſée ſurmonté d'un attique, tels que l'Hôtel de Clermont, de Noirmontier, &c; ceux compoſés de deux étages réguliers, tels que l'Hôtel de Villeroy, de la Vrilliere, &c; ceux compoſés d'un ſoubaſſement au rez-de-chauſſée, & d'un premier étage régulier, tels que l'Hôtel de Toulouſe, l'Obſervatoire, &c; ceux compoſés d'un ſoubaſſement au rez-de-chauſſée, d'un étage régulier au-deſſus, & ce dernier couronné d'un attique, tel que le Château de Verſailles du côté des jardins, celui de St. Cloud, &c; ceux compoſés d'un ſoubaſſement & d'un Ordre coloſſal au-deſſus qui embraſſe deux étages, tels que ceux de la Place des Victoires, de la Place de Vendôme, & du Périſtyle du Louvre; ceux compoſés d'un ſeul Ordre qui embraſſe deux étages, tel que l'Hôtel Amelot, à Paris, le Château neuf de Meudon, &c; ceux compoſés d'un Ordre qui embraſſe deux étages, qui ſont couronnés d'un attique, tel que l'Hôtel de Lambert dans l'Iſle, les gros pavillons des Thuilleries, &c; ceux compoſés de deux étages réguliers & d'un attique au-deſſus, tels que le Palais du Luxembourg, une partie de l'intérieur du Louvre, &c; & ceux enfin qui ſont compoſés de trois étages réguliers, tels qu'une partie de l'intérieur du Louvre, à Paris, le Château de Maiſons, &c; ſans parler de pluſieurs autres qui différent peu de ceux-ci, & où ſeulement, à la place des attiques, on a ſubſtitué des manſardes, ainſi que nous le dirons en ſon lieu.

Des différentes eſpeces de bâtimens.

Des Bâtimens à un ſeul étage.

Les bâtimens à un ſeul étage ſont aſſez rares dans une Capitale, malgré l'exemple du Palais Bourbon, de l'Hôtel de Laſſay, de Pompadour, de Béthune, de Montbaſon, &c; parce qu'ordinairement la ſurface du terrain eſt reſſerrée dans une Ville un peu conſidérable, ce qui oblige de multiplier les étages dans les maiſons ordinaires, & que d'ailleurs il ſemble que les édifices de quelque importance exigent une

Des bâtimens à un ſeul étage.

Des bâtimens à un seul étage.

ordonnance plus majestueuse que celle d'un seul étage, ainsi qu'on le remarque au Palais Bourbon, dont nous venons de parler; de sorte que cette maniere de bâtir ne paroît convenable que pour un logement particulier à la Campagne, ou pour une petite maison de plaisance, telle que celle de M. le Prince de Soubise à St. Oüen, ou pour un édifice qui sert de retraite à l'extrémité du Parc d'une maison Royale, comme le Château de Trianon près de Versailles, &c.

De toutes les manieres de bâtir, celle-ci est la moins sujette, parceque n'étant pas obligé d'y élever des Ordres les uns sur les autres, on trouve moins d'obstacles à la réunion des parties avec le tout. Il ne s'agit que de faire choix de l'expression d'un des Ordres le plus analogue au caractere du bâtiment que l'on veut ériger, & ce genre étant une fois choisi par les principes de la convenance, il faut seulement que tous les membres d'Architecture & leurs proportions soient relatifs à cet Ordre. Supposons à présent que par œconomie ou par quelqu'autre motif, on ne veuille pas faire usage d'un Ordre de colonnes ou de pilastres dans un bâtiment, il est certain qu'il ne faudra pas moins exprimer le caractere de l'un d'eux dans la proportion des croisées, des trumeaux, des entablemens, des archivoltes, impostes, chambranles, &c, ainsi que dans les ornemens; parceque sous le nom d'ordonnance nous n'entendons pas seulement l'assemblage du piédestal, de la colonne, & de l'entablement, mais aussi la forme & la richesse des portes, des croisées, des niches, des balustrades, des frontons, des figures, des trophées, &c; afin que par l'aspect de cet édifice, dont les Ordres sont supprimés, l'on puisse reconnoître son ordonnance rustique, solide, moyenne, délicate, ou composée, par la raison que l'on aura dû puiser ses proportions dans l'Ordre Toscan, Dorique, Ionique, Corinthien, ou Composite.

Pour satisfaire à ce que nous exigeons, il s'agit de connoître la hauteur de l'étage où l'on veut composer une ordonnance; hauteur qu'on ne peut déterminer que relativement au diamétre des piéces de l'intérieur du bâtiment, en ajoûtant à cette mesure l'épaisseur du plancher du premier étage. Il faut ensuite que cette grandeur étant donnée, & en ayant soustrait environ un pied pour la retraite ou socle, le reste soit divisé en cinq, dont un cinquiéme constatera la hauteur de l'entablement, & l'excédent sera pour celle des croisées, y compris leur appui & leur claveau.

Ordinairement les bâtimens à un seul étage se couronnent d'une balustrade à laquelle on donne de hauteur celle de l'entablement, plus une sixiéme partie, & on les soutient par un socle continu, dans lequel est comprise la quantité des marches qui montent du sol des cours & des jardins à celui du rez-de-chaussée des appartemens.

Des Bâtimens à un seul étage, surmonté d'un attique.

Des édifices à un étage surmonté d'un Attique.

Ces bâtimens sont en usage lorsqu'un lieu se trouve resserré, & que le terrain borné ne fournit qu'un espace suffisant pour distribuer au rez-de-chaussée les pieces de société, ou un appartement de parade, de maniere qu'on se voit obligé de placer au-dessus les appartemens de commodité, dont les pieces ayant un diamétre qui n'exige pas une grande hauteur, permettent de n'élever qu'un Attique au-dessus du rez-de-chaussée (y), ainsi qu'on l'a pratiqué aux Hôtels de Clermont, de Noirmontier, de Roquelaure, de Rotelin, à la maison de M. Dargenson, & comme on l'avoit projetté pour le bâtiment du Palais Bourbon. La proportion de l'étage qu'on nomme attique, est d'avoir de hauteur la moitié de celui de dessous, de façon que toutes les parties en sont raccourcies, & n'ont aucun rapport avec

(y) A l'Hôtel de Montbason on a pratiqué une mansarde, ce qui ne réussit pas à un bâtiment d'un seul étage susceptible de quelque ordonnance.

les Ordres d'Architecture ; l'entablement qui couronne cet étage ne devant avoir qu'un huitiéme au lieu du quart, & étant suffisant que les croisées ayent de hauteur une fois & demie leur largeur (z), au lieu de deux fois, &c. En général il est essentiel d'observer que l'ordonnance de cet attique ait une expression & une richesse relatives à l'Ordre qui le soutient, & d'éviter de mettre un genre d'attique Toscan sur une ordonnance Corinthienne, & un genre d'attique Ionique sur une ordonnance Toscane, ainsi qu'on l'a fait dans plusieurs de nos bâtimens ; étant raisonnable que puisqu'il y a cinq Ordres d'Architecture d'une différente expression, il y ait aussi cinq ordonnances d'attique, ainsi que cinq genres de niches, de balustrades, de frontons, d'amortissemens, de soubassemens, &c. Des édifices à un étage surmonté d'un Attique.

Au reste il ne faut pas faire un trop fréquent usage des attiques, ils réussissent rarement bien dans les bâtimens civils, leur proportion étant tout-à-fait contraire aux préceptes de l'art, & n'ayant d'abord été imaginés que pour servir d'amortissement, & recevoir des inscriptions ou bas-reliefs dans les ouvrages publics, tels que les portes de Ville, les fontaines, les arcs de triomphe, &c. S'ils semblent avoir pris faveur dans nos bâtimens, c'est parcequ'on les a substitué dans les maisons particulieres aux mansardes, à la place desquelles ils paroissent mieux faire ; mais dans les édifices considérables il faut en user avec plus de retenue, malgré le fameux exemple du Château de Versailles, où il semble être autorisé pour les raisons que nous dirons en son lieu.

L'étage qui soutient cet attique doit être conforme à ce que nous avons dit concernant les bâtimens à un seul étage, c'est-à-dire se ressentir des proportions d'un Ordre régulier, dont on aura fait choix selon l'usage & la destination du bâtiment qu'on aura à ériger.

Des Bâtimens à deux étages réguliers.

Par les bâtimens à deux étages, nous entendons deux Ordres réguliers élevés l'un sur l'autre dans un même édifice, soit qu'il y ait des colonnes ou pilastres, soit qu'il n'y en ait point. Ce genre convient à une maison qui ayant une surface resserrée dans des bornes étroites, par œconomie ou autrement, éxige cependant une quantité d'appartemens suffisante pour qu'il y en ait de parade, de société, & de commodité. De sorte que ne pouvant dans l'espace du rez-de-chaussée distribuer tous ces genres d'appartemens, le premier étage doit en contenir une partie, & pour cela il faut qu'il ait une hauteur convenable, afin que par le seul aspect des dehors, les deux étages annoncent visiblement l'usage intérieur du bâtiment, comme on le remarque aux Hôtels de Villeroy, de Matignon, de Soubise, d'Humieres, de la Vrilliere, du Ludes, &c. Des bâtimens à deux étages.

De tous les édifices dans ce genre que nous venons de nommer, l'Hôtel de Soubise est le plus régulier ; le rez-de-chaussée est d'un Ordre Composite, & le premier étage d'un Corinthien couronné d'une balustrade : raison pour laquelle on auroit pû supprimer les combles, ou du moins ne les pas rendre apparens, parce que dans une maison de quelque importance & décorée comme celle-ci, il ne faut pas faire parade de greniers, ainsi que nous le remarquons plus particuliérement dans la description de cet Hôtel, Tome II. Livre IV ; nous dirons seulement ici d'une maniere générale, que la proportion du premier étage doit être à celle du rez-de-chaussée, comme 19 à 20 ; c'est-à-dire qu'il faut que l'Ordre supérieur soit d'un module moins élevé que celui de dessous, sans avoir égard aux socles, aux appuis, ni aux piédestaux, soit que l'on fasse usage des Ordres, soit qu'on les y supprime.

(z) Voyez ci-après, dans cette Introduction, les proportions de l'Ordre Attique, suivant le sistême des anciens & des modernes.

Des bâtimens a deux étages.

Comme nous ſuppoſons ici la connoiſſance des Ordres, du choix qu'on en doit faire dans les différentes eſpeces de bâtimens, & de leur expreſſion, nous paſſerons ſous ſilence les genres de profils qui conviennent à chacun, le choix des impoſtes, des archivoltes, auſſi bien que la proportion des architraves, friſes, corniches, &c. renvoyant pour cette partie de l'Architecture, aux dévelopemens donnés dans le huitiéme volume, où tous les cas poſſibles ſe trouveront détaillés. A l'égard de la proportion des portes, des croiſées, des frontons, des baluſtrades, &c. nous en parlerons en particulier à la ſuite de ces principes généraux.

Des Bâtimens dont le rez-de-chauſſée eſt un ſoubaſſement, & au-deſſus duquel eſt élevé un étage régulier.

Des bâtimens avec ſoubaſſement ſurmonté d'un étage régulier.

Ce genre de bâtiment eſt aſſez en uſage lorſque dans un lieu ſerré on eſt obligé au rez-de-chauſſée de diſtribuer les cuiſines, les offices, & autres lieux ſubalternes: ou bien, dans une maiſon de plaiſance, lorſque la ſituation & les principaux points de vûe ne peuvent être apperçus du rez-de-chauſſé, de maniere qu'on ſe trouve obligé d'élever le bel étage au deſſus du ſoubaſſement. Alors il ſuffit de pratiquer au rez-de-chauſſée un veſtibule & un eſcalier, dont la décoration réponde à l'importance du bâtiment & à la magnificence des appartements du premier étage: l'Obſervatoire, l'Hôtel de Carnavalet, l'Hôtel de Toulouſe, le Château de Bercy, &c. ſont à peu près dans ce genre. Je dis à peu près, parce que dans quelques-uns de ces ſoubaſſements on a introduit de petits Ordres d'Architecture, tel qu'on peut le remarquer à l'Hôtel de Toulouſe à Paris; ce qui eſt contraire aux principes de l'art & aux proportions qui exigent qu'on ne donne à la hauteur des ſoubaſſements que les deux tiers de l'Ordre ſupérieur. De ſorte que ſelon ce principe, il eſt contre la convenance de vouloir introduire un genre d'Ordre dans un ſoubaſſement, puiſqu'il ne ne peut avoir aucun rapport avec celui qui le ſurmonte, & que l'idée générale qu'on doit ſe former d'un tel étage, eſt qu'il ſert de ſtylobate continu à toute l'ordonnance ſupérieure, quand même on n'y employeroit ni colonnes ni pilaſtres.

Le même eſprit de convenance nous enſeigne auſſi que l'ordonnance de ces ſoubaſſements doit être traitée de maniere qu'ils repréſentent une Architecture ſolide, ſi l'Ordre de deſſus eſt moyen, ou au contraire qu'ils ſoient moyens, ſi l'ordonnance du premier étage eſt délicate: ainſi de ſuite. Pour y parvenir, il faut emprunter les membres d'Architecture dont on compoſe ces ſoubaſſements de ceux des piédeſtaux des Ordres ſupérieurs, & tenir la proportion des portes & croiſées de cet étage de façon qu'elles ſoient racourcies d'un ſixiéme moins que toutes celles placées dans l'ordonnance d'un Ordre régulier.

Des Bâtimens qui ſont compoſés d'un ſoubaſſement au rez-de-chauſſée, d'un étage regulier au-deſſus, & dont ce dernier eſt couronné d'un Attique.

Des bâtimens compoſés d'un ſoubaſſement, d'un étage régulier & d'un Attique.

Nous avons déja dit qu'il ne falloit pas faire un trop fréquent uſage de l'Ordre Attique dans l'Architecture, qu'en général il ne ſembloit devoir être employé que dans une maiſon particuliere à la place des manſardes, ou dans les édifices publics pour ſervir d'amortiſſement à quelque partie eſſentielle que l'on veut rendre piramidale; cependant l'exemple que Manſard nous a donné de cette eſpece d'Ordre à la façade de Verſailles, du côté des Jardins, nous montre qu'on peut tirer parti d'un Attique avec une ſorte de ſuccès dans l'ordonnance des Palais des Rois.

En effet, il ſemble que l'aſpect d'un bâtiment de ce genre ne peut exprimer mieux la demeure d'un Monarque, que quand le bel étage où il fait ſa réſidence ſe trouve élevé ſur un ſoubaſſement qui préſerve ſa perſonne des humidités de la terre, & de l'importunité des hommes du commun, & lorſque ce bel étage eſt couronné

couronné d'un attique qui ſemble mettre à couvert l'intérieur de ces appartemens de l'ardeur du Soleil, des eaux du Ciel, &c. On peut même avancer que dans la décoration d'une Maiſon Royale, l'Ordre Attique eſt plus convenable qu'un Ordre régulier, parceque ce dernier annonce dès dehors un étage habité; ce qui eſt contre la bienſéance, qui ſemble exiger qu'aucune autre perſonne n'habite au-deſſus du lieu où une tête couronnée fait ſon ſéjour. D'ailleurs, dans une Maiſon Royale, comme il ſe rencontre des pieces ſpacieuſes, par le moyen de cette hauteur d'attique jointe à celle du premier étage, les Galeries, les Sallons & les grandes Salles d'aſſemblée ont une proportion relative à leur diamétre. Sans cela, ou les calottes de ces piéces occuperoient une partie de la hauteur de l'étage régulier qu'on auroit placé au-deſſus, ou l'on ſe trouveroit contraint d'introduire des combles au-deſſus du bâtiment, ce qui ſeroit encore un plus grand défaut de convenance, malgré les exemples des édifices du ſiécle précédent; n'étant pas naturel de pratiquer au deſſus de la demeure d'un Souverain, des greniers dont les toits nous donnent l'idée, & qui, quelque forme & quelque élégance qu'on leur donne, ne conviennent qu'aux bâtimens ſubalternes, ou aux baſſe-cours. Cette conſidération doit faire eſtimer la façade de Verſailles, parce qu'il régne une baluſtrade au-deſſus de l'étage attique, & que les combles ne ſont pas apperçus, ayant été conſtruits de maniere que leur ſommet eſt peu élevé, ainſi qu'on l'a obſervé au Château de Trianon, au Palais Bourbon, &c.

Des bâtimens compoſés d'un ſoubaſſement, d'un étage régulier & d'un Attique.

Des Bâtimens compoſés d'un ſoubaſſement & d'un Ordre coloſſal au-deſſus, lequel embraſſe deux rangs de croiſées l'une au-deſſus de l'autre.

Malgré les exemples de ce genre qu'on voit en Italie, & l'opinion de pluſieurs Architectes modernes, qui font uſage des Ordres qui embraſſent deux étages, il ſemble que ce n'eſt que dans la décoration des places publiques qu'on peut les employer convenablement, parceque le diamétre de ces places étant conſidérable, & l'intérieur des bâtimens qui forment leur enceinte étant occupé par des particuliers, dont les appartemens ſont d'une hauteur ordinaire; ſi chaque étage exprimoit un entablement avec un Ordre d'Architecture, il ſeroit à craindre que ces Ordres d'une grandeur proportionnée à ces bâtimens ne paruſſent trop peu conſidérables, relativement à l'eſpace & au diamétre de la place. C'eſt ce qu'on peut remarquer aux bâtimens de la cour du vieux Louvre, qui eſt à peu près de même diamétre que les Places Royales & de Vendôme; un Ordre coloſſal réuſſit beaucoup mieux à ces dernieres que les trois Ordres élevés l'un ſur l'autre dans la cour du Louvre, par la raiſon qu'il n'y a point de ſpectateur éclairé qui ne s'apperçoive que cet Ordre à double étage, répondant par ſon ordonnance à l'uſage public, eſt pratiqué dans l'intérieur pour être habité par des particuliers; pendant, au contraire, que dans une autre circonſtance, où l'on affecte le genre d'Ordre à deux étages, la premiere idée de vraiſemblance ſemble annoncer que la façade de ce bâtiment avoit été commencée pour un édifice public, & qu'enſuite il a paſſé à des hommes ordinaires, qui en ont diviſé la hauteur relativement à leurs beſoins.

Des bâtimens avec ſoubaſſement ſurmonté d'un Ordre coloſſal.

Une autre obſervation doit encore empêcher d'uſer trop fréquemment des Ordres coloſſaux: car comment concilier la proportion qui doit être entre la grandeur des portes & des croiſées, ainſi que nous l'avons dit ci-devant, avec celle du diamétre de ces colonnes ou pilaſtres? Ces croiſées & ces portes étant placées dans des entrecolonnemens que la conſtruction oblige de mettre les uns près des autres ſous une grande élévation, on n'y peut voir qu'un défaut de rapport entre les parties & le tout qui paroît dans tous les édifices érigés dans ce genre; la façade du Louvre du côté de la riviere en fournit un exemple qui autoriſe à croire que la convenance paroît

trop négligée dans l'Architecture, quoique sans elle il soit difficile de mettre de la vraisemblance dans la décoration des façades. C'est sans doute cette négligence qui fait que les préceptes de l'Architecture sont regardés par quelques-uns comme arbitraires, & qu'il est presque impossible que les Architectes de nos jours, ayant continuellement sous les yeux de telles licences, puissent parvenir à cette excellence qui rend si recommandable la mémoire des Architectes Grecs, lesquels à bien des égards l'ont emporté sur nous pour ce qui regarde la décoration extérieure.

Des Bâtimens où un seul Ordre embrasse deux étages.

Des bâtimens où un seul Ordre embrasse deux étages.

Ce genre de bâtimens est moins fréquent que ceux dont nous venons de parler; aussi paroît-il moins convenable pour l'ordonnance d'un édifice. Car lorsqu'un Ordre colossal se trouve élevé sur un soubassement, du moins, ainsi que nous venons de le remarquer, décore-t-il avec convenance les façades extérieures d'une Place publique, & peut-il avoir quelque sorte de succès dans la construction d'un grand Palais, d'un édifice sacré, &c. Mais lorsqu'il est sans soubassement, qui semble lui tenir lieu de stilobate, ce grand Ordre approche trop du sol du rez-de-chaussée, & il donne au bâtiment une fausse idée de grandeur, laquelle se trouve contredite par la petitesse des croisées & des autres membres d'Architecture; ce qui lui ôte toute cette vraisemblance sans laquelle un édifice ne sçauroit plaire, malgré l'autorité que peuvent lui donner en ce genre le Château neuf de Meudon, du côté des cloîtres, le Château de Marly, celui du Rincy, celui de Montmorency, l'Hôtel Amelot, à Paris, &c.

Des Bâtimens composés d'un Ordre qui embrasse deux étages couronnés d'un Attique.

Des bâtimens composés d'un Ordre qui embrasse deux étages avec un Attique au-dessus.

Ces especes de bâtimens ont les mêmes inconvéniens que les deux précédens; avec cette différence que l'Ordre Attique est encore moins vraisemblable sur un Ordre colossal que sur les Ordres qui caractérisent chaque étage; parceque si l'on donne à la hauteur de l'étage Attique la moitié de l'Ordre de dessous, il a l'air d'un Ordre régulier, ainsi qu'on le remarque au gros Pavillon des Thuileries, & comme il n'en a pas les proportions, la difformité de cet Ordre en devient plus monstrueuse. Si au contraire on ne lui donne que le quart de l'Ordre de dessous, ainsi que l'ont pratiqué la plupart des Anciens, il paroît incapable d'entrer en comparaison avec un Ordre auquel on a voulu donner un caractere colossal; de maniere que si l'on se voit obligé indispensablement d'élever un Attique sur un pareil Ordre, il faut éviter de lui donner des chapiteaux & des bases, afin d'en allonger le fust & de lui donner un caractere d'amortissement & non d'étage, observant néanmoins que cet attique, bien loin d'être continu sur toute la longueur de la façade, ne couronne que quelque partie du bâtiment, ainsi qu'on l'a pratiqué à l'Hôtel de la chaise, &c.

Des Bâtimens composés de deux étages réguliers & d'un Attique au-dessus.

Des bâtimens composés de deux étages réguliers & d'un Attique au-dessus.

Plusieurs de nos édifices d'importance sont élevés à Paris dans ce genre, ainsi qu'une partie de celui du Luxembourg, de l'intérieur du Louvre, & quantité de belles maisons, comme l'Hôtel de Rohan, de Noailles, de Beauvais, la façade du Bureau des Marchands, & plusieurs autres bâtimens. Quoique les Ordres qui sont caractérisés en ceux-ci soient supprimés en d'autres, on ne laisse pas d'y reconnoître cette ordonnance; c'est ce qu'on peut voir aux Hôtels du Maine & de

Torcy, au Château de Boufflers, &c. Ce genre d'ordonnance réuſſit toujours bien dans une maiſon particuliere, lorſque le peu d'étendue du terrain oblige de multiplier les étages : c'eſt là que l'attique doit être préféré aux manſardes, qui ne conviennent qu'aux bâtimens ſubalternes, & qui n'ont pris faveur que depuis qu'on a reconnu qu'on ne pouvoit pratiquer des logemens dans les combles conſtruits à deux égoûts.

Des Bâtimens composés de trois étages réguliers.

Pour n'omettre aucune des eſpeces de décorations qui concernent les façades, nous finiſſons par les bâtimens qui ont trois étages réguliers élevés les uns au-deſſus des autres, tels que ſont le Palais du Luxembourg, le Château de Maiſons, &c, où l'on doit obſerver que ces trois Ordres ne régnent pas dans tout le pourtour du bâtiment, & que le troiſiéme Ordre ne ſoit admis que dans les principaux avant-corps du milieu pour les faire piramider; ce qui paroît produire un meilleur effet que ſi ces trois étages étoient continus, comme on le remarque dans l'intérieur du vieux Louvre, à Paris. On peut en juger ſur la moitié de ce bâtiment, qui eſt décoré comme on vient de le dire, & ſur l'autre moitié qui n'a que deux Ordres couronnés d'un attique : il eſt aiſé d'y décider du ſuccès de l'une ou l'autre décoration. Des bâtimens composés de trois étages réguliers.

Ce que nous venons d'obſerver concernant ce dernier genre de bâtimens, ne regarde à la rigueur que ceux de quelque importance; car lorſqu'il s'agit d'une maiſon particuliere ou à loyer, la néceſſité d'élever pluſieurs étages les uns ſur les autres dans un terrain borné, ſemble autoriſer indifféremment cet uſage de l'une ou l'autre façon, étant néanmoins à propos de ne pas négliger l'ordonnance ni le choix des proportions; raiſon pour laquelle, quand on veut exercer avec honneur la profeſſion d'Architecte, on doit approfondir les préceptes de ſon art & remonter à la ſource, afin que dans les plus petites occaſions on puiſſe faire voir que l'art a prévalu ſur le métier.

Après avoir parlé en général de l'ordonnance extérieure des différentes eſpeces de bâtimens, nous allons donner en particulier divers principes applicables à la décoration des édifices dans tous les genres, ſoit pour tendre à leur perfection, ſoit pour faire éviter les licences ou les abus qui ſe ſont gliſſés dans l'art de bâtir.

Principes concernant la décoration extérieure des édifices.

I.

Il faut que ce qui porte ait un caractere de ſolidité relatif à ce qui eſt au-deſſus; que le délicat & l'orné ne ſoit pas ſous le ruſtique & le ſimple; que les grands édifices & les lieux vaſtes ſoient compoſés de grandes parties, le grand & le meſquin ne pouvant aller enſemble. Toutes les parties d'une même décoration doivent avoir du rapport & de la proportion entr'elles, & être d'un même genre. Il ne convient pas de mettre en un même étage de bâtiment, ou dans l'intérieur d'une même piece, des membres d'Architecture ou des ornemens ruſtiques & ſimples avec d'autres parties d'un caractere délicat, quoique les uns & les autres puiſſent être réguliers placés ſéparément; le ruſtique & le ſimple doivent avoir peu d'ornemens, le délicat & le ſvelte doivent être plus ornés. Divers principes ſur les décorations extérieures.

I I.

Quelque variété qu'on donne aux profils, il faut ſe ſervir toujours des moulures uſitées, & ſe garder d'y en introduire dans le goût Gothique, ſous prétexte de

Divers principes sur la décoration extérieure.

nouvelle invention. La beauté des profils consiste dans la distribution des moulures; dans la proportion convenable à leurs différens caracteres, & dans l'art de mêler alternativement les rondes avec les quarrées, & les petites avec les grandes, en observant de les faire ressentir plus ou moins, selon qu'elles sont plus proche ou plus loin de l'œil du spectateur, ou placées dans des lieux spacieux ou resserrés.

III.

Lorsqu'on employe les Ordres d'Architecture dans un bâtiment, il faut observer de ne jamais s'écarter des proportions générales établies par les maîtres de l'art. On s'en éloigne lorsque sur un Ordre régulier, à la place d'un entablement, on substitue une corniche architravée, ou lorsqu'on mutile quelques-uns de ses membres, ce que de véritables Architectes ont grand soin d'éviter; autrement ce seroit faire parade de ce que l'Architecture a de plus régulier, sans craindre d'en défigurer les parties. De cette observation l'on doit conclure que si la hauteur d'un bâtiment ne suffit pas pour mettre une ordonnance de colonnes dans tout son éclat, il est plus prudent de le supprimer tout-à-fait, & de chercher à tirer avantage de sa décoration d'une autre maniere, parce qu'on doit être convaincu que lorsqu'on ne peut donner à un Ordre la proportion qui lui est convenable, & à laquelle les yeux se sont accoutumés depuis tant de siécles, on s'expose à une juste critique, & qu'il est rare qu'on ne tombe dans quelque médiocrité toujours condamnable au jugement des connoisseurs.

IV.

Les faces des pilastres & des colonnes ne doivent jamais être interrompues par aucun membre d'Architecture horizontal & étranger à leur fust, ne convenant pas que les plinthes, corniches, ou impostes, qui se placent assez souvent dans les entre-colonnemens, excédent le demi diamétre du devant des colonnes, ou desafleurent la surface du devant des pilastres, ces membres d'Architecture divisant la hauteur de leur fust, ce qui est une licence toujours défectueuse.

V.

Le bon goût exige que les colonnes ne soient point engagées les unes dans les autres, ni même dans les pilastres, aussi bien que leurs bases & leurs chapiteaux qui doivent être absolument détachés & séparés les uns des autres. Si dans des cas particuliers on se trouve obligé d'engager des colonnes, ce qui ne peut être souffert que par licence, il le faut faire avec tant de prudence & de circonspection, qu'on puisse connoître visiblement qu'on n'a pû faire autrement par rapport à la solidité ou au dégagement des lieux; ce qu'il faut néanmoins éviter autant qu'il est possible, parce que les licences, quoique usitées, sont toujours une irrégularité plus ou moins vicieuse.

VI.

Dans l'antique on ne voit gueres de colonnes accouplées que celles du Temple de Cisi & de Trévi, dont parle Palladio, de maniere qu'on peut dire qu'il n'y a que les modernes qui ayent introduit cette méthode, & même, selon le sentiment de ceux qui se vantent d'avoir puisé leurs principes dans l'antique, elle n'est qu'une tolérance où l'habitude a plus de part que la vraisemblance.

VII.

VII.

La plupart des anciens Architectes, tels que Vitruve & plusieurs de ses commentateurs, sont d'avis que plus les colonnes ont de hauteur, moins elles doivent avoir de diminution; leur grande élévation, disent-ils, leur en donnant une apparente; mais ce raisonnement ne peut pas toujours avoir lieu. Car si l'on considere qu'une colonne Corinthienne de 40 pieds de hauteur a 4 pieds de diamétre, & que celle de vingt du même Ordre n'en a que deux, il s'ensuit que la diminution doit être égale dans toutes les deux, en supposant, comme cela se doit, que l'on prenne un point de distance proportionné à la différente hauteur des objets que l'on doit regarder; car alors les angles visuels sont égaux. Ainsi leur sentiment n'auroit lieu que lorsque l'on ne pourroit, comme au portail de St. Gervais & à celui de St. Sulpice, avoir qu'un point de distance commun pour les objets de différente grandeur; à moins qu'ils ne prétendent changer toutes les proportions des Ordres, & augmenter leur parties, à mesure qu'elles sont plus élevées, ce qui ne se peut sans blesser les loix de la bonne Architecture. En effet on doit regarder comme un principe constant que les objets apperçus d'un rayon visuel égal, ne doivent souffrir aucune altération; autrement il s'ensuivroit que la façade d'un bâtiment vû sur sa longueur, & dont le point de station seroit dans le milieu, obligeroit d'aggrandir toutes les parties horisontales qui s'en éloigneroient, afin qu'en apparence elles fussent toutes d'une hauteur égale. De la diminution des colonnes.

Ce qui détruit encore ce raisonnement, c'est que si l'on devoit augmenter les parties les plus élevées à proportion de leur éloignement, pour leur donner une apparence d'égalité, il faudroit nécessairement, dans les édifices où l'on éleve plusieurs Ordres les uns sur les autres, que le dernier eut un diamétre plus fort que ceux de dessous, ce qui seroit contre toute régle de convenance: ou bien donner plus de hauteur aux Ordres supérieurs, ce qui les feroit paroître trop sveltes & détruiroit l'opinion de ceux qui prétendent qu'on doit donner moins de diminution aux grandes colonnes qu'à celles qui sont plus petites. Or l'une & l'autre méthode seroient également absurdes, puisqu'on ne peut raisonnablement s'écarter des régles qui ont été établies par les Architectes de l'antiquité, qui ont été goûtées de siécle en siécle, & qui sont parvenues jusques à nous avec un consentement unanime, & avec l'applaudissement de toutes les nations civilisées. Ces regles sont autant de titres pour la proportion des Ordres d'Architecture, & doivent être aussi invariables que les proportions de la belle nature, qui représentées par un habile Statuaire, soit dans une Divinité, soit dans un Héros, d'une grandeur naturelle ou colossale, sont toujours les mêmes, & ne doivent pas, suivant le sistême que nous condamnons, avoir les parties supérieures plus allongées parce qu'elles sont plus élevées que celles d'une figure dont la proportion est moins gigantesque; car l'œil étant accoutumé à juger de la grandeur des objets par leur distance, il ne sçauroit être trompé considérablement, à cause de la comparaison qu'il fait des parties qui lui sont inconnues avec celles dont il sçait la proportion.

VIII.

Il ne faut pas inconsidérément faire usage des colonnes isolées dans l'intérieur d'un édifice; elles diminuent la capacité du lieu. Ce défaut se remarque sur-tout lorsqu'on les employe dans des Temples qui ne sont pas d'une grandeur considérable, ainsi qu'on l'a fait dans les Basiliques de St. Paul & de Ste. Marie Majeure, bâties sous le régne de Constantin, des ruines des plus beaux édifices de Rome, mais néanmoins érigées dans un siécle incapable de produire quelque cho- Des colonnes isolées.

Des colonnes isolées.

se qui approchât de l'antiquité ; & dans l'Eglise de Ste. Marie *in Capitelli*, bâtie par Rainaldi. Du moins celles qu'on a élevées à St. *Salvator in Lauro*, bâti par Octavien *Mascherini*, qui les a engagées d'un tiers, & celles des quatre Chapelles au dôme des Invalides, sont plus supportables, mais elles n'égalent pas les colonnes du Panthéon qui font un meilleur effet, non-seulement parce qu'elles sont employées dans un lieu vaste, mais parce qu'elles portent l'entablement qui régne au pourtour de la rotonde, sans interrompre l'espace qui lui est destiné. Il faut néanmoins convenir qu'il vaut mieux en user comme on a fait au Vatican, où le grand Ordre Corinthien est de pilastres, & dont l'entablement devient l'imposte d'une voûte de onze toises trois pieds ; considération qui doit faire présumer que si dans une si grande ordonnance on les a omis, à plus forte raison doit-on les éviter dans un lieu d'un moindre espace, & les supprimer dans une Chapelle, qui n'a d'apparence & de grandeur réelle, qu'autant qu'il y a peu de parties qui l'embarassent. Mais en supposant qu'on soit obligé d'employer des colonnes isolées dans l'intérieur d'une Eglise, d'une Chapelle, ou ailleurs, il faut au moins craindre deux choses, sçavoir qu'en faisant retourner l'entablement sur une colonne seule, cet entablement ne forme un avant-corps trop étroit, comme aux arcs de triomphe de Septime Severe & de Constantin, aux thermes de Dioclétien, & comme on le voyoit au Temple de la Paix : ou qu'au contraire, s'il est continu, il ne devienne trop massif, principalement pour un Ordre délicat, ainsi qu'on le remarque dans presque tous nos édifices François.

IX.

Des ordres mis les uns au dessus des autres.

Aux Palais des Princes, aux grands Hôtels, on peut, à l'exemple de l'antiquité, mettre un Ordre d'Architecture à chaque étage, pour décorer les faces extérieures des bâtimens de cette espece ; mais selon l'usage des Anciens, il ne convient pas de mettre l'un sur l'autre plusieurs Ordres dans la hauteur des grandes pieces, tels que sont les grands Sallons, les grandes Salles, les Galeries, &c ; à moins que l'on n'affecte un trotoir, un corridor, ou un passage retenu par une balustrade ou balcon de fer, qui annonce le plein pied du premier étage, & qui divise celui-ci d'avec le rez-de-chaussée, parce que chaque Ordre doit dénoter un étage particulier. Cette sévérité regarde non-seulement les bâtimens civils, mais aussi les Temples sacrés, dont la grande élévation ne comprend qu'un seul étage dans l'intérieur. Selon cette opinion, il faudroit se contenter d'élever un grand Ordre sur un soubassement, sur lequel on placeroit les tribunes inférieures, comme à la Chapelle de Versailles ; mais comme il faut une corniche ou un plinthe pour couronner ces soubassemens, & que cela divise la hauteur intérieure de la nef, on pourroit, dans un lieu vaste, lorsque l'on voudroit des tribunes, les élever assez du sol de l'Eglise pour y placer un premier Ordre au-dessous ; autrement, dans un lieu serré, il faut s'en tenir à un soubassement d'environ les deux tiers de la hauteur de l'Ordre de dessus, étant contre les régles de la bonne Architecture de voir ces tribunes couper la hauteur des entre-colonnes ou pilastres, comme il s'en voit aux Invalides, aux Théatins, à Saint Louis du Louvre, &c. En pareil cas, il vaut mieux se passer de tribunes, ainsi qu'on a fait dans la plupart de nos Eglises Paroissiales modernes, comme à St. Roch, St. Sulpice, St. Louis dans l'Isle, &c. Il est vrai qu'elles sont d'une grandeur médiocre, en comparaison de quelques-unes de nos Eglises Gothiques, telles que Notre Dame, St. Eustache, &c, qui en faveur de leur grande élévation, ont autorisé leur constructeur à introduire des tribunes fort exhaussées, même jusques au-dessus du sanctuaire ; élévation qui pourroit se pratiquer encore aujourd'hui, si l'on étoit dans l'usage d'édifier des Temples assez vastes pour pouvoir y placer un premier Ordre

au-deſſous des tribunes, & un ſecond au-deſſus, afin de recevoir la naiſſance de la voûte.

X.

Des ordres coupés par pluſieurs étages.

De tout tems les Architectes ont été d'opinion différente lorſqu'il s'eſt agi de ſçavoir s'il étoit ſupportable qu'un Ordre fût coupé par un plancher, & conſéquemment contenu dans pluſieurs étages. Si l'on a égard à l'origine de l'Architecture & à l'ordre de la conſtruction, il ſemble convenable que chaque étage ait ſon Ordre ſéparé. Vitruve, en parlant des bâtimens particuliers & des cours des anciens, n'admet point deux Ordres, mais un ſeul qui porte l'entablement, au-deſſus duquel eſt le comble, & il interpoſe un plancher entre deux pour ſéparer le rez-de-chauſſée d'avec l'étage de deſſus. Il eſt vrai qu'il fait ſes colonnes iſolées; mais les pilaſtres qui ſont derriere & attachés au nud du mur, donnent lieu à la diſpute. Dans ſa Baſilique de Fano il met auſſi un grand Ordre qui coupe les bas côtés & les galeries en tribunes, ainſi il eſt aiſé de conclure qu'il ne faiſoit pas de difficulté ſur cette queſtion. Il faut donc avoir recours à d'autres exemples pour la décider; mais comme la plupart des fragmens qui reſtent des édifices antiques ſont preſque ruinés, comme le Palais Major à Rome, dans les jardins Colonne, on ne peut que tirer des conjectures, ainſi que Palladio & Deſgodets l'ont fait dans leur plan des Thermes de Dioclétien, ne pouvant aſſurer s'il y avoit des planchers au milieu des colonnes, ou non. A l'égard des Temples, il eſt plus certain qu'ils n'avoient qu'un ſeul Ordre; c'eſt ce qu'on peut remarquer à ceux de la Paix, de la Concorde, d'Antonin, de Fauſtine, & à une infinité d'autres qui reſtent de l'antiquité. Celui de la Rotonde même peut être regardé comme tel, l'Attique qui le ſurmonte n'étant pratiqué que pour atteindre à la proportion orbiculaire de cet édifice, dont le diamétre eſt égal à la hauteur. Enfin dans l'antique on ne voit aux arcs de triomphe qu'un ſeul Ordre, de ſorte qu'il n'y a donc que le Colliſée, le Théâtre de Marcellus, & les autres Arênes de Nimes, de Verone & de Paule, qui puiſſent faire croire que ce n'étoit pas l'uſage des anciens de mettre deux étages en un ſeul Ordre dans ces ſortes d'édifices. On a cependant lieu de ſuppoſer que les maîtres de l'art qui ont établi les préceptes de l'Architecture, n'ont point eu d'autre intention que de poſer les colonnes ſur le rez-de-chauſſée, ou tout au plus ſur quelque piédeſtal, ſocle, retraite, &c. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que dans un petit bâtiment les Ordres coloſſaux ne paroiſſent avoir aucun rapport avec lui, & que dans un grand édifice pluſieurs Ordres l'un ſur l'autre paroiſſent chétifs, au lieu qu'un grand Ordre dans un Palais ou dans une Place publique les diſtingue d'une maiſon particuliere, quoiqu'à Veniſe il y en ait peu d'un ſeul Ordre, comme on le voit à la Place de St. Marc, du côté de la Monnoye, au Palais Grimani, &c. Tant d'exemples de l'une & l'autre maniere ſont ſans doute devenus la ſource de la diverſité des opinions des Architectes à cet égard; d'où je conclus que les raiſons de vraiſemblance ne détruiſent pas toujours une innovation, lorſqu'elle n'eſt pas abſolument contre les régles, & que c'eſt de là que tous les jours nos Architectes François au lieu de choiſir des beautés poſitives, prennent pour modele & pour principe des beautés arbitraires, qui bien loin de fixer des régles conſtantes dans l'Architecture, autoriſent les hommes ordinaires à s'abandonner au préjugé & à blâmer dans un tems ce qu'ils ont fait eux-mêmes dans un autre.

X I.

Des ordres pratiqués

Lorſque les Egliſes ont des dômes portés par un corps ſéparé, & élevés au-deſſus de la voûte du milieu de l'Egliſe, l'on peut mettre raiſonnablement un ſe-

aux dômes des Eglises.

cond Ordre d'Architecture sur le révêtissement des murs du dedans & du dehors de ces dômes, & même en ajoûter un troisiéme à la lanterne, qui termine ordinairement ces édifices, parce que le corps de l'Eglise, celui du dôme, & celui de la lanterne sont visiblement séparés les uns des autres.

XII.

Abus des corniches interrompues.

Lorsqu'il y a deux Ordres d'Architecture l'un sur l'autre, ou un Ordre Attique au-dessus d'un grand Ordre, ou enfin un seul Ordre au-dessus d'un étage en soubassement, il faut absolument éviter qu'aucune des corniches de ces Ordres ou étages ne serve d'imposte ou de retombée au ceintre d'une grande arcade, & cela pour trois raisons principales; la premiere, parce que le dessus de ces corniches exprime celui des planchers des différens étages, dont le ceintre de l'arcade couperoit le plein pied. La seconde est, que ce grand arc se rencontrant avec les piédestaux de l'Ordre d'Architecture, ou de l'Attique, interromproit l'ordonnance des socles des balustrades, & celle des bases des colonnes, ou des pilastres; ce qui seroit contre les régles de l'art. La troisiéme enfin, parce que l'espace qui seroit entre le dessus du ceintre de l'arcade & le dessous de l'architrave de l'Ordre supérieur, formeroit un massif pesant: ce dessus ne pouvant raisonnablement avoir aucune ouverture proportionnée au reste du bâtiment; & en supposant qu'on voulût supprimer un vuide au-dessus de cette corniche circulaire, ce seroit toujours pécher contre la convenance que de masquer le milieu d'un édifice par un plein, quelque ornement qu'on pût y mettre.

XIII.

Des corniches rampantes des frontons.

Les corniches rampantes des frontons doivent être continuées sans interruption depuis leur naissance jusqu'à leur sommet: il est absolument contre les régles du bon goût, non-seulement de les interrompre par des ressauts, mais aussi de les couper, de les enrouler, ou d'en supprimer quelques parties dans leur longueur, parce que ces corniches représentant dans leur origine un comble à deux égouts, le fronton n'en peut être ouvert en son extrémité supérieure, sans nous donner une fausse idée de la solidité du comble, de son faîtage, &c. L'entablement horisontal qui passe sous le fronton, ne doit pas non plus être coupé dans aucune partie de sa longueur, & s'il se trouvoit un arriere-corps au-dessous, il faudroit observer que l'architrave passât tout droit & fit plafond sur l'arriere-corps, ou si par un cas inévitable on étoit obligé de faire retourner par licence dans l'arriere-corps du milieu l'entablement horisontal qui porte le timpan, on ne pourroit, suivant les régles de la convenance, faire continuer ce renfoncement au-delà des moulures qui portent le larmier supérieur des corniches rampantes.

XIV.

Des corniches architravées.

Les corniches architravées sont aussi bien dans un Ordre Attique qu'elles sont condamnables dans les Ordres réguliers, parce que son pilastre ayant moins de modules en hauteur que les colonnes, il convient aussi que son entablement paroisse assujetti à sa proportion racourcie. Elles sont aussi fort bien dans l'intérieur des Péristyles & des Vestibules, où une seule corniche, quelquefois même un architrave semble suffire, mais il faut absolument les éviter dans une ordonnance extérieure réguliere, malgré l'exemple qu'on en voit à l'Eglise des Religieux Prémontrés, à l'Hôtel de Clermont, à Paris, au Château de St. Cloud, du côté des jardins, &c.

XV.

X V.

Les portes & les croiſées ne doivent jamais excéder en hauteur le deſſous des architraves des entablemens, ni couper, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, les corniches ou les plinthes qui expriment les différens étages intérieurs, & c'eſt en cela qu'un Architecte eſt obligé de ſoumettre l'ordonnance de ſa décoration extérieure aux raiſons de convenance qui ont donné lieu à la diſtribution du dedans. Des portes & des croiſées.

X V I.

Les croiſées connues ſous le nom de lucarnes, deſtinées à éclairer les logemens que l'on pratique dans les combles, doivent être faites de maniere qu'elles n'interrompent point les égouts ni le faîtage de ces combles; leur forme peut être quarrée, en plein ceintre, bombée, ronde, ou ovale; mais elles doivent être décorées d'une maniere relative à leur eſpece, & toujours recouvertes de plomb, ou d'une couleur qui l'imite. Celles que l'on fait de pierre au-deſſus des murs de face ne ſont tolérées que pour les maiſons à loyer, & pour celles où la hauteur des murs de face eſt preſcrite par la Police; car lorſque rien n'oblige à cette néceſſité, il vaut mieux préférer un étage quarré en forme d'attique, qui eſt plus commode par le dedans & plus agréable par le dehors, quand on ſçait lui donner une proportion relative à la hauteur des étages ſur leſquels il eſt élevé. Il faut ſur-tout éviter, dans tous les cas où l'on ne peut ſe diſpenſer de faire uſage des lucarnes, de couper les corniches de l'entablement pour faire deſcendre leur appui plus bas & au-deſſous de ces mêmes corniches; on ne doit pas même mutiler les moulures du haut de ces corniches pour les réduire en plinthes, dans l'intention de conſerver à ces lucarnes la vûe d'en bas, parce que les corniches qui couronnent les bâtimens, repréſentant l'égout des combles, ne doivent jamais être interrompues. Des Lucarnes.

X V I I.

Dans les ornemens de Sculpture dont on fait uſage pour accompagner l'Architecture, il faut obſerver que ce n'eſt pas leur quantité qui augmente la beauté de la décoration, mais qu'elle vient du diſcernement avec lequel on les place aux endroits où ils conviennent, & qu'on doit y éviter la confuſion, & faire en ſorte qu'ils ſoient d'accord & relatifs en forme, en force, en élégance, en attributs, & en allégories avec le caractere de l'Architecture, ou des membres qui doivent les recevoir. On prendra garde auſſi, lorſque l'on taillera des ornemens ſur des moulures, de ne les pas appliquer indifféremment ſur des concaves ou ſur des convexes, ſur des petites ou ſur des grandes; on affectera des repos ou moulures liſſes entre celles qui ſont ornées, & l'on évitera les petites parties dans celles qui ſont élevées, afin qu'elles puiſſent ſe diſtinguer aiſément, & ſans qu'il ſoit beſoin de les ſculpter d'une maniere ſeche & trop recherchée. On ne taillera point d'ornemens ſur les petites moulures quarrées, telles que les filets & liſteaux; enfin on en fera rarement ſur les grandes moulures de cette eſpece, telles que les larmiers, plate-bandes, gorgerins, &c. Des Ornemens taillés ſur les moulures.

X V I I I.

Quand on met des ornemens ou figures en bas-relief dans la friſe d'un entablement, dans des tables rentrantes, dans des métopes, &c, cette Sculpture ne

doit avoir de faillie que la moitié de celle du lifteau fupérieur de l'architrave, ou de profondeur que celle des corps fur lefquels elle eft adaptée.

XIX.

Des ornemens de Sculpture.

Dans la décoration des dehors & des dedans des édifices, l'Architecture doit prévaloir; il faut que les ornemens lui foient affujettis, qu'ils ne foient pas confus entr'eux, que des parties unies & qui leur faffent oppofition, les féparent & les faffent valoir; on doit fur-tout tâcher que loin de paroître poftiches, ils ne femblent faits que pour accompagner l'Architecture, & non pour l'accabler; c'eft-à-dire que cette derniere doit fubfifter fans altération dans fes proportions. Enfin lorfqu'on introduit des ornemens dans une façade de bâtiment, ou en tout autre ouvrage d'Architecture, il faut qu'ils foient en relation avec les parties qu'on a voulu en décorer.

XX.

De la mode dans l'Architecture.

La mode dans l'Architecture (felon M. Boffrand, célébre Architecte de nos jours,) eft le tiran du goût; il eft certain que de tous les tems elle a été un grand obftacle à la perfection de cet art, parce que la nouveauté plait au vulgaire, & que les véritables principes ne font connus que d'un petit nombre d'Architectes, tandis que la plupart donnent le nom de génie aux bifarreries produites par une imagination déréglée. C'eft elle qui, dans un même fiécle, fait varier à l'infini la forme & le genre des ornemens qui prennent la place de l'Architecture, quand ils ne devroient en être que les acceffoires. C'eft à la mode enfin que l'on doit attribuer l'ufage où l'on eft depuis environ 30 ans d'employer un mêlange confus de lignes courbes & de lignes droites, tant dans les plans que dans les élévations, fans diftinction pour les endroits où l'on peut s'en fervir à propos, & fans penfer que ces différentes lignes ne doivent être dans l'Architecture que ce que font dans la Mufique les fons, qui fur différentes cordes expriment la joye, la trifteffe, l'amour, la haine, les graces, la terreur, &c, & dont on ne fait ufage que lorfqu'il eft néceffaire de faire reffentir ces divers fujets.

Ce défordre dans l'Architecture ne provient fans doute que du défaut de connoiffance des propriétés des différentes lignes, & d'une mauvaife application des principes; ce qui éloigne également de la perfection & du bon goût. A la mode fuccede l'ufage, qui dans bien des occafions n'eft pas plus tolérable, parce que de tous les tems, dans l'Architecture, il a autorifé chez les différentes nations des défauts de vraifemblance contraires aux principes du goût. Tels font ceux qui fe voyent aux ornemens à jour des ouvrages Gothiques, aux voûtes d'ogives en tiers-point, aux tours des Eglifes, de forme bifarre & finguliere quoique élégante & folide, aux ornemens ou aux couvertures à l'Indienne, aux frontons réguliers mais interrompus, dont les formes font plus ou moins condamnables, felon qu'elles s'éloignent des principes généraux de la bonne Architecture.

XXI.

Des Cariatides & des Termes.

Après avoir parlé des principes les plus effentiels qui concernent le bon goût, nous conclurons en recommandant de fuir ce qui eft contraire à la nature & à la convenance, & par conféquent de ne pas faire porter dans des édifices réguliers des entablemens, des voûtes, ou autres fardeaux par des figures humaines, connues fous le nom de cariatides: ce qui, malgré les exemples des Anciens, peut à peine fe tolérer dans les décorations des fêtes publiques. Vitruve rapporte que les Architectes Grecs ont été les premiers à la vérité qui ayent imaginé ces for-

tes de ſtatues ; mais qu'ils ne les ſubſtituerent aux colonnes que pour couvrir d'ignominie les habitans de la Ville de Carie, qui avoient eu la lâcheté de contracter alliance avec les Perſes. Il eſt encore plus vicieux de mettre des Anges à la place des colonnes, cette ſituation ſervile ne convenant point à des eſprits céleſtes. Les Termes, qui ſont des ſtatues mutilées & dont le bas eſt enfermé dans des gaines, doivent auſſi être rejettés lorſque dans une Architecture grave il s'agit de porter des fardeaux. En général, il ne faut point admettre une infinité d'autres ornemens arabeſques, frivoles & contraires à cette ſageſſe que la plupart des Anciens ont obſervée. Enfin ces ſortes d'ornemens ſont peu propres à caractériſer la ſolidité, la régularité, la convenance, & ſont oppoſés aux préceptes du goût.

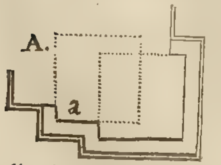
Des licences dont on ſe trouve quelquefois obligé de faire uſage dans l'Architecture, & qu'il faut éviter autant qu'il eſt poſſible.

De tout tems il a été dangéreux dans l'art de bâtir d'introduire des licences, par l'abus qu'en peuvent faire ceux qui n'ont qu'une médiocre intelligence. J'ai penſé long-tems qu'il conviendroit mieux de paſſer ſous ſilence celles qui ſe pratiquent dans le bâtiment ; cependant comme nos meilleurs Architectes n'ont pas toujours aſſujetti leur décoration aux principes qu'ils ont établis, & que nous regardons tout ce qu'ils ont fait comme de véritables beautés, il eſt ſurvenu de là un nombre infini de licences, par rapport à la néceſſité dans laquelle ils ſe ſont quelquefois trouvés de s'accommoder à de certaines circonſtances, & de paſſer alors pardeſſus les regles, en quoi ils ont été ſuivis par preſque toutes les nations. Ce ſont de ces licences dont nous allons traiter ici, afin que ceux qui s'appliquent à cet art ne les prennent pas pour autant d'autorités qu'il faille ſuivre, ſans qu'on ait auparavant pénétré la véritable cauſe de leur uſage dans la décoration. Des licences en Architecture.

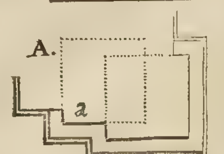
Des Pilaſtres engagés les uns dans les autres, de ceux qui ſont pliés à angles droits, obtus, &c.

La forme des pilaſtres devant être quarrée ſuivant leur origine, (parce qu'ils repréſentent les pieces de bois debout, dont les premiers hommes faiſoient uſage pour ſoutenir les poitrails de leurs habitations,) on doit convenir que lorſque cette idée, dont le principe eſt naturel, ne ſe rencontre pas dans l'ordonnance & dans l'accouplement de ces pilaſtres, leur décoration apporte de la confuſion nonſeulement dans l'Architecture, mais encore dans l'imagination même de ceux qui ſont le plus verſés dans l'art de bâtir. Cependant comme les licences qu'on prend à cet égard ſont de quelque utilité, & qu'il eſt quelquefois néceſſaire de les mettre en pratique, les figures ſuivantes nous préſenteront celles dont on pourra faire uſage, en ſe reſſouvenant néanmoins de les éviter autant qu'il ſera poſſible, & qu'il en eſt même qu'il faut rejetter abſolument.

La figure A repréſente un pilaſtre angulaire, à côté d'une des faces duquel eſt enclavé un autre demi pilaſtre, dans le deſſein de regagner le peu de largeur du doſſeret, ou piédroit oppoſé de l'arcade, en ſuppoſant que le milieu de cette arcade fut aſſujetti par une enfilade qu'il fallut conſerver. Je ne m'arrêterai point à citer tous les édifices où ſe rencontrent de pareilles licences, je donnerai ſeulement un exemple de chaque eſpece, & St. Sulpice me ſuffira pour celle dont nous parlons. J'avouerai qu'un pilaſtre placé dans l'angle d'un mur étant fait pour porter l'encoignure & du mur de face & de celui de retour, le demi pilaſtre (a) qui s'enclave dans celui qui eſt entier nous donne une fauſſe idée de la ſo- Des pilaſtres engagés.



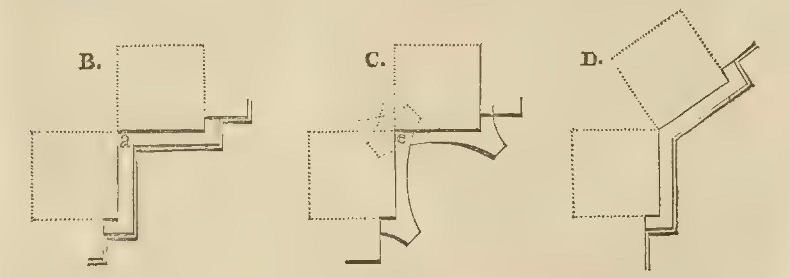
Des pilastres engagés.



lidité du pilastre angulaire, puisque celui-ci le pénétre jusqu'à la moitié. Cependant ce défaut, quoiqu'essentiel, n'est pas le seul qui s'offre ici, car en n'envisageant les choses que par l'exécution, c'est-à-dire n'ayant égard qu'à la matiere, prévenu que ces pilastres sont parpain avec les piédroits, on ne regarde pas toujours cette pénétration de pilastre comme un défaut. Mais en abandonnant l'origine des pilastres, examinons la décoration qui est essentielle dans le cas dont il s'agit, & qui devient une circonstance d'autant plus grave que les pilastres & les colonnes n'entrant pour rien dans la construction des édifices, puisqu'ils n'ont que la magnificence pour objet, ils doivent par conséquent être exempts de toutes licences, c'est-à-dire qu'ils doivent paroître placés si naturellement dans l'ordonnance générale des bâtimens, qu'aucune partie essentielle n'en soit altérée. Or comme il est impossible d'éviter l'altération & la pénétration des bases & des chapiteaux dans l'assemblage de ce demi pilastre (a) avec le pilastre entier, conséquemment on ne peut mettre en usage cette méthode que par licence; encore faut-il que ce soit dans des cas indispensables & dans une nécessité visible & apparente parce qu'il n'y a pas de vraisemblance à cacher la moitié du fust de la base & du chapiteau d'un pilastre derriere un autre ; d'ailleurs cette méthode est contraire aux principes du goût, qui ne veut rien que de naturel, & qui exige la suppression des chapiteaux tronqués, jumeaux, & enclavés, qui font toujours un effet désagréable, dans quelque occasion qu'on les introduise.

Des pilastres doublés.

La figure B offre deux pilastres doublés, c'est-à-dire unis l'un à l'autre par leur extrémité; elle montre assez comment, en suivant l'origine des pilastres, il est



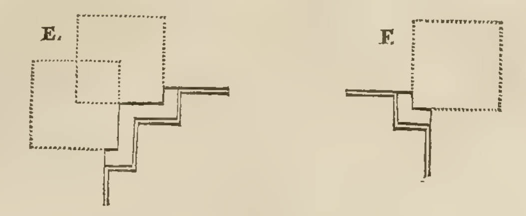
impossible d'en lier deux ensemble par l'angle rentrant marqué (a). D'ailleurs, en considérant leurs chapiteaux, on en conçoit la pénétration indispensable; car quoique les pilastres soient dans leur entier, il est constant que la saillie des deux chapiteaux qui excedent le fust des pilastres, venant à se rencontrer dans l'angle rentrant (e), comme on peut le voir sur la figure C, présente un effet contraire aux principes de l'art; c'est ce qu'on peut remarquer dans le premier Ordre du dôme des Invalides, où les pilastres sont doublés à angle obtus rentrant, ainsi que le montre la figure D.

Des pilastres pliés.

La figure E offre un pilastre plié; en remontant toujours à l'origine des pilastres, qui doivent être quarrés, celui-ci annonce un pilastre dont on auroit retranché un quart de la solidité, ou deux pilastres qui se pénétreroient l'un l'autre; ce qu'on peut remarquer dans le rond-point de l'Eglise de St. Roch, & dans la croisée de celle des petits Peres. Cet exemple est moins vicieux que les précédens, aussi est il plus usité, les chapiteaux ni les bases de ces pilastres ne se pénétrant pas; néanmoins il faut user de cette licence avec prudence, & toujours dans des

cas

cas indiſpenſables, parce que les chapiteaux étant pliés, une partie de leurs ornemens eſt altérée, ou leurs moulures, ſelon le caractere de l'Ordre; ce qui fait que lorſque l'on ſe trouve obligé d'employer les pilaſtres pliés, on affecte de donner quelques parties de plus à chaque demi diamétre, afin que la ſaillie des moulures ou des ornemens ſe trouve moins diminuée.



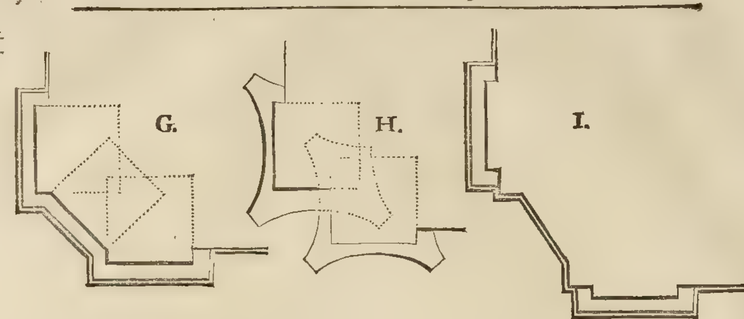
La figure F n'offre qu'un ſixiéme de pilaſtre, mis en uſage dans la décoration pour recevoir la ſaillie de l'architrave dans un angle rentrant, ainſi qu'on peut le remarquer dans l'intérieur du Périſtyle du Louvre. La ſeule idée du porte-à-faux des entablemens, ou plutôt des architraves, a fait introduire dans la décoration cette ſixiéme partie de pilaſtre, n'étant pas vraiſemblable que pour la ſeule décoration on aille engager un pilaſtre à un ſixiéme près dans le maſſif d'un mur : cette partie de pilaſtre n'offrant qu'une altération de ce que l'Architecture a de plus recommandable. Je conviens que les angles rentrants, par rapport à la ſaillie des architraves, paroiſſent exiger quelque corps qui les ſoutienne, ſur-tout dans la nature de l'angle dont nous parlons : mais il ſemble qu'il ſeroit préférable, dans le cas dont il s'agit, d'employer les pilaſtres pliés dont nous avons parlé à l'occaſion de la figure E, plutôt que de mettre en pratique les ſixiémes de pilaſtre. Des pilaſtres diminués.

C'eſt dans le choix des licences, comme dans celui des proportions de l'Architecture, que l'on reconnoît le ſçavoir & la capacité d'un Architecte; car ainſi que toutes les beautés reconnues pour bonnes à imiter ne conviennent pas à toutes les eſpeces de bâtimens, de même telle licence qui ſeroit tolérable dans une occaſion, ne le ſeroit pas dans une autre. Ce ne peut être que l'expérience & l'exemple des choſes exécutées avec plus ou moins de ſuccès qui peuvent déterminer un Architecte à en uſer avec prudence, & à éviter de faire des choſes outrées & de mauvais goût ſur l'autorité de celles qu'il aura vues, & qui n'auront été exécutées par les plus habiles, que parce qu'ils regardoient ces licences comme un objet de nulle importance, en comparaiſon de la totalité de l'édifice.

Les figures G & H offrent l'exemple des pilaſtres ébraſés; celle G repréſente deux pilaſtres en retour d'équerre, avec un troiſiéme à pans, qui eſt celui qu'on nomme ébraſé, & qui laiſſe appercevoir la ſixiéme partie de l'épaiſſeur des deux premiers. On voit leur pénétration par les lignes ponctuées, & l'on peut remarquer dans la figure H la difficulté d'ajuſter leurs chapiteaux & leur tailloir qui ſe pénétrent les uns dans les autres, de maniere qu'on apperçoit plutôt un déſordre dans ce que la Sculpture a de plus régulier, qu'une beauté réelle. Cette figure H offre deux pilaſtres entiers & deux tiers de pilaſtre en retour, & celle G montre le pilaſtre qu'on nomme ébraſé, à l'exemple de ceux qui portent les pendentifs des coupoles intérieures de St. Roch, des petits Peres, de St. Sulpice, &c. Des pilaſtres ébraſés.

Cette multiplicité de pilaſtres pliés & retournés eſt une licence preſque inévitable dans la conſtruction des gros pilliers qui ſoutiennent les dômes des monumens que nous venons de nommer, à cauſe de l'ordonnance des pilaſtres qui décorent l'intérieur de ces Egliſes; de maniere que les pilaſtres entiers portent

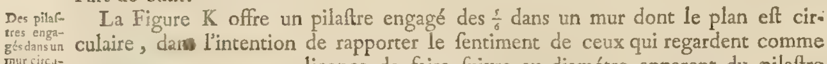
Des pilaſtres ébraſés.

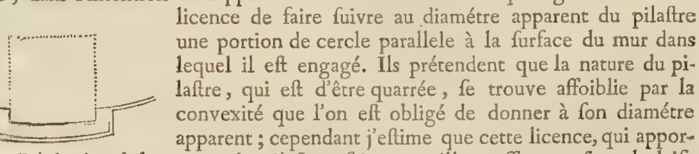


les arcs doubleaux de la voute de la nef du chœur & de la croiſée de l'Egliſe; & que chaque pilaſtre ébraſé ſoutient les panaches des pendentifs. C'eſt pourquoi quiconque voudroit éviter cette licence, ſeroit obligé de ſupprimer les Ordres dans l'ordonnance d'une décoration de cette eſpece; ce qui ſeroit une trop grande ſujettion, & obligeroit de ſe priver de ce que l'Architecture a de plus majeſtueux & de plus convenable pour les Temples ſacrés. D'ailleurs en ſupprimant ces pilaſtres pliés & ébraſés pour y ſubſtituer des corps d'Architecture, comme il eſt exprimé dans la figure I, ou en voulant éviter que les chapiteaux des pilaſtres des figures G, H ſe pénétrent, il ſeroit à craindre que ces piliers angulaires ne deviſſent trop maſſifs, & ne cachaſſent par leur diamétre une partie des cérémonies, ce qui dans l'uſage moderne ſeroit oppoſé à une des beautés eſſentielles des Egliſes Paroiſſiales dont nous parlons. C'eſt dans ces occaſions qu'un habile Architecte doit prendre ſon parti ſur ces licences, & préférer l'harmonie générale de ſon bâtiment à ces acceſſoires, qui par rapport au tout deviennent de peu de conſéquence, & qui ne peuvent être apperçues que par des yeux intelligens dans l'art de bâtir.

Des pilaſtres engagés dans un mur circulaire.

La Figure K offre un pilaſtre engagé des $\frac{5}{6}$ dans un mur dont le plan eſt circulaire, dans l'intention de rapporter le ſentiment de ceux qui regardent comme



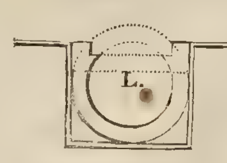


licence de faire ſuivre au diamétre apparent du pilaſtre une portion de cercle parallele à la ſurface du mur dans lequel il eſt engagé. Ils prétendent que la nature du pilaſtre, qui eſt d'être quarrée, ſe trouve affoiblie par la convexité que l'on eſt obligé de donner à ſon diamétre apparent; cependant j'eſtime que cette licence, qui apporte peu d'altération à la nature du pilaſtre, fait un meilleur effet que ſi on le laiſſoit quarré ſur une portion circulaire, parce que l'entablement, qui doit naturellement ſuivre la circonférence ſur laquelle eſt adapté le pilaſtre, doit déterminer à rendre ſa ſurface circulaire.

Des colonnes engagées les unes dans les autres, ou dans des pilaſtres: de celles qui ſont iſolées au-devant, & de celles qui ſont ovales.

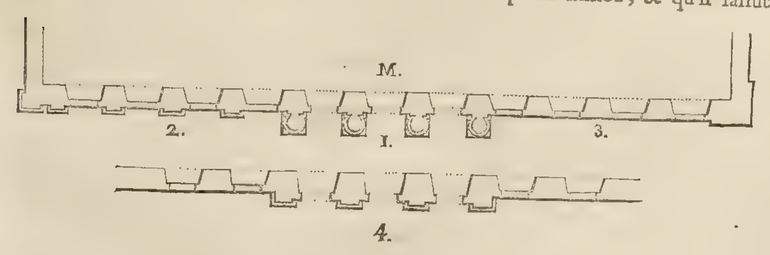
Des colonnes engagées dans des pilaſtres.

La Figure L offre une colonne engagée dans un pilaſtre, contre la nature des colonnes, qui eſt d'être iſolée, tenant leur beauté principale de leur relief, au contraire des pilaſtres, dont le principe eſt d'être engagés par quelques-uns de leurs côtés dans l'épaiſſeur des murs. Ce ne doit être ſans doute que dans des cas indiſpenſables que l'on peut engager les colonnes, dans la décoration des édifices où l'on voudroit admettre tout enſemble de la richeſſe & de la ſolidité, comme

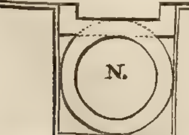


dans la décoration des terraſſes, des portes de Ville, des Arſenaux, Phares, Caſernes, ou tous autres ouvrages militaires ou civils, qui peuvent ſelon l'occaſion demander une ſolidité apparente que les colonnes iſolées n'exprimeroient pas aſſez. Cependant lorſqu'il s'agiroit de donner du relief à ces ouvrages d'Architecture, on pourroit à la place des colonnes engagées admettre des pilaſtres en ſaillie, qui ſeroient du reſſort de la ſimplicité convenable aux monumens dont nous venons de parler, & leur conſerveroient cette ordonnance relative aux principes de l'art, qui exige abſolument la ſuppreſſion de tout corps d'Architecture mutilé; ce qu'on ne peut éviter dans l'uſage des colonnes engagées, puiſque malgré leur nature qui eſt d'être cilindrique, elles ne nous offrent plus, lorſqu'elles ſe trouvent enfoncées d'un quart ou d'un tiers de leur diamétre, qu'un cilindre tronqué par ſon plan. De là il eſt aiſé de conclure que toutes ces colonnes engagées ſont irrégulieres, quoique les Architectes anciens nous en ayent laiſſé de fréquens exemples en Italie, ainſi que la plûpart des modernes, à Paris, comme au Portail de St. Roch, de St. Gervais, &c. Des colonnes engagées dans un pilaſtre.

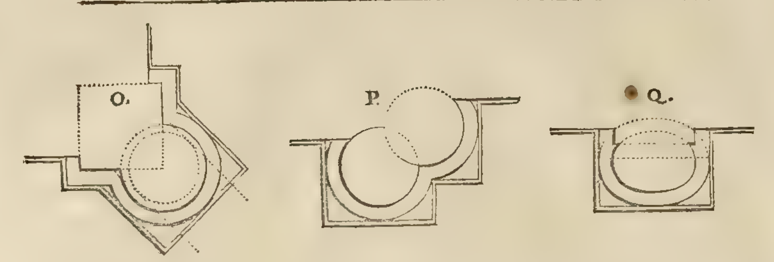
Quelques Architectes, lorſqu'ils engagent leurs colonnes par néceſſité, préférent de le faire dans l'épaiſſeur des murs plutôt que dans un pilaſtre, par la raiſon, diſent-ils, d'éviter la pénétration des chapiteaux des pilaſtres dans ceux des colonnes. Il eſt certain que leur ſentiment eſt de quelque autorité, mais on n'eſt pas toujours le maître de ne pas prendre le dernier parti. Par exemple, ſi dans l'étendue d'une façade de bâtiment l'arriere-corps 2 (Fig. M.) ſe trouvoit décoré de pilaſtres, que l'on voulut former un avant-corps au milieu, & qu'il fallut Des colonnes engagées dans un mur.



que cet avant-corps fut décoré de colonnes, comme 1; que l'on tiendroit engagées, pour ne pas trop anticiper ſur la voye publique, il ſeroit alors néceſſaire d'encaſtrer ces colonnes dans des pilaſtres, comme on l'a fait à la place Vendôme; au lieu que ſi les arriere-corps de cette façade étoient ſans pilaſtres, comme dans l'arriere-corps 3, l'on pourroit engager les colonnes dans l'épaiſſeur des murs de face. Dans ces différentes occaſions il vaut mieux néanmoins introduire des pilaſtres en avant-corps, comme l'exprime celui 4, afin de s'éloigner de tout eſprit de licence; ou bien, lorſque le lieu eſt ſerré, il faut n'employer que des pilaſtres auſquels on donne de ſaillie le quart de leur diamétre, au lieu de colonnes flanquées, tel qu'on l'a pratiqué avec ſuccès à la Place des Victoires.



La Figure N offre une colonne iſolée au-devant d'un pilaſtre, mais qui n'a pas un écart ſuffiſant pour empêcher la pénétration de la baſe & du chapiteau de la colonne. Une infinité d'exemples dans les bâtimens d'une certaine réputation, tels que le Portique Toſcan du Château de Vincennes, nous offrent une pareille licence. Ce que nous avons déſapprouvé au ſujet de la pénétration des baſes & des chapiteaux des pilaſtres, peut s'appliquer à cette figure. Des colonnes iſolées au devant d'un pilaſtre.



Des colonnes engagées dans un pilastre angulaire.

La Figure O offre un pilastre angulaire, dans l'angle duquel est engagée une colonne, afin de former l'extrémité d'un avant-corps circulaire, à l'usage d'une colonnade, d'un porche, d'un péristyle, ou d'un vestibule. Cette licence de colonnes enclavées a le même défaut que les précédentes, par rapport aux pénétrations des bases & des chapiteaux; mais le plus grand inconvénient qui en résulte est que la corniche porte à faux dans l'angle intérieur & dans l'extérieur qui joignent les demi pilastres à la colonne, ainsi que l'expriment les lignes ponctuées; ce qui est non-seulement un défaut de solidité, mais encore une licence contraire aux principes de l'art, & qui ne doit jamais être introduite, si ce n'est dans des édifices de peu d'importance, dans des décorations théâtrales, ou dans des fêtes publiques, où le feu de l'imagination peut prévaloir sur les préceptes.

Des colonnes jumelles.

La Figure P offre deux colonnes nommées jumelles, parce qu'elles se pénétrent chacune d'un quart de leur diamétre: ce qu'il ne faut jamais pratiquer, malgré l'exemple de celles que l'on remarque dans les avant-corps des façades de la grande cour du vieux Louvre, & de celles de la Place de Vendôme, à Paris.

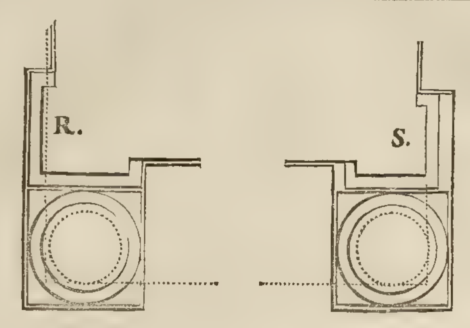
Des colonnes ovales.

La Figure Q fait voir une colonne ovale engagée dans un pilastre, à l'exemple de celles qui se remarquent au Portail de la Mercy, & à celui de la Culture-Sainte-Catherine. Cette licence est absolument contraire à la proportion des Ordres; parce que du côté de leur petit diamétre leur fust paroît trop élevé. La nécessité de faire des avant-corps qui caractérisent les frontispices des Temples sacrés, ou des édifices publics à qui on ne peut donner beaucoup de saillie, a fait introduire ces colonnes de peu de relief; mais cette considération ne doit point autoriser cette licence, que l'on peut appeller vicieuse. Celle des pilastres pliés seroit plus supportable, ainsi qu'on l'a pratiqué au Portail de l'Eglise des Barnabites, & à celui des Petits Peres, où l'on a voulu non seulement éviter la dépense des colonnes isolées, mais aussi jouïr en entier des terrains assez bornés qui donnent issue à ces monumens.

Maniere dont une colonne isolée doit être détachée de son pilastre.

La Figure R représente une colonne isolée & détachée de son pilastre, comme il convient qu'elle le soit selon l'Architecture réguliere. Je n'en parlerai ici que pour avoir occasion de faire sentir la difficulté qu'il y a d'accorder les retours de l'entablement, qui naturellement doit porter à plomb du fust supérieur de la colonne & du pilastre. Cependant lorsque les pilastres qui sont placés derriere les colonnes ne sont pas diminués, il est nécessaire de pourvoir à la différence qui se trouve entre le diamétre supérieur de la colonne & celui du pilastre, qui ne diminue pas, & de partager cette différence en deux également, pour en faire porter à faux une partie sur la colonne, & l'autre en retraite sur le pilastre; ou bien il faut prendre le parti de faire les pilastres de derriere les colonnnes plus étroits, comme il est exprimé par la Figure S. Il est vrai que c'est toujours une licence, à laquelle quelques Architectes ont préféré de diminuer les pilastres comme les colonnes; mais ce défaut me paroît encore plus considérable, malgré l'exemple du portail des quatre Nations.

De



De la proportion que doit avoir un étage au rez-de-chaussée, connu sous le nom de Soubassement.

De la proportion des étages en soubassement.

Il est assez ordinaire, lorsqu'on décore un édifice d'un seul Ordre d'Architecture, de l'élever sur un étage que l'on nomme Soubassement, (&) ainsi qu'on l'a exécuté avec succès à la façade de Versailles du côté des Jardins, à celle du Louvre du côté de St. Germain l'Auxerrois, aux Places de Vendôme, des Victoires, &c. Ces Soubassements sont couronnés seulement d'une corniche, pour désigner la hauteur du plancher du premier étage, qui se reconnoît extérieurement par ces sortes de membres d'Architecture, tant dans les Palais des Grands, que dans les maisons des particuliers.

Ce n'est pas que l'on ne puisse décorer d'un seul Ordre la hauteur de deux étages, ainsi que nous en avons déja parlé, mais il en arrive ordinairement plusieurs inconvéniens; premierement que les croisées étant l'une sur l'autre, elles n'ont point de proportion avec la grandeur de l'Ordre; en second lieu, que les secondes croisées ne peuvent avoir aucune proportion avec celles de dessous, ni avec les bandeaux & les ornemens qui les couronnent, parce qu'on est obligé, pour leur donner une hauteur relative à leur largeur & à la décoration des dedans, de les élever presque immédiatement au-dessous de l'architrave de l'Ordre, ainsi qu'il est pratiqué au Château de Marly; ce qui détermine souvent à ne faire que les croisées d'en bas d'une proportion relative à l'Ordre, & à donner à celles d'en haut une forme ovale, ronde, ou quarrée (mais alors ces croisées n'expriment qu'un étage d'entresole, dont l'apparence dans un édifice d'importance, fait un mauvais effet); ou à n'y admettre que des médaillons, comme au Peristyle du Louvre. Car il est absolument contre les principes du goût d'interrompre l'architrave de l'entablement d'un grand Ordre, pour faire monter les secondes croisées jusques sous la corniche, ainsi qu'il se remarque aux Pavillons des extrémités de la façade des Thuileries du côté des Jardins. Troisiémement, si ce grand Ordre étoit posé au rez-de-chaussée, l'étage supérieur ne se trouveroit pas assez éclairé, étant compris dans le même Ordre, & les dedans n'en pourroient être décorés convenablement, à cause de l'entablement qui occuperoit la plus grande partie de sa hauteur. En quatriéme lieu, si l'étage du rez-de-chaussée est en soubassement surmonté d'un grand Ordre, les croisées du bas de ce dernier éclaireront bien le bel étage, mais le peu de distance qui se trouvera entre ces croisées & celles du haut ne pourra laisser une hauteur suffisante pour la décoration des corniches & des plafonds des appartements du principal étage.

(&) Soubassement, du latin *stereobata*, selon Vitruve. On donne ce nom à tout étage tenu moins élevé qu'un étage régulier, à l'exemple des Stéréobates, ou Socles continus, qui sous une colonne ou un pilastre n'ont ni bases ni corniches.

Proportion des étages en soubassement.

Pour éviter ces inconvéniens dans les bâtiments considérables, qui ordinairement sont composés de trois étages, il est donc à propos que chacun d'eux soit distingué par une décoration particuliere. Par exemple, on pourroit mettre trois Ordres d'Architecture l'un sur l'autre, comme au-dedans de la Cour du Louvre, ou faire la décoration de l'étage du rez-de-chaussée en forme de soubassement & mettre aux autres étages deux Ordres d'Architecture l'un sur l'autre, comme à la Place Royale à Paris; ou enfin faire l'étage du rez-de-chaussée en soubassement, un Ordre d'Architecture à l'étage du milieu, & un Ordre attique au-dessus pour le couronner, comme au Château de Versailles du côté des Jardins: ce qui incontestablement forme une décoration plus convenable que les autres; quoique chacune de ces manieres en particulier puisse être employée selon les différents sistêmes de nos Architectes, & suivant la diversité des occasions que l'on a de bâtir.

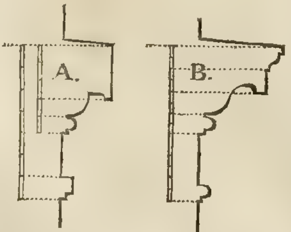
Pour revenir à la proportion des étages en soubassement, nous dirons qu'ils doivent en avoir une déterminée avec l'Ordre d'Architecture qu'ils soutiennent, sans avoir égard s'il y en a deux élevés l'un sur l'autre, si l'Ordre est colossal, ou si cet Ordre est seulement couronné d'un Attique; la proportion de l'étage en soubassement dépendant absolument de la hauteur de l'Ordre qui pose immédiatement dessus.

De quelque espece que soit l'Ordre d'Architecture du premier étage, que ce soient des colonnes ou des pilastres, la proportion de l'étage en soubassement doit avoir les deux tiers de l'Ordre de dessus, y compris l'entablement & un socle sous la base, qu'on suppose de la hauteur d'un diamétre, soit que l'Ordre ait des piédestaux, soit qu'il n'en ait point. Cette proportion doit être observée à tous les soubassemens qui se trouveront placés sous l'étage principal d'un bâtiment, quoiqu'à ce principal étage l'on n'ait point désigné d'Ordre de colonnes ou de pilastres, pourvû qu'on y ait seulement observé la proportion des entablements, des portes & des croisées, suivant le caractere d'un des Ordres, ainsi qu'on le pratique assez ordinairement aux bâtimens particuliers de quelque importance.

Ce n'est pas que cette proportion ne soit susceptible de quelque variation. Dans nos plus beaux édifices en France, elle n'est observée à la rigueur qu'à la Place des Victoires, & au Château de Saint Cloud; au lieu que le soubassement de la façade de Versailles du côté des Jardins, a les $\frac{2}{3}$ de l'Ordre Ionique de dessus plus $\frac{1}{15}$; celui du Peristyle du Louvre, les $\frac{2}{3}$ moins $\frac{1}{14}$; celui de la Place de Vendôme les $\frac{2}{3}$ moins $\frac{1}{49}$; celui de la Fontaine des Innocens les $\frac{2}{3}$ moins $\frac{1}{12}$, &c: variation qui souvent provient de la hauteur des retraites, de la pente du pavé, de la hauteur des Perrons, &c.

Proportion de la corniche des étages en soubassement.

La hauteur de la corniche de ces étages en soubassement doit être d'un module ou demi-diamétre des colonnes de l'Ordre de dessus, & le caractere de son profil, semblable à celui du piédestal de l'Ordre, en supposant qu'il y en ait un; ou cette hauteur doit être telle qu'elle auroit été si au lieu de socle on y avoit mis un piédestal. La hauteur de la frise ou gorgerin, non compris l'astragale, sera égale à à la moitié de celle de la corniche, & la hauteur de l'astragale ou architrave, sera égale à la moitié de celle de la frise dans le cas d'un Ordre solide, comme celui de la Figure A; elle pourra être réduite aux $\frac{1}{9}$ dans le cas d'unOrdre léger, comme celui de la Figure B. La retraite ou socle du bas de cet étage, aura deux modules, & le second socle au dessus, (quand des raisons de convenance en feront mettre un) sera égal au tiers de la hauteur du premier.



Il faut observer de donner la proportion Toscane aux arcades & croisées qui éclairent l'étage en soubassement, lorsque l'Ordre de dessus est Dorique. Si au contraire l'Ordre de dessus étoit Ionique, on donneroit aux arcades ou croisées du soubassement, une proportion Dorique, & ainsi des autres Ordres jusques au Composite, dans l'intention de conserver un caractere de solidité à ce qui porte, par préférence à ce qui est porté. On remarquera aussi que si l'on met un soubassement sous un Ordre Toscan, la corniche de ce dernier doit être sans larmier & sans astragale, mais faite en forme de plinthe, sans empêcher pour cela que ce plinthe n'ait toujours un module ou demi-diamétre de l'Ordre de dessus, ainsi que celui marqué A. Il faut encore affecter de laisser le nud du mur de ce soubassement lisse & uni, à moins qu'au contraire on ne veuille y mettre quelques bossages ou des tables saillantes, qui ajoûtent à l'Ordre Toscan qui seroit dessus, une rusticité visible & apparente, comme devant lui servir de soûtien.

Dissertation sur l'Ordre Attique. (*a*)

Indépendamment des cinq Ordres d'Architecture réguliers, dont nous traiterons à fond dans le huitiéme volume, il est une autre espece d'Ordre dont Vitruve parle sous le nom *d'Atticurge*. Comme ses propositions particulieres n'ont rien de commun avec les autres Ordres, nous avons cru pouvoir lui faire trouver place dans cette introduction, supposant toujours que le Lecteur a la connoissance des Ordres Grecs & Romains. De l'Ordre Attique.

Vitruve nous donne aussi dans son troisiéme Livre, une base qu'il nomme Attique, & qui n'a cependant rien de commun avec celle de l'Ordre dont il est ici question, son profil étant trop composé, & nos Architectes modernes l'ayant employée presque indistinctement dans tous les Ordres, à l'exception du Toscan; mais l'élégance de son profil (que l'on nous donne comme de l'invention des Athéniens,) n'en permet pas l'usage pour l'espéce d'Ordre dont nous parlons, quoique De Brosse l'ait employé à son Ordre Attique du Luxembourg.

Le même Auteur, dans son quatriéme Livre, traite encore de cet Ordre, en donnant la description des portes des Temples, & Pline, après avoir parlé des Ordres Toscan, Dorique, Ionique, & Corinthien, en cite un cinquiéme qu'il nomme Attique, & dont il dit que les colonnes étoient quarrées. Cet Ordre se trouve diversement employé dans la plûpart des monumens qui se voient encore de nos jours en Italie, comme aux vestiges de la Place de Nerva, aux arcs de triomphe de Septime Severe, & de Constantin, & au petit arc *Boario*, appellé communément l'arc des Orfévres à Rome. Ce dernier exemple est plus conforme à l'idée que nous avons de l'Ordre Attique que les autres, par ses pilastres ravalés en maniere de panneaux renfoncés, quoique leurs chapiteaux imitent l'Ordre composé, & qu'ils paroissent trop surchargés d'ornemens pour le caractere & la proportion de l'Ordre Attique.

Le goût ayant été long-tems l'arbitre de sa proportion, on peut dire que l'on doit aux Architectes modernes son institution dans l'Architecture, parce qu'ils ont sçu lui donner une forme (*b*) déterminée, avec un caractere particulier qui ne le confond point avec les autres, ce qui est d'autant plus à propos qu'il ne peut être employé aux mêmes usages, parce qu'il lui manque absolument la partie la plus essentielle, qui est la proportion de son fust, eu égard aux autres Ordres, & que pour cette raison il doit toujours être en pilastres adossés contre le nud du mur des édifices où l'on veut le mettre en œuvre : considération qui doit faire

(*a*) Attique, bâtiment fait suivant l'usage des Athéniens, où il ne paroissoit point de toits. En France c'est un petit étage où l'on introduit quelquefois des pilastres. D'Aviler blâme l'usage des combles sur ces petits étages; en effet ils semblent l'accabler, ainsi qu'on le remarque au gros pavillon des Thuileries & ailleurs.

(*b*) Quoique ceux du vieux Louvre, des Thuileries, des quatre Nations, du Château de Versailles, & celui de Clagny, &c, ayent des proportions toutes différentes.

De l'Ordre Attique. obſerver que cet Ordre ne peut jamais être employé en colonnes, ni au rez-de-chauſſée d'un bâtiment, mais qu'il doit ſervir ſeulement d'amortiſſement & de couronnement aux autres Ordres.

La plupart des Architectes ſont d'avis contraires ſur la proportion de cet Ordre, & ce qu'ils ont trouvé de plus parfait dans les exemples antiques n'a pu les accorder; quelques-uns lui ont donné les deux tiers de la hauteur de l'Ordre ſur lequel il eſt poſé, d'autres ont déterminé ſa proportion à la moitié. Cette derniere me paroît la plus convenable, & me fait adopter le ſentiment de Mrs. Bruant & Deſgodets, ſans compter l'autorité de la façade de Verſailles, du côté des jardins, bâtie par Hardouin Manſard. Ainſi je ne parlerai ici de cet Ordre que ſuivant cette derniere proportion, en avertiſſant néanmoins que je ſuppoſe le cas où l'on voudra donner à cet Attique un caractere d'Ordre; car s'il s'agiſſoit d'en faire ſeulement un piédeſtal ou amortiſſement continu, comme il s'en voit dans la plupart des édifices d'Italie, il ſuffiroit de lui donner un tiers au plus, ou au moins un quart, ainſi qu'on l'a obſervé aux Portes Saint Antoine, Saint Martin, Saint Bernard, &c.

Proportions de cet Ordre.

Proportion de l'Ordre Attique. La hauteur de cet Ordre, compris ſon piédeſtal E, ou ſon ſocle F, & ſa corniche C, doit avoir la moitié de la hauteur de l'Ordre ſur lequel il eſt élevé, ſoit qu'il y ait des piédeſtaux ou qu'il n'y en ait point; c'eſt-à-dire que ſi l'Ordre qui eſt ſous l'Attique a des piédeſtaux, on prendra la moitié de toute la hauteur de l'Ordre, y compris le piédeſtal & l'entablement, pour la hauteur de l'Attique, auquel on fera auſſi des piédeſtaux pris dans une partie de cette hauteur (voyez la Figure premiere) : & ſi l'Ordre de deſſous n'a qu'un ſocle ſans piédeſtal, la moitié de cet Ordre avec le ſocle & l'entablement, ſera pour la hauteur de l'Attique, auquel on ne fera auſſi qu'un ſocle. Voyez la Figure ſeconde.

Lorſqu'on admet des piédeſtaux à cet Ordre, ils ont le quart de toute la hauteur de l'Attique (*c*) : les trois autres quarts ſe diviſent en 14, on en prend deux parties pour la largeur du pilaſtre H dont on fait deux modules; la baſe I en doit avoir un, y compris ſon liſteau, le chapiteau K un autre, & la hauteur de la corniche un module $\frac{2}{3}$, de maniere qu'il reſte 10 modules $\frac{1}{3}$ pour la hauteur du fuſt du pilaſtre H, y compris l'aſtragale du chapiteau. S'il n'y a qu'un ſocle ſous les baſes des pilaſtres de l'Attique, on diviſe toute ſa hauteur en huit parties (voyez la Figure deuxiéme); en ayant donné une à la hauteur du ſocle F, la largeur du pilaſtre ſe fait d'une de ces parties, & ſon épaiſſeur L eſt du ſixiéme de ſa largeur, ainſi qu'aux pilaſtres avec piédeſtaux; le reſte des proportions de cet Ordre ſe détermine comme celles du précédent.

On ne peut rien établir pour la largeur des entre-pilaſtres de l'Ordre Attique, parce qu'ils dépendent des entre-colonnes de l'Ordre de deſſous, ne pouvant y avoir ni plus ni moins de pilaſtres dans l'étage Attique, qu'il y a de colonnes ou pilaſtres à l'Ordre ſur lequel il poſe. On doit obſerver à l'Ordre Attique ce qui ſe pratique lorſque l'on éleve à un ſecond étage des pilaſtres poſés ſur des colonnes, c'eſt-à-dire que s'il y a des colonnes iſolées à l'Ordre qui eſt ſous l'Attique, il faut reculer celui-ci à plomb de ceux qui ſont derriere les colonnes, & poſer des figures ou autres ouvrages de Sculpture ſur l'axe de l'Ordre de deſſous, ainſi qu'il s'en voit à Verſailles.

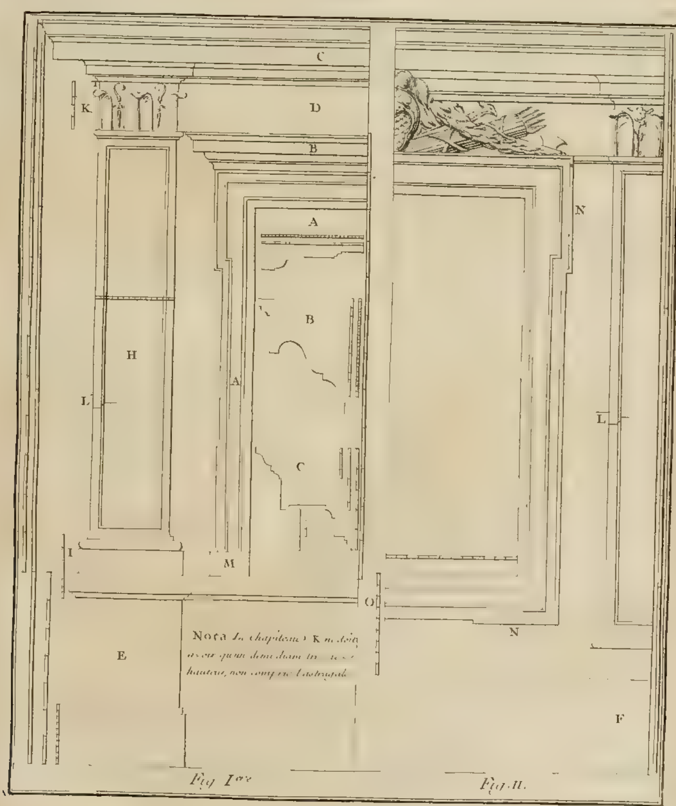
A l'égard des croiſées de l'Ordre Attique, il s'en fait de deux eſpeces, celles où l'Ordre a des piédeſtaux, devant différer de celles où il n'y a qu'un ſocle.

(*c*) Ceux de l'intérieur du vieux Louvre n'ont que le cinquiéme, mais ils ſont ſans baſe.

Lorſqu'il

Lorsqu'il y a des piédestaux, le dessus de leur corniche doit servir d'appui aux croisées ; la hauteur entre le dessus de cette corniche & le dessus de l'astragale du haut du fust du pilastre étant divisée en douze parties, on en donne une pour la hauteur de la corniche B, qui couronne ordinairement ces especes de croisées, une autre à la largeur du chambranle A, & les dix restantes sont pour la hauteur de la croisée, dont la largeur étant de six de ces parties, la proportion pour sa hauteur se trouve d'une fois & $\frac{2}{3}$ de sa largeur. A l'égard de la largeur du chambranle, elle est de la sixiéme partie de celle de la croisée. On met un petit socle M au bas des montans des chambranles, dont la hauteur est égale à celle du plinthe de la base du pilastre, parce que rarement y fait-on des crossettes, quoiqu'il s'en voye à l'Attique du vieux Louvre.

Des croisées de l'Ordre Attique.



Cette Planche représente l'Ordre Attique avec & sans piédestal, selon les dimensions & le sistême de M. Desgodets.

Quand il n'y a point de piédestaux à l'Ordre Attique, on supprime ordinairement les corniches qui couronnent les croisées, & l'on fait seulement régner leur chambranle au pourtour de leur baye, comme dans la Figure deuxiéme, où l'ex-

Des croisées de l'Ordre Attique.

trémité supérieure des piédroits est quelquefois ornée de crossettes N, aussi bien que le dessous de l'appui. Le dessus du chambranle supérieur de la croisée doit être d'alignement avec le dessus de l'astragale des pilastres; la largeur de la croisée doit être, comme la précédente, égale à la moitié de la hauteur depuis le dessus du socle de l'Ordre jusqu'au-dessus de l'astragale. Cette largeur de croisée étant divisée en 24 parties, on en donne 9 pour la hauteur de l'appui O au-dessus du socle, & 4 pour la largeur du chambranle, qui égalera la sixiéme partie de celle de la croisée. Si on fait des crossettes, leur saillie ou ressaut sera de la sixiéme partie de la largeur du chambranle, & leur longueur sera égale au quart de toute la hauteur & de toute la largeur hors œuvre du chambranle. Il n'y aura que les moulures vers le dehors du chambranle qui suivront le contour des crossettes, celles du dedans devant suivre le pourtour de la baye de la croisée.

La hauteur du piédestal, qui est de 4 modules $\frac{1}{3}$, se divise en 7 parties; la base en a deux, le dé 4, & la corniche 1. La base du piédestal est composée d'un socle & d'un listeau par le haut: sa hauteur se divise en 10 parties; le listeau en a une, & le socle 9. La hauteur de la corniche du piédestal, qui est composée d'une platebande & d'un talon au dessous, se divise en 5 parties; la platebande en a 4 & le talon 1. Le dé est ordinairement lisse, sa largeur a 2 modules $\frac{1}{3}$; cette largeur détermine la saillie de la base: la saillie du socle du piédestal & de la corniche est égale au quartde la hauteur de cette derniere.

La base du pilastre est composée d'un plinthe, d'un tore, & d'un listeau; sa hauteur, qui est d'un module, se divise en trois parties, dont le plinthe en a deux; l'autre partie étant divisée en 4, le tore en a 3, & le listeau 1.

Le ravalement de la face du pilastre H contient une table renfoncée (*d*) dans la hauteur du fust, ornée d'un talon, & accompagnée d'un listeau qui forme le corps du pilastre. Pour avoir la proportion de ces moulures, il faut diviser le diamétre du pilastre en vingt parties; les listeaux en auront chacun deux, les talons chacun une, & la table du milieu 14. Cette table sera renfoncée d'une vingtiéme partie de la largeur du pilastre. Quelques-uns ajoûtent dans ce ravalement une table saillante, telle qu'on en voit au vieux Louvre; mais il est à craindre que cette multiplicité de moulures n'apporte de la confusion dans l'Architecture, surtout lorsque l'Ordre Attique est d'une moyenne grandeur.

La largeur des chambranles des croisées se divise en 27 parties; la platebande inférieure vers l'ouverture de la baye en a 6, le petit talon 2, la platebande supérieure 12, le filet au dessus 1, le quart de rond 3, & le listeau de dehors 3. La platebande inférieure répond au nud du mur, & la saillie du chambranle est égale au cinquiéme de sa largeur. Voyez le profil marqué A. Figure premiere.

La hauteur de la corniche au dessus du chambranle des croisées se divise aussi en 27 parties, le listeau du haut en a deux, le talon 3, le larmier 10, la doucine au dessus 5 (elle remonte dans le dessous du larmier de 2 parties); le filet en a 2, & le cavet 5: toute la corniche a de saillie les $\frac{22}{27}$ de sa hauteur; voyez le profil marqué B. Figure premiere.

Le pilastre de l'Ordre Attique doit avoir le même diamétre par le haut que par le bas; son chapiteau est composé d'un gorgerin, dont le nud est droit & aplomb du pilastre, & les moulures inférieures de la corniche lui servent de tailloir. Ce gorgerin est orné de trois feuilles sur chaque face, sçavoir d'une entiere au milieu, & de deux moitiés, qui font retour par les côtés. Entre ces feuilles sont des culots qui doivent être plus ou moins ornés, selon que les feuilles en seront plus ou moins refendues. La hauteur du gorgerin, qui est, comme nous avons dit, égale à la

(*d*) On ne ravale pas toujours les pilastres Attiques; au Luxembourg ils sont divisés en bossages, ainsi que tous les Ordres de ce Palais, au contraire au College des quatre Nations il y a des tables saillantes, & au portail des Invalides ils sont lisses & unis.

moitié de la largeur du pilaſtre, (e) doit ſe diviſer en 4 parties. La hauteur des feuilles en aura 3, non compris leur revers & une petite diſtance 1 entre le deſſus des feuilles & le deſſous du tailloir, qui laiſſe paroître le nud ſupérieur du gorgerin, & dégage les feuilles de ce chapiteau d'avec la cimaiſe inférieure de la corniche. L'aſtragale aura de hauteur la huitiéme partie de celle du chapiteau, & après avoir fait retour par les côtés du pilaſtre, il régnera ſur le nud du mur. Lorſqu'il ſe trouvera des croiſées, cet aſtragale ſera interrompu par le chambranle, ou par la corniche qui le couronne; autrement la diſtance qui reſte entre l'aſtragale & la corniche de l'Ordre, & qui eſt de la même hauteur du gorgerin du chapiteau, ſervira de friſe, & donnera à la corniche de cet Ordre un caractere d'entablement compoſé. De l'Ordre Attique.

La hauteur de la corniche C ſe diviſe en 5 parties. Les 3 d'enhaut ſont pour le larmier & la cimaiſe ſupérieure, & les deux d'enbas, qui ſont pour la cimaiſe inférieure, ſe partagent en 3 parties, dont une pour le talon & le filet: les deux autres étant encore partagées en trois, on en prend une pour le cavet, la hauteur du filet étant priſe dans le ſophite du larmier. Ces moulures ſont retour de l'épaiſſeur du pilaſtre, ainſi qu'il eſt exprimé par des lignes ponctuées, pour former le tailloir du chapiteau. La hauteur deſtinée pour la cimaiſe ſupérieure ſe diviſe en trois parties, dont une ſert pour le talon & le filet placés ſous la doucine, le reſte ſe régle par aproximation. Toute la ſaillie de cette corniche, à compter du nud des pilaſtres, eſt égale à ſa hauteur, le larmier eſt moins ſaillant de la hauteur de la cimaiſe ſupérieure, non compris le liſteau, &c. voyez le profil C de la Figure premiere.

Si l'entablement de l'Ordre qui eſt ſous l'Attique eſt enrichi d'ornemens, on peut auſſi orner le quart-de-rond & le talon de la corniche de celui dont nous parlons, & on peut mettre des trophées dans la friſe de la corniche au deſſus de celle des croiſées à la place marquée D. Les feuilles & les culots du chapiteau peuvent être auſſi refendues à l'imitation de celles de céleri ou de perſil.

Il faut ſe reſſouvenir que pour que l'Ordre Attique puiſſe convenir avec chacun des cinq Ordres en particulier, on doit en retrancher plus ou moins les ornemens; car ſi l'Ordre Attique étoit immédiatement au deſſus d'un Ordre Dorique, comme au Luxembourg & au Portail des Invalides, il ne faudroit ravaler ou renfoncer qu'une ſimple table dans la face des pilaſtres, ſans y mettre de talon au pourtour, & faire les liſteaux qui ſervent de champ à cette table de la huitiéme partie de la largeur des liſteaux. Il ne faudroit auſſi orner que les chapiteaux de feuilles & de tigettes refendues, & laiſſer tous les autres membres de cet Ordre liſſes & unis. Si cet Ordre Attique étoit poſé ſur un Toſcan, il faudroit ſupprimer les tables renfoncées dans les pilaſtres, n'en mettre de ſaillantes qu'au cas que les colonnes fuſſent ſurchargées de boſſages, & ne point refendre les feuilles du chapiteau, mais les laiſſer par maſſes en maniere de feuilles d'eau, au lieu qu'aux Attiques poſés ſur les Ordres Ionique, Corinthien, & Compoſite, on peut enrichir les moulures principales, en évitant néanmoins la profuſion des ornemens qu'on remarque à celui du vieux Louvre.

Comme l'Ordre Attique dont nous venons de parler eſt en général ſelon le ſiſtême des Anciens, & que celui que nos Architectes modernes mettent en uſage a reçu quelques changemens, nous allons donner les proportion de l'Ordre Attique nommé moderne, ne ſachant pas qu'on ait rien écrit à ſon ſujet, & la plûpart des Architectes eſtimant que cet Ordre, qui eſt ſujet à des variations infinies, non ſeulement ne peut être réduit en principes, mais ne doit être mis en uſage que

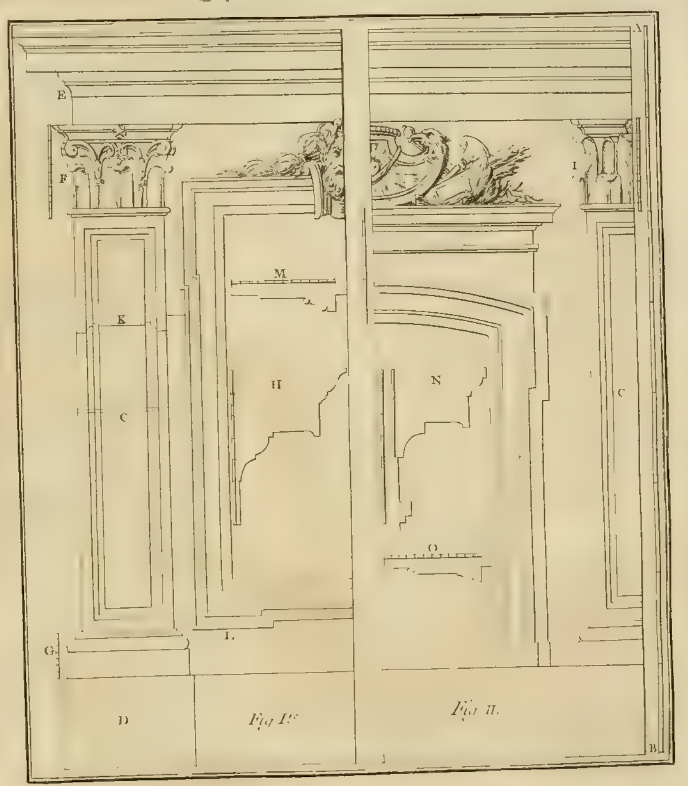
(e) Ce chapiteau qui n'a de hauteur qu'un module, ſuivant le ſiſtême des Anciens, paroît trop écraſé. La plûpart des modernes lui donnent un diamétre, ce qui paroît auſſi trop élevé; il eſt mieux qu'il ait un module & deux tiers, comme au portail des Invalides.

rarement, quoiqu'on le voye employé presque dans tous les édifices de réputation.

Maniere dont on employe le plus communément l'Ordre Attique.

De l'Ordre Attique moderne.

Les proportions que l'on voit dans les Figures premiere & seconde, sont les plus usitées dans les édifices modernes auxquels la plûpart de nos Architectes ont affecté une corniche architravée, pour couronner cette espece d'Ordre; ce qui réussit mieux que de faire servir la frise de son entablement pour y encastrer le chapiteau, comme on l'a fait dans les Figures précédentes, cette frise ne se détachant pas assez de la corniche, surtout lorsqu'on introduit des ornemens continus dans cette frise, ou seulement au dessus des croisées, comme au Château de Versailles, à celui de Clagny, &c.



Cette Planche représente l'Ordre Attique sans piédestal, selon les proportions & le sistême des Architectes modernes.

Il est peu d'exemples dans les édifices bâtis de nos jours que l'on admette un piédestal aux Attiques: ceux de Versailles & de Clagny n'ont qu'un socle d'un diamétre de hauteur, même celui des Quatre Nations n'a qu'un module.

La suppression des piédestaux dans l'Ordre Attique, suivant le sistême des Modernes

dernes, vient de ce que très-ſouvent la baluſtrade de l'Ordre de deſſous lui en tient lieu ; néanmoins lorſque l'Attique ſe trouve de beaucoup en retraite derriere les colonnes, on ajoûte un ſocle au deſſus de la baluſtrade, afin que du rez-de-chauſſée le fuſt de l'Attique puiſſe être apperçu dans ſon entier ; alors la hauteur de ce nouveau ſocle doit être déterminée par le point de diſtance. Ordre Attique moderne.

Les croiſées d'un étage Attique, en général, doivent avoir de largeur un ſixiéme moins que celles de deſſous, & il faut que leur hauteur ſoit, comme dans le précédent, d'une fois & un tiers de leur largeur, ou d'une fois & demie au plus, lorſqu'on fait deſcendre les croiſées juſques ſur le ſocle, ce qui eſt quelquefois utile pour éclairer plus convenablement l'interieur de ces attiques : le claveau devenant alors plus conſidérale, eſt rempli par une corniche, ſur laquelle on introduit des trophées, comme on l'a pratiqué à l'Attique du Portail des Invalides, où le linteau des croiſées eſt bombé, contre tout exemple antique. Voyez la Figure deuxiéme.

Proportions de l'Ordre Attique moderne.

Il faut diviſer toute la hauteur A B (*f*) en huit parties égales, & faire le diamétre C d'une de ces parties, en donner une à la hauteur du ſocle D, une à la hauteur de la corniche architravée E, une à la hauteur du chapiteau F, y compris le tailloir & l'aſtragale, & une demie à la hauteur de la baſe G ; en ſorte qu'il en reſtera 4 $\frac{1}{2}$ pour la hauteur du fuſt C. La hauteur de la corniche ſe diviſe en ſept parties, dont on en donne deux à la hauteur de la plate-bande qui ſert d'architrave ; les quatre autres ſont pour les moulures de deſſus. Voyez le profil H, Figure I. La ſaillie de cette corniche profile ſur ſon quarré, non compris l'architrave ; les moulures des cimaiſes doivent ſe reſſentir du caractere des Ordres ſur leſquels l'Attique eſt poſé.

Le chapiteau F eſt compoſé d'un ſeul rang de feuilles, & de caulicoles, comme aux quatre Nations ; ſa hauteur ſe diviſe en 12 parties, deux ſont pour le tailloir, une pour l'aſtragale, ſix pour la hauteur des feuilles, y compris leur revers, deux pour la hauteur des caulicoles, & une pour l'intervalle de ces caulicoles, & le ſommet des feuilles.

L'autre chapiteau I, Figure deuxiéme, eſt compoſé de deux rangs de feuilles, comme aux Invalides ; ſa hauteur ſe diviſe auſſi en 12 parties, 2 deſquelles ſont pour le tailloir, une pour l'aſtragale, quatre pour la hauteur des premiers rangs de feuilles, y compris leur revers, & cinq pour la hauteur des ſecondes feuilles, y compris auſſi leur revers.

La baſe G eſt d'un profil Dorique ; quelquefois à la place de cette baſe on ne met qu'un filet comme à Clagny ; quelques-uns y mettent un cavet, comme aux quatre Nations ; d'autres y font régner la baſe nommée Attique, comme aux Invalides. La hauteur de celle que nous propoſons ſe diviſe en ſept parties ; on en donne quatre au plinthe, deux au tore, & on en réſerve une pour la baguette & le filet.

Le ravalement du pilaſtre ſera compoſé d'une plate-bande ou liſteau, d'un talon & d'une table en relief. Pour faire la répartition de ces moulures, ayant diviſé le diamétre en huit, on donnera une de ces parties à chaque liſteau, & une autre à chaque talon, y compris l'eſpacement de la table en relief. (voyez le profil K, Figure premiere.)

Le deſſous du linteau de la croiſée de la Figure premiere, doit s'alligner au-deſſous de l'aſtragale du chapiteau, & ſa hauteur étant à ſa largeur comme 3 eſt à 2, il arrivera que le deſſous de la croſſette L s'allignera avec le deſſus de la

(*f*) Cette hauteur, comme dans l'Attique précédent, doit être la moitié de celle de l'Ordre de deſſous.

Ordre Attique moderne.

baſe du pilaſtre ; le chambranle de cette croiſée aura le ſixiéme de ſa largeur, & ſe diviſera en 12 parties, trois ſeront pour la plate-bande vers le tableau, cinq pour la ſeconde, une pour la baguette, deux pour le talon, & une pour le liſteau ; voyez le profil M.

La hauteur de la croiſée de la Figure deuxiéme ſe trouve comme la précédente, c'eſt-à-dire qu'elle a de hauteur une fois & demie ſa largeur, à commencer ſur le ſocle de l'Attique : la hauteur du deſſous du linteau juſques ſur la corniche qui alligne le deſſus de l'aſtragale ſe diviſera en huit ; trois de ces huit parties ſeront pour la hauteur générale de la corniche.

Cette corniche ſe diviſera en 7 parties, (voyez le profil N,) une partie ſera pour l'aſtragale quarré, deux pour le gorgerin ; les quatre autres ſe diviſeront en trois, une ſera pour la cimaiſe inférieure, une pour le larmier, & une pour la cimaiſe ſupérieure.

Le chambranle de cette croiſée étant diviſée en 12 parties, (voyez le profil O,) trois ſeront pour la plate-bande proche le tableau, une pour la baguette, cinq pour la ſeconde plate-bande, deux pour le talon, & une pour le liſteau.

Des Baluſtrades en général.

Des Baluſtrades.

Les Baluſtrades (*g*) ſont ordinairement deſtinées pour terminer le haut des édifices couverts en terraſſe, ou du moins dont les combles ne ſont point apparens, ainſi qu'on en voit au Château de Verſailles du côté des jardins, à celui de Trianon, au Palais Bourbon, à Paris, &c ; elles ſervent auſſi d'appui au-devant des terraſſes & aux autres endroits ſemblables, dont l'éminence exige un mur de deux pieds & demi ou trois pieds au-deſſus duquel la vûe puiſſe s'étendre, comme à la grande avant-cour du Château de Meudon.

Les Baluſtrades embelliſſent la décoration des bâtimens quand elles ſont placées où elles conviennent, & lorſqu'elles ont une proportion & une richeſſe relatives au caractere de l'édifice, auſſi bien qu'une apparente néceſſité d'être miſes en uſage ; car elles font mal ſi elles ſont engagées dans le maſſif d'un mur, au milieu de la hauteur d'une façade, ſans qu'il paroiſſe un paſſage libre entre la Baluſtrade & le nud du mur de face, ou bien ſi on les fait ſervir à porter un comble ou autre maſſif.

Comme il y a deux ſortes de ſituations qui exigent des Baluſtrades, elles ont auſſi deux ſortes de proportions, qui ont quelque différence ; leur premiere ſituation eſt lorſqu'elles ſont employées au rez-de-chauſſée, ou tout autre ſol où elles ſervent d'appui ; en ce cas leur hauteur doit être aſſujettie à celle du coude qui eſt au moins de deux pieds & demi, & au plus de trois pieds $\frac{1}{4}$; en ſorte qu'aux plus grandes hauteurs des murs de terraſſe, les Baluſtrades ne peuvent gueres excéder trois pieds au-deſſus du ſol des terraſſes, à compter du deſſus de leur ſocle, juſqu'au-deſſus de leur tablette. On peut dans ce cas, comme par-tout ailleurs, ſupprimer le ſocle à quelques pouces près du côté de la terraſſe, étant ſuffiſant de le faire paroître par le dehors, pour ſatisfaire à l'ordonnance extérieure de la baluſtrade, & tout enſemble au mur de revêtiſſement, en ſuppoſant que ce mur ſurpaſſe de vingt ou trente pieds ; mais lorſque ces terraſſes ſont aſſez peu élevées, on pourra ſupprimer le ſocle en dehors & en dedans de la Baluſtrade, c'eſt-à-dire le réduire intérieurement & extérieurement, au quart de la hauteur de tout l'appui ; hauteur qui, comme nous venons de le dire, doit être

(*g*) Baluſtrade nommée par Vitruve *podium* ou *pluteus*, s'entend d'une ou de pluſieurs travées de baluſtres ſéparés par des piédeſtaux de hauteur d'appui. Baluſtre, du Latin *balauſtrum*, fait du Grec *balauſtion*, fleur de grenadier ſauvage, à laquelle il reſſemble, eſt une eſpece de petite colonne dont la hauteur eſt proportionnée à la groſſeur du fuſt des colonnes, c'eſt-à-dire qu'elle a dans tous les cas au moins le diamétre du fuſt ſupérieur, & au plus le diamétre de l'inférieur.

relative à la grandeur humaine : étant toujours indiſpenſable de mettre un ſocle aux Baluſtrades, quand il devroit être réduit à la huitiéme partie de la hauteur de l'appui, afin que ce ſocle puiſſe ſervir de retraite aux dés des piédeſtaux qui ſéparent ordinairement les travées des Baluſtres. Des Baluſtrades.

La ſeconde ſituation des Baluſtrades eſt celle qui ſert à la décoration des façades ; en ce cas elles doivent être proportionnées aux différens Ordres ou étages ſur leſquels elles ſont poſées, & leur hauteur n'a plus de relation avec la grandeur humaine, mais elle doit être en proportion avec les ſtatues, qui tiennent la leur des Ordres d'Architecture ; en ſorte que la hauteur des baluſtrades, y compris leur ſocle, doit être en relation avec la hauteur du coude des ſtatues.

Proportions des Baluſtrades.

Pour donner aux baluſtrades une proportion relative aux différens Ordres & à leur différente hauteur, ſuppoſons ici des colonnes de 10 pieds & de 60 pieds, afin de connoître les hauteurs extrêmes des baluſtrades comparées aux petites & aux grandes colonnes, & commençons par celles de 10 pieds, ſelon chaque eſpece d'Ordre.

A l'Ordre Toſcan, la hauteur de la baluſtrade aura deux diamétres & un tiers du fuſt inférieur de la colonne ; elle aura, à l'Ordre Dorique, deux diamétres & demi ; à l'Ordre Ionique, deux diamétres & deux tiers, & aux Ordres Corinthien & Compoſite, deux diamétres & cinq ſixiémes.

Les baluſtrades qui ſeront poſées ſur des colonnes Toſcanes de ſoixante pieds, auront un diamétre un ſixiéme ; ſur l'Ordre Dorique, un diamétre & un quart ; ſur l'Ordre Ionique, un diamétre & un tiers ; & aux Ordres Corinthien & Compoſite, un diamétre & cinq douziémes.

Entre ces hauteur de colonnes de 10 & de 60 pieds, il ſera aiſé de régler par proportion arithmétique celle des baluſtrades ; on obſervera ſeulement que les baluſtrades au-deſſus des Attiques doivent avoir un ſixiéme de moins de hauteur que celles qui couronnent l'Ordre régulier qui eſt deſſous.

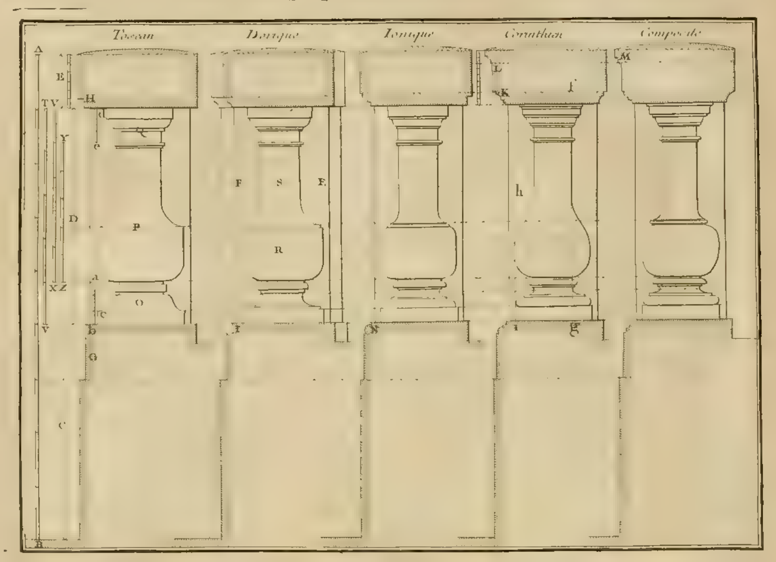
La proportion des baluſtrades étant ainſi déterminée, il en faut diviſer la hauteur générale A, B en neuf parties, en donner quatre au ſocle C, quatre à la hauteur des baluſtres D, qui ſera auſſi celle du dé des piédeſtaux, & une pour l'épaiſſeur de la tablette E.

Les piédeſtaux des baluſtrades doivent être à plomb des colonnes & des pilaſtres qui les ſoutiennent : la largeur de leur dé doit être à plomb du fuſt ſupérieur des colonnes, & le ſocle doit porter à faux, autrement ſi les ſocles n'étoient pas plus larges que les fuſts ſupérieurs des colonnes, le dé deviendroit trop étroit pour recevoir des figures ou des vaſes. D'ailleurs, comme il arrive ordinairement que dans l'ordonnance d'une façade il y a des pilaſtres & des colonnes, alors les dés des piédeſtaux des baluſtrades, qui porteront à plomb des pilaſtres, ſeront en retraite, c'eſt-à-dire auront un ſixiéme de moins de largeur que leur diamétre, & ce ſera le ſocle qui portera à plomb du fuſt ; ce qui ſatisfera à la ſimétrie générale de l'ordonnance, la ſaillie de l'entablement ſur lequel les baluſtrades poſent maſquant le porte-à-faux des piédeſtaux au-deſſus des colonnes.

Le dé des piédeſtaux peut être orné de tables ſaillantes ou rentrantes, ſelon que l'ordonnance du bâtiment eſt ſolide ou légere ; mais en général il faut éviter les rentrantes, dans quelqu'ordonnance que ce puiſſe être, à moins que l'on n'ait occaſion d'y introduire de la ſculpture, qui paroîtroit à couvert par ce renfoncement ; circonſtance qui arrive aſſez ſouvent dans la décoration des arcs de triomphe, ou dans l'intérieur des édifices ſacrés.

Des Baluſtrades.

Les travées des Baluſtrades entre les piédeſtaux ne doivent guere avoir plus de onze baluſtres, ni moins de cinq, ſi ce n'eſt dans quelques cas particuliers autoriſés par la diſtribution de l'Ordre de deſſous : du moins il faut éviter de n'en mettre qu'un ou deux, comme on l'a pratiqué au Château de Maiſons, à Clagny, à St. Cloud & ailleurs. Il eſt mieux alors de préférer les piédeſtaux continus, & d'affecter de ne mettre des travées de baluſtres qu'à plomb des vuides ou percés, & non ſur des maſſifs, à moins que ces Baluſtrades ne ſe trouvent couronner des murs de terraſſes ; encore eſt-il bon d'obſerver des corps d'Architecture ou des boſſages, qui répondent à plomb de chaque piédeſtal.



Cette Planche repréſente les cinq eſpeces de baluſtres, relatifs à chaque caractere d'Ordre, avec le profil de leur ſocle & de leur tablette, entre leſquels ſe voit l'épaiſſeur de l'alette qui ſoutient la tablette à chacune de ſes extrémités. A la baluſtrade Dorique ſeulement on a fait voir l'épaiſſeur du retour des piédeſtaux qui ont ordinairement de ſaillie celle des pilaſtres, c'eſt-à-dire la ſixiéme partie de leur diamétre.

Il faut auſſi obſerver, autant qu'il eſt poſſible, que les Baluſtres ſoient en nombre impair, & que la diſtance qui les ſépare, ſoit égale à la moitié de leur plus gros diamétre, afin que le vuide égale le plein ; les Baluſtrades ayant pour objet de repréſenter des murs évuidés, à travers leſquels on puiſſe jouir de la proportion des arcades ou croiſées, où le plus ſouvent on préfere les Baluſtrade de pierre ou de marbre aux balcons de fer, principalement dans les édifices graves & réguliers. Il eſt mieux auſſi de mettre une alette à chaque côté des piédeſtaux pour porter les extrémités de la tablette, que d'employer une demi-Baluſtre. La largeur de ces alettes doit être au moins par le devant de la moitié du plus gros diamétre du Baluſtre, & leur épaiſſeur doit avoir au moins un ſixiéme de plus que la largeur du Baluſtre, ainſi qu'il eſt exprimé en F.

Les proportions des baluſtres & leur galbe doivent répondre aux différens caractere

racteres des Ordres d'Architecture sur lesquels ils sont posés ; le profil des tablettes & celui des socles doit aussi y être assujetti ; & s'ils sont placés au dessus d'un Attique, c'est l'Ordre qui est dessous qui doit régler le genre & la richesse qu'il faut donner à ces Balustres & Balustrades. C'est pourquoi l'on trouvera sur cette Planche cinq especes de proportions & de manieres de profiler les Balustres, aussi bien que leur socle & tablette. Par exemple la Balustrade Toscane n'aura pour socle qu'un plinthe uni G, & la tablette ne sera composée que d'une seule plate-bande & d'un filet H : son Balustre sera plus massif & peu chargé de moulures. La Balustrade Dorique sera plus ornée, & ainsi des trois autres. Des Balustrades.

A l'égard des proportions particulieres des Balustres & Balustrades, les tablettes Toscane & Dorique seront divisées chacune en six parties ; on fera le filet de la tablette Toscane & le talon de la Dorique d'une de ces parties, les cinq autres seront pour la plate-bande ; le filet I du socle de la Balustrade Dorique sera égal à la hauteur du talon de sa tablette.

La hauteur de la tablette des Balustrades Ionique, Corinthienne, & Composite sera divisée en neuf ; les moulures inférieures K en auront deux ; les plate-bandes L, cinq ; les moulures supérieures M, deux ; les moulures N qui couronnent les socles de ces mêmes Balustrades auront les deux neuviémes de la hauteur des tablettes ; leurs saillies seront égales chacune à la hauteur de leurs moulures.

Chaque Balustre en général a trois principales parties ; sçavoir, la base ou piédouche O, la tige ou vase P, & le chapiteau Q. Le vase est composé de deux parties, l'une que l'on nomme la panse R, & l'autre le col S.

Pour trouver les hauteurs générales du chapiteau Q, de la tige P, & du piédouche O, toute la hauteur du Balustre D se divisera en cinq parties comme T V. On en donnera une à la hauteur du piédouche O, les quatre autres parties se diviseront en cinq, comme V X, une sera pour la hauteur du chapiteau Q. On divisera encore en cinq l'espace entre le chapiteau & le piédouche, comme Y Z, & on donnera à la hauteur du col S trois de ces parties, & deux à la panse R. La hauteur du piédouche O ayant été partagée en 3 parties, comme (a b) ; une de ces parties sera pour la hauteur du plinthe (c), &c. La hauteur du chapiteau Q se divisera aussi en trois parties, comme (d e), & le tailloir en aura une, &c. Toutes ces proportions sont générales pour les cinq espéces de Balustres ; mais les moulures seront en plus ou moins grande quantité & d'une expression plus ou moins légere, aussi bien que le galbe du col & de la panse, selon que ces Balustres seront rustiques ou délicats.

Le Balustre Toscan est le plus gros, le moins composé de moulures, & presque toujours quarré par son plan. Sa hauteur T V étant divisée en cinq parties, on en donnera deux pour le diamétre de sa panse. Le Balustre Corinthien étant plus svelte, son diamétre ne sera que du tiers de sa hauteur, les trois autres Balustres Dorique, Ionique, & Composite, à proportion. Par exemple, ayant divisé T V en soixante parties, la grosseur de la panse du Balustre Toscan en aura vingt-quatre, celle du Dorique vingt-trois, celle de l'Ionique vingt-deux, celle du Corinthien & du Composite vingt-un. Ensuite on divisera le diamétre d'une de ces panses en deux parties égales ; on en donnera une à la grosseur du col, du gorgerin du chapiteau, & des scoties du piédouche, comme (f g.) La largeur du plinthe de ces piédouches aura le même diamétre que la panse, comme (h i), & celui du tailloir aura un cinquiéme ou un sixiéme moins que la largeur de la panse, selon que l'exigera l'expression solide ou legere des Balustres.

Le plinthe du piédouche & le tailloir du chapiteau de toutes les especes de Balustres doivent être quarrés par leur plan, (quoique dans les Jardins du Luxembourg & dans le bâtiment du Château de Sceaux, on en voye de circulaires com-

Des Baluſtrades.

me le Baluſtre,) à l'exception quelquefois du Toſcan, dont on fait le baluſtre entierement quarré lorſqu'on l'employe pour ſervir d'appui aux murs de revêtiſſement des terraſſes, des fontaines, des grottes, &c.

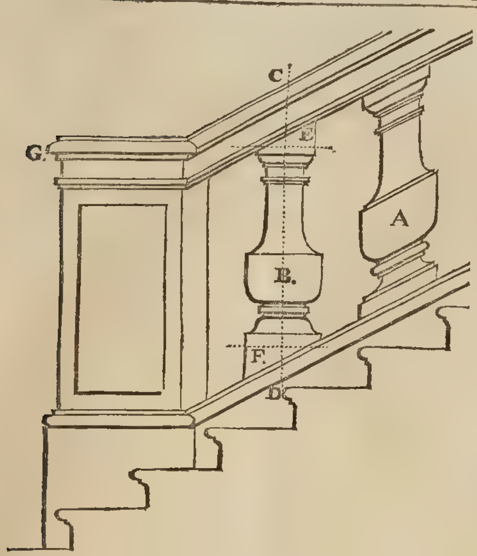
Lorſque les intervalles des Baluſtres ne s'accordent pas avec les eſpacemens dont nous avons parlé, il vaut mieux mettre de la différence dans ces eſpacemens que d'altérer le diamétre du Baluſtre ; cependant il ſeroit également dangereux de faire toucher leur panſe que de leur donner un diamétre d'intervalle, parce qu'il convient d'affecter, autant qu'il eſt poſſible, & comme nous l'avons déja obſervé, que le ſolide de ces Baluſtres égale leur eſpace.

Nous n'entrerons point ici dans le choix des moulures dont peuvent être compoſés les cinq eſpéces de Baluſtres, ni dans leurs diviſions particulieres, le goût & la convenance ſervant de guides en pareilles occaſions. Il arrive même aſſez ſouvent que le Baluſtre nommé ici Corinthien, s'employe indiſtinctement ſur tous les Ordres, excepté au Toſcan, ainſi qu'on l'a pratiqué au Portique de Vincennes ſur l'Ordre Dorique, au Château de Trianon au-deſſus de l'Ionique, au Periſtyle du Louvre au-deſſus du Corinthien, & au Château de Clagny au-deſſus du Compoſite, mais où l'on a toujours obſervé les proportions générales dont nous venons de parler ; ce qui les peut faire regarder comme invariables.

Les cinq eſpeces de Baluſtres ci-deſſus, ne ſont pas les ſeules que l'on puiſſe mettre en uſage : leur diverſité peut être infinie ; mais à l'exemple des moulures, il faut éviter trop de contraſte dans leur compoſition. Les formes renverſées, telles qu'on en voit dans les Jardins de S. Cloud, ou celles qui ſont variées par leur plan & par leur élévation, & ornées de ſculpture, telles qu'il s'en remarque dans le Traité d'Architecture de Le Clerc, pages 159 & 160, & dans d'Aviler, page 355, ne convenant pas dans les dehors, & ne pouvant être miſes en uſage qu'aux eſtrades des appartemens de parade, ou dans les décorations de Théâtres, &c, où l'on peut ſimboliſer diverſement ces baluſtres, & les exécuter en bronze, en plomb, en bois, ou toute autre matiere. Quelquefois à la place des Baluſtres on employe des entrelas (*h*), comme on en voit un modele en plâtre au Périſtyle du Louvre, & ailleurs ; mais quand les Ordres préſident dans un bâtiment, les Baluſtres doivent être préférés, & l'on ne doit pas craindre, ſuivant l'opinion de quelques-uns, que la répétition de pluſieurs Baluſtrades ſoit un défaut ; car dès qu'il eſt reçu en Architecture d'employer pluſieurs Ordres dans un bâtiment, pour exprimer la diverſité des étages, de même les baluſtrades qui repréſentent les appuis des croiſées de ces mêmes étages, peuvent être multipliées. Il eſt vrai que pour que ce ſiſtême ſoit approuvé, il faut obſerver de donner un caractere diſtinctif à chaque baluſtrade & à chaque baluſtre, ainſi que nous l'avons déja recommandé ; & j'eſtime que les entrelas ne doivent avoir leur place que dans les bâtimens de peu d'importance, ou pour les appuis des rampes, ou enfin pour la décoration intérieure qui jamais n'eſt ſujette à cette gravité qu'on doit obſerver dans les dehors, ſoit par rapport à la dignité du bâtiment, ſoit à cauſe de la ſolidité de la matiere.

Dans les eſcaliers où les limons rampans ſont inévitables, & où l'on veut faire uſage des baluſtrades de pierre ou de marbre, par préférence aux rampes de fer, (ces dernieres étant peu convenables à la décoration d'un grand eſcalier,) il en réſulte deux inconvéniens, ou que les moulures des baluſtres ſoient inclinées comme A, ce qui eſt la maniere la plus approuvée, ou que les piédroits & les cha-

(*h*) Entrelas, en latin *implexus*, ornemens de ſculpture & d'Architecture, compoſés de liſteaux & d'enroulemens croiſés les uns ſur les autres qui ſe taillent ſur les moulures droites. On appelle ornemens d'appui ceux qui ſont évuidés, & dont on voit des deſſeins de différens genres dans d'Aviler, page 361, & dans le Clerc, pages 162 & 163.



piteaux ſoient horiſontaux comme B, ainſi qu'il ſe remarque au grand eſcalier du Palais Royal, à celui de l'Hôtel d'Auvergne, à celui de la belle terraſſe de Meudon, & que le Cavalier Bernin l'a même affecté aux baſes & aux chapiteaux du grand eſcalier du Vatican à Rome. Voyez *Fontana*, Livre IV. Chapitre 14, page 239.

Des Baluſtrades rampantes.

Le ſentiment de ceux qui préférent les moulures inclinées eſt appuyé ſur ce qu'il convient d'obſerver le parallelisme dans un ouvrage de même genre, & cela eſt vrai à bien des égards; cependant il ſemble qu'il vaut mieux que cette inclinaiſon ſe remarque ſeulement dans le ſommet du tailloir & dans la baſe du plinthe, que dans les membres du baluſtre en général. Il eſt vrai qu'alors ces baluſtres deviennent d'une proportion plus petite, parce que ſous la hauteur de l'appui donnée, & qui ordinairement eſt de deux pieds & demi ou trois pieds, comme C D, il faut déduire celle des deux triangles E, F, ce qui rend ce baluſtre moins conſidérable; mais comme les tablettes & les ſocles en ſont obliques, la comparaiſon qu'on en peut faire avec les travées horiſontales eſt moins perceptible que ſi l'on faiſoit des baluſtres d'inégale grandeur, ſous une même hauteur de baluſtrade tout horiſontale. Les profils des tablettes & des ſocles dans les rampes des eſcaliers, ne ſont pas toujours aſſujettis aux profils des piédeſtaux des Ordres, les becs de corbin G, dans l'intérieur des bâtimens, ſont ſouvent préférés à tout autre; mais je crois devoir avertir qu'il ne faut pas abuſer de ce genre de moulure dans l'Architecture en pierre, en marbre, &c; principalement dans la décoration d'un lieu où les baluſtrades ſerviroient d'appui à quelque Ordre d'Architecture. Nous l'avons dit ailleurs, chaque Ordre a ſes profils qui lui ſont propres, & dont il ne faut jamais s'éloigner, non-ſeulement dans les membres qui compoſent l'ordonnance d'une colonne ou d'un pilaſtre, mais même dans ceux qui les accompagnent.

Pour revenir à la diverſité des opinions touchant les baluſtres dont les moulures ſont inclinées ou horiſontales, nous dirons que l'exemple des bâtimens élevés ſur une demi-côte ou ſur une pente ſenſible, comme l'aile du nord à Verſailles, & dont les plinthes & les corniches ſont tenues horiſontales, doivent ſervir d'autorité pour ne point admettre d'obliquité dans l'Architecture, ſur-tout dans le cas dont il s'agit. Car ces baluſtres dont les moulures ſont rampantes, offrent une idée contraire à la ſolidité, qui ſeule exige que leur axe étant perpendiculaire pour porter le poids des tablettes, leurs moulures ſoient horiſontales, au lieu que lorſque les lignes qui les compoſent ſont rampantes, il ſemble que les baluſtres gliſſent de deſſus leur ſocle, ce qui porte l'eſprit à concevoir la deſtruction prochaine de toute la baluſtrade : conſidération qui peut, pour éviter l'un & l'autre cas, porter à faire uſage des entrelas par préférence aux baluſtres, ou bien des rampes de fer, leur contour moins ſevere autoriſant une variété dans les formes, qui en rend le biais moins ſenſible.

Des Statues en général.

Propor-tion des Statues.

Les Statues (*i*) qui ſervent à la décoration des édifices, doivent avoir un rapport de proportion avec la grandeur des Ordres d'Architecture, & une convenance relative à l'uſage des bâtimens; c'eſt de leurs proportions dont nous allons parler. Nous dirons ſeulement, touchant la convenance, qu'en général aux Edifices Sacrés, les Statues doivent repréſenter les vertus Céleſtes, les Saints, & autres ſujets de piété; qu'aux Palais des Princes, elles doivent caractériſer leurs vertus, leurs actions, leurs triomphes, & leurs inclinations pour les arts, ou bien leurs occupations, ou leurs amuſemens dans la ſociété civile; qu'aux Edifices publics, s'ils ſont deſtinés pour y rendre la juſtice, les vertus Cardinales & Héroiques doivent préſider; & qu'enfin à un Hôtel de Ville il convient que les Statues repréſentent le commerce terreſtre ou maritime. Il faut qu'aux Fontaines, les rivieres ou les fleuves de l'endroit où ces monumens ſont élevés, ſoient déſignés, & ainſi des autres édifices, ſans en excepter les bâtiments particuliers, où l'Architecte doit s'appliquer à exprimer par des allégories ingénieuſes, le caractere de ces édifices, ou le motif qui les aura fait ériger.

De la proportion que les Statues doivent avoir par rapport aux Ordres d'Architecture.

A l'égard de la proportion des Statues avec les Ordres, il faut conſidérer les différentes grandeurs & ſituations des colonnes ou pilaſtres & la diverſité de leurs diamétres, chacun en particulier, afin de pouvoir faire en même tems la comparaiſon des Statues par rapport aux Ordres, & celle de leur grandeur relativement au corps humain qu'elles repréſentent, en ſorte qu'elles ne paroiſſent ni trop petites, ni trop giganteſques, dans l'Ordonnance d'un édifice.

Les Statues doivent différer de proportions, ſuivant qu'elles ſont admiſes dans des Ordres de diverſe eſpece, quoique de même hauteur; parce que ces colonnes ou pilaſtres n'ayant pas un diamétre égal, alors les Statues qui ſe trouveroient en rapport avec l'Ordre Toſcan, deviendroient trop maſſives pour le Corinthien, de même que la proportion d'une Statue qui réuſſiroit ſur un Ordre de 60 pieds, ne conviendroit pas ſur un qui n'en auroit que 20, quoiqu'il fût de la même eſpece.

Lorſque l'on place des Statues ſur différens Ordres élevés les uns ſur les autres, il faut, ſelon M. Deſgodets, que celles d'en haut ſoient de même hauteur que celles d'en bas, quoique les Ordres des étages ſupérieurs ſoient d'un plus petit diamétre & moins élevés; car, dit-il, la comparaiſon que l'on fait des Statues, les unes avec les autres dans un même bâtiment, eſt plus frapante que celle que l'on feroit de ces mêmes Statues avec les Ordres. Du moins eſt-il certain qu'il faut éviter l'opinion de ceux qui prétendent, par un faux raiſonnement d'optique, que les Statues placées au haut d'un édifice, doivent être plus coloſſales que celles d'en bas, dans l'intention de les faire paroître de même grandeur. Ils ne conſiderent pas, ajoûte-t-il, que le Spectateur juge des unes & des autres ſelon leur éloignement, & que la différence qui ſe rencontreroit entre elles, chacune à part, & les colonnes qui les porteroient, feroit paroître les unes trop giganteſques, & les autres trop chétives, ainſi qu'on le remarque à St. Gervais, aux Feuillans, au Luxembourg, &c.

Or ſuivant cette opinion, qui n'eſt pas ſans fondement, pour trouver les proportions extrêmes de la grandeur des Statues avec celles des Ordres, c'eſt-à-dire, eu

(*i*) Statue, on appelle ainſi une figure en pied, du latin *ſtatura*, la taille du corps, ou de *ſtare*, être debout; on donne plus communément le nom de figures à celles qui ſont aſſiſes, à genoux, ou couchées.

eu égard aux différentes espéces de colonnes, supposons d'abord les cinq genres d'Ordres érigés chacun en particulier de dix pieds de hauteur, comme nous l'avons observé en parlant des balustrades : le diamétre du bas de la colonne Toscane aura dix-sept pouces, celui de la colonne Dorique sera de quinze, celui de la colonne Ionique de treize pouces six lignes, & ceux des colonnes Corinthienne & Composite, d'un pied. Suivant cette grandeur de colonnes de dix pieds d'élévation, on donnera à la Statue de l'Ordre Toscan quatre diamétres inférieurs qui font 5 pieds 8 pouces, à celle de l'Ordre Dorique quatre diamétres un tiers qui font 5 pieds 5 pouces, à celle de l'Ordre Ionique quatre diamétres deux tiers qui font 5 pieds 2 pouces, & aux Statues des deux derniers Ordres 5 diamétres qui font 5 pieds. Proportion des Statues.

Supposons à présent des colonnes de 60 pieds; le diamétre de la colonne Toscane aura 8 pieds 7 pouces, celui de la Dorique aura 7 pieds 6 pouces, celui de l'Ionique 6 pieds 8 pouces, & ceux des Ordres Corinthien & Composite, 6 pieds; alors la Statue de l'Ordre Toscan aura 2 diamétres qui font 17 pieds 2 pouces, celle de l'Ordre Dorique deux diamétres un sixiéme qui font 16 pieds 3 pouces, celle de l'Ordre Ionique deux diamétres un tiers qui font 15 pieds 6 pouces, & les Statues des Ordres Corinthien & Composite deux diamétres & demi, qui font 15 pieds.

Ayant égard à ces deux extrêmes de 10 pieds pour les plus petites colonnes, & de 60 pour les plus grandes, on se servira d'une progression arithmétique entre 10 & 60, pour avoir les différentes hauteurs des Statues, selon celles des colonnes: par exemple, à l'Ordre Corinthien, la Statue ayant 5 pieds pour une colonne de 10, & 15 pour une colonne de 60, les Statues pour celles de 20 seront de 7 pieds de hauteur, celles pour une colonne de 30 seront de 9; celles pour une colonne de 40 en auront 11; & celles pour une de 50 en auront 13; ainsi des autres, tant au-dessus qu'au-dessous de ces différentes hauteurs de colonnes ou pilastres.

Les Statues qui couronnent les Attiques, doivent avoir de hauteur un sixiéme de moins que la proportion des Statues des Ordres qui seront sous l'Attique.

A l'égard des Statues placées avec les Ordres d'Architecture surmontés les uns sur les autres, on trouvera par la régle ci-dessus les différentes hauteurs des Statues de l'Ordre inférieur & supérieur, par rapport aux différentes hauteurs & grosseurs des colonnes, & on additionnera la hauteur de la Statue du premier Ordre avec celle du dernier. On prendra la moitié du produit, pour constater la hauteur commune de toutes les Statues, tant des Ordres inférieurs, que des supérieurs, &c.

Suivant cette opinion de M. Desgodets, il est aisé de conclurre que puisqu'il donne la moitié de la hauteur des colonnes aux figures qui accompagnent les Ordres de 10 pieds, & le quart seulement à celles qui accompagnent des ordonnances de soixante pieds, les Statues en général peuvent être réduites aux $\frac{5}{16}$ au moins, ou à un tiers au plus de la hauteur des colonnes, y compris les bases & les chapiteaux; puisque, ainsi que nous l'avons déja remarqué, les colonnes de 10 pieds de hauteur ne doivent pas raisonnablement trouver place dans la décoration extérieure de nos édifices, & qu'il est très-rare que nous ayons occasion d'en employer de 60 pieds; (voyez l'application de cette derniere proportion concernant les figures, dans la description des Niches.)

Des Niches en général.

Des Niches. Les Niches (*k*) font partie de l'embelliſſement des édifices, elles y apportent même un ornement conſidérable lorſqu'elles ſont placées avec convenance dans la décoration extérieure & intérieure des Egliſes, des Veſtibules, des Eſcaliers, des Périſtyles, des Sallons, des Galleries, & autres lieux ſpacieux.

Il eſt néanmoins bon d'obſerver de n'en pas faire un trop fréquent uſage dans les bâtimens civils, leur multiplicité y deviendroit auſſi déſagréable que les frontons, qui pour être trop réitérés, interrompent la dignité des Ordres, leſquels dans un bâtiment d'importance doivent avoir la prééminence ſur le reſte de l'édifice, tous les autres membres d'Architecture devant leur être aſſujettis. Ce n'eſt pas que dans la plûpart des anciens édifices & dans quelques modernes on ne voye les niches employées quelquefois avec profuſion, mais il faut s'éloigner de cet excès, & éviter ſur-tout d'en placer dans la décoration des édifices aux endroits où elles ne peuvent recevoir naturellement des figures, ainſi qu'on le remarque à la plûpart de celles du vieux Louvre: car autrement les niches ne forment plus que des cavités inutiles auſſi bien qu'une altération apparente pour la conſtruction. On peut dire même en général qu'elles ſont plus propres à la décoration des édifices ſacrès qu'à tout autre bâtiment, quoiqu'il ne s'en voye pas une aux quatre Nations, aux Filles Sainte Marie de la rue Saint Antoine, ni dans tout l'intérieur du Val-de-Grace, &c; au lieu qu'à la Sorbonne & ailleurs on en voit juſques à trois l'une ſur l'autre, ce qui eſt contre toute regle de bienſéance, ainſi que nous le remarquerons dans ſon lieu.

Or puiſque les niches ſont deſtinées à recevoir des ſtatues, il doit donc y avoir un rapport & une proportion entre l'une & l'autre, de maniere que toutes les deux ſoient relatives aux différentes proportions des Ordres, & à leurs diverſes expreſſions.

La forme la plus ordinaire des niches eſt d'être enfoncées en demi cercle dans l'épaiſſeur des murs, & ceintrées en cul de four, à l'extrémité ſupérieure de leur élévation. Il s'en fait cependant quelquefois de quarrées, tant par leur plan que par leur élévation; mais ces dernieres ne ſont pas ſi généralement reçues, & ne ſont bien que dans l'ordonnance Toſcane & Dorique, ainſi qu'on l'a pratiqué à ces deux Ordres dans la cour Royale du Château de Vincennes, & qu'on le remarque ſur la Figure huitiéme.

Il eſt de grandes, de moyennes, & de petites niches; les premieres ſont deſtinées à recevoir des groupes de figures, & deſcendent juſques ſur le rez-de-chauſſée des Ordres ou des étages où elles ſont placées, ayant, ainſi que l'exprime la Figure premiere, les mêmes grandeurs & dimenſions des arcades avec leſquelles elles ſimétriſent; mais comme quelquefois ces arcades deviennent fort élevées, ſoit à cauſe de leur uſage, ſoit pour ſatisfaire à l'ordonnance générale, on enferme alors dans ces arcades des niches, qui ne deſcendant pas juſques ſur le ſol, reçoivent une moindre grandeur ainſi que les ſtatues; telles ſont celles de la Figure deuxiéme, qui ſont toujours comptées, malgré cette diminution, au nombre des grandes niches, en faveur des arcades feintes, dans leſquelles elles ſont contenues.

Les moyennes niches ſont celles qui commencent au-deſſus des ſocles ou piédeſtaux des Ordres, & où le deſſus de l'impoſte des arcades ſert de ligne diamétrale, pour décrire le cul de four & l'archivolte; telle eſt la Figure troiſiéme.

Les plus petites niches commencent auſſi au-deſſus des ſocles & piédeſtaux des

(*k*) Niche, de l'Italien *nicchio*, conque marine, parce qu'elle renferme ordinairement une ſtatue, ou bien parce qu'aſſez ſouvent on orne ſon cul de four d'une coquille, en latin *loculamentum*.

Ordres; mais leur ceintre ou archivolte eſt au-deſſous des impoſtes des arcades, ainſi que l'exprime la Figure quatriéme. Comme ces niches ainſi diſpoſées dans un petit entre-colonnement, ne ſont capables de contenir qu'une ſeule figure, & que leur hauteur proportionnée à leur largeur, qui eſt moindre que celle des précédentes, laiſſe au-deſſus d'elles un fort grand intervalle, ces eſpaces ſe revêtiſſent d'une table, d'un médaillon, d'un trophée, &c. Quelquefois au contraire, au lieu de pratiquer une niche à la partie inférieure de l'Ordre, on l'éleve vers les chapiteaux, & l'on place au-deſſous une table ſaillante, qui par ſa ſolidité ſemble être plus convenable au rez-de-chauſſée, au-deſſus duquel le vuide eſt placé, que dans cette Figure où le ſolide ſe trouve porté par le vuide de la niche. Néanmoins il eſt à craindre que la niche ainſi élevée, quoiqu'avec plus de vraiſemblance, ne puiſſe avoir aucun rapport ni avec le linteau, ni avec le vuide des croiſées, non plus que le plinthe qui ſépareroit la niche & la table du deſſous, à la place de laquelle dans ce cas l'on pourroit ſubſtituer une friſe, ſi la hauteur de l'Ordre le permettoit. Des Niches.



Cette Planche offre les différentes eſpeces de niches dont on peut faire uſage en général dans les diverſes ordonnances des édifices ſacrés, publics, ou particuliers.

Toutes les différentes ſujettions dont nous venons de parler doivent avertir qu'il faut de la retenue pour le choix & l'uſage des Niches dans la décoration des bâtimens, & qu'il eſt ſouvent beaucoup plus convenable dans l'extérieur, de placer les Statues ſur des piédeſtaux, derriere & au-deſſus deſquels on

pratique de grandes tables, qui ſelon la richeſſe du bâtiment & l'ordonnance de l'Ordre, peuvent être enrichies de trophées, &c; & que ces petites Niches ne doivent avoir lieu que dans l'intérieur des galleries ou dans un endroit resſerré qu'il eſt convenable d'orner, & où il ſeroit néanmoins préferable de mettre à leur place des trophées, ou tout autre ornement de ſculpture.

De la proportion des Niches.

De la proportion des Niches.

Il n'eſt point de grandeur déterminée pour les grandes & les moyennes Niches; c'eſt l'ordonnance générale de la décoration, la hauteur des portes & des arcades, qui établiſſent leur proportion. Le principe de la bonne Architecture exige ſeulement qu'elles ſoient contenues dans la hauteur d'un ſeul Ordre, & que leur archivolte ne ſurpaſſe jamais le deſſous de l'architrave : ce dernier ne pouvant raiſonnablement prendre le contour ſupérieur de la Niche, comme on le remarque dans quelques édifices qui ſemblent n'avoir été élevés que pour offrir aux Spectateurs intelligens des exemples de ce qu'il faut éviter.

A l'égard des plus petites Niches, on obſervera les proportions ſuivantes; d'autant qu'il faut qu'elles ſoient aſſez élevées pour que l'œil de la figure ſoit à la hauteur du centre qui aura ſervi à décrire le cul de four de la Niche; obſervation qui doit être générale pour toutes les eſpéces de Niches.

Aux Ordres qui n'ont que dix pieds d'élévation, compris les piédeſtaux & les entablements, la hauteur des niches ne doit pas avoir moins de cinq diamétres pour l'Ordre Toſcan, cinq diamétres cinq douziémes pour l'Ordre Dorique, cinq diamétres cinq ſeiziémes pour l'Ordre Ionique, & ſix diamétres un quart pour les Ordres Corinthien & Compoſite.

Aux colonnes ou pilaſtres qui auront 60 pieds de hauteur, les plus petites Niches ne doivent pas avoir moins de trois diamétres de hauteur pour l'Ordre Toſcan, trois diamétres un tiers pour l'Ordre Dorique, trois diamétres deux tiers pour l'Ordre Ionique, & quatre diamétres pour les Ordres Corinthien & Compoſite. Les deux extrêmes étant trouvés pour la hauteur des Niches dont nous parlons, relativement à chaque Ordre de 10 ou de 60 pieds, on trouvera par progreſſion arithmétique la proportion des Niches du même genre, leſquelles Niches ſeront capables de contenir des Statues dans les proportions dont nous avons parlé précédemment, ſuivant le ſiſtême de Deſgodets; mais, comme nous l'avons déja obſervé, ces figures, ſelon cet Auteur, doivent avoir pour extrême le quart ou la moitié de la colonne, & nous avons remarqué, page 97, qu'elles peuvent être réduites aux cinq ſeiziémes au moins, ou au tiers au plus, parce que cette dimenſion eſt la plus généralement approuvée par nos Architectes. Les figures des différens deſſeins de Niches que nous offrons ici ſont déterminées ſuivant ce principe.

Pour avoir la proportion des Niches, la regle générale des moyennes & des petites eſt que leur hauteur ait deux fois & demie leur largeur, mais pour leur donner une expreſſion plus ou moins élégante, relativement au caractere des différens Ordres, la hauteur de la Niche Toſcane ſe diviſera en 28 parties, celle de la Dorique en 29, celle de l'Ionique en 30 (voyez la Figure III), & celles des Corinthienne & Compoſite en 31; & l'on donnera douze de ces parties à la largeur de chaque Niche. Par ce moyen chacune d'elles ſe reſſentira en particulier d'une ordonnance ruſtique, ſolide, moyenne, délicate, ou compoſée.

Les grandes Niches deſtinées à recevoir des groupes, doivent être moins élevées que les précédentes, & il faut diviſer leur largeur en 12 parties, en donner 27 à la hauteur des Niches de l'Ordre Toſcan, 28 à celles de l'Ordre Dorique,

voyez

(voyez la Figure I), 29 à celles de l'Ionique, & 30 à celles des deux derniers Ordres. Les impostes & les archivoltes de ces grandes Niches doivent être les mêmes que ceux des arcades des Ordres. De la proportion des Niches.

Les impostes & archivoltes des moyennes & petites Niches peuvent se réduire à la septiéme partie de la largeur de la Niche, ainsi qu'il est exprimé en A Figure II; mais il faut affecter que les moulures supérieures des impostes & archivoltes des arcades soient les mêmes que celles des moyennes Niches, & supprimer seulement une des plate-bandes inférieures des grandes impostes, ainsi qu'on l'a pratiqué au Portique Dorique du Château de Vincennes, &c.

Quelquefois, au lieu d'impostes, on fait régner l'Archivolte sur les deux piédroits de la Niche, en forme de chambranle, comme dans la Figure V, & selon que l'Ordre est plus ou moins orné, on tient ce chambranle lisse à l'imitation des bandeaux, ainsi qu'on l'a observé au Portail du Val-de-Grace, quoique ces Niches se trouvent faire partie de l'ordonnance Corinthienne & Composite; ce qui est contre toute idée de vraisemblance. D'ailleurs il faut sçavoir que les chambranles ou les bandeaux autour des Niches, ne doivent être pratiqués que lorsqu'il est à craindre que l'imposte de ces Niches ne divisât trop fréquemment la hauteur de l'Ordre, & qu'il ne vint mourir à la hauteur du tiers inférieur de la colonne ou pilastre. On peut néanmoins éviter cet inconvénient, en enfermant ces Niches circulaires dans une autre niche qui soit quarrée & renfoncée, dans l'épaisseur de laquelle vienne se terminer la saillie de l'imposte, ainsi qu'on l'a observé dans tous les exemples que nous donnons ici, non seulement à cause de ce que nous venons de dire, mais aussi pour que cette niche renfoncée, dont le sommet est en plate-bande, puisse recevoir des tables au-dessus, qui font toujours un meilleur effet étant droites, que lorsqu'elles sont circulaires, ou qu'elles suivent le contour des archivoltes.

L'on ne doit pas mettre l'une sur l'autre plusieurs hauteurs de Niches dans un même Ordre, quelque colossal qu'il puisse être, ainsi qu'on le remarque dans l'intérieur de la Sorbonne: il ne le faut pas même quand on auroit pratiqué dans les dehors du bâtiment deux hauteurs de croisées entre chaque entre-colonne ou pilastre, parce que la statue de la Niche supérieure, qui ne paroît pas séparée par un plancher, semble avoir ses pieds posés sur la tête de celle de la Niche inférieure, quoique la distance du mur qui sépare ces Niches soit ornée de membres d'Architecture. Au contraire, aux bâtimens où chaque Ordre désigne un étage particulier, on peut mettre des Niches à chacun de ces étages, l'entablement de chaque Ordre annonçant extérieurement différens planchers.

Il faut éviter aussi de poser les pieds des Statues sur la base des niches, ils doivent toujours en être séparés par un plinthe de la hauteur d'une demie tête, comme il est exprimé dans les Figures quatriéme & septiéme, les Sculpteurs ayant soin de l'observer dans le bloc même, afin que ce plinthe pris dans la masse de la statue, puisse leur servir de terrasse & d'un empattement qui soutienne leurs draperies ou leurs allégories, & en garantisse la fragilité. Si au contraire les niches se trouvent plus grandes que la hauteur des statues ne le requiert, eu égard à la proportion des Ordres, on doit mettre au-dessous de ces statues un piédestal, comme dans la Figure premiere, ou un piédouche, comme dans les Figures deuxiéme & cinquiéme, ou enfin un socle, comme dans les Figures troisiéme & sixiéme, afin d'élever les yeux de toutes les statues à la hauteur du centre qui sert à décrire le cul de four de la niche; mais principalement il faut éviter, comme un défaut essentiel, de faire porter ces figures en saillie au-delà du devant des niches, & de les soutenir par des consoles, ainsi que l'affectent la plûpart des Italiens. Cette maniere est contre les principes de l'art, & ne doit pas même être mise en usage dans les décorations théâtrales ou des fêtes publiques;

la vraisemblance devant toujours être préférée dans tout ce qui est du ressort de l'Architecture. Il ne convient pas non plus, quoiqu'il n'y ait pas de niches, de faire porter ses figures sur des cul-de-lampes au-devant du nud d'un mur, d'une table, ou d'un pilastre, comme on vient de le pratiquer dans l'Eglise de St. Sulpice; car non-seulement ces statues, quelque bien exécutées qu'elles soient, altérent la proportion des pilastres auxquels elles sont adossées, mais elles semblent avoir été placées ainsi plutôt pour étaler le mérite du Sculpteur, que pour satisfaire à l'ordonnance générale de l'édifice.

Des Frontons en général.

Des Frontons. L'origine des Frontons nous vient de la forme des couvertures des Temples de la Gréce, où une médiocre pente suffisoit pour faire écouler les eaux de la pluye; mais comme la hauteur des combles varie suivant la différence des climats, & qu'ils exigent plus de pente dans les pays froids & sujets aux neiges, que dans les pays chauds, la hauteur des frontons depuis ces tems reculés n'a plus rien de commun avec la proportion des combles: de maniere qu'aujourd'hui pour éviter les deux formes triangulaires des frontons & des combles, lorsque ces derniers sont plus élevés que le fronton, on les construit en croupe par le devant, en sorte qu'il n'y ait que le fronton qui soit apparent du point de distance, ainsi qu'on l'a pratiqué au frontispice de l'Eglise de St. Roch.

L'excès dans lequel ont donné les Anciens & la plûpart des Architectes modernes, au sujet de la multiplicité des frontons, est si choquant, qu'on ne peut s'empêcher d'applaudir à ceux qui en ont usé avec plus de retenue dans leurs décorations. Quoiqu'en examinant leur origine & l'obliquité de leur corniche rampante, il semble qu'ils devroient être soustraits d'une décoration vraiment réguliere; cependant comme on en a introduit avec quelque succès dans ce que l'Italie nous offre de plus excellent en Architecture, & qu'on en a fait usage en France dans nos plus beaux édifices, sans en autoriser la multiplicité, nous traiterons des occasions où ils peuvent être visiblement nécessaires, en rapportant les exemples que nous en ont laissés nos plus habiles Architectes, tels que Perraut au Péristyle du Louvre, Mansard aux Invalides, Le Mercier & Le Muet au Val-de-Grace, &c.

D'après ces exemples, nous dirons qu'il est à propos de ne les employer que pour couronner l'extrémité supérieure des grands avant-corps, contre l'opinion de ceux qui en placent sur les croisées, sur les niches, & même quelquefois sur des tables saillantes, & qui conseillent, lorsque ces frontons sont fréquemment réitérés, d'en placer alternativement de triangulaires & de circulaires, ainsi qu'on l'a pratiqué sans succès à la façade de la grande Gallerie du Louvre du côté de la riviere, où leur grandeur & leur multiplicité n'ont rien de gracieux ni même de supportable. Car il est aisé de concevoir que le cours du comble, qui s'apperçoit au-dessus de ces frontons, n'exigeoit pas cette décoration, qui est d'ailleurs sans convenance, & à la place de laquelle une balustrade auroit beaucoup mieux réussi. C'est ce qu'on a observé dans les ailes du Château de Clagny, de Maisons, au Palais du Luxembourg à Paris, &c, aussi bien qu'à la façade de Versailles du côté des jardins, où l'on a supprimé tout-à-fait les frontons, sans qu'il paroisse manquer quelque chose d'essentiel à l'ordonnance de sa décoration. C'est pourquoi leur usage devroit être seulement du ressort de la décoration des frontispices des Eglises, qui représentent le pignon d'un monument beaucoup plus profond qu'il n'est large, ainsi que l'étoient les Temples de la Gréce & de l'Italie; & si dans les bâtimens civils cette décoration peut entrer raisonnablement pour quelque chose, ce ne doit être qu'à l'extrémité supérieure d'un avant-corps qui a une sail-

lie conſidérable, & à qui un fronton ſemble ſervir de comble à deux égouts pour faire gagner aux eaux la pente de celui qui régneroit ſur toute la façade du bâtiment, ou ſeulement de celui de l'avant-corps. Des Frontons.

Quelque uſage, en général, qu'on veuille faire des frontons, l'on ne doit jamais en placer deux l'un ſur l'autre dans le même avant-corps d'un édifice, à moins que celui qui eſt inférieur ne couronne un corps particulier, ainſi qu'on l'a pratiqué au porche du frontiſpice de l'Egliſe du Val-de-Grace, parce qu'alors ce premier fronton ſemble exprimer la couverture de ce premier avant-corps, & le ſecond la croupe du devant de la couverture de l'Egliſe.

Il ſe fait des frontons de pluſieurs formes, dont nous parlerons en leur lieu; nous dirons ſeulement ici que les frontons triangulaires ſont les plus approuvés, & qu'après ceux-ci, ceux qui ſont décrits d'une portion de cercle peuvent quelquefois être employés avec ſuccès dans la décoration des édifices, pourvû qu'on ne les faſſe pas ſervir à terminer l'extrémité ſupérieure d'un frontiſpice, comme on l'a pratiqué au portail des Minimes, tant à cauſe qu'un fronton circulaire ne reſſemble pas ſi bien à un comble à deux égouts, qui en eſt l'origine, que parce que ſon aſpect apporte plus de peſanteur que le triangulaire.

De la proportion des Frontons.

Quoiqu'il y ait une proportion générale pour les Frontons, cependant ſelon le ſentiment de quelques Auteurs & les exemples que nous en ont laiſſés les anciens & la plûpart des modernes, ils ſont ſuſceptibles de variation ſuivant la hauteur & la largeur des avant-corps qu'ils couronnent. Par exemple, ſi l'avant-corps d'un bâtiment à un étage avoit plus d'étendue que de hauteur, il faudroit que le Fronton fût moins élevé que ſi l'avant-corps avoit beaucoup plus d'élévation que de largeur, parce que la comparaiſon que l'œil fait de la hauteur du Fronton avec celle du corps qui le ſoûtient, ſemble rendre le ſommet du premier trop élevé pour couronner un édifice tenu plus large que haut, & qu'au contraire il paroîtroit trop ſurbaiſſée ſur un bâtiment tenu plus élevé & qui auroit une médiocre étendue. Il ne faut pas néanmoins que ces différences de hauteur ſoient trop conſidérables, mais elles peuvent être déterminées relativement aux proportions qui ſuivent. Proportion des Frontons.

La plus belle proportion qu'on puiſſe donner à un Fronton qui couronne un avant-corps dont la hauteur & la largeur ſont à peu près les mêmes, eſt de partager la longueur de la corniche horiſontale en 24 parties, dont la moitié eſt 12 (Figure premiere), & d'en donner cinq à la hauteur du Fronton, non compris la cimaiſe horiſontale; proportion relative, à peu de choſe près, à la maniere de diviſer la longueur de la baſe en deux également, de décrire un demi cercle, pour du point C (Figure ſeconde) tracer la portion de cercle A D, & de prendre le point D pour la hauteur du ſommet du Fronton. Si l'on vouloit élever le Fronton pour les raiſons ſuſdites, il faudroit diviſer la longueur de la corniche horiſontale (Figure troiſiéme) en 23 parties, & en donner 5 à la hauteur du Fronton, non compris la cimaiſe: alors cette proportion ſeroit convenable pour un avant-corps qui auroit de hauteur le double de ſa largeur. Si au contraire on vouloit ſurbaiſſer ce Fronton pour l'approprier à un avant-corps qui n'auroit de hauteur que la moitié de ſa largeur, il faudroit diviſer ſa baſe (Fig. quatriéme) en 25, & en donner 5 à la hauteur du Fronton, toujours non compris la cimaiſe horiſontale. Suivant ces trois manieres d'établir la hauteur des Frontons, leur plus haute proportion eſt à leur largeur comme 5 eſt à 23. La moyenne, qui eſt la plus généralement reçue, eſt comme 5 à 24; & la moins élevée, comme 5 eſt à 25. D'après ces principes, on pourra faire les Frontons plus ou moins élevés, ſelon que les avant-corps auront plus ou moins de largeur.

Proportion des Frontons.

Les Frontons ſont compoſés de deux parties principales ; ſçavoir du timpan E ; qui eſt la partie du nud du mur qui s'éleve au-deſſus de l'entablement, & des corniches rampantes K, qui mettent à couvert le timpan par leur ſaillie, (voyez la Figure cinquiéme). Quelques Architectes y ajoûtent une troiſiéme partie, ſçavoir les acroteres, ou petits piédeſtaux L, dont Vitruve parle, & qu'il dit être deſtinés à porter des ſtatues. On voit encore des exemples de ces acroteres aux veſtiges du Portique du Panthéon, au Frontiſpice de Néron, à celui du Temple de la Fortune virile, & à d'autres édifices antiques ; mais cette troiſiéme partie peut être ſupprimée & regardée comme indifférente à l'uſage & à la proportion des Frontons ; les baluſtrades que nous faiſons régner aſſez ordinairement à l'extrémité ſupérieure des bâtimens un peu conſidérables, leur en tenant lieu. On ſe contente ſeulement de poſer quelquefois un ſocle horiſontal M ſur le ſommet du Fronton, lorſqu'on y veut élever quelques figures, trophées, ou vaſes, comme on l'a pratiqué à la façade du Château de Sceaux, du côté de l'entrée, & ainſi qu'on l'a exprimé par la Figure dixiéme.

Il faut que le nud du timpan E ſoit à plomb de la friſe de l'entablement, comme il eſt exprimé dans la Figure ſixiéme. La corniche rampante des Frontons, marquée K, doit être compoſée des même moulures, & être de la même proportion que celle de l'entablement horiſontal B qui ſert de baſe au triangle, à l'exception de la cimaiſe ſupérieure, qui ſera ſupprimée à cette derniere dans toute la longueur du Fronton, mais qui doit régner ſur les corniches rampantes, pour s'accorder à angle obtus, comme en N, avec celle qui régne ſur les aîles de l'édifice, où le Fronton placé ſur l'avant-corps aura pris naiſſance.

Il ne ſuffit pas de faire choix des proportions des Frontons dont nous avons parlé, il faut ſçavoir, qu'en général il convient que la corniche horiſontale B, qui eſt ſous le timpan E, ſoit continuée ſans interruption, évitant la licence de la couper, ou de l'interrompre, ſoit en la faiſant tourner en portion de cercle, comme dans la Figure XII, ſoit en la profilant en arriere-corps, comme à la Figure XIII, cela étant abſolument contraire aux principes de l'art. Si, par une néceſſité indiſpenſable, on ſe trouve obligé de faire reſſauter cette corniche, il faut que cette licence annonce une obligation abſolue, encore n'en faut-il pas uſer dans une façade principale, contre les exemples de preſque tous nos bâtimens d'une certaine importance. Car il eſt aiſé de ſentir, que c'eſt une abſurdité que d'interrompre ce que l'Architecture a de plus régulier, pour y ſubſtituer une partie acceſſoire, telle qu'un morceau de ſculpture, comme à la Figure XI, qui auroit pû être placé ſur le ſommet du Fronton, comme on le voit à la Figure X. La néceſſité de faire monter une croiſée ou une arcade plus haut que les autres, dans l'avant-corps d'un bâtiment, pour éclairer l'intérieur d'une Chapelle, d'une Gallerie, d'un Sallon, &c, eſt même une mauvaiſe excuſe, dont tout homme verſé dans l'art ne doit point ſe ſervir ; & bien loin que ce que nous avons à Paris dans ce genre ſerve d'autorité, il doit au contraire faire ſentir l'abus que préſente cette licence dans la Figure XII.

A l'égard des corniches rampantes des Frontons, il eſt encore plus abſurde de les enrouler ou de les interrompre, comme on le voit (Figure XI). On doit même obſerver que lorſqu'on ſe trouve obligé de donner une certaine ſaillie aux extrémités de l'avant-corps, il faut, autant qu'il eſt poſſible, terminer cette ſaillie ſous l'architrave, comme l'exprime la ligne G (Figure V), ou ſi ce reſſaut terminé ſous l'Architrave, donnoit une proportion trop courte à la partie de l'arriere-corps O, on pourroit à la rigueur monter ces reſſauts ou avant-corps juſques ſous le ſofite du larmier de la corniche horiſontale, comme l'expriment la ligne & le profil H, & même par licence, juſques dans le timpan & la cimaiſe inférieure de la corniche rampante du fronton, comme le marquent la

ligne

ligne & le profil I ; alors le sofite du larmier supérieur du fronton sera plus large dans l'arriere-corps O que dans les parties saillantes P : néanmoins il ne faut pas que ces arriere-corps soient trop profonds, ainsi qu'on le remarque au portail de St. Roch, de crainte que la saillie du sofite ne paroisse trop pesante. On doit éviter sur-tout que les larmiers & les cimaises supérieures des corniches rampantes des frontons ayent des ressauts tels que les font voir la ligne & le profil R. Ce genre de fronton, quoique moins vicieux que celui de la Figure XI, n'en seroit pas plus tolérable dans une Architecture réguliere, principalement lorsqu'il y a des modillons & des mutules dans les corniches, parce qu'il en résulteroit un défaut de simétrie dans la distribution des cassettes & des ornemens qui feroit toujours un mauvais effet.

Proportion des Frontons.

Cette Planche représente la diversité des proportions des Frontons, leurs ornemens, & les abus dont quelques-uns ont use dans cette partie de la décoration des édifices.

Propor-tion des Frontons.

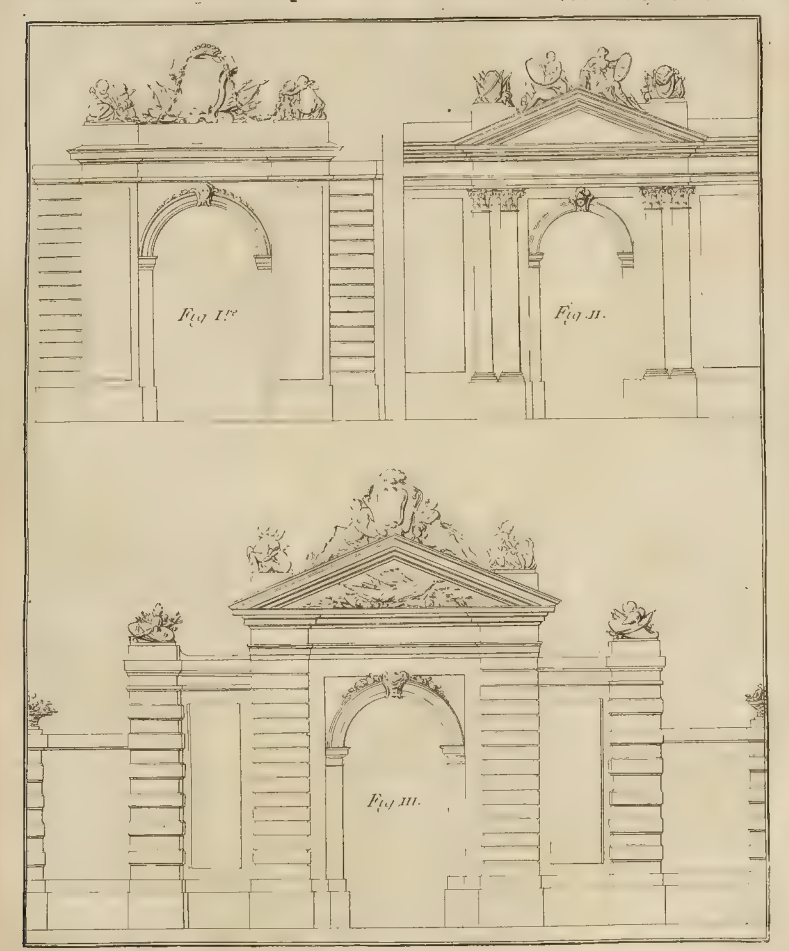
Lorsque l'on met des mutules ou des modillons dans la corniche horisontale d'un fronton, il est indispensable d'en mettre aussi dans les corniches rampantes, quoique Vitruve rapporte que les Anciens n'approuvoient pas ces sortes d'ornemens, & qu'il dise que les modillons n'ayant été imaginés que pour représenter les extrémités des chevrons, il les y falloit supprimer; mais aujourd'hui que l'on regarde ces ornemens plutôt comme propres à soulager la saillie des larmiers que relativement à ce qui leur a donné naissance, on les admet volontiers. Quelques Architectes sont du sentiment de les retourner d'équerre sur la corniche oblique, comme ceux marqués Q, (Figure VII); d'autres veulent que leurs côtés soient perpendiculaires à la corniche horisontale comme S, d'après les exemples du Panthéon, du frontispice de Néron, à Rome, du Péristyle du Louvre, à Paris, des quatre Nations, de la Sorbonne, du Val-de-Grace, &c. Cependant il est certain que lorsqu'ils sont perpendiculaires à la corniche rampante comme Q, ils ont plus de rapport à leur origine, & qu'aussi lorsqu'on voudroit enrichir par des ornemens les moulures de ces corniches, il seroit désagréable de voir des oves, des denticules, des rais de cœur, &c, & principalement la tête des consoles des modillons, qui pour être perpendiculaires à la corniche horisontale, se trouveroient situés obliquement sur les corniches rampantes, ainsi qu'on le remarque à plusieurs de nos édifices.

La cimaise supérieure de la corniche horisontale, & qui doit être supprimée dans l'étendue de la base du timpan, doit régner sur les corniches rampantes, & avoir la même hauteur que celle qui régne sur les arriere-corps, comme N, (Fig. V.) mais il faut éviter que vers les extrémités du fronton elles forment une crossette, ainsi qu'il est exprimé plus en grand en T (Fig. VIII.) ce qu'on ne pourra faire sans tenir la saillie de cette cimaise plus camuse aux extrémités du fronton que partout ailleurs, comme il est marqué en U (Fig. IX.), & ainsi qu'il est pratiqué au portail des Minimes. Cette irrégularité est moins perceptible que l'usage des crossettes, ou que de tenir la cimaise supérieure de la corniche rampante plus élevée, comme l'exprime la ligne ponctuée Y, ce qui feroit d'autant plus mal que la corniche horisontale, étant affoiblie par la suppression de la cimaise, feroit paroître trop de disproportion entre les corniches rampantes & l'horisontale : considération qui ne doit jamais autoriser à supprimer, dans l'entablement qui sert de base au fronton, la frise & l'architrave, parce que ces deux membres étant retranchés, cette partie se trouve affoiblie de maniere qu'elle paroît incapable de porter le poids des deux corniches rampantes.

Lorsqu'on veut orner les timpans des Frontons, (ce qui est assez souvent indispensable) il faut que ces ornemens soient en rapport avec l'usage des édifices. Il seroit prudent, par exemple, de supprimer les armoiries que l'on met presque toujours sans convenance dans les Frontons des Façades des Edifices Sacrés : cette ostentation mondaine ne devroit point être du ressort des Temples destinés à la Religion. Des bas-reliefs allégoriques aux principaux motifs de l'édification de ces monumens, devroient y être préférés, & l'on pourroit, ce me semble, reserver cette marque de la vanité humaine pour les édifices publics ou particuliers; encore convient-il d'en user avec prudence, & du côté de l'entrée seulement. Sur-tout il faut éviter dans ces ornemens les cartels de forme chimérique, inclinée, & frivole, dont on use dans notre siécle, lesquels ne sont ni du ressort de la convenance, ni relatives à la matiere avec laquelle ces espéces d'ornemens sont exécutés. Il n'est pas plus tolérable de remplacer ces ornemens par plusieurs Frontons les uns dans les autres, comme il s'en voit dans l'un des gros pavillons du vieux Louvre, cette répétition étant aussi disgracieuse que peu vraisemblable.

Pour donner une idée de la décoration des Frontons, soit qu'on ait dessein

d'orner leur timpan, ſoit qu'on veuille enrichir l'extrémité ſupérieure des corniches rampantes, ſoit enfin qu'on préfére les amortiſſemens aux Frontons, l'on trouvera dans les trois deſſeins qui ſuivent différens ornemens à l'uſage de la décoration extérieure, dont on pourra faire choix ſelon la diverſité des occaſions. Proportion des Frontons.



Cette Planche repréſente l'Ordonnance de trois frontiſpices. La figure premiere d'Ordonnance Dorique eſt deſtinée pour la porte d'un Hôtel, & eſt terminée par un amortiſſement à la place d'un fronton. La figure ſeconde d'Ordonnance Corinthienne peut ſervir pour le frontiſpice d'un Palais. La figure troiſiéme d'Ordonnance Ionique peut être employée pour la porte d'une Maiſon de plaiſance.

Nous avons déja dit que les Frontons triangulaires étoient préférables aux circulaires; cependant quelques-uns ſont du ſentiment que lorſqu'on veut mettre

Des Frontons. deux Frontons l'un sur l'autre dans un même bâtiment, on doit les faire chacun d'une différente forme, ainsi qu'on l'a pratiqué aux Minimes ; mais comme en général celle des Frontons circulaires est pesante, il faut s'en servir peu : je crois même pouvoir avancer qu'en pareille occasion, ou je répéterois les frontons triangulaires, ou je préférerois leur suppression. Au reste, comme nous l'avons déja remarqué, de tous les édifices du ressort de l'Architecture civile, les Temples sont presque les seuls où les Frontons puissent être admis convenablement.

Il faut observer qu'un Fronton triangulaire peut couronner dans un avant-corps, trois croisées ou arcades, & jamais cinq, comme au Château de Saint Maur ; que si par quelque raison indispensable, on vouloit employer un Fronton circulaire, il n'en doit jamais couronner qu'une seule, & que le centre qui aura décrit l'archivolte de l'arcade de dessous, doit aussi être le centre de ce Fronton.

Des Portes en général.

Des Portes. Il se fait de trois especes de Portes ; celles en Plein-ceintre, les Quarrées, & les Bombées. Quelques Architectes modernes en ont introduit une quatriéme espece appellée surbaissée, ou en anse de panier ; mais le mauvais usage que plusieurs d'entr'eux en ont fait, les a exclu de tout genre de décoration réguliere, aussi bien que les surmontées que les Gothiques avoient introduit dans leurs bâtimens : & si quelquefois l'on fait des Portes surbaissées, ce ne doit être que pour des étages en soubassement, comme on l'a pratiqué à la Fontaine de la rue de Grenelle, afin de rendre leur hauteur plus en rapport avec leur largeur. Nous ne parlerons point ici de la proportion de ces portes ; nous dirons seulement, que lorsqu'on est obligé de les mettre en usage, il faut éviter de les décorer d'impostes & d'archivoltes, qu'il faut avoir soin de rendre leur cherche coulante & sans jarrets, & ne les appliquer qu'aux bâtimens rustiques, tels que les basses-cours en général, les orangeries, les terrasses, &c ; ces sortes d'édifices n'étant pas susceptibles de la sévérité des regles qu'on est obligé d'observer dans les édifices sacrés & publics, où il convient de n'admettre que les Portes en plein ceintre, quarrées, ou bombées.

Des Portes en plein ceintre. Les Portes en plein ceintre, sont celles qui doivent avoir le plus rigoureusement leurs proportions en rapport avec les Ordres d'Architecture, non seulement eu égard à leur baye, mais aussi pour la richesse des membres d'Architecture & des ornemens qui doivent les accompagner.

On doit convenir que les Portes en plein ceintre, sont les plus belles & les plus capables de faire partie de la décoration d'une Architecture grave & réguliere, comme aux frontispices des Eglises, aux avant-corps des maisons Royales & des Places publiques, aux portes cocheres, ou toutes autres parties saillantes, qui doivent se distinguer dans un édifice, ainsi qu'on en voit à la plûpart des bâtimens modernes de la France & de l'Italie : je dis modernes, car Vitruve dans son sixiéme Livre, Chap. IV. nous dit expressément que les portes de la plûpart des Temples de la Grece & de l'Italie étoient à platebande droite, & plus étroites par le haut que par le bas ; & il nous enseigne même les regles de ce retressissement, sans rendre néanmoins raison de cette bisarrerie. Il est certain que ce qui nous reste des vestiges du Temple de Vesta à Tivoli, nous offre l'exemple non-seulement des portes dont parle Vitruve, mais aussi des croisées qui sont pratiquées de la même maniere. Cet Auteur n'est pas le seul qui nous ait parlé de ces portes retressies par le haut, Jean Bulant dans son Livre, en donne aussi de cette espece, avec des proportions particulieres pour chaque Ordre.

Philibert Delorme donne au contraire la proportion d'un porte antique, qui est à Ste. Sabine, sur le mont Aventin à Rome, laquelle est plus large par en haut que

que par en bas, ayant à son extrémité supérieure 14 palmes, 2 minutes, 3 onces; & en bas 13 palmes 14 minutes, sur 24 palmes de hauteur. Ce même Architecte, qui dit aussi avoir mesuré la porte de la Rotonde, prétend qu'elle est exécutée à peu près de même, lui ayant trouvé 26 palmes un tiers de largeur par en bas, & 26 palmes deux tiers par en haut, sur 53 un tiers d'élévation; & il applaudit l'Architecte qui a fait cette porte plus large par en haut que par en bas, à cause, dit-il, qu'étant fort grande, sa partie supérieure diminue à l'œil. Mais ce prétendu raisonnement d'optique est détruit par Desgodets, qui dit dans son Livre, page 18, qu'il a mesuré cette porte à Rome avec beaucoup de soin, & qu'il en a trouvé les piédroits paralleles, & ayant de proportion 18 pieds 4 pouces & demi, sur 36 pieds 1 pouce & demi de haut. Ce qu'il y a de vrai, c'est que le plus grand nombre des Architectes, même de ces tems-là, ont négligé d'imiter l'une & l'autre maniere de faire les portes dont nous venons de parler, ainsi qu'on le remarque à Rome dans nombre d'édifices anciens, où les portes à la vérité sont à platebande droite, mais dont les piédroits sont élevés perpendiculairement, comme au Panthéon, au Temple de Bacchus, & aux vestiges du Collisée, & que depuis ces tems reculés les portes ont été faites en plein ceintre, en Italie, ainsi qu'en France, à l'exception des Invalides & du Val-de-Grace, à Paris, où les principales portes des frontispices sont à plate-bande droite; ce qui n'est pas le plus à imiter dans leur ordonnance. Des Portes.

De la proportion des Portes.

La proportion générale des portes, selon Vignole & plusieurs Auteurs de réputation, est d'avoir leur hauteur double de leur largeur; néanmoins j'estime que cette proportion doit être en relation avec la différence des Ordres, & il est même nécessaire d'observer, lorsqu'on croit devoir faire usage des portes en plein ceintre, de leur donner plus de hauteur qu'à celles en plate-bande & aux bombées, parce que la forme en plein ceintre paroît toujours plus courte que toute autre, à cause du plein que laissent les arcs aux deux côtés supérieurs des piédroits. Dans ce cas, pour qu'elles paroissent à l'œil du spectateur avoir les mêmes proportions que les portes à plate-bande & bombées, dont nous allons déterminer les dimensions, il faut donner à la hauteur de celles en plein ceintre, pour le Toscan deux fois leur largeur, pour le Dorique deux fois & un sixiéme, pour l'Ionique deux fois & un quart, pour le Corinthien deux fois & demi, & pour le Composite deux fois & un tiers, ainsi que l'expriment les Figures premiere, seconde & troisiéme de différentes ordonnances en proportion, à l'usage de la décoration des portes cocheres, & où l'on a introduit différens ornemens relatifs à leurs expressions Dorique, Ionique & Corinthienne. (Voyez la page 107.) De la proportion des Portes.

Pour avoir les différentes proportions des portes à plate-bande droite, il faut diviser leur largeur en douze parties, en donner 23 à la hauteur de la porte Toscane, 24 à la Dorique, 25 à l'Ionique, 26 à la Corinthienne, & vingt-cinq & demi à la Composite; ainsi la porte Toscane sera moins haute que le double de sa largeur d'un douziéme, la Dorique aura sa hauteur double de sa largeur, l'Ionique aura un douziéme plus que le double, la Corinthienne sera plus haute d'un sixiéme que le double, & la Composite d'un huitiéme. Des Portes quarrées.

La proportion de l'ouverture de la baye des portes à plate-bande droite qui sont accompagnées de colonnes ou pilastres, dont la base pose seulement sur des socles, & non sur des piédestaux, doit se trouver comme il suit. Il faut que le dessus des chambranles A alligne celui de l'astragale du fust supérieur des colonnes, & ajoûter un module en contrebas pour l'épaisseur du chambranle, comme B; après quoi, pour la proportion de la porte Dorique, on divisera la hauteur,

Des portes quarrées. depuis le dessous du claveau jusques sur le sol, en vingt-quatre parties, & on en donnera douze à la largeur de la porte. Voyez la Figure IV, &c.

Lorsque les colonnes ou pilastres ont des piédestaux, les colonnes paroîtroient trop petites si les portes occupoient toute la hauteur de l'Ordre, & il faut alors ne faire la hauteur des bayes que des quatre cinquiémes de tout l'espace depuis le dessous de l'architrave A jusques sur le rez-de-chaussée B, (Fig. V.) c'est-à-dire qu'ayant divisé toute cette hauteur en cinq parties, on en donnera quatre à celle de la porte, en observant d'orner le dessus de ces portes d'une maniere convenable au caractere de l'édifice, à l'espece d'Ordre qui y régnera, & aux différentes sujettions qui se rencontrent dans un bâtiment composé de plusieurs étages. Car puisque la décoration de la porte d'un édifice à un seul étage ne doit tenir sa proportion que de l'Ordre qui y préside, celle d'un étage couronné d'un autre Ordre, ou souvent de plusieurs, doit être en relation, non-seulement avec l'Ordre qui lui établit ses proportions, mais aussi emprunter un caractere plus ou moins léger, relativement à l'expression des Ordres qui seront au-dessus ou au-dessous dans tout l'édifice.

On met ordinairement un chambranle ou un bandeau au pourtour de la face extérieure des portes à plate-bande droite, & leur largeur doit être la sixiéme partie de celle de la baye, comme dans la Figure IV, pourvû néanmoins que cette largeur n'excede point le demi diamétre de l'Ordre; car autrement il faut restraindre la largeur des chambranles à un module, comme dans la Figure V, afin qu'ils ayent les mêmes largeurs que les impostes & archivoltes destinés aux arcs en plein ceintre, & affecter que les profils de ces chambranles soient les mêmes que ceux des archivoltes des cinq especes d'arcades, qui empruntent les leurs des architraves des Ordres.

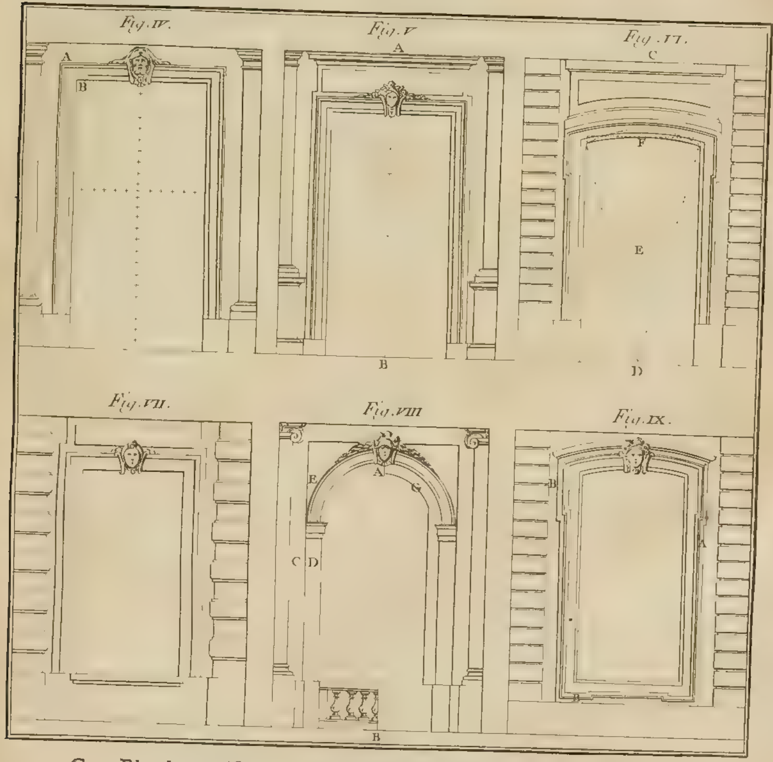
Des Portes bombées. Les portes bombées doivent avoir les mêmes dimensions que celles dont nous venons de parler; mais il est bon de remarquer que si par quelque cas particulier il n'est pas possible de leur donner la même hauteur, leur proportion en général peut souffrir quelque altération, parce que le contour de leur arc les fait paroître moins écrasées que les portes à plate-bande droite, ces dernieres ne devant jamais avoir moins que les proportions que nous venons de donner, & pouvant souffrir au contraire quelque augmentation, sans s'écarter des principes de l'art, & sans pour cela avoir les proportions des portes en plein ceintre que l'on vient de décrire.

Nous avons dit, à l'occasion de la Figure V, qu'on pouvoit donner depuis le dessous du linteau de la porte jusqu'au-dessous de l'architrave, le cinquiéme de toute la hauteur depuis A jusqu'à B, quand l'ordonnance est massive; on peut aussi lui donner, comme dans la Figure VI, le quart de la hauteur C D; mais l'on doit regarder cette hauteur comme la plus grande élévation de claveau qu'on puisse donner à une porte, & celle de la Figure IV, comme la moindre dont on puisse faire usage dans une Architecture réguliere.

La maniere de tracer les arcs d'une porte bombée, est de les décrire du sommet d'un triangle équilatéral, au moins, comme E (Figure VI), ou du sommet d'un triangle isoscelle, au plus, dont la perpendiculaire soit le double de la base, comme D, même Figure: variation qui doit dépendre de leur ouverture. Mais en général il faut sçavoir que cet arc étant rendu trop sensible, produit à l'œil un mauvais effet, parce qu'il ressemble à un plein ceintre corrompu, de même qu'en le faisant trop méplat il ressemble à une plate-bande droite dont l'exécution est vicieuse.

Si l'on vouloit donner à la hauteur de ces portes une proportion plus élégante que deux fois leur largeur, au lieu de faire l'intrados des claveaux F de la hauteur du quart de toute celle C D, on feroit la corde de l'arc de deux fois juste, & la

profondeur de l'arc feroit prife aux dépens du claveau. Cette différence paroît peu de chofe, mais il eft très-certain que fi la jufteffe des proportions fait le mérite de l'Architecture, ainfi que nous l'avons démontré, on ne peut trop s'appliquer à découvrir les moyens de plaire aux hommes intelligens dans cet Art, principalement lorfque dans une ordonnance fimplement réguliere, on n'a pour fe faire admirer que le fecours des proportions, les ornemens & la beauté de la fculpture ne pouvant pas toujours entrer pour quelque chofe dans l'édification des bâtimens; encore ne faudroit-il pas, avec le pouvoir d'en ufer à difcrétion, négliger ce que l'Architecture a de plus recommandable dans l'ordonnance de la décoration, je veux dire la proportion. Des portes bombées.



Cette Planche repréfente les trois principales formes des portes & des croifées, relativement aux proportions de l'ordonnance des Ordres, accompagnées des membres d'Architecture qui conviennent à chacune, fuivant l'application qu'on en peut faire dans la diverfité des occafions qu'on a de bâtir.

Des Croifées en général.

Après avoir parlé des portes relativement à la décoration extérieure, nous dirons que les Croifées font de toutes les parties de l'Ordonnance d'un édifice, celles qui exigent le plus de relation avec la diftribution intérieure. Un Architecte qui n'auroit pour objet que la décoration des dehors, & qui négligeroit le rap-

Des Croisées.

port qui doit se rencontrer entre l'extérieur & l'intérieur d'un bâtiment, ne pourroit être regardé que comme un Décorateur, & non comme un Architecte dont le devoir est de s'appliquer à satisfaire aux loix de la simétrie, pour que ces Croisées, qui du côté des murs de face, doivent répondre à l'expression des Ordres, soient toutes ensemble relatives au rapport qu'exige dans le bâtiment chaque piéce en particulier, afin que les trumeaux deviennent d'une égale largeur dans l'intérieur d'un sallon, d'un cabinet, d'une salle de compagnie, &c; que leurs écoinçons soient égaux, que leurs formes soient semblables, & que dans une même piéce il ne se trouve pas une Croisée quarrée avec une ceintrée, ou bombée. Car pour masquer ce défaut de simétrie, on est obligé d'avoir recours aux voussures de Marseille, ou de St. Antoine, mais cela n'empêche pas qu'on n'y apperçoive toujours quelque difformité qui est à peine tolérable dans les anti-chambres, & qui ne doit jamais se rencontrer dans les piéces de parade ou de société. En effet si l'on néglige la correspondance des formes générales dans les appartements d'importance, la science de l'Architecture se trouvera confondue avec l'ignorance du quatorziéme & du quinziéme siécle, où la nécessité de percer un jour dans une piece sans aucune relation avec les dehors, n'arrêtoit point ceux qui exerçoient alors l'Architecture, quoique presque toujours ces Croisées, ainsi placées pour l'utilité intérieure, n'eussent aucun rapport avec la décoration extérieure, ni avec celle des autres étages, ainsi que cela se remarque dans la plûpart des anciens édifices. Aujourd'hui que la simétrie tient le premier rang dans l'ordonnance des bâtimens, on exige plus de retenue, & l'art de bâtir est devenu une science pour ceux qui veulent se distinguer dans l'Architecture, de maniere que non seulement on observe que toutes les croisées tombent à plomb les unes sur les autres, mais aussi qu'elles ayent un rapport de proportion entre elles, ce qui fait qu'on affecte dans tous les bâtimens de quelque importance, des croisées feintes, au-dessus, au-dessous, à côté, ou vis-à-vis de celles qui sont reconnues nécessaires, afin de conserver dans les façades extérieures, les loix de la simétrie si recommandables dans la décoration des bâtiments.

Vitruve, Palladio, Scamozzi, Philibert Delorme, & plusieurs autres Architectes, ont parlé diversement de la proportion des croisées; mais leurs opinions à cet égard ne peuvent pas toujours être suivies, n'étant guere possible d'accorder ces différentes proportions à nos usages. Philibert Delorme est celui qui approche le plus de celle qu'on observe en France. Il veut que les piéces qui auront 20 pieds de largeur, ayent des croisées larges de 5 pieds entre leurs tableaux; que celles qui éclairent des piéces de 24 à 25 pieds, ayent 5 pieds & demi, & que celles qui en éclairent de vingt-huit à trente, en ayent six. Cette régle, fort bonne dans bien des occasions, est cependant difficile à mettre en pratique; car la nécessité dans laquelle on se trouve de faire les croisées des dehors d'un bâtiment d'une même grandeur dans les avant & arriere-corps, ne peut exiger qu'on tienne d'un même diamétre les piéces intérieures d'un édifice, ni les autres destinées à différens usages. Par exemple, les Salles des Gardes, celles d'assemblée, du Conseil, d'Audience, &c, devant être plus grandes & plus spacieuses que les chambres à coucher, les cabinets, &c, il résulteroit de l'opinion de Philibert Delorme, que pour satisfaire à la grandeur des croisées, il faudroit extérieurement les faire de proportions inégales, selon la diversité des diamétres des piéces; ce qui seroit un défaut très-considérable, & auquel on peut remédier par le nombre des croisées, pouvant en mettre jusques à trois, quatre, ou cinq dans une même piéce, selon que le diamétre de ces dernieres sera plus ou moins considérable, & n'en perçant au contraire que deux, ou seulement une dans les plus petites.

A l'égard de la hauteur des croisées, Philibert Delorme veut qu'elles soient le plus élevées qu'il est possible du côté du tableau, & conseille d'y pratiquer en dedans

dedans des arriere-voussures, lorsque la hauteur des planchers le peut permettre. Cette pratique est très-bonne à suivre, principalement lorsque les plafonds sont en calotte & ornés de peinture & de sculpture, comme à Versailles, à Saint Cloud, à Chantilly, &c; autrement la richesse de ces plafonds ne fait pas d'effet, le jour ne frappant sur eux que par reflet, mais nous dirons en général que les croisées se font de différentes grandeurs, selon les climats où l'on bâtit. En France on les a long-tems faites fort petites, aussi bien que les portes, pour se garantir des accidents auxquels on étoit sans cesse exposé par les guerres civiles dans les derniers siécles, & à l'exemple de celles d'Italie, que l'on tient ainsi à cause des grandes chaleurs. Mais à présent on les fait beaucoup plus grandes, même dans les maisons de Plaisance où la chaleur, le froid & la lumiere, se font sentir avec violence selon la diversité des Saisons. Cette considération exige néanmoins quelque attention, & nous fait avancer qu'il faut de la prudence pour l'ouverture des croisées, car souvent pour procurer beaucoup de lumiere dans les appartements, on tombe dans le défaut de faire les trumeaux trop foibles, & de les rendre par-là incapables de résister à la charge de l'édifice. Ce défaut se remarque presqu'à toutes les maisons des particuliers, où pour donner deux croisées à chaque piéce, ordinairement d'un petit diametre, on n'a aucun égard à la solidité, qui cependant exige que les pleins égalent pour le moins la moitié des vuides; de même la convenance des dehors, & la nécessité de la lumiere dans les dedans, demande que les pleins ne surpassent jamais l'ouverture des croisées: à l'exception des parties angulaires d'un bâtiment, ou du retour de quelques avant-corps, qui peuvent avoir jusques à une fois & demie, ou deux fois de ces mêmes croisées. Des croisées.

La distribution des croisées doit toujours être en nombre impair dans la décoration d'un bâtiment, principalement à l'égard de celles qui sont pratiquées dans les avant-corps d'une façade, afin qu'au milieu de ces avant-corps il se trouve un vuide & non un trumeau, qu'il faut absolument éviter, malgré l'exemple du Palais Bourbon, à Paris, de l'Hôtel de Toulouse, &c. Cette sévérité n'est pas si nécessaire dans les arriere corps, dans les ailes, ou même dans les pavillons des extrémités d'un bâtiment, aussi ne l'a-t-on point observée à l'Hôtel de Clermont, à l'Hôtel du Maine & ailleurs; il faut néanmoins affecter autant qu'il est possible dans ces pavillons de ne faire usage que d'une seule ouverture, comme on le remarque à l'Hôtel de Noirmontier, & de ne pas mettre dans leur milieu un trumeau. Lorsque l'étendue de l'avant-corps du milieu du bâtiment ne permet d'y placer que deux croisées, il est à propos de le plier, afin que sans l'élargir on puisse en aggrandir la surface. Alors on y pratique des croisées ou des portes, au nombre de trois, soit dans des portions circulaires, soit dans des pans coupés, comme à l'Hôtel de Matignon, &c; & l'on doit éviter de ne faire qu'une seule croisée pour ne pas placer un trumeau dans le milieu, quand l'avant-corps est d'une certaine largeur, comme on le remarque à l'Hôtel de Villeroy. En effet, quelque raison qu'on ait de donner un caractere mâle à un avant-corps, sa décoration devient trop massive, sur-tout lorsque l'Ordre moyen préside dans son ordonnance.

Pour nous conformer à l'usage de la décoration Françoise, qui est l'objet de ce Traité, nous dirons que pour établir aux croisées une proportion relative au caractere de chaque édifice, il faut avoir égard à la diversité de leurs formes, lesquelles, ainsi que les portes, doivent se réduire à trois especes, sçavoir celles en plein ceintre, celles à plate-bande, & celles qu'on nomme bombées; devant rejetter absolument les surbaissées, qui doivent encore moins faire l'objet de la décoration extérieure des croisées que celle des portes, malgré l'exemple qu'on en voit au nouveau bâtiment de l'Abbaye de St. Denis, & malgré la licence dont on use quelquefois de les faire à oreille, ainsi qu'on en remarque dans plusieurs maisons à Paris. Des différentes especes de Croisées.

Des Croisées.

Les croisées en plein ceintre ne sont autre chose que des portes que l'on nomme portes croisées, c'est-à-dire qu'elles peuvent servir à l'un & à l'autre usage, étant destinées le plus souvent à éclairer, & à donner entrée aux vestibules, aux grands Sallons, aux Galleries, ou à toute autre grande piece d'un appartement. Celles qui se trouvent placées extérieurement dans l'étendue d'une façade, dont la décoration exige une même ordonnance, doivent répondre à la forme des bayes des arcades en plein ceintre qui décorent les principaux avant-corps d'un édifice. Ce genre de croisées en arcades ne convient néanmoins qu'au rez-de-chaussée, lorsqu'un grand perron en terrasse régne au pourtour, ou devant une façade de bâtiment, ou bien dans le premier étage d'un édifice, où alors l'on place une balustrade F, Fig. VIII, pag. 111, comme on l'a observé à la façade de Versailles, du côté des jardins; mais lorsque le diamétre intérieur des pieces n'exige pas de si grandes ouvertures que celles des portes en plein ceintre, on affecte des croisées enfermées dans les bayes de ces arcades, que l'on tient alors d'une largeur proportionnée à la lumiere dont on a besoin dans les dedans, & l'extrémité supérieure de ces croisées s'éleve jusques sous l'intrados: ou si elle descend en contre-bas, comme en G, elle doit être décrite du même centre que celui qui a servi à tracer le plein ceintre. Pour proportionner la hauteur de ces croisées à leur largeur ainsi rétressie, on éleve un appui de pierre H, & l'arcade n'est que feinte, pour satisfaire à l'ordonnance générale des autres portes croisées en plein ceintre.

De la proportion des croisées.

Proportion des Croisées.

La proportion des portes croisées en plein ceintre se trouve, ainsi que nous l'avons dit à l'article des grandes niches, en divisant leur hauteur depuis le dessous du claveau A jusques au rez-de-chaussée B en vingt-huit parties pour l'Ordre Ionique, comme dans la Figure VIII, en trente pour le Corinthien, en vingt-neuf pour le Composite, en vingt-six pour le Toscan, & en vingt-sept pour le Dorique. On donnera douze de ces parties pour la largeur de chacune de ces portes, & on observera de tenir les piédroits en proportion avec le demi diamétre des colonnes. En supposant que l'espacement des modillons ou denticules détermine un entrecolonnement assez large pour qu'on soit obligé de subdiviser le piédroit en deux parties, comme C, D, il faudra observer de tenir D un peu plus large que l'alette marqué C, afin que la ligne de la niche quarrée ne soit pas tangente avec l'extérieur de l'archivolte E, devant faire en sorte que les corps ne se pénétrent jamais, & ne se touchent même que le moins qu'il est possible.

On doit observer de ne pas faire usage des portes croisées en plein ceintre lorsque leur diamétre ne peut surpasser quatre pieds; il faut au moins leur donner cinq ou six pieds de largeur, pour que les impostes ou archivoltes dont on les décore ordinairement, soient les mêmes que ceux des arcades.

Les croisées à plate-bande & bombées sont celles dont on fait le plus d'usage; les quarrées s'employent plus ordinairement dans les ordonnances Toscane & Dorique. Leur proportion est d'avoir en hauteur le double de leur largeur pour l'Ordre rustique, comme la Figure VII, & un douziéme de plus pour l'Ordre solide, comme la Figure IX. Les croisées en général different des portes en ce qu'elles peuvent souffrir une proportion plus élevée.

Les croisées bombées peuvent être plus élégantes que celles à plate-bande droite, mais il faut sçavoir que jamais, dans quelque ordonnance que ce puisse être, elles ne doivent surpasser en hauteur deux fois & demi leur largeur. On employe les premieres assez indistinctement à tous les Ordres, à l'exception du Toscan, faisant attention que l'arc de cercle qui termine leur partie supérieure ne

ſoit pas trop reſſenti, ainſi que nous l'avons recommandé (page 110) en parlant des portes de cette eſpece, Fig. VI. même Planche.

Décoration des Croiſées.

La décoration de ces différentes croiſées doit être ornée extérieurement d'une maniere convenable aux édifices de genres différens. Peu d'Architectes ſe ſont accordés ſur la maniere de les décorer; les uns par retenue les ont dépourvues de membres d'Architecture, qui doivent naturellement les accompagner relativement à chaque ordonnance, mais cette retenue eſt ſouvent un défaut de convenance, parce qu'il faut ſçavoir que tous les membres qui font partie d'un tout, doivent avoir une relation uniforme avec la maſſe générale. Les autres au contraire ont ſi fort ſurchargé leurs croiſées de chambranles, d'avant corps, de croſſettes, de conſoles, de corniches, de frontons, &c, que chacune de ces croiſées forme autant de corps particuliers qui n'ont aucune correſpondance ni avec l'expreſſion de l'Ordre qui leur devroit donner le ton, ni avec la totalité de l'édifice.

Il ſemble qu'un ſeul chambranle compoſé de moulures relatives au caractere de l'Ordre, eſt ſuffiſant pour orner une croiſée; que cependant, ſuivant la largeur des piédroits, on peut y ajoûter une arriére-corps, comme A, Figure IX, & qu'on doit éviter en général les croſſettes B, malgré les exemples antiques, comme autant de retours qui expriment plutôt une compoſition Gothique, qu'une Architecture ſimple & réguliere. Cependant on peut en faire uſage dans certains genres de bâtiments, mais au moins faut-il éviter de les multiplier dans une même croiſée, & d'en mettre des quatre côtés du chambranle, comme on en voit à pluſieurs édifices, qui d'ailleurs ont quelque réputation. Les corniches, que quelques-uns ont affecté de mettre ſur les croiſées, ſont auſſi déſagréables dans l'ordonnance d'un bâtiment, que leur multiplicité eſt peu néceſſaire. En général les conſoles qui portent ces corniches, paroiſſent inutiles & peu vraiſemblables, & ne ſervent qu'à interrompre les repos abſolument indiſpenſables dans la décoration d'un édifice. Les Frontons que d'autres introduiſent au-deſſus de ces croiſées, pour les couronner, ſont un ornement étranger à l'Architecture dans cette partie de la décoration, & doivent être regardés comme hors de convenance, & tout-à-fait contraires à leur origine. Il eſt vrai que l'intention des premiers Architectes qui ont décoré leurs croiſées de frontons triangulaires, ou circulaires, étoit de décharger le plein qui ſe trouve ordinairement au-deſſus du vuide; mais on peut obſerver ce principe de ſolidité lors de la conſtruction des murs de face, ſans pour cela qu'on ſoit obligé dans l'ordonnance d'un édifice, d'y affecter de ces ſortes d'ornemens que quelques-uns appellent décoration, & que d'autres plus ſenſés appellent confuſion, principalement lorſque les membres d'Architecture dont nous parlons n'ont aucun rapport de convenance. Il eſt même à croire, que la ſimplicité que nous recommandons dans cette partie de la décoration, doit contribuer à faire valoir la richeſſe des Ordres, qui dans l'ordonnance d'un bâtiment de quelque importance doit dominer, & que lorſqu'on ſupprime ces mêmes Ordres dans un bâtiment particulier, on doit éviter également tous les membres qui y apporteroient trop de richeſſe; la proportion, la beauté des formes, & l'eſprit de convenance devant y être préférés.

Quelque ſimplicité néanmoins qu'on affecte aux croiſées, l'on décore preſque toujours leur claveau de quelques ornemens; mais il eſt mal d'y introduire des repréſentations de têtes humaines; cette imitation repugne à la vraiſemblance, n'étant pas naturel qu'un corps ſolide & toujours d'un grandeur médiocre ait aſſez d'eſpace pour contenir un ſemblable ornement, qui n'a preſque jamais de proportion avec les les ſtatues qui ſe trouvent diſtribuées dans l'ouvrage entier. Il n'eſt pas même plus naturel d'y introduire des maſques de figure hideuſe, malgré les exemples que nous en ont laiſſé les Architectes qui nous ont précédés.

On s'eſt corrigé dans l'Architecture Françoiſe d'employer les figures humai-

Décoration des Croisées.

nes à porter des fardeaux considérables : on a aussi retranché dans la décoration de nos Temples sacrés, tous les attributs profanes & les instruments dont les Idolâtres se servoient dans leurs cérémonies ; on devroit par une suite de vraisemblance, s'abstenir d'employer dans la décoration des claveaux, des têtes qui quoiqu'elles représentent par leur allégorie des attributs relatifs au bâtiment, n'offrent toujours qu'une idée imparfaite de ces mêmes attributs, qui sont bien plus sensibles en des sujets entiers, tels que les statues, les bas-reliefs, les trophées, &c. Les exemples que les Anciens & les Modernes nous ont laissés touchant les claveaux, ne doivent pas dans ce genre passer ici pour des autorités ; car ils ont aussi fait des clefs & des agrafes composés d'ornemens graves & réguliers, auxquels nous devrions nous fixer pour la décoration des claveaux de toutes les especes de portes & de croisées, sans pour cela imiter les formes extravagantes que l'on remarque dans quelques-unes de nos décorations. Nous avons déja reproché cette inadvertance dans le Traité *de la décoration des édifices*, Tome II. page 81, aussi bien que le peu de vraisemblance qu'il y avoit de placer des ornemens pictoresques & chimériques sur le parement des têtes des claveaux ; nous y avons démontré en même tems que la construction exigeant que ces mêmes claveaux fussent posés perpendiculairement & dans un équilibre parfait, sans lequel ils ne pourroient retenir la coupe des contre-clefs, & des voussoirs des portes ou croisées à plein ceintre, à plate-bande droite, bombées, &c ; il étoit vicieux par conséquent de donner à cette partie de la décoration une idée fausse de la construction.

D'après ce principe, nous dirons qu'il faut éviter toutes formes irrégulieres, principalement dans la sculpture qui accompagne ou revêtit une ordonnance d'Architecture, qui annonce une solidité nécessaire ; que par conséquent la principale étude d'un Architecte, consiste à donner plus ou moins de force & d'élégance, de simplicité, de mouvement ou de richesse aux consoles, agrafes, ou claveaux, dont nous parlons, à l'imitation de ceux que l'on remarque dans la décoration des Châteaux de Maisons & de Clagny, du Val-de-Grace, des Invalides, &c, qui peuvent être imités dans tous les genres d'édifice, selon la différente expression des bâtimens.

Versailles, à la vérité, & quantité d'autres édifices de réputation, nous offrent dans la décoration des claveaux, des têtes d'une exécution estimable & d'un caractere expressif ; mais il n'en est pas moins vrai que ce genre de beau est plus capable d'illustrer le génie du Sculpteur, que d'honorer l'Architecture ; cette séduction même de la part de la Sculpture, a souvent causé de grandes révolutions dans la décoration des bâtimens. Il est vrai que les hommes raisonnables se revoltent d'abord contre ces prétendues beautés ; mais la nouveauté entraîne le plus grand nombre, & fait passer en usage, par succession de tems, ces sortes de licences ; de maniere que les plus habiles se trouvent comme forcés de céder au torrent, & que loin d'éviter les choses qui nous déplaisent dans les commencemens, à peine dans la suite nous appercevons-nous que nos productions tombent dans le même déréglement. Par une semblable raison, nos successeurs nous imitent ; on donne du crédit aux choses médiocres dans ce qui concerne la sculpture, & l'on tombe peu à peu dans un genre d'ornemens frivoles. Ne seroit-il pas à craindre qu'à l'imitation des Goths, cette conduite ne nous attire un juste reproche de la part de ceux qui nous succéderont dans les siécles à venir, sur-tout à la suite d'un régne où le génie & le goût se sont développés dans tous les genres, & où les Architectes qui vivoient alors nous ont laissé pour exemples tant de monumens, & d'images immortelles de leur sçavoir. Oui sans doute, & nous devons nous attendre à un juste blâme, principalement pour la décoration extérieure, de paroître préférer ces ornemens sans convenance, sans choix, & sur-tout sans proportion, aux masses générales, aux repos, aux formes piramidales, à cette simétrie, à cette simplicité mâle, & enfin

enfin à cette harmonie générale que l'on remarque dans la plûpart des édifices dont nous parlons.

N'espérons pas venir à bout de désabuser le vulgaire de ce déreglement, si nous n'opposons à ces licences des productions vraiment estimables, si nous ne cherchons à puiser nos principes dans la source du vrai beau ainsi que dans la comparaison des choses universellement approuvées, & si nous ne nous appliquons à remonter au motif qui a fait ériger les édifices que nous voulons imiter. Pour y réussir, ne quittons point de vûe que l'Architecture ne doit ses proportions qu'à la nature & à la relation du tout avec ses parties; que la sculpture ne doit lui être qu'accessoire, qu'elle peut lui donner du relief à la vérité, mais que jamais elle ne doit la surcharger, ni en interrompre les formes principales; que lorsqu'un seul de ces défauts régne dans la décoration, l'Architecture & la sculpture ne font plus qu'un tout monstrueux, quoique composé souvent de parties estimables chacune à part, & que les vices qui résultent de ce désordre, seront capables un jour non-seulement de deshonorer l'Architecture, mais même la Nation, qui jusques au commencement de ce siécle s'étoit acquise de tous les Peuples une réputation capable d'entrer en comparaison avec ce que l'Italie nous a laissé de plus conforme aux préceptes des Grecs.

Préceptes généraux concernant la décoration intérieure.

Après avoir parlé en général des proportions de l'Architecture, à l'usage de la décoration extérieure des Edifices, & avoir recommandé de la convenance & de la modération dans les ornemens des dehors, nous allons traiter ici de la décoration interieure, qui, quoique moins sévere dans son ordonnance, éxige cependant de la retenue dans les formes, & du choix dans les parties qui la composent. Nous avons dit ailleurs que nos Architectes François excelloient dans ce genre de décoration, mais que souvent pour favoriser cette derniere, ils sembloient négliger celle des dehors de leurs bâtimens. Nous ajoûterons ici que pour réussir dans la décoration intérieure, les meilleurs préceptes, sans la partie du goût, seroient insuffisants, de même que dans l'ordonnance des déhors, le goût sans principes, ne produit souvent que des parties desunies. Ainsi pour traiter la décoration des appartements d'une façon convenable, il faut joindre aux proportions des piéces, la beauté des ornemens, selon que leur usage semble l'exiger; car il n'est pas à propos de décorer un appartement destiné pour la résidence d'un Prélat, ou pour celle d'un Ministre, comme celui d'une personne du monde: enfin il faut que dans un bâtiment, les piéces qui doivent servir de parade, de société, ou de commodité, soient décorées relativement à leur destination.

De la convenance nécessaire dans la décoration des appartemens.

Comme sous le nom de décoration intérieure l'on entend non-seulement le revêtissement des lambris, mais aussi les portes, les croisées, les cheminées, les corniches, les plafonds, les parquets, &c; aussi bien que les principaux meubles, dont la place, la forme & l'usage doivent entrer pour quelque chose dans la distribution d'un plan; nous allons donner en particulier la proportion de ces différentes parties, dont l'application se pourra faire à la décoration intérieure en général.

Des Croisées.

On distingue deux especes de croisées dans l'intérieur des appartemens, sçavoir celles qui ne sont qu'à hauteur d'appui, & celles qui descendent jusques dessus le parquet. Ces dernieres sont appellées portes croisées, parce qu'elles servent d'entrée & de sortie, & qu'elles éclairent l'intérieur des pieces; leur proportion & l'élégance de leur forme doit se ressentir du choix de l'ordonnance de toute

des Croisées.

Des Croisées. la piece. Elles doivent, autant qu'il est possible, être en nombre impair, & ne jamais être dissemblables sous quelque prétexte que ce soit, ni par leur hauteur & leur largeur, ni par leur forme, ou du moins il faut de l'uniformité dans les chambranles qui forment l'intérieur des embrasures, ce qui souvent détermine à feindre des arcades tout au pourtour d'une piece (ainsi qu'on l'a observé dans les deux sallons elliptiques de la Maison de Madame de Moras, occupée aujourd'hui par Madame la Duchesse du Maine) dans lesquelles on enferme alors des croisées, des portes à placard, des cheminées, des glaces, &c; au lieu de croisillons on affecte de placer des glaces de toute la largeur des ventaux, & l'on se contente de mettre deux ou trois traverses dans leur hauteur, ainsi qu'on le remarque au Palais Bourbon, ce qui produit un bien plus grand effet, & procure plus de lumiere aux appartemens. Les guichets des croisées ne doivent jamais surpasser en largeur l'épaisseur des murs, & l'on doit, autant qu'il est possible, cacher leur épaisseur par les chambranles, ainsi qu'on le remarque aux deux Sallons de l'Hôtel de Soubise; mais il faut néanmoins observer que pour couvrir les brisures de ces guichets par les chambranles intérieurs des croisées, il ne faut pas leur donner une trop grande hauteur, ne devant jamais excéder leur largeur de deux fois & demie. Quelquefois pour donner à ces croisées une proportion convenable, on les termine en voussure, ainsi qu'on le remarque à celles de la Gallerie de l'Hôtel de Toulouse, & cette maniere de couronner les croisées intérieures est très-agréable. On orne alors ces voussures, qu'on nomme de Marseille ou de St. Antoine, selon leur forme, avec de la Sculpture que l'on a soin de tenir d'une richesse proportionnée à la décoration de la premiere, & lorsque les guichets sont ouverts, ils paroissent s'unir avec les ornemens de la voussure, ce qui fait en général un tout-ensemble très-ingénieux.

Des Portes à placard.

Des portes à placard. L'on entend par portes à placard les ventaux de menuiserie qui ferment la baye des portes d'enfilades des appartemens; on les nomme ainsi lorsqu'elles sont d'assemblage; & l'on dit cette porte est à double ventail (*l*) & à double parement, lorsqu'elle est en deux feuilles & qu'il y a des moulures des deux côtés, sans que pour cela il soit besoin que ces moulures soient semblables. On dit qu'une porte n'a qu'un seul parement lorsque l'autre est arrasé par derriere, soit parce que ce dernier côté donne dans une piece de peu d'importance, soit au contraire qu'il soit fait pour recevoir des glaces, comme il s'en voit à l'Hôtel de Bellisle, de Tunis, &c.

La proportion de ces portes doit être relative à celle des croisées, leur ornement & leur forme doivent aussi être assujetties à la richesse des pieces, aussi bien que leur chambranle & leur embrasure; mais il faut essentiellement observer qu'elles soient placées avec simétrie dans un appartement : raison pour laquelle on en pratique de feintes dans leur côté opposé pour rendre la décoration plus réguliere. Néanmoins il est bon de sçavoir qu'il ne faut pas faire un trop fréquent usage de ces portes feintes, principalement dans les pieces de société, parce qu'alors elles occupent la plus grande partie des surfaces des murs, & ne laissent plus de place pour les meubles, qui doivent être en plus ou moins grande quantité dans une piece selon sa destination. Mais lorsqu'on est obligé de pratiquer des portes de dégagement pour la commodité de ces mêmes pieces & que leur étendue permet l'usage des portes feintes, il est très-bien d'en user, parce qu'alors un des ventaux de ces portes feintes est dormant, & l'autre mobile; ce qui est beaucoup mieux que de pratiquer ces portes de dégagement dans les compartimens des lambris, leur usage continuel faisant toujours dans la suite un mauvais

(*l*) Vitruve nomme *bifores* les portes à deux ventaux.

effet, quelque précaution qu'on apporte dans leur assemblage.

Des portes à placard.

Lorsque dans la décoration des portes à placard l'on veut faire les traverses des panneaux chantournées, il faut affecter que ces contours soient faits de maniere que les ferrures, telles que les bascules, les palastres des serrures, &c, soient composées l'une pour l'autre. Les chambranles doivent aussi, autant que cela se peut, mettre à couvert l'épaisseur des ventaux des portes, lorsqu'ils sont ouverts; mais pour cela il faudroit ou que l'épaisseur des murs eut naturellement la moitié de la largeur des portes, ou que l'on avançât le lambris de revêtissement, de maniere que la largeur des ventaux se trouvât logée dans l'épaisseur de l'embrasure. Or cette précaution, quoiqu'essentielle, est souvent impossible, parce que pour rendre les écoinçons de la piéce égaux, l'on n'est pas toujours le maître d'avancer les lambris suffisamment, à moins que lors de la composition générale du bâtiment on n'ait prévû toutes ces difficultés. Il est encore essentiel d'observer de ferrer les portes à placard sur ou derriere les chambranles, selon que l'embrasure fera plus ou moins un bon effet dans l'intérieur de la piece que l'on veut décorer, excepté lorsque les embrasures deviennent assez profondes pour pratiquer de doubles portes dans une même baye, soit pour la sureté, le recueillement, ou pour conserver la chaleur.

Nous ne parlons pas ici des portes à un seul ventail, parce qu'ordinairement elles ne sont que pour les étages en galetas ou pour de petits appartemens; il suffit de sçavoir qu'en général, lorsqu'on en fait usage, elles ne doivent pas avoir plus de trois pieds de largeur: au-delà, leur ventail occupe trop d'espace dans les pieces. Au contraire les portes à double ventail ne peuvent avoir moins de quatre pieds & demi, parce qu'il convient que lorsqu'un de ces ventails est fermé, on puisse passer commodément par celui qui est ouvert, & qui alors se trouve avoir deux pieds & un quart, ce qui est la moindre ouverture que l'on puisse donner à un passage principal, qui en cas de visite devient double, lorsque ces deux ventaux sont ouverts.

Des dessus de porte.

Des dessus de porte.

Quelques grands que soient les appartemens, les portes à placard, ainsi que nous venons de le dire, ne pouvant avoir moins de quatre pieds & demi, ne doivent pas non plus excéder six pieds de largeur. Nous avons aussi enseigné que la hauteur de ces portes devoit avoir une proportion relative à leur largeur, & conséquemment qu'il doit rester toujours un espace suffisant entre le dessus du chambranle des portes & la corniche du plafond. C'est cet espace qu'on nomme dessus de porte, ou Attique, & que l'on décore de menuiserie, de sculpture, ou de peinture, & quelquefois de l'une & de l'autre. Les ornemens de ces Attiques doivent être composés de maniere qu'ils piramident avec la forme du chambranle, & que ce dernier leur serve de stilobate; les ornemens de sculpture semblent devoir être préférés aux tableaux, ceux-là se lient d'avantage avec l'ordonnance de la piece, la peinture est moins vraisemblable. Si les sujets en sont petits, à peine alors les apperçoit-on; s'ils sont trop grands, on voit des demi figures qui sont désagréables à l'œil; si ce sont des paysages, il n'est pas naturel de faire voir des vallées, des bois, &c. au-dessus de l'ouverture d'une porte. Sans doute la mode a prévalu à cet égard, de même que pour les glaces qu'on a substituées dans les appartemens aux bas-reliefs que l'on plaçoit dans le dernier siécle sur les Attiques des portes & des cheminées. Ce qui est certain, c'est que l'illusion des tableaux sur les portes est abusive, malgré le préjugé où l'on est à présent sur ce sujet; on devroit réserver la peinture, qui en soi est très-estimable, pour les plafonds & pour orner un cabinet, encore faut-il éviter qu'un appartement ressemble à la boutique d'un marchand de tableaux; cette profusion ne semble permise que

dans une ou plusieurs piéces destinées à rassembler les ouvrages des grands maîtres, & alors elles doivent composer un appartement particulier.

Des Cheminées.

Des Cheminées.

Les cheminées sont ordinairement la partie où l'on affecte le plus de décoration. On a vû dans le dernier siécle des cheminées de marbre ornées d'Architecture & de Sculpture, qui coûtoient des sommes considérables ; aujourd'hui les glaces, les bronzes, & les ornemens ont pris la place de cette décoration, qui à la vérité étoit un peu pesante, ainsi qu'on le remarque dans nos anciens édifices, & dans les Œuvres de le Pautre : d'ailleurs elle occupoit beaucoup plus d'espace que celle d'à présent, & elle rendoit les lieux obscurs. J'ai oui dire à feu M. Decotte, premier Architecte du Roi, qu'il a été le premier qui ait introduit les glaces sur les cheminées, que d'abord on s'est révolté contre cette innovation, mais qu'ensuite ayant reconnu qu'elles réfléchissoient la lumiere, & qu'elles agrandissoient les pieces, cette pratique a passé en usage au point qu'il n'y a pas aujourd'hui de maisons à loyer où l'on n'exige des glaces. Il faut cependant observer que pour que ces glaces réfléchissent bien la lumiere, il faut que les bougies soient placées vis-à-vis d'elles ; autrement lorsqu'on les attache seulement sur leur bâtis, elles paroissent obscures, & ne produisent aucun effet. Comme les glaces représentent un vuide, leur proportion doit être analogue à celle des portes & des croisées, & la largeur du manteau de la cheminée doit être égale, autant qu'il est possible, à l'intérieur des jambages, afin que la tablette fasse un retour de chaque côté, égal à la saillie qu'elle fait sur le devant. Le chambranle de la cheminée ne doit jamais surpasser trois pieds un quart de hauteur dans les appartemens de société ; mais dans les grandes Salles, les Antichambres, les Salles des Gardes, les Galleries, &c, elles peuvent être de six pieds de hauteur, ainsi que celles du Palais Royal, de l'Hôtel de Toulouse, &c, qui sont les plus remarquables de Paris, & qu'on peut proposer pour exemple, non-seulement pour la beauté de leurs ornemens & du choix de leur matiere, mais encore à cause de leur tout-ensemble. On peut y reconnoître que plus les masses sont grandes & plus les parties doivent se ressentir de cette grandeur ; principe qui doit s'observer dans tous les différens genres de décoration intérieure.

La situation des cheminées n'est pas indifférente dans les piéces d'un appartement ; il faut non seulement affecter qu'elles se trouvent à droite de la principale porte d'entrée, mais qu'elles soient placées dans le milieu de la piéce, afin que vis-à-vis on puisse leur opposer un trumeau de glace de la même largeur que celle de la cheminée, & enrichi des mêmes ornemens, à l'exception des chambranles, à la place desquels on met une table, ou tout autre meuble principal ; & c'est par le secours mutuel de ces deux glaces placées vis-à-vis l'une de l'autre, & dans une direction bien parallele, que la réflexion des lumieres se perpétue & donne aux piéces un air de grandeur, qui forme un agréable effet, lorsqu'elles sont placées avec cette précaution, & qu'elles sont réitérées dans le pourtour d'une piéce, ainsi qu'on le remarque dans le grand cabinet de l'Hôtel de Bellisle, du côté de la riviére, dans le magnifique sallon de l'Hôtel de Tunis, Place Vendôme, &c.

Des Trumeaux.

L'on appelle trumeau, dans une piéce, le revêtissement de lambris qui se trouve entre deux croisées, & que l'on orne le plus souvent de glaces contre toute idée de vraisemblance ; car ainsi que nous l'avons dit, les glaces représentant un vuide

vuide, il ne paroît pas raiſonnable, qu'entre deux croiſées, qui ſont des percés réels, on en affecte un apparent; cependant aujourd'hui par le bien qui en réſulte pour la lumiere, l'on paſſe par-deſſus le principe inconteſtable en Architecture, qui veut que toutes les parties qui la compoſent ne ſoient trouvées belles qu'autant qu'elles ſont vraiſemblables. Cet uſage fait auſſi paſſer tous les jours par-deſſus la proportion qu'on doit donner aux glaces, faiſant celles-ci très-hautes pour leur largeur, & les aſſujettiſſant à celle des trumeaux, qui dans notre maniere de bâtir, ont ſouvent à peine la moitié de la largeur des croiſées. Sous ces glaces, on place aſſez ordinairement des tables de marbre avec des pieds en conſoles; mais il faut obſerver alors que les écoinçons des portes à placard ayent au moins la largeur de ces tables, ſans quoi la direction des enfilades des appartements ſe trouveroit interrompue, ainſi qu'on le remarque dans les grands appartemens de Verſailles, du côté du Nord. Des Trumeaux.

Des Lambris.

On diſtingue deux ſortes de lambris; l'un qu'on nomme de hauteur, & l'autre d'appui. Les premiers ſervent au revêtiſſement des piéces où l'on ne fait point uſage de tapiſſeries, les autres ſervent ſeulement d'appui, & ſont tenus au moins de deux pieds & demi, & au plus de trois pieds un quart, ſelon l'élévation des planchers ou la hauteur des tapiſſeries, que l'on met au-deſſus. En général on comprend ſous le nom de lambris, les croiſées, les portes à placard, les Bibliotheques, & tout ce qui ſe fait en menuiſerie d'aſſemblage & à compartiment, tels que ſont les panneaux, les cadres, les bâtis, les friſes, les plinthes, les cimaiſes, dont les profils ſont nommés embrevés, ravallés, ou à petit cadre, & dont les moulures different de celles qu'on exécute en marbre, ou en pierre, en ce qu'elles ſont plus reſſenties & plus dégagées; à moins que l'on ne voulût donner à ces lambris la couleur de la pierre, du plâtre, ou du marbre, parce qu'alors il faudroit que ces profils, quoiqu'exécutés en bois, exprimaſſent la ſolidité des matieres qu'on ſuppoſe y avoir été employées. La forme & la proportion des panneaux doivent auſſi ſe reſſentir de l'élégance, de la richeſſe, ou de la ſimplicité qu'on aura jugé à propos de choiſir pour la décoration d'une piéce, ſelon ſa deſtination; de même le goût des ornemens dépend de ſon uſage, & l'on doit éviter avec ſoin leur profuſion. Dans cette partie de l'Architecture, comme par-tout ailleurs, il faut de la prudence, affecter des parties liſſes, afin de faire valoir celles qui ſont ornées, & ne pas confondre indiſtinctement les attributs, ni les allégories, dans toutes les piéces. La dorure doit auſſi être employée avec ménagement, & lorſque l'on veut dorer tous les ornemens, au moins faut-il mettre de ces derniers avec diſcretion, non par œconomie (dans les bâtimens d'une grande importance), mais parce que cette ſculpture que l'on affecte quelquefois dans le milieu des pilaſtres, des friſes, ou des panneaux, cauſe une trop grande confuſion, ainſi qu'on peut le remarquer dans l'intérieur des appartemens du Palais Bourbon. La quantité d'ornemens n'eſt pas une beauté, & jamais l'on ne peut eſpérer que les petites parties faſſent un bon effet dans un grand lieu, ni même dans un petit. Elles y ſont déſagréables, parce qu'elles en occupent tout l'eſpace. C'eſt pour cette conſidération que dans les piéces de médiocre grandeur, au lieu de dorure, l'on peint les lambris d'une ſeule couleur, & l'on en réchampit les ornemens plus pâles, ce qui tient lieu de dorure, découpe moins, & forme plus de maſſes, ainſi qu'on le remarque dans les petits appartemens de l'Hôtel de Toulouſe, dont on verra les deſſeins dans le ſeptiéme volume, où nous parlerons plus particuliérement des préceptes de cette partie de l'Architecture. Des Lambris.

Des Tapisseries.

Des Tapisseries.

Les tapisseries entrent pour beaucoup dans la décoration des appartements, elles apportent une agréable diversité avec les piéces qui sont revêtues de menuiserie; d'ailleurs elles doivent avoir la préférence dans les chambres à coucher, les salles d'assemblée, du dais, les cabinets de tableaux, les antichambres, &c. Elles meublent davantage que les lambris; elles rendent les lieux plus chauds en hyver, & l'été elles semblent leur donner plus de fraîcheur, lorsqu'on en employe de légeres. Le changement qu'on en fait donne à une maison un air de nouveauté, deux fois l'année; d'ailleurs tous les meubles qui se font d'une même étoffe, forment un ensemble, dont l'uniformité est agréable, ainsi qu'on le pratiquoit souvent dans le dernier siécle, où les lambris étoient peu en usage, ce qui a donné occasion à ces belles tapisseries des Gobelins, dont la Manufacture fait tant d'honneur à la France. Or comme dans nos maisons Royales, & dans les bâtimens un peu considérables, la magnificence exige qu'il y ait des appartemens décorés de belles tapisseries, cela a fait naître le dessein d'élever encore à Beauvais un nouvelle Manufacture, qui seconde les travaux de la premiere, & qui produit également des chef-d'œuvres dans ce genre d'ouvrage. Cependant à la place de ces belles tapisseries, on employe souvent le velours, le damas, &c, pendant l'hiver, & en été le taffetas. Lorsque les piéces sont de petit diamétre, & près les unes des autres, de maniere qu'elles ne composent qu'un seul appartement, l'on affecte d'y mettre des tentures de même couleur, & cette uniformité sert à faire paroître les lieux plus spacieux qu'ils ne le sont en effet.

Des Meubles.

Des Meubles.

Il n'y a point de doute que les meubles ne doivent entrer pour quelque chose dans la composition d'un plan, & il est certain que c'est depuis qu'on a reconnu que la símétrie étoit indispensable dans la distribution, qu'on a trouvé moyen de pratiquer des armoires, des garderobes, des bibliothéques, &c, dans l'épaisseur des lambris, afin que ces genres de meubles ne pussent dans les appartemens nuire à la forme des pieces, qu'ils n'en occupassent pas le plus grand espace, & que par leur saillie ils ne masquassent point la surface des murs & des autres meubles, tels que les sophas, les fauteuils, les banquettes, &c.

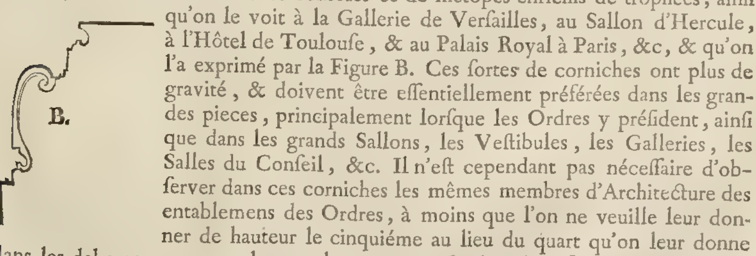
Il est vrai que l'amour de la símétrie occasionne une dépense considérable pour ces derniers genres de meubles, & qu'il n'est presque plus possible de faire usage de ceux d'une piéce pour une autre, à cause de la diversité des formes qu'elles ont entr'elles, en sorte que lorsqu'on vend à présent en France un Hôtel bâti à la moderne, il faut que l'acquéreur en achete aussi les meubles & se défasse des siens, ainsi que cela est arrivé depuis vingt ans dans plusieurs belles maisons à Paris, parce que les meubles, tels que les sopha, les fauteuils, les tables de marbre, les bronzes, les estrades, les cheminées, les trumeaux de glace, ne peuvent être séparés des appartemens pour lesquels ils sont faits; de maniere qu'il n'y a que les lits de parade, les lits en niche, les duchesses, les tapisseries, les bureaux, les tableaux de curiosité, les livres, &c, qui puissent être transportés sans nuire à l'ordonnance générale de la décoration intérieure. Au reste il faut convenir que cette uniformité de rapport entre les meubles & la forme des pieces est très-agréable, & que l'on ne sçauroit trop louer l'intelligence de quelques-uns de nos Architectes, dont le goût exquis pour ces sortes de choses, aussi bien que pour les distributions des appartemens, attire la curiosité des étrangers, qui viennent puiser chez nous cette partie de l'Architecture qui est si intéressante, & qui a pour objet la commodité & la magnificence. Les bois de ces meubles sont dorés ou seu-

lement peints de la même couleur des lambris, ce qui fait également un bon effet, selon la convenance de la piece. On a poussé encore l'industrie jusqu'au point de pouvoir changer d'étoffes les fauteuils, les canapés, &c, de même que les tapisseries, par le secours de faux fonds & de faux dossiers qui se démontent avec des vis, ou sont attachés avec des tourniquets, de maniere qu'il n'y a qu'à appliquer les étoffes selon la diversité des saisons, sans que les fonds occupent le garde-meuble, dont l'on n'a plus besoin que pour conserver les dessus, qui alors se serrent dans des armoires, sous la garde du Valet-de-chambre tapissier.

Des Corniches intérieures.

Les Corniches dans les appartemens ajoûtent beaucoup à leur magnificence, quand elles sont d'une proportion relative à la hauteur des planchers & au diamétre des pieces, & lorsque leurs ornemens sont allégoriques à ceux des lambris. Elles sont, ainsi que ces derniers, à l'usage des Sallons, Salles de compagnie, Cabinets, Chambres à coucher, &c. Des corniches des appartemens.

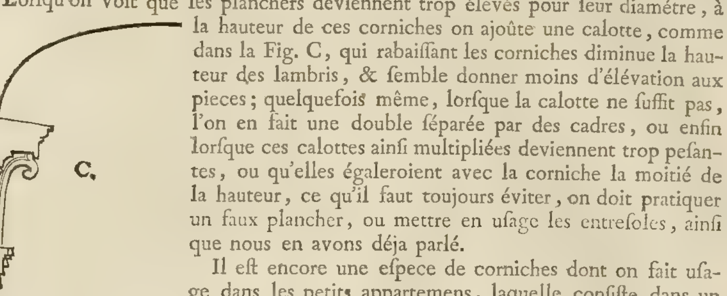
Dans les pieces moyennes on leur donne ordinairement la sixiéme partie de leur hauteur; dans les grandes pieces, elles doivent avoir jusques à la cinquiéme partie, y compris les calottes & voussures; mais dans les petites on leur donne au plus la huitiéme partie, & très-souvent beaucoup moins: de maniere que par ces différentes hauteurs de corniches de diverses formes, on remédie au défaut de rapport qui se peut trouver entre la proportion de la hauteur d'une piece avec sa largeur, défaut qui ne peut pas toujours s'éviter dans celles d'un appartement élevé sous une même hauteur de plancher, quoique leur diamétre soit de forme variée, relativement à leur usage. De sorte que dans une piece dont le plancher est trop peu élevé, eu égard à son diamétre, bien loin de faire la corniche aux dépens de toute la hauteur du lambris, on ne prend que l'architrave & une partie de la gorge, & le reste est pris dans la surface du plafond, comme l'exprime la Figure A. L'on observe de peindre ces corniches de la même couleur des lambris, afin que par cette unité de ton la surface des plafonds paroisse d'une moins grande étendue, & qu'au contraire le lambris paroisse avoir plus de hauteur. On tient les moulures lisses, & l'on orne seulement la gorge d'ornemens courans, qui peuvent être dorés, ou réchampis de la même couleur des lambris. Lorsqu'au contraire les pieces ont une hauteur relative à leur diamétre, on fait un entablement, composé d'un architrave, d'une frise & d'une corniche, auquel on donne la sixiéme partie de la hauteur, & l'on orne la frise de consoles & de métopes enrichis de trophées, ainsi qu'on le voit à la Gallerie de Versailles, au Sallon d'Hercule, à l'Hôtel de Toulouse, & au Palais Royal à Paris, &c, & qu'on l'a exprimé par la Figure B. Ces sortes de corniches ont plus de gravité, & doivent être essentiellement préférées dans les grandes pieces, principalement lorsque les Ordres y président, ainsi que dans les grands Sallons, les Vestibules, les Galleries, les Salles du Conseil, &c. Il n'est cependant pas nécessaire d'observer dans ces corniches les mêmes membres d'Architecture des entablemens des Ordres, à moins que l'on ne veuille leur donner de hauteur le cinquiéme au lieu du quart qu'on leur donne dans les dehors: autrement les moulures peuvent varier, être formées de contours plus ressentis, être toutes dorées, ou selon l'usage ou la destination de la piece, être seulement peintes en blanc, ainsi que tous les lambris, tels que le sont



Des corniches des appartemens.

ceux du Château de Trianon, qui comme il n'eſt habité que dans la belle ſaiſon ne ſont pas ſujets à ſe noircir pendant l'hiver par la fumée des bougies, &c. D'ailleurs indépendamment de cette obſervation qui eſt aſſez eſſentielle, cette couleur ne meuble pas ſuffiſamment, & elle paroît froide, imitant le ſtuc ou le plâtre, qui pendant l'hiver donne aux appartemens un air peu ſalubre.

Lorſqu'on voit que les planchers deviennent trop élevés pour leur diamétre, à la hauteur de ces corniches on ajoûte une calotte, comme dans la Fig. C, qui rabaiſſant les corniches diminue la hauteur des lambris, & ſemble donner moins d'élévation aux pieces; quelquefois même, lorſque la calotte ne ſuffit pas, l'on en fait une double ſéparée par des cadres, ou enfin lorſque ces calottes ainſi multipliées deviennent trop peſantes, ou qu'elles égaleroient avec la corniche la moitié de la hauteur, ce qu'il faut toujours éviter, on doit pratiquer un faux plancher, ou mettre en uſage les entreſoles, ainſi que nous en avons déja parlé.



Il eſt encore une eſpece de corniches dont on fait uſage dans les petits appartemens, laquelle conſiſte dans un ſeul architrave & une gorge qui vient s'unir au plafond, comme la Figure D. Alors on met ſur cette gorge des ornemens courans de ſculpture, ainſi qu'on le voit exécuté en pluſieurs endroits; il ne faut pas pour cela en faire un trop fréquent uſage, elles ne ſont pas approuvées des hommes intelligens, & il n'y a que la néceſſité de faire paroître la ſurface des plafonds plus grande, qui puiſſe autoriſer cette eſpece de corniche. Ces ornemens qui ne ſont point enfermés entre deux moulures, marquent trop de légéreté, paroiſſent trop maigres, & ne conviennent que dans de petites pieces, où l'élégance peut l'emporter ſur la beauté des formes, qu'on doit toujours préférer dans l'Architecture. La beauté des profils, la grace des contours, & la proportion dans les corniches devant faire leur principal agrément : les ornemens n'y doivent être admis qu'avec prudence, & je ne conçois pas par quelle fatalité l'on préfére de nos jours les ornemens courans, les oreilles & les enroulemens dans nos corniches à celles où l'on voit des conſoles bien diſtribuées, qui marquent l'extrémité ſupérieure de chaque partie principale d'une piece, c'eſt-à-dire celle des portes, des cheminées, &c, & qui en même-tems ſervent à les couronner avec grace, & à les diſtinguer des panneaux, des friſes, & des pilaſtres. La nouveauté & l'inconſtance, ſans doute, ſont la ſource de cet abus, ou le plaiſir de placer dans les angles & dans les milieux des figures en bas-relief, dont ſouvent la proportion eſt trop forte pour les ornemens, & qui d'ailleurs font toujours un effet déſagréable à l'œil, parce qu'elles ſont trop inclinées, & qu'il n'eſt perſonne qui ne s'apperçoive du peu de vraiſemblance qu'il y a de ſituer ainſi des figures dont les allégories paroiſſent ordinairement hors de place.

Des Plafonds.

Des Plafonds.

Les plafonds ont à préſent le même ſort des corniches; ils ne ſont compoſés pour la plûpart que d'une ſculpture trop légere; les Roſes ont long-tems pris la place de la peinture & de cette ſculpture raiſonnée & bien compartie qu'on remarquoit dans nos Palais & dans nos maiſons Royales; ce qui devroit cependant bien nous apprendre que ce genre de décoration eſt préférable à tout autre. Il eſt vrai que la plûpart des plafonds dont ſont décorés les appartements des Thuileries, de

Verſailles

Versailles, de Vincennes, &c, sont un peu pésants; mais pour cela devoit on tomber dans un excès opposé, & substituer à l'union de la sculpture, de l'Architecture, & de la peinture qui y est observée, la frivolité des ornemens qui décorent nos plafonds? Si ceux que nous venons de nommer ont réellement le défaut que nous leur reprochons, la Gallerie d'Appollon, au Louvre, & celle du Château de Clagny, qui sont des chefs-d'œuvres dans ce genre, & qui en général ont l'approbation de tous les connoisseurs, devroient nous éclairer sur la maniere dont on peut terminer la partie supérieure de nos appartements. Quelques Architectes modernes ont substitué aux roses des espéces d'arcs doubleaux, composés d'ornemens continus, dont à la vérité le travail est estimable, & où le choix des ornemens est élégant; mais enfin ce sont toujours de petites parties que l'œil apperçoit à peine, & auxquelles des plafonds unis devroient être préférés, principalement lorsque leur surface est plane : lorsqu'ils sont en voussure, la peinture y convient davantage. Au lieu de sculpture, l'on feint des ornemens de stuc, qui leur tiennent lieu de bordure, ainsi qu'on l'a exécuté à Versailles, au plafond du sallon d'Hercule, peint par M. Le Moine, un des ouvrages modernes le plus estimé, & dont l'exemple auroit dû déterminer à en user ainsi dans plusieurs de nos beaux Hôtels, & à rejetter les ornemens & la dorure qu'on y remarque. Des Plafonds.

Il est vrai que cette maniere d'enrichir les plafonds est très-coûteuse, mais aussi je n'entens parler ici que de ceux destinés aux bâtimens du premier Ordre, où il est aisé de convenir que la richesse qu'on y admet approche de la dépense du genre de peinture que nous recommandons, sans en avoir la beauté, la magnificence & la majesté. D'ailleurs l'on peut réduire ces ouvrages à des nuages avec des Génies, & à quelque belle grisaille qui en forme les extrémités; décoration préférable à ces riches, mais peu vraisemblables, peintures grotesques, dont on voit d'ingénieux desseins d'Audran, & qui sont exécutées avec un succès étonnant dans quelques appartements de Meudon, aussi bien que dans les plafonds & sur les lambris du Château de la Ménagerie : seul bâtiment où ce genre de peinture soit convenable.

Le peu de vraisemblance qui porte à blâmer l'usage de ces derniers plafonds, devroit aussi, diront quelques-uns, faire rejetter en général les plafonds peints; parce que le bons sens, qui veut que dans ces parties élevées on n'affecte pas des sujets terrestres, semble aussi condamner que dans une piéce habitée, l'on affecte de percer par des nues les plafonds, & de donner à un appartement l'aspect d'un lieu découvert, contre toute idée de salubrité. Mais l'on peut répondre à cela, que puisque dans cette occasion, comme dans une infinité d'autres, l'usage prévaut souvent sur la régle & les préceptes, il vaut mieux pour l'embellissement que ces plafonds peuvent procurer, les préférer du moins à l'usage des plafonds d'une sculpture maigre & dépourvue de principes & de retenue. D'ailleurs la sculpture, qui malgré la beauté de l'art, est toujours regardée comme une matiere solide, semble exiger plus de sagesse dans la composition qu'un morceau de peinture, qui quoique peint avec toute la magie de l'art, fait rarement illusion.

Pour prendre un parti raisonnable sur ces différentes opinions des Architectes, examinons les divers moyens dont on a fait usage jusques à présent, & disons, que s'il est vrai, qu'en laissant les solives apparentes, quoiqu'ornées de peinture & de sculpture, telles qu'on en voit au Luxembourg dans la Gallerie de Rubens, à celle de Fontainebleau, & ailleurs, cette décoration soit trop triste & désagréable à l'œil; que les plafonds dont nous avons parlé, qui sont exécutés aux Thuileries, à Versailles & à Vincennes, soient trop surchargés; que ceux de la Gallerie de Clagny & de celle d'Appollon au Louvre, soient regardés comme peu vraisemblables, quoique beaucoup plus légers que les précédents; que de plus, les plafonds peints présentent une idée contraire à la fin qu'on se propose en bâ-

Des Plafonds. tiſſant, laquelle exige que l'intérieur d'un appartement ſoit préſervé par un plancher, des influences céleſtes ; & qu'enfin les plafonds de plâtre ſans ornemens ſoient trop nuds, pour couronner des piéces d'une richeſſe un peu conſidérable, il faut prendre le parti, pour obvier à ces divers inconvéniens, d'affecter de faire les plafonds en forme de voûte de cloître, poſés ſur un ſocle continu, & d'y peindre des membres d'Architecture, des arcs doubleaux & des bas-reliefs ſeulement en griſaille, en marbre, ou en bronze, rehauſſés en or, ſelon que le demande l'ordonnance de la piéce. De toutes les manieres, celle-ci eſt la plus vraiſemblable, parce qu'il eſt naturel qu'une piéce qui doit être fermée de toutes parts, paroiſſe terminée par une voûte réelle, ou feinte, & il ſeroit à propos de réſerver les grands ouvrages de peinture coloriés, pour les voûtes des Egliſes, ou pour les Temples, qui ſelon l'ancien uſage, étoient tenus découverts.

Des Parquets.

Des Parquets. Les parquets ſont fort en uſage à préſent, pour ſervir de ſol aux appartements ; l'on ne ſe ſert de carreaux de terre cuite, que pour les appartements de peu d'importance ; & à l'égard des piéces à rez-de-chauſſée, qui ne ſont pas habitées par les maîtres, on y employe des planches refendues. Néanmoins il eſt bon d'obſerver que les veſtibules, les premiéres antichambres, les ſalles à manger en été, auſſi bien que les ſallons de même genre, & les ſalles des bains, dans tous les cas, au lieu d'être parquetés, ſont pavés de marbre, ou de pierre de liais, & de carreaux à compartimens, avec des plate-bandes, des ornemens, & des enroulemens, tels que ceux qu'on voit dans nos Egliſes, comme aux Invalides, à Notre-Dame, à la Sorbonne, &c. Par-tout ailleurs on ſe ſert de parquéterie, & de menuiſerie d'aſſemblage, avec friſes & panneaux ; ce qui donne un grand air de propreté aux appartements, & eſt d'un entretien peu coûteux quand ces ouvrages ſont bien fabriqués. Quelquefois l'on fait ces parquets de bois de paliſſandre avec des ornemens & des compartiments très-ingénieux, ainſi qu'il s'en remarque au Château de Maiſons, & à l'Hôtel de Soubiſe à Paris, leſquels ſont d'une très-grande beauté. On obſerve ſeulement devant le chambranle des cheminées, de pratiquer ſur toute la largeur des jambages, un foyer de marbre, qui a deux pieds de largeur au moins, pour préſerver des accidents du feu dans les appartements qui ſont habités l'hiver. Quoique les parquets ſoient bien moins froids que le marbre, & la pierre de liais, l'on poſe deſſus de grands tapis, qui rendent les piéces beaucoup plus chaudes, & donnent un air de propreté & de magnificence digne de la décoration des Palais des Rois.

Préceptes généraux concernant la conſtruction des bâtimens.

Préceptes ſur la conſtruction. Par conſtruction, l'on entend l'art de bâtir, par rapport à la matiere : on dit également qu'un bâtiment eſt d'une bonne conſtruction, lorſqu'on veut parler de l'ouvrage entier, mais en général ce terme exprime la main-d'œuvre de la maçonnerie, de la charpenterie, de la menuiſerie, de la ſerrurrerie, &c. C'eſt la conſtruction qui exige davantage ce qu'on appelle la pratique du bâtiment, ſans laquelle l'Architecte le plus habile d'ailleurs ne peut répondre de l'exécution de ſes deſſeins. C'eſt par ſon ſecours que les Architectes de l'Egypte, de la Grece & de l'ancienne Rome, ont rendu leurs ouvrages immortels ; c'eſt enfin par la beauté de l'appareil, & de la conſtruction dans la maçonnerie, que les édifices traités avec le plus de ſimplicité, ſont ſouvent préférés à ceux qui n'ont de recommandable que la profuſion des ornemens. De ce premier genre eſt celui de l'Obſervatoire à Paris, qui par une exécution admirable & une ſolidité capable de triompher

du tems, est estimé de tous les connoisseurs, pendant qu'au contraire nous avons vû en France plusieurs édifices d'une somptuosité digne de la grandeur des Princes qui les ont fait élever, subsister à peine cinquante années, la magnificence ayant été le seul but de leur édification, par préférence à la solidité.

De la Maçonnerie en général.

La Maçonnerie tient aujourd'hui le premier rang entre les arts mécaniques qui servent à la construction des édifices. Avant que de connoître l'usage des pierres, le bois avoit paru la matiere la plus commode; mais dans la suite la nécessité ayant comme forcé les hommes d'employer la pierre au lieu du bois, parce que la nature leur fournissoit plus de carriéres que de forests, la Maçonnerie prit faveur, au point que du tems même des Egyptiens, dont on voit encore des restes d'édifices, construits avec des pierres d'une grandeur étonnante, cette maniere de bâtir se répandit dans toutes les parties de l'Univers qui sont connues, & qu'à présent, à l'exception de quelques contrées où la pierre est peu commune, comme en Suede & ailleurs, tous les édifices sont construits de Maçonnerie unie avec le bois, le fer, &c. De la Maçonnerie en general.

Sous le nom de Maçonnerie, on comprend non seulement l'emploi des pierres de différentes qualités, mais aussi la façon d'employer le plâtre, la chaux, le sable, le moilon, la brique, la glaise, le roc, &c; aussi bien que les excavations des terres pour les fouilles des bâtimens, & pour la construction des terrasses, des taluds, & des autres ouvrages de cette espece.

La théorie & la pratique sont également nécessaires pour cette partie essentielle du bâtiment: la premiere pour se rendre compte du poids, de la poussée & du détail de chaque genre de construction, par le secours du calcul, de la géométrie, des mécaniques, &c. La seconde pour acquérir une expérience capable de conduire la main dans l'opération, & de pouvoir enseigner la qualité, les propriétés & l'usage des différens matériaux qui doivent être unis ensemble dans la batisse. Sans ces deux parties, il n'est point d'Architecte, ni d'Entrepreneur habile; car la théorie, très-essentielle en elle-même, ne suffit pas seule pour la construction des bâtiments, elle feroit tomber dans des défauts d'inadvertance, que l'expérience apprend à éviter, tels que sont le double emploi, la mauvaise qualité de la matiere, les mal-façons, &c. D'un autre côté la pratique devient inutile sans le secours de la théorie, puisque ne possédant point cette derniere, on ne peut se rendre compte des détails, des développements, & du prix de l'ouvrage entier, aussi bien que du rapport & des proportions si recommandables dans l'Architecture, dont la Maçonnerie est l'objet principal. En un mot la seule pratique est insuffisante dans l'art de bâtir; la théorie doit en être regardée comme l'ame, & l'expérience comme le corps, qui ne se peut mouvoir sans elle.

Pour parler avec ordre de la Maçonnerie, & faire voir la maniere dont les Anciens en ont usé à cet égard, nous exposerons ici ce que dit Vitruve dans le huitiéme Chapitre du Livre second, où il nomme la Maçonnerie *Structura*, & ce que rapporte Palladio, dans son premier Livre, Chapitre neuviéme, en parlant de la construction des murs, sçavoir, que les Anciens avoient six sortes de Maçonnerie; la premiere en échiquier, ou maillée, dont les joints étoient obliques; la seconde de carreaux de brique de plat, garnis de moilon; la troisiéme avec des cailloux de montagne, ou de riviere, à bain de mortier; la quatriéme de pierres incertaines ou rustiques, comme étoient pavés les grands chemins; la cinquiéme de carreaux de pierre de taille en liaison; & la sixiéme de remplage, qui se faisoit par le moyen de certains coffres semblables aux batardeaux, que l'on remplissoit de moilons avec mortier. Mais comme notre maniere de bâtir differe en

De la maçonnerie en général.

quelque ſorte de celle dont parle cet Auteur, nous décrirons ſeulement les cinq manieres qui ſont le plus en uſage en France, renvoyant pour celle des Anciens à Palladio, page 20.

La premiere eſt conſtruite de carreaux & boutiſſes de pierres bien poſées en recouvrement les unes ſur les autres : elle eſt communément nommée Maçonnerie en liaiſon, du mot latin *Inſertum*, dont ſe ſert Vitruve.

La ſeconde eſt celle de briques, appellée en latin *Lateritium.* La brique eſt une eſpéce de pierre rougeâtre, faite de terre graſſe, qui après avoir été jettée en moule, de la longueur d'environ huit pouces ſur quatre de largeur, & deux pouces d'épaiſſeur, eſt miſe à ſécher pendant quelque tems au Soleil, & enſuite cuite au four, &c.

La troiſiéme eſt de moilons, en latin *Cæmentitium* ; ces pierres doivent être bien équarries, bien giſſantes, de même hauteur, exactement poſées de niveau, en liaiſon, & piquées en leurs parements : elles ſervent à la conſtruction des murs de caves, mitoyens, &c.

La quatriéme eſt celle de Limoſinage, que Vitruve appelle *Emplecton.* Elle ſe fait de moilons poſés ſur leurs lits, en liaiſon, ſans être dreſſés ni équarris, & elle eſt d'uſage pour les murs que l'on enduit de mortier de chaux & de ſable, ou de plâtre.

La cinquiéme ſe fait de bloçage, en latin *Structura Ruderaria*, c'eſt-à-dire, de menues pierres, qui s'employent avec du mortier, dans les fondations, & avec du plâtre dans les ouvrages hors de terre.

De tous les matériaux compris ſous le nom de la Maçonnerie, la pierre tient le premier rang ; c'eſt pourquoi nous allons expliquer ſes différentes eſpéces, ſes qualités, ſes façons, ſes uſages, & ſes défauts, après avoir cité les Auteurs qui ont écrit de l'art de les aſſembler, pour former une ſolide conſtruction, ſoit en enſeignant les développemens de leur coupe, relativement à la pratique, ſoit en démontrant géométriquement la rencontre des lignes, la nature des courbes, les ſections des ſolides, &c, qui demandent une étude particuliere ; nous renvoyons d'autant plus volontiers à ces Auteurs que cette partie de l'Architecture ſeule exige une application particuliere.

De la coupe des Pierres.

De la coupe des pierres.

Vitruve diſtingue deux choſes également intéreſſantes dans l'art de la coupe des pierres, ſçavoir l'ouvrage & le raiſonnement. L'un, dit-il eſt la partie de l'Ouvrier, l'autre celle du Sçavant ; mais comme il ne nous a rien laiſſé par écrit ſur cette matiere, nous pouvons regarder Philibert Delorme comme le premier qui en ait dit quelque choſe dans ſon Traité d'Architecture, qu'il publia en 1567 ; enſuite Mathurin Jouſſe en 1642 donna ſur cet art quelques découvertes, qu'il intitula le Secret de l'Architecture. En 1643 le Pere Derand traita cette matiere plus profondément, & relativement aux beſoins de l'Ouvrier. La même année Abraham Boſſe mit au jour le Siſtême de Déſargues. Mr. De la Rue en 1728 redonna le Traité du Pere Derand, avec pluſieurs additions. Enfin en 1737 Mr. Frezier, Ingénieur d'une très-grande réputation, & Mathématicien célébre, en a démontré la théorie d'une maniere capable d'illuſtrer cette partie de l'Architecture & la mémoire de ce ſçavant Auteur ; ainſi on peut avoir recours à cet excellent Ouvrage pour le développement & la perfection de cet art, ſi intéreſſant dans la conſtruction. Perſonne n'ignore qu'avant que la géométrie & la mécanique fuſſent la baſe de la coupe des pierres, on ne pouvoit s'aſſurer préciſément de l'équilibre, ou de l'effort de la pouſſée des voûtes, auſſi bien que de la réſiſtance des piédroits, des murs, des contreforts, &c ; on rencontroit alors dans l'exécution des difficultés qu'on n'avoit

n'avoit pas prévû, & qu'on ne pouvoit résoudre qu'en démolissant ou retondant en place les parties défectueuses, jusqu'à ce que l'œil fût moins mécontent de leur difformité : de-là il résultoit souvent que ces ouvrages coûtoient beaucoup & duroient peu, sans satisfaire les hommes intelligents. De la coupe des pierres.

C'est donc à la théorie qu'on est redevable de la légéreté qu'on donne aujourd'hui aux voûtes, ayant abandonné la maniere de bâtir des derniers siécles, qui étoit trop difficile par l'immensité des poids qu'il falloit transporter, de maniere que sans s'écarter des régles, l'on préfére l'assemblage de plusieurs pierres d'une grosseur moins considérable ; c'est même ce qui a déterminé dans la décoration des édifices à abandonner la méthode des Anciens, qui faisoient leurs colonnes & la plus grande partie de leurs architraves d'un seul morceau, & à préférer de faire ces mêmes ouvrages de plusieurs pierres bien plus aisées à mettre en œuvre.

Les Architectes Gothiques ont été ceux qui ont poussé le plus loin la témérité dans la coupe des pierres, se persuadant que leurs ouvrages hardis ne pourroient s'attirer que de l'admiration. A présent qu'on est devenu plus sage, on s'éloigne de ces hardiesses bizarres, & l'on ne se sert de la facilité que donne le trait que pour des cas indispensables, & relativement à la sujettion qu'exige la diversité des bâtimens qu'on doit élever. En effet les préceptes ne demandent pas une singularité présomptueuse dans les productions qui regardent la construction; la simplicité & le vraisemblable doivent être préférés dans les arts qui ne tendent qu'à la solidité ; & l'on peut dire que les Gothiques ne se sont peut-être éloignés des beautés de l'Architecture que parce qu'ils n'avoient dans leur décoration que la hardiesse de l'exécution pour objet. Nos habiles Architectes & nos Ingénieurs de réputation pensent aujourd'hui plus convenablement à cet égard, & n'affectent point trop d'unité aux voûtes qui font partie de la décoration d'un ouvrage d'Architecture de quelque importance, ni trop de richesse dans ceux qui n'exigent que de la solidité, parce que les principes de la convenance les accompagnent dans toutes leurs productions, & que dans cette partie de l'Architecture comme dans toutes les autres, sans la convenance, les principes, & l'expérience, il ne faut pas espérer d'atteindre à l'excellence de l'Architecture.

De la Pierre en général.

La Pierre est reconnue pour être la matiere la plus utile dans l'art de bâtir. On la tire dure ou tendre de la carriere où elle a pris naissance : tous les pays ont leurs différentes especes de pierre, auxquelles on s'assujettit pour la construction des bâtimens, de maniere que pour en connoître la qualité, il faut après s'être informé des personnes du lieu où l'on pourroit trouver de bonnes carrieres, en faire ouvrir plusieurs. Après en avoir tiré une certaine quantité de pierres, & en avoir exposé quelques quartiers à la gelée sur une terre humide, si ils résistent à cette épreuve, ce sera une marque indubitable de leur bonne qualité. De la pierre en général.

Il faut avoir pour principe de poser dans les bâtimens les pierres sur leur lit ; c'est-à-dire dans la même situation qu'elles se sont trouvé placées dans la carriere lors de leur formation : c'est le seul moyen de les faire résister aux plus grands fardeaux.

La pierre dure est celle que l'on employe dans les grands édifices, supportant mieux que toute autre un poids considérable, aussi bien que les injures du tems, l'humidité, &c ; quoique néanmoins l'expérience ait souvent fait connoître qu'elle résiste moins à la gelée que la pierre tendre. Pour qu'en général la pierre soit reconnue bonne, il faut qu'elle soit pleine, sans moyes ni meulieres, & qu'elle ne soit ni coquilleuse ni veinée ; elle se tire par gros quartiers, que l'on débite

De la pierre en général. dans le chantier, suivant le besoin que l'on en a ; les plus petits morceaux servent de Libages, ou de Moilons, à l'usage des murs de fondation, mitoyens, de refend, &c. Ces pierres s'unissent les unes aux autres par le secours du mortier fait de sable ou de ciment, délayé dans de la chaux, ou avec du plâtre, selon la nature du lieu où l'on bâtit. L'on doit sçavoir qu'avant que d'employer aucune de ces pierres, il faut en avoir abattu tout le bousin, qui n'étant pas encore bien formé ni consolidé avec le reste de la pierre, est sujet à être dissous par la pluye ou l'humidité, de maniere que les pierres, dures ou tendres, dont on n'a pas pris soin de retrancher cette partie mal conformée, tombent au bout de quelque tems en poussiere, & que leurs arrêtes sont égrainées par le poids de l'édifice : ce qui fait dire à quelques Ouvriers, pour couvrir leurs malfaçons, que c'est l'effet de la Lune qui influe sur la qualité de la pierre. La plupart de ces pierres se vendent à la voye, ou au tonneau, qui contient quatorze pieds cubes.

Des différentes especes de Pierres dures.

De la pierre dure. La premiere pierre dure est celle de liais, qui porte ordinairement 6 à 8 pouces de hauteur de banc (m), & dont on trouve quelques carrieres vers le Fauxbourg St. Jacques, à Paris ; cette pierre s'employe ordinairement pour la construction des plus beaux édifices. Il y en a de deux especes, l'une que l'on nomme liais franc, & l'autre liais féraut ; cette derniere est plus dure que l'autre, & s'employe par préférence dans les dehors, ainsi qu'on s'en est servi pour la Chapelle de Versailles, celle de Meudon, &c. Ce liais, aussi bien que le franc, est propre à revêtir les dedans des appartemens que l'on veut tenir frais & où l'on veut éviter la dépense du marbre, ces deux especes de pierres recevant aisément la taille de toutes sortes de membres d'Architecture, ainsi que de Sculpture : raison pour laquelle l'on en fait communément les chambranles des cheminées des maisons particulieres, le pavé des Antichambres, des Salles à manger, &c. Il y a encore deux especes de liais, l'un que l'on nomme liais rose, qui reçoit très-bien le poli : il se tire vers St. Cloud ; l'autre qu'on nomme franc liais de St. Leu, qui se tire vers les côtes de la montagne de ce nom, & dont les bancs sont de la même hauteur que les deux précédens.

La seconde pierre dure, & qui est la plus en usage dans toutes les especes de bâtimens, est celle d'Arcueil près Paris ; elle porte depuis environ 14 jusqu'à 20 ou 22 pouces de hauteur. On trouve près de ce lieu une pierre que l'on nomme lambourde, qu'on employe dans les bâtimens, quoique moins dure que celle d'Arcueil, & qui porte environ depuis 2 jusqu'à 5 pieds de hauteur de banc.

La pierre de Tonnerre en Bourgogne, qui porte environ 18 pouces de hauteur de banc, est la plus estimée à cause de son grain fin & serré. Cette pierre est très-propre pour la Sculpture ; l'on en fait des figures, des vases, des Termes, &c. La fontaine de la rue de Grenelle est toute bâtie de cette pierre, aussi bien que la plupart de ses ornemens ; les Statues de la nef & du chœur de St. Sulpice, & plusieurs autres ouvrages de cette nature, sont aussi de la même pierre.

Il est une infinité d'autres especes de pierres dures qui portent plus ou moins de hauteur de banc, & dont on fait usage dans la construction, selon la diversité des bâtimens ou la proximité des carrieres, telles que sont celles de Bellehache près Arcueil, qui est une pierre dure mais caillouteuse ; celles de Bonbanc près de Vaugirard ; celles de la chaussée près de Bougival, proche St. Germain en Laye ; celles de Cliquart près d'Arcueil ; celles de St. Cloud, de Meudon, de Montesson, de Senlis, de Souchet près la Porte St. Jacques ; celles de Ver-

(m) On appelle banc la hauteur des pierres qui sont reconnues parfaites dans la carriere, & qui sont inégales selon l'espece de la carriere & la différente qualité de la pierre.

non, de Vergelée, & enfin celles de Caën en Normandie : cette derniere espece est couleur d'ardoise, & sert assez souvent de pavé pour les compartimens des Antichambres, Salles à manger, Salles des bains, &c.

Des différentes especes de Pierres tendres.

De la pierre tendre.

De toutes les pierres tendres, celle de St. Leu est employée le plus communément dans les bâtiments : elle porte de hauteur de banc, depuis environ deux pieds jusques à quatre, & se trouve aux environs de St. Leu près Paris. Sa nature, qui est d'être tendre, doit faire éviter de l'employer dans des lieux humides, & sous des fardeaux considérables : c'est pourquoi l'on s'en sert dans les étages superieurs, comme on vient de le faire au second Ordre du Portail de St. Sulpice, tant pour affoiblir le poids d'une pierre plus ferme & plus serrée, que parce qu'elle est d'un travail facile, & qu'elle ne laisse pas de résister & de se durcir à l'air. Au reste, il y a du choix dans la qualité de cette pierre ; car il s'en trouve sur les côtes de la Montagne de St. Leu, qui peut passer pour dure, & dont le grain est fin & uni. On trouve aussi vers ce lieu la pierre de Maillet & de Trocy, que les Entrepreneurs employent le plus souvent sous le nom de pierre de St. Leu.

La pierre de craye est une pierre tendre, avec laquelle on bâtit en Champagne, & dans une partie de la Flandre. Cette pierre porte depuis 8 pouces jusqu'à environ 14 ou 15 de hauteur : on s'en sert aussi pour tracer au cordeau, & pour dessiner.

De la Pierre par rapport à ses qualités.

Des différentes qualités de la pierre.

Les qualités de la pierre sont d'être dure, ou tendre, & capable d'être taillée, soit qu'elle soit vive, franche, ou poreuse. On appelle pierre vive celle qui, selon Palladio, se durcit dans la carierre comme dehors, tels que sont les marbres, la pierre de liais, &c. On nomme pierre franche, celle qui est la plus parfaite qu'on puisse tirer de la carriere, & qui ne tient ni de la dureté du ciel de la carriere, ni de la qualité de celles qui sont adhérentes à la terre. La pierre pleine est celle qui n'est sujette à aucuns coquillages, moyes, ni bousins, telles que sont le liais, la pierre de Tonnerre, &c. On appelle pierre pôreuse celle qui est sujette à être trouée dans ses parements, lorsqu'elle est taillée, comme la pierre de Tuf (*n*), celle de Meuliere (*o*), &c.

On dit aussi par rapport à la qualité de la pierre, qu'elle est verte, lorsqu'elle sort de la carriere, & qu'elle n'a pas encore jetté son eau ; qu'elle est fiere, lorsqu'elle résiste à l'outil, comme le liais, le marbre, &c.

On dit encore pierre à chaux, pierre à plâtre, ainsi que nous le dirons en son lieu.

De la Pierre par rapport à ses façons.

Des différentes façons qu'on donne à la pierre.

On entend par façons, non seulement les différentes formes que reçoit la pierre, par le secours de l'appareil, & de la place qu'elle occupe dans un bâtiment, mais encore la premiere forme qu'elle reçoit au sortir de la carriere, en arrivant dans le chantier. Par exemple, on appelle pierre d'échantillon, un bloc de pierre assujetti à une mesure envoyée par l'Appareilleur au Carrier, à laquelle ce dernier est obligé de se conformer avant que de livrer ce bloc à l'Entrepreneur ; autrement toutes les pierres livrées au maître Maçon sans aucune mesure particuliere,

(*n*) Du Latin *tophus*, pierre rustique qui est tendre & trouée.
(*o*) Meuliere, pierre de roche trouée comme le tuf.

ſont autant de carreaux de diverſes grandeurs, qui ſe livrent à la voie, & ont un prix courant fixé.

On appelle pierre de grand & bas appareil, celles qui portent plus ou moins de hauteur de banc. On donne en général le nom de pierre velue, à celle qui eſt brute, telle qu'on l'amene de la carriere au chantier, & qui n'eſt pas encore ébouzinée. Pierre bien faite, celle où il ſe trouve peu de déchet en l'équariſſant. Pierre en chantier, celle qui eſt callée par le Tailleur de pierres, avant que d'être façonnée. Pierre débitée, celle qui eſt ſciée. Pierre faite, celle qui eſt entiérement taillée, & en état d'être miſe en place par le Poſeur. Pierre fichée, celle dont les joints ſont remplis de mortier ou de plâtre. Pierre de parpain, celle qui traverſe l'épaiſſeur d'un mur de face, ou de refend, en faiſant double parement. Pierre de refend, celle qui repréſente la hauteur égale des aſſiſes, & dont les joints ſont refendus de diverſes manieres. Pierre d'attente, celles poſées pour en recevoir d'autres, & être miſes en liaiſon avec elles, ou pour attendre des membres d'Architecture, de Sculpture, &c.

De la Pierre par rapport à ſes uſages.

Des différens uſages de la pierre.

On doit entendre par l'uſage de la pierre, ſa deſtination dans le bâtiment, ſoit qu'elle ſoit taillée, ou ſeulement dégroſſie, ou brute. Par exemple, on appelle premiere pierre, celle qui, avant que d'élever les murs de fondation, eſt deſtinée à y graver les armes de la perſonne par les ordres de laquelle on conſtruit un édifice. Cette cérémonie ſe fait avec plus ou moins de ſomptuoſité & de magnificence, ſelon la dignité du perſonnage, & la deſtination du bâtiment, ainſi qu'on l'a obſervé avec pompe, lorſque Sa Majeſté a poſé la premiere pierre de St. Louis à Verſailles (*p*) le 10 Octobre 1740, en préſence d'une partie de la famille Royale. On renferme dans ces premieres pierres, des médailles d'or frappées relativement au ſujet de chaque monument; & c'eſt par cet uſage, qui étoit du tems des Grecs, que l'on a pû apprendre le tems de la fondation de leurs principaux édifices; époques, qui ſans cette précaution, ſeroient tombées dans l'oubli, la plûpart de leurs anciens bâtiments ayant été détruits dans la révolution des premiers ſiécles.

On appelle derniere pierre, au contraire, celle qui ſe poſe ſur l'une des faces d'un édifice public, & ſur laquelle on grave des inſcriptions, qui indiquent à la poſtérité le motif de ſon édification, ainſi qu'on l'a pratiqué ſur les piédeſtaux des ſtatues des Places des Victoires, de Louis le Grand, & Royale à Paris, aux Fontaines publiques, aux portes St. Martin, St. Antoine, St. Denis, &c.

Les pierres d'attente, ſont celles qui, lors de la conſtruction d'un mur de face, laiſſent des harpes ou arrachements, pour attendre la conſtruction de celui du voiſin, lorſque les Propriétaires bâtiſſent dans des tems différents.

On appelle pierre percée, celle deſtinée à donner du jour & de l'air à une cave, & qui ſe poſe ordinairement ſur le pavé d'une cour, d'une remiſe, d'un paſſage, &c; & pierre à chaſſis, celle qui a une ouverture quarrée, ou parallelogramme, de quelque grandeur que ce ſoit, avec feuillure, pour recevoir un grillage de fer maillé, deſtiné au même uſage que la pierre percée.

On entend par pierres jectiſſes, toutes celles qui ſe peuvent poſer à la main dans toutes ſortes de conſtructions, & où l'on n'eſt pas obligé de ſe ſervir de machines, pour les tranſporter de l'atellier ſur le Tas (*q*).

(*p*) Cette Egliſe ſe conſtruit actuellement ſur les deſſeins & ſous la conduite de M. Manſard, de l'Académie Royale d'Architecture.

(*q*) Tas, du Latin *taſſus* monceau. On appelle ainſi le bâtiment qu'on éléve; c'eſt pourquoi l'on dit retailler ou retondre une pierre ſur le tas avant que de la poſer à demeure.

On

On donne le nom de pierres perdues à celles que l'on jette dans quelques fleuves ou rivieres, lorſque l'on veut y conſtruire quelques piles, & que la profondeur, ou la qualité du terrain ne permet pas d'y enfoncer des pieux. Des différens uſages de la pierre.

Les pierres irrégulieres, ou incertaines, ſont celles qu'on employe ſans y travailler du marteau, au ſortir de la carriere.

Enfin chaque pierre, ſans avoir égard à ſa qualité, porte le nom de l'uſage auquel elle eſt deſtinée dans un bâtiment. On appelle évier (r) une pierre creuſée, que l'on place dans un lavoir, ou une cuiſine, pour faire écouler l'eau dans les dehors. On nomme une auge (s), celle que l'on place dans les baſſes-cours, pour abreuver les chevaux. La pierre à laver eſt une eſpece d'auge plate, dans laquelle on lave la vaiſſelle. Les bornes (t) ſont des pierres qui ſe placent vis-à-vis les piédroits d'une porte cochere, d'une remiſe, &c; on dit un ſeuil (v), un banc, un appui, &c.

De la Pierre par rapport à ſes défauts.

De toutes les pierres dont nous venons de parler, il n'en eſt pas qui n'ayent des défauts, capables de les faire rebuter pour la conſtruction. Par exemple, il faut éviter d'employer celles qui forment le premier banc dans les carrieres, étant ſouvent défectueuſes, ou ſeulement composées de bouſin, qui n'eſt d'aucune valeur; celle qui eſt coquilleuſe, parce que lorſqu'elle eſt taillée, ſon parement ne peut être beau; celle qui eſt humide, parce qu'elle eſt ſujette à ſe geler ou à ſe feuilleter, &c. Des défauts de la pierre.

Ces défauts ne ſont pas les ſeuls à éviter; il en eſt qui regardent la taille, qui doivent faire rebuter les pierres, telles que celles reconnues gauches au ſortir de la main de l'Ouvrier, n'ayant pas les parements oppoſés paralleles, lorſqu'ils doivent l'être ſuivant l'épure, ou le calibre, & celles dont les ſurfaces ne ſe bornoyent pas, & qui ne ſe peuvent retailler ſans déchet. Il faut auſſi éviter avec ſoin d'employer celle qui eſt taillée de maniere à pouvoir être poſée ſur ſon parement & non ſur ſon lit, &c.

Des Libages.

Les Libages (x) ſont de gros quartiers de pierres, qui ne peuvent être fournis à la toiſe par le Carrier, étant trop brutes & trop irréguliers pour être équarris: on les employe ordinairement dans les fondations, parce qu'ils ſont durs, provenant le plus ſouvent du ciel de la carriere. Des Libages.

La pierre de Meuliere ſert auſſi dans les fondations, le ciment s'acrochant facilement à ſes cavités; mais il y a lieu de craindre l'affaiſſement à cauſe de la grande quantité de mortier qu'il faut employer pour en remplir les interſtices, ce qui empêche cette conſtruction de ſécher auſſi promptement que lorſque le lit des pierres eſt uni. Cependant il faut convenir que ce mortier étant une fois bien pris, l'on peut être aſſuré d'une ſolide conſtruction, parce que s'y inſinuant mieux que dans toute autre ſorte de pierre, il ne fait plus qu'un corps avec elle, qu'il eſt preſqu'impoſſible de détruire, ainſi qu'on le remarque dans les démolitions des anciennes conſtructions de cette eſpece.

(r) En Latin *emiſſarium.*
(s) En Latin *lavatrina.*
(t) Eſpece de cône ou piramide tronquée, de deux ou trois pieds d'élévation.
(v) En Latin *limen*, partie inférieure d'une porte, compriſe entre ſes deux tableaux, formant feuillure pour ſervir de battement à la traverſe inférieure du battant & du chaſſis de Menuiſerie.
(x) On les paye à la voye qui en contient 5, quelquefois 6 à 7.

Du Moilon.

Du Moilon. Le Moilon (*y*) n'étant autre chose que l'éclat de la pierre, en est la partie la plus tendre. Sa qualité principale est d'être bien équarri, & bien gissant ; parce qu'alors il a plus de lit, & consomme moins de plâtre ou de mortier.

On l'employe de quatre manieres différentes dans la construction. La premiere est de le poser horisontalement sur son lit, & en liaison, pour la construction des murs mitoyens, de refend, &c. Dans la seconde on le pose en coupe, c'est-à-dire, sur le champ, pour la construction des voûtes. Dans la troisiéme on nomme moilon piqué celui qui, après avoir été équarri, est piqué sur son parement, pour la construction des voûtes de caves, des murs de basses-cours, de clôture, &c. La quatriéme, qu'on nomme d'appareil, exige qu'il soit équarri & choisi de hauteur égale, pour la construction des murs de face, de terrasse, &c.

Le moilon, ainsi que la pierre, a besoin d'être ébousiné, cette partie tendre & humide n'ayant aucune consistance, empêchant le mortier, ou le plâtre de s'accrocher, & arrêtant par cette humidité l'activité des sels de ces agents, qui seuls forment les liens de tous les minéraux.

Du Grais.

Du Grais. Le Grais peut être rangé au nombre des pierres : l'on en distingue de deux especes ; l'un tendre, que l'on employe à la construction des bâtiments (*z*), pour les grottes, les fontaines, &c ; l'autre dur qui sert à paver les rues, les cours, les places publiques, les grands chemins, &c.

Comme le grais, dans son principe, est un composé de grains de sable unis ensemble, qui s'attachent successivement les uns aux autres, pour se former par la suite des tems en blocs, il est évident que sa constitution aride exige lors de la construction, un mortier tout composé de chaux & de ciment, au lieu de sable, parce qu'alors les différentes parties angulaires du ciment s'insinuant avec une forte adhérence dans le grais, unissent si bien par le secours de la chaux, tous les sels de ces différents minéraux, qu'ils ne font, pour ainsi dire, qu'un tout ; ce qui rend cette construction indissoluble. Il faut néanmoins user de la précaution de former des cavités en zig-zag dans les lits de cette pierre, afin que le ciment puisse y entrer en plus grande quantité, & n'être pas sujet à sécher trop promptement, par la nature du grais, qui s'abreuve volontiers des esprits de la chaux ; parce qu'alors le ciment se trouvant dépourvû de cet agent, n'auroit pas seul le pouvoir de s'accrocher, & de s'incorporer dans le grais, qui pour contracter une union immuable a besoin de tous ces secours.

Une des causes principales de la dureté du grais, provient de ce qu'il se trouve presque toujours à découvert, & qu'alors l'air le durcit extrêmement ; ce qui doit nous instruire qu'en général toutes les pierres qui se trouvent dans la terre, sans beaucoup creuser, sont plus propre aux bâtiments que celles qu'on tire du fond des carrieres. C'est à quoi les Anciens apportoient beaucoup d'attention ; car pour rendre leurs édifices d'une plus longue durée, ils ne se servoient que des premieres pierres des carrieres : précaution que nous ne pouvons avoir en France, la plupart de nos carrieres étant presque usées dans leur superficie.

(*y*) Du Latin *mollis*, tendre, nommé par Vitruve *cæmenta*. L'Entrepreneur paye au Carrier le moilon à la voie ou à la toise cube, & dans ce dernier cas se charge de le faire entoiser.

(*z*) Fontainebleau nous offre des ouvrages d'Architecture construits de cette matiere, qui sont d'une solidité à l'épreuve du tems, & d'une assez belle ordonnance, quoique ancienne.

Le caillou de roche eſt encore employé pour la conſtruction, dans certaines Provinces, ainſi qu'une infinité d'autres minéraux, qui ne peuvent trouver leur place dans cette Introduction.

Du Marbre en général.

Le Marbre eſt une eſpece de pierre ou roche, qui porte le nom des diverſes Provinces où ſe trouvent les carrieres d'où on le tire. Comme il n'a point de lit, il eſt conſéquemment ſujet à s'éclater, & n'eſt pas toujours d'une dureté égale. L'on en diſtingue de deux ſortes, l'un que l'on nomme antique, & l'autre moderne. On entend par les marbres antiques, ceux dont les carrieres ſont perdues, ou inacceſſibles, & dont nous n'avons connoiſſance que par quelques ouvrages des Anciens. Par le marbre moderne, on entend celui dont les carrieres ſont exiſtantes, & dont on fait actuellement uſage dans nos bâtiments. Il s'employe le plus communément par incruſtation, ou par revêtiſſement, étant rare qu'on en faſſe uſage en bloc, qui faſſe parpain, à l'exception des colonnes, des figures, des vaſes, &c. Verſailles, Trianon, & Marly, fourniſſent d'aſſez beaux exemples de l'emploi de cette matiere dans la décoration intérieure & extérieure de leurs bâtiments, auſſi bien que dans les différents boſquets de leurs Jardins. Du Marbre.

La diverſité des marbres eſt preſque infinie, néanmoins on les réduit en deux eſpeces, l'une que l'on nomme marbre veiné, & l'autre breche : ce dernier, au lieu d'avoir des veines, eſt compoſé de pluſieurs petits cailloux de diverſes couleurs, de ſorte que lorſqu'il ſe caſſe, il s'en forme autant de breches ; ce qui lui a fait donner ce nom.

Des Marbres antiques.

Le Porphire paſſe après le Lapis (&) pour être le plus beau marbre antique, & eſt eſtimé le plus dur. Il tire ſon origine de l'Afrique. D'Aviler rapporte que les colonnes de Ste. Sophie à Conſtantinople, ſont de ce marbre, & paſſent 40 pieds de hauteur. L'on en voit des vaſes & des buſtes d'une moyenne grandeur, dans la Gallerie de Verſailles, dans celle de Meudon, & dans les Jardins de Marly. Sa couleur eſt d'un rouge foncé, & moucheté de fort petites taches blanches. Il y a auſſi du porphire gris, mêlé de taches noires ; il eſt moins dur que le rouge. Des Marbres antiques.

Le Serpentin eſt un marbre qui ſe tiroit des carrieres d'Egypte : ce marbre eſt fort rare, & la grandeur de ſes blocs eſt fort petite ; ce qui fait qu'on ne peut l'employer que par incruſtation : ſa couleur eſt d'un verd brun avec de petites taches quarrées & rondes, mêlées de quelques veines jaunes & verd de ciboule : ſa dureté imite celle du porphire. On en voit quelques tables dans les Magaſins du Roi.

L'Albâtre eſt un marbre fort eſtimé ; le blanc ſur-tout eſt le plus recherché pour les figures de moyenne grandeur & pour les vaſes : il eſt fort tendre ſortant de la carriere, mais il ſe durcit beaucoup à l'air. On en trouve communément dans les Alpes & les Pirenées : celui qui eſt de couleur variée, ſe nomme Oriental, & il eſt mêlé de veines roſes, jaunes, bleues, & d'un blanc fort pâle : on en fait des vaſes d'une moyenne grandeur, tels qu'on en voit dans la grande Gallerie de Verſailles.

Le marbre Afriquain eſt tacheté de rouge brun, & a quelques veines de blanc ſale, & couleur de chair, avec quelques filets verds ; on en voit quatre conſoles au tombeau du Marquis de Gêvres, aux Céleſtins à Paris.

(&) Le lapis eſt bleu foncé, moucheté de bleu plus clair, tirant ſur le céleſte & entremêlé de quelques veines d'or. On en voit quelques pieces de rapport à pluſieurs tables dans les appartemens de Trianon & de Marly.

Des Marbres antiques.

Le marbre antique, dont les carrieres étoient dans la Grece, eſt celui dont on voit de ſi belles ſtatues aujourd'hui en Italie. Le moderne ſe tire de Carare, où il s'en trouve des blocs de telle grandeur que l'on veut: on le tire en France des Pirenées. En général ils ne ſont pas ſi durs que l'antique, mais ils ont le grain extrêmement fin, & reçoivent très-bien le poli, principalement celui des Pirenées.

Le marbre blanc & noir antique, dont les carrieres ſont perdues, reçoit très-bien le poli: on en voit trois colonnes Compoſites dans une des Chapelles de l'Egliſe des Feuillans, rue St. Honoré à Paris, & deux Corinthiennes dans la Chapelle de St. Roch, aux Mathurins.

Le marbre noir antique eſt d'un noir pur & ſans tache, les carrieres s'en trouvent dans la Grece: l'on en a vû des colonnes de trente huit pieds de haut dans le Palais que Marcus Scaurus ſe fit bâtir à Rome. Les Egyptiens en ont tiré d'Ethiopie, mais qui n'étoit pas ſi noir. L'Empereur Veſpaſien en fit faire la figure du Nil.

Le marbre de Brocatel eſt mêlé par petites nuances de couleur iſabelle, jaunes, rouges, pâles, & griſes: on appelle ce marbre Brocatel d'Eſpagne, venant de Tortoſe en Andalouſie, où on le tire d'une carriere antique. Les quatre colonnes Compoſites du maître Autel des Mathurins, & les colonnes Compoſites de Ste. Genevieve du Mont, ſont de ce marbre. On en voit encore quelques blocs d'une moyenne grandeur dans les magaſins du Roi, & quelques chambranles de cheminées dans les appartements de Trianon.

Le marbre de Jaſpe antique eſt verdâtre, mêlé de petites taches rouges: il y a auſſi du jaſpe noir & blanc par petites taches, qui eſt très-rare: on appelle en général marbre jaſpé, celui qui approche du jaſpe antique, dont on voit communément des chambranles dans les appartements de Verſailles, de Meudon & autres maiſons Royales.

Le marbre de Paros eſt un marbre blanc antique, qui étoit fort eſtimé chez les Anciens, qui en faiſoient de belles ſtatues: on en voit quatre beaux vaſes dans la ſalle des Maronniers du Jardin de Trianon.

Le Marbre verd antique eſt mêlé de verd de gazon & de noir par taches d'inégales formes & grandeurs; il eſt à préſent fort rare, les carrieres en étant perdues; on en voit quelques chambranles de cheminée au vieux Château de Meudon. Le marbre verd moderne, connu ſous le nom de marbre d'Egypte, ſe tire d'auprès de Carare, ſur les côtes de Gênes; il eſt d'un verd foncé & taché de gris de lin, & d'un peu de blanc: le verd de mer, qui eſt un marbre moderne fort eſtimé, eſt d'un verd plus clair avec des veines blanches: on en voit quatre colonnes Ioniques aux Carmelites du Fauxbourg St. Jacques.

Il y a une infinité d'autres marbres antiques, qui ne different que de quelques couleurs plus ou moins foncées, & que l'on connoît en général ſous les noms des Provinces dans leſquelles ſe trouvent les carrieres qui les ont produit, & qui étant de la même eſpece & de la même qualité, nous diſpenſent d'en parler ici.

Des Marbres modernes.

Des Marbres modernes.

Le marbre de Languedoc eſt le plus commun; auſſi l'employe-t-on en général dans les revêtiſſements de la décoration intérieure, ainſi qu'on le voit aux retraites de l'Egliſe de St. Sulpice; ou bien l'on en fait les colonnes des décorations extérieures, telles que ſont celles du bâtiment de Trianon. Ce marbre a le fond d'un rouge de vermillon un peu ſale, & il eſt mêlé de grandes veines ou taches blanches entremêlées de quelqu'unes bleuâtres, & de griſes: l'Autel de Notre-Dame de Savone dans l'Egliſe des Peres Auguſtins déchauſſés, eſt de ce marbre.

Le

Le marbre nommé Bourbonnois, eſt d'un rouge ſale, & d'un gris tirant ſur le bleu, mêlé de veines d'un jaune ſale : on en fait ordinairement les compartiments des Sanctuaires, des ſallons, périſtyles, &c. La Gallerie du Nord à Verſailles, de plein-pied à la Chapelle, eſt parée de ce marbre. Des Marbres modernes.

Le marbre de Rance eſt d'un rouge tirant ſur le pourpre, mêlé de veines & de taches blanches & bleuâtres : il s'en trouve de différente beauté. Les ſix grandes colonnes du maître Autel de la Sorbonne, ſont de ce marbre.

Le Seracolin (*a*) a pour fond une couleur griſe, jaune, mêlée d'un rouge couleur de ſang ; il eſt ſujet à être filandreux : le beau marbre de cette eſpece eſt fort rare, la carriere en étant épuiſée. Le pied du tombeau de M. Le Brun, à St. Nicolas du Chardonnet, eſt de ce marbre. On en voit d'aſſez beaux chambranles de cheminées dans le Palais des Thuileries, &c.

Le marbre de griotte eſt de couleur de chair foncée, veinée de taches rouges. On l'appelle ainſi, parce que ce rouge tient de la couleur des griottes ou ceriſes : on en voit de beaux chambranles dans les appartements de Trianon.

Le marbre verd campan eſt rouge, blanc & verd, mêlé par taches & par veines ; il y en a dont les veines ſont d'un verd plus vif, mêlé de blanc ſeulement : c'eſt ce dernier qu'on nomme verd campan ; l'autre s'appelle verd campan rouge, iſabelle, &c. Le plus beau, & qui ſoit du plus grand calibre, ſe voit aux huit colonnes Ioniques du Château de Trianon, du côté de la cour. Les carrieres de ce marbre ſe trouvent près de Tarbe en Gaſcogne.

Le marbre de Breche violette, eſt celui qui en général a le fond brun ſale, avec de longues veines & taches violettes, entremêlées de blanc : les plus belles colonnes qui ſe voyent de ce marbre, ſont deux de celles de la colonnade à Verſailles : on en voit des blocs aſſez conſidérables dans les magaſins du Roi. On appelle breche blanche celle qui eſt mêlée de violet, de brun & de gris avec de grandes taches blanches. On appelle breche dorée celle qui eſt mêlée de taches jaunes & blanches. La breche coraline eſt celle qui a quelques taches couleur de corail, & qu'on nomme breche ſeracolin.

On nomme groſſe breche celle qui eſt par taches rouges, noires, griſes, jaunes, bleues, & blanches, & qui généralement a les autres couleurs de toutes les breches. Deux des colonnes Ioniques de la châſſe de Ste. Genevieve ſont de ce marbre.

Le marbre blanc veiné eſt mêlé de grandes veines, de taches griſes & bleuâtres ſur un fond blanc. On ſe ſert de ce marbre au défaut de celui de Carare & des Pirenées, pour la ſculpture, ainſi qu'on en remarque pluſieurs belles ſtatues dans les jardins de Verſailles, des Thuileries, &c.

Il y a ſans doute une infinité d'autres marbres, mais comme ils different peu de ceux dont nous venons de parler, l'exercice du bâtiment ſuffira pour en acquérir la connoiſſance.

Des défauts du Marbre.

Les marbres, ainſi que la pierre, ont chacun des défauts qui doivent les faire rebuter. On compte parmi ces marbres défectueux, celui qui eſt trop dur, & que les Ouvriers appellent fier, étant ſujet à s'éclater : le filandreux, parce qu'il a des fils qui le traverſent, ainſi qu'on le remarque aux marbres de diverſes couleurs, comme le Rance, le Seracolin, &c : le terraſſeux, qui eſt celui où l'on reconnoît des tendres par endroits ; tels ſont la plûpart des bréches, le Languedoc, & autres, que l'on eſt ſouvent obligé de remplir de maſtic ou de ſtuc : le cameloté, celui qui après avoir reçu le poli, paroît tabiſé, ou terne ; ce qui le fait méſeſtimer pour des ouvrages d'importance : enfin le marbre qui a le défaut que les Ouvriers appellent *Pouf*, c'eſt-à-dire, qui étant de la nature du grais, ne peut former Défauts du marbre.

(*a*) Il ſe tire du lieu appellé le Val d'or ou la Vallée d'or, proche Seracolin, aux pieds des Pirenées.

de vives arrêtes ; ainſi des autres défauts qui regardent plutôt la pratique que la théorie.

Du Marbre par rapport à ſes façons.

Façons du Marbre.

On appelle marbre brut, celui qui arrive de la carriere en bloc d'échantillon, ou ſeulement par quartier.

On nomme marbre dégroſſi, celui qui ſe débite dans le chantier, à la ſcie, ou au marteau, ſelon le calibre, qui détermine ſes ſurfaces, ou ſon cube.

On entend par marbre ébauché, celui qui a déja reçu quelques membres d'Architecture ou de Sculpture travaillés à la double pointe, pour la premiere façon, ou approchés avec le cizeau pour la ſeconde.

On appelle marbre fini ou terminé, celui qui eſt prêt à être poſé en place, ayant reçu dans le chantier toute la main d'œuvre néceſſaire pour remplir l'objet qu'on ſe propoſe ; ce qui fait qu'on peut comprendre ſous ce nom, celui qui eſt poli, matte, piqué, &c.

On entend par le marbre poli, celui qui après avoir été frotté avec le grais, ou le rabat (*b*), eſt enſuite repaſſé avec de la pierre ponce, & enfin poli au tampon de linge à force de bras avec la potée d'émeril pour les marbres de couleur, & la potée d'étain pour les marbres blancs, parce que l'émeril les rouſſiroit.

On entend par le marbre matte, celui qui eſt préparé & frotté avec de la peau de chien de mer & de la preſle, à deſſein de détacher des membres d'Architecture, ou des ornemens, de deſſus un fond poli.

On appelle marbre piqué, celui qui dans des ouvrages ruſtiques, eſt piqué avec la pointe du marteau, pour détacher les corps ſaillants de deſſus les rentrants, ainſi qu'on en uſe aux grottes, fontaines, caſcades, &c.

De la Brique en général.

De la Brique.

La Brique eſt une pierre artificielle, dont l'uſage eſt très-néceſſaire dans le bâtiment : non ſeulement l'on s'en ſert utilement au défaut de la pierre & du plâtre, mais même il eſt des genres de conſtruction où elle eſt préférable à tous les autres matériaux, ſoit pour conſtruire des voûtes légeres qui exigent des murs d'une moindre épaiſſeur que des voûtes en pierre, ſoit pour des tuyaux de cheminées, des foyers, des contre-cœurs, &c. Nous avons dit que cette eſpece de pierre étoit rougeâtre ou jaunâtre, & qu'elle ſe jettoit en moule : nous allons donner la maniere de la fabriquer, ſe trouvant peu de terrains qui ne fourniſſent de quoi en faire ; ce qui eſt d'autant plus néceſſaire, que très-ſouvent dans vingt lieues de pays il n'y a aucunes carrieres, ni à pierre, ni à plâtre, & qu'à la place de ces matériaux, on employe la brique, la chaux, le gravier, les cailloux, &c.

Maniere de fabriquer la Brique.

La terre propre à faire de la brique doit être graſſe & forte, de couleur griſe, ſans caillou ni gravier ; il y en a de rouge, mais elle n'eſt pas eſtimée la meilleure, l'expérience ayant fait connoître que lorſqu'elle eſt employée elle ſe réduit en poudre, ou eſt ſujette à ſe feuilleter à la gelée.

En général on reconnoît qu'une terre eſt bonne à faire de la brique, lorſqu'après une petite pluie on s'apperçoit qu'en marchant deſſus elle s'attache aux pieds, ou bien lorſqu'en la pétriſſant avec les mains on ne la peut diviſer qu'avec peine. Cette terre étant une fois reconnue bonne, il faut l'amaſſer par monceaux à la gelée à diverſes repriſes, & dans des tems différens la remuer avec le rabot, juſqu'à ce qu'elle ſoit bien corroyée ; on choiſit les mois de Janvier & Février pour la pré-

(*b*) Pierre de Gotlande, qui a le grain plus fin que le grais.

paration de cette terre, afin qu'ensuite en la fabriquant, suivant la grandeur du moule qu'on aura préparé, elle ait le tems de sécher pour être cuite au four vers les mois de Mai ou de Juin. Il est bon d'observer de plus que ces pierres artificielles ne doivent jamais avoir une grandeur ni une épaisseur trop considérable, parce que l'action du feu s'y communiqueroit inégalement, & que le cœur étant moins atteint que leur superficie, cela les feroit gerser au four. Au rapport de Vitruve, on ne sçauroit croire combien les Anciens prenoient de soin pour la perfection de la brique, dont ils faisoient un très-fréquent usage, ainsi qu'on le remarque dans les vestiges de leurs monumens. De la Brique.

La meilleure maniere de connoître la brique avant que de l'employer, est de l'exposer à l'humidité & à la gelée pendant l'hiver, car si elle résiste à cette épreuve, on sera non-seulement sûr qu'elle fera une solide construction, mais qu'elle résistera à la charge, ce qui ne peut arriver que par la bonne qualité de sa cuisson. On peut encore connoître sa bonté si en la frappant elle produit un son aigu, si sa couleur n'est ni trop claire ni trop foncée, & si elle est d'un grain serré compact, &c.

Du Plâtre en général.

Le Plâtre (c) est un minéral d'une propriété très-importante dans le bâtiment, sa cuisson fait sa vertu principale, plus elle est parfaite & mieux il vaut; l'on peut dire que c'est le feu qui lui communique cette qualité spécifique de s'attacher lui-même & d'attacher ensemble les autres corps. L'action du plâtre est extrêmement prompte, il se suffit aussi à lui-même pour faire un corps solide, à la différence de la chaux, dont nous parlerons dans son lieu. Du Plâtre.

Le plâtre croît dans la terre, ainsi que toutes les autres pierres; Montmartre, Meudon, & plusieurs endroits près de Paris fournissent des carrieres d'où l'on tire de cette espece de pierre assez abondamment: elle est à la sortie de la carriere d'une couleur grisâtre, & n'acquiert sa blancheur que lorsqu'elle a passé par le feu.

La cuisson parfaite du plâtre consiste à donner un degré de chaleur qui peu à peu desseche l'humidité qui lui servoit d'aliment lorsqu'il étoit dans la carriere, & qui fasse évaporer le soufre qui servoit de liaison à toutes ses parties; elle consiste encore à disposer le feu de façon qu'il agisse également sur lui.

La meilleure maniere de faire cuire le plâtre est d'arranger dans le four toutes les pierres qui doivent être calcinées, en sorte qu'elles soient toutes également embrasées par le feu; il faut prendre garde cependant que le plâtre ne soit pas trop cuit, parce qu'alors il perd la qualité que les Maçons appellent l'amour du plâtre, d'ailleurs la trop grande chaleur détruit en lui presque tous les sels qui le composent., ce qui fait que les pierres que l'on voudroit joindre ensemble par son moyen ne peuvent plus se lier intimement. Il arrive la même chose à celui qui auroit conservé trop d'humidité pour s'être trouvé pendant la cuisson à l'extrémité supérieure du four.

Il faut employer le plâtre au sortir du four autant qu'il est possible, & ne l'exposer jamais au trop grand air, à l'humidité, ni au soleil; celui-ci l'échauffe, la pluie le détrempe, & l'air l'évente. Le plâtre étant cuit devient une espece de chaux dont les esprits ne peuvent être trop vifs; or pour qu'il les conserve, on ne sçauroit trop tôt les fixer en l'employant; du moins faut-il le tenir à couvert. L'air, ainsi que l'humidité, absorbe ses sels en les dissolvant, ce qui fait qu'on ne peut jamais le mettre en œuvre utilement pendant l'hiver, ni dans les lieux humides qui anéantissent son activité.

(c) En Latin *gypsum*, pierre cuite & mise en poudre, qui se vend au muid ou au sac.

Après avoir parlé de la cuisson du plâtre, examinons ses diverses qualités; nous donnerons ensuite la maniere de s'en servir dans l'art de bâtir.

Du Plâtre par rapport à ses bonnes ou mauvaises qualités.

Des qualités du Plâtre.

Le plâtre, pour être mis en œuvre, doit premierement être cuit, ensuite après en avoir expulsé toutes les parties héterogenes par le moyen du feu, on le réduit en poudre & on le passe au panier ou au sas, suivant l'ouvrage où il doit être employé. On appelle celui qui n'a pas encore été cuit au four, & dont on se sert quelquefois dans les fondations, plâtre crud, & alors pour qu'il soit bon dans la construction il faut le laisser long-tems sécher à l'air : il est à propos d'observer la même chose avant que de le faire cuire.

La bonne qualité du plâtre est d'être gras & blanc; ses défauts sont d'être verd & éventé.

On appelle plâtre gras celui qui étant d'une bonne cuisson est doux & facile à employer, quoique prompt à prendre & à faire liaison.

On nomme plâtre blanc celui dont on a trié le charbon provenant de la cuisson, précaution que l'on prend pour les ouvrages de sujettion; on nomme plâtre gris celui pour lequel on n'a pas pris ce soin, étant destiné aux ouvrages de maçonnerie ordinaire.

Le plâtre verd est celui qui ayant été mal cuit se dissout en l'employant, qui ne fait pas corps, & est sujet à se gerser, à se fendre, & à tomber en morceaux à la moindre gelée.

On entend par plâtre éventé, celui qui ayant été trop exposé à l'air ou à l'humidité après avoir été pulvérisé, a de la peine à prendre dans l'auge, & fait une mauvaise construction.

De la maniere dont s'employe le Plâtre.

Emploi du Plâtre.

Le plâtre s'employe de trois manieres : la premiere, comme on le tire du four, ou de la plâtriere, après avoir été seulement concassé, pour s'en servir dans la construction des fondations, ou des gros murs bâtis de moilons ou de libages, ou bien pour ourdir les cloisons, les bâtis de charpente, ou tout autre ouvrage de cette espece. La seconde, au pannier, c'est-à-dire, passé dans un mannequin d'osier clair; celui ci est propre aux ouvrages de crépit, de renformis, &c. La troisiéme, passé au sas, destiné pour les enduits, les membres d'Architecture, la Sculpture, &c.

Ces trois manieres d'employer le plâtre dans la construction, exigent aussi qu'on lui donne des façons différentes, c'est-à-dire, qu'il soit gâché plus serré, plus clair, ou tout-à-fait liquide; le premier sert pour les gros ouvrages, comme enduits, scellements, &c. Le second, pour traîner au calibre des membres d'Architecture, tels que des cadres, des corniches, &c; & le troisiéme, où l'on met beaucoup d'eau, est destiné pour couler, caller, ficher, ou jointoyer les pierres.

De la Chaux en général.

De la Chaux.

La chaux (*d*) differe du plâtre en ce qu'elle ne peut agir seule pour la liaison des pierres, & qu'il lui faut d'autres agents pour la faire valoir, tels que le sable ou le ciment, dont nous définirons les propriétés, après avoir parlé de celle de la chaux.

(*d*) Chaux, du Latin *calx*. On appelle vive celle qui bout dans le bassin en la détrempant; & fusée ou éteinte, celle que l'on conserve après qu'elle a été détrempée.

La

La pierre la plus dure eſt la plus propre à faire de bonne chaux (*e*), & l'on ne doit ſe ſervir de pierre tendre, qu'au défaut de l'autre. La bonne ou médiocre qualité de la pierre, une fois reconnue, on la fait cuire, ou calciner au four; enſuite on la détrempe avec de l'eau, & on la mêle avec du ſable, ou du ciment, pour en faire du mortier. Le charbon de terre vaut beaucoup mieux pour la cuiſſon de la chaux, que le bois; car non ſeulement la cuiſſon en eſt plus prompte, mais la chaux en eſt plus graſſe & plus onctueuſe. Les effets de la chaux ſont de lier, d'attacher, & d'accrocher enſemble les différens matériaux que l'on veut unir les uns avec les autres. Le moyen de connoître ſa bonne qualité après la cuiſſon, c'eſt de mêler un peu de cette chaux réduite en cendre avec de l'eau, que l'on bat un certain tems; & ſi l'on s'apperçoit qu'après avoir été ainſi battue, elle s'uniſſe comme de la colle, ce ſera une preuve de ſa perfection; au contraire, ſi après avoir été battue, elle ne ſe lioit point, ce ſeroit une preuve qu'elle auroit été dépourvûe d'une trop grande partie de ſes ſels par la cuiſſon. De la chaux en général.

Selon Philibert Delorme, la meilleure maniere de connoître la qualité de la chaux, c'eſt d'examiner, lorſqu'elle eſt cuite, ſi elle eſt blanche & graſſe, ſi elle ſonne comme un pot de terre, ſi étant mouillée, ſa fumée eſt abondante & fort épaiſſe, & ſi elle s'attache fortement au rabot lorſqu'on la détrempe : ce ſont, ſelon cet Auteur, les ſignes ordinaires de ſa bonté.

La qualité de la pierre peut contribuer beaucoup à la bonté de la chaux; car il eſt certain que la grande abondance de ſels que contiennent certaines pierres, contribue à la rendre meilleure, mais auſſi l'on peut dire que la maniere d'éteindre la chaux, avant que de la lier avec le ſable ou le ciment, peut réparer les vices de la pierre, qui ne ſe rencontre pas également bonne dans tous les lieux où l'on a occaſion de bâtir; c'eſt pourquoi après avoir conſidéré que la pierre à chaux, avant que d'être cuite, eſt d'une conſiſtance ſolide, & qu'au ſortir du four elle devient tendre & farineuſe, examinons-là dans la maniere de l'employer, afin de nous rendre compte comment elle reprend ſon premier état par le ſecours du ſable ou du ciment.

De la maniere d'éteindre la Chaux.

La premiere attention que l'on doit avoir pour éteindre la chaux, eſt de nétoyer le terrain que l'on deſtine pour ſon baſſin, enſuite d'avoir une quantité d'eau ſuffiſante pour la bien diſſoudre. L'uſage ordinaire pour les ouvrages de précaution, eſt de la broyer dans un premier baſſin que l'on tient plus élevé que le ſecond deſtiné à contenir une proviſion proportionnée à l'importance du bâtiment que l'on doit conſtruire. Ce premier baſſin ſert à retenir les corps étrangers, qui auront pû ſe trouver dans la chaux vive, afin de ne faire paſſer dans le ſecond baſſin que ce qui doit y être reçu. Pour cela on a ſoin de mettre dans la tranchée qui communique aux deux baſſins, une grille de bois ou de fer, qui retient toutes les parties groſſieres. Ces précautions une fois priſes, l'on tourmente la chaux à force de bras avec un grand bâton, au bout duquel eſt une eſpece d'arc de cercle, que les Ouvriers appellent rabot. Après avoir été ainſi agitée pendant un certain nombre de jours, on la peut employer ſur le champ, ou bien l'on a ſoin de la couvrir avec du ſable; ce qui fait qu'on peut la garder pluſieurs mois ſans qu'elle perde ſa qualité. De la maniere d'éteindre la chaux.

La maniere de l'éteindre demande beaucoup d'attention, trop d'eau la noye & l'affoiblit, & trop peu la brûle; d'ailleurs toutes les eaux ne ſont pas propres à

(*e*) Lorſque l'on peut employer du marbre pour faire de la chaux, elle eſt beaucoup meilleure que toute autre. Les cailloux qui ſe trouvent dans les montagnes ou dans les torrens, les ravines, &c, ſont auſſi fort propres à faire de la chaux, auſſi bien que certaines pierres dures qui ſe trouvent dans les campagnes, & qui imitent celle de meuliere; Boulogne près de Paris fournit auſſi une pierre jaunâtre fort propre à faire de bonne chaux.

De la chaux.

éteindre la chaux, celles de riviere & de source sont les plus convenables, celles de puits ont leurs défauts : elles peuvent cependant être de bon usage, mais il ne faut pas s'en servir au sortir du puits ; il est nécessaire de les laisser séjourner quelques jours, pour leur ôter leur premiere fraicheur qui ne manqueroit pas de resserrer les pores de la chaux, & de lui ôter son activité. Il faut éviter principalement de se servir d'eau bourbeuse ou croupie. Celle de la mer, selon quelques-uns, n'est point propre à détremper la chaux, ou l'est bien peu, par la raison qu'étant salée, le mortier fait de chaux détrempée de cette eau, seroit difficile à sécher. D'autres au contraire, prétendent qu'elle fait de bon mortier, pourvû que la chaux soit forte & grasse, parce qu'alors les sels marins, quoique de différente nature, concourent à la coagulation du mortier ; au lieu que si elle est foible, ces sels détruisent ceux de la chaux, comme leur étant inférieurs. La chaux n'étant pas capable par elle-même d'unir les pierres ensemble, à cause de sa fluidité naturelle, l'expérience a fait connoître qu'il étoit nécessaire d'y joindre d'autres matieres pour la seconder : le ciment & le sable sont les agents que l'on a reconnu les plus propres à faire valoir la propriété de la chaux. Examinons leur vertu commune dans la construction.

Du Sable.

Du Sable.

Le sable (*f*) est une matiere qui differe des cailloux & des pierres, & que l'on connoît sous le nom de gravier. Il est diaphane ou opaque, gros, moyen, ou petit, rude, âpre, raboteux, & sonore, selon la différente qualité des sels dont il est formé, & des différents terrains où il se trouve.

Il y a deux especes de sable, l'un de riviere qui est jaune, rouge, ou blanc ; & l'autre qui se tire des sablonnieres, ou des fouilles des terres, lorsque l'on construit les fondations d'un bâtiment ; ce qui lui fait donner le nom de sable de cave ; celui-ci est noir, & peut être bon lorsqu'il a été séché quelque tems à l'air. On en distingue aussi de deux sortes ; l'un que l'on nomme sable mâle, qui est d'une couleur plus foncée & plus égale dans un même lit ; l'autre de couleur plus pale & inégale, que l'on nomme sable femelle.

Le sable de riviere est le plus estimé pour faire de bon mortier, ayant été battu par l'eau, & se trouvant par-là dégorgé de toutes les parties grossieres dont il tire son origine. Il est aisé de concevoir, que plus le sable est graveleux, & plus il est propre par ses cavités & la vertu de la chaux, à s'agrafer dans la pierre, ou le moilon, à qui le ciment fait de chaux & de sable, sert de liaison ; que si au contraire on ne choisit pas un sable dépouillé de toutes parties terrestres, il est plus doux, & par conséquent plus humide & capable alors d'amortir & d'émousser les sels de la chaux, en empêchant le ciment fait de ce sable, de s'incorporer aux pierres qu'il doit unir ensemble & rendre indissolubles. Le sable de la mer n'est pas plus propre à faire de bon mortier, que son eau n'est bonne à faire de de la chaux, étant naturellement plus limoneux que graveleux ; ce qui fixe trop tôt les esprits ignés de la chaux.

Pour que le sable à faire du mortier soit de bonne qualité, il faut qu'il soit assez sec pour qu'après l'avoir manié il ne reste aucunes parties terreuses dans la main. On peut encore en faire l'épreuve, en jettant de ce sable dans un vase d'eau claire : si après l'avoir brouillé, l'eau est bourbeuse, ce sera une preuve qu'il est terreux, si au contraire cette eau reste nette, ou peu trouble, on pourra le mettre en usage.

(*f*) Du Latin *sabulum*, terre graveleuse.

Du Ciment.

Le ciment (*g*) n'eſt autre choſe que de la tuile concaſſée : à ſon défaut, l'on ſe ſert de brique, que l'on pulvériſe; mais comme par ſa nature elle eſt plus terreuſe & plus tendre que la tuile, elle eſt moins capable de réſiſter au fardeau, & moins eſtimée que le ciment, qui dans ſon origine eſt fait de terre glaiſe, dont il eſt bon de dire quelque choſe, à cauſe de ſon analogie avec la tuile dont le ciment eſt fait. Du Ciment.

La glaiſe (*h*) eſt une maſſe de terre, qui par les pluies, ou les ſources ſouterraines, a été changée de ſimple terre qu'elle étoit, en un corps lié & viſqueux, rempli de ſels vitrioliques & de ſoufre. Ce changement ſe fait par les pluies qui tombant ſur la terre, la pénétrent, l'imbibent, & y portent tous les ſels & les ſoufres dont elles ſont empreintes, leſquels s'y filtrant, viennent à ſe fixer ſur les terres diſpoſées à ſe convertir en glaiſe : elles deviennent maſſives & graſſes, tant par l'aſſemblage de ces parties ſalines & ſulphurées, que par leur humidité naturelle, qui reſſerre leurs pores, de façon que cette terre glaiſe, ainſi formée, reſte toujours humide & fraîche. Or il eſt aiſé de concevoir qu'étant compoſée de ſels piquants & cauſtiques, elle acquiert par le ſecours de la chaux, la faculté de s'agrafer à tous les autres minéraux, lorſqu'elle a été cuite au four, & enſuite pulvériſée, pour devenir ciment; d'où il faut conclure que le ciment ayant pour principe la glaiſe, & retenant la cauſticité de ſes ſels, il ne peut manquer d'être fort tenace, & bien plus propre à faire du mortier que le ſable. En un mot, la fermeté de ſa ſubſtance le rend plus propre à réſiſter au poids le plus lourd. Par la pulvériſation & le concaſſement, il reçoit différentes configurations, & conſéquemment ſes inégalités & la multiplicité de ſes angles font qu'il peut mieux s'encaſtrer dans les différents minéraux qu'il doit unir, principalement lorſqu'il eſt chargé de la chaux dont il ſoutient l'action par ſes ſels, & qui l'ayant entouré lui communique les ſiens, de façon que les uns & les autres s'animent, & par leur onctuoſité mutuelle, s'inſinuent dans les pores de la pierre, & s'y incorporent intimément.

En conſidérant les ſels de ce dernier, & l'eſprit de la chaux, qui agiſſent de concert, il eſt aiſé de concevoir qu'ils coopérent à recueillir & à exciter ceux des minéraux auxquels on les joint, de maniere qu'un mortier fait de ciment & de chaux de bonne qualité, eſt capable, même dans l'eau, de rendre toute la conſtruction indiſſoluble.

Du Mortier.

Par le mortier (*i*), nous entendons la réunion de la chaux avec le ſable ou le ciment : c'eſt de cet alliage que dépend toute la bonté de la conſtruction. Le premier ſoin conſiſte à bien éteindre la chaux, comme nous l'avons expliqué. Le ſecond, à choiſir du ſable de la meilleure qualité. Le troiſiéme, à défendre aux ouvriers, lorſqu'une fois ils ont mêlé le ſable ou le ciment avec la chaux, de remettre de l'eau nouvelle pour corroyer le mortier; car ſi l'on y en introduit de nouvelle, elle ſurcharge & aſſoupit les eſprits de la chaux. Du Mortier.

La doſe du ſable avec la chaux, eſt encore une qualité eſſentielle du mortier. On ſe trompe lorſqu'on dit qu'une partie de chaux vive ſuffit ſur deux (*k*) de

(*g*) En Latin *teſta tuſa*.

(*h*) Glaiſe, du Latin *gleba*, motte de terre, ou *argilla*, argille, terre graſſe.

(*i*) Du Latin *mortarium*, qui ſignifie ſelon Vitruve, plutôt le baſſin où l'on détrempe le mortier, que le mortier même.

(*k*) Trois cinquiémes de ſable ſuffiſent quelquefois ſur deux cinquiémes de chaux, ſelon qu'elle foiſonne plus ou moins; car lorſqu'elle eſt faite de cailloux ou de pierres très-dures, l'on peut mettre juſqu'à trois quarts de ſable ſur un quart de chaux; mais il eſt rare d'avoir de la chaux aſſez graſſe pour porter tant de ſable.

Du mortier.

ſable, parce que quelquefois le ſable dont on eſt obligé de ſe ſervir, eſt d'une telle aridité, que l'un & l'autre, moitié par moitié, feroient à peine de bon mortier. Quelquefois auſſi, la chaux peut n'être pas aſſez bonne pour la mettre par tiers, & cela arrive, lorſque par un trop long ſéjour la plus grande partie de ſes eſprits s'eſt exhalée. La précaution qu'on doit prendre à l'égard de la qualité du ſable & de la chaux, pour en déterminer la mixtion qui fait le mortier, doit s'obſerver pour celui qui eſt composé de chaux & de ciment. En cas que ce dernier fût fait avec de vieux tuileaux auxquels on reconnoîtroit quelques parties terreſtres, ou que ſes parties fuſſent plus émouſſées & moins cauſtiques, l'abondance de la chaux d'une bonne eſpece ſeroit ſeule capable de remédier aux défauts de la qualité du ciment, ainſi que nous venons de dire qu'elle le ſeroit pour ceux du ſable.

Sans s'arrêter ici à la quantité de l'un & de l'autre, qui ne doit ſe déterminer, qu'après avoir connu la différente qualité de chacun en particulier, nous dirons qu'il y a trois manieres différentes de faire de bon mortier : la premiere eſt de le faire avec de la chaux éteinte ſur-le-champ, & dans laquelle on corroye le ſable ou ciment, pour être employé incontinent : la ſeconde eſt de ne mettre en œuvre la chaux avec le ſable ou le ciment, que quelque tems après qu'elle a été éteinte : & la troiſiéme eſt de ne ſe ſervir de la chaux, que pluſieurs années après ſon extinction ; mais il faut ſe reſſouvenir que dans les deux derniers cas, il faut compoſer le mortier fait avec cette ancienne chaux à force de bras, ſans y introduire d'eau nouvelle, ainſi que nous l'avons recommandé.

On pourra donc, ſuivant l'occaſion, & ſelon la nature des ouvrages, ſe ſervir de ces trois eſpeces de mortier, en obſervant néanmoins de n'en pas employer d'une qualité, lorſqu'il en faut d'une autre ; parce qu'alors il ne produiroit pas l'effet qu'on en auroit attendu, chaque genre de conſtruction exigeant des précautions particulieres.

Il y a des cas où lorſque l'on veut que le mortier prenne promptement, on le délaye avec de l'urine, dans laquelle on a détrempé de la ſuie de cheminée ; & pour rendre le ciment plus ſolide, on y ajoûte de ces petites écailles de fer qui tombent au bas des forges. Quelques-uns eſtiment qu'en faiſant diſſoudre du ſel armoniac dans l'eau avec laquelle on délaye le mortier, cela lui donne une action auſſi prompte que celle du plâtre ; ce qui peut être d'un grand ſecours pour les ouvrages qui demandent de l'accélération ; d'autres prétendent, que pour faire du mortier impénétrable à l'eau, il faut détremper la chaux avec de l'huile, avant que de l'unir avec le ſable ou le ciment ; on peut ſe ſervir de cette compoſition pour les baſſins, reſervoirs, &c. Enfin le mortier fait avec la chaux, le ſable, ou le ciment, n'eſt pas le ſeul auquel on puiſſe recourir : il s'en fait encore avec de la pozzolane, eſpece de poudre, nommée ainſi parce qu'elle ſe trouve dans le territoire de Pouzzol, en Italie : cette poudre eſt rougeâtre, & n'eſt autre choſe que de la terre brute mêlée avec le tuf, par les feux ſouterrains qui ſortent des montagnes, aux environs deſquelles on la tire. Le mortier fait de cette poudre, eſt admirable pour les ouvrages de Maçonnerie qui ſe conſtruiſent dans l'eau, auſſi bien que celui dans lequel entre la terraſſe de Hollande, qui eſt une terre de couleur griſâtre qu'on trouve près du bas Rhin en Allemagne, & dans les Pays-Bas : elle ſe fait comme le plâtre, & on l'écraſe enſuite, pour la détremper avec de la chaux : voyez ce que M. Belidor a dit à ce ſujet, dans *la Science des Ingénieurs*, Liv. III. Chap. III, IV & V, & dans la ſeconde Partie de l'*Architecture Hydraulique*, Livre III, Chapitre X, Section I.

La

De l'excavation des terres.

De l'excavation des terres.

La fouille des terres & leur transport, sont toujours un objet très-considérable dans la construction d'un édifice. Faute d'avoir l'expérience nécessaire à ce sujet, on multiplie souvent les fouilles d'un bâtiment, & loin de veiller à une œconomie très-importante dans la bâtisse, les excavations des terres, leur transport & les fondations coûtent très-souvent la somme que l'on s'étoit proposé de dépenser pour l'ouvrage entier. Ceux qui méprisent la pratique donnent pour excuse que cette partie du bâtiment est tout-à-fait du ressort de l'Entrepreneur; néanmoins il faut convenir que si un Architecte entre dans ce détail, il en résultera deux avantages : le premier, d'empêcher de faire beaucoup plus d'ouvrage qu'il n'en est besoin; le second, que s'il se trouve obligé de bâtir dans un lieu où il n'y a pas d'Entrepreneur habile dans cette partie, il peut ordonner & conduire des hommes qui n'ont souvent d'autre mérite que la main d'œuvre. D'ailleurs il arrive quelquefois que, par œconomie ou autrement, l'Architecte est chargé personnellement de toute la bâtisse, alors il faut qu'il soit instruit au moins que les fouilles d'un bâtiment se font ou dans toute son étendue, c'est-à-dire dans toute la surface intérieure de ses murs de face, ou en partie; que dans le premier cas, aprés en avoir déterminé la profondeur, il faut en enlever toutes les terres, & que dans le second il faut seulement faire des tranchées pour fonder l'épaisseur des murs de face ou de refend, où il ne sera pas nécessaire de faire des caves, & qu'ensuite on tracera au cordeau toutes ces tranchées, que l'on marquera avec des repaires, &c; enfin qu'après avoir déterminé & marqué toutes les parties qu'il convient de fouiller dans un bâtiment, c'est dans le transport des terres que l'intelligence est nécessaire, pour obvier à toutes les difficultés qui se rencontrent en pareille occasion; & que le moyen le plus sûr pour les éviter & pour ménager la dépense est de transporter les terres le moins loin qu'il sera possible, ces travaux étant fort longs & très-dispendieux.

La maniere la plus ordinaire pour transporter les terres, lorsqu'il y a loin & que ce sont des édifices bâtis dans un Ville, est de les faire voiturer au tombereau, qui contient environ 11 à 12 pieds cubes (*l*) de terre, ce qui est plus prompt & moins coûteux que si l'on employoit douze hommes avec des hottes, qui ne portent gueres qu'un pied cube, ou douze hommes se servant de brouettes, de bannaux, &c.

La différente situation des lieux, la rareté des hommes, ou le prix des fourages doivent décider de la différente maniere de transporter les terres, car il est certain que lorsque l'on bâtit sur une demie côte, les tombereaux ne peuvent être mis en usage à moins que de former des chemins en zig-zag qui adoucissent les pentes, ce qui se pratique dans des ouvrages d'une certaine importance. Il est encore essentiel dans ces occasions d'éviter les détails embarassans, d'avoir des Inspecteurs habiles, exacts, entendus, & de préférer aux travaux à la journée ceux qui se payent à la toise; autrement les Ouvriers surs de leur gain sont paresseux, les ouvrages traînent en longueur, de sorte que ces fouilles qui doivent précéder la construction, ne se trouvant pas faites dans le tems où les saisons permettent de mettre la main à l'œuvre, la bâtisse en est retardée, & l'on se voit bien avant dans l'hiver avant que d'avoir pû sortir les fondations hors de terre. La saison où l'on fait ce travail, la qualité du terrain d'où l'on tire ces terres, l'éloignement de leur décharge, la vigilance des Inspecteurs, la connoissance du prix de la journée de chaque homme, la provision suffisante d'outils & leur entretien, les relais, le soin

(*l*) Le pied cube de terre commune pese environ 95 livres, celui de terre grasse 115, &c. Voyez ci-après le poids des autres matieres qui ont rapport à la construction des bâtimens, page 147, note *q*.

De l'excavation des terres.

d'appliquer la force ou l'activité des hommes aux ouvrages plus ou moins pénibles; toutes ces considérations font le bon ordre & la science de cette partie de la construction, & peuvent seules déterminer le prix d'un bâtiment & le tems qu'il faudra pour mettre ses fouilles en état de recevoir la construction qu'on a résolu de faire, suivant l'importance de l'édifice.

Il faut prévoir deux inconvéniens qui arrivent ordinairement quand on néglige de se rendre compte des différentes observations dont on vient de parler, & que dans l'idée d'aller plus vite & de sauver le coût des excavations d'un bâtiment, on commence par en fouiller une partie sur laquelle on se met d'abord à construire. Le premier, que l'attelier se trouve surchargé d'ouvriers & d'équipages de différentes especes qui demandent néanmoins chacun un ordre particulier; que d'ailleurs ces Ouvriers qui le plus souvent appartiennent à divers (*m*) Entrepreneurs dont les intérêts sont différens, s'embarassent les uns les autres, ce qui nuit également & à l'accélération de la fouille des terres & à la construction des fondations. Le second inconvénient est que les tranchées n'étant pas faites de suite, les murs sont faits en des tems & dans des saisons différentes, d'où il arrive que toutes les parties d'un bâtiment qui devroient être élevées ensemble pour tasser également, ayant au contraire été bâties à diverses reprises, on voit des affaissemens, des surplombs, des lézardes, &c, dans la plupart des édifices les plus importans où l'on a préféré la diligence à la solidité.

Sous le nom d'excavation, on ne comprend pas seulement la fouille d'un bâtiment, l'on entend aussi toute celle qu'il convient de faire pour unir & dresser les terrains des avant-cours, des cours & des basses-cours, aussi bien que les terrasses & les jardins des maisons de plaisance, ou de celles qu'on fait bâtir à la ville; car il n'est gueres possible qu'un terrain que l'on choisit n'ait des inégalités qu'il faut corriger, pour en rendre l'usage plus commode ou plus agréable; alors il faut, ou le mettre tout de niveau, ou le dresser seulement suivant sa pente naturelle. Dans ce dernier cas, l'on se contente d'abattre les buttes, & de remplir les cavités; dans le premier, il faut se servir d'un instrument appellé *niveau*, qui facilite le moyen d'en dresser la surface avec tant de précision qu'il ne reste aucune pente dans toute son étendue. Nous n'entrerons point ici dans la pratique de cette opération, on la trouvera dans tous les Auteurs qui ont écrit sur la Géométrie pratique; nous remarquerons seulement que lorsqu'il s'agira d'un ouvrage de quelqu'importance, où l'on aura beaucoup de terres à remuer, pour s'assurer de la fidélité des Entrepreneurs, on doit les obliger à laisser des témoins sur le tas, jusqu'à ce que les travaux soient entiérement finis. Ces témoins servent à toiser les vuidanges, ou surcharges des terres qu'il leur a fallu enlever ou rapporter suivant l'occasion, lesquelles lui sont payées à la toise cube, contenant 216 pieds, & plus ou moins cher, selon que ces fouilles sont de terres franches (*n*), de rocailles, ou de roc, que l'on estime de trois manieres: sçavoir, que toute terre, où l'on n'a besoin que du louchet, ou bêche, pour l'enlever, est reconnue terre franche, ou ordinaire; celle où il suffit de la pioche & du pic, est regardée comme rocaille; & celle où il faut se servir de pic, de coin, de masse & d'éguille, est considérée comme roc.

(*m*) L'Entrepreneur chargé de la fouille des terres s'appelle Terrassier, ainsi que les hommes qu'il a sous lui à la journée ou à la tâche.

L'Entrepreneur chargé de la construction de la maçonnerie, s'appelle Maçon, du Latin *macchio* un Machiniste, à cause de l'intelligence des machines qu'un Entrepreneur doit avoir dans l'art de bâtir; quelques-uns donnent au Maçon le nom Latin *structor*.

(*n*) On distingue deux sortes de terres reconnues franches, l'une qu'on appelle terre hors d'eau, qui est celle qui peut se travailler à sec: l'autre, terre dans l'eau, qui ne peut s'enlever sans beaucoup de difficulté; alors on donne des prix particuliers pour leur fouille & leur transport.

De la maniere de planter un bâtiment.

Maniere de planter un bâtiment.

Planter un bâtiment eſt une ſcience qui s'acquiert par l'expérience, auſſi bien que par la connoiſſance de la Géométrie ; c'eſt par le ſecours de cette derniere que l'on peut tracer méthodiquement les tranchées des fondations, & qu'on obſerve de le ſituer d'alignement aux principaux points de vûe, qui en embelliſſent l'aſpect. Cette obſervation eſt ſi eſſentielle, qu'il y a des occaſions où il vaudroit mieux prendre ſur l'expoſition pour préférer l'alignement direct des principales iſſues, que de vouloir, pour ne rien céder à l'expoſition, rendre oblique la ſituation de ſon édifice.

Outre cette attention, l'art de cotter les deſſeins eſt d'une grande utilité : deux choſes y ſont également néceſſaires, l'une que les parties s'accordent avec les meſures générales, l'autre d'éviter la confuſion. On doit exprimer avec exactitude l'ouverture des angles, & donner d'abord des deſſeins au trait, y ſupprimer toutes les ſaillies, qui doivent n'être apparentes qu'au deſſus des fondations, ayant ſoin néanmoins d'exprimer les empattements néceſſaires pour recevoir les retours des corps ſaillants, ou rentrants, ou tout autre corps qui peut contribuer à la décoration ou à la diſtribution intérieure ou extérieure. Quelques Architectes tracent la cage de leurs bâtiments d'après les meſures du plan du rez-de-chauſſé ; mais j'eſtime que les fondations étant une fois élevées, il convient de recommencer les opérations d'alignement pour ſervir de preuves aux premieres, & s'aſſurer de ne s'être pas trompé ; alors on enfonce des piéces de bois aſſez avant en terre, & à quelque diſtance des murs de face, pour faciliter les opérations & la main d'œuvre. Ces pieces de bois bien équarries, ſervent à recevoir des cordeaux (*o*), qui bien tendus, conſtatent les épaiſſeurs des murs & la hauteur des aſſiſes, qui s'étalonnent ſur ces pieces de bois, pour aſſurer les cordeaux, afin qu'ils ſe tiennent à demeure de niveau, paralleles, à angles droits, obtus ou aigus, ſelon que l'expriment les cottes du plan. Lorſque ces pieces de bois ſont aſſez près les unes des autres, on les lie enſemble par des plabords qui leur tiennent lieu d'entretoiſe, pour les empêcher de ſe déverſer, malgré la précaution que l'on auroit pû prendre de les ſceller dans la terre par des maſſifs de Maçonnerie.

De la conſtruction des fondations en général.

Des fondations en général.

La conſtruction des fondations exige une attention infinie. Pour parvenir à leur donner une ſolidité convenable, il faut conſidérer leur profondeur & la hauteur des murs qui s'élevent deſſus, afin de régler leur épaiſſeur : c'eſt de cette derniere que dépend tout le ſuccès de la conſtruction d'un édifice. *Palladio* recommande de donner d'épaiſſeur aux murs des fondations, le double de ceux qui ſont élevés au deſſus, mais l'on a reconnu l'abus de cette pratique : cette grande épaiſſeur eſt ſouvent auſſi inutile que leur trop grande profondeur. M. Bruant, à l'Hôtel de Belliſle, leur a donné les deux tiers, & Meſſieurs Manſard, aux Invalides & au Château de Maiſons, leur en ont donné la moitié. En général l'épaiſſeur des murs de fondation doit ſe régler ſur celle des murs du rez-de-chauſſée, ayant égard à leur élévation totale ; mais lorſqu'il ne s'agit pas d'un édifice conſidérable, il ſuffit de donner aux murs de fondation un ſixiéme d'empattement de chaque côté, c'eſt-à-dire quatre pouces au moins, & ſix pouces au plus, de plus que l'épaiſſeur du mur de deſſus.

(*o*) Il faut éviter de ſe ſervir de la ficelle ordinaire, parce qu'elle eſt ſujette à s'allonger, le fouet ou la ficelle qu'on nomme ligne eſt la meilleure. On ſe ſert encore de til qui eſt fait d'écorce d'arbre, & ce til eſt préférable, parce qu'il ne s'allonge point.

La différente qualité des matériaux qu'on employe pour la construction, est la considération la plus importante pour constater l'épaisseur des murs de fondation, de face, & de refend, leur diversité étant aussi infinie que l'espece des terres sur lesquelles on est obligé d'asseoir les fondations est différente. En général ces terres se réduisent à trois especes, sçavoir, celle de tuf ou de roc, celle de sable, & celle de terre ordinaire La premiere est facile à connoître par la résistance que les ouvriers trouvent en la fouillant : la seconde se distingue en deux sortes, l'une qu'on nomme sable ferme & dur, sur lequel on n'hésite point de fonder, l'autre qui est le sable mouvant, dont le peu de solidité ne permet pas de risquer de fonder dessus, sans la précaution d'user de plateformes. La troisiéme qui se divise en quatre, sçavoir, la terre ordinaire ou franche, la grasse, la glaise, & la tourbe : cette derniere ne se trouve que dans les lieux aquatiques, & est une espece de terre grasse noire & bitumineuse, qui se consume au feu, après l'avoir fait sécher, &c.

Des fondations sur le roc.

Des fondations sur le roc.

Les fondations sur le roc sont celles qui paroissent les plus aisées à fonder, par la sureté du fond ; mais il n'en faut pas moins de grandes précautions, telles que d'encastrer les assises de pierre dans le roc, de maniere que le ciment puisse les unir ensemble. Lorsque l'on connoît par expérience la solidité du roc, l'on peut réduire les murs à une moindre épaisseur, & y adosser la Maçonnerie, en pratiquant des arrachements suffisants pour recevoir les harpes des pierres, qu'on doit avoir soin de piquer au marteau, afin que dans leur cavité, le mortier employé en certaine quantité, puisse se faire jour, & consolider la nouvelle construction avec le roc.

Lorsque l'on veut bâtir sur des rochers dont la surface est très-inégale, & éviter d'employer une certaine quantité de pierres que l'on destine à la construction des murs de face, on employe toutes les menues pierres, qui avec le mortier remplissent très-bien toutes les sinuosités du roc, & débarassent l'atellier. Il y en a même qui prétendent que cette construction étoit fort estimée des anciens, & même préférée dans presque toutes les especes de constructions. M. Belidor paroît en faire grand cas & dit l'avoir mise en pratique, & que lorsqu'elle est une fois durcie, elle ne compose qu'un tout si ferme & si solide, qu'elle est exemte de tout affaissement, soit qu'elle se trouve inégalement chargée par le poids des murs qu'on peut élever dessus, ou que certaine partie du terrain, moins solide que l'autre, céde, ou se détache, comme cela peut arriver dans les différentes occasions de la construction des fondations. Néanmoins j'estime que la construction de pierre de taille, ou de libages, est la meilleure, surtout pour fonder des murs de face, de refend, ou de pignon; l'on peut à la vérité faire les remplissages de moilons avec du mortier de chaux & de sable, dans le cas où l'on bâtit sur un roc d'inégale hauteur dans l'étendue d'un bâtiment, où l'on a observé de bander un arc, dont une retombée pose sur ce roc, & l'autre sur un piédroit ou massif, qui atteigne le bon fond, principalement après avoir affermi le terrain à force de le battre, ou avoir posé des plateformes sur sa superficie. Ces pierres même se posent le plus souvent sans mortier (*p*), en les frottant les unes sur les autres avec du grais & de l'eau, jusqu'à ce que leurs surfaces se touchent dans toute leur étendue, ce qui se continue jusqu'à la hauteur du roc : après quoi l'on bande l'arc, au-dessus duquel on peut élever telle construction qu'il sera nécessaire.

Quand ce sera un mur de terrasse, il faudra affecter des retraites dans le roc, de la hauteur de chaque assise, afin que la construction se trouve posée horison-

(*p*) On en a usé ainsi dans la construction des fondations de l'Arc de triomphe du Fauxbourg St. Antoine, à Paris.

talement

talement, d'un poids égal, & toujours à pierres séches, excepté les extrémités des pierres, qui doivent faire liaison avec le roc. Fondation sur le roc.

Avant que de fonder sur le roc, il faut s'assurer de sa solidité ; ce qui peut se faire avec une sonde, pour sçavoir s'il n'y auroit pas de cavités dessous, ou quelque carriere qui par le peu d'épaisseur qu'elle auroit laissée au roc, dans l'endroit où l'on voudroit asseoir les fondations, ne permettroit pas d'élever dessus un poids considérable. Dans ce cas, il faut construire des piles, & bander des arcs dans ces cavités ou carrieres, afin de soutenir le fardeau (q) de la construction que l'on voudroit élever sur le roc, & d'éviter ce qui est arrivé en bâtissant l'édifice du Val-de-Grace, où l'Entrepreneur ayant trouvé le roc, crût y asseoir avec sûreté ses fondations ; mais leur poids fit fléchir le ciel d'une carriere qui se trouvoit dessous, de maniere qu'on fut obligé de percer le roc, & de fonder par sous-œuvre des piliers de distance en distance dans la carriere, pour soutenir le poids de l'édifice que l'on voit aujourd'hui. Quelques Architectes, ainsi que Leon Baptiste Alberti & Philibert Delorme, se sont trouvés dans ce cas ; & ce dernier rapporte qu'en bâtissant le Château de St. Maur, il se trouva des terres rapportées de plus de 40 pieds de profondeur, que pour éviter la dépense considérable de ces fouilles, ainsi que d'une construction continue, il se contenta de faire faire des excavations d'un diamétre plus ou moins considérable, selon l'épaisseur des murs, & qu'il y fit construire jusque sur le bon fond, des piles distantes de 12 pieds les unes des autres ; qu'ensuite il fit bander dessus des arcs en plein ceintre, sur lesquels il fit élever son bâtiment.

Leon-Baptiste Alberti propose cette même maniere de fonder des piles avec des arcades, principalement pour les édifices où il se trouve beaucoup de colonnes, afin, dit-il, d'éviter la dépense de faire des fondations au dessous des entrecolonnemens, & il veut que ces arcs soient renversés, parce qu'il est impossible de cette maniere, que ces piles ne se contretiennent pas les unes avec les autres, en observant que l'extrados de ces arcs soit posé sur le terrain solide, ou sur d'autres arcs bandés en sens contraire.

Des fondations sur le sable.

Pour pouvoir fonder sur du sable avec sûreté, il faut qu'il soit mêlé de cailloux, & que sa masse serrée forme un corps solide & stable. Il arrive quelquefois, malgré cette qualité requise, qu'en fouillant jusqu'à une certaine profondeur, l'on trouve des sources qui bouillonnent & soulevent le sable, ce qui fait nommer ce dernier, sable bouillant. Alors il ne faut ouvrir les tranchées que partie par partie, & avoir soin de tenir près de soi de la chaux vive & sortant du four, avec du moilon, & lorsqu'on s'apperçoit qu'une source veut s'élever, ou qu'elle commence à suinter, on jette dessus cette chaux, qui en se détrempant, bouche la source en la détournant : sur cette chaux on pose du moilon ou des libages, que l'on scelle avec du mortier, & après avoir surmonté cet obstacle, on éleve ses fondations comme à l'ordinaire. Autrement, si l'on est surpris par une source, & qu'on n'ait pas les matériaux dont nous venons de parler, il n'est plus possible de fonder sans épuisement. Fondation sur le sable.

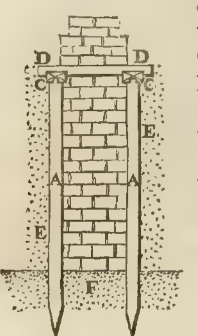
Il est nécessaire, avant que de fonder sur le sable, quoique d'une apparence solide, de sonder le terrain sur lequel on veut bâtir ; car souvent très-près d'un fond qu'on a crû assez stable pour y asseoir ses fondations, il se trouve des sour-

(q) C'est une chose indispensable que de considérer le poids des matieres qui doivent être soutenues afin de proportionner la résistance des corps destinés à supporter : raison pour laquelle nous donnons ici le poids des principaux minéraux qui s'employent diversement dans la maçonnerie. Le pied cube de sable de terre pese 120 livres, celui de sable de riviere 132, le ciment 127, la chaux vive 59, l'eau douce 70, le mortier 120, l'argile 135, la brique 130, le plâtre 86, la pierre tendre 115, la pierre dure 156, le marbre 252, &c.

Fondation ſur le ſable.

ces qui rendent ce ſable mouvant, & cauſent un enfoncement total (*r*) aux fondements; c'eſt pourquoi de diſtance en diſtance, dans l'étendue de la ſurface qu'on doit fouiller, il faut pratiquer des cavités, non ſeulement de la profondeur dont on a beſoin, mais encore de quelques pieds au deſſous; ce qui peut s'éprouver utilement, en faiſant la fouille d'un ou de pluſieurs puits.

Lorſque les ſables ſont trop mouvants, ou que leur profondeur conſidérable ne permet pas de parvenir au bon fond par une excavation ſuivie, l'on enfonce aux deux côtés de la tranchée des palpanches A pointues par un de leurs bouts, comme B, que l'on fait entrer de quelques pieds, dans le terrein ſolide F: leurs extrémités ſupérieures ſont aſſemblées à tenon & mortoiſe, dans des chapeaux C, entretenus de diſtance en diſtance par des liernes D, pour ſoutenir la pouſſée des ſables E. Enſuite on continue les excavation juſqu'à ce qu'on ſoit parvenu à la ſolidité du fond, & on conſtruit à l'ordinaire.



Si le bon fond F étoit très-profond, & que la hauteur du ſable E fût ſi conſidérable que la plus grande longueur des palplanches ne pût y atteindre, il faudroit avoir recours à des caiſſes faites avec des madriers cloués ſur des chaſſis de charpente, que l'on réitéreroit à meſure qu'ils s'enfonceroient juſques à la parfaite ſolidité du terrain ſur lequel on voudroit aſſeoir ſa Maçonnerie. Si l'on trouvoit, en fouillant auſſi profondément, une eau abondante, il faudroit pratiquer une grille de bois de charpente, qu'on placeroit dans le fond de la tranchée, & après en avoir rempli les intervales avec du moilon, du caillou ou de la meuliere, on poſeroit des plate-formes ſur ces grilles, & on éleveroit ſa fondation: à moins que par œconomie l'on ne voulût ſe paſſer de plate-formes; mais il faut obſerver lorſque le terrain eſt reconnu d'une mauvaiſe conſiſtance, de faire ces grilles d'un pied au moins plus larges de chaque côté que l'épaiſſeur des murs en fondation.

Des fondations ſur la glaiſe.

Fondation ſur la glaiſe.

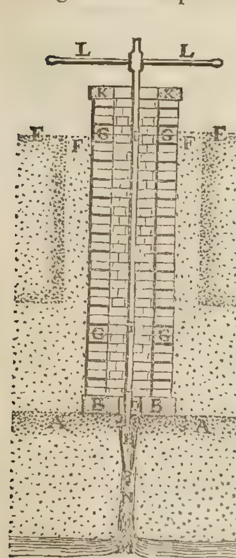
Il faut éviter autant que l'on pourra de fonder un bâtiment ſur la glaiſe, on en ſera plus certain de ſa ſolidité, la glaiſe étant ſujette à des inconvéniens ſi conſidérables qu'il ſeroit mieux de l'enlever avant que de fonder, à moins qu'elle ne ſe trouvât en ſi grande quantité que les frais n'en devinſſent trop conſidérables. Mais quand on ſe trouve forcé par quelque raiſon eſſentielle de planter un bâtiment dans un terrain glaiſeux, il faut ſçavoir qu'il eſt dangéreux de tourmenter la glaiſe, raiſon pour laquelle les pilotis ſont inutiles dans cette occaſion; car l'expérience a appris qu'en enfonçant un pieu dans une des extrémités de la fondation où l'on croyoit avoir atteint le bon fond, lorſqu'on en enfonçoit un autre à l'autre bout, le premier ſautoit avec violence par le gonflement de la glaiſe

(*r*) Pareille choſe eſt arrivée en fondant le bâtiment de la Manufacture de M. Van Robais à Abbeville; après avoir été fondé dans ſa totalité, il s'enfonça également d'environ 6 pieds en terre. Cet événement parut ſurprenant, & donna occaſion de chercher la cauſe d'un affaiſſement ſi ſubit & ſi général; enfin on parvint à découvrir qu'ayant fini de percer ce jour-là un puits, cette ouverture avoit donné de l'air aux ſources, & l'on ſe détermina à le combler, ce qu'on ne put faire, malgré la grande quantité de matériaux qu'on jetta dedans, qu'en enfonçant un rouet de charpente de la largeur du puits, & qui n'étoit pas percé à jour, de ſorte qu'après avoir été deſcendu juſques au fond, on jetta deſſus de nouveaux matériaux juſqu'à ce qu'il fut comblé, mais on s'apperçut en le rempliſſant qu'on avoit conſommé une bien plus grande quantité de matériaux qu'il n'en auroit dû contenir. Après cette opération on continua l'édifice avec ſuccès, & il ſubſiſte encore aujourd'hui. Ce fait m'a été atteſté par des perſonnes du lieu, & Mr. Briſeux, homme auſſi ſage qu'éclairé, fait mention de cet événement ſingulier dans ſon Traité de l'Art de bâtir les maiſons de campagne, page 62.

qui se trouvant serrée, & étant d'une matiere visqueuse qui n'avoit pas le pouvoir d'agrafer les surfaces du pilotis, le déf ichoit à mesure qu'on enfonçoit celui qui lui étoit opposé. D'ailleurs il se trouve souvent sous les lits de glaise un si mauvais terrain qu'il faudroit des pieux d'une longueur trop considérable pour pouvoir atteindre un fond stable & solide. Fondation sur les glaises.

Tous ces inconvéniens, lorsqu'on a fait l'épreuve d'un terrain de cette nature sur lequel on veut asseoir un bâtiment, font prendre le parti de creuser 3 ou 4 pieds seulement d'un parfait niveau dans la profondeur de la glaise, & d'y poser une grille composée de longues pieces de bois de 10 à 11 pouces de grosseur, assemblées tant plein que vuide & à queue d'aronde, sous toute l'étendue des murs de fondation, sur laquelle on pose de plat des madriers de trois à quatre pouces d'épaisseur chevillés sur la grille. On y assied sa maçonnerie faite de libage avec uniformité, de sorte que l'on ne pose pas une deuxiéme assise que la premiere ne soit construite dans tout le pourtour du bâtiment, afin de procurer à son édifice un tassement égal, & que le terrain de dessous l'argile ne soit jamais pressé plus d'un côté que de l'autre.

Lorsque le bâtiment qu'on veut élever sur un terrain que l'on sçait être glaiseux, n'est pas considérable, l'on en pose quelquefois les premieres assises sur la terre ferme, qui ordinairement se trouve sur la glaise de la hauteur de 3 ou 4 pieds, cette terre se trouvant quelquefois assez affermie par la liaison des racines & des herbes qui en occupent la surface; néanmoins il faut observer que cette pratique n'est bonne que pour une aile de bâtiment de peu d'importance dépendant d'un grand édifice pour lequel on auroit pris la précaution dont nous avons parlé.



Au reste les terrains de glaise ont cela d'avantageux qu'il est rare que les eaux incommodent dans la batisse, la glaise arrêtant l'eau par-dessus & par-dessous, de maniere qu'il n'est pas étonnant de la voir séjourner en assez grande abondance sur le sommet des montagnes, pendant qu'il est difficile de pratiquer des puits dans les vallées sans une dépense très-considérable.

Pour y réussir il faut premierement percer ce puits jusques à la glaise ferme A, qui a quelquefois 20 ou 30 pieds de profondeur, puis y poser une pierre bien horisontale B, & percée à jour d'un trou D de 8 à 9 pouces de diamétre, & asseoir sur cette pierre la construction du mur G qu'on éleve jusques à trois pieds au dessus de l'extrémité supérieure de la terre E, en observant de faire un conroi de glaise F de deux pieds d'épaisseur entre le mur G & la terre E. Après cela par le trou D on enfonce un gros tarier H dont le poinçon ou essieu I s'éleve jusques au-dessus de la margelle K, où se trouvent placés les bras de la manivelle L qui étant tournée à force d'hommes fait percer la glaise qu'on enleve au mannequin jusqu'à ce qu'il se trouve de l'eau M : cette eau monte avec abondance dès qu'elle a pris l'air par le trou de la glaise N. Lorsqu'on veut nettoyer le puits, on rebouche le trou D avec un tampon, on en épuise l'eau, & on la laisse revenir ensuite en ôtant le tampon. Quand la profondeur de la glaise à percer est beaucoup plus considérable qu'on ne se l'étoit imaginé, alors on allonge l'axe de l'essieu I avec des barres de fer bien clavetées & boulonnées; la longueur de cêt essieu est entretenue par des chassis de charpente de 10 à 12 pieds d'intervalle, selon que la profondeur du puits l'exige. Construction des puits percés dans la glaise.

Des fondations dans les lieux marécageux.

Fondation dans des lieux marécageux.

De tous les terrains dont nous avons parlé, les lieux marécageux font les plus impraticables, les plus mal fains & les plus difpendieux. Lorfque par une néceffité indifpenfable on eft obligé de fonder dans ces fortes de terrains, il faut premierement faire les tranchées des fondations très-larges, & pour empêcher l'éboulement des terres, il en faut foutenir les côtés par des doffes (*s*) & des clayes bien étrefillonnées, & enduites de limon de terre graffe, de mouffe, &c; fecondement en épuifer l'eau avec une pompe jufqu'à ce qu'on en trouve le fond; troifiémement, couvrir de fable le fond ou la bourbe; quatriémement enfin, former plufieurs files de pierres pour y recevoir une grille & des plate-formes, & fonder enfuite comme dans toute autre occafion. Au défaut de pilotis, l'on peut fe contenter d'encaiffemens, ainfi que nous en avons parlé en décrivant la maniere de fonder fur le fable; mais comme l'eau peut être fort abondante, & qu'alors l'on eft obligé de faire des épuifemens continuels, & de conftruire des batardeaux, les pilotis dans ces occafions font une fuite néceffaire de ce genre de conftruction. Prefque perfonne n'ignore la maniere d'enfoncer les pilots au refus du mouton, de les réceper, de les revêtir de leur chapeau & plate-forme; c'eft pourquoi nous n'entrerons pas ici dans ce détail; d'ailleurs ceux qui n'en auront aucune connoiffance trouveront fuffifamment à s'inftruire fur cet article dans les Livres qui traitent de la conftruction, & principalement dans l'Architecture Hydraulique de M. Belidor, qui a donné fur cette partie du bâtiment, ainfi que fur la maniere de fonder dans toutes fortes de terrains, des principes & des differtations auffi utiles qu'intéreffantes. Nous dirons feulement ici que le bois de chêne eft reconnu le meilleur pour les pilots, qu'il fe durcit à l'eau, & qu'il dure par conféquent plus que tout autre; cependant, felon le fentiment de quelques-uns, le bois d'aulne qui croît dans les lieux humides y eft auffi très-propre lorfqu'on l'a fait paffer au feu avant que de l'employer. Malgré cette opinion on ne doit néanmoins en faire ufage qu'au défaut du chêne, excepté feulement pour les racinaux, les chapeaux, les plate-formes, &c. Quand la charge du bâtiment doit être confidérable, il faut donner au diamétre des pieux la douziéme partie de leur longueur, à moins qu'il ne faille employer des pieces de 18 ou 20 pieds, à qui alors 13 à 14 pouces de diamétre fuffifent, en obfervant de les planter plus drus que lorfqu'ils ont une groffeur proportionnée à leur longueur. Ces pieux doivent être frétés par le haut, & armés d'une pointe de fer à trois branches par le bas, &c.

Des fondations fur un terrain ferme.

Fondation fur un terrain ferme.

Après avoir parlé de la fujettion des différens terrains fur lefquels on fe trouve obligé de fonder, il paroît néceffaire de dire quelque chofe de celui qui ne préfente pas tant de difficultés. Ayant pris connoiffance de la hauteur & de l'épaiffeur des murs qu'on doit fonder, on fera les tranchées auxquelles on obfervera des taluds intérieurs de la douziéme partie de leur largeur, & lorfqu'on aura trouvé le tuf, on pofera une affife de libage à pierres féches, & l'on élevera enfuite alternativement jufques à fleur de terre, des pierres à carreaux (*t*) & boutiffes (*u*), & dont les interftices feront remplis de moilons pofés à bain de

(*s*) Doffes, que Vitruve appelle en Latin *materies*, groffes planches comme des madriers, qui fervent pour échafauder.

(*t*) Carreau, que Mr. Belidor appelle panneresse, eft une pierre dont le parement a plus de largeur que la queue n'a de profondeur, & qui fe pofe alternativement avec la boutiffe pour faire liaifon.

(*u*) Une pierre boutiffe eft celle dont la plus grande longueur eft dans le corps du mur, & qui a plus de queue que de parement; l'on obferve même, lorfque les murs n'ont pas une trop grande épaiffeur, que la boutiffe faffe parpain, c'eft-à-dire qu'elle faffe les deux paremens du mur.

mortier

mortier. Lorſque ces murs de fondation renferment des caves dans l'intérieur du bâtiment, leurs parements ſe font de moilons piqués, ou bien équarris, & jointoyés avec ſoin. Quand, pour trouver le fond, on eſt obligé de fouiller très-avant, l'on pratique de doubles caves les unes ſur les autres, ou pour éviter la dépenſe, on conſtruit dans les fondations des arcades, ainſi que nous en avons déja parlé, page 149. Elles épargnent la matiere, & aſſurent une ſolidité immuable à tout l'édifice, &c.

Après avoir parlé des différents terrains ſur leſquels on peut fonder un bâtiment, nous allons donner quelques détails particuliers concernant la conſtruction des murs, des voûtes, &c.

Des murs en général.

Nous avons dit que ſelon la qualité du terrain & la diverſité des Provinces, l'on faiſoit uſage pour la conſtruction des murs, de pierre de taille, de moilon, de brique, de grais, de cailloux, &c. De tous ces différens matériaux, les pierres ſans contredit tiennent le premier rang; mais comme il n'eſt pas toujours poſſible d'en avoir une aſſez grande quantité à ſa diſpoſition, & que d'ailleurs ce genre de conſtruction coûte fort cher, on a très ſouvent recours aux autres, devant néanmoins obſerver dans les murs faits de moilon ou de brique, de pratiquer des chaînes de pierre de taille, dans les encoignures & ſous les poutres, qui à cet effet ſont nommés jambes ſous poutre. Des murs en général.

Pour réuſſir à donner une parfaite ſolidité aux murs, il y a cinq obſervations eſſentielles à mettre en pratique: la premiere, que les premieres aſſiſes hors de terre, ſoient de pierre dure, afin qu'elles réſiſtent à l'humidité: la ſeconde, que les pierres d'un même rang d'aſſiſes, ſoient de même qualité, afin que le poids de la partie ſupérieure, qui charge également ſur la partie inférieure, trouve une réſiſtance égale: la troiſiéme, que toutes les pierres & moilons ſoient bien liaiſonnées, & employées dans un parfait niveau: la quatriéme, que lorſqu'on employera du plâtre pour les ſcellemens du moilon, on doit laiſſer un intervalle entre leur arrachement & celui des chaînes de pierre, afin de donner la facilité aux pierres de faire leur effet, le plâtre étant ſujet à pouſſer pendant les premiers jours qu'il eſt employé, & lors du ravalement général, on remplit ces interſtices: la cinquiéme, que quand les murs ont une très-grande élévation, & que l'on craint que la réitération du poids des planchers qui portent deſſus ne les affoibliſſent, ou n'affaiſent leur conſtruction, il faut, principalement dans les murs mitoyens, pratiquer des arcades, qui ſervent de décharge; pour cela l'on peut ſe ſervir des chaines de pierre, ou jambes ſous poutre, pour les piédroits de ces arcades, ainſi qu'on l'a obſervé au Louvre. Les anciens, à la place de ces arcs, traverſoient leurs murs par de longues piéces de bois d'olivier, tout autre ne pouvant ſympatiſer avec le mortier, ou le plâtre.

Des murs de face & de refend.

Lorſque l'on conſtruit des murs de face en pierre de taille, il eſt mieux de faire en ſorte que les aſſiſes ſoient d'une égale hauteur, & il faut obſerver, que les joints des parements (x) ſoient les moins ouverts qu'il eſt poſſible. Les anciens apportoient beaucoup d'attention pour les parements de leurs murailles, ils en rendoient les joints preſque imperceptibles, les bâtiſſant pour la plûpart ſans mortier, & les appareillant avec tant de préciſion, que leur propre poids leur procuroit une fermeté ſuffiſante. Quelques-uns croyent au contraire qu'ils laiſſoient Des murs de face & de refend.

(x) On entend par parement d'une pierre, la partie extérieure ou intérieure apparente du mur.

Des murs de face & de refend.

lors de la batisse, sur tous les paremens de leurs façades un pouce de charge, qu'ils remettoient à retondre dans le ravalement total ; ce qui paroît se contredire avec la description des anciens ouvrages dont l'Histoire fait mention. Quoiqu'il en soit, il est certain que l'appareil est une des parties essentielles de la construction, & qu'il est dangereux de laisser trop de joint aux pierres, non seulement parce qu'ils font un effet désagréable à l'œil, mais aussi parce qu'ils sont contraires à la solidité. Car si l'on se sert de mortier, pour jointoyer les pierres, & que ces dernieres soient d'une qualité tendre, le mortier d'une espece plus dure, se fait autant de cellules dans les pores de la pierre ; ou si au contraire l'on fait usage du plâtre, cette matiere plus tendre que toutes les especes de pierres, se trouve pulvérisée par le poids de l'édifice, de maniere que venant à tasser, les arrêtes des assises, qui viennent à se toucher, s'éclatent (y). C'est ce qui fait que pour accélérer dans les bâtimens qui ne sont pas d'une grande importance, on calle chaque assise avec du bois, & que dans ceux qui sont plus considérables on se sert de lames de plomb (z), après quoi l'on fiche & jointoie entre ces calles, ce qui n'est jamais ni aussi solide ni aussi agréable à la vûe, ainsi qu'on peut le remarquer dans la plûpart des édifices modernes, à l'exception du bâtiment de l'Observatoire que nous avons déja cité, & de la Fontaine de la rue de Grenelle, toute bâtie de pierre des carrieres de Conflans-Sainte-Honorine, qui ne cede en rien pour la beauté de l'appareil & la solidité de la construction à tout ce que l'antiquité nous a laissé de plus parfait pour la bâtisse.

L'épaisseur des murs de face doit être proportionnée à leur hauteur; cependant il suffit de leur donner (lorsqu'ils sont bâtis suivant l'art) deux pieds d'épaisseur sur dix toises d'élévation, en observant de les élever à plomb par dedans, & de leur donner environ six lignes par toise de retraite en dehors, & en supposant qu'on soit obligé de leur donner des retraites des deux côtés, il est nécessaire d'observer que l'axe du mur tombe à plomb de celui des fondations. Au reste il ne suffit pas de proportionner l'épaisseur des murs de face & de refend à leur élévation, il faut encore considérer la charge qu'ils ont à porter, telle que le poids du comble, celui des planchers, la poussée des voûtes, aussi bien que dans les premiers le vuide des arcades & des croisées, & dans les autres les percemens des portes, les tuyaux des cheminées, le scellement des poutres, des solives, des sablieres, des corbeaux, &c, considérations qui doivent déterminer à donner des épaisseurs dissemblables à tous ces murs, quoique d'une même espece. Par exemple les encoignures des murs de face, des avant-corps, des pavillons & des extrémités d'un bâtiment, doivent non-seulement être construites en pierre de taille, ainsi que nous l'avons déja observé, mais aussi elles doivent avoir plus d'épaisseur à cause de la poussée que produisent les croupes des combles pour la décharge des eaux, &c ; inégalité qui se repare dans l'intérieur du bâtiment par les revêtissemens des lambris, & en dehors par les saillies des corps qui entrent dans l'ordonnance de la décoration extérieure. Les murs de refend doivent aussi recevoir différentes épaisseurs, selon que, relativement au diamétre des pieces, on sera obligé d'employer des bois d'une grande longueur & d'une grosseur proportionnée, ce qui conséquemment procurera une charge plus considérable & une portée qui étant plus grande traverseroit le mur s'il étoit d'une épaisseur ordinaire. Ou bien lorsque l'un de ces murs étant destiné à recevoir dans son épaisseur plusieurs percemens de tuyaux de cheminées qui montent de fond, qui ne sont séparés que par des languettes, & dont les souches s'élevent toujours fort au-dessus des entablemens, il doit par conséquent avoir une plus grande épaisseur que ceux

(y) Pour empêcher cette défectuosité, lorsqu'on s'apperçoit qu'un mur de face vient à tasser, avant le ravallement on donne un coup de scie de deux pouces environ de profondeur.

(z) Comme on l'a pratiqué à la construction du Péristyle du Louvre, au Château de Maisons, à celui de Clagny, &c.

qui n'auroient à porter que leur propre poids & quelques scellemens qui pour l'ordinaire sont comptés pour peu de choses; ou enfin lorsque ces murs de refend servent de cage à des escaliers dont les voûtes, les rampes, & le mouvement continuel qu'ils souffrent, exigent qu'ils soient retenus par des murs dont l'épaisseur réponde à leurs différentes sujettions.

Des murs de terrasse.

Les murs de terrasse différent des précédens en ce que non-seulement ils n'ont qu'un parement, mais parce qu'ils doivent soutenir les terres contre lesquelles ils sont adossés. Il s'en fait de deux especes, les uns que l'on tient fort épais, mais qui coûtent extrêmement; d'autres que l'on fortifie avec des contreforts (&) ou éperons pratiqués pour soutenir une partie des terres, aussi bien que pour en retenir la poussée. Des murs de terrasse.

Lorsque l'on veut construire un mur de terrasse dont l'objet est de retenir les terres d'un sol fort élevé, comme celles de la grande avant-cour du Château de Meudon, il faut prendre la précaution de rapporter les terres dont on aura besoin à quelques pieds près du mur qu'on doit élever, ayant soin de les affermir en les battant, & en les arrosant autant de fois qu'on en aura amené de la hauteur d'environ un pied, en observant de les incliner du côté du terrain pour les empêcher de s'ébouler, & si ces terres rapportées sont de différentes qualités, il faut avoir attention d'en charier & d'en mettre à part une certaine quantité d'une même espece pour remplir les cavités voisines du mur de terrasse. Sans cette précaution, s'il falloit affermir les terres rapportées après la construction de ce mur, il seroit à craindre que cette opération n'en ébranlât la solidité. Les murs de terrasse doivent être à plomb du côté des terres, & inclinés du côté opposé. Quelques-uns leur donnent de talud la huitiéme partie de leur hauteur; mais comme cette pente est considérable, & qu'elle expose leur parement à la rigueur des saisons, il suffit de leur donner la septiéme partie, & d'établir leur épaisseur à l'extrémité de leur sommet à la sixiéme partie de leur hauteur, lorsque l'on ne fera point usage de contreforts, autrement l'on pourra réduire leur épaisseur à la neuviéme partie de la hauteur, en observant de ne donner d'écartement à ces contreforts que la hauteur totale des murs, &c.

Des Voûtes.

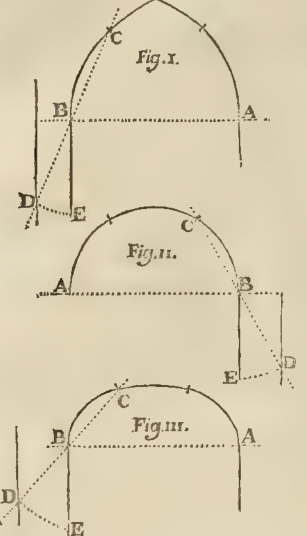
En général l'on compte trois especes de voûtes, celles en plein ceintre, celles surbaissées, & celles surmontées (*a*). Nous avons dit ailleurs que les deux premieres sont les plus usitées, néanmoins la plupart des Auteurs qui ont écrit de la construction relativement à la pratique, ont donné une régle commune pour trouver la largeur des piédroits des trois especes de voûtes, elle se fait de cette maniere.

(&) Contreforts ou Eperons, appellés par Vitruve *anterides* & *erismæ*.

(*a*) Quoique dans la construction les voûtes se réduisent à ces trois especes, elles empruntent différens noms, selon la diversité de leur figure & de leur usage. On les distingue par grandes voûtes, petites voûtes, & doubles voûtes. On entend par les premieres celles qui couvrent les principales pieces d'un bâtiment considérable, tel que la nef d'une Eglise, une grande Chapelle, un grand Sallon, une Gallerie, &c. Les secondes ne sont faites que pour couvrir quelques-unes des parties de ces grandes pieces, telles qu'un passage, une porte, une croisée, une rampe, &c; & l'on entend par les troisiémes celles qui étant construites au-dessus d'une autre pour la décoration extérieure & intérieure d'un édifice, forment une section entre la convexité de l'une & la concavité de l'autre, comme au dôme des Invalides, à Paris. Toutes ces especes de voûtes sont ceintrées par leur profil, & se soutiennent en l'air par l'art du trait dont elles sont composées.

Conformément à la diversité de leur figure & à leurs différentes sujettions, on les appelle voûtes à lunettes, biaises, rampantes, sphériques, voûtes d'arrête, en arc de cloître, sur le noyau, d'ogive, à compartimens, &c.

Des voûtes.



Partagez les arcs A B en trois parties égales & de B C tirez la ſécante C D, en faiſant B D égal à C B; du point B comme centre, décrivez l'arc E D, alors cet arc donnera l'épaiſſeur du piédroit. Par cette pratique, il eſt aiſé de concevoir que le piédroit de l'arc ſurmonté, Figure premiere, a moins d'épaiſſeur que celui du plein ceintre, Figure deuxiéme, & celui-ci moins que le ſurbaiſſé, Figure troiſiéme, mais cette pratique n'eſt bonne à ſuivre que lorſque la hauteur des voûtes eſt à leur largeur comme 3 eſt à 2; car il eſt très-eſſentiel dans toute autre occaſion, ainſi que le remarque M. Belidor, d'avoir égard à l'épaiſſeur des voûtes & à la hauteur des piédroits, qui variant ſelon la diverſité des occaſions, doivent par conſéquent donner auſſi plus ou moins d'épaiſſeur aux piédroits. J'avois deſſein d'entrer dans le détail de cette partie de la conſtruction, mais les bornes que je me ſuis preſcrites dans cette Introduction ne me le permettent pas; d'ailleurs cette partie eſt traitée avec toute la clarté poſſible dans *la Science des Ingénieurs* de M. Belidor, relativement à la théorie & à la pratique; c'eſt pourquoi je renvoye d'autant plus volontiers à cet excellent Ouvrage, qu'il ſe trouve répandu dans les mains de tous les amateurs, & qu'il ne ſçauroit être acquis avec trop d'empreſſement par les perſonnes qui font ou veulent faire leur profeſſion de l'Architecture Civile ou Militaire.

Il ſe fait auſſi des voûtes plates qu'on nomme à platebande, & qui ſont d'uſage dans les grands édifices où l'on introduit des Périſtyles, tels que celui du Louvre, ou des plafonds très-méplats, tels que celui du Veſtibule de l'Hôtel de Matignon, à Paris, dont les claveaux doivent être décrits du ſommet d'un triangle équilatéral, ainſi que ceux des arcs en plein ceintre & ſurbaiſſés qui doivent tendre aux foyers qui en ont déterminé la cherche. Pour la propreté de l'appareil dans les platebandes droites du côté de leur parement, on affecte que les joints ſoient perpendiculaires, comme on le remarque au Louvre, ce qui n'affoibliſſant pas la ſolidité, donne à l'édifice une hardieſſe apparente qui tient du merveilleux. (*b*)

Les caves, les puits, les citernes, les chauſſes d'aiſances, &c, exigent en particulier différentes ſujettions dans leur conſtruction. Pour s'en inſtruire, on pourra avoir recours aux Auteurs qui en ont traité; cependant, pour rendre plus intéreſſante la deſcription des édifices qui compoſent ce recueil, je me reſerve de parler de cette partie du bâtiment, ſelon que les matieres s'en préſenteront, & j'aurai ſoin de les raſſembler dans une table alphabétique, ainſi que je l'ai annoncé dans la Préface.

Pour finir la partie de la Maçonnerie, j'ajouterai qu'en général on en diſtingue

(*b*) Pour la ſatisfaction des curieux, & aider l'intelligence des perſonnes qui me ſont confiées pour l'inſtruction des arts, relativement à la pratique qu'ont enſeignée Philibert Delorme, le Pere Dérand, La Rue, &c, & aux principes de la théorie de Meſſieurs Belidor & Frezier, j'ai raſſemblé une collection complette de toutes les pieces de trait qui appartiennent à l'art de bâtir, leſquelles préſentent à l'eſprit tous les genres de voûtes, trompes, deſcentes, &c, avec des diſſertations & des remarques utiles & intéreſſantes, dont la plus grande partie ſont exécutés en France, & dont je me propoſe de rendre l'examen public vers la fin de l'année prochaine : cette partie de l'Architecture demandant une étude particuliere & étant reconnue généralement trop intéreſſante, pour en laiſſer rien ignorer à ceux qui ſont profeſſion de l'Architecture.

de

de deux sortes : l'une que l'on appelle grosse Maçonnerie, qui consiste dans la construction des gros murs, des voûtes, &c ; l'autre qu'on connoît sous le nom de légers ouvrages qui s'applique principalement aux enduits, aux renformis, aux languettes, plafonds, corniches, &c : celle-ci se paye à la toise superficielle, différant en cela de la premiere qu'on paye à la toise cube, selon les diverses especes, qualités, & sujettions.

De la Charpenterie en général.

Après la Maçonnerie, la Charpenterie tient le rang le plus considérable dans l'art de bâtir : c'est le premier genre de construction dont les hommes ayent fait usage, & comme nous l'avons dit ailleurs, il y a encore des contrées où, par nécessité ou autrement, le bois est préféré à la pierre. En France, on employe l'un & l'autre ; ainsi, ayant parlé de la Maçonnerie en général, nous allons dire quelque chose de la Charpenterie, relativement à nos usages, & toujours autant que cette Introduction pourra nous permettre de nous étendre sur cette partie de l'Architecture, renvoyant pour la théorie & le développement de cet art, à Messieurs Belidor & Blanchard, qui en ont donné quelques définitions, & pour la pratique, aux ouvrages de Le Muet, Mathurin Jousse, Caron, Roux, Mesange, &c. De la Charpenterie en général.

Sous le nom de Charpente, ou de la Charpenterie, l'on entend aussi bien l'art d'assembler les différentes pieces de bois les unes avec les autres, que l'assemblage même pour la construction des pans de bois, des combles, des planchers, des équipages, des ceintres pour les ponts, de leurs pilotis, &c.

De la qualité des bois de Charpente.

De toutes les especes & qualités de bois que les forests fournissent avec abondance, le chêne est reconnu le meilleur, étant le plus capable de résister au fardeau, & acquérant dans l'eau un tel degré de dureté qu'il n'est plus possible de le travailler à l'outil ; ainsi qu'on l'a éprouvé plus d'une fois sur celui qu'on a trouvé sous de vieilles démolitions des ouvrages des Romains. De la qualite des bois.

Dans les derniers siécles l'on faisoit usage du châtaignier : la plûpart des couvertures de nos anciennes Eglises sont de ce bois. Il s'équarrit très-bien, & n'est pas sujet aux vers ; mais ce qui fait qu'on lui préfere le chêne, c'est que le premier ne vaut rien, lorsqu'il est posé dans la Maçonnerie, & lié avec du plâtre ou du mortier, comme aux extrémités des poutres, dans la construction des planchers, des pans de bois, &c. D'ailleurs, depuis le grand hiver de 1709, cette espece a manqué en France, & l'on ne s'en sert aujourd'hui que pour le cerceau, les échalats, &c.

L'orme ne s'employe gueres que dans les ouvrages de charonnage, n'étant pas assez commun pour la charpente, & étant sujet, lorsqu'il est enfermé, à se pourrir en peu d'années ; ce qui ne le doit faire employer, ainsi que le châtaignier, que pour la construction des combles.

Le sapin étoit plus en usage dans le dernier siécle qu'à présent, l'expérience ayant fait connoître qu'il est sujet aux vers & à s'échauffer ; cependant il est roide, étant posé de champ, & il a l'avantage d'être fort droit, léger (c), & d'une

(c) Le pied cube de bois de sapin pese 47 liv. celui de bois de chêne verd 80, de bois de chêne sec 60, de châtaignier 53, de bois d'aulne 37, & de bois d'ozier 38 livres.

grande longueur. On l'employe communément pour la menuiſerie des bâtimens de peu d'importance.

Nous ne parlerons point ici du hêtre, du noyer, du charme, du pin, de l'épicea, du tilleul, du frêne, de l'aulne, du buis, ni des autres eſpeces de bois reconnus très-durs, & dont la rareté, ou les qualités peu propres à l'art de bâtir, les font employer à tout autre uſage, renvoyant pour la connoiſſance & l'emploi de ces ſortes de bois au *Traité des Arbres* par M. *Roux*.

Le bois de chêne, choiſi de la meilleure qualité pour le bâtiment, ſe diviſe en deux eſpeces, l'une que l'on nomme dure & groſſiere, l'autre appellée tendre, & qui eſt incapable de réſiſter au fardeau. La premiere eſpece eſt propre à la Charpenterie, étant difficile à travailler : l'autre eſt bonne pour la Menuiſerie, parce qu'elle eſt plus traitable pour l'aſſemblage, & beaucoup moins difficile à corroyer. Cette différence dans une même eſpece de bois, provient de la nature du terrain où les chênes ont été plantés : ceux d'un lieu aride & pierreux ſont fort durs, ceux qui ont crû dans un terrain humide & aquatique, ſont plus tendres. En général ceux qui ſont expoſés au Midi, ſont les plus eſtimés, ils viennent plus droits, plus gros, & ont très-peu d'aubier.

On fait uſage des chênes depuis l'âge de 60 juſqu'à 200 ans. Paſſé ce tems ils dépériſſent, & avant ſoixante ans ils ſont trop jeunes, & n'ont pas aſſez de force. Pour connoître l'âge d'un arbre, après l'avoir coupé par le pied, il faut compter le nombre des circonférences concentriques qui ſe trouvent dans ſon tronc, elles marquent aſſez préciſément le nombre de ſes années.

Le tems le plus propre pour abattre les arbres, eſt depuis le mois d'Octobre juſques en Mars : on obſerve auſſi d'en faire la coupe dans le dernier quartier de la Lune ; néanmoins avant que de les abattre, il faut les percer par le pied juſques à leur axe, afin d'en laiſſer écouler l'humidité pendant quelque tems par cette ouverture ; autrement elle ſe corromproit dans le bois, ce qui le feroit tourmenter, & le rendroit peu propre aux ouvrages de ſujettion.

Quoiqu'en général on appelle le bois de charpente bois quarré, ou d'équarriſſage, il eſt néceſſaire d'obſerver dans ſon uſage, que la baſe de ſon rectangle ſoit à ſon côté, à peu près comme 5 à 7, parce qu'il a bien plus de force en portant ſur ſon champ, que lorſqu'il poſe ſur ſon plat, ou même ſur ſon quarré, quand les côtés ne ſont pas diſſemblables.

La groſſeur des bois, par rapport à leur longueur, eſt de toutes les précautions la plus importante dans le bâtiment, ainſi que leur portée. Il eſt aſſez difficile de preſcrire une groſſeur déterminée aux pieces de bois ; parce que premierement il faut conſidérer celles qui doivent porter quelque fardeau, ou celles qui n'ont que leur propre poids à ſoûtenir ; cependant nous allons donner ici une table de la groſſeur des poutres (*d*) & des ſolives (*e*), par rapport à leur longueur, telle qu'on la trouve dans Bullet, Jouſſe, &c. A l'égard de leur portée, il faut conſidérer ſi ce ſont des poutres, des poutrelles, des enchevêtrures, ou des ſolives. La portée du tenon de ces dernieres, qui s'aſſemblent ordinairement dans les poutres ou dans les ſablieres, leur ſuffit ; mais pour les poutres, &c, il eſt néceſſaire de les aſſeoir ſur toute l'épaiſſeur des murs de refend, ou ſi on étoit obligé de les faire porter ſur des murs mitoyens ordinaires, de 18 pouces d'épaiſſeur, alors elles ne pourroient avoir que 14 pouces de portée, parce qu'on doit toujours laiſſer 4 pouces de charge en plâtre du côté du voiſin.

(*d*) En Latin *trabs*.

(*e*) Solive, du Latin *ſolum*, plancher. On en diſtingue de deux eſpeces, celles de ſciage & celles de brin. On appelle ſoliveau, une moyenne piece de bois plus courte qu'une ſolive, & qu'on nomme en Latin *tigillum*.

TABLE

De la grosseur des Poutres & des Solives, relativement à leur grandeur.

Grosseur des Poutres, de trois pieds en trois pieds.			Grosseur des Solives, de trois pieds en trois pieds.		
Longueur.	*Largeur.*	*Hauteur.*	*Longueur.*	*Largeur.*	*Hauteur.*
12. pieds..	.10. pouces.	.12. pouces.	9. pieds..	..4. pouces.	..6. pouces.
15......	.11......	.13......	12......	..5......	..7.
18......	.12......	.15......	15......	..6......	..8.
21......	.13......	.16......	18......	..7......	..9.
24......	.14......	.18......	21......	..8......	.10.
27......	.15......	.19......	24......	..9......	.11.
30......	.16......	.21......	27......	.10......	.12.
33......	.17......	.22......	30......	.11......	.13.
36......	.18......	.23......			
39......	.19......	.24......			
42......	.20......	.25......			

Les solives de remplissage peuvent être de cette grosseur, mais lorsqu'elles serviront de linçoirs ou d'enchevêtrures, il faut qu'elles soient proportionnées au poids des travées qu'elles auront à porter.

Des Planchers.

Il y a 40 ou 50 ans qu'on faisoit un plus fréquent usage des poutres qu'aujourd'hui. Quand on est obligé d'en mettre en œuvre, on les place dans l'épaisseur du plancher (*f*). Lorsque les pieces n'ont pas plus de 24 pieds dans œuvre, on se contente d'employer des solives de bois de brin de 9 pouces sur 11 de grosseur ; mais comme ces pieces de bois sont sujettes à avoir du flâche, n'étant pas d'équarrissage, l'on a imaginé de plafonner les planchers, qui alors durent beaucoup moins que quand les bois sont apparents ; raison pour laquelle l'on préfere ces derniers dans les lieux publics, où la solidité doit l'emporter sur la magnificence ; mais lorsqu'on est obligé de mettre les plafonds en usage, du moins est-il nécessaire d'observer de latter les solives à lattes jointives, & de les enduire ensuite de plâtre. Il faut auparavant examiner si ces planchers sont bien assemblés, s'ils ont une portée suffisante, s'ils n'ont ni aubier ni flâche considérable & enfin s'ils ne sont pas trop forts. Car il est bon de sçavoir que depuis que les Entrepreneurs fournissent ces bois au cent, ils en négligent souvent l'assemblage, pour ménager la façon, & fournissent des bois d'un trop gros calibre, pour multiplier la quantité des pieces ; ce qui charge si considérablement les murs, qu'à moins d'y veiller de près, ils leur occasionnent en très-peu d'années des fractions par leur pesanteur, ainsi qu'aux plafonds, par la négligence de l'assemblage. Des Planchers.

On doit aussi observer pour la solidité des planchers, de ne point faire usage des bois verds, ou nouvellement coupés : l'humidité qu'ils contiennent, feroit pourrir les solives en peu d'années, lorsqu'elles se trouveroient enfermées de toutes parts, & l'on doit avoir attention de sceller le bout de chaque solive avec de la terre grasse & du tuileau, le plâtre & la chaux causant leur destruction.

(*f*) On entend par plancher autant la travée de solives qui sépare les différens étages d'un bâtiment, que la surface sur laquelle on marche, ou le dessous des solives, lorsqu'elles sont apparentes. Vitruve nomme les planchers *tabulatum, contignatio.*

Des Planchers. Quelques-uns, au lieu de terre grasse, les garnissent de plomb, à moins qu'elles ne posent sur des sablieres.

Il faut que les solives soient posées de champ, & que leur espace soit d'un quart plus large que leur épaisseur, & quelquefois d'un tiers, quand les pieces ont un petit diamétre. On doit observer de mettrre des chevêtres & des enchevêtrures, sous tous les âtres des cheminées, & de remplir leur vuide par des bandes de trémie & des chevêtres de fer. Lorsqu'on est obligé de poser les solives sur les murs de face, il faut mettre au droit des croisées, des linçoirs engagés dans des solives de forte qualité, qui alors se placent dans chaque trumeau, &c.

Des Pans de bois & des Cloisons de Charpente.

Des Pans de bois. La sûreté publique devroit empêcher la construction des bâtimens de charpente, principalement dans une Capitale où la pierre, le moilon & le plâtre sont très-communs. On a même rendu des ordonnance à cet égard : néanmoins la diligence de l'exécution, ou l'œconomie du terrain font passer par dessus cette considération, quoique l'on soit bien convaincu du peu de durée de cette construction, qu'on devroit au moins reserver pour des édifices de très-peu d'importance & éloignés de la société, ou enfin pour des petites ailes de bâtiment situées dans des cours, des basses-cours, &c.

Les cloisons de charpente devroient être aussi rejettées dans la construction des bâtimens ; cependant comme il n'est pas toujours possible de faire des murs de refend de Maçonnerie, nous allons dire quelque chose des pans de bois & des cloisons de refend.

Les principales pieces de charpente des pans de bois, sont les poteaux d'encoignure, qu'on nomme poteaux corniers, & dans lesquels viennent s'assembler les sablieres qui divisent chaque étage. Ils commencent ordinairement au premier, & s'élevent jusques sous l'entablement du bâtiment. Toute la hauteur du rez-de-chaussée se construit en Maçonnerie couronnée par un poitrail (espece de grosse poutre) mis de longueur, qui porte sur les piédroits, dont l'extrémité supérieure est terminée par des encorbellemens.

Ces poitrails doivent être bien posés de niveau, & un peu en talud sur le devant, afin d'éviter le surplomb lorsque la façade vient à tasser par sa charge. Sur ces poitrails regne une sabliere, sur laquelle viennent s'assembler les poteaux d'huisserie des croisées, les potelets, &c, dont la grosseur des bois est proportionnée à leur usage dans ces sortes d'ouvrages.

Des Cloisons de Charpente. A l'égard des cloisons de charpente, lorsqu'elles portent des planchers, elles doivent monter de fond, & poser à rez-de-chaussée sur des parpains de pierre de taille, posés sur des fondations assises sur un terrain solide : ces parpains doivent avoir environ 9 à 10 pouces d'épaisseur, & leur fondation 14 à 15 pouces. La grosseur des poteaux doit être proportionnée à leur longueur & au fardeau qu'ils doivent porter, & il faut qu'ils soient assemblés sur une sabliere qui pose sur le parpain, & enclavés dans une autre qui leur serve de sommier. Lorsque ces cloisons ne servent que de séparation, on les fait creuses, pour les rendre plus légeres ; c'est-à-dire, qu'au lieu de les ourdir en plein avec du plâtre, on enduit sur des lattes seulement leur surface. Mais comme ce genre de cloisons fait qu'on est aisément entendu d'une piece à l'autre dans les lieux qu'elles séparent, il faut ne les mettre en usage que dans les galetas, & les enduire en plein dans les autres occasions, en observant alors de construire les planchers qui les soutiennent de maniere à n'être pas accablés par le poids de ces cloisons.

Il se fait quelquefois des cloisons à claire voie, pour les rendre encore plus légeres. Elles se construisent avec des plabords, des madriers, ou enfin avec des planches

planches de batteau ourdies des deux côtés ; mais ce genre de cloisons regarde plutôt la Menuiserie que l'art de la Charpenterie, à moins que pour plus de surdité l'on ne fasse usage des tiers-poteaux, qui ne portent environ que trois pouces sur cinq, qui se façonnent ordinairement par les Charpentiers, & qui alors, pour plus de solidité, sont entretenus par des entretoises, des liens, des décharges, &c. Des Cloisons de Charpente

Les planchers, les pans de bois, & les cloisons, dont nous venons de parler, doivent être entretenus par des armatures de fer, telles que des ancres, des tirans, des étriers, des boulons, des clavettes, &c, dont nous dirons quelque chose en décrivant les gros fers qui appartiennent à la Serrurerie.

Des Combles en général.

Sous le nom de Combles (*g*), l'on entend tous les genres de couvertures à l'usage des bâtimens sacrés, publics, & particuliers, & qu'on appelle relativement à leur forme, combles à deux égouts, en croupe, brisés, ou à mansarde, en dôme, en terrasse, à l'impériale, &c. Comme ici il n'est question que de leur usage dans les bâtimens & de leur construction, sans nous arrêter à la partie de leur décoration ni à leur origine, nous dirons qu'en général on les tient plus ou moins inclinés, selon les climats où l'on bâtit. Dans les régions septentrionales on les doit tenir fort roides à cause des neiges qui tombent en abondance ; au contraire dans le Levant on couvre les bâtimens en terrasse ; en Italie on fait les couvertures très-plates ; en France, où la nécessité oblige de les tenir plus élevés, on fait leurs côtés égaux à leur base. Ce qui marque une grande variété à cet égard, c'est que dans les derniers siécles l'on faisoit les toits si élevés, ainsi qu'on le remarque au Château de Meudon, à celui de Maisons, au Palais des Thuileries, à Paris, & ailleurs, que leur poids immense exigeoit une construction aussi dispendieuse qu'inutile, & que dans le même-tems l'on a bâti des Châteaux considérables où au lieu de combles l'on a fait usage des terrasses, comme à St. Germain en Laye. Les bâtimens de Versailles du côté des jardins, le Château de Trianon, & plusieurs édifices à Paris ont été couverts depuis avec des combles dont la hauteur est à la base comme 2 est à 5. Des combles en général.

De toutes les formes de combles, ceux à deux égouts sont les plus usités & les plus convenables pour les bâtimens simples ou semi-doubles, parce qu'alors leur hauteur étant la moitié, hors œuvre, de la profondeur du bâtiment, ils ne paroissent pas trop élevés, au lieu que lorsque ces mêmes combles couvrent un bâtiment double, cette hauteur devenue plus grande paroît souvent hors de proportion avec celle de la façade : attention qui n'est pas peu importante dans l'ordonnance d'un bâtiment de quelque considération.

Cette raison de convenance a fait imaginer les combles brisés connus sous le nom de Mansardes, du nom de Mansard, qui dit-on, en a été l'inventeur (*h*), du moins en a-t-il fait usage au Château de Clagny, & aux Ecuries de Versailles qui sont de cet habile Architecte. Ces combles terminent avec plus d'élégance, selon le sentiment de plusieurs, l'extrémité supérieure d'un bâtiment, & procurent plus de logement dans les combles pour les galetas, & moins de profondeur aux jouées des lucarnes. Il faut néanmoins convenir qu'ils ont deux inconvéniens insurmontables quant à l'usage, sçavoir que le faux comble est trop peu incliné pour procurer la chute des neiges, & que l'autre est trop roide pour les recevoir, de sorte

(*g*) Comble, du Latin *culmen* sommet, ou *culmus* chaume. L'on appelle aussi les combles toits, du Latin *tectum*, fait de *tegere* couvrir. On les nomme aussi en général couvertures, en Latin *tegmina*.

(*h*) Quelques-uns prétendent que les Architectes du dernier siécle ont trouvé cette forme de combles d'après l'armature que *Viola* avoit imaginée pour ceintrer ses arcades, & qu'il rapporte dans son Traité d'Architecture, Livre premier.

qu'elles s'échappent avec trop de vitesse dans les chêneaux, les remplissent, & en se fondant les débordent, dégradent les entablemens, & pourrissent le pied des chevrons, des plate-formes, &c, malgré le plomb dont ces chêneaux sont revêtus : considération qui fait préférer les Attiques, auxquels les faux combles semblent suffire pour couverture, ainsi qu'on le pratique en Italie; alors l'Attique a sur la Mansarde l'avantage d'être quarré.

De la construction des Combles.

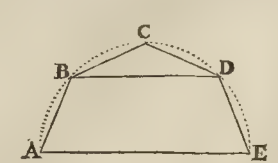
Construction des combles. La grosseur des bois dont on a parlé n'a rien de commun avec ceux qu'on employe pour la construction des combles, parce que la plupart des pieces de bois, soit qu'elles portent de bout, soit qu'elles se placent inclinées, ont beaucoup plus de force que celles qui sont posées de niveau pour soutenir quelque fardeau. Bullet prétend que les pieces inclinées par un angle de 45 degrés doivent porter la moitié plus que celles qui sont horisontales; de là il s'ensuivroit par exemple qu'une piece de bois horizontalement posée, & qui auroit 18 pieds de long sur 12 à 15 pouces de gros, pourroit être réduite à 6 pouces sur 7 & demi, ce qui est contre toute expérience. Cependant il est certain (& cette même expérience nous le confirme) que les bois inclinés qui sont retenus par une partie de leur extrémité ont plus de force pour porter une grande charge que ceux qui sont horizontaux, & qu'une piece de bois dans cette situation peut conséquemment être réduite environ au tiers de l'horizontale, mais non à la moitié.

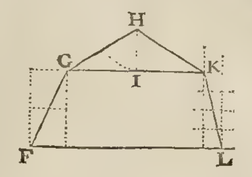
Les assemblages des combles se font différemment, selon la diversité de leur forme & de leur grandeur; ordinairement ceux à deux égouts & brisés, qui sont le plus en usage, se font par travées de 9 pieds d'intervalle au moins, & de 12 pieds au plus. On met une ferme à chacune de ces travées, laquelle pose sur un tirant, qui dans ses extrémités reçoit l'un des bouts des arbalestriers (i), & les autres s'assemblent dans le poinçon qui porte le faîtage. Ces arbalestriers reçoivent les pannes, & celles-ci les chevrons, qui posent d'un bout sur des plateformes & de l'autre sur le faîte, de maniere que ces pannes sont réitérées en plus ou moins grande quantité, selon la longueur du comble, les chevrons ne devant gueres avoir au-dessus de 9 pieds de longueur sur quatre pouces environ de grosseur, & ne devant être écartés que des quatre à la latte. Lorsque l'on fait usage des chêneaux, qui sont toujours préférables aux égouts, l'on pose sur la saillie de l'entablement deux cours de plateformes, l'une sert à recevoir le pied des chevrons, l'autre le chêneau. Ces plateformes doivent être entretenues par des blochets pour plus de solidité, & lorsque, par œconomie ou autrement, l'on préfére les égouts, sur le bas des chevrons on assemble des coyaux qui arrivent jusques sur la saillie de la corniche, pour recevoir la tuile ou l'ardoise, qui forment l'égout & jettent loin du pied du bâtiment les eaux du comble. Cependant malgré cette précaution, ces eaux ne laissent pas au bout de quelques années d'endommager le sol de l'édifice, ainsi que nous le remarquerons en parlant de la Maison de M. de Moras, aujourd'hui l'Hôtel de Madame la Duchesse du Maine.

Les combles brisés différent des combles à deux égouts, en ce qu'à la place des arbalestriers l'on fait usage des jambes de force, qui par un de leurs bouts sont assemblées dans le tirant portant plancher, & de l'autre soutiennent la panne de brisis sur laquelle porte le faux comble entretenu par un entrait portant le poin-

(i) Nous ne parlons point ici de la grosseur des bois, c'est à l'expérience qu'il faut avoir recours pour se rendre habile à cet égard; d'ailleurs plusieurs Auteurs en ont donné les proportions, mais ils différent si considérablement de la pratique, que j'aurois, ainsi que la plupart d'eux, écrit inutilement sur ce sujet, & sans que pour cela je fusse d'aucun secours à ceux qui sont peu initiés dans l'art de la construction. Néanmoins on peut avoir recours à ces Auteurs, ne me croyant pas obligé de répéter ce qu'ils ont donné sur cette partie qui exige des démonstrations particulieres, suivant la diversité des genres de construction.

çon, &c. La proportion de ces combles, ſelon quelques-uns, ſe fait de cette maniere : ayant diviſé le demi cercle A B C D E en quatre parties égales, A B Des Manſardes.





& D E ſont pour la manſarde, & B C D pour l'égout du faux comble; d'autres inclinent la manſarde F G de la moitié de ſa hauteur, & donnent au poinçon H I la moitié du côté G H. Cette derniere maniere eſt trop inclinée, & lorſqu'on veut faire uſage de ces combles il ſuffit de donner de pente à K L le quart de ſa hauteur, autrement ils paroiſſent donner trop de pouſſée aux murs de face, & procurent trop d'inclinaiſon dans l'intérieur des manſardes.

Je finirai par convenir que l'une & l'autre maniere de combles doivent être employées avec convenance dans les bâtimens & ſelon la dignité de l'Edifice, qu'en général ils ne conviennent qu'aux maiſons particulieres. Verſailles, Marly, Trianon, le Château de St. Ouen, le Palais Bourbon, à Paris, & quantité d'autres monumens nous montrent aſſez qu'on peut réuſſir à faire de beaux édifices, ſans faire parade de combles qui doivent être réſervés (avec plus de vraiſemblance) pour les monumens publics, tels que les Egliſes, les Hôpitaux, les Greniers à ſel, à bled, &c, où il conviendroit néanmoins qu'on ſubſtituât les voûtes aux combles, l'œconomie ne devant pas avoir lieu lorſqu'il s'agit de bâtimens qui intéreſſent les Citoyens & la magnificence d'une Capitale : de ſorte qu'ils ne devroient être employés, comme nous venons de le dire, que dans les maiſons à loyer ou de peu d'importance, étant ſujets aux mêmes inconvéniens que les pans de bois.

Je ne parle point ici de la conſtruction des eſcaliers de charpente, ne devant avoir lieu dans un bâtiment de quelque importance que pour le dégagement des domeſtiques ; ſi d'ailleurs on en vouloit une exacte explication, leur aſſemblage, leur débillardement, & leur coupe demanderoient un détail qui n'appartient point à cette Introduction.

De la couverture des Edifices.

La pierre, l'ardoiſe (*k*), la tuile (*l*), le cuivre, le plomb, ſont autant de matieres qui ſervent indifféremment pour la couverture (*m*) des édifices. La pierre ne s'employe que ſur les voûtes, comme au Château de St. Germain en Laye, ſur le dôme des Invalides, & ſur une partie de la Cathédrale, à Paris. Néanmoins

(*k*) Le pied cube d'ardoiſe peſe 156 liv. celui de la tuile 127, de cuivre jaune 548, de cuivre rouge 648, de plomb 828.

(*l*) La tuile ſe fabrique avec de la terre graſſe ſéchée & cuite au four; celle qui eſt plate ſe diſtingue en grand & petit moule tenu d'une certaine épaiſſeur. On y laiſſe derriere un petit crochet ponr les retenir à la latte. Suivant la diverſité de leur forme & de leur uſage on les appelle tuile faîtiere, Flamande, verniſſée, &c. Vitruve appelle les tuiles *hamatæ tegulæ*.

(*m*) Sous le nom de Couvertures, l'on entend non-ſeulement les différentes matieres dont l'on couvre un bâtiment, mais auſſi la charpente du comble. Anciennement l'on ſe ſervoit de chaume pour couvrir les maiſons, aujourd'hui l'on en fait uſage pour les glacieres, ce genre de toit les rendant impénétrables au ſoleil. Quelquefois on en fait encore uſage pour les Fermes de campagne & éloignées de la Capitale, auſſi bien que du bardeau ou de la tuile à clairevoie, ce qui en conſomme un tiers moins que les autres. Vitruve appelle le bardeau *ſcandulæ fiſcilles*. Les Anciens en faiſoient un aſſez fréquent uſage ainſi que du chaume.

Couverture des édifices.

lorsqu'il s'agit de quelqu'aile de bâtiment de peu de profondeur, on peut faire usage de dales de pierre un peu inclinées ou convexes, sur des planchers de Charpenterie; mais comme cette couverture est fort pésante, l'on préfere le plomb, qui ayant moins besoin d'inclinaison pour écouler les eaux, procure des terrasses au-dessus de ces mêmes ailes, ou pavillons, ainsi qu'on en voit au Château de Maisons du côté de l'entrée, &c.

De toutes les couvertures la tuile est la plus ordinaire; mais comme elle est beaucoup plus pésante que l'ardoise, à cause de son épaisseur, & qu'elle n'est pas agréable à la vûe, on ne l'employe que dans la construction des maisons particulieres, ou pour les basses cours, les fermes, les métairies, &c.

La couverture d'ardoise (*n*) est la plus estimée, la plus légere & la plus propre à couvrir les combles, lorsqu'on les veut rendre apparens. La meilleure ardoise est celle qui est la plus noire, la plus luisante, la plus unie, & qui est d'une égale épaisseur : l'ardoise d'Angers est préférée à celle de Méziere & d'Angleterre, cette derniere étant d'une moins bonne qualité, & celle de Méziere se feuilletant à l'humidité. On taille l'ardoise sur différens échantillons, dont on fait usage selon la pente des combles : elle s'attache avec du clou sur de la latte, qui doit être de cœur de chêne, sans aubier, & dont 25 de 4 pieds de longeur, composent la botte : la latte pour la tuile est beaucoup plus étroite que celle pour l'ardoise, mais il s'en trouve 50 à la botte, sur la même longueur. L'une & l'autre s'attachent sur les chéneaux avec du clou, qu'il ne faut pas épargner, autrement les vents un peu violens dégradent les couvertures en peu d'années; ce qui les fait donner ordinairement à l'entretien à un Entrepreneur.

Les couvertures de cuivre (*o*), quand on ne craint pas la dépense, sont préférables à toute autre matiere : le cuivre est plus léger que le plomb, & n'a pas besoin de beaucoup de soudure. Il s'employe en tables fort minces, & pour les unir ensemble dans leurs joints montans, on les replie l'une sur l'autre d'environ un pouce, ainsi qu'on l'a observé à l'une des ailes du Château de Versailles du côté du Jardin. Cette couverture est fort en usage en Suede, où cette matiere est très-commune : en France on en employe fort peu, à cause de sa rareté, qui le rend fort cher.

Les couvertures de plomb (*p*) sont fort en usage dans les bâtimens d'importance, lorsque l'on ne peut donner aux combles une pente suffisante, & que dans un climat sujet aux neiges, l'on auroit lieu de craindre qu'elles ne séjournassent trop sur les toits qui seroient couverts d'ardoise. Le plomb est plus léger que la pierre, mais beaucoup plus lourd que le cuivre, la tuile, & l'ardoise. Son entretien & sa dépense font hésiter à le mettre en œuvre dans les bâtimens d'œconomie, d'ailleurs il est cassant, & sujet à se gerser à la gelée, & il consomme beaucoup de soudure : en général il s'employe noir ou blanchi, coulé, ou laminé. Ce dernier, depuis quelques annnées, a la préférence en France, les tables en étant plus larges, l'épaisseur moins considérable & fort égale & étant par conséquent beaucoup moins pésant que l'autre, qui cependant est d'un meilleur usage pour les descentes, les goutieres, & généralement pour tous les ouvrages qui demandent de la résistance. Le plomb laminé au contraire est d'un très-bon service pour les couvertures, les cheneaux (*q*), les noües (*r*), les arêtiers, les enfaîtages, les bourseaux, les ennusures, &c : ces ouvrages, pour la plûpart, se font de

(*n*) L'ardoise, du Latin *ardosia*, est une pierre d'un bleu noirâtre qui se débite par feuilles; on la distingue en ardoise fine, grosse, quartelette, & dure; les trois premieres servent pour les couvertures, la derniere pour du carreau & des tables.

(*o*) Métal dont les Anciens faisoient usage pour couvrir leurs édifices; ils donnoient la préférence à celui de Corinthe, *æs Corinthium*.

(*p*) Métal tendre qui sert non-seulement à couvrir des bâtimens, mais encore dans les jardins, aux fontaines, conduites, tuyaux, bassins, &c.

(*q*) Nommés par Vitruve *compluvium*.

(*r*) Nommés par Vitruve *colliquiæ*.

plomb

plomb étamé avec de l'étain fondu, frotté avec des étoupes; ainsi le plomb fondu par tables y est plus propre, étant plus brute que l'autre, qui est trop lissé par le laminoir. Quelquefois au lieu d'étamer le plomb, on le dore à l'huile, tel qu'on en voit sur les combles du Château de Versailles, du côté de l'entrée, sur le dôme des Invalides, de la Sorbonne, &c.

De la Serrurerie.

Par le nom de Serrurerie (*s*), l'on entend le fer (*t*) qu'on employe dans le bâtiment pour la solidité, & la sûreté, ou pour la décoration. Le premier s'appelle gros fer, & sert dans la construction, pour entretenir & lier la Maçonnerie avec la Charpenterie, par des ancres, des tirans, des linteaux, des platebandes, des boulons, des étriers, &c. On en fait aussi des manteaux de cheminées, des bandes de trémie, des chevilles, des corbeaux, des potences, &c, lorsqu'il est tout brute, & tel qu'il sort de la forge, à l'exception des façons qu'il convient de donner à ce fer, selon ses différentes formes & usage. Le second s'appelle Serrurerie, & a pour objet la sûreté: on en fait les grilles, les barreaux des croisées, les serrures, les pentures, les équerres, les verroux, targettes, &c, qui après avoir été forgés se travaillent au carreau, & s'assemblent à tenons, à mortoises, à entaille, ou autrement, & s'attachent ensemble par des goupilles, des prisonniers, &c. Le troisiéme s'appelle menu fer; il a pour objet la décoration, & consiste dans les balcons, les rampes, les banquettes, les bascules & les Espagnolettes, qui se blanchissent & s'équarrissent à la lime pour plus de propreté, & pour mieux recevoir une couleur à l'huile que l'on passe dessus, principalement lorsque ces ouvrages sont exposés dans les dehors, ou à l'humidité des dedans. De la Serrurerie.

La perfection de tous ces différens ouvrages dépend non seulement de la capacité de l'ouvrier, mais encore de la qualité du fer dont on s'est servi. Le meilleur est celui des mines de Berry: cette Province en fournit de deux especes, l'une est le fer battu, l'autre est le fer étiré: ce dernier est beaucoup meilleur, n'a presque point de grain, & se casse difficilement à froid. Après le fer de Berry, celui de Roche & de Nivernois ont la préférence sur celui de Normandie, de Champagne, &c, aussi bien que sur ceux qui nous viennent de Suede & d'Allemagne, sur la qualité desquels on est fort partagé.

En général, le fer se distingue suivant ses défauts, ses grosseurs, ses façons & ses usages. Il est défectueux, quand il est trop aigre, trop tendre, cendreux, pailleux, &c. On l'appelle par rapport à ses grosseurs, quarré ou gros fer, lorsqu'il a depuis un pouce jusqu'à trois pouces de gros, aussi bien que celui de huit ou dix lignes, qu'on nomme carillon. D'autres se nomment fer plat ou corette, méplat, fer applati, en lame, fer rond, fer en feuilles, qu'on appelle tole, &c. Par rapport à ses façons il prend les noms de fer étiré, corroyé, coudé, enroulé, ambouti, fondu, &c: On l'appelle par rapport à ses usages, fer de pieu, maillé, d'amortissement, &c.

Quoique le fer fût assez commun chez les Anciens, on a observé qu'ils n'en faisoient pas un si fréquent usage que nous dans leurs édifices, principalement dans l'intérieur de la construction, & qu'à la place de ce métal, pour faire des crampons, ils employoient le bronze, qui à la vérité, s'il coûtoit moins, seroit plus propre que le fer, celui-ci se rouillant à l'humidité; ce qui fait éclater les pierres, & endommage leurs vives arrêtes.

Au reste, au défaut de bronze, il faut observer de ne pas trop employer de fer dans les murs d'une médiocre épaisseur: il en détruit la liaison, & coûte fort

(*s*) Serrurerie se dit aussi bien des différens ouvrages en fer, que de l'art de le travailler.
(*t*) Fer, métal qui se fond, se forge & se travaille au ciseau, & dont on fait de l'acier.

cher à cauſe de ſon poids ; mais dans les bâtimens conſidérables où la Maçonnerie eſt d'une forte conſtruction, la place qu'occupe le fer n'eſt pas ſi importante, & il eſt reconnu indiſpenſable, principalement pour empêcher les platebandes de s'affaiſſer. L'expérience a fait connoître, par la démolition de quelques édifices Gothiques modernes, que les Architectes de ces tems-là n'étoient parvenus à donner une grande légereté à leurs bâtimens, que parce que toutes leurs pierres étoient ſcellées en plomb, avec des goujons de fer, des goupilles, des boulons, &c.

De la Menuiſerie.

De la Menuiſerie.

Sous le nom de Menuiſerie, l'on comprend tous les revêtiſſemens des appartemens faits en bois, auſſi bien que les portes, les croiſées, les cloiſons, &c. La Menuiſerie s'appelle dormante ou mobile : la premiere à l'uſage des lambris, l'autre pour toutes les eſpeces de fermetures. On la diſtingue encore en deux eſpéces, l'une d'aſſemblage, qui conſiſte en bâtis, cadres & panneaux aſſemblés à tenons & mortoiſes, rainures & languettes, collées, chevillées, &c : l'autre qui ſe fait de bois de diverſes couleurs, débité par feuilles très-minces qu'on applique par compartiment ſur de la menuiſerie ordinaire, & qui eſt miſe en œuvre par les Ebéniſtes, au lieu que la premiere eſt travaillée par les Menuiſiers qui la fourniſſent à la toiſe courante ou ſuperficielle, ſelon qu'il eſt ſpécifié par les devis, ou marchés que l'on fait avec eux.

Le bois le plus convenable pour la menuiſerie eſt celui de chêne, choiſi le plus tendre, comme plus doux à employer : il doit être de droit fil, ſans nœuds vicieux, aubier, malandre, ni flâche : il faut ſur-tout qu'il ſoit bien ſec, & qu'il ait été débité & ſcié cinq ou ſix ans avant que d'être employé. On le diſtingue ſelon ſes façons & ſes défauts. Par ſes façons on entend le bois en grume, de brin, d'équariſſage, de refend, méplat, d'échantillon, &c : ſuivant ſes défauts, on l'appelle bois roulé, carié, vermoulu, tourmenté, rouge, &c.

Après la connoiſſance des bois, l'art de les aſſembler eſt une des principales qualités de la menuiſerie : ſes aſſemblages ſe font quarrément, à boüement, en onglet, en fauſſe coupe, à clef, à queue d'aronde, à queue perdue, &c, ſoit pour les revétiſſemens à demeure, ſoit pour les fermetures.

L'art de profiler eſt encore regardé comme une partie eſſentielle dans la menuiſerie, l'on ne doit y employer que les profils qui ſont uſités & approuvés par les Maîtres de l'art, tels que ſont les gorges, les boudins, les boüemens ſimples, ou ceux à baguette, les becs de corbin, les doucines, &c, qui ſelon leur application, font appeller la menuiſerie à petits cadres, ravallée, embreuvée, & à divers compartimens compoſés de bâtis, montants, traverſes droites ou chantournées, ſuſceptibles de la plus grande richeſſe de ſculpture & de dorure, ſelon que les lambris forment le revétiſſement de quelques appartemens d'importance.

Quelquefois par œconomie on employe pour la menuiſerie, au lieu de chêne, du bois de ſapin, de tilleul, &c, que l'on imprime à l'huile, de diverſes couleurs, mais on ne le doit mettre en uſage que pour les bâtimens peu conſidérables, & même il faut l'éviter dans des lieux humides, auſſi bien que lorſqu'on veut vernir la menuiſerie, la dorer, l'enrichir de ſculpture, &c.

Comme nous aurons occaſion de parler dans le ſeptiéme Volume de l'aſſemblage des profils, & de la décoration de la menuiſerie, concernant les lambris à hauteur d'appui, & ceux des portes, des croiſées, des trumeaux, &c, nous nous y étendrons ſur cette partie qui eſt aſſez intéreſſante aujourd'hui dans les bâtimens pour être traitée plus à fond.

De la Peinture d'impreſſion.

On appelle impreſſion la maniere de peindre d'une ou pluſieurs couches d'une même couleur à l'huile, les ouvrages de Charpenterie, de Menuiſerie, ou de Serrurerie, expoſés à l'air : on ſe ſert auſſi de la détrempe pour l'embelliſſement de la décoration des lambris, &c. De la Peinture d'impreſſion.

La Peinture à l'huile a l'avantage ſur la détrempe, en ce qu'elle nourrit le bois, le préſerve de l'humidité, l'empêche de ſe gerſer & de ſe tourmenter, de maniere que dans les lieux humides l'on doit prendre la précaution avant que de poſer les lambris de hauteur, ou d'appui, de paſſer derriere une ou pluſieurs couches à l'huile, il n'importe de quelle couleur ; ce qui, par expérience, les empêche de ſe coffiner, & de ſe pourrir auſſi promptement qu'ils le feroient ſans cette précaution.

La peinture en détrempe n'a d'autre avantage que de réunir ſous une même couleur, le revétiſſement des lambris faits de bois de différentes eſpeces, dont le coup d'œil & les tons diſſemblables, quoiqu'ils ſoient d'une bonne qualité, interrompent l'uniformité néceſſaire dans l'ordonnance d'une même décoration. Il faut dire néanmoins à l'avantage de la détrempe, qu'elle eſt beaucoup plus tranſparente que la peinture à l'huile, qu'elle s'adoucit mieux & reçoit le vernis & la dorure avec plus d'éclat. Cependant on doit obſerver de n'en faire uſage que dans les lieux exempts d'humidité, & où l'on voudra faire une certaine dépenſe ; car la précaution de cette peinture d'impreſſion, deſtinée à recevoir du vernis, de la dorure, ou du rechampiſſage, coûte beaucoup plus cher que celle à l'huile, quoique vernie ; à moins qu'on ne veuille dans des veſtibules, des périſtyles, des antichambres, &c, ſe ſervir de la détrempe, employée ſeulement avec de la gomme ou de la colle, ſoit pour réunir les lambris en une ſeule couleur, ſoit pour leur donner le ton de la pierre, du plâtre, &c.

Nous aurons occaſion de parler de la diverſité des couleurs dont on fait uſage depuis quelques années dans la décoration des appartemens, lorſque dans le ſeptiéme Volume nous traiterons de l'ordonnance, de l'aſſemblage, & de l'union que doivent avoir enſemble la menuiſerie, la ſculpture, la peinture, la dorure, les glaces, les meubles, &c : nous dirons ſeulement ici, que les principales couleurs dont on ſe ſert pour les impreſſions, ſont le blanc de céruſe, le blanc de plomb, le blanc de Rouen, l'ocre rouge & jaune, le noir d'Angleterre, le verd de montagne, le verd de gris, la terre d'ombre, la graine d'Avignon, &c, que l'on broye bien, & que l'on employe ou avec de l'huile de lin, de noix, de térébentine, de l'huile graſſe, & du vernis, &c, ou avec de la colle faite de rognures de gands & de raclures de parchemin, ou à la gomme, &c.

Ces différentes couleurs s'employent ſéparément, ou mêlées enſemble, pour faire des tons uniformes, couleur de jonquille, de paille, bleue tendre, verd d'eau, ou céladon, lilas, &c. Voyez l'art de bâtir les maiſons de Campagne, Tome II, page 174.

Tous les ouvrages d'impreſſion ſe payent à la toiſe ſuperficielle, ainſi que la dorure, qui s'applique en feuilles ſur pluſieurs couches de blanc en détrempe, & que l'on brunit, ou tient matte, pour imiter les luiſans du bronze doré d'or moulu, ou ſur de l'huile, qu'on appelle alors or à l'huile, lorſqu'on le veut expoſer à l'air, pour enrichir les dômes, les combles, les ouvrages de fer & de plomb dans les jardins, &c.

Du Pavé.

Du Pavé.

Nous avons expliqué la nature du grais, en disant qu'on en faisoit usage dans la construction des bâtimens, au défaut de pierres dures; qu'il servoit à paver les grands chemins, les rues des grandes Villes, les cours, &c. Il suffit de dire ici qu'il s'en employe de deux sortes, l'un qu'on nomme gros pavé, qui se tient de différents échantillons, destiné pour les rues & les grandes routes, que l'on pose seulement sur du sable avec une pente suffisante pour l'écoulement des eaux; l'autre qu'on nomme petit pavé, portant quatre à cinq pouces quarrés, dont on pave les cours, les cuisines, les écuries, les remises: on l'employe à chaux & à ciment, pour plus de solidité, & pour empêcher l'humidité de passer dans les caves, lorsqu'il s'en trouve sous les cours, les cuisines, &c.

En général on dit aussi paver une gallerie, une salle à manger, &c, lorsque l'on fait usage du marbre à compartimens, au lieu de pavé ou de carreau, pour en revêtir le sol, comme on l'a pratiqué au bas du dôme des Invalides, dans le chœur de Notre-Dame, dans la Chapelle de Versailles, &c: ou seulement de pierre de liais, & de marbre noir, ou de Caën, comme on le remarque dans tous les vestibules de nos maisons de quelque importance; ou enfin lorsque l'on fait usage des carreaux de terre cuite. Ces derniers sont aujourd'hui fort usités, & se font de diverses formes & grandeurs; les plus ordinaires sont à six pans, grands ou petits, & servent à carreler les Mansardes ou les Attiques des grandes maisons, ou généralement toutes les pieces d'une maison particuliere, où l'on ne veut pas faire la dépense du parquet (*u*). Ces carreaux sont faits avec de l'argille, pétrie, séchée, & cuite au four; mais on ne doit pas les employer dans les lieux humides & renfermés, car alors ils se feuilletent & se broyent à l'usé, principalement lorsqu'ils n'ont pas acquis assez de dureté par la cuisson.

De la Vitrerie.

De la Vitrerie.

Le verre est une matiere transparente dont on garnit les croisées & les portes croisées d'un bâtiment. Les Anciens, qui n'en connoissoient point l'usage, se servoient d'albâtre refendu fort mince, pour les lieux qui exigeoient quelque magnificence, ou de corne fondue pour ceux qui en demandoient moins; mais comme ces matieres étoient moins diaphanes que le verre, elles rendoient les lieux obscurs, imitant le papier huilé, dont on fait quelquefois usage pour la fermeture des ouvertures des atteliers où la transparence du verre seroit inutile, ou pour les bâtimens de quelques Provinces, où le verre est rare, & où l'on ne se sert de verre que pour les édifices de quelque importance.

Il y a plusieurs sortes de verres: le blanc, le demi-blanc, & le verd: ce dernier ne s'employe que dans les lieux les plus ignorés d'un bâtiment: le demi-blanc pour les maisons Bourgeoises, & le blanc pour les Hôtels, ou les maisons Royales, où l'on ne veut pas admettre les glaces, qui cependant aujourd'hui sont fort en usage, parce qu'elles annoncent plus de grandeur & de magnificence. C'est cette raison qui engage à faire les ventaux des croisées & des portes croisées, divisées par peu de croisillons, ainsi qu'on le remarque au Palais Bourbon & dans une infinité de nos beaux Hôtels, à Paris; au lieu que dans le dernier siécle l'on se contentoit de mettre à la place des carreaux de glaces de douze ou

(*u*) Parquet est un assemblage de menuiserie, par feuilles d'environ trois pieds en quarré, composé d'un chassis & de traverses, disposées quarrément ou diagonalement. Ces traverses sont remplies de panneaux retenus avec rainures & languettes; les feuilles de parquet sont entretenues par des frises, le tout ensemble attaché sur des lambourdes avec des clous à tête perdue.

quatorze

quatorze pouces de haut, sur neuf ou onze pouces de large, ainsi qu'on le remarque dans les appartemens du Château de Meudon, de la Ménagerie à Versailles, &c. De la Vitrerie.

Les plus beaux verres de France viennent du Comté d'Eu (x) & de la Forêt de Lions: ils sont plus estimés que ceux de Lorraine, parce que ces derniers sont graveleux & sombres: ils different des verres de France, en ce qu'ils se jettent au sable par tables barlongues, & se vendent au balot composé de 25 liens; chaque lien est de 6 tables, dont chacune fait deux pieds & demi quarrés de verre; au reste ils ont l'avantage d'être plus épais que ceux de Normandie, ce qui les fait préférer dans les bâtimens exposés à un vent impétueux.

Le verre de France se vend à la somme, ou au panier (y), qui comprend 24 plats de verre circulaires de 30 ou 32 pouces de diametre, avec un nœud ou boudine au milieu; ce qui fait qu'en général on paye le verre aux vitriers, au pied quarré pour les grosses entreprises, ou à la piece pour les réparations.

On se sert aussi de fort beaux verres blancs de Bohême (z) beaucoup plus grands & plus forts que ceux de France & de Lorraine. Il est vrai qu'ils ne sont pas aussi unis, & qu'ils sont sujets à de petits bouillons, mais leur grandeur de 40 pouces de hauteur sur 30 pouces de largeur, & leur grande blancheur, les font mettre, au lieu de glaces, en usage aux endroits où l'on a besoin de beaucoup de lumiere: on s'en sert aussi pour conserver les desseins, les estampes, & le pastel, & pour les mettre à couvert de l'humidité, de la poussiere, &c.

Les carreaux de verre commun s'attachent avec quatre pointes de fer dans des feuillures pratiquées dans les croisillons, & on colle tout au tour du papier pour plus de solidité. Afin de préserver les appartemens de l'air du dehors, on contre-scelle chaque carreau dehors & dedans. Depuis quelques années, à la place du papier, qui est de peu de durée, l'on se sert de mastic fait de blanc d'Espagne réduit en poudre, détrempé avec de l'huile de noix ou de lin, & qui encore mol, s'étend & entretient les carreaux d'une maniere immuable; mais ce mastic a cet inconvénient qu'il faut nétoyer les carreaux de verre sur les chassis, au lieu que lorsqu'ils ne sont entretenus qu'avec du papier, on peut les enlever; ce qui préserve les chassis de l'humidité & en conserve les dorures ou les peintures, lorsqu'on les en a embellis.

Anciennement l'on faisoit usage de panneaux de verre enchassés à compartimens dans des tringles de plomb à languette, pour épargner la grandeur des carreaux, mais l'on a reconnu que cette maniere de vitrer les croisées étoit désagréable, & que la main d'œuvre & le plomb revenoient à peu près au même prix que les carreaux dont on fait usage à présent. Le seul avantage qu'on en pouvoit tirer, étoit que lorsque quelques-uns de ces carreaux venoient à se casser, il en coûtoit moins pour les réparer qu'aujourd'hui, qu'il faut dans un lieu susceptible de quelque décoration des carreaux d'une grandeur considérable. D'ailleurs on ne souffre presque plus, même dans les maisons à loyer, ni plomb, ni boudines aux chassis à verre.

Nous n'avons pas prétendu épuiser ici ce qu'on pourroit dire sur toutes les parties de la construction, de la distribution, & de la décoration, ni donner des préceptes fort étendus sur chacune des matieres qui y sont traitées; notre but a été de présenter seulement à l'esprit une idée générale de l'Architecture, accompagnée de notions suffisantes sur les différens détails dont elle est susceptible. Les Conclusion de cette Introduction.

(x) On les tiroit auparavant de Cherbourg en Normandie, mais depuis environ quarante ans l'on n'y fait plus que des glaces qui sont plus estimées aujourd'hui que celles de S. Gobin.

(y) Par un Arrêt rendu en 1724, le pannier de verre a été taxé à 25 livres; avant ce tems il se vendoit 50 à 55.

(z) Le verre de Bohême paye d'entrée à Paris 30 liv. le cent pesant, celui de Lorraine ne paye que 3 livres le ballot.

perſonnes verſées dans l'art n'ignorent point que ces trois parties demandent chacune un traité particulier qu'il n'auroit pas été poſſible de renfermer dans les bornes étroites d'une Introduction. D'ailleurs, comme notre objet principal dans cet Ouvrage eſt de rapporter les divers monumens qui ornent cette Capitale & ſes environs, ainſi que ce qu'il y a de remarquable dans les Villes les plus conſidérables de nos Provinces, on ne doit regarder ce qui vient d'être dit que comme un préliminaire qui ſert à remplir le plan que nous nous ſommes propoſé. En effet il ne ſuffiſoit pas de donner de ſimples deſcriptions des édifices qui compoſent ces huit Volumes, mais il étoit néceſſaire de les rendre fructueuſes & intéreſſantes par des diſſertations générales ſur les beautés que l'on remarque dans la plûpart de ces bâtimens, & même ſur les défauts qui peuvent s'y rencontrer. C'eſt pourquoi nous avons crû devoir faire précéder ces deſcriptions par des élémens dont les amateurs & les éleves puſſent tirer également des inſtructions juſtes, préciſes, & capables de faire ſentir aux premiers l'importance de l'art de bâtir, & aux autres la néceſſité de l'étude & l'étendue des connoiſſances qu'il eſt eſſentiel d'acquérir pour ſe diſtinguer avec honneur dans la profeſſion d'Architecte.

CHAPITRE QUATRIEME.

Hiſtoire abrégée de la Ville de Paris, ſon origine, ſes progrès & ſes différens accroiſſemens, relativement à l'Architecture & aux principaux édifices dont il eſt fait mention dans cet Ouvrage.

PARIS, aujourd'hui Capitale de la France, a eu, ainſi que les célébres Villes d'Athenes & de Rome, ſon commencement & ſes révolutions. Peu conſidérable dans ſon origine, tant qu'elle a paru trop petite on a travaillé à ſon accroiſſement: étant parvenue à une certaine grandeur, on a cherché ce qui pouvoit contribuer à ſon embelliſſement; enfin lorſqu'on a eu lieu d'appréhender que ſon aggrandiſſement ne lui devint préjudiciable, on a tâché de la renfermer dans de juſtes limites. Nous nous propoſons de rapporter dans ce Chapitre les différens états par leſquels elle a paſſé ſucceſſivement, après avoir fait obſerver qu'il y a cinq conſidérations également eſſentielles qui concourent à rendre une Ville floriſſante; 1°. l'avantage de ſa ſituation; 2°. la facilité d'avoir des matériaux propres au bâtiment; 3°. la fertilité de ſes environs abondans en grains & en beſtiaux pour la ſubſiſtance de ſes habitans; 4°. le génie pacifique & induſtrieux des Citoyens; 5°. la ſageſſe & la douceur de ſon gouvernement. Paris s'eſt trouvée heureuſement pourvûe de tous ces avantages. Les forêts dont elle eſt environnée & qui venoient autrefois juſqu'à ſes portes; les carrieres à plâtre & à chaux, celles de pierres & de moilons qui ſe trouvent juſques dans ſon ſein; les terres glaiſes de ſon voiſinage propres à faire des carreaux, de la tuile & de la brique; enfin les mines de fer qui n'en ſont pas fort éloignées, lui ont fourni & lui fourniſſent encore abondamment tous les ſecours néceſſaires pour bâtir. D'un autre côté les campagnes fertiles de l'Iſle de France, de la Picardie, du Vexin, & de la Beauſſe, les collines de ſes environs chargées de vignes & d'arbres fruitiers, auroient ſeules ſuffi pour ſa ſubſiſtance, ſans ſe ſervir d'autres voitures que des charrois par terre. Outre cela la Seine, qui traverſe cette Ville, groſſie de dix-ſept

Cauſes qui ont occaſionné l'aggrandiſſement de Paris.

autres rivieres ou canaux portant batteaux, qui s'y rendent de toutes les Provinces du Royaume, lui apporte en grande quantité & avec beaucoup plus de facilité toutes les choses nécessaires pour la vie. Enfin l'Océan & la Méditerranée, par les embouchures de ces mêmes fleuves, & au moyen des canaux de communication, remplissent ses ports de ce qu'il y a de plus utile & de plus rare dans les autres parties du monde. D'ailleurs le naturel laborieux de ses habitans entretient chez eux l'abondance; la sagesse des loix soutenue de l'attention & de la vigilance des Magistrats qui y président au bon ordre ne laissent rien à désirer dans sa police & dans son gouvernement. Avec tant d'avantages réunis, est il surprenant que cette Capitale soit devenue non-seulement la plus grande, mais encore la plus commode, la plus magnifique & la plus heureuse Ville de l'Univers?

Origine de la Ville de Paris & son premier état sous Jules César & les Empereurs Romains.

Les Parisiens, dont le pays connu sous le nom de *Parisis* comprenoit aussi celui des Meldois ou de Meaux, étoient originairement un de ces peuples des Gaules qui formoient autant de petits Etats séparés, gouvernés chacun par un Magistrat particulier. Ils ne reconnoissoient au-dessus d'eux que les Etats Généraux de la nation qui s'assembloient tous les ans dans le pays Chartrain pour le gouvernement de toutes les Gaules. Cette grande Province étoit alors composée de soixante & quatre de ces peuples. La Capitale des Parisiens se nommoit *Lutece*; son origine est assez incertaine, tout ce que l'on sçait c'est qu'elle subsistoit déja depuis long-tems lorsque Jules César fit la conquête des Gaules, l'an du monde environ 4000, & avant Notre Seigneur 56 ans. *Camulogene* en étoit alors Gouverneur ou premier Magistrat. Cette petite Ville étoit renfermée dans une des Isles de la Seine, qui est à présent *l'Isle du Palais* ou *la Cité*. Du côté du Nord elle étoit environnée de marais & de bois, & vers le Midi elle étoit entourée partie de prés partie de marais & de bois de haute futaye. Deux ponts de bois facilitoient l'entrée de l'Isle, l'un appellé *le grand Pont*, situé au Nord de la Ville, où est à présent le Pont au Change; l'autre appellé *le petit Pont*, regardant le Midi, & qui porte encore aujourd'hui le même nom. On ignore quelle étoit la forme des maisons de Lutece, mais on sçait en général qu'elles étoient petites & rondes, sans cheminées, bâties de bois & de terre, & couvertes de paille & de roseaux.

Origine des Parisiens.

Description de l'ancien Paris & de ses environs.

Comme la coutume des Anciens Gaulois étoit d'aller adorer leurs fausses Divinités dans les forêts & sur les montagnes, il n'y avoit aucun Temple dans la Ville, mais hors de ses murs, du côté du Midi, vers la gauche du bas de la riviere, on voyoit un Temple dédié à *Isis* ou *Cerès*; on y bâtit depuis l'Eglise de *St. Vincent* aujourd'hui *St. Germain des Prés*. Un peu plus avant, en s'éloignant de la Ville & de la riviere, du même côté, étoit un autre Temple dédié à *Mitra* ou *Mercure*, au haut du mont *Lucotitius*; c'est à présent *Notre Dame des Champs* ou *les Carmelites* au Fauxbourg St. Jacques. Enfin vers le Nord de la Ville étoit encore un Temple dédié à *Heus* ou *Mars*, au milieu d'un bois, sur la montagne appellée (jadis *le Mont de Mars*), aujourd'hui *Montmartre*.

Siége & prise de Lutece par Jules César.

Les Gaules ayant été conquises par Jules César, les Romains mirent de fortes garnisons dans les principales Villes de cette Province pour s'en assurer la possession. La petite Ville de Lutece, Capitale du pays des Parisiens, fut alors soumise à ces nouveaux vainqueurs, & César, après y avoir séjourné quelque-

Siége & prise de Paris.

Siége & [illegible] de Paris par Céfar

tems, en trouva la fituation fi avantageufe qu'il y transféra les Etats Généraux des Gaules. Ayant été enfuite obligé de repaffer les Alpes, la Gaule Belgique fe fouleva contre les troupes qu'il y avoit laiffé; cet exemple fut bien-tôt après fuivi des autres peuples, & les Parifiens peu accoutumés à ce joug étranger firent tous leurs efforts pour s'en dégager. Céfar y accourut en diligence, & tandis qu'il étoit occupé à foumettre une partie des Gaules, il envoya contre les Parifiens Labienus un de fes Lieutenans. Ce Général ayant d'abord affiégé Lutece du côté du Midi, fut contraint d'en lever le fiége. Quelque tems après, la prife de la Ville de Melun le rendit maître de la riviere & lui facilita la réuffite des vûes qu'il confervoit toujours fur cette Capitale des Parifiens. Y étant donc revenu avec un renfort de nouvelles troupes, & muni d'une grande quantité de batteaux, il l'affiégea du côté du Nord. Les Parifiens, dans le deffein de l'empêcher de s'emparer de leur Ville & de profiter des munitions qu'ils pouvoient y avoir, y mirent le feu, en fortirent tous en armes, & en ayant rompu les ponts, s'avancerent vers le camp des Romains pour leur préfenter la bataille. Labienus étonné de tant d'intrépidité, fut contraint de recourir à la rufe; il feignit de décamper pendant la nuit, & partagea fon armée en trois corps afin de pouvoir envelopper les ennemis, s'ils fe hazardoient de le pourfuivre. L'effet répondit à fon attente, les Parifiens donnerent dans le piége, & furent défaits après un combat fanglant & des plus opiniâtres : ainfi les Romains fe virent une feconde fois maîtres de leur Ville & de tout le pays qui en dépendoit. Lutece n'étoit plus qu'un monceau de cendres : il n'y reftoit que quelques mafures que le feu pouvoit avoir épargné. Mais fa fituation étoit trop intéreffante pour être négligée, c'eft pourquoi Céfar contraignit les Parifiens de la rebâtir; on vit donc en peu de tems cette Ville renaître de fes cendres & devenir plus confidérable qu'elle n'étoit auparavant, par le grand nombre d'édifices dont elle fut augmentée. Céfar la fit enfuite fortifier par une enceinte de tours & de murailles au-dedans de l'Ifle qui la renfermoit alors, & par deux Châteaux ou Forterefles qu'il fit conftruire à la tête des deux ponts de bois qui donnoient entrée dans la Ville; c'eft ce qu'on appelle à préfent *le grand & le petit Châtelet*. Ce dernier ayant été détruit depuis par les Normands en 887, fut rebâti fous le regne de Charles V, l'an 1369, en l'état qu'il fe voit aujourd'hui. Ces nouveaux ouvrages firent que Lutece fut nommée, felon Boëce, *la Cité de Jules Céfar*, & qu'Ammian Marcellin l'appelle *le Château* ou *la Forterefſe des Parifiens*.

Premiere enceinte de Paris fous Jules Céfar.

L'eftime que Jules Céfar avoit témoigné pour la Ville de Lutece fut confervée par les Empereurs Romains qui lui fuccéderent, quelques-uns même y ont paffé leur quartier d'hiver avec les troupes qu'ils commandoient, & c'eft ce qui a donné lieu aux premiers accroiffemens de cette Ville : autrement il eut été impoffible à ces Princes de tenir leur Cour dans une Ifle de fi petite étendue & fort peuplée d'ailleurs, fi dès lors Lutece n'avoit eu quelques Fauxbourgs hors de fon enceinte.

Converfion des Parifiens, & fondation des premieres Eglifes de Lutece par St. Denys & fes Compagnons.

St. Denys vient prêcher la Religion Chrétienne dans les Gaules.

Les premiers Chrétiens ayant obtenu des Empereurs le libre exercice de leur Religion, le Pape St. Fabien, ou felon d'autres, St. Clément, profitant de cette occafion favorable, facra fept Evêques qu'il envoya dans les Gaules, l'an 250 après J. C., accompagnés d'autres Miffionnaires Apoftoliques, pour entreprendre la converfion des Gaulois qui étoient enfevelis dans les ténebres de l'Idolâtrie. St. Denys eut en partage le pays des Parifiens, & établit fon fiége épifcopal dans la petite ville de Lutece, leur Capitale. Il y fit de fi grands progrès qu'il fe

ſe trouva bientôt en état de convertir en Egliſe le Temple de Mercure, au mont *Lucotitius*, & ce fut-là qu'il ſe logea avec ſon petit Clergé. On croit qu'il fit auſſi élever vers le même endroit deux autres Egliſes, l'une qu'il dédia à la Ste. Trinité, & l'autre ſous l'invocation de St. Etienne, premier Martyr. Ce ſont aujourd'hui *St. Benoiſt*, & *St. Etienne des Grès*. Quelques-uns ajoûtent qu'il fit encore bâtir deux Chapelles dans les bois qui couvroient la ville du côté du Nord, l'une ſous l'invocation de la Ste Vierge, qui a été depuis jointe à l'Egliſe de *Ste. Opportune*, & l'autre ſous celle de St. Pierre, qui fait à préſent partie de *St. Médéric* ou *St. Merry*. C'eſt de-là, dit-on, que ces deux Chapelles ont retenu le nom de Notre-Dame & de St. Pierre *des bois*.

Les perſécutions ayant recommencé ſous l'Empire d'Aurelien, St. Denys s'y trouva enveloppé avec St. Ruſtique, Prêtre, & St. Eleuthere, Diacre, compagnons de ſes travaux Apoſtoliques, & ils reçurent enſemble la couronne du Martyre ſur la montagne où étoit un Temple dédié à Mars, environ l'an 275. Les trois endroits qui avoient été ſanctifiés par la priſon, la torture, & la mort de ce St. Evêque & de ſes compagnons, furent conſacrés en trois Egliſes auſſitôt que les fideles eurent la liberté de le faire, & ces lieux portent encore aujourd'hui des noms qui témoignent l'autenticité des faits que nous rapportons. Ces trois Egliſes ſont St. Denys de la Chartre (*de carcere*), St. Denys du Pas (*à paſſione ejus*), & St. Denys de Montmartre (*à monte Martyrum*).

Martyre de S. Denys & de ſes compagnons.

La paix ayant été enfin rendue pour toujours à l'Egliſe par la converſion du grand Conſtantin, l'an 312, le paganiſme fut preſqu'entierement aboli dans les Gaules. On bâtit alors, à la pointe Orientale de l'Iſle qui renfermoit la Ville de Lutece, une Egliſe Cathédrale ſous l'invocation de la Ste. Vierge, de St. Etienne, premier Martyr, & de St. Denys, Apôtre & premier Evêque de cette Ville. Les Pariſiens ſe diſtinguerent d'ailleurs tellement par leur zele & la pureté de leur foy que les Evêques des Gaules firent choix de leur Ville pour y tenir un concile contre les Arriens l'an 362.

Origine de N. Dame de Paris.

Depuis Jules Ceſar juſqu'à l'Empereur Julien, ſurnommé l'Apoſtat, c'eſt-à-dire pendant environ 400 ans, Lutece, quoique toujours renfermée entre les bras de la Seine, ne laiſſa pas que de s'aggrandir au dehors de ſon Iſle. Il s'étoit formé une nouvelle Ville du côté du Nord, au delà de la riviere; ce qui fit donner le nom de *la Cité* à l'ancienne. Dans cette nouvelle Ville on conſtruiſit un four bannal proche la fortereſſe du grand Châtelet; on y fit auſſi une place pour un Marché. Il ſe forma enſuite du côté du Midi un Fauxbourg aſſez conſidérable au delà du petit pont. Julien ayant ſéjourné quelque tems dans Lutece, fit bâtir dans ce Faubourg un Palais avec des bains & des étuves. Il fut nommé *le Palais des Thermes*. On prétend que ce ſont les jardins de ce Palais qui ſubſiſtent encore aujourd'hui à l'Hôtel de Cluny, rue des Mathurins, & que ce ſont auſſi les reſtes de cet édifice qu'on voit dans une maiſon au haut de la rue de Harpe, à l'enſeigne de la croix de fer.

Premier accroiſſement de Paris.

Conquête des Gaules par les Francs, & accroiſſemens de la Ville de Paris ſous la premiere & la ſeconde race de nos Rois.

Il y avoit cinq cens ans que les Gaules étoient ſous la domination des Romains lorſque des Peuples originaires d'une Province d'Allemagne nommée *la Franconie* paſſerent le Rhin pour venir s'établir dans ce pays. Pharamond, premier Roi des *Francs*, (c'étoit le nom de ces Peuples) & après lui Clodion, firent les premieres tentatives pour s'en rendre maîtres, mais ils furent toujours repouſſés par les Généraux des Romains. Méroué, le troiſiéme de nos Rois, acheva cette glorieuſe expédition par la conquête de Lutece ou *Paris*, de Sens, & d'Orléans, ainſi que des pays circonvoiſins, environ l'an 450: il y établit ſa demeure, & donna le

Conquête des Gaules par les Francs.

nom de *France* à cette partie des Gaules qu'il venoit de conquérir. Childeric ; son Successeur, dans le séjour qu'il fit à Paris, y fit construire un cirque à l'endroit appellé autrefois *le clos des arenes*, où sont à présent les Peres de la Doctrine Chrétienne. Après lui, Clovis ayant renoncé au paganisme, à la sollicitation de Ste. Clotilde son épouse, fut baptisé, avec trois mille de ses sujets, par St. Remy Evêque de Rheims, l'an 496. Quelques années ensuite, ayant fixé sa résidence dans Paris, qu'il déclara Capitale de ses Etats, il fonda sur le haut du mont *Lucotitius* une Eglise Collégiale sous l'invocation de *St. Pierre & St. Paul*, aujourd'hui Ste. Genevieve. Clovis & sa femme habitoient alors dans le Palais des Thermes; mais en ayant fait depuis bâtir un nouveau proche l'Eglise qu'ils venoient de fonder, ils s'y transporterent : c'est où l'on a érigé ensuite la maison Abbatiale de Ste. Genevieve. Ce Roi étant mort l'an 511, fut enterré dans cette Eglise. Au bas de la même montagne, proche les portes de la ville, étoit un Monastere où St. Severin eut pour disciple en 550, St. Cloud, petit fils de Clovis. On y a bâti depuis l'Eglise Paroissiale de *St. Severin.* La Basilique ou le Monastere de *St. Julien le pauvre* étoit à peu près vers le même endroit, & fut fondé dans le même tems.

Paris déclarée Capitale du Royaume, sous Clovis.

Extinction totale du Paganisme en France.

Childebert I, Successeur de Clovis, abolit les restes du paganisme par un Edit célebre qui fut publié l'an 554. Ce fut vers ce tems qu'il fit bâtir hors des murs de la Ville, du côté du Midi, une Abbaye sous le nom de *Ste. Croix* & de *St. Vincent*, aujourd'hui *St. Germain des Prés.* Aux environs de cette Abbaye, il se forma peu à peu un Bourg qui fut appellé *le Bourg St. Vincent*, & depuis *le Fauxbourg St. Germain.* Il fit encore bâtir de l'autre côté de la riviere une Collégiale sous l'invocation du même *St. Vincent*; c'est à présent *St. Germain l'Auxerrois.* Il se forma aussi un bourg près de cette nouvelle Eglise, & il s'en éleva ensuite un second par-de-là le premier. Celui-ci retint le nom de *Bourg St. Germain l'Auxerrois*, & l'autre fut appellé le *nouveau Bourg*; il s'étendoit jusqu'à deux Chapelles succursales de St. Germain, à la place desquelles on a érigé depuis les Eglises Paroissiales de *St. Eustache* & de *St. Sauveur.* Un peu plus loin, à l'Occident de ceux-ci, se forma la Ville-l'Evêque. Il est fait mention, sous le regne de ce même Prince, d'un Monastere de St. Laurent, depuis nommé *St. Lazare*, qui fut fondé l'an 560. Childebert, ainsi que sa femme Ultrogothe, fit sa demeure au Palais des Thermes où il mourut : il fut inhumé dans l'Abbaye de St. Vincent.

Dagobert I fit élever plusieurs Eglises, entr'autres celle de *St. Denys* en France ; dont le chœur fut couvert de tables d'argent (*a*). Sous le regne de ce même Prince, St. Eloy son Thrésorier, & depuis Evêque de Noyon, fit bâtir l'Eglise de *St. Paul* hors les murs de la ville, vers l'an 640 : le *Bourg St. Eloy* se forma aux environs de cette Eglise. *Le Bourg-l'Abbé* qui s'accrut dans le même tems, fut ainsi nommé parce qu'il étoit situé sur la censive de l'Abbaye de St. Martin des champs. *Le Beau-Bourg* s'étendoit encore bien au-delà, du côté du nord de la ville : c'étoit le plus considérable de tous. *Le Bourg Tiboust* prit son nom d'une famille de Paris qui commença à y faire bâtir. Guillaume Tiboust, qui fut depuis Prevôt de cette ville en 1299, étoit de cette ancienne famille. L'an 664, St. Landry, Evêque de Paris, fonda l'Hôtel-Dieu proche l'Eglise Cathédrale, & attenant le Palais où l'Evêque faisoit sa résidence : il y avoit dans le même endroit des écoles de Théologie. Vers le même tems, Archambauld, Maire du Palais, ayant donné à cette Cathédrale un ancien Palais des Comtes de Paris, elle y fit bâtir l'Eglise de *St. Christophe.* C'est ainsi que cette Capitale s'augmentoit de jour en jour, & que le projet de sa future splendeur s'accomplissoit insensiblement.

(*a*) En 651, sous le regne de Clovis II, St. Landry étant alors Evêque de Paris, la famine fut si grande dans cette Capitale que le Roi fut obligé de dépouiller le chœur de l'Eglise de St. Denys de l'argent dont son pere Dagobert l'avoit fait couvrir, pour l'employer en aumônes qui furent distribuées au peuple par Aigulfe Abbé de St. Denys.

Deuxiéme clôture de Paris ſous les Rois de la ſeconde race.

Paris s'aggrandit ſi conſidérablement, ſur-tout du côté du Nord, ſous les Rois de la premiere race, que cette partie ſeule formoit déja une nouvelle ville plus étendue que la premiere. Il n'en fut pas de même des regnes de Pepin, de Charlemagne & de ſes Succeſſeurs, parce que cette Capitale fut alors ſouvent attaquée & ravagée par les Normands (*b*), & que d'ailleurs les Rois de France ne firent point leur réſidence dans Paris (*c*). C'eſt ce qui occaſionna la ſeconde clôture de cette Ville, indépendamment de l'ancienne qui ſubſiſtoit toujours & qui entouroit la Cité. De là ces deux parties de Paris prirent chacune un nom différent, parce qu'en effet chacune alors avoit ſon enceinte particuliere. Ainſi l'ancien Paris, qui ne s'étendoit point au-delà de l'iſle du Palais, retint le nom de *Cité* : & l'accroiſſement qui s'étoit formé du côté du Nord, ayant été entouré de murailles, fut appellé *la Ville*. Quoique l'époque de cette nouvelle enceinte paroiſſe aſſez incertaine, & qu'il ſoit difficile de la fixer, on peut néanmoins la rapporter au huitiéme ou au neuviéme ſiécle. Elle conſiſtoit en une forte muraille flanquée de tours rondes & quarrées, élevées de diſtance en diſtance, ainſi qu'il ſe pratiquoit avant l'invention de la poudre. Cette ſeconde clôture, qui formoit un demi-cercle, commençoit à la porte de Paris, vers le pont au Change, continuoit le long de la rue St. Denys, où il y avoit une porte, proche la rue des Lombards. Elle paſſoit enſuite entre cette rue & la rue Trouſſe-vache, juſqu'au cloître St. Médéric, où il y avoit une autre porte Elle tournoit par la rue de la Verrerie, entre les rues Bardubec & des Billettes, deſcendoit par la rue des deux portes, traverſoit la rue de la Tixeranderie & le Cloître St. Jean, proche duquel étoit une troiſiéme porte, (la porte Baudoyer) & elle alloit ſe terminer ſur le bord de la riviere, entre St. Jean & St. Gervais. Nous ne nous ſervons de ces noms modernes que pour mieux faire comprendre quelle étoit l'étendue de cette ſeconde enceinte. Seconde clôture de Paris.

Il eſt à propos de faire obſerver que l'intérieur de l'ancien Paris ou *la Cité* etoit déja orné de pluſieurs édifices conſidérables; l'Egliſe Cathédrale, comme on l'a vû ci-devant, étoit bâtie depuis long-tems, auſſi bien que le Palais où demeuroit l'Evêque. Il y avoit encore dans le même endroit l'Hôtel-Dieu proche Notre-Dame, & une place publique qui ſervoit de marché. Enfin on avoit élevé du côté oppoſé à la pointe Occidentale de l'Iſle, la Cathédrale, un Palais qui fut habité par pluſieurs de nos Rois.

Deſcription & accroiſſement de Paris après la ſeconde clôture.

Après que la Ville de Paris eut reçu l'accroiſſement d'une nouvelle enceinte du côté du Nord, ainſi que d'un Fauxbourg, d'un Palais & de quelques Egliſes du côté du Midi, elle ſe trouvoit aggrandie conſidérablement, mais elle étoit toujours extrêmement bornée par les bois & les marais dont elle étoit environnée vers le Nord, auſſi bien que par les prés & les vignes qui occupoient la

(*b*) En 884 les Normands vinrent aſſiéger Paris & entrerent dans la Seine avec 700 barques, de ſorte que la riviere en étoit couverte ſur une étendue de plus de deux lieues. Ils la tinrent ainſi aſſiégée pendant trois années. Gauſſelin Evêque de Paris & grand Capitaine, conjointement avec l'Abbé Eudes, Comte de Paris & Duc de France, & Robert ſon frere, aſſiſtés de pluſieurs vaillans Chevaliers, les repouſſerent ſi vivement qu'ils furent contraints de ſe retirer. Cependant s'étant enſuite retranchés dans l'enclos de l'Abbaye St. Germain des Prés, ils s'y deffendirent avec tant d'opiniâtreté que Charles le gras n'en pouvant venir à bout autrement, les engagea à ſe retirer, moyennant ſept cens livres d'argent qu'il leur fit payer.

(*c*) Le 12 Avril 955 le Roi Lotaire qui tenoit ſon ſiége à Laon, où il étoit né, fut mené à Paris par Hugues le grand Comte de Paris, qui ſe démit de cette dignité en ſa ſaveur. Depuis quatre vingt ans les Rois de France n'avoient point entré dans cette Capitale, parce que les Comtes de Paris s'en étoient rendus les maîtres.

Nouveaux accroissemens de Paris.

plus grande partie de son territoire du côté du Midi. Cependant plusieurs Rois de France voulant laisser à la postérité des marques de leur piété & de leur magnificence, firent bâtir aux environs de cette Capitale diverses Eglises, Monasteres & Abbayes qu'ils doterent des terrains qui se trouvoient dans leur voisinage. Proche de ces Eglises il se forma insensiblement des maisons & des habitations; on leur donna le nom de Bourgs. C'est ainsi que les environs des Abbayes de Ste. Génevieve, de St. Victor, de St. Germain des Prés, &c, se trouverent peuplés & habités par les soins que prirent leurs Abbés de donner les héritages qui relevoient d'eux à cens & à rentes à divers particuliers, à condition d'y construire des logemens & d'en cultiver le terrain. Le Palais des Thermes bâti par l'Empereur Julien, & devenu la demeure de nos Rois, paroissoit comme une forteresse entourée de murailles. Un peu plus loin, au haut de la montagne, on voyoit le Palais bâti par Clovis, proche l'Abbaye de Sainte Génevieve fondée par le même. L'Hôtel de Vauvert, où sont à présent les Chartreux, étoit un édifice considérable élevé dans le même endroit. Vers le bas de la montagne étoit une Chapelle dédiée à Saint Clément; Saint Marcel, Evêque de Paris, y ayant été enterré, on rebâtit à la place de cette Chapelle une Eglise sous l'invocation de ce saint Evêque, & Roland Comte de Blaye, neveu de Charlemagne, l'érigea en Collégiale vers la fin du huitiéme siécle. Aux environs de cette Eglise il se forma un Bourg si considérable qu'il a porté long-tems le nom de *Ville Saint Marcel.* L'Abbaye de Notre Dame des Champs, occupée à présent par les Carmelites, les Eglises ou Chapelles de St. Pere, aujourd'hui *la Charité*, de S. Etienne des Grès, de St. Bache ou St. Benoît, de St. Etienne du Mont, de St. Sulpice, &c, subsistoient déja hors des murs de la Ville. Le Château du Louvre avoit été bâti par Louis le gros, au commencement du douziéme siécle, pour servir de principal manoir aux fiefs relevans de la Couronne: les Ducs de Bretagne faisoient leur demeure derriere ce Château, c'est où l'on a bâti depuis *St. Thomas du Louvre.* Ce même Prince fonda l'an 1113 l'Eglise & *l'Abbaye de St. Victor.* Il y avoit eu anciennement vers le Nord de Paris, bien au-delà de sa nouvelle enceinte, une Abbaye qui étoit tombée en ruines; Henri I. l'avoit fait rétablir sous le titre du Prieuré de *St. Martin des Champs*, dès l'an 1056. L'Ordre des Templiers ayant commencé l'an 1118, peu d'années après il s'en établit une Commanderie à Paris vers le même côté de la Ville, & ces Chevaliers firent bâtir le Temple, qui étoit comme une forteresse entourée de hautes murailles.

Tous ces lieux, ainsi que plusieurs autres qu'il seroit trop long de décrire ici, avoient des prés, des vignes ou des terres labourables qui les environnoient; chacun s'efforça de les mettre en valeur, soit en les faisant cultiver, soit en les donnant à rentes à diverses personnes pour y élever des bâtimens. Les Seigneurs & les Courtisans s'approcherent des Palais & des maisons de plaisance que nos Rois avoient hors de Paris; les Marchands & les Artisans vinrent aussi s'établir dans ces différens endroits à mesure qu'ils y trouverent quelque avantage. C'est de cette maniere que se formerent par succession de tems dix Bourgs considérables aux environs de cette Ville, sçavoir six du côté du Nord & quatre vers le Midi, sans compter un Fauxbourg de ce même côté, qui commençoit par-delà le petit Pont.

Etat & description de Paris au commencement du Regne de Philippe Auguste.

Entre ces Bourgs & la Ville & dans l'intervalle d'un Bourg à l'autre subsistoient toujours du côté du Nord de grandes campagnes, des marais qui furent desséchés, & des bois que l'on défricha; le tout fut ensemencé ou converti en jardins. Du côté du Midi il y avoit des prairies le long de la riviere, & des vi-

gnes

gnes vers le Mont *Lucotitius*, que nous appellerons déſormais *la Montagne Ste. Génevieve*; pluſieurs propriétaires les firent enclorre de hayes & de foſſés; c'eſt de là que viennent ces noms de *culture*, *couture*, & *courtille*, vieux mots qui ſignifient des jardins enclos & des endroits cultivés. Ce nom eſt encore reſté à pluſieurs Quartiers de Paris, quoiqu'ils ayent été depuis couverts de maiſons; tels ſont la *Culture St. Eloi*, aux environs de St. Paul, *la Culture Ste. Catherine*, celle *de St. Gervais*, *de St. Lazare*, *la Courtille du Temple*, &c. Au milieu de ces jardins & courtilles vers le Nord, il reſtoit encore une étendue de terrain qui s'appelloit *les champeaux* ou *les petits champs*. Comme il n'étoit pas permis autrefois d'enterrer dans l'intérieur des Villes, les premiers Rois avoient ſacrifié une partie de ce terrain pour y faire le cimetiere de Paris; ſur l'autre partie ſe tenoit le marché aux beſtiaux. Philippe Auguſte fit bâtir dans ce marché deux grandes *halles*, & les fit clorre de murs, ainſi que le cimetiere de la Ville, connu aujourd'hui ſous le nom de *cimetiere des Saints Innocens*.

Deſcription de Paris ſous Philippe Auguſte.

Du côté du Midi le long de la Seine, il y avoit un grand vignoble appellé la *terre de Laas*; elle appartenoit aux Abbayes de St. Germain des Prés & de Ste. Génevieve: on trouvoit enſuite *le clos Bruneau* relevant du Chapitre de St. Marcel; ceux de *St. Symphorien* & de *Ste. Génevieve* étoient proche le clos Bruneau, ſur le ſommet de la montagne Ste. Génevieve. *Les deux clos du Chardonnet*, ainſi nommés à cauſe de la grande quantité de chardons qui y croiſſoient, étoient ſur le revers de cette montagne, entre les Fauxbourgs St. Marcel & St. Victor. *Le clos du Roi*, où eſt à préſent St. Jacques du haut pas, ainſi que *le clos des Franc-mureaux*, aux Fauxbourgs St. Jacques & St. Michel, étoient du domaine du Roi. Tous ces clos étoient plantés en vignes & rapportoient de fort bon vin; le preſſoir étoit conſtruit où eſt à préſent *le College de Lizieux*.

Tel eſt l'état où ſe trouvoit Paris lorſque Philippe Auguſte, qui avoit extrêmement à cœur l'embelliſſement & l'aggrandiſſement de cette Capitale, forma le vaſte projet de réunir ſous une même enceinte la plus grande partie de ſes Bourgs, malgré l'éloignement où ils étoient les uns des autres, & de faire enſuite couvrir de bâtimens ces eſpaces vuides, pour la rendre la plus grande & la plus magnifique Ville de l'Univers. Dans cette intention, il en avoit déja fait paver les rues & les Places publiques dès l'an 1184, quoique ſes prédéceſſeurs euſſent regardé cette ſeule entrepriſe comme au-deſſus de leurs forces; il avoit auſſi achevé vers le même tems de rebâtir l'Egliſe Cathédrale dont l'édification avoit été commencée pour la troiſiéme fois ſous Hugues Capet, & il avoit fait ouvrir *la rue neuve Notre-Dame* en face de cette Cathédrale. La nouvelle enceinte qu'il fit faire autour de Paris fut commencée l'an 1190, quoiqu'en l'abſence de Philippe Auguſte qui venoit d'entreprendre un voyage en Paleſtine à la tête d'une puiſſante armée: pour cet effet il créa un Prévôt des Marchands & des Echevins de la Ville de Paris, & les chargea de faire exécuter ce grand ouvrage; on y travailla ſans interruption pendant vingt années, & la clôture ſe trouva achevée l'an 1211.

Troiſiéme enceinte de Paris ſous Philippe Auguſte.

Pour mieux faire comprendre l'étendue de cette nouvelle enceinte, nous en indiquerons la route par des noms modernes. Elle commençoit vers le bas de la riviere du côté du Nord, & paſſoit entre l'Egliſe de St. Germain l'Auxerrois & le Louvre dont elle traverſoit l'avant-cour; elle paſſoit entre les rues du Louvre & du Cocq, traverſoit celles de St. Honoré, d'Orléans & de Grenelle, l'Hôtel de Soiſſons, la rue Coquilliere & la rue Montmartre, où il y avoit une Porte. Elle continuoit ſa route entre la rue Tiquetone & la pointe St. Euſtache, & traverſoit la rue Montorgueil. De là cette clôture paſſoit entre les rues Pavée, du petit

Troiſiéme enceinte de Paris.

Troisiéme enceinte de Paris.

Lyon & Mauconseil, & traversoit la rue St. Denis, un peu au-dessus de St. Jacques de l'Hôpital. Il y avoit en cet endroit une Porte que l'on nomma *la Porte aux Peintres*, parce que (dit M. de la Mare) les Peintres s'assembloient ordinairement dans une maison proche de cette porte pour y travailler ensemble & se perfectionner dans leur art. Ce mur passoit ensuite entre les rues du Heurleur & aux Ours, traversoit les rues Bourg-l'Abbé & St. Martin, continuoit le long de la rue Grenier St. Lazare, traversoit la rue Beaubourg, passoit dans la rue Michel-le-Comte, traversoit la rue Ste. Avoye, ou il y avoit une Porte de même nom, & la rue du Chaume, proche les Peres de la Mercy. Cette enceinte tournoit ensuite, traversoit la rue de Paradis, & passoit dans la vieille rue du Temple par le milieu du Couvent des Blanc-Manteaux. De là elle alloit, toujours en tournant, entre les rues des Franc-Bourgeois & des Rosiers, proche l'Hôtel de Lorraine, l'Hôtel de St. Paul, & l'Eglise de Ste. Catherine; elle traversoit la rue St. Antoine, vis-à-vis les Jésuites, où il y avoit une Porte qui prit le nom de l'ancienne *Porte Baudets* ou *Baudoyers*: cette enceinte continuoit au travers de la Maison Professe des Jésuites, de la rue de Jouy, du Couvent de *l'Ave Maria*, & de la rue de la Mortellerie, & se terminoit sur le bord de la riviere, du côté d'Amont.

Du côté du Midi cette même clôture commençoit aussi sur le bord de la Seine à l'endroit où est aujourd'hui la Tournelle, vis-à-vis celui où elle finissoit de l'autre côté de la riviere: elle continuoit en tournant par derriere le College du Cardinal le Moine & celui des Bons Enfans, traversoit la rue St. Victor, montoit le long de la rue des Peres de la Doctrine Chrétienne, jusqu'à la Porte St. Marcel. De là elle passoit par devant les Portes St. Jacques & St. Michel, descendoit le long de la rue des Fossés de Mr. le Prince & de la rue de la Comédie Françoise, traversoit la rue Mazarine, & venoit finir sur le bord de la riviere vers l'ancien Hôtel de Nesle, où étoit la Porte de même nom; on y a bâti depuis le College Mazarin ou des quatre Nations (*d*).

Outre cette nouvelle enceinte, & les Tours dont elle étoit accompagnée de distance en distance, on éleva encore quatre grosses Tours sur le bord de la riviere, à l'endroit où venoient se terminer les murs de la Ville. Ces quatre Tours étoient, vers l'Occident, la Tour du Bois proche le Louvre, & la Tour de Nesle qui lui faisoit face de l'autre côté de la riviere; & à l'autre extrémité de la Ville, vers l'Orient, la Tour de Billy proche l'Arcenal, & la Tournelle qui étoit vis-à-vis.

Nouveaux édifices sous Philippe Auguste.

Philippe Auguste vécut encore douze ans après l'achevement de ces grands travaux, & il eut la satisfaction de voir couvrir d'édifices une partie des terrains qu'il venoit de renfermer dans cette nouvelle enceinte. Il avoit fait rebâtir le Château du Louvre qui fut achevé l'an 1214, ainsi qu'une grosse tour qu'il fit élever dans le milieu de la cour, pour y renfermer les prisonniers d'Etat. Il se plaisoit si fort dans ce Quartier qu'il fit encore bâtir une maison de plaisance dans le voisinage du Louvre, attenant l'Hôtel des Ducs de Brétagne, avec un grand jardin & un bois, ce qui fit nommer ce nouvel édifice *le Chateau du bois*. Ce fut encore sous le regne de ce grand Prince que fut fondé *l'Hôpital de la Trinité*, l'an 1202, & *l'Eglise Collégiale de St. Honoré* l'an 1204, par Renoul Cherey & Sibille sa femme, sur neuf arpens de terres qui étoient situés proche les murs de Paris, sur le chemin de la Ville-l'Evêque & de Clichy. Vers le même tems *St. Thomas du Louvre* fut fondé & érigé en Collégiale par Robert I, Comte de Dreux, quatriéme fils de Louis le gros. Philippe Auguste fit aussi construire au-dessus du pont au Change un autre pont qui fut nommé *le pont aux Colombes*. Ce fut lui qui assigna un emplacement aux Juifs dispersés dans la Ville,

(*d*) Voyez la description de ce College dans le second Volume, Liv. III. Chapitre premier.

& il leur fit faire des logemens qui formoient six petites rues, proches les Halles. *L'Hôtel de Ville* étoit alors située proche le grand Châtelet, au même endroit où étoit auparavant *le Parloir aux Bourgeois* qui en tenoit lieu : *la Place de Greve* existoit déja depuis long-tems proche la Chapelle de St. Jean-Baptiste, & elle avoit été déclarée Place publique par Lettres Patentes de Louis le Jeune, l'an 1140. Voila l'état où se trouvoit Paris à la mort de Philippe Auguste, qui arriva en 1223, après avoir regné glorieusement pendant plus de quarante ans.

Nouveaux accroissemens de Paris depuis Philippe Auguste jusqu'à Charles V.

Une partie de la terre de Garlande, vers le petit pont, & les environs de St. Jean de Latran étoient encore en vignes l'an 1238 : on ne commença à bâtir dans les clos du Chardonnet que vers l'an 1243 : la terre de Laas, vers St. Germain des Prés, ne fut entierement couverte d'édifices qu'en 1263 : la culture de St. Paul, en 1269 : les environs de St. Honoré, en 1281 : & la culture de S. Martin, en 1282 : enfin le clos de St. Etienne des Grès étoit encore un vignoble l'an 1295, & l'on n'acheva de bâtir dans le clos de St. Symphorien & dans celui de St. Genevieve, qu'en 1355. Ainsi lors du decès de Philippe Auguste les dedans de Paris se trouvoient encore assez déserts, principalement cette partie du côté du Midy qui n'avoit été close que sous son regne. Mais le choix que les Sçavans & les gens de lettres firent de ce Quartier, pour y faire leur séjour, à cause de la salubrité de l'air qu'on y respiroit, contribua beaucoup à le rendre peuplé en peu de tems. *L'Université de Paris*, fondée par Charlemagne dès l'an 814, y ayant transporté ses écoles, le concours de Professeurs dans toutes les Sciences qui vinrent y demeurer fut si grand que ce Quartier prit le nom d'*Université*, pour le distinguer de *la Cité* & de *la Ville*. Robert de Sorbon, Confesseur de St. Louis, y fonda l'an 1250 le College qui porte son nom (*e*). Cet exemple fut suivi par les Bernardins, les Prémontrés, & les Bénédictins qui en firent bâtir pareillement pour les Etudians de leurs Ordres. Un Thrésorier de la Cathédrale de Rouen en fonda un autre en faveur de douze pauvres écoliers de sa Patrie. Le College de Calvy & celui de Harcourt furent ensuite bâtis sous le regne de Philippe le Hardy. Le College des Cholets, ceux de Bayeux, de Laon, de Montaigu, de Narbonne, & de Marmoutier, furent fondés sous Philippe le Bel : & celui de Navarre par Jeanne de Navarre, son épouse, l'an 1297. Des établissement si utiles, & les grands priviléges que St. Louis accorda à l'Université de Paris, acheverent d'attirer en cet endroit tous les étudians qui étoient répandus dans la Ville : chacun s'empressa d'y faire bâtir, & l'on couvrit d'édifices tous ces grands vuides qui restoient sur la Montagne Ste. Genevieve, dans le clos de Garlande, le clos Bruneau, les terres du Chardonnet, & dans celles de Laas, & les autres qui se trouvoient renfermées dans l'enceinte de Philippe Auguste. Le nombre des Eglises & des Parroisses s'augmenta à proportion : St. Louis en fit bâtir plusieurs, entr'autres la Ste. Chapelle dans l'enclos du Palais en la Cité, & l'Hôpital des Quinze-vingt. (*f*)

Fondation de divers Colleges dans le quartier de l'Université.

Il arriva à peu près la même chose dans la Ville, du côté du Nord. Le Château du Louvre rebâti & aggrandi sous Philippe Auguste : le Marché des Halles qu'il rétablit : les nouveaux bâtimens que Philippe le Bel fit faire dans l'enclos du Temple, après en avoir chassé les Templiers (*g*) : le Palais des Tournelles, &

(*e*) Voyez sa description dans le second Volume, Livre III. Chapitre XVI.

(*f*) L'Hôpital des Quinze-vingt fut fondé par St. Louis l'an 1269, au retour de son premier voyage de la Terre Sainte, en mémoire de trois cens Chevaliers captifs en Palestine, auxquels les Infideles avoient crevé les yeux.

(*g*) L'Ordre des Templiers fut aboli sous Philippe le Bel en 1311, à la priere du Pape Clement V, après avoir été condamnés dans un Concile tenu à Vienne la même année. Le Grand Maître & les principaux de l'Ordre furent brûlés à Paris, malgré la protestation qu'ils firent de leur innocence, & témoignerent un courage extraordinaire pendant leur supplice.

l'Hôtel de St. Paul, vis-à-vis ce Palais, bâtis par Charles V, le Parlement rendu sédentaire à Paris en 1297, & qui établit sa résidence dans le Palais de la Cité, bâti par les soins d'Enguerrand de Marigny, Ministre d'Etat sous Philippe le Bel, furent autant de motifs pour attirer dans tous ces endroits grand nombre de Courtisans & de Seigneurs, ainsi que quantité de Marchands, d'Ouvriers, & de Négocians. C'est ce qui occasionna de couvrir de bâtimens les vuides qui restoient entre les deux Bourgs de St. Germain l'Auxerrois, & ceux de la culture l'Evêque proche St. Honoré, de la terre de Champeaux, ou des petits Champs, aux environs des Halles, des cultures de St. Paul, de St. Magloire, de St. Martin, de St. Lazare, &c, ainsi qu'une partie des cultures du Temple, de Ste. Catherine, & de Ste. Anastase.

Pendant que les dedans de Paris se peuploient ainsi, il se forma de nouveaux Faubourgs dans ses environs. L'Abbé de St. Germain donna une partie de ses prés & de ses vignes, avec sa garenne entiere, pour faire construire des maisons aux environs de l'Abbaye. Evrard de Loursine & quelques autres firent bâtir aux environs de St. Marcel, & dans le terroir de Mouffetard, qui étoit en vignes. L'Evêque de Paris, les grosses Abbayes, & les convents de Religieux, en firent autant des terres de leur dépendance. C'est ainsi qu'en moins de quarante ans la plûpart de ces endroits vuides se trouverent habités & couverts de bâtimens.

Quatriéme enceinte de Paris.

Les guerres fréquentes que l'on eut à essuyer contre les Anglois vers l'an 1356, la perte de la bataille de Poictiers, la captivité du Roi Jean, en Angleterre, & le bruit qui se répandit alors que les ennemis, qui se trouvoient au milieu de la France, se disposoient à venir assiéger Paris, firent penser sérieusement à la sûreté de cette Capitale. On n'avoit plus assez de tems pour entreprendre des fortifications régulieres ; c'est pourquoi on se borna à l'entourer seulement de fossés & & de contrefossés. Ceux du côté de l'Université furent creusés au pied de l'ancienne enceinte ; à l'égard des Faubourgs de cette partie de Paris, ils furent jugés de si peu de conséquence, qu'on négligea de les mettre à couvert des insultes de l'ennemi ; mais pour les empêcher de s'y retrancher, on ruina les bâtimens qui s'y trouvoient.

Il n'en fut pas de même de l'autre côté de la Ville : les Fauxbourgs étant beaucoup plus considérables vers le Nord, & plus proches des murs, on en renferma une partie dans l'enceinte des fortifications. Aussitôt que la paix fut faite, Charles V, Régent du Royaume pendant la captivité du Roi Jean, son pere, entreprit d'accompagner de remparts & de fossés, cette partie de la Ville, sans rien changer au côté de l'Université. La conduite en fut donnée en 1367 à Hugues Aubriot, Prevôt de Paris, qui fit clorre de murs le côté de la Ville qui regarde le Nord, depuis le bord de la riviere, à l'endroit où est aujourd'huy l'Arcenal, jusqu'au-delà du Louvre, en y renfermant ce Château & les autres Faubourgs. Cette grande entreprise ne fut achevée que l'an 1383, sous le regne de Charles VI. Ce fut en travaillant à ces fortifications qu'on fit construire *le Fort de la Bastille*, en 1371. Charles V fit élever dans le même tems *le Palais des Tournelles*, où est à présent la Place Royale, & vis-à-vis ce Palais une autre maison de plaisance accompagnée de Jardins, & entourée de murailles : elle fut appellée *l'Hôtel de St. Paul.* Ce Prince fonda aussi plusieurs Monasteres, entr'autres celui des Célestins, à Paris. Ce fut lui qui érigea *la Cour des Aides*, vers l'an 1375. Il fit encore bâtir le Château de *St. Germain en Laye*, &c.

Quatriéme enceinte de Paris.

Ce troisiéme accroissement de Paris obligea d'y construire deux nouveaux ponts pour faciliter la communication des différens quartiers de la Ville & de la Cité avec

avec ceux de l'Université. Ces deux ponts sont, le pont St. Michel (*h*) du côté de l'Université, & le pont Notre-Dame (*i*) du côté de la Ville.

Quatrième enceinte de Paris.

L'enceinte dont il est question, commençoit (comme on vient de le dire) au bord de la riviere, vers l'Arcenal, & continuoit par les portes St. Antoine, St. Martin, & St. Denys. Delà elle passoit par les rues de Bourbon, des petits Carreaux, Montorgueil, Neuve St. Eustache, au travers de la Place des Victoires, de l'Hôtel de la Vrilliere & du Palais Royal. Elle traversoit ensuite la rue St. Honoré, où est aujourd'hui la Boucherie des Quinze-vingt, continuoit le long de la rue S. Nicaise, & finissoit sur le bord de la Seine. Par ce nouvel accroissement, le Quartier de St. Paul, la culture Ste. Catherine, le Temple, l'Abbaye de St. Martin des Champs, les Filles-Dieu, St. Sauveur, St. Honoré, les Quinze-vingt, & le Louvre, qui avoient jusqu'alors été dans les Fauxbourgs de Paris, se trouverent renfermés dans l'intérieur de la Ville.

Depuis le regne de Charles VI jusqu'à François I, la Ville de Paris ne s'accrut que médiocrement au-delà des limites de sa derniere clôture. Cette Capitale qui demeura ainsi qu'une grande partie de la France sous la domination des Anglois: les troubles de l'Etat, & les guerres continuelles qu'on fut obligé de soutenir contre cette Nation & contre les Bourguignons: l'absence de Louis XI & de Charles VIII, qui séjournerent presque toujours dans leurs Châteaux d'Amboise & du Plessis-lès-Tours: la guerre que Charles VIII & Louis XII son Successeur, porterent en Italie, furent cause que ces Princes n'ajouterent que très peu de choses à ce qui avoit été fait par leurs Prédécesseurs pour la sûreté & l'embellissement de cette grande Ville. Il ne se passa donc rien de remarquable pour Paris pendant cet espace de tems, si ce n'est *l'établissement des Postes*, sous le regne de Louis XI, l'an 1480.

Accroissement & embellissement de Paris sous François Premier.

Accroissement de Paris sous François I.

Le goût pour l'Architecture ne se réveilla en France que sous le regne de François I. Ce Pere & ce Restaurateur des Arts & des Sciences reprit tous les grands projets formés par ses Prédécesseurs pour l'embellissement de cette Capitale, & y en ajoûta de nouveaux. Il commença par le Château du Louvre qu'il fit abbattre en 1530, & qu'il fit rebâtir avec plus de magnificence & de régularité. Les anciens Hôtels des Ursins, de Bourgogne, d'Artois, de Fescamp, de Flandres, &c, qui défiguroient l'intérieur de la Ville par leur structure Gothique, furent démolis, & l'on ouvrit des rues sur le terrain qu'ils occupoient. Entrons dans un détail plus circonstancié des principaux accroissemens qui furent faits dans Paris sous le regne de ce Prince & sous celui de ses Successeurs, jusqu'à Henry IV.

En 1520, un élû de Paris, nommé Albiac, vendit le clos du Chardonnet attenant les murs de l'Université. Les Acquéreurs ayant arraché les vignes qui y étoient plantées, y continuerent la rue Mouffetard, ainsi que les petites rues Françoise, d'Ablons, St. Medard, & quelques autres qui y aboutissent: par ce moyen la ville ou bourg St. Marcel se trouvant jointe à la Ville de Paris, devint un de ses Faubourgs.

(*h*) Le Pont St. Michel fut commencé à bâtir l'an 1378 sous la conduite de Hugues Aubriot, qui y employa les joueurs, vagabonds & autres gens sans aveu. Ayant été emporté plusieurs fois par les glaces & les débordemens de la Seine, on le rebâtit en pierres pour la derniere fois en 1618, & l'on éleva alors les maisons qu'on y voit encore aujourd'hui.

(*i*) Le Pont Notre-Dame fut bâti pour la premiere fois l'an 1412; Charles VI lui donna le nom de *Pont Notre-Dame*. Etant tombé en Novembre 1499, ou commença la même année un nouveau pont de pierre qui fut achevé en 1507, & les maisons bâties dessus en 1512. Les façades intérieures de ce pont furent ornées de Termes & de guirlandes de fleurs, l'an 1660, pour l'entrée de la Reine Marie-Thérese d'Autriche, épouse de Louis XIV. On voit encore à présent des vestiges de cette décoration.

Voyez aussi ce qu'on dit de ces deux ponts au commencement du II Volume, Livre III. Chapitre III.

Accroissemens de Paris sous François I.

L'an 1536, François I fit construire une porte sur le bord de la riviere, au bout de la rue St. Nicaise, à l'endroit où finissoient les murs de la Ville : elle fut appellée *la porte neuve.*

En 1546, les Jacobins de la rue St. Jacques obtinrent du Roi la permission de donner à titre de cens & rentes un clos de vignes qui étoit derriere leur Monastere, & qui contenoit neuf arpens, à la charge d'y élever des bâtimens. Ce terrain renferme les rues St. Dominique, St. Thomas, St. Hiacinthe, &c, qui furent achevées l'an 1549. Le clos du Roi, au Faubourg St. Jacques, ceux des Bourgeois & des Francs-mureaux, dans le même Quartier, qui étoient plantés en vignes, furent aussi couverts de maisons en 1558.

Une partie de la rue de la Bucherie, le bas de la Place Maubert, & le Quai de la Tournelle, qui étoient encore des lieux vagues & vuides de maisons, furent commencés à bâtir l'an 1548, & achevés quatre ans après. En 1558, on ouvrit le Quai entre le petit pont & le pont St. Michel, & l'on en fit une Place pour servir de Marché au Quartier de la Cité : c'est à présent *le Marché neuf.*

Vers l'an 1544, le Prieur & les Religieux de Ste. Catherine vendirent à différentes personnes ce qui restoit de leur culture, consistant en terres & en jardins, à condition d'y bâtir & d'y ouvrir des rues ; ce qui fut exécuté les années suivantes. En 1563, on ouvrit dans le même Quartier les rues Barbette, des trois Pavillons, & du Parc Royal, sur les ruines de l'ancien Hôtel Barbette. Dès l'an 1545, l'Hôtel de St. Paul, bâti par Charles V, & qui occupoit le grand espace de terre (la culture S. Eloy) qui est entre la rue St. Antoine & la riviere, avoit été vendu à divers particuliers. Tout ce terrain ayant été divisé en rues, on commença d'y bâtir en 1551, & il se trouva entierement couvert de maisons l'an 1564. Il restoit encore dans le même Quartier le Palais & le clos des Tournelles qui n'étoit séparé de l'Hôtel de Saint Paul que par la rue Saint Antoine. Après la mort de Henry II, Charles IX, son Successeur, ordonna en 1566 que ce Palais seroit démoli, & le terrain vendu pour y bâtir des maisons.

Fortifications & nouveaux accroissemens de Paris.

Fortification de Paris.

Les guerres fréquentes que François I eut à soutenir contre l'Empereur Charles-Quint, & les approches des ennemis qui vinrent jusqu'en Picardie, lui avoient fait prendre la résolution de fortifier Paris de ce côté. Cette entreprise avoit déja été tentée & abandonnée plusieurs fois. Henry II la fit mettre à exécution, commençant sur le bord de la riviere, au dessous de la Bastille. La premiere pierre en fut posée le 11 Août 1553, & les travaux en furent continués jusqu'au-delà de la porte St. Antoine. Cette fortification ne fut achevée jusqu'à cet endroit qu'en 1559, & les maisons de ce Quartier furent taxées pour en payer la dépense. Elle consiste en une courtine flanquée de deux bastions, le tout solidement construit & bordé de fossés fort larges. Quelque tems après l'*Arcenal* ayant été bâti proche les Céléstins, les armes & les munitions de guerre, qui jusqu'alors avoient été conservées dans le Louvre, y furent transportées l'an 1572. Henri IV fit faire en 1600 un nouveau bastion au bout du Jardin de l'Arcenal, pour joindre les fortifications qui avoient été faites de ce côté jusqu'à la porte St. Antoine. On peut placer ici la construction de l'Hôtel-de-Ville (*k*), & l'établissement des Juges-Consuls de la Ville de Paris, cette Jurisdiction ayant été érigée sous Charles IX, l'an 1563.

En 1566, la porte neuve qui étoit entre le Louvre & le Palais des Thuileries

(*k*) En 1357 le Prévôt des Marchands & les Echevins de Paris transporterent leur Hôtel-de-Ville à la place de Greve dans une maison qu'ils acheterent la somme de 2880 livres parisis; elle s'appelloit *l'Hôtel Dauphin*, parce qu'elle avoit autrefois appartenu aux Dauphins de France. Ensuite la Ville ayant acquis l'an 1532 plusieurs maisons bourgeoises qui tenoient à son Hôtel, elle en fit construire un nouveau beaucoup plus considérable que l'ancien, sur les desseins & sous la conduite de *Dominique Boccadoro* ou *de Cortonne*. Après diverses interruptions & quelques changemens, cet édifice fut enfin achevé en 1605 sous la Prévoté de François Miron, qui étoit aussi Lieutenant Civil au Châtelet de Paris.

fut reculée jusqu'à l'extrémité du jardin de ce Palais : elle fut nommée depuis *Porte de la Conférence*. La même année le Roi Charles IX posa la premiere pierre au bastion qui étoit proche de cette porte, pour continuer la clôture de Paris de ce côté, & y renfermer le Palais des Thuileries que la Reine Catherine de Médicis avoit fait bâtir quelques années auparavant. Ce bastion fait connoître qu'on avoit dessein dès-lors de renfermer le Faubourg St. Honoré dans l'enceinte de la Ville. Comme ce côté de Paris est agréable, dans le voisinage des maisons Royales, & sur le chemin de St. Germain en Laye, où la Cour faisoit sa résidence, le nombre des édifices s'y multiplia considérablement. Chacun s'empressa d'y former un établissement, de sorte qu'en 1578 il se trouva si peuplé, qu'on fut obligé d'y bâtir une Chapelle succursale de St. Germain l'Auxerrois, sous l'invocation de St. Roch, pour la commodité des nouveaux habitans de ce Quartier qui se trouverent alors trop éloignés de cette Parroisse. Ce nouvel accroissement détermina Henry III, en 1581, à faire continuer les nouveaux murs depuis le bastion de la porte neuve jusqu'à l'extrémité de ce Faubourg, vers la porte St. Honoré.

Il n'y avoit point encore de bâtimens considérables dans le Faubourg St. Germain, tous les Palais & les Hôtels des principaux Seigneurs se trouvant dans le Quartier de la Cour. On commença cependant d'ouvrir dans ce Faubourg la rue du Colombier, & quelques autres rues voisines, & y ayant bâti plusieurs beaux édifices ils furent occupés par des personnes de distinction. Ces deux grands Quartiers de St. Honoré & de St. Germain des Prés se trouverent peu à peu augmentés considérablement ; ce qui rendit le commerce de l'un à l'autre beaucoup plus fréquent. Il est vrai que la communication en étoit très-incommode, ne pouvant se faire que par batteaux, ou par le seul pont St. Michel, qui en étoit fort éloigné. C'est ce qui détermina Henry III à faire bâtir un pont à la pointe de l'Isle du Palais. Il en posa la premiere pierre du côté du Quai des Augustins, en May 1578 ; mais les guerres civiles qui survinrent firent cesser cet ouvrage, & il ne fut achevé que sous le regne suivant. Henry III fonda & fit édifier plusieurs Eglises & Monasteres, entr'autres ceux des Capucins & des Feuillans, à Paris, & celui des Minimes du Bois de Vincennes. Ce fut lui aussi qui institua l'Ordre du St. Esprit : la premiere promotion des Chevaliers de cet Ordre se fit le 31 Décembre 1578 dans l'Eglise des grands Augustins, à Paris.

Accroissement du Fauxbourg S. Germain

Accroissemens de Paris sous le regne de Henry IV.

Au commencement du regne de Henry IV, il restoit encore dans l'enceinte de Paris de grands espaces de terres labourables, des prés, des jardins, & des marais vuides de maisons. L'Isle de Notre-Dame, divisée en deux parties par un petit bras de la riviere, étoit encore une prairie dont la partie du côté de l'Orient se nommoit *l'Isle aux vaches*. Ces deux Isles appartenoient originairement à l'Evêque & au Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Paris. La plûpart des environs du Temple étoit en terres labourées & en marais : le parc du Palais des Tournelles étoit en friche & inhabité. Jusqu'ici on n'avoit presque rien fait pour la décoration de cette Capitale. Il n'y avoit pour toutes Places publiques que celles de la Greve, des Halles, du Chevalier du Guet, de Ste. Opportune, du parvis Notre-Dame, de la Croix du Trahoir, le Marché neuf, & la Place Maubert. Ce n'est que depuis le regne de ce Prince que tous ces lieux vuides dont nous venons de parler, furent couverts de bâtimens, & que l'on commença à y élever des Places publiques d'une Architecture réguliere.

Etat où se trouvoit Paris au commencement du regne de Henry IV.

Il en fut de même des dehors de la Ville : la grande rue du Fauxbourg St. Antoine ayant été bâtie en 1634, ainsi que les rues adjacentes, ce Faubourg s'accrut tellement, qu'il s'étendit jusqu'aux villages de Reuilly & de Pincourt, qui en

étoient auparavant très-éloignés. Il se forma de nouveaux Faubourgs au-delà des portes du Temple, de Montmartre, & de Richelieu ; ceux de St. Martin & de St. Denys s'accrurent de moitié. *La Villeneuve sur gravois*, appellée aussi la *Nouvelle France*, qui étoit demeurée en masures depuis sa destruction en 1593, pendant les guerres & les troubles de l'Etat, fut rebâtie en 1624, ainsi que sa Parroisse sous le titre de *Notre-Dame de bonne nouvelle*, sur les démolitions de l'ancien Faubourg. Tout le terrain compris entre ce Quartier & le Faubourg St. Honoré, & qui étoit alors en prés ou en marais, fut couvert de beaux édifices, entre lesquels on ouvrit de grandes rues. Le derriere de la Chapelle de Saint Roch, où il s'étoit formé une butte des terres qu'on avoit tirées des fossés creusés autour de la Ville, lorsqu'il fut question de la fortifier de ce côté, fut applani & couvert de maisons magnifiques. De l'autre côté de la riviere, le Faubourg St. Germain qui s'augmentoit de jour en jour, s'accrut si considérablement qu'il étoit aussi grand que le Quartier de l'Université, en sorte qu'on peut dire qu'en très-peu de tems Paris s'accrut de plus d'un tiers.

Construction du Pont neuf.

Aussitôt que les troubles du Royaume furent appaisés, Henry IV songea à faire continuer les travaux du *Pont neuf*, & il fut achevé en 1604 (*l*). On avoit projetté d'y élever des maisons comme sur le Pont Notre-Dame, & dans cette intention l'on avoit ménagé des caves dans l'épaisseur de chaque pile ; mais le Roi changea de dessein dès qu'on lui eut fait entendre que cela lui auroit ôté une grande partie de la vûe du Louvre, & l'on boucha les ouvertures de ces caves. En 1615, Louis XIII fit placer la Statue Equestre du Roy Henry IV, son pere, à la pointe de l'Isle qui sépare le Pont neuf en deux parties. C'est le premier monument de cette nature qui ait été érigé en France à la gloire de nos Rois. Vis-à-vis l'entrée de ce pont, sur le Quai des Augustins, il y avoit eu autrefois un Hôtel des Abbés de St. Denys. Cet édifice ayant été détruit par le tems étoit abandonné depuis quelques années, en sorte qu'on n'y voyoit plus que des masures & un jardin qui étoit en friche. Après l'achevement du Pont neuf, Henry IV fit ouvrir en cet endroit, & sur une portion du jardin des Augustins, une grande rue de trente-six pieds de largeur, qui fut nommée *la rue Dauphine*. On accompagna en même tems cette rue, des rues d'Anjou, Christine & de la Contrescarpe, qui y aboutissent.

Construction de la Place Royale.

Construction de la Place Royale.

On a vû ci-devant que le Palais des Tournelles ayant été démoli en partie, plusieurs particuliers y avoient élevé quelques édifices, mais tout cela sans ordre ni simétrie. Le Roi voulant établir en France une Manufacture d'étoffes de soye, d'or & d'argent, y attira deux cens Ouvriers qu'il fit venir des Pays étrangers, & il les logea dans ce qui restoit encore du Palais des Tournelles. En 1605, ceux qui avoient l'intendance de cette Manufacture firent élever un grand & magnifique bâtiment faisant face à une grande Place qui restoit de l'ancien parc de ce Palais. Cette idée plut si fort à Henry IV, qu'il résolut de faire continuer le bâtiment, & de faire de tout cet emplacement une Place publique qui porteroit le nom de *Place Royale*. Il en fit faire aussitôt un plan qui se trouva contenir 5184 toises quarrées, chaque côté en ayant 72 de longueur (*m*). Ce Prince fit bâtir à ses dépens un des quatre côté de cette Place, qu'il vendit ensuite à différens Particuliers, ainsi que l'emplacement des trois autres côtés, à la charge de se conformer aux desseins qui leur seroient fournis. Cette Place étant achevée, le Roi fit percer quatre rues, dont deux la traversent par le milieu, & ayant laissé un espace suffisant au pourtour de l'intérieur de la Place pour les voitures & les gens de

(*l*) Voyez la description de ce Pont au commencement du second Volume de cet Ouvrage, Liv. III. Chap. III.

(*m*) Voyez la description & le plan de la Place Royale dans le second Volume, Liv. IV. Chapitre XXXVIII.

pied

pied, il fit renfermer le reste du terrain par une grille de fer, & fit orner ce grand quarré d'un tapis de gazon divisé par des allées sablées, pour servir de promenade aux habitans des environs.

Construction de la Place Dauphine.

A peine la Place Royale fut-elle achevée, que Henry IV forma le dessein de bâtir vers l'extrémité occidentale de l'Isle du Palais, d'y ouvrir des rues, d'y faire une Place publique, & de couvrir ses Quais de maisons. Cette extrémité étoit autrefois coupée par un petit bras de la riviere; ce qui formoit une très-petite Isle, nommée *l'Isle de Bussi*, à la pointe de celle du Palais. Cette partie de l'Isle du Palais étoit occupée par les Jardins du Palais Royal de la Cité, & par un *Hôtel des Etuves* que nos Rois avoient fait bâtir à la pointe de l'Isle pour eux & les Seigneurs de leur Cour. Henri II avoit donné cet Hôtel aux Ouvriers de la Monnoye lorsqu'on commença d'en fabriquer au balancier. Ces deux Isles furent jointes ensemble sous Henri III, lorsque ce Prince fit commencer le Pont-neuf. Henri IV fit présent à M. le premier Président de Harlay de cette partie de l'Isle du Palais, à condition qu'il y feroit bâtir, suivant les plans & les devis qui lui seroient communiqués par le grand Voyer de France. Construction de la Place Dauphine.

Pour cet effet on fit d'abord le long des murs du jardin du Palais une rue de maisons uniformes qui traverse toute cette pointe de l'Isle, & qui aboutit d'une part au *Quai des Orfévres*, & de l'autre à celui de *l'Horloge du Palais*; cette rue fut appellée *rue de Harlay*. Du reste de l'Isle on fit une place triangulaire qui fut environnée de maisons à double corps de logis, toutes simétrisées, & couvertes d'ardoise, ayant vûe d'un côté sur la Place & de l'autre sur les Quais que nous venons de nommer. Elle fut nommée *la Place Dauphine*. Pour faciliter l'abord & le commerce de cette partie de l'Isle avec le reste de la Cité, on bâtit en même tems un Quai qui fut nommé *Quai des Orphevres*, beaucoup de Marchands & d'Ouvriers de cette profession étant venus s'y établir. La continuation de ce Quai jusqu'au Pont St. Michel fut nommée *la rue St. Louis*. A l'opposite de ce Quai on en bâtit un autre dans la même Isle depuis la pointe jusqu'au Pont au Change, on l'appella *le Quai de l'Horloge du Palais*, ou *des Morfondus*, à cause de son exposition au Nord.

Construction de l'Isle Notre-Dame & des Ponts qui y donnent entrée.

Ces magnifiques entreprises étant exécutées, le Roi forma le dessein de faire bâtir sur le terrain de l'Isle Notre-Dame, & de joindre cette Isle à la Ville de Paris. Le Duc de Sully, grand Voyer de France, avoit déja reçu de Henry IV les Ordres d'en dresser le plan, lorsqu'une mort violente arrachant ce Prince, en 1610, d'entre les bras de ses sujets, couvrit de deuil & d'affliction cette Capitale & la France entiere. La minorité de Louis XIII, son successeur, n'interrompit que pour un tems les projets de Henri le grand pour l'embellissement de cette Ville, puisqu'en 1611 le Roi prit la résolution de faire exécuter celui qui avoit été formé pour l'Isle de Notre-Dame. Christophe Marie, Entrepreneur général des Ponts & Chaussées, fut choisi pour cette entreprise, & l'on nomma des Commissaires pour acquérir du Chapitre de l'Eglise de Paris l'Isle Notre-Dame & l'Isle aux Vaches qui y étoit adjacente. Marie & ses associés s'engagerent l'an 1614 de joindre ces deux Isles pour n'en former qu'une seule, de l'environner de quais revêtus de pierre de taille, d'y bâtir des maisons, d'y ouvrir des rues, & de construire un pont vis-à-vis la rue des Nonaindieres, le tout dans l'espace de dix années. S'étant ensuite rebutés des difficultés qui survinrent de la part du Chapitre de Notre-Dame qui s'opposoit à l'exécution de ce traité, ils cederent leur marché en Construction de l'Isle N. Dame.

Construction de l'Isle N. Dame

1623 à Jean de la Grange. Quelques années ensuite Marie reprit le même marché, & il fut encore obligé de l'abandonner une seconde fois par les nouveaux obstacles que formerent les habitans de l'Isle, & ce ne fut qu'en 1647 que ces projets furent enfin achevés d'exécuter.

On entre à présent dans cette Isle par trois ponts dont deux sont de pierre & un de bois. *Le Pont Marie* (*n*) ainsi appellé du nom de son Entrepreneur, est le plus ancien des trois; il fut commencé en 1613 & achevé l'an 1635. Le second est *le Pont de la Tournelle* (*o*) qui fut construit en pierre l'an 1656. *Le Pont de bois* (*p*) est le troisiéme; il fut bâti pour communiquer de l'Isle Notre-Dame à celle du Palais, & il aboutit derriere le cloître Notre-Dame.

L'Eglise Paroissiale de cette Isle, connue sous le nom de *St. Louis dans l'Isle*, n'étoit dans son origine qu'une Chapelle particuliere qui fut érigée en Paroisse par *Jean-François de Gondy*, premier Archevêque de Paris, l'an 1623. Cette Chapelle étant devenue trop petite pour les habitans de l'Isle dont le nombre augmentoit de jour en jour, on fut obligé d'y ajoûter un Chœur, ce qui fut achevé d'exécuter l'an 1679. Ensuite la disproportion de ces deux édifices & la vétusté de l'ancienne Chapelle firent qu'on se détermina à l'abbattre & à rebâtir une nef qui pût s'accorder avec l'Architecture du chœur. Le Cardinal de Noailles posa la premiere pierre de cet édifice le 7 Septembre 1702; la nef fut achevée en 1723, à la réserve de la coupole qui ne le fut que deux ans après. Cette Eglise commencée sur les desseins de Louis le Veau, Architecte du Roi, a été continuée par Gabriel le Duc qui a donné ceux du principal portail. Cette Isle s'appelle aussi *Isle St. Louis*, du nom de la Paroisse.

Henri IV, après avoir embelli la Ville de Paris de la Place Royale, du Pont neuf, ainsi que des rue & Place Dauphine, se disposoit encore à faire bâtir une autre Place dans le Quartier du Marais; on devoit l'appeller Place de France, & les rues qui devoient y aboutir devoient porter le nom d'une des principales Provinces du Royaume. Sa mort ayant arrêté l'exécution de ce projet, Louis XIII le fit faire en partie, en 1626, par l'ouverture des rues de Bourgogne, d'Orléans, de Berry, de Poitou, de Touraine, &c, qui remplirent le reste du terrain qui se trouvoit encore vuide dans ce Quartier, & le joignirent à celui de Ste. Avoye.

Cinquiéme enceinte d'une partie de la Ville de Paris.

Cinquiéme enceinte de Paris.

En 1633, on commença à travailler par ordre du Roi à une nouvelle enceinte, qui fut seulement d'une sixiéme partie de la circonférence de cette grande Ville. L'ancienne porte St. Honoré, proche les Quinze-vingt, ayant été abbatue depuis quelque tems, on en avoit élevé une nouvelle en 1631, à environ 400 toises de l'ancienne. Ce fut à cette porte que l'on commença cette enceinte, au même endroit où l'on en étoit resté des Fortifications que Henri III avoit fait faire de ce côté de la Ville. Cette clôture étoit formée par des courtines flanquées de bastions de distance en distance, avec un fossé au-devant; elle renfermoit le Fau-

(*n*) Ce Pont est de pierres de taille; on y avoit élevé cinquante maisons uniformes de quatre toises de profondeur sur deux de face; mais un débordement extraordinaire de la riviere ayant emporté en 1658 deux arches de ce pont, les maisons qui étoient au-dessus furent renversées dans l'eau, & il y périt 50 à 60 personnes. On rétablit ensuite les deux arches qui étoient tombées, mais sans y rebâtir de nouvelles maisons, se contentant de laisser subsister celles que le débordement avoit épargnées.

(*o*) Le Pont de la Tournelle a pris son nom d'une Tour appellée *la Tournelle*, située proche la Porte St. Bernard, & qui avoit été construite, ainsi que la Tour de Billy, placée vis-à-vis pour deffendre l'accès de la riviere. On n'a point élevé de maisons sur ce pont, il a seulement une banquette de chaque côté pour la commodité des gens de pied.

(*p*) Ce Pont, après plusieurs oppositions de la part du Chapitre de Notre-Dame, fut enfin construit en 1642 sur quatre toises de largeur, avec des parapets de chaque côté. En 1710, comme il commençoit à menacer ruine, il fut démoli, & l'on en construisit un nouveau pareil à l'ancien, qui fut achevé l'an 1718. Voyez ce qui est dit de ces ponts au commencement du second Volume, Liv. III. Chap. III.

bourg St. Honoré & le Faubourg Montmartre où il fut aussi construit une nouvelle porte à plus de 200 toises de l'ancienne, que l'on démolit. Elle fut continuée par derriere la Ville-neuve, & vint se terminer à la porte St. Denis. On bâtit ensuite dans l'espace qu'elle renfermoit les rues de Clery, du Mail, neuve St. Eustache, des Fossés, St. Augustin, des Victoires, neuve des petits Champs, de Richelieu, Ste. Anne, neuve St. Honoré, &c. Toutes ces nouvelles rues furent en peu de tems ornées de belles maisons & de grands Hôtels qui rendent ce quartier un des plus beaux de Paris. A peine cette clôture fut-elle achevée, qu'on fit construire une si grande quantité d'édifices hors la nouvelle Porte St. Honoré, que le Faubourg considérable qui s'y forma se trouva joint au Village du Roule.

Cinquiéme enceinte de Paris.

Le côté de l'Université reçut pareillement de nouveaux accroissemens par les bâtimens qui furent élevés dans le Faubourg St. Germain. Les Religieux de cette Abbaye ayant vendu un jardin de trois arpens qui étoit renfermé dans leur enclos, on y ouvrit les rues St. Benoît, & les autres rues voisines. On fit encore plusieurs édifices au bout des rues de Grenelle, St. Dominique, du Colombier, & en quelques-autres lieux de ce Faubourg.

Cette passion de bâtir au-delà des Faubourgs de Paris augmentant de plus en plus, on jugea enfin à propos d'y prescrire des bornes. Henri II s'y étoit déja opposé par un Edit publié en Novembre 1549, « qui fait deffenses de bâtir de neuf « dans les Faubourgs de Paris, à peine de confiscation du fonds & des bâtimens « qui s'y trouveroient élevés; » mais cet Edit étoit demeuré sans effet, & il fut même révoqué en partie en 1558. Louis XIII ordonna donc par un Arrêt de son Conseil du 15 Janvier 1638, qu'on poseroit des bornes d'espace en espace dans toute la circonférence de la Ville, & qu'on ne pourroit plus bâtir au-delà de ces limites sans une permission expresse. Cependant les habitans du Faubourg St. Honoré obtinrent l'année suivante la permission de prolonger leur Faubourg & de l'unir au Village nommé *la Ville l'Evêque*, qui fut alors érigé en Paroisse de Paris.

Limites de la Ville de Paris.

Cette même année le Cardinal de Richelieu fit fondre une Statue Equestre en bronze, représentant Louis XIII qui régnoit alors, & il la fit poser au milieu de la Place Royale sur un piédestal de marbre blanc orné de trophées, de bas-reliefs, & d'inscriptions à la gloire de ce Monarque. Le même Cardinal avoit déja signalé son zele & sa libéralité par le rétablissement du College de Sorbonne dont l'édifice tomboit en ruines, & qu'il fit rebâtir à ses dépens avec une somptuosité digne de la magnificence de ce grand Ministre. Ce College fut reconstruit en 1629 sur les desseins de Jacques le Mercier, Architecte du Roi, ainsi que son Eglise qui ne fut commencée qu'en 1635. *Voyez les desseins & la description de ce monument dans le second Volume, Liv. III. Chap. XVI.*

Dernier accroissement & embellissement de Paris sous le regne de Louis XIV.

Le regne de Louis le Grand a été si long & si glorieux qu'il étoit comme impossible que la Capitale de son Empire ne se ressentit de la splendeur d'un si beau siécle. On reprit donc les projets de Henry IV & de Louis XIII pour l'embellissement de Paris, & on les perfectionna. Ce qui restoit de places vuides fut couvert de maisons: la clôture du côté de l'Université fut démolie & ses fossés comblés, & par-là les Faubourgs St. Germain, St. Jacques, St. Marcel, & St. Victor, se trouverent joints à la Ville. Les ponts au Change & de la Tournelle, qui n'étoient que de bois, ainsi que le pont Rouge bâti en 1632 vis-à-vis le Palais des Thuileries, furent reconstruits en pierres de taille : ce dernier fut nommé alors *Pont*

Dernier accroissement de Paris sous le regne de Louis XIV.

Royal (*q*). Tout ce qui avoit été fait dans les derniers ſiécles pour la ſureté de cette Capitale lui devenant inutile, ſes remparts & ſes baſtions furent démolis, ſes foſſés comblés furent convertis en promenades & en cours plantés d'arbres. Ses portes abbatues ſe métamorphoſerent en Arcs de triomphe, tels que les portes Saint Antoine, Saint Denys, Saint Martin, & Saint Bernard, qui ſont autant de monumens de la magnificence de la Ville & de la gloire du Monarque pour qui ils ont été érigés. On a conſtruit des ports pour la facilité du tranſport des Marchandiſes, on a élevé des pompes & des fontaines publiques qui fourniſſent de l'eau aux Quartiers les plus reculés de la Ville. On a bâti l'Hôtel des Invalides, l'Obſervatoire, &c, & quantité d'autres grands édifices qu'il ſeroit trop long de rapporter ici. Sans parler de la Place des Victoires qui fut élevée en 1684 par les ſoins de Mr. de la Feuillade, & ornée d'une Statue pédeſtre du Roi couronné par la victoire : & de la Place de Vendôme, ou de Louis le Grand, qui fut achevée en 1698, au milieu de laquelle la Ville de Paris fit placer une Statue équeſtre de Sa Majeſté, fondue en bronze d'un ſeul jet, ouvrage le plus conſidérable qui ait jamais été fait en ce genre. Voyez la deſcription particuliere & les deſſeins de ces deux Places dans le troiſiéme Volume, ainſi que le détail de la plus grande partie de ces nouveaux embelliſſemens répandus dans les quatre premiers Volumes de cet Ouvrage.

Récapitulation de ce Chapitre, & diviſions de Paris en différens Quartiers.

Diviſion de Paris en Quartiers ſuivant leur ancienneté

Lutece, lorſqu'elle fut conquiſe par Jules Ceſar, n'étoit pas d'une aſſez grande étendue pour être ſuſceptible d'aucun partage. Son premier accroiſſement, dont le tems eſt incertain, ſe fit hors de l'iſle, du côté du Nord. Ce ne fut qu'après cet accroiſſement qu'on commença à la partager entre les Officiers prépoſés pour le bien Public. Ce partage ſe fit d'abord en quatre parties, d'où dérive le nom de *Quartier* qu'on a donné à chacune d'elles ; ſçavoir, les Quartiers de la Cité, de St. Jacques, de la Verrerie, & de la Greve. Le ſecond aggrandiſſement entrepris par ordre de Philippe Auguſte l'an 1190, & achevé ſous le regne de ce même Prince en 1211, fut beaucoup plus conſidérable. Il renfermoit dans ſa nouvelle enceinte tout le côté du Midi, appellé depuis l'Univerſité, & vers le Nord, la nouvelle Ville, contenant le Bourg St. Germain l'Auxerrois, le Bourg-l'Abbé, le Beau-Bourg, & le Bourg-Tibouſt. Paris fut alors augmenté de quatre nouveaux Quartiers, ſçavoir ceux de St. Germain l'Auxerrois & de Ste. Opportune, du côté du Nord, & les Quartiers de St. André & de la Place Maubert, vers le Midi.

Le troiſiéme accroiſſement commencé par Charles V, & qui ne finit que ſous Charles VI, en 1383, fut encore plus grand que le précédent, mais il ne s'étendit que du côté du Nord. Il fournit à la Ville de Paris les huit nouveaux Quartiers de St. Antoine, St. Gervais, Ste. Avoye, St. Martin, St. Denys, les Halles, St. Euſtache, & Saint Honoré. De cette maniere Paris ſe trouva partagé alors en ſeize Quartiers ou *Régions* qui conſerverent néanmoins le nom de Quartier, relativement au nombre de leur premiere diviſion.

Ce partage de Paris avoit été fait d'abord avec aſſez d'égalité, mais les nouveaux accroiſſemens qui ſe firent ſous les regnes ſuivans, ſe trouvant joints aux Quartiers des extrémités de la Ville, les avoient rendus d'une bien plus grande étendue, tandis que ceux de ſon intérieur demeuroient toujours renfermés dans leurs

(*q*) Le Pont rouge ſe trouvant ſitué à l'endroit le plus large & le plus rapide de la Seine, n'y ſubſiſta pas longtems entier, & il eut pluſieurs fois quelques arches d'emportées par les glaces & les débordemens de cette riviere. Ayant enfin été totalement renverſé dans le grand dégel de l'année 1684, on ſe détermina à y en conſtruire un de pierre. Voyez dans le Volume ſuiv. Liv. III. le Chapitre ci-devant cité à l'occaſion des autres Ponts de Paris.

St.

anciens limites. Le Quartier de St. André fut celui dont l'accroissement parut le plus sensible ; c'est ce qui obligea de le partager en deux parties, l'an 1642, & de faire un nouveau Quartier du Faubourg St. Germain. Ainsi Paris fut divisé en dix-sept Quartiers.

Cependant les nouveaux bâtimens des Cultures de St. Eloy, de Ste. Catherine, de St. Anastase, du Temple, de la Ville-neuve, de la butte St. Roch, & les anciens Faubourgs qu'on venoit de renfermer dans la nouvelle enceinte, avoient tellement accrû les Quartiers de St. Antoine, de Ste. Avoye, de St. Martin, de St. Eustache, & de St. Honoré, que chacun d'eux valoit une ville de Province pour leur étendue & le nombre de leurs habitans. Enfin le Faubourg St. Germain, nouvellement érigé en l'un des Quartiers de la Ville, avoit été depuis augmenté de plusieurs nouvelles rues bordées de grands Hôtels & de bâtimens magnifiques, en sorte qu'il étoit devenu beaucoup plus considérable qu'aucun des autres. Cet accroissement fit encore ajoûter aux précédens trois nouveaux Quartiers, sçavoir celui du Luxembourg, & celui de St. Benoît, & le quartier Montmartre.

Nouvelle division de Paris en vingt Quartiers.

Nouvelle division de Paris en 20 Quartiers.

Malgré l'augmentation de trois Quartiers que l'on venoit de faire à Paris, la même inégalité subsistoit toujours entre les anciens & les nouveaux ; il s'en trouvoit plusieurs de ceux-ci qui renfermoient plus de soixante rues, tandis que les autres en contenoient à peine dix ou douze ; ce qui étoit sujet à beaucoup d'inconvéniens, & rendoit bien plus difficile l'exercice de la Police, ainsi que la perception des droits du Roi & des impositions publiques. Pour y remédier, Sa Majesté ordonna qu'il seroit fait une nouvelle division de Paris & de ses Faubourgs en vingt Quartiers distribués le plus également qu'il seroit possible. En voici les noms, (r) tels qu'ils furent arrêtés au Conseil, suivant l'Édit publié à cet effet le 14 Janvier 1702. Les Quartiers de la Cité, de St. Jacques de la Boucherie, de Ste. Opportune, du Louvre ou de St. Germain l'Auxerrois, du Palais Royal, de Montmartre, de St. Eustache, des Halles, de St. Denys, de St. Martin, de la Greve, de St. Paul ou de la Mortellerie, de Ste Avoye ou de la Verrerie, du Temple ou du Marais, de St. Antoine, de la Place Maubert, de St. Benoît, de St. André, du Luxembourg, & de St. Germain des Prés.

(r) On a cru nécessaire de donner ici l'ordre & l'étendue de ces vingt Quartiers pour faciliter l'intelligence de l'emplacement des édifices dont nous allons donner la description dans les Livres suivans.

1. *Le Quartier de la Cite* s'étend depuis la pointe Orientale de l'Isle Louviers jusqu'à la pointe Occidentale de l'Isle du Palais ; il comprend les Isles du Palais, de Notre Dame ou de S. Louis, l'Isle Louviers & tous les ponts de ces Isles.

2. *Le Quartier de St. Jacques de la Boucherie* est borné à l'Orient par les rues Planche-Mibray, des Arcis, & de St. Martin, exclusivement ; au Septentrion par les rues aux Oues, ou aux Ours, exclusivement ; à l'Occident par la rue St. Denys, depuis la rue aux Ours jusqu'à la rue de Gêvres, y compris le Marché de la Porte de Paris & le grand Châtelet, au Midi par la rue & le Quai de Gêvres exclusivement.

3. *Le Quartier de Ste. Opportune* est terminé à l'Orient par le Marché de la Porte de Paris & la rue St. Denys exclusivement ; au Septentrion par la rue de la Ferronerie, y compris les Charniers des Saints Innocens, & par une partie de la rue St. Honoré, depuis la rue de la Ferronerie jusqu'aux coins des rues du Roule & des Prouvaires ; à l'Occident par les rues du Roulle & de la Monnoye, & par le Carrefour des trois Maries jusqu'à la riviere, le tout exclusivement ; au Midi par les Quais de la vieille Vallée & de la Mégisserie.

4. *Le Quartier du Louvre ou de St. Germain l'Auxerrois* finit à l'Orient par le Carrefour des trois Maries & par les rues de la Monnoye & du Roulle inclusivement ; au Septentrion par la rue & le Cloître St. Honoré inclusivement ; à l'Occident par la rue Frementeau jusqu'à la riviere, & au Midi par la riviere.

5. *Le Quartier du Palais Royal* est borné à l'Orient par les rues Frementeau & des bons Enfans exclusivement ; au Septentrion par la rue neuve des petits Champs exclusivement ; à l'Occident par les extrémités des Faubourgs de St. Honoré & du Roulle inclusivement ; au Midi par la riviere.

6. *Le Quartier de Montmartre* s'étend à l'Orient & au Septentrion jusqu'à l'extrémité des Faubourgs ; à l'Occident jusqu'aux marais des Porcherons ; au Midi jusqu'au bout de la rue neuve des petits Champs, de la Place des Victoires & des rues des Fossés Montmartre & neuve St. Eustache, le tout inclusivement.

7. *Le Quartier de St. Eustache* se termine à l'Orient par les rues de la Tonnellerie, Comtesse d'Artois, & Montorgueil exclusivement ; au Septentrion par les rues neuve de St. Eustache, des Fossés Montmartre, & la Place des Victoires exclusivement ; à l'Occident par la rue des

Comme la plus grande partie de cet Ouvrage a pour objet de repréſenter les principaux monumens de cette Capitale, nous avons crû, avant que de paſſer à la deſcription des édifices dont elle eſt décorée, devoir donner une idée ſuccinte de ſon origine & de ſes accroiſſemens, conformément à ce qui avoit été promis par le *Proſpectus*. Dans cette intention, nous n'avons fait choix que de ceux qui peuvent contribuer à faciliter la connoiſſance de l'Architecture Françoiſe nommée *Moderne*, notre deſſein n'étant point d'entrer dans le détail des Bâtimens Antiques & Gothiques que cette Ville renferme, mais de donner des préceptes utiles & intéreſſans ſur l'art de bâtir, d'après les exemples des Egliſes, Palais, maiſons Royales, Hôtels, &c. de Paris, dont la plûpart ont été élevés ſous le regne de Louis XIV, par les plus habiles Architectes qu'il y eut alors en Europe.

bons Enfans incluſivement; au Midi par la rue St. Honoré excluſivement.

8. *Le Quartier des Halles* eſt renfermé à l'Orient par la rue St. Denys excluſivement; au Septentrion par la rue Mauconſeil excluſivement; à l'Occident par les rues Comteſſe d'Artois & de la Tonnellerie incluſivement; au Midi par la rue de la Ferronnerie & une partie de la rue St. Honoré excluſivement.

9. *Le Quartier de St. Denys* eſt borné à l'Orient par la rue St. Martin & par celle du Faubourg de même nom excluſivement; au Septentrion par les extrémités des Faubourgs St. Denys & St. Lazarre incluſivement; à l'Occident par les rues Ste. Anne, des Poiſſonniers, & Montorgueil incluſivement; au Midi par les rues aux Ours & Mauconſeil incluſivement.

10. *Le Quartier de St. Martin* finit vers l'Orient aux rues Bardubec, de Ste. Avoye, & du Temple excluſivement; vers le Septentrion aux extrémités du Faubourg incluſivement; vers l'Occident à la rue St. Martin, & à celle du Faubourg de même nom; vers le Midi à la rue de la Verrerie incluſivement.

11. *Le Quartier de la Greve* eſt terminé à l'Orient par la rue Geoffroy Lânier & par la vieille rue du Temple excluſivement; au Septentrion par les rues de la Croix blanche & de la Verrerie excluſivement; à l'Occident par les rues des Arcis & Planche-Mibray incluſivement; au Midi par les Quais Pelletier & de la Greve.

12. *Le Quartier de St. Paul ou de la Mortellerie* s'étend à l'Orient juſqu'aux remparts; au Septentrion juſqu'à la rue St. Antoine excluſivement; à l'Occident juſqu'à la rue Geoffroy Lânier incluſivement; au Midi juſqu'à la riviere.

13. *Le Quartier de Ste. Avoye ou de la Verrerie* eſt renfermé à l'Orient par la vieille rue du Temple excluſivement; au Septentrion par les rues des quatre Fils & des vieilles Audriettes excluſivement; à l'Occident par les rues Ste. Avoye & Bardubec incluſivement; au Midi par les rues de la Verrerie & de la Croix blanche incluſivement.

14. *Le Quartier du Temple ou du Marais* comprend à l'Orient les remparts & la rue du Menil-montant; au Septentrion les Faubourgs du Temple & de la Courtille; à l'Occident la grande rue des mêmes Faubourgs & la rue du Temple; au Midi les rues des vieilles Audriettes, des quatre Fils, de la Perle, du Parc Royal, & neuve St. Gilles.

15. *Le Quartier de St. Antoine* eſt borné à l'Orient par les extrémités des Faubourgs; au Septentrion par les mêmes Faubourgs & par les rues du Menil-montant, neuve St. Gilles, du Parc Royal & de la Perle excluſivement; à l'Occident par la vieille rue du Temple incluſivement; au Midi par la rue St. Antoine incluſivement.

16. *Le Quartier de la Place Maubert* finit vers l'Orient aux extrémités des Faubourgs; vers le Septentrion aux Quais de la Tournelle & de St. Bernard; vers l'Occident à la rue Pavée de la Place Maubert, au Marché de la même Place, à la Montagne Ste. Génevieve & aux rues Bordet, Mouffetard & de Lourſine; vers le Midi à l'extrémité du Faubourg St. Marcel, le tout incluſivement.

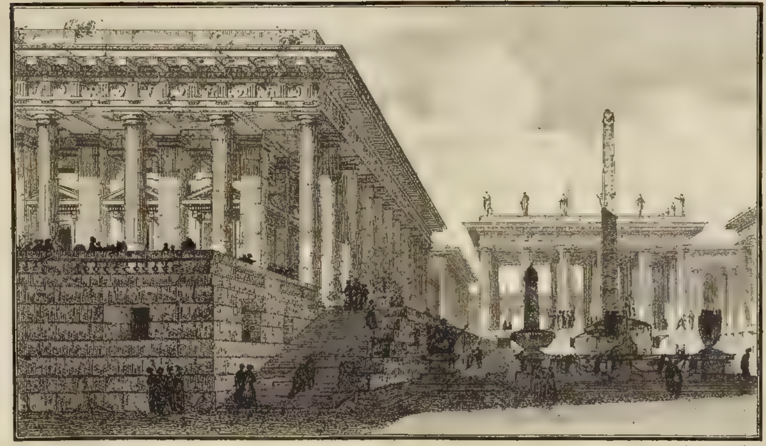
17. *Le Quartier de St. Benoît* eſt renfermé à l'Orient par la rue Pavée de la Place Maubert, la Montagne Ste. Génevieve, les rues Bordet, Mouffetard, & de Lourſine excluſivement; au Septentrion par la riviere, y compris le petit Châtelet; à l'Occident par les rues du petit Pont & St. Jacques incluſivement; au Midi par l'extrémité du Faubourg St. Jacques incluſivement, juſqu'à la rue de Lourſine.

18. *Le Quartier de St. André* ſe termine à l'Orient par les rues du petit Pont & St. Jacques excluſivement; au Septentrion par la riviere depuis le petit Châtelet juſqu'à la rue Dauphine; à l'Occident par la rue Dauphine incluſivement; au Midi par les rues de la Comédie Françoiſe, des Foſſés de Mr. le Prince, des Franc-Bourgeois, & St. Hyacinthe, Porte St. Michel, excluſivement.

19. *Le Quartier du Luxembourg* eſt borné à l'Orient par la rue du Faubourg St. Jacques excluſivement; au Septentrion par les rues St. Hyacinthe, des Franc-Bourgeois, des Foſſés de Mr. le Prince & de la Comédie Françoiſe incluſivement; à l'Occident par les rues de Buſſy, du Four, & de Seve incluſivement; au Midi par les extrémités du Faubourg St. Germain incluſivement.

20. *Le Quartier de St. Germain des Prés* s'étend à l'Orient juſqu'aux rues Dauphine, de Buſſy, du Four, & de Sévres excluſivement; au Septentrion juſqu'à la riviere, y compris le Pont Royal & l'Iſle aux Cignes; à l'Occident & au Midi juſqu'aux extrémités de ce Faubourg depuis la riviere juſqu'à la rue de Sévres.

Fin de l'Introduction.


Bellicard Inv. et Fec.

ARCHITECTURE
FRANÇOISE.

LIVRE SECOND.
DES PRINCIPAUX EDIFICES
DU FAUBOURG SAINT GERMAIN.

CHAPITRE PREMIER.

Description de l'Hôtel Royal des Invalides, situé à une des extrémités de Paris, à l'entrée de la plaine de Grenelle.

DE tous les édifices qui se sont élevés sous le régne de Louis XIV, il n'en est point de plus considérable que l'Hôtel Royal des Invalides; on ne voit pas même dans les Auteurs Grecs & Romains que les Héros dont ils ont écrit l'histoire, ayent fait aucun établissement public pour le soulagement des militaires que leurs travaux & leurs blessures avoient mis hors d'état de servir. En France, avant ce grand Prince, les Soldats & les Officiers blessés étoient envoyés dans des Abbayes & des Prieurés de fondation Royale, pour y recevoir les secours spirituels & temporels. C'est en 1670 que ce Monarque fit, sous le ministere de M. de Louvois, ériger ce superbe monument (*a*), & Hôtel des Invalides.

(*a*) On voit par un Edit de 1600 que Henri IV avoit voulu faire un pareil établissement; pour cet effet il choisit la Maison Royale de la Charité Chrétienne située rue de l'Arbalêtre, Faubourg St. Marceau, mais comme ce projet n'eut pas de suite, il la donna depuis aux Apoticaires qui y font leurs expériences de Botanique.

On voit aussi par un Edit du mois de Novembre 1633 que Louis XIII voulut fonder un semblable édifice, mais comme les fonds n'étoient pas suffisans, ce nouvel établissement n'eut pas plus de succès que celui d'Henry IV.

Hôtel des Invalides.

ce fut aux mois d'Avril 1674 & Février 1682 qu'il fixa d'une maniere immuable les revenus (*b*) néceſſaires à cet Hôtel pour l'entretien & la nourriture d'environ 6000 hommes, y compris nombre de perſonnes deſtinées à la diſcipline & au bon ordre, tant du dehors que du dedans de cette maiſon. (Voyez l'hiſtoire de cet Hôtel par Granet.)

Après que ce Monarque eut conçu un projet ſi digne de ſa piété, il choiſit ce qu'il y avoit de plus célébres Architectes pour l'exécution de ce magnifique édifice. Ce fut Liberal Bruant qui donna les deſſeins de la premiere Egliſe & des bâtimens qui compoſent ce grand Hôtel, élevé à l'entrée de la plaine de Grenelle ſur un terrain contenant environ 18 arpens de ſuperficie. Après que ces bâtimens furent conſtruits, Jules Hardouin Manſard (*c*) fit les deſſeins pour la nouvelle Egliſe ſituée au bout de celle élevée pour les Soldats; monument qui ſurpaſſe tout le reſte de cet édifice & qui montre d'une maniere bien éclatante la capacité de ce grand Architecte dont les ouvrages dans les tems les plus reculés feront honneur à la nation Françoiſe. Après Mr. Manſard, les augmentations & l'entretien de tous ces bâtimens ont été confiés à Robert De Cotte, premier Architecte du Roi, homme d'un mérite fort éminent, & dont nous parlerons dans ſon lieu; M. De Cotte le fils en eſt aujourd'hui Controlleur, & le Sieur Franque, Architecte, premier Inſpecteur.

C'eſt ſous la conduite de ces deux derniers Architectes que viennent d'être érigés les nouveaux bâtimens & les jardins marqués A, Planche premiere. Tout cet Hotel eſt précédé d'une place d'armes ſoutenue de foſſés revêtus de maçonnerie, garnis de pluſieurs piéces d'artillerie & de guérites pour les ſentinelles; une grille de fer défend l'entrée de ce bâtiment à la porte duquel ſont toujours deux ſoldats qui y montent la garde.

Plan général au rez-de-chauſſée des bâtimens, avenues, cours & jardins de l'Hôtel Royal des Invalides, Planche premiere.

Cette Planche offre en général tous les bâtimens & dépendances de cet Hotel vûs au-deſſus des combles, avec une partie des rues du Faubourg St. Germain qui conduiſent à cet édifice, diſtant de la riviere de Seine d'environ 360 toiſes, y compris la place d'armes, qui a de profondeur 68 toiſes ſur 102 de largeur. Du coté de la plaine ſont exprimées deux avenues qui s'étendent juſqu'auprès du grand chemin de Vaugirard. De cet endroit on apperçoit le frontiſpice du dome de la nouvelle Egliſe qui forme un des plus beaux coups d'œil qu'il ſoit poſſible d'imaginer. Comme la diſtribution des principaux bâtimens de cet Hotel eſt exprimée dans la Planche ſuivante, nous n'en dirons rien ici.

Plan au rez-de-chauſſée de tous les bâtimens de l'Hôtel Royal des Invalides. Planche II.

Cette Planche offre la diſtribution générale des bâtimens dont nous parlons; le plan de l'ancienne Egliſe, & celui du dôme; mais comme ce dernier édifice mérite une attention particuliere, nous en donnerons la deſcription & le plan plus en grand ſur la Planche VI.

(*b*) Les revenus principaux de cette maiſon ſont de 3 deniers pour livre pris ſur tous les payemens qui ſont faits par les Tréſoriers généraux de l'ordinaire & extraordinaire des guerres, ce qui ſouvent a produit un revenu ſi conſidérable, qu'en 1714 il en revint 125000 liv.

(*c*) C'eſt à cet habile homme que nous ſommes redevables de preſque tous les plus beaux édifices érigés ſous le regne de Louis XIV, tels que le Château de Verſailles, celui de Trianon, de Marly, de Clagny & une infinité d'autres bâtis à Paris ſur ſes deſſeins. Il étoit fils d'une ſœur de François Manſard, nâquit à Paris en 1645, & mourut à Marly preſque ſubitement le 11 Mai 1708. Il étoit Surintendant & Ordonnateur général des Bâtimens, Arts & Manufactures de S. M. & Chevalier de l'Ordre de St. Michel.

La

La principale face du bâtiment marquée A A, donnant ſur la Place d'armes du côté de la riviere, eſt expoſée au Nord, & a 101 toiſes de longueur. Elle contient des bâtimens ſimples de 34 pieds de profondeur, & une gallerie de toute la longueur de cette aile de bâtiment, qui communique à couvert d'un côté au logement du Gouverneur & à ſes baſſes-cours, & de l'autre à l'appartement du Lieutenant de Roi. Au milieu de ce corps de bâtiment eſt le Porche qui ſert d'entrée principale à tout ce monument, & qui communique aux galleries B qui conduiſent à couvert à tous les corridors de cet Hôtel. Hôtel des Invalides.

De ce Porche, ſous lequel paſſent les caroſſes, on entre dans la cour Royale qui a 53 toiſes ſur 32, non compris la largeur des galleries B (*d*) dont nous venons de parler, leſquelles ſont trop étroites, eu égard au diamétre de cette cour, & au paſſage continuel des ſoldats & des étrangers qui viennent viſiter cet Hôtel. Au fond de la même cour eſt un veſtibule qui ſert d'entrée à l'Egliſe de la maiſon : aux deux côtés de ce veſtibule ſont deux galleries de 24 pieds largeur, qui, prolongées par les corridors C, communiquent dans leur extrémité à de grandes cours qui ſervoient de promenoir avant qu'on eut planté des avenues entre la Place d'armes de cet Hôtel & la riviere. Les galleries B, allignent auſſi les corridors D, & ſortent dans des cours collatérales à l'ancienne Egliſe, qui aboutiſſent à une grande Place en face du nouveau portail, fermée du côté de la campagne par un foſſé avec un pont-levis qui conduit à une avenue, ainſi qu'on le voit exprimé Planche premiere.

Les enfilades obſervées dans tout ce plan, la ſimétrie de tous les bâtimens, la diſtribution des cours, leurs dégagemens, leurs différentes iſſues, rendent les maſſes de cet édifice très-régulieres ; ſeule conſidération importante à obſerver dans un monument de cette eſpece, où la ſimplicité & les commodités relatives à ſon uſage ſont préférables à la magnificence de la décoration.

Aux deux côtés de la cour Royale en ſont diſtribuées quatre plus petites, deux de chaque côté, ſéparées l'une de l'autre par deux ailes de bâtiment ſimples, & au rez-de-chauſſée deſquelles ſont placées les cuiſines & les réfectoirs des Officiers. Ces cours ſont ſéparées de la cour Royale par quatre grands réfectoirs pour les ſoldats, chacun de 25 toiſes de long, ſur 27 pieds de large, ſur les murailles deſquels ſont peintes par Martin les batailles les plus remarquables du regne de Louis XIV. En face de ces réfectoirs ſont oppoſés en ſimétrie d'autres ailes de bâtimens, dans leſquels ſont diſtribuées au rez-de-chauſſée, des chambres pour les ſoldats que leurs infirmités empêchent de monter dans celles qui ſont pratiquées aux entreſoles, & aux autres étages au-deſſus.

Ces quatre cours, qui ont 18 toiſes de largeur ſur 23 de profondeur, donnent entrée à d'autres cours, l'une dite de l'Apoticairerie, & l'autre dans laquelle eſt pratiqué un Jardin pour les Prêtres de la Congrégation de St. Lazare, chargés de l'adminiſtration du Spirituel de cette maiſon. Les logemens de ces Eccléſiaſtiques ſont diſtribués tant au rez de-chauſſée, que dans les entreſoles & au premier étage dans un aile de bâtiment parallele à l'Egliſe des ſoldats, & qui ſimétriſe avec l'aile qui lui eſt oppoſée, & dans laquelle eſt placée la Boulangerie qui forme un des côtés de la cour de l'Apoticairerie. Ces nouvelles cours ont pour baſe une autre aile de bâtiment qui aligne le corridor C C : celui-ci traverſe le veſtibule & les galleries qui donnent entrée à l'ancienne Egliſe. Dans ces deux ailes de bâtiment ſont pratiquées des ſalles pour la lingerie, des chambres pour les Sous-Inſpecteurs des bâtimens de cet Hôtel, des réfectoirs pour les Officiers, &c.

Tous les bâtimens dont nous venons de parler ont quatre étages d'élévation, y compris les entreſoles, & ſont exprimés plus noir dans cette Planche, au lieu que tous ceux qui ſont plus pâles, n'ont que deux étages, tels que les infirmeries des

(*d*) Les planchers de ces galleries ſont de charpente, au lieu qu'il auroit été plus convenable dans un bâtiment de cette eſpece de les voûter, non-ſeulement pour plus de ſolidité, mais encore pour prévenir les accidens du feu.

Hôtel des Invalides.

ſoldats & des Officiers, leſquelles ſont diſtribuées convenablement pour leur uſage, & contiennent environ 600 lits, y compris ceux pour les domeſtiques malades, &c. Ces infirmeries ſont accompagnées de bâtimens ſéparés pour la Pharmacie & l'Apoticairerie, avec des logemens pour les Chirurgiens & les Sœurs griſes qui ſont chargées du ſoin & des médicamens des malades. Elles ont en particulier leur cuiſine, leur réfectoir, & leur Buanderie de plain-pied à ce rez-de-chauſſée, dont la diſtribution ſe trouve à la gauche de ce plan général. A la droite, ſont diſtribués, dans des bâtimens oppoſés à ceux dont nous venons de parler, les principaux logemens & les atteliers des Ouvriers, tels que les Vitriers, les Cordonniers, &c, & divers magaſins dont les noms écrits dans ce plan, ſuivant l'uſage de chaque piece, tiendront lieu d'une plus longue explication.

A l'extrémité de l'ancienne Egliſe de la maiſon, bâtie par Bruant, eſt ſituée celle élevée ſur les deſſeins de Hardouin Manſard dont la forme générale eſt un quarré de 25 toiſes & demi hors œuvre, dans l'intérieur duquel eſt diſtribuée une grande coupole, deux Chapelles principales, une nef, un ſanctuaire où eſt placé le maître Autel & quatre Chapelles particulieres, dont les percés, les enfilades & la ſimétrie ſont un chef-d'œuvre de la diſtribution Françoiſe, & dont nous donnerons les détails en parlant de la VIe. Planche exprimée ſur une plus grande échelle, la petiteſſe de celle-ci ne permettant pas une deſcription aſſez circonſtanciée.

Aux bâtimens que nous venons de décrire, ont été ajoutés depuis peu ceux marqués E conſtruits pour loger deux cent Officiers, chacun dans des pieces particulieres. On y a auſſi placé un grand réſervoir & un puits dans lequel ſont des corps de pompes qui élevent l'eau dans le réſervoir, d'où elle eſt enſuite diſtribuée dans les cuiſines & offices par des aqueducs conſtruits en 1738, & pratiqués dans les ſouterrains de cet édifice, de façon qu'ils viennent enſuite ſe décharger dans la riviere.

A l'une des extrémités du cimetiere, on a fait deux glacieres pour l'uſage des principaux Officiers de cet Hôtel, & à l'autre une aile de bâtiment pour les Ouvriers néceſſaires dans la maiſon, tel qu'un Serrurier, un Maréchal, un Charron, &c.

Tout ce monument a été conſtruit avec une dépenſe incroyable & une ſolidité à toute épreuve; dans les fondations pratiquées au-deſſous des grands réfectoirs ſont les caves au vin des Officiers & des ſoldats; ſous les cuiſines, les caves au bois; ſous l'aile des Prêtres, d'autres caves à leur uſage, & ſous l'Apoticairerie & l'appartement du Chirurgien des caves particulieres au bois & au vin pour les malades.

Diſtribution des Entreſoles pratiquées dans la plus grande partie du principal corps de bâtiment de cet Hôtel, avec le premier étage du bâtiment des infirmeries & de celui qui lui eſt oppoſé. Planche III.

Les murs de refend & de face de ce plan ſont élevés à plomb de celui du rez-de-chauſſée: on a pris ſoin d'exprimer par une teinte toutes les pieces qui percent du rez-de-chauſſée dans cet étage, de maniere que tout ce qui n'eſt pas teinté eſt diſtribué à l'uſage des principaux Officiers & des ſoldats. Aux deux côtés du porche qui monte de fond, ſont pratiqués deux appartemens dont l'un eſt occupé par l'Intendant de cet Hôtel: ils ont leur eſcalier particulier ayant ſon iſſue au rez-de-chauſſée ſous le porche qui donne entrée à cet édifice. Dans cette aile de bâtiment, à gauche, eſt diſtribué l'appartement du Gouverneur, & à droite celui du Lieutenant de Roi: ces appartemens ont leur dégagement par des corridors fermés de grilles, pour en ôter la communication aux gens de la maiſon, & ont

leurs eſcaliers particuliers ſitués au bout des extrémités de cette même aile, & qui du rez-de-chauſſée montent juſques aux combles. Hôtel des Invalides.

Les deux grandes ailes en retour, aux extrémités de cet édifice, ſont occupées par les chambres des ſoldats, ainſi que les deux en retour d'équerre. Toutes ces chambres ſont ſéparées par des corridors placés au milieu de la largeur des ailes du bâtiment qui les contient. Une partie des cellules des prêtres ſont pratiquées auſſi en entreſoles au-deſſus de leur cuiſine & de leur réfectoir particulier. Au-deſſus de la Boulangerie ſe trouve l'appartement du Controlleur qui eſt preſque de plain-pied au premier étage de l'Infirmerie, de maniere qu'il eſt au milieu de tout ſon département, pour maintenir le bon ordre, & veiller à l'œconomie néceſſaire dans une maiſon d'un auſſi grand détail que l'eſt cet Hôtel. Au-deſſus des ſalles de l'Infirmerie ſont diſtribués des greniers pour étendre & ſécher le linge des malades, &c.

Diſtribution du premier étage. Planche IV.

On peut remarquer dans ce plan tous les corps de bâtiment qui s'élevent de fond juſqu'à l'extrémité ſupérieure de cet édifice, que nous avons dit être de quatre étages, la couverture des combles de ceux qui n'en ont que deux étant exprimée ici. Les principaux corps de bâtimens dans cet étage ſont deſtinés pour la plus grande partie aux chambres des ſoldats, attenant deſquelles ſont toujours dans tous les étages de cette maiſon, des chambres pour les Officiers qui ont droit de veiller ſur eux; c'eſt auſſi dans le même étage qu'on a pratiqué une Infirmerie particuliere pour les Prêtres, avec leur parloir, leur oratoire, &c, ainſi que les appartemens du Lieutenant de Roi, du Major, & des deux Aides-Major, celui du Commiſſaire & du Thréſorier, la ſalle du Conſeil, les gardes-meubles, la Bluterie, la Boulangerie, le magaſin des farines, celui des habits & autres uſtenciles à l'uſage des Officiers & ſoldats de cet Hôtel.

Entre pluſieurs eſcaliers qui conduiſent à ce premier étage, on en remarque deux principaux placés aux extrémités de la gallerie attenant le veſtibule du rez-de-chauſſée; ils ſont particulierement conſtruits pour la communication de toutes les pieces du plan dont nous parlons.

Diſtribution du ſecond étage. Planche V.

Cet étage eſt occupé pour la plus grande partie par les chambres des ſoldats & Officiers invalides, ainſi que par quatre ſalles à plomb des grands réfectoirs, par des magaſins, des garde-meubles, & diverſes chambres pour les Prêtres, les Tailleurs, les Vitriers, &c. On y remarque auſſi les chauffoirs placés dans tous les étages de ce bâtiment pour la commodité des ſoldats, ainſi que les latrines qui deſcendent juſques dans les fondations.

Au-deſſus de cet étage ſont ménagés dans les combles de grands greniers à bled pour la proviſion de cette maiſon; ainſi que pluſieurs magaſins & quelques chambres particulieres pour les domeſtiques des principaux Officiers.

Les perſonnes qui ſeront curieuſes de connoître particulierement l'inſtitution de cette maiſon, ſes différens reglemens & ſa diſcipline, pourront avoir recours à l'Hiſtoire de cet Hotel publiée par M. Granet Avocat en Parlement, dans laquelle on trouvera les Edits & Déclarations du Roi, & le dénombrement de tous les Directeurs & Adminiſtrateurs qui ont eu & ont le département de cet Hotel. Cependant comme on n'y trouvera point la deſcription des bâtimens, ni le jugement qu'on doit porter des beautés que cet édifice renferme, relativement à l'Architecture, nous allons en parler après avoir décrit le plan de la nouvelle Egliſe que Louis XIV y a fait élever.

Plan particulier de la nouvelle Eglise. Pl. VI.

Hôtel des Invalides.

Cette Planche donne sur une échelle plus en grand le plan de la nouvelle & de l'ancienne Eglise. La disposition de la premiere pourroit être regardée comme un chef-d'œuvre de l'art, si la communication de l'une avec l'autre étoit mieux amenée. On peut avancer que c'est peut-être le seul reproche qu'on puisse faire à Mansard concernant la distribution de cet édifice; encore faut-il convenir que les passages marqués A par lesquels on arrive de l'ancienne Eglise dans celle-ci, doivent être regardés comme des dégagemens & non comme des issues, l'entrée principale de tout ce nouveau monument étant du coté de la campagne, par la porte Royale marquée B. Cependant comme cette porte ne s'ouvre que lorsque Sa Majesté vient visiter cette Eglise, les étrangers que la curiosité attire, & qui ignorent cette circonstance, sont tous étonnés d'être obligés d'entrer par les passages A dont nous venons de parler. Au reste leur étonnement est bien-tôt converti en admiration lorsqu'une fois ils sont parvenus au centre C, car de ce point on découvre pour ainsi dire d'un seul coup d'œil les enfilades B D, E F, M O, N L, & l'ordonnance du dôme ornée de colonnes dans ses pans coupés, au bas desquelles régnent circulairement sept marches de marbre blanc qui rendent cette coupole plus basse de trois pieds que le reste de l'intérieur de cette Eglise. Ces enfilades donnent à ce monument une símétrie réguliere dans ses plans & dans ses élévations qui a peu d'exemples, tant il est vrai que cette partie dans l'Architecture doit en être regardée comme le principe fondamental. A cette símétrie si heureusement concertée ajoûtons que tout le sol de ce Temple est pavé de marbre d'un très-beau compartiment de diverses couleurs, & sur lequel semble s'élever avec majesté toute l'Architecture qui le décore. Elle est construite de pierre de liais d'une exécution & d'un appareil achevé, sans parler de la Sculpture, de la Peinture, & de la Dorure de l'intérieur de ce monument dont nous ferons la description en son lieu; nous nous contenterons seulement de faire remarquer ici qu'au coup d'œil de ces enfilades & à la beauté de la distribution, si l'on joint l'aspect de toute cette ordonnance & la hauteur de la voûte qui a 189 pieds d'élévation, & qui est ornée de Peintures par les plus habiles maîtres, toutes ces beautés rassemblées avec tant de proportion, de goût & de richesse ne peuvent qu'étonner & surprendre tout spectateur éclairé & non prévenu.

Outre ce coup d'œil si intéressant, il en est encore quatre autres aussi satisfaisans, sçavoir ceux des points L, M, N, O, qui ensemble forment un quarré régulier des angles duquel l'on jouit de l'enfilade des diagonales, de maniere qu'après avoir considéré toutes les masses en général, & en avoir examiné les détails chacun à part, on profite encore par intervalle des coups d'œil principaux, ce qui excite à passer alternativement du tout aux parties & des parties au tout. Cette curiosité réitérée & même involontaire qui arrive à tous les hommes fait seule l'éloge du monument & celui du célébre Architecte qui a conçu un aussi beau dessein.

Les quatre Chapelles auxquelles les points L, M, N, O servent de centre, sont autant de chef-d'œuvres tant par leur distribution que par leurs formes; d'ailleurs la maniere dont elles sont éclairées, la beauté de leur exécution, & la perfection de leur décoration est beaucoup supérieure à tout ce que cette description pourroit en publier.

Le plan de l'ancienne Eglise se trouve aussi gravé sur cette même Planche avec une partie des bâtimens qui l'environnent; mais nous nous dispenserons d'en parler ici l'ayant déja fait en expliquant la Planche II sur laquelle ils se trouvent dessinés plus en petit.

Elévation

Elévation du côté de l'entrée, regardant la riviere. Pl. VII. Fig. premiere.

Cette façade, qui a de longueur 101 toises, a trois étages de hauteur, dont deux sont des Attiques élevés sur un rez-de-chaussée décoré d'arcades dans lesquelles sont enfermées des croisées; toute cette ordonnance est tenue simple, genre d'Architecture convenable à cet édifice, construit comme le sont ordinairement des corps de Casernes. Les deux pavillons A flanquent assez heureusement les extrémités de ce bâtiment; il seroit seulement à désirer qu'une arcade en occupât le milieu, à la place du trumeau qui s'y remarque. Il est vrai d'un côté que ces pavillons réduits à trois arcades auroient peut-être paru trop étroits, eu égard à l'immensité de cette façade, & de l'autre que leur en ayant donné cinq ils auroient été hors de proportion par rapport à leur hauteur. C'est cette considération sans doute qui a déterminé l'Architecte à les faire de quatre arcades, devant préférer les masses générales aux parties dans un bâtiment, & principalement lorsqu'il s'agit d'un édifice d'une aussi grande importance que celui dont nous parlons. Cette réflexion nous porte à croire qu'on auroit dû éviter les petits avant-corps B, qui étant à une seule croisée sont beaucoup trop étroits pour leur hauteur, & divisent en de trop petites parties l'étendue de cette façade; d'ailleurs ils ne sont d'aucune utilité à la distribution intérieure puisque les arcades de deux de ces avant-corps n'auroient pas moins donné l'entrée aux cours qui se remarquent dans la Planche deuxiéme. Les lucarnes qui décorent l'extrémité supérieure de cette façade sont trop ornées pour la simplicité de ce bâtiment, & leur distribution n'est gueres plus agréable. Le grand comble qui regne sur toute la longueur de ce bâtiment fait un assez bon effet, un édifice militaire de cette espece pouvant être couronné convenablement par des combles dont la hauteur annonce de grands greniers capables de contenir des aprovisionnemens, des lieux vastes pour étendre le linge, des magasins, &c. Hôtel des Invalides.

Le milieu de toute cette façade est marqué par un grand avant-corps de 59 pieds de large sur 78 de hauteur; flanqué de deux tours creuses qui unissent cet avant-corps avec les aîles de ce bâtiment; deux pilastres d'Ordre Ionique élevés sur un piédestal commun soutiennent un grand arc en plein ceintre qui sert de fronton à ce frontispice. Cet arc est accompagné de trophées d'armes dont la forme circulaire n'est pas approuvée, ces ornemens demandant à tomber à plomb ou à être enfermés dans des tables: autrement ils paroissent postiches & éloignés de toute idée de vraisemblance.

Entre les pilastres Ioniques & sous ce grand plein ceintre s'éleve un stilobate percé d'une grande porte & de plusieurs croisées, qui soutient sur un piédestal particulier la Statue équestre de Louis XIV en bas-relief, aux pieds duquel & à côté du piédestal sont assises la justice & la prudence qui piramident d'une maniere heureuse avec les figures de ronde bosse (c) de Mars & de Minerve qui sont placées au bas des pilastres Ioniques. En général, toute l'Architecture de ce frontispice a trop peu de saillie & ne marque pas assez pour l'espace immense qui environne cet édifice; d'ailleurs il faut être trop près pour en appercevoir les détails qui sont d'une très belle exécution.

Coupe & profils pris sur toute la longueur du bâtiment. Fig. 2. même Planche.

Ce dessein contient la coupe & les profils du frontispice dont nous venons de parler, l'un des côtés des bâtimens en aile de la cour Royale de cet Hôtel, la

(c) Toute cette sculpture, qui n'a été achevée qu'en 1739, est de l'exécution de Guillaume Coustou, pere, ainsi que la tête d'Hercule qui est au-dessus de la porte.

Hôtel des Invalides.

coupe sur la longueur de l'Eglise de la maison, &c, le tout bâti sur les desseins de Bruant; ensuite est exprimée la coupe de la grande Eglise nommée *le Dôme* ou la coupole des Invalides, bâtie par Hardouin Mansard, avec les profils de son portail.

La coupe marquée A fait voir le profil du frontispice du côté de la riviere, & le développement de son intérieur, au rez-de-chaussée duquel on apperçoit le porche qui donne entrée à cet Hotel, & qui sert à déposer les armes des sentinelles. Au-dessus de ce vestibule est la salle du Conseil ayant vûe sur la Place d'armes, & ayant son entrée par la gallerie commune a tout le pourtour de la cour Royale, tant au premier étage qu'au rez-de-chaussée de ce bâtiment.

L'élévation marquée B exprime l'une des ailes ou faces latérales de la cour Royale, composée de deux rangs d'arcades dans sa hauteur, & couronnée d'un comble à la Françoise, dans lequel sont percées des lucarnes ornées d'attributs militaires; au milieu de cette façade est un avant-corps C terminé par un fronton triangulaire. La proportion de cet avant-corps, celle des arrieres-corps, les arcades & les entablemens de cette façade, sont d'une ordonnance convenable à l'espece de ce bâtiment, où une Architecture mâle, mais réguliere, convient plus que dans tout autre genre d'édifice. Il seroit seulement à désirer que les pavillons marqués D fussent un peu plus considérables, & que les architraves des corniches eussent plus de saillie, eu égard à l'expression solide de l'ordonnance de cette cour & à la grandeur de son diametre, ayant de longueur 53 toises sur 33. Nous avons déja blâmé ce peu de relief, en parlant de l'Architecture du frontispice, comme un défaut qu'il faut éviter absolument, étant nécessaire de forcer les parties d'un édifice, à raison de l'air qui l'environne. Sans cela, quelques belles que soient les masses, le point de distance déterminé pour remarquer le tout ensemble ne pouvant être le même pour en examiner les détails, & toutes les beautés qui le composent ne pouvant s'appercevoir d'un seul coup d'œil, l'admiration du Spectateur se trouve partagée, de maniere qu'il ne conçoit qu'une idée médiocre d'un ouvrage qu'il auroit avoué beau sans le défaut d'accord qu'il remarque entre les parties & le tout.

Le côté opposé à cette élévation lui est tout-à-fait semblable, ainsi que les deux principales faces en retour; l'avant-corps dont on voit le profil marqué E, est aussi semblable à celui C; mais celui qui lui est opposé marqué F, est beaucoup plus orné, étant enrichi de deux Ordres élevés l'un sur l'autre, dont le premier est Ionique (*f*) & l'Ordre supérieur Corinthien. Ces Ordres, qui n'ont que peu de diamétre, paroissent trop chétifs pour celui de cette cour, & il semble qu'il auroit mieux valu faire regner l'uniformité de l'Architecture, plutôt que d'affecter à cette partie une richesse qui en interrompt l'ordonnance générale, & qui paroît moins tolérable dans ce monument que dans tout autre édifice.

Les appuis ou balustres des arcades du premier étage, qui pour plus de solidité ne sont pas évuidés, rendent la hauteur de ces arcades un peu courtes par rapport à leur largeur; un socle sans balustres auroit peut être fait un meilleur effet, & auroit été plus vraisemblable, parce qu'en général les balustres ainsi que les colonnes engagées, présentent toujours à l'œil du Spectateur une Architecture imparfaite dont on ne doit user dans l'ordonnance de ces bâtimens qu'avec beaucoup de retenue. Ici l'on sent bien la nécessité de n'avoir pas percé à jour les appuis, ce qui les auroit rendu trop fragiles: donc, un socle ou une retraite continue auroit été plus convenable, & pour satisfaire à la proportion des arcades, on auroit dû leur donner plus de hauteur aux dépens de leur claveaux qui se trouveroient encore assez élevés en ayant 15 ou 18 pouces de moins.

(*f*) Les volutes du chapiteau de cet Ordre sont des cornes d'abondance, & son tailloir au lieu de rose est orné d'un soleil, devise de Louis XIV: on en verra le dessein dans le huitiéme Volume. En général ce chapiteau est pesant & sans graces.

Sur l'extrémité supérieure & dans les angles saillans des quatre pavillons quarrés, dont deux se voyent dans cette élévation, marqués DD, sont des groupes de sculpture, composés de chevaux & de trophées d'armes qui, quand à la masse, font un assez bon effet, mais dont l'allégorie est peu refléchie, n'étant pas naturel de placer ces especes d'ornemens sur le cheneau du comble d'un édifice. Hôtel des Invalides.

A la suite de cette aile de bâtiment, se voit le vestibule marqué G qui donne entrée à l'Eglise de la maison, lequel communique aux galleries latérales de cette grande cour: au-dessus de ce vestibule en est un autre qui conduit aux orgues & aux Tribunes qui regnent sur la longueur des bas côtés de cette Eglise. Ces Tribunes, qui rarement font bien dans les édifices sacrés, parce qu'elles divisent la hauteur des Ordres de la nef en parties égales, semblent nécessaires dans ce lieu-ci à cause de la surface réitérée qu'elles procurent au nombre de soldats que leurs incommodités empêchent de descendre, & qui continuellement y sont en exercice de piété. Cette Eglise a de longueur 30 toises sur 11 de largeur, y compris les bas côtés: sa hauteur sous clef est de 11 toises 3 pieds: la nef est décorée d'un grand Ordre Corinthien avec des arcades, au-dessus desquelles est un appui orné d'entrelas, enfermés dans des arcs surbaissés qui composent les tribunes dont nous venons de parler: un grand entablement couronne cet Ordre d'Architecture, au-dessus duquel regne un piédestal continu qui reçoit la retombée de la voûte en plein ceintre qui termine cette nef. A plomb de chaque pilastre se trouve un arc doubleau revêtu de tables saillantes: entre ces arcs doubleaux sont pratiqués de grands vitraux en plein ceintre, formant lunette dans la voûte, & qui répondent à plomb de chaque arcade. Toute cette Eglise est construite de pierre dure, d'un fort bel appareil & d'une exécution digne des ouvrages qui se sont érigés sous le regne de Louis XIV. Au-dessus de cette voûte s'éleve un comble à deux égouts, de 41 pieds de hauteur, & dont on apperçoit la croupe au-dessus de l'avant corps & de la lanterne du vestibule marqué G.

A l'extrémité de cette Eglise, bâtie par Bruant, se voit celle qui a été elevée sur les desseins & sous la conduite de Jules Hardouin Mansard, réunie au cœur de l'ancienne par une grande arcade percée en face du frontispice (*g*); mais comme le nouveau sanctuaire est élevé de quelques pieds au-dessus du sol afin de racorder la hauteur des Ordres de la coupole avec ceux de la nef, on a incliné la corniche H pour unir l'architrave de l'un des Ordres avec la corniche de l'autre, ce qui n'est pas perceptible dans l'exécution. Dans ce sanctuaire est situé le rétable d'Autel marqué I, dont on voit ici le profil. Cet Autel est orné de six colonnes torses (*h*), dont on n'en apperçoit que quatre vûes de face surmontées d'un entablement régulier, & faisant retour sur trois colonnes distribuées de chaque côté. Au-dessus de cet entablement & sur les deux colonnes du grand entrecolonnement s'éleve un baldaquin surmonté d'un globe & d'une croix soutenue par des génies célestes; sur les colonnes latérales de cette principale façade sont deux Anges portant des encensoirs. Au pied de ce monument est un coffre d'Autel, dont la forme simple devroit être imitée dans tous les ouvrages de ce genre; la noblesse dans les compositions d'un édifice consacré à la Religion devant à tous égards être préférée à tous les ornemens capricieux & chimériques, qui sont plus propres aux Théâtres qu'à la décoration d'un lieu saint, & qui ne servent le plus souvent qu'à détourner la piété des fideles. Toute la sculpture de ce baldaquin, qui est d'une très-belle exécution, est l'ouvrage de Guillaume Coustou; les ornemens des arcs doubleaux du sanctuaire ont été sculptés par Paul Boutet. La voûte a été peinte par Coypel, aussi bien que le dessus de l'arcade qui joint ces deux Eglises; les embrasures des croisées ont été peintes par Boulogne.

(*g*) Voyez le plan particulier de ces deux Eglises Planche VI.
(*h*) On trouvera le dessein en grand de ce rétable d'Autel dans le huitiéme Volume.

Hôtel des Invalides.

La coupole, ainsi que nous l'avons déja observé, peut être regardée comme un chef-d'œuvre. La distribution des quatre Chapelles qui accompagnent ce dôme, les degrés qui descendent sur le sol orné d'un beau compartiment de marbre, la décoration, le choix des ornemens, enfin l'entente avec laquelle l'Architecture, la Sculpture, la Peinture, la Dorure & le marbre se trouvent mariées ensemble, présentent au spectateur le coup d'œil le plus satisfaisant qu'il soit possible d'exprimer.

La sincérité avec laquelle nous nous expliquons sur les choses qui ne sont pas généralement approuvées, doit donner quelque confiance à notre apologie touchant les ouvrages que nous avouons mériter le suffrage des connoisseurs; c'est pourquoi nous dirons de concert avec tous les esprits non prévenus qu'à l'exception de quelques licences glissées dans les parties de la décoration intérieure de cette nouvelle Eglise, (& dont l'auteur ne s'est sans doute permis l'usage que pour rendre les masses générales plus estimables,) on doit regarder ce monument comme l'ouvrage le plus parfait pour la distribution, la décoration & la construction que Jules Hardouin Mansard & aucun de nos Architectes François ayent élevé sous le régne d'un Prince dont la mémoire sera toujours chere à la postérité la plus reculée. En effet quelle idée ne doit-on pas se former du sçavoir de ce grand Architecte lorsqu'on considere l'art avec lequel il a introduit le cul de four en lunette L enfermé dans la voûte (*i*) surmontée M, & qui d'en-bas paroît n'en faire qu'une, de maniere qu'il faut être instruit de cette double voûte pour s'en appercevoir. Ce prestige est d'autant plus ingénieux que la peinture de cette calotte par ce moyen est éclairée derriere la lunette par les croisées de l'Attique qui soutient avec autant de hardiesse que d'industrie la courbe extérieure qui couronne ladite coupole, & dont on voit ici le développement avec celui de la lanterne qui sert d'amortissement à tout cet édifice: nous parlerons de sa proportion & de ses ornemens extérieurs en décrivant la façade du côté de la campagne.

Le cul de four dont nous venons de parler est orné de douze arcs doubleaux dorés d'or mat, & enrichis de cassettes avec des rosaces. Entre ces arcs doubleaux sont peints par Jouvenet les douze Apôtres soutenus sur des nues, de maniere que tout ce cul de four d'accord avec la voûte paroît percé à jour, & ne former qu'un même sujet de peinture; idée aussi convenable qu'intéressante, & qui fait également honneur à l'Architecte qui l'a conçue & aux grands Peintres qui l'ont exécutée.

Toute cette magnifique voûte est soutenue par un Ordre de pilastres composites accouplés, couronnés d'un entablement régulier & soutenus par un stilobate continu ou ceinture ornée de médaillons & de mosaïque; entre ces pilastres sont pratiquées douze croisées bombées ornées de chambranles à crossettes surmontées d'agraffes. Sous ce stilobate est un entablement composé, orné de mutules en console qui rachetent la saillie du larmier supérieur de la corniche. Cet entablement, ainsi que toute l'Architecture qui est au-dessus, est circulaire & forme la coupole qui est soutenue par quatre pannaches placés au-dessus des tribunes & qui rachetent la forme circulaire du dôme. Ces tribunes sont portées par les colonnes distribuées dans les pans coupés des quatre angles du sol de ce dôme, ainsi qu'on le peut voir sur le plan. Pl. VI. Les quatre panaches sont décorés de tableaux enfermés dans de grandes bordures de métal doré, dans chacune desquels sont peints par La Fosse les quatre Evangélistes. Il semble qu'on auroit dû préférer des bas-reliefs aux tableaux, ainsi qu'on l'a observé au Val-de-Grace; ces sujets coloriés & leur bordure dorée placée dans un édifice construit tout de pierre en ôtent l'unisson,

(*i*) Cette voûte est peinte par LaFosse. Cet habile Peintre y a représenté St. Louis revêtu des ornemens de sa Royauté, qui présente à Jesus-Christ l'épée dont il a triomphé des ennemis du nom Chrétien. Cet ouvrage en peinture à fresque dont les principales figures ont neuf pieds de proportion, est d'un dessein admirable & d'un coloris qui jusqu'à présent s'est soutenu sans aucune altération.

&

& quoiqu'ils ſoient d'une grandeur aſſez conſidérable, ils produiſent à l'œil de trop petites parties; défaut qu'on doit abſolument éviter dans un vaiſſeau auſſi vaſte que l'eſt celui-ci, dont le diamétre eſt de 12 toiſes & demi ſur 31 toiſes & demi d'élevation ſous la clef de la voûte. Hôtel des Invalides.

Au-deſſous de ces panaches ſe trouvent dans chacun des quatre pans coupés dont nous venons de parler, deux colonnes d'Ordre Corinthien derriere leſquelles ſont à angles obtus des pilaſtres doublés. Au-deſſus de ces colonnes eſt pratiquée une baluſtrade de métal doré, qui étant aſſujettie à la grandeur humaine n'a aucun rapport avec la proportion de l'ordonnance qui la ſoutient. Ces colonnes & leurs baluſtrades ont été deſtinées pour des tribunes où l'on pût placer la Muſique, mais non-ſeulement elles ſe ſont trouvé trop élevées du ſol, l'Ordre ayant 48 pieds, mais auſſi les différens échos que produiſent les percés de cette Egliſe, & l'élévation de la voûte, ont rendu ces tribunes impraticables. A la place de ces baluſtrades on pourroit continuer le piédeſtal qui régne ſur tout l'entablement & qui ſert à recevoir la retombée de l'arc de la voûte qui ſoutient la coupole. D'ailleurs ces colonnes ainſi placées & ſur leſquelles retourne l'entablement formant des angles aigus dans le retour des quatre grandes faces de ce dôme, ſont un effet déſagréable à l'œil, & peuvent être miſes au nombre des licences dont nous avons parlé dans l'Introduction. A la vérité ces licences ſemblent être effacées par l'harmonie générale de toute la maſſe, mais il n'en eſt pas moins vrai que la pénétration des entablemens & des modillons qui ſe remarque ici doit s'éviter dans toutes les ordonnances régulieres.

Entre ces colonnes ſont pratiquées de grandes arcades en vouſſure qui occupent toute la hauteur de l'Ordre, & dont la proportion eſt trop ſvelte; dans ces arcades ſont compriſes des portes en plein ceintre ornées de chambranles qui laiſſent de part & d'autre jouir de l'enfilade (*k*) des Chapelles ſituées dans les quatre angles de cet édifice. Au-deſſus de ces quatre portes ſont des claveaux en cartel, de bronze doré d'or moulu, dans leſquels ſont les chifres qui annoncent le nom du Saint auquel ſont dédiées chacune de ces Chapelles, & au-deſſus de ces cartels ſont des bas-reliefs en pierre d'une grande correction de deſſein & autant de chefs-d'œuvre d'Antoine Flamant, de Nicolas Couſtou l'aîné, d'Antoine Coiſevox, & de Corneille Vancleve.

Sur la longueur de cette coupe ſont exprimées deux petites arcades N, O; l'arcade N donne entrée à la Chapelle de S. Grégoire, & l'autre marquée O à celle de St Jérôme. Au-deſſus de ces portes, ainſi que ſur toutes celles qui donnent entrée à ces Chapelles, ſont des bas-reliefs enfermés dans des tables ſoutenues par des Chérubins & couronnées par des cartels ornés de trophées; toutes ces ſculptures ont été faites par Philippe Magnier, François Spingola, Simon Hutrel, &c.

Dans le milieu & au fond de cette coupe ſe voit la Chapelle de la Vierge qui fait face à celle de Ste. Thérese qui lui eſt oppoſée; ces Chapelles ſont éclairées par des vitraux bombés enfermés dans de grandes arcades à ceintre ſurbaiſſé, dont la proportion paroît trop écraſée & la forme ingrate, étant élevées ſur une courbe elliptique par ſon plan. Au-deſſus de l'entablement & de l'Ordre Corinthien qui régne dans tout le pourtour de cet édifice, s'éleve un grand arc doubleau en vouſſure au milieu duquel eſt un vitrail percé dans le ſecond Ordre des faces latérales de ce monument. Ce vitrail qui eſt néceſſaire parce qu'il répand beaucoup de lumiere dans cette Egliſe, eſt d'une proportion trop racourcie & ne paroît excuſable ici que parce qu'on ſent viſiblement la néceſſité de cette croiſée; attention eſſentielle à obſerver lorſqu'on eſt obligé d'uſer de licences, afin que le ſpectateur, au premier coup d'œil, puiſſe s'appercevoir du motif qui a porté l'Architecte à en uſer ainſi.

Sur le ſol & au bas de la croiſée bombée eſt élevé un coffre d'Autel ſurmon-

(*k*) Voyez le plan, Planche VI.

Hôtel des Invalides.

té d'un Attique servant de piédestal à la figure de la Vierge sculptée par Corneille Vancleve. Dans cet Attique est un bas-relief par le même, & sur des piédestaux qui accompagnent l'Autel sont deux Anges adorateurs, l'un sculpté par Guillaume Coustou & l'autre par Poirier; au-dessus de l'arc surbaissé sont placées la justice & la force, par les mêmes.

On peut dire que tous les Artistes qui ont travaillé à la décoration de ce Temple semblent avoir été animés du même zele pour concourir à faire de ce monument un édifice également estimable dans les parties de la Sculpture comme dans les masses de l'Architecture qui le composent, ce qui joint au soin qu'on prend pour son entretien le rend le lieu du monde le plus digne de la curiosité des étrangers & de l'admiration des connoisseurs.

Le profil du portail du côté de la campagne, marqué P, termine la longueur de cette coupe; on en verra le frontispice sur la Planche suivante.

Pour donner une idée plus parfaite des détails & de la perfection des ouvrages dont nous venons de parler, on trouvera sur la Planche huitiéme, Figure 6, une coupe & profil prise sur la longueur de la ligne L M marquée dans le plan (Planche 6.), mais avant que d'en parler, nous allons donner l'élévation extérieure de tout cet édifice du côté de la campagne.

Elévation du Portail & du Dôme des Invalides du côté de la campagne. Pl. VIII.

Ce Portail, qui a 25 toises & demi de largeur sur 16 toises de hauteur, est décoré de deux Ordres d'Architecture, l'un Dorique & l'autre Corinthien. Le premier Ordre est distribué sur trois avant-corps & l'Ordre supérieur sur deux seulement, à côté & à l'extrémité desquels est un Ordre Attique terminé par une balustrade dont la tablette aligne le dessous de l'entablement de l'Ordre Corinthien. Au-dessus de ce dernier Ordre s'éleve un fronton qui termine ce portail. Il est aisé de remarquer dans cette élévation où l'effet des ombres exprime passablement le jeu de ces avant-corps, à quel point Mansard possédoit l'étendue de son art, puisqu'il a si bien réussi par les différentes saillies du plan à donner à ce monument tant d'élégance & tout ensemble tant de fierté, qu'il est difficile de réunir l'un avec l'autre sans une expérience consommée. Il est vrai que ce grand Architecte, pour arriver à cette excellence, a cru pouvoir sacrifier quelques parties, & introduire dans les détails des licences quelquefois tolérables quand elles y sont employées par un homme aussi sage que prudent, autrement l'usage de ces licences dans les productions d'un Artiste médiocre dégenere en vice plus ou moins considérable selon qu'elles sont plus ou moins hazardées.

Au nombre de ces licences, on peut compter l'irrégularité des métopes & la pénétration des bases en quelques endroits de l'Ordre Dorique, le peu d'ouverture de la baye de la porte principale qui auroit été mieux en plein-ceintre que bombée, la largeur considérable de l'arcade du dessus dont l'extrémité supérieure est en cul de four, sous laquelle s'annonce un vitrail d'une proportion vicieuse, & à laquelle on auroit pû remedier en enfermant cette arcade dans une niche quarrée, & en affectant à cette arcade un double vitrail, qui en masquant le cul de four, n'auroit pas empêché la lumiere de pénétrer dans l'intérieur. Voyez la Coupe, Pl. VII. Fig. 2.

L'Attique introduit à côté de l'Ordre Corinthien & élevé au-dessus des colonnes Doriques qui terminent la largeur de ce portail, est encore une licence dont il ne faudroit pas faire usage inconsidérément; non seulement cet Ordre paroît hors d'œuvre ici, mais la corniche qui le termine, & dont la hauteur n'a aucun rapport avec le principal avant-corps de ce portail, est blamable. Il faut cependant convenir que cet Attique considéré à part, est d'une proportion très-élégante : voyez ce que nous avons dit de cet Ordre dans l'Introduction, page 83 & suivantes.

Quelques-uns regardent encore comme licences les pilastres en arriere-corps placés dans les petits entrecolonnemens qui soutiennent l'extrémité du fronton, à la place desquels des parties lisses auroient été préférables, & trouvent qu'un seul

Ordre qui eut embraſſé les deux étages, auroit annoncé plus de grandeur. Mais nous croyons devoir faire obſerver que cet Ordre, alors coloſſal, auroit rendu celui du dôme trop petit, & que la proportion de celui-ci paroît néanmoins bien en rapport avec le diametre de cette coupole. Hôtel des Invalides.

Aux extrémités de la largeur de ce frontiſpice ſont deux corps liſſes & unis qui flanquent toute cette façade, & ſur leſquels s'annonce d'une maniere ſatisfaiſante le relief de l'Architecture & de la Sculpture de ce monument. Nous dirons à cette occaſion que cette derniere, non ſeulement eſt d'un exécution admirable, mais qu'elle eſt diſtribuée avec tant d'intelligence que conjointement avec l'Architecture elle forme un tout qui ne pourroit être déſuni ſans interrompre l'harmonie qui regne dans tout ce frontiſpice.

Au-deſſus du portail, ſe remarque la coupole de cette Egliſe, qui en eſt éloignée de 48 pieds, raiſon pour laquelle l'Ordre de colonnes Compoſites qui la décore eſt exhauſſé ſur un piédeſtal de 12 pieds de hauteur, afin que vûe d'en bas, le fuſt des colonnes ſe puiſſe appercevoir. Au-deſſus de cet Ordre eſt un Attique qui ſoutient le dôme extérieur de cette Egliſe. Ce dôme qui s'éleve de 39 toiſes au-deſſus du ſol, non compris la lanterne qui en a 12 & demie avec la croix, annonce extérieurement la grandeur de ce monument, laquelle jointe à ſon élégance, à ſa richeſſe, & au choix de ſes ornemens, attirent les ſuffrages de tous les Etrangers qui ſont forcés d'avouer qu'il n'eſt point d'édifice en Europe qui mérite plus d'eſtime de la part des connoiſſeurs. En effet, cette coupole, dont le galbe eſt un chef-d'œuvre, & qui eſt ſurmontée d'une corniche en amortiſſement avec un congé, peut être regardée comme l'aſſemblage le mieux conçu dans ce genre. Sa proportion, dont la hauteur eſt à ſa largeur comme 3 eſt à 4, doit être propoſée pour exemple à tous ceux qui ont occaſion d'ériger des amortiſſemens de cette eſpece. Il eſt aiſé de ſe convaincre de cette vérité, par la comparaiſon qu'on peut faire de celui dont nous parlons avec ceux du Val-de-Grace, de la Sorbonne, des Quatre Nations, des Filles Ste. Marie, des grands Jeſuites, &c, dont les formes, à beaucoup près, n'ont ni la grace, ni la beauté qu'on remarque à celui des Invalides.

La lanterne qui couronne ce dôme paroît peſante, étant réduite géométralement dans ce deſſein ſelon les hauteurs exactes de l'exécution, conſidération pour laquelle on ne ſçauroit trop admirer les regles d'optique que Manſard a obſervé dans ce couronnement. Car on ne peut douter que ce ne ſoient ces regles qui l'ont fait parvenir ſi heureuſement à connoître les différences ſenſibles qui ſe remarquent entre les hauteurs réelles & les hauteurs apparentes de cet objet qu'on apperçoit d'une diſtance fort éloignée & à une grande hauteur. Nous dirons à cette occaſion que cette connoiſſance eſt indiſpenſable à un Architecte, & que néanmoins elle ne peut s'acquérir par la ſeule théorie; c'eſt ce qui doit le déterminer à recourir aux lumieres de l'expérience, par l'examen des monumens antiques & modernes que l'Italie & la France étalent avec profuſion aux yeux des amateurs, ſoit par la comparaiſon des édifices de même genre approuvés par les connoiſſeurs, ſoit par la recherche des choſes mêmes reconnues pour médiocres, afin d'imiter les unes & d'éviter l'abus qui ſe remarque dans les autres.

Après avoir applaudi aux maſſes générales qui compoſent toute l'ordonnance de cette ſuperbe coupole, paſſons aux parties, & diſons qu'il ſeroit à déſirer que l'Attique qui eſt élevé ſur l'Ordre Compoſite, lui eut au contraire ſervi de ſoutien en forme de ſoubaſſement, au lieu que la hauteur du dôme ſemble écraſer ce petit Ordre, qui déja court par ſes proportions, paroît être affaiſſé ſous ſon poids. D'ailleurs l'Ordre Compoſite, ainſi élevé, ſe ſeroit découvert en entier du point de diſtance où l'on doit conſidérer cette façade; au lieu qu'on ne voit que cet Attique, à moins que d'être ſi éloigné, qu'alors on n'apperçoit plus que les maſſes générales de tout l'édifice. On en a uſé ainſi que nous le recommandons à St. Pierre de Rome, à la Sorbonne, au Val-de-Grace, & aux Quatre Nations, à l'exception d'un ſtilobate continu qu'on a obſervé à quelques-uns de ces monumens, & qui réuſſit beaucoup mieux. Sans doute Manſard a préféré cet Attique, pour que

Hôtel des Invalides.

les croisées de ce petit étage éclairassent la double voûte dont nous avons parlé, page 200, Planche VII, Figure II. En effet cette lumiere, ainsi que nous l'avons déja observé, paroît aussi nécessaire que l'idée en est ingénieuse; ce qui doit apprendre à ne jamais juger d'un ouvrage d'Architecture qu'on n'ait pénétré les raisons qui ont porté l'Architecte à user de certaines licences, lorsque par leur moyen il en résulte un bien réel dans les parties les plus essentielles de son édifice.

Il est vrai que cette maniere d'user de licences dans l'Architecture demande de la retenue principalement quand elles tombent sur les parties principales d'un bâtiment, & qu'il faut qu'il en résulte de grandes beautés pour en dédommager. Aussi n'appartient-il qu'à un homme d'un mérite éminent d'oser les risquer, encore ne doivent-elles jamais être imitées dans d'autres occasions, parce qu'étant déplacées elles deviennent plus ou moins vicieuses. Le trumeau placé dans le milieu de cette rotonde est encore une inadvertance d'autant moins tolérable que la nécessité n'en est ni visible ni apparente; & qu'elle n'a de fondement, selon le sentiment de quelques-uns, que par la difficulté d'avoir pû ajuster la décoration du dedans de cette coupole d'une maniere convenable.

Aux deux côtés & au rez-de-chaussée de ce frontispice, se voyent en ailes tenues fort basses, d'un côté les bâtimens de l'Infirmerie, & de l'autre ceux destinés aux principaux ouvriers de la maison, au-dessus & derriere lesquels se remarque la hauteur en retour des principaux corps de bâtimens de cet Hôtel, dont nous avons parlé en expliquant la Planche II. Ces bâtimens ne sont exprimés ici que pour donner une idée de l'immensité de cet édifice, car leur ordonnance n'a rien de commun avec celle du portail que nous venons de décrire, & qui a été élevé depuis, beaucoup plus pour la magnificence que pour l'utilité de cette maison.

La Figure II fait voir le plan de la rotonde, pris sur la ligne AB, où il est aisé de remarquer le trumeau placé dans les quatre axes principaux de ce dôme, sans doute ou pour les raisons que nous venons de rapporter, ou pour rassembler la force des contreforts qu'expriment les colonnes qui se trouvent placées dans les diagonales, formant autant de points d'appui & entretenant l'équilibre, le poids, & la poussée de la premiere voûte qui termine intérieurement cette rotonde.

La Figure III prise sur la ligne C D fait voir le plan de la balustrade qui couronne cet Ordre, & la saillie des arcs-boutans en console, qui retiennent la poussée de la seconde voûte extérieure.

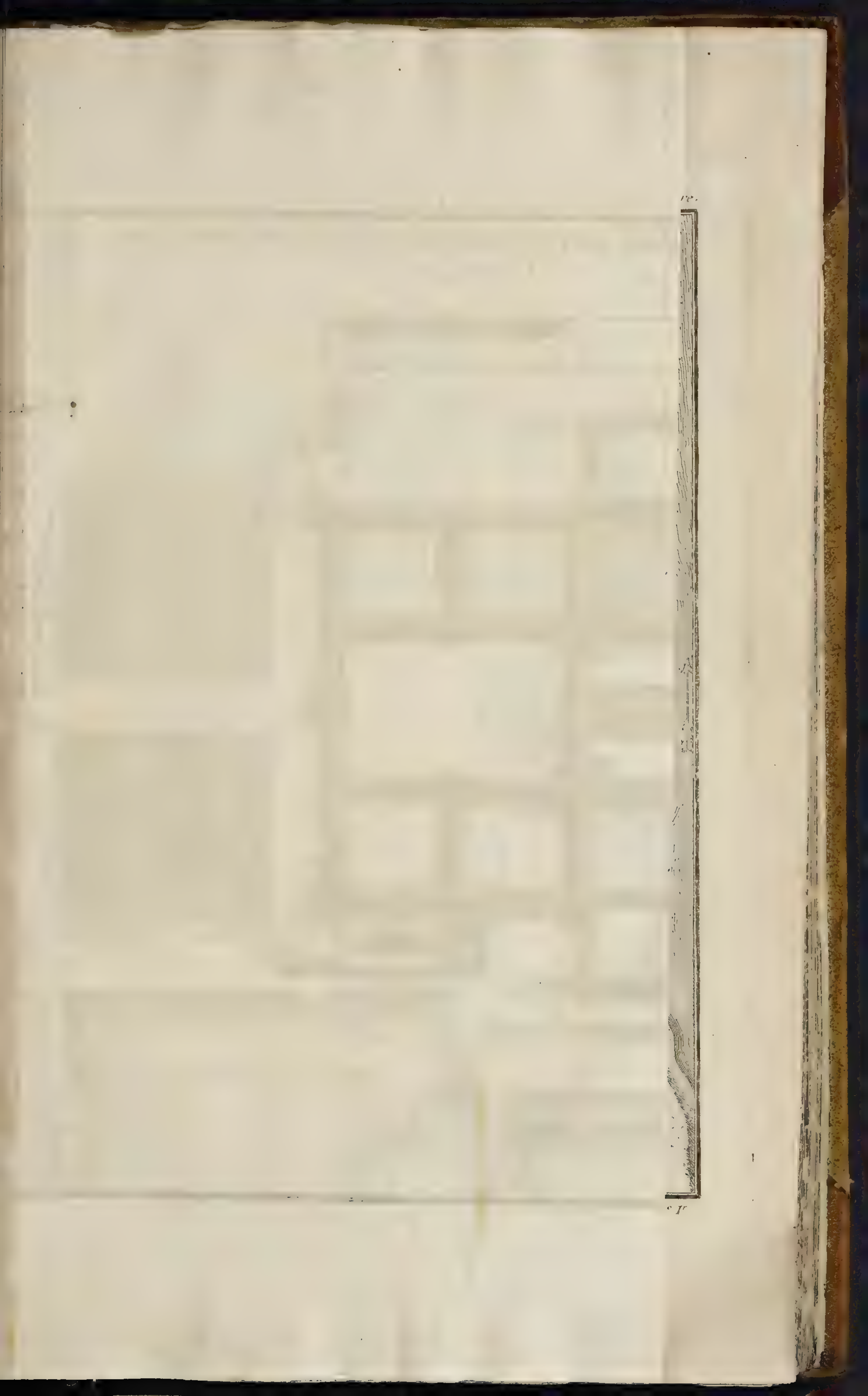
La Figure IV prise sur la ligne E F, fait voir les massifs qui soutiennent le dôme extérieur de ce monument, lequel est construit de charpente couverte de plomb doré, & dont le développement intérieur s'observe dans la coupe, Pl. VII, Fig. 2.

La Fig. V prise sur la ligne G H donne la couverture de ce dôme en vûe d'oiseau avec le compartiment des côtes ou arcs doubleaux qui le décorent extérieurement.

La Figure VI fait voir le plan de la lanterne, pris sur la ligne I K, dans laquelle sont pratiqués des trumeaux où devroient être des percés, ainsi que nous l'avons remarqué en parlant de la coupole.

La Figure VII donne la coupe des Chapelles de St. Gregoire & de St. Ambroise, prise sur la ligne M L, Planche VI, avec l'élévation du maître autel commun aux deux Eglises. Ce dessein, quoiqu'en petit, presente une idée des merveilles dans tous les genres dont cet édifice est composé. Ces Chapelles, ainsi que celle de St. Augustin & celle de St. Jerôme, marquées dans le plan dont nous venons de parler, sont peintes par Boulogne l'ainé, par Corneille, Boulogne le jeune, & toutes les statues, figures, bas-reliefs, trophées, &c, ont été sculptées par Barois, Fremin, Le Lorrain, Poultier, Coustou, Slodtz, Bertrand, Le Pautre, Flamant, Hardy, Maziere, Granier, &c, & comme nous l'avons déja remarqué, sont autant de chef-d'œuvres qui nous portent à conseiller d'en aller voir l'assemblage sur les lieux, la description ne pouvant rendre que très-imparfaitement ce miracle de l'art qui fait tant d'honneur à la Nation Françoise.

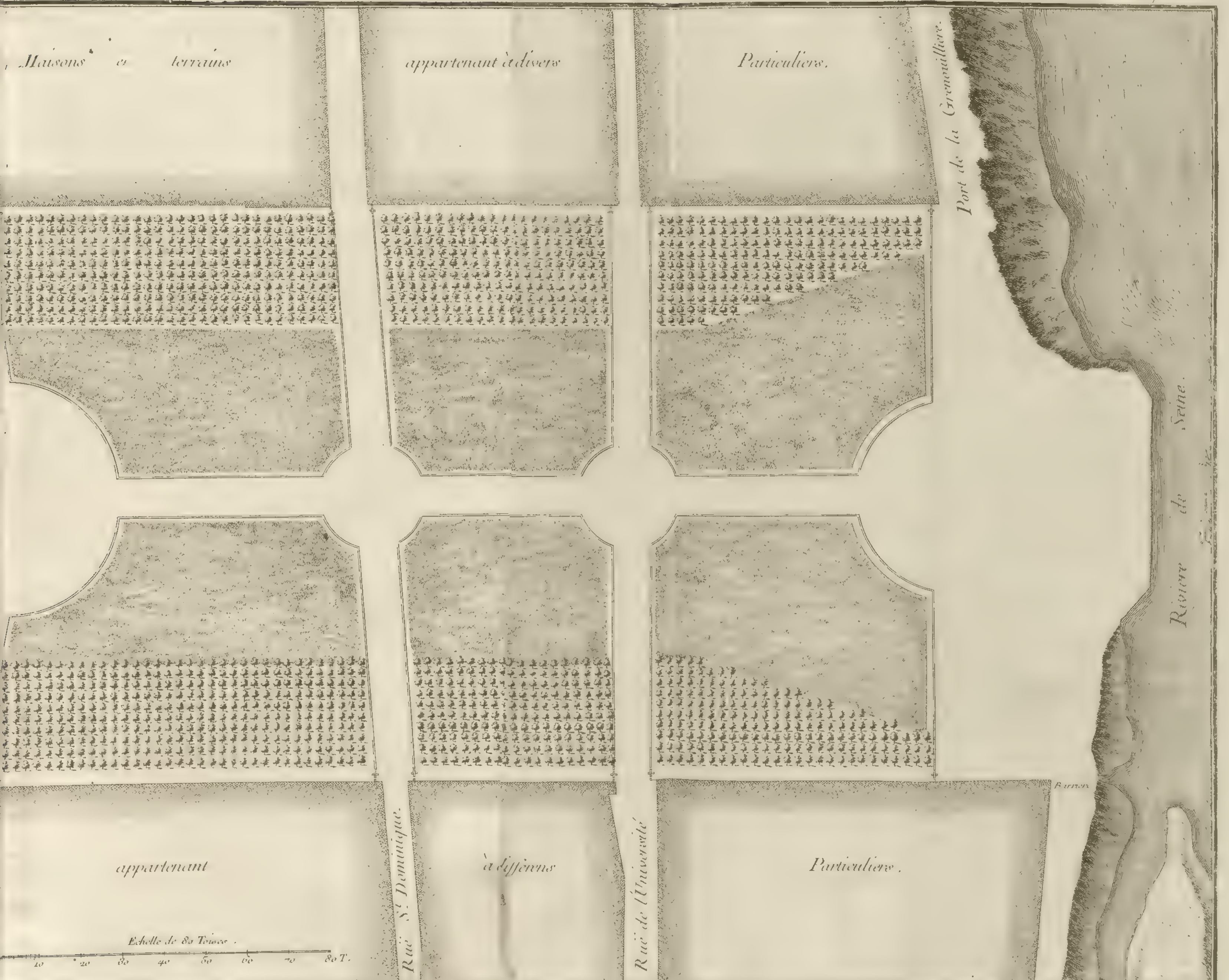
CHAP.



PLAN GENERAL DES BATIMENS, COURS, JARDINS, ET AVENUES DE L'HÔTEL ROYAL DES INVALIDES.

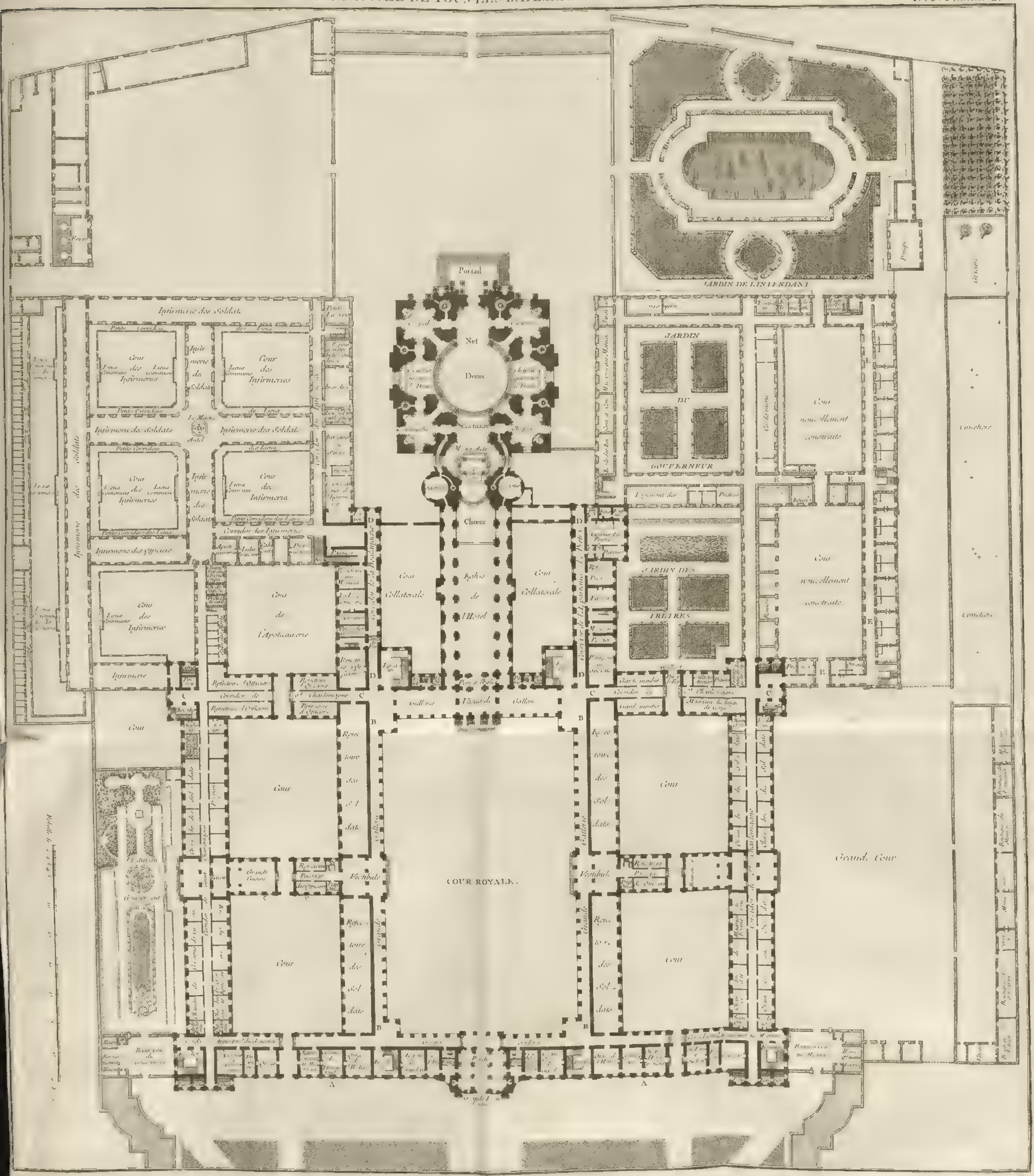
Patte sc.

N.° I. Planche premiere.



A PARIS chez JOMBERT ruë Dauphine. N.° I.

PLAN AU REZ DE CHAUSSÉE DE TOUS LES BATIMENS DE L'HÔTEL ROYAL DES INVALIDES. N.° I.re Planche 2.

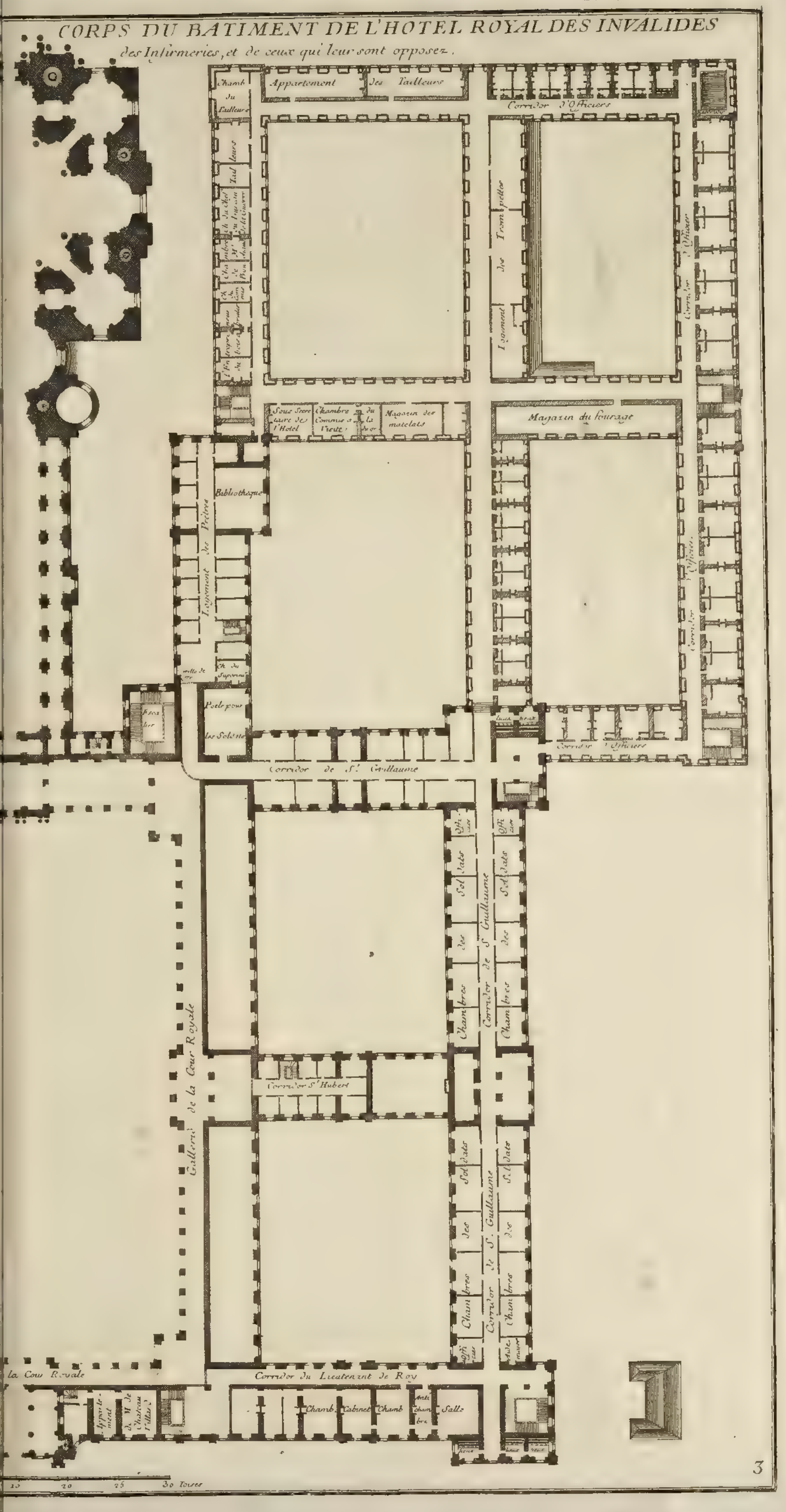


PLAN DES ENTRESOLES DISTRIBUÉES DANS LE PRINCIPAL

Ensemble la distribution du premier étage des Bâtimens

Salle pour les malades
Oratoire des Soeurs
Infirmerie des Soeurs
Salle pour les malades
Lingerie des Soeurs
Garde meuble
Salle pour les malades
Corridor de communication pour les Soeur de l'Infirmerie
Chambre pour les fruits
Lingerie des Malades
Ch. des Soeurs
Magazin des Soeurs pour les malades
Ch. pr. les Confitures
Salle et Cuisine du Controleur
Antichambre et cabinet
Chamb. du Controleur
Corridor de la Boulangerie
Poste pour les Soldats
Corridor de S.t Maurice
Chambres des Soldats
Corridor de S. Maurice
Chambres des Soldats
Corridor S.t Martin
Gallerie de la Cour Royale
Chambres des Soldats
Corridor de S. Maurice
Chambres des Soldats
Corridor de l'Appartement du Gouverneur
Gallerie
Salle
Anti chambre
Chambre à coucher
Cabinet
Bureau du Secretaire
Appartement de M.r l'Intendant

Echelle de 1 2 3 4 5 10


CORPS DU BATIMENT DE L'HOTEL ROYAL DES INVALIDES
des Infirmeries, et de ceux qui leur sont opposez.
Appartement des Tailleurs
Corridor d'Officiers
Logement des Trompettes
Magazin du fourage
Bibliotheque
Logement des Prêtres
Corridor d'Officiers
Corridor de S.t Guillaume
Chambres des Soldats
Corridor de S.t Guillaume
Corridor S.t Hubert
Gallerie de la Cour Royale
Corridor du Lieutenant de Roy
Chamb
Cabinet
Chamb
Salle
la Cour Royale
30 Toises

PLAN DU PREMIER ETAGE DU PRINCIPAL CORPS DE BATIMENT DE L'HOTEL

Chambres pour les Soldats

Corridor de S.t Louis

Chambres pour les Soldats

Grande gallerie

Chamb. des Soldats

Chambres pour les Soldats

Chambres pour les Soldats

Depôt de la Guerre

Chambres des Soldats

Vestibule

Vestibule

Chambres des Soldats

Corridor de Saint Louis

Grande gallerie de la Cour Royale

Soldats

pour les Soldats

Chamb. pour

Controlle General des Troupes

Bureau du Major

Mayor

Aide Major

Archives de la Guerre

Corridor de Saint Louis

Grande gallerie qui regne

Escalier

Ch. du Medecin

Ch. du Major

Escalier

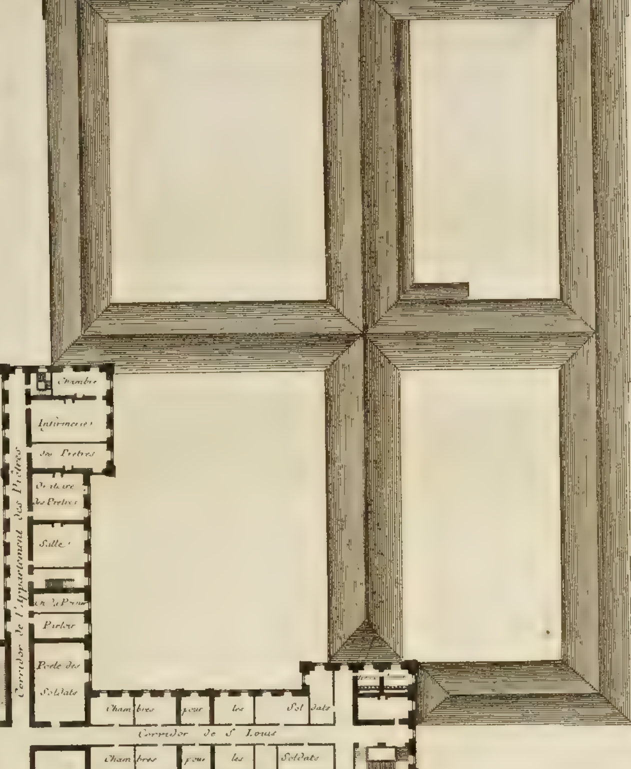
Chamb. de M.r Intendant

Antichambre

Salle d

Echelle de 1 2 3 4 5

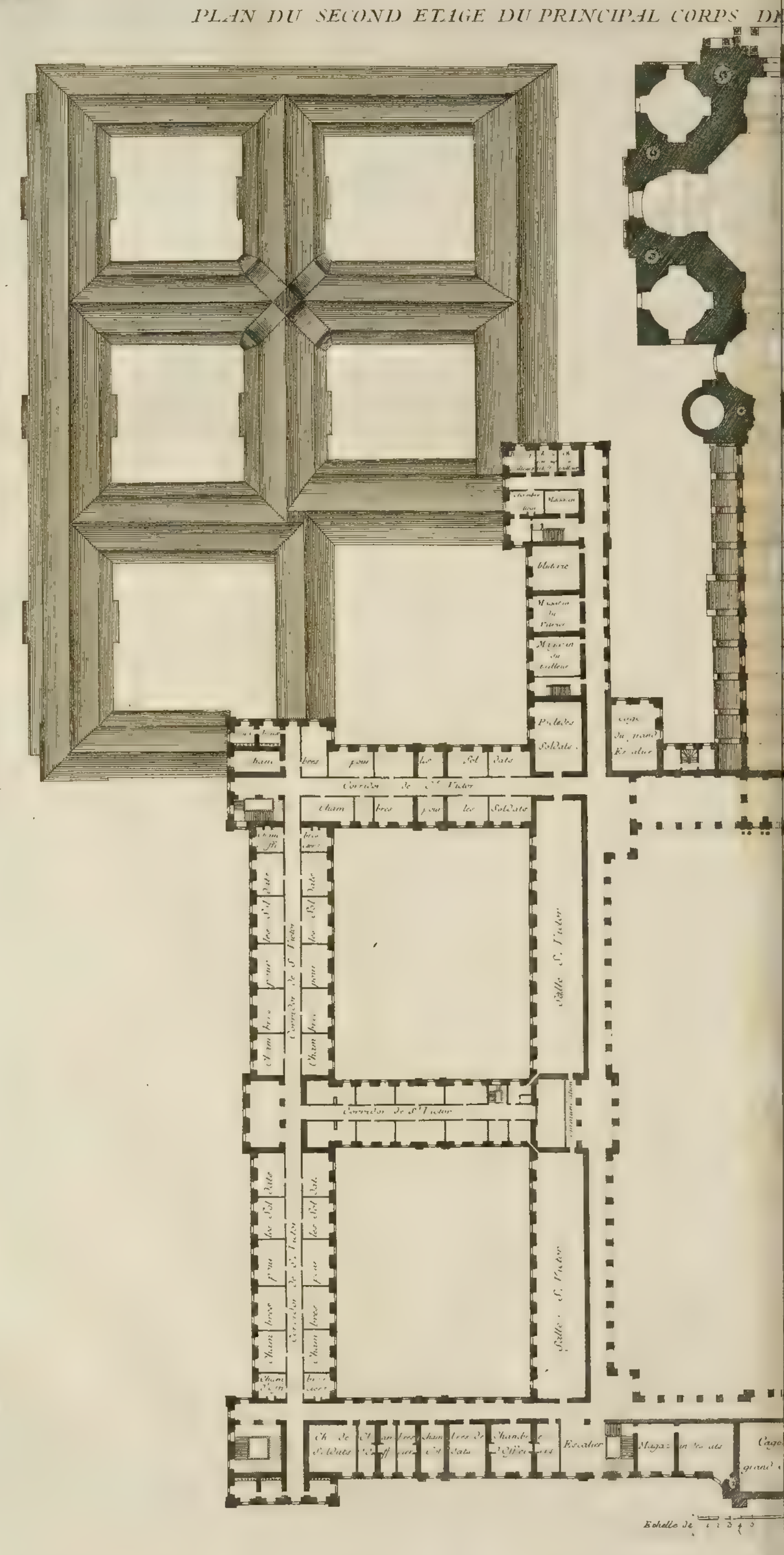
YAL DES INVALIDES avec le dessus des combles des Infirmeries et des autres Batimens de pareilles hauteur

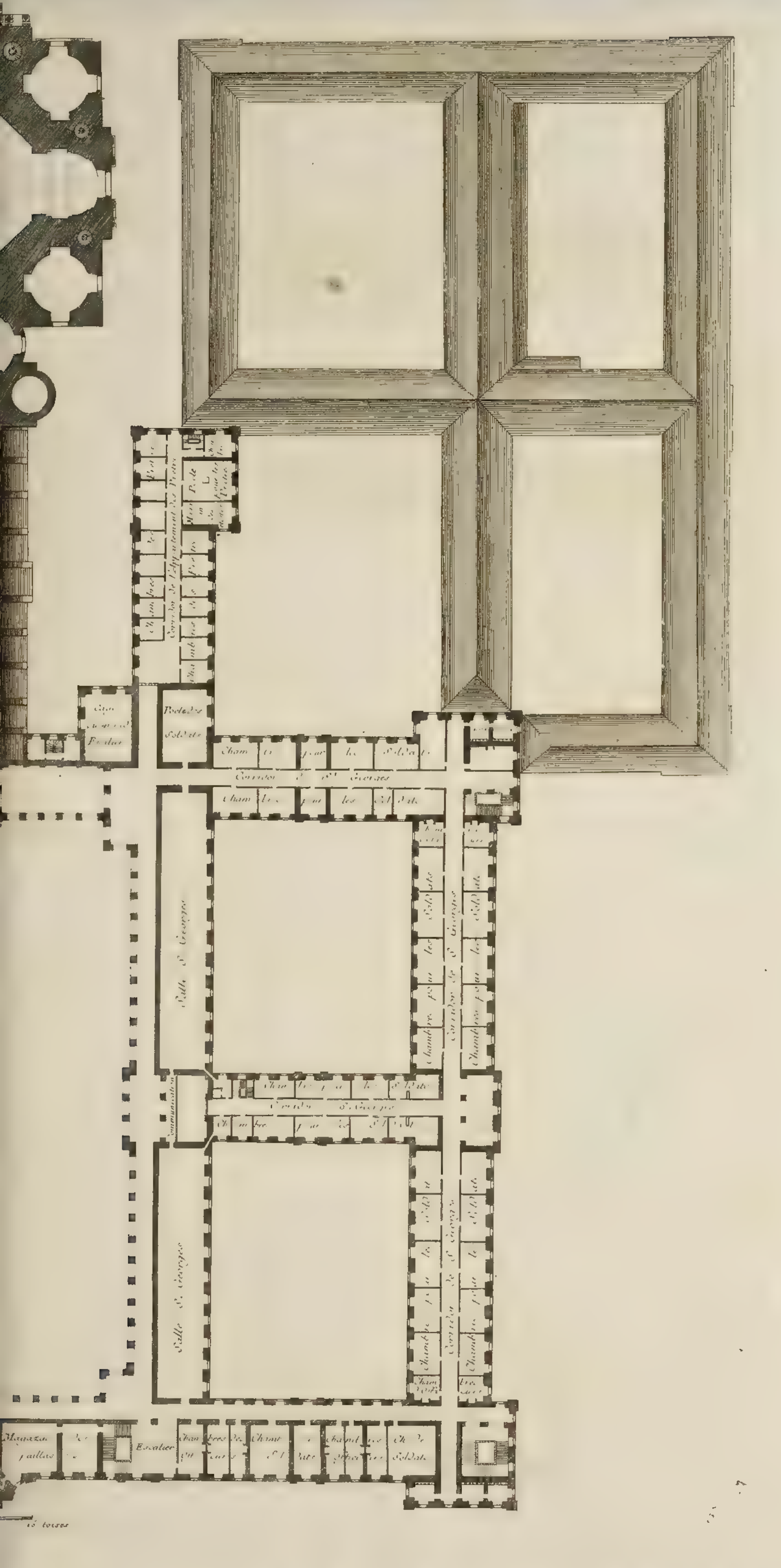


Chambre
Infirmeries des Pretres
Oratoire des Pretres
Salle
Parloir
Poele des Soldats
Corridor de l'appartement des Pretres
Chambres pour les Soldats
Corridor de S. Louis
Grande gallerie
Chambres pour les Soldats
Grande gallerie de la Cour Royale
Corridor de Saint Louis
Vestibule
Chambres des Soldats
Vestibule
Chambres des Soldats
Chambres pour les Soldats
Chamb. pour les Soldats
Prevost de l'Hotel
Corridor de Saint Louis
de la Cour Royale
Cabinet du Controleur General
Cabinet des Archives
Escalier

10 toises

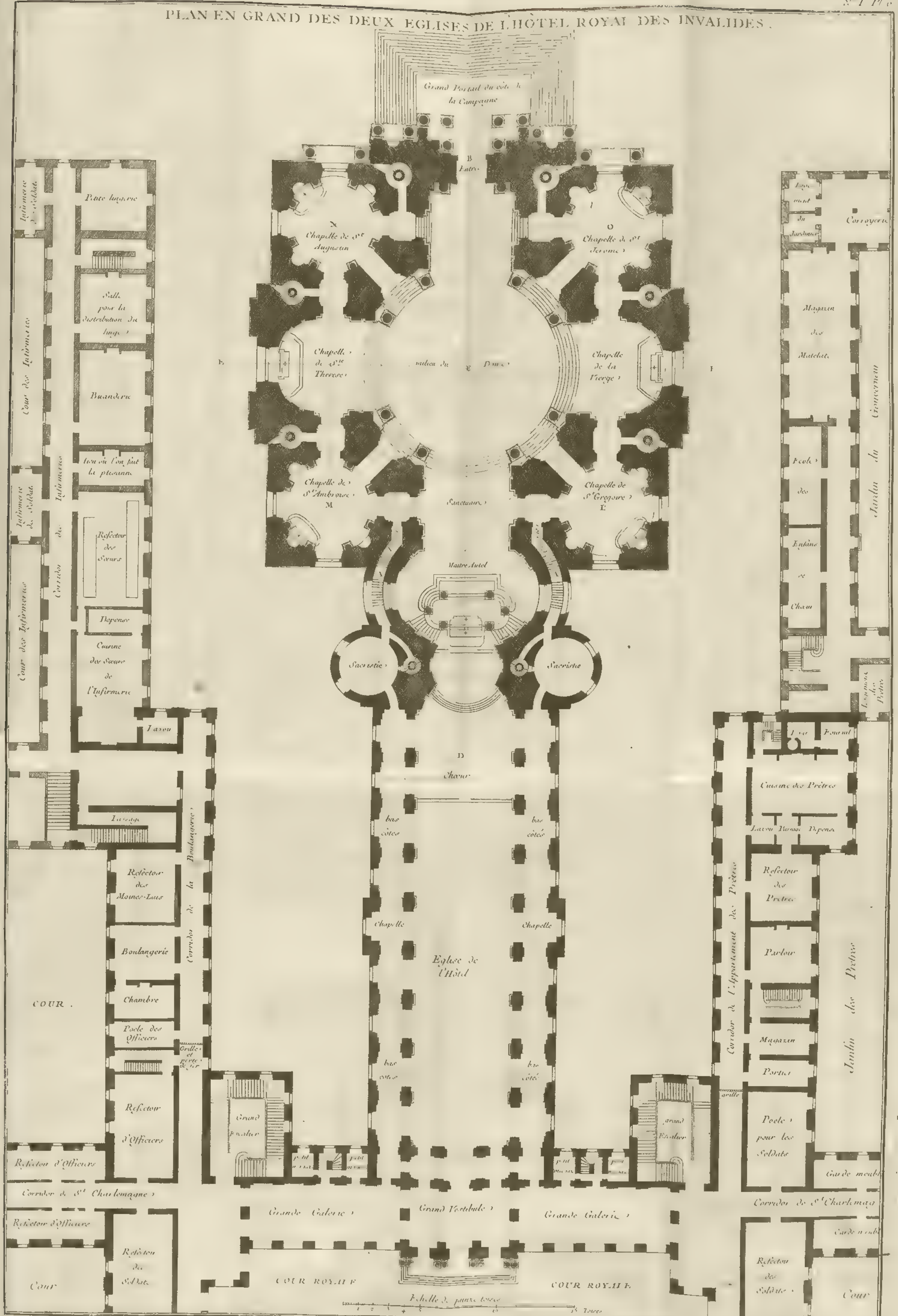
PLAN DU SECOND ETAGE DU PRINCIPAL CORPS DE




Salle S.t George
Salle S.t George
Corridor de S.t Georges
Escalier
15 toises

N.º I. Pl. 6

PLAN EN GRAND DES DEUX EGLISES DE L'HÔTEL ROYAL DES INVALIDES.




ELEVATION D
Figure Premiere.
A
B
P
D
K
N
I
H
Echelle de trente Toises
1 2 3 4 5
10
15
20
25
30

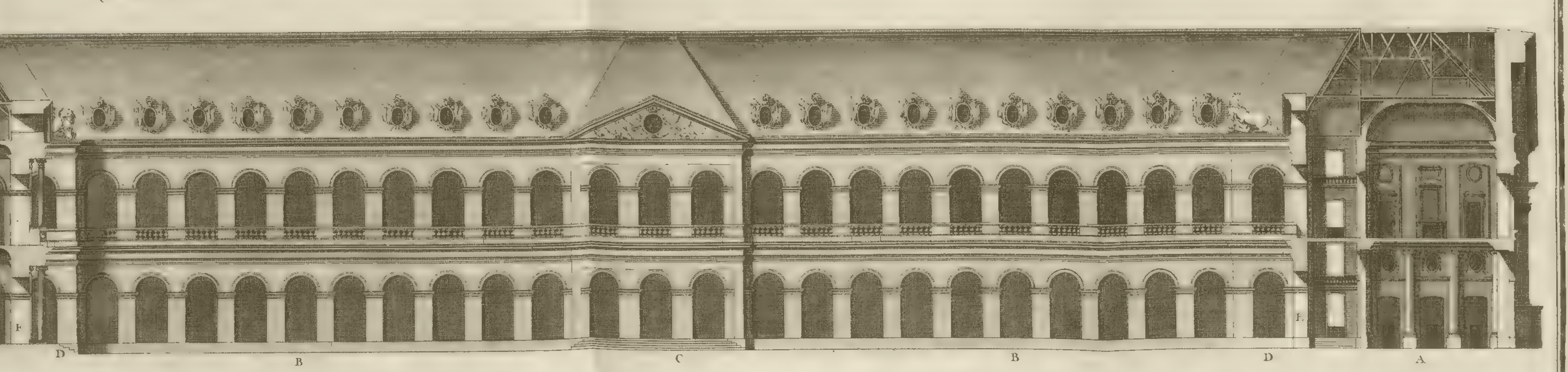
E LA PRINCIPALE ENTRÉE DE L'HOTEL ROYAL DES INVALIDES DU CÔTÉ DE LA RIVIERE



COUPE ET PROFIL DE L'HOTEL ROYAL DES INVALIDES PRIS SUR SA LONGUEUR

Depuis la principale porte d'entrée de la cour Royale jusqu'au Portail de la grande Eglise.

Figure Seconde



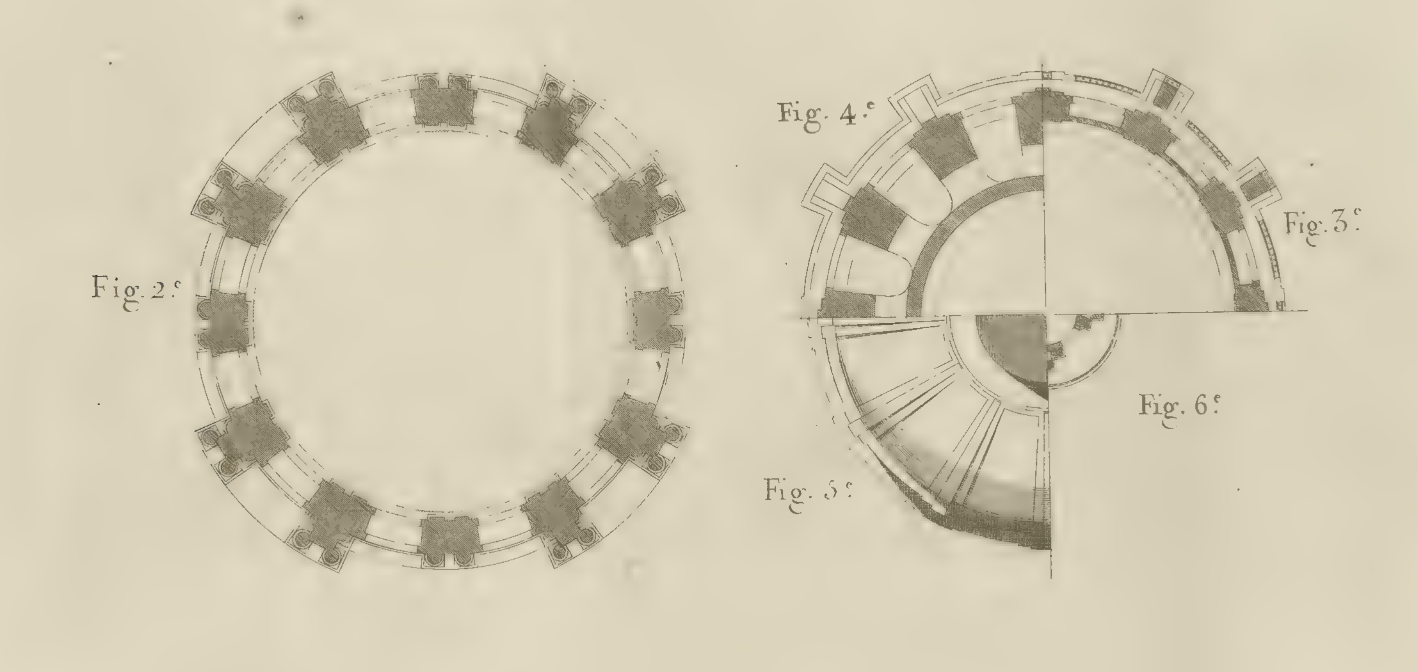
Babel sculp. 7



COUPE DU SANCTUAIRE DE LA GRANDE EGLISE
et des deux Chapelles de S.t Gregoire et de S.t Ambroise,
ou l'on voit en face le maitre Autel et le Baldaquin



DES INVALIDES DU CÔTÉ DE LA CAMPAGNE



K

H

F

D

B

Principal corps de Bâtiment de l'Hôtel

Aile de Bâtiment faisant partie de l'Infirmerie.

20 25 30 30 Toises

Babel Sculpsit.

CHAPITRE II.

Description de l'Hôtel de Madame la Duchesse du Maine, situé rue de Varennes, Fauxbourg St. Germain, près les Invalides.

CET Hôtel a été bâti en 1728 sur les desseins de M. Gabriel le pere, premier Architecte du Roi, & sous la conduite de M. Aubert, Architecte, pour M. Perrin de Moras, Maître des Requêtes. En 1736, sa veuve l'a vendu à vie à Madame la Duchesse du Maine, veuve de S. A. S. Louis-Auguste de Bourbon, Duc du Maine, pour le prix de cent mille livres en especes, & cinquante mille livres qui seroient employées à la construction d'un bâtiment pour les Officiers de sa Maison, qui après la mort de S. A. rentrera à Madame de Moras, ce que Madame la Duchesse du Maine a exécuté. En conséquence elle a fait construire dans le potager à l'endroit marqué O (Pl. I.) une aile de batiment qui lui a couté quatre-vingt mille livres, dans laquelle demeurent Mrs. les Ecuyers, Intendans, Aumônier, Médecin, Secretaires, &c. Nous n'avons point fait cette addition, ce bâtiment n'ayant pour objet que la commodité, dont nous aurons occasion de parler plus d'une fois dans la suite de ce Traité. Hôtel de Madame la Duch. du Maine.

Plan général. Planche premiere.

L'emplacement de cet Hôtel a de longueur 100 toises sur 54 de large, & est occupé du côté de l'entrée par une grande cour de 16 toises de largeur sur 24 de profondeur, à la droite de laquelle sont pratiquées plusieurs basses-cours destinées à l'usage des cuisines, des offices, écuries, & remises, lesquelles dégagent par une porte particuliere donnant sur la rue. Le mur qui sépare la grande cour d'avec les basses-cours est percé & décoré de deux piédroits qui simétrisent avec une grille qui lui est opposée & qui donne entrée à plusieurs bosquets A faisant partie des jardins de propreté.

Au fond de la grande cour & en face de la porte d'entrée D s'éleve le principal corps de logis qui a de longueur 21 toises deux pieds, sur 10 toises de profondeur, lequel est isolé & élevé sur une terrasse B de 6 pieds d'élévation. Comme ce bâtiment a plus d'étendue que la largeur de la cour, les murs C sont peu élevés, de maniere qu'ils n'empêchent pas de cette cour de jouir de toute la longueur du bâtiment. Au pied de la terrasse B est pratiqué un grand boulingrin E qui renferme deux parterres de gazon découpé, leur forme paroît dans ce dessein un peu longue pour leur largeur, mais dans l'exécution il n'en est pas de même, l'Optique raprochant toujours les parties éloignées, de maniere qu'il faut avoir égard à cet effet de l'Optique lors de la composition d'un plan pour disposer la proportion de ces pieces de verdure à raison de la distance & selon la hauteur dont elles doivent être apperçues, en observant néanmoins d'en user avec plus ou moins de retenue selon que ces pieces se trouvent distribuées sur une surface plane, inclinée, ou enfoncée. Cette derniere considération auroit pû neanmoins engager à rendre ces parterres moins oblongs, le sol des appartemens F étant plus élevé que le fond du boulingrin d'environ 12 pieds : pratique qui auroit rendu plus large la terrasse G qui paroît ici trop étroite, étant bon d'ailleurs d'observer autant qu'il est possible dans un jardin un grand espace libre qui puisse rassembler une nombreuse compagnie. Préceptes sur le jardinage.

Aux deux côtés & sur la longueur de ce boulingrin sont plantés des arbres qui produisent du couvert aux deux grandes allées H, I, dont celle H traverse toute la profondeur du jardin. Aux deux côtés de ces allées, dans la longueur du boulingrin, sont pratiqués des bosquets, des salles de verdure, des cabinets, &c, qui rendent cette maison une des plus riantes des extrémités de Paris. A côté des retours de la terrasse B sont placés deux petits parterres à l'Angloise K entourés d'arbres qui produisent du couvert au sortir du bâtiment, & auxquels on arrive par les petits escaliers marqués L; à gauche de ce jardin de propreté est placé un po-

tager garni de plate-bandes pour les légumes, & d'environ 140 toiſes de murs en eſpalier. Au bout de ce potager, du côté de la rue, vers l'endroit marqué O, ſont pratiquées les nouvellesbaſſe-cours & le bâtiment des Officiers dont nous avons parlé.

Hôtel de Madame la Duch. du Maine.

Dans la baſſe-cour P ſont pratiquées des écuries pour 33 chevaux, huit remiſes, des logemens au rez-de-chauſſée & en entreſoles pour les Officiers, avec des cuiſines & des offices qui dégagent par l'eſcalier M dans les ſouterrains du principal corps de logis, pour arriver de ce bas étage dans le rez-de-chauſſée & y ſervir à couvert pendant l'hiver, ce qui malgré ſon incommodité eſt préférable à placer les cuiſines ſous les appartemens de maîtres. Ce déſagrément ne peut s'éviter qu'en en uſant ainſi, ou en faiſant joindre par un corridor ou autrement l'aile des cuiſines avec le principal corps de logis, ce qu'on auroit pû pratiquer ici en ſacrifiant une partie de la piece marquée N, & en changeant de place la premiere rampe du grand eſcalier qui eſt mal ſituée du côté des croiſées, comme nous le dirons en ſon lieu.

Plan de l'étage ſouterrain. Planche II.

Cette Planche exprime l'étage ſouterrain de cet Hôtel dans lequel ſont diſtribuées une Chapelle, une ſalle à manger pour les Officiers, des caves, des buchers, &c. Le paſſage marqué A eſt celui qui conduit ſous terre à l'eſcalier M pratiqué dans l'aile des cuiſines, Planche premiere, & par lequel on peut ſervir à manger pendant l'hiver dans le bel étage par le grand eſcalier de ce plan marqué B. Tous les murs de refend & de face ſont aſſujettis à la diſtribution du rez-de-chauſſée, à l'exception de ceux marqués C, pratiqués exprès pour empêcher la voûte du milieu de ces fondations d'être trop ſurbaiſſée & d'avoir une trop grande pouſſée, comme cela ſeroit arrivé ſi elle eut pris naiſſance ſur les deux murs D D; au lieu qu'étant partagée, chaque voute eſt en plein ceintre, & l'on évite la dépenſe d'une plus grande épaiſſeur aux murs D D. Tout cet étage eſt éclairé par des ſoupiraux pratiqués dans la hauteur de la retraite qui ſert d'empattement aux murs de face; mais comme ils ont peu d'ouverture, principalement du côté de la cour, les pieces diſtribuées dans ce ſouterrain ſont peu ſalubres, & même d'une humidité qui les rend impraticables.

Plan au rez-de-chauſſée. Planche III.

La diſtribution de ce plan eſt très-réguliere, & quoique ce bâtiment n'ait que 21 toiſes deux pieds de face, ſur 10 toiſes quatre pieds de profondeur, non compris les avant-corps, les appartemens qui le compoſent ſont ſuſceptibles de toute l'élégance & de la commodité qu'on exige ordinairement dans un grand Hôtel.

Les enfilades AB, CD, EF, GH, IK, & LM ſont ménagées avec art & ſelon les regles de la diſtribution la plus exacte, celle AB eſt heureuſement terminée par les deux cabinets placés aux deux extrémités de ce bâtiment dont la forme intérieure eſt ingénieuſe, mais qui ne réuſſit pas ſi bien dans les dehors, ainſi que nous le remarquerons ailleurs.

Le Veſtibule qui donne entrée aux appartemens eſt un peu ſpacieux pour le ſallon, ne pouvant ſervir d'antichambre que l'été à cauſe des arcades qui annoncent l'eſcalier. C'eſt pour cette raiſon que depuis que Madame la Ducheſſe du Maine occupe cet Hôtel on a fermé ces arcades par des portes croiſées, afin de pouvoir de cette piece faire une antichambre pour la livrée, & condamné la porte qui conduiſoit de cette piece dans le ſallon. Sans doute la grandeur de la cage de l'eſcalier a déterminé la forme quarrée de ce veſtibule, & l'on peut obſerver à cette occaſion que non-ſeulement il étoit poſſible de la faire plus petite mais auſſi qu'il auroit mieux valu que la rampe O eut été placée en P, parce qu'elle ſe ſeroit mieux préſentée en entrant dans ce veſtibule, & que les marches de la premiere rampe placées du côté des croiſées font toujours un aſſez mauvais effet. Il eſt vrai que par la diſpoſition de cet eſcalier la rampe ſupérieure qui ſe ſeroit trouvée du côté du mur de face auroit auſſi interrompu la proportion de

la hauteur des croisées, mais il falloit surmonter cette difficulté en faisant régner le grand pallier du premier étage le long du mur de face, d'où il seroit résulté une communication bien plus commode entre la droite & la gauche du bâtiment. Hôtel de Madame la Duch. du Maine.

A la gauche de ce vestibule est placée une salle à manger servant aujourd'hui de seconde antichambre, du milieu de laquelle, au point N, les enfilades EF & LM se rencontrent exactement, aussi bien que toute la distribution de ce plan qui est simétrique par la disposition des pieces, leur forme, & leur proportion, & à l'exception de quelques petits cabinets que Mad. la Duchesse du Maine y a fait distribuer & décorer avec beaucoup de goût & d'élégance, ce plan est le même que du tems de M. de Moras. Ces changemens consistent dans un oratoire, des toilettes, des garde-robes, &c, qui ne font pas une augmentation considérable, & les pieces principales n'ayant de différence que dans leur usage, la salle de compagnie tenant lieu d'antichambre pour les Officiers, & la salle d'assemblée qui lui est opposée, servant de chambre à coucher de parade. On a aussi pratiqué à l'endroit marqué P, sous le pallier du grand escalier, une Chapelle, celle des soûterrains étant aussi incommode que celle-ci est placée peu convenablement.

Tous ces appartemens sont décorés avec une très-grande magnificence, & sont ornés de glaces, de dorures, de sculptures de goût, & de meubles de prix.

Plan du premier étage. Pl. IV.

Cet étage est composé de quatre appartemens de Maîtres dont le diamétre des pieces est assujetti à celui du rez-de-chaussée. Celui A, considéré comme petit appartement, auroit été mieux annoncé si le pallier du grand escalier se fût trouvé du côté des croisées, comme nous l'avons proposé, au lieu qu'il faut, pour y arriver, passer par le petit escalier B. Cet escalier est pratiqué ici pour monter aux combles, & dégage dans le rez-de-chaussée, ainsi que ceux marqués C, D, & tous trois montent de fond. Ces appartemens (dont la plûpart étoient de commodité, & qui aujourd'hui servent de logement aux Dames d'honneur de Madame la Duchesse) sont décorés avec plus de simétrie que de magnificence : ils ont aussi été sujets à quelques changemens, mais qui n'étant pas considérables, ne sont point exprimés ici, ayant préféré de laisser cette distribution telle qu'elle a été composée par Mr. Gabriel. On observera que la marche de pallier du premier étage porte à plomb des arcades du vestibule au rez-de-chaussée, de maniere que la cloison E porte à faux sur le plancher, qui par sa grande portée devient peu solide. Toute la construction de ce bâtiment a été d'ailleurs fort négligée, ainsi que son appareil qui est exécuté avec assez peu de soin, comme le sont la plûpart des édifices de nos jours qui sont érigés trop rapidement, & où l'on préfere une possession prompte & instantanée à l'avantage de bâtir pour la postérité.

Elévation du côté de la cour. Pl. V.

Comme dans son origine ce bâtiment étoit une maison particuliere, il a été décoré dans les dehors avec autant de simplicité qu'on avoit introduit de faste dans les dedans. Un avant-corps composé de trois arcades à chaque étage, couronné d'un fronton, deux pavillons de deux croisées & deux arrieres-corps forment l'étendue de cette façade qui a de longueur 21 toises 2 pieds, sur 7 toises 1 pied de hauteur, terminé par des combles à deux égouts, qui sans doute auroient été mieux continus que divisés en trois parties. Il auroit aussi été nécessaire qu'un chéneau regnât sur tout le pourtour de l'entablement, afin d'éviter par-là que les eaux du comble ne tombent au pied du bâtiment : ce qui rend les souterrains fort humides, ainsi que nous l'avons observé. Quelque œconomie dont on veuille user en apparence, la conservation des fondations, & l'humidité que les eaux du Ciel procurent au rez de chaussée lorsqu'elles tombent au pied du bâtiment, doivent être une raison assez forte pour mettre dans toutes les occasions les chéneaux en usage. D'ailleurs, lorsque l'on veut, par nécessité ou autrement, pratiquer au-dessus

de l'entablement, des croisées, des lucarnes en pierre, ou quelques ouvrages de Sculpture, il convient que ces amortissemens soient élevées sur un corps de même matiere, & qu'ils paroissent faire unité avec la façade. Par cette raison un socle ou retraite en pierre eut été préférable à un chéneau de plomb, ce premier paroissant alors couronner la façade, & servir de soutien à l'amortissement pour ne former qu'un tout. La diversité des matieres ne présente jamais à l'esprit cette unité, ainsi qu'on peut l'observer dans les couronnemens des pavillons du côté du Jardin de ce bâtiment, aussi bien que ceux des angles de la cour Royale des Invalides, à la principale façade du College des Quatre Nations du côté de la riviere, aux Places de Vendôme, des Victoires, &c.

Hôtel de M^dame la Duch. du Maine.

La suppression d'un chéneau continu dans ce bâtiment est sans doute une des raisons qui ont obligé l'Architecte d'introduire un fronton dans les avant-corps du milieu de ces façades, afin d'empêcher par-là l'eau des combles de tomber sur le perron qui sert d'entrée aux appartemens, les corniches inclinées de cette espece d'amortissement rejettant les eaux à droite & à gauche de l'avant-corps. Cependant dans une maison particuliere dont la décoration est tenue simple, il ne faut pas faire un trop fréquent usage des frontons, ce genre de décoration devant être reservé pour les frontispices des édifices sacrés, ou pour servir de couronnement à un bâtiment civil du premier ordre. Au reste on pourroit dire que les arrieres-corps de cette façade sont trop étroits, que la forme des croisées n'est pas d'un beau choix, non plus que les arcades de l'avant-corps du milieu, au premier étage; que les trumeaux de celle du rez-de-chaussée sont trop étroits, & en général que la distribution & la décoration intérieure sont beaucoup supérieures à l'aspect des façades; défaut qui n'est que trop commun dans la plûpart de nos bâtimens François.

Elévation du côté des Jardins. Pl. VI.

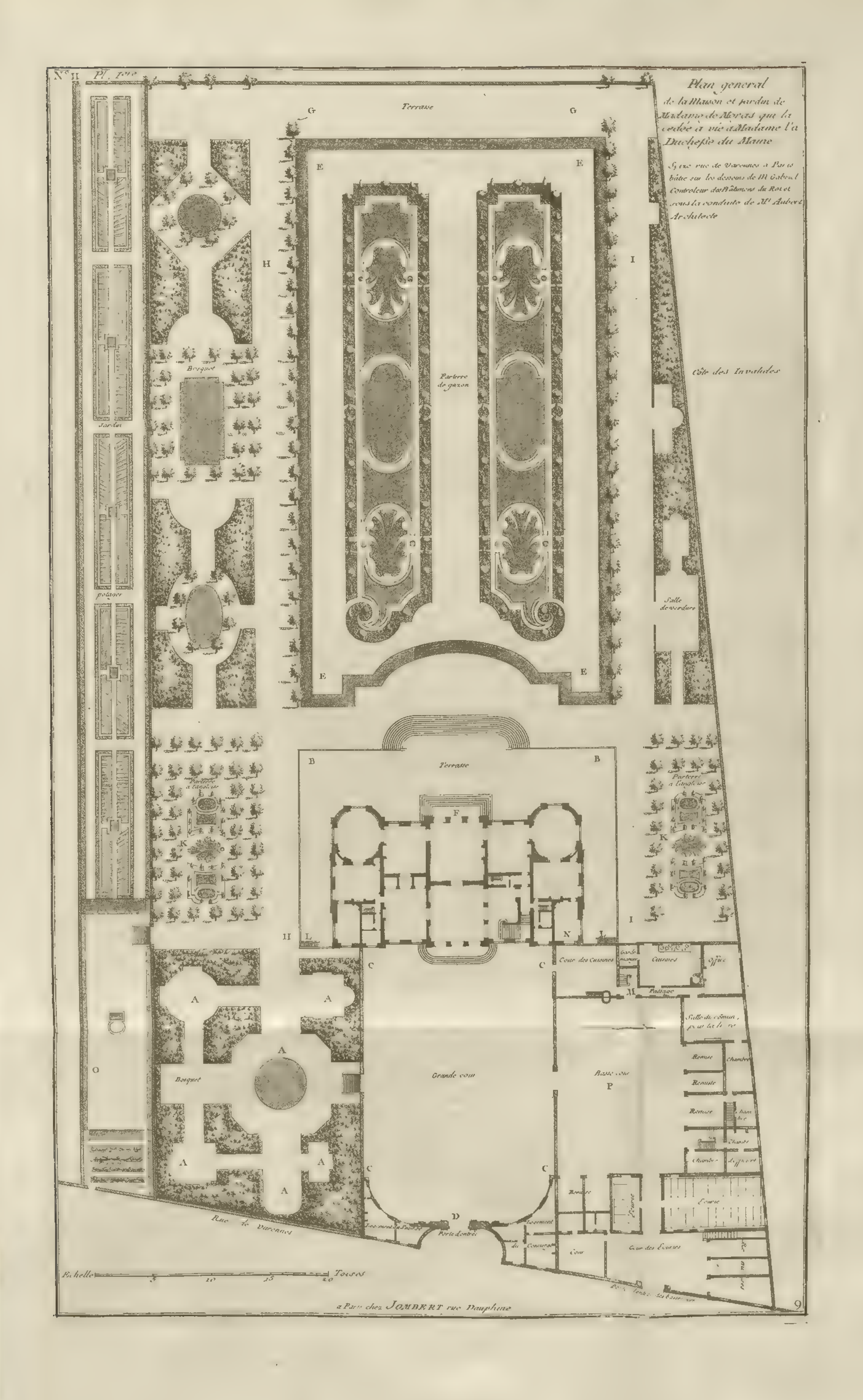
Cette façade est aussi composée de trois avant-corps, mais pour éviter le trumeau du milieu qui se remarque dans les pavillons du côté de la cour, on a dans cette élévation arondi les angles de ceux-ci, & placé une seule croisée dans le milieu; ce qui réussit mieux dans l'intérieur que dans l'extérieur, parce que la proportion de l'avant corps du milieu de ces pavillons est trop svelte, pendant qu'au contraire les tours rondes qui l'accompagnent, rendent toute la masse de ces mêmes pavillons trop pesante. Les arcades du premier étage ne sont pas traitées avec plus de succès, & le grand balcon, soûtenu par des consoles, qui se remarque dans l'avant-corps du milieu, n'exprime pas une bonne Architecture; il est des moyens plus raisonnables de pratiquer une saillie convenable aux balcons extérieurs. Voyez ce que nous en dirons en parlant de l'élévation de l'Hôtel de Belle-isle du côté de la cour, Chap. XXIX.

Il est aisé de s'appercevoir du mauvais effet que produisent les amortissemens des pavillons des extrémités de cette façade, dont non seulement la masse est trop foible pour l'Architecture qui les reçoit, mais qui prenant naissance sur l'égout des combles, semblent postiches, & n'avoir aucun rapport avec le reste du bâtiment. Je n'hésite point d'avancer à ce sujet qu'on devroit supprimer la Sculpture dans un édifice lorsque cette derniere ne peut contribuer à relever l'éclat de l'Architecture. Voyez ce que nous avons dit ci-devant dans l'Introduction, pages 116 & 117, à l'occasion du trop grand usage que l'on fait de la Sculpture dans les édifices.

Coupe & profils pris sur la longueur du bâtiment. Planche VII.

Cette coupe donne en petit la décoration des pieces du milieu du rez-de-chaussée & du premier étage de ce bâtiment, avec le développement de la charpente, l'épaisseur des murs de face, de refend, des planchers, &c, aussi bien que le profil d'un des pavillons du côté des jardins, au-dessus desquels est exprimé l'un des amortissemens dont nous avons parlé, & où il est aisé de remarquer qu'ils ont peu de liaison avec l'Architecture qui les soutient.

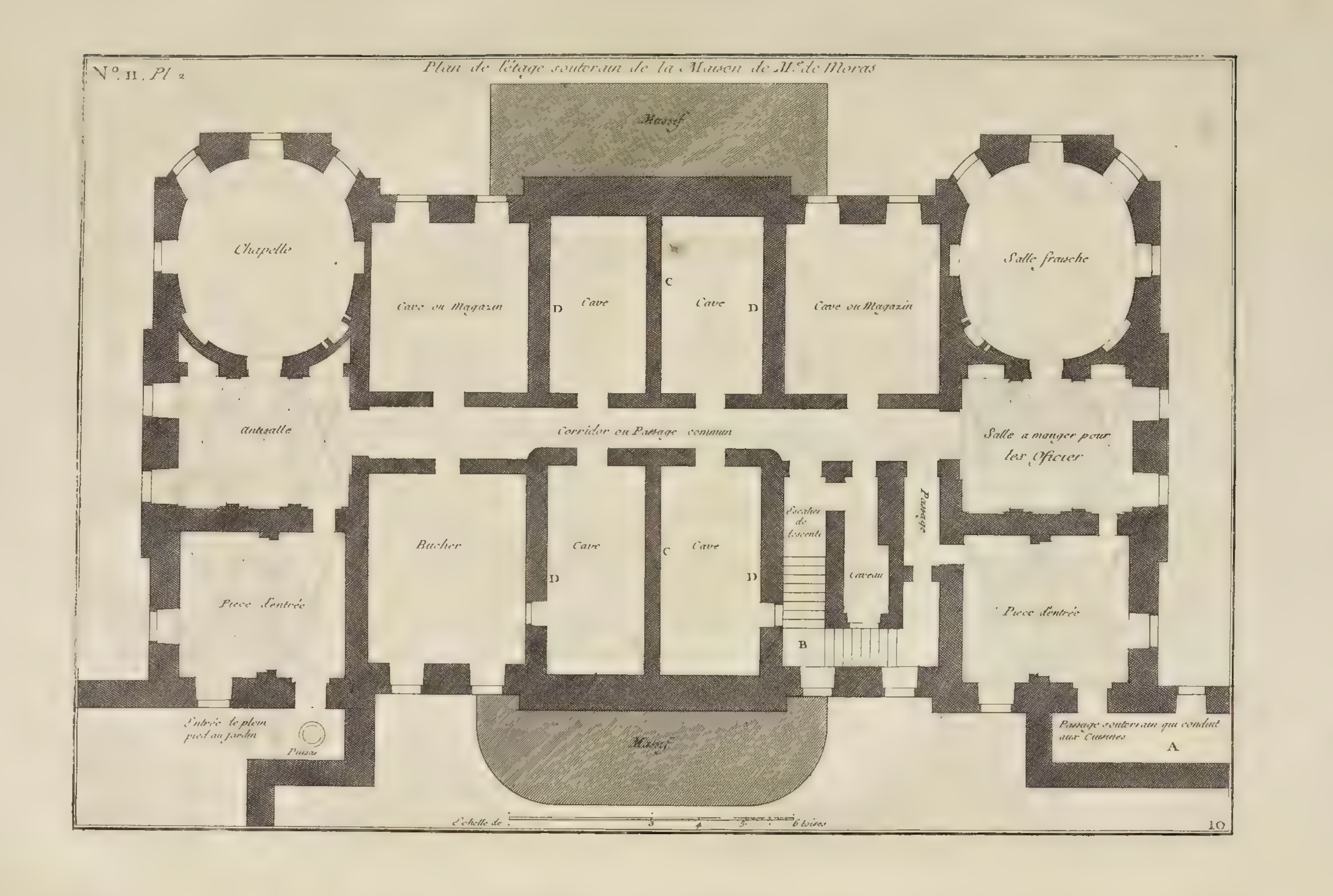
CHAP.

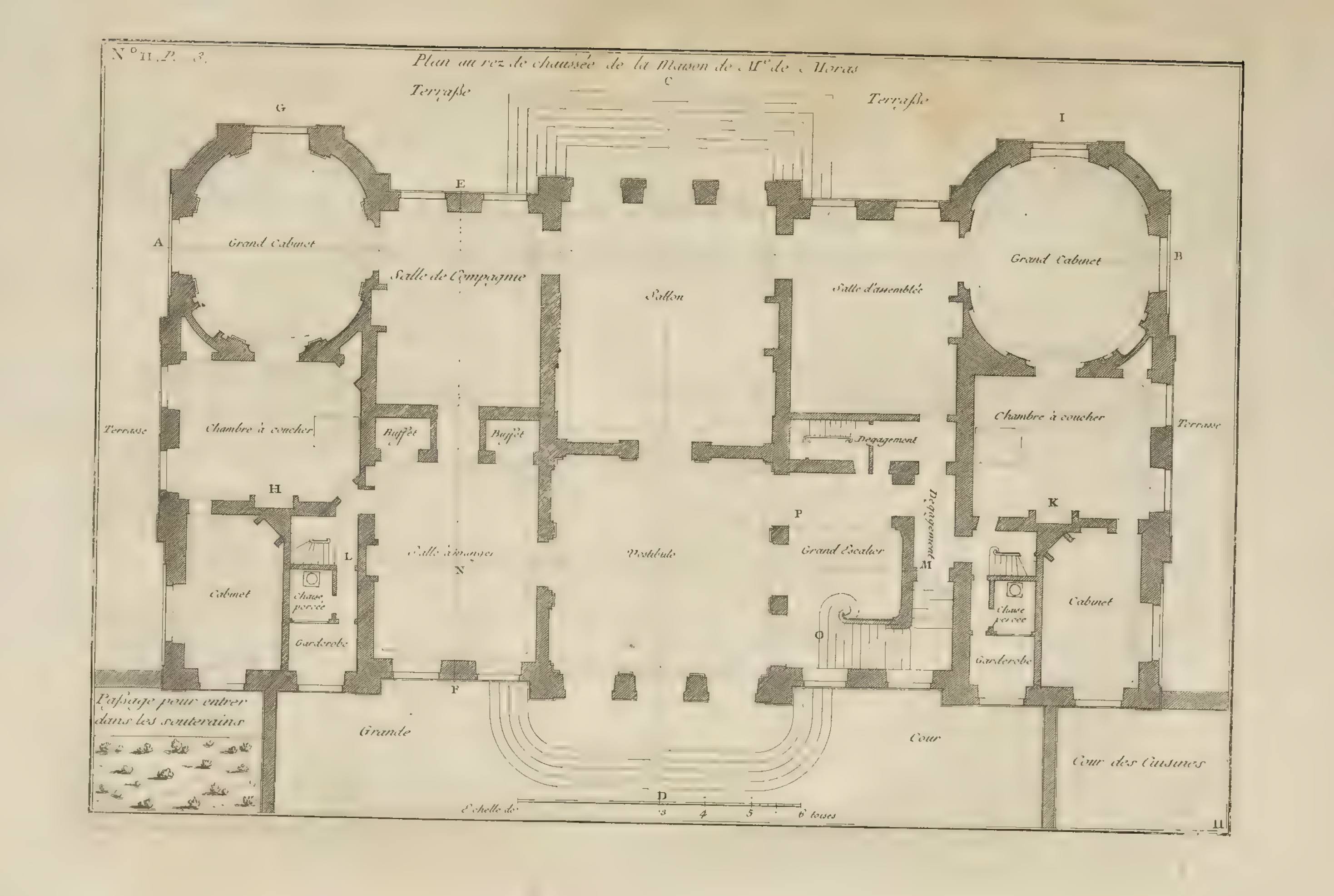


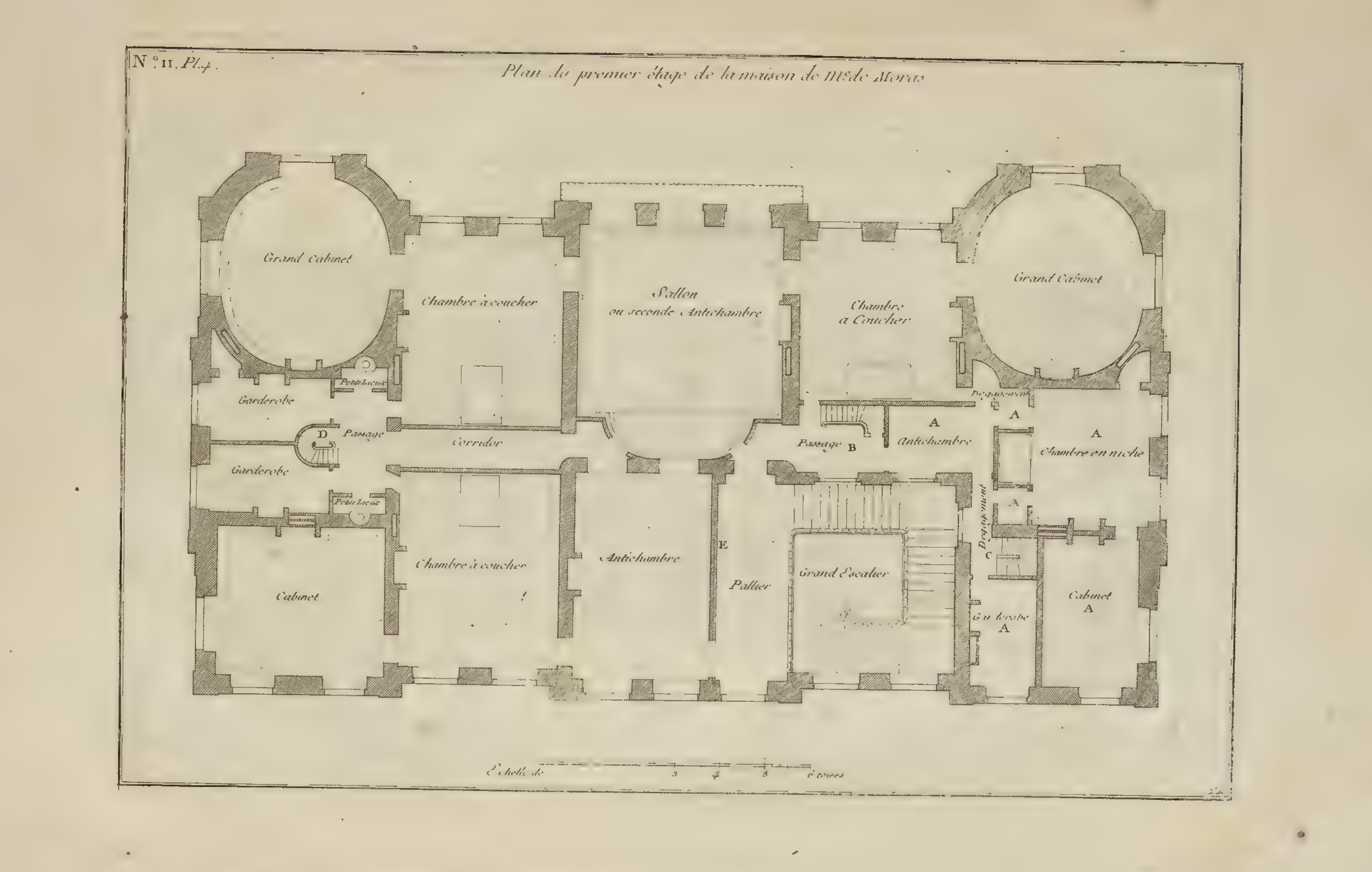
N° II Pl. 1ere
Plan general
de la Maison et jardin de Madame de Moras qui la cedée à vie à Madame la Duchesse du Maine
Sise rue de Varennes à Paris bâtie sur les desseins de M. Gabriel Controleur des Bâtimens du Roi et sous la conduite de M. Aubert Architecte
Terrasse
Parterre de gazon
Côte des Invalides
Salle de verdure
Bosquet
Jardin
potager
Terrasse
Parterre à l'Anglaise
Cour des Cuisines
Cuisines
Office
Grande cour
Basse cour
Ecurie
Cour des Ecuries
Porte d'entrée
Rue de Varennes
Echelle
Toises
a Paris chez JOMBERT rue Dauphine
9

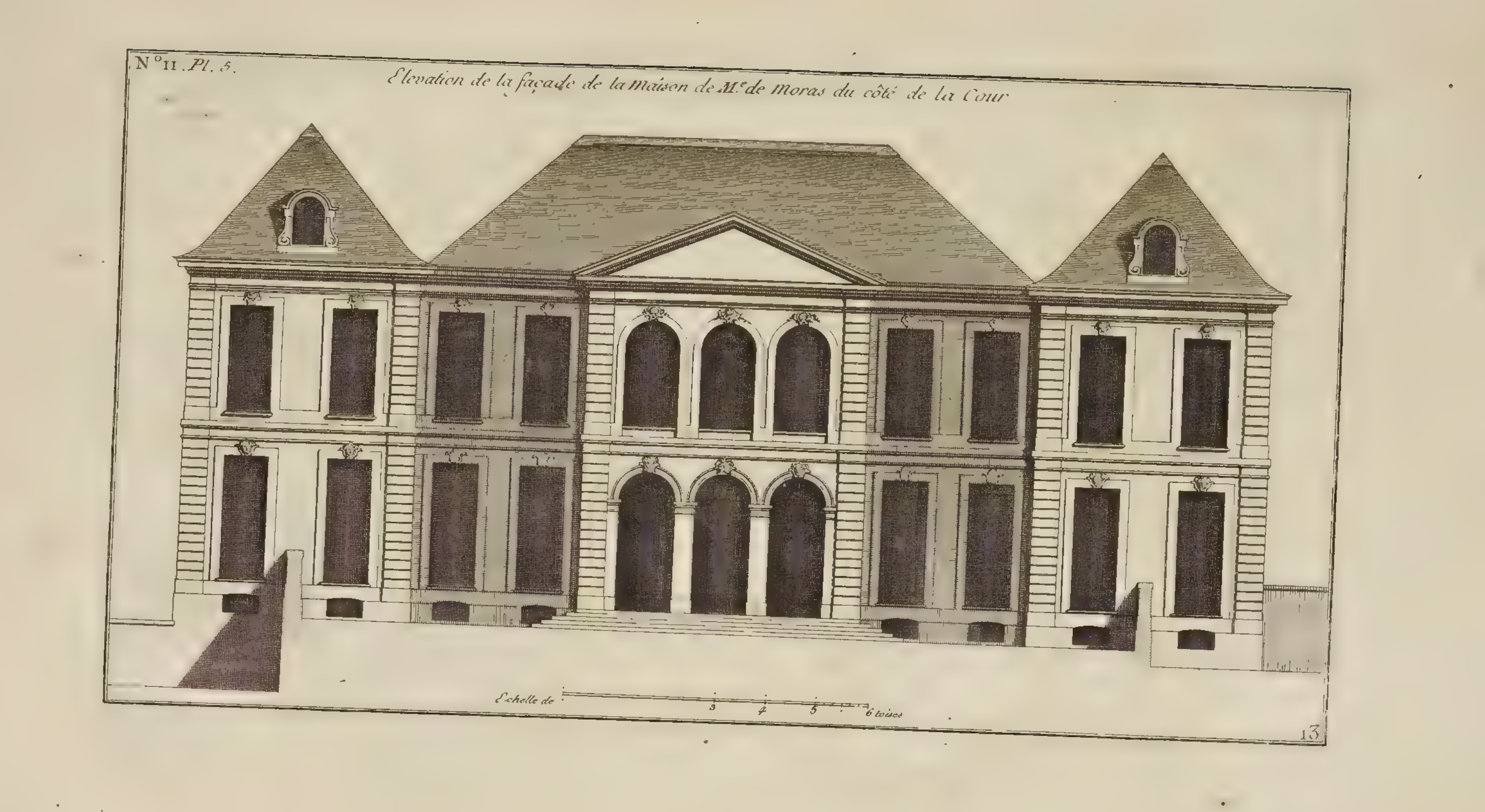


CHAP.

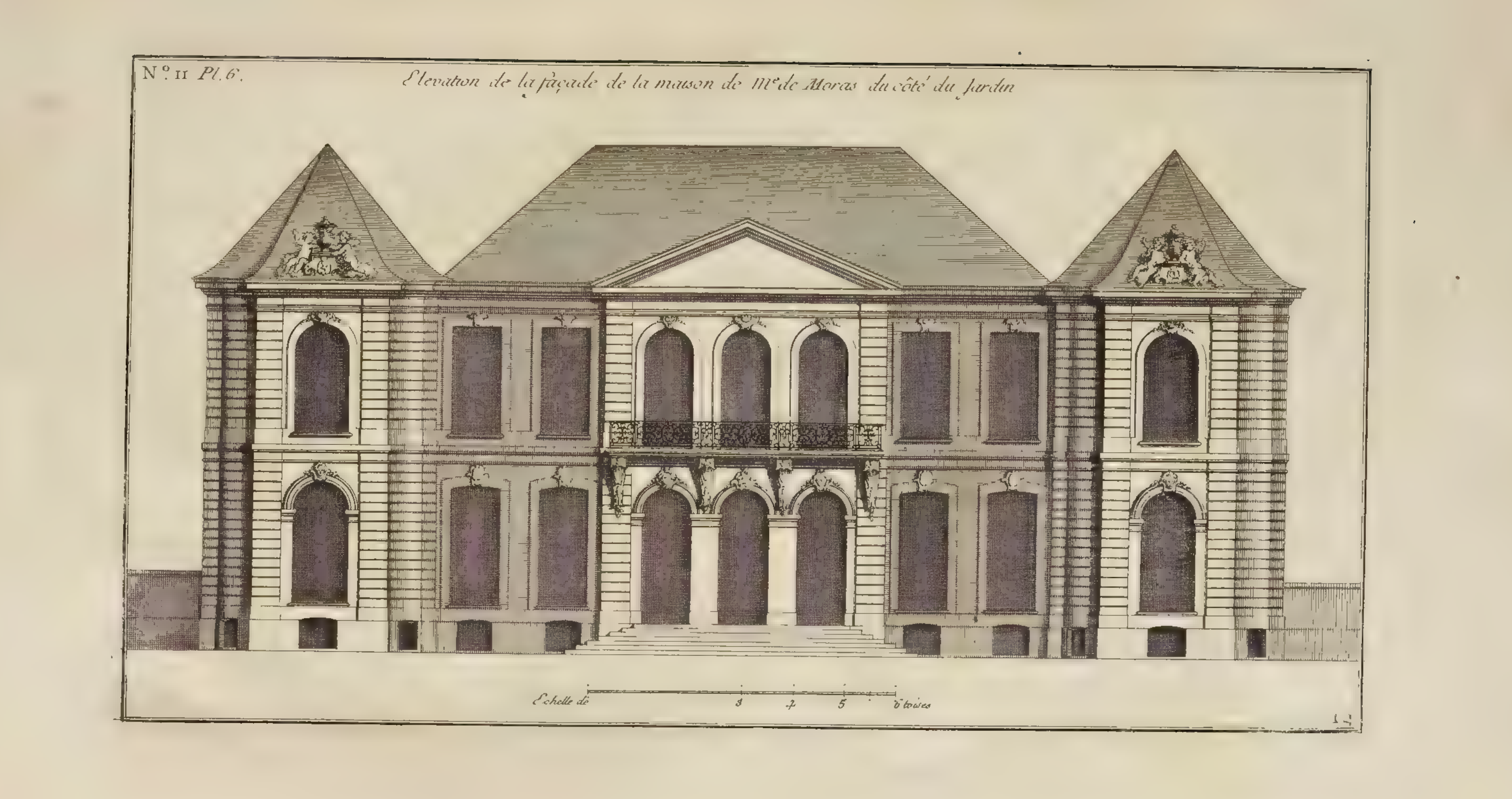

N°. 11. Pl 2
Plan de l'étage souterain de la Maison de M.r de Moras
Massif
Chapelle
Cave ou Magazin
Cave
C
D
Salle frasche
Antisalle
Corridor ou Passage commun
Salle a manger pour les Oficier
Passage
Escalier de descente
Caveau
Bucher
Piece d'entrée
B
Entrée le plein pied au jardin
Puisar
Passage souterain qui conduit aux Cuisines
A
Echelle de 3 4 5 6 toises
10

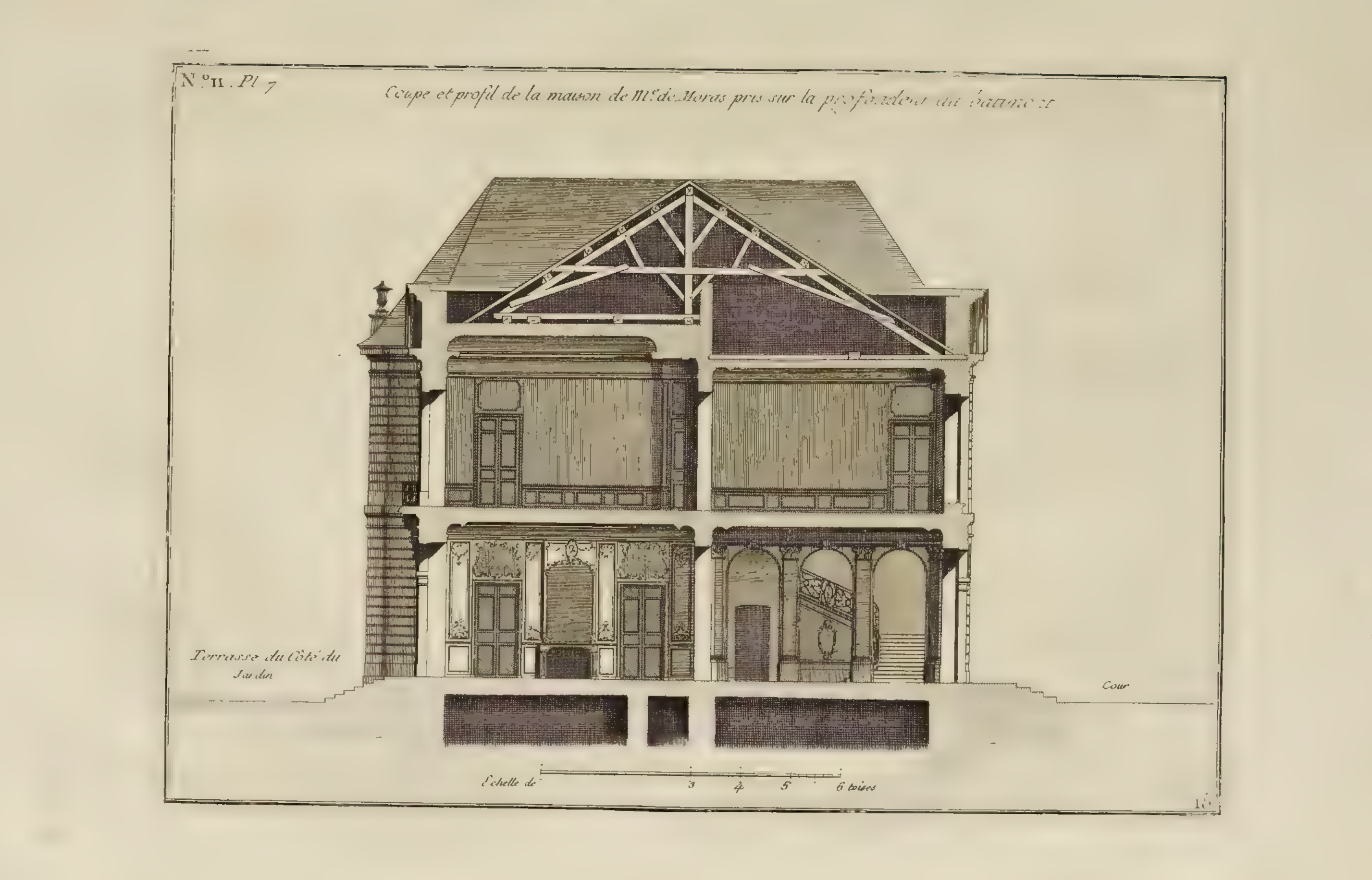

N° II. P. 3.
Plan au rez de chaussée de la Maison de Mr. de Moras
Terraſſe
Terraſſe
Grand Cabinet
Salle de Compagnie
Sallon
Salle d'assemblée
Grand Cabinet
Terrasse
Chambre à coucher
Buffet
Buffet
Dégagement
Chambre à coucher
Terrasse
Salle à manger
Vestibule
Grand Escalier
Dégagement
Cabinet
Chaise percée
Garderobe
Chaise percée
Cabinet
Garderobe
Paſſage pour entrer dans les souterrains
Grande
Cour
Cour des Cuisines
Echelle de
3 4 5 6 toises
A B C D E F G H I K L M N O P


N.° II. Pl. 4.
Plan du premier étage de la maison de M.e de Moras
Grand Cabinet
Chambre à coucher
Sallon ou seconde Antichambre
Chambre a Coucher
Grand Cabinet
Petits Lieux
Garderobe
D
Passage
Corridor
Garderobe
Petits Lieux
Dégagement
A
A
Antichambre
A
Chambre en niche
Passage
B
A
Dégagement
C
Cabinet
Chambre à coucher
Antichambre
E
Pallier
Grand Escalier
Garderobe
A
Cabinet
A
Echelle de
3
4
5
6 toises


N° 11. Pl. 5.
Elevation de la façade de la Maison de M.r de Moras du côté de la Cour
Echelle de
3
4
5
6 toises
13

N.º 11 *Pl. 6.* *Elevation de la façade de la maison de Mᵉ de Moras du côté du Jardin*




N.° II. Pl. 7
Coupe et profil de la maison de M.e de Moras pris sur la profondeur du bâtiment
Terrasse du Côté du
Jardin
Cour
Echelle de
3
4
5
6 toises
16

CHAPITRE III.

Description de l'Hôtel de Clermont, situé rue de Varennes, Faubourg St. Germain, près l'Hôtel du Maine.

CET Hôtel a été commencé en 1708 & fini de bâtir en 1714, sur les desseins & sous la conduite d'Alexandre Le Blond, (*a*) Architecte, pour Madame la Marquise de Sessac, veuve du Marquis de Sessac, de la Maison de Clermont-Lodeve, qui l'occupe encore aujourd'hui. Hôtel de Clermont.

Plan du rez-de-chaussée. Planche premiere.

Le principal corps de logis de ce bâtiment, qui est double, est élevé sur un terrain d'environ 101 toises de longueur sur 18, hors œuvre (*b*). Ce bâtiment a de face toute la largeur du terrain sur huit toises de profondeur, & est situé entre cour & jardin, éloigné de la rue de Varennes d'environ 30 toises. Cet espace est occupé par une avant-cour dans laquelle d'un côté est placée une écurie & de l'autre des remises. Au bout de ces deux ailes de bâtimens qui sont composées d'un rez-de-chaussée & d'une mansarde, sont deux pavillons dans lesquels sont distribuées les cuisines & offices. Cette avant-cour est de forme circulaire du côté de l'entrée & en tour creuse sur la rue, ce qui forme entre ces deux portions de cercle de petites cours particulieres & un logement pour le Suisse. A l'autre extrémité de cette premiere cour & en face de la porte d'entrée est un mur d'appui (*c*) qui la sépare d'avec la cour principale dont la forme barlongue est corrigée par deux terrasses latérales ornées d'arbres & de tapis de verdure qui décorent l'issue de cette maison. Dans le commencement qu'elle fut bâtie elle étoit une des plus riantes du Faubourg St. Germain par la disposition générale de ses bâtimens, leur distribution & leur ordonnance, parties aussi difficiles qu'essentielles à observer dans la composition d'un plan, & que le Blond possedoit à un degré supérieur.

Le principal corps de logis est composé d'un rez-de-chaussée & d'un Attique au-dessus; ce dernier contient des appartemens de commodité & un grand cabinet en forme de gallerie. Le rez-de-chaussée est composé d'un bel appartement de societé & d'un appartement de parade, qui ont été disposés & decorés avec beaucoup de goût lors de l'édification de ce bâtiment, mais qui depuis ont été changés, de sorte qu'on n'y voit plus la gallerie qui se remarque ici, à la place de laquelle est un sallon & plusieurs pieces distribuées avec assez peu de goût & de commodité.

L'heureuse disposition que le Blond avoit sçu donner à ce bâtiment relativement à son peu d'étendue, & où il convenoit néanmoins qu'il y eut des appartemens sortables, devant être habité par une personne du premier ordre, peut seule enseigner combien un Architecte doit sçavoir les regles de la convenance, afin que dans les occasions les moins importantes en apparence on remarque dans

(*a*) Voyez ce que nous avons dit de cet Architecte dans notre Introduction, page 55.

(*b*) Depuis près de 30 ans Madame de Sessac a acquis à la gauche de ce bâtiment environ 12 toises de terrain en largeur sur 100 de longueur; ce terrain a été acheté des créanciers de feu Mr. de Law; cette acquisition a donné lieu de pratiquer des basses-cours, d'ajoûter un appartement & une Chapelle de plain-pied à ceux du principal corps de logis, & de procurer un jardin potager à cette maison; mais comme toutes ces augmentations n'ont rien de bien remarquable, nous ne les donnerons point ici.

(*c*) Ce mur d'appui a été détruit, l'avant-cour & la cour sont communes à présent ce qui rend cette issue sans proportions. Il faut aussi observer qu'actuellement les écuries sont à la place des remises & les cuisines à la place des offices, soit que ce plan ait été gravé à gauche, soit qu'effectivement on ait changé depuis la disposition de ces bâtimens.

Hôtel de Clermont.

ſes productions une certaine magnificence toujours proportionnée au motif qui lui fait mettre la main à l'œuvre.

Au pied de ce bâtiment du côté des jardins eſt une terraſſe de 42 pieds de largeur ſoutenue par un grand talud de gazon qui deſcend dans le jardin, dans lequel au lieu de parterres ſont diſtribués en face du bâtiment des boſquets de charmille recepés à compartimens, & à leur extrémité des allées d'arbres de haute futaye qui produiſent un couvert agréable ſans maſquer la vûe.

Elévation de la façade du côté de l'entrée, & d'une des ailes de l'avant-cour.
Planche II.

La Figure premiere repréſente la face du côté de la rue, compoſée de deux pavillons dans leſquels ſont compriſes d'un côté les écuries & de l'autre les remiſes, de la porte cochere, & de deux murs de clôture qui ſéparent cette porte d'avec les pavillons. Toute cette ordonnance eſt réguliere, d'une forme, & d'une proportion agréables. La porte eſt d'une Ordonnance Ionique (*d*) couronnée d'une corniche architravée, ſurmontée d'un ſocle, & terminée par les armes & les ſupports de cette maiſon, ajuſtés avec des trophées d'armes d'une compoſition fort ingénieuſe, exécutés par François Dumont, de l'Académie de Peinture & de Sculpture, homme fort habile, & dont les ouvrages ſont très-eſtimés.

L'extrémité ſupérieure de cette porte eſt bombée : forme à laquelle devroit être préférée une corniche horiſontale, ce genre de courbe formant un jarret avec les extrémités droites de la corniche qui ne ſont pas agréables, quoique moins vicieuſes que les arcs en plein-ceintre. La crainte de ſe repéter & l'eſſai qu'on veut faire de ſon art font ſouvent haſarder des formes qu'on évite dans la ſuite par reflexion ; ces raiſons doivent rendre un Architecte attentif ſur ſes productions, afin de n'avoir pas le déſagrément après que l'ouvrage eſt fait de laiſſer pour exemple des compoſitions qui, quoiqu'ingénieuſes d'ailleurs, ne ſemblent pas faites pour être imitées.

Cette porte eſt enfermée dans une tour creuſe qui rachete le biais du mur, genre de forme aſſez en uſage pour corriger les obliquités trop communes par l'alignement des rues qui ne ſont pas toujours percées d'équerre dans une grande Ville. Cette tour creuſe n'excede pas la hauteur des murs de clôture, ce qui laiſſe piramider l'ordonnance de la porte, & lui donne cette élégance qu'on remarque dans ſon tout enſemble.

La Figure II préſente l'élévation d'une des ailes, ſituée dans l'avant-cour, faiſant ſimétrie à celle qui lui eſt oppoſée ; au-deſſus de l'étage à rez-de-chauſſée (*e*) de ces deux ailes ſont pratiquées des manſardes dans leſquelles ſont diſtribués de petits appartemens pour les Officiers de la maiſon, des chambres pour les domeſtiques, des greniers, &c. Ces bâtimens ſont iſolés du principal corps de logis & tenus d'une hauteur & d'une ordonnance moins conſidérables, afin de laiſſer au premier une marque diſtinctive de ſa ſupériorité ſur tout ce qui l'environne ; attention qu'il faut obſerver, étant de convenance de donner un air de prééminence au bâtiment principal deſtiné à la réſidence des Maîtres, qui pour cette raiſon doit ſurpaſſer par ſon élévation & l'élégance de ſes proportions tous ceux qui ne ſont deſtinés que pour les hommes ſubalternes ; ce qui a été négligé au Palais Bourbon, ainſi que nous le dirons en ſon lieu.

(*d*) Il y a apparence que ce bâtiment a été gravé ſur le projet de le Blond & non depuis l'exécution, car au lieu d'un Ordre Ionique qui ſe voit ſur cette Planche, c'eſt un Ordre Compoſite, & au lieu de lions pour ſupport ce ſont des licornes, avec des génies d'un deſſein fort élégant, &c ; les conſoles & les enfans exprimés ici ne ſont pas non plus dans l'exécution.

(*e*) A la place des portes & des croiſées quarrées qui ſe remarquent dans cette élévation, on a pratiqué des arcades dans leſquelles ſont enfermées des croiſées, mais cette nouvelle décoration eſt ſi négligée & d'ailleurs ſi peu importante, qu'on a cru ne pas devoir obſerver ces changemens dans cette Planche.

Plan de l'Hotel de Clermont appartenant a Mad^e de Sessac rue de Varennes a Paris, du dessein du S^r. le Blond.

N°. III. *Pl. 1ere*

Jardin

Rampe

Rampe

Terasse

Chambre à Coucher

Galerie

Sallon

Cabinet

Gar-de-robe

Petit Anti Cham bre

Vestibule

Premier Anti chambre

Seconde Anti Chambre ou Salle à Manger

Cour

Grille

Office

Offia

Chambre de lofficier

Cuisine

Garde-manger

Lavoir

Glaciere

A vant cour

Remises

Ecuries

Cour à fumier

Chambre du Suisse

Cour

Lieux

Rue de Varennes

1 2 3 4 5 10 15 Toises

a Paris chez JOMBERT, rue Dauphine.

Elévation de la façade et Porte cocher, du côté de la rue, de l'hotel de Clermont rue de Varennes.

Fig. 1ere

Elévation des Ailes et Pavillons de la Basse-cour

Fig. 2

1 2 3 6 Toises

Elévation de la façade du côté du jardin de l'hotel de Clermont appartenant a Mad.e de Sessac rue de Varennes a Paris.

Du dessein du S.r le Blond Architecte

Fig. 2.

Rampe

Rampe

Elévation du côté de la Cour.

Fig 1.ere

1 2 3 4 5 6 Toises

Elévation du côté de la cour, & Façade du côté des Jardins. Planche III.

La façade du côté de la cour, Figure I, eſt compoſée d'un avant-corps dans le milieu, & de deux arrieres-corps, qui enſemble ont environ 18 toiſes de longueur hors œuvre : l'avant-corps à rez-de-chauſſée eſt décoré d'un Ordre de pilaſtres Doriques, irrégulier. Sans doute l'Architecte, eu égard au peu d'importance de ſon bâtiment, a crû pouvoir ſe diſpenſer de ſuivre ſcrupuleuſement la régularité de cet Ordre ; ce qui n'eſt pas ſans exemple à la vérité, mais qui pour cela n'en doit pas moins être regardé comme une licence dont il ne faut pas abuſer. Ces pilaſtres ſont couronnés d'une corniche architravée au lieu d'entablement, qui forme une platebande dans le grand entrecolonnement de cet Ordre, & laiſſe un libre eſpace à l'entrée du veſtibule. Cette grande ouverture dans une maiſon bâtie à la Ville, ne doit ſe pratiquer qu'avec quelque circonſpection à cauſe de l'air froid qu'elle procure dans l'hiver aux appartemens (*f*); conſidération qui n'a pas lieu dans les maiſons de plaiſance qui ne ſont habitées pour la plûpart que dans la belle ſaiſon. Néanmoins pour la décoration il faut faire attention que dans quelque genre de bâtiment qu'on faſſe uſage de ces entre-colonnes au lieu de portes croiſées, l'ordonnance du premier étage n'étant pas évuidée, ce maſſif ſur un vuide a toujours mauvaiſe grace, principalement quand l'étage ſupérieur n'eſt qu'un Attique, comme dans le bâtiment dont nous parlons, parce que cet Ordre déja court par ſes proportions, rend difforme l'eſpace du grand entrecolonnement de l'Attique qui compoſe une Architecture peu correcte, pour ne pas dire vicieuſe. Au moins dans ce cas faut-il éviter de placer un fronton ſur cet Attique, qui ſemble par ſa largeur écraſer l'ordonnance de l'avant-corps, & préſente un aſpect peu agréable. Il ne faut pas non plus faire uſage inconſidérément de l'Ordre Attique, quoique dans ce bâtiment il réuſſiſſe aſſez bien, principalement dans les arrieres corps de cette façade, & dans toute celle du côté des Jardins, Figure II, où il paroît d'autant plus vraiſemblable, que le rez-de-chauſſée exprime le bel étage, pendant que l'Attique ne ſemble être fait que pour lui ſervir d'amortiſſement ou de couronnement, ainſi que pour contenir des logemens inférieurs à ceux des appartemens diſtribués de plain-pied aux Jardins. Hôtel de Clermont.

Les deux pavillons qui ſont aux extrémités de l'élévation du côté du Jardin, Figure II, forment une agréable diverſité avec l'ordonnance de la façade du côté de la cour. Il ſeroit ſeulement à ſouhaiter que les arcades qui regnent dans le grand arriere-corps du milieu fuſſent obſervées dans ces deux pavillons. Cette face auroit été plus agréable & plus du reſſort de l'ordonnance des pilaſtres qui décorent ces avant-corps. Il ſeroit bon auſſi d'éviter les tables qui ſont dans les piédroits ou trumeaux des arcades, & de ne jamais faire retourner les archivoltes ſur les impoſtes, cette multiplicité de membres d'Architecture dans une ordonnance d'ailleurs ſimple, fait un mauvais effet. En général la baluſtrade qui couronne ce bâtiment eſt beaucoup trop élevée, elle ne doit avoir de hauteur que le quart moins un ſixiéme de celle de l'Ordre Dorique de deſſous, comme appartenant à un Attique, au lieu que ſi elle couronnoit un Ordre régulier, elle pourroit au contraire avoir le quart plus un ſixiéme.

Au reſte ces baluſtrades terminent heureuſement tout ce bâtiment, nommé à l'Italienne, parce que l'on n'en apperçoit pas les combles qui ſont briſés en pluſieurs parties, pour n'être pas vûs d'en-bas.

(*f*) Pour éviter cet inconvénient depuis que ce bâtiment eſt élevé, on a fermé ce grand entrecolonnement par des croiſées, ainſi qu'on le pratique, au moins pendant l'hiver, dans les veſtibules qui ſont percés par des colonades.

CHAPITRE IV.

Deſcription de l'Hôtel de Villeroy, ſitué rue de Varennes.

Hôtel de Villeroy.

CETTE maiſon fut bâtie il y a environ 30 ans dans l'état où elle eſt repréſentée par les planches II, III & IV, ſur les deſſeins de M. Aubry, (*a*) Architecte, pour Mademoiſelle Deſmares. Après ſa mort elle fut vendue à Mr. le Duc de Villeroy qui l'habite aujourd'hui, & qui vers 1746 l'a fait reſtaurer & aggrandir telle que nous la voyons, Planche premiere, ſur les deſſeins de feu M. Le Roux (*b*), Architecte du Roi.

Plan général des bâtimens & jardins de l'Hôtel de Villeroy. Pl. premiere.

En comparant ce plan avec celui de la Planche II, il ſera aiſé de juger des acquiſitions que M. le Duc de Villeroy a faites depuis qu'il occupe cette maiſon, auſſi bien que de l'augmentation des baſſes-cours, des cuiſines, des offices, des écuries & remiſes, &c, dont il a aggrandi ſon bâtiment, ſans oublier la ſalle à manger circulaire & les dégagemens qui l'accompagnent, que ce Seigneur y a fait conſtruire ſur les deſſeins de M. Le Roux, Architecte; on trouvera la décoration intérieure de ce ſallon dans le ſeptiéme Volume, & ſa façade extérieure à la ſuite de ce plan, Planche V, Figure 2.

Cette ſalle à manger n'occupe que la hauteur du rez-de-chauſſée au-deſſus duquel eſt pratiquée une terraſſe; l'on y ſert à manger à couvert des cuiſines, & l'on communique de cette ſalle dans les appartemens par la ſeconde anti-chambre A qui dégage par un paſſage B, dont la forme irréguliere n'eſt pas agréable & préſente aſſez mal l'entrée de la ſalle à manger. On auroit pû avancer le mur de face C juſqu'en E, il en ſeroit reſulté deux avantages; le premier, que la portion circulaire F auroit été moins grande & l'avant-corps G moins petit; le ſecond, que l'entrée de cette ſalle, au lieu d'être dans les angles, auroit été pratiquée en H, ce qui auroit fait un meilleur effet, auroit rendu le paſſage B plus régulier, & procuré des glaces dans les arcades I, qui aujourd'hui ſervent de portes. Ordinairement les additions qu'on fait aux anciens bâtimens ne ſont pas aſſez refléchies, la plupart de nos Architectes n'ont pour objet que la nouvelle bâtiſſe dont ils ſont chargés; cette négligence neanmoins n'eſt pas pardonnable, & ſi lorſqu'il ne s'agit que de la reſtauration ou de l'augmentation de quelques maiſons particulieres, cette inadvertance peut avoir lieu, du moins devroit-on y faire plus d'attention lorſqu'on eſt chargé de faire quelque ſuplement conſidérable dans les edifices d'importance.

Vis-à-vis de cette ſalle à manger, dans les jardins de cet Hôtel, ſont plantés des quinquonces qui procurent du couvert en ſortant du bâtiment. La diſtribution des jardins eſt aſſez agréable & forme un genre de beauté qui ne peut ſe remarquer dans le deſſein: c'eſt pour cette raiſon qu'un homme qui veut réuſſir dans le jardinage doit viſiter dans la belle ſaiſon les differens jardins particuliers pour ſe former un goût juſte & précis de cette partie de l'Architecture; c'eſt là qu'il apprendra à concilier les ſujettions du terrain avec celles du bâtiment, & qu'il pourra étudier le choix des formes les plus convenables pour parvenir à tirer avantage d'un eſpace limité, & obſerver des parties découvertes, en procurant cepen-

(*a*) Mr. Aubry eſt un Architecte de réputation qui a beaucoup fait bâtir à Paris, & dont l'expérience lui a attiré la confiance d'une infinité de grands Seigneurs. Entre les bâtimens conſidérables qu'il a fait ériger l'on peut compter la Chambre des Comptes, dont il a été Controlleur, & qui a été finie en 1740, l'Hôtel de Bouillon, ſur le Quai des Théatins, l'Hôtel de la Vrilliere, &c.

(*b*) Mr. le Roux, un des Architectes modernes qui ait été le plus employé de ſon tems, étoit éleve de Mr. Dorbay; il avoit beaucoup de génie & excelloit principalement dans la partie de la décoration des appartemens. Cet Architecte a bâti pluſieurs beaux Hôtels à Paris, entr'autres l'Hôtel de Mazarin, aujourd'hui l'Hôtel de Rohan-Chabot, l'Hôtel de Roquelaure, aujourd'hui l'Hôtel de Molé. Il a décoré la gallerie de l'Hôtel de Villars & une infinité de belles maiſons de plaiſance. Il eſt mort vers 1740, Architecte du Roi, âgé d'environ 69 ans.

dant

dant de l'ombrage, selon l'étendue du terrain & ses différentes situations. Hôtel de Villeroy.

Si l'on avoit percé dans la salle à manger les portes H au lieu de celles I, & si l'on avoit mis deux croisées dans la longueur du nouveau mur de face K, une de ces croisées, qui auroit enfilé les portes H, auroit engagé à placer le milieu de l'allée de tilleuls en portique marquée L, vis-à-vis ce nouveau percé, & l'on auroit procuré à cette salle à manger un bien différent coup d'œil.

Les diverses réflexions que nous nous proposons de faire dans la quantité des bâtimens qui composent cet ouvrage seront sans doute de quelque utilité à ceux qui veulent faire leur profession de l'Architecture, & c'est en faveur de ceux-ci que nous faisons ces observations; c'est pourquoi je prie le Lecteur de ne pas croire que les jugemens que je suis obligé de porter sur chacun de ces édifices soient dictés par un esprit de critique, mais de considérer qu'il ne m'est pas possible d'instruire la plupart de ceux pour lesquels ce Livre est fait, sans leur donner des moyens de rectifier ou d'éviter les licences ou les fautes que l'on peut y reprendre.

Plan au rez-de-chaussée de la maison de Mademoiselle Desmares, faisant partie aujourd'hui de l'Hôtel de Villeroy. Planche II.

Le principal corps de bâtiment entre cour & jardin, qui dans son origine étoit destiné pour une maison particuliere, n'a que 11 toises de face sur 8 toises 4 pieds de profondeur. Relativement à sa premiere destination, il peut être regardé comme une des meilleures distributions qu'on puisse faire dans ce genre, étant composé au rez-de-chaussée d'une antichambre, d'une salle à manger, d'un sallon de compagnie, d'une chambre à coucher, de plusieurs garderobes, d'entresoles, &c. Toutes ces pieces sont d'une grandeur bien proportionnée, distribuées avec simétrie & décorées avec goût. Pour parvenir à tirer parti de cette distribution, telle qu'on la voit ici, l'Architecte a placé le grand escalier dans le vestibule, de maniere que pour arriver au sallon, il faut passer par les deux pieces qui le précedent; ce qui, lorsqu'on a peu d'appartemens d'enfilade, donne un air de magnificence à un bâtiment qui seul peut dédommager de l'agrément de ranger toutes les pieces de parade & de société sur un même alignement. Si l'on avoit voulu placer cet escalier à droite, à la place des garderobes A, l'on auroit été privé de ces dernieres qui font tout le mérite d'un appartement; alors le vestibule auroit servi d antichambre, celle ci de salle à manger, & la seconde antichambre auroit donné un cabinet à la gauche du sallon, qui du côté du jardin & dans la principale enfilade, auroit peut-être été préférable à une salle à manger. D'ailleurs ce vestibule, à la place de l'escalier, auroit donné une entrée au sallon, mais cette entrée auroit exigé qu'on eût évité dans ce même sallon le trumeau qui se voit dans le milieu de l'avant-corps du côté du jardin; défaut que nous avons déja blâmé, & qui à peine est tolérable dans une maison particuliere. Il est vrai que dans une face d'aussi peu d'étendue, il auroit été difficile de placer 7 croisées; d'ailleurs trois arcades pour éclairer ce sallon lui auroient donné trop de diamétre & trop peu aux deux pieces d'à côté; au contraire si l'on n'en eut fait qu'une pour ce sallon, il auroit rèçû trop peu de lumiere: d'où l'on peut conclurre que dans la nécessité d'employer ce trumeau, il est mieux de n'avoir pas donné entrée à cette piece par le vestibule, parce que le défaut du trumeau est moins choquant dans l'intérieur des appartemens, que si l'on eut cherché à aligner le percé du côté de la cour avec le plein qui se trouve au mur de face du côté du jardin.

Le bâtiment sur la rue comprend aussi deux étages. Dans le rez-de-chaussée sont distribuées les remises, les cuisines, & un dégagement qui communique aux basse-cours des écuries, qui dans le tems que ce bâtiment n'étoit qu'une maison particuliere, contenoient suffisamment de commodités. Au dessus du rez-de-chaussée de ce corps de logis sur la rue, est distribué un assez bel appartement dont on voit le plan, Planche III, Figure II. La Figure I exprime la distribution du premier étage du principal corps de logis situé entre cour & jardin, dont les pieces ont la même grandeur que celles du rez-de-chaussée.

Hôtel de Villeroy.

La Figure III de cette même Planche offre l'élévation du coté de la cour du corps de logis sur la rue, dont l'ordonnance, quoique simple, est fort agréable. Le rez-de-chaussée comprend la hauteur des remises avec des entresoles au-dessus, & le premier étage, en forme d'Attique, contient la distribution de l'appartement dont nous venons de parler.

La Figure I de la Planche IV offre l'élévation du côté de la cour, composée d'un avant-corps orné d'une espece d'Ordre Dorique, couronné d'un entablement architravé, surmonté d'un Ordre Ionique & terminé par un fronton. La porte du rez-de-chaussée est bombée dans sa partie supérieure, & est en tour ronde par son plan, aussi bien que le membre supérieur de la corniche architravée qui porte le balcon du premier étage. Cette ordonnance est susceptible de quelques reproches en ce que l'Ordre Dorique est mutilé, que les consoles qui portent la saillie du balcon sont postiches, les entre pilastres trop grands, & les piédroits de l'arcade du premier étage trop pesants. D'ailleurs, l'imposte continu entre les pilastres Ioniques produit des tables trop courtes pour cette ordonnance, & les trumeaux des croisées des arriere-corps sont trop étroits ; enfin l'on peut remarquer que la hauteur de tout le bâtiment, y compris les combles, paroît trop grande par rapport à sa largeur. Au reste le peu d'étendue du terrain & la nécessité de multiplier les étages dans un espace borné, est souvent la cause du défaut de proportion que l'on remarque dans les dimensions générales d'un bâtiment. C'est sans doute cette nécessité qui a contraint l'Architecte d'en user ainsi, & il auroit évité cette licence dans une ordonnance plus importante ; du moins est-il essentiel d'y faire attention, ainsi que nous l'avons recommandé dans notre Introduction, page 67.

La Figure II, même Planche, représente la façade du côté du jardin. Cette Ordonnance est plus simple que la précédente ; toutes les croisées sont en forme d'arcade ; celles du rez-de-chaussée, qui sont en plein ceintre avec des bandeaux, paroissent massives, & celles du premier étage ont des archivoltes & des impostes ; mais ces derniers qui sont continus dans toute l'étendue de cet étage, en divisent la hauteur & produisent des membres d'Architecture d'une légereté qui n'a aucun rapport avec le massif des trumeaux, celui du milieu de l'avant-corps réussit mal, ainsi que nous l'avons déja observé. D'ailleurs les extrémités de cet avant-corps sans accompagnement d'aucun membre d'Architecture, sont trop peu ressenties ; les balcons, leur appui & les petites consoles qui les soûtiennent, produisent en général une décoration mesquine, qui avec les masses assez pesantes de ce bâtiment, ne seroit pas tolérable dans tout autre édifice qu'une maison particuliere.

La Figure I de la Planche V présente la coupe du principal corps de logis entre cour & jardin, marquée L M, Planche I. Dans cette coupe on voit le dévelopement de l'escalier, la décoration de la salle de compagnie, & celle de la chambre à coucher du premier étage du côté du jardin, dans laquelle devroit être exprimée une cheminée suivant l'indication du plan, Fig. I. Pl. III, ce qui sans doute est une inadvertance de la part du Graveur, ou une addition faite depuis dans ce bâtiment, & que l'on n'a pas crû devoir corriger, la petitesse du dessein rendant indifférent le choix des formes de la décoration intérieure.

La Figure II de la même Planche offre la façade latérale, aux pieds de laquelle a été construite la nouvelle salle à manger bâtie sur les desseins de M. Le Roux, & dont nous avons parlé Planche I, en observant que la portion circulaire étoit trop grande pour les parties droites, &c. D'ailleurs l'arcade du milieu, en ceintre surbaissé, en comparaison avec celles en plein ceintre, l'inégalité de la largeur des corps de refend de cette façade, les consoles & les claveaux, ne presentent rien de bien régulier, & offrent seulement une addition érigée au hazard, comme cela arrive assez souvent, sans refléchir néanmoins que le coût de la batisse, l'emploi des matériaux, & le tems nécessaire à les mettre en œuvre, devroient, dans quelques occasions que ce puisse être, être précédés des principes de l'art, toutes les productions d'un Architecte devant annoncer l'étude, le goût & l'expérience.

PLAN des Bâtimens et Jardins de la Maison de M.lle Desmares, scize rue de Varennes, Fauxbourg S.t Germain à Paris, bâtie sur les Dessins de M. Aubry, avec les nouveaux changemens et augmentations qui y ont été faites par M. le Roux Architecte, depuis que cette Maison est devenuë l'Hôtel de Villeroy.

Cabinet de Verdure

Demie Lune ornée de Vases et de Statues

Bosquet percé en étoille

Salle Verte

Allée de Tilleuls en portiques

Parterre de Fleurs

Quinconce

Passage

Seconde Antichambre

Salle de Compagnie

Chambre à coucher avec lit en niche

Sallon ou Salle à manger

Antichambre

Passage et Buffet

Vestibule et grand Escalier

Garde robbe

Cabinet

Passage

Grande Cour

Salle de manger

Lavoir

Office

Argenterie

Salle pour les Officiers

Salle du Commun

Passage

Cuisine

Basse cour

Passage

Remises

Remises

Ecuries

Passage

Ecuries

Remise

Remise

Porche et Passage

Remise

Remise

Ecuries

Chambre

Logement du Suisse

Ecuries

Cour des Ecuries

Principale Porte d'entrée

Porte des Basse cours

Rue de Varennes

Echelle de 1 2 3 4 5 10 Toises

A Paris chez JOMBERT, rue Dauphine



[illegible] que ce puisse être, être précédés des principes de l'art, toutes les pro-
ductions d'un Architecte devant annoncer l'étude, le goût & l'expérience.

N.° IV. Pl. 2.

Plan au rez de chaussée d'une maison appartenant a M.lle Desmares, scize rue de Varennes au Fauxbourg S. Germain bâtie sur les desseins de M.r Aubry architecte.

Jardin

Echelle de 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Toises

Second Antichambre ou Salle a manger

Sallon

Chambre a coucher

Degagement

Garderobbe A

Jardin

Antichambre

Passage

Grand Escalier

Cabinet A

Cabinet A

Grande cour

Ecuries

Ecuries

Remise

Remise

Remise

Remise

Basse cour

Chambre

Entrée principale.

Passage

Cuisine

Remise

Logement du portier

Passage qui communique de la Basse cour a la grande cour

Entrée de la Bassecour

N°. IV Pl. 3.

Plan du premier étage du principal corps de logis

Figure 1ere

Second Antichambre . Chambre à coucher Cabinet

Antichambre Garderobbe

Plan du premier etage du corps de logis sur la rue d'une maison appartenant a Mlle Desmares

Fig 2.

Chambre à coucher Second Antichambre Salle

Cabinet Petit Escalier Antichambre Grand Cabinet

Élevation de la façade du côté de la cour, du corps de logis bâty sur la rüe

Fig 3

Echelle 1 5 6 7 8 9 10 Toises

Elevation de la façade du côté du Jardin, d'une maison appartenant a M.lle Desmares scise rue de Varennes a Paris.

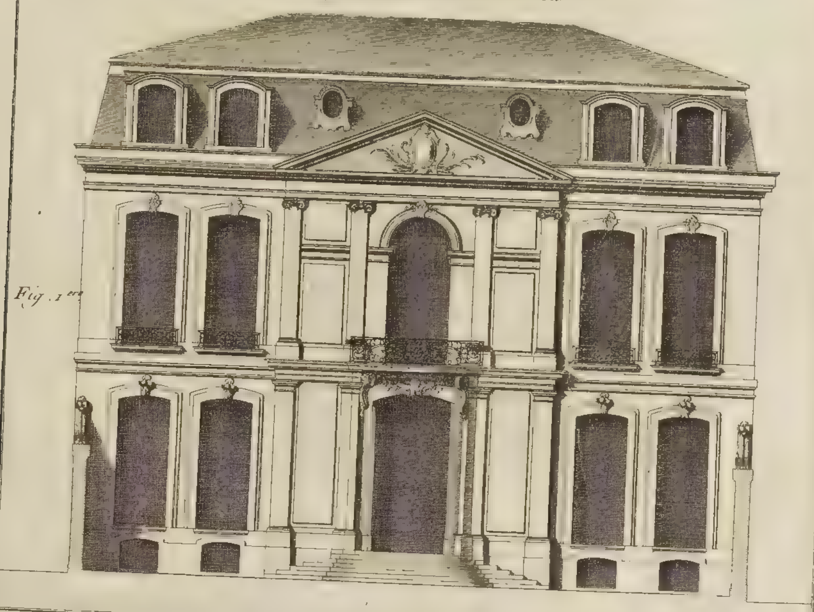
N.° IV. Pl. 4

Fig. 2



Elevation de la façade du côté de la cour

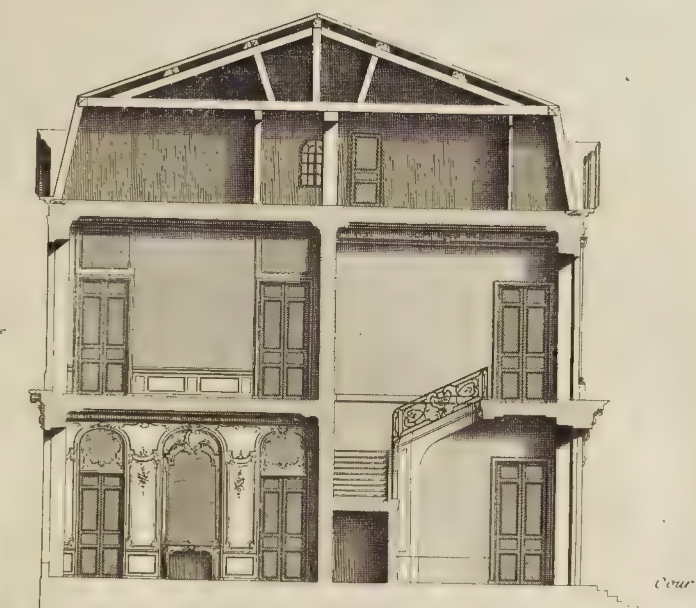
Fig. 1.ere



N°. IV. Pl. 5

Coupe et Profil pris sur la largeur du Bâtiment de l'Hôtel de Villeroy

Fig. 1ere



Jardin

Cour

Elevation de la façade laterale sur le Jardin, et du nouveau Sallon qui a été adjouté sur le dessein de M. Le Roux, a la Maison de Mlle Desmarcs, depuis que cette Maison est l'Hôtel de Villeroy.

Fig 2



CHAPITRE V.

Description de l'Hôtel d'Etampes, actuellement Hôtel de Rohan, situé rue de Varennes.

CET Hôtel fut bâti vers 1704 sur les desseins du Duc Fornari (*a*), pour Mr. le Marquis d'Etampes ; après sa mort cet Hôtel fut vendu à Madame de Méziere qui le fit restaurer & embellir sous la conduite de Mr. Dullin (*b*), Architecte : il appartient aujourd'hui à Mr. le Prince de Montauban, & est occupé par Mr. le Prince de Rohan. Hôtel d'Etampes.

Plan du rez-de-chaussée. Planche I.

La façade du principal corps de logis est de 16 toises 2 pieds ; la cour a de largeur 12 toises, sur 16 & demi de profondeur, y compris la tour creuse du côté de la rue : aux deux côtés de la grande cour en sont pratiquées deux autres pour les remises, les écuries & les cuisines. Ces basses-cours devroient avoir des issues particulieres dans la rue pour les équipages, & les domestiques, qui autrement sont obligés d'avoir une entrée commune par la porte principale. Le corps de logis est double; le vestibule, & l'escalier (qui devroit plûtôt être placé à droite qu'à gauche) occupent un trop grand espace, eu égard à la grandeur des appartemens, principalement par rapport au sallon, qui comme piece principale, devroit avoir un plus grand diametre. Il est vrai qu'ici ayant à sa droite & à sa gauche une chambre à coucher, il fait plutôt l'office d'une antichambre que d'un sallon ; si la salle à manger avoit été placée où est l'escalier, elle auroit été plus près des cuisines, & la chambre à coucher A auroit servi de salle de compagnie qui manque dans ce plan, n'ayant point de sallon qui en puisse tenir lieu.

Le premier étage de ce bâtiment est distribué de même que le rez-de-chaussée, ce qui fait que nous ne le donnons pas ici. Il est destiné à des appartemens de commodité, ceux de parade & de société se trouvant en assez grand nombre dans l'étage inférieur, pour une maison qui n'a que seize toises de face.

Elévation du côté de la cour. Planche II.

Ce bâtiment est à deux étages avec une mansarde au-dessus : le rez-de-chaussée est en forme de soubassement ; le premier étage est décoré, dans l'avant-corps, d'un Ordre Ionique & surmonté d'un Attique. Ce soubassement est trop orné pour l'Ordre de dessus, & pour la porte du milieu qui est tenue fort simple. Quoique les refends soient assez du ressort de la décoration des soubassemens, au moins faut-il éviter de les mettre en usage avec des croisées à bandeau ; ils ne vont bien qu'avec les arcades, ou lorsqu'on veut les introduire dans une décoration percée par des croisées, il faut supprimer les chambranles & les crossettes à ces dernieres, car les refends exprimant les joints de la hauteur des assises, il semble alors que les

(*a*) Mr. le Duc Fornari, Sicilien, né à Messine, avoit beaucoup de goût pour l'Architecture. Dans le même tems qu'il bâtit cet Hôtel pour Charles d'Etampes, il donna le dessein de l'Hôtel de Vendôme, depuis l'Hôtel de Mazarin, ensuite l'Hôtel Talmon, & aujourd'hui de Rohan-Chabot. Cet Hôtel, dont nous n'avons pû donner les desseins (le Seigneur qui en est propriétaire, quelqu'instance qu'on ait faite auprès de lui, n'ayant point voulu se prêter à en laisser lever les plans,) est une de nos maisons particulieres à Paris décorée intérieurement avec le plus de magnificence, les ornemens & les meubles sont d'une grande beauté & traités dans le goût le plus moderne ; les curieux sont intéressés à visiter cet Hôtel dont la restauration & les embellissemens, tels qu'on les voit aujourd'hui sont de Mr. le Roux Architecte du Roi, dont nous avons déja parlé, & furent faits en 1735 lorsque Madame Françoise de Mailly, Duchesse de Mazarin, y voulut faire sa résidence. Après sa mort cet Hôtel fut vendu à la Princesse Talmon, & ensuite a passé, comme nous venons de le remarquer, à Mr. le Comte de Rohan Chabot.

(*b*) Mr. Dullin a été regardé comme un de nos bons Architectes du commencement de ce siécle ; nous avons de lui les desseins de plusieurs bâtimens dans cet Ouvrage, tels que la maison de Mr. du Noyer, Faubourg St. Antoine, celle de Mr. Galpin, à Auteuil, l'Hôtel de Lambert, &c.

Hôtel d'Etampes.

piédroits des tableaux des croisées sont posés en délit & d'une seule pierre ; ce qui est non-seulement contre la vraisemblance, mais qui concourt à allier deux genres de décoration qui ne sont pas faits pour aller ensemble. La retraite du rez-de-chaussée est trop peu élevée ; cela donne au soubassement une trop grande élevation ; il ne doit avoir, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, que les deux tiers de l'Ordre supérieur. Les têtes qui expriment les claveaux devroient être comprises dans les bandeaux & non au-dessus. Le linteau de la porte du milieu a trop peu de hauteur ; cela rend le plein qui est au-dessus trop maigre, & ne marie pas d'une maniere satisfaisante l'Architecture de dessous avec celle de dessus.

L'Ordonnance du premier étage est plus réguliere, mais la croisée du milieu de l'avant-corps paroît de mauvais goût ; pour ne lui pas donner une forme quarrée comme aux autres, on auroit pû la faire en plein ceintre. Toutes les croisées de cet étage sont trop sveltes, il falloit affecter un socle audessus du plinthe du soubassement; en donnant une retraite à ce premier étage, il auroit procuré un appui aux croisées, & leur auroit donné la proportion qui leur convient. L'Attique au-dessus de cet avant-corps est trop élevé, il ne doit pas avoir plus de la moitié de l'Ordre de dessous : l'ayant fait plus bas, il n'auroit pas excédé la hauteur de la mansarde, avec laquelle il devoit faire unité ; le fronton qui couronne cet Attique est chétif, & les mansardes d'une proportion trop élégante.

Les deux petites ailes du bâtiment qui sont aux deux côtés de cette façade sont les élevations des basses-cours, qui n'étant pas vûes de l'entrée principale, ne sont pas tenues d'avoir aucun rapport d'ordonnance avec le principal corps de logis.

Elévation du côté du Jardin. Planche III.

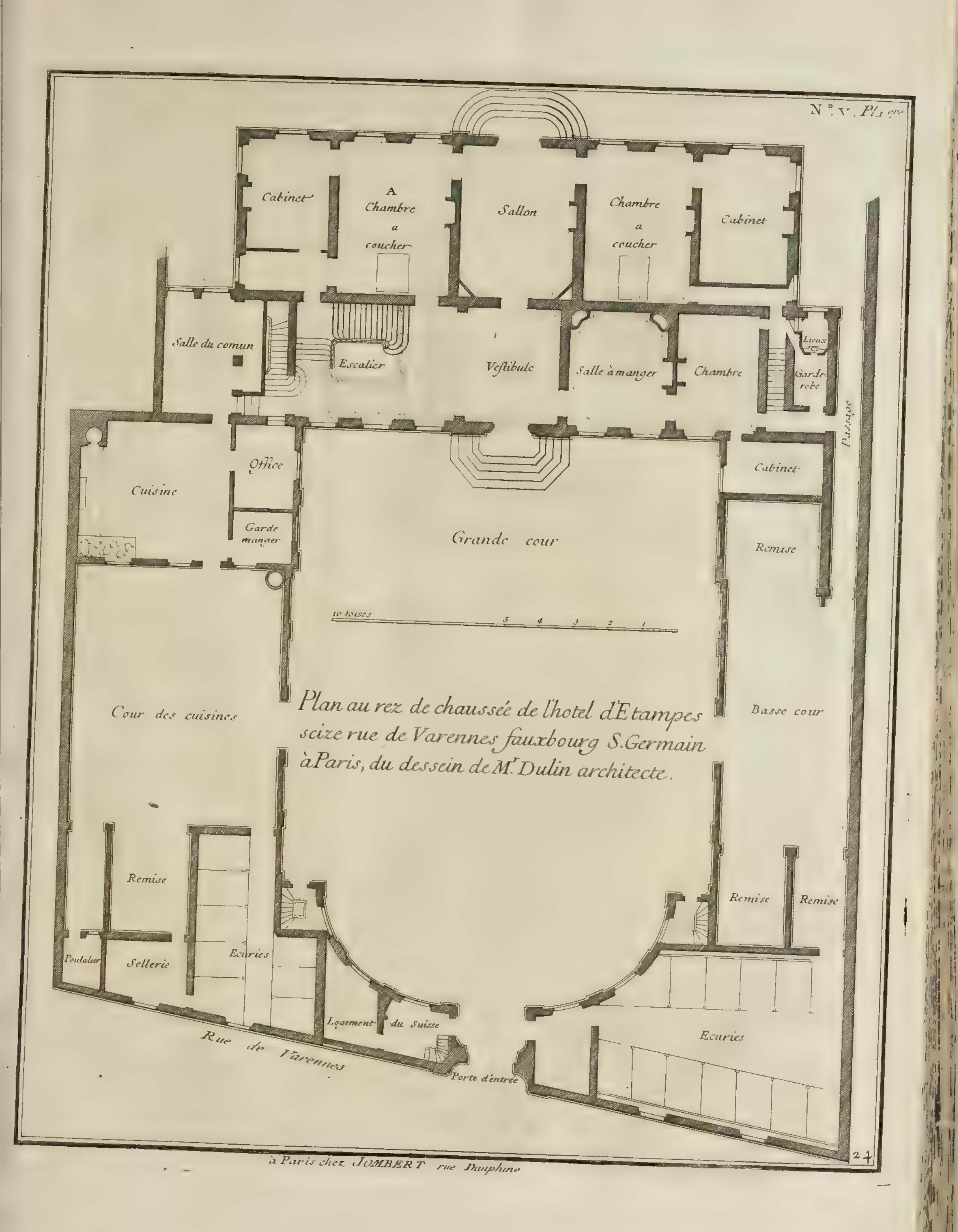
La décoration de cette façade en général est plus estimable que celle du côté de la cour, mais le trumeau du premier étage, dans l'avant-corps du milieu, n'est pas tolérable ; d'ailleurs les deux pilastres des extremités de cet avant-corps ne marquent pas assez. La porte en plein-ceintre du rez-de-chaussée est trop basse & trop écrasée ; l'Attique terminé d'un fronton circulaire qui est déja trop élevé, contribue à rendre tout cet avant-corps trop svelte ; les croisées des ailes sont assez bien, malgré l'inégalité de leurs trumeaux, que les tables qui les divisent & la simétrie de leur côté opposé rendent néanmoins supportables.

Les faux combles de ce bâtiment semblent considérables quant à la hauteur, mais il faut observer que le talud de ce comble à deux égouts paroît en œuvre bien moins élevé que dans ce dessein, n'ayant de hauteur que les deux septiemes de sa base, ainsi qu'on peut le remarquer dans la coupe.

Coupe & profils pris sur la profondeur du bâtiment. Planche IV.

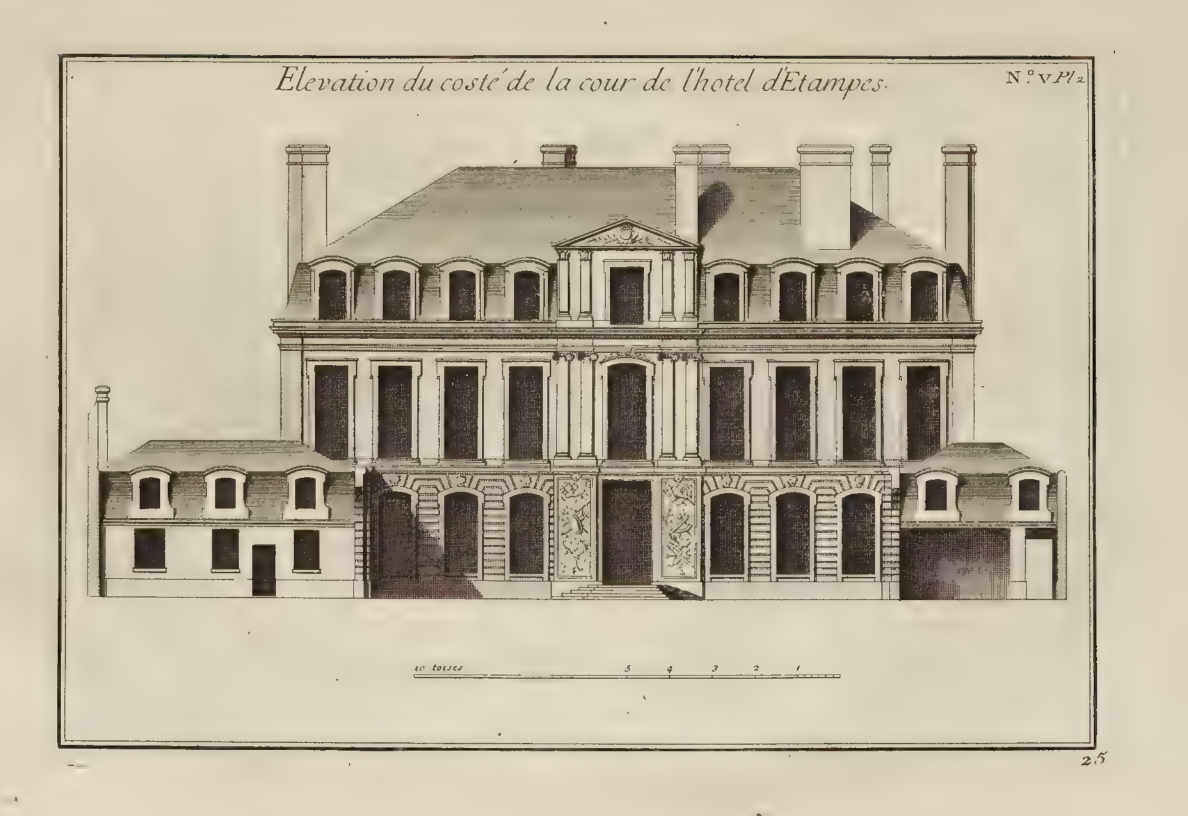
La Planche IV montre le développement de l'intérieur du principal corps de logis, le revêtissement d'un des murs qui sépare la grande cour d'avec la basse-cour, la partie circulaire, & le profil de la porte d'entrée de cet Hôtel. La décoration des appartemens n'offre rien d'intéressant en comparaison de celle de la plûpart de nos édifices modernes, & prouve, ainsi que nous l'avons déja remarqué, que depuis 50 ans cette partie de l'Architecture a considérablement changé de face. Les murs de la cour qui sont revêtus d'arcades feintes, servent d'accompagnement au principal corps de logis, & paroissent comme deux ailes de bâtiment qui donnent à cet Hôtel une apparence assez considérable ; mais comme on a été obligé de percer quelques croisées réelles dans ces arcades feintes, il auroit été mieux d'en affecter dans toutes les arcades ; ce qui auroit donné à cette décoration un air d'habitation qui auroit produit un bon effet. Au reste ces arcades font toujours bien dans une grande cour, principalement quand on est contraint d'en observer réellement une pour le passage des voitures, comme celle marquée A, mais en même tems il est bon de les couronner d'une balustrade ou au moins d'un socle, qui en servant d'amortissement, indique une terrasse au-dessus.

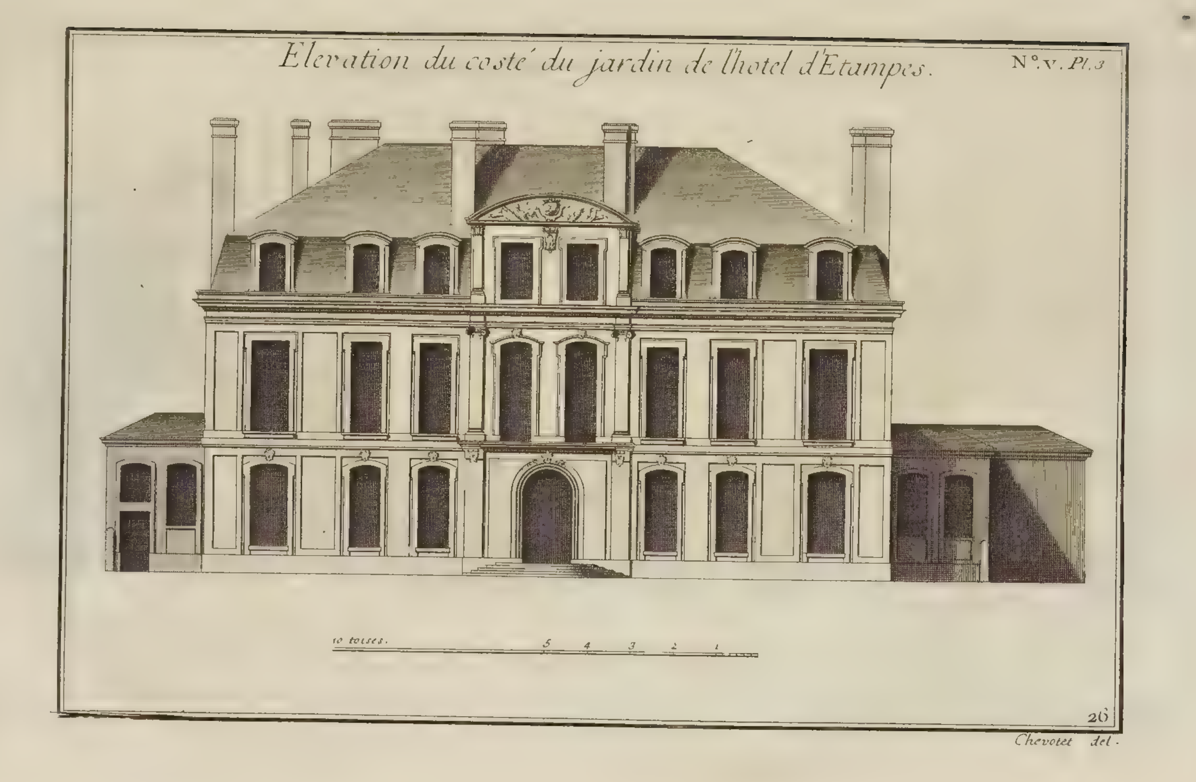
CHAP.



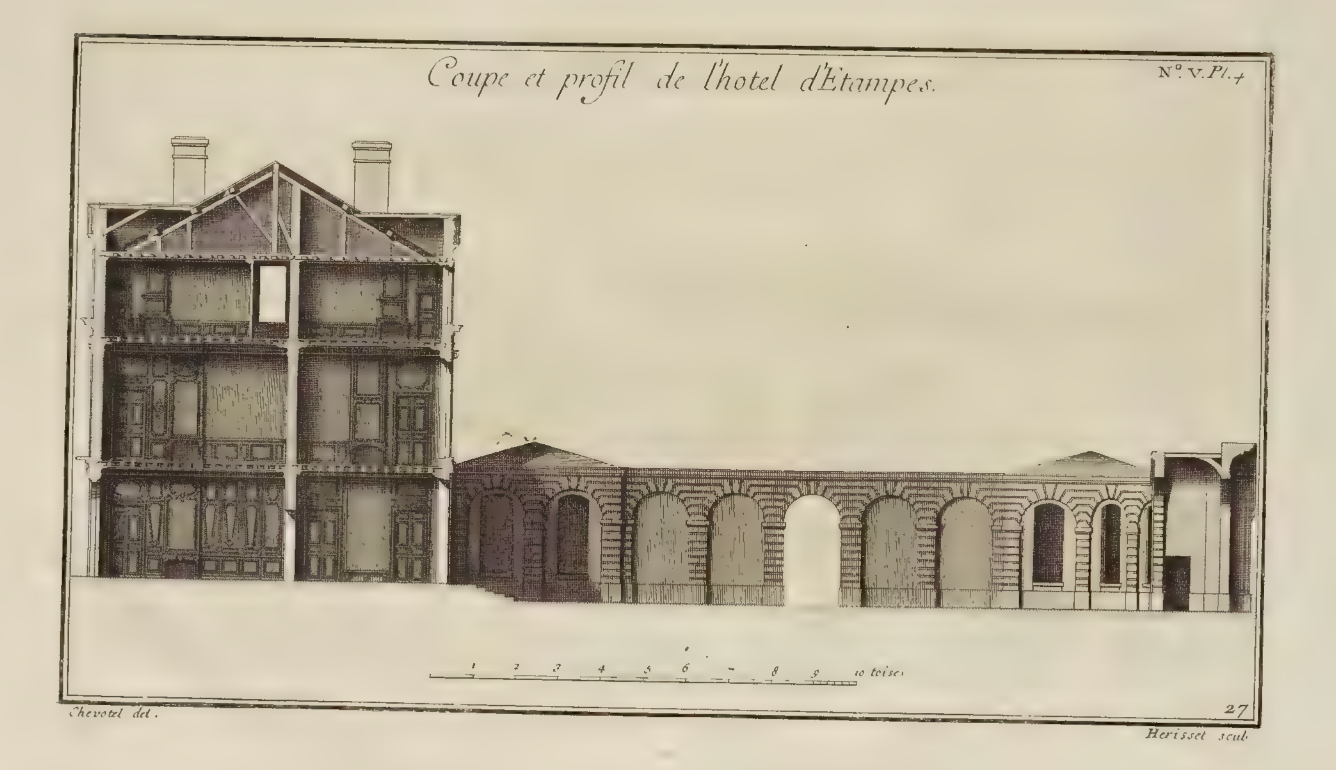
Plan au rez de chaussée de l'hotel d'Etampes scize rue de Varennes fauxbourg S. Germain à Paris, du dessein de Mr. Dulin architecte.

à Paris chez JOMBERT rue Dauphine


Elevation du costé de la cour de l'hotel d'Etampes.
N.° V Pl 2
10 toises
5
4
3
2
1



Chevotet del.


Coupe et profil de l'hotel d'Etampes.
N°. V. Pl. 4
1 2 3 4 5 6 8 9 10 toises
27
Chevotel del.
Herisset sculp.



CHAPITRE VI.

Description de l'Hôtel de Matignon, situé rue de Varennes.

CET Hôtel fut bâti en 1721 sur les desseins & sous sa conduite de M. Courtonne, (a) Architecte du Roi, pour M. le Prince de Tingry, connu sous le nom de Maréchal de Montmorency, & fut vendu n'étant pas encore achevé, en 1723, à M. de Matignon, Comte de Torigny; il a passé ensuite à M. le Duc de Valentinois son fils, & appartient aujourd'hui à M. le Prince de Monaco. Hôtel de Matignon.

Plan au rez-de-chaussée. Planche premiere.

Le principal corps de logis de cet Hôtel a de longueur 29 toises sur environ 12 de profondeur, & est composé d'un rez-de-chaussée où sont distribués les appartemens de parade, & d'un premier étage terminé par une balustrade derriere laquelle s'éleve un comble à la Françoise continu dans tout le pourtour de ce corps de logis. La grande cour de cet édifice a environ 14 toises de large sur 22 de profondeur, & est entourée de bâtimens qui n'ont qu'un rez-de-chaussée orné d'arcades en plein ceintre. Cet édifice en général peut passer pour un des beaux Hôtels de Paris, soit par sa grandeur, sa disposition & la régularité de sa distribution, soit par la richesse des meubles, la collection des tableaux, des bronzes, bijoux, &c, dont nous parlerons en son lieu.

La difference de l'alignement A B du milieu de la cour avec celui C D du milieu du jardin, ont produit dans la distribution de ce plan d'assez grandes difficultés qui néanmoins ont été surmontées avec beaucoup de succès par l'Architecte, car autrement les basses-cours seroient devenues trop serrées, ayant été distribuées en deux parties à chaque côté de la grande cour, au lieu que par ce moyen les écuries, les remises, & les cuisines sont situées & disposées dans une basse-cour commune avec les commodités que leur usage semble exiger, & de l'autre côté on a seulement pratiqué une aile de peu de profondeur, moins pour avoir quelques logemens que pour corriger l'obliquité du mur mitoyen M, ce qui donne à cette cour une forme réguliere & une proportion qui jointe à sa forme circulaire du côté de l'entrée, annonce la magnificence de cet Hôtel. La principale enfilade E F est aussi très-exactement observée, mais il auroit été bon qu'elle eut traversé le milieu du sallon par son grand diamétre, ou bien au contraire qu'elle eut été remontée d'environ 18 pouces, ce qui se pouvoit facilement sans rien changer à la distribution intérieure ni à la décoration extérieure, ce dernier changement auroit permis de placer la cheminée sur la longueur de ce sallon, de maniere qu'à la place où elle est ici on auroit pû ouvrir une porte qui auroit communiqué à la salle à manger, au lieu de celles qui sont pratiquées dans les pans coupés. Cette communication paroît d'autant plus nécessaire que ce sallon peut être regardé comme une salle de compagnie où l'on se retire après le repas, & qu'autrement on est obligé de passer par des pieces destinées à la livrée, ou par les portes de ces pans coupés qui ne présentent que des dégagemens & non des issues convenables pour les maîtres.

A l'égard de l'enfilade G H elle auroit dû être allignée avec plus de précision en observant que le milieu des croisées extérieures des murs de face répondit à

(a) Cet Architecte a donné en 1725 un Traité de Perspective fort estimé; il est mort Professeur de l'Académie Royale d'Architecture. Ce fut lui qui succéda à Mr. Bruant dans cette place. Après sa mort, M. Jossenet l'a remplacé, & c'est aujourd'hui Mr. Loriot qui en est Professeur. Indépendamment de l'Hôtel de Matignon dont nous faisons ici la description, nous donnerons, Chapitre XI, l'Hôtel de Noirmontier qui est du même Architecte; les autres ouvrages bâtis sous sa conduite ou sur les desseins ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

Hôtel de Matignon. celui des portes à placard de l'intérieur. C'eſt abſolument de cette relation que dépend le ſuccès de la diſtribution, autrement on ne doit pas s'attendre à l'approbation publique. Au contraire lorſqu'un Architecte obſerve cette relation reconnue indiſpenſable dans la diſtribution de ſon plan, il eſt preſque ſûr de faire naître dans l'ame du ſpectateur un plaiſir ſecret qu'il ne ſçait à quoi attribuer, parce qu'il ne peut ſur le champ rendre raiſon de la ſatisfaction qu'il reſſent, n'appercevant d'abord dans ce qu'il admire que des croiſées, des portes, des enfilades qu'il a remarqué dans bien d'autres bâtimens ſans néanmoins avoir ſenti la même émotion.

Il faut convenir cependant que toutes les enfilades ne ſont pas également eſſentielles à obſerver dans un bâtiment; il ſeroit même dangereux d'en vouloir uſer trop fréquemment; 1°. il en réſulteroit ſouvent des défauts conſidérables dans la diſpoſition des differentes pieces, pour les cheminées & les meubles principaux. En ſecond lieu il convient de négliger celles qui par la ſimétrie naturelle de l'édifice ſe trouvent obligées de traverſer les pieces deſtinées aux hommes du commun, tel que les veſtibules, les antichambres, les eſcaliers, les dégagemens, les garde-robes, &c; l'on peut même ne pas affecter cette ſimétrie dans les enfilades latérales telles que celles G H dont nous parlons, principalement lorſque celles A B, E F qui ſont indiſpenſables, ſont obſervées exactement.

Le diametre des differentes pieces de ce plan comparées les unes avec les autres ſe trouve aſſez bien proportionné, à l'exception de la ſalle du Dais qui paroît grande en comparaiſon du ſallon; mais comme cette piece avoit été faite pour ſervir de ſalle à manger en cas de nombreuſe aſſemblée, on a cru ne pouvoir la rendre trop ſpacieuſe. Nous dirons à cette occaſion qu'il faut éviter de placer les ſalles à manger dont on fait un continuel uſage, dans l'enfilade des principaux appartemens, parce que le tems où les domeſtiques ſont obligés de faire leur ſervice dans cette piece interrompt la communication de celles-ci avec celles qui ſont deſtinées à la ſociété, & prive ces dernieres du coup d'œil de l'enfilade générale. D'ailleurs l'humidité, l'odeur des fruits & des viandes dans toutes les ſaiſons de l'année ſe communique trop facilement dans tous les appartemens voiſins, en ternit les meubles, les dorures, les bronzes, &c : conſidération trop eſſentielle pour ne pas éviter de les placer ainſi, à moins, comme nous venons de le dire, que ce ne ſoit par extraordinaire, & en pareil cas les ſallons les galleries, les ſalles de compagnie, &c, peuvent ſervir à cet uſage.

Le veſtibule qui donne entrée à cette ſalle d'aſſemblée eſt conſtruit tout de pierre; il eſt orné de huit pilaſtres Ioniques couronnés d'un ſeul architrave qui lui ſert d'entablement, au-deſſus duquel s'éleve une voûte ſphérique auſſi de pierre, de 24 ſur 21 pieds de diamétre. La hauteur de cette voûte ſphérique n'eſt que de 16 pouces, ce qui l'a fait regarder comme une piece de trait aſſez hardie, ainſi que la voûte du grand eſcalier dont la marche du pallier, qui a 32 pieds de longueur, eſt ſoutenue par un arc de cloitre fort ſurbaiſſé qui ſuſpend en l'air cette grande portée avec autant de ſurpriſe que de ſolidité.

Plan du premier étage, Planche II. Figure premiere, *& Elévation de la porte d'entrée.* Figure 2.

La Figure premiere offre le plan du premier étage de cet Hôtel compoſé de deux grands appartemens ſéparés par le ſallon qui forme l'avant-corps du milieu du jardin & par l'antichambre qui forme un des arriere-corps du côté de la cour. Le pallier du grand eſcalier, dont nous venons de parler, donne entrée à deux antichambres qui dégagent les deux grands appartemens. Il ſemble néanmoins qu'il eut été convenable de percer dans cet étage une porte qui communiquât du ſallon dans l'antichambre A afin d'éviter de ſortir d'un appartement pour rentrer

dans l'autre ; cependant il faut avouer que la diſpoſition des appartemens dépend le plus ſouvent de l'uſage qu'en doit faire le propriétaire qui fait bâtir, de maniere qu'il n'eſt gueres poſſible de diſtribuer pour un particulier un bâtiment qui dans la ſuite puiſſe convenir à un autre dans le cas d'acquiſition ou autrement. Tout ce que l'Architecte peut prévoir en pareille occaſion c'eſt de ne jamais placer des cheminées où il eſt raiſonnable de placer des portes, quoiqu'il y ſoit contraint par la volonté de celui qui le met en œuvre, parce qu'alors cette inadvertance eſt preſque ſans remede, à moins que de démolir ces cheminées de fond en comble, ce qu'il eſt ſur-tout eſſentiel d'éviter, principalement dans les maiſons à loyer, ſuſceptibles de changer ſouvent de maîtres. Hôtel de Matignon.

L'élévation de la porte d'entrée, Fig. 2, eſt décorée d'un Ordre Ionique couronné d'un entablement régulier qui retourne ſur les colonnes accouplées, mais dont la friſe & l'architrave ſont interrompues par une table dans laquelle eſt écrit le nom de cet Hôtel. Cette diſcontinuité eſt toujours un abus dont il faut ſe garder dans une Architecture réguliere. Le même entablement eſt ſurmonté d'un amortiſſement, & à plomb de chaque groupe de colonnes ſont diſtribués des trophées d'armes. Cette partie ſupérieure qui n'eſt pas de M. de Courtonne, pour des raiſons qu'il rapporte dans ſon *Traité de Perſpective*, page 112, & dont il blâme l'uſage, pourroit cependant réuſſir aſſez bien s'il étoit élevé ſur un ſocle un peu plus conſidérable. Il eſt vrai que la principale cauſe qui lui fait blâmer cet amortiſſement provient de ce que celui-ci ſemble, dit-il, ſe répeter avec celui du couronnement de l'avant-corps qui eſt au milieu de la façade de la cour, ce qui a quelque fondement. Il ſeroit à ſouhaiter qu'un Architecte fut aſſez raiſonnable, ou eut la délicateſſe lorſqu'il eſt appellé après coup pour remplacer ſon prédéceſſeur, de refuſer cette occaſion d'être employé, ou au moins, en cas de quelque circonſtance particuliere, de le conſulter & ſuivre ſes premieres intentions. Une pareille condeſcendance ſeroit toujours préférable au fol entêtement de faire un morceau neuf qui n'ayant ſouvent rien de commun avec l'ouvrage entier, déſunit les maſſes pour ne compoſer que des parties qui n'ont aucune harmonie entr'elles. Voyez ce que l'Auteur dont je viens de parler a dit touchant le défaut de conciliation qui regne parmi la plupart de ceux qui font leur profeſſion de l'Architecture, & ce que j'ai dit dans le premier Volume de l'Encyclopédie à l'article *Architecte*.

La baluſtrade qui regne ſur les murs qui accompagnent cette porte auroit dû être ſupprimée, l'amortiſſement & l'entablement en auroient dominé avec plus de ſuccès ; principe qu'il eſt néceſſaire d'obſerver dans toutes les occaſions qu'on a de mettre la main à l'œuvre, les formes piramidales contribuant toujours à donner de l'élégance à un ouvrage d'Architecture tel qu'il puiſſe être.

Elévation du côté de la cour. Planche III.

Cette façade eſt compoſée d'un avant corps, de deux pavillons, & de deux arriere-corps : l'avant-corps du milieu eſt diſtribué dans les deux extrémités de ſa largeur par deux tours rondes, & eſt orné au premier étage d'un balcon poſé ſur des conſoles. Au-deſſus de ce balcon ſont deux corps d'Architecture revêtus de tables dont la hauteur coupée par l'impoſte qui continue, forme de trop petites parties, ainſi que les ornemens qui étant diviſés par l'impoſte compoſent une ordonnance chétive qui n'a aucune correſpondance avec la proportion ſolide de tout le reſte de cette façade. Sur l'entablement ſupérieur de cet avant-corps ſont placées en amortiſſement les armes de Montmorency avec des ſupports ; ces ornemens ſont quelquefois préférables aux frontons, principalement quand la largeur des avant-corps eſt trop étroite & qu'ils ſont fort élevés, ainſi qu'on le remarque à celui-ci. Il auroit été à déſirer qu'on eut ſupprimé la baluſtrade qui regne ſur tout le bâtiment ou qu'on eut élevé cet amortiſſement au-deſſus, parceque cet-

Hôtel de Matignon.

te baluſtrade dont la hauteur vient mourir ſur les côtés de cet ouvrage de ſculpture ſemble le couper & n'être pas faite pour aller enſemble. Il eſt vrai que d'un côté cet amortiſſement élevé ſur la baluſtrade auroit trop exhauſſé l'avant-corps, mais de l'autre elle paroît entiérement inutile, les combles qui ſont derriere n'annonçant pas que cet édifice ſoit terminé en terraſſe : idée qu'on doit ſe former quand on couronne l'extremité ſupérieure d'un édifice par une baluſtrade, & cette conſidération auroit dû déterminer à n'y mettre qu'un ſocle continu de deux pieds de haut, lequel en ayant tenu lieu auroit ſervi de ſoutien à l'amortiſſement qui dans l'exécution paroît poſer ſur la corniche.

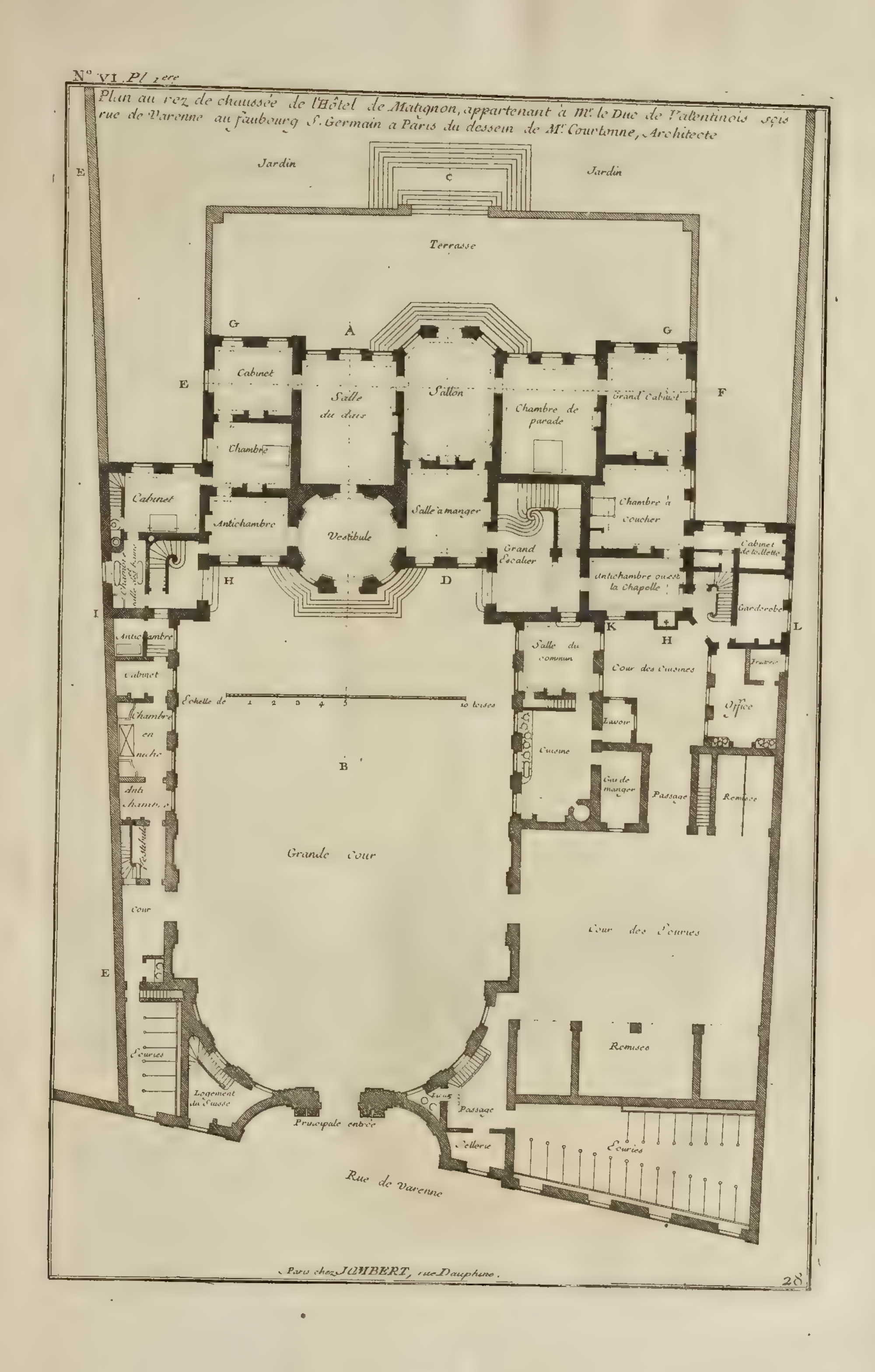
Les croiſées de tout ce bâtiment ſont trop élégantes, & s'accordent mal avec le peu de richeſſe de leur bandeau ; la largeur des trumeaux, & la ſimplicité qui regne dans toute cette ordonnance, ſembloient exiger que la proportion des croiſées du rez-de-chauſſée fut Dorique, & celle du premier étage Ionique ; parce qu'ayant une fois choiſi une expreſſion dans les Ordres, on ne devroit jamais s'en écarter dans un bâtiment. Cependant nous n'avons que trop d'occaſions de remarquer qu'on néglige ſouvent dans nos édifices, contre toute idée de vraiſemblance, ce rapport que les Maîtres de l'art ont conſidéré comme indiſpenſable, & ſans lequel on ne peut décorer un édifice ſuivant les loix du bon goût & ſelon les principes de la convenance.

Cette façade eſt compriſe entre la diſtance I K, (plan du rez-de-chauſſée, Planche I.) Les bâtimens à droite continués de K en L (même Planche) n'étant pas d'une même ordonnance, & ne paroiſſant pas faire partie de cette élévation, de maniere qu'il n'y a que les deux pavillons des extrémités de cette façade qui ſe remarquent du milieu de la cour, leſquels ſont flanqués par les ailes en retour qui déterminent la largeur de cette derniere, & dont les coupes ſont exprimées dans l'élévation dont nous parlons. Ces pavillons ſont compoſés au premier étage de deux arcades en plein-ceintre ſéparées par un trumeau ; ce qu'il faut éviter comme un abus plus ou moins condamnable, ſelon que ce trumeau ſe trouve placé dans une partie du bâtiment plus ou moins intéreſſante. C'eſt cette diverſité d'applications émanée d'un même précepte qui fait qu'on exige beaucoup d'expérience dans un Architecte, afin qu'il ſache éviter ſelon le beſoin une Ordonnance qui pourroit faire un bon effet dans un bâtiment, & dégénérer en licence, ou même devenir une défectuoſité dans une autre occaſion. Ce défaut d'application eſt la ſource de preſque toutes les fautes qui ſe remarquent dans les édifices érigés par quelques Architectes modernes ; elles ne proviennent ſans doute que de ce qu'étant trop peu inſtruits des principes de leur art, ils imitent ſervilement ce qu'ils ont apperçû dans nos édifices de réputation, ſans faire attention que les licences qu'ils y ont remarqué, n'avoient été tolérées par leur Auteur que par une néceſſité indiſpenſable, ou pour faire valoir la totalité de leur Ordonnance, au lieu que ceux-ci, imitateurs ſans diſcernement, ont adopté indifféremment ces licences, pour en compoſer les parties les plus eſſentielles d'un bâtiment.

Elévation du côté du Jardin. Planche IV.

Toute cette façade qui a de longueur 28 toiſes 3 pieds, ne s'apperçoit du côté du jardin que depuis A juſqu'à B. Cette partie forme un avant-corps conſidérable ſur tout le reſte, étant élevée ſur une terraſſe de neuf pieds & demi de hauteur. Le milieu de cette façade eſt orné d'un avant-corps à pans coupés, dont les ſaillies, ſur les murs de face, ne marquent pas aſſez. D'ailleurs la largeur de ces ſaillies paroît trop maigre pour leur hauteur, étant taillées de refends. Le milieu de cet avant-corps eſt trop ſvelte, & le fronton qui le couronne ſert encore à le faire paroître d'une plus grande élévation. Ce fronton, dont la corniche horizontale eſt interrompue, non ſeulement contribue à donner à cet avant-corps cet air ſvelte,

mais


N° VI. Pl 1ere
Plan au rez de chaussée de l'Hôtel de Matignon, appartenant à Mr. le Duc de Valentinois scis rue de Varenne au faubourg S. Germain a Paris du dessein de Mr. Courtonne, Architecte
Jardin
C
Jardin
Terrasse
A
G
G
E
Cabinet
Salle du dais
Sallon
Chambre de parade
Grand Cabinet
F
Chambre
Cabinet
Antichambre
Vestibule
Salle a manger
Grand Escalier
Chambre à coucher
Cabinet de toilette
Antichambre ou est la chapelle
Garderobe
H
D
I
K
H
L
Antichambre
Cabinet
Chambre en niche
Anti chambre
Vestibule
Salle du commun
Cour des Cuisines
Office
Echelle de 1 2 3 4 5 10 toises
Lavoir
Cuisine
Gar de manger
Passage
Remise
B
Grande Cour
Cour
Cour des Ecuries
E
Remises
Ecuries
Logement du Suisse
Principale entrée
Passage
Sellerie
Ecuries
Rue de Varenne
Paris chez JOMBERT, rue Dauphine.
28

Plan du premier etage du principal corps de logis de l'Hôtel de Matignon

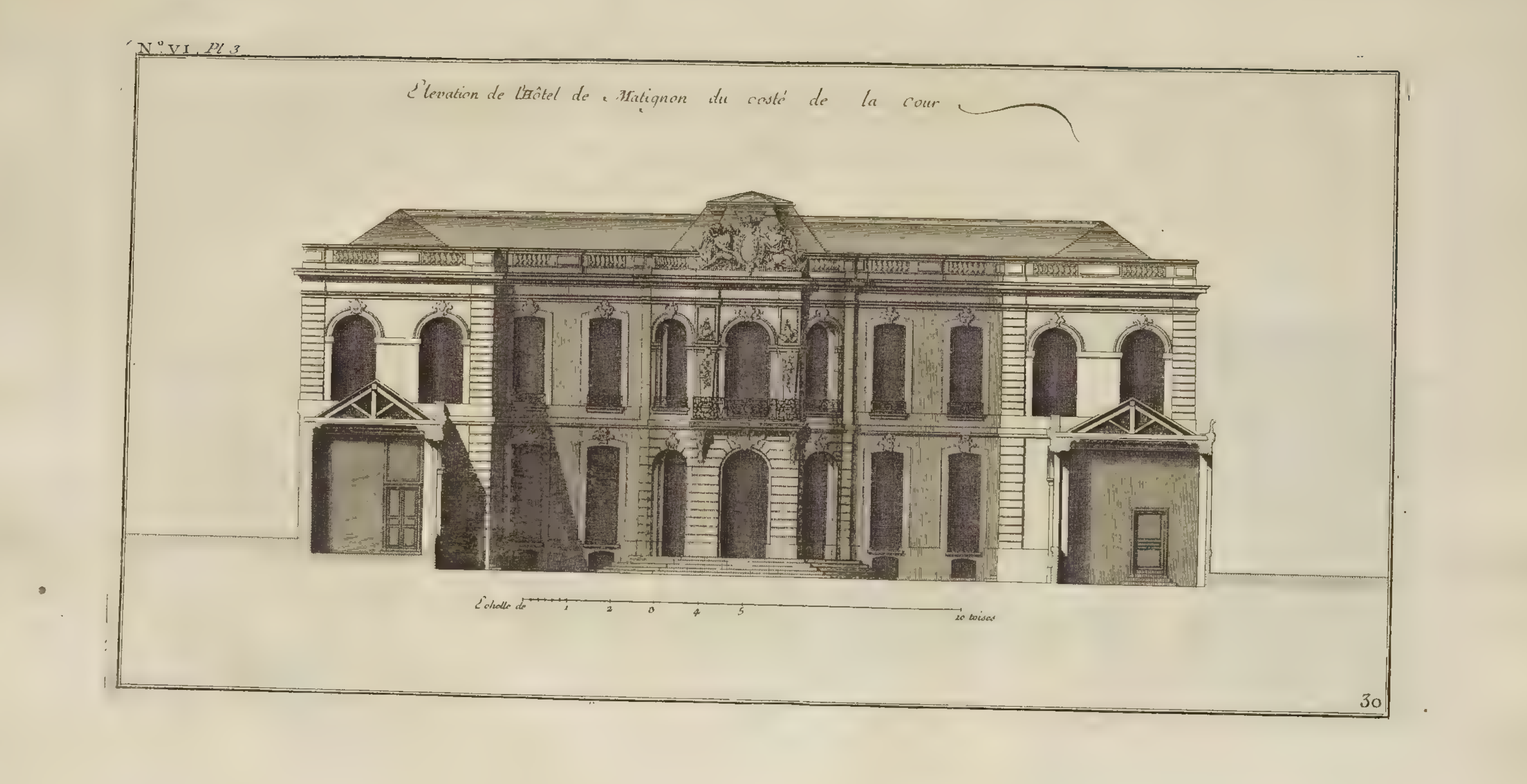
Fig. 1.ere

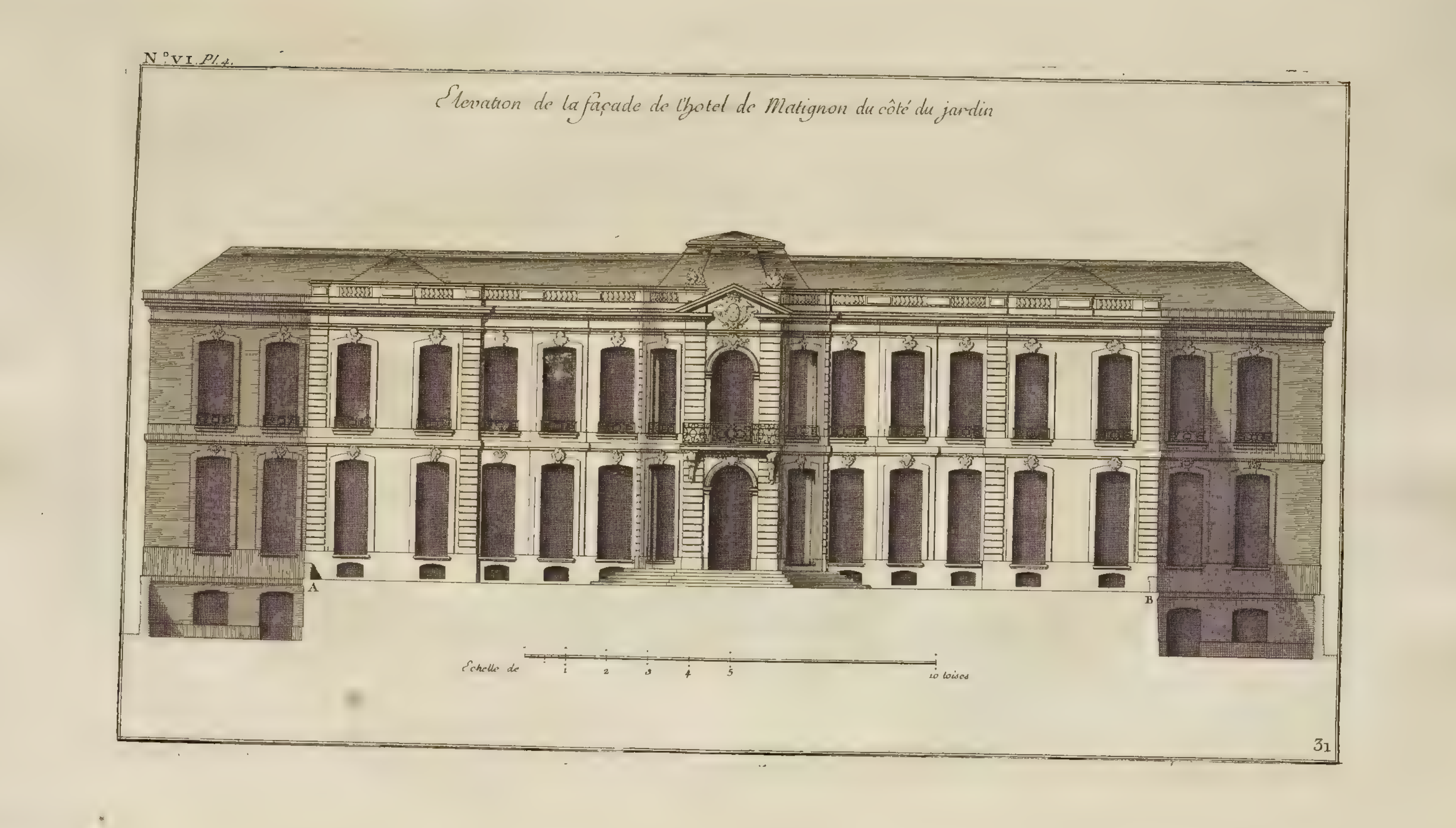
Cabinet
Chambre de parade
Sallon
Antichambre
Grand Cabinet
Chambre
Chambre
Antichambre
Salle d'assemblée
A
Antichambre
Pallier
Grand Escalier
Chambre à coucher
Cabinet
Garderobe
Garderobe
Garderobe
Antichambre

Elevation de la façade de la porte d'entrée de l'Hôtel de Matignon du côté de la ruë

Fig. 2.

Echelle de 1 2 3 4 5 10 toises


Elevation de l'Hôtel de Matignon du costé de la cour
Echelle de 1 2 0 4 5 10 toises
30


Elevation de la façade de l'hotel de Matignon du côté du jardin
A
B
Echelle de
1
2
3
4
5
10 toises
31

Coupe et Profil du principal corps de logis, et Elevation de la façade d'une des aisles de bâtimens qui environnent la cour de l'Hotel de Matignon

Echelle de 1 2 3 4 5 10 toises

mais auſſi doit être regardé comme un des plus grands abus qui ſe ſoient gliſſés dans l'Architecture à cet égard. Cet abus eſt d'autant plus vicieux que l'on interrompt ce que l'Architecture a de plus régulier, pour ne placer que des armoiries dont l'affectation réitérée dans toutes les façades d'un bâtiment eſt auſſi condamnable que la modeſtie eſt bleſſée de les voir répéter inconſidérement dans les ornemens de chaque piece d'un appartement, dans les meubles, &c. Hôtel de Matignon.

Les croiſées des pans coupés de cet avant-corps devroient être en plein ceintre & non bombées, celles des arriere-corps qui ſont ſans bandeau, faute de doſſerets, ſont trop nues en comparaiſon de celles du milieu de ces mêmes arriere-corps où l'on en a obſervé avec des reſſauts particuliers qui montent de fond. Les trumeaux des pavillons, qui ont de largeur une fois & demi celle de la baye des croiſées, ſont trop maſſifs : enfin les corps de refend ſont trop étroits pour leur grande élévation. Toutes ces parties qui n'ont aucun rapport enſemble, rendent l'Architecture de toute cette façade médiocre, & prouvent qu'on a donné la préférence à la diſtribution de ce bâtiment, ſans égard pour les loix de la proportion extérieure. Je ne puis trop le repéter, lorſqu'on voudra regarder les principes de l'Architecture comme arbitraires, & ſacrifier les dedans au dehors, ou ceux-ci à l'intérieur, ſoit pour éviter l'étude ou autrement, il ne faut pas s'attendre à rencontrer dans un édifice cette correſpondance de formes, de proportion & de convenance, ſans laquelle cependant on ne peut atteindre à l'excellence de l'art; mais au contraire on doit être aſſuré qu'à la place du beau on verra du médiocre, & que ſouvent à la place de celui-ci on ne trouvera que des parties défectueuſes.

Coupe & profils. Planche V.

Cette Planche offre le développement intérieur du principal corps de logis pris ſur la ligne A B. Pl. I. Il faut obſerver que la vouſſure en pierre qui termine le plafond du veſtibule, & dont nous avons parlé, n'eſt pas marquée ici, & qu'en général les décorations exprimées dans cette coupe y ſont rendues avec trop peu de fidélité. Au reſte la magnificence de l'intérieur de cet Hôtel conſiſte moins dans la beauté des lambris que dans une collection conſidérable de tableaux & de curioſités de prix, très-digne d'attirer les amateurs & les étrangers qui recherchent en France les thréſors de ce genre.

La décoration de l'une des ailes qui regnent ſur la longueur de la cour principale ſe remarque ſur cette Planche. Elle eſt compoſée d'arcades en plein ceintre, & d'une porte bombée qui donne entrée à la baſſe-cour. Cette variété ſelon quelques-uns eſt préférable à l'uniformité d'une longue ſuite d'arcades continues dans une grande étendue de bâtiment; j'eſtime cependant que le ſeul motif qui peut porter à cette diverſité de formes, doit naître de la néceſſité où l'on ſe trouve de faire ces ouvertures d'un diamétre inégal, lorſqu'une d'elles eſt deſtinée à laiſſer paſſer des équipages, & que pour éviter de la faire ſurbaiſſée, (la hauteur des claveaux & des impoſtes devant être la même ſous une largeur différente), on préfere la forme bombée à celle ſurbaiſſée qui eſt moins agréable. Néanmoins ici l'on peut obſerver qu'aucunes de ces arcades ne ſont réelles, & que d'ailleurs le rez-de-chauſſée du principal corps de logis étant orné de croiſées & non d'arcades, il paroiſſoit naturel de n'en affecter aucunes dans ces ailes, la vraiſemblance étant une partie eſſentielle à obſerver dans l'ordonnance d'un bâtiment. Deux arcades viſiblement néceſſaires peuvent autoriſer à en feindre dans toute la longueur d'une façade; mais rien ne doit déterminer, ce me ſemble, à faire plutôt uſage d'une arcade que d'une croiſée, quand la néceſſité ne paroît pas l'autoriſer. L'aile du côté du jardin de l'Hôtel de Belliſle, les écuries de Chantilly, & pluſieurs autres bâtimens en France, examinés avec des yeux connoiſſeurs, peuvent convaincre du mauvais effet de ce défaut de vraiſemblance.

CHAPITRE VII.

Description de la Maison de M. de Janvry, située rue de Varennes, Fauxbourg St. Germain.

Maison de M. de Janvry.

CETTE Maison appartient à M. de Janvry, Secretaire du Roi, & fut bâtie en 1732 sur le terrain de l'Hôpital des Convalescens, par Mr. Cartaud, (*a*) Architecte de l'Académie, qui en a donné les desseins.

L'Ordre des bâtimens de la rue de Varennes nous donne occasion de parler de celui-ci ; dans toute autre circonstance l'on eut préféré de donner de suite les bâtimens de même genre. Peut-être aussi cette diversité d'édifices produira-t-elle une sorte d'agrément dans ce Recueil qui fera plaisir au Lecteur ; d'ailleurs la maison dont nous allons parler, quoique simple, est distribuée & décorée d'une maniere satisfaisante, & le nom seul de l'Architecte en fait l'éloge.

Plan du rez-de-chaussée. Planche premiere.

Cette Maison est distribuée en un corps de logis double, de 15 toises de face dans œuvre, situé entre cour & jardin, & composé d'un bel étage au rez-de-chaussée & d'un étage Attique au-dessus. La cour a 8 toises de largeur sur 12 toises 4 pieds de profondeur, dans les deux côtés de cette cour sont distribuées des ailes à un seul étage avec des entresoles au-dessus : dans ces ailes au rez-de-chaussée sont pratiquées les écuries, les remises, les cuisines, &c, dont les pieces dans un lieu si serré sont bien ménagées & pourvûes des commodités nécessaires pour le service des domestiques.

L'entrée du principal corps de logis étant située à gauche dans l'un des pavillons du côté de la cour, donne lieu à une belle salle à manger placée dans le milieu du bâtiment, ce qui n'auroit pû se pratiquer, si l'on avoit voulu y mettre le vestibule & placer l'escalier à sa droite, comme on le remarque dans la plupart de nos bâtimens où le terrain plus vaste permet d'en user ainsi, mais cela ne se pouvoit ici sans perdre une grande partie du terrain qui se trouve employé avec beaucoup d'art. D'ailleurs comme au-dessus de ce rez-de-chaussée il n'y a qu'un étage Attique, il n'étoit pas besoin d'un grand escalier, à la place duquel on en a préféré deux petits qui dégagent avec beaucoup plus de commodité les appartemens supérieurs.

La salle à manger donne entrée au sallon qui tient lieu de salle de compagnie, mais son issue principale est par la seconde antichambre. A côté de ce sallon à droite est une chambre à coucher suivie d'un cabinet qui donne entrée à un serre-papier voûté & fermé avec sureté. Derriere la chambre à coucher sont pratiquées des garderobes qui tirent leur jour par une petite cour semblable à celle qui a été ménagée à la gauche de cette maison. Plusieurs Architectes blâment l'usage de ces petites cours prises dans la cage d'un bâtiment ; en effet lorsque ces derniers sont élevés à une certaine hauteur, ces cours produisent une humidité considérable à toutes les pieces qui les environnent ; mais lorsque l'édifice a peu de hauteur, tel que celui dont nous parlons, dont les murs n'ont que 34 pieds d'élévation & où les cours ont 15 pieds de diamétre, elles peuvent se mettre en pratique. Au reste l'incommodité d'être obligé d'éclairer les garderobes par des

(*a*) M. Cartaud est un de nos plus célébres Architectes ; il est de la premiere classe de l'Académie ; sa capacité & sa probité lui ont attiré la confiance de M. le Duc d'Orleans, dont il est l'Architecte.

C'est sur les desseins de cet habile homme qu'ont été bâtis la maison de M. Crozat le jeune à Paris & sa maison de plaisance à Montmorency, le Château de Bourneville, le portail des Petits Peres, celui des Barnabites, &c.

faux jours jette souvent dans l'irrésolution ou de préférer ces garderobes ainsi éclairées, ou de faire usage de petites cours, de maniere que pour prendre son parti à cet égard il faut consulter la convenance, en observant néanmoins lorsqu'on préfere les cours, de les éloigner toujours le plus qu'il est possible des appartemens destinés à l'habitation journaliere. Maison de M. de Janvry.

On sort du sallon sur une terrasse découverte qui a trente pieds de largeur sur toute la longueur du bâtiment, au milieu de laquelle est un perron en pierre & dont les côtés sont soutenus par des taluds de gazon. Ce perron descend dans un jardin d'une grandeur proportionnée au bâtiment dont la décoration & la simétrie sont fort agréables.

Plan du premier étage. Planche II.

Nous avons dit que cet étage étoit en Attique, pour cette raison les pieces ont un bien moindre diamétre, étant d'ailleurs destinées à des appartemens de commodité qui ont des communications différentes par les deux escaliers & par un corridor. Comme c'est une maison particuliere & qu'elle est occupée par un seul propriétaire, le principal corps de logis du côté du jardin ne monte de fond que dans la longueur de sept croisées de face. Les deux cabinets des extrémités dans le rez-de-chaussée n'occupant que la hauteur d'un étage, ainsi qu'on peut le remarquer sur la Planche IV, aux ailes de la cour on voit seulement l'espace qu'occupent les greniers au-dessous desquels sont placés les logemens des domestiques en entresoles, comme il se voit dans la coupe sur la Planche III. Toutes ces commodités montrent assez que cet édifice, quoique renfermé dans un petit espace, est pourvû de toutes les pieces nécessaires à un plus grand bâtiment, étant composé au rez-de-chaussée d'une assez grande cour, d'une petite cour à fumier, d'une écurie pour dix chevaux, de quatre remises, d'un logement pour le Portier, d'une grande cuisine, d'un commun, d'un lavoir, d'un garde-manger, aussi bien que de logemens assez considérables pour les domestiques, de greniers vastes, &c, de deux escaliers, d'un appartement de société au rez-de-chaussée avec un appartement à coucher muni de toutes ses garderobes, & enfin de trois appartemens de commodité au premier étage. Au reste cette distribution prouve qu'avec de l'expérience & du sçavoir un Architecte peut mettre en usage la place la plus ingrate & tirer parti d'un lieu serré plutôt qu'un autre qui dans un terrain assez considérable perd le plus grand espace en porches, vestibules, antichambres, &c, de sorte qu'à peine remarque-t-on dans son bâtiment une ou deux belles pieces principales, qui même le plus souvent n'ont ni garderobes ni dégagemens pour en faciliter le service.

Elévation du côté de la cour. Planche III.

L'ordonnance de ce bâtiment en général est d'une proportion très-convenable à sa simplicité, on y remarque visiblement un heureux rapport entre les hauteurs & les largeurs des masses principales ; il est vrai que les parties semblent être un peu plus négligées, c'est-à-dire, que la proportion des croisées est un peu trop svelte, eu égard à l'expression de l'Architecture qui annonce un caractere Dorique. D'ailleurs la plûpart des trumeaux paroissent trop foibles par rapport au vuide des croisées, celle en plein ceintre que l'on voit au milieu de cette façade ne réussit pas à côté des autres qui sont bombées, & même elle nuit à la simétrie de la salle à manger, étant toujours plus ou moins condamnable que l'extrémité supérieure de trois croisées soit dissemblable dans l'intérieur d'une piece. Sans doute l'Architecte a eu pour objet, en faisant cette seule croisée ceintrée du côté de la cour, de la

Maison de M. de Janvry. rendre símétrique dans les dedans avec celle du côté du jardin qui enfile le bâtiment par la porte du mur de refend de la salle à manger. Il ne suffit cependant pas d'observer la símétrie des dedans, il faut que les dehors soient réguliers, & il ne paroît pas qu'on dût hésiter alors de faire du côté de la cour les trois croisées de l'avant-corps en plein ceintre, & de préférer les archivoltes & les impostes aux bandeaux, parce que premierement l'imposte auroit divisé la hauteur du piédroit; secondement les bandeaux supprimés auroient moins subdivisé ces mêmes trumeaux; ressource nécessaire à mettre en pratique lorsqu'on ne peut parvenir à faire les pleins en rapport avec les vuides.

Sur tout le principal corps de logis regne un comble à la Françoise sans chéneau sur l'entablement, à l'exception de l'avant-corps qui est couronné par un socle de pierre enrichi de vases. Ce socle auroit dû non seulement continuer tout au pourtour de l'édifice, pour empêcher l'eau de la couverture de tomber au pied du bâtiment; mais il étoit indispensable d'observer la même chose dans les pavillons qui font retour & qui donnent entrée au rez-de-chaussée dans les deux escaliers dont nous avons parlé, Planche I, parce que les carrosses ne pouvant conduire les Maîtres que jusqu'au pied des perrons qui se trouvent à découvert, & l'égoût du comble tombant sur leur pallier, cela rend l'issue des appartemens très-incommode. Il semble qu'on fasse peu de cas en France de cette observation, ce défaut se rencontrant à Paris jusques dans les maisons de quelque importance, quoique presque tous les Architectes & les Propriétaires sentent la nécessité d'éviter ce désagrément; voyez ce que nous avons dit à ce sujet en parlant de la maison de Mr. de Moras, Chapitre II.

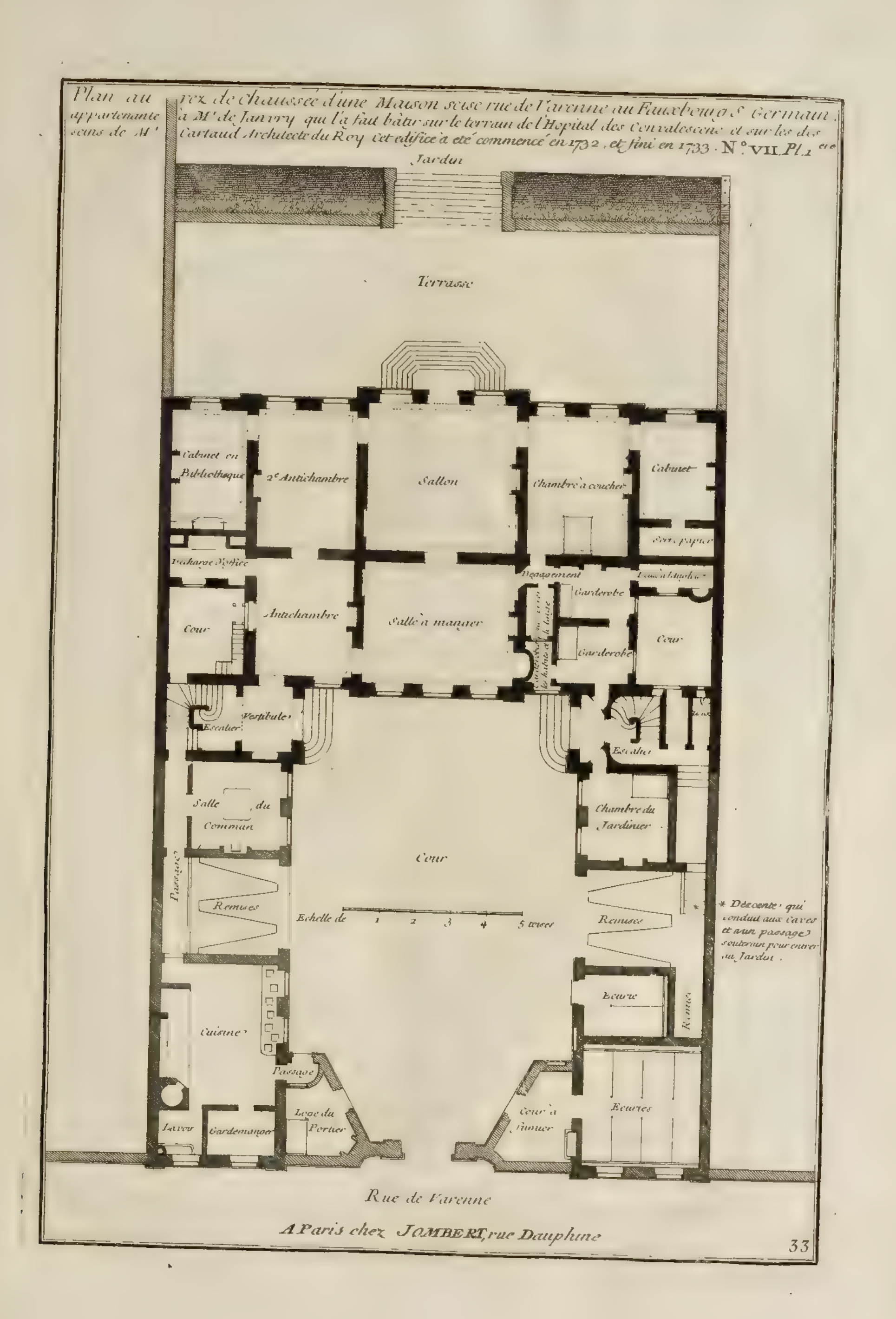
Aux deux extrémités de cette élévation on voit la coupe des ailes qui forment la largeur de la cour, & dans lesquelles sont placées les remises, &c; au-dessus de ces remises sont les entresoles avec des greniers pratiqués en mansarde, pour leur donner plus de hauteur, & pour procurer par-là plus d'espace pour les choses qu'ils doivent contenir.

Elévation du côté du Jardin. Planche IV.

L'ordonnance de cette élévation est très-agréable malgré sa simplicité, & fait assez connoître qu'il n'y a point de bâtiment dont on ne puisse tirer parti lorsqu'on sçait mettre en usage les proportions de l'Architecture & conserver une expression uniforme dans sa décoration qui soit relative à l'ordonnance dont on a fait choix suivant le caractere du bâtiment.

L'avant-corps du milieu est composé de 3 arcades, & les arriere-corps chacun de deux croisées, qui toutes ensemble se trouvent surmontées d'un Attique, au lieu que les deux arcades qui terminent la largeur du bâtiment n'ont de hauteur que le rez-de-chaussée; ce qui donne à toute cette façade une masse piramidale, tant par les corps de maçonnerie que par la forme du comble, qui réussit très-bien, & donne au bâtiment un air d'élégance préférable à une plus grande richesse.

Les trois arcades de l'avant-corps du milieu sont entourées de bandeaux, à la place desquels il semble que des archivoltes & des impostes auroient dû être employées, premierement parce que les bandeaux ou les chambranles sont plus du ressort des croisées que des arcades; en second lieu, parce que (ainsi que nous l'avons remarqué en parlant de l'élévation du côté de la cour) les trumeaux déja étroits & qui se trouvent divisés par les montants des bandeaux, auroient paru plus larges revêtus d'impostes, qui auroient empêché la continuité du bandeau. Les arcades des extrémités de cette façade sont dans le même cas, mais comme elles ont des piédroits d'une largeur convenable, ce genre de décoration paroît plus arbitraire.


Plan au rez de chaussée d'une Maison scise rue de Varenne au Fauxbourg S. Germain,
appartenante à Mr de Janvry qui l'a fait bâtir sur le terrain de l'Hopital des Convalescens et sur les des-
seins de Mr Cartaud Architecte du Roy Cet edifice a été commencé en 1732, et fini en 1733. N.° VII. Pl. 1ere
Jardin
Terrasse
Cabinet ou Bibliotheque
2e Antichambre
Sallon
Chambre à coucher
Cabinet
Serre papier
Décharge d'office
Dégagement
Garderobe
Antichambre
Salle à manger
Garderobe
Cour
Cour
Vestibule
Escalier
Escalier
Salle du Commun
Chambre du Jardinier
Cour
Passage
Remises
Echelle de 1 2 3 4 5 toises
Remises
* Décente qui conduit aux Caves et aun passage souterain pour entrer au Jardin.
Ecurie
Cuisine
Passage
Loge du Portier
Cour à fumier
Ecuries
Lavoir
Gardemanger
Rue de Varenne
A Paris chez JOMBERT, rue Dauphine



Plan du premier étage en attique, de la Maison de M.r de Janvry.

Chambre avec lict en niche
Cabinet
Arriere Cabinet
Chambre
Passage
Garderobe
Corridor
Dégagement
Garde robe
Garderobe
Antichambre
Chambre avec lict en niche
Cabinet
Chambre pour domestiques
Corridor
Cour
Cour
Pallier
Pallier
Cour
Grenier
Greniers au dessous des quels sont pratiquées des Entresolles servant de Logement aux Domestiques.
Echelle de 1 2 3 4 5 toises
Grenier à foin

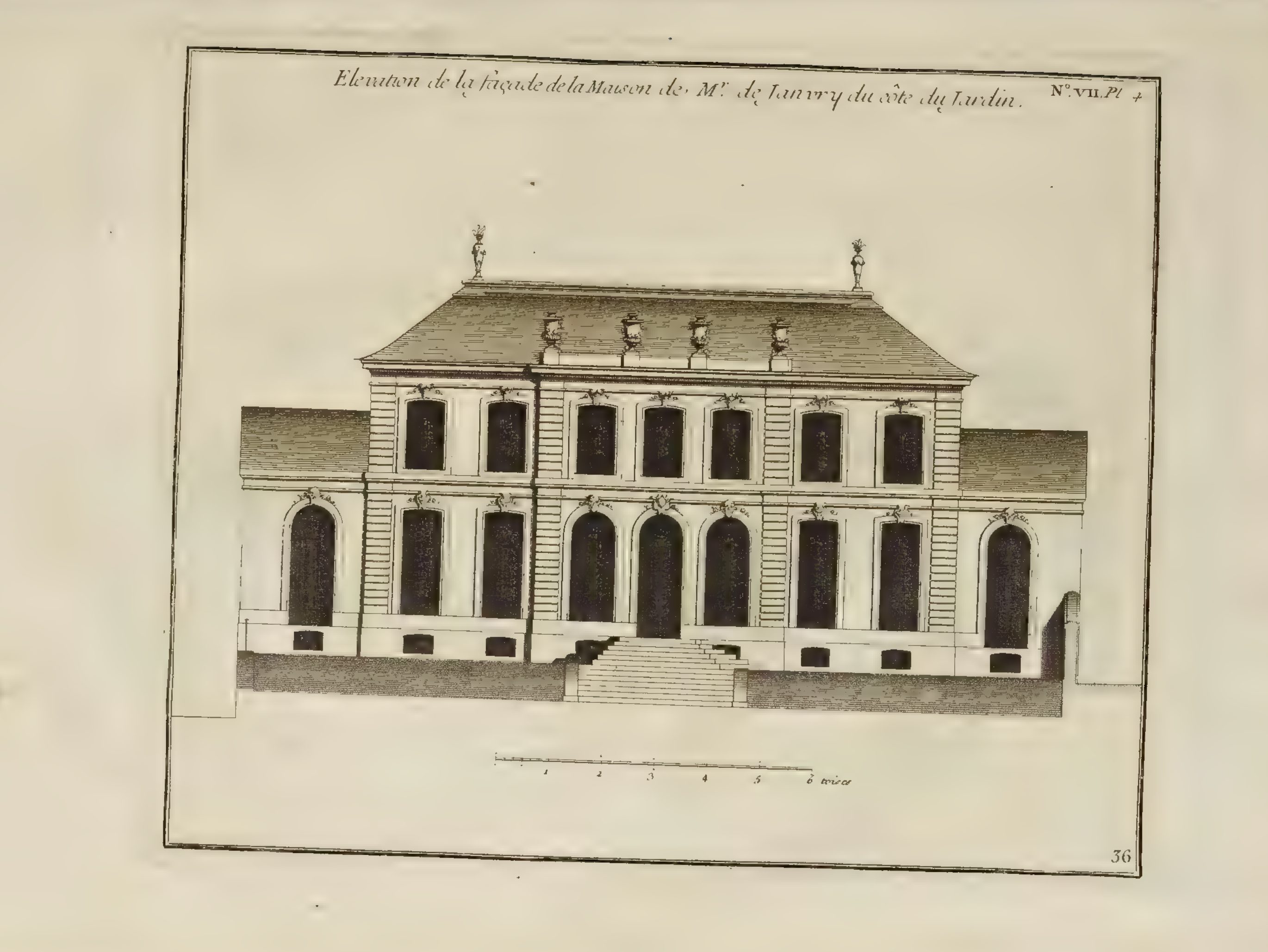


Elevation de la façade du côté de la cour de la maison de M.r de Janvry N°. VII. Pl 3.



Elevation de la façade de la Maison de Mr. de Janvry du côté du Jardin.

N°. VII. Pl. 4



Coupe et Profil sur la longueur du Bâtiment de la Maison de Mr. de Janvry.

N°. VII. Pl. 5.



Coupe & profil pris sur la profondeur du bâtiment. Planche V.

Cette coupe fait voir l'intérieur des appartemens, tant au rez-de-chaussée qu'au premier étage, du principal corps de logis de ce bâtiment, le retour d'un des pavillons qui donnent entrée aux appartemens du rez-de-chaussée & à l'escalier qui monte au premier étage, l'élévation de l'aile des cuisines, & le profil de la porte cochere. Au milieu de cette aile de bâtiment est une grande arcade dont la partie supérieure est feinte, & renferme des entresoles ; le dessous sert de remise pour deux carosses. L'espace qu'occupent ces deux voitures a contraint de donner à cette arcade une largeur considérable, & pour cette raison elle ne peut avoir aucune proportion avec sa hauteur ; circonstance gênante quand il s'agit d'accorder la nécessité avec les regles de l'Architecture, & sur laquelle on prend son parti lorsqu'il n'est question que d'une maison particuliere. Cependant dans toute autre occasion de pareilles licences ne seroient pas tolérables, & c'est pour les éviter que l'on place les remises & les autres lieux soumis à l'usage, dans des basse-cours qui ne sont pas partie de l'ordonnance générale du bâtiment, au lieu que dans un terrain où les limites sont bornées il en faut rendre toutes les parties apparentes ; ce qui devient une raison de plus pour tâcher de concilier le nécessaire, le commode, & les loix de la proportion. Pour cet effet on feint des arcades tout au tour de la cour, dans quelques-unes desquelles on place des remises & dans les autres des croisées pour éclairer l'intérieur des pieces destinées aux différens usages des domestiques & du service de la maison. Ces arcades auroient produit ici une parfaite uniformité, & auroient empêché que dans le pourtour du rez-de-chaussée de cette cour l'on n'eut apperçu sous un même plinte trois différentes proportions d'arcades & d'une largeur dissemblable, qui dans tout autre bâtiment qu'une maison particuliere, ne seroient pas recevables. Maison de M. de Janvry.

Il est vrai que relativement à l'importance de son bâtiment un Architecte peut sortir plus ou moins des regles de son art lorsque par ce moyen il trouve de l'œconomie & de la commodité, qui sont préférables dans la construction d'une maison particuliere à une sévérité qui n'appartient qu'à un grand édifice, & que ces écarts bien souvent font honneur à son expérience. Mais ces licences ne doivent partir que d'un homme consommé dans sa profession ; d'autres moins versés dans l'art, ou prendroient ces exemples pour des autorités, ou pour satisfaire à l'ordonnance de leur décoration, traiteroient une maison Bourgeoise comme un Hôtel, celui-ci comme un Palais, & ce dernier comme une maison Royale, &c. Mr. Cartaud est trop éclairé pour n'avoir pas senti ces licences. Ce que nous avons de lui nous confirme assez sa capacité, & si je les ai remarquées ici c'est pour faire comprendre à ceux qui se vouent à l'Architecture, que selon la diversité des occasions, il faut sçavoir se plier à la nécessité, pourvû néanmoins lorsque ces sujettions apportent quelque irrégularité aux principes de la bonne Architecture, qu'elles soient visibles & apparentes, & servent en quelque sorte de témoins irréprochables qu'on n'a pû tirer meilleur parti de la distribution, de la décoration, & de la construction.

CHAPITRE VIII.

Defcription de la Fontaine de la rue de Grenelle, près la rue du Bacq, Fauxbourg St. Germain.

Fontaine de la rue de Grenelle.

LA premiere pierre de cet édifice fut pofée fur la fin de l'année 1739 fous la Prevôté de Mr. Turgot Prevôt des Marchands, dont la mémoire fera toujours chere aux citoyens de cette Capitale par le nombre, la grandeur & l'utilité des ouvrages dont il l'a embellie. Ce Magiftrat, & Meffieurs du Bureau de la Ville choifirent pour l'exécution & la conduite de ce monument Mr. Bouchardon (*a*) Sculpteur du Roi, qui en donna les deffeins, fit un modele, & fe chargea d'exécuter de fa main les ftatues, les bas-reliefs & les ornemens ; ce qu'il a fait avec un fuccès & un applaudiffement univerfel. On auroit bien defiré pouvoir donner en particulier & d'une grandeur convenable ces chef-d'œuvres de l'art ; mais indépendamment de ce qu'il auroit fallu que ce fut cet habile homme qui en eut fait lui-même les deffeins, peu de Graveurs, à l'exception de l'illuftre M. Cochin, (trop occupé par les ouvrages du Roi) fe feroient trouvés en état de rendre la touche, la fineffe, & les graces féduifantes de ces merveilles de notre fiécle : nous nous contenterons d'en donner à part la defcription, enfuite fur deux Planches une élévation vûe de face, une latérale, une coupe, & les plans.

Elévation géométrale de la Fontaine de la rue de Grenelle. Planche I.

Cette Planche, qui a été gravée d'après le deffein de M. Bouchardon, préfente la décoration développée de la Fontaine de la rue de Grenelle ; fur la Pl. II, Fig. I, on a exprimé une partie du plan du foubaffement, & la Figure II offre celui pris à la hauteur du fuft inférieur de l'Ordre Ionique : ces deux plans annoncent la tour creufe que forme cette façade, qui n'eft indiquée dans l'élévation dont nous parlons, que par les ombres. Mr. Bouchardon ayant préféré de développer toute cette portion circulaire dans ce deffein, afin qu'on pût appercevoir la proportion de chacune de fes parties, dont autrement la plûpart ne fe feroient vûes qu'en racourci. Les plus grands Maîtres fe font toujours fervis d'un pareil moyen lorfqu'il a été queftion de préfenter aux yeux des hommes intelligens l'enfemble & les détails d'un ouvrage d'une très-grande importance.

Cette tour creufe a deux objets également intéreffants. Premierement, la rue en cet endroit étant peu large (*b*), ce renfoncement rend l'accès de ce monument plus facile, en formant une place au-devant ; fecondement, par ce moyen cette forme circulaire donne du mouvement à fon ordonnance, en étend la furface, & fait valoir la partie droite de l'avant-corps qui occupe le milieu de cet édifice, de

(*a*) Le fieur Edme Bouchardon eft né à Chaumont en Baffigny, & mérite à bon droit d'être mis en parallele avec les plus célebres Sculpteurs qui ont vécu fous le regne de Louis XIV. Sa haute capacité lui a attiré la confiance des plus grands perfonnages de l'Europe, particulierement celle de S. M. Louis XV, pour lequel cet excellent Artifte a fait des ouvrages du premier mérite ; il travaille actuellement à un modèle de la ftatue équeftre de ce Monarque, & l'on ne fçauroit douter que la compofition de ce monument lorfqu'il fera exécuté, ne foit un chef-d'œuvre. Aux talens fupérieurs de la Sculpture M. Bouchardon joint dans un très-grand degré de perfection l'art du deffein, l'hiftoire, la connoiffance de la bonne Architecture & une infinité d'autres talens qui concourent à orner l'efprit humain, ce qui fait rechercher la fociété de cet habile Artifte par les hommes de la plus haute confidération ; l'étendue de fes lumieres, fon affabilité, & la douceur de fes mœurs lui procurent autant d'amis que de connoiffances.

(*b*) M. Turgot qui veilloit inceffamment à l'utilité publique & qui vouloit procurer au Faubourg St. Germain des eaux pour les habitans de ce quartier aujourd'hui fi peuplé, après avoir tenté en vain plufieurs emplacemens peut-être plus apparens, mais qui rencontroient de grandes difficultés pour leur acquifition, fe détermina à acheter celui-ci qu'on a pu acquérir plus facilement, & faifant partie d'un plus grand terrain appartenant aux Dames Religieufes Recollettes. Nous avons cru devoir rapporter ces circonftances pour fatisfaire ceux qui fouhaiteroient qu'un ouvrage fi intéreffant fut placé dans un plus grand jour.

maniere que quoiqu'il n'ait réellement que 14 toises & demie de longueur ; cette tour creuse ayant 15 pieds de profondeur, lui donne l'apparence d'une plus grande étendue, & un point de distance plus convenable pour en appercevoir les masses générales. Fontaine de la rue de Grenelle.

Le rez-de-chaussée de cet Edifice est formé par un soubassement de 15 pieds de hauteur, dans les tours creuses duquel sont des portes terminées en ceintre surbaissé, qui donnent entrée dans l'intérieur de ce monument, ainsi que nous le dirons en son lieu. Le milieu de cet édifice est décoré d'un avant-corps quarré dans le soubassement duquel sont pratiqués quatre mascarons de bronze qui fournissent une eau abondante. Cet avant-corps sert de soutien à trois figures colossales de marbre blanc qui composent la principale richesse de cette fontaine : son massif est décoré de refends continus & enrichi de deux arrieres-corps à ses extrémités & d'un avant-corps élliptique dans son milieu dont la partie supérieure est ornée d'une table de marbre noir contenant une inscription Françoise, aux côtés de laquelle sont deux consoles d'où pend un feston de fruits en marbre blanc. Voici cette inscription, qu'on trouvera peut-être n'avoir dû être donnée qu'après celle comprise dans le grand entrecolonnement Ionique ; mais l'ordre de la description d'un édifice qui exige qu'on parle des parties qui soutiennent avant que d'annoncer celles qui sont soutenues, sans doute servira ici d'excuse.

1739.

DU REGNE DE LOUIS XV.

De la cinquiéme Prevôté de Messire MICHEL-ETIENNE TURGOT, *Chevalier, Marquis de Sousmons, &c ; de l'Echevinage de* LOUIS-HENRY VERON, *Ecuyer, Conseiller du Roy & de la Ville,* EDME-LOUIS MENY, *Ecuyer, Avocat au Parlement, Conseiller du Roy, Notaire,* LOUIS-LE-ROY DE FETEUIL, *Ecuyer, Conseiller du Roy, Quartinier,* THOMAS GERMAIN, *Ecuyer, Orfévre du Roy. Etants* ANTOINE MORIAU, *Ecuyer, Procureur & Avocat du Roi & de la Ville,* JEAN-BAPTISTE-JULIEN TAITBOUT, *Greffier en chef,* JACQUES BOUCOT, *Chevalier de l'Ordre du Roy, Receveur.*

Cette Fontaine a été construite sur les desseins d'Edme Bouchardon, Sculpteur du Roy, né à Chaumont en Bassigni. Les Statues, bas-reliefs & ornemens ont été exécutés par lui.

Au-dessus du plinthe ou cordon qui couronne ce massif est un socle de marbre blanc, orné de congelations : c'est sur ce socle que sont posées les trois Figures de marbre blanc dont nous venons de parler. Celle du milieu, qui est élevée sur un piédestal de même matiere, représente la Ville de Paris assise sur une proue de vaisseau, un sceptre à la main, & couronnée de tours ; aux deux côtés, sont d'une part la Seine, qui comme fleuve est représentée sous la figure d'un homme robuste qui tient un aviron, & qui est posé sur une urne ; de l'autre, la Marne désignée par une femme tenant une écrévisse, & appuyée aussi sur une urne : ces deux figures sont accompagnées de roseaux & d'attributs relatifs au sujet. Ce groupe est au-dessus de toute description. Nous dirons seulement que les personnes les plus eclairées sont pénétrées d'admiration par la noblesse de l'attitude de la figure de la Ville, & par la maniere dont elle est drapée qui leur rappelle cette belle simplicité de l'antique. Elles sont également satisfaites de la fermeté de dessein qu'on remarque dans la figure du fleuve, & des graces naives qu'on observe dans la Nimphe, de maniere que l'on peut dire que sous la dureté du marbre on apperçoit dans ce morceau de sculpture, la délicatesse & la sensibilité de la chair.

Au-dessus de ce magnifique ouvrage s'éleve sur un plan plus reculé un frontispice formé par quatre colonnes d'Ordre Ionique couronnées d'un entablement, lequel continue dans toute l'étendue de ce bâtiment : ces colonnes sont cannelées, les

Fontaine de la rue de Grenelle.

bases en sont Attiques, les chapiteaux antiques, & les proportions de cette Ordonnance, selon Vignole: sur cet Ordre s'éleve un fronton, dans le tympan duquel sont les armes du Roy sur un écusson, & accompagnées de branches de lauriers.

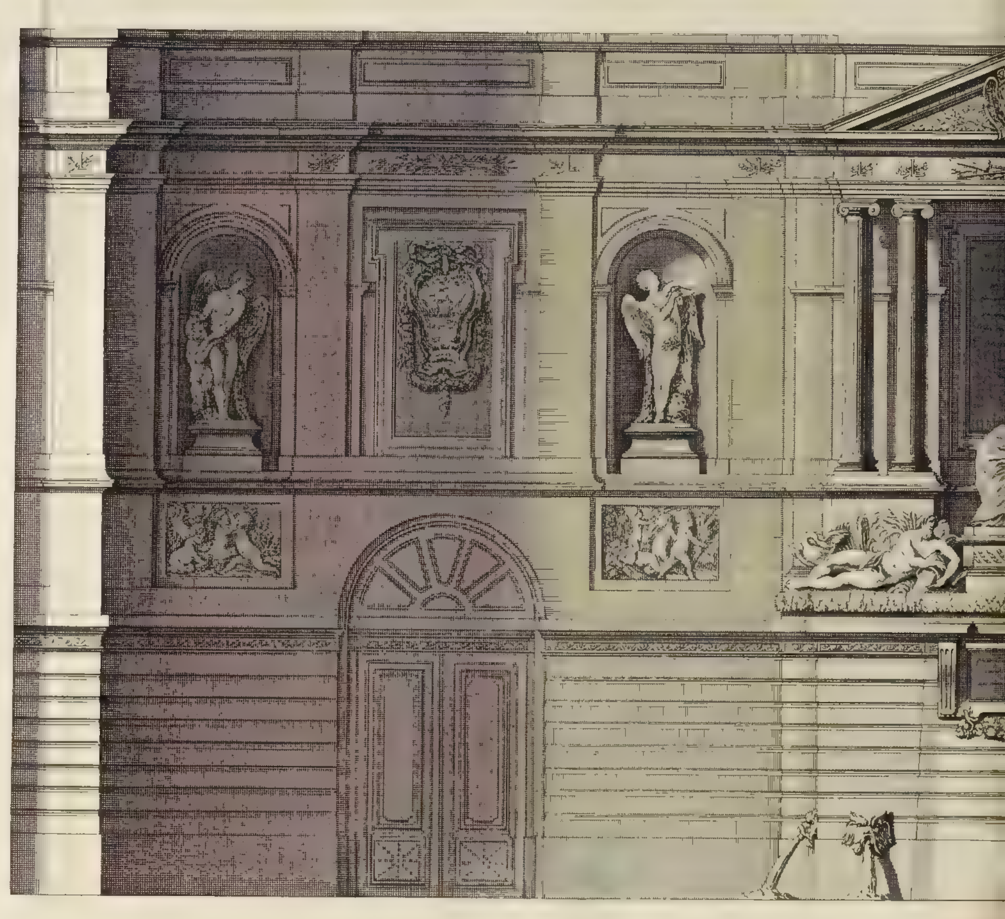
Tout cet avant-corps sert de fond au groupe dont nous venons de faire mention, & semble mettre la figure de la Ville à l'entrée d'un Temple qui paroît lui être dédié. Derriere & au-dessus de cette figure, dans le grand entrecolonnement de l'Ordre Ionique est placée une table de marbre noir entourée d'un chambranle orné de crossettes: cette table contient une inscription (c) latine, en lettres initiales de bronze, qui conçue dans le stile lapidaire, donne l'époque de ce monument, & fait également l'éloge du Prince sous le regne duquel il a été élevé.

DUM LUDOVICUS XV.
POPULI AMOR ET PARENS OPTIMUS,
PUBLICÆ TRANQUILLITATIS ASSERTOR,
GALLICI IMPERII FINIBUS
INNOCUE PROPAGATIS,
PACE GERMANOS RUSSOSQUE
INTER ET OTTOMANOS
FELICITER CONCILIATA,
GLORIOSE SIMUL ET PACIFICE
REGNABAT,
FONTEM HUNC CIVIUM UTILITATI
URBISQUE ORNAMENTO
CONSECRARUNT
PRÆFECTUS ET ÆDILES,
ANNO DOMINI
M. DCC. XXXIX.

Aux deux côtés de ce frontispice sont les deux ailes en tour ronde qui s'élevent à la même hauteur que la partie du milieu, mais dont l'ordonnance tenue plus simple sert à faire valoir la richesse de l'avant-corps; les refends qui ornent le massif qui porte le groupe de marbre régnent dans toute la longueur du soubassement, au-dessus duquel s'éleve un piédestal continu de la même hauteur que celui qui soutient les colonnes Ioniques; sur ce piédestal se voyent quatre corps d'Architecture lisse, dans les intervalles desquels sont placées des niches & des tables rentrantes. Ces dernieres sont enfermées dans des chambranles, & contiennent les Armes de la Ville sur des écussons accompagnés de festons d'une composition & d'une exécution dont on ne sçauroit trop louer le travail; (voyez-en le dessein plus en grand, Planche II Fig. 5.) Les quatre niches qui se voyent ici contiennent autant de statues représentant les quatre saisons; l'une d'elles est le printems sous la figure d'un jeune homme paré de guirlandes de fleurs & accompagné d'un bélier. Un autre génie qui regarde fixement le soleil & qui tient un feston d'épis exprime l'été; on voit à ses pieds un cancer. Des balances & des raisins entre les mains du troisiéme génie désignent l'automne. Enfin celui de l'hiver est couvert d'une draperie & accompagné du capricorne. Ces quatre génies ont des ailes qui représentent celles du tems qui fait la course rapide des saisons & qui les entraîne dans le cercle de leur révolution; au bas de ces statues dans

(c) Cette Inscription est l'ouvrage de feu Mr. le Cardinal de Fleury, qui l'ayant composée, l'envoya à Mr. de Boze comme un cannevas, le chargeant d'y faire les changemens qu'il jugeroit nécessaires; mais ce dernier n'y trouva pas un seul mot à redire. Nous tenons cette anecdote de Mr. Mariette, Membre honoraire de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, qui a bien voulu nous communiquer les traits les plus intéressans de l'histoire de ce monument.

des



Echelle de 1. 2

ÉLÉVATION GÉOMETRALE ET DÉVELOPPÉE DE LA FONTA

Par les soins et pendant la 5.e Prevôté de MONSIEUR TU

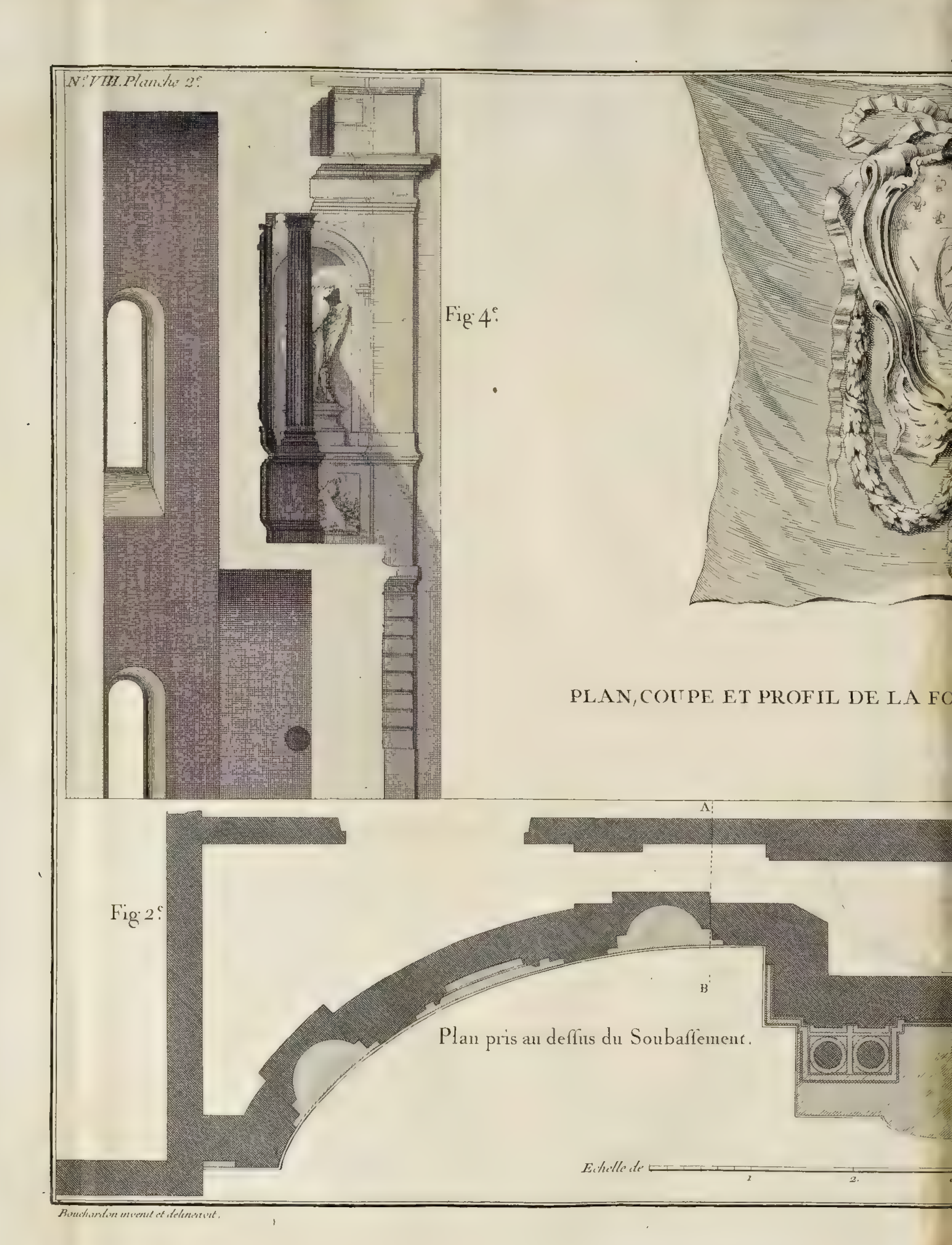
Sur les desseins et sous la conduite du Sie

Bouchardon invenit et delineavit

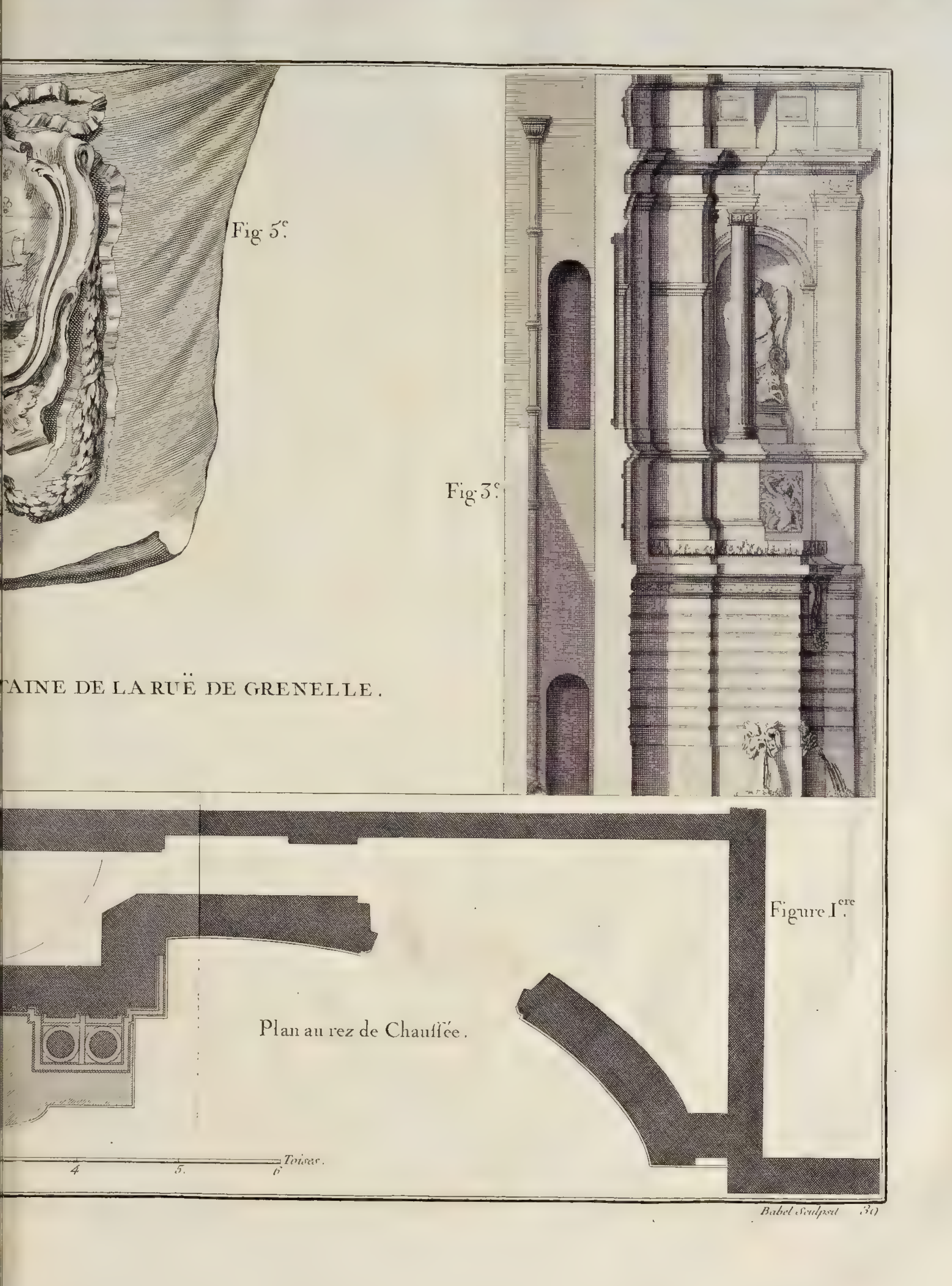


NE ERIGÉE RUË DE GRENELLE, FAUBOURG S.T GERMAIN
GOT, Conſeiller d'Etat, Prevost des Marchands, &c &c.
Edme Bouchardon, Sculpteur du Roy.

Babel Sculpsit.



Bouchardon invenit et delineavit.


Fig 5.e
Fig 3.e
TAINE DE LA RUË DE GRENELLE.
Figure I.ere
Plan au rez de Chaussée.
4
5.
6
Toises.
Babel Sculpsit
30

des tables renfoncées comprises dans la hauteur du piédestal qui régne au-dessus du soubassement, sont quatre bas-reliefs allégoriques aux figures placées dans les niches. Toute cette sculpture est d'une composition très-estimée & d'une touche aussi spirituelle que recherchée, quoiqu'exécutée en pierre de Tonnerre dont le grain à la vérité est très-fin & d'une grande blancheur.

Fontaine de la rue de Grenelle.

Ce monument est couronné d'une espece d'Attique de la proportion d'une balustrade dans lequel sont exprimées des tables, à plomb de chaque grand intervalle; il est bâti en pierre des carrieres de Conflans-Sainte-Honorine d'une si belle exécution & d'un appareil si exact qu'il n'est pas possible d'appercevoir les joints des assises qui sont toutes de hauteur égale, de maniere qu'il n'y a à Paris pour la construction que le bâtiment de l'Observatoire & le Péristyle du Louvre qui puissent être mis en parallele avec l'édifice dont nous parlons.

Plan, coupe & profil de la Fontaine de la rue de Grenelle. Planche II.

La Figure premiere représente une partie du plan du rez-de-chaussée dans lequel on remarque une des portes qui donne entrée au réservoir; l'autre qui ne se voit point ici & qui lui est opposée sert d'issue particuliere au Monastere des Religieuses Récollettes.

La Figure deuxiéme offre le plan qui, comme nous l'avons dit plus haut, est pris un peu au-dessus des bases des colonnes Ioniques; il fait voir les ressauts des membres d'Architecture qui ornent la tour creuse, la saillie de l'avant-corps, l'accouplement des colonnes & l'empattement du massif qui soutient le groupe de marbre élevé au-dessus du soubassement.

La Figure troisiéme fait voir la saillie de l'avant-corps du frontispice derriere lequel s'éleve la décoration de la tour creuse; on y remarque aussi le développement d'une partie de cet édifice qui, comme nous l'avons déja observé, est adossé au terrain des Dames Religieuses Récollettes, ce développement est pris sur la ligne A B de la Planche II Figure 2. On auroit pû exprimer ici une partie du groupe de marbre vû par le profil; mais comme la figure de la Ville se seroit trouvée masquée en partie par la saillie des colonnes, & que celle du fleuve auroit été vûe fort en racourci, on a cru devoir s'en dispenser; la grandeur de l'échelle d'ailleurs n'auroit permis de rendre que très-imparfaitement l'excellence du travail de ce magnifique ouvrage. On a par la même raison négligé d'exprimer la coupe de ce même groupe dans la Figure 4, même Planche, qui par cette suppression laisse voir les nuds de l'Architecture dont la pureté, l'élégance & la proportion nous ont parus plus intéressantes ici. Nous dirons à cette occasion, à la gloire du célébre Artiste à qui nous devons ce monument, qu'à l'exemple de Michel Ange & du Cavalier Bernin, il a réuni dans cet ouvrage l'Architecture & la Sculpture au point d'honorer notre siécle, d'illustrer son auteur, & d'immortaliser le Magistrat éclairé qui a sçu choisir un génie si rare & si excellent.

CHAPITRE IX.

Description de l'Hôtel d'Estrées, rue de Grenelle, Faubourg S. Germain.

Hôtel d'Estrées.

CET Hôtel fut bâti en 1704 sur les desseins de Robert De Cotte, (*a*) premier Architecte du Roi, & a porté le nom d'Hôtel de Richelieu, jusques à ce que ayant passé ensuite au Duc d'Estrées, Pair & Maréchal de France, il en a pris le nom qu'il porte encore aujourd'hui, étant occupé par la veuve de ce Maréchal.

Plan au rez-de-chaussée. Planche I.

Le principal corps de logis du côté de la cour a 19 toises de face, & du côté du jardin seulement 16 toises 3 pieds. Ce bâtiment est double & a son entrée principale par un premier vestibule qui conduit à un second. Ils sont ouverts tous les deux par une grande arcade surbaissée qui découvre le grand escalier placé à la gauche du bâtiment. Cet escalier auroit été préférable à droite, parce que la salle à manger se seroit trouvée alors à la place du second vestibule & plus près des cuisines, ainsi que nous l'avons observé à l'Hôtel d'Etampes. Le premier vestibule donne entrée à une grande antichambre qui peut servir de sallon ou de salle d'assemblée. Les pieces de l'appartement à droite sont d'une assez belle proportion, mais celles de la gauche sont trop petites, & les garde-robes sont trop grandes en général & sans commodité, ainsi qu'on les pratiquoit il y environ 50 ans. On en a changé quelques-unes dans ce bâtiment depuis 7 ou 8 ans, mais comme ces changemens ne sont pas considérables, nous ne les avons pas marqués ici, afin de présenter dans la diversité des édifices que nous offrons, les différens genres de distributions dont on a fait usage en France depuis le commencement de ce siécle.

L'aîle des cuisines tient au principal corps de logis, ainsi qu'on le voit sur l'élévation du côté du jardin, Planche IV; mais dans l'exécution elle ne se remarque pas, tant à cause de la différente ordonnance d'Architecture, que par la disposition des allées du jardin dont nous ne donnons point le dessein, n'étant pas assez considérable, ni d'une forme assez intéressante pour être rapportée ici.

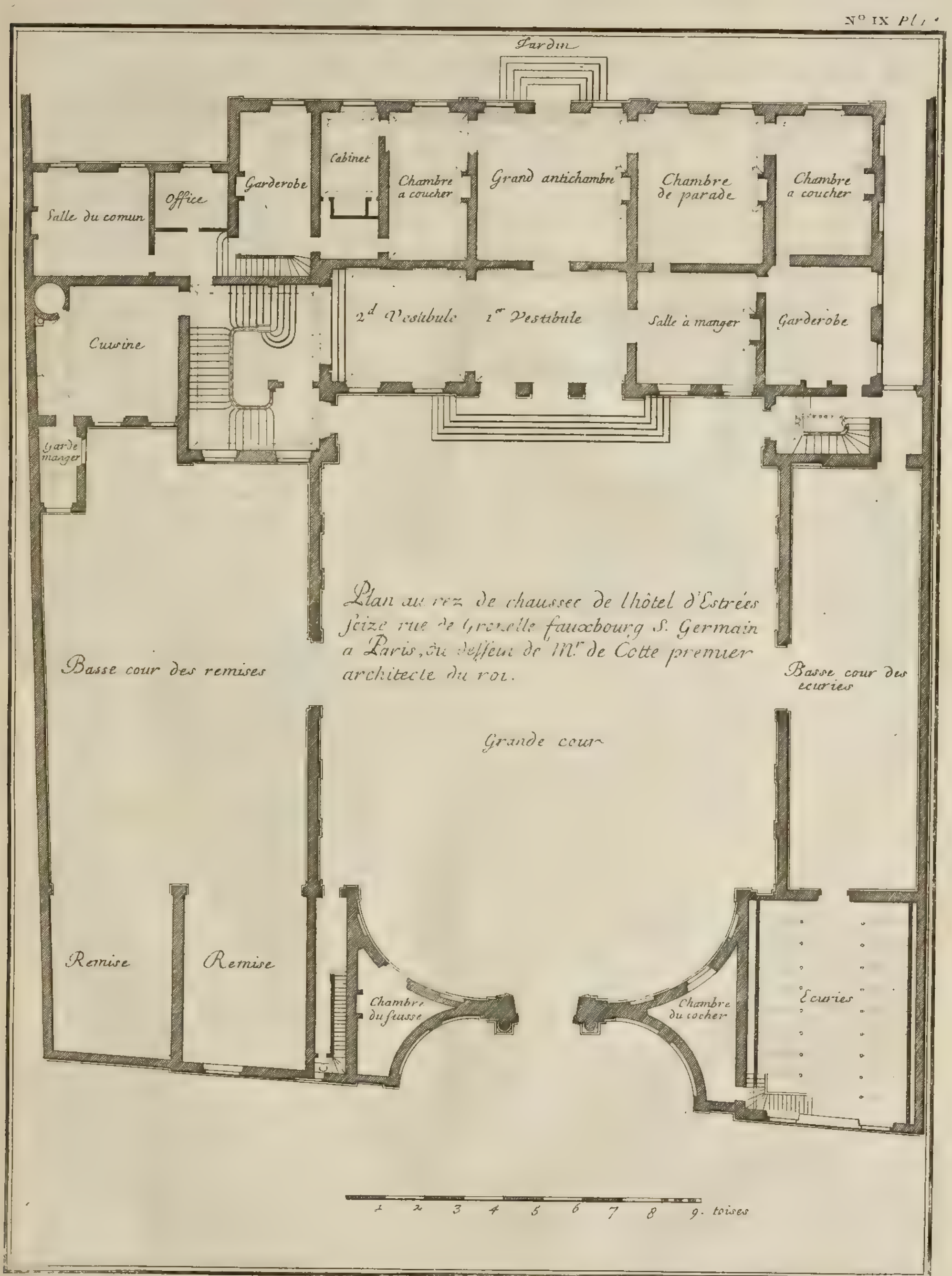
Les remises & les écuries de cet Hôtel sont placées dans les basses-cours du côté de la rue : ces basse-cours n'ont d'autre issue que par la grande cour; il auroit cependant été nécessaire d'en pratiquer une sur la rue, dans la basse-cour des remises, qui puisse donner entrée aux charois & autres équipages, sans être obligé d'avoir leur communication par la porte principale.

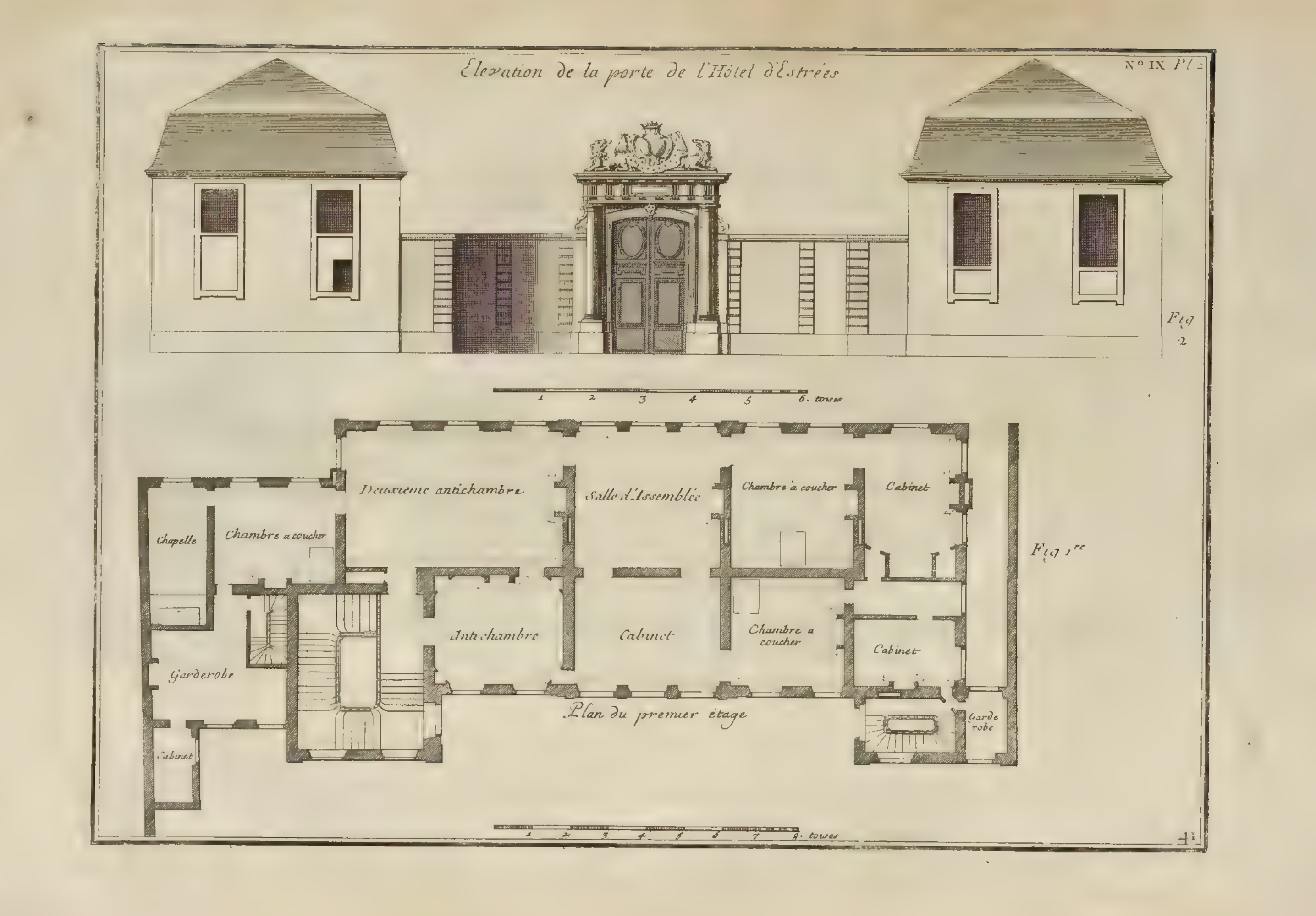
La Figure I de la Planche II offre la distribution du premier étage du principal corps de logis, où il est aisé de remarquer que dans le tems où cet Hôtel a été bâti, la forme des pieces n'intéressoit pas autant qu'elle le fait aujourd'hui relativement à leur propriété; les chambres à coucher, les cabinets, les salles d'assemblée, &c, étoient indifféremment quarrées, barlongues ou oblongues, sans avoir égard à leur destination particuliere, au lieu que suivant la distribution d'à présent, la grandeur, la proportion & les parties qui composent chaque piece, doivent varier selon leur usage.

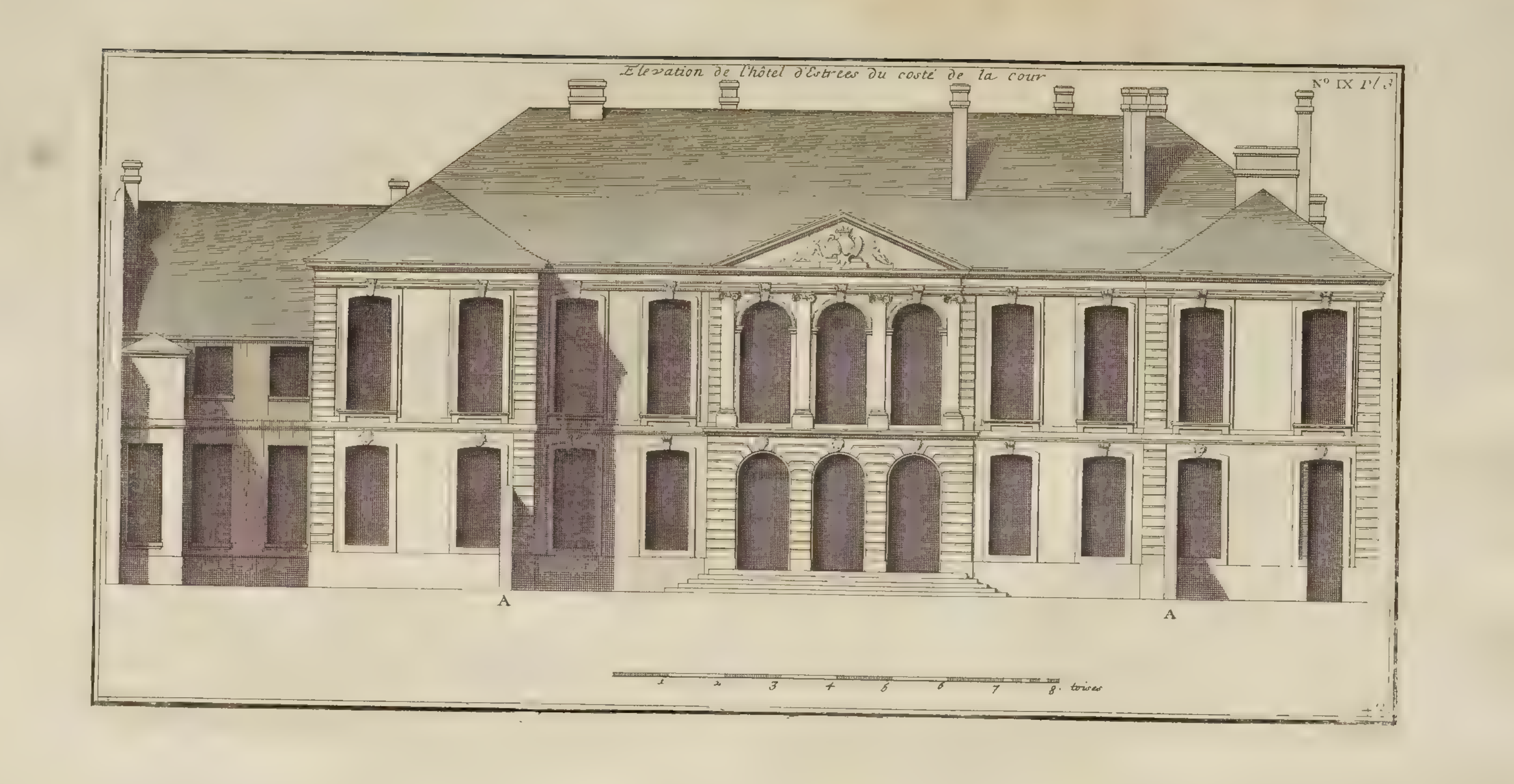
La Fig. II présente l'élévation de la porte cochere du côté de la rue; elle est revêtue d'un Ordre Dorique dont les colonnes sont flanquées & couronnées d'un amortissement à qui l'Architecture semble servir de soutien. Cette ordonnance est d'une assez belle proportion, & peut être regardée comme une des meilleures parties de la décoration de cet Hôtel. Les pavillons des deux extrémités de cette façade, sont trop simples, & quoiqu'ils servent de murs de face à des basses-cours, l'on devroit avoir

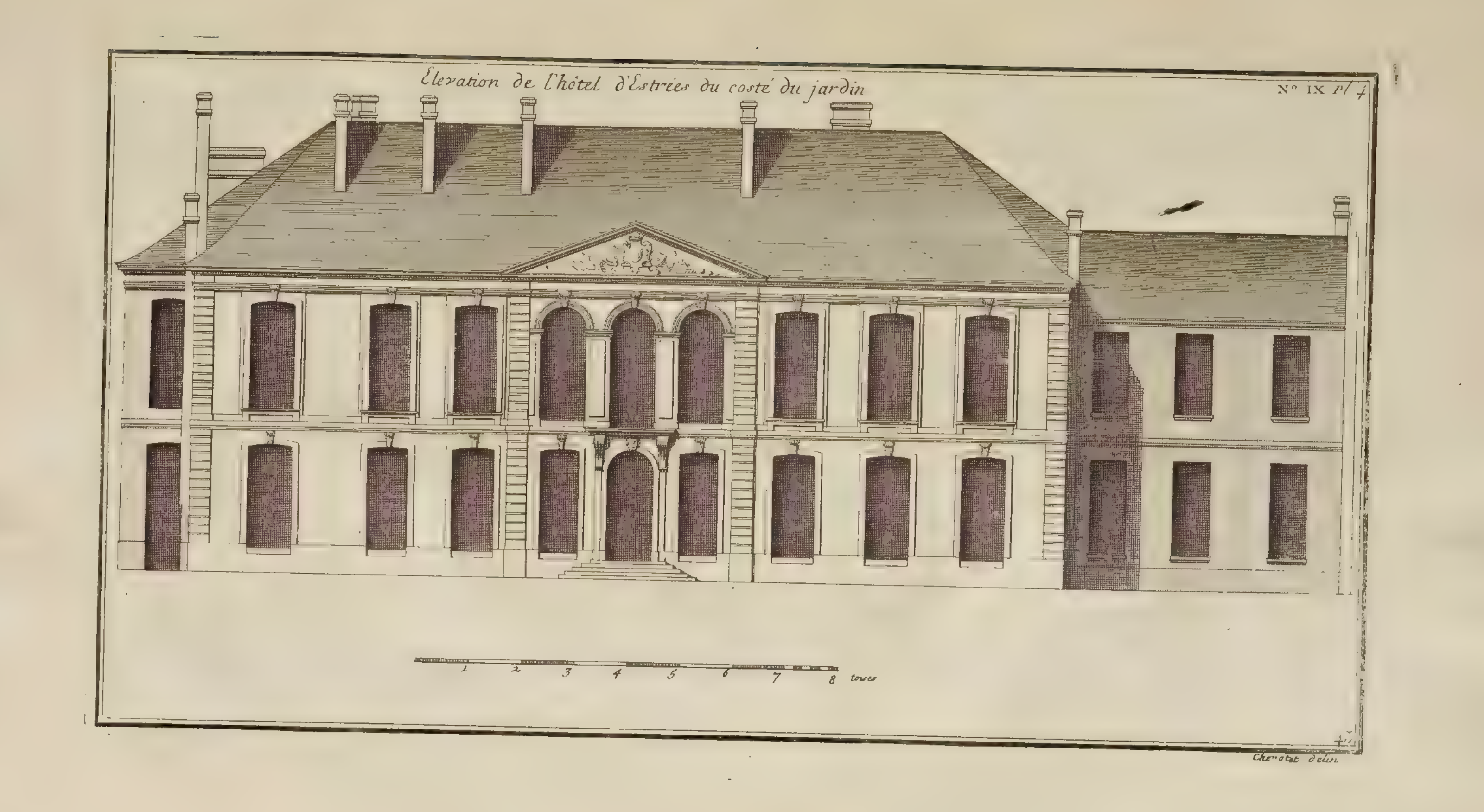
(*a*) Cet habile Architecte a succédé à Hardouin Mansard dans les bâtimens du Roi, & a été regardé comme un des habiles hommes que nous ayons eu dans son art. Son intégrité & sa capacité lui ont attiré la confiance de tous les grands Seigneurs & le suffrage de ses contemporains. Il a été si fort occupé dans la conduite des travaux de S. M. que nous avons peu d'édifices en France de ce grand Architecte, à l'exception de l'Hôtel dont nous parlons, de l'Abbaye de S. Denys, de l'Hôtel du Ludes, de l'Hôtel du Duc du Maine, de la gallerie de l'Hôtel de Toulouse, du portail de S. Roch, &c.

Il a laissé un fils qui est aujourd'hui Controlleur des bâtimens du Roi, & Directeur général de la Monnoye des médailles.


Jardin
Salle du comun
Office
Garderobe
Cabinet
Chambre a coucher
Grand antichambre
Chambre de parade
Chambre a coucher
2d Vestibule
1er Vestibule
Salle à manger
Garderobe
Cuisine
Garde manger
Plan au rez de chaussee de l'hôtel d'Estrées scize rue de Grenelle fauxbourg S. Germain a Paris, du dessein de Mr. de Cotte premier architecte du roi.
Basse cour des remises
Basse cour des ecuries
Grande cour
Remise
Remise
Chambre du suisse
Chambre du cocher
Ecuries
1 2 3 4 5 6 7 8 9. toises


Élevation de la porte de l'Hôtel d'Estrées
N° IX Pl 2
Fig 2
1 2 3 4 5 6. toises
Deuxieme antichambre
Salle d'Assemblée
Chambre à coucher
Cabinet
Chapelle
Chambre a coucher
Fig 1re
Antichambre
Cabinet
Chambre a coucher
Cabinet
Garderobe
Plan du premier étage
Garde robe
Cabinet
1 2 3 4 5 6 7 8. toises
41


Elevation de l'hôtel d'Estrees du costé de la cour
N° IX Pl. 3
A
A
1 2 3 4 5 6 7 8. toises


Elevation de l'hôtel d'Estrées du costé du jardin
N° IX Pl 4
1 2 3 4 5 6 7 8 toises
Cherotet delin

attention que faiſant partie de la totalité d'un Hôtel, & donnant ſur la rue, il ſeroit néceſſaire de s'intéreſſer davantage à la magnificence d'une Capitale. Cette conſidération eſt trop négligée par la plûpart des Propriétaires, pendant que la richeſſe intérieure de leur appartement eſt ſouvent pouſſée juſqu'à la profuſion. Hôtel d'Eſtrees.

Elévation du côté de la cour. Pl. III.

La décoration de cette façade eſt réguliere & d'un goût d'Architecture convenable à la grandeur du bâtiment ; l'avant-corps du milieu eſt décoré de pilaſtres Ioniques au premier étage, ſurmonté de l'entablement de cet Ordre, qui régne ſur toute la façade. Cet avant-corps eſt terminé par un fronton qui auroit pû occuper toute ſa largeur, en groupant deux pilaſtres dans chacune de ſes extrémités, au lieu des petits corps de refend qui s'y remarquent. Les piédroits des arcades de cette ordonnance Ionique ſont trop étroits ; ce qui rend les impoſtes & les archivoltes trop maigres. Le rez-de-chauſſée de cet avant-corps eſt décoré de refends, & tient lieu de ſoubaſſement au premier étage ; cependant il auroit été bon d'obſerver à ce dernier une retraite ou ſocle plus élevéé ſous les baſes des pilaſtres,& qui eut continué dans tout le pourtour du bâtiment. Les pavillons ont un trumeau dans le milieu, mais comme la cour n'a de largeur qu'environ 12 toiſes, les murs A qui ont onze pieds de haut, maſquent la plus grande partie de ces pavillons, conſéquemment il étoit peu important d'obſerver un percé dans leur milieu.

Elévation du côté du Jardin. Planche IV.

Cette façade eſt moins réguliere que celle du côté de la cour. La porte en plein ceintre du rez-de-chauſſée de l'avant-corps & les croiſées bombées qui ſont à côté, ne vont point enſemble pour les raiſons que nous avons rapportées Chapitre VII, Planche III. D'ailleurs les conſoles qui portent le balcon du premier étage ſont poſtiches, & les piédroits des trois arcades en plein-ceintre du premier étage trop ſveltes. Ils n'auroient pas eu ce défaut ſi (comme nous l'avons remarqué du côté de la cour) on eut obſervé une retraite d'environ deux pieds & demi, qui en exprimant le fruit qu'on doit donner à un mur de face, ſert d'empatement & de ſocle à tout l'étage ſupérieur. Les croiſées des arrieres-corps qui ſont inégalement eſpacées, prouvent aſſez que la décoration extérieure a été ſacrifiée à la diſtribution des pieces, inattention de la part des Architectes du commencement de ce ſiécle qu'on ne ſouffre plus aujourd'hui, ayant reconnu que l'Architecture conſiſtoit dans l'accord des différentes parties d'un édifice d'où naît la ſimétrie. Les chaînes de refend ſont trop étroites pour leur hauteur ; il ne ſuffit pas d'exprimer extérieurement par ces corps l'épaiſſeur du mur qui fait retour dans l'intérieur du bâtiment, il faut ſçavoir que leur largeur doit exprimer deux pilaſtres accouplés qui s'obſervent aſſez ordinairement quand on fait uſage des Ordres, dans l'intention d'ajoûter à la ſolidité réelle une ſolidité apparente dans les encoignures d'un avant-corps ou dans les extrémités de la façade d'un édifice, ce qui alors donne un air de vraiſemblance à l'ordonnance totale, ſans laquelle un bâtiment déplait ſans qu'on puiſſe d'abord ſe rendre compte du dégoût qu'on reſſent à ſon aſpect, quoique ſouvent l'on ne ſoit pas muni des principes de l'art, parce qu'il ſuffit pour cela d'avoir ſeulement ceux du bon gout en général.

Tout ce bâtiment eſt couvert d'un comble à la Françoiſe, qui n'ayant point de lucarnes, n'annonce pas d'habitation au deſſus du premier étage. Cette raiſon auroit pû déterminer à faire ces combles moins élevés ; néanmoins malgré leur hauteur, ils paroiſſent préférables aux manſardes dans une maiſon de quelque importance, ainſi que nous l'avons dit ailleurs.

L'intérieur de ce bâtiment n'offrant point une décoration intéreſſante, l'on n'en a point donné de coupe, ſon développement étant d'ailleurs ſemblable à beaucoup d'autres qui ſe trouvent dans ce volume.

CHAPITRE X.

Description de l'Hôtel de Rotelin, situé rue de Grenelle.

Hôtel de Rotelin.

CET Hôtel fut bâti pour Mr. le Marquis de Rotelin, vers l'an 1700, sur les desseins de Mr. de Lassurance (*a*), Architecte du Roi; ensuite il passa à M. Audier qui en fit l'acquisition. Depuis il a été acheté par Mademoiselle Louise-Anne de Bourbon, ci-devant connue sous le nom de Mademoiselle de Charolois, qui y a fait des embellissemens considérables dans le principal corps de logis, & qui a acquis un nouveau terrain dans lequel sont construits aujourd'hui des basse-cours & des bâtimens pour des cuisines, écuries, remises, &c, dont l'irrégularité & la simplicité nous ont dispensé d'en donner les distributions.

Plan du rez-de-chaussée. Planche premiere.

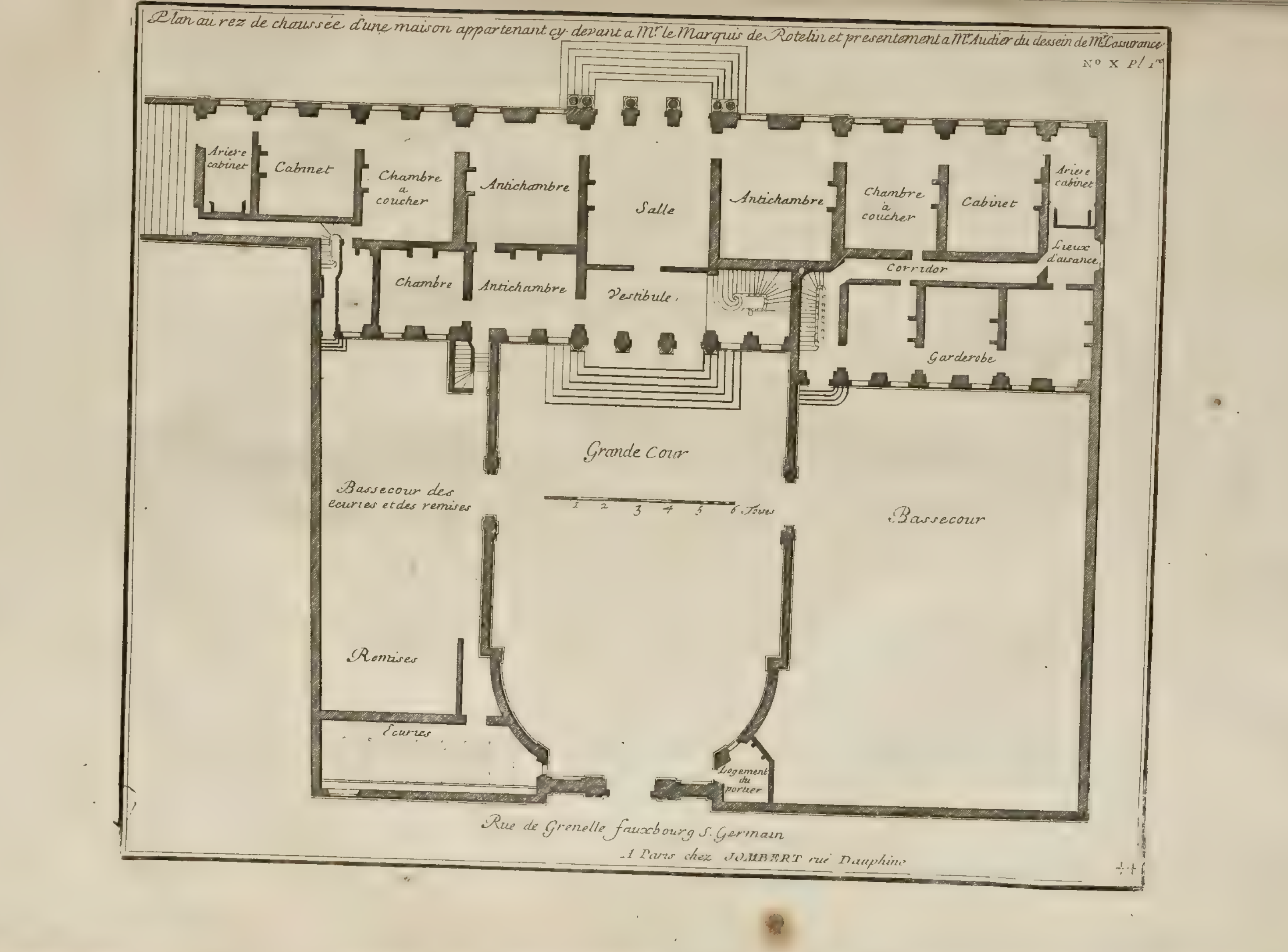
Ce bâtiment est semi-double, il a 29 toises de longueur du côté du jardin, dont 12 toises trois pieds s'élevent à deux étages, ainsi qu'on peut le remarquer Pl. III. Comme le premier étage n'est composé que de quelques pieces de commodité, il n'a pas été nécessaire de pratiquer un grand escalier, celui qu'on observe dans ce plan à la droite du vestibule étant suffisant. Cet édifice n'a du côté de la cour que 19 toises de face, ce qui le fait paroître de peu d'importance du côté de l'entrée, mais ce rétrecissement procure de grandes basse-cours dans lesquelles on a pratiqué, depuis qu'il appartient à Mademoiselle, toutes les commodités qui y manquoient, telles que des cuisines, &c. Les appartemens du côté du jardin se communiquent par une grande enfilade commune à toutes les pieces de ce bâtiment, dont la distribution & la décoration intérieure sont fort bien entendues & ornées avec beaucoup de magnificence. La cour quoique petite est d'une bonne proportion, & comme c'est ce qui se présente d'abord au spectateur en entrant dans un Hôtel, on ne sçauroit prendre trop de précautions pour parvenir par une disposition générale à donner une bonne idée du bâtiment dont la beauté des dehors excite à visiter les dedans. C'est pourquoi, à l'exception des maisons particulieres, j'estime qu'on ne doit rien épargner pour donner à la cour principale une proportion & une grandeur relatives à l'idée que l'on veut donner aux étrangers de l'importance de l'édifice.

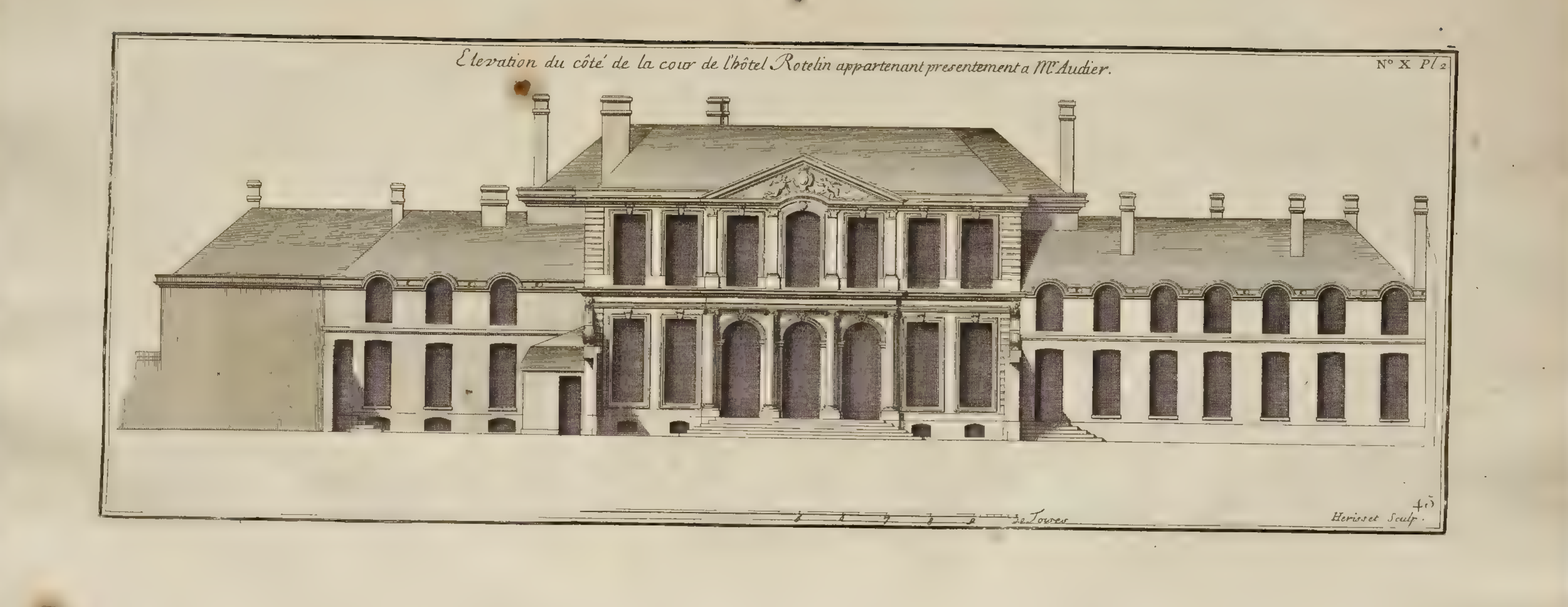
Les basse-cours n'ont pas non plus les dégagemens dans la rue que nous avons désirés ailleurs & que nous ne sçaurions trop recommander, car à l'exception des maisons œconomiques où il est essentiel qu'un maître voye sous ses yeux ce qui se passe dans son domestique, il est désagréable que les voitures, les charois, les provisions, les ouvriers & les gens du dehors soient obligés d'entrer par la cour principale d'un édifice occupé par un homme du premier ordre.

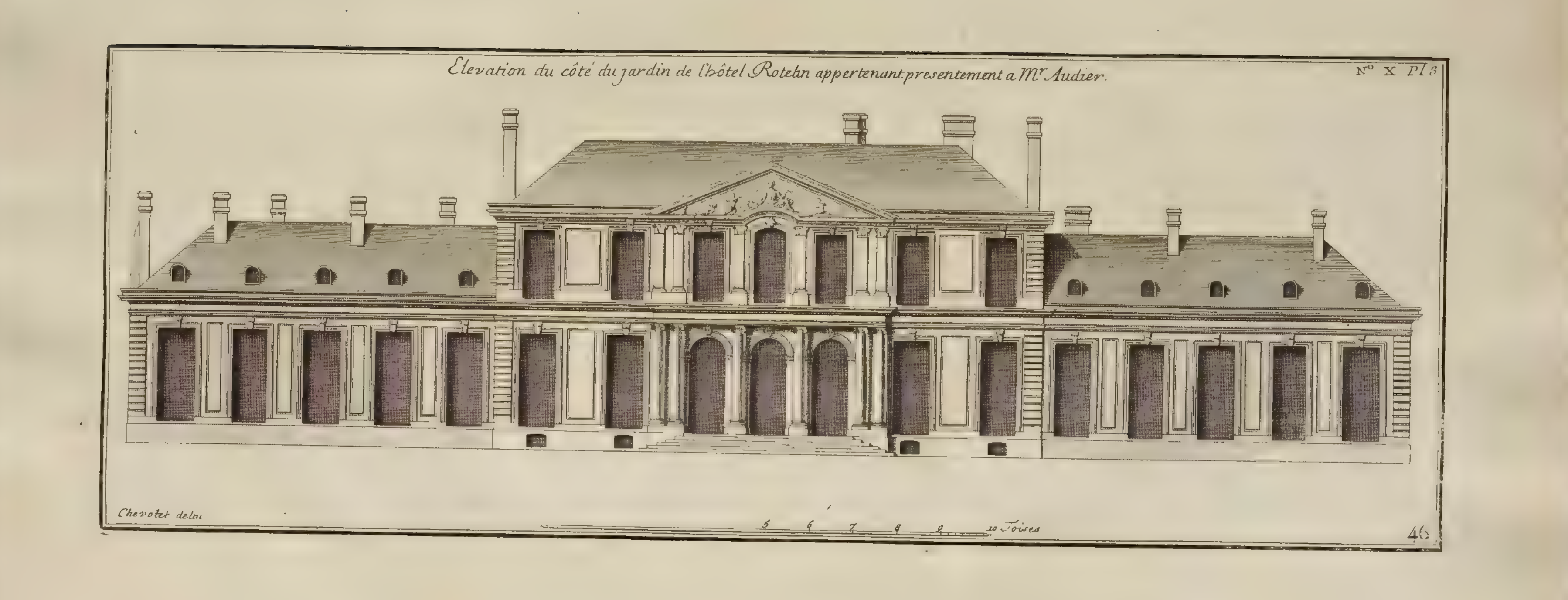
Elévation du côté de la cour. Planche II.

La face du principal corps de logis est décorée au rez-de-chaussée d'un Ordre Ionique & d'un Attique au-dessus; ce dernier est un peu trop élevé pour l'Ordre

(*a*) M. de Lassurance étoit éleve d'Hardouin Mansard; sa capacité l'a fait parvenir à être Controlleur des bâtimens du Roi: c'est de tous nos Architectes François celui qui a le plus bâti à Paris, car indépendamment de l'Hôtel dont nous parlons, il a fait élever celui de Bethune, le Palais Bourbon, l'Hôtel de Montbason, celui de Roquelaure, de Maisons, d'Auvergne, des Marais, de Noailles, le Château de Petit-Bourg, &c. M. de Lassurance, son fils, qui lui a succédé est Controlleur des bâtimens du Roi à Marly; son expérience & ses talens supérieurs lui ont acquis la confiance de S.M. pour l'édification de plusieurs bâtimens qui viennent d'être érigés sous ses ordres, & pour la récompense desquels il a été fait Chevalier de l'Ordre de S. Michel: marque de dignité accordée au mérite, & dont Mrs. Mansard, de Cotte, Lassurance le pere & plusieurs autres ont été décorés.


Plan au rez de chaussée d'une maison appartenant cy devant a Mr. le Marquis de Rotelin et presentement a Mr. Audier du dessein de Mr. Cassurance
N° X Pl 1re
Ariere cabinet
Cabinet
Chambre a coucher
Antichambre
Salle
Antichambre
Chambre a coucher
Cabinet
Ariere cabinet
Lieux d'aisance
Corridor
Chambre
Antichambre
Vestibule
Garderobe
Grande Cour
Bassecour des ecuries et des remises
1 2 3 4 5 6 Toises
Bassecour
Remises
Ecuries
Logement du portier
Rue de Grenelle fauxbourg S. Germain
A Paris chez JOMBERT rue Dauphine


Elevation du côté de la cour de l'hôtel Rotelin appartenant presentement a Mr. Audier.
N° X Pl 2
Toises
Herisset Sculp.
45


Elevation du côté du jardin de l'hôtel Rotelin appertenant presentement a Mr. Audier.
N° X Pl 3
Chevotet delin
5 6 7 8 9 10 Toises
46

de dessous dont il ne doit avoir que la moitié de la hauteur. D'ailleurs cette ordonnance est réguliere, d'une bonne Architecture, & paroît être bien terminée par le comble à la Françoise qui couronne tout cet édifice. L'élévation des basse-cours est décorée avec simplicité & convenablement à leur usage; les croisées en plein ceintre du premier étage sont tolérables dans ces genres de bâtimens, mais on ne sçauroit applaudir à la croisée bombée du milieu de l'avant corps du principal corps de logis qui étant plus élevée que les autres sans nécessité, interrompt la corniche horisontale du fronton, & rend cette partie chétive, ce qu'il faut toujours éviter comme le plus grand des abus; cette licence est la même du côté du jardin. Hôtel de Rotelin.

Elévation du côté du jardin. Planche III.

Cette façade, ainsi que nous l'avons déja observé, a 29 toises de longueur, mais ne s'éleve à deux étages que dans l'étendue de 12 toises trois pieds, le reste est composé de deux ailes, qui n'ont qu'un rez-de-chaussée, percées chacune de 5 croisées dont la proportion & celle des trumeaux font un bon effet. Les tables pourroient être supprimées, elles ont sans doute été mises ici pour subdiviser la largeur de ces trumeaux qui excede le vuide de ces croisées d'environ un sixiéme. Cette largeur en général est un peu trop considérable principalement dans une ordonnance où l'Ordre Ionique préside. Ceux des arriere-corps des croisées du principal corps de logis sont encore plus larges & rendent cette Architecture massive, pendant au contraire que les entre-colonnes Ioniques qui sont fort serrés donnent une proportion svelte aux arcades qui ne va point avec ces solides. Le rétrecissement de ces entrecolonnemens provient de l'accouplement des colonnes dans les extrémités de l'avant-corps, qui font pourtant assez bien, quoiqu'en général on puisse considérer que ces six colonnes élargissent trop considérablement cette partie du milieu du bâtiment, eu égard à sa hauteur, ce qui peut se comparer avec celui du côté de la cour, qui n'en ayant que quatre dans sa largeur rend la totalité de sa masse plus élégante; cependant en comparant sa largeur avec les arriere-corps, ces derniers paroissent trop serrés, ne laissant à leurs trumeaux que les deux tiers du vuide des croisées, pendant que tous ceux du côté du jardin surpassent leur totalité. Il est essentiel d'éviter de pareilles contradictions dans un bâtiment, quoique dans des façades différentes, principalement lorsqu'on a fait choix d'une même ordonnance d'Ordre : il est vrai qu'on peut se dispenser de cette sujettion dans un édifice qui n'est pas isolé, lorsque les distributions intérieures exigent l'inégalité des trumeaux dans les murs de face; mais il n'est gueres possible de surmonter cette difficulté dans un bâtiment qui n'est entouré d'aucun corps qui interrompe les faces latérales, ainsi que nous aurons occasion d'en parler ailleurs.

CHAPITRE XI.

Description de l'Hôtel de Noirmontier, rue de Grenelle.

Hôtel de Noirmontier.

CET Hôtel fut bâti en 1724 pour feu Antoine de la Tremouille, Duc de Noirmontier, par Mr. Courtonne (*a*) Architecte du Roi. Après la mort de ce Duc il a été vendu à vie à S. A. S. Elizabeth Alexandrine de Bourbon, connue sous le nom de Mademoiselle de Sens, qui l'occupe aujourd'hui, & qui y a fait faire des changemens assez considérables dans les basses-cours, consistant en cuisines, remises, écuries, &c, que nous ne donnons pas ici, ces bâtimens étant de peu d'importance.

Plan du rez-de-chaussée. Planche premiere.

La distribution de ce bâtiment est double, & peut être regardée comme très-réguliere quoique la forme du sallon soit barlongue, & que la salle à manger n'ait aucune communication avec les appartemens de Maîtres ; mais comme dans ce plan la premiere piece qui donne entrée à tout le rez-de-chaussée est une antichambre & non un vestibule, celle-ci peut servir de salle à manger. Au-dessus des petites pieces du côté des basse-cours, sont pratiquées des garderobes en entresoles qui procurent beaucoup de commodité au grand appartement. Les cuisines, les écuries & les remises sont fort peu considérables, c'est pourquoi nous n'en parlerons point ici. D'ailleurs cet édifice a été gravé & décrit par l'Auteur dans son *Traité de Perspective*, & se trouve compris dans les distributions de l'*Architecture Moderne*, T. II. Nous observerons seulement que par économie, lorsque M. le Duc de Noirmontier occupoit cet Hôtel, on avoit menagé à droite de la grande cour sur la rue une enclave, dans laquelle se trouve distribuée une petite maison particuliere, ainsi qu'on le remarque dans ce plan ; autrement ce terrain auroit procuré de trop grandes basses-cours relativement aux intentions de ce Seigneur qui en avoit formé, pour ainsi dire, le projet lui-même, ayant eu pendant sa vie, quoique privé de la vûe, un goût singulier pour les beaux arts. Aujourd'hui à la place de cette petite maison on a pratiqué des écuries, des remises, &c, & l'on a distribué aussi de beaucoup plus grandes cuisines dans l'autre basse-cour du côté de la rue à la place où sont exprimées les écuries.

Comme le bel étage de ce bâtiment est au rez-de-chaussée, il est tenu plus élevé du sol de la cour de trois pieds & demi, & de celui du jardin de près de huit pieds ; le premier étage du principal corps de logis n'est destiné que pour des chambres particulieres, renfermées sous une hauteur d'Attique, à l'exception d'un appartement principal du côté de la cour, qui auroit néanmoins mieux été situé du côté des jardins, ainsi qu'on peut l'observer, Figure I, Planche II.

La Figure II, même Planche, offre la décoration de l'intérieur des appartemens, & le développement de la coupe prise sur la ligne A B (Pl. I.); l'on voit du côté de la cour l'un des pavillons en retour, qui donnent entrée aux escaliers qui montent du rez-de-chaussée à l'étage Attique. Au dessus des deux murs de face, est exprimée la coupe des frontons qui couronnent les avant-corps des façades, & qui viennent racheter la pente du comble à deux égouts, qui couronne ce bâtiment.

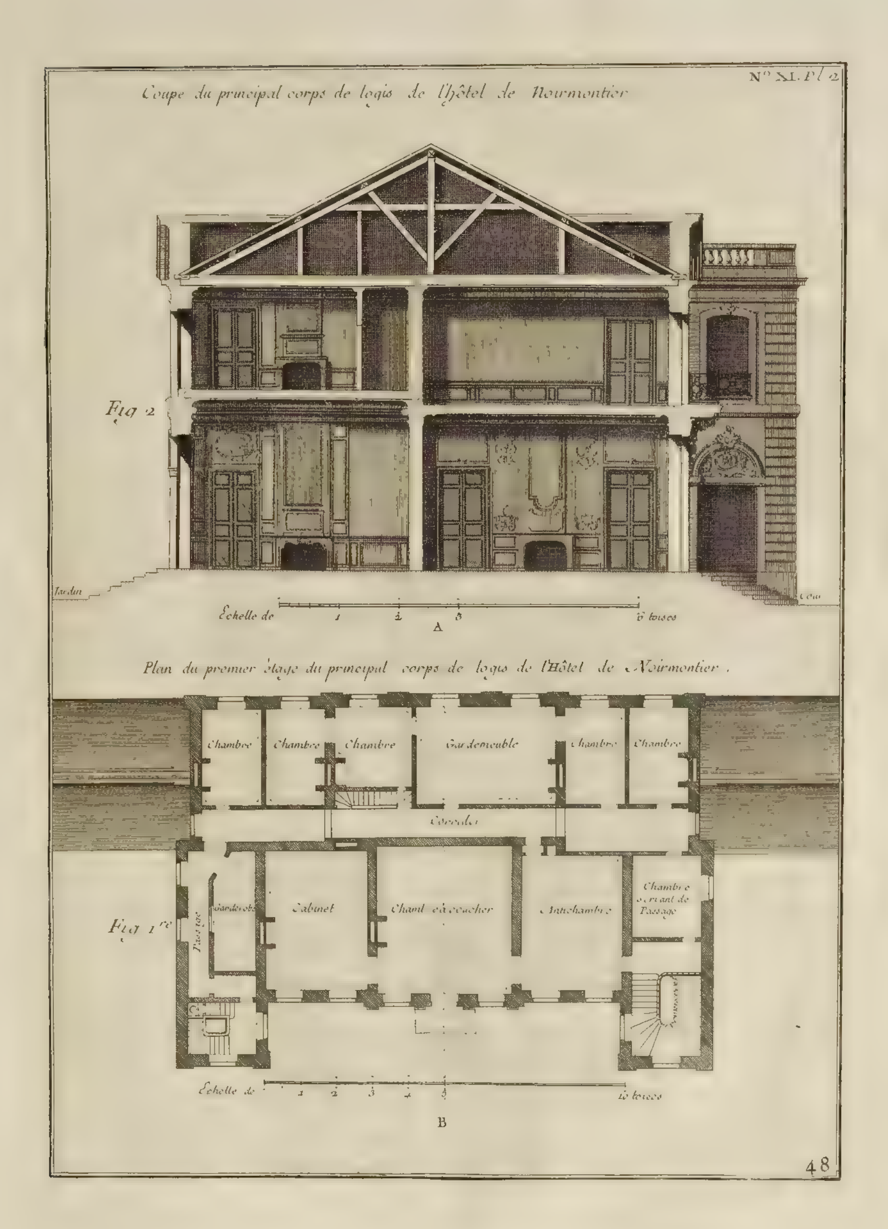
On observera qu'à la place de la cheminée exprimée dans l'antichambre du rez-de-chaussée, il faut une table de marbre, la cheminée de cette piece étant du coté opposé à ce mur de refend.

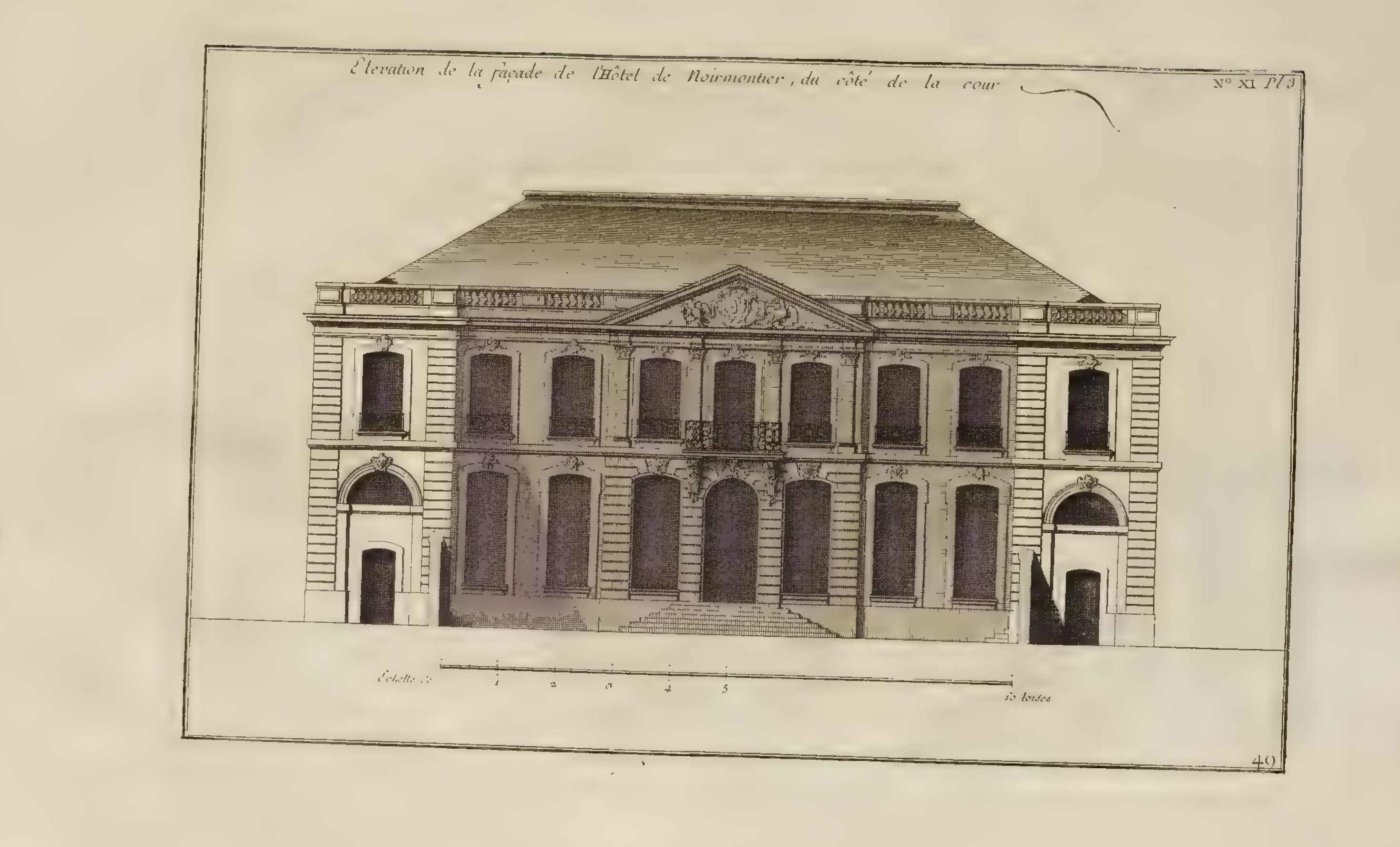
(*a*) Voyez ce que nous avons dit de cet Architecte, Chap. VI.

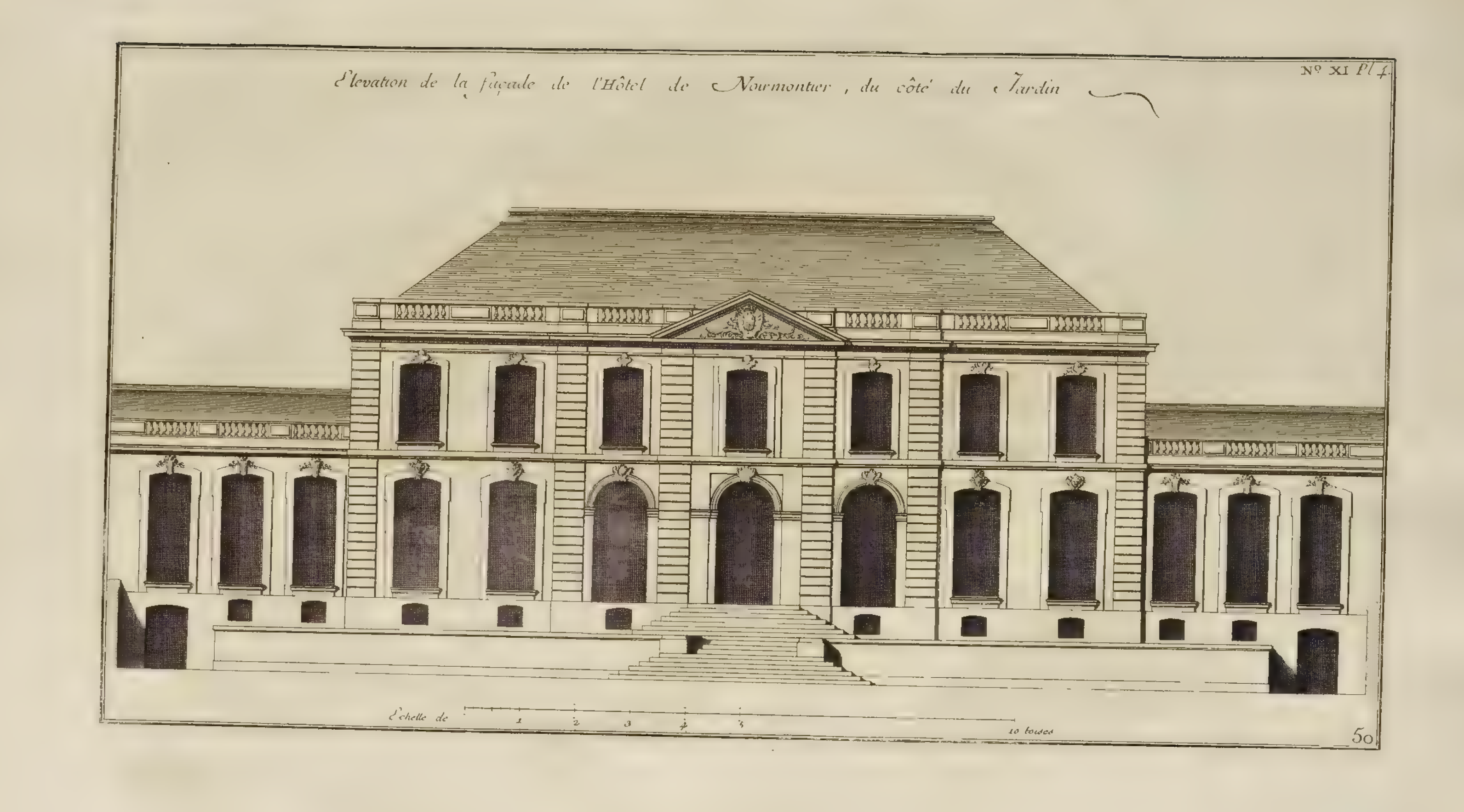
Plan au rez de chaussée de l'Hôtel de Noirmontier, scis rue de Grenelle au faubourg S. Germain à Paris du dessein de M.r Cortonne Architecte du Roy

A Paris chez JOMBERT rue Dauphine




N° XI. Pl 2
Coupe du principal corps de logis de l'hôtel de Noirmontier
Fig 2
Jardin
Cour
Échelle de
1
2
3
5 toises
A
Plan du premier étage du principal corps de logis de l'Hôtel de Noirmontier .
Chambre
Chambre
Chambre
Gardemeuble
Chambre
Chambre
Corridor
Fig 1re
Passage
Garderobe
Cabinet
Chambre à coucher
Antichambre
Chambre servant de Passage
Échelle de
1
2
3
4
5
10 toises
B
48


Elevation de la façade de l'Hôtel de Noirmontier, du côté de la cour
N° XI Pl 3
Echelle de
1
2
3
4
5
10 toises
40


Nº XI Pl. 4.
Elevation de la façade de l'Hôtel de Nourmontier, du côté du Jardin
Echelle de 1 2 3 4 5 10 toises
50



Elévation du côté de la cour. Planche III.

Cette élévation a quinze toiſes de face, & repréſente la longueur du principal corps de logis, n'ayant pas exprimé au rez-de-chauſſée les ailes des bâtimens des cuiſines & des remiſes qui ne font pas partie de l'ordonnance de cet Hôtel. Les deux pavillons des extrémités de cette façade ſe trouvent compris dans les baſſes-cours, la largeur de la cour principale n'ayant que dix toiſes dans œuvre. Entre ces deux pavillons ſont diſtribués deux arrieres-corps chacun de deux croiſées bombées, & un avant-corps d'une porte en plein ceintre & de deux croiſées auſſi bombées, qui ſans contredit auroient été mieux toutes trois en plein ceintre, puiſqu'elles éclairent une même piece dans l'intérieur du bâtiment, & que toutes trois forment un avant-corps déſigné par le reſſaut qu'elles font ſur le nud du mur de face & par le fronton qui les termine. Au deſſus du rez-de chauſſée & à plomb de chaque trumeau on a caractériſé des pilaſtres Attiques aſſez inutilement, puiſqu'on a ſouſtrait les Ordres dans toute l'ordonnance de cet édifice. D'ailleurs, en ſuppoſant que ces pilaſtres puiſſent faire un bon effet, c'étoit aux pilaſtres des angles de l'avant-corps à porter les extrémités du fronton, & non aux corps qui ſont derriere; cette licence n'eſt pas excuſable non plus que le balcon du milieu ſoutenu par deux conſoles qui ont l'air poſtiche, & qui ſont plus propres à exprimer la tribune d'une décoration théatrale, qu'à déſigner la croiſée du premier étage d'un bâtiment civil. Hôtel de Noirmontier.

Elévation du côté du Jardin. Planche IV.

Cette élévation eſt moins licentieuſe que la précédente; néanmoins il eſt difficile d'applaudir à la petiteſſe de l'avant-corps du milieu flanqué par deux arriere-corps, qui non ſeulement ont trop peu de relief, mais qui diviſent le milieu de cette façade en parties preſqu'égales, & occupent un trop grand eſpace conſidéré avec les deux extrémités du principal corps de logis de ce bâtiment, dont tous les trumeaux paroiſſent inégaux malgré les corps de refend qui les diviſent. Ce double avant-corps dans le milieu du bâtiment a ſans doute été cauſé par la forme barlongue du ſallon intérieur; mais cette forme déja licentieuſe devient encore plus blâmable lorſqu'elle contribue à négliger l'ordonnance extérieure d'un édifice d'importance qui dans tous les cas doit être ſoumis aux regles de l'art. Les croiſées des deux baſſes ailes des extrémités de cette façade ſont mal diſtribuées; les trumeaux en ſont trop étroits, les croiſées trop élevées, & paroiſſent n'avoir aucune relation avec le reſte du bâtiment. Au reſte la proportion de la hauteur avec la longueur du principal corps de logis eſt aſſez agréable, & la baluſtrade qui en couronne l'extrémité ſupérieure y fait un bon effet auſſi bien que le comble à la Françoiſe qui termine tout ce bâtiment, tant du côté de la cour que du côté des jardins.

Le perron de la terraſſe eſt trop étroit, les premieres marches auroient dû avoir au moins la largeur des dernieres de celui de deſſus; trop d'œconomie dans un bâtiment de cette eſpece eſt un défaut eſſentiel; & quand ce tiran du goût nous fait la loi, au lieu de marches de pierres & de murs de terraſſe de maçonnerie, il faut avoir recours aux taluds & aux gradins de gazon; la matiere doit être comptée pour rien, la beauté des maſſes, la proportion des parties & la réunion du tout enſemble, ſont les premieres conſidérations qu'on doit avoir dans l'Architecture pour ce qui concerne l'ordonnance.

CHAPITRE XII.

Description de l'Hôtel de Pompadour, situé rue de Grenelle.

Hôtel de Pompadour.

CET Hôtel a été bâti pour Mr. l'Abbé de Pompadour, sur les desseins de M. de la Maire (*a*) Architecte ; ensuite il a passé à Madame la Duchesse de Boufflers, & est occupé aujourd'hui par M. l'Evêque de Rennes.

Plan du rez-de-chaussée. Planche I.

La distribution de ce plan est fort ingénieuse, & elle est très-différente en cela de l'ordonnance des façades, dont la décoration ne paroît pas être faite par le même Architecte, ainsi que nous le remarquerons dans son lieu.

Le principal corps de bâtiment est double ; il a 11 toises 4 pieds de face sur 7 toises 4 pieds de profondeur. La porte du milieu du bâtiment du côté de la cour n'est pas dans le milieu du côté du jardin, mais l'enfilade générale A B n'en est pas moins bien observée à quelque chose près. Par le moyen de cette enfilade qui traverse une des extrémités de ce bâtiment, les appartemens à droite ne sont point interrompus par des pieces de dégagement, ni par celles qui sont destinées aux domestiques. A la gauche du vestibule est un petit appartement qui compose avec deux chambres à coucher, pratiquées dans le principal corps de logis, trois appartemens très-logeables pour une maison aussi peu étendue, & qui d'ailleurs n'a qu'un seul étage avec quelques entresoles distribuées sur les plus petites pieces. Si dans ce bâtiment l'on eut voulu préférer un bel appartement de société, & seulement deux chambres à coucher, il auroit fallu alors faire de la piece C une salle à manger qui auroit donné entrée dans celle D qui seroit devenue salle de compagnie, faire une chambre de parade de la piece E, & un grand cabinet de celle F qui conserveroit toujours une entrée principale dans la chambre à coucher G ; les garde-robes pourroient rester toujours dans leur même situation, sans rien changer aux murs de face, ni à ceux de refend. En général l'usage de ces différentes pieces dépend du nombre des Maîtres qui habitent un bâtiment, de la quantité des étrangers qu'ils sont obligés de recevoir chez eux, & du nombre de domestiques qu'ils ont à leur service.

Un autre avantage de l'alignement A B pris environ dans le tiers de la largeur de la totalité du terrain, c'est qu'on a pratiqué une aile de bâtiment à gauche, de 13 pieds dans œuvre, & dans laquelle sont placées les cuisines & les offices d'un espace suffisant pour la grandeur de cet Hôtel, & qu'à la droite on a distribué un grande basse-cour contenant des remises, des écuries, une sellerie, &c, avec des logemens en entresoles au-dessus pour les domestiques, de maniere que cet Hôtel, considéré comme une maison particuliere, a néanmoins un air de grandeur qu'il convient de donner à un bâtiment habité par une personne de distinction.

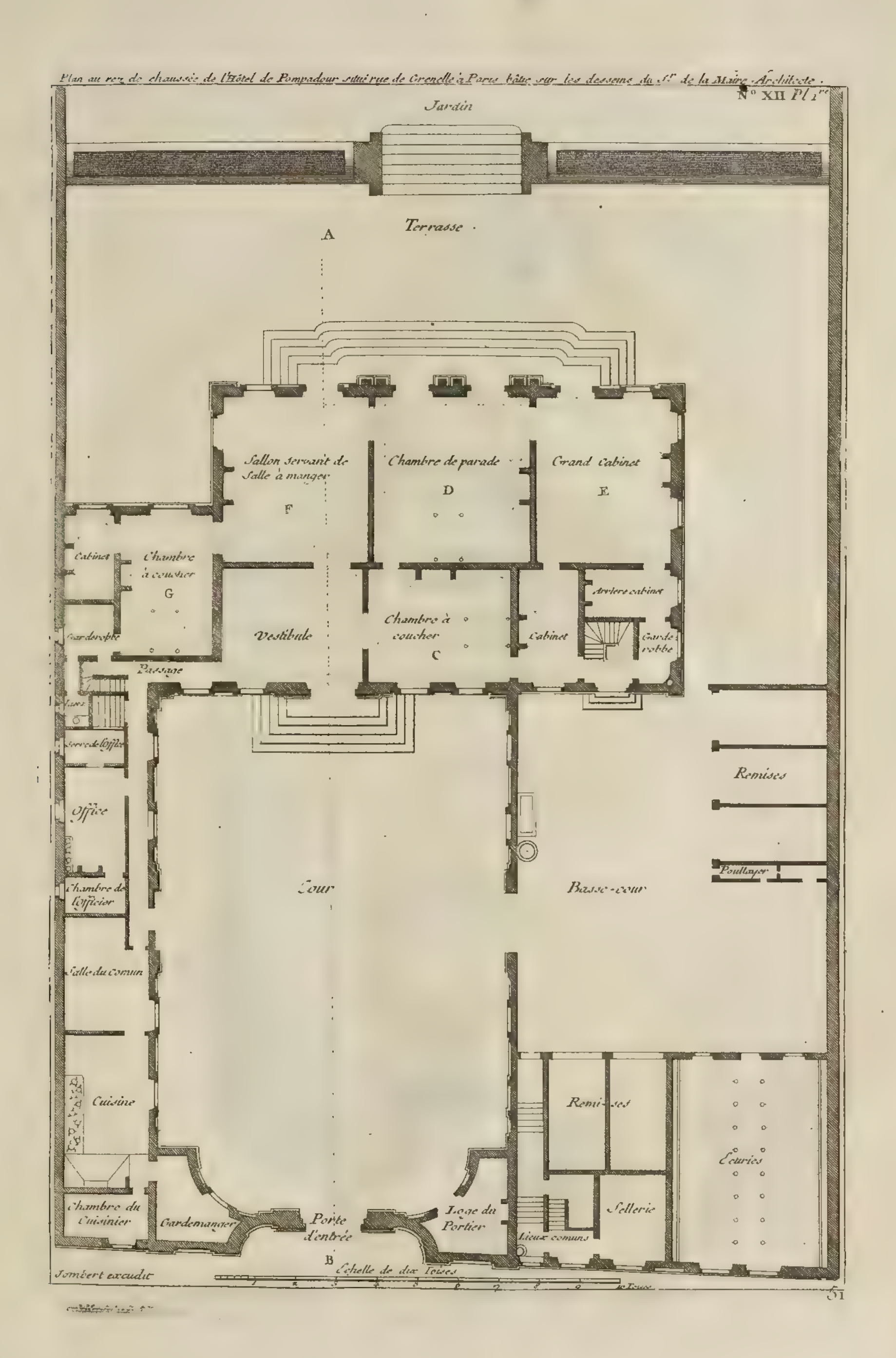
Elévation de la façade du côté de la cour. Pl. II.

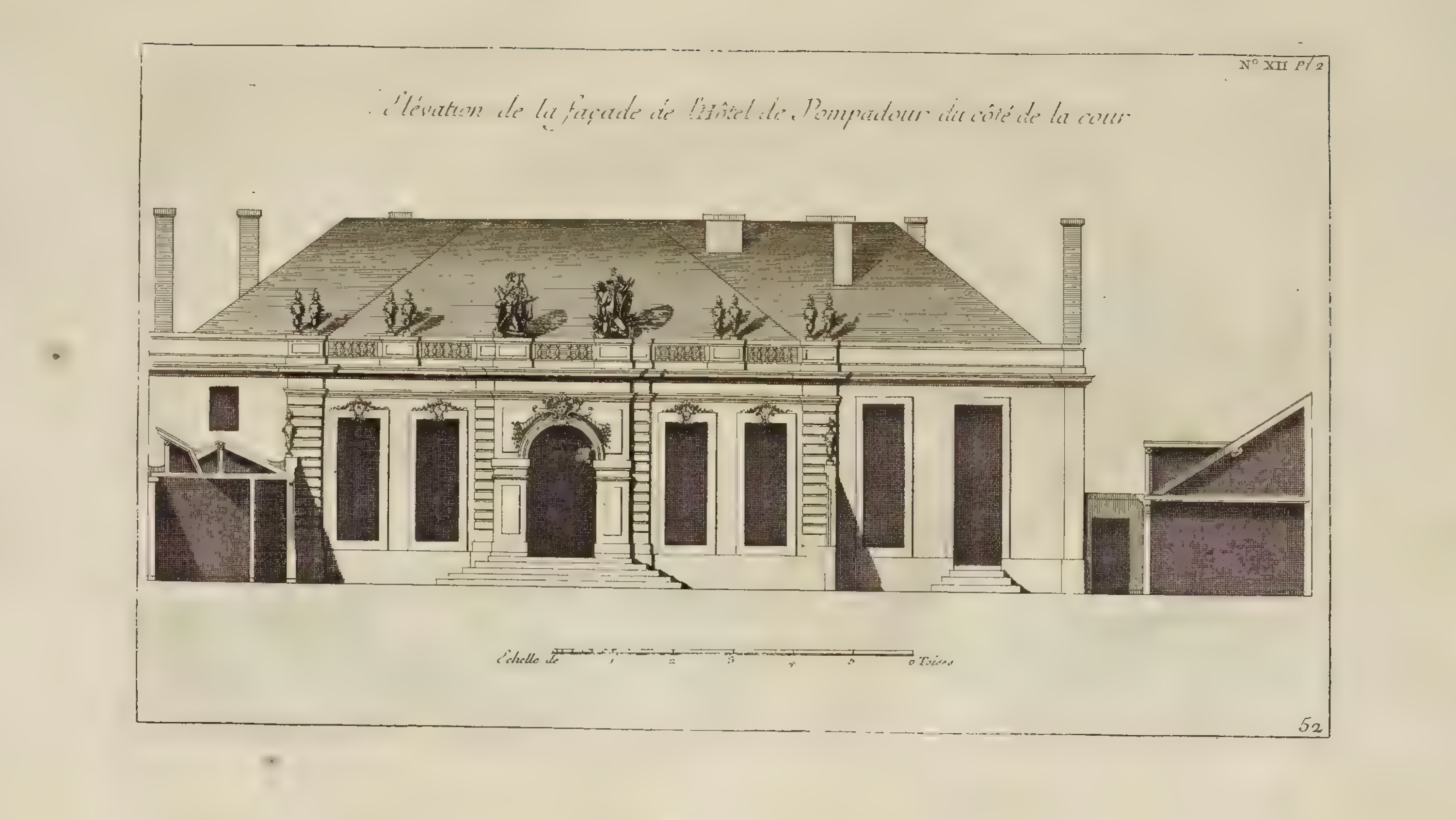
Cet Hôtel, ainsi que nous l'avons déja observé, n'a qu'un seul étage, & cette façade n'est susceptible de quelque décoration que dans l'étendue de 8 toises 3 pieds, qui est la même largeur que celle de la cour principale, le reste étant traité avec beaucoup plus de simplicité, comme ne faisant pas partie de la même élévation. Nous avons déja annoncé que les décorations extérieures étoient bien infé-

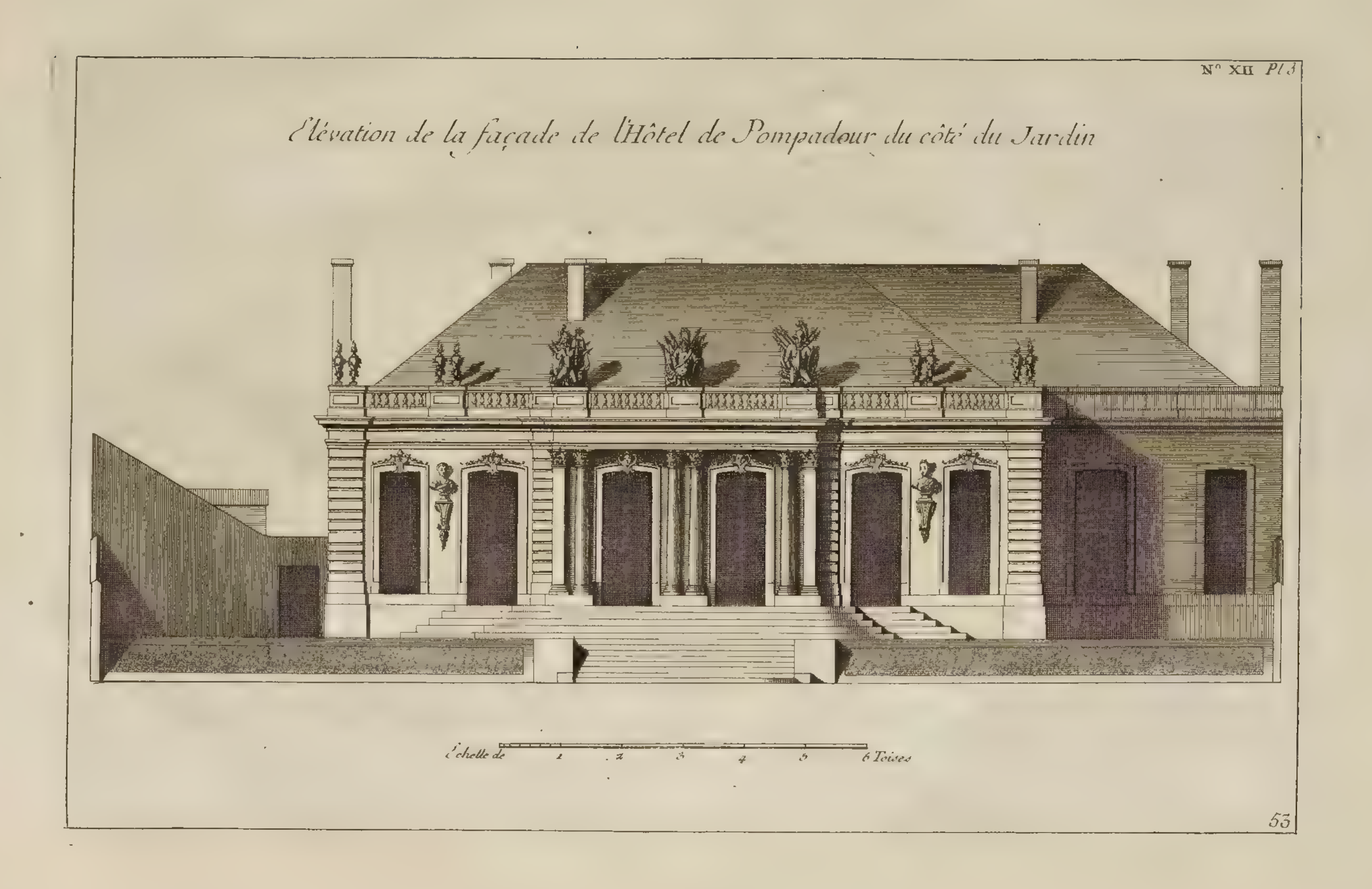
(*a*) Mr. de la Maire a été regardé comme un excellent Architecte : il a bâti à Paris l'Hôtel de Soubise, celui de Rohan, de Duras, & celui dont nous donnons la description. Cet Architecte s'étoit consacré au cabinet les dernieres années de sa vie pour écrire sur l'Architecture, mais la mort l'a surpris il y a environ 12 ans avant que ses productions fussent en état d'être rendues publiques, & l'on ignore entre les mains de qui ces manuscrits sont passés. C'est sans doute une perte pour notre art, car cet Architecte étoit généralement reconnu pour avoir une très-grande théorie de l'Architecture, & il a dû en écrire fort pertinemment.

Plan au rez de chaussée de l'Hôtel de Pompadour situé rue de Grenelle à Paris bâtie sur les desseins du Sr de la Maire Architecte.

N° XII Pl. 1re




N° XII Pl 2
Élévation de la façade de l'Hôtel de Pompadour du côté de la cour
Echelle de 1 2 3 4 5 6 Toises
52


N° XII Pl 3
Élévation de la façade de l'Hôtel de Pompadour du côté du Jardin
Echelle de 1 2 3 4 5 6 Toises
53

rieures aux distributions des dedans ; en effet l'avant-corps du milieu est décoré d'une maniere contraire aux principes de la bonne Architecture, l'imposte, qui coupe la hauteur de l'étage en deux également, n'a aucune proportion ni avec la porte, ni avec l'archivolte de cette même porte ; les refends qui accompagnent cet avant-corps, sont trop maigres, les trophées qui couronnent la balustrade sont trop élevés, & ses parties accessoires n'ont aucune analogie avec les masses générales. Les quatre croisées des arrieres-corps sont moins vicieuses, mais elles sont trop élégantes pour la proportion de la porte & pour l'ordonnance totale de l'édifice ; l'entablement est mal profilé, & la saillie de la corniche, dans l'exécution, cache la hauteur du socle de la balustrade, laquelle feroit mieux sur ce bâtiment si les combles n'en étoient pas aussi élevés ; ce qui auroit pû s'observer en les brisant en deux parties sur la profondeur du bâtiment. Hôtel de Pompadour.

Elévation du côté du jardin. Planche III.

Cette façade est beaucoup plus ornée que celle que nous venons de décrire ; un Ordre Corinthien accouplé en décore l'avant-corps, mais le trumeau qui se trouve dans le milieu n'est pas tolérable ; tout cet avant-corps, y compris les refends des extrémités, ayant assez d'espace pour y placer trois arcades qui auroient été préférables à des portes bombées, telles que les deux qui se voient ici. D'ailleurs ces especes de portes ne vont point avec des Ordres d'Architecture, & à la faveur de la richesse Corinthienne qui ne se trouve pas continue dans toute la façade, elles exigeoient que les percés des entrecolonnemens fussent de forme différente. Les arrieres-corps d'ailleurs sont assez bien, à l'exception des bustes qu'on n'est plus en usage de mettre dans la décoration des façades, reservant ce genre d'enrichissement pour les vestibules, les péristiles, les galleries, & autres lieux à couvert. La terrasse qui est au pied de ce bâtiment fait un bon effet ; elle exhausse l'édifice, qui n'ayant qu'un étage, est apperçu en amphithéâtre de l'extrémité des jardins ; ce qui forme toujours un aspect satisfaisant, lorsque le terrain le permet ainsi. Le perron qui descend des appartemens sur la terrasse auroit dû être continu dans toute la longueur de la façade. Pour avoir voulu œconomiser 6 pieds de longueur de marches de chaque côté des extrémités de ce perron, il en est résulté deux défauts qui ont peu d'exemples ; le premier est que les deux portes comprises dans les arrieres-corps sont plus larges que les croisées qui sont à côté, ce qui est un défaut beaucoup plus considérable que d'avoir observé les mêmes largeurs à toutes ces quatres ouvertures, & souffert que celles qui descendent sur le perron fussent plus hautes d'un pied ou 18 pouces que les autres, quoiqu'à la rigueur ce genre de licence ne soit tolérable que dans les parties accessoires & non dans celles regardées comme principales dans un bâtiment. L'autre abus est d'avoir chantourné les marches de ce perron, de maniere qu'en descendant par l'enfilade AB, on trouve la rencontre des marches circulaires avec les droites qui forment autant d'embûches à ceux qui veulent monter ou descendre cet escalier. D'ailleurs le pallier est en général si étroit, qu'il semble qu'on soit obligé d'aligner chaque milieu de porte pour en faire usage : voyez la Planche I.

Toutes ces inadvertances, que nous sommes obligés de relever ici, en faisant la description d'un bâtiment, dont les desseins ont été donnés par un homme de mérite, nous coûtent sans doute à faire remarquer, mais comment pouvoir instruire & se taire sur des défauts aussi apparens ; c'est pourquoi je prie le Lecteur de ne point prendre ces observations en mauvaise part. Je prouverai en parlant de l'Hôtel de Soubise, bâti par ce même Architecte, que je sçais applaudir à ce qui est véritablement beau, & que ce n'est pas sans difficulté qu'on peut parvenir à accorder le nom de citoyen avec les lumieres de l'Artiste, lorsqu'il s'agit d'écrire d'une maniere intéressante pour les Amateurs & pour ceux qui ont besoin d'acquérir la connoissance du bon, du médiocre & du défectueux.

CHAPITRE XIII.

Description de l'Hôtel de Conty, situé rue St. Dominique, Faubourg St. Germain.

Hôtel de Conty.

CET Hôtel est composé de deux grandes maisons qui n'en font plus qu'une ; la plus grande fut bâtie sur les desseins de Monsieur Aubry, Architecte, pour Françoise de Mailly veuve en premiere nôces de Louis Philipeaux Marquis de la Vrilliere Secretaire d'Etat, & en secondes nôces de Paul-Jules de la Porte Mazarini Duc de la Mailleraye, Pair de France. La Duchesse de Mazarini Dame d'atour de la Reine la vendit en 1732 à S. A. S. Louise-Elisabeth de Bourbon-Condé, Princesse Douairiere de Conty.

L'autre fut construite pour le Président Duret Secretaire du Cabinet du Roi, l'homme de son tems qui a le plus bâti ; cette maison après avoir plusieurs fois changé de maître fut achetée par Charles-Maurice de Broglio, Abbé de Baulné-les-Moines, qui l'a vendue à la Princesse Douairiere de Conty.

Ces deux maisons jointes ensemble composent un très-grand Hôtel qui fut restauré comme on le voit aujourd'hui par le sieur Simonet Juré Expert, Architecte de S. A. S. & les jardins exécutés sur les desseins de M. le Clerc.

Plan général. Planche premiere.

Le principal corps de bâtiment, & qui étoit anciennement l'Hôtel de la Vrilliere, a 32 toises quatre pieds de face sur 26 toises deux pieds de profondeur, & est composé d'un corps de logis double du côté des jardins, d'une cour principale d'assez belle proportion, & de deux basse-cours, l'une pour les cuisines, l'autre pour les écuries, remises, &c. A la gauche de cet Hôtel est l'ancien Hôtel de Broglio (*a*) qui contient 16 toises de profondeur sur autant de largeur, & qui sert à présent à loger les Officiers de la Maison de Madame la Princesse de Conty. Il est composé de deux aîles simples & d'une double, au milieu desquelles est pratiquée une cour assez spacieuse qui dégage dans la rue S. Dominique.

La distribution des jardins est plus singuliere que belle, les formes en général sont bizarres, & l'on peut dire que si nos Architectes François depuis 50 ans semblent avoir formé un nouvel art de la distribution des bâtimens ; on s'apperçoit au contraire que celle de nos jardins a beaucoup dégénéré depuis la mort des célébres le Nautre & Desgots (*b*). En effet, on ne remarque presque plus dans la plupart de nos jardins modernes que des allées tortueuses, des formes captieuses, des découpures, des entortillemens désagréables, sans graces dans les parties, & souvent sans proportions dans les masses, beaucoup de nos Architectes voulant se mêler du jardinage sans en avoir les moindres notions.

Quoiqu'il n'y ait que le bosquet F qui soit élevé de haute futaye, & qu'il n'offusque point la vûe du bâtiment, étant enclavé dans un des angles du jardin, il n'en est pas moins vrai que les massifs & les cabinets de charmille récepée qui environnent le bosquet I ont trop de profondeur, ce qui donne une proportion

(*a*) Le nouvel Hôtel de Broglio est à présent vis-à-vis celui dont nous faisons la description ; c'est une fort belle maison qui fut bâtie en 1704 pour M. le Comte de Rével. On y remarque entr'autres un Péristyle orné de colonnes qui soutiennent le plancher du premier étage, qui feroit un très-bon effet si ce plancher étoit plus élevé. Cette maison a appartenu depuis au Sr. Poulain de Beaumont payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville, qui en 1711 y fit faire de nouveaux embellissemens sur les desseins de Mr. Boffrand ; il a passé ensuite au Comte de Broglio, mort Maréchal de France, & c'est sa veuve qui l'occupe aujourd'hui.

(*b*) Mr. Garnier Dille, gendre de M. Desgots, Architecte & Controlleur des bâtimens du Roi, se distingue aujourd'hui dans cette partie de l'Architecture ; Mr. Contant Architecte du Roi l'entend aussi très-bien ; & ce que l'on voit de lui dans ce genre à St. Cloud & dans plusieurs autres maisons de plaisance, est généralement estimé.

trop racourcie au parterre & produit une forme à découvert trop quarrée en face du bâtiment. Le jardinage n'eſt pas plus exemt de la proportion des formes que toutes les autres parties de l'Architecture ; la diſtribution d'une ſalle de verdure, d'un ſallon, d'un cabinet ; celle des parterres, des eſplanades, des vertugadins, des taluds, des gradins, & généralement toutes les parties qui compoſent un jardin de propreté, doivent être ſoumiſes aux régles de l'art & aux loix du bon goût qui exigent une ſimplicité noble dans la compoſition d'un plan. C'eſt pourquoi à l'exception des petites pieces, qui ſont aux boſquets ce que les garderobes ſont aux pieces principales d'un appartement, il faut peu de mouvement dans les contours, mais ſeulement de la variété & de l'oppoſition dans la hauteur des paliſſades, & l'on doit autant qu'il eſt poſſible affecter de l'inégalité dans le plain-pied des ſalles, ſoit en pratiquant des boulingrins, ſoit en élevant des vertugadins, des taluds, des gradins, &c, ainſi qu'il s'en remarque dans les jardins de Choiſy, de Marly, de Trianon, & dans bien d'autres Maiſons Royales, exécutées ſur les deſſeins du fameux le Nautre, entre leſquels celui des Thuilleries à Paris, & le grand parterre du Tibre à Fontainebleau, ſont capables d'inſpirer le goût & la ſimplicité qu'il convient d'obſerver dans le jardinage en général. Hôtel de Conty.

Dans l'un des angles de ce terrain, au coin des rues de l'Univerſité & de Bourgogne eſt placé un petit pavillon dont la ſituation eſt très-agréable, étant élevé ſur une terraſſe ſoutenue par un talud de gazon.

Plan du rez-de-chauſſée de l'Hôtel de la Vrilliere, aujourd'hui le bâtiment principal de l'Hôtel de Conty. Planche II.

La diſtribution de ce plan eſt la même que la précédente, mais celle-ci eſt exprimée plus en grand, & le nom des pieces y eſt déſigné, ce qui nous diſpenſera d'une deſcription qui peut ſe ſuppléer aiſément par ces indications ; nous remarquerons ſeulement en général que les pieces ſont d'une belle proportion, que l'enfilade A B & celle G F ſont directes, & que les principaux appartemens ſont pourvûs des commodités qui ſont relatives à leurs uſages. On peut remarquer encore que pour aggrandir le petit appartemens des bains C on a conſtruit une nouvelle aile de bâtiment dans le jardin (marqué B dans le plan général Planche premiere,) celui-ci lui ſervant ſeulement de garderobe ; & que la remiſe D eſt aujourd'hui un paſſage pour communiquer au petit Hôtel de Conty, autrefois celui de Broglio, ainſi que nous l'avons déja obſervé.

Plan du premier étage du principal corps de logis de ce bâtiment. Planche III.

La Figure I préſente la diſtribution du premier étage, qui conſiſte ſeulement en un grand appartement de parade où l'on arrive par un fort bel eſcalier placé à la gauche de ce bâtiment, & qu'il eut cependant été indifférent de pratiquer à droite ſans rien changer dans la conſtruction des murs de refend. Tout le reſte de la partie qu'occupent les pieces de Maître au rez-de-chauſſée eſt exprimé ici par le deſſus des combles, n'ayant qu'un ſeul étage, & n'étant ſurmonté d'un premier que dans ce qui eſt énoncé dans ce plan, ainſi qu'on peut le remarquer dans l'élévation, Planche IV.

La Figure II, même Planche, offre l'élévation du côté de la cour, qui dans la largeur de cette derniere a deux étages : à l'égard des pavillons qui donnent ſur les baſſes-cours, ils n'ont ſeulement qu'un rez-de-chauſſée dont la décoration extérieure eſt plus ſimple, comme n'étant pas apperçue de la cour principale. Un avant-corps de trois arcades décore le milieu de cette façade ; un Ordre de pilaſtres Doriques couronné d'une corniche architravée, ſurmonté de pilaſtres Ioniques &

Hôtel de Conty. terminé d'un fronton, en forment la décoration. Les largeurs des arcades de cet avant-corps, & des croisées bombées de dessus sont inégales entre elles ; défaut qu'il faut éviter, principalement lorsqu'il s'agit d'arcades en plein ceintre dont les impostes étant de même hauteur, produisent des courbes de formes différentes qui font un mauvais effet, ainsi qu'on peut le remarquer dans les deux arcades plus étroites de cet avant-corps. Les arcades des arrieres-corps sont ornées de bandeaux au lieu d'impostes, à la place desquels des croisées à plate-bande auroient sans doute fait un meilleur effet. Les claveaux des croisées du second Ordre sont trop considérables, & font paroître ces dernieres courtes, quoiqu'elles aient de hauteur près de deux fois & demi leur largeur ; pour éviter cet inconvénient il auroit fallu supprimer les banquettes de fer, & faire regner un appui de pierre, qui en l'ayant élevé, auroit remonté le sommet des croisées, & rendu cette Architecture plus réguliere.

La longueur de cette façade est à sa hauteur comme 2 est à 1, & produit un assez bel effet, mais la largeur de l'avant-corps, qui est à la totalité du bâtiment comme 5 est à 12, paroît trop considérable, & auroit mieux réussi si elle n'eut eu que le tiers ; proportion qui ne peut s'accorder dans une façade de 14 toises, & qui auroit dû engager à pratiquer seulement deux pavillons aux extrémités, chacun d'une croisée, & cinq en arriere-corps. Afin que ces pavillons ne fussent pas devenus trop étroits pour la hauteur du bâtiment, il auroit aussi fallu donner plus de hauteur au rez-de-chaussée, comme le bel étage, & ne faire qu'un Attique au dessus, qui ne comprend qu'un seul appartement.

Ces observations ne sont point faites ici dans un esprit de critique, & ce bâtiment a des beautés qui en sont exemptes ; mais notre but est de prouver que dans un édifice on peut s'y prendre de diverses manieres pour arriver à la perfection ; d'ailleurs ces especes de dissertations me paroissent nécessaires pour fertiliser l'imagination de ceux qui veulent parcourir cet Ouvrage dans l'intention de s'instruire.

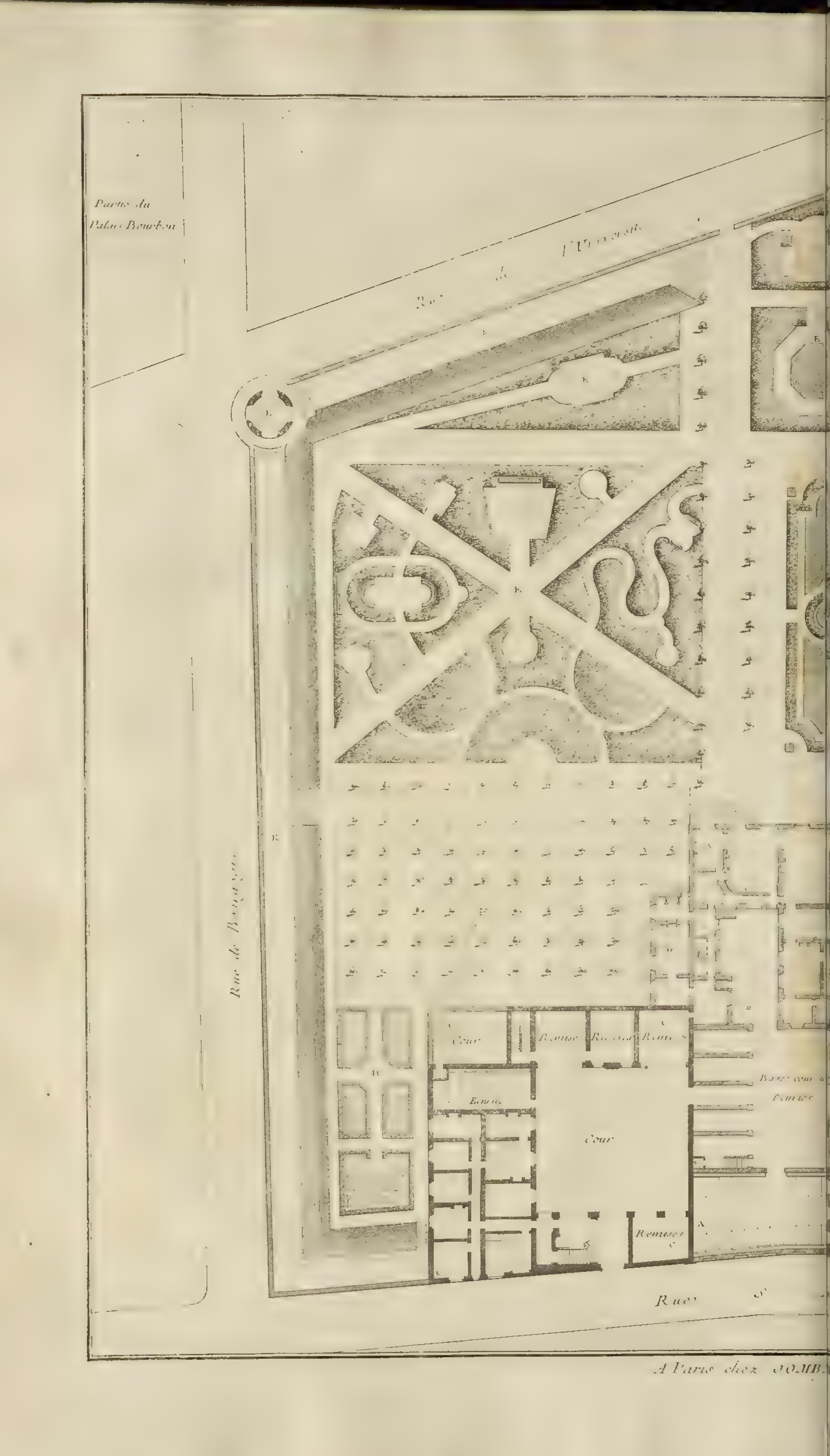
Elévation du côté du Jardin, Planche IV.

La face du principal corps de logis est décorée de même que la précédente, à l'exception des croisées du rez-de-chaussée des arrieres-corps qui sont bombées, & que nous avons déja desiré dans l'autre façade, être en plate-bande.

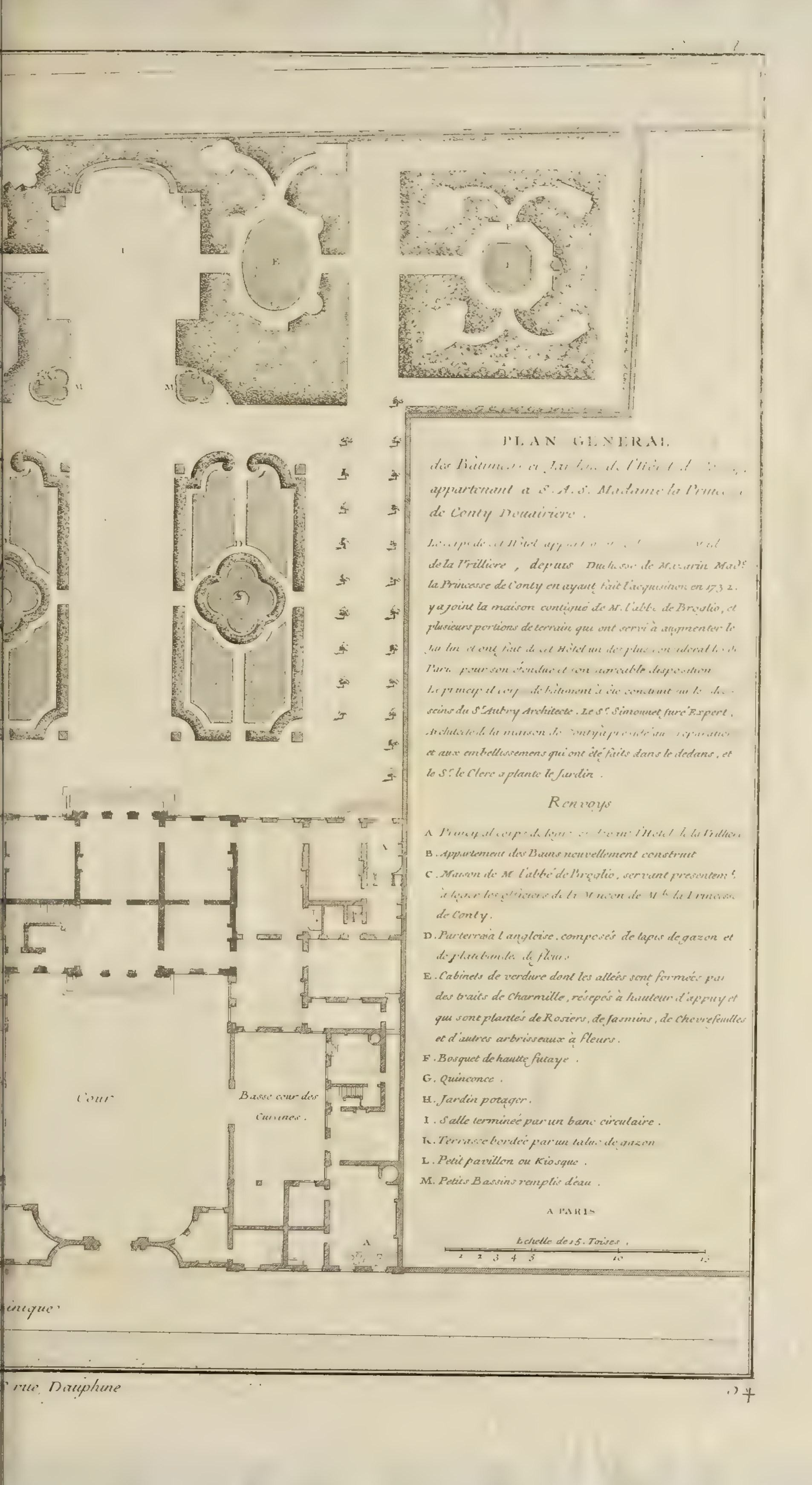
Les ailes qui flanquent ce corps de logis sont percées chacunes de cinq arcades en plein-ceintre dont les deux dernieres de chaque extrémité servent de portes croisées. J'estime que des ouvertures bombées comme aux arrieres-corps du principal corps de logis auroient été préférables, elles auroient conservé par cette forme, une unisson avec toute la façade dont les dehors auroient annoncé alors la même enfilade d'appartement qu'elle renferme intérieurement, au lieu qu'à en juger par l'extérieur, il semble que ces ailes contiennent séparement quelques logemens qui n'ont aucune relation avec ce principal corps de logis. Ces ailes sont couronnées d'une balustrade dont la hauteur dissemblable des appuis des balcons servent encore à persuader du défaut d'analogie qui se remarque entre l'ordonnance des ailes & le corps du bâtiment.

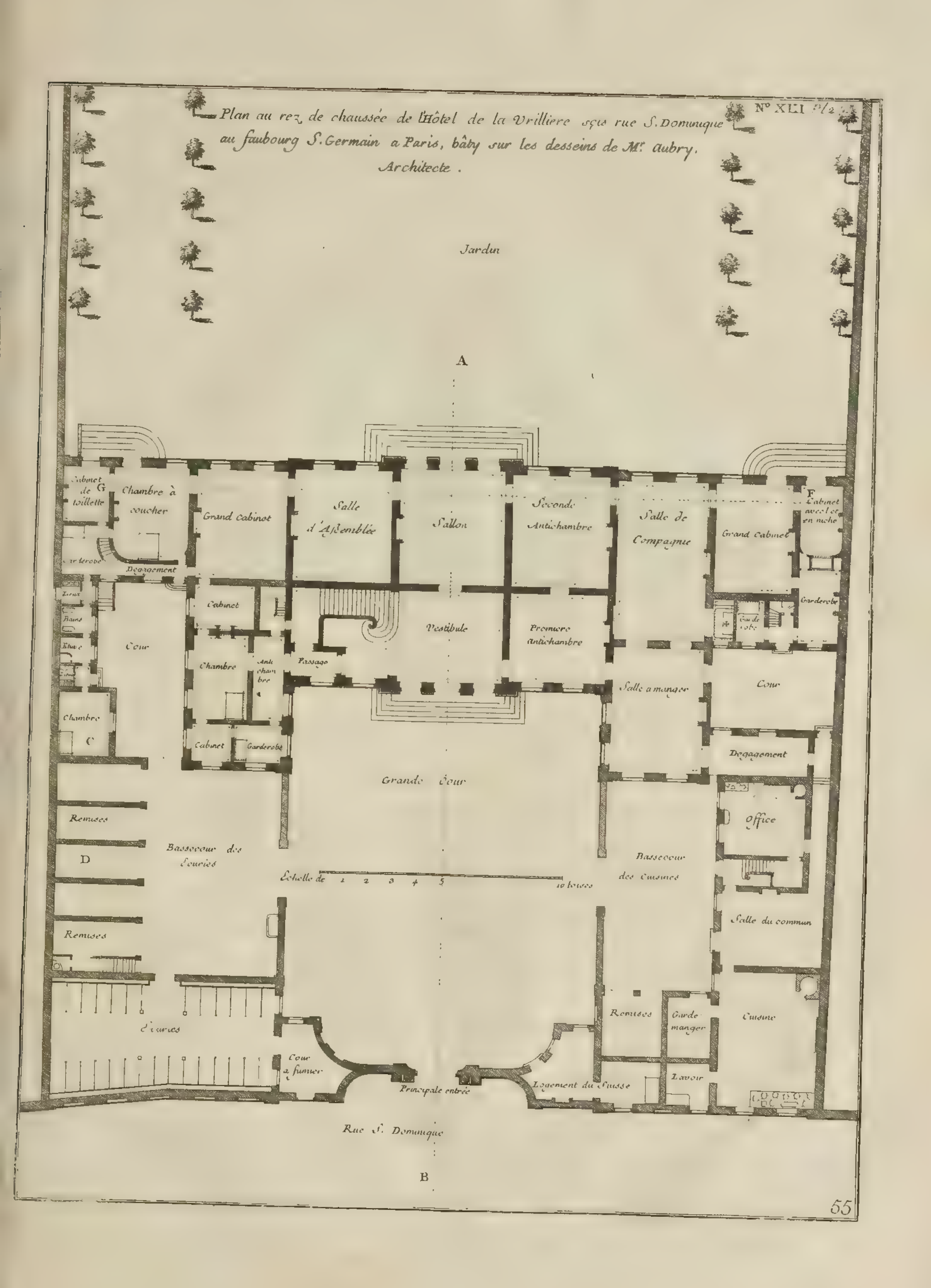
Un comble à la Françoise, sans lucarne ni œil de bœuf, termine la partie supérieure de cette façade avec assez de succès, & un chéneau de plomb porté sur la saillie de l'entablement empêche les eaux de la couverture de tomber au pied du bâtiment ; nous avons recommandé plus d'une fois cette attention dont on peut remarquer ici le bon effet pour en faire usage dans tous les édifices de quelque importance.

CHAP.



A Paris chez J.O.MB.


PLAN GENERAL
appartenant a S. A. S. Madame la
de Conty Douairiere .
de la Vrilliere , depuis
la Princesse de Conty en ayant fait l'acquisition en 1732 .
y a joint la maison contigue de M. l'abbé de Broglio, et
plusieurs portions de terrain qui ont servi à augmenter le
seins du S.r Aubry Architecte . Le S.r Simonnet Juré Expert ,
et aux embellissemens qui ont été faits dans le dedans , et
le S.r le Clerc a planté le Jardin .
Renvoys
B . Appartement des Bains nouvellement construit
de Conty .
D . Parterre à l'angloise , composés de tapis de gazon et
E . Cabinets de verdure dont les allées sont formées par
des traits de Charmille , résepés à hauteur d'appuy et
qui sont plantés de Rosiers , de Jasmins , de Chevrefeuilles
et d'autres arbrisseaux à fleurs .
F . Bosquet de hautte futaye .
G . Quinconce .
H . Jardin potager .
I . Salle terminée par un banc circulaire .
K . Terrasse bordée par un talus de gazon
L . Petit pavillon ou Kiosque .
M . Petits Bassins remplis d'eau .
A PARIS
Echelle de 15 . Toises .
1 2 3 4 5 10 15
Cour
Basse cour des Cuisines .
rue Dauphine


Plan au rez de chaussée de l'Hôtel de la Vrilliere scis rue S. Dominique au faubourg S. Germain a Paris, bâty sur les desseins de Mr. Aubry, Architecte.
N° XLI
Jardin
A
Cabinet de toillette
G
Chambre à coucher
Grand Cabinet
Salle d'Assemblée
Sallon
Seconde Antichambre
Salle de Compagnie
Grand Cabinet
F
Cabinet avec lit en niche
Garderobe
Degagement
Cabinet
Vestibule
Premiere Antichambre
Garderobe
Bains
Cour
Chambre
Antichambre
Passage
Salle a manger
Cour
Chambre
C
Cabinet
Garderobe
Degagement
Grande Cour
Office
Remises
Bassecour des Ecuries
D
Bassecour des Cuisines
Echelle de 1 2 3 4 5 10 toises
Salle du commun
Remises
Remises
Garde manger
Cuisine
Ecuries
Cour a fumier
Principale entrée
Logement du Suisse
Lavoir
Rue S. Dominique
B

Elevation de la façade de l'Hôtel de la Vrilliere du côté de la cour



Fig 2.

Plan du premier Etage.

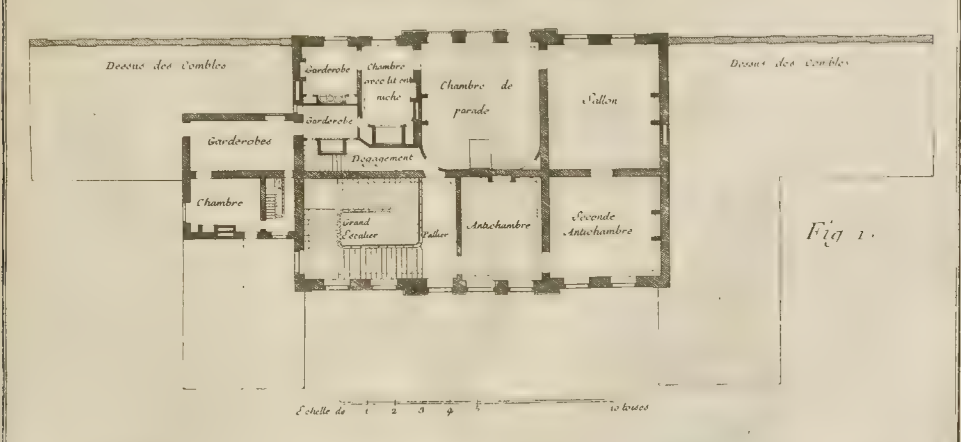


Fig 1.

Elévation de la façade de l'Hôtel de la Vrilliere du côté du Jardin.

Echelle de 1 2 3 4 5 10 toises

CHAPITRE XIV.

Description de la Maison de Madame de Varangeville, rue S. Dominique.

CETTE Maison fut bâtie en 1704 pour Madame la Marquise de Varangeville, sur les desseins de Mr. Gabriel (*a*) Architecte ordinaire du Roi, & Controlleur Général de ses bâtimens. Elle est occupée aujourd'hui par Madame Marie-Marguerite Dalegre, veuve du Comte de Rupelmonde dont cet Hôtel porte le nom. Maison de Madame de Varangeville.

Plan du rez-de-chaussée. Planche I.

Cette maison a 18 toises de face du côté du jardin ; elle consiste en un corps de logis simple, avec une aile en retour sur la cour, & en un semi-double sur les basse-cours, qui donne au principal appartement toutes les commodités d'un appartement double. La basse-cour a un dégagement dans la rue, & contient des bâtimens situés de ce côté, dans lesquels sont comprises des écuries & des remises en assez grande quantité pour l'étendue du bâtiment. La proportion des pieces du principal corps de logis est assez belle & la simétrie y est exactement observée. Cet appartement a son entrée dans l'angle de la cour à gauche par une premiere antichambre succédée d'une seconde, & suivie d'une chambre de parade, &c. La salle à manger est placée dans l'aile en retour, & n'a qu'une entrée par le cabinet situé entre les deux chambres à coucher. Cette entrée a son dégagement par un petit escalier, le seul qui se remarque dans ce bâtiment pour monter au premier étage, & qui est trop peu considérable & trop ignoré de l'entrée principale de la grande cour, de sorte que pour arriver aux appartemens pratiqués au-dessus du rez-de-chaussée, il faut passer par les basses-cours ou traverser les principaux appartemens d'en bas ; ce qui péche contre les loix de la distribution, qui exigent, lorsqu'il y a un premier étage dans un édifice, ne fût-ce qu'un Attique, que l'escalier qui doit y conduire soit apperçû des étrangers qui y sont attirés pour les affaires personnelles du Maître, ou seulement pour faire sa société.

Plan du premier étage, Planche II.

La distribution de ce premier étage est composée de plusieurs petits appartemens de peu d'importance, lesquels sont renfermés dans la hauteur d'un étage Attique. Sans doute c'est cette derniere considération qui a fait négliger à l'Architecte de pratiquer un escalier plus considérable ; mais du moins convenoit-il de le placer dans un lieu plus apparent. Car quoiqu'il puisse être vrai que le Propriétaire l'ait voulu ainsi, (n'ayant pas besoin pour son usage des pieces du premier étage), il en résulte que, lorsqu'un bâtiment vient à changer de Maître, faute de trouver les commodités essentielles dans une maison, il en faut abattre la plus grande partie ; ce qui très-souvent diminue de beaucoup le prix d'un édifice, lorsqu'on vient à l'acquérir. Cette considération auroit pû faire placer l'escalier dont il s'agit à la place de la salle du commun, (voyez la Planche premiere) & cette derniere à la place de l'escalier B ; alors il auroit été un peu plus grand, & auroit évité le petit

(*a*) Mr. Gabriel a succédé à Mr. de Cotte en qualité de premier Architecte du Roi, & a été regardé comme un des habiles Architectes du commencement de ce siécle; Il a été considérablement occupé dans les travaux de Sa Majesté & nous avons quelques édifices de lui à Paris, tels que l'Hôtel dont nous donnons ici la description, & celui de Feuquiere, Faubourg Saint Honoré, qui se trouvera dans le corps de cet Ouvrage, aussi bien que le Chateau de Choisy, qui a été bâti sur les desseins de cet habile Architecte. Mr. Gabriel son fils lui a succédé dans la place de premier Architecte du Roi, & a montré dans plus d'une occasion son expérience, sa capacité & son désintéressement : qualités qui non-seulement lui ont attiré la confiance de S. M. mais l'ont fait choisir par ce Monarque pour donner les desseins du bâtiment considérable de l'Ecole Militaire, qui vient d'être commencé de bâtir au mois de Mars dernier à l'extrémité du Faubourg St. Germain au-delà des Invalides.

Maison de Madame de Varangeville.

escalier A. On auroit même pû placer cet escalier à la place de la salle à manger; la premiere antichambre C en auroit tenu lieu dans le cas où l'on ne se seroit pas soucié de servir à couvert, ce qui néanmoins dans une maison particuliere, est d'une grande commodité.

De la décoration des façades, & de la coupe prise sur l'un des côtés de la cour. Planche III.

Sur cette Planche sont exprimées la façade du côté jardins, Figure 1, la façade du côté de la cour, Figure 2, & la coupe sur la profondeur du bâtiment, Figure 3. Le rez-de-chaussée de tout ce bâtiment compose le bel étage, & est couronné seulement d'un Attique surmonté d'un comble à la Françoise, le tout d'une ordonnance très-simple, & dont nous ne dirons rien ici. Nous observerons seulement qu'il semble qu'on a voulu tenir la façade du côté du jardin un peu plus riche, ayant caractérisé l'Ordre Attique par des pilastres dans l'avant-corps du milieu; & que les avants & les arrieres-corps, dont tous les milieux sont masqués par des trumeaux, font un mauvais effet, ayant dû observer à leur place, des croisées ou des arcades, qui doivent désigner chacun d'eux, ou au moins celui du milieu. Nous l'avons remarqué ailleurs, la décoration d'un bâtiment étant en quelque sorte étrangere à la commodité & à la solidité; il est nécessaire ou d'affecter une simplicité uniforme dans une maison particuliere, ou bien lorsqu'on y veut donner quelque relief, relativement à la dignité de la personne qui l'habite, il faut faire en sorte que la décoration soit traitée d'une maniere satisfaisante, & selon les principes de l'art les plus approuvés.

CHAPITRE XV.

Description de l'Hôtel Amelot, situé rue St. Dominique.

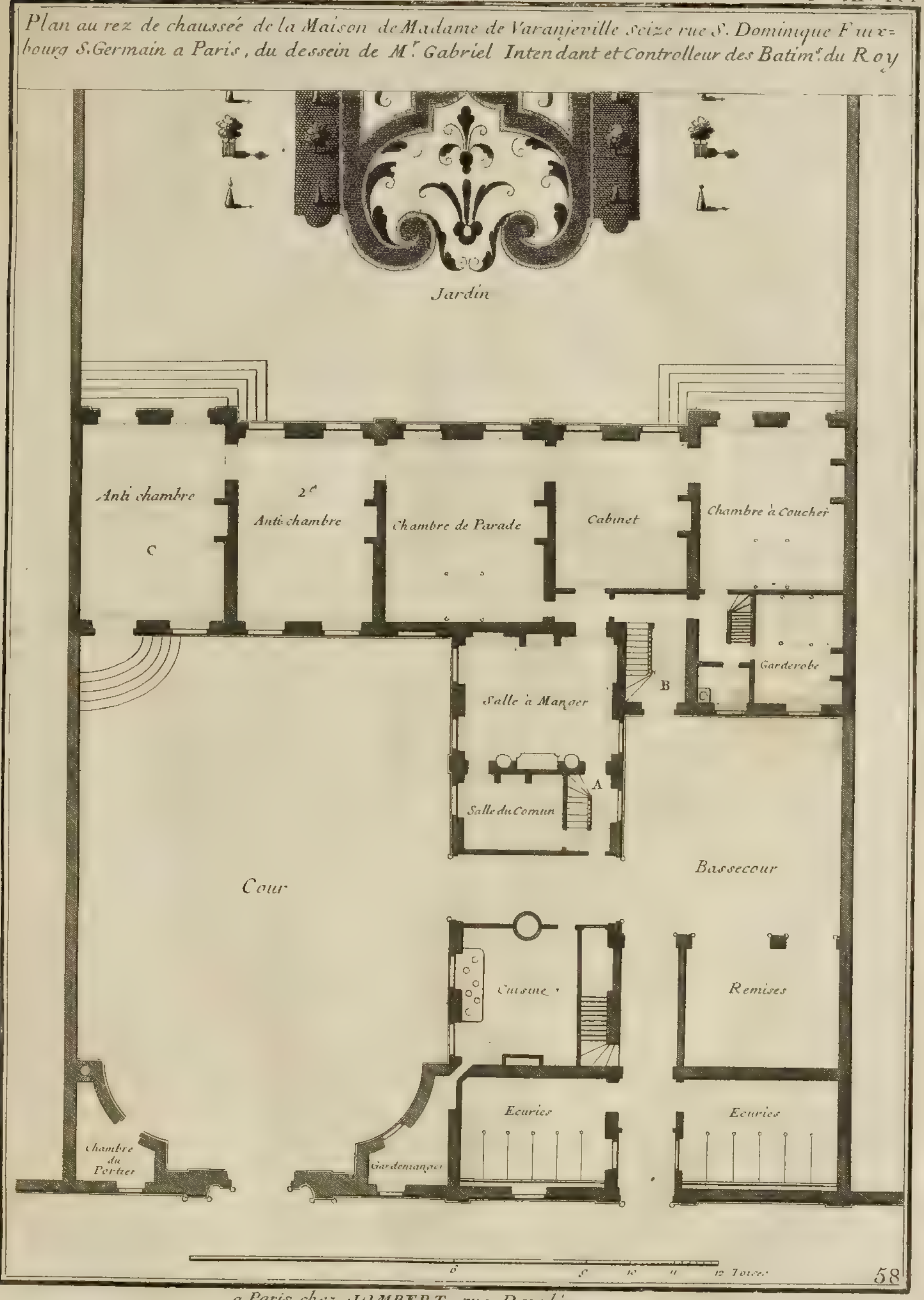
Hôtel Amelot.

CET Hôtel fut bâti sur les desseins de Mr. Boffrand (*a*) pour Mr. Amelot Secretaire d'Etat; il fut acquis ensuite par Christian-Louis de Montmorency Maréchal de France, connu sous le nom de Prince de Tingry, & a été vendu depuis à Mr. le Comte de Guerchi qui l'habite aujourd'hui.

Plan au rez-de-chaussée. Planche premiere.

La distribution de ce plan est fort ingénieuse; la cour de forme elliptique fait un très bon effet & ne nuit en rien à la régularité des appartemens. Un des principaux mérites de l'ordonnance de ce bâtiment (qui ne se remarque pas dans les plans ni même dans les élévations, à moins que d'en être prévenu,) est que de la porte d'entrée le principal corps de logis marqué A B, qui s'éleve à deux étages enfermés dans un seul Ordre, domine en hauteur sur les deux ailes AC, BD, & que ces dernieres surpassent le reste du pourtour de cette cour, compris depuis C jusqu'en D, à l'exception de la porte d'entrée qui s'éleve en formant une espece de porche EF décoré d'Ordre Ionique, comme on peut le remarquer par la coupe, Planche IV; ainsi toute cette ordonnance compose une forme piramidale qui exprime d'une maniere bien sensible la capacité de l'Architecte, qui non-

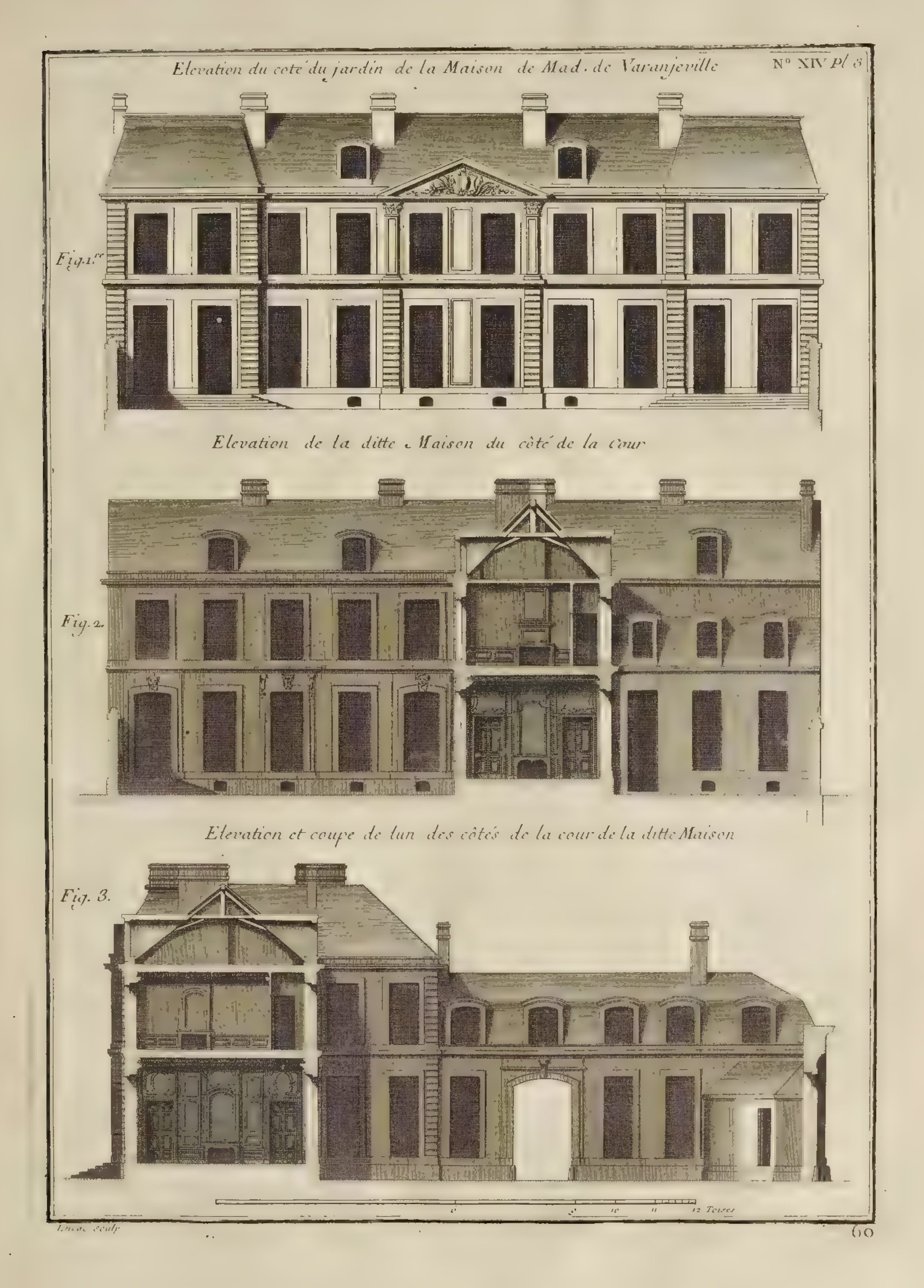
(*a*) Mr. Boffrand a donné dans son Livre d'Architecture, page 59, les plans & élévations de cet Hôtel en quatre Planches, mais comme celles que nous offrons avoient été gravées bien avant les œuvres de cet excellent Architecte, nous n'avons pas cru devoir en priver le public. D'ailleurs Mr. Boffrand dont la modestie est sans exemple, a dit très-peu de choses sur les beautés de ce bâtiment; la reconnoissance ne nous permet pas de garder, comme lui, le silence sur les productions d'un génie si excellent, dont l'on trouvera dans cet Ouvrage plusieur bâtimens, tels que la nouvelle distribution de l'Hôtel de Soubise, la Maison de Mr. Dargenson, l'Hôtel de Seignelay, l'Hôtel de Torcy, la Maison du Prince de Rohan à St. Ouen, &c.


N° XIV Pl. 1re
Plan au rez de chaussée de la Maison de Madame de Varanjeville scize rue S. Dominique Faux=bourg S. Germain a Paris, du dessein de Mr. Gabriel Intendant et Controlleur des Batim.s du Roy
Jardin
Anti chambre
2e Anti chambre
Chambre de Parade
Cabinet
Chambre à Coucher
Garderobe
Salle à Manger
Salle du Comun
Cour
Bassecour
Cuisine
Remises
Ecuries
Ecuries
Chambre du Portier
Gardemanger
Toises
58
a Paris chez JOMBERT rue Dauphine

Plan du premier étage de la Maison de Mad. de Varanjeville

ombre
Garderobe
Chambre
Chambre
Genterobe
Chambre
Garderobe
Cabinet
Anti chambre
Cabinet
Corridor
Chambre
arderobe
Chambre
Chambre
Chambre
Cour
Chambre
Grenier
Cour
Chambre
Grenier

6 9 10 11 12 Toises


Elevation du coté du jardin de la Maison de Mad. de Varanjeville
N° XIV Pl 3
Fig. 1.re
Elevation de la ditte Maison du côté de la cour
Fig. 2.
Elevation et coupe de l'un des côtés de la cour de la ditte Maison
Fig. 3.
12 Toises
Lucas sculp

ſeulement a voulu donner un air de magnificence à cet Hôtel, mais encore a évité par la différente hauteur de ces trois genres de bâtimens A B, B D, D F, &c, que cette cour ne fut trop ſerrée & par conſéquent obſcure, ce qui ſeroit arrivé ſi tous les bâtimens euſſent eu la même hauteur. Hôtel Amelot.

L'eſcalier dans ce plan ſe trouve à gauche du veſtibule, mais comme il n'a aucune communication avec les appartemens du rez-de-chauſſée, il a été pratiqué ainſi pour donner l'entrée des appartemens à droite, de maniere que pour arriver au principal appartement ſitué à la gauche de ce plan, il faut traverſer la premiere & la ſeconde antichambre ou ſalle d'aſſemblée, le ſallon, &c, ce qui oblige de parcourir pluſieurs pieces aſſez conſidérables avant que de parvenir à la perſonne du maître : cérémonial néceſſaire dans un Hôtel habité par un grand Seigneur, quoique propriétaire d'un bâtiment de peu d'étendue.

La ſalle à manger eſt placée à la droite de la ſeconde antichambre & a ſon dégagement dans la cuiſine par le petit eſcalier marqué G.

Le veſtibule ſemble un peu petit, mais comme il communique avec la cage du grand eſcalier par une arcade ſurbaiſſée, cela le fait paroître plus grand ; d'ailleurs il faut obſerver qu'il ne donne entrée à droite qu'à la premiere antichambre & non au ſallon ; autrement il auroit été néceſſaire qu'ayant donné entrée à une piece d'importance il eut été plus ſpatieux, mais il en ſeroit réſulté alors que ce ſallon n'auroit été qu'un paſſage, au lieu qu'il devient ici la troiſiéme piece, ce qui ſe rapporte davantage avec les obſervations que nous avons faites ſur les égards dûs à la dignité du propriétaire de cet Hôtel. A la droite & à la gauche de la grande cour ſont diſtribuées des baſſe-cours & des bâtimens pour les cuiſines, les remiſes & les écuries, qui procurent à cette maiſon tous les dégagemens & toutes les commodités d'un édifice conſtruit dans un terrain beaucoup plus conſidérable.

Plan du premier étage. Planche II.

La diſtribution de ce premier étage eſt auſſujettie aux murs de refend du plan du rez-de-chauſſée, & eſt compoſée d'un veſtibule & de deux grandes antichambres qui donnent à droite entrée à un cabinet, &c, & de l'autre côté à deux chambres à coucher, dont l'une eſt ſuivie d'un cabinet & d'une garderobe qui dégagent par un eſcalier pour monter aux combles. Au-deſſus des écuries & des cuiſines ſont diſtribués à droite un appartement particulier, & à gauche des garderobes & des chambres pour les Officiers : du côté de la rue l'on voit le deſſus des combles ſous leſquels ſont pratiqués des greniers à foin & des galetas pour les domeſtiques de la maiſon.

Elévation du côté de la cour. Planche III.

Nous avons déja obſervé que le principal corps de logis s'élevoit plus que tout le reſte du bâtiment, ſa décoration eſt formée par un grand Ordre Compoſite qui embraſſe deux étages, & qui eſt couronné d'un entablement qui a le cinquiéme de la hauteur des pilaſtres; M. Boffrand a ſouvent mis en pratique ce genre d'ordonnance dans pluſieurs de ſes édifices, ainſi qu'on peut le remarquer dans la plupart des bâtimens de ſon Livre d'Architecture. Les entre-pilaſtres ſe trouvant un peu ſerrés ici, eu égard au peu d'étendue du bâtiment, n'ont pas permis de faire les arcades du rez-de-chauſſée plus grandes, ce qui auroit produit moins de hauteur aux croiſées du premier étage, ces croiſées dans un Ordre Coloſſal ne devant repréſenter que des mezanines ou des croiſées Attiques, ainſi qu'on l'a obſervé à Paris & ailleurs dans une infinité de bâtimens décorés dans ce genre. L'on voit en racourci dans cette Planche les ailes de bâtiment M, N marquées A C, B D dans le plan du rez-de-chauſſée (Planche premiere), & dont le développement eſt exprimé O (Planche cinquiéme), l'élévation que nous

Hôtel Amelot.

nous décrivons étant élevée géométralement. Cette maniere d'exprimer un dessein altere toujours les formes réelles, mais on en est dédommagé par la réitération des élévations. Pour éviter cette altération on se détermine quelquefois à développer un bâtiment circulaire sur une ligne droite, ainsi que l'Architecte dont nous parlons l'a observé dans les desseins de cet Hôtel qu'il a donnés dans son Livre d'Architecture, & qu'il en a usé pour la décoration intérieure de l'Hôtel de Soubise qui se trouve dans le même Ouvrage. Mr. Bouchardon a affecté le même développement dans le dessein de la Fontaine de Grenelle, dont on a vû ci-devant la description, Chap. VIII de ce Volume.

Après ces deux corps A C, B D vûs en racourci, l'on voit les deux murs en retour des basse-cours des écuries & remises, l'élévation de cette Planche étant prise dans le plan du rez-de-chaussée sur la ligne H I.

Sur tous ces bâtimens sont élevés des mansardes avec des lucarnes d'un bon goût de dessein; ces mansardes semblent être nécessaires pour multiplier les logemens des domestiques, sur-tout dans un terrain aussi resserré que l'est l'emplacement sur lequel est bâti cet Hôtel, mais dans tout autre cas, principalement lorsqu'il s'agiroit d'une maison d'importance, il seroit mieux de les supprimer, ainsi que nous l'avons observé ailleurs.

Elévation du côté du jardin. Planche IV.

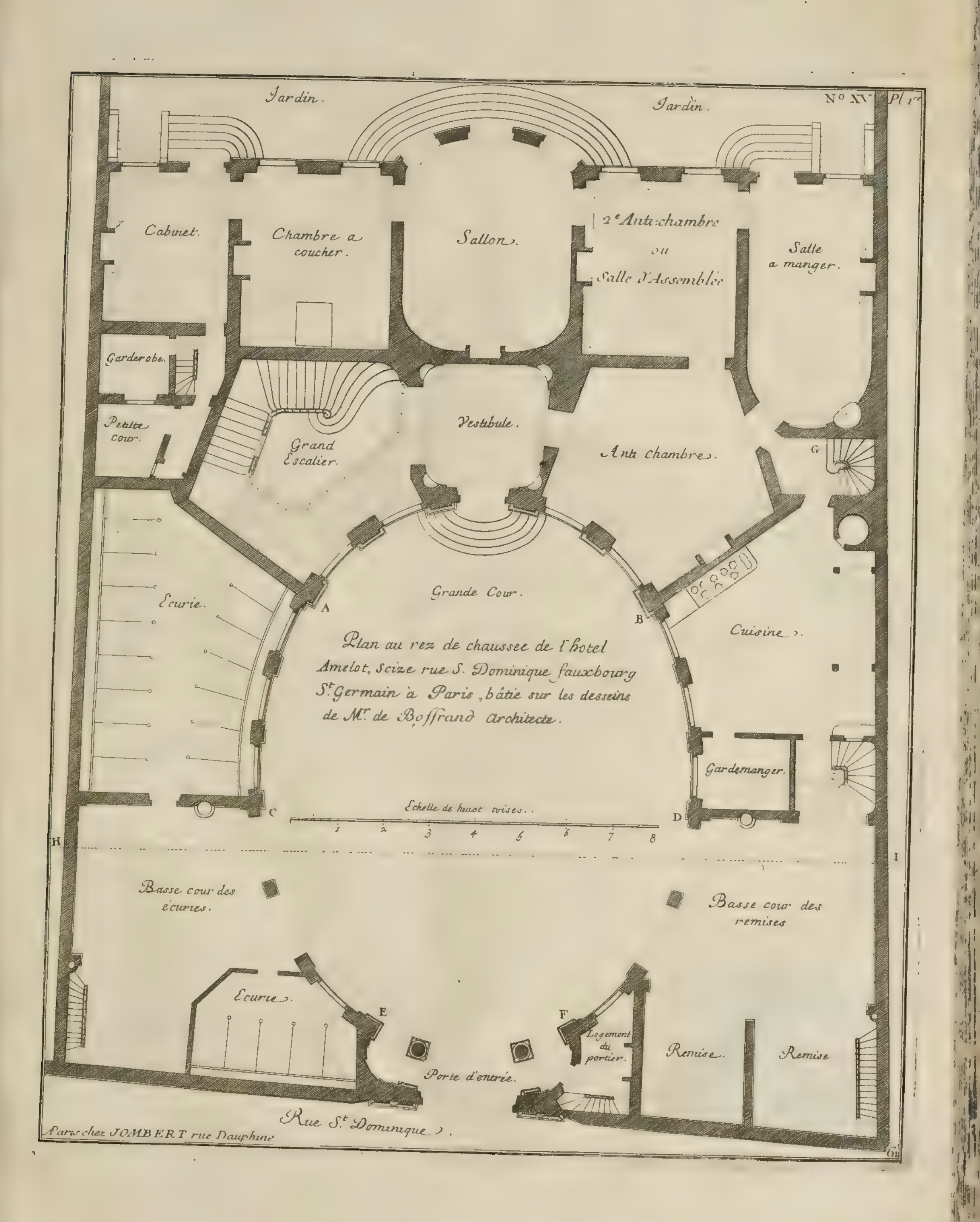
Cette façade differe de la précédente en ce que le premier étage est désigné par un plinthe continu; son ordonnance en général est fort simple, néanmoins il est aisé de remarquer l'élégance & les formes piramidales qui y sont observées aussi bien que le mouvement que l'Architecte a sçu donner aux plans des avant & arriere-corps de cette élévation dont le milieu est en forme d'ellipse, afin que par l'étendue de cette courbe l'on puisse trouver la place de trois percés, sans être obligé de donner trop de largeur à cet avant-corps. Il seroit à souhaiter néanmoins qu'on eut pu dans les angles rentrans de cet avant-corps elliptique former des retours d'équerre qui auroient rendus les trumeaux des encoignures plus nourris, & auroient évité de faire la saillie des corniches d'un profil trop camus. Cette maniere d'élever des corps circulaires a cependant été observée par nos plus célébres Architectes dans des édifices d'une assez grande importance, tels qu'à Montmorency par M. Cartaud, au Château de Rincy par M. le Vaux, à la Ménagerie de Sceaux par Mr. Laguipiere, &c, néanmoins ces licences ne peuvent passer pour des autorités.

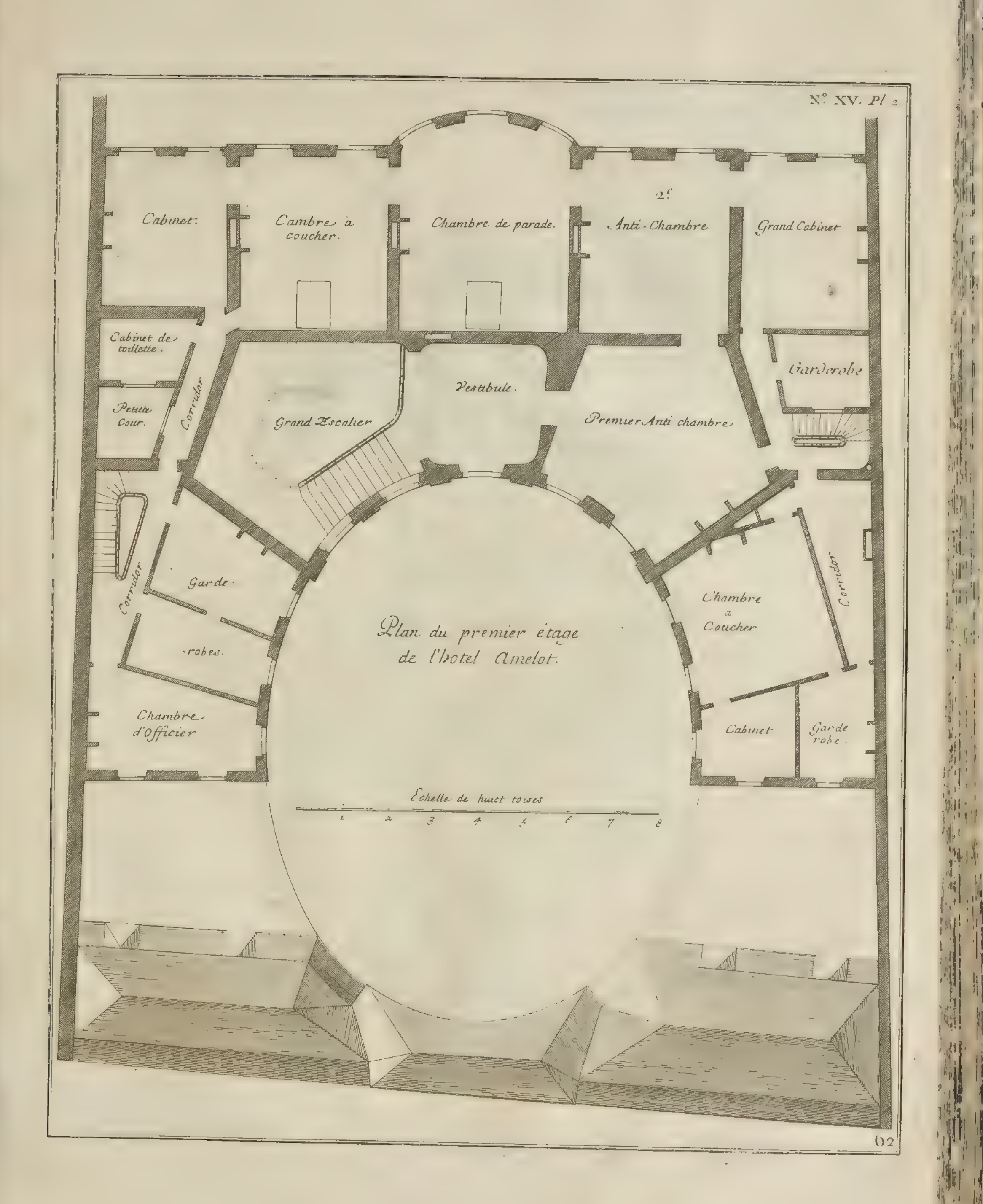
L'Attique qui est élevé sur l'avant-corps du milieu est tenu droit, de maniere que la portion circulaire de dessous forme terrasse au-dessus de l'entablement du second étage, laquelle est terminée par un balcon de fer qui n'est pas exprimé ici, ne faisant pas partie de l'ordonnance. Aux deux côtés de cet Attique sont pratiquées des mansardes tenues plus élevées que celles des arriere-corps, ce qui donne à l'Architecture de cette façade la forme piramidale que nous avons déja fait remarquer.

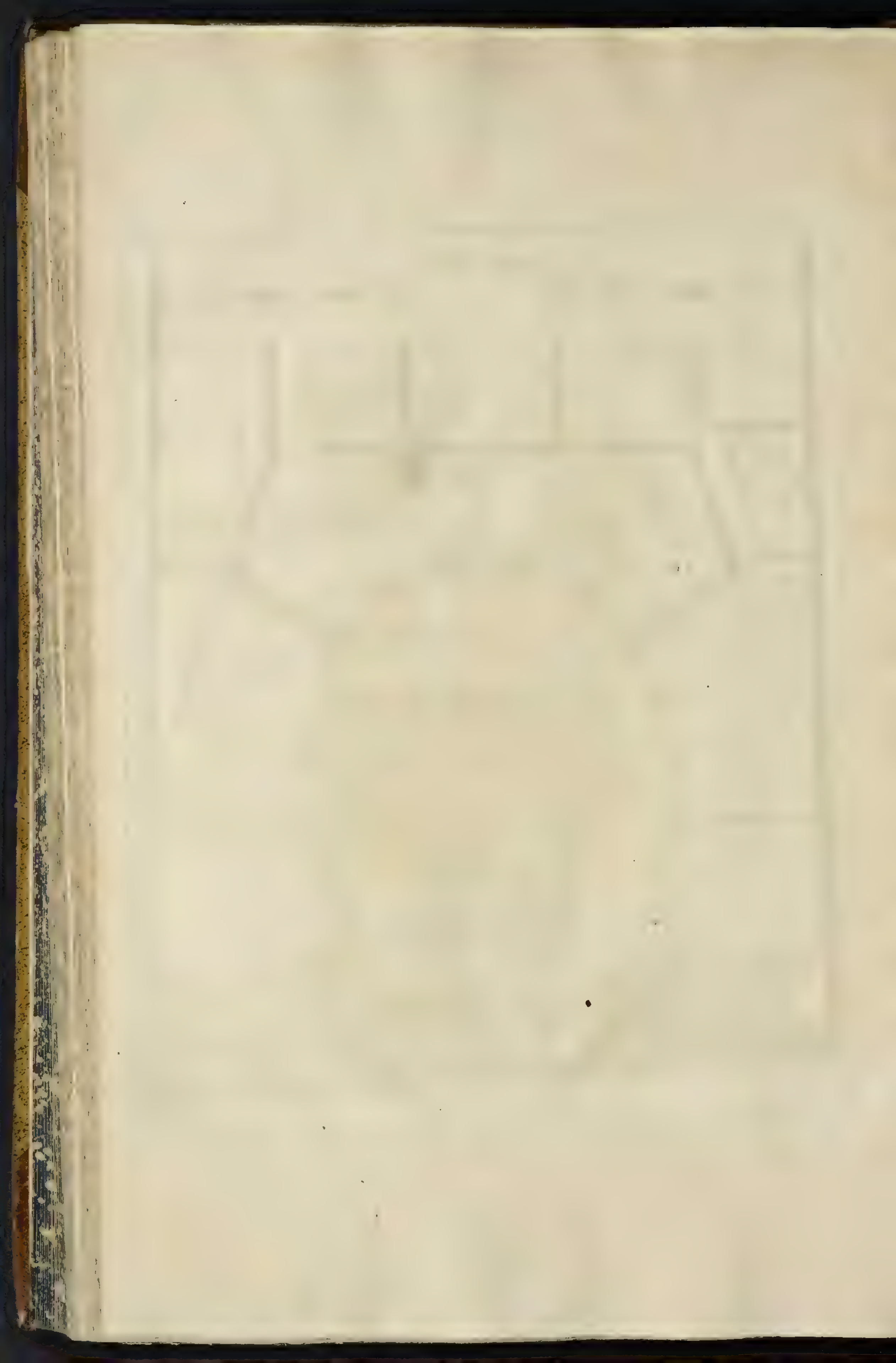
Coupe du principal corps de logis. Planche V.

Ce dessein offre le développement intérieur du principal corps de logis, une partie de l'extérieur de la façade du côté de la cour, une des ailes où sont placées les écuries, les arcades qui donnent entrée à leur basse-cour & le profil du porche & de la porte qui donne entrée à cet Hôtel, de maniere que par l'examen de ces différentes Planches il sera facile de rassembler toutes les parties de la distribution & de la décoration de cet édifice, qui à bien des égards peut être considéré comme un des plus beaux bâtimens particuliers qui soient contenus dans ce Volume.

CHAP.


N° XV
Pl 1re
Jardin.
Jardin.
Cabinet.
Chambre a coucher.
Sallon.
2e Anti-chambre ou Salle d'Assemblée
Salle a manger.
Garderobe.
Petitte cour.
Grand Escalier.
Vestibule.
Anti chambre.
Ecurie.
Grande Cour.
Cuisine.
Plan au rez de chaussee de l'hotel Amelot, scize rue S. Dominique fauxbourg St Germain a Paris, bâtie sur les desseins de Mr. de Boffrand Architecte.
Gardemanger.
Echelle de huict toises.
1 2 3 4 5 6 7 8
A
B
C
D
E
F
G
H
I
Basse cour des ecuries.
Basse cour des remises
Ecurie.
Logement du portier.
Remise.
Remise.
Porte d'entrée.
Rue St Dominique.
Paris chez JOMBERT rue Dauphine
61


N° XV. Pl 2
Cabinet.
Cambre à coucher.
Chambre de parade.
2e
Anti-Chambre
Grand Cabinet
Cabinet de toilette.
Petitte Cour.
Corridor
Grand Escalier
Vestibule.
Garderobe
Premier Anti chambre
Garde-
robes.
Corridor
Plan du premier étage de l'hotel Amelot.
Chambre a Coucher
Corridor
Chambre d'Officier
Cabinet
Garde robe.
Echelle de huict toises
1 2 3 4 5 6 7 8

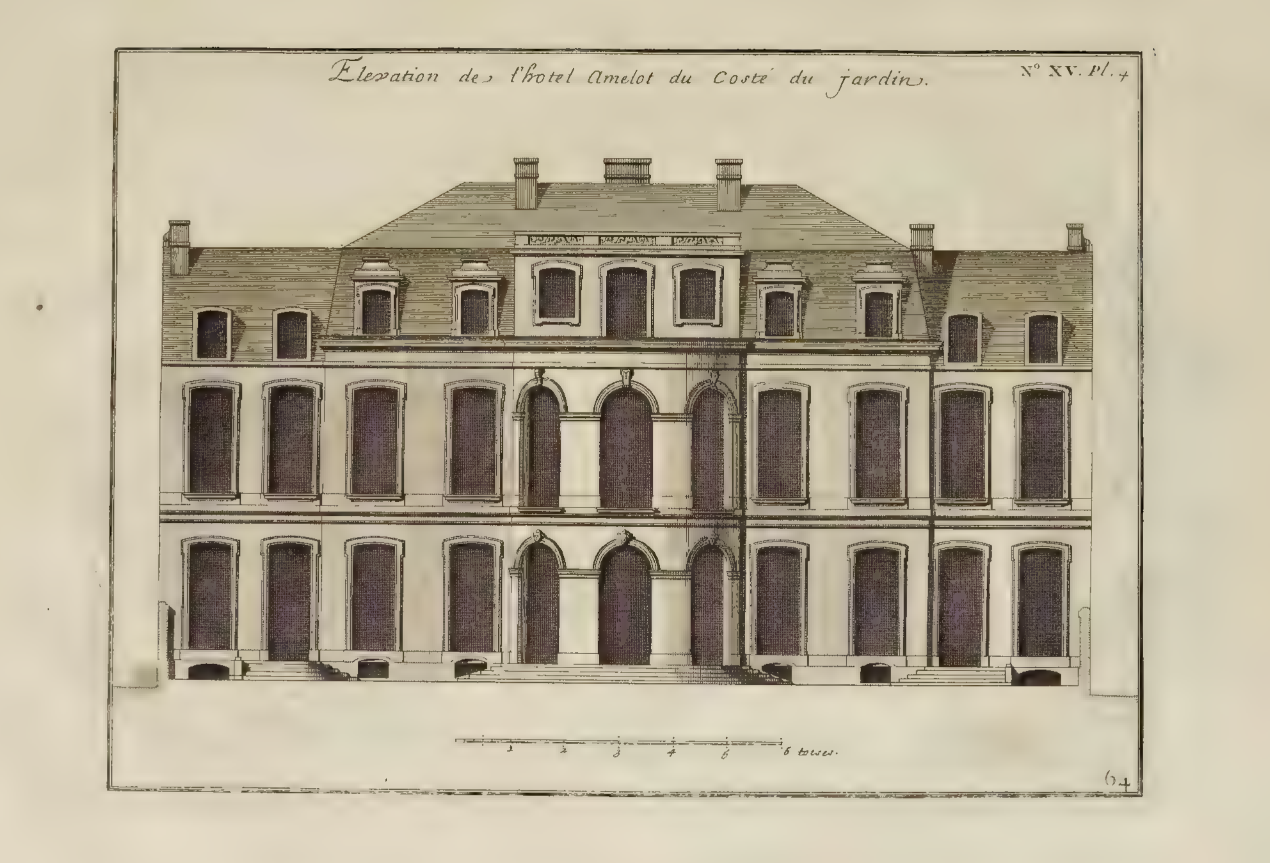


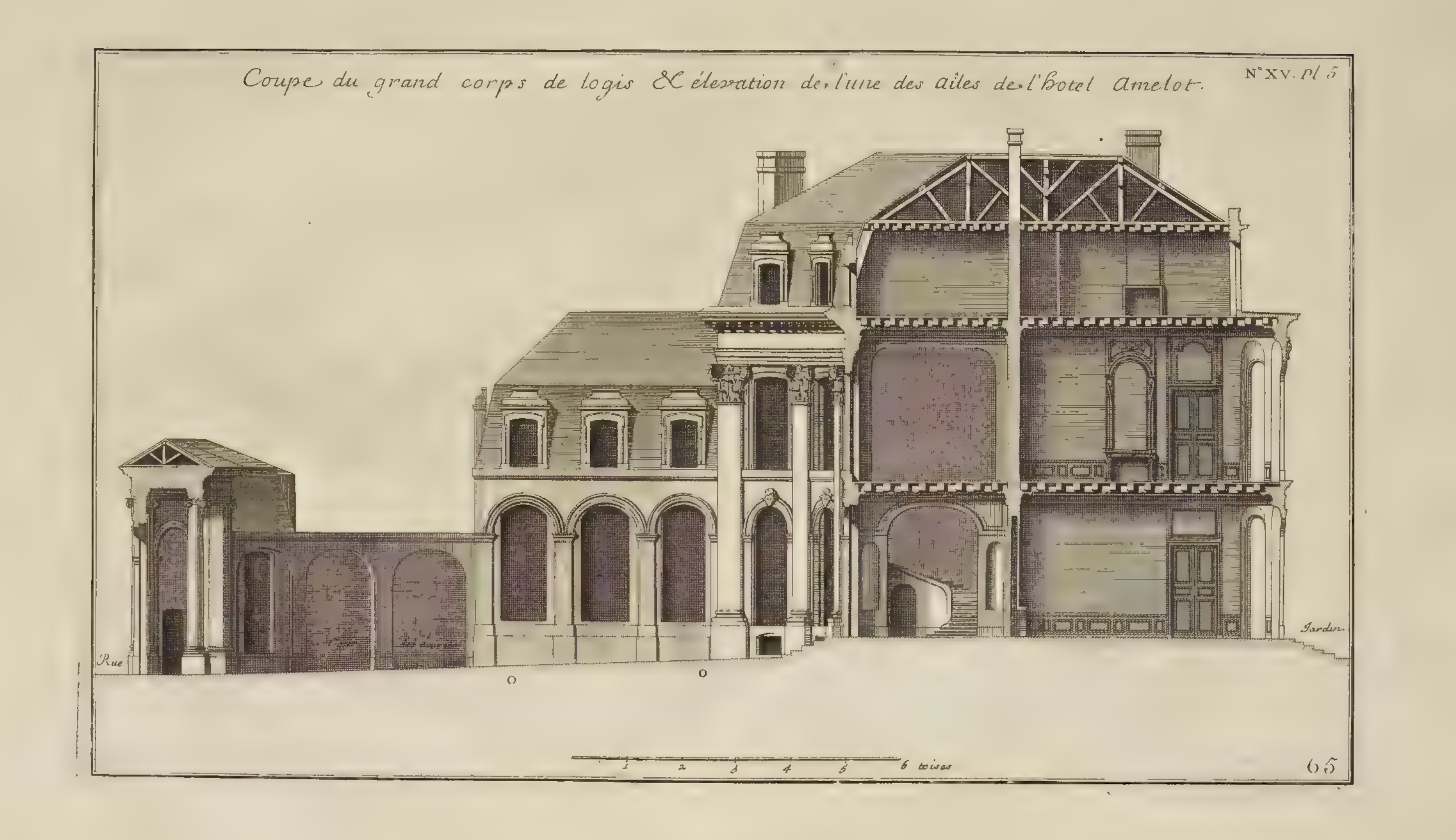
Elevation du Costé de la Cour de l'hotel Amelot du dessein de Mr. Boffrand architecte. N° XV Pl. 3

M

N

Chevotet delin.


Elevation de l'hotel Amelot du Costé du jardin.
N° XV. Pl. 4
1 2 3 4 5 6 toises.
64


Coupe du grand corps de logis & élevation de l'une des aîles de l'hotel Amelot.
N°XV. Pl 5
Rue
Jardin
1 2 3 4 5 6 toises
65

CHAPITRE XVI.

Description de l'Hôtel de Roquelaure, situé rue St. Dominique.

CET Hôtel fut bâti en 1722 sur les desseins de Mr. de Lassurance Architecte du Roi, & continué & décoré intérieurement en 1733 par M. le Roux pour Antoine-Gaston-Jean-Baptiste de Roquelaure, Pair & Maréchal de France ; après sa mort les Princesses de Leon & de Pont, ses filles, l'ont vendu à Mr. Molé, Président à mortier du Parlement de Paris qui l'occupe aujourd'hui. Hôtel de Roquelaure.

Plan général. Planche I.

L'emplacement de cet Hôtel est assez irrégulier ; cependant la distribution du jardin est disposée de maniere qu'on ne s'apperçoit pas de cette irrégularité, & il ne laisse pas, quoique dans un espace borné, que d'avoir des allées d'une certaine étendue, une grande partie découverte occupée par un grand parterre, des pieces de verdure, des cabinets, des palissades & une orangerie, dont le service du Jardinier se fait par la rue de l'Université, sans être obligé de passer par le principal corps de bâtiment ; on a fait voir ici les combles du bâtiment de cet Hôtel, la distribution intérieure en étant exprimée dans le plan au rez-de-chaussée.

Plan au rez-de-chaussée. Planche II.

Ce plan est composé d'un principal corps de logis double entre cour & jardin, & d'un aile de bâtiment donnant aussi d'un côté sur le jardin, & de l'autre sur la basse-cour des écuries & remises. Cette aile qui forme un grand arriere-corps semble avoir été ajoûtée par supplément à cet Hôtel, pour contenir un appartement de commodité ; car autrement il auroit paru plus naturel de faire la face du côté du jardin continue sur une même direction, en y observant quelques avant-corps, comme on le remarque dans la plûpart de nos édifices en France. Il y a même apparence que le mur de face du principal corps de logis du côté du jardin a été conservé d'une ancienne maison lors de la réédification de cet Hôtel du tems de Mr. Lassurance, car cet Architecte étoit trop éclairé pour avoir fait les trumeaux de cette élévation inégaux entr'eux, sans pour cela que les écoinçons de la salle d'assemblée soient simétrisés. Au reste la décoration de cette façade est si contraire aux regles de l'art, que cette conjecture paroît bien fondée, n'ayant rien pû apprendre d'ailleurs de positif à ce sujet dans la maison. La plûpart des Propriétaires se prêtent difficilement à ces éclaircissemens, & comme ils ne concernent pas les loix de l'Architecture & n'ont pour objet que l'histoire des bâtimens que nous donnons ici, cela m'a fait plus d'une fois renoncer au désagrément d'une recherche aussi pénible qu'inutile aux progrès de l'art de bâtir.

Toute la distribution de ce plan du côté du jardin, qui est exprimée par des ombres plus fortes, a delongueur 27 toises 3 pieds hors œuvre sur environ 9 toises de profondeur. Elle n'est composée que de 2 chambres à coucher sur le jardin, & d'un petit appartement de commodité sur la cour; en sorte qu'à l'exception du sallon & d'une salle d'assemblée, tout le reste est occupé par des vestibules, des premieres & des secondes antichambres. Ces sortes de pieces, à la vérité, annoncent la magnificence d'un Propriétaire, mais néanmoins elles ne doivent être en aussi grande quantité dans un bâtiment que lorsque des pieces d'importance sont annoncées par ces antichambres. Ici, cependant, la seconde antichambre du côté du jardin pourroit faire

Hôtel de Roquelaure. une salle d'assemblée, & celle-ci un cabinet; mais il n'en seroit pas moins vrai qu'alors il n'y auroit pas assez de pieces pour contenir les personnes du dehors qui doivent être reçues ou attendre l'audience du maître séparément dans des lieux proportionnées à leur distinction, toutes celles qui sont amenées à la maison d'un grand Seigneur ne parvenant pas toujours à son cabinet, ni même à son appartement de parade ou de société.

L'élévation du côté de la cour, & la coupe du principal corps de logis annoncent un premier étage, & cependant dans ce plan on ne remarque aucun grand escalier, celui A ne pouvant être suffisant pour arriver aux appartemens de Maîtres distribués dans le plan de l'étage supérieur. Ce défaut se trouve dans une infinité de maisons assez considérables, tel qu'aux Hôtels de Noirmontier, du Ludes, Varangeville, &c; au contraire, dans certains autres ils occupent un trop grand espace, ainsi qu'on le peut observer aux Hôtels d'Estrées, d'Humieres, du Maine, de Torcy, &c.

La cour de cet Hôtel est une des plus belles de Paris, tant par rapport à sa proportion qui a de largeur une fois & demie sa longueur, qu'à cause de sa régularité; le mur qui sépare les deux cours est décoré d'un côté de la même ordonnance que l'aile des cuisines & offices qui lui est opposée. La tour creuse du côté de la cour est accompagnée de ressauts qui, par leur angles droits, donnent une fierté peu commune à son Architecture qu'on ne peut trop imiter. La tour creuse du côté de la rue est irréguliere à cause de l'obliquité de la rue, mais cette inégalité est heureusement rachetée par les corps de refends qui décorent sa façade extérieure, ainsi qu'on peut le remarquer Planche III, Figure 1. Cette partie est de Mr. le Roux.

Les basse-cours, quoiqu'irrégulierement distribuées, sont pouvûes des bâtimens nécessaires à une grande maison. Il auroit été à souhaiter cependant que les cuisines y eussent été contenues, leur usage demandant une cour & une communication extérieure qui ne soit pas la même que celle de la principale entrée de l'Hôtel; mais lorsqu'on ne peut en user ainsi, il vaut mieux préférer une basse-cour particuliere pour les écuries & les remises, parce qu'elle exige beaucoup plus de terrain, & ces bâtimens un détail plus considérable que les cuisines & offices. Dans ce plan ces dernieres se trouvent placées près de la salle à manger; mais elle ne doit être considéré dans cette distribution que comme celles des Officiers, l'antichambre marquée B devant servir de salle à manger pour les maîtres, & la salle du commun d'aide de cuisine, toute cette aile de bâtiment suffisant à peine pour contenir ces genres de pieces malgré les entresoles pratiquées au-dessus pour leur servir de décharge.

Elévation du côté de l'entrée. Planche III.

La porte de cet Hôtel est décorée d'un Ordre de colonnes Doriques accouplées, surmontées d'un entablement régulier, couronné de trophées & des armes de M. le Maréchal de Roquelaure. La porte est en plein-ceintre, ornée d'un claveau au-dessus duquel est un cartel qui reçoit une inscription. Ce cartel interrompt la distribution des trigliphes, & peut être regardé comme une licence qui n'est pas à imiter. Cette inscription auroit sans doute été mieux placée sur le socle qui est au-dessus de la corniche, en l'ayant élevé davantage à cause de la saillie de l'entablement. Les ornemens de l'amortissement ne sont pas assez liés les uns avec les autres, & composent trois parties séparées qui auroient mieux réussi en ne faisant qu'un tout. Les colonnes Doriques sont accouplées, & conséquemment les métopes en sont irréguliers contre le sentiment des Anciens qui ont fait consister la beauté de cet Ordre dans la simétrie des membres de son entablement, ainsi que nous le rapportons dans un des Chapitres du huitiéme Volume. L'imposte de l'arcade qui passe derriere les colonnes & qui vient s'arrêter sur l'arriere-corps qui

reçoit ces colonnes divise la hauteur de cette ordonnance en deux parties trop égales, cette égalité de hauteur est tout-à-fait contraire aux loix de la bonne Architecture. Hôtel de Roquelaure.

Les ailes qui accompagnent cette porte sont trop élevées ; il seroit mieux que le frontispice parût dominer sur le reste, ou au moins que les parties A B, C D, eussent été d'une moindre hauteur que les pavillons E, F ; ce qui n'auroit pas empêché que les logemens intérieurs de la cour qui sont adossés à cette élévation, n'eussent restés à leur place en étant moins élevés que le reste de cette façade. Nous l'avons dit ailleurs, la distribution devroit être assujettie à la décoration, & celle-ci à la commodité des dedans ; il étoit d'autant plus facile ici de concilier ces deux parties de l'art de bâtir, que les pieces qui sont derriere les murs dont nous parlons, sont de peu d'importance. C'est pourquoi il n'y avoit pas à hésiter de donner la préférence à l'ordonnance de cette façade, qui ayant eu plus d'élégance, auroit annoncé extérieurement la demeure du grand Seigneur pour lequel il a été élevé, ainsi qu'on l'a observé aux Hôtels de Clermont, d'Estrées, de Torcy, &c, que l'on peut comparer au contraire aux Hôtels de Matignon, de Béthune, d'Humieres, &c, construits dans le même genre que celui dont nous donnons la description.

La Fig. 2 de cette Planche offre la décoration extérieure de l'Orangerie de cet Hôtel, située dans l'un des angles du jardin du côté de la rue de l'Université dont nous avons parlé Pl. I. Comme l'usage de ces bâtimens exige une solidité réelle, il est nécessaire que leur extérieur exprime une ordonnance d'une apparence mâle, ce que l'Architecture de cette façade ne rend pas, les arcades ayant de hauteur deux fois & demi leur largeur, les chaines de refend étant de beaucoup trop sveltes, la corniche qui termine cette élévation étant trop maigre, & l'avant-corps du milieu trop étroit. Il auroit fallu supprimer cet avant-corps aussi bien que l'amortissement qui le couronne dont la masse est trop chétive, supprimer aussi les corps de refends en général, & faire retourner à angle droit les pans coupés des extrémités qui, formant des angles obtus saillants, font un effet désagréable à l'œil.

Elévation du côté de la cour. Planche IV.

Cette façade est flanquée de deux pavillons de 26 pieds de saillie, à l'extrémité desquels du côté de la cour sont les murs qui déterminent la largeur de cette derniere. Entre ces deux pavillons se remarque l'élévation opposée à l'entrée de cet Hôtel, percée de 9 croisées de face tant au rez-de-chaussée qu'au premier étage ; ce dernier est une espece d'Attique, les grands appartemens étant situés au-dessous ; un avant-corps de trois croisées occupe le milieu de cette façade, il est terminé par deux chaînes de refend & couronné d'un fronton ; cet avant-corps divise la longueur de cette élévation en trois parties égales, ce qui auroit dû déterminer à le supprimer tout-à-fait, parce que si on l'eut fait d'une seule croisée, il seroit devenu trop étroit par rapport à la hauteur du bâtiment ; en général la proportion des croisées est un peu trop svelte, ainsi que les trumeaux des arrieres-corps qui, comparés avec ceux des pavillons qui n'ont qu'une ouverture, servent encore à les faire paroître plus étroits, aussi bien que ceux des retours de ces mêmes pavillons que l'on peut remarquer, Planche V. L'usage dans lequel sont nos Architectes de faire leurs desseins géométraux qui présentent chaque façade en particulier est souvent la cause de la plûpart des inadvertances dans lesquelles ils tombent, parce qu'ils négligent de comparer l'effet que fera le retour des ailes avec les principales façades, ce que la perspective annonce inévitablement, rassemblant dans un seul dessein l'aspect général de tout l'édifice & le rapport des parties au tout tel qu'on le voit au pied du bâtiment. Toute cette façade est couronnée d'une balustrade, derriere laquelle s'éleve un comble à deux égouts

Hôtel de Roquelaure.

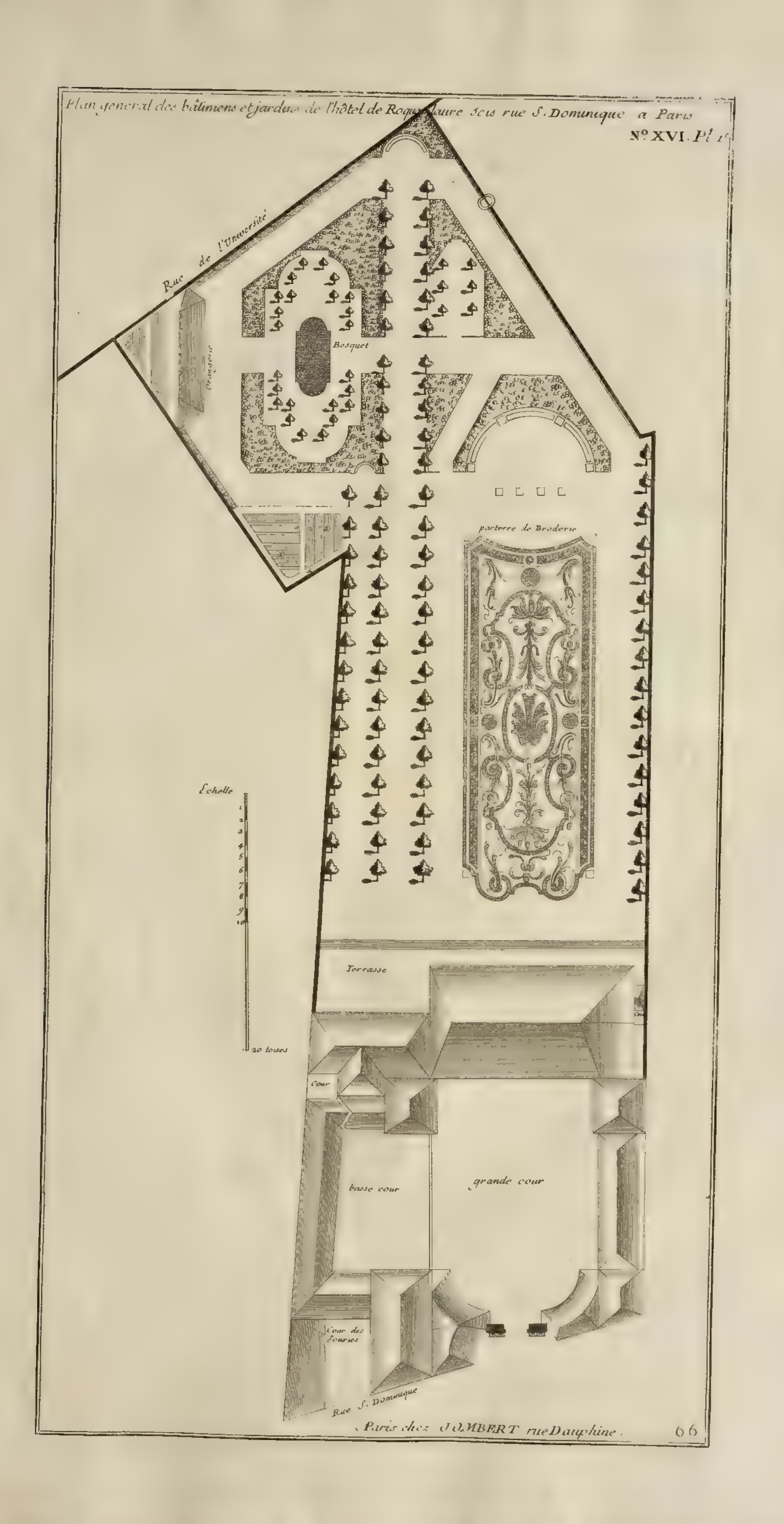
qui désigne par sa division la façade du fond de la cour d'avec les pavillons dont nous avons parlé.

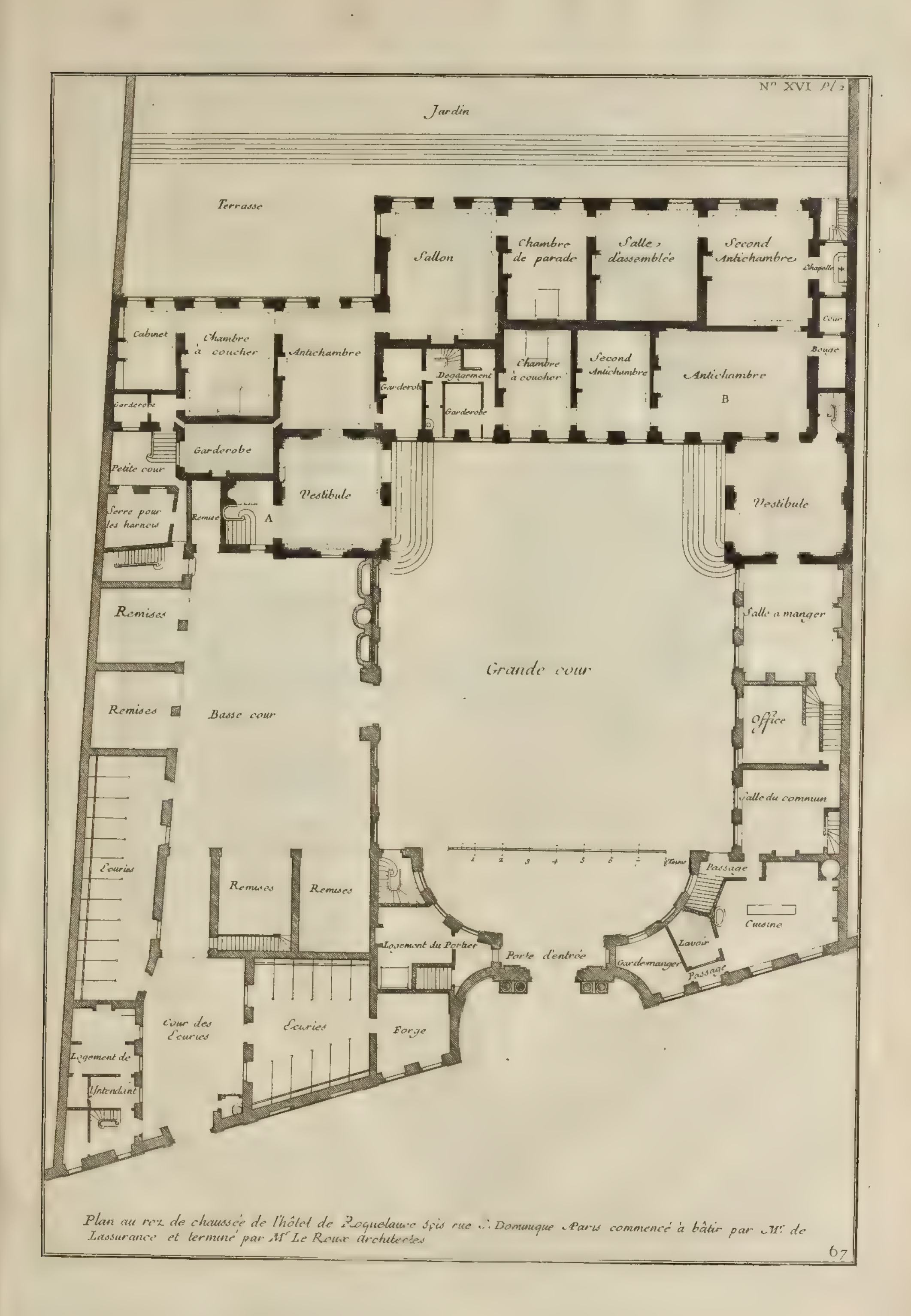
Coupe du principal corps de logis, & élévation d'une des ailes, vus dans toute la longueur du bâtiment. Pl. V.

Cette Planche montre la coupe du bâtiment prise sur toute sa profondeur, A est le profil de la porte d'entrée, B un des côtés de la portion circulaire de la cour, C le revétissement du mur qui sépare la basse-cour d'avec la cour principale, & dont la décoration feinte simétrise avec l'aile de bâtiment qui lui est opposée; D le retour des pavillons dont nous venons de faire mention, & qui donne entrée par le vestibule à la gauche des appartemens du rez-de-chaussée; E enfin offre la décoration intérieure du principal corps de logis qui est couvert d'un comble à la Françoise. La décoration du mur de revétissement C est composée d'arcades en plein-ceintre enrichies de refends séparés par un avant-corps qui comprend une arcade pour le passage des voitures dans les basse-cours. La forme de cet avant-corps paroît trop svelte, aussi bien que les arcades feintes, pour une ordonnance chargée de refends, les consoles, le fronton, & la balustrade sont d'une composition trop chétive; l'on auroit pû donner plus d'élévation à la balustrade, supprimer le fronton, les consoles & les tables des pilastres, & fixer la hauteur des arcades feintes sur la retraite, car de ce côté, ainsi que de l'autre, elles ne produisent aucune ouverture réelle.



CHAP.


Plan general des bâtimens et jardins de l'hôtel de Roquelaure scis rue S. Dominique a Paris
Nº XVI. Pl 1.
Rue de l'Université
Orangerie
Bosquet
parterre de Broderie
Echelle
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
20 toises
Terrasse
Cour
basse cour
grande cour
Cour des Ecuries
Rue S. Dominique
Paris chez JOMBERT rue Dauphine.
66



Plan au rez de chaussée de l'hôtel de Roquelaure scis rue S. Dominique Paris commencé à bâtir par Mr. de Lassurance et terminé par Mr Le Roux architectes



Élevation de la façade de l'orangerie, dans le jardin de l'hotel de Roquelaure

Fig 2

1 2 3 4 5 10 Toises

Élévation de la Porte d'entrée de l'hôtel de Roquelaure du côté de la ruë

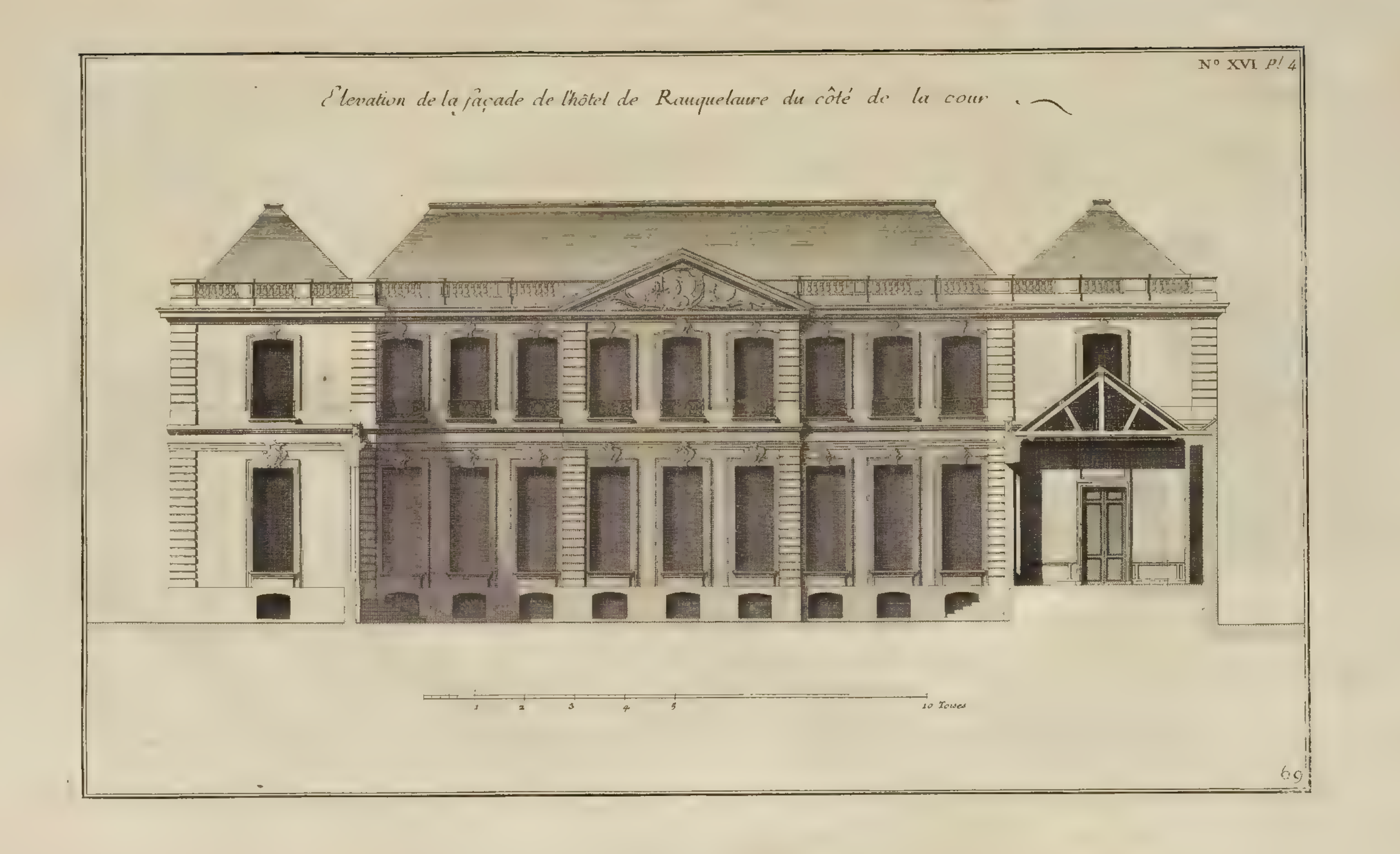
Fig 1

E F

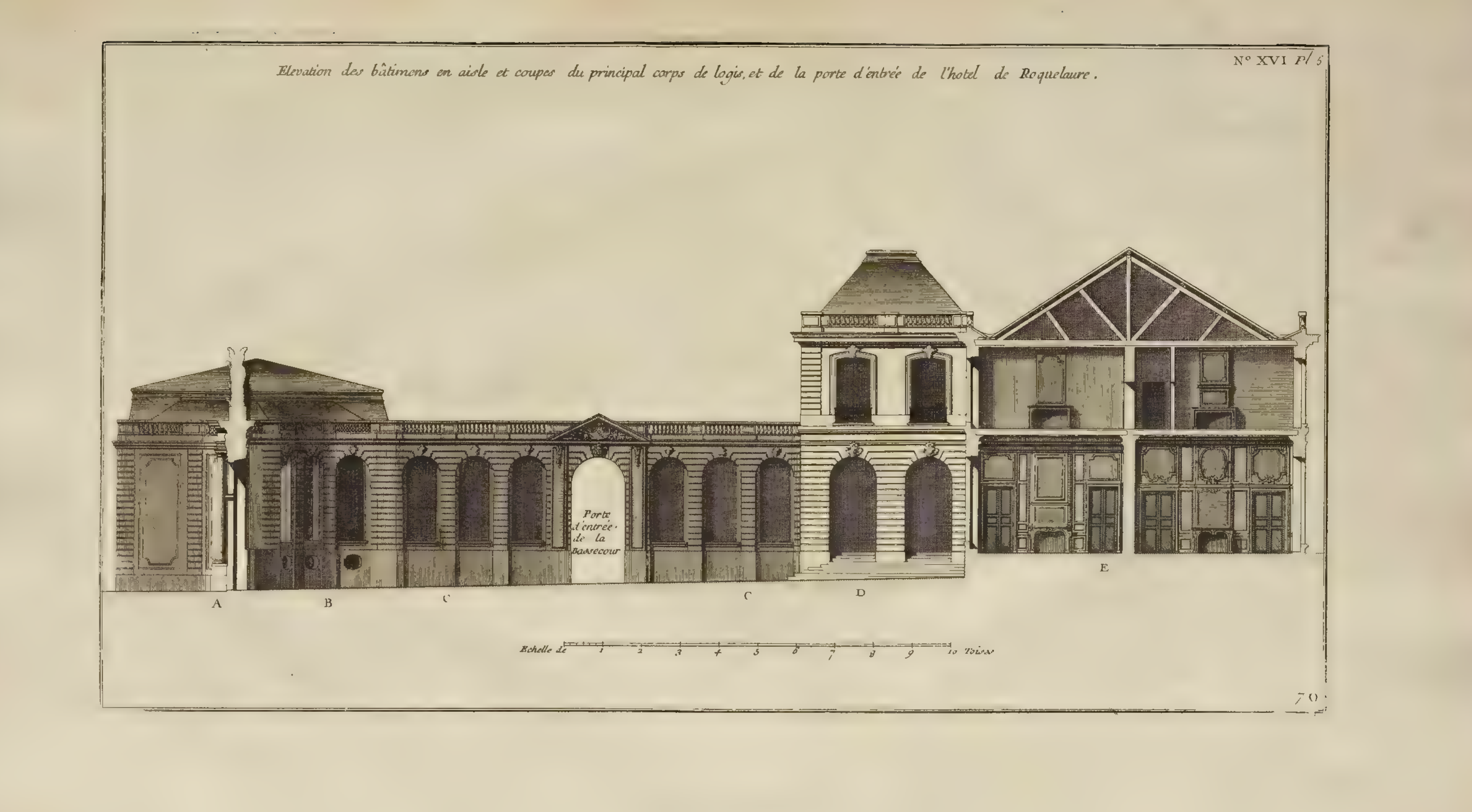
A B C D

1 2 3 4 5 10 Toises

Elevation de la façade de l'hôtel de Rauquelaure du côté de la cour.



Elevation des bâtimens en aisle et coupes du principal corps de logis, et de la porte d'entrée de l'hotel de Roquelaure.



CHAPITRE XVII.

Description de l'Hôtel de Béthune, situé rue St. Dominique.

CET Hôtel fut bâti au commencement de ce siecle par Mr. de Lassurance Architecte du Roi, qui le fit élever pour Mr. de Neufchatel; il passa ensuite à Mr. de Béthune, & appartient aujourd'hui à M. le Duc de Châtillon. Hotel de Béthune.

Plan au rez-de-chaussée. Planche premiere.

La distribution de cet Hôtel est fort ingénieuse, & est disposée de maniere à être imitée dans tous les terrains dont la profondeur est peu considérable, & dont la longueur au contraire est fort étendue. Cette considération a fait placer les deux plus beaux appartemens au rez-de-chaussée en aile & en face des jardins, de sorte qu'il n'y a que le bâtiment du fond de la cour qui s'éleve à deux étages, & qui par son peu d'apparence donne par dehors une foible idée de l'importance de cette maison; circonstance qui fait quelquefois une des parties essentielles de la convenance d'un bâtiment, selon les différens motifs qui donnent lieu à son édification.

La cour qui donne entrée à cet Hôtel a de largeur environ neuf toises sur treize de longueur. A droite est placée une basse-cour pour les remises & les écuries, & pour le dégagement des cuisines & offices. Il manque une sortie dans la rue à cette basse-cour & une plus grande écurie que celle qu'on voit ici, qui auroit pû être double aux dépens de la basse-cour, ou en faisant les remises moins profondes.

Les cuisines & les offices sont au fond de cette basse-cour; l'office tire son jour d'un petit jardin potager, & la cuisine sur une petite cour particuliere dont le mur mitoyen A A étant peu élevé lui procure une lumiere suffisante; au-dessus de ces pieces sont pratiquées des entresoles. A côté de la cuisine est la salle à manger où l'on sert à découvert par le jardin potager, & de ce jardin par la premiere antichambre, dont l'entrée principale du côté de la grande cour est pratiquée dans l'un des angles de cette piece. Comme il n'y a un double étage dans tout ce bâtiment que sur la salle à manger & sur la premiere antichambre, l'on a sans doute crû que le petit escalier B seroit suffisant; cependant (ainsi que nous l'avons remarqué dans la maison de Madame de Varangeville, Chapitre XIV) non-seulement cet escalier est trop ignoré, mais sa cage est trop petite, l'étage attique pouvant contenir un assez bel appartement de maître, dont nous ne donnons point ici le plan, étant facile à concevoir. Cet escalier auroit pû être placé sous les remises, vers C; il auroit alors servi de passage pour la cuisine, l'entrée de cette derniere étant trop éloignée des basse-cours; ce qui est fort incommode pour le service des domestiques.

La premiere antichambre conduit à gauche dans l'aile du côté des jardins, & donne entrée à une seconde antichambre qui communique à deux appartemens, au-dessus des petites pieces desquelles sont distribués des entresoles. L'on entre de la seconde antichambre & de la salle d'assemblée dans le jardin par un grand perron qui occupe toute la largeur de l'avant-corps de la façade élevée de ce côté.

Elevation du côté de la rue, & façade du côté du jardin. Pl. II.

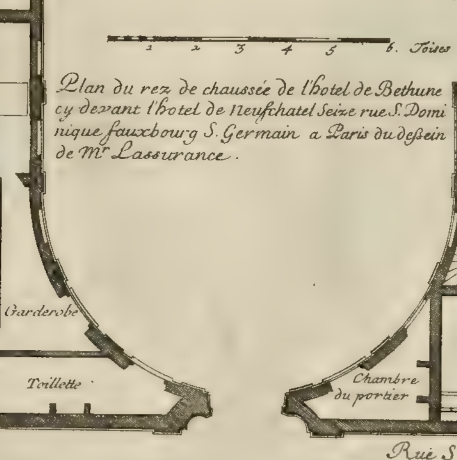
La Fig. 1 présente l'élévation de la porte cochere du côté de la rue, dont l'ordonnance n'est pas à imiter. La corniche circulaire est une de ces licences dont nous avons parlé dans l'Introduction; d'ailleurs elle est mal soutenue par de beau-

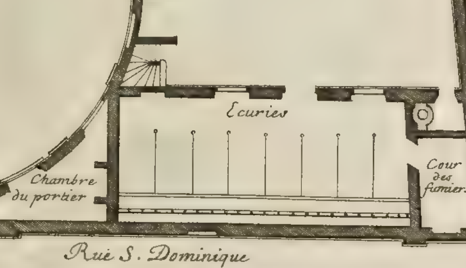
Hôtel de [illegible]

coup trop petites consoles, l'arriere voussure en tour creuse est trop basse & trop écrasée ; & la multiplicité de ses ceintres les uns sur les autres est un abus dont on ne sçauroit raisonnablement autoriser l'usage, étant aussi contraires aux préceptes de l'art qu'inutiles, puisque la porte réelle, qui est ici d'une assez belle proportion, pouvoit passer sous la corniche de toute la façade, sans que celle-ci reçut aucune interruption. Les murs de face qui accompagnent cette porte ne sont pas traités avec plus de succès ; les croisées qui sont placées au milieu de deux grandes tables, paroissent aussi postiches que peu utiles à la distribution intérieure ; enfin les corps de refends des extrémités sont beaucoup trop élevés pour leur largeur. Nous sommes forcés de faire remarquer tous ces défauts afin d'accoutumer les jeunes Architectes à discerner la médiocrité qui se rencontre dans quelques-uns des bâtimens que nous décrivons, en les comparant avec les beautés de ceux dont nous applaudissons l'ordonnance, le choix des formes, & l'élégance des proportions.

La Figure 2, même Planche, offre l'élévation du côté du jardin. Ce bâtiment n'a de ce côté qu'un seul étage, il est terminé par une balustrade qui cache la plus grande partie de la hauteur du comble ; son ordonnance est Ionique, & l'avant-corps du milieu est décoré de huit colonnes accouplées deux à deux ; les colonnes paroissent courtes, il auroit fallu mettre un socle sous les bases qui fût plus élevé. Malgré l'opinion des anciens qui posoient les colonnes immédiatement sur les perrons, & même qui les employoient souvent sans bases ; il est certain néanmoins qu'une retraite continue fait toujours un bon effet, parce qu'elle exprime un empatement qui assure la solidité de l'édifice. Il est vrai que ce socle ajoûté n'auroit pû être pris qu'aux dépens de la hauteur des colonnes, mais il en seroit résulté un bon effet, parce qu'en diminuant le diamétre des colonnes, cela auroit procuré plus de largeur aux piédroits des arcades qui n'ont ici qu'un demi module au lieu d'un module qu'ils devroient avoir selon le sistême des Auteurs qui ont écrit le plus pertinemment sur l'Architecture. On pouvoit encore remédier à la proportion trop écrasée de cet avant-corps, en lui donnant plus de hauteur ; ce qui auroit produit un bien général pour toute la façade, qui n'étant composée que d'un seul étage, semble exiger une proportion plus colossale que lorsque dans un bâtiment on éleve plusieurs Ordres l'un sur l'autre. Cette hauteur auroit pû même n'être que de celle de la retraite proposée ; par ce moyen la grosseur des colonnes seroit restée la même, & l'on auroit pû donner plus de largeur aux piédroits des arcades, sans rien changer à la largeur totale de l'avant-corps qui est déja considérable par rapport aux arrieres-corps. Les colonnes des extrémités auroient pû être reculées vers les deux ressauts marqués A, qui ont chacun un pied de largeur & cet espace étant rejetté sur les 6 piédroits des arcades, leur auroit donné à chacun quatre pouces de largeur de plus, & les auroit mis en rapport avec le diamétre des colonnes. Enfin comme cet avant-corps auroit été plus large de deux pieds, & que la base du fronton se seroit trouvée augmentée de ces deux pieds, il auroit fallu le supprimer, n'étant pas déja supportable parce qu'il couronne un avant-corps dont la largeur est trop considérable pour sa hauteur, de maniere qu'un pareil fronton ne peut être admis dans une Architecture réguliere que pour couronner le milieu d'un frontispice qui seroit décoré de plusieurs Ordres surmontés les uns sur les autres, comme au Château de Maisons, au Portail de Saint-Gervais, &c.

Les arrieres-corps & les pavillons des extrémités de cette élévation sont trop simples pour la richesse de l'avant-corps ; il faut essentiellement conserver de l'analogie entre les différentes parties d'une façade ; autrement elles ne paroissent pas faites l'une pour l'autre ; ce qui cause une dissonnance désagréable dans la masse générale qui n'a nul droit de plaire, quelque genre de richesse qu'on ait affecté en particulier dans chacune de ses parties.



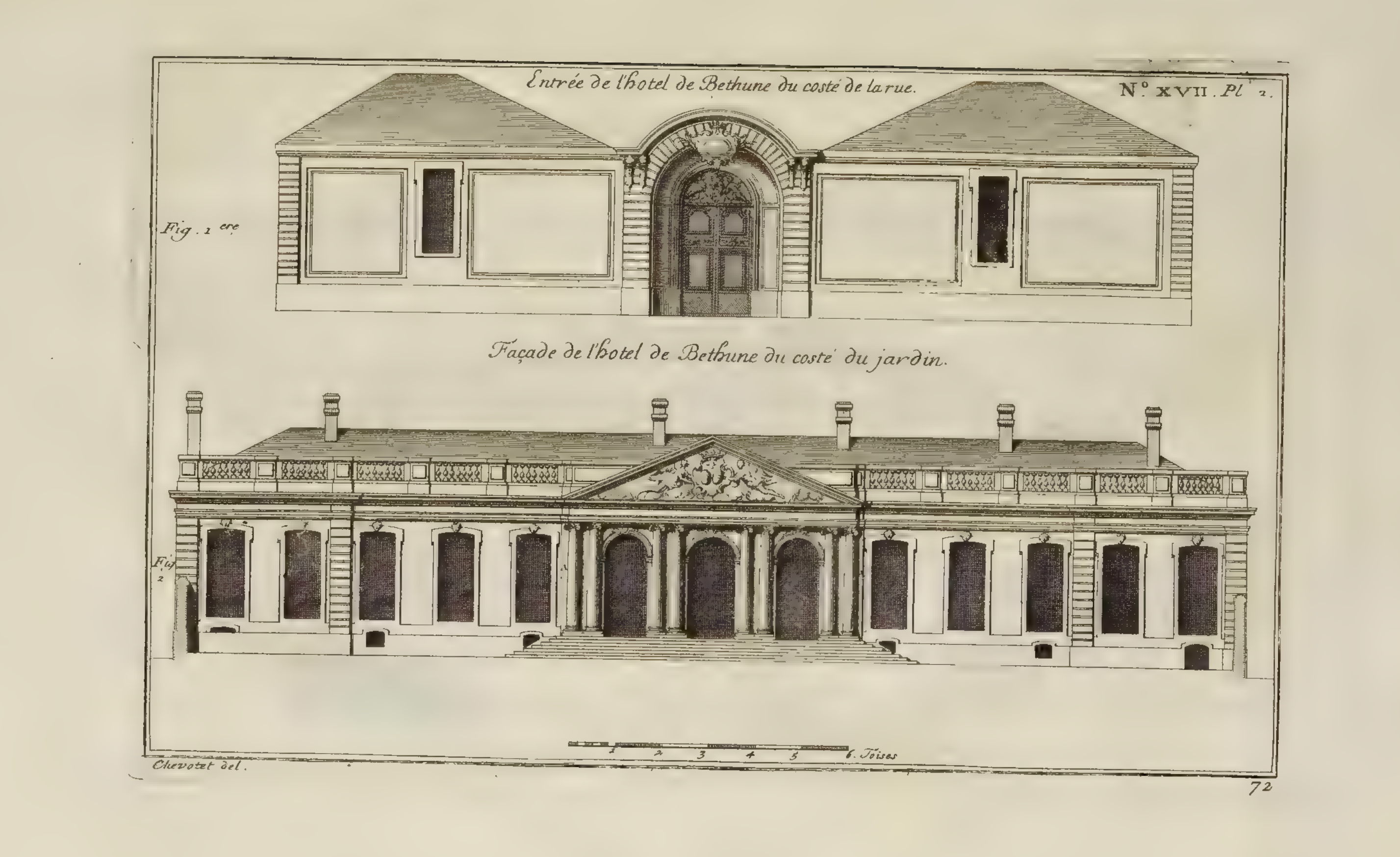


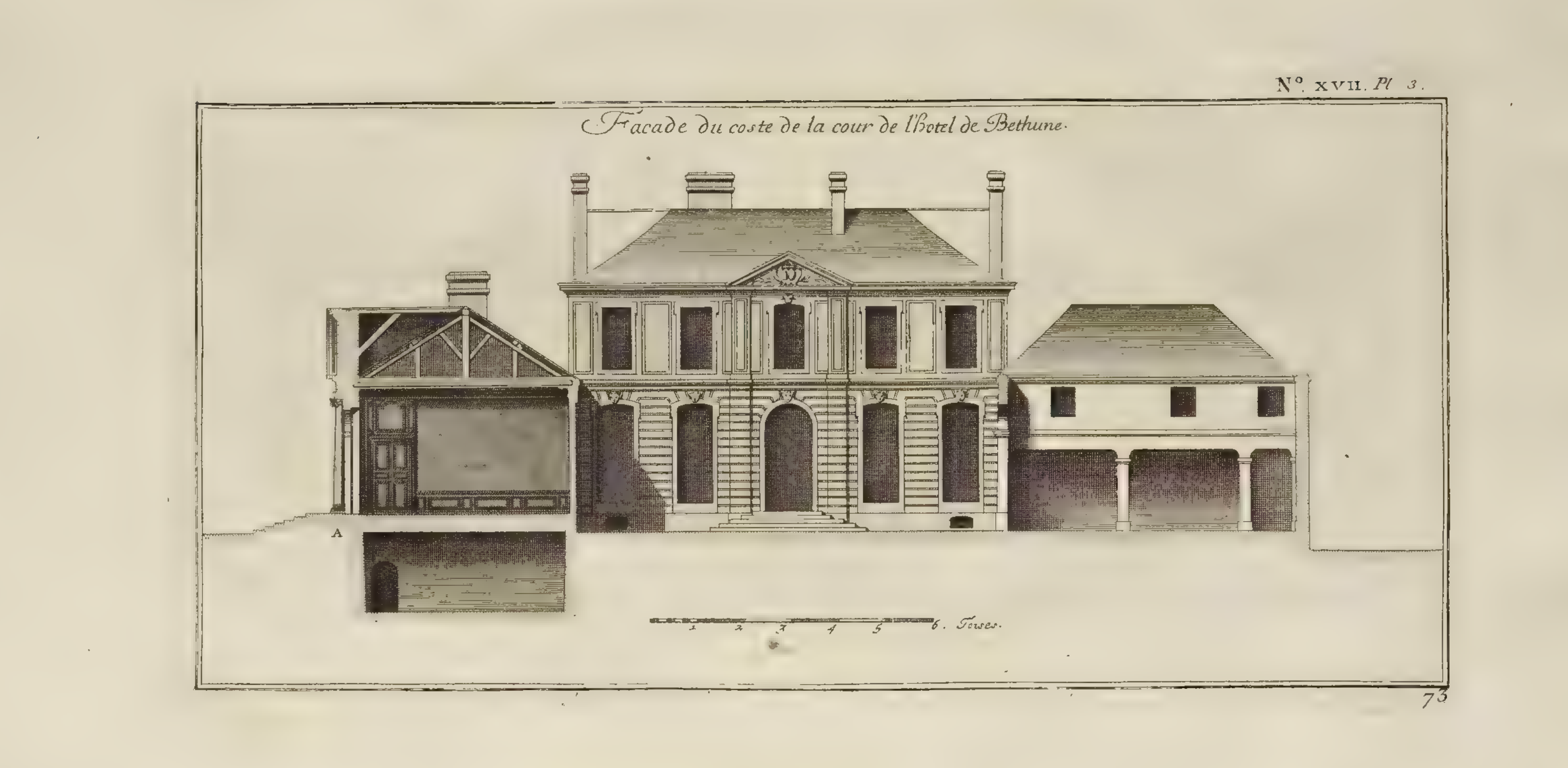
Plan du rez de chaussée de l'hotel de Bethune cy devant l'hotel de Neufchatel Seize rue S. Dominique fauxbourg S. Germain a Paris du dessein de Mr Lassurance.

Chevotet del.

A Paris chez JOMBERT, rue Dauphine.




Entrée de l'hotel de Bethune du costé de la rue.
N°. XVII. Pl. 2.
Fig. 1ere
Façade de l'hotel de Bethune du costé du jardin.
Fig. 2
1 2 3 4 5 6. Toises
Chevotet del.


Facade du coste de la cour de l'Hotel de Bethune.
A
1 2 3 4 5 6. Toises.


Coupe et profil de lhotel de Bethune.
N°. X VII. Pl 4.
1 2 3 4 5 6. Toises
74

Façade du côté de la cour. Pl. III.

Par cette élévation l'on reconnoit, ainsi que nous l'avons déja remarqué, que ce bâtiment du côté de l'entrée paroît de peu d'importance, n'ayant que 9 toises 2 pieds de face. Elle est composée d'un rez-de-chaussée surmonté d'un Attique, dont l'ordonnance est assez réguliere; les murs de la cour sont revêtus d'arcades & de croisées feintes, formant un tout assez agréable pour une maison particuliere (voyez la Pl. IV.) Le milieu de cette façade est marqué par un avant-corps percé au rez-de-chaussée d'une arcade ornée d'un bandeau dont on auroit dû se passer, tout cet étage étant revêtu de refends qui simétrisent avec ceux des revétissemens des murs de la cour. Pour cette raison il auroit peut-être mieux valu que les quatre croisées des arriere-corps de cet étage eussent été formées par des arcades qui auroient rendu le pourtour de toute la cour d'une décortion uniforme; les croisées de l'étage attique sont d'une bonne proportion, mais l'avant-corps du milieu de cet attique paroît trop fréquemment subdivisé par des tables; ce genre de décoration paroît imiter la Menuiserie; c'est pourquoi il faut en user avec plus de prudence dans les murs de face, dont la matiere exige une richesse qui soit relative à sa solidité naturelle. Hôtel de Béthune.

A la gauche de cette élévation l'on voit l'intérieur de la salle d'assemblée dont la couverture est à deux égoûts, ainsi que sur toute la longueur de ce bâtiment; l'on voit aussi marqué A, le profil de l'avant-corps du côté du jardin dont les colonnes sont engagées dans le mur de face; au-dessus se remarque la coupe du fronton dont la hauteur égale le faitage du comble. A la droite est exprimé le bâtiment des remises & des entresoles qui sont pratiquées au-dessus, & dont la décoration simple n'est pas apperçue de la grande cour, l'un de ses murs de revétissement en masquant la hauteur.

Coupe & profil pris sur la longueur du bâtiment. Planche IV.

Par cette Planche l'on voit l'ordonnance du mur qui sépare la grande cour d'avec la basse-cour & qui simétrise avec le mur de face qui lui est opposé. L'arcade qui donne entrée à cette basse-cour est tenue beaucoup plus large que les autres pour le passage des équipages; mais comme tous les impostes sont à la même hauteur, l'arc de cette grande arcade est corrompu, ce qui auroit dû les faire supprimer à toutes ces arcades, puisqu'elles sont décorées de refends, de sorte que par ce moyen l'inégalité des coussinets auroit été masquée par l'uniformité générale des assises, au lieu que cet imposte rend perceptible la difformité de l'arc de cette grande porte qui dans ce cas auroit peut-être mieux réussi en ceintre surbaissé, ainsi qu'on l'a observé à l'Hôtel de Soubise: cependant en général il faut éviter dans une même suite d'arcades des formes dissemblables. Au bout de cette aile feinte, s'éleve la coupe du principal corps de logis prise dans la premiere antichambre, au-dessus de laquelle se remarque l'intérieur de l'étage attique, couvert d'un comble à la Françoise. Derriere ce bâtiment l'on voit ceux des offices qui donnent sur le jardin potager dont nous avons parlé en décrivant le plan du rez-de-chaussée de cet Hôtel, Planche I.

CHAPITRE XVIII.

Description de l'Hôtel du Ludes, situé rue St. Dominique.

Hotel du Ludes.

CET Hôtel fut bâti en 1710 sur les desseins de M. de Cotte premier Architecte du Roi, pour Mr. Duret Président à la Chambre des Comptes & Secretaire du Cabinet du Roi, qui le vendit à vie à Marguerite-Louise de Béthune, Duchesse Douairiere du Ludes. Après la mort de cette Dame il revint au Président Duret, qui l'a vendu (*a*) à Mr. Bonnier de la Mosson, Trésorier général des Etats de Languedoc, à la famille duquel il appartient aujourd'hui, quoiqu'il soit occupé par Mr. le Duc de Biron.

Plan au rez-de-chaussée. Planche premiere.

La distribution de ce plan est simple du côté du jardin, ainsi que dans les deux ailes de la cour principale, & double sur la basse-cour; la face sur le jardin a 29 toises, & compose un appartement de sept pieces d'enfilade, qui pour une maison particuliere peut être regardé comme très-considérable. Au premier étage il y en a une pareille qui sans doute lors de la bâtisse de cet Hôtel ne devoit servir que pour des garde-meubles ou pour des pieces destinées aux domestiques, ne remarquant dans ce plan aucun escalier capable de conduire à de beaux appartemens. Comme depuis on a voulu rendre le premier étage logeable, principalement du tems de M. Bonnier qui l'avoit destiné à recevoir toutes les curiosités dont il étoit possesseur, l'on a pratiqué un grand escalier dans les trois pieces marquées A, qui est annoncé par le vestibule B; on a aussi fait une porte à la place de la croisée du milieu de la seconde antichambre & l'on a supprimé celle du vestibule C, à la place de laquelle on a fait une croisée, de maniere que cette piece sert de buffet à la grande antichambre, & celle-ci de salle à manger à la place de celle qui se remarque dans ce plan, & qui ayant ses vûes sur la basse-cour, présentoit un aspect peu intéressant; par ce moyen toute la distribution de cette maison devient très-commode & l'usage & la proportion des pieces fort bien entendus; les basse-cours ont un dégagement sur la rue & sont pourvûes des bâtimens & des commodités nécessaires dans une grande maison. La cour principale a 10 toises de largeur sur environ 13 de longueur; on a profité de l'obliquité de la rue pour pratiquer à gauche un logement de portier, ce qui en corrigeant cette irrégularité donne une forme assez agréable à la cour.

Le plan du premier étage que nous ne donnons pas ici parce qu'il est distribué comme le rez-de-chaussée, est décoré avec quelque magnificence & par la situation de l'escalier compose à sa droite un appartement complet & une aile à sa gauche, sans pour cela être obligés l'un & l'autre d'avoir de communication, ce qu'il est essentiel d'observer dans la distribution des appartemens qui ne sont destinés seulement qu'à la commodité.

Elévation du côté de la cour. Planche II.

La décoration de cette façade est traitée avec beaucoup de simplicité, ainsi que tout l'extérieur de ce bâtiment en général; deux étages réguliers couverts d'un comble à la Françoise ou à deux égouts en composent la hauteur; un avant-corps

(*a*) C'est dans cet Hôtel & du tems de M. Bonnier qu'on a vû pendant plusieurs années cette fameuse collection de machines & d'histoire naturelle, qui faisoit une des plus belles curiosités de Paris, & qui après la mort de cet amateur a été dispersée tant dans plusieurs beaux cabinets de Paris, que dans les pays étrangers.

corps de trois croisées couronné d'un fronton distingue le milieu de ce bâtiment. Au rez-de-chaussée se remarque une arcade qui renferme une croisée ; c'est cette derniere qu'on a démoli, & l'on s'est servi de l'ouverture de l'arcade pour donner l'entrée aux appartemens distribués du côté du jardin ; les ornemens qui accompagnent cette porte composent de trop petites parties pour la grandeur de l'avant-corps, & ce dernier paroît trop considérable pour l'étendue de la façade qui n'a que 10 toises de longueur, de même que celle de la cour dont on voit ici la coupe des deux ailes dans lesquelles sont comprises d'un côté les cuisines & de l'autre les remises. Hôtel du Ludes.

A gauche de cette élévation l'on voit la façade de l'appartement double dont nous avons parlé, & qui ne faisant pas partie de l'ordonnance générale du bâtiment & n'en étant pas apperçue, est tenue beaucoup plus simple.

Elévation du côté du Jardin. Planche III.

Cette façade a les mêmes proportions que la précédente pour la hauteur des étages, corniches, croisées, bandeaux, &c, & ne differe que par son étendue qui étant beaucoup plus grande auroit exigé que l'avant-corps du milieu eut eu la largeur de celui de la cour que nous venons de trouver trop grand pour le peu d'étendue de sa façade, pendant que celui-ci est trop peu considérable, n'ayant que deux croisées & présentant un trumeau dans le milieu qui pouvoit s'éviter en faisant cet avant-corps de trois ouvertures & les pavillons de deux seulement, ce nombre étant moins condamnable dans les extrémités d'une façade que dans le milieu d'un avant-corps ; alors les pavillons auroient eu deux croisées, l'avant-corps en auroit eu trois, & les arriere-corps quatre, ce qui auroit mieux réussi que 2, 4, 3, les parties des extrémités d'un bâtiment devant céder à celle du milieu, & celle-ci être inférieure à l'étendue des ailes. L'inégalité qui se remarque dans les trumeaux des arriere-corps doit toujours s'éviter, la distribution des pieces devant être assujettie à la décoration extérieure ; c'est une des qualités essentielles de la simétrie, & cette partie de l'Architecture a seule droit de plaire dans une ordonnance simple. Il est vrai que cette sujettion rencontre quelque difficulté dans la composition générale d'un édifice, mais cette étude procure à un Architecte le moyen de développer son art, & de faire voir la supériorité que l'Artiste doit avoir sur les Artisans d'un bâtiment.

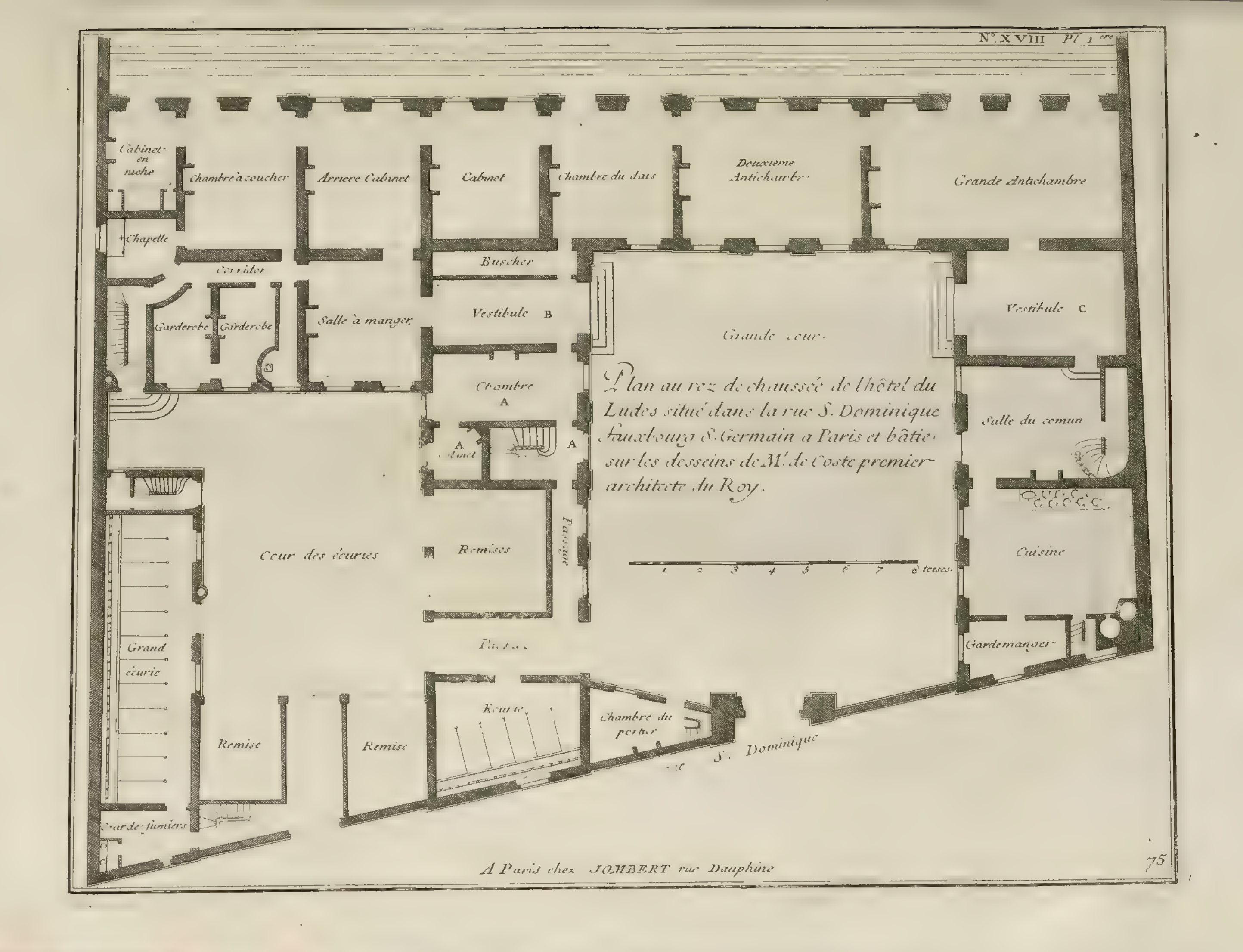
Coupe sur la longueur de la cour principale. Planche IV.

La Figure deuxiéme offre l'une des ailes de bâtiment de la grande cour, la coupe du principal corps de logis & celle de la porte d'entrée dont l'on voit l'élévation extérieure, Figure premiere même Planche. Cette aile de bâtiment est divisée en deux parties, celle qui est adossée au principal corps de logis est à double étage, & celle du côté de la rue n'en a qu'un. Dans toute la longueur de ces deux ailes au rez-de-chaussée sont des arcades ; celle A entre dans le vestibule qui conduit au grand escalier ajoûté dans ce bâtiment, ainsi que nous l'avons déja observé ; celle B. est le passage pour les voitures dans la basse-cour, les autres sont feintes & l'on y a renfermé des croisées réelles. Les arcades A, B, sont tenues plus larges que les autres, celle qui conduit aux basse-cours étant obligée d'avoir une ouverture relative à son usage, mais cette nécessité nuit à l'ordonnance, elle altere la proportion, corrompt la forme des archivoltes, & produit à l'œil une irrégularité qu'il faut toujours éviter dans l'Architecture. Puisque l'on a voulu affecter des arcades dans cette aile de bâtiment où il n'en est pas besoin, il auroit été convenable de les faire continuer dans le rez-de-chaussée de la fçade du principal

Hôtel du Lude. de logis, cela auroit procuré une uniformité intéressante qui se seroit accordée avec l'arcade qui se remarque du côté de la cour, & l'on auroit évité par là les croisées quarrées (voyez la Pl. II) qui paroissent n'avoir aucune analogie avec les arcades ornées d'archivoltes & d'impostes dont cette aile est décorée. Nous avons déja remarqué cette inadvertance dans plusieurs de nos bâtimens, & certainement une pareille négligence ne provient que du peu d'attention qu'on a d'observer la relation que doit avoir l'ordonnance d'une façade principale avec le retour des ailes, de maniere que les différens genres d'Architecture qu'on y affecte, présentent au spectateur la pénétration de plusieurs corps de bâtimens qui n'ont aucun rapport entr'eux. Defaut encore plus condamnable que lorsque dans la décoration des édifices où les Ordres président on voit des pilastres & des colonnes se pénétrer, être doubles, jumeaux, &c. Sans autre motif que de donner à son bâtiment de l'élégance & un air de nouveauté qui semble autoriser l'Architecte à s'écarter des principes de l'art les mieux établis qui exigent premierement de la convenance, ensuite de la simétrie, & toujours de la proportion.

La Figure deuxiéme donne la décoration extérieure de la porte du côté de la rue, sa hauteur générale est trop élevée par rapport à sa largeur, & sa corniche circulaire qui cause sa plus grande hauteur est aussi inutile que sa forme est désagréable; elle est inutile parce qu'elle ne sert dans sa demi circonférence qu'à recevoir les Armes du maître, qui auroient pû être mieux situées sur un socle posé sur un entablement horisontal, comme on le remarque à la porte de l'Hôtel d'Estrées, & elle est désagréable non-seulement parce que ce genre de corniche est contraire aux régles de la bonne Architecture, mais encore parce que cette corniche du dedans du bâtiment masque l'aspect des dehors & rend l'intérieur de cet édifice triste & renfermé, contre le goût en général de nos bâtimens modernes en France, où l'on affecte beaucoup de percés, des cours vastes, &c, ce qui rend les lieux plus salubres, & répand dans une maison un air de gayeté qui influe sur le tempéramment des personnes qui l'habitent.





Plan au rez de chaussée de l'hôtel du Ludes situé dans la rue S. Dominique fauxbourg S. Germain a Paris et bâtie sur les desseins de M.r de Coste premier architecte du Roy.

A Paris chez JOMBERT rue Dauphine



Façade du côté de la cour des écuries.

Façade de l'Hôtel du Ludes du côté de la grande cour

1 2 3 4 5 6 7 8 toises

Chevotet del.

N°. XVIII Pl. 4.

Porte cochere de l'Hôtel du Ludes.

Coupe de la grande cour de l'Hôtel du Ludes.

Fig. 1ere

B

Fig. 2

A

1 2 3 4 5 6 7 8 toises.

78

CHAPITRE XIX.

Description de l'Hôtel de Luynes, de la Maison occupée par M. le Marquis de Galifé, & de l'Hôtel de Pons.

Hôtel de Luynes, rue Saint-Dominique, vis-à-vis les Jacobins.

CET Hôtel fut bâti vers l'an 1650 sur les desseins de le Muet (*a*), pour Marie de Rohan-Montbason, Duchesse de Chevreuse dont cet Hôtel a porté le nom. Il appartient aujourd'hui à la maison de Luynes qui l'occupe; depuis environ 40 ans on y a fait des augmentations considérables qui rendent cette maison très-spacieuse, la façade du côté des jardins ayant 32 toises au lieu de 25 qu'elle a dans le plan que nous donnons ici, Planche I. Les basse-cours sont aussi fort augmentées & contiennent de nouvelles écuries, des remises, un manege découvert, &c. Le jardin a de profondeur 26 toises sur environ 45 de largeur & est orné de parterres, de bosquets, de cabinets de verdure, &c. Le grand escalier a été peint en 1748 par Mrs. Brunetti pere & fils, & est un morceau digne de la curiosité des connoisseurs, tant par l'ordonnance de l'Architecture qui y préside, que pour la vigueur du coloris & les regles de la perspective qui y sont observées. Hôtel de Luynes.

La distribution des pieces a souffert peu de changemens tant dans ce plan que dans celui du premier étage, à l'exception de la gallerie marquée sur les Planches II & III, à la place de laquelle sont des mansardes, cette grande piece ayant été supprimée.

Les Planches III & IV donnent l'une l'élévation du côté de la cour, l'autre celle en aile de la même cour avec la coupe ou profils du principal corps de logis qui est simple & seulement élevé de deux étages, couvert en mansarde qui regne ausi du côté de la cour sur les deux gros pavillons dans lesquels sont pratiqués les escaliers marqués dans les Planches I & II. L'ordonnance de l'Architecture des dehors n'a rien de recommandable que la simétrie, & sert seulement à prouver combien il faut s'éloigner de l'abus d'introduire sans nécessité des frontons, des crossettes, des appuis continus, &c, qui forment de petites parties dans une ordonnance simple, & dont les trumeaux étant tenus larges composent un tout dont les parties ne paroissent plus faites pour aller ensemble. Il faut convenir néanmoins que la régularité de l'exécution & la correction des profils de ce bâtiment, ainsi que tous ceux exécutés dans le siécle dont nous parlons, a de quoi satifaire & nous confirme combien la beauté de l'appareil & l'art de profiler sont essentiels dans l'Architecture, puisque ces deux parties qui seules dominent dans ces édifices semblent nous dédommager de cette grace, de cette élégance, & sur-tout de la convenance qu'on affecte depuis dans nos édifices modernes.

Maison appartenante à l'Hôtel-Dieu de Paris, rue St. Dominique, proche les Jacobins.

Cette Maison qui est du dessein de Mr. le Duc Architecte, fut bâtie vers l'an 1630, & est occupée aujourd'hui par Mr. le Marquis de Galifé. Le principal corps de logis situé entre cour & jardin est double, & contient 8 toises trois pieds de lar-

(*a*) Cet Architecte qui est mort en 1680, étoit chargé de la conduite des desseins & des travaux de fortification de la Province de Picardie, & a donné au public en 1645 un Livre d'Architecture qui traite de la maniere de bâtir, & qui a été imité par Tiercelet dans l'Architecture moderne imprimée chez Jombert en 1729 en deux Volumes *in-quarto*; c'est aussi cet Architecte qui en 1654 succéda à Mansard & à le Mercier pour la conduite du Val-de-Grace.

Maiſon de l'Hotel Dieu. geur ſur autant de profondeur. La cour qui le ſépare d'avec le bâtiment ſur la rue, eſt quarrée, les cuiſines ſont dans les ſouterrains du corps de logis, & le bâtiment ſur la rue contient quatre remiſes, deux écuries & des petits eſcaliers qui montent aux entreſoles & aux manſardes pratiquées au-deſſus. Il n'eſt gueres poſſible de diſtribuer une maiſon particuliere avec autant de commodité dans un terrain auſſi peu ſpacieux, ſur-tout les appartemens & les eſcaliers étant d'une grandeur convenable & d'une régularité qui ſurpaſſe toutes les diſtributions de ce tems-là, ainſi qu'on peut le remarquer Planche V. Sur cette même Planche ſe voit auſſi la façade du côté de la rue, dont l'ordonnance de la porte eſt maſſive & peſante en comparaiſon de l'élégance de l'Architecture qui décore le principal corps de logis, comme on le peut voir ſur l'élévation du côté de la cour, Planche VI qui eſt la même que celle du côté du jardin, à l'exception qu'au rez-de-chauſſée au lieu de colonnes ce ſont des pilaſtres Doriques. Le milieu de l'avant-corps au rez-de-chauſſée eſt occupé par des colonnes accouplées au-deſſus deſquelles s'éleve un trumeau ou des pilaſtres Ioniques auſſi accouplés. Une pareille licence n'eſt pas recevable, ainſi que nous l'avons dit ailleurs, principalement ce trumeau n'étant ſoutenu que par ces deux colonnes qui paroiſſent n'avoir été placées ici que parce que l'architrave ayant trop de portée & étant chargé du poids du trumeau de deſſus, ſemble avoir obligé après coup d'introduire ces deux ſupports. Au reſte à l'exception de cette licence, l'Architecture eſt traitée avec beaucoup d'art, de ſoin & d'élégance, ce qui doit engager à viſiter cette maiſon. Il eſt vrai que cette curioſité n'intéreſſe que les hommes du métier, & qu'elle affecte moins les amateurs de la bonne Architecture qu'un édifice plus conſidérable qui ſatisfait davantage; mais comme nous écrivons ici pour toutes les perſonnes en général qui ont du goût pour l'art de bâtir; ceux qui en voudront faire leur profeſſion ne doivent négliger aucune occaſion de s'inſtruire, & ſans doute nous ſçauront quelque gré de leur indiquer & de leur faire obſerver ce qui peut contribuer à leur donner les lumieres néceſſaires pour ſe diſtinguer dans cet art.

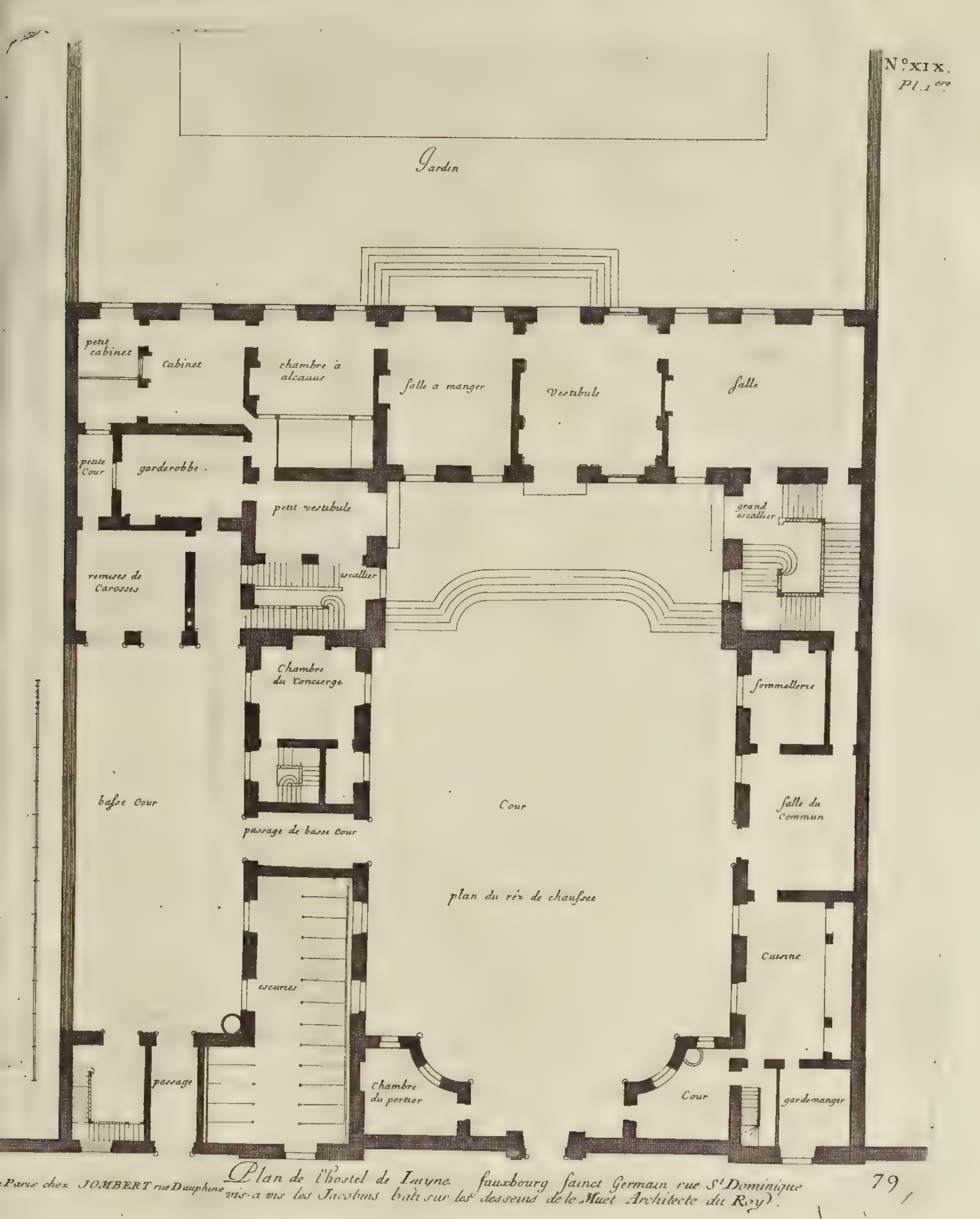
Vûe de l'Hôtel de Pons du côté de l'entrée, ſis rue de l'Univerſité, Faubourg S. Germain.

Hôtel de Pons. Cet Hôtel a été bâti ſur les deſſeins de Louis le Veau premier Architecte du Roi, pour Antoine Tambonneau Préſident à la Chambre des Comptes; depuis il a appartenu au Comte de Marſan, de la Maiſon de Lorraine, enſuite au Comte de Matignon; enfin en 1724 il fut retrait par le Prince de Pons qui en jouit actuellement, & qui l'a donné à loyer à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne; le Secretaire d'Ambaſſade l'occupe aujourd'hui depuis la mort de ſon Excellence.

La Cour de cet Hôtel eſt grande & ſpacieuſe, deux ailes de bâtiment à un ſeul étage en occupent la longueur, & au fond eſt le principal corps de logis à deux étages dont le rez-de-chauſſée eſt Dorique & le premier étage eſt Ionique terminé par une baluſtrade & des combles à la Manſarde, voyez la Planche VII. Le côté du jardin eſt décoré d'un grand Ordre Ionique qui embraſſe deux étages, élevé ſur un ſoubaſſement. L'ordonnance de l'Architecture de cet édifice eſt réguliere, d'une belle exécution & mérite l'attention des connoiſſeurs, mais la diſtribution a le défaut de celles du ſiécle dernier, c'eſt-à-dire eſt peu commode & aſſez mal éclairée.

Le jardin de cet Hôtel eſt fort ſpacieux, mais triſte, étant enfermé par des murs & des arbres qui en rétreciſſent l'eſpace: Piganiol prétend que c'eſt dans ces jardins que M. de la Quintinie fit la premiere épreuve des découvertes qu'il avoit faites dans la culture des arbres fruitiers.

CHAP.



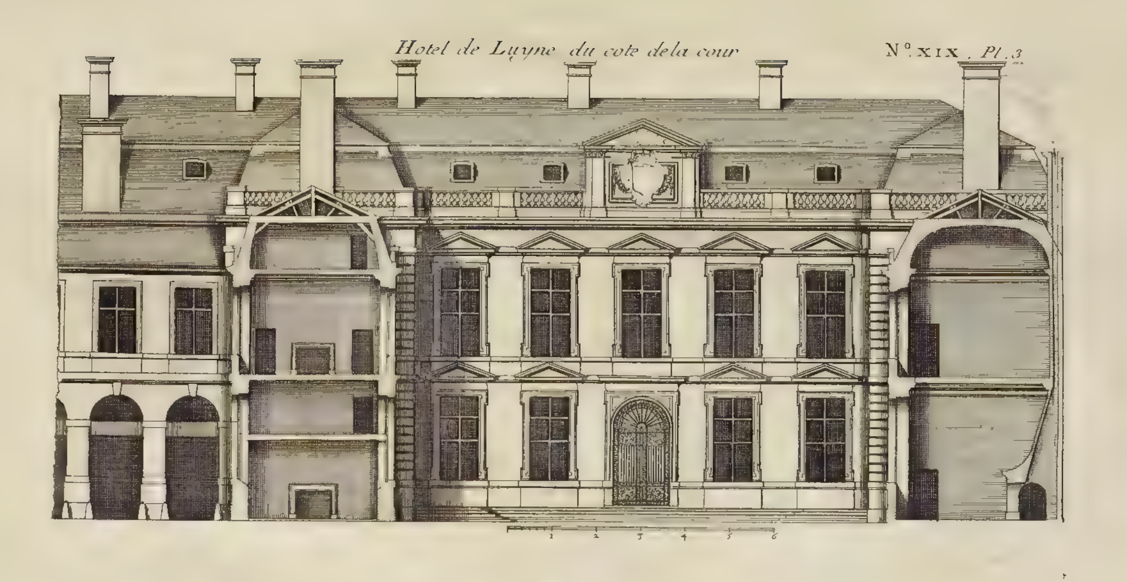
Paris chez JOMBERT rue Dauphine

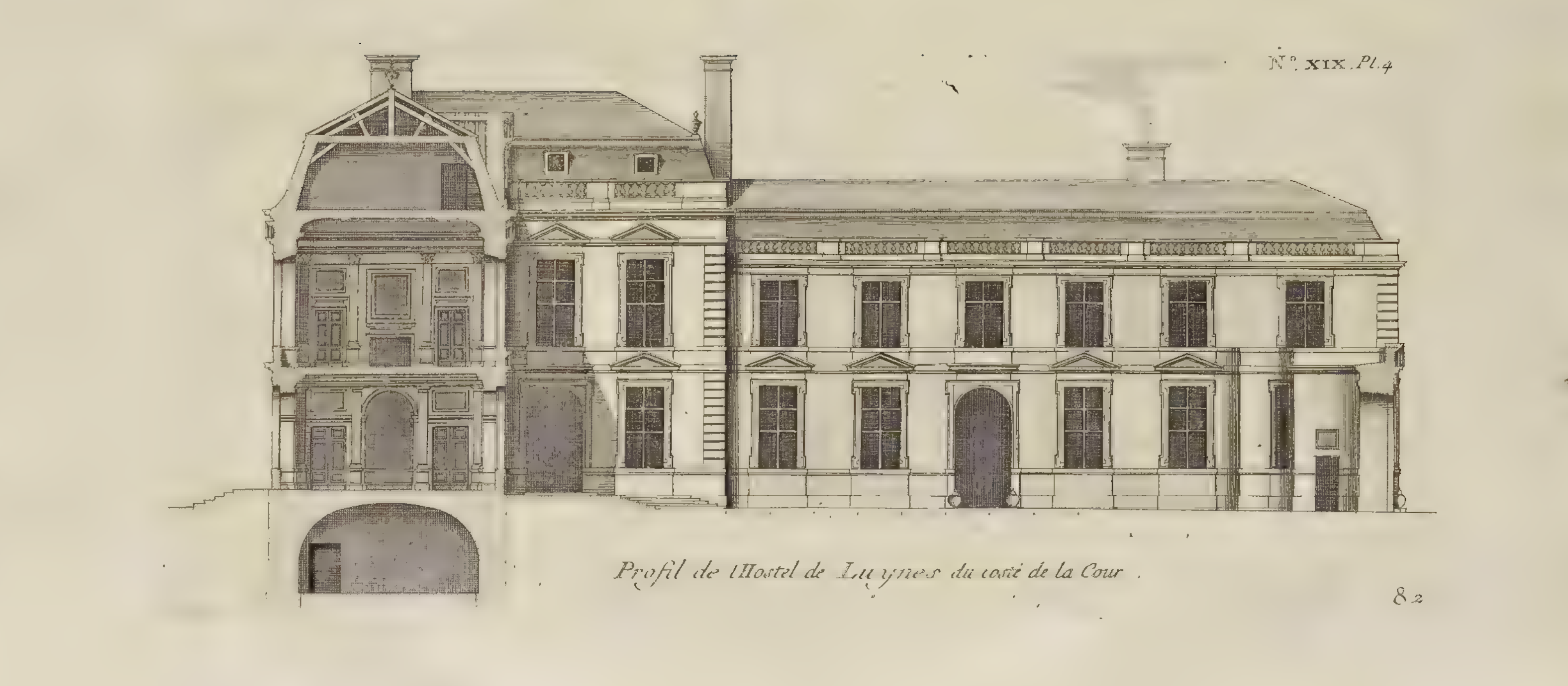
Plan de l'hostel de Luyne. fauxbourg sainct Germain rue St Dominique vis-a vis les Jacobins bâti sur les desseins de le Muet Architecte du Roy.

petit cabinet
Cabinet
Chambre
Chambre à alcauue
grande antichambre
falle
Cour
garderobbe
antichambre
Chambre d'officiers
Chambre
Cabinet
Cour
Cabinet
plan du premier estage de l'Hotel de Luyne
gallerie
Chambre
garderobbe
garderobbe
Chambre

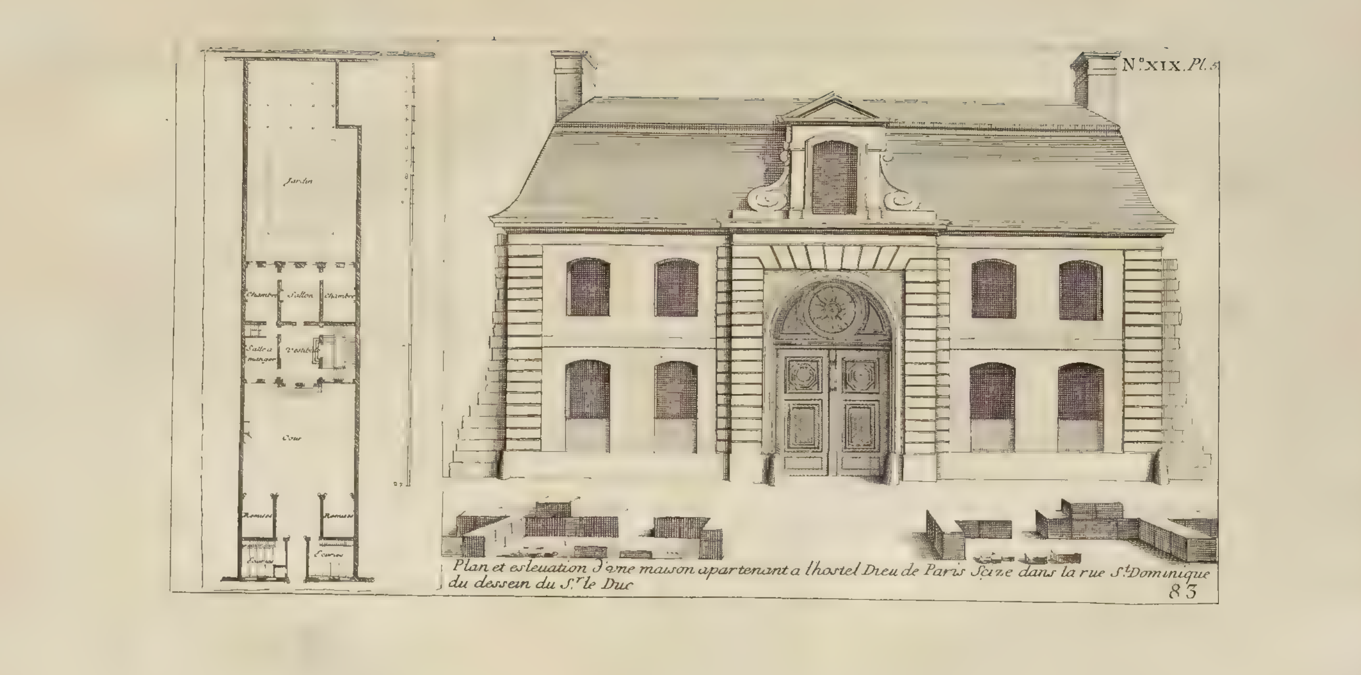
Rue Saint Dominique

Echelle de 1 2 3 4 8 12 Toises


Hotel de Luyne du cote dela cour
N°. XIX . Pl. 3
1 2 3 4 5 6

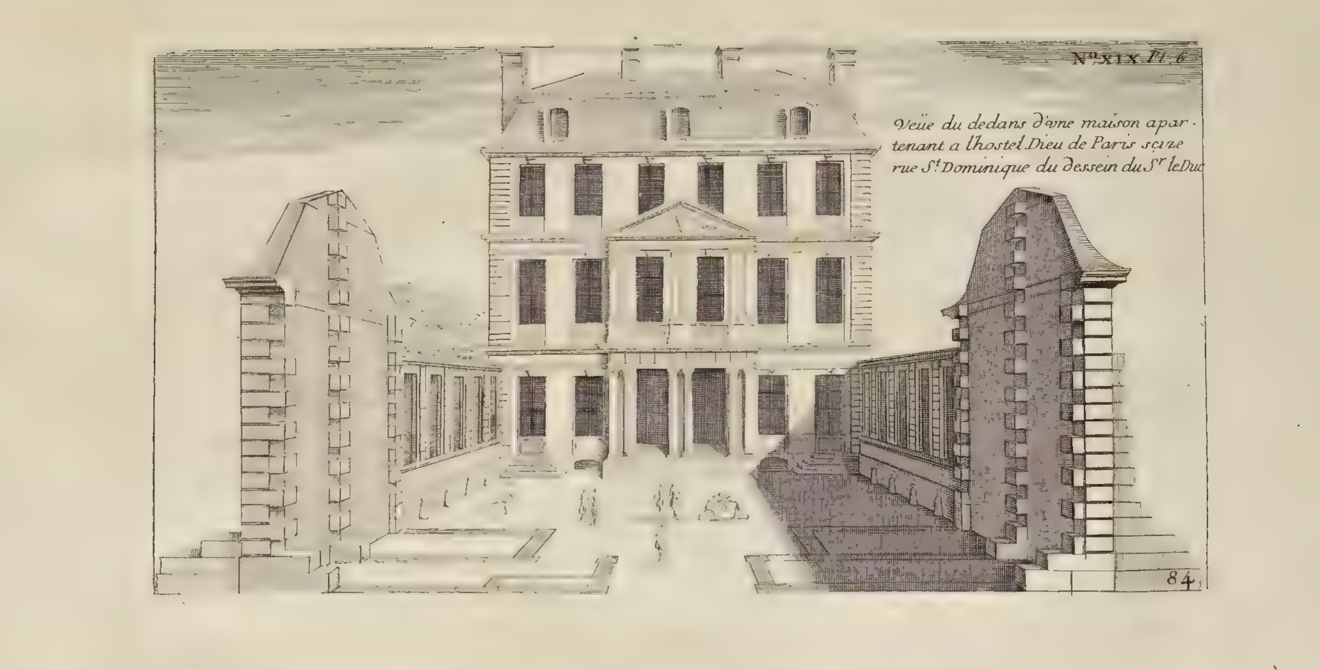


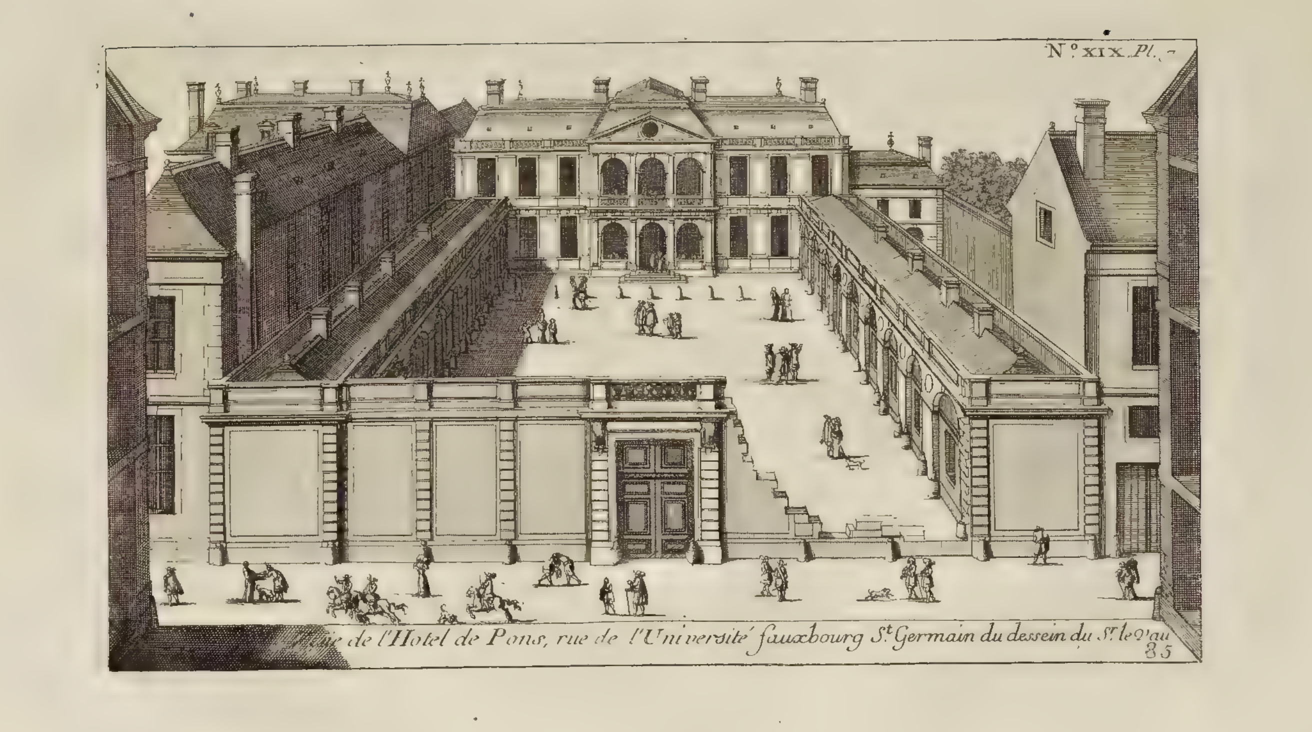
Profil de l'Hostel de Luynes du costé de la Cour.



Plan et esleuation d'vne maison apartenant a l'hostel Dieu de Paris Scize dans la rue S.t Dominique du dessein du S.r le Duc

83


Nº XIX Pl. 6
Veüe du dedans d'vne maison apar-
tenant a l'hostel Dieu de Paris scize
rue St. Dominique du dessein du Sr. le Duc
84


N.º XIX. Pl. 7
Veüe de l'Hotel de Pons, rue de l'Université fauxbourg S.t Germain du dessein du S.r le Vau
85

CHAPITRE XX.

Description de l'Hôtel de Maisons, situé rue de l'Université.

CET Hôtel fut bâti en 1708 sur les desseins de Mr. de Lassurance, pour M. le Marquis de Maisons, Président à Mortier au Parlement de Paris; il a passé ensuite à M. le Marquis de Saucourt à qui il appartient aujourd'hui, & qui vient d'y faire de très-grandes augmentations sur les desseins de Mr. Mouret (*a*) Architecte. Ces changemens ont rendu cet Hôtel un des plus considérables qui soit à Paris pour une maison particuliere ; c'est ce qui nous a déterminé à en donner un nouveau plan du rez-de-chaussée (Planche IV) tel qu'il existe à présent, mais nous n'en parlerons qu'après avoir décrit les plans & élévations de cet Hôtel tels qu'ils furent composés d'abord par Mr. de Lassurance. Hôtel de Maisons.

Plan du rez-de-chaussée. Planche premiere.

Comme cet Hôtel fut bâti dans la même année que l'Hôtel d'Auvergne qui lui est contigu, & par le même Architecte, c'est ce qui l'a déterminé à ne pratiquer qu'un pavillon du côté du jardin qui a la même saillie & qui simétrise en quelque sorte avec la façade du bâtiment de l'Hôtel d'Auvergne, dont l'avant-corps A est exprimé dans cette Planche, & devient mur mitoyen avec le bâtiment dont nous parlons.

La cour de cet Hôtel est à peu près de forme quarrée & pour corriger l'obliquité du mur sur la rue, l'on a affecté un petit contre-mur qui simétrise avec le côté qui lui est opposé. Un vestibule ouvert par un grand entrecolonnement donne entrée aux appartemens de parade distribués du côté du jardin ; à la gauche de ce vestibule est situé le grand escalier, que l'on a sans doute préféré de placer de ce côté à cause qu'il se trouve au milieu des appartemens distribués au premier étage. A la gauche de la grande cour est pratiquée une basse-cour commune aux bâtimens des écuries ; des remises, des cuisines & offices. Cette basse-cour est de forme très irréguliere, mais le mur mitoyen à gauche de cet Hôtel a occasionné une partie de son obliquité, & ordinairement lorsqu'il ne s'agit que d'une maison particuliere on ne porte pas la simétrie de ces bâtimens trop loin ; cependant en général il faut sçavoir qu'on est obligé d'observer toujours de la régularité dans les masses de ces bâtimens lorsqu'ils appartienent à un édifice considérable, quoique tenu simple, les plus petites parties ne devant jamais être négligées lorsqu'il s'agit de la disposition totale d'un Hôtel bâti à neuf.

La salle à manger dans ce plan n'est pas située avantageusement, elle est trop voisine des basse-cours & trop peu éclairée, d'ailleurs l'on est obligé de servir à découvert des cuisines & de passer trop de dégagemens irréguliers pour y arriver, il faut autant que faire se peut faciliter les accès de ces sortes de pieces,

(*a*) Mr. Mouret né à Mouffi le vieux, à cinq lieues de Paris l'an 1705, est un Architecte qui s'est acquis beaucoup de réputation par les différens bâtimens qu'il a élevés à Paris, tel que l'Hôtel d'Auvergne rue & barriere St. Dominique, l'Hôtel de Vertu rue de Bourbon, l'Hôtel de St. Simon, &c. C'est aussi à cet habile Architecte que nous sommes redevables de la construction de deux Manufactures assez considérables aux environs de Paris, la premiere est celle de teinture à St. Denys, élevée en 1736 & 1737 dans la batise de laquelle on remarque une expérience & une intelligence très-estimable principalement dans la construction des fourneaux, des magasins, atteliers, lavoirs, moulins à foulons, friseries, presses, pompes, &c; l'autre la Manufacture Royale des rubans à la Vilette, érigée en 1746 & 1747, où entr'autres ouvrages intéressans la mécanique des métiers mérite une attention particuliere de la part des connoisseurs.

Le bâtiment de Mr. le Marquis de Beaufremont près Besançon, dans le parc duquel on remarque une très-grande quantité de canaux, de fontaines, de cascades, &c, est aussi de cet Architecte. C'est pareillement sur ses dessieins que l'on vient de commencer à bâtir en 1751, l'Hôtel-Dieu de Madrid en Espagne près le Retiro, édifice d'une grandeur & d'une magnificence supérieures à tout ce que nous avons encore vû jusqu'à présent dans ce genre.

Hôtel de Masons.

le service des domestiques ne pouvant être trop commode, & l'issue d'une salle à manger trop bien annoncée des appartemens de maîtres, en observant néanmoins de ne jamais les placer dans les principales enfilades pour les raisons que nous en avons dit ailleurs. Consideration pour laquelle la grande antichambre ne pourroit servir de salle à manger à moins d'une occasion extraordinaire, & qu'elle ne se trouveroit placée convenablement qu'en faisant de l'arriere-cabinet & de la garderobe une seule piece pour la salle à manger. Cependant il en résulteroit encore deux inconvéniens, l'un qu'on seroit alors privé de ces deux petites pieces qui font toute la commodité de l'appartement distribué de ce côté; l'autre que cette salle à manger ainsi placée seroit trop éloignée des cuisines : circonstance qui auroit dû faire disposer tout autrement la partie droite de ce bâtiment, ainsi qu'on le verra exprimé, Planche IV.

Plan du premier étage. Planche II.

La distribution de ce plan est assujettie en quelque sorte à celle du rez-de-chaussée, à l'exception de la cloison qui sépare les deux antichambres du côté du jardin qui porte à faux sur le plancher de la grande antichambre du rez-de-chaussée. Tout le principal corps de logis de cet Hôtel au premier étage est composé de quatre appartemens dont deux sont assez considérables & deux sont de commodité, l'un pratiqué dans le semi-double du côté de la cour, & l'autre en aile pratiqué au-dessus des remises. Ces petits appartemens servent de dégagemens aux pieces principales, & leurs garderobes leur sont communes; au-dessus des écuries, des remises & des cuisines sont distribués des logemens pour les domestiques de cet Hôtel, sur lesquels sont pratiqués les greniers pour les fourages, &c.

De la décoration extérieure de cet Hôtel. Planche III.

La Figure premiere présente l'élévation du côté de la cour, contenant 15 toises dans œuvre, non compris la partie A qui représente un arrachement des bâtimens des basse-cours, & qui pour cette raison est tenue d'une ordonnance plus simple.

Dans le milieu de cette façade est exprimé un avant-corps, dont le rez-de-chaussée est décoré de colonnes Doriques couronnées d'un entablement architravé. Cet Ordre est surmonté d'un Corinthien couronné par un fronton dont la corniche horizontale est interrompue pour laisser élever une arcade en plein ceintre dont la hauteur est contre les regles de la bonne Architecture, aussi bien que cette espece de fronton. Les croisées des arriere-corps du premier étage sont d'une proportion trop racourcie & d'une ordonnance trop simple pour la richesse de l'avant-corps; celles du rez-de-chaussée sont mieux en rapport avec l'Ordre Dorique. Ces deux arriere-corps sont couronnés d'une balustrade qui vient se terminer contre les extrémités du fronton, on auroit dû affecter de ne pas faire la balustrade plus élevée que la cimaise supérieure de l'entablement Corinthien, autrement ces membres qui n'ont aucune relation entr'eux, composent une Architecture irréguliere, plus ou moins condamnable, selon que l'édifice exige plus ou moins de sévérité.

La Figure deuxiéme présente l'élévation du côté du jardin, à l'une des extrémités de laquelle se remarque le pavillon en avant-corps qui simétrise avec le bâtiment de l'Hôtel d'Auvergne (voyez l'Hôtel d'Auvergne, Planche III Fig. 2) élevé sur le même alignement, à peu près de la même hauteur & de la même ordonnance que celui B; l'inégalité des trumeaux de celui-ci n'est pas tolérable, la distribution des dedans cependant n'auroit pas souffert quand on auroit

rendu la décoration extérieure simétrique. L'avant-corps du milieu de cette façade est décoré d'assez bon goût, les ressauts dont il est composé produisent un aussi bon effet qu'ils sont ingénieux, mais il semble qu'on auroit dû préférer une croisée quarrée ou bombée au premier étage à celle en plein ceintre, qui se trouvant seule dans cette façade à côté de deux à plate-bande dans un même avant-corps & beaucoup plus élevée que les autres, réussit mal; d'ailleurs l'astragale qui tient lieu d'architrave à l'entablement se trouve interrompu au-dessus de cette arcade, licence toujours vicieuse, lorsqu'aucune nécessité indispensable n'y a contraint. Les consoles qui portent la corniche du dessus de la porte du rez-de-chaussée sont trop petites, elles disputent avec les claveaux qui les environnent; en général elles doivent être regardées comme un ornement qui ne devroit être admis dans l'Architecture qu'avec beaucoup de prudence. Les observations que nous faisons sur les bâtimens qui composent cet ouvrage sont déduites cependant d'après l'exécution & non d'après les desseins que nous offrons, la plupart des gravûres des Planches étant assez négligée; défaut auquel on n'a pu remédier la plus grande quantité ayant été faite il y a plusieurs années, & dans un tems où l'on n'avoit pas pour objet un examen aussi severe ni aussi intéressant pour le progrès & les connoissances de l'Architecture. L'Hôtel de Maisons.

Nouveau plan de l'Hôtel de Maisons, aujourd'hui l'Hôtel de Saucourt. Pl. IV.

Il est aisé de s'appercevoir par ce nouveau plan des changemens considérables qui ont été faits à cet Hôtel, en comparant celui-ci avec la Planche premiere où l'on s'appercevra que l'escalier a été transporté à droite, & qu'à la place de l'ancien l'on a pratiqué la salle à manger que nous avons trouvé mal située dans la distribution précédente; le vestibule qui communiquoit au sallon par une porte qui perçoit tout le milieu du bâtiment est masqué aujourd'hui malgré le bien qui résulte ordinairement de ces principales enfilades; sans doute que quelque considération particuliere a prévalu sur cette loi générale, soit pour procurer plus de recueillement aux appartemens qui sont pratiqués du côté des jardins, soit pour occasionner à parcourir plus de pieces de parade pour parvenir à celles qui sont habitées par les maîtres, soit enfin pour éviter cette porte à côté de la cheminée du sallon, qui ici étant de compagnie & appartenant à un bâtiment qui s'habite l'hiver, demande à être moins percé que tout autre qui ne seroit habité à la Ville ou à la campagne que dans la belle saison.

Une des principales augmentations qui ait été faite dans le rez-de-chaussée du principal corps de logis de cet Hôtel, après les changemens du grand escalier, est l'aile de bâtiment du côté du jardin composée d'une bibliothéque d'un cabinet & d'un appartement des bains dont le percé des portes intérieures se joignant à celui des anciens appartemens, procure une enfilade de dix pieces de plain-pied, d'environ 37 toises de longueur, qui forment un coup d'œil très-considérable, & dont la magnificence de la décoration & l'élégance des meubles rendent cette maison un des plus beaux Hôtels qui soit à Paris.

Comme les augmentations que nous venons d'observer donnent à cette maison six appartements de maître & plusieurs de société, il étoit indispensable d'en augmenter les dépendances, a cet effet l'on a joint à la cuisine, un office avec une entre-sole audessus pour l'officier; l'on a pris la cage de cette nouvelle piéce dans l'un des angles de la cour principale, & on a formé à son côté opposé un logement pour le suisse; ces pavillons qui sont peu élevez ne nuisent pas considerablement à la grandeur de la cour & procurent beaucoup de commodités. Aulieu de 6 remises qui se remarquent dans le premier plan, il s'en voit icy 14 dont 3 sont prises aux dépens de la grande écurie qui a présent se trouve divisée en deux parties

Hôtel de Maisons

l'une pour dix-ſept chevaux l'autre pour dix, quantité ſuffiſante pour une maiſon élevée dans une Capitale & qui lors qu'elle eſt habitée par pluſieurs maîtres, quoique compoſant la même famille, dont les interêts ne ſont pas toujours communs, eſt preferable, afin que le ſervice des différens domeſtiques ne ſoit pas confondu : au deſſus de tous ces bâtimens ſont diſtribués trés ingénieuſement en entre-ſoles des logemens pour les domeſtiques au nombre de 24 chambres dont la plupart ſont a deux lits, & pourvûes de dégagements, de corridor, & deſcalier dérobé d'une trés grande commodité, nous ne donnons point icy le plan de ces entreſoles non plus que le plan du premier étage de tout cet Hôtel, nous étant borné a une certaine quantité de planches n'aiant pû raiſonnablement entrer dans ce détail pour tous les bâtiments de ce recueil où il ſe rencontre dans la plûpart, des changements preſqu'auſſi conſiderables que dans cet Hôtel, mais qui étant moins intereſſants nous ont porté à donner ſeulement le rez-de-chauſſée de celui-cy, d'ailleurs les pieces du principal corps de logis au premier étage ſont aſſujeties par leur diametttre à celles du rez-chauſſée, nous obſerverons ſeulement que les nouvaux bâtimens en aile du côté du Jardin n'ont qu'un rez-de-chauſſé & forment une terraſſe au premier étage, & que ſa façade qui ſe trouve ſeparée en quelque ſorte d'avec l'ancien corps de logis par des arbres de haute futaye empêche qu'on ne remarque l'inégalité de hauteur de ces deux corps de logis batis ſur un même alignement.

Nous remarquerons auſſi que lors qu'on a voulu décorer tout l'interieur de cet édifice, démolir l'ancien eſcalier & ajouter la nouvelle aile, comme les planchers ſe trouvoient trop bas, on leur a donné plus d'élévation, ayant aujourd'huy 21 pieds ſous planches, de ſorte que cette hauteur à corrigé exterieurement, celle de la croiſée du premier étage qui ſe remarque dans l'avant corps du milieu du côté de la cour Pl. III Fig. I, & què l'on a reſtauré auſſi toutes les façades, de maniere que cet Hôtel paroît avoir été rebati à neuf & preſente aux étrangers un aſpect qui les invite à viſiter les dedans dont la décoration ne peut que les ſatisfaire.

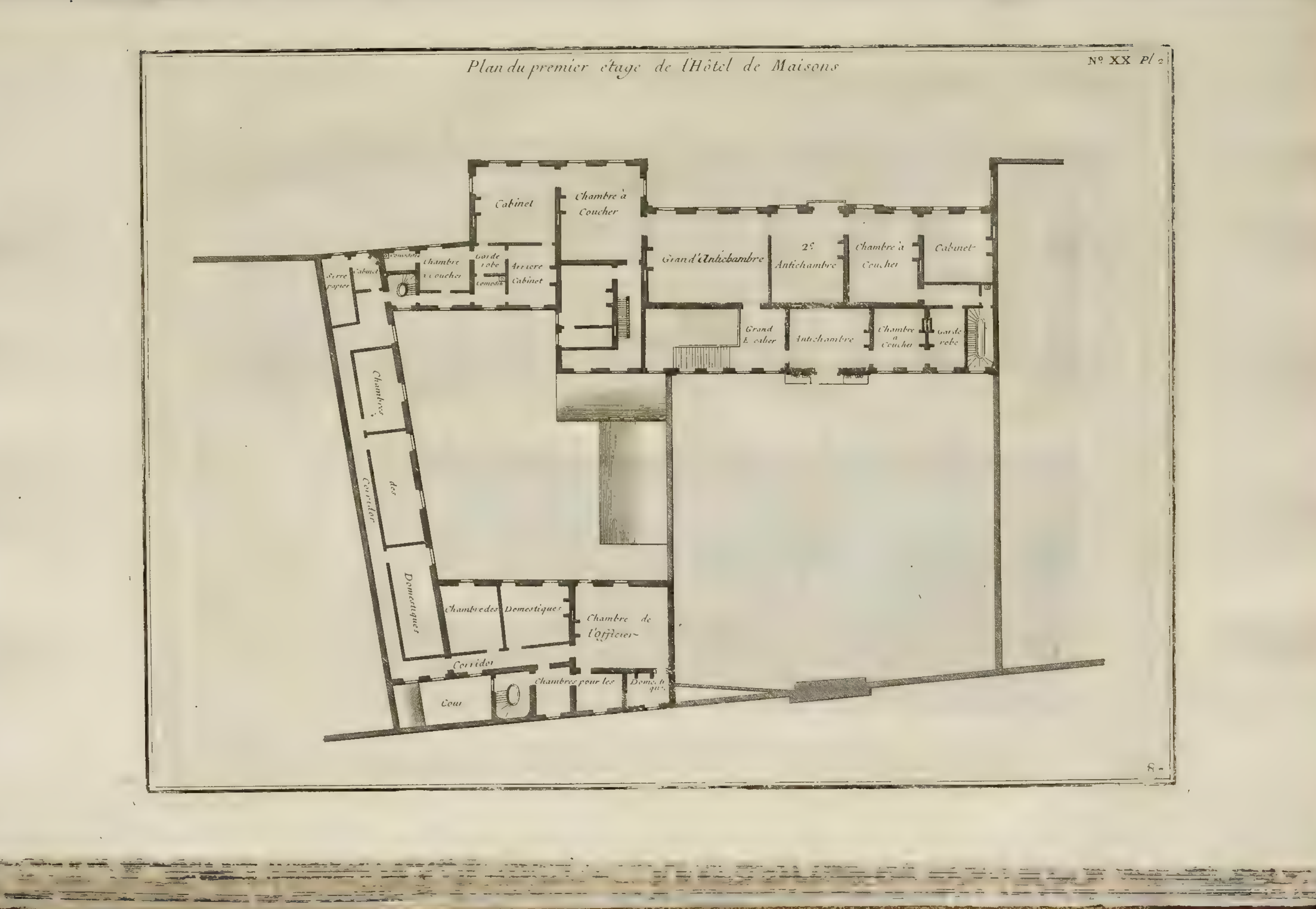


CHAP.

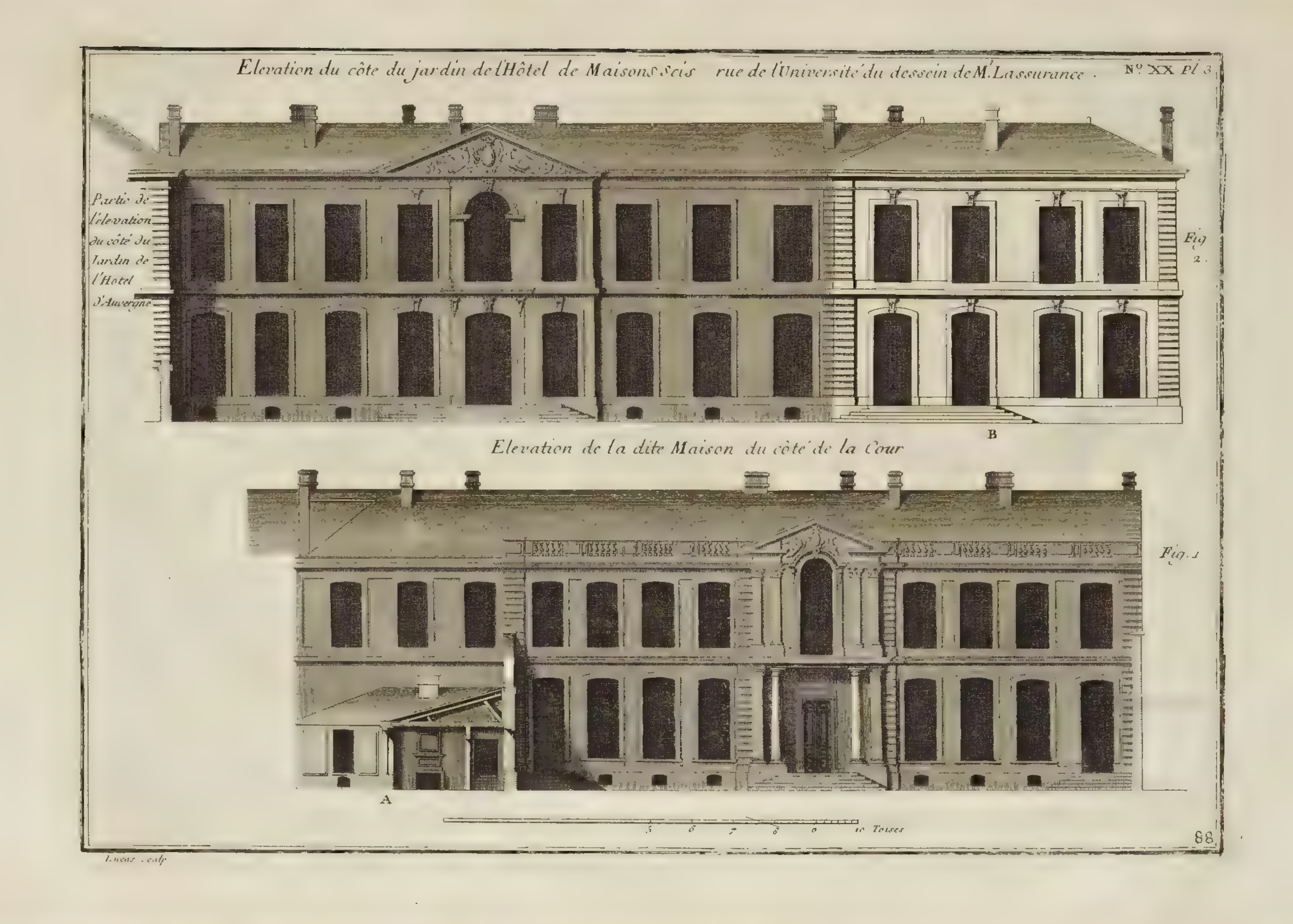
Plan au rez de Chaussée de l'Hôtel de Maisons scis rue de l'Université Fauxbourg S. Germain a Paris du dessein de M.r Lassurance

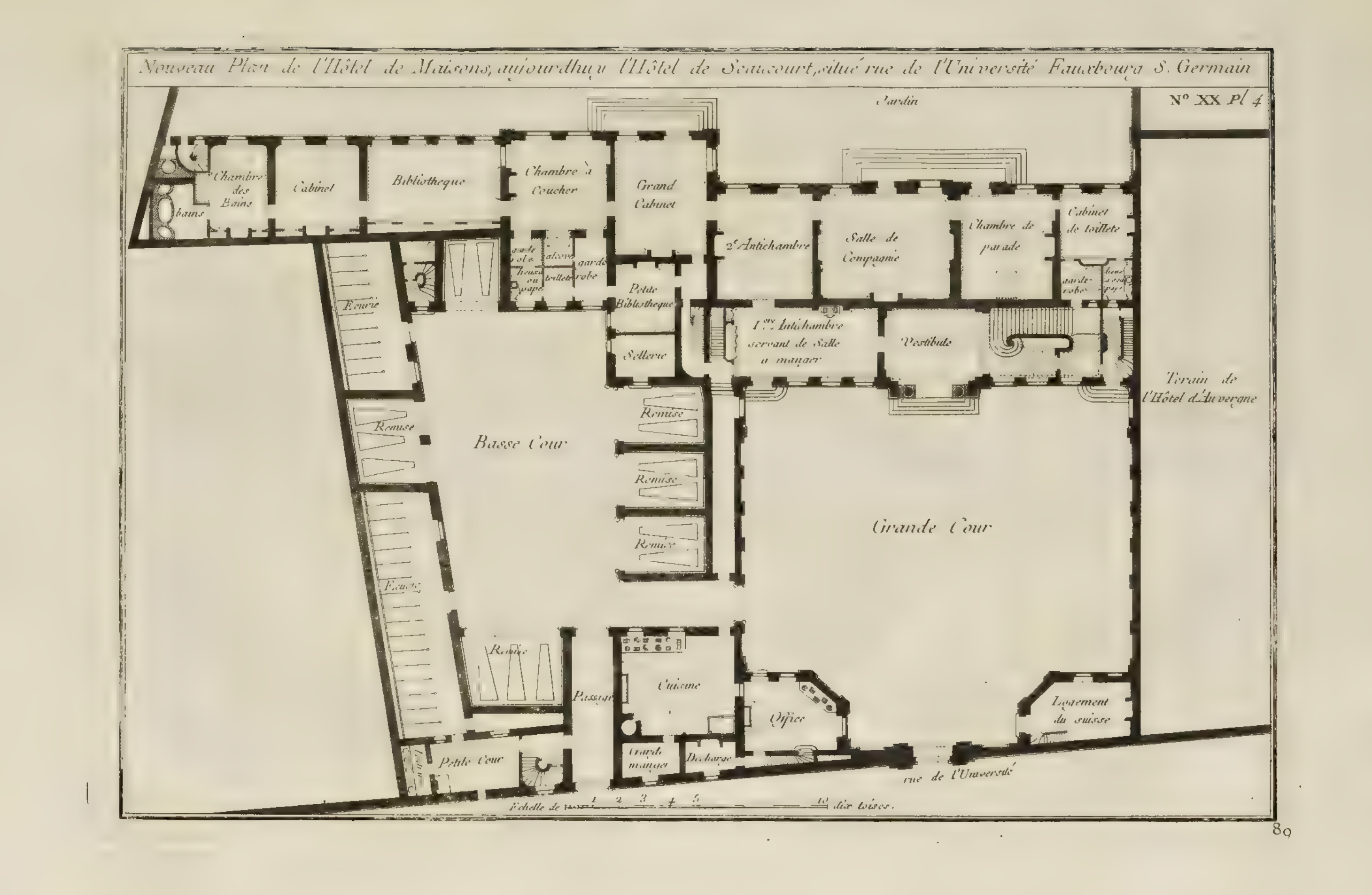
Cabinet
Chambre à Coucher
Salle d'Assemblée
Grand'Antichambre
Cabinet
Chambre a Coucher
Terrain de l'Hotel d'Auvergne
Degagement
Remises
Remises
Salle à Manger
Grand Escalier
Vestibule
Arriere Cabinet
Garde robe
A
Office
Salle à Manger pour les Officiers
Salle du Commun
Basse Cour
Ecuries
Grande Cour
Remises
Cuisine
Passage
Sellerie
Garde Manger
Cour à Fumier
Rue
Porte d'entrée
8 9 10 11 12 3 14 15 16 Toises

a Paris chez JOMBERT rue Dauphine


Plan du premier étage de l'Hôtel de Maisons
Nº XX Pl 2
Cabinet
Chambre à Coucher
Grand'Antichambre
2e Antichambre
Chambre à Coucher
Cabinet
Serre papier
Cabinet
Chambre a coucher
Garde robe
Arriere Cabinet
Grand Escalier
Antichambre
Chambre a Coucher
Garde robe
Chambres des Domestiques
Corridor
Chambre des Domestiques
Chambre de l'Officier
Corridor
Cour
Chambres pour les Domestiques
8




Elevation du côte du jardin de l'Hôtel de Maisons scis rue de l'Université du dessein de M. Lassurance.
N.º XX Pl 3
Partie de l'élevation du côté du Jardin de l'Hotel d'Auvergne
Fig 2.
B
Elevation de la dite Maison du côté de la Cour
Fig. 1
A
5 6 7 8 9 10 Toises
88
Lucas sculp



Nouveau Plan de l'Hôtel de Maisons, aujourd'huy l'Hôtel de Seaucourt, situé rue de l'Université Faux-bourg S. Germain
N° XX Pl 4
Jardin
Chambre des Bains
bains
Cabinet
Bibliotheque
Chambre à Coucher
Grand Cabinet
garde robe
Petite Bibliotheque
Sellerie
2e Antichambre
Salle de Compagnie
Chambre de parade
Cabinet de toillete
garde robe
1re Antichambre servant de Salle a manger
Vestibule
Terain de l'Hôtel d'Auvergne
Ecurie
Remise
Basse Cour
Remise
Remise
Remise
Grande Cour
Ecurie
Remise
Passage
Cuisine
Office
Logement du suisse
Petite Cour
Garde manger
Decharge
rue de l'Université
Echelle de 1 2 3 4 5 10 dix toises.

CHAPITRE XXI.

Description de l'Hôtel d'Auvergne, situé rue de l'Université.

CET Hôtel finit d'être bâti en 1708, sur les desseins de M. de Lassurance, pour Mr. le Comte d'Auvergne, Colonel Général de la Cavalerie légere de France, pere du Cardinal de ce nom, qui y a fait sa résidence jusques à sa mort. Il a été occupé depuis par Mr. le Cardinal de Tencin, & l'est aujourd'hui par Madame la Comtesse de Morville. Hôtel d'Auvergne.

Distribution du plan au rez-de-chaussée. Planche premiere.

L'entrée du principal corps de logis de cet Hôtel est dans l'une des extrémités de la cour, à droite; elle est annoncée par un grand vestibule décoré de pilastres Ioniques, lequel donne issue à une grande antichambre, à une salle à manger & à un petit escalier, qui ne montant que dans un appartement de peu d'importance au premier étage, avoit paru suffisant à l'Architecte; mais comme depuis que cet Hôtel a été bâti, il s'est trouvé occupé par des personnes de la premiere considération, & que le premier étage est devenu une partie essentielle de ce bâtiment, Mr. le Cardinal d'Auvergne fit jetter bas cet escalier, & en fit construire un nouveau sur les desseins du Chevalier Servandoni, Architecte célébre, qui a si bien profité du terrain que sans nuire à la bâtisse ni diminuer la basse-cour, il a élevé dans un endroit très-resserré un des plus magnifiques escaliers qui se voyent à Paris, ce qui nous détermine à en donner les desseins particuliers dans les Planches IV & V, où l'on trouve les plans du rez-de-chaussée & du premier étage de cet escalier, avec les deux coupes les plus intéressantes; il sera facile d'y voir avec quel art cet habile Architecte a sçu surmonter les difficultés de la construction dans ce genre d'ouvrage, en accordant la commodité avec l'ordonnance dans une partie qui naturellement ne présente rien d'abord de bien satisfaisant à l'imagination; ce qui prouve combien ce génie rare & excellent sçait imprimer le caractere de noblesse & de grandeur à toutes ses productions, même dans les occasions qui en paroissent les moins susceptibles.

Les développemens de cet escalier que nous avons donnés à part nous ont dispensés d'en exprimer le suplément dans cette Planche premiere, dont la distribution principale consiste dans un bel appartement de parade du côté du jardin & dans un appartement privé du côté de la cour. La basse-cour pratiquée à la droite de celle d'entrée est grande & spacieuse & a un dégagement dans la rue, dont nous avons déja observé plusieurs fois la nécessité. Les bâtimens des cuisines, des remises & des écuries, à qui cette basse-cour est commune, sont fort spacieux & munis de toutes les commodités nécessaires à leurs usages, ce qui rend cet Hôtel une des maisons particulieres la plus logeable du Faubourg St. Germain.

Plan du premier étage. Planche II.

La distribution de ce premier étage est composée d'un grand & d'un petit appartement du côté du jardin, & d'un appartement privé du côté de la cour, dont on peut supprimer le corridor qui est derriere, ayant un dégagement par le petit escalier marqué A. L'on verra dans la quatriéme Planche l'addition dont nous avons déja parlé concernant le grand escalier. Les bâtimens sur la rue & en ailes sont destinés pour les domestiques, les greniers à foin, &c.

Décoration extérieure de ce bâtiment. Planche III.

Hôtel d'Auvergne.

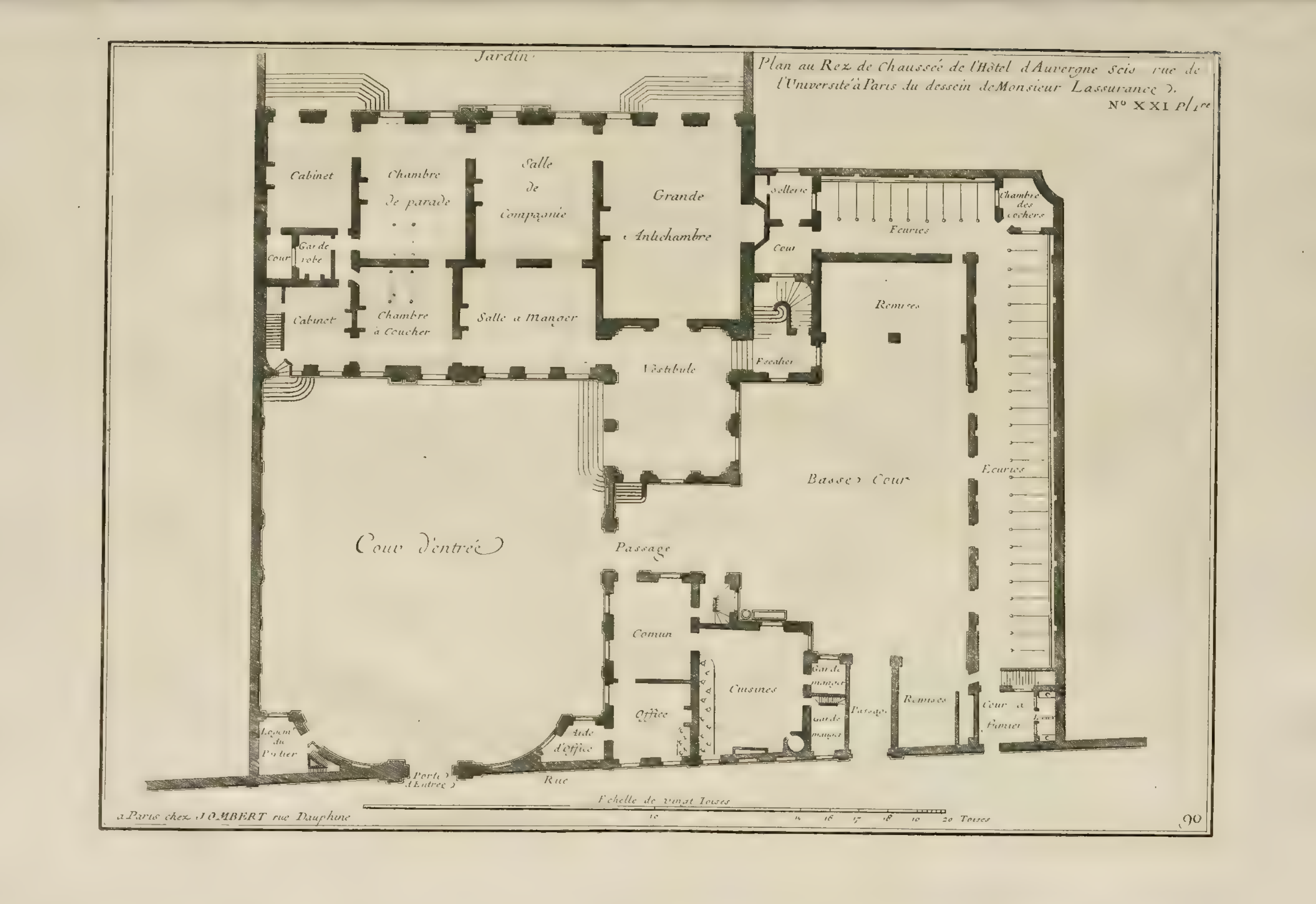
La Figure premiere de cette Planche présente la façade du principal corps de logis du côté de la cour avec la coupe du vestibule & de l'antichambre qui étoit au-dessus, avant que le nouvel escalier dont nous avons parlé fut construit. Ce bâtiment est composé de deux étages réguliers; dans l'avant-corps du côté du jardin & du côté de la cour, est exprimé un Ordre Dorique, couronné d'une corniche architravée qui est surmontée d'un Ordre Ionique terminé par un fronton dont l'entablement qui lui sert de base est entrecoupé; nous avons déja blâmé cette licence dans l'Introduction qui précéde ces descriptions. Au reste les croisées de ces façades, leur ouverture, & les trumeaux sont d'une assez belle proportion. Tout cet édifice est terminé par un comble à deux égouts lequel auroit été mieux soutenu par un entablement régulier que par une seule corniche. Il auroit aussi été bon qu'un chéneau couronnât cet entablement pour empêcher les eaux du comble de tomber aux pieds du bâtiment, ainsi que nous l'avons observé en parlant de l'Hôtel de Madame la Duchesse du Maine, Chapitre II.

Plans, coupes & profils du nouvel Escalier de l'Hôtel d'Auvergne. Pl. IV & V.

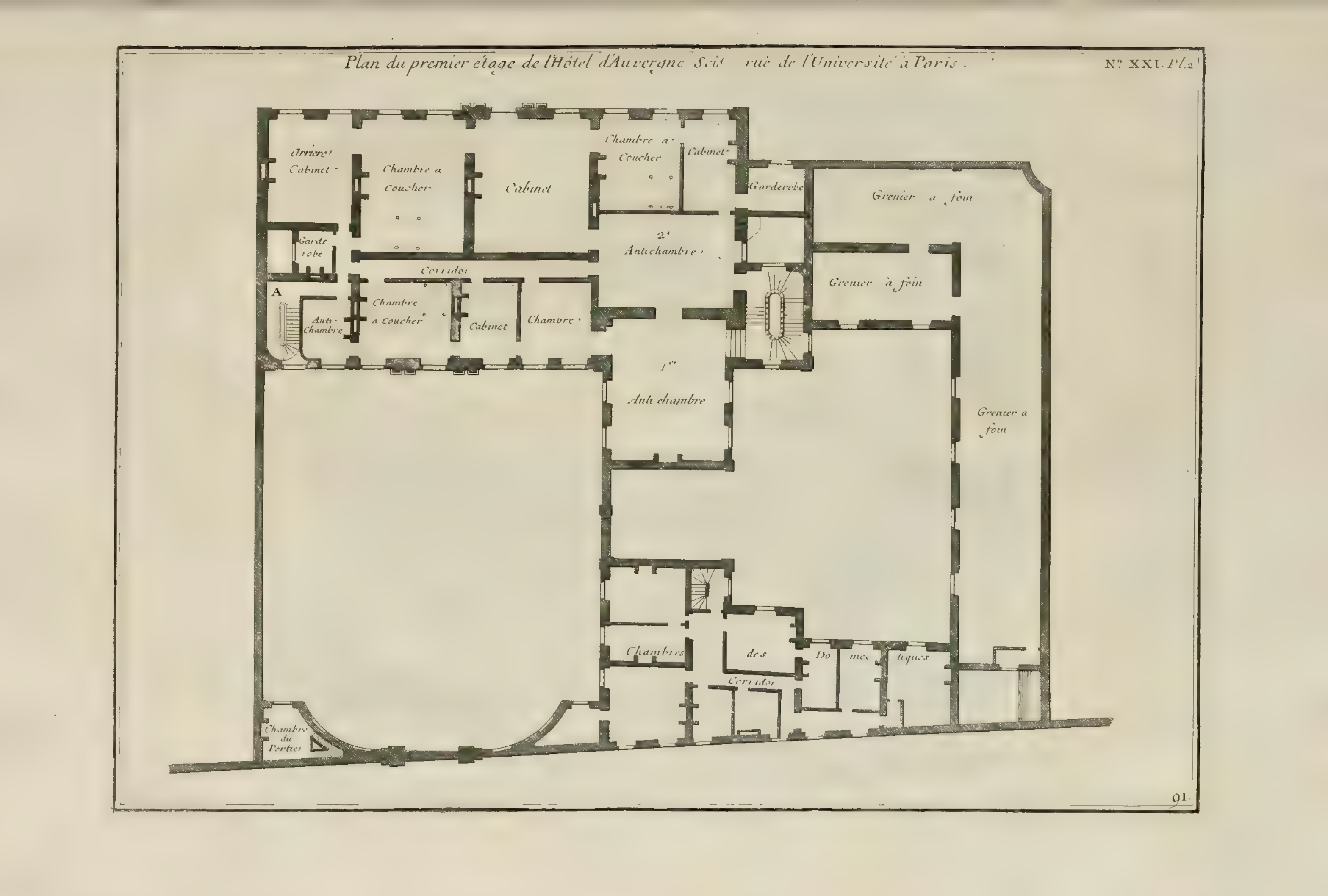
La Figure premiere, Planche IV, donne le nouveau plan de l'escalier que nous avons dit avoir été exécuté sur les desseins de Mr. Servandoni. Quoique cet escalier ne paroisse pas ici d'une grande importance, néanmoins en le comparant avec celui de la Planche premiere, il sera aisé de remarquer la différence que l'on doit faire de celui dont nous parlons d'avec l'ancien, ce dernier n'ayant de longueur de marche que quatre pieds & le nouveau en ayant 13, avec des palliers fréquens, tels qu'on peut l'observer Figure deuxiéme; d'ailleurs son ordonnance & sa disposition dans un terrain borné nous ont autorisés à en donner les développemens en particulier sur deux Planches qui contiennent deux plans & deux coupes principales.

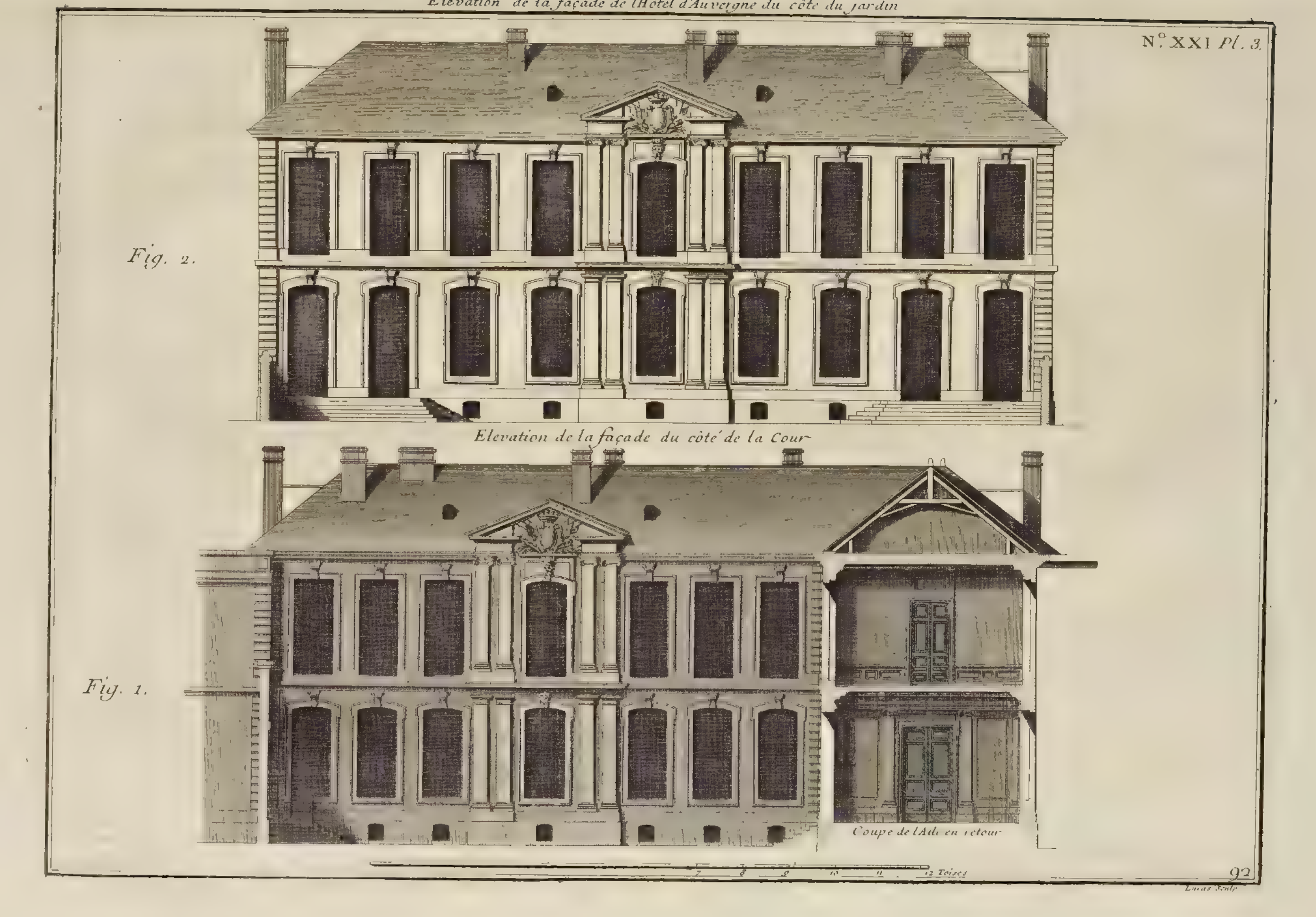
Auparavant le vestibule étoit trop considérable pour l'escalier, aujourd'hui il annonce la magnificence de ce dernier. Sept marches E placées en face de la salle à manger communiquent sur un pallier F, lequel forme un second petit vestibule ou porche orné de quatre colonnes Ioniques portant un cul de four avec quatre panaches (telles que l'expriment les coupes de ce porche marquées F dans les Figures premiere & seconde de la Planche V.) De ce premier pallier on trouve une rampe G de 14 marches, un pallier H & une autre rampe de 10 marches marquée I, (voyez la Fig. 2 Pl. IV, & la Fig. premiere de la Pl. V,) un grand pallier marqué K, & enfin une deuxiéme rampe L de neuf marches qui arrive sur un grand pallier au premier étage.

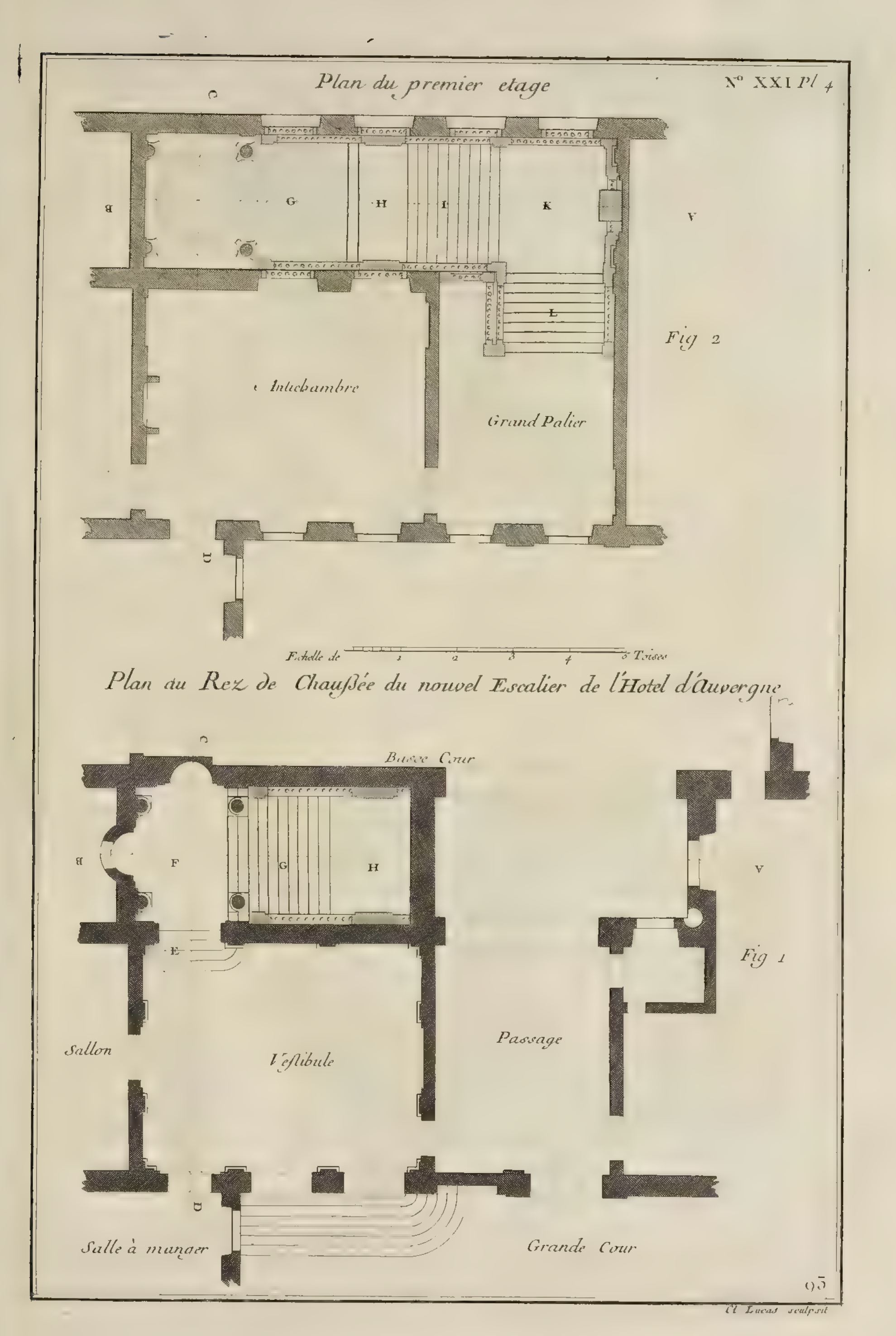
Les lettres qui sont indiquées dans ces plans sont les mêmes que dans les élévations, afin de faire connoître les rapports de ces différentes Figures dont le seul coup d'œil, doit tenir lieu d'une plus ample description.


Plan au Rez de Chaussée de l'Hôtel d'Auvergne scis rue de l'Université à Paris du dessein de Monsieur Lassurance.
N° XXI Pl. 1re
Jardin
Cabinet
Chambre de parade
Salle de Compagnie
Grande Antichambre
Garde robe
Cour
Cabinet
Chambre à Coucher
Salle à Manger
Vestibule
Sellerie
Cour
Escalier
Ecuries
Chambre des cochers
Remises
Basse Cour
Ecuries
Cour d'entrée
Passage
Comun
Office
Cuisines
Garde manger
Passage
Garde manger
Remises
Cour à Fumier
Logem. du Portier
Porte d'Entrée
Aide d'office
Rue
Echelle de vingt Toises
10
20 Toises
a Paris chez JOMBERT rue Dauphine
90




Plan du premier étage de l'Hôtel d'Auvergne Scis rue de l'Université à Paris.
N.º XXI. Pl. 2
Arriere Cabinet
Chambre a Coucher
Cabinet
Chambre a Coucher
Cabinet
Garderobe
Grenier a foin
Garde robe
2.e Antichambre
Corridor
Grenier à foin
A
Anti chambre
Chambre a Coucher
Cabinet
Chambre
1.re Anti chambre
Grenier a foin
Chambres
des
Do mes tiques
Corridor
Chambre du Portier
91.


Elevation de la façade de l'Hôtel d'Auvergne du côte du jardin
N°. XXI Pl. 3.
Fig. 2.
Elevation de la façade du côté de la Cour
Fig. 1.
Coupe de l'Aile en retour
12 Toises
92
Lucas Sculp.


Plan du premier etage
N° XXI Pl 4
C
B
G
H
I
K
V
L
Fig 2
Antichambre
Grand Palier
D
Echelle de 1 2 3 4 5 Toises
Plan au Rez de Chaussée du nouvel Escalier de l'Hotel d'Auvergne
C
Basse Cour
B
F
G
H
V
E
Fig 1
Sallon
Vestibule
Passage
D
Salle à manger
Grande Cour
93
Cl. Lucas sculpsit

Coupe de l'Escalier de l'Hotel d'Auvergne prise sur la ligne C D du Plan

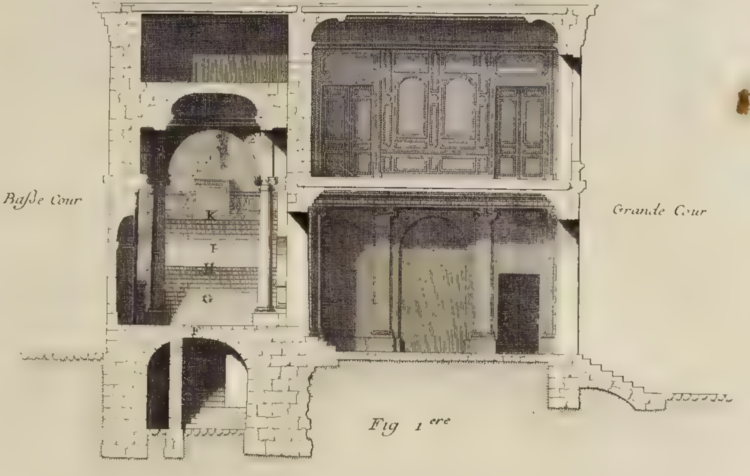


Fig 1.ere

Coupe prise sur la ligne A B

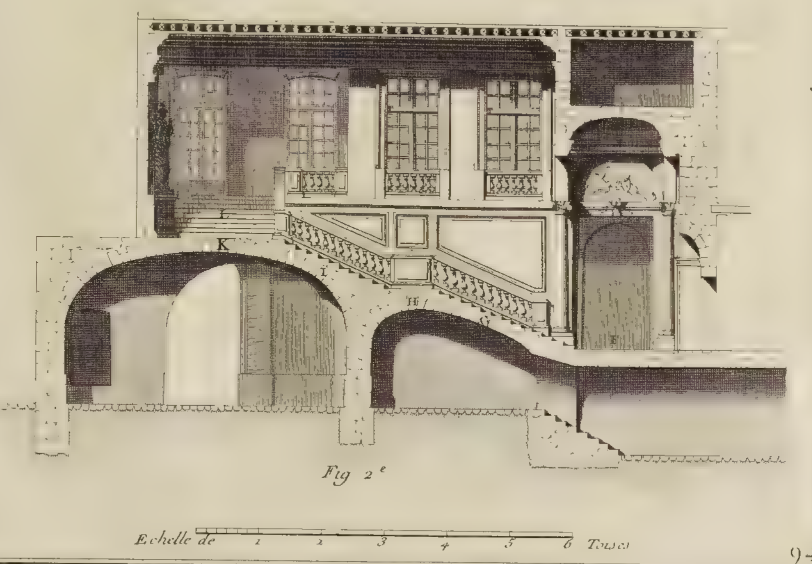


Fig 2.e

Echelle de 1 2 3 4 5 6 Toises

Cl. Lucas sculpsit.

CHAPITRE XXII.

Description de l'Hôtel de Lambert, situé rue de l'Université.

CETTE Maison fut bâtie vers l'an 1730, sur les desseins de M. Dullin, pour Mr. le Marquis de Laumaria, Lieutenant Général des Armées du Roi; elle appartient à Mr. le Marquis de Lambert qui l'occupe aujourd'hui. Hotel de Lambert.

Plan au rez-de-chaussée & du premier étage. Planche premiere.

La disposition des appartemens du rez-de-chaussée de cet Hôtel, qui sont très-réguliers, ne se ressent en aucune maniere de l'inégalité des murs de clôture qui les renferment, & peut être regardée comme une des plus ingénieuses distributions qui ait été faite dans un terrain aussi irrégulier. La cour principale a 18 toises 3 pieds, & est de forme quarrée; elle donne entrée à un grand vestibule qui communiquant à droite à une antichambre, conduit à un bel appartement du côté du jardin, dont la régularité des piéces & les commodités qui les accompagnent rendent cette maison très-logeable. A la gauche du vestibule est pratiquée une salle à manger qui sert d'antichambre à un petit appartement distribué en aile du côté de la cour. Le grand escalier est placé de maniere qu'il ne nuit en rien à la distribution des appartemens ce qui le rend en quelque sorte ignoré de l'entrée du bâtiment, quoique sa premiere rampe se trouve placée en face d'une des arcades principales du vestibule. Cet escalier tire son jour d'une cour particuliere qui éclaire aussi les garderobes adossées aux pieces principales.

Les cuisines, les écuries & les remises sont distribuées très-convenablement, & si l'on avoit évité le pan coupé qui se remarque dans la basse-cour, les dépendances de ce bâtiment seroient tout-à-fait régulieres, quoiqu'il soit peu d'exemples d'un terrain aussi singulier. Au reste l'on n'affecte pas toujours une simétrie scrupuleuse dans les basse-cours, & ce n'est que lorsqu'elles sont apperçues de la cour principale qu'il faut, autant qu'il est possible, en rendre le coup d'œil satisfaisant.

La distribution des jardins est fort simple; un grand boulingrin en occupe le principal espace; des allées d'arbre forment du couvert au sortir des appartemens, & une lisiere de charmille qui forme des niches, des avant-corps, & des arriere-corps variés, achevent de redresser l'obliquité des murs de clôture, & fournissent d'une part un petit jardin potager, & de l'autre quelques pieces de verdure qui ajoûtent beaucoup d'agrément à ce bâtiment.

Le plan du premier étage est composé de deux beaux appartemens, avec des garderobes munies de leurs dégagemens nécessaires; l'on n'a exprimé ici que les pieces du principal corps de logis, le premier étage des bâtimens des basse-cours étant destiné pour les Officiers, les domestiques, les garde-meubles, &c.

De la décoration extérieure de cet Hôtel. Planche II.

Ce bâtiment est décoré en général avec beaucoup de simplicité; il est composé de deux étages réguliers; la façade sur la cour (Figure premiere) est formée d'un avant-corps & de deux arriere-corps. L'avant-corps du milieu est terminé par un fronton dont la corniche horizontale élevée plus que celle des arriere-corps lui donne un air de prééminence sur le reste de la façade, ce qui peut être de quelque autorité, mais cette corniche seule paroît maigre. Il auroit été mieux de faire régner une architrave à la place des petites corniches qui couronnent les trois croisées bombées placées au-dessous du fronton, ce qui auroit formé un entablement

Hôtel de Lambert.

régulier qui réussit toujours bien à l'extrémité supérieure d'un bâtiment. Il auroit aussi été préférable de faire des croisées quarrées, & les portes du rez-de-chaussée en plein ceintre, leur simplicité ne s'accordant pas avec les croisées des arriere-corps qui étant de même forme auroient dû être sans bandeau préférablement à celles de l'avant-corps, celles-ci devant être plus ornées comme faisant partie du milieu de cette façade, qui pour cette raison auroit dû l'emporter en richesse sur les arriere-corps, sur-tout ayant affecté de lui donner plus de hauteur, & étant enrichie d'un fronton, ainsi que nous venons de l'observer.

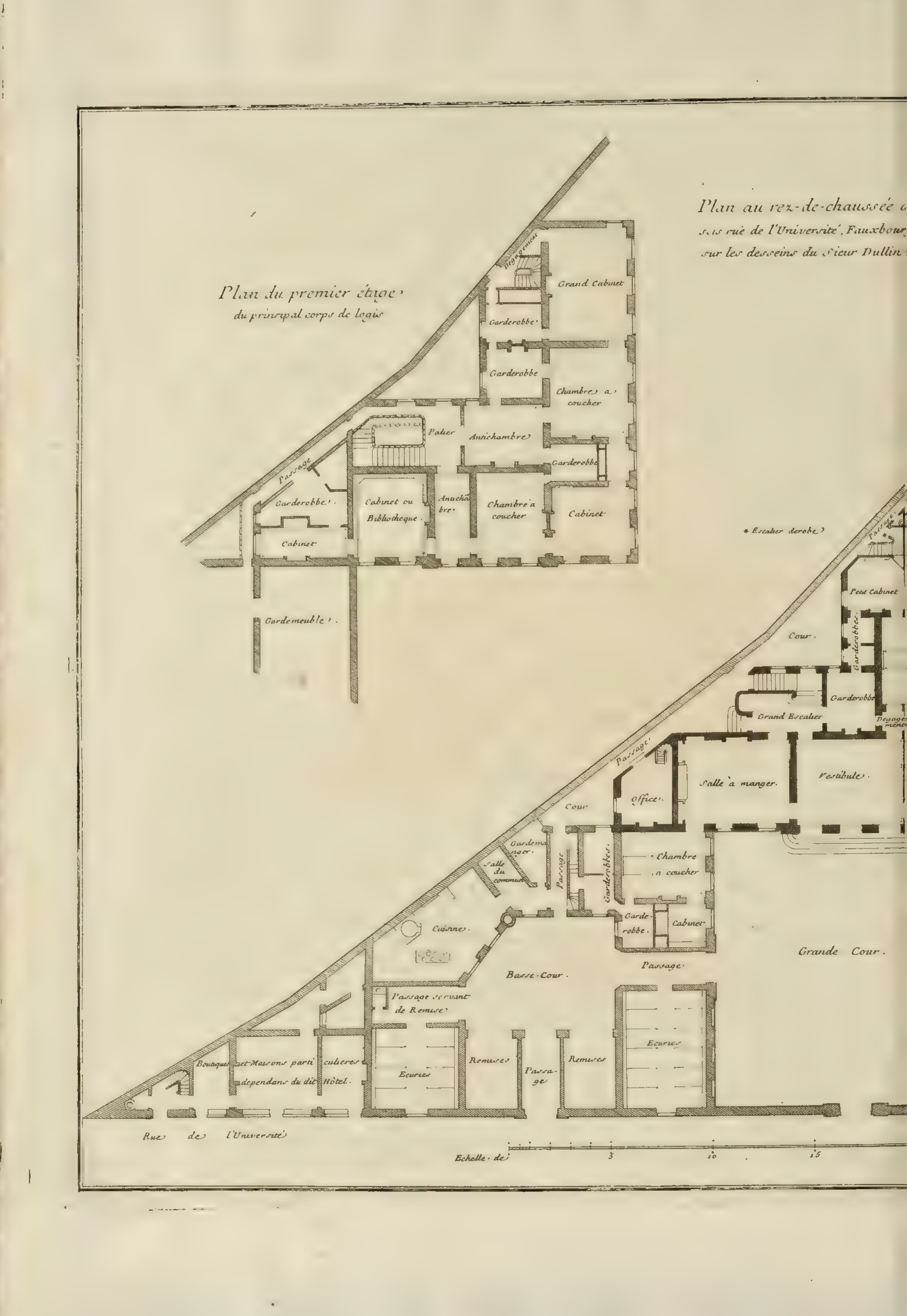
Les balustrades qui régnent au-dessus des arriere-corps sont tout-à-fait blâmables; non-seulement il est essentiel d'observer de mettre des piédestaux à plomb de chaque trumeau, mais il faut aussi éviter de mettre une trop grande quantité de balustres sous une même tablette, leur nombre ne devant gueres excéder celui de onze ou treize au plus. Voyez ce que nous en avons dit dans notre Introduction en parlant des balustrades, page 90.

La Figure deuxiéme offre la façade du côté du jardin, encore plus simple que la précédente; les trumeaux inégalement simétriques ici, peuvent en quelque sorte être autorisés; mais il semble du moins que les trumeaux les plus larges devroient être placés aux extrémités du bâtiment plutôt que dans le milieu, afin que la solidité parut en être l'objet. D'ailleurs quoiqu'il n'y ait pas d'avant-corps dans le milieu d'une façade, il est toujours bon d'observer un percé dans le milieu de l'édifice, au lieu d'un trumeau; il semble aussi qu'il auroit été mieux de désigner la sortie de ce bâtiment dans le jardin par une ou plusieurs portes croisées, l'issue marquée A dans le plan du rez-de-chaussée, Planche premiere, ne paroissant pas suffire, & étant trop ignorée. Il est bon d'observer que le mur marqué B C dans le même plan a été supposé supprimé ici pour laisser voir l'élévation de l'aile gauche de la grande cour dont l'on voit dans cette Planche la décoration traitée dans un genre de simplicité relative à toute l'ordonnance de ce bâtiment & à l'usage des distributions intérieures des basse-cours.

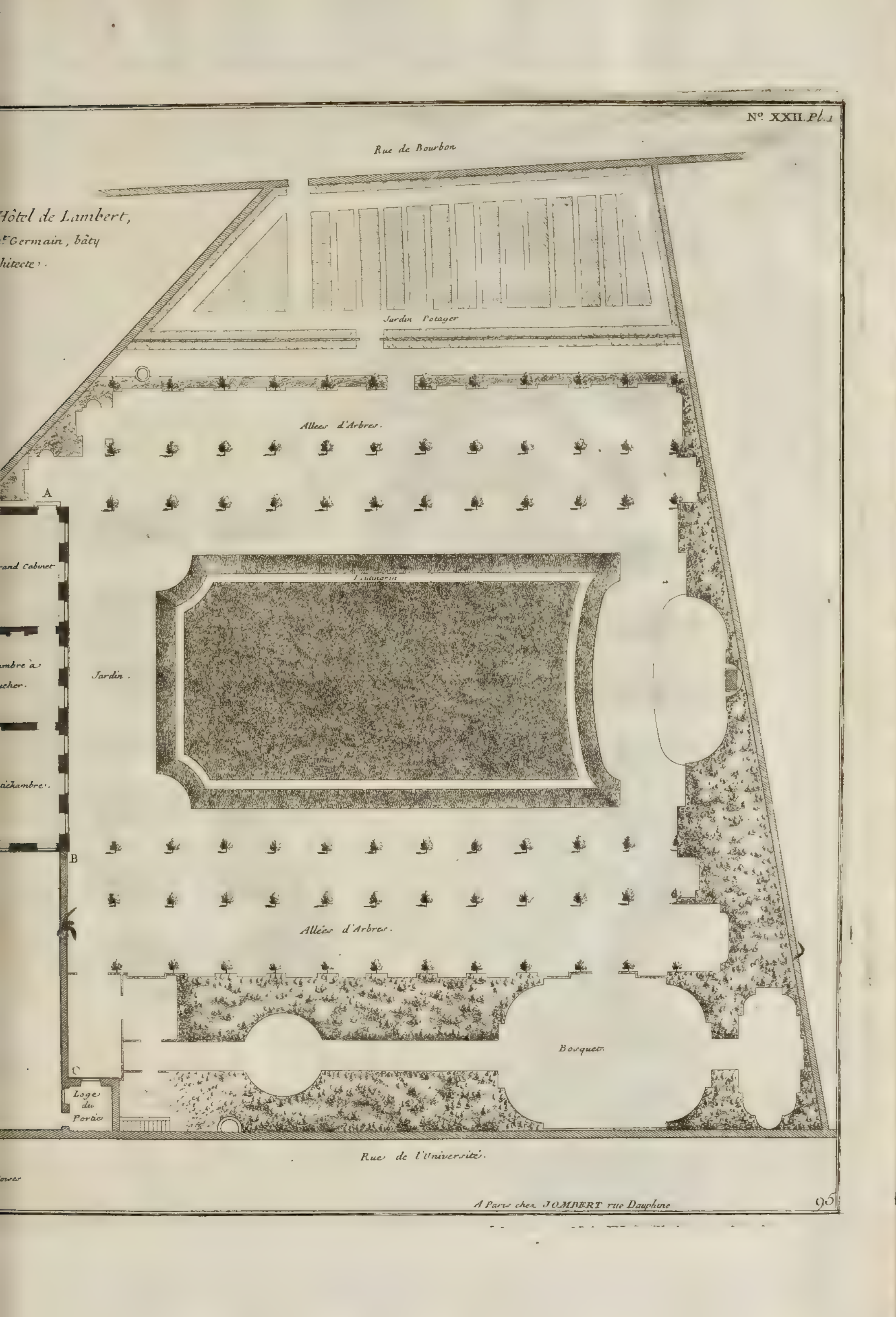
Les balustrades qui couronnent la façade du côté du jardin ont le même défaut que celles du côté de la cour.



CHAP.



Plan du premier étage
du principal corps de logis
Plan au rez-de-chaussée
sis ruë de l'Université, Fauxbour
sur les desseins du Sieur Dullin
Grand Cabinet
Garderobbe
Chambre a coucher
Palier
Antichambre
Passage
Cabinet ou Bibliotheque
Chambre a coucher
Cabinet
Cabinet
Gardemeuble
Escalier derobé
Petit Cabinet
Cour
Garderobbe
Grand Escalier
Salle a manger
Vestibule
Office
Chambre a coucher
Cabinet
Cuisine
Basse-Cour
Passage
Grande Cour
Passage servant de Remise
Remises
Passage
Remises
Ecuries
Ecuries
Boutiques et Maisons particulieres dependans du dit Hôtel
Rue de l'Université
Echelle de


N° XXII. Pl. 1
Rue de Bourbon
Hôtel de Lambert,
S.t Germain, bâty
hitecte.
Jardin Potager
Allees d'Arbres.
A
rand Cabinet
Jardin.
ambre à
ucher.
tichambre.
B
Allées d'Arbres.
Bosquet.
C
Loge du Portier
Rue de l'Université.
A Paris chez JOMBERT rue Dauphine
95

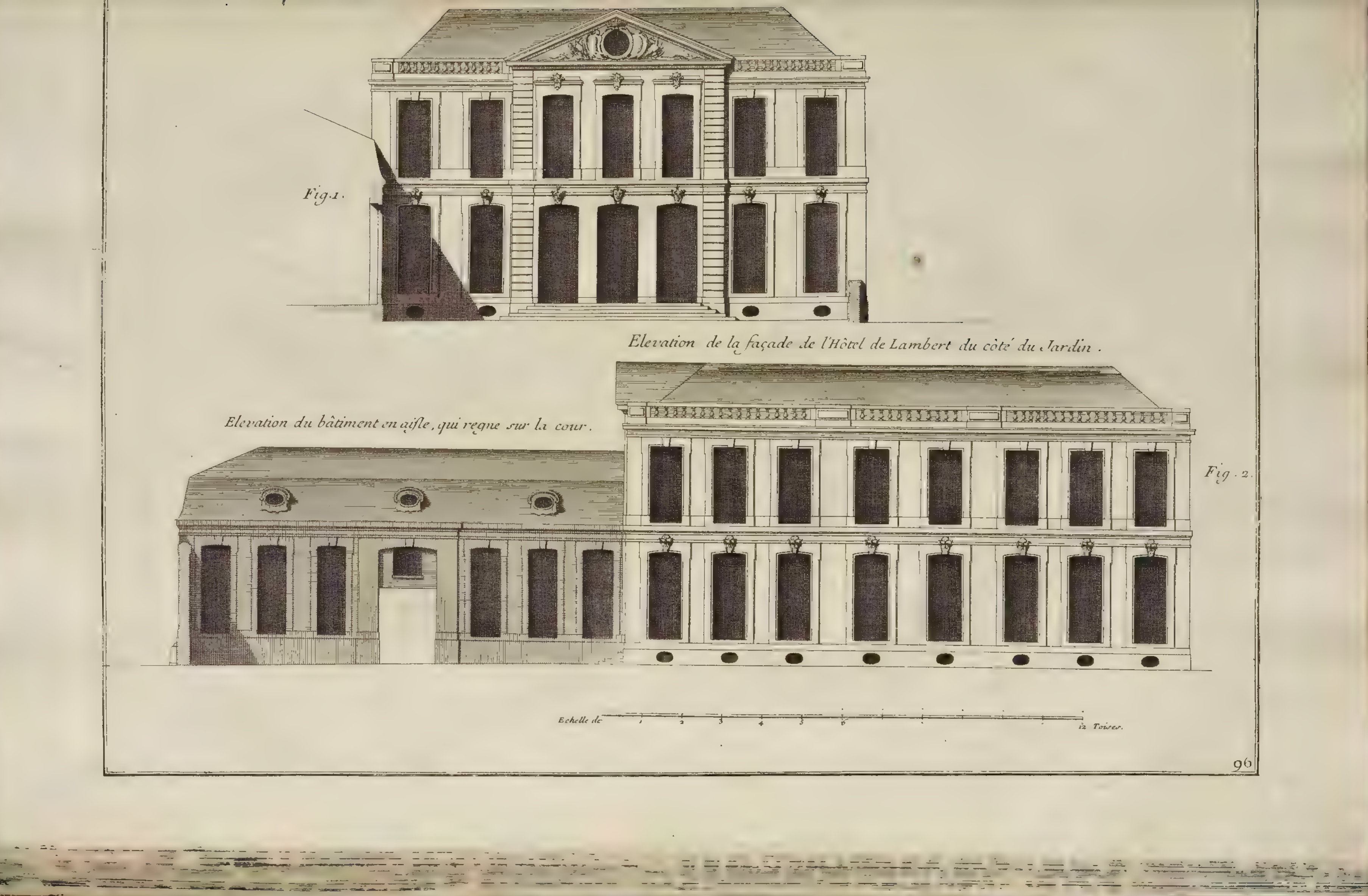


Fig.1.
Elevation de la façade de l'Hôtel de Lambert du côté du Jardin.
Elevation du bâtiment en aisle, qui regne sur la cour.
Fig. 2.
Echelle de
1
2
3
4
5
6
12 Toises.

CHAPITRE XXIII.

Description du Palais de Bourbon & de l'Hôtel de Lassay, situés à l'extremité de rue de Grenelle, Faubourg S. Germain.

PALAIS DE BOURBON.

CET édifice a été bâti par ordre de S. A. S. Louise de Bourbon, légitimée de France, Duchesse de Bourbon. Il fut commencé en 1722 sur les desseins du sieur Giardini Architecte Italien, continué par Mr. de Lassurance, & ensuite par Mrs. Gabriel & Aubert. Ce Palais est actuellement occupé par Mr. de Caunitz, Ambassadeur de S. M. Impériale, qui le tient à loyer, pendant son séjour en France, de Mr. le Comte de Charolois tuteur de S. A. S. le Prince de Condé, à qui ce Palais appartient aujourd'hui. Palais de Bourbon.

Distribution générale des Bâtimens & Jardins du Palais de Bourbon. Pl. premiere.

La distribution du principal corps de bâtiment de ce Palais est double, accompagnée de deux ailes simples en retour du côté de la cour, & dont les extrémités sont terminées par deux pavillons. Cet édifice a 36 toises de face sur 13 de profondeur, non compris les ailes. Tout ce corps de bâtiment est à un seul étage, décoré d'un Ordre Corinthien & couronné d'une balustrade, ainsi que nous le dirons en son lieu.

La principale cour de ce Palais a 18 toises de largeur sur environ 24 de profondeur, & est précédée d'une avant cour à pans coupés de 35 toises sur 30, ornée d'allées de maronniers qui donnent à cet édifice un aspect fort agréable, les murs de séparation T T n'étant qu'à hauteur d'appui & percés d'entrelas.

Les bâtimens C, B, D servent d'entrée & de frontispice à ce Palais, ils contiennent d'un côté des logemens pour quelques Officiers de la maison, & de l'autre des cuisines pour ces mêmes Officiers, celles des maîtres étant dans les souterrains au-dessous du principal corps de bâtiment. Les deux pavillons marqués C, D sont élevés de trois étages, dont quelques-uns sont divisés par des entre-soles, au lieu que la partie B n'a qu'un rez-de-chaussée; voyez la Planche II.

Les écuries, les remises & les principaux logemens des Officiers sont enclavés dans toute la partie du terrain qui est commun à ce Palais & à l'Hôtel de Lassay qui lui est contigu, & dont on voit la distribution générale dans cette Planche, où les bâtimens dont nous parlons sont exprimés en E. Toutes les autres parties marquées par des lettres dans ce plan étant dans le renvoi, nous n'en dirons rien ici non plus que de la partie du jardinage, ayant occasion d'en parler plus particulierement en faisant la description du jardin des Thuileries, du Palais Royal, du Luxembourg, &c.

Elévation de la façade du côté de l'entrée. Planche II. Figure I.

Nous avons dit que les pavillons du côté de l'entrée étoient composés de trois étages, & nous croyons pouvoir avancer, qu'indépendamment de ce que l'Ordre Ionique qui se trouve sur le Dorique est exécuté avec trop peu de sévérité, il semble hors de convenance d'avoir affecté une si grande hauteur à cette façade, le principal corps de logis n'ayant qu'un seul étage. Cette affectation ne sert qu'à faire paroître l'ordonnance du Palais basse & écrasée, de maniere qu'il est à craindre que l'entrée de cet édifice ne présente plutôt l'idée d'une maison par-

Palais de Bourbon. ticuliere que le frontiſpice d'un bâtiment de cette importance. En ſuppoſant que la néceſſité de pratiquer des logemens pour quelques Officiers dans les bâtimens dont nous parlons, ait prévalue, il ſemble qu'il auroit été plus convenable d'étendre ces bâtimens en aile à la place des allées de maronniers; alors en évitant la hauteur de ces pavillons, on auroit rendu la largeur de l'avant-cour d'une forme moins vicieuſe. D'ailleurs ces allées d'arbres maſquent totalement les deux pavillons V V, de ſorte que de l'entrée B l'on n'apperçoit que la profondeur de l'arriere-corps X X, ce qui réduit l'étendue de ce bâtiment environ à 18 toiſes de face, ne pouvant être apperçu dans ſa totalité que du point de diſtance Y. Voyez la Pl. I.

Il eſt aiſé de ſe convaincre du peu de correction de l'Ordre Ionique dont nous venons de parler par la friſe & l'architrave qui ſe trouvent coupées par les ſecondes croiſées; c'eſt un défaut contraire aux régles de la bonne Architecture, lequel rend cet Ordre chétif & montre qu'on ne doit jamais faire uſage de deux rangs de croiſées l'un au-deſſus de l'autre dans un même Ordre, lorſqu'il n'eſt pas coloſſal.

L'Ordre Dorique qui ſoutient ce double étage a les métopes de ſon entablement irréguliers, à cauſe de l'accouplement des pilaſtres qui ſont aux extrémités de ces pavillons. Nous ne craignons point de dire que cet Ordre, qui ſelon le principe des anciens doit être régulier, paroît ici trop négligé, ainſi que dans la plupart de nos édifices modernes. Voyez dans le huitiéme Volume les différens ſiſtêmes de quelques Architectes François & le moyen dont ils ſe ſont ſervis pour accoupler cet Ordre.

Les croiſées de l'ordonnance Dorique ſont auſſi beaucoup trop hautes pour leur largeur; cette élégance eſt contraire à l'expreſſion ſolide de cet Ordre auſſi bien qu'aux principes de la convenance, qui ſemblent exiger qu'on affecte une mutuelle correſpondance entre les parties & le tout.

La tour creuſe dans laquelle ſe trouve la porte d'entrée fait un aſſez bel effet, ainſi que l'ordonnance de la décoration de cette même porte. La ſculpture qui eſt du deſſein & de l'exécution de Guillaume Couſtou eſt fort eſtimée, mais le cartel & les ſupports qui coupent l'entablement Dorique dont la corniche eſt réduite en plinthe pour donner plus de place au cartel (*a*), ſemblent poſtiches. Il feroit un meilleur effet placé au-deſſus de la baluſtrade en forme d'amortiſſement, parce qu'alors l'Architecture lui tiendroit lieu de ſoubaſſement, & cette ordonnance paroîtroit plus réguliere, malgré l'exemple de pluſieurs de nos édifices où l'on en a uſé ainſi, tel qu'à la Chambre des Comptes, &c; car quelque bien que ſoit cette ſculpture, il eſt contre la bienſéance que cette derniere interrompe l'Architecture. C'eſt celle-ci qui doit donner le ton à toute l'ordonnance du bâtiment, afin que l'une & l'autre de concert concourent également à former un bel enſemble, autrement ainſi que je l'ai dit ailleurs & que je ne me laſſerai point de le répéter, elles ne préſentent que des parties eſtimables chacune à part & ſouvent un tout déſagréable.

Quoiqu'il ſemble que les principales entrées des bâtimens fermées ſeulement par des grilles ne conviennent qu'aux maiſons de plaiſance, ne pourroit-on pas regarder comme un abus d'élever pour frontiſpice à un bâtiment de quelqu'importance un ouvrage d'Architecture qui maſque le principal corps de logis, ainſi qu'on le remarque à Paris au Palais du Luxembourg, à l'Hôtel de Soubiſe, & ailleurs? Ne ſeroit-il pas plus raiſonnable, contre toute idée de prévention, que l'on fit uſage de piédroits ornés de colonnes, ou de pilaſtres, comme à l'Orangerie de Verſailles, ou d'arcades comme à l'Hôtel de Bouillon, à l'Hôtel de Vartenaer, &c, pour annoncer à découvert le principal corps de l'édifice, ſur-tout lorſqu'il ſe trouve iſolé entre cour & jardins? Je conviens néanmoins qu'il ne faudroit pas méſuſer de ce genre d'ordonnance pour toutes les eſpeces de bâtimens, la plupart ſemblant

(*a*) Dans l'Ecuſſon de ce cartel ſont les armes de Bourbon ſupportées par des Anges, les deux figures qui ſont ſur les colonnes repréſentent l'une Minerve & l'autre l'abondance.

exiger d'être clos de murs principalement dans l'intérieur des Capitales; mais dans celui dont nous parlons situé à une des extrémités de Paris, & dont le principal corps de logis n'a qu'un étage, une issue percée à jour auroit peut-être été préférable à un frontispice qui semble disputer en hauteur avec le Palais, lequel naturellement doit dominer sur tout le reste de l'ordonnance. L'on trouvera le dessein des ventaux de la porte cochere dans le septiéme Volume. Palais de Bourbon.

La Figure deuxiéme de cette Planche est une répétition plus en grand de la distribution du frontispice de ce Palais déja exprimée dans la Planche premiere.

Distribution au rez-de-chaussée du principal corps de logis. Planche III.

L'intérieur de ce bâtiment est composé de deux grands appartemens de parade, de deux appartemens de commodité, & d'un appartement des bains. L'entrée principale des deux premiers est à droite, pratiquée dans l'un des pavillons qui est à la tête d'une des ailes dont nous avons parlé. Les loix générales de la distribution sont exactement observées dans ce plan, c'est-à-dire que les enfilades A B, C D & E F se rencontrent exactement vis-à-vis les portes & les croisées tant intérieures qu'extérieures, que les écoinçons sont égaux, les cheminées exactement placées dans le milieu des pieces ou dans les angles en símétrie avec ce qui leur est opposé, les lits placés en face des croisées, &c. Mais l'on ne sçauroit applaudir à la situation de la chambre à coucher G dont le trumeau en face du lit empêche l'enfilade I K, qu'il auroit été essentiel de conserver, pour que de la rue de l'Université, par la porte d'entrée B (voyez la Planche premiere), l'on eût apperçu au travers de ce corps de logis la riviere au bord de laquelle est situé ce bâtiment sur un jardin en terrasse de 140 toises de longueur, dans un point de vûe aussi agréable qu'intéressant.

Quelques-uns prétendent que S. A. S. lors de la construction de ce Palais a désiré sa chambre à coucher au milieu de cet édifice du côté de l'entrée, & qu'un trumeau de glace fut opposé au lit. Cette raison toute puissante qu'elle paroît, n'est d'aucune autorité dans l'Architecture, parce qu'il est contre les regles de la bienséance de masquer le milieu d'un bâtiment par un trumeau, & cette considération auroit dû déterminer à faire de cette chambre à coucher un grand cabinet, & du cabinet H une chambre à coucher, en ayant supprimé les garderobes qui sont derriere pour les ranger ailleurs. De cette complaisance il arrive souvent, mais trop tard, que la plupart des grands Seigneurs se repentent d'avoir gêné leur Architecte, & que ces derniers se reprochent leur facilité, principalement lorsqu'il s'agit de l'ordonnance d'un édifice considérable, où les loix de la distribution & de la décoration doivent être observées avec plus de rigueur que dans toute autre occasion.

Les deux appartemens de commodité & l'appartement des bains situé dans l'aile gauche de ce bâtiment sont distribués avec toute la commodité requise & sont décorés avec toute l'élégance possible, aussi bien que les grands appartemens qui sont ornés avec une très-grande magnificence, ainsi qu'on en pourra remarquer quelques décorations particulieres dans le septiéme Volume. Au-dessus de ces deux petits appartemens sont pratiqués des entresoles comme au-dessus du cabinet H, de l'arriere-cabinet qui lui succede & des garderobes qui sont derriere, auxquelles on arrive par les escaliers L, O. Le corridor P dégage ces deux appartemens de parade & tire ses jours par les combles; le plancher des entresoles qui divise le corridor étant percé à jour avec beaucoup d'industrie, à propos de quoi nous observerons que ce bâtiment est le premier en France où l'on ait imaginé ces genres de commodité qui font tant d'honneur à nos Architectes François, quoique depuis cet édifice on ait encore poussé plus loin l'art de rendre la distribution commode, ainsi que nous le dirons en son lieu.

Elévation du côté de l'entrée. Planche IV.

Palais de Bourbon.

Cette élévation montre viſiblement le défaut d'un trumeau placé dans le milieu d'un bâtiment; & quoiqu'on ait voulu pallier ce maſſif par un avant-corps dont la forme générale paroît dominer, le vice n'en eſt pas moins apparent. La maſſe prodigieuſe de l'eſpece de fronton élliptique qui eſt au-deſſus de cet avant-corps, ainſi que ſon timpan (*b*), ne ſervent qu'à rendre ce trumeau plus chétif & toute cette ordonnance hors de convenance, malgré la beauté de la ſculpture dont elle eſt revêtue; tant il eſt vrai que le ciſeau le plus habile ne peut dédommager du défaut de ſituation le plus bel ouvrage de ſculpture, lorſque l'Architecte n'a pas ſçu lui aſſigner une place convenable.

Les pavillons de cette façade ne ſont pas compoſés avec plus de ſuccès, le trumeau immenſe qui ſe trouve dans le milieu n'eſt pas plus recevable, malgré la richeſſe qu'on lui a affectée, & quoiqu'il ſemble moins condamnable de négliger les deux extrémités d'un bâtiment que la partie du milieu, cette négligence ne peut avoir lieu dans un édifice de quelque conſidération; la ſujettion des enfilades intérieures ne peut même ſervir d'excuſe à cet égard, car lors de la compoſition d'un plan on doit prévoir les vices que la diſtribution pourroit apporter dans les élévations, afin que de concert l'on parvienne à rendre la diſtribution intérieure relative à l'extérieure, principalement lorſqu'il s'agit d'un bâtiment de l'importance de celui-ci. En effet, puiſque la décoration extérieure n'eſt introduite dans l'Architecture que pour diſtinguer les Palais des grands Seigneurs d'avec les maiſons des Particuliers, les premiers doivent être exemts non-ſeulement de défauts eſſentiels, mais même de toutes licences.

Les portes & les croiſées de cette façade ſont beaucoup trop ſveltes, ayant de hauteur trois fois leur largeur, au lieu qu'elles ne doivent jamais avoir plus de deux fois & demi dans l'Ordre Corinthien, ſuivant les principes de la bonne Architecture. Il ſemble auſſi que dans les croiſées d'un bâtiment où les ordres préſident, les appuis ou baluſtrades doivent être préférés aux balcons; les ouvrages de fer & ce genre d'ornemens paroiſſant trop grêle & ne pouvant entrer en comparaiſon avec une ordonnance réguliere, & dont la conſtruction toute de pierre demande de la nobleſſe & de la fierté.

Toute cette façade eſt élevée ſur une eſpece de ſoubaſſement qui a de hauteur environ le tiers des colonnes, mais les ſoupiraux qui ſont percés dans ce ſoubaſſement ne font pas un bon effet: les cuiſines & offices qu'ils annoncent ne paroiſſent pas non plus du reſſort d'un bâtiment de cette eſpece, où il ne convient pas de placer au-deſſous des appartemens de maîtres des pieces deſtinées à cet uſage, & qui deviennent incommodes par les exhalaiſons du charbon & les odeurs qui ſe communiquent toujours aux appartemens, quelque précaution dont on uſe, ce qui les rend peu ſalubres & ternit par ſucceſſion de tems les dorures & les meubles des pieces de parade.

Ce Palais en général eſt terminé par une baluſtrade qui maſque en partie la hauteur des combles. Pluſieurs Architectes ont ſemblé déſirer qu'au-deſſus de ce bâtiment il fut élevé un Ordre Attique; c'étoit auſſi l'avis du ſieur Giardini qui avoit donné les premiers deſſeins de cet édifice; ſans doute quelque raiſon particuliere en a empêché l'exécution, car nous eſtimons que cet Attique propoſé auroit empêché ce bâtiment, qui a trente-ſix toiſes de longueur, de paroître ſi bas, &

(*b*) Ce timpan eſt orné d'un bas-relief dont le principal ſujet repréſente la terre ſous la figure de Cibele avec des génies & des attributs relatifs au ſujet. Au-deſſus eſt un groupe de ſculpture repréſentant le ſoleil ſur ſon char, des génies qui déſignent les quatre ſaiſons tiennent les rênes des chevaux qu'ils y viennent d'atteler; ſur les piédeſtaux à plomb des groupes de colonnes, ſont d'autres génies qui ont pour ſimbole les ſignes du Zodiaque. Tous ces ouvrages ſont d'une très belle exécution, & ont été faits par Guillaume Couſtou.

dont

ſa forme en général, à l'exception de l'Ordre Corinthien qui y préſide, paroiſſant plus propre pour une Orangerie que pour la décoration d'un Palais. Palais de Bourbon.

Elévation du côté de la riviere. Planche V.

Cette façade eſt plus réguliere que celle dont nous venons de parler, c'eſt-à-dire que les principaux percés en ſont mieux obſervés, les proportions de l'ordonnance d'ailleurs étant les mêmes ; néanmoins il faut remarquer que la largeur des trumeaux des arriere-corps paroît trop conſidérable, étant égale à celle des arcades, & que l'eſpace qu'occupent les pilaſtres accouplés dont ils ſont revêtus rend les piédroits trop étroits par rapport à la grandeur du diamétre des pilaſtres, & eu égard à la hauteur des claveaux qui ont trois modules, & dont l'eſpace rempli par des ornemens d'une proportion trop maſſive, n'a aucun rapport avec cette ordonnance. Les piédroits de l'avant-corps du milieu ſont mieux proportionnés ; ceux des arcades des pavillons ſont trop peſans, ayant un diamétre. Il faut éviter cette différence dans les membres d'Architecture d'une même eſpece, les préceptes de la bonne Architecture ne ſouffrant rien d'arbitraire, mais aſſignant au contraire à chaque partie une proportion relative à l'expreſſion de l'Ordre qu'on a choiſi dans un bâtiment, ſuivant les loix de la convenance.

Elévation de la face latérale. Planche VI.

Cette façade, qui n'a que vingt-cinq toiſes de longueur, eſt mieux proportionnée, par rapport aux maſſes, que les précédentes, & les deux pavillons des extrémités ſont plus ſimétriques à cauſe des portions circulaires qui les accompagnent de chaque côté ; mais les piédroits des arcades ſont encore trop peſans, défaut auquel on auroit pû remédier en affectant une niche quarrée, qui ſans rétreſſir ces piédroits en auroit au moins diviſé la largeur.

Le milieu de cette façade eſt auſſi maſqué par un trumeau revêtu de deux pilaſtres accouplés ; il eſt toujours eſſentiel d'éviter ce défaut (qui cependant eſt moins conſidérable ici que dans une face principale) ſur-tout lorſque ce trumeau a beaucoup plus de largeur que les autres, car lorſqu'ils ſont uniformes cette licence eſt moins condamnable.

Coupe du principal corps de logis, & élévation d'une des ailes de ce bâtiment du côte de la cour. Planche VII.

Cette coupe montre le développement & la décoration intérieure du grand cabinet du côté de la riviere, & celle de la chambre à coucher ſituée du côté de l'entrée. Entre ces deux pieces on peut voir le corridor P, qui dégage les appartemens, dont nous avons parlé, lequel tire ſon jour primitif par la lucarne Q, & en ſecond par le plancher de l'entreſole marqué R.

Le pavillon N eſt un de ceux qui donnent entrée à ce bâtiment ; il faut remarquer que la porte, dont la largeur eſt de 12 pieds, occûpe trop d'eſpace & que ſa proportion trop courte n'a aucune relation avec l'ordonnance legere de cet édifice ni avec celle des croiſées. D'ailleurs la plate-bande de l'architrave paroît trop maſſive & avoir trop de portée, malgré la précaution qu'on a priſe d'engager les colonnes qui la ſoutiennent, au lieu que dans tout le reſte du bâtiment ces dernieres ſont iſolées.

Les fondations marquées S expriment les offices qu'on a pris ſoin de placer ſous la chambre à coucher, pour éviter ſous cette piece le bruit & l'odeur des cuiſines.

La décoration intérieure des lambris du grand cabinet & de la chambre à coucher, quoique dessinée ici en petit & assez imparfaitement, donne cependant une idée des formes générales des revêtissemens de ces deux pieces. On trouvera dans le septiéme Volume le développement de quelques décorations intérieures de ce Palais, qui étant exprimées plus en grand annonceront une partie de la magnificence avec laquelle on en a embelli l'intérieur.

HOTEL DE LASSAY.

Hôtel de Lassay.

Ce bâtiment, qui est aussi à un seul étage, a été construit en 1724 sur les desseins de Mr. de Lassurance & sous la conduite de Mr. Aubert, par ordre de feu Mr. de Lassay. Il appartient aujourd'hui à Madame de Lassay, & se trouve enclavé dans le terrain du Palais de Bourbon dont il n'est séparé du côté de la terrasse que par une grille marquée O dans le plan général, Planche premiere, dans laquelle se voit l'avenue de cet Hôtel, la cour principale, la basse-cour des écuries marquée I, celle des cuisines H, &c, ainsi que les bosquets & parterres de ce jardin.

La cour principale a de largeur 28 toises sur 21 de profondeur; elle est ornée de deux allées de maronniers qui en rétrecissent la largeur. L'avenue qui conduit à cette cour & qui a de longueur 45 toises est ornée aussi d'une grande allée & de deux contre-allées de maronniers. A l'entrée de cette allée du côté de la rue de l'Université est la principale porte de cet édifice.

Décoration de la porte d'entrée. Planche VIII.

L'ordonnance de cette porte est Ionique; elle est posée sur un socle de deux pieds & demi de haut & couronnée d'un entablement dont la corniche est enrichie de modillons. Cette corniche est de forme elliptique, ainsi que le socle qui reçoit l'amortissement, lequel est composé de deux écussons en cartel accompagnés de deux Sauvages, support des armes de la Maison de Lassay. L'extrémité supérieure de la porte cochere est bombée, & au-dessus est un cartouche dans lequel est écrit le nom de cet Hôtel. L'exécution de la sculpture dont nous parlons est d'un ciseau fier & hardi & d'une perfection fort au-dessus de l'Architecture que l'on voit ici, qui est sans proportions & sans graces: les colonnes sont trop petites & paroissent accablées par la corniche circulaire & le massif du dessus de la porte. Il faut faire attention en général lorsqu'on veut introduire des colonnes dans quelque ordonnance que ce soit, qu'elles commandent au reste, & ne pas affecter cette richesse inconsidérément, principalement dans le frontispice d'un Hôtel dont l'ordonnance du bâtiment est tenue simple, & où par œconomie ou autrement on a supprimé les Ordres d'Architecture. On peut encore remarquer que le mur de clôture est trop peu élevé, & que le plinthe qui le couronne n'excédant guéres plus de la moitié de la hauteur des colonnes semble les couper en deux, de maniere que tous les membres principaux qui composent cette ordonnance, faute d'avoir une sorte d'unité entr'eux, tournent l'admiration du spectateur du côté de la sculpture, & ne lui laissent que de l'indifférence pour l'Architecture qui la reçoit.

Plan au rez-de-chaussée du principal corps de logis de l'Hôtel de Lassay. Planche IX.

La longueur de ce bâtiment est de 23 toises 4 pieds, non compris deux petites ailes de 14 pieds chacune, ajoûtées après coup, l'une à colonade, marquée A, sous laquelle est un jardin fleuriste, l'autre marquée B dans laquelle est distribué un petit appartement. Ce bâtiment a de profondeur 10 toises 4 pieds; sa distribution est double & composée de quatre appartemens; le premier à gauche est de so-

ciété, & comprend un vestibule, un grand cabinet, une gallerie, un arriere-cabinet & une petite chambre en niche servant de méridienne; le second qui est de parade a le vestibule & le salon qui lui sont communs, & est composé d'une chambre à coucher, d'un cabinet & de garderobes en entresoles qui dégagent par le petit escalier E. Les deux autres appartemens sont de commodité & séparés par le vestibule qui leur est aussi commun & qui donne entrée à l'escalier F C pour monter à d'autres entresoles de maîtres pratiquées sur toute la surface de ces appartemens de commodité. L'escalier D a son entrée du côté de la cour pour monter à des entresoles particulieres dans lesquelles sont pratiqués des logemens pour les valets de chambre, &c. Hôtel de Lassay.

La distribution du vestibule est quadrangulaire; il est pavé de marbre à compartimens, on trouvera sa décoration dans le septiéme Volume. Ce vestibule est orné de pilastres Corinthiens canelés, & décoré d'arcades en plein ceintre dans quatre desquelles sont enfermées des portes à placard, couronnées d'ornemens en forme de dessus de porte. Toute cette décoration est construite de pierre dure, & la sculpture en est traitée avec assez de convenance, ainsi que celle de tous les appartemens de cet Hôtel qui sont décorés avec magnificence, & ornés de meubles de goût & de tableaux de prix.

Façade du côté de l'entrée. Pl. X.

Cette façade est composée de trois avant-corps & de deux arriere-corps; ces derniers sont occupés par trois croisées ornées de chambranles & couronnées d'agraphes de sculpture. Les trois avant-corps sont décorés d'arcades en plein ceintre avec des réfends continus, ce qui donne à cette façade une expression Dorique qui ne s'accorde pas avec l'entablement qui est d'un genre Ionique ainsi que la balustrade qui le couronne, ni avec la richesse des chambranles des croisées & leur proportion, ayant de hauteur près de trois fois & demi leur largeur; proportion qui est contraire à toute ordonnance réguliere. Il est vrai que selon le sentiment de quelques Architectes, lorsque les Ordres ne président pas dans un bâtiment, on n'est pas tenu à la rigueur d'observer les proportions des croisées établies pour l'ordonnance des colonnes ou pilastres, mais du moins ne faut-il pas s'en écarter avec excès, ainsi qu'on en use tous les jours. En effet la liberté qu'il semble qu'on a dans l'Architecture de composer à son gré l'ordonnance de ses bâtimens lorsqu'ils sont sans Ordres, n'autorise que trop l'abus d'allier les contraires ensemble, sans aucun égard pour la vraisemblance qui enseigne à conserver inviolablement dans toutes ses productions un accord parfait entre toutes les parties de la décoration d'une façade de bâtiment. J'ajoûterai que si d'un côté cette sujettion met un Architecte dans quelque contrainte, de l'autre les principes qu'il doit avoir l'éclairent & lui fournissent des moyens pour surmonter tous les obstacles qu'il peut rencontrer.

On peut remarquer aussi qu'il se trouve trop d'égalité entre les pavillons des extrémités & les arriere-corps de cette façade, il semble que pour l'éviter il auroit fallu réduire les pavillons à une seule arcade, ce qui auroit aggrandi les arriere-corps,& fait éviter le trumeau de ces pavillons. Il est vrai qu'il s'en seroit rencontré un dans les arriere-corps, mais il auroit été plus supportable. Sans doute la distribution a contraint d'en user ainsi à cause de la gallerie, qui par rapport à sa longueur auroit été trop peu éclairée d'une croisée à chacune de ses extrémités; motif qui en faveur de la distribution doit déterminer à éviter la multiplicité des avant-corps dans un bâtiment de peu d'étendue.

Les combles qui se remarquent dans cette élévation géométrale s'apperçoivent à peine du pied du bâtiment, de maniere que les vases & les groupes qui cou-

Hôtel de Laffay.

ronnent cet Hôtel font un effet très-agréable & une diverſité d'ornemens néceſſaire à obſerver pour diſtinguer les avant-corps d'avec les autres parties qui doivent leur céder, & qui ordinairement ne ſont employées dans l'Architecture que pour faire valoir les maſſes principales.

Façade du côté de la riviere. Planche XI.

Cette façade eſt compoſée de la même quantité d'avant-corps que celle du côté de l'entrée, mais la décoration en eſt plus élégante, les réfends n'étant pas continus. Ordinairement on affecte d'en uſer ainſi du côté des jardins d'un bâtiment, à moins que quelque conſidération particuliere ne l'exige autrement. Ici cette façade donnant ſur la riviere ſembloit demander cette légereté, auſſi peut-on la regarder comme une ordonnance bonne à imiter dans le cas d'un édifice à un ſeul étage, en obſervant néanmoins de donner un peu plus de largeur aux corps de réfends qui paroiſſent trop ſveltes & qui étant rélargis auroient rétreci les piédroits qui deviennent un peu peſans, & en évitant la peſanteur du trumeau du milieu des pavillons qui paroît maſſif en comparaiſon de ceux de l'avant-corps du milieu de cette façade.

Les deux petits pavillons C, D exprimés auſſi dans l'élévation du côté de l'entrée, ſont les retours des pignons ou faces latérales des ailes adoſſées à ce bâtiment, & qui ſont marquées A, B dans le plan du rez-de-chauſſée de cet Hôtel.

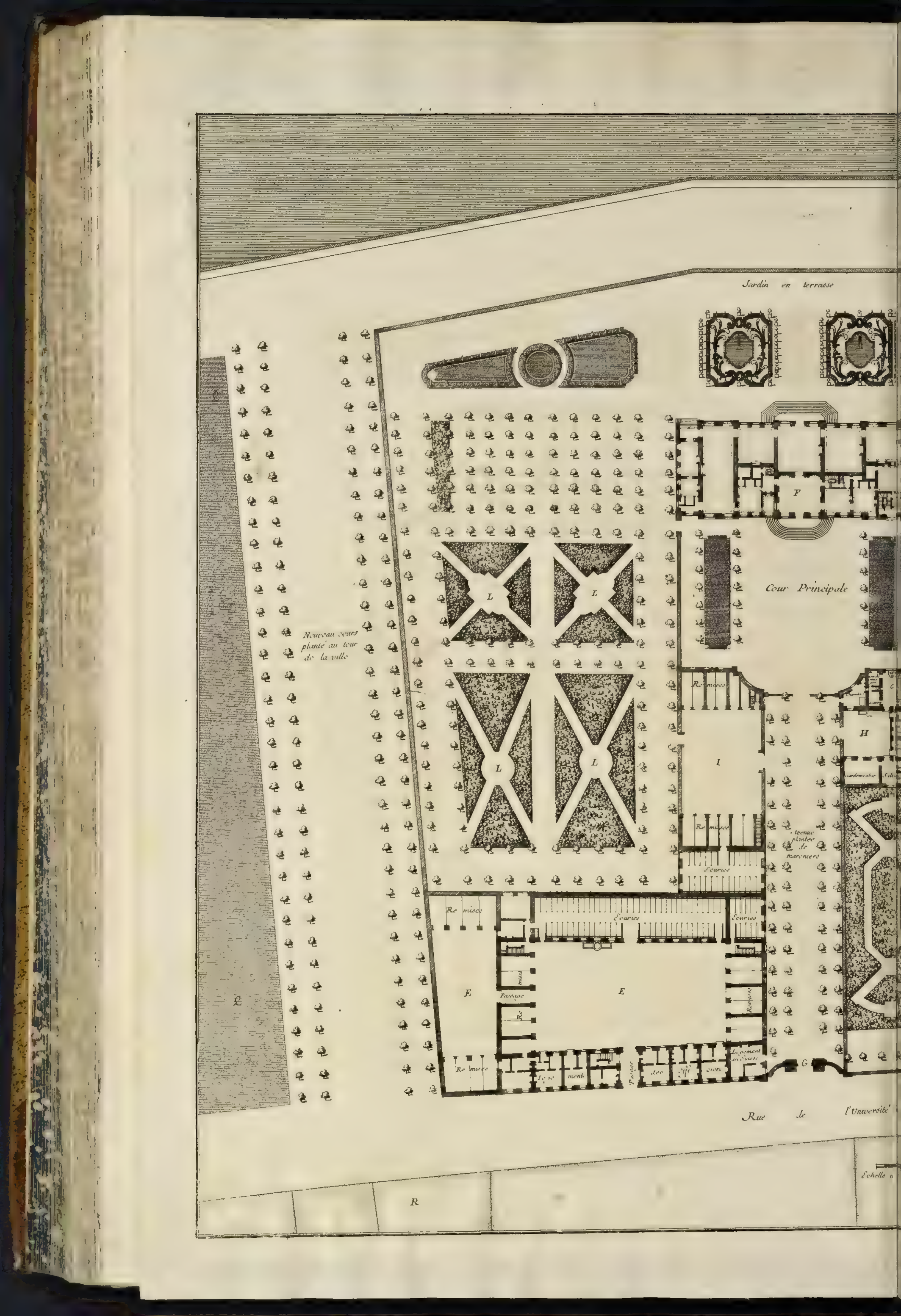
Coupe & face latérale. Planche XII.

La coupe eſt priſe ſur la ligne G H de la Planche IX, & préſente la décoration en petit du veſtibule & du ſalon de cet Hôtel avec les développemens des murs de face & de réfend auſſi bien que de la charpente du milieu de ce bâtiment.

La face latérale offre le pignon du principal corps de logis de cet Hôtel du côté du Palais de Bourbon & à laquelle eſt adoſſée une colonnade d'Ordre Toſcan marquée A dans le plan du rez-de-chauſſée. Cette colonnade eſt couronnée d'une corniche architravée & terminée à ſes deux extrémités par des corps de réfend qui font retour ſur les principales façades. Le côté oppoſé de ce pignon eſt un mur de face au lieu de colonade, parce que cette aile renferme de petits appartemens, ainſi que nous l'avons obſervé, Pl. IX. Cette diſſemblance n'eſt pas perceptible des principales façades, à la faveur des corps de réfend en retour dont nous venons de faire mention.



CHAP.


Jardin en terrasse
F
Cour Principale
Nouveau cours planté au tour de la ville
L
L
L
L
Remises
H
I
Remises
Avenue plantée de maroniers
Ecuries
Remises
Ecuries
Ecuries
E
Passage
E
Remises
Logement du Suisse
G
Remises
Logement
Passage des Offices
Rue de l'Université
Echelle
R

N° XXIII Pl 1

...e de Seine

Quay d'Orsay

Jardin en terrasse

K K K P O

A

X X

Cour separée de l'avant cour par une balustrade

V V N

M

Y

T T

Rue de Bourbon

Rue de Bourgogne

Avant cour plantée de Maroniers

L R

C B D

R

10 20 30 40 50 toises

S

PLAN GENERAL des bâtimens et Jardins du Palais de Bourbon et de l'Hôtel de Lassay Scis a l'extremité du faux bourg S. Germain Paris

Renvois

A. Palais de Bourbon
B. Entrée dudit Palais
C Pavillon des Cuisines et Offices
D Pavillon servant de logement aux femmes de chambre
E Ecuries du Palais de Bourbon où sont aussy placées les Remises et les logemens des Officiers
F Hôtel de Lassay
G Entrée dudit Hôtel
H Bassecour des Cuisines } de l'Hôtel de Lassay
I Basse cour des Ecuries }
K Parterres de broderie et de gazon
L Bosquets
M Boulingrin
N Petit jardin de fleurs
O Grille servant de separation aux jardins du Palais Bourbon et de l'Hôtel de Lassay
P Escalier pour descendre de la terrase sur le quay
Q. Marais des Invalides
R Terreins de differentes maisons voisines
S Abrevoir

A PARIS
chez JOMBERT, rue Dauphine

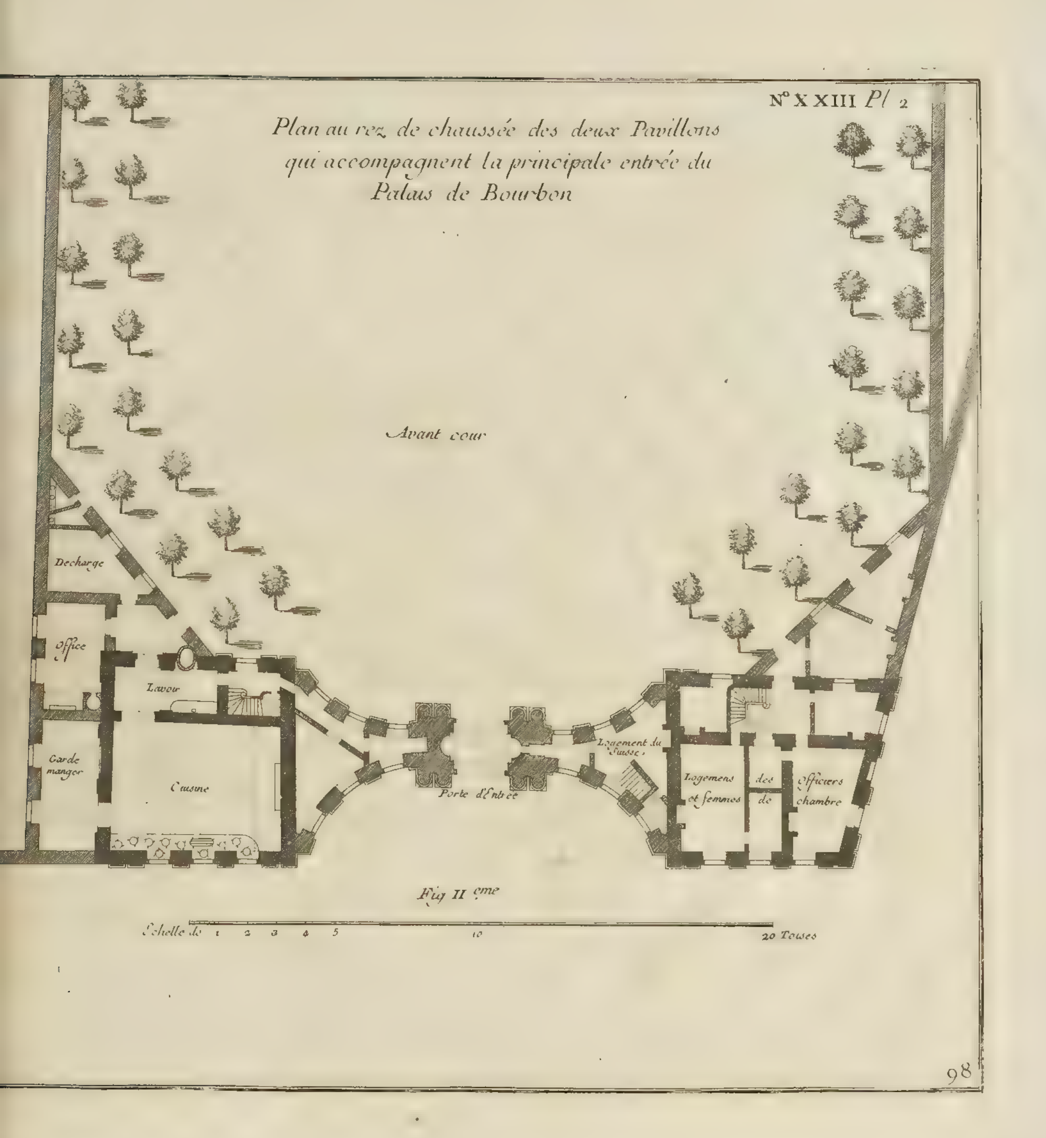


Elevation de la Porte d'entrée du Palais de Bourbon et des deux Pavillons qui l'accompagnent



Fig. 1ere.

Echelle de 1 2 3 4 5 10 15 20 *Toises*


N° XXIII Pl 2
Plan au rez de chaussée des deux Pavillons qui accompagnent la principale entrée du Palais de Bourbon
Avant cour
Decharge
Office
Lavoir
Garde manger
Cuisine
Porte d'Entrée
Logement du Suisse
Logemens des Officiers et femmes de chambre
Fig II.eme
Echelle de 1 2 3 4 5 10 20 Toises

Plan au rez de chaussée du Palais de Bourbon sus rue de l'Université a l'extremité du fau

Jardin en

A

Gallerie

Grand

Corridor éclairé par des jours pratiqués dans le pa

Apartement des Bains

Escalier O

Passage

Etuves

Garderobe

Lieux à Soupape

Arriere Cabinet

Garderobe

Passage

Garderob.

Cabinet H

Chambre

E

Petit Lieux

Chambre à coucher

Garderobe

Corridor

Jardin

Cabinet

Antichambre

Chambre

Escalier L

C

Garderobe

Garderobe

Cabinet

Vestibule

Chambre à coucher

Cabinet de toillette

Antichambre

Echelle de 1 2 3 4

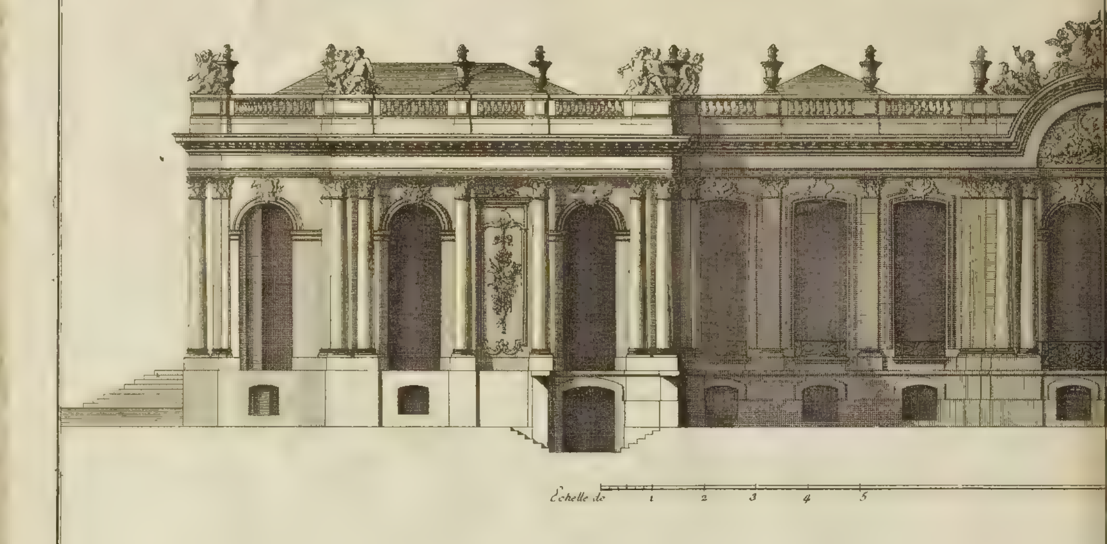
...ourg S.t Germain à Paris bâty sur les desseins des S.rs Giardini et de Lassurance Architectes
...sse N.o XXIII Pl. 3.



99

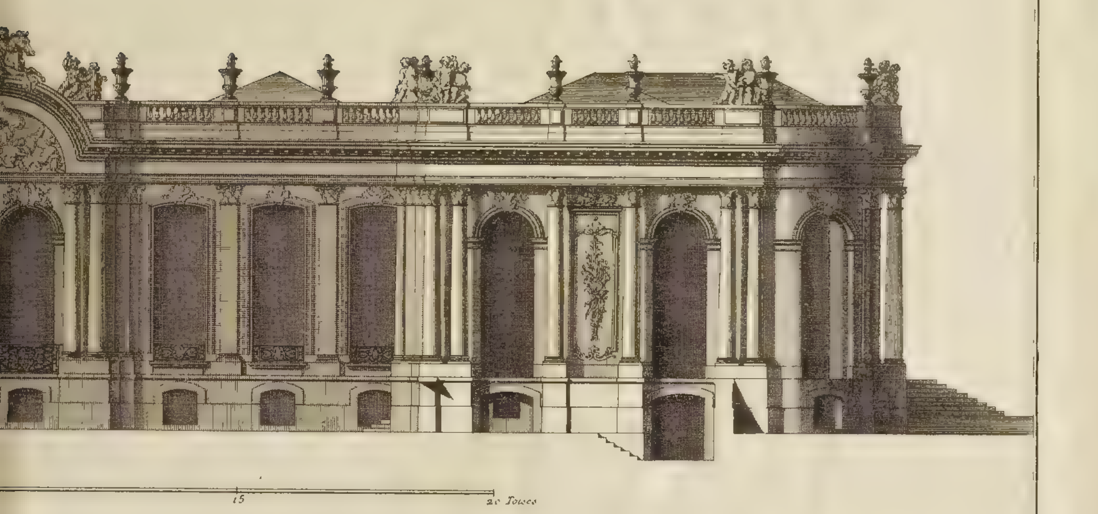


Elevation de la Façade du Palais de B



N° XXIII *Pl* 4

rbon, du côté de l'entrée



100

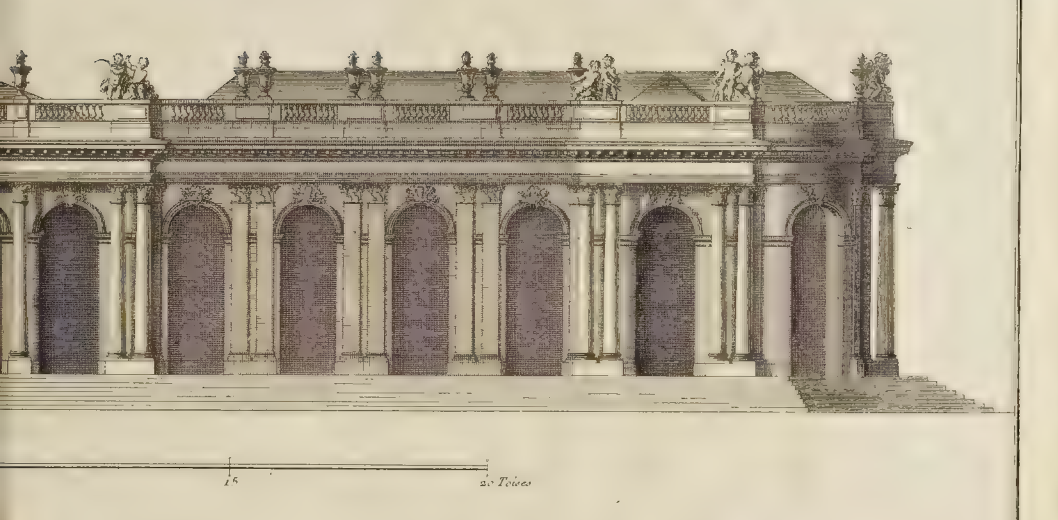


Elevation de la façade du Palais de Bourbon du côt

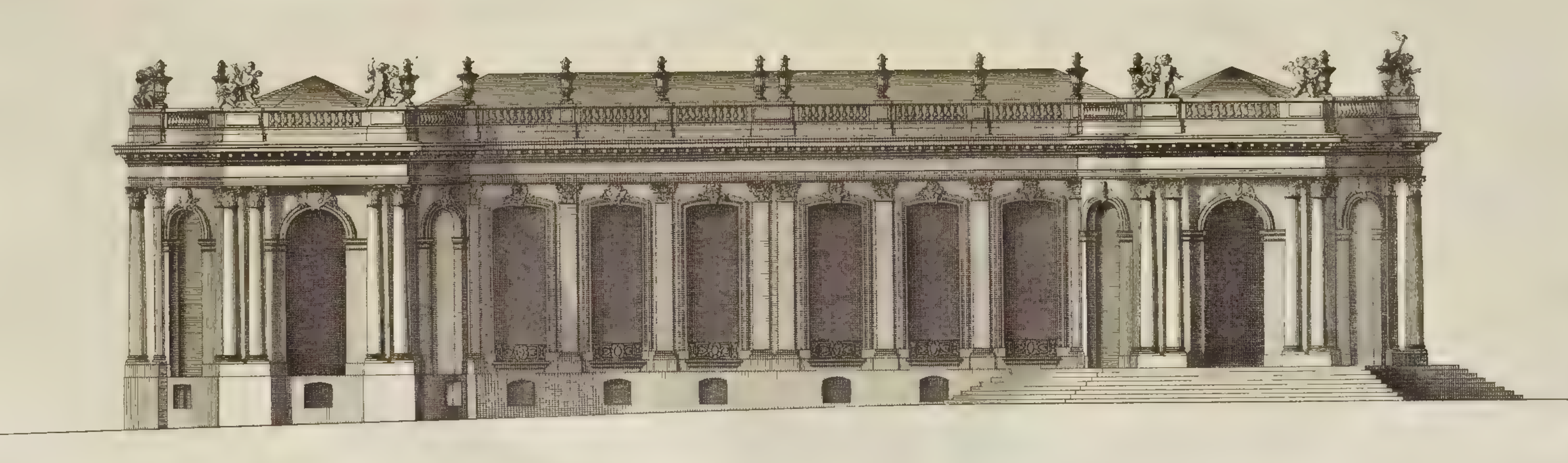
Echelle de 1 2 3 4 5

...u Jardin qui regarde la riviere

N°. XXIII. *Pl. 5.*



Elevation de la face laterale d'une des aîles du Palais de Bourbon, du côté des jardins.



Elevation de la face laterale d'une des aîles du Palais de Bourbon du côté de la cour, et Coupe du principal corps de logis

Coupe de la Chambre a coucher

Coupe du grand Cabinet

Cour

N

Jardins

S

Echelle de 1 2 3 4 5 10 15 20 Toises

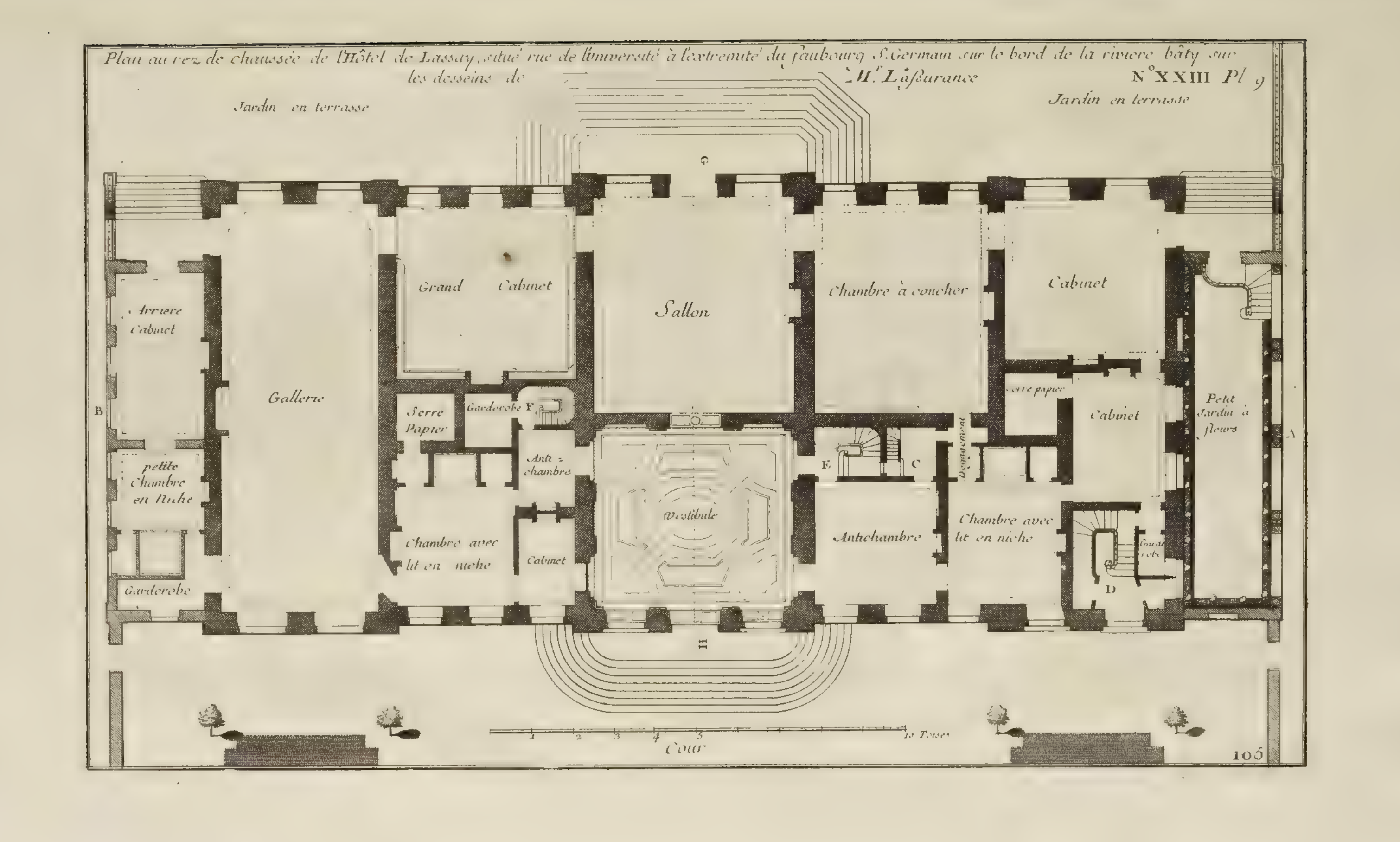
Plan, Elevation et Profil de la Porte cochere de l'Hôtel de Lassay à Paris, executée sur les desseins de Mr Aubert Architecte du Roy N°. XXIII. *Pl. 8.*

Profil

Echelle de

1 2 3 4 5 6. pieds

Plan



Plan au rez de chaussée de l'Hôtel de Lassay, situé rue de l'Université à l'extremité du fauxbourg S. Germain sur le bord de la riviere bâty sur les desseins de M.r Laßurance

N.o XXIII Pl 9

Élevation de la façade de l'Hôtel de Lassay du côté de l'entrée.

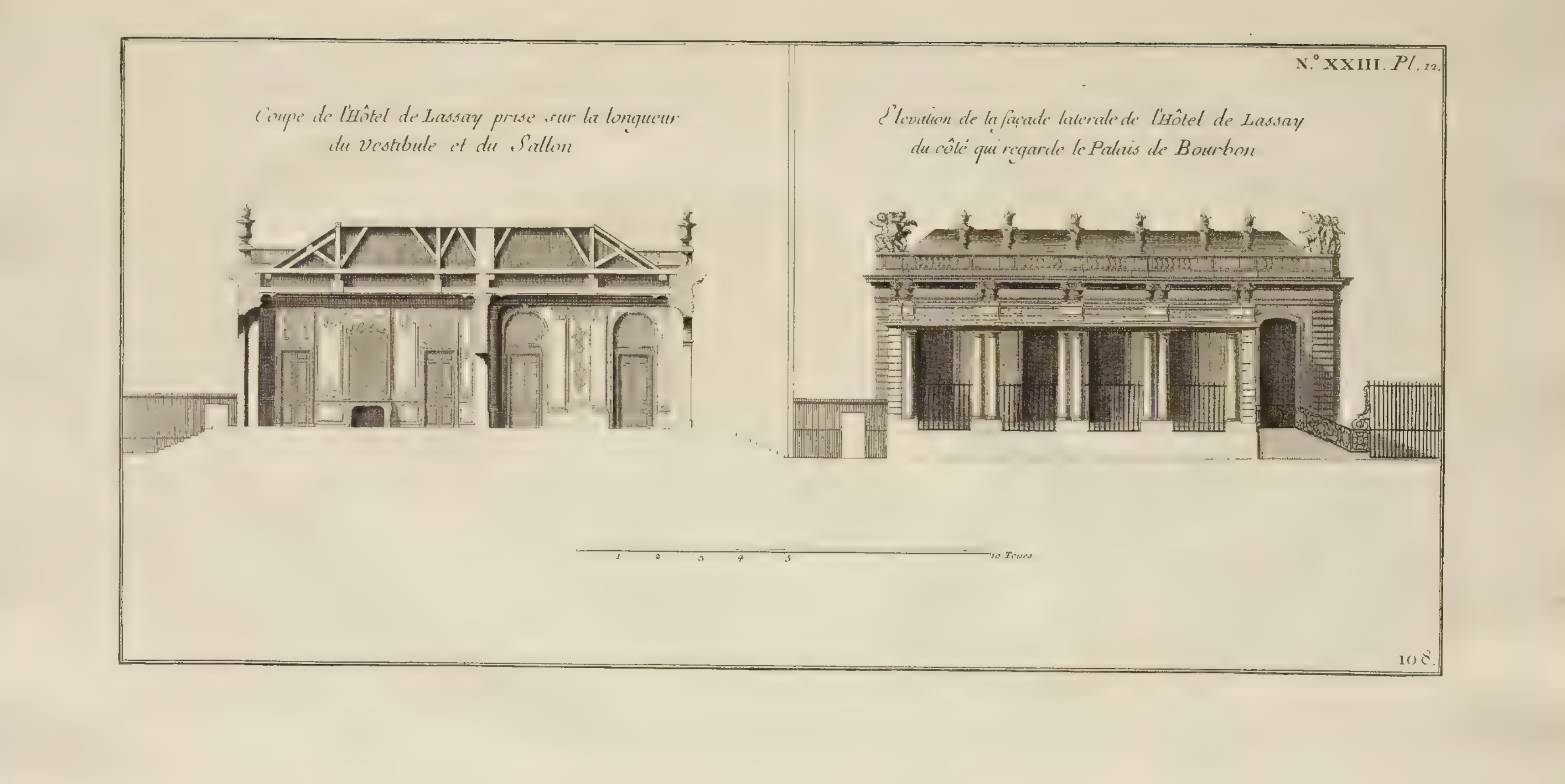
Échelle de 1 2 3 4 5 10 Toises

Élevation de la façade de l'Hôtel de Lassay du côté de la riviere.

C

D

Échelle de 1 2 3 4 5 10 Toises


Coupe de l'Hôtel de Lassay prise sur la longueur
du Vestibule et du Sallon
Élevation de la façade laterale de l'Hôtel de Lassay
du côté qui regarde le Palais de Bourbon
1 2 3 4 5
10 Toises

CHAPITRE XXIV.

Description de l'Hôtel d'Humieres, situé rue de Bourbon.

CET Hôtel a été bâti au commencement de ce siécle sur les desseins de Mr. Molet (*a*) Architecte, pour Mr. le Duc d'Humieres qui l'habite aujourd'hui. Hôtel d'Humieres.

Plan du rez-de-chaussée. Planche premiere.

Le principal corps de logis de cet Hôtel est double & a de face sur le jardin 20 toises; la façade du côté de la cour est la même, mais il n'y en a de décoré que 12 toises qui composent la largeur de la cour principale, le reste donnant dans la basse-cour des cuisines & étant adossé en partie contre un pavillon destiné au rez-de-chaussée à ce dernier usage. A la gauche de la cour principale est distribuée une assez grande basse-cour pour les écuries & remises qui ont un dégagement dans la rue; les cuisines qui sont ici un peu bornées sont agrandies par une rôtisserie placée sur la rue du côté opposé aux écuries, & les salles du commun & les offices sont pratiquées sous le rez-de-chaussée. La cour est d'une belle proportion; elle est terminée du côté de la rue par deux portions circulaires & décorée d'un porche d'une assez bonne ordonnance.

Aux deux côtés des murs d'alignement des faces latérales sont deux espaces qui déterminent la largeur du terrain au milieu duquel est planté ce bâtiment; ce terrain contient environ 30 toises de largeur dans œuvre, & sa longueur s'étend jusques au bord de la riviere, ce qui procure à cet Hôtel une des plus belles vûes de Paris.

Tout le rez-de-chaussée du principal corps de logis est élevé de cinq pieds & demi du sol de la cour, de maniere que la cuisine, qui est de niveau au pavé, communique à la salle à manger par un passage enfoncé de quelques marches qui conduit sous toutes les pieces du côté de la cour le long du mur de réfend & sous la premiere rampe du grand escalier pour arriver dans le vestibule par celui B, & dans la cuisine par une porte à la place marquée A qui lui sert d'issue.

Cette salle à manger se trouve située du côté du jardin, mais comme elle est placée à une des extrémités de la principale enfilade C D, elle est plus tolérable que si elle eut divisé cette enfilade. Elle eut été néanmoins préférable à la place de la chambre à coucher du côté de la cour, l'antichambre E placée au milieu du bâtiment auroit alors servi de salle de compagnie ou de sallon, le sallon F d'antichambre, & la salle à manger G de cabinet ou de chambre à coucher en niche, pratiquée ainsi pour avoir des garderobes qui auroient dégagé par l'antichambre proposée F.

Le grand escalier sert de vestibule & est fort spacieux, bien éclairé, pourvû de repos fréquens, & fort doux à monter; il est annoncé du côté de la cour par trois entrecolonnemens d'Ordre Ionique, mais cet espace toujours ouvert procure un froid considérable l'hiver dans tous les appartemens. C'est pourquoi l'on doit éviter ce genre d'ordonnance dans un bâtiment élevé dans une Capitale, cette maniere n'étant bonne à mettre en œuvre que dans une maison de plaisance qui ordinairement n'est habitée que dans la belle saison, malgré l'exemple de plusieurs Hôtels bâtis à Paris dans ce genre, tels que ceux de Clermont, de Charost, de Noailles, &c. Aussi dans plusieurs endroits a-t-on rempli par des chassis à verre

(*a*) Indépendamment de l'Hôtel dont nous parlons, nous avons dans cet Ouvrage l'Hôtel d'Evreux & le Château de Stain bâtis par cet Architecte.

Hôtel d'Humieres.

ces entrecolonnemens, mais n'étant pas faits pour les recevoir, ils produisent un effet désagréable dans l'ordonnance de la décoration.

Plan du premier étage & décoration extérieure de la porte d'entrée. Planche II.

Le premier étage, Figure premiere, contient deux appartemens à coucher, un petit appartement des bains, une Chapelle & quelques pieces principales; le reste est occupé par des garderobes, des dégagemens, & par un petit escalier qui monte de fond en comble pour le service des domestiques dont les principaux logemens sont pratiqués dans les mansardes qui régnent sur tout le premier étage de ce bâtiment.

La Figure deuxiéme, même Planche, offre la décoration extérieure de la porte d'entrée de cet Hôtel, élevée dans une tour creuse, & ornée de deux colonnes Toscanes couronnées d'un entablement régulier surmonté d'un socle & amorti par les armes & les suports de la Maison d'Humieres. La baie de la porte est terminée en ceintre surbaissé, ce genre de courbe est assez convenable à l'Ordre Rustique, comme plus massive que celle en plein ceintre; mais ce qui empêche l'ordonnance de cette porte de paroître agréable, c'est d'une part que le claveau est trop peu élevé, & de l'autre que les colonnes sont posées sur un socle de trois pieds neuf pouces, qui en diminuant la hauteur de ces dernieres, affoiblit leur diamétre, de sorte qu'elles paroissent grêles, étant isolées, n'étant pas accouplées & ayant un trop grand entrecolonnement, ce qui fait que leur écartement semble les rendre incapables de porter non-seulement le poids de l'entablement, mais encore l'amortissement. Ces observations prouvent assez clairement qu'il ne suffit pas d'employer les Ordres dans une décoration, ni même les membres principaux & les formes qui leur sont analogues, mais que la science de l'Architecture consiste dans le rapport de ces mêmes parties, qui ne sont véritablement estimables qu'autant qu'elles approchent le plus qu'il est possible de la proportion relative à l'Ordre qu'on a choisi. Elles démontrent encore que quoiqu'on ne fasse choix que de l'Ordre le plus simple dans un bâtiment, il est contre les principes de l'art de se croire autorisé à en négliger les dimensions générales & particulieres; que c'est au contraire dans ce cas qu'il faut être exact jusques au scrupule, autrement l'on éleve de la maçonnerie au hazard, bien loin de donner des marques de son expérience & de sa capacité. Cette digression est d'autant plus nécessaire ici qu'on peut remarquer que dans l'ordonnance de cette porte il n'est point de licences absolument condamnables, c'est-à-dire qu'on n'y voit ni fronton brisé, ni corniche circulaire, ni entablement interrompu, &c, & que cependant faute de rencontrer dans ce frontispice un rapport direct entre les parties & le tout, & une proportion uniforme & relative à l'Ordre Rustique, cet ouvrage ne peut mériter le suffrage des connoisseurs. Tant il est vrai qu'il ne s'agit pas seulement d'éviter le défectueux, mais qu'il faut chercher à répandre dans ses productions cette conformité & cette harmonie qui unit ensemble les détails avec les masses générales: union qui ne peut se rencontrer heureusement que par le choix & l'accord de chaque membre en particulier, & qui seule peut produire un enchaînement agréable d'où naissent les beautés de la proportion.

On peut remarquer encore que l'Ordonnance Toscane choisie ici de préférence à toute autre paroît un défaut de convenance, cet Ordre Rustique étant peu propre à exprimer la magnificence d'un Hôtel habité par un homme du premier ordre, malgré les exemples qu'on en voit au Palais du Luxembourg, au Palais Royal, &c. Ce genre d'Architecture ne devroit être employé raisonnablement que dans des ouvrages qui non-seulement ont besoin d'une solidité réelle, mais encore d'une

rusticité apparente; d'ailleurs l'Ordre Ionique qui décore le rez-de-chaussée de la façade du côté de la cour, considéré comme Ordre moyen, sembloit exiger le Dorique & non le Toscan dans la décoration de la porte de cet Hôtel. Hotel d'Humieres.

Elévation du principal corps de logis du côté de la cour. Planche III.

Nous avons déja remarqué que cette élévation n'étoit susceptible de quelque décoration que dans l'espace qu'occupe la largeur de la cour. Cette étendue est divisée en trois parties, celle du milieu est décorée d'un Ordre Ionique au rez-de-chaussée, sçavoir de deux colonnes isolées & de deux pilastres angulaires, le tout surmonté d'un Ordre de pilastres Corinthiens. Pour éviter le porte à faux des trumeaux supérieurs l'on a donné aux piédroits des arcades si peu d'épaisseur qu'il auroit peut-être été préférable de les supprimer tout-à-fait. Le vestibule du premier étage sembloit autoriser ce genre d'ordonnance : par là on auroit évité l'inégalité de ces arcades dont deux sont trop étroites, & qui étant en plein ceintre à côté de celle du milieu qui est surbaissée, composent une Architecture médiocre & des trumeaux trop délicats. Cette irrégularité est d'autant plus apparente ici que les arriere-corps de cette façade étant traités d'une maniere solide & d'une assez belle proportion, font sentir combien ces deux genres d'Architecture à côté l'un de l'autre sont peu propres à aller ensemble. On peut observer aussi que l'entablement Ionique auroit dû continuer sur les arriere-corps, le plinthe qu'on y a substitué étant trop foible & détruisant en quelque sorte le caractere grave de ces arriere-corps. Les croisées du premier étage qui sont à plate-bande droite auroient été préférables au rez-de-chaussée, & celles bombées, dans la partie supérieure, étant reconnues d'une forme plus légére & conséquemment plus du réssort d'un Ordre délicat. Le socle qui porte les bases des pilastres Corinthiens est trop bas, la saillie de la corniche de l'Ordre Ionique les efface dans l'exécution; les chapiteaux de l'Ordre supérieur sont Attiques, & cependant le fust des pilastres a dix diamétres. Son entablement n'a que le cinquiéme, & pour être élevé à près de 40 pieds de hauteur, auroit dû avoir au moins entre le quart & le cinquiéme, si on ne lui eut pas voulu donner le quart, selon le sentiment de Vignole. La mansarde qui couronne ce bâtiment est d'une assez bonne proportion, mais les lucarnes sont un peu grandes & leur chapeau trop foible pour leurs piédroits ; d'ailleurs leur forme en plein ceintre semble peu propre à ces especes de croisées, la forme bombée leur convient d'avantage. Les deux yeux de bœuf qui se voyent ici sont postiches, & ne peuvent être autorisés que lorsque le comble forme des ressauts à plomb des avant-corps qui les reçoivent.

A la gauche de cette façade se remarque l'élévation du bâtiment qui donne sur la basse-cour des cuisines, qui est tenue beaucoup plus simple, pour ne pas sembler faire partie du principal corps de logis ; néanmoins il faut considérer que comme cette derniere façade ne forme pas d'arriere-corps sensible & que les murs de la cour sont fort peu élevés (voyez le plan du rez-de-chaussée) cette façade est apperçue de l'entrée de cet Hôtel, raison pour laquelle dans ce cas il auroit été nécessaire de la rendre plus ornée, ou de tenir les murs de clôture de la cour plus élevés.

Elévation du côté du Jardin. Planche IV.

Cette façade est composée de deux étages réguliers & d'une mansarde, de trois avant-corps & de deux arriere-corps ; ces derniers ont trois croisées dont la proportion, quoiqu'un peu trop élégante aussi bien que celle des trumeaux, est ce qu'il y a de mieux dans cette élévation. Les trumeaux des deux avant-corps des extrémités

Hôtel d'Humieres. ſont trop maſſifs étant comparés avec ceux-ci, & principalement avec ceux de l'avant-corps du milieu; leurs écoinçons & la proportion des croiſées du premier étage ne ſont pas ſupportables, non plus que les arcades du rez-de-chauſſée dont la petiteſſe des piédroits, la richeſſe des impoſtes, des archivoltes, des conſoles & des ornemens qui ſoutiennent le balcon préſentent un aſſemblage trop confus. L'abus de placer des avant-corps en trop grande quantité dans une façade de peu d'étendue, eſt la ſource de toutes les irrégularités que nous n'avons que trop occaſion de remarquer; il ſemble qu'on ne puiſſe faire un bâtiment ſans fronton, que pour cela il faille un avant-corps, & comme il eſt encore aſſez d'uſage de terminer un bâtiment par des pavillons, on les y admet indifféremment ſans prendre garde aux différens rapports qu'ils doivent avoir entr'eux, ni à leur proportion, qui ſelon les diverſes occaſions enſeigne à faire choix d'une diviſion relative & à l'ordonnance des dehors & à la diſtribution intérieure. En effet ſi deux pavillons & un avant-corps paroiſſent néceſſaires dans un Hôtel de trente à quarante toiſes de face, faut-il pour cela les admettre dans un bâtiment qui n'en a que vingt ou vingt-quatre? Dans ce cas il vaudroit mieux, ce me ſemble, former deux pavillons aux extrémités laiſſant le reſte liſſe, ou au contraire placer un avant-corps dans le milieu & faire deux arriere-corps ſeulement dans le reſte de la façade.

CHAPITRE XXV.

Deſcription de l'Hôtel du Maine, ſitué rue de Bourbon.

Hôtel du Maine. CET Hôtel fut commencé en 1716 ſur les deſſeins de Mr. de Cotte, premier Architecte du Roi, par ordre de Madame la Princeſſe de Conty, ſeconde Douairiere. En 1719 il fut vendu à Mr. le Duc du Maine qui le fit achever; il appartient aujourd'hui à Mr. le Prince de Dombes, fils ainé de cette Maiſon.

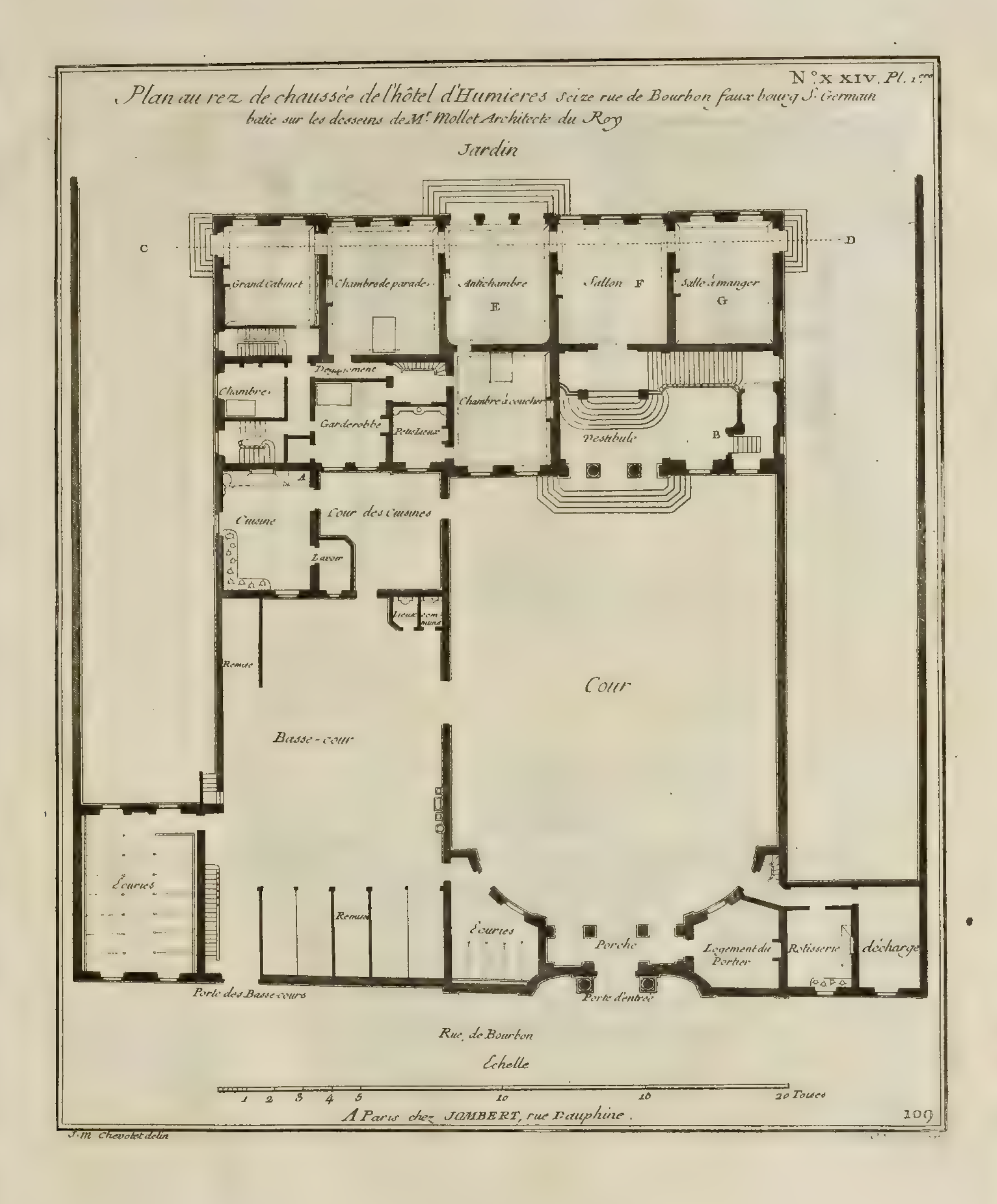
Plan du rez-de-chauſſée. Planche premiere.

Le principal corps de logis de ce bâtiment eſt double & a 27 toiſes de face du côté du jardin ſur 9 de profondeur; à la gauche de la cour eſt une aile deſtinée pour les Officiers de la Maiſon, & à la droite une autre dans laquelle ſont diſtribuées les offices & cuiſines. Les écuries & les remiſes de cet Hôtel ſont ſituées de l'autre côté de la rue, le terrain aſſez borné n'ayant pas permis de les renfermer de ce côté.

La forme de la principale cour n'eſt pas heureuſe; nous avons plus d'une fois obſervé qu'il étoit eſſentiel qu'elle eut de longueur la diagonale d'un quarré formé ſur ſa largeur; nous avons auſſi avancé que lorſqu'il n'étoit pas poſſible de lui donner cette proportion, on pouvoit la faire quarrée, mais qu'il ne falloit jamais ſortir de ces deux formes, principalement lorſqu'il s'agiſſoit de la cour d'une maiſon de quelque importance. Cependant ici bien loin d'y remarquer l'une ou l'autre de ces dimenſions, elle ſe trouve avoir 19 toiſes de largeur ſur 15 & demi de profondeur, ce qui la rend barlongue au lieu d'être oblongue. On auroit pû éviter cette forme vicieuſe en élevant des murs de clôture aux extrémités du grand avant-corps A B; alors il en ſeroit réſulté deux avantages aſſez conſidérables, l'un que cette cour auroit acquis une proportion convenable, l'autre que ces murs élevés ſeulement de 9 pieds de hauteur auroient maſqué la diſparité qui ſe remarque entre les deux ailes placées ſur les côtés de cette cour (voyez la Planche III) dont

N.° X XIV. Pl. 1.re

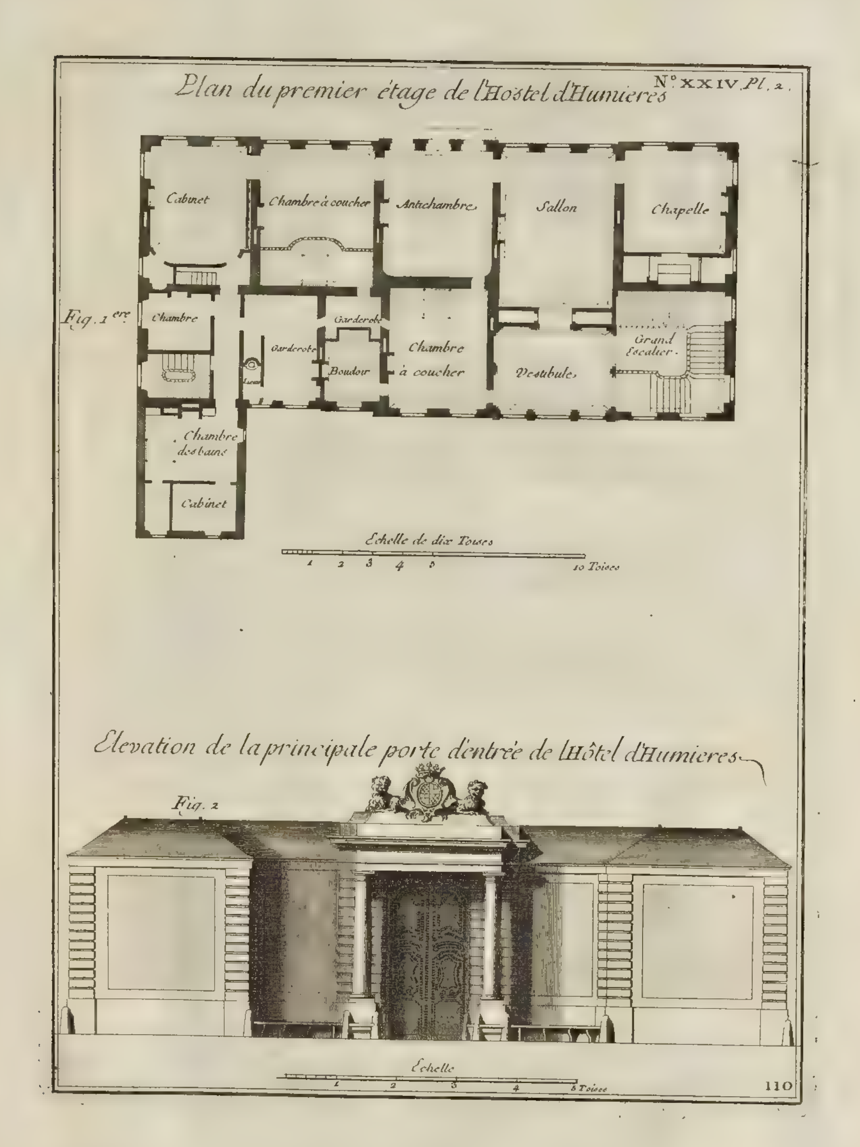
Plan au rez de chaussée de l'hôtel d'Humieres scize rue de Bourbon faux bourg S.t Germain batie sur les desseins de M.r Mollet Architecte du Roy

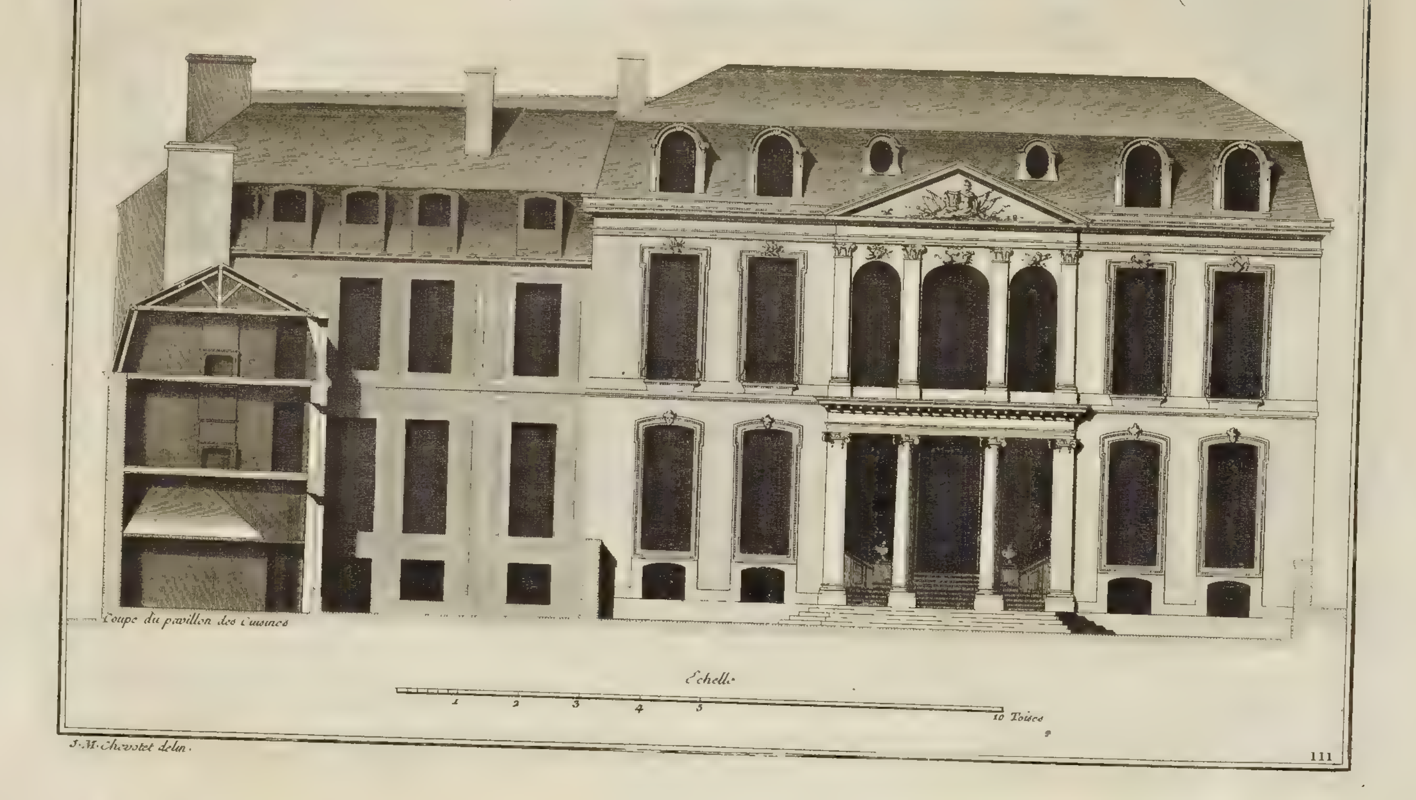


A Paris chez JOMBERT, rue Dauphine.

J. M. Chevotet delin




Plan du premier étage de l'Hostel d'Humieres
N.° XXIV. Pl. 2.
Fig. 1.ere
Cabinet
Chambre à coucher
Antichambre
Sallon
Chapelle
Chambre
Garderobe
Garderobe
Boudoir
Chambre à coucher
Vestibule
Grand Escalier
Chambre des bains
Cabinet
Echelle de dix Toises
1 2 3 4 5
10 Toises
Elevation de la principale porte d'entrée de l'Hôtel d'Humieres
Fig. 2
Echelle
1 2 3 4
6 Toises
110


N°XXIV. Pl. 3.
Elevation de la Façade de l'Hostel d'Humieres du côté de la cour
Coupe du pavillon des Cuisines
Echelle
1
2
3
4
5
10 Toises
J. M. Chevotet delin.
111

N°. XXIV. Pl. 4.

Elevation de la Façade de l'Hôtel d'Humieres du côté du Jardin qui donne sur la riviere

Echelle

1 2 3 4 5 10 Toises

dont celle à gauche a deux petits étages & une manſarde, & celle à droite où ſont les cuiſines n'a qu'un rez-de-chauſſée, à l'exception de deux pavillons ſur la rue qui ſont ſimétriques entr'eux, ainſi qu'on le voit Planche II. Les murs propoſés auroient caché ces ailes diſſemblables, qui n'ont d'ailleurs chacune à part aucune analogie avec l'ordonnance du principal corps de logis, ce qui auroit dû engager à laiſſer ignorer ces bâtimens. Cette négligence, qui ne ſeroit pas tolérable dans une maiſon particuliere, devient un défaut eſſentiel de convenance dans un édifice de l'importance de celui dont nous parlons, deſtiné dès ſon origine à la réſidence d'une perſonne du premier rang. Hôtel du Maine.

Le milieu de ce bâtiment au rez-de-chauſſée eſt occupé par un veſtibule ſur la cour & par un ſallon ſur le jardin, qui de ce côté communique à de beaux appartemens; à la gauche du veſtibule en eſt un autre qui annonce le grand eſcalier qui monte au premier étage, & à la droite un troiſiéme veſtibule ſervant de dégagement pour les Officiers & pour l'aile des cuiſines. Il ſemble que ce dernier veſtibule auroit dû avoir une communication libre par des entrecolonnes avec celui du milieu, comme on l'a obſervé à la gauche, toutes ces pieces d'un facile accès ſervent à annoncer la magnificence d'un édifice, & contribuent plus que toute autre choſe à diſtinguer la maiſon d'un grand Seigneur d'avec celle d'un particulier, pourvû néanmoins que le reſte du bâtiment ait la grandeur & le nombre des pieces de parade & de ſociété convenable, & que la décoration intérieure & extérieure y répondent, ce qui ne ſe remarque pas dans cet Hôtel où les façades ſont fort ſimples & où la proportion des pieces n'eſt pas ſuivant les loix preſcrites par les regles de l'art. Le ſallon, par exemple, eſt trop petit & de mauvaiſe forme, les chambres à coucher ſont trop quarrées, elles ne ſont pas aſſez précédées de pieces d'importance, les garderobes y ſont en trop petite quantité, elles ſont d'ailleurs éclairées par de petites cours que la hauteur du bâtiment rend ſombres & peu ſalubres. La ſalle à manger eſt au premier étage, il n'y a pas même d'endroit convenable pour la placer au rez-de-chauſſée, il faut ſervir à manger à découvert par la petite cour des cuiſines; enfin il n'y a pas aſſez de commodités dans cet Hôtel, ni pour l'uſage des maîtres ni pour le ſervice des domeſtiques, défaut trop eſſentiel pour avoir paſſé ſous ſilence ces obſervations, & qui me feroit douter que M. de Cotte, dont nous avons d'excellens ouvrages, ait été l'Architecte de ce bâtiment.

Plan du premier étage. Planche II. Figure premiere.

Ce plan ne donne que la diſtribution du premier étage du principal corps de logis, ayant déja obſervé que l'aile à gauche ne conſiſtoit que dans un rez-de-chauſſée & que celle à droite ne compoſoit que des appartemens particuliers qui au premier étage n'ont aucune communication avec ce plan. Le grand eſcalier donne entrée dans une antichambre qui conduit à un appartement de ſociété, & dans une ſeconde antichambre qui mene à deux appartemens complets munis de quelques garderobes, &c. La Chapelle ſe trouve ſituée dans l'un des angles de ce bâtiment du côté du jardin; non-ſeulement elle paroît placée peu convenablement étant au premier étage, mais encore elle eſt trop près de la ſalle à manger, ce qui eſt contre la bienſéance, ainſi que nous l'avons obſervé ailleurs.

Elévation du côté de l'entrée. Figure deuxiéme.

Cette Figure repréſente la façade du côté de la rue, au milieu de laquelle eſt la porte d'entrée ornée d'un Ordre de pilaſtres Ioniques ſurmonté d'une corniche

Hôtel du Maine.

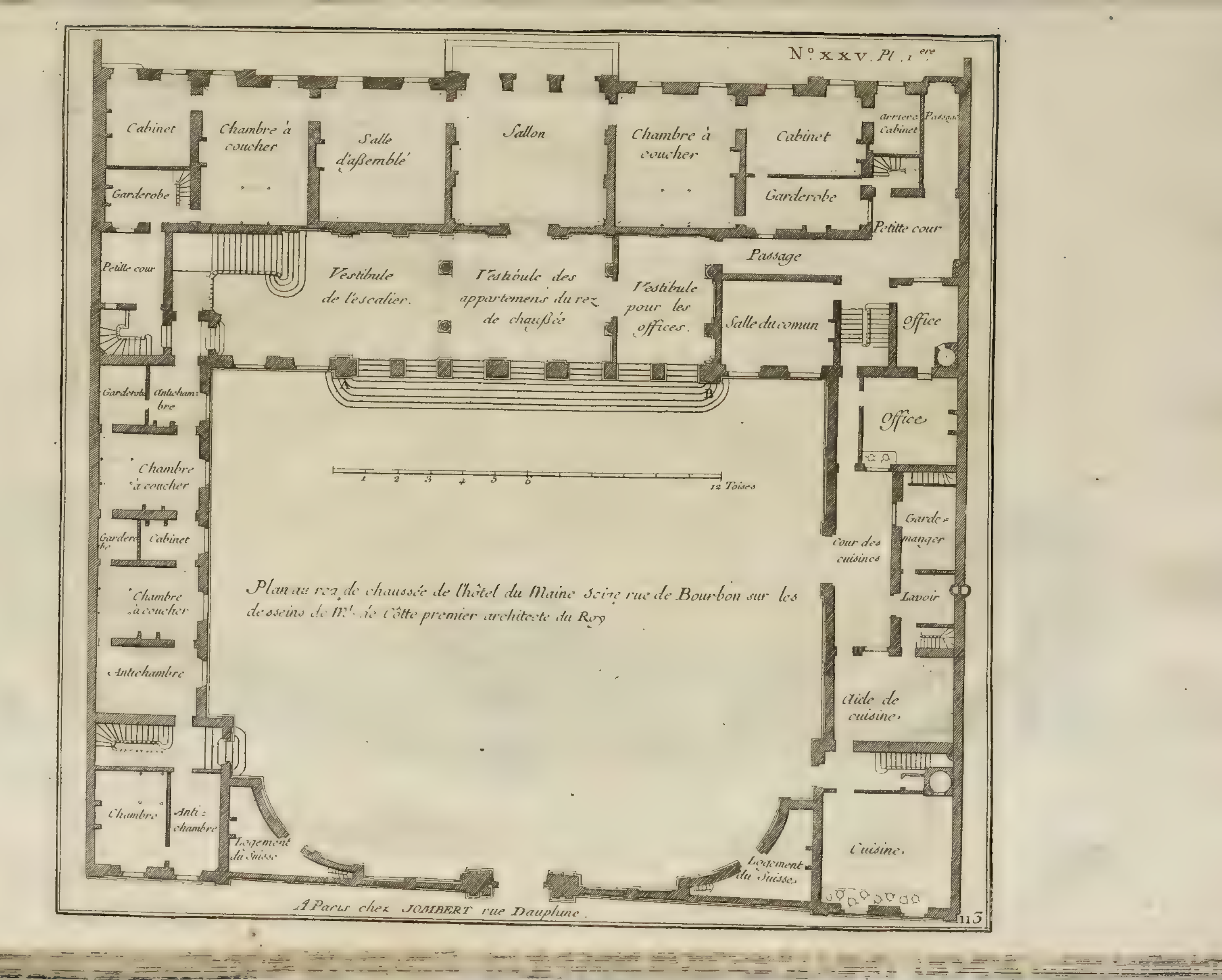
& d'une frise circulaires qui renferment un cartel dans lequel est une inscription. Ce genre de décoration dont nous n'avons que trop d'exemples, est une licence qui doit s'éviter dans toute ordonnance réguliere, pour les raisons que nous avons déja observées plus d'une fois. Les murs de face qui accompagnent cette porte sont ornés de chaines de refends dont les intervalles sont revêtus de tables saillantes d'une proportion assez convenable à l'Ordre moyen qui préside dans la décoration de ce frontispice. Ces murs sont couronnés d'une balustrade dont la hauteur s'unit avec celle de l'entablement de la porte. A l'égard des pavillons des extrémités de cette façade, ils se ressentent de la négligence qui se remarque dans la décoration des ailes de ce bâtiment. Nous avons déja blâmé cette négligence extérieure que l'on apperçoit dans la plupart de nos édifices un peu considérables, où la façade du côté de la rue n'annonce point la magnificence intérieure, ce qu'il seroit cependant nécessaire d'observer pour la décoration d'une Capitale.

Elévation du côté de la cour. Planche III.

L'avant-corps du milieu de cette façade occupe sept ouvertures de croisées; il semble beaucoup trop considérable pour l'étendue du bâtiment & par rapport aux arriere-corps qui paroissent inégaux entr'eux, l'aile droite étant moins élevée que l'aile gauche, ainsi que nous l'avons déja remarqué & qu'on peut le voir dans les deux coupes des extrémités de cette élévation. L'inégalité des trumeaux de l'avant-corps produit un défaut de simétrie qui n'est pas excusable, quoique les opposés soient égaux. Le fronton qui couronne l'Attique & qui n'est point soutenu dans la hauteur du bâtiment par un corps particulier paroît ajoûté après coup, il falloit laisser régner la mansarde, ou continuer l'Attique, comme on l'a observé dans la façade du côté du jardin. Au surplus l'un & l'autre paroissent également inutiles dans ce bâtiment, où il est contre la bienséance d'appercevoir au-dessus des appartemens habités par des maîtres de la premiere importance, des logemens destinés à des hommes subalternes, ce qui donne à cet Hôtel l'aspect d'une maison particuliere plutôt que celui d'un édifice considérable, principalement ici où la décoration n'a rien de recommandable que quelques ornemens distribués sans choix & sans convenance. D'ailleurs les archivoltes qui retournent sur les impostes ne sont pas à imiter, non plus que la largeur des corps ou chaines de refend qui est sans proportion, enfin l'on peut observer que les combles de ce bâtiment sont trop considérablement élevés relativement à la hauteur de la façade.

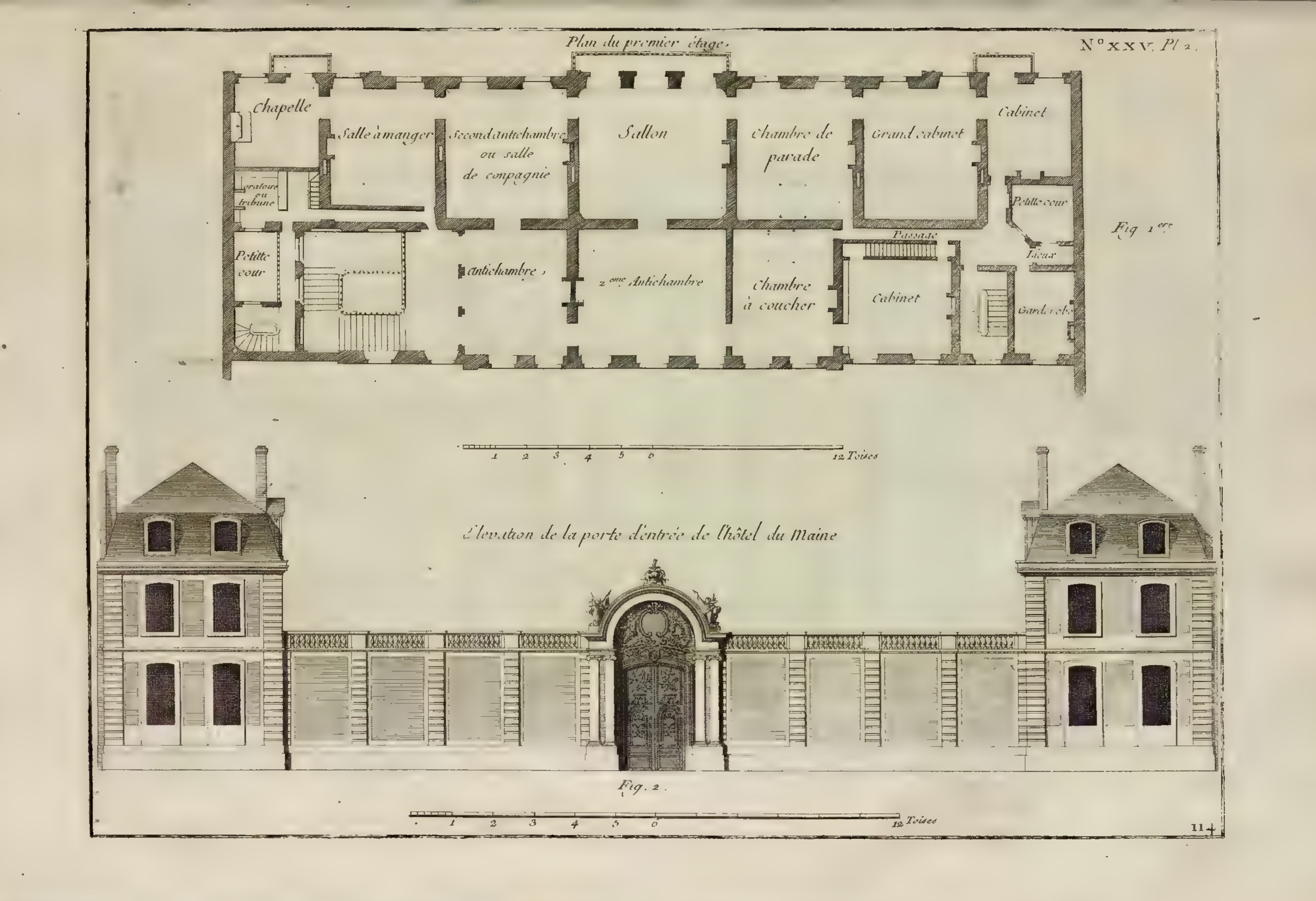
Elévation du côté du Jardin. Planche IV.

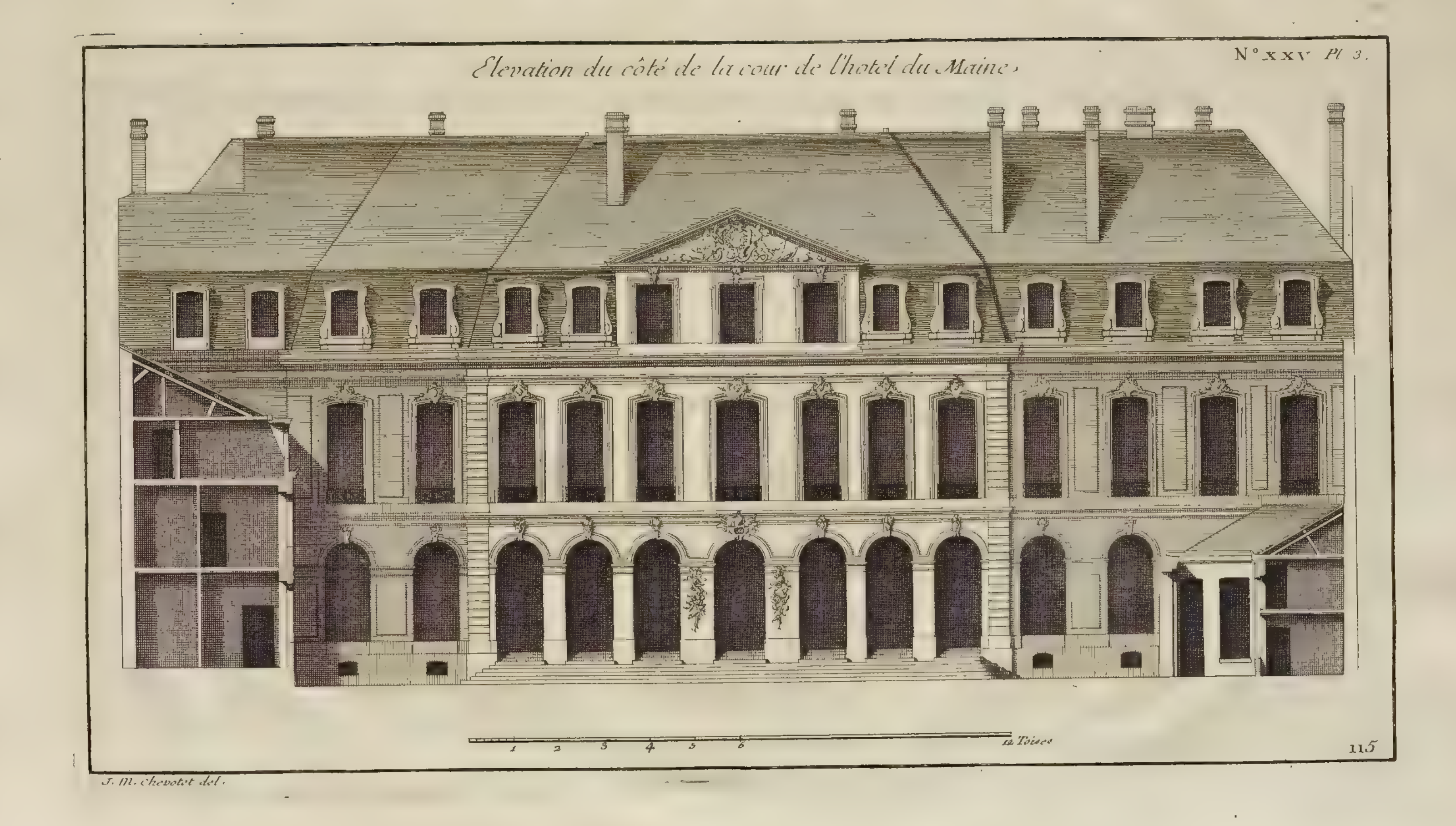
Cette façade est plus réguliere que celle dont nous venons de parler; un avant-corps de trois arcades en occupe le milieu, deux pavillons de trois croisées en terminent les extrémités, & les arriere-corps en contiennent le même nombre. Cette uniformité est cependant peu convenable dans les différens ressauts d'une façade où le nombre 2, 3, 5 est préférable, à moins que l'étendue du bâtiment ne permette pas cette différence, auquel cas il vaut mieux n'affecter qu'un avant-corps dans le milieu ou deux pavillons aux extrémités, autrement cette égalité produit un effet désagréable, ainsi qu'on peut le remarquer dans cette élévation. Il est vrai que les trumeaux d'inégale largeur forment des espaces différens dans les arriere-corps; mais comme ce qui se remarque essentiellement au premier aspect dans un bâtiment est la comparaison des pleins avec les vuides, lorsque leur nombre est en raison d'égalité, l'on fait involontairement abstraction de la différente largeur des trumeaux pour ne remarquer que les bayes des croisées, & lorsqu'elles se rencontrent les mêmes par-tout, elles produisent une monotonie qui

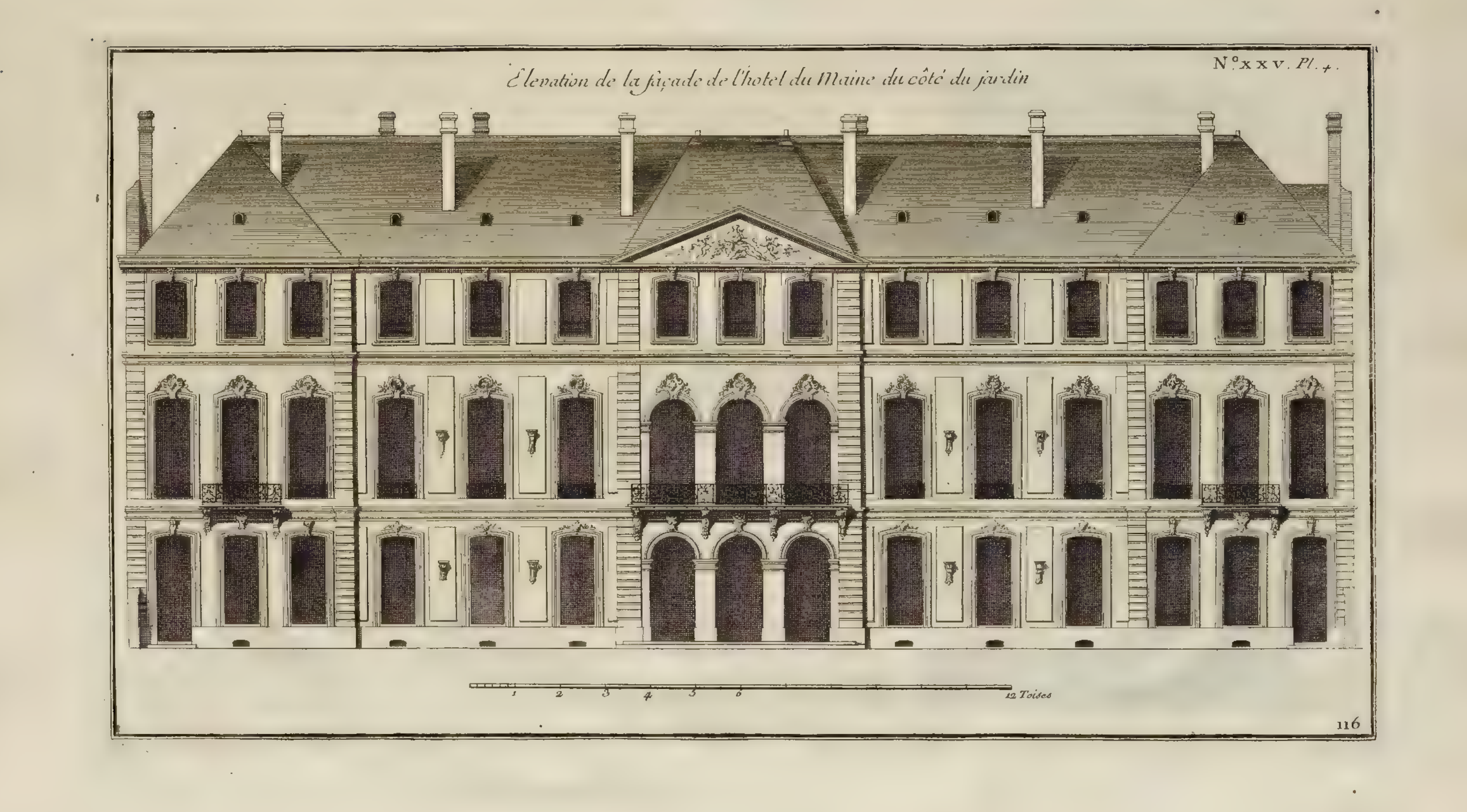


Plan au rez de chaussée de l'hôtel du Maine scize rue de Bourbon sur les desseins de Mr. de Cotte premier architecte du Roy

A Paris chez JOMBERT rue Dauphine.


N° XXV. Pl. 2.
Plan du premier étage.
Chapelle
Salle à manger
Second antichambre ou salle de compagnie
Sallon
Chambre de parade
Grand cabinet
Cabinet
Oratoire ou tribune
Petite cour
Antichambre
2.eme Antichambre
Chambre à coucher
Passage
Cabinet
Petite cour
Lieux
Garde robe
Fig. 1.ere
1 2 3 4 5 6 12 Toises
Elevation de la porte d'entrée de l'hôtel du Maine
Fig. 2.
1 2 3 4 5 6 12 Toises
11


Elevation du côté de la cour de l'hotel du Maine.
N° XXV Pl 3.
1 2 3 4 5 6
12 Toises
115
J. M. Chevotet del.



Élevation de la façade de l'hotel du Maine du côté du jardin
N.° XXV. Pl. 4.
1 2 3 4 5 6
12 Toises
116

Coupe du grand corps de logis de l'hotel du Maine

Élevation de la façade en aîle

Côté de la rue

Côté du Jardin

1 2 3 4 5 6 12 Toises

n'eſt agréable que dans l'unité d'une façade ſans avant-corps, laquelle ſans cette uniformité pécheroit contre la ſimétrie, qui fait une des beautés eſſentielles de la décoration. Hôtel du Maine.

Pour maſquer l'inégalité des trumeaux dans cette façade, l'on a affecté des tables dans ceux des arriere-corps afin de les ſubdiviſer, mais cela n'y remédie qu'en apparence; les claveaux du premier étage ſont auſſi beaucoup trop élevés, ils le ſont moins du côté de la cour, parce que c'eſt un entablement qui ſoutient la manſarde, au lieu qu'ici c'eſt un plinthe qui ſépare cet étage d'avec l'Attique, de maniere qu'il n'y a aucune ſorte d'entablement dans cette façade, ce qui compoſe une Architecture qui a trop peu de relief, & qui eſt ſans graces & ſans fierté: les avant-corps d'ailleurs ont trop peu de ſaillie, & les ornemens qui les décorent n'ont aucune analogie avec la ſimplicité générale qui régne dans cette élévation.

Coupe & profil pris ſur la longueur du bâtiment. Planche V.

Cette Planche dans l'une de ſes extrémités offre le développement de l'intérieur du principal corps de logis, où ſe remarque au rez-de-chauſſée la coupe du veſtibule, au travers des entrecolonnemens duquel on découvre le grand eſcalier, enſuite le ſallon dont la ſimplicité de la décoration annonce que cette piece eſt plûtôt une antichambre ou une eſpece de veſtibule du côté du Jardin, qu'un ſallon qui doit indiquer la magnificence des appartemens placés de ce côté.

Au premier étage ſe voit la ſeconde antichambre & le ſallon, ce dernier eſt décoré avec quelque richeſſe, mais ſon ordonnance d'un goût peſant n'en mérite pas plus d'éloges, les portes étant trop petites, la partie du milieu trop grande & les pilaſtres d'à côté, d'une proportion trop courte & revêtus d'ornemens peu convenables.

Au-deſſus de ces appartemens ſe voit l'intérieur de l'Attique au-deſſus duquel eſt exprimé le dévelopement des combles conſtruits à deux égouts dans toute la longueur du Bâtiment à l'exception de l'avant corps du milieu du côté du Jardin qui eſt en platte-forme, & du côté de la cour où à la place de l'Attique on a pratiqué une manſarde, ainſi que nous l'avons déja obſervé.

L'aîle de Bâtiment qui ſe remarque ici eſt celle placée à gauche dans le plan du rez-de-chauſſée, PL. I, dont nous avons déja blâmé la ſimplicité, eu égard à l'ordonnance du principal corps de logis & à celle de la porte d'entrée dont on voit la coupe à l'extrêmité de cette façade du côté de la rue.



CHAPITRE XXVI.

Description de l'Hôtel de Torcy, rue de Bourbon.

Hôtel de Torcy.

CET Hôtel fut bâti en 1714 par Mr. Boffrand, qui est le premier qui ait fait construire dans cette partie du Faubourg St. Germain une maison un peu considérable. Après avoir été bâti il fut vendu à M. le Marquis de Torcy, Ministre & Secrétaire d'Etat, & il est occupé aujourd'hui par la Veuve de ce Ministre.

Plan au rez-de-chaussée des basses-cours & des caves pratiquées sous le principal corps de logis. Planche premiere.

Le terrain de cet Hôtel est d'environ 23 toises de largeur: au milieu est pratiquée une cour principale de 10 toises sur environ 14 de profondeur; aux deux côtés sont deux basses-cours qui contiennent des Bâtimens pour les écuries, les remises, & les cuisines distribuées avec assez d'œconomie, eu égard à la grandeur de tout le principal corps de logis. On peut remarquer d'une part que les écuries sont très-nombreuses pour le peu de remises, & de l'autre que les cuisines sont fort éloignées du Bâtiment, ce qui occasionne de servir à découvert. Les offices, les buchers, & les caves au vin sont sous le principal corps de Bâtiment & de 3 pieds de profondeur plus bas que le rez-de-chaussée de la cour. Comme pour arriver au bel étage il faut monter treize marches, ce qui en rend les appartemens très-salubres, cela donne environ 9 pieds de hauteur à ces souterrains.

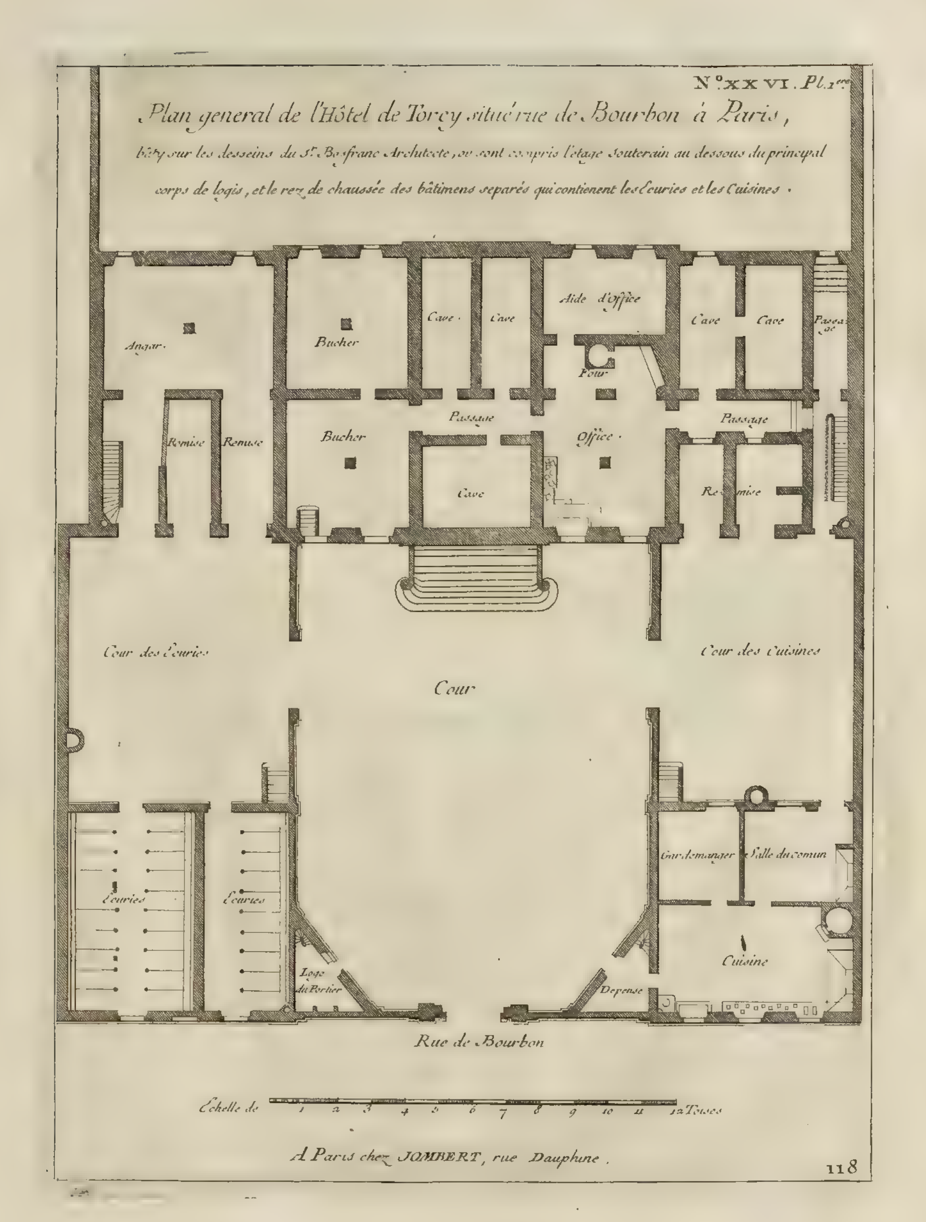
Plan du rez-de-chaussée du principal corps de logis. Planche II.

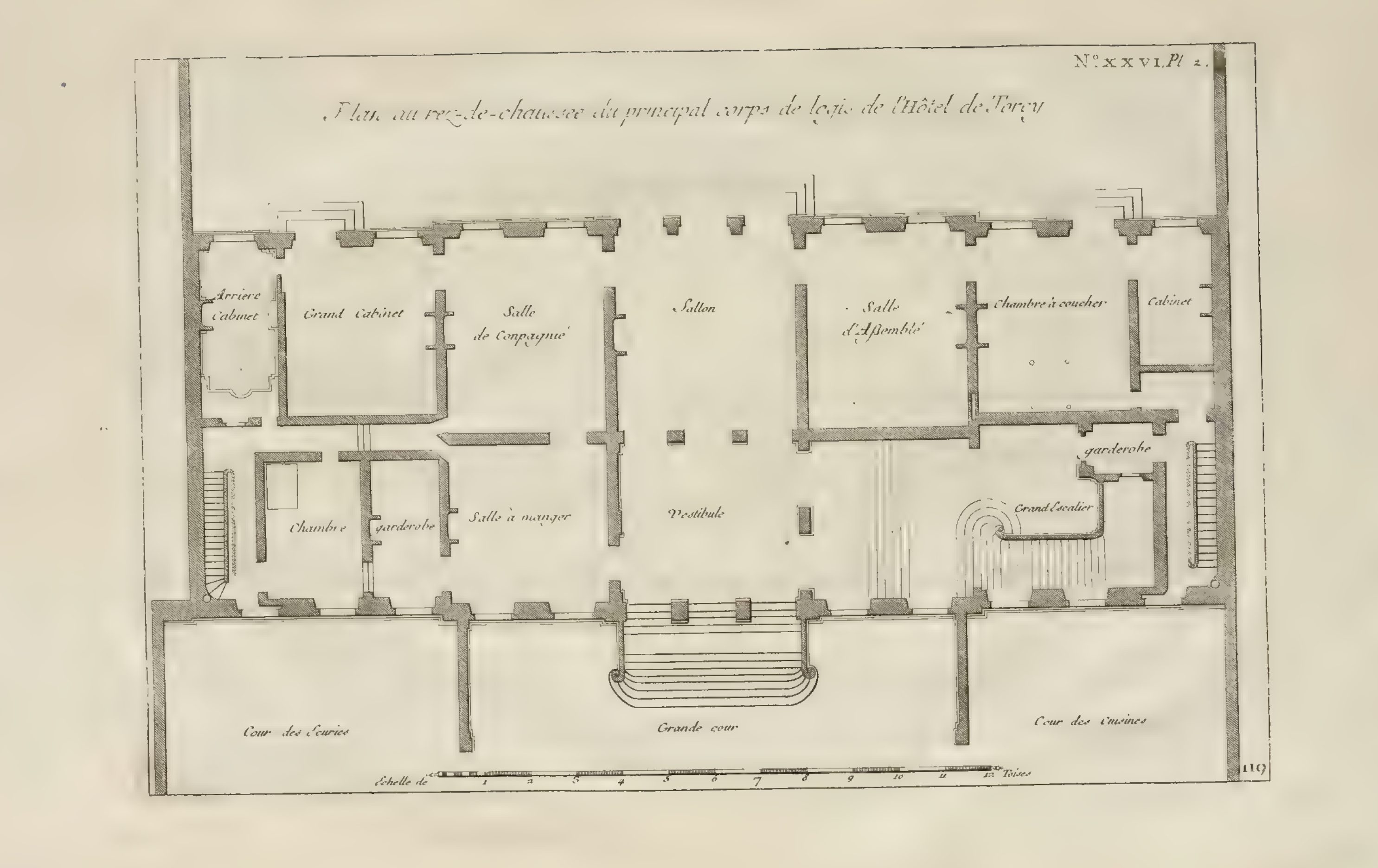
La distribution de ce plan est double, un vestibule de forme quarrée donne entrée en face à un salon placé dans le milieu du Bâtiment, d'un côté à un grand escalier pour monter au premier étage, & de l'autre à une salle à manger. A droite sur le jardin est distribué un bel appartement de parade, & à gauche un appartement de société pourvus des commodités qui leur sont nécessaires; toutes ces grandes pieces sont régulieres, d'une simétrie fort exacte, & d'une proportion très-estimable. Le grand escalier est spacieux & fort bien annoncé du vestibule, il seroit seulement à souhaiter que la premiere rampe fût du côté du mur de refend, plûtôt que sur le mur de face; premierement elle s'appercevroit mieux du vestibule, secondement l'épaisseur des marches ne couperoit pas la hauteur des croisées, ce qui pouvoit s'éviter ici: le pallier du premier étage auroit même été mieux situé du côté de la cour, ainsi qu'on peut le remarquer sur la Planche suivante.

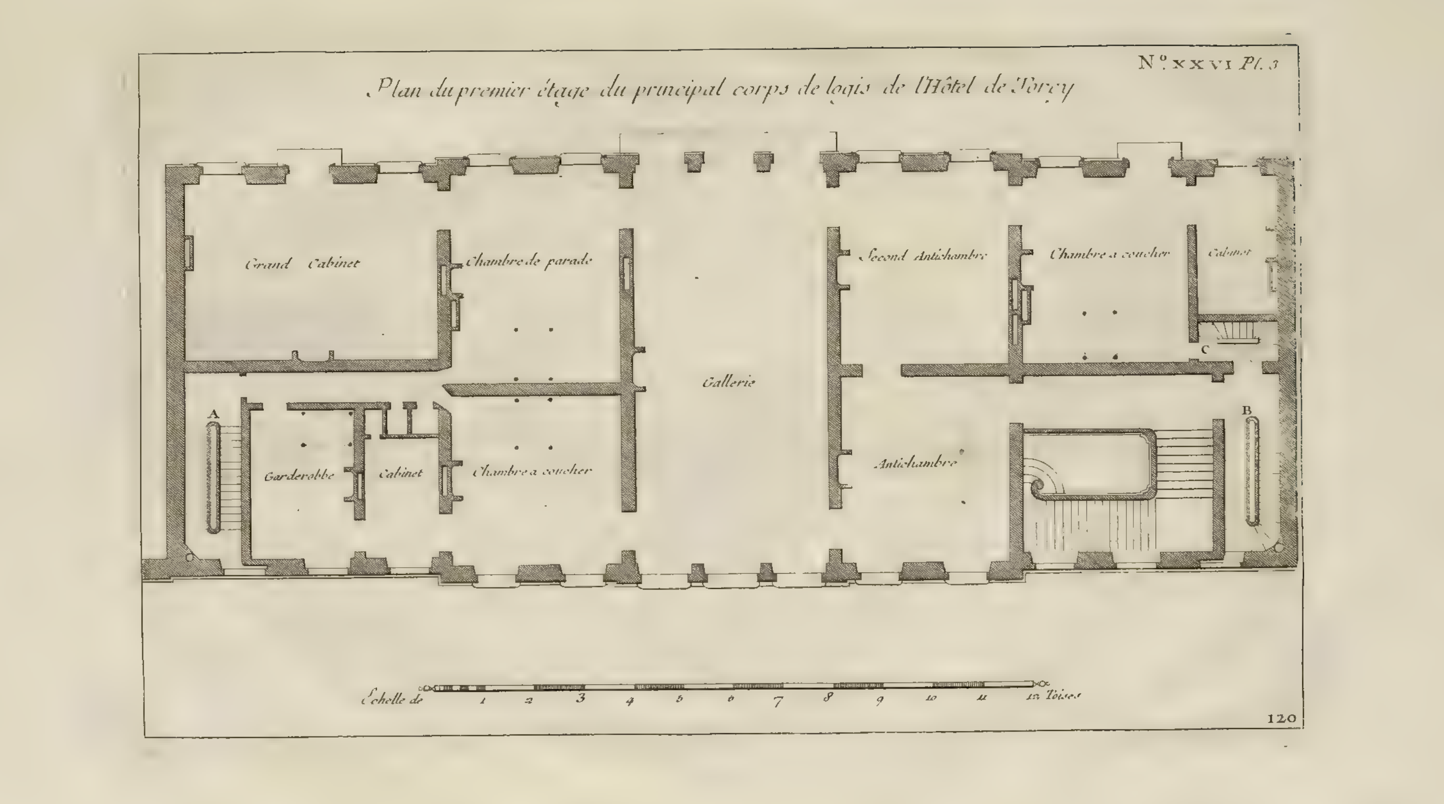
Plan du premier étage. Planche III.

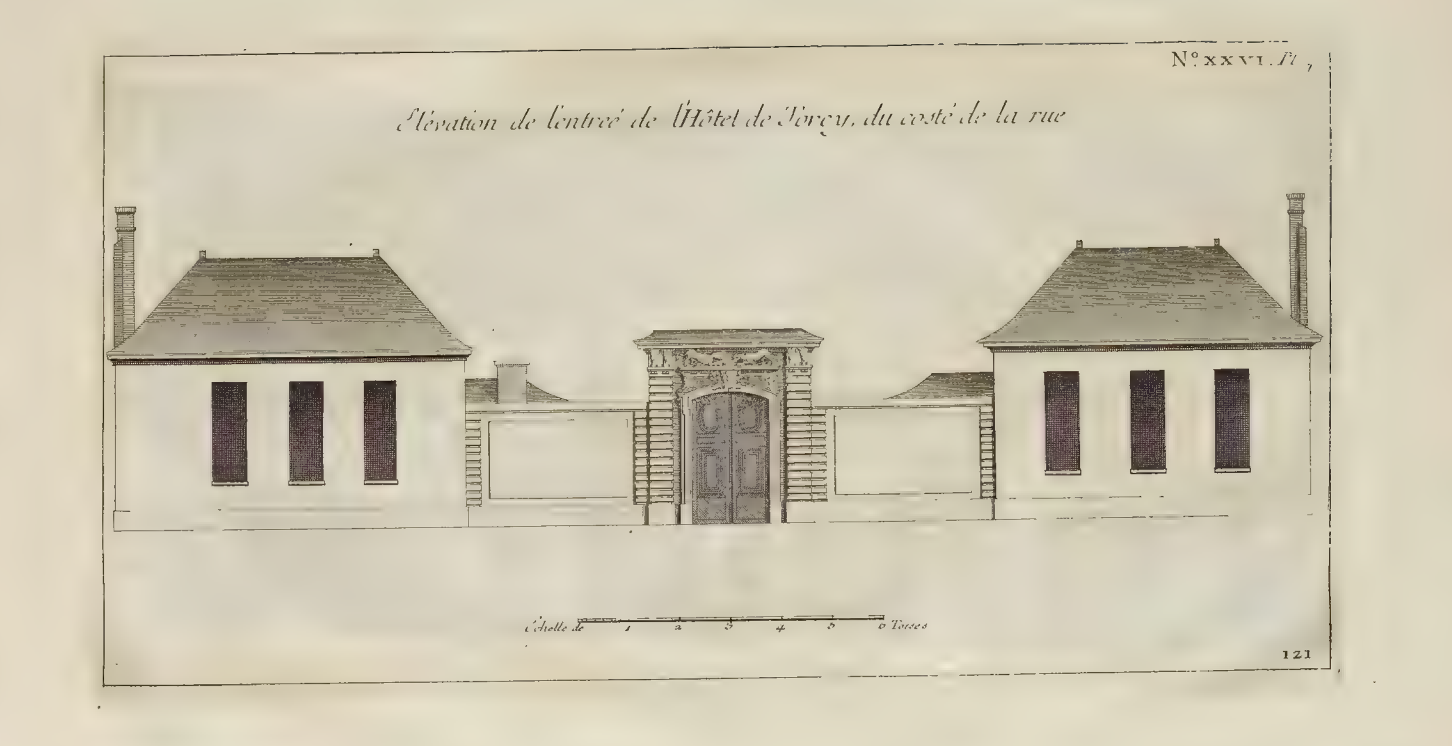
Les appartemens de ce premier étage sont séparés dans le milieu du Bâtiment par une grande piece qui en occupe toute la profondeur & qui sert de communication à l'appartement placé à sa droite & aux deux qui sont à sa gauche; ces derniers dégagent par l'escalier A qui monte de fond, ainsi qu'aux entresoles pratiquées sur la garderobe & le petit cabinet. L'escalier B monte aussi de fond, ce qui procure de grandes commodités aux appartemens, de même que l'escalier C qui monte à une entresole pratiquée au-dessus du petit cabinet. Toutes les grandes pieces de ce plan sont assujetties au même diamétre de celles du rez-de-chaussée, les murs de refend étant les mêmes; dans ces derniers sont exprimés les tuyaux de cheminée des appartemens de dessous & des offices.

Elévation


N°. XXVI. Pl. 1.re
Plan general de l'Hôtel de Torcy situé rue de Bourbon à Paris,
bâty sur les desseins du Sr. Boffranc Architecte, ou sont compris l'étage souterain au dessous du principal
corps de logis, et le rez de chaussée des bâtimens separés qui contienent les Ecuries et les Cuisines.
Angar.
Bucher
Cave
Cave
Aide d'Office
Cave
Cave
Four
Passage
Passage
Remise
Remise
Bucher
Office
Cave
Remise
Cour des Ecuries
Cour des Cuisines
Cour
Gardemanger
Salle du comun
Ecuries
Ecuries
Cuisine
Loge du Portier
Depense
Rue de Bourbon
Echelle de 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 Toises
A Paris chez JOMBERT, rue Dauphine.
118


N°. XXVI. Pl. 2.
Plan au rez-de-chaussée du principal corps de logis de l'Hôtel de Torcy
Arriere Cabinet
Grand Cabinet
Salle de Compagnie
Sallon
Salle d'Assemblé
Chambre à coucher
Cabinet
garderobe
Chambre
garderobe
Salle à manger
Vestibule
Grand Escalier
Cour des Ecuries
Grande cour
Cour des Cuisines
Echelle de 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 Toises
119


N°. XXVI Pl. 3
Plan du premier étage du principal corps de logis de l'Hôtel de Torcy
Grand Cabinet
Chambre de parade
Gallerie
Second Antichambre
Chambre a coucher
Cabinet
C
A
Garderobbe
Cabinet
Chambre a coucher
Antichambre
B
Echelle de 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 Toises
120


N°. XXVI. Pl. 7
Élévation de l'entrée de l'Hôtel de Torcy, du costé de la rue
Échelle de 1 2 3 4 5 6 Toises
121

N°. XXVI. Pl. 5.

Élévation de la façade de l'Hôtel de Torcy du côté de la cour

Echelle de 1 2 3 4 5 6 Toises

Élévation de la façade de l'Hôtel de Torcy du costé du jardin

Échelle de 1 2 3 4 5 6 Toises

Elévation du côté de la rue. Planche IV.

Le milieu de cette élévation est occupé par la porte qui donne entrée à cet Hôtel; la forme de sa baye est bombée, sa proportion quoiqu'un peu basse est relative au caractere des piédroits qui l'accompagnent. Nous avons dit ailleurs que la proportion des portes dépendoit en quelque sorte de leur forme, que celles en plein ceintre exigeoient plus de hauteur que toutes les autres, & qu'en général, lorsque les Ordres ne présidoient pas dans une ordonnance, on pouvoit quelquefois s'écarter de la sévérité des regles; mais nous le répétons ici, ce ne doit être qu'à la faveur d'une grande expérience qu'un Architecte peut franchir les préceptes de l'art. C'est pour cette raison qu'il seroit à désirer que tous les hommes habiles voulussent s'accorder, sur la diversité des proportions, afin que ceux qui n'en ont qu'une foible connoissance, ne prennent point ces licences pour autant de beautés positives. Au reste la proportion totale de cette porte est très-bonne à imiter, ayant de largeur les sept huitiémes de sa hauteur; il seroit seulement à souhaiter que les ornemens y fussent traités avec moins de légéreté, ne devant pas douter qu'il est indispensable que la masse de ces derniers ait un parfait rapport avec les membres d'Architecture qui leur donnent occasion. Les deux pavillons des extrémités de cette façade sont trop simples, & la simétrie y paroît un peu négligée; nous avons déja blâmé plus d'une fois cet abus dont on fait un trop fréquent usage dans la décoration extérieure de nos bâtimens. Hôtel de Torcy.

Elévation du côté de la cour. Planche V.

La décoration de cette façade quoique traitée avec beaucoup de simplicité est néanmoins d'une proportion très-agréable, & prouve bien qu'un bâtiment élevé par un homme d'un vrai mérite n'a pas besoin du secours des ornemens pour plaire aux connoisseurs. On peut remarquer dans l'ordonnance extérieure de cet Hôtel les formes piramidales que nous avons applaudies à l'Hôtel Amelot bâti par le même Architecte; celui-ci qui est beaucoup plus simple ne lui cede en rien, quoique dans un genre différent. Cette façade n'a ni Ordres d'Architecture ni corps de réfend, & ne doit sa beauté qu'à l'élégance & à la proportion des parties qui la composent; genre d'Architecture trop peu estimé aujourd'hui, & qui cependant dans une maison particuliere devroit avoir la préférence sur tout ce que nos Dessinateurs introduisent dans leurs productions.

Les arriere-corps des extrémités de cette façade sont tenus encore beaucoup plus simples que la partie qui compose le principal corps de logis, lequel est observé seulement de la largeur de la cour c'est-à-dire d'environ 11 toises; autrement si l'on avoit voulu décorer uniformement toute l'étendue de ce bâtiment qui a 23 toises trois pieds, il en auroit non-seulement fallu changer l'ordonnance, mais encore diminuer la hauteur pour donner à cet édifice le caractere d'un Hôtel considérable, ce qui auroit été opposé à l'œconomie qu'on s'étoit proposée dans la premiere intention de la bâtisse de celui-ci. Ces considérations font toujours l'éloge d'un Architecte, lorsque dans une façade d'une assez grande étendue il sçait faire régner par le secours des proportions une simplicité agréable, qui en satisfaisant le spectateur, le dédommage d'une décoration plus somptueuse à laquelle il sembloit devoir s'attendre, & dont cependant il n'a aucun regret, trouvant de quoi se satisfaire dans ce qui lui cause de l'admiration.

Elévation du côté du jardin. Planche VI.

Hôtel de Torcy.

Cette façade eſt compoſée d'un grand avant-corps double & de deux arriere-corps, leſquels ſont tenus moins élevés, ce qui donne un air de prééminence à toute la partie du milieu de ce bâtiment qui eſt très-avantageux. En général cette élévation differe de la précédente en ce que celle-ci eſt compoſée de deux étages réguliers & d'un Attique, au lieu que l'autre eſt formée d'une eſpece de ſoubaſſement de deux étages réguliers & d'une manſarde. L'Attique dont il eſt ici queſtion forme extérieurement avec le premier étage une hauteur commune qui en ajoûtant de la ſimplicité à cette ordonnance, lui donne un air de grandeur que Mr. Boffrand a toujours ſçu répandre dans toutes ſes productions. L'entablement qui ſoutient la manſarde des arriere-corps déſigne la hauteur du plancher intérieur qui ſépare dans le principal corps de logis le premier étage d'avec l'Attique, ſans pour cela diviſer les maſſes de cette façade par de petites parties. C'eſt cette conſidération qui a porté l'Architecte de ce bâtiment à préférer dans bien des occaſions un Ordre qui embraſſe deux étages, lorſqu'il les a fait préſider dans ſes édifices, au lieu d'exprimer par des corniches la hauteur de chaque plancher, ce qui ſuivant ce ſiſtême, peut être applicable à la décoration d'une maiſon particuliere où la dépenſe des Ordres ne peut avoir lieu.

Il ſemble qu'il ſeroit à déſirer qu'on eut ſupprimé les impoſtes des arcades dans le principal avant-corps, elles diviſent la hauteur des étages qui fait tout le mérite de cette maniere de décorer. Les croiſées bombées de l'Attique qui interrompent l'aſtragale tenant lieu d'architrave à l'entablement ſupérieur, peuvent auſſi être regardées comme une licence que nous remarquons ici bien moins par eſprit de critique que pour n'en pas conſeiller l'uſage inconſidérément; ces genres de licences perdent toujours à être imitées & ne réuſſiſſent que quand elles ſont hazardées par un grand maître qui ſçait dédommager le ſpectateur par la beauté des maſſes, de maniere à ne lui pas donner le loiſir de s'appercevoir de quelques parties acceſſoires qui ſont effacées par la beauté de l'ouvrage entier.

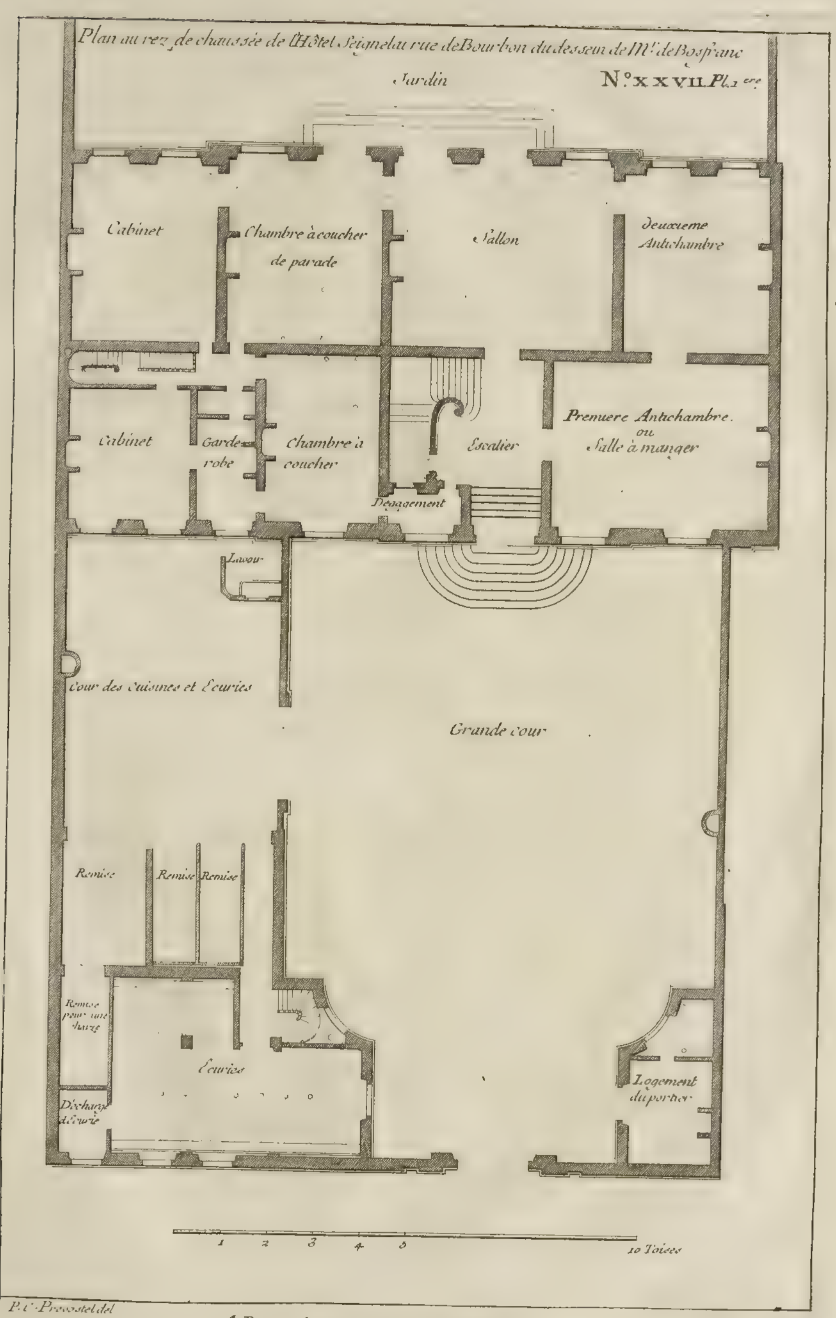
CHAPITRE XXVII.

Deſcription de l'Hôtel de Seignelai, ſitué rue de Bourbon.

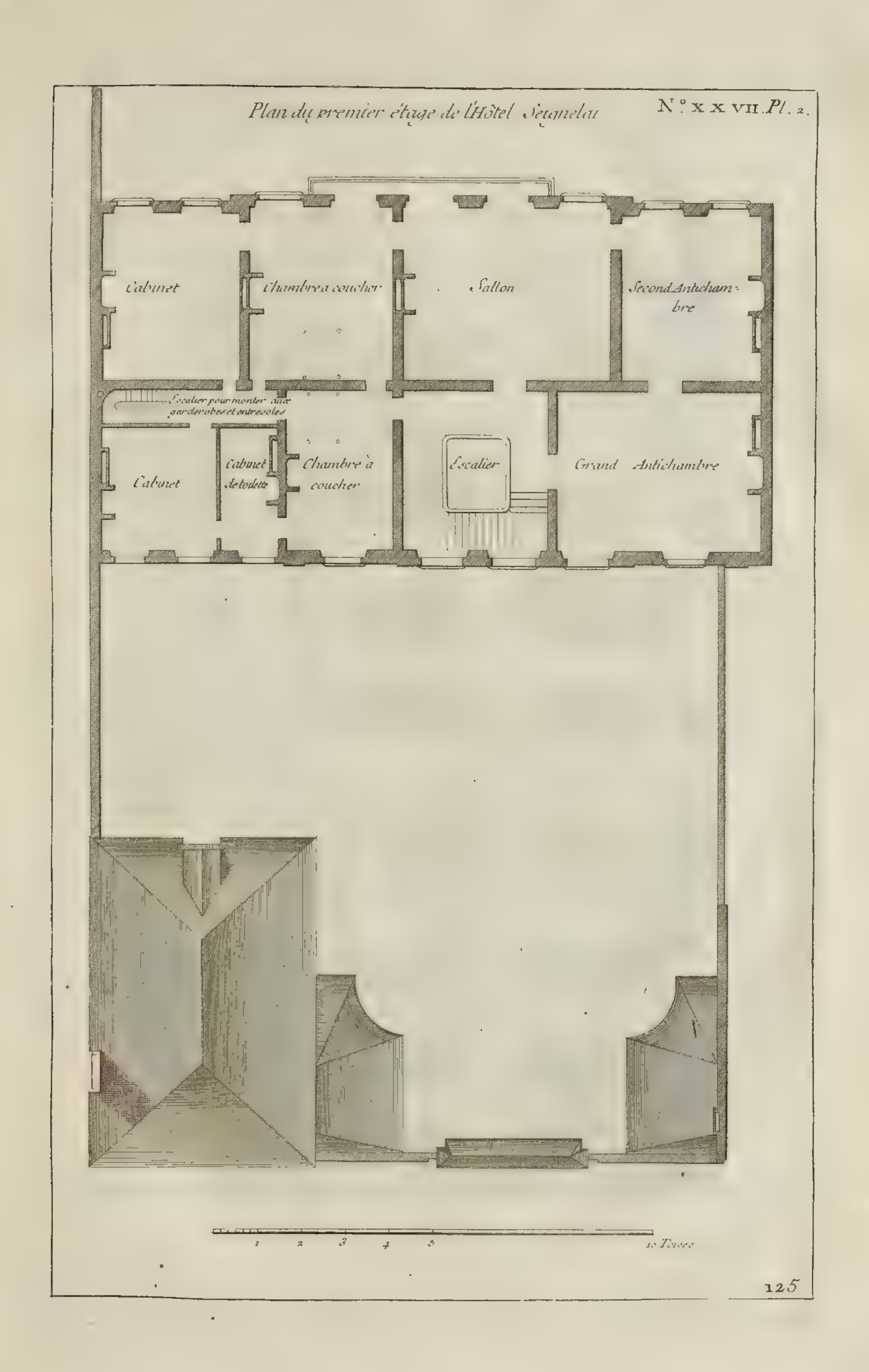
CET Hôtel fut élevé par Mr. Boffrand en 1716, qui l'a bâti après l'Hôtel de Torcy & qui l'a vendu enſuite à Mr. le Marquis de Seignelay; il eſt occupé aujourd'hui par Madame la Ducheſſe de Modene. C'eſt dans cet Hôtel qu'on a vû pendant long-tems la fameuſe Bibliotheque de Mr. Colbert.

Plan au rez-de-chauſſée. Planche I.

La diſtribution de ce plan eſt très-réguliere: une cour d'environ 9 toiſes de largeur ſur 13 de profondeur, donne entrée à un corps de logis double compoſé d'un très-bel appartement de parade ſur le jardin, & d'un appartement de commodité ſur la cour principale & ſur la baſſe-cour. Le grand eſcalier eſt placé dans le veſtibule, lequel eſt élevé, ainſi que tout le rez-de-chauſſée du ſol de la cour, de ſix pieds & demi, ce qui procure au-deſſous de cet étage ainſi élevé, les cuiſines & offices ſous terre qui dégagent par la baſſe-cour, au bout de laquelle du côté de la rue ſont pratiquées des remiſes & des écuries diſtribuées d'une maniere fort ingénieuſe & qui contiennent au-deſſus des chambres pour les domeſtiques. A la

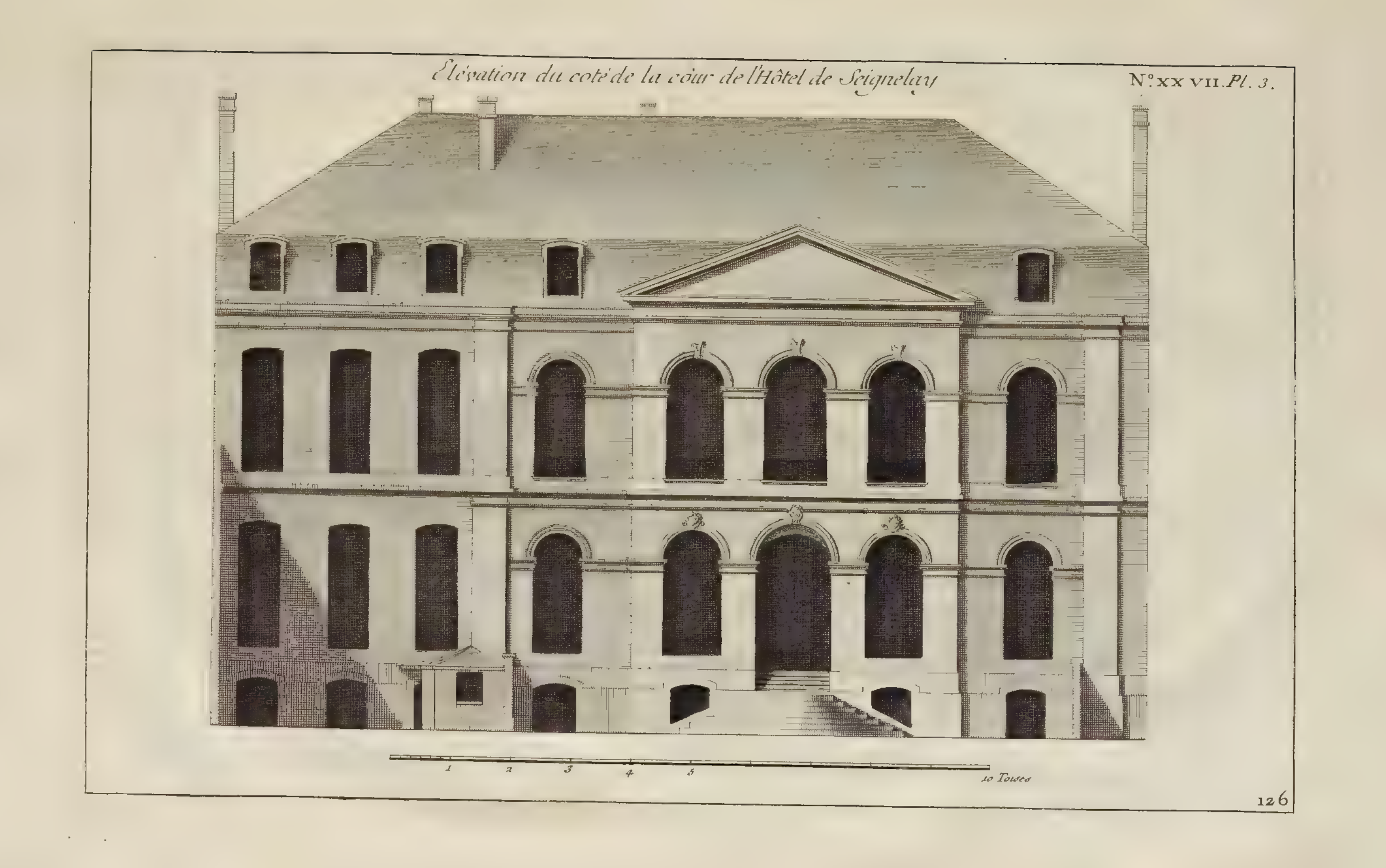


P. C. Prevostel del.


Plan du premier étage de l'Hôtel Seignelai
N°. XXVII. Pl. 2.
Cabinet
Chambre a coucher
Sallon
Second Antichambre
Escalier pour monter aux garderobes et entresoles
Cabinet
Cabinet de toilette
Chambre à coucher
Escalier
Grand Antichambre
1 2 3 4 5 10 Toises

Élévation du coté de la cour de l'Hôtel de Seignelay

N°. XX VII. *Pl.* 3.



126

N.° XXVII Pl. 4.

Élévation du côté du jardin de l'Hôtel de Segnelay du dessein de M.r de Boffranc

Echelle de 1 2 3 4 5 10 Toises

droite de la cour du côté de l'entrée est distribué un logement pour le portier, dont l'extérieur simétrise avec le corps de bâtiment des écuries qui lui est opposé, & qui concourt à donner de l'élégance à la forme de la cour principale. Hôtel de Seignelay.

Plan du premier étage. Planche II.

La distribution du premier étage est absolument la même que celle du plan dont nous venons de parler, à l'exception des bâtimens du côté de la rue dont on voit ici les combles & sous lesquels sont distribués les greniers & au-dessous en entresoles les logemens des domestiques de la basse-cour; ceux des autres domestiques étant dans les mansardes qui terminent la hauteur du principal corps de logis.

Elevation du côté de la cour. Pl. III.

La décoration extérieure de ce bâtiment est dans le même genre que celle de l'Hôtel de Torcy, c'est-à-dire tenue fort simple; mais les proportions, les formes & la simétrie qui y sont exactement observés, tiennnent lieu d'une richesse qui souvent ailleurs ne sert qu'à égarer des vrais principes de la bonne Architecture. Toutes les ouvertures de cette façade sont des arcades en plein ceintre, ornées d'impostes & d'archivoltes, à l'exception de la partie qui donne sur la basse-cour qui est percée par des croisées bombées sans bandeau, pour ne pas sembler faire partie de l'ordonnance générale. Ces croisées paroissent trop élevées pour leur largeur, sans doute elles ont été faites ainsi parce qu'éclairant de petits appartemens au-dessus desquels sont des entresoles, ces croisées deviennent communes à ces pieces pratiquées les unes au-dessus des autres, ce qui n'est pas sans autorité, mais néanmoins dont il ne faut user que dans les parties les moins considérables d'un bâtiment, étant toûjours une licence plus ou moins condamnable par rapport à l'ordonnance & aux proportions de l'Architecture.

Toutes les arcades en plein ceintre sont de largeur inégale, ce qui produit une différence dans leur proportion aussi-bien que dans les claveaux; c'est un genre de licence dont il ne faut pas non plus user trop inconsidérément; voyez ce que nous avons dit ci-devant à ce sujet dans l'Introduction à l'Architecture.

Cette façade comprise entre les deux murs qui déterminent la largeur de la cour, est décorée d'un avant corps qui contient trois arcades & qui est surmonté d'un fronton dont l'entablement horisontal est plus élevé que celui des arrieres-corps. Cette élévation donne un air de supériorité au milieu de cette façade qui réussit fort bien, & que l'on remarque, comme nous l'avons déja dit, dans presque tous les Ouvrages de Mr. Boffrand, lequel, ainsi que nos meilleurs Architectes, a toûjours crû devoir donner la préférence aux masses principales, & leur soumetttre toute les autres parties; mais cette maniere n'appartient qu'aux maîtres de l'Art & ne peut être imitée que très-imparfaitement par les hommes superficiels, qui ne s'attachant le plus souvent qu'aux détails ne peuvent dédommager le Spectateur, par un ensemble général, des licences qu'ils ont introduites dans les parties accessoires.

Elévation du côté du Jardin. Planche IV.

Cette façade est composée d'un grand avant-corps de cinq arcades de deux étages & d'un Attique; le premier étage & l'Attique sont communs & terminés par une corniche qui paroît dans l'exécution trop foible pour sa situation qui est très-élevée; les arrieres-corps, au lieu d'Attique, sont terminés par une mansarde, qui fait piramider la partie du milieu, ces arriere-corps étant inférieurs en hauteur à leur largeur.

CHAPITRE XXVIII.

Defcription de l'Hôtel d'Ancezune, fitué rue de Bourbon.

Hôtel d'Ancezune.

CET Hôtel fut bâti en 1718 fur les deffeins de M*** pour M. le Duc d'Ancezune, gendre de M. le Marquis de Torcy, qui l'occupe aujourd'hui.

Plan au rez-de-chauffée. Planche premiere.

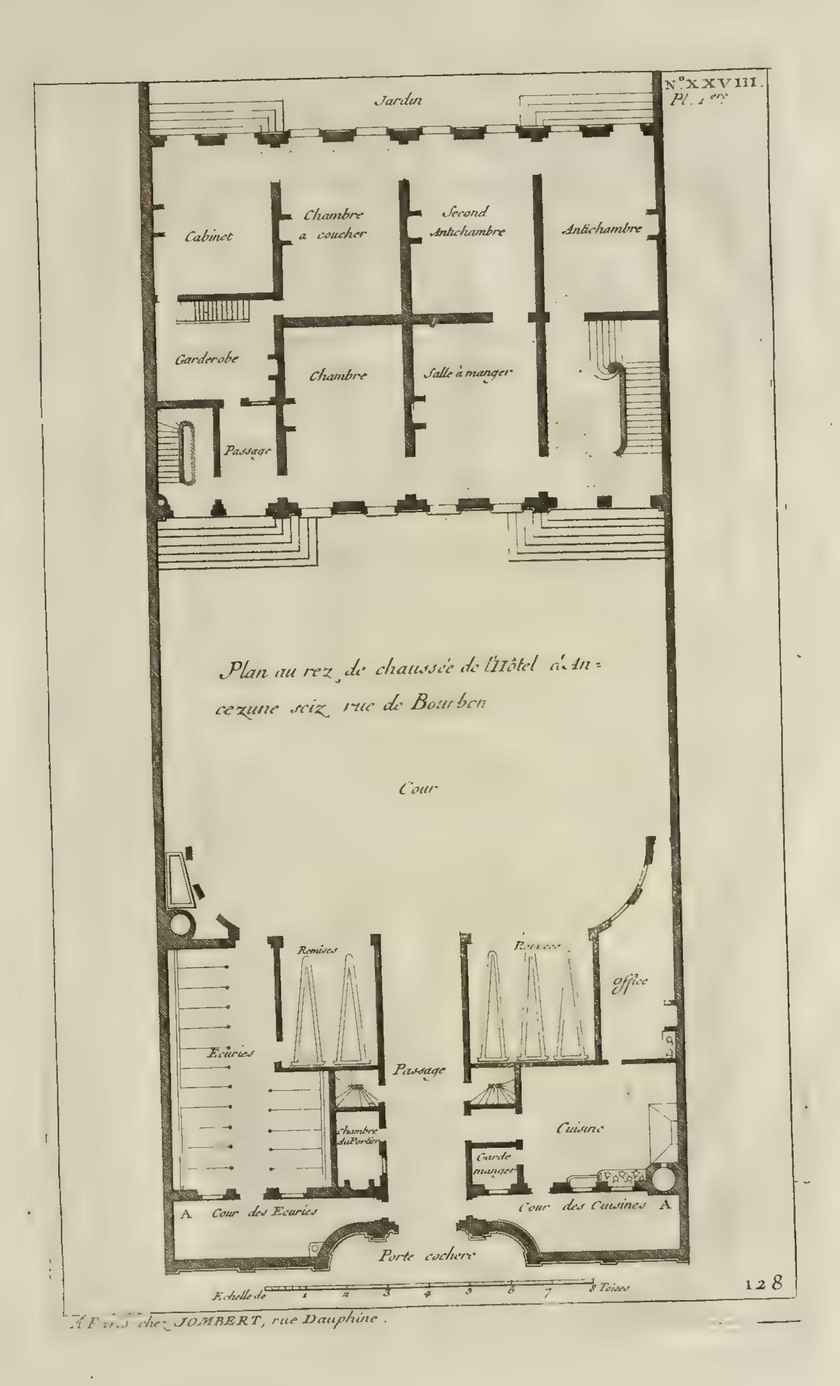
Le terrein de cet Hôtel eft de 12 toifes 1 pied de largeur dans œuvre: le principal corps de logis eft entre cour & jardin; les écuries, les remifes & les cuifines font fur la rue, & fituées d'une maniere fort ingénieufe, fans occuper beaucoup de place, de forte que la diftribution de ces bâtimens eft bonne à mettre en pratique dans un terrein refferré, & où il n'eft pas poffible d'avoir des baffe-cours particulieres pour le dégagement de ces bâtimens, devant compter pour peu de chofe celles qu'on remarque ici. D'ailleurs les eaux de la cuifine auroient pû s'échapper dans la rue auffi-bien que celles des fumiers des écuries, fans avoir pris l'efpace de 9 pieds qu'occupent ces petites cours aux dépens de la profondeur de la cour principale, qui devient d'une forme trop peu profonde. Par là on auroit épargné la dépenfe du double mur de face A, celui de la rue étant fuffifant, ce qui auroit procuré des jours plus confidérables aux écuries & aux cuifines. Les remifes auroient pû auffi être moins profondes, ce qui auroit contribué à faire la cour quarrée, forme la plus convenable lorfqu'on ne peut la pratiquer fur la diagonale, ainfi que nous l'avons recommandé ci-devant. Alors il auroit été mieux d'en fupprimer les arrondiffemens qui ne réuffiffent que dans les cours oblongues, & cela auroit apporté plus de fimétrie dans la décoration de l'ouverture des remifes, fans diminuer de beaucoup l'office, & fans ôter la place de l'auge & du puits qui auroient pû être placés dans l'un des murs mitoyens. Au refte les commodités de ce bâtiment pour ce qui concerne les cuifines, les remifes & les écuries font très-bien obfervées dans ce plan, & font diftribuées à peu près dans le goût de la maifon du deffein de Mr. le Duc, rapportée ci-devant Chapitre XIX, laquelle pourroit bien avoir fervi d'exemple à l'Architecte qui a bâti celle que nous décrivons.

La diftribution du principal corps de logis eft d'une compofition fort ordinaire, elle ne laiffe cependant pas que d'avoir certaines commodités, quoique toutes les pieces foient d'une grandeur uniforme; la fimétrie y eft auffi fort exactement obfervée, ce qui prouve que l'Architecte de ce bâtiment entendoit mieux les dedans que la décoration extérieure, ainfi que nous allons avoir occafion de le remarquer.

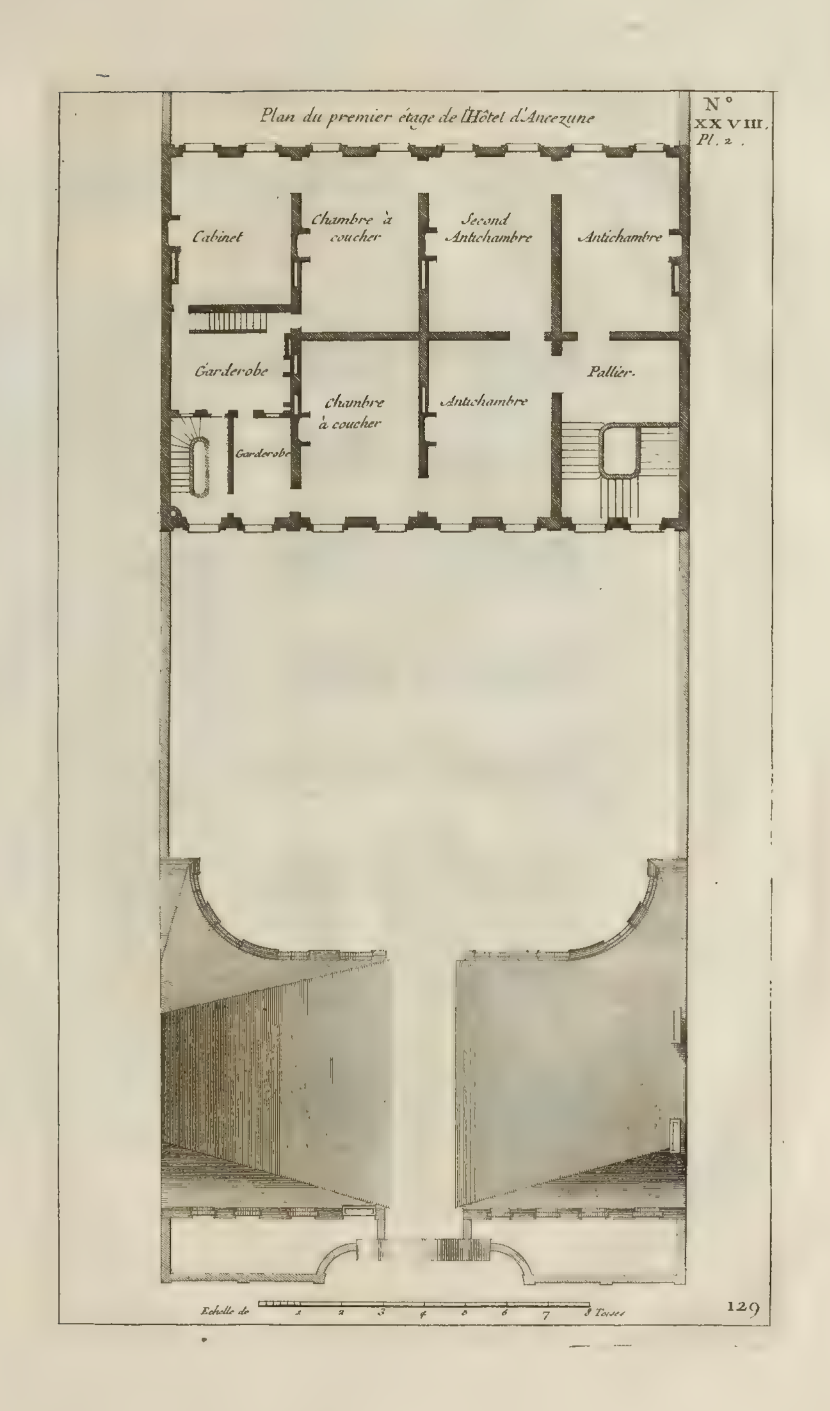
Plan du premier étage. Planche II.

La diftribution de ce plan eft abfolument la même que celle du rez-de-chauffée, le grand efcalier donne entrée à deux antichambres, & celles-ci à toutes les pieces de ce premier étage; du côté de la rue on voit les combles qui couvrent les pieces dont nous avons parlé dans le plan du rez-de-chauffée, & au-deffous des greniers defquelles font pratiquées des entrefoles pour le logement des domeftiques des baffes-cours, ceux des maîtres ayant les leurs dans les manfardes pratiquées au-deffus du principal corps de logis, où l'on monte par l'efcalier à gauche fur la cour exprimé dans ce plan, lequel monte de fond pour le dégagement & le fervice des domeftiques.

N°. XXVIII. Pl. 1ere



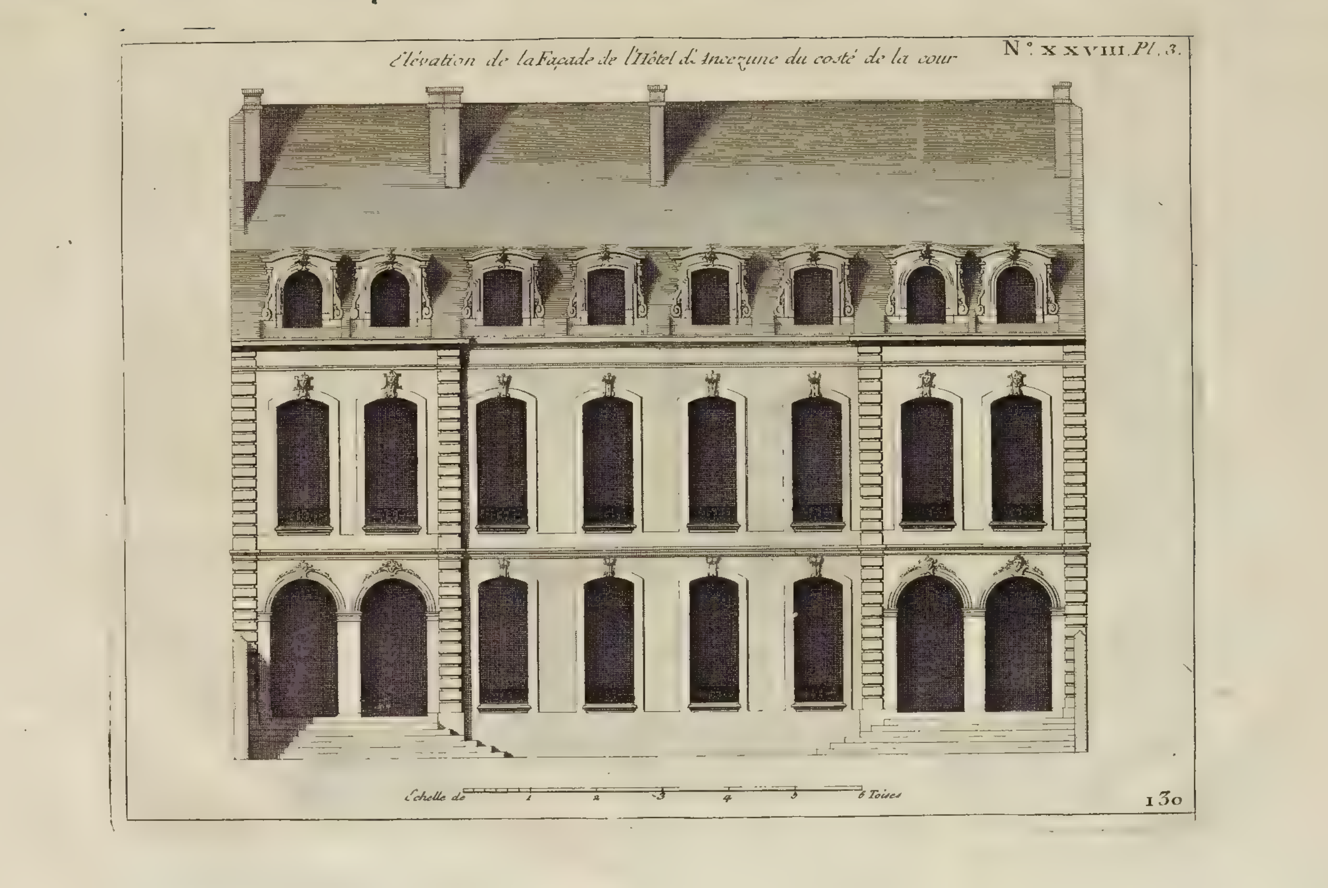
A Paris chez JOMBERT, rue Dauphine.

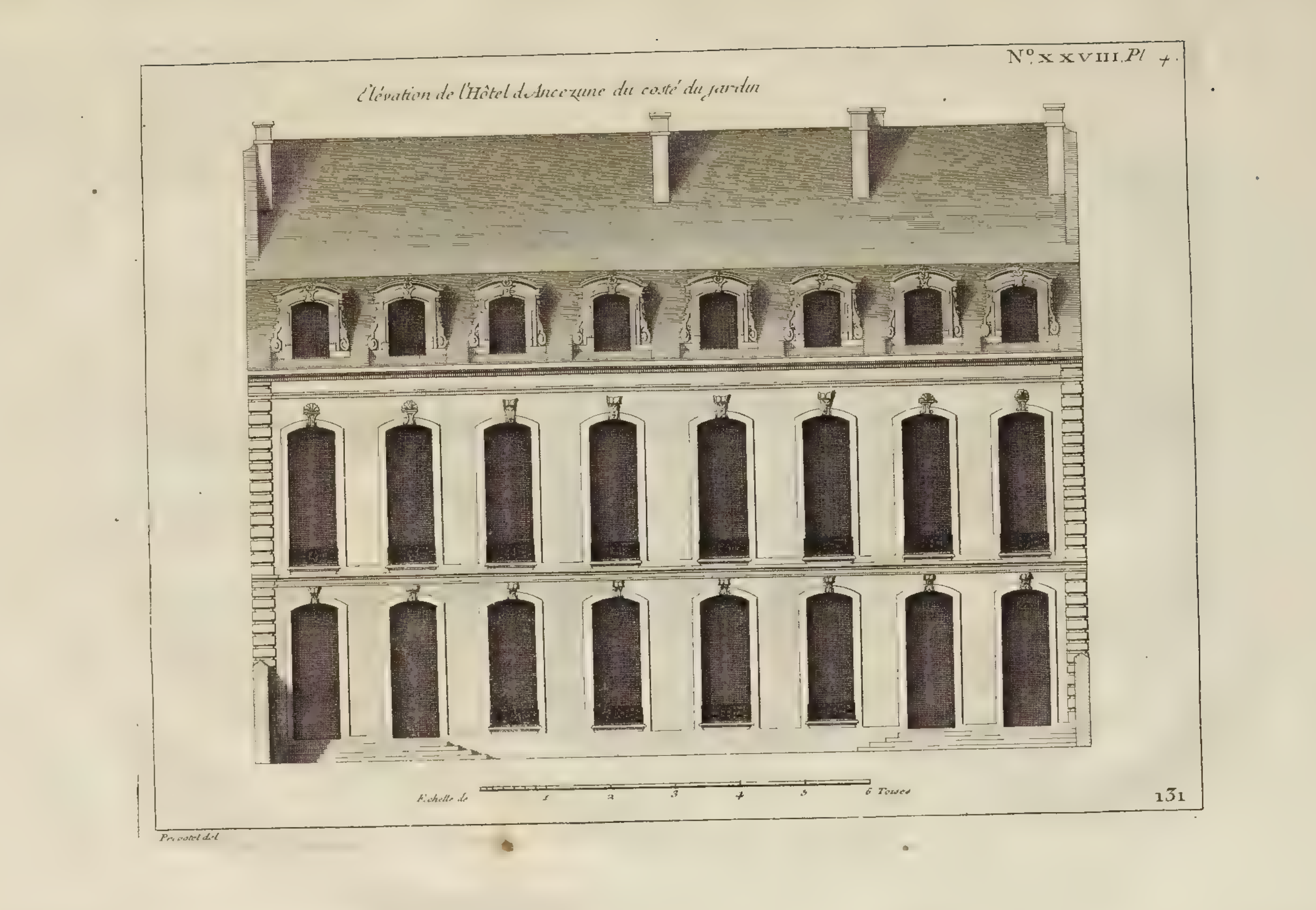

Plan du premier étage de l'Hôtel d'Ancezune
N°
XXVIII.
Pl. 2.
Cabinet
Chambre à coucher
Second Antichambre
Antichambre
Garderobe
Pallier.
Chambre à coucher
Antichambre
Garderobe
Echelle de 1 2 3 4 5 6 7 8 Toises

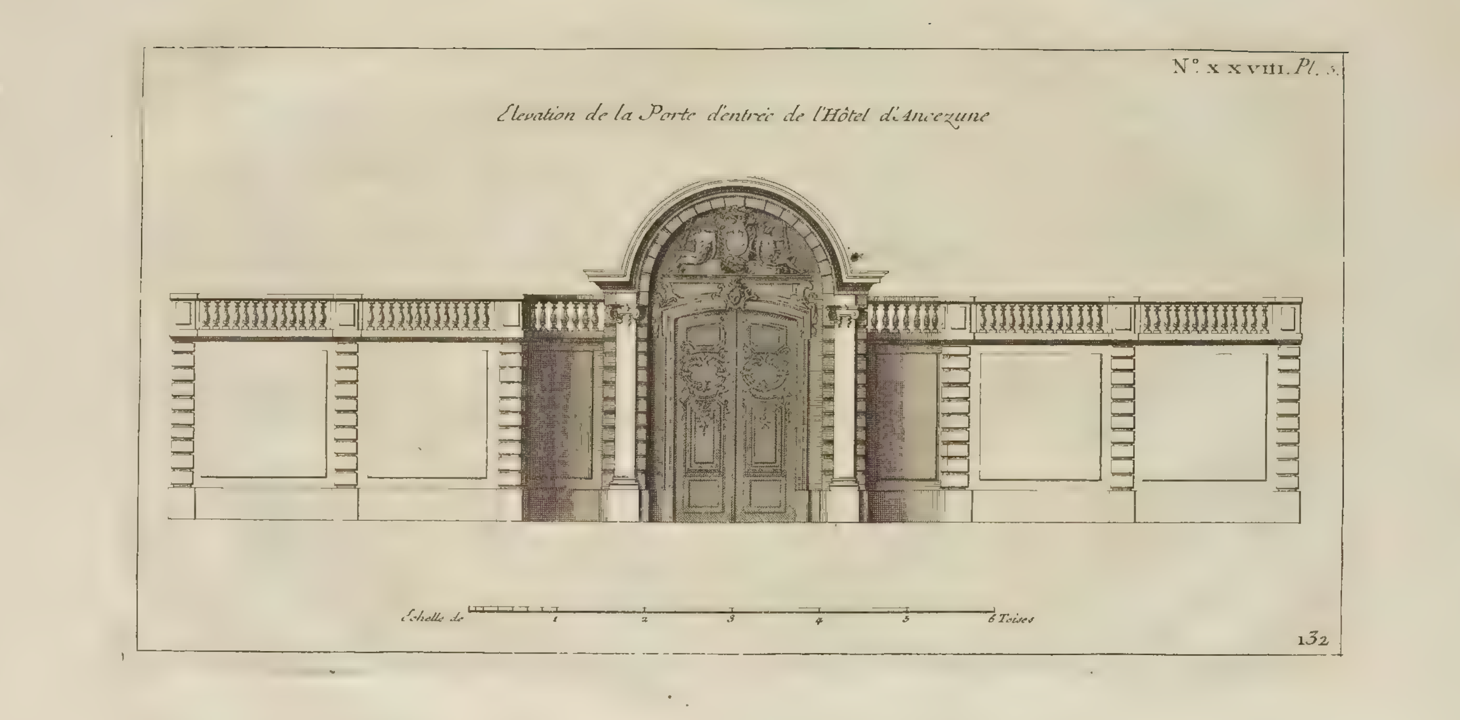


Élévation de la Façade de l'Hôtel d'Ancezune du costé de la cour

N°. XXVIII. Pl. 3.




Élévation de l'Hôtel d'Ancezune du costé du jardin
Echelle de 1 2 3 4 5 6 Toises
Prevotel del.


N°. XXVIII. Pl. 5.
Elevation de la Porte d'entrée de l'Hôtel d'Ancezune
Echelle de 1 2 3 4 5 6 Toises
132

Elévation du côté de la cour. Planche III.

Quelque ſimplicité qu'on ait lieu d'affecter dans la décoration d'un bâtiment, un bon Architecte ne doit pas être diſpenſé d'y obſerver les proportions les plus généralement approuvées. Cependant dans celui-ci où la plus grande partie des diſtributions ſont aſſez ingénieuſes, il ſemble qu'on ait tâché de s'éloigner des regles de l'Art dans l'ordonnance des façades. En effet, les plinthes & les corniches ſont ſans graces, les corps de refend ſans proportions, les croiſées trop ſveltes, les manſardes trop ſurchargées, les piédroits des arcades ſans rapport avec les vuides, &c, de maniere qu'il ſemble que la façade dont nous parlons ſoit élevée pour donner un exemple des défauts qu'il faut ſçavoir éviter pour réuſſir à bâtir ſuivant les principes du goût & ſelon les préceptes des anciens & de nos meilleurs Architectes modernes. Hôtel d'Aiguzune.

Elévation du côté du jardin. Planche IV.

Si les croiſées étoient moins ſveltes & ſi les refends des extrêmités de cette façade étoient ſupprimés, cette ordonnance toute ſimple qu'elle eſt ſeroit préférable à la précédente, quoiqu'en général les profils ni les manſardes n'y ſoient pas traitées avec plus de ſuccès. Il faut cependant convenir que lorſqu'on ne veut pas employer de richeſſe dans un édifice, on doit alors avoir recours aux proportions, elles ſont ſeules capables de dédommager d'une grande ſimplicité, & c'eſt pour cette raiſon qu'on ne ſçauroit trop s'appliquer à connoître les principes de ſon Art quand on veut ſe diſtinguer dans ſa profeſſion, autrement c'eſt abuſer de la confiance de ceux qui nous employent, & rendre mépriſable un Art dont l'excellence fait autant d'honneur à un Architecte habile, qu'il avilit celui qui exerce un talent dont ſouvent il ignore juſques aux élemens.

Elévation de la porte d'entrée. Planche V.

Indépendamment de ce que ce frontiſpice eſt trop orné pour les façades de cet Hôtel, l'on ne peut applaudir à ſon ordonnance dont la proportion de la porte bombée eſt la ſeule partie qui ſoit tolérable, la corniche circulaire, qui eſt d'une largeur immenſe, ne pouvant être ſupportée par les deux pilaſtres qui en reçoivent la retombée; d'ailleurs les ornemens ſont d'un mauvais choix, & la baluſtrade qui couronne les murs qui ſervent d'accompagnement à cette porte eſt tout-à-fait hors de proportion, & vient ſe terminer d'une maniere peu convenable contre l'arriere-corps qui reçoit le pilaſtre, & dont le retour horiſontal de la corniche qui le termine devroit retourner ſur le fuſt de ce même pilaſtre, & non ſur ſon arriere-corps.

Il ſemble qu'ayant eu ſi peu de bien à dire ſur la décoration extérieure de cet Hôtel, nous aurions dû le ſupprimer de cet Ouvrage, mais non-ſeulement il étoit anciennement gravé, mais auſſi nous avons averti que nous ſaiſirions avec empreſſement (non par eſprit de critique, mais par la néceſſité d'inſtruire) l'occaſion de faire des obſervations ſur les médiocrités afin de les faire éviter en faiſant ſentir leur abus, de même que nous applaudirions toûjours avec plaiſir aux choſes que nous reconnoîtrions être bonnes à imiter. C'eſt cette raiſon qui nous a fait approuver la plus grande partie des diſtributions du bâtiment dont nous parlons, comme nous avons dit notre ſentiment ſur les défauts qui ſe rencontrent dans la décoration extérieure de ce même édifice.

CHAPITRE XXIX.

Description de l'Hôtel de Belle-Isle, situé rue de Bourbon.

Hôtel de Belle-Isle.

CET Hôtel a été bâti en 1721 sur les desseins de Mr. Bruant, (*a*) Architecte du Roi, pour M. le Comte de Belle-Isle, petit-fils de M. Fouquet, Surintendant des Finances. Il est composé de trois étages du côté de l'entrée & de deux du côté de la riviere, élevés sur une terrasse, de laquelle on découvre une très-belle vûe. La décoration extérieure est tenue assez simple pour un si grand Hôtel, mais l'intérieur des appartemens est d'une magnificence considérable.

Distribution du plan au rez-de-chaussée. Planche premiere.

Ce bâtiment est composé d'un grand corps de logis double entre cour & jardin, de deux ailes simples, en retour du côté de la cour, d'une autre aile sur la rue, & d'une quatriéme du côté de la riviere. Une grande cour réguliere de treize toises & demi sur environ dix-huit de profondeur, sert d'issue au principal corps de logis & aux ailes distribuées à la droite & à la gauche de cette cour. Derriere ces ailes de bâtiment sont pratiquées deux autres cours, l'une pour les cuisines & l'autre pour les écuries; celle-ci dégage dans la rue de Bourbon par une porte qui donne entrée au petit Hôtel destiné au logement des principaux Officiers, qui ont un escalier particulier marqué A, & leur communication avec les maitres par une des terrasses du premier étage. Tout ce plan du rez-de-chaussée est destiné aux cuisines, aux offices, aux écuries, aux remises, &c, à l'exception d'un appartement des bains placé du côté du Quay, & qui a communication avec le bel appartement au-dessus par l'escalier B, de maniere que le premier étage peut dégager sur le Quay par la porte D, sans être obligé de passer par les principales pieces de cet Hôtel. Cette considération est importante à observer selon les emplois de la personne pour laquelle on bâtit, afin d'affecter des issues étrangeres à la principale entrée pour que le propriétaire éloigné du tumulte puisse expédier ses dépêches à l'insçu du vulgaire, en recevoir de secrettes & y répondre, selon la discretion qu'exigent les négociations qui lui sont confiées.

Comme l'entrée du principal corps de logis n'est pas dans le milieu du bâtiment, & que la distribution du premier étage est composée de deux grands appartemens; à la droite & à la gauche du fond de la cour sont deux grands escaliers, de maniere que l'aile du premier étage peut n'avoir aucune communication avec l'appartement de société distribué dans le milieu de çet édifice (voyez la Pl. II). Cette circonstance est encore nécessaire à observer dans un bâtiment destiné à un homme du premier ordre, afin qu'il puisse traiter de ses affaires particulieres sans être troublé ni empêché par les personnes du dehors qui forment sa société.

Il est vrai que les escaliers ainsi multipliés exigent beaucoup de terrain & de dépense, aussi ne doit-on les mettre en usage que dans un bâtiment de quelque considération; il faut même absolument les éviter dans la distribution d'une maison particuliere, à moins que par quelque circonstance essentielle de situation, ou dans la crainte d'offusquer par un seul escalier principal, une partie du milieu de son édifice (au lieu d'un qui soit spacieux & de plusieurs autres de dégagement) on ne préfére d'en placer deux moyens aux extrémités de l'édifice, ainsi qu'on peut le remarquer dans plusieurs des bâtimens qui composent cet Ouvrage.

(*a*) Cet Architecte étoit fils de Liberal Bruant qui a bâti les Invalides; c'est lui qui a précédé à l'Académie Mr. de Courtonne en qualité de Professeur d'Architecture. Non-seulement il a donné de doctes leçons aux Eleves de son tems, mais il a été regardé de ses contemporains comme un des Architectes depuis Mansard qui ait le mieux profilé.

Diſtribution du premier étage. Planche II.

Ce premier étage eſt diſtribué en trois appartemens, l'un de ſociété marqué A, l'autre de parade marqué B, & le troiſiéme de commodité marqué C; trois principales enfilades y ſont obſervées, celle D D, celle E E, & celle F F. Cette derniere eſt la plus réguliere, les deux autres n'enfilant point le milieu des croiſées qui ſont à leur extrémité, défaut conſidérable dans la diſtribution intérieure d'un bâtiment, & qui prouve que ce n'eſt guéres que depuis trente ans qu'on eſt parvenu à connoître la néceſſité qu'il y avoit de concilier la décoration intérieure avec l'extérieure. On peut même remarquer que dans cette diſtribution la ſimétrie des pieces a été négligée au point que dans le grand cabinet BB, la cheminée n'eſt pas vis-à-vis le trumeau de glace qui lui eſt oppoſé. Pour y remédier il auroit fallu rendre les écoinçons du mur de face du côté de la terraſſe égaux en rapprochant de quelques pouces le lambris, ce qui auroit rendu cette piece réguliere & mis la cheminée au milieu. Il eſt vrai que ce lambris ainſi rapproché auroit diminué le diamétre de cette piece, mais comme elle eſt toute ornée de glaces qui par leur réflexion rendent les lieux plus ſpacieux, cette diminution n'auroit pas été ſenſible. Hôtel de Belle-Iſle.

L'aile en retour où eſt placé ce grand cabinet ſembloit exiger qu'on en eut affecté une autre qui lui fut oppoſée. De cette ſuppreſſion naît un défaut de ſimétrie qu'il eut été eſſentiel d'éviter dans l'ordonnance d'un édifice de cette importance. C'eſt pourquoi lorſque l'étendue du terrain ne permet pas la diſtribution de deux ailes pour accompagner une façade, il vaut mieux n'en affecter aucune, autrement un édifice, quelque conſidérable qu'il ſoit d'ailleurs, paroît toujours imparfait. Sans doute ici l'on s'eſt apperçu trop tard de ce défaut de ſimétrie, puiſque peu de perſonnes ignorent que le terrain des deux Hôtels que M. de Cotte a fait bâtir depuis au coin de la rue du Bacq, étoit à acquérir lors de la bâtiſſe de celui dont nous parlons, & que par cette acquiſition de la part de M. de Belle-Iſle on ſeroit parvenu à donner à ce bâtiment toute l'élégance qu'un édifice de cette conſéquence ſembloit exiger. Nous ajoûterons à cette occaſion qu'un grand Seigneur eſt heureux lorſqu'il ſçait faire choix d'un Architecte auſſi ſage qu'éclairé, qui par la diverſité de ſes compoſitions puiſſe lui préſenter un projet ſous différentes formes, de maniere qu'après de ſolides réflexions & avant que de bâtir, le propriétaire & l'Architecte d'accord ſur les loix de la convenance, de la proportion & de la ſimétrie, évitent les remords qui accompagnent preſque toujours une entrepriſe peu réfléchie. Cet abus, qui n'a que trop d'exemples, vient le plus ſouvent de ce que l'on croit gagner beaucoup en mettant la main à l'œuvre ſur le champ, mais cette précipitation entraîne après elle une infinité d'inadvertances dans leſquelles on ne ſeroit pas tombé ſi l'on avoit différé la bâtiſſe de quelques mois, pour occuper ce loiſir à faire des développemens, des détails, des devis, des marchés, &c. Bien loin même que l'ouvrage eut ſouffert de ce retard, l'on peut aſſurer au contraire que par ce délai, preſque toujours néceſſaire, la main d'œuvre en va plus vite, & que c'eſt par ce moyen non-ſeulement qu'on peut ordonner enſemble les différens genres de conſtruction, mais encore éviter de démolir pour rectifier ce qu'on avoit ordonné légerement. Nous l'avons dit ailleurs, la plus petite inadvertance coute toujours cher dans le bâtiment, ſoit par rapport à la dépenſe réitérée, ſoit par rapport au tems néceſſaire pour la reparer; auſſi croyons-nous ne pouvoir trop inſiſter ſur cet article, comme le point le plus eſſentiel de l'art de bâtir, puiſque ce défaut de prévoyance eſt la ſource de preſque toutes les irrégularités qu'on remarque dans la plupart de nos édifices.

Sur la longueur du mur marqué H & en face de l'aile dont nous venons de

Hôtel de Bonnelle. parler, eſt un grand treillage en arcade, lequel maſque une partie de la hauteur du mur mitoyen qui ſépare cet Hôtel d'avec les maiſons de M. de Cotte. Du côté de la rue eſt pratiqué un petit appartement marqué I qui a ſon dégagement par l'eſcalier Y, & ſa communication avec le principal corps de logis par la terraſſe exprimée dans ce plan.

Elévation du côté de la rue. Planche III.

Cette élévation eſt compoſée de deux gros pavillons & de la porte qui donne entrée à cet Hôtel. Cette porte, qui étoit exécutée comme on la voit ici, a été changée l'année derniere dans ſon amortiſſement; mais comme ce changement ne conſiſte que dans quelques ornemens, nous en avertiſſons ſeulement ici & nous continuerons d'obſerver que cette porte, dont la forme eſt bombée, auroit fait un meilleur effet ſi elle eût été en plein ceintre, d'autant plus que faiſant partie du milieu de cette élévation, on auroit par là évité l'uniformité qui ſe remarque dans toutes les bayes des croiſées de cette façade. La hauteur de cette porte eſt à ſa largeur comme deux eſt à un, proportion trop courte pour l'ordonnance ſvelte des piédroits qui ſont à côté, enrichis de trophées, &c. Au reſte les profils de cette façade méritent quelque eſtime, ainſi que la plupart de ceux qui décorent cet édifice. On ne doit pas négliger l'étude de ces parties de l'Architecture, qui dans toutes les occaſions manifeſtent la capacité d'un Architecte; & comme on n'a pas toûjours lieu d'employer les Ordres dans un édifice, ce n'eſt ſouvent que par l'art de profiler qu'on peut donner des marques de ſon expérience, & ſe diſtinguer dans ſa profeſſion.

Elévation du côté de la Cour. Planche IV.

Ce bâtiment du côté de la cour a trois étages dont le rez-de-chauſſée paroît former un ſoubaſſement. On ne remarque aucune entrée dans cette façade, les iſſues de ce principal corps de logis étant au rez-de-chauſſée dans les retours des deux gros pavillons qui flanquent cet édifice. Le bel étage eſt au premier, dont l'une des trois arcades en plein ceintre éclaire la ſalle à manger; ces arcades ſortent ſur un balcon ſoutenu par des conſoles, à la place deſquelles des colonnes ou un avant-corps particulier auroient dû être préférées, les conſoles devant être ſupprimées dans un Architecture réguliere, parce qu'elles y paroiſſent toûjours poſtiches & d'une ſolidité peu convenable.

Il eſt vrai que l'uſage des colonnes jette dans une grande dépenſe, ſoit par rapport à leur conſtruction, ſoit par les ornemens qu'elles ſemblent exiger, ce qui fait qu'on ne doit employer les Ordres pour porter la ſaillie des balcons, que dans les bâtimens de quelque conſidération. Mais il n'en eſt pas moins vrai qu'il faut rejettter la décoration des conſoles dans toutes les eſpeces de bâtimens, & leur ſubſtituer des avants-corps de maçonnerie au rez-de-chauſſée, qui excédent ceux du premier étage d'environ dix-huit pouces, afin que par cette ſaillie & ſur celle de la corniche on puiſſe trouver une aſſez grande largeur pour ſervir de promenoir. Cette maniere de ſoutenir un balcon paroît la plus naturelle, d'ailleurs ſa dépenſe ne ſurpaſſe pas celle des conſoles, & donne au bâtiment un air de vraiſemblance qui eſt préférable à tout ce que la ſculpture a de plus ingénieux & de plus agréable. Enfin cette décoration qui tient toute de l'Architecture ſemble plus propre à porter une baluſtrade de pierre, laquelle convient toûjours mieux qu'un balcon de fer, dans un bâtiment auquel on a affecté un air de ſolidité. Elle convient également dans une façade où l'on auroit même fait choix des Ordres délicats, ainſi que nous l'avons obſervé en parlant du Palais de Bourbon, Chapitre XXIII.

L'avant-corps du milieu de cette façade eſt trop peu ſaillant, & ſa largeur trop égale aux pavillons. Les corps de réfend qui terminent cet avant-corps ſont trop étroits

Plan du rez de Chaussée et des Souterrains de l'Hôtel de Belleisle seize ruë de Bourbon Faubourg Saint Germain a Paris bâti sur les desseins et sous la conduitte de M.r Bruant Architecte du Roy.

N.° XXIX Pl.1.ere

Quay d'Orsay

D

Passage qui a son issue sur le quay

Appartement

Souterrain pour les Bains

Corridor

Massif ou Terreplain

B

Petite Cour

Passage

Cave

Cave

Remises

Passage

Cour

Remises

Cave

Cave

Cave

Cave

Cave

Corridor

Cave

Cave

Cour

Remises

Passage

Chambre de l'officier

Office

Grand Escalier

Grand Escalier

Cour

Remises

Salle du comun

Passage

Lieux comuns

Cour des Ecuries

Grande Cour

Fruiterie

Office

Cour des Cuisines

Remises

Echelle de dix toises

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

A

Rotisserie

Cuisine

Ecurie

Ecurie

Sellerie

Loge du Suisse

Loge du Suisse

Lavoir

Gardemanger

Ruë de Bourbon

Paris chez JOMBERT rue Dauphine.



Plan du Premier étage du côté de la Cour, et du rez de Chaussée du côté de la terrasse de l'Hôtel de Belleisle

N.° XXIX. Pl. 2

D

Grand cabinet

B B

Terrasse

H

H

Petits lieux B

Cabinet B

Petitte Cour

Garde robe B

Dégagement

B

Chambre à coucher

Chaise percée B

Garderobe B

Garde robe B

F

E

Cour

Seconde Antichambre B

A Cabinet de Toilette

A Chambre de parade

Sallon A

A 2.e Antichambre ou Salle d'Assemblée

E

A

Dégagement

B Premiere Antichambre

Garderobe C

Cabinet C

Chambre à coucher C

Salle à manger C

Antichambre eclairée par en haut à l'Italienne

Chapelle

Petitte Cour

Cabinets de commodités

Petitte Cour

D

F

Grande Cour

Terrasse

Terrasse

Cour

Cour

Echelle de dix toises

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Corridor

Chambres des Officiers

Terrasse

Corridor

I

Y

Garde robe

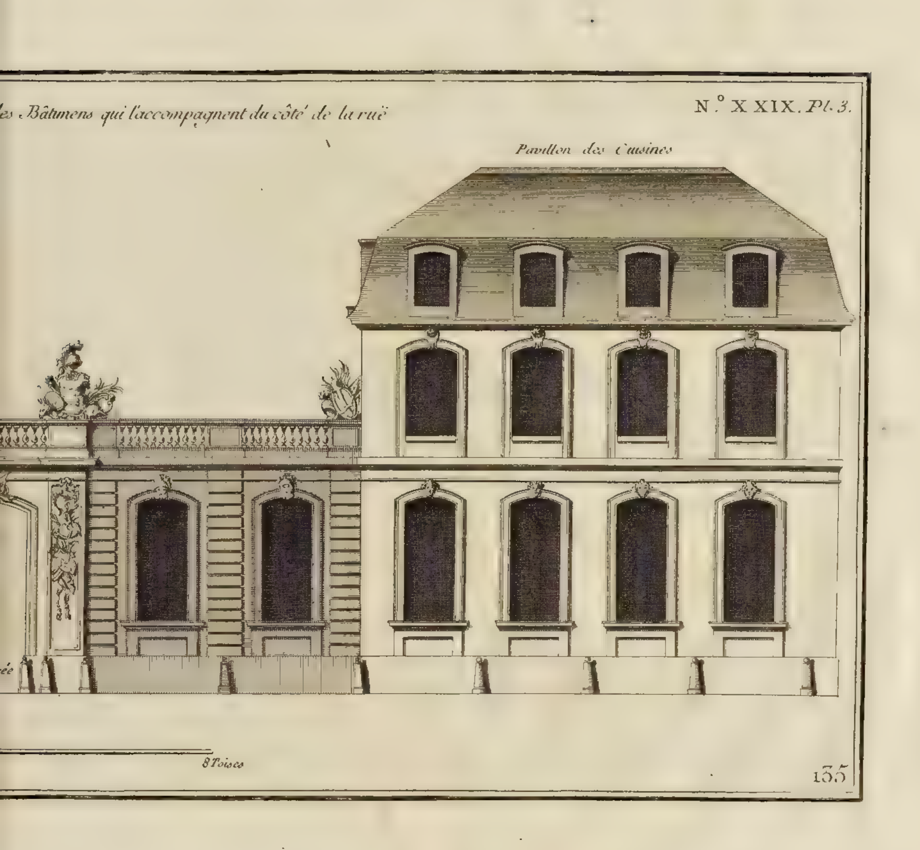
Anti chambre I

Chambre à coucher I

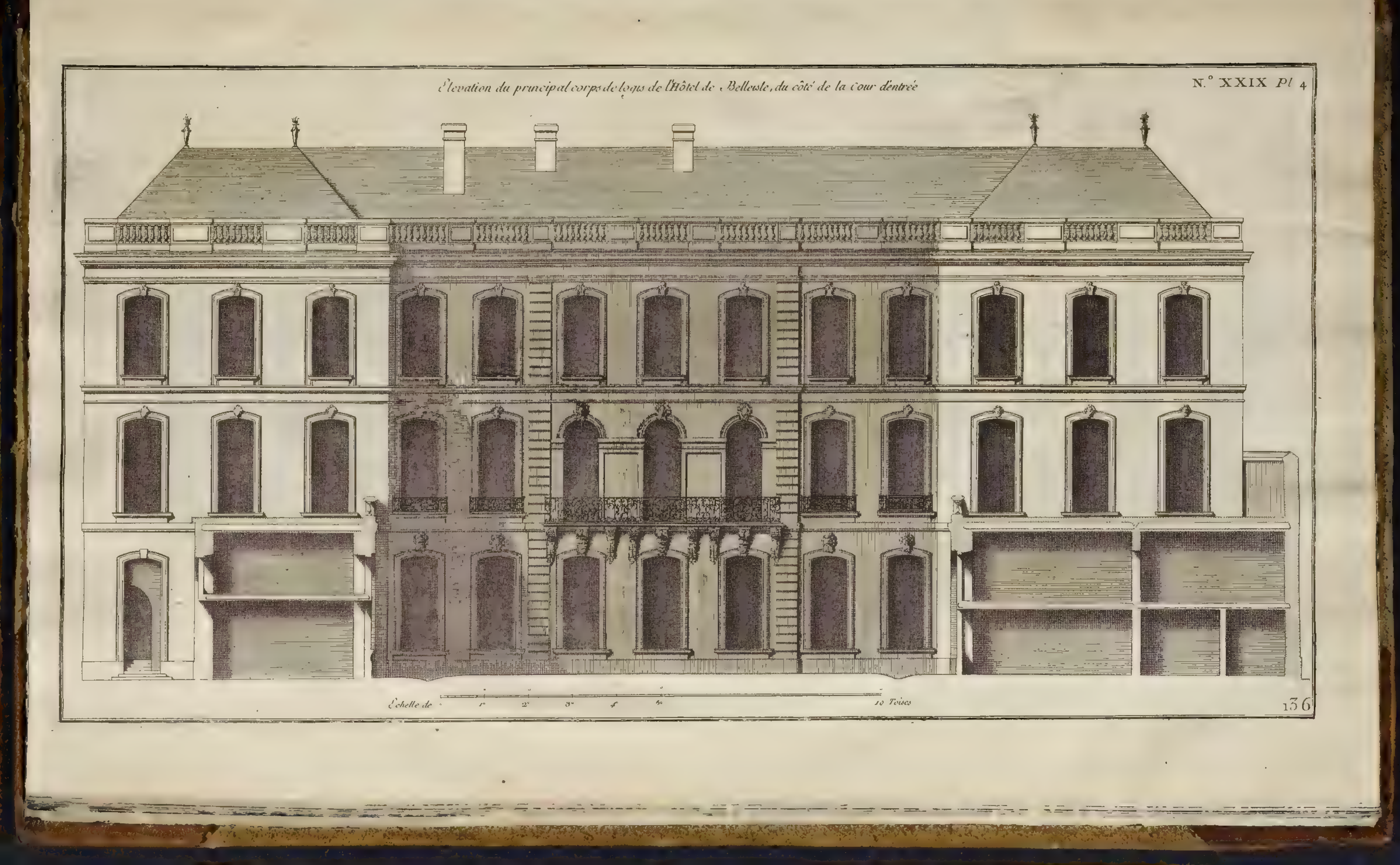
Cabinet I




Elevation de la Porte d'entrée de l'Hôtel de Belleisle
Pavillon des Ecuries .
Echelle de
1
2
3

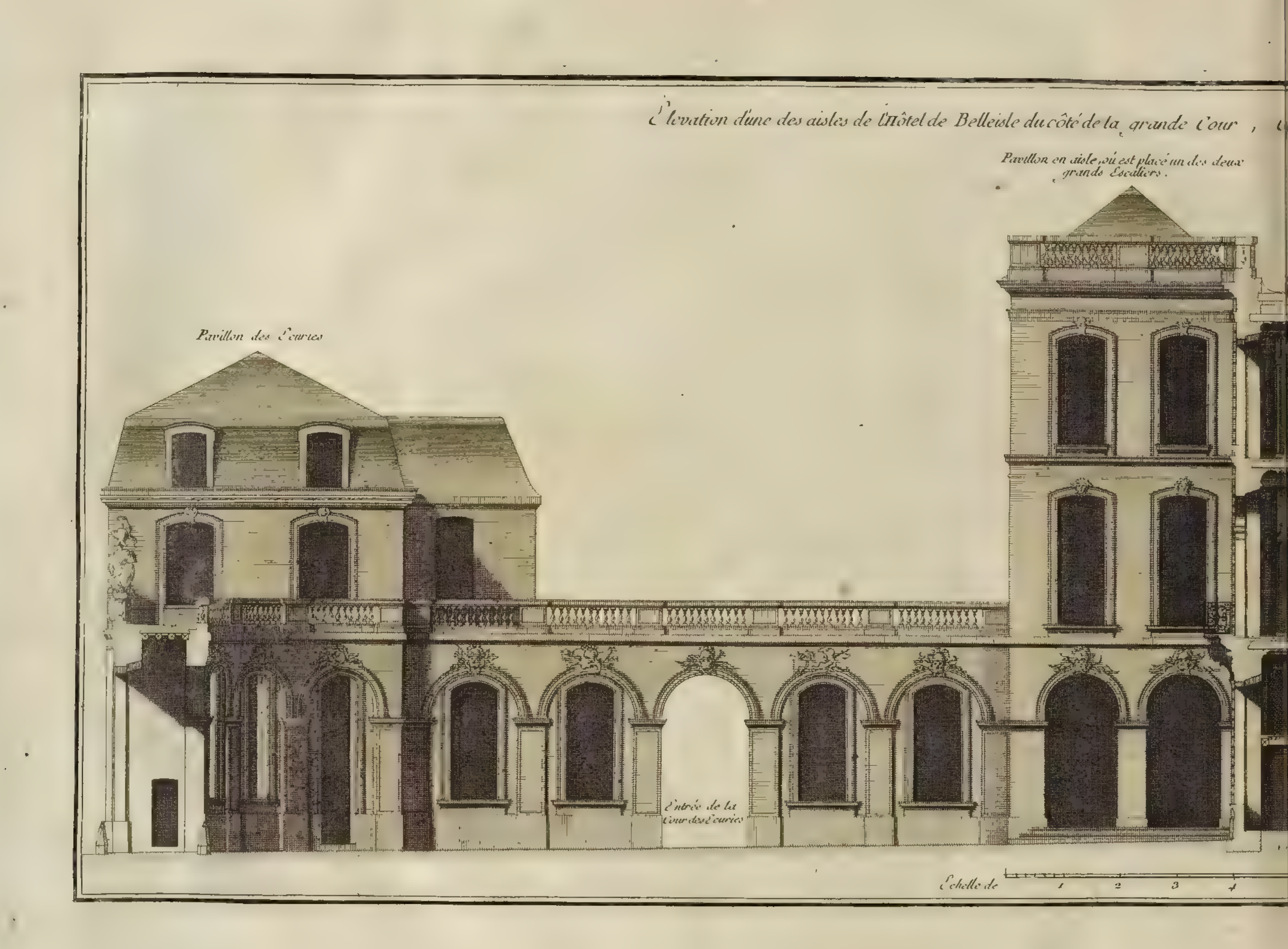


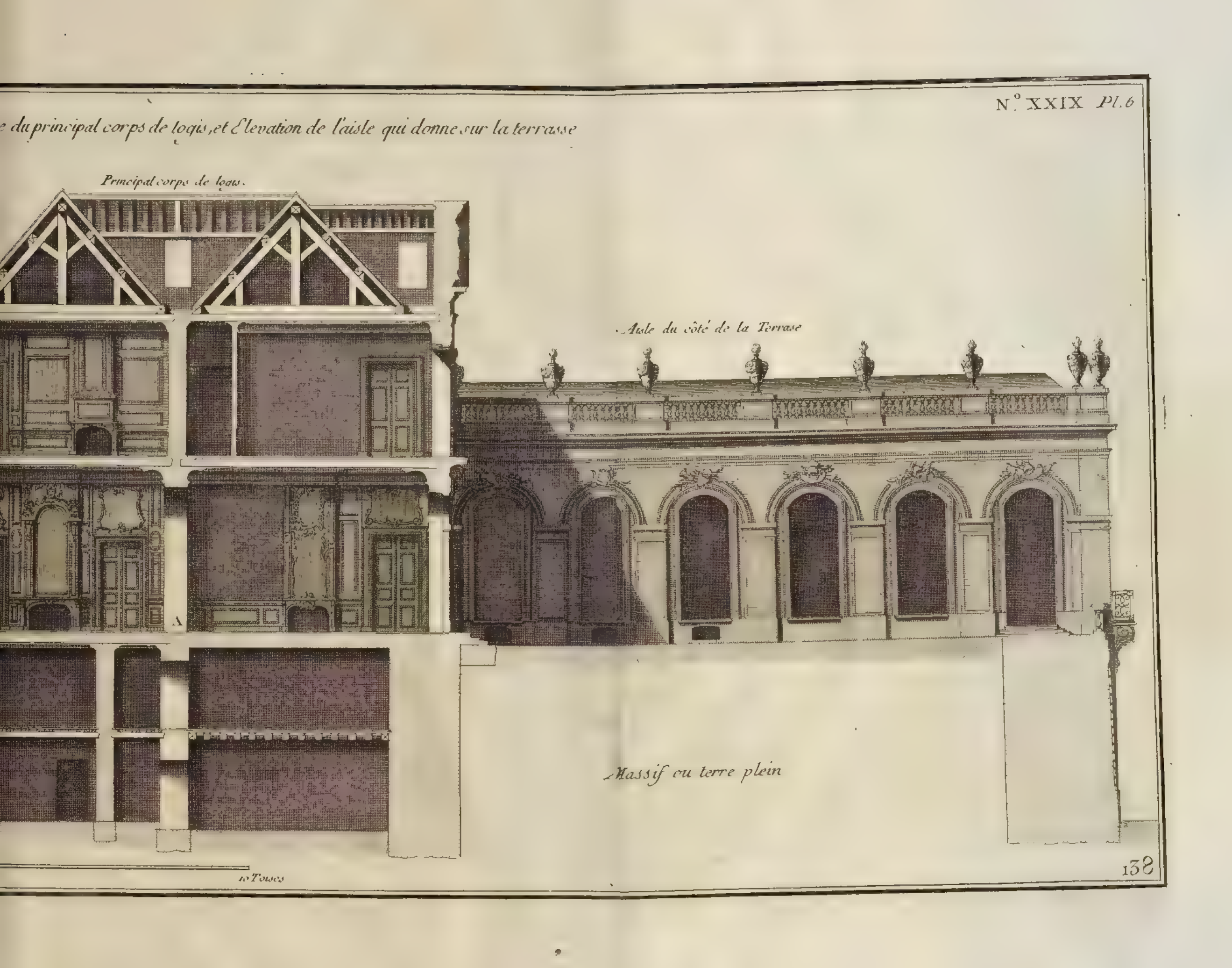
les Bâtimens qui l'accompagnent du côté de la ruë
N.° XXIX. Pl. 3.
Pavillon des Cuisines
8 Toises
135


N.° XXIX Pl 4
Élevation du principal corps de logis de l'Hôtel de Belleisle, du côté de la Cour d'entrée
Échelle de
1
2
3
4
5
10 Toises
136

Elevation de la façade de l'Hôtel de Belleisle du côté qui regarde la riviere

Echelle de 1 2 3 4 5 10 Toises


Elevation d'une des aisles de l'Hôtel de Belleisle du côté de la grande Cour ,
Pavillon en aisle, où est placé un des deux grands Escaliers .
Pavillon des Ecuries
Entrée de la Cour des Ecuries
Echelle de
1
2
3
4


N.° XXIX Pl. 6
e du principal corps de logis, et Elevation de l'aisle qui donne sur la terrasse
Principal corps de logis.
Aisle du côté de la Terrase
A
Massif ou terre plein
10 Toises
138

étroits pour leur hauteur; les trumeaux des arcades trop considérables, & la proportion de ces dernieres trop svelte; tout ce bâtiment est couronné par une balustrade & terminé par un comble à deux égouts double, comme on peut le remarquer dans la coupe, Planche VI. Hôtel de Belle-Isle.

Elévation du côté de la riviere. Planche V.

La hauteur de cette façade est mieux proportionnée par rapport à sa longueur que celle dont nous venons de parler, & quoique l'avant-corps soit composé de trois percés ainsi que les arriere-corps, ces derniers ne laissent pas que d'excéder en largeur sur la partie du milieu; d'ailleurs cette partie principale qui est couronnée d'un fronton, paroît dominer sur le reste du bâtiment, ainsi qu'il est essentiel de l'observer suivant les préceptes de la bonne Architecture.

Cette élévation est aussi couronnée d'une balustrade, laquelle est ornée de vases & de groupes d'enfans, ce qui lui donne une richesse convenable à la décoration d'une façade du côté des jardins, devant toûjours affecter plus de simplicité du côté de l'entrée d'un bâtiment, sans pour cela tomber dans un excès trop opposé.

Sous cette façade est exprimée la terrasse du côté de la riviere qui occupe la hauteur du rez-de-chaussée du côté de la cour, & dans une partie de laquelle on voit les croisées qui éclairent l'appartement souterrein dont nous avons parlé, Planche premiere. A la droite de cette terrasse est exprimé le retour de l'aile que nous avons remarqué être seule dans ce bâtiment, & à l'opposé de laquelle il auroit été nécessaire d'en pratiquer une autre, si lors de la construction de cet édifice on avoit acquis le terrein dont nous avons aussi parlé.

Coupe & profil sur la longueur du bâtiment. Planche VI.

Cette Planche montre le développement sur toute la longueur du bâtiment, depuis la porte d'entrée jusqu'à la terrasse du côté de la riviere; toute la cour au rez-de-chaussée est ornée d'arcades en plein ceintre avec impostes & archivoltes, à l'exception du soubassement de la façade, Planche IV, où il paroît qu'on a préféré les croisées aux arcades, qui cependant auroient fait un meilleur effet, non-seulement par rapport à l'ordonnance de la cour, mais encore parce que ces arcades ainsi pratiquées, auroient annoncé une entrée plus convenable à cet édifice, & auroient mieux caractérisé un soubassement. Nous l'appellons *soubassement*, parce qu'autant qu'il est possible, lorsqu'il s'agit d'une maison de quelque importance, quand on se trouve forcé d'élever trois étages les uns au-dessus des autres, il convient de donner ce caractere à celui du rez-de-chaussée pour éviter d'affecter un genre d'ordonnance qui semble n'appartenir qu'à une maison particuliere.

Chaque édifice doit avoir une expression qui lui soit propre; les palais, les Châteaux à la campagne, les bâtimens de peu d'importance doivent s'annoncer différemment. Il n'appartient qu'à un homme peu consommé dans l'art de bâtir de traiter uniformément toutes ses productions, & quoiqu'elles soient susceptibles à peu près des mêmes parties, on doit remarquer dans chacune une différence rélative aux divers motifs qui lui font mettre la main à l'œuvre, tant dans les masses que dans les étages, ou enfin dans la maniere de traiter les pavillons, les avant-corps, les soubassemens, les couronnemens, &c.

L'aile du côté de la terrasse est aussi décorée par des arcades dans lesquelles sont percées des croisées; la largeur de ces dernieres étant déterminée par le diamétre des pieces intérieures, on auroit dû dans cette aile préférer la réalité des croisées aux arcades feintes. Leur ordonnance tout-à-fait dissemblable à celle

Hôtel de Belle-Isle.

des arriere-corps de la principale façade, fait paroître cette aile ajoutée après coup; l'entablement & la balustrade qui la couronnent n'ont d'ailleurs aucune relation avec la principale élévation, non plus que la proportion des arcades de cette aile de bâtiment, qui paroissent beaucoup trop courtes en comparaison de celles du principal avant-corps; défaut trop marqué pour ne pas l'éviter dans l'assemblage des parties qui composent la totalité d'un édifice.

La coupe qui se trouve entre ces deux ailes, laisse voir une partie de la décoration intérieure du principal corps de bâtiment, la hauteur des planchers & le développement de la charpente. Nous avons déja dit que la décoration intérieure de cet Hôtel étoit d'une grande magnificence, mais comme dans le nombre des édifices qui composent cet Ouvrage, il s'en trouvera d'une ordonnance plus convenable pour la beauté des formes & le choix des ornemens, on donnera dans le VII. Volume seulement les profils de la plus grande partie de la ménuiserie de cet Hôtel, qui sont autant de chefs-d'œuvre dans ce genre & dans lesquels se trouveront en particulier l'assemblage & le développement de la porte revêtue de glaces, placée à l'endroit marqué A, qui sépare le sallon d'avec la salle à manger. Cette porte ainsi revêtue de glaces du côté du sallon, sert à répeter les objets situés de l'autre côté de la riviere, par les portes croisées qui lui sont opposées.

CHAPITRE XXX.

Description de l'Eglise des Théatins & de son nouveau Portail, situé sur le Quay Malaquais, proche le Pont Royal, & vis-à-vis les guichets du Louvre, à Paris.

Eglise des Theatins.

CETTE Eglise en 1648 n'étoit qu'une Chapelle qui fut consacrée en présence de Louis XIV. le 7 Août de la même année; ensuite le Cardinal Mazarin ayant à sa mort legué 300000 liv. pour en bâtir une plus grande, les Religieux de cette Maison firent venir d'Italie un de leurs Peres nommé *Camille Guarini*, qui passoit pour un grand Architecte, & ils firent élever sur ses desseins une partie de celle qu'on voit aujourd'hui. La premiere pierre en fut posée par le Prince de Conty au nom du Roy, le 28 Novembre 1662; mais ce nouveau bâtiment eut le sort de quantité d'édifices, qui pour avoir été d'abord conçûs trop considérables restent imparfaits, ou sont abandonnés à la moitié de leur exécution. Celui-ci pour la même raison fut interrompu jusqu'en 1714, qu'il fut continué par le moyen d'une Lotterie que S. M. accorda à ces Religieux; mais il fut réduit à une bien moins grande étendue, celui que nous donnons ici, tel qu'il est exécuté, n'étant que la croisée du projet commencé par le Pere *Guarini*, parce que l'on considéra que non-seulement cette entreprise coûteroit fort cher, mais que ce Vaisseau seroit trop vaste pour la grandeur de l'emplacement où il étoit situé. Cette Eglise alors fut continuée sous la conduite du sieur Lievain Architecte, qui a été obligé de se conformer à la distribution déja commencée.

Plan au rez-de-chaussée de l'Eglise. Planche I.

Nous avons crû devoir donner la distribution de l'Eglise dont nous parlons, tant à cause de sa singularité, que pour prouver en passant que la fécondité de l'imagination ne suffit pas lorsqu'il s'agit de composer une ordonnance qui demande la retenue qu'il convient d'observer dans la décoration d'un Temple. De tous les tems l'Italie a produit, aussi-bien que la France, des genies dereglés qui se sont plû à pré-

férer la bisarrerie des formes à la noblesse, à la simplicité, & aux préceptes de l'Art qui exigent de la proportion dans les masses, du rapport dans les parties, de la sagesse dans les contours, & de la convenance dans les ornemens, ce qui ne se rencontre point dans le monument que nous décrivons. Nous dirons à cette occasion que l'Architecture, dont le premier mérite est d'exprimer la solidité, ayant pour objet la construction, ensuite la commodité rélative à chaque espece de bâtiment, & enfin la décoration qui consiste dans le choix de l'ordonnance de l'édifice en général & dans la répartition de ses ornemens en particulier, doit se manifester dans l'édification d'un monument de cette espece, dont l'aspect doit présenter aux spectateurs la majesté du culte Divin, & inspirer aux Fideles la piété & le récueillement. Il n'y a donc point de doute que c'est pécher contre la convenance du ressort d'un édifice sacré, que d'employer dans sa distribution & dans sa décoration des contours réïtérés & licentieux dont on s'éloignoit même du tems de l'Idolâtrie, que les Architectes des derniers siecles évitoient jusques dans leurs bâtimens civils, & dont les le Mercier, les Mansard, les Dorbay, &c, ont sçû se garantir dans les édifices de la Sorbonne, du Val-de-Grace, des Quatre-Nations, &c; sans parler des édifices Gotiques, où à l'exception des ornemens dont la plupart sont déplacés, on remarque une grandeur capable d'inspirer de la vénération au Peuple, & d'attirer les suffrages de la multitude. Eglise des Théatins.

On peut dire encore que malgré la frivolité des formes & des ornemens dont usent aujourd'hui quelques-uns de nos Architectes, du moins l'on ne peut reprocher cet excès dans la distribution de la plupart de nos Eglises modernes, telles que celles de St. Roch, de St. Sulpice, de St. Louis dans l'Isle, &c, qui en comparaison du monument dont il s'agit, présentent à bien des égards les principes de la bonne Architecture, & si l'on y apperçoit quelques licences, elles ne s'y rencontrent que dans le choix des ornemens, & sont effacées pour la plupart par l'aspect des percés, la régularité de la distribution & le rapport convenable des hauteurs avec les largeurs, qui donnent une idée assez conforme de la convenance du lieu. Nous parlerons chacun de ces édifices en particulier, & nous en réunirons les observations dans la Table des matieres du huitiéme Volume, où l'on trouvera rassemblés sous un même point de vûe, les préceptes nécessaires pour éloigner les jeunes Architectes d'un déreglement si contraire à la sévérité dont on doit user dans l'édification des monumens sacrés.

Le plan de cette Eglise est environné d'une partie des bâtimens de son Monastere & de plusieurs Maisons particulieres, au milieu desquelles ce monument est enclavé. On y voit aussi du côté du Quai la nouvelle entrée que l'on vient d'y construire, avec le plan du portail bâti à neuf dont nous allons donner la description. Cette nouvelle entrée consiste dans un vestibule décoré de pilastres d'Ordre Dorique couronnés d'un entablement mutulaire composé, & dont les quatre angles sont à pans, flanqués de pilastres pliés. Nous observerons que les grands intervalles des pilastres sont enrichis de tables ornées de cadres, &c.

Description du nouveau portail des Théatins. Planche II.

Ce nouvel édifice fut construit, en 1747, des libéralités de Messire François Boyer, ancien Evêque de Mirepoix, sur les desseins & sous la conduite de Mr. Desmaisons (*a*) Architecte.

La décoration de ce portail est composée de deux Ordres, l'un Ionique & l'au-

(*a*) Mr. Desmaisons, né à Paris, donna dès l'âge de 19 à 20 ans des preuves de sa capacité par un bâtiment dont il fut l'Architecte en 1733; il est élevé près la Place des Victoires, au coin des rues des petits Champs & de la Vrilliere, & son extérieur en tour ronde forme deux trompes sur le coin; la proportion de son ordonnance, ainsi que sa distribution intérieure, ont eu l'approbation des connoisseurs. Depuis cet Architecte a bâti rue des

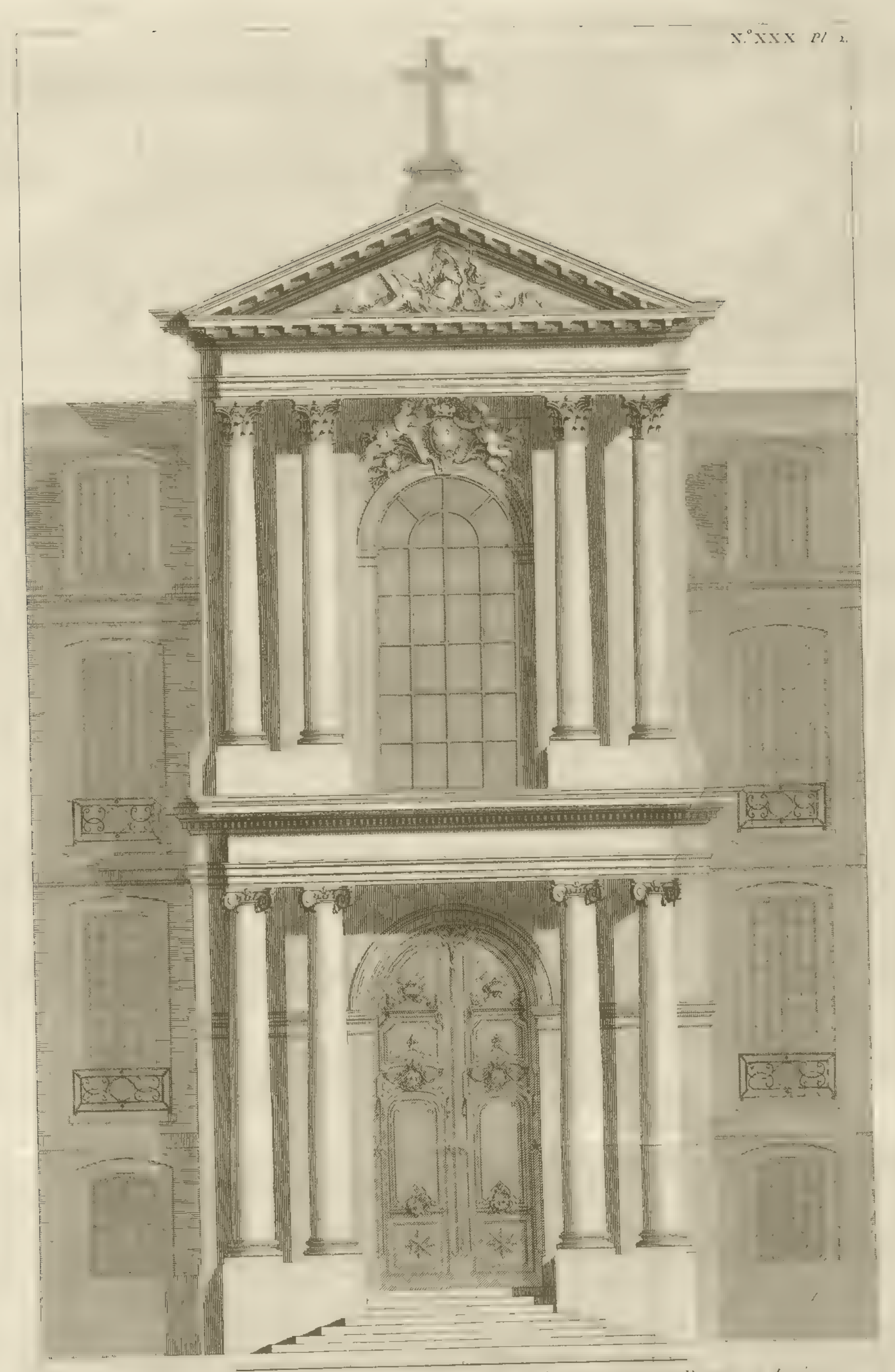
Eglise des Theatins.

tre Corinthien. Il eſt ſitué dans un lieu très-vaſte, mais le terrein ſur lequel il eſt élevé eſt très-reſſerré, les bâtimens qui ſont à droite n'appartenant pas aux Religieux, & ceux de ſa gauche n'ayant pû ſervir ſeuls à donner plus de largeur à cet édifice à cauſe de la ſujettion où l'on s'eſt trouvé de faire que le milieu de ce portail alignât celui d'un des bas-côtés de l'Egliſe, ainſi que l'exprime la ligne EF, Planche I.

Il eſt bon d'être prévenu que par œconomie ou autrement, on a été contraint d'élever deux Ordres l'un ſur l'autre à ce portail, le deſſus du veſtibule étant deſtiné aux premier & ſecond étages pour des appartemens occupés par des particuliers, de ſorte que l'arcade Corinthienne qui extérieurement a la forme d'un vitrail d'Egliſe, éclaire intérieurement deux pieces élevées dans la hauteur de cet Ordre ſupérieur. Il ſemble néanmoins qu'on auroit pû, ſelon le ſentiment de quelques-uns, à la place des colonnes d'en haut ne mettre que des pilaſtres qui ſe ſeroient trouvées à plomb de ceux qui ſont placés derriere les colonnes Ioniques au rez-de-chauſſée, ce qui auroit donné un aſpect piramidal à cet édifice, tant en face que vû de profil, au lieu qu'étant élevé ſur une ſeule ligne, cette continuité rend ſa maſſe trop ſvelte. D'ailleurs ce ſecond Ordre en retraite auroit procuré une baluſtrade à plomb du devant du fuſt ſupérieur des colonnes Ioniques, ce qui en ſervant de ſoutien à l'Ordre Corinthien, auroit peut-être donné une plus heureuſe proportion à ſon grand entrecolonement, & exprimé un air de ſolidité & de majeſté toûjours convenable dans l'ordonnance de la décoration d'un édifice du genre de celui dont nous parlons. Il eſt vrai que pour que cette baluſtrade eut eu lieu, il auroit fallu hauſſer le ſocle qui ſe voit à préſent, afin qu'elle eut au moins de hauteur celle de l'entablement de deſſous; mais pour que cette augmentation n'eut altéré en aucune maniere la proportion de l'Ordre ſupérieur, ni augmenté la hauteur totale de ce frontiſpice (qui n'eſt déja que trop élevé eu égard à ſa largeur) on auroit pû diminuer d'environ un pied la hauteur de chaque Ordre. Cette diminution auroit réduit la hauteur du claveau de l'arcade Corinthienne à une juſte proportion, celui du rez-de-chauſſée ſe trouvant, quoique faiſant partie d'un Ordre moyen, beaucoup plus leger que celui de l'Ordre délicat. La baluſtrade que l'on paroît déſirer ici auroit porté naturellement à remonter l'intrados de l'arcade que nous trouvons trop peſant, & qui pour être enrichi d'un écuſſon n'en eſt pas plus recevable. D'ailleurs ce genre d'ornemens, ainſi que nous l'avons déja dit, paroît déplacé au frontiſpice d'un Temple, & ne convient en général que dans celui d'un édifice public, ou dans la décoration extérieure d'un Palais. Il ſemble que dans les monumens érigés à la gloire de Dieu, les ornemens qui flattent la vanité des hommes devroient faire place à des allégories plus conformes à l'uſage d'un lieu ſaint, & ſi par quelque conſidération particuliere on ſe trouve obligé de placer des Armoiries dans un bâtiment de cette eſpece, du moins doit-on les mettre dans les parties acceſſoires, ainſi que l'Architecte l'a judicieuſement obſervé ici, ayant placé dans le timpan du fronton, ſommet de ce frontiſpice, les attributs de la Religion Chrétienne, pour marquer la prééminence que doit avoir la vertu céleſte ſur les marques de la dignité humaine.

Les impoſtes que nous avons blâmées plus d'une fois lorſqu'elles paſſoient derriere les colonnes ſemblent être autoriſées ici parce qu'elles diviſent la trop grande hauteur de ce portail, & donnent à cette ordonnance inférieure un caractere plus mâle, qui ſert en même-tems à rendre plus élégante celle qui s'éleve au-deſſus.

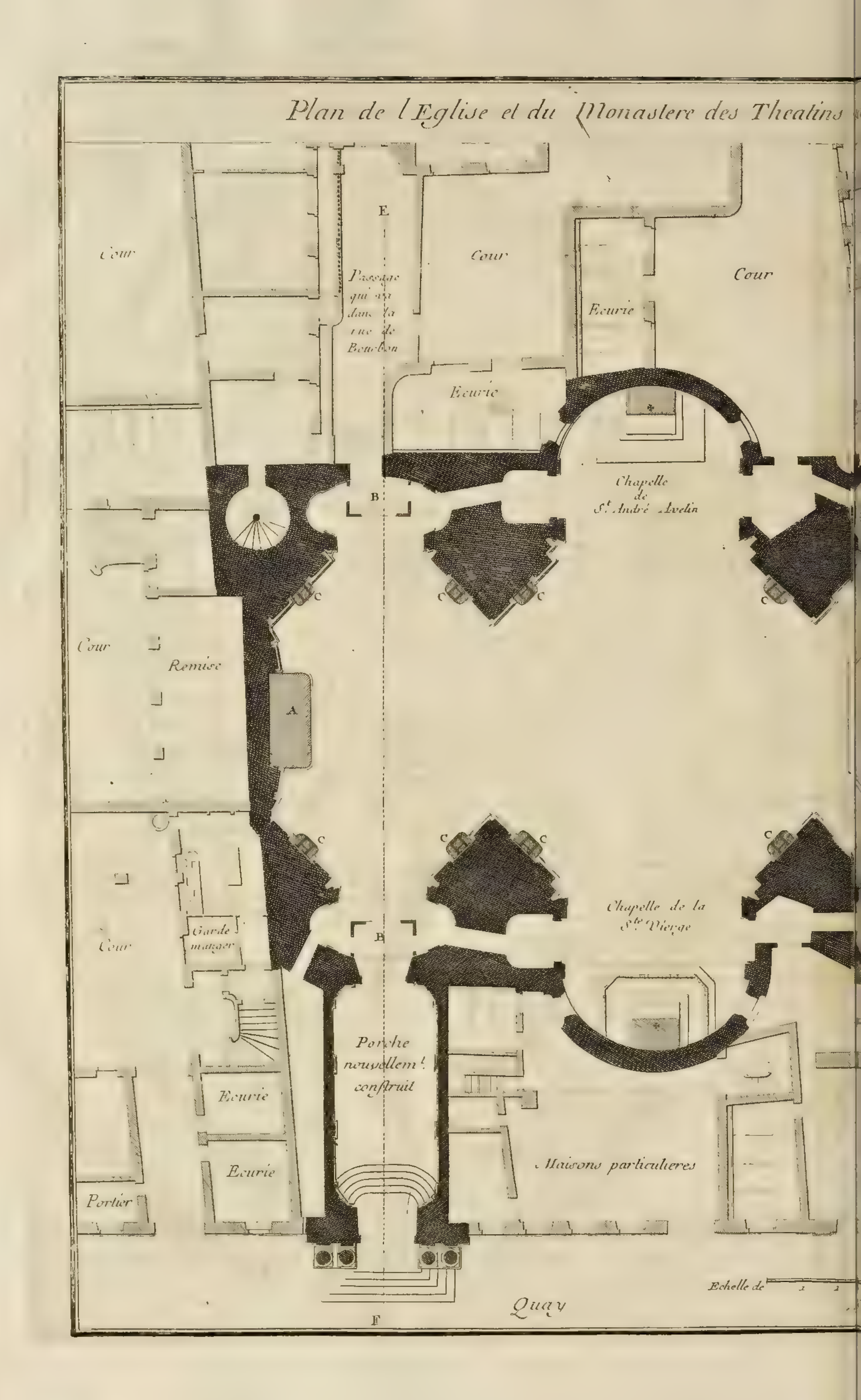
Petits Champs pour Mrs. du Chapitre de St. Honoré un édifice aſſez conſidérable, dans la décoration extérieure duquel on remarque le goût & l'expérience de l'Auteur, auſſi bien que dans les nouveaux bâtimens qu'il a élevés aux grands Auguſtins & dans une infinité de maiſons à Paris & à la campagne, dont il a été chargé ſoit pour la reſtauration, ſoit pour la décoration intérieure des appartemens.



Portail de l'Eglise des Theatins de Paris, que Messire FRANÇOIS BOYER Ancien Evêque de Mirepoix, à fait construire en 1747.

Sur les desseins et sous la conduite de PIERRE DESMAISONS Architecte.





Plan de l'Eglise et du Monastere des Theatins
E
Cour
Passage qui va dans la rue de Bourbon
Cour
Cour
Ecurie
Ecurie
Chapelle de S.t André Avelin
B
C
C
C
C
Cour
Remise
A
C
C
C
C
Chapelle de la S.te Vierge
Cour
Garde manger
B
Porche nouvellem.t construit
Ecurie
Ecurie
Maisons particulieres
Portier
Echelle de
Quay
F


ec une partie des Batimens qui l'environnent
N.° XXX.e Pl. 1.ere
Office
Office
Remise
Maisons particulieres
Maisons particulieres
Cuisine
Remise
Remise
Bucher
Passage
Chapelle de Saint Gaetan
D
Jardin
Chapelle de l'annonciation
Chœur des Religieux
Sacristie
Sacristie
Partie du Refectoire
Corridor
Chapelle de S.te Anne la Royale
D
Grand Parloir
Remise
Cour du Monastere
Remise
Cour
Cour
Logement du Tailleur
Cuisine
Cuisine
Porche
Parloir
A Tambour de Menuiserie au dessus duquel sont placés les Orgues
B Porche interieur construit de Menuiserie
C Confessionaux
D Tribune particuliere a rez de Chaussée
4 5 6 Toises
Theatins
139

CHAPITRE XXXI.

Description de plusieurs Maisons & Hôtels occupés par différens particuliers.

Maison appartenante à Mr. le Comte de Vartenaer, située Quay Malaquais, au coin de la rue des Sts. Peres.

CETTE Maison fut bâtie en 1613 pour feu Mr. Falconi, ensuite elle fut acquise par Mr. de Marstin, grand Trésorier du Royaume de Pologne, &c; elle appartient aujourd'hui à Mr. le Comte de Vartenaer, Capitaine aux Gardes Suisses. On ne donne point le plan de cette Maison, ni des deux qui lui sont adossées dont l'entrée se trouve dans la rue des Sts. Peres, & qui avoient aussi été bâties pour M. Falconi, parce que ces distributions n'ont rien que de fort ordinaire, n'étant pas susceptibles des commodités ni des agrémens de celles d'à présent, non plus que la plupart des autres comprises dans ce Chapitre. Nous ne donnons ici que la décoration extérieure de ces édifices, notre intention étant de présenter dans ce Recueil une idée des changemens que l'Architecture a reçus depuis environ un siécle en France; on trouvera cependant dans leur ordonnance des parties qui ne sont pas à rejetter & qui peuvent être préférables, quant à la décoration, à la plupart de celles dont quelques-uns de nos Architectes modernes font usage aujourd'hui. Maison de M. de Vartenaer.

La Planche premiere offre la façade qui donne du côté du Quay, & dans laquelle il n'y a de changement aujourd'hui qu'en ce que les deux tables qui sont à côté de la porte sont percées à hauteur d'appui par des arcades fermées par des grilles de fer, que nous avons cité en parlant du Palais de Bourbon, Chap. XXIII. Ces arcades ont été percées à jour non-seulement pour jouir de la vûe du Quay & de la façade du Louvre, qui est de l'autre côté de la riviere, mais aussi parce que le bâtiment dont nous parlons ayant trois étages de hauteur & la cour n'ayant que trente-sept pieds de largeur sur cinquante-deux pieds de profondeur, avant ces ouvertures les appartemens étoient sombres & d'une tristesse qui les rendoit presque inhabitables, tels que sont tous ceux de nos anciennes maisons que la hauteur des planchers, la grandeur des trumeaux & le peu d'ouverture des croisées rend aussi peu logeables que peu salubres. Cette élévation, ainsi que la plupart de celles de ce Chapitre, est mise en perspective pour éviter la multiplicité des planches, & présenter cependant les différentes faces de ces divers bâtimens, & cela dans le dessein de donner plutôt les détails & les parties de ces édifices que leur proportion : principe que nous expliquons ailleurs avec plus d'avantage. Au reste cela peut jetter plus de variété dans cet ouvrage & une diversité d'autant plus agréable que la plupart de ces planches sont gravées par Marot avec assez de soin, de goût & d'intelligence.

La Planche II offre l'élévation du même Hôtel du côté du jardin ; elle est composée de 3 étages & d'un Attique interrompu lequel est couronné par intervalle de 3 frontons circulaires qui anciennement étoient fort en usage, mais dont la forme & la réitération, ainsi que nous l'avons déja dit, doit être employée avec prudence.

La multiplicité de ces étages élevés les uns au-dessus des autres & le terrain serré sur lequel ce bâtiment est construit, prouve que dès ces tems déja assez reculés ce quartier étoit très-peuplé ; car à présent quoique le nombre des Citoyens qui habitent cette Capitale soit considérable, ce n'est gueres que dans des maisons de peu d'importance qu'on éleve quatre étages l'un sur l'autre, par la raison que plus l'espace est étroit en faisant les bâtimens fort exhaussés, & plus les appartemens sont obscurs, principalement dans les étages inférieurs.

Maisons appartenantes l'une à M. de Bernage, l'autre à M. le Baron de Montmorency, situées rue des Sts. Peres.

Maison de Mr. de Bernage.

La Planche III présente l'élévation perspective du côté de la rue des Sts. Peres d'une maison qui appartenoit anciennement à Mr. Falconi & qui depuis plusieurs années a été vendue par moitié l'une à Mr. le Baron de Montmorency, l'autre à M. de Bernage, Prévôt des Marchands. Sans doute que de tout tems cette maison avoit été construite pour être habitée par deux propriétaires, ce qui peut se remarquer par ses deux portes si voisines l'une de l'autre; & quoiqu'elles ne subsistent plus précisément comme elles se voyent ici, elles ne laissent pas que de donner entrée en particulier à chacune de ces maisons, lesquelles sont séparées par un mur de clôture à plomb du grand trumeau C. Cette considération est assez importante à observer lorsqu'un propriétaire, dans un terrain d'un certain espace, a intention de construire deux maisons particulieres. Alors pour communiquer la lumiere dans les appartemens, il est bon de ranger les ailes de son bâtiment de maniere que la cour devenant commune & n'étant séparée que par un mur de 9 pieds de hauteur, elle procure un plus grand volume d'air aux deux corps de logis; c'est ce qu'on a observé aux deux maisons de Mr. le Président Chevalier, Fauxbourg St. Honoré, que nous rapportons dans le troisiéme Volume.

Maison appartenante à l'Hôtel-Dieu, sise rue St. Guillaume, occupée par Mr. le Procureur Général.

Maison rue S.Guillaume.

Cette maison a été bâtie vers l'an 1638, sur le dessein du sieur le Muet, Architecte du Roi, telle qu'on la voit dans les Planches IV & V. Son peu de terrain avoit contraint de se servir d'un emplacement de l'autre côté de la rue pour y construire les basse-cours de cette maison, ausquelles on commmunique à couvert par un passage vouté qui traverse la rue. Depuis ayant eu occasion d'acquérir un terrein assez considérable on a rendu cet Hôtel plus spacieux en l'augmentant, du côté des jardins, de bâtimens capables de loger des personnes de la premiere distinction, mais dont les nouvelles distributions n'ayant rien de recommandable n'ont pas paru nécessaires à ajouter ici.

Lors de la restauration de cet Hôtel, vers 1720, l'on a aussi fait quelques changemens dans la décoration des façades; mais comme ces changemens consistent plus dans la suppression de quelques ornemens que dans l'ordonnance de l'Architecture, l'on a aussi cru qu'il étoit préférable de laisser ces élévations (Pl.V) telles que le Muet les avoit fait exécuter, ces ornemens y faisant bien & présentant d'ailleurs l'idée de l'Architecture du siécle dernier qui a bien des égards, & selon le sentiment de quelques-uns l'emporte sur celle d'aujourd'hui, principalement lorsqu'elle se trouve exécutée avec autant d'exactitude & de précision que l'est l'édifice dont nous parlons; cette maison est composée de deux étages & d'un Attique dont les proportions sont régulieres, & la distribution des membres & des ornemens assez agréable.

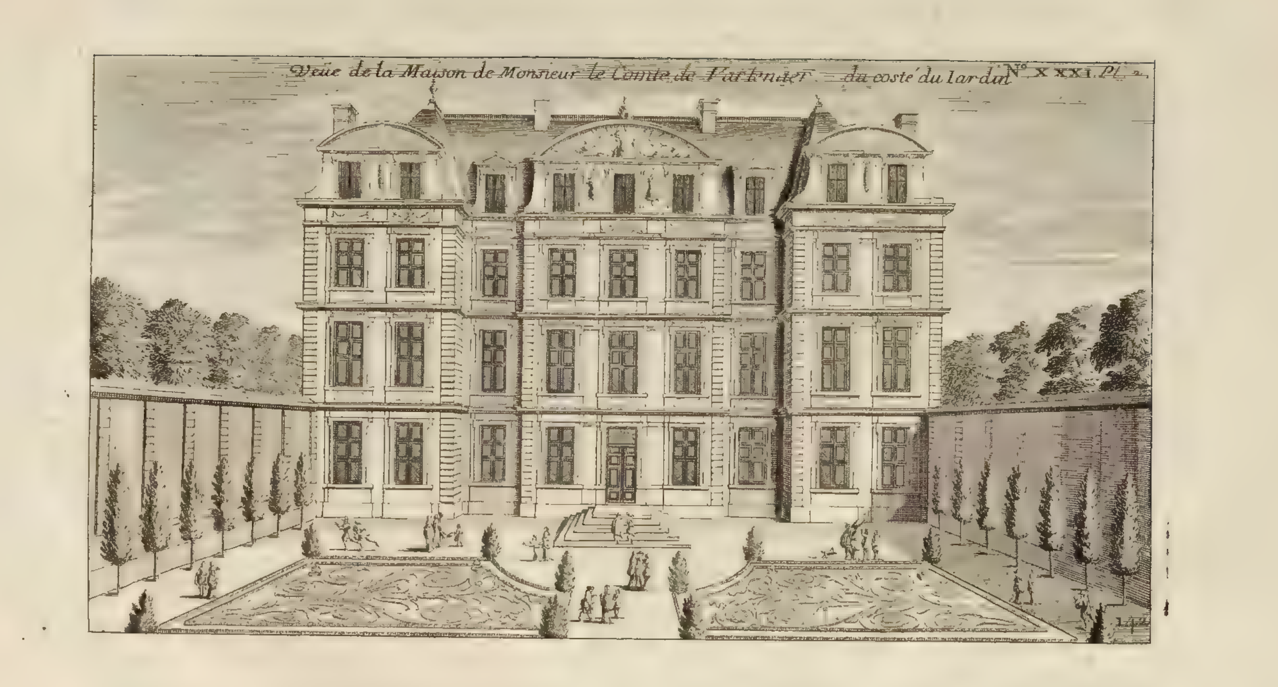
Maison appartenante à M. le Duc de Mortemart, sise rue St. Guillaume, autrefois celle des Rosiers, attenant l'Hôtel dont nous venons de parler.

Maison de M. le Duc de Mortemart.

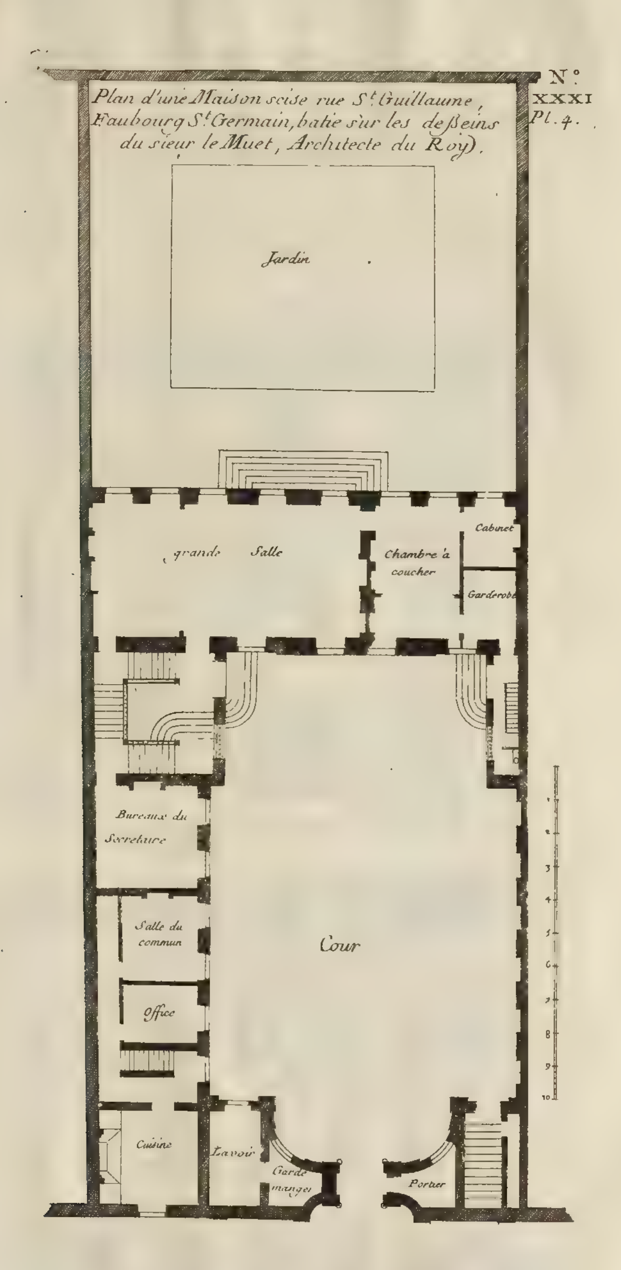
Cet Hôtel, du dessein du sieur Marot, est occupé aujourd'hui par Madame la Comtesse de Pont-Chartrain, les changemens considérables qui y ont été faits depuis environ 50 ans la rendent méconnoissable; mais comme ce qui y a été ajouté depuis ne vaut pas l'ordonnance de l'Architecture qu'on remarque dans les Planches

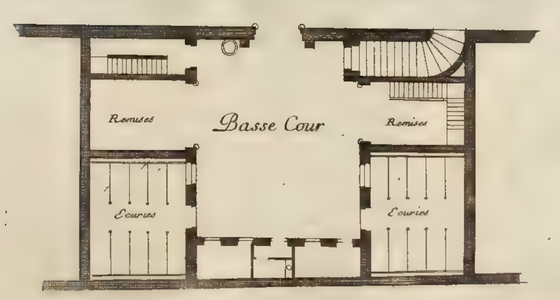


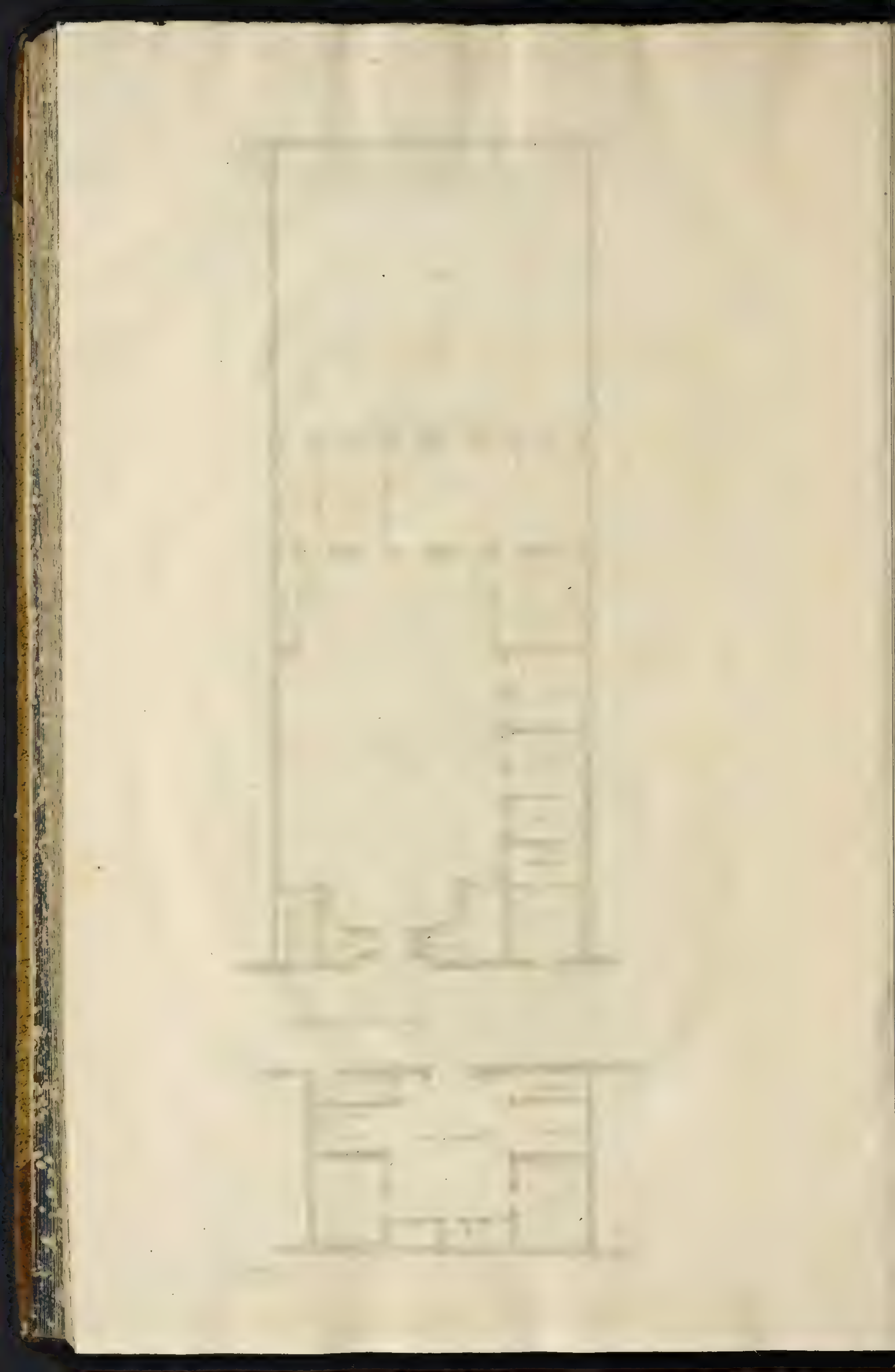
Veüe de la face de la Maison de Mr de Vartenaer sur le quais malaquais.


Veüe de la Maison de Monsieur le Comte de
du costé du Iardin
N.o XXXI. Pl. 2


Veue de la Maison de Mr. Falconi rue St. Pere
N° XXXI. Pl. 3.
C
B
A
143


Plan d'une Maison scise rue St. Guillaume, Faubourg St. Germain, batie sur les deßeins du sieur le Muet, Architecte du Roy).
N°. XXXI
Pl. 4.
Jardin
grande Salle
Chambre à coucher
Cabinet
Garderobe
Bureaux du Secretaire
Salle du commun
Office
Cour
Cuisine
Lavoir
Garde manger
Portier

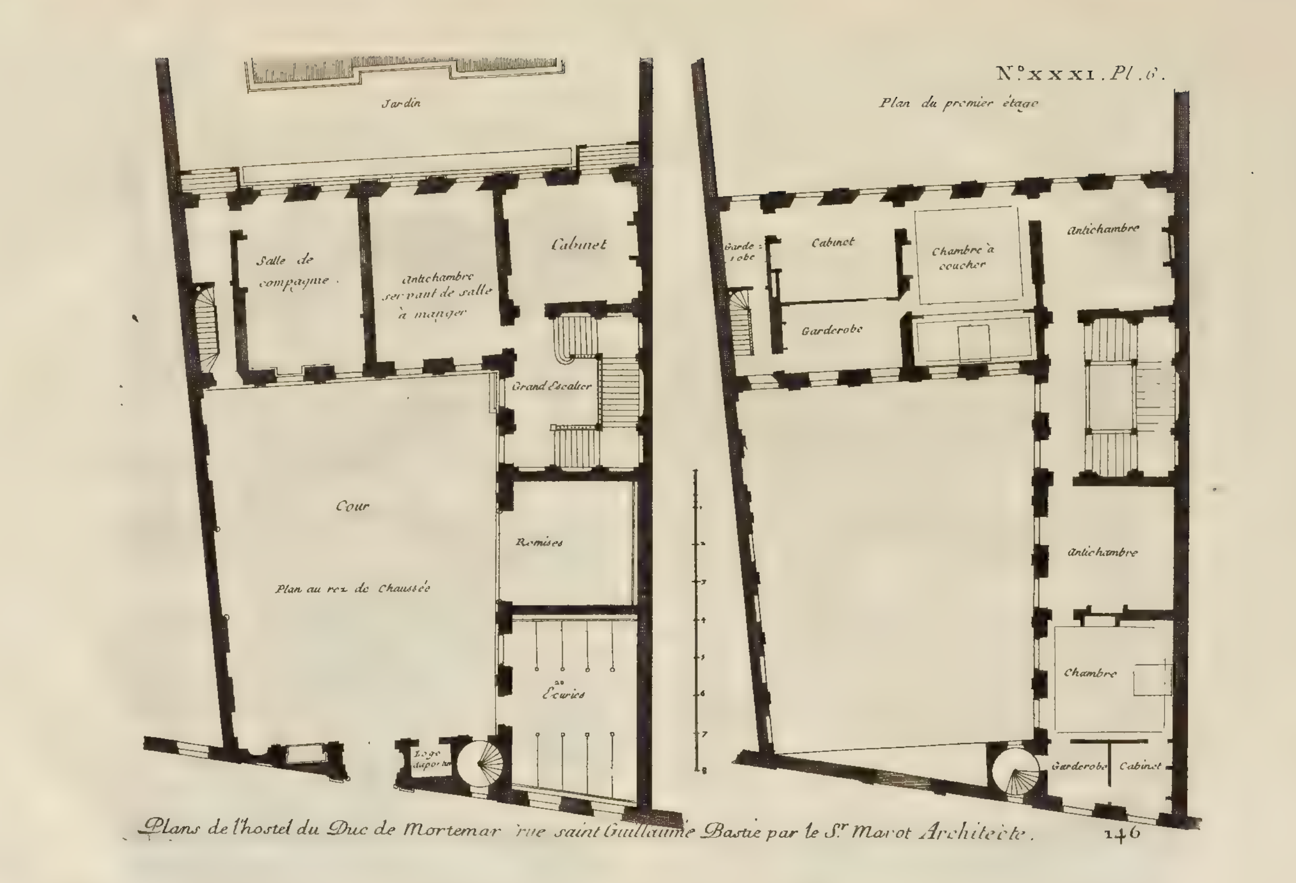

Rüe St. Guillaume
Basse Cour
Remises
Remises
Ecuries
Ecuries



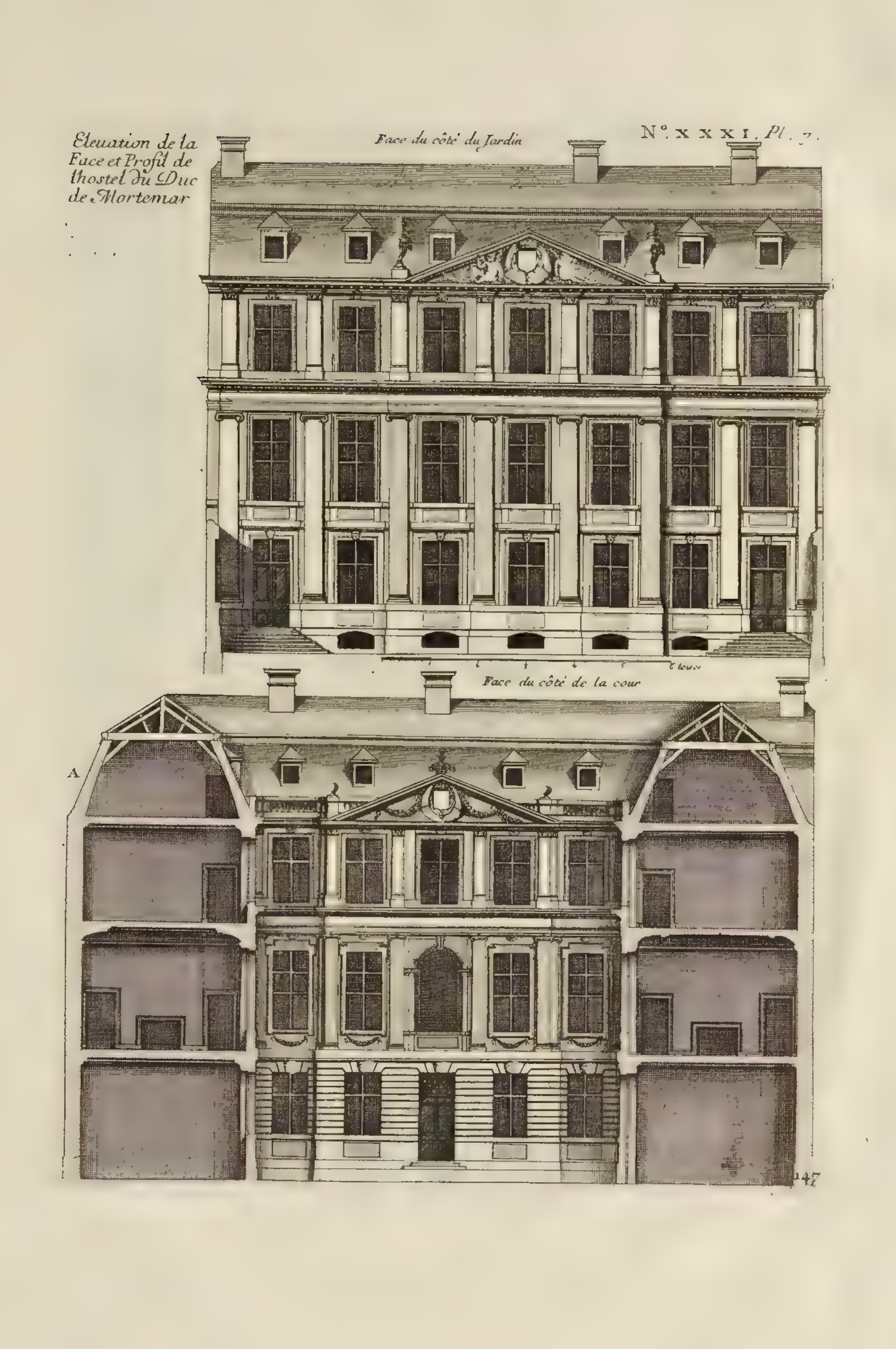


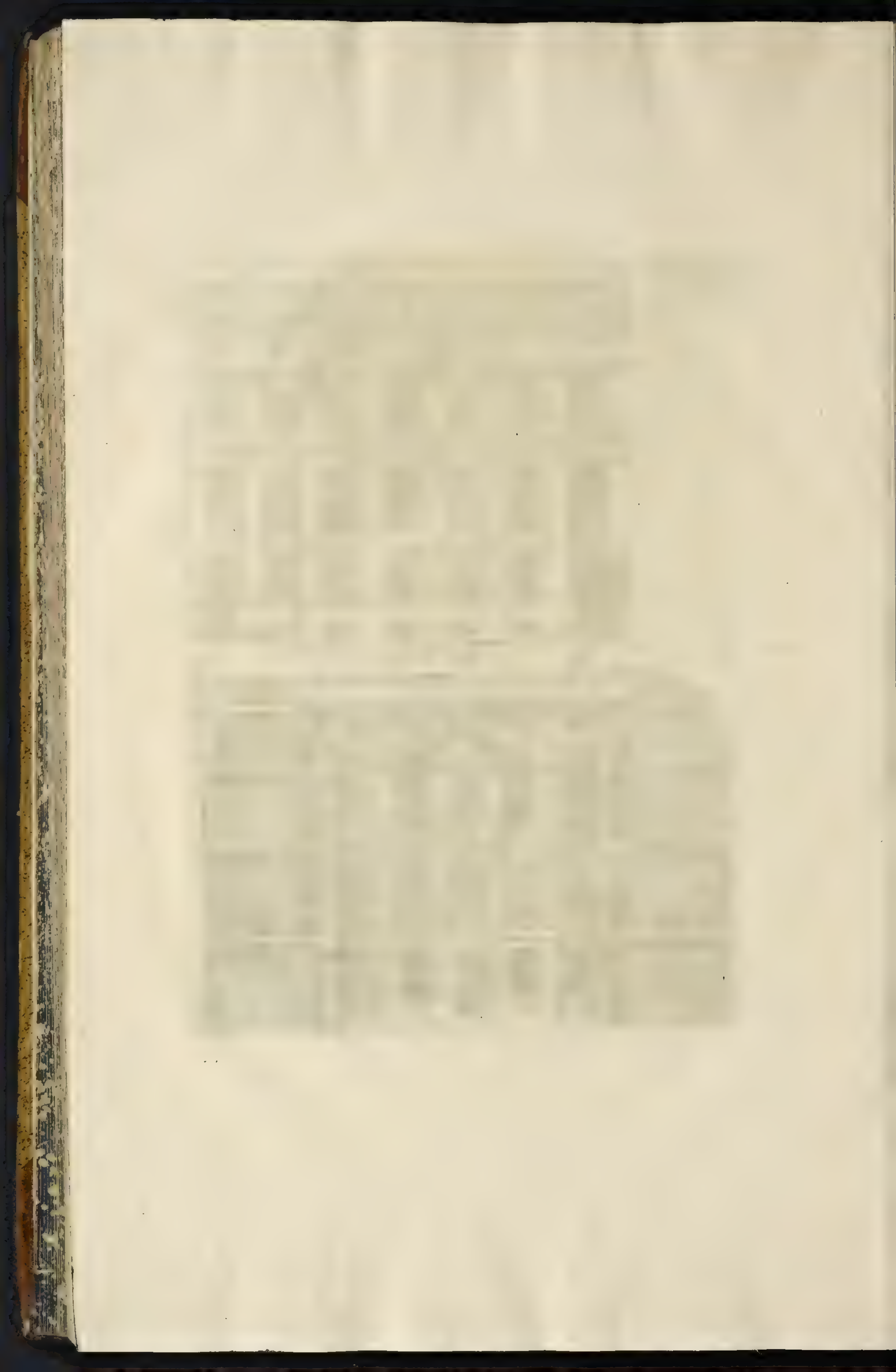
Face du coste de la Cour d'une Maison apartenant à l'Hotel Dieu, du deßein du sieur le Muet.

N°. XXXI. *Planche 5.*



Plans de l'hostel du Duc de Mortemar rue saint Guillaume Bastie par le Sr. Marot Architecte.


Eleuation de la
Face et Profil de
lhostel du Duc
de Mortemar
Face du côté du Jardin
N°. XXXI. Pl. 7.
6 toises
Face du côté de la cour
A
147





Veue de la rue Tarane, de l'Hotel de la Force, du dessein du Sr. Guiard et de la Fontaine de la Charité 148

VI & VII, nous n'avons pas cru devoir en faire mention, ayant préféré ces anciennes décorations extérieures, qui consistent du côté de la cour en un soubassement au rez-de-chaussée,& un Ordre Ionique au premier étage lequel est couronné d'un Attique surmonté d'une mansarde. Du côté du jardin se voit un grand Ordre Ionique qui embrasse deux étages, couronné d'un Attique, &c. Sous ce bâtiment sont pratiquées les cuisines qui sont éclairées par les soupiraux qu'on remarque à la façade du côté du jardin. Maison de M. le Duc de Mortemart.

Il faut observer que la coupe marquée A dans l'élévation du côté de la cour n'est pas exécutée, & qu'elle ne peut pas avoir lieu en comparant les plans. Sans doute cette aile avoit été projettée, mais faute d'avoir pû acquérir du terrain, cet Hôtel est resté tel que l'expriment les plans sur la Planche VI.

Hôtel de la Force, rue Taranne, près la fontaine de la Charité.

Cet Hôtel, qui fut bâti en 1644 par le sieur Gittard Architecte, se nommoit autrefois *Hôtel de S. Simon*, & fut acheté en 1715 par le Duc de la Force dont il porte le nom; l'on en voit seulement ici, Planche VIII, la façade du côté de la rue Taranne; le reste de cette maison, qui, il y a 50 ans, passoit pour belle, n'étant aujourd'hui que fort ordinaire quoiqu'assez vaste. Cependant l'on ne peut disconvenir qu'il n'y ait des beautés, de la régularité & de la simétrie dans l'élévation dont nous parlons, considération qui nous a porté à lui donner une place dans ce recueil. A côté de ce bâtiment & sur la même Planche, l'on voit en perspective la fontaine de la Charité, dont l'ordonnance est d'assez bon goût; vrai-semblablement elle fut bâtie dans le même-tems que l'Hôpital de la Charité, au mur duquel elle est adossée; on y lit dans une table de marbre noir, ces vers de Santeuil. Hôtel de la Force.

Quem pietas aperit miserorum in commoda fontem
Instar aquæ largas fundere monstrat opes.

Voyez le dessein géométral de cette Fontaine dans le Tome II de l'Architecture Hydraulique de Mr. Belidor, Livre IV, Chapitre IV, Planche IV.



CHAPITRE XXXII.

Description du Portail de l'Eglise de la Charité, situé rue des Sts. Peres.

Portail de la Charité.

L'EGLISE où est située le portail dont nous parlons, fut fondée par la Reine Marie de Medicis qui en posa la premiere pierre en 1673. Nous n'en donnons point ici le plan, parce qu'elle n'est recommandable que par quelque partie de sa distribution, & qu'elle est comprise dans la totalité des bâtimens de l'Hôpital (*a*) connu sous ce nom : nous dirons seulement qu'elle est composée d'une nef de 29 pieds de largeur sur 9 toises 2 pieds de longueur, aux deux côtés de laquelle sont distribuées plusieurs Chapelles de 12 pieds un quart en quarré : la croisée de cette Eglise a 69 pieds de longueur dans œuvre sur 33 de largeur. Au milieu & en face de la nef est le chœur des Religieux, au-devant duquel est le maître Autel situé de maniere que de la nef & de la croisée de l'Eglise on joüit facilement de la vûe de ce maître Autel, aussi-bien que de deux autres grands Autels placés dans les deux extrêmités de la croisée. Ce coup d'œil qui doit être regardé comme un des principaux avantages de la distribution d'un édifice sacré, & qui se remarque dans l'Eglise dont nous parlons, est toûjours préférable à la décoration souvent mal entendue qu'on affecte dans ces monumens, au lieu d'y faire régner la majesté & la simplicité, simboles essentiels de la piété Chrétienne. (*b*)

Décoration extérieure du Portail de la Charité.

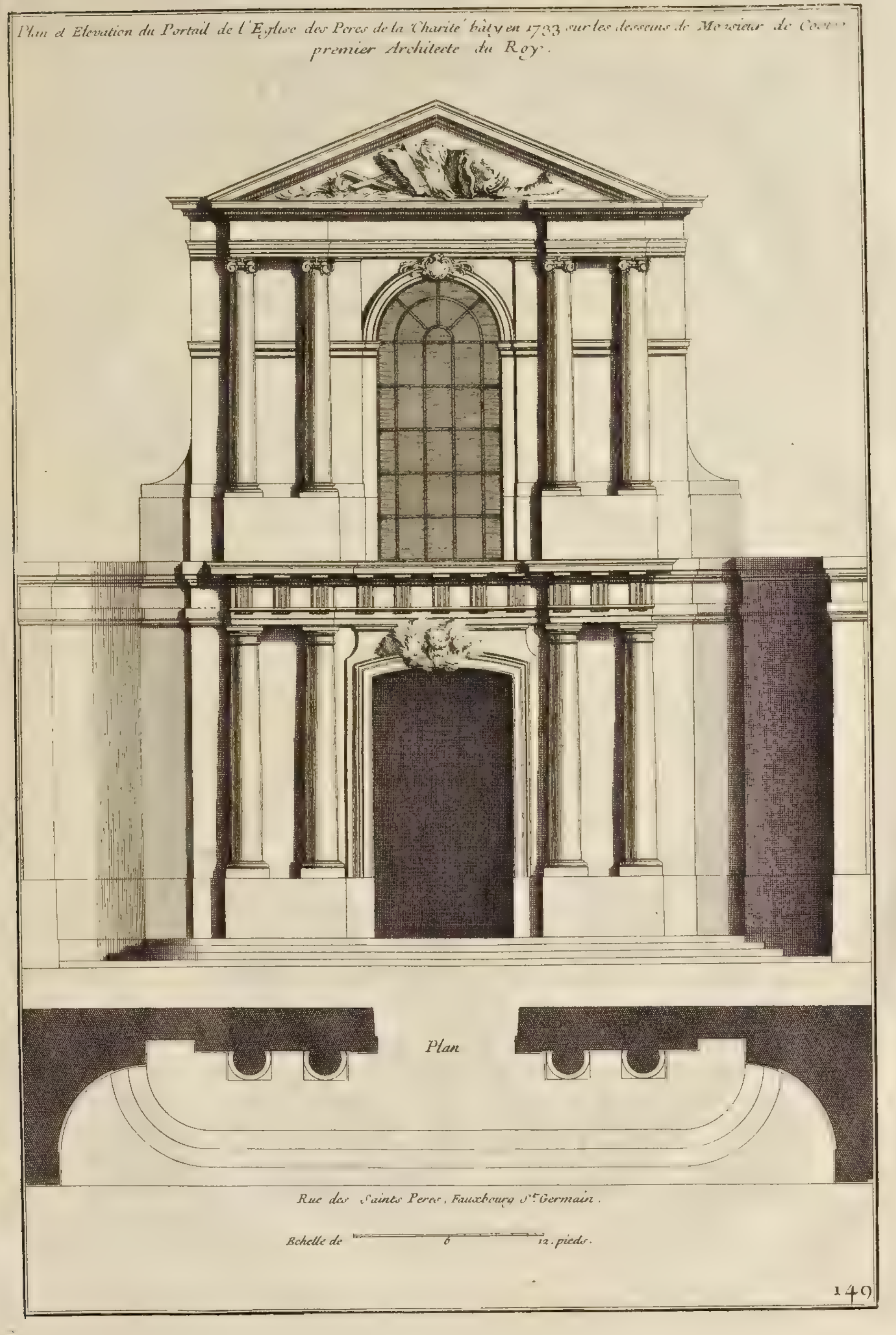
Ce Portail fut bâti en 1733 sur les desseins de Robert de Cotte, premier Architecte du Roi ; il est composé de deux Ordres d'Architecture élevés l'un sur l'autre, sçavoir un Ordre Ionique sur un Dorique. Comme ce frontispice est bâti sur une rue assez étroite, on a pratiqué une tour creuse pour pouvoir prendre la largeur d'un perron & la saillie de ses marches, sans embarasser la voye publique. Cette considération a porté aussi à engager les colonnes dans le vif du mur de face, afin de prendre moins d'épaisseur aux dépens du terrein de l'Eglise.

Nous venons de dire que ce monument avoit été bâti sur les desseins de M. de Cotte ; mais comme il n'a été exécuté que quelque tems après sa mort, il aura sans doute reçû quelque changement considérable lors de son édification. Cet Architecte qui avoit un mérite supérieur, n'auroit certainement pas souffert la plupart des licences qui se remarquent ici ; telles sont l'irrégularité du plafond de la corniche Dorique, la grandeur, la forme & la proportion de la porte du rez-de-chaussée, dont la baye trop considérable paroît anéantir les colonnes. Sa forme bombée est d'ailleurs plus propre à exprimer une croisée qu'une porte principale, & sa hauteur qui est moindre que le double de sa largeur est un défaut essentiel dont plus d'une fois nous avons blâmé l'abus dans une ordonnance Dorique. Il eut été aussi plus convenable de ne pas faire retourner l'entablement sur les colonnes du rez-de-chaussée, une plate bande continue, en évitant l'irrégularité du dessous de la corniche, auroit rendu en même-tems cette ordonnance plus mâle & plus relative à la solidité que semble exiger l'Ordre Dorique.

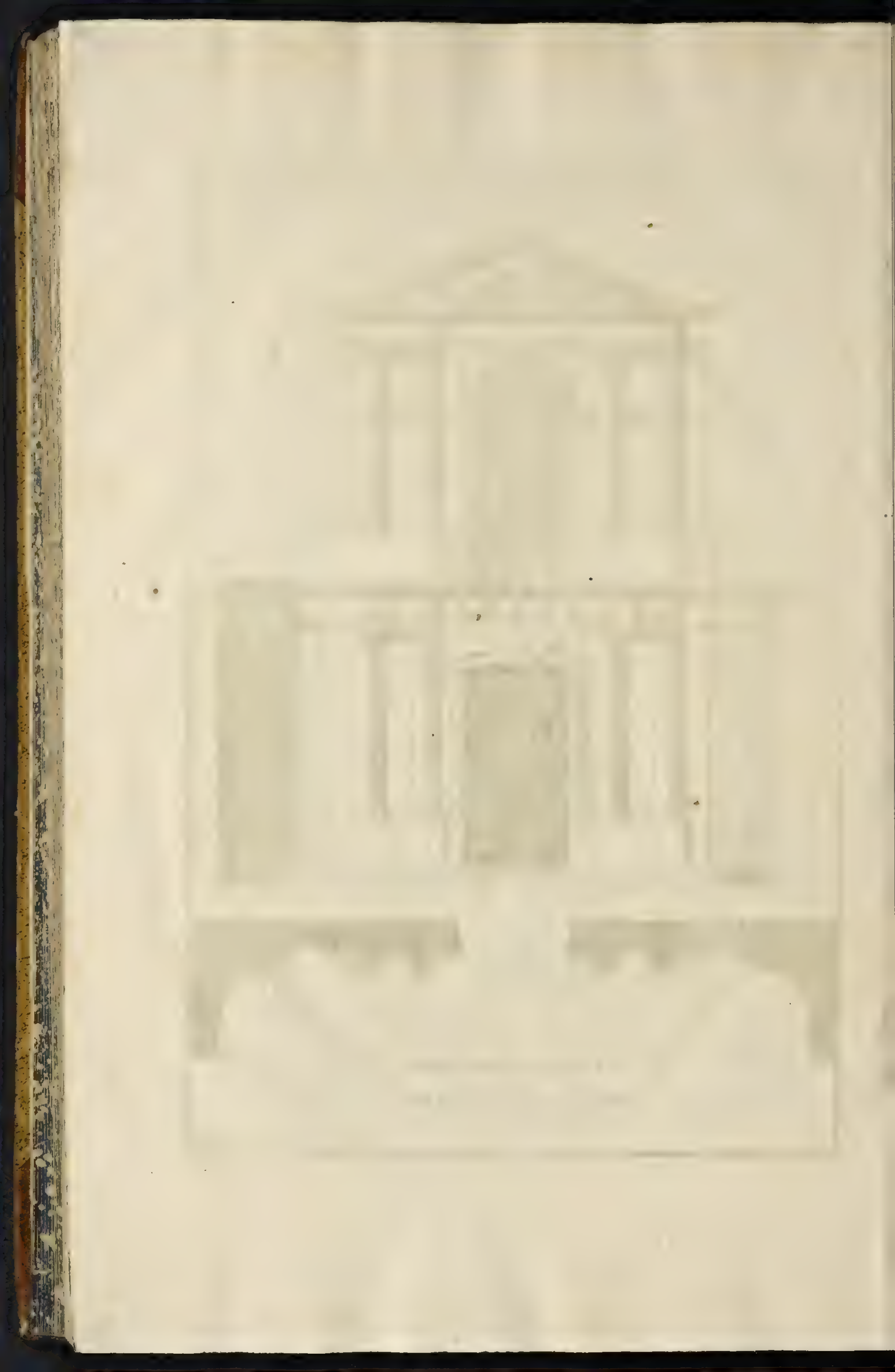
A l'égard du second Ordre, il auroit dû être converti en pilastres, cela auroit donné

(*a*) Cet Hôpital est le chef de toutes les autres Congrégations de ce même Ordre qui sont établies en France. C'est aussi dans cette Communauté que se tiennent les assemblées triennales pour l'élection des Supérieurs, & où se fait le Noviciat. Cette Communauté est composée d'environ 60 Religieux, dont les revenus & les aumônes leur sont communes avec les malades, pour lesquels il y a 150 lits distribués dans trois salles, & où l'on ne reçoit que des hommes d'un genre de maladie non incurable.

(*b*) On remarque dans cette Eglise un bon tableau de Jouvenet & un autre de Dullin, aussi bien que dans les salles des malades plusieurs tableaux de le Brun, de la Hire, de Testelin, de de Sêve, &c.



Plan et Elevation du Portail de l'Eglise des Peres de la Charité bâty en 1733 sur les desseins de Monsieur de Cotte premier Architecte du Roy.



donné du jeu à la compoſition de ce frontiſpice, & lui auroit procuré de l'élégance, en évitant cependant la maigreur des parties qui le compoſent, en général occaſionnée par la réitération des retours, qui bien loin de faire un bon effet dans un édifice, ſont ſouvent perdre l'idée de la maſſe pour ne remarquer que les détails, leſquels dans quelque occaſion que ce puiſſe être, doivent toûjours être ſubordonnés au tout. La forme de la croiſée de l'Ordre Ionique devroit avoir été reſervée pour l'Ordre Dorique; d'ailleurs ſa proportion élégante s'accorde mal avec la peſanteur de ſes piédroits. Cette peſanteur auroit été maſquée par le chambranle & les arriere-corps d'une croiſée bombée ou quarrée, qui y auroit été plus convenable, & l'on auroit évité par là la continuité de l'impoſte qui paſſe derriere & ſe pénetre dans les colonnes. Portail de la Charité.

Ces deux Ordres élevés l'un ſur l'autre dans un édifice où il ſemble qu'un ſeul auroit pû ſuffire, exigeoient du moins qu'on affectât un appui ou baluſtrade au pied du grand entre-colonnement Ionique; d'ailleurs la ſimplicité des tours creuſes, l'arriere corps des piédroits de l'arcade Ionique, la ſéchereſſe des eſpeces de conſoles placées dans les arriere-corps de l'Ordre ſupérieur, la ſimplicité du nud des murs, & la continuité trop ſvelte des colonnes Doriques & Ioniques élevées l'une ſur l'autre, compoſent une ordonnance qui en général paroît, à bien des égards, éloignée des principes de la bonne Architecture.

CHAPITRE XXXIII.

Deſcription de l'Hôtel de Choiſeuil, ſitué rue & barriere de Sêve.

CET Hôtel fut bâti en 1732 ſur les deſſeins & ſous la conduite de M. Gaubier, qui en fut l'Entrepreneur, pour M. le Comte de Choiſeuil qui l'habite aujourd'hui. Hôtel de Choiſeuil.

Plan au rez-de-chauſſée. Planche I.

Ce bâtiment eſt diſtribué très-régulierement & contient les commodités d'un beaucoup plus grand Hôtel; pour avoir deux antichambres qui précedent le ſalon, l'on a placé le grand eſcalier dans le veſtibule, & l'avantage d'avoir un des murs latéraux ſur la rue St. Romain a procuré les commodités de pratiquer une chambre à coucher de ce côté & des garderobes avec des entreſoles au-deſſus, qui rendent cet appartement complet. Par ce moyen les trois pieces ſur le jardin deviennent des pieces de parade, & la premiere antichambre ſur la cour tient lieu de ſalle à manger, de ſorte que dans un bâtiment de 12 toiſes de face, hors œuvre, ſur 10 de profondeur, il n'eſt guere poſſible de rencontrer une plus heureuſe diſtribution.

La cour de cet Hôtel eſt d'une belle proportion & a ſon entrée par un paſſage de 13 pieds de largeur, aux deux côtés duquel d'une part ſont placées les écuries & de l'autre les remiſes, avec une loge pour le portier, & un eſcalier pour monter aux logemens des domeſtiques & aux greniers conſtruits au-deſſus.

Les cuiſines & offices ſont diſtribuées dans les ſouterrains ſous le principal corps de logis, dont le rez-de-chauſſée eſt élevé de trois pieds & demi, hauteur qui a laiſſé la liberté de pratiquer des ſoupiraux pour éclairer ces ſouterrains. Voyez la diſtribution de ces cuiſines, Planche II, Figure 3.

Distribution des étages supérieurs. Planche II.

Hôtel de Choiseuil.

La Figure premiere présente le plan du premier étage de ce bâtiment, qui est assujetti à la même distribution que le rez-de-chaussée ; le petit escalier marqué A monte aux mansardes & descend jusques dans les souterrains pour le dégagement des domestiques.

La Figure seconde offre la distribution du plan des mansardes, subdivisées en plusieurs pieces, les unes pour le logement des Officiers, & les autres pour les domestiques, avec un garde-meuble. Toute ces pieces se communiquent & se dégagent par un corridor commun.

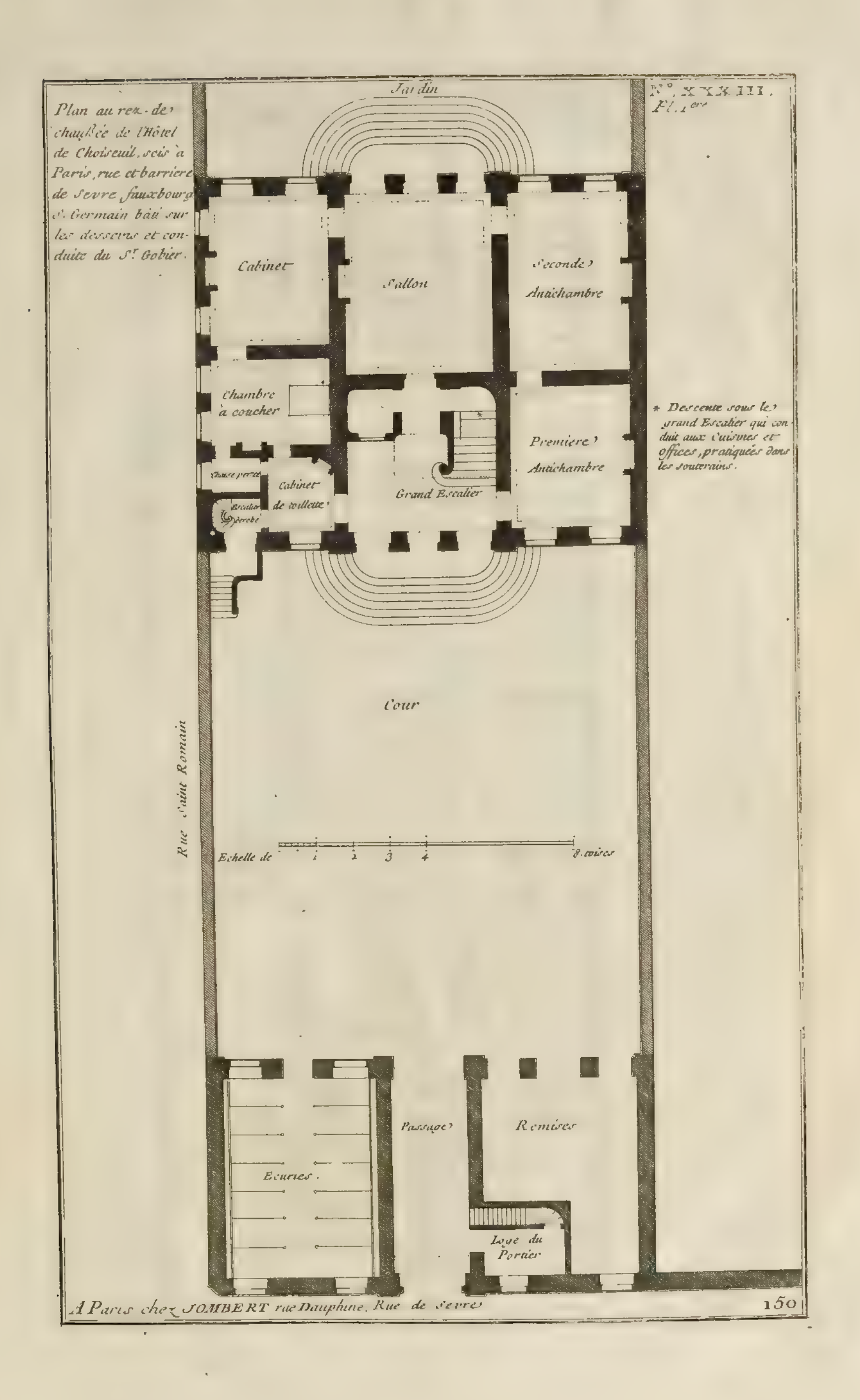
Décoration extérieure de cet Hôtel. Pl. III.

Les commodités qu'on a observées dans les plans que nous venons de décrire, & qui sont distribuées dans un terrein si borné, nous ont porté à insérer cette maison dans cet Ouvrage ; mais nous nous trouvons forcés d'avouer que la décoration des façades est bien moins recevable, principalement lorsqu'on considére l'ordonnance des avant-corps dont les piédroits des arcades sont de beaucoup trop étroits, & présentent une Architecture dont la solidité apparente n'est pas vraisemblable. Il auroit mieux valu, du moins du côté de la cour, ne pratiquer qu'un avant-corps d'une arcade pour éviter de mettre un trumeau dans le milieu de la façade, & avoir tout-à-fait supprimé celui du côté du jardin, pour former sept arcades dont quatre auroient été feintes, & dans lesquelles on auroit conservé les croisées comprises dans les deux arriere-corps qui se voyent ici. Alors on auroit évité la petitesse des trumeaux, qui est absolument contraire aux regles de la bonne Architecture ; il est vrai qu'on auroit été obligé de donner un peu plus de largeur au sallon, mais cette largeur auroit pû être prise aux dépens de l'épaisseur des murs, qui est trop considérable pour le diamétre des pieces.

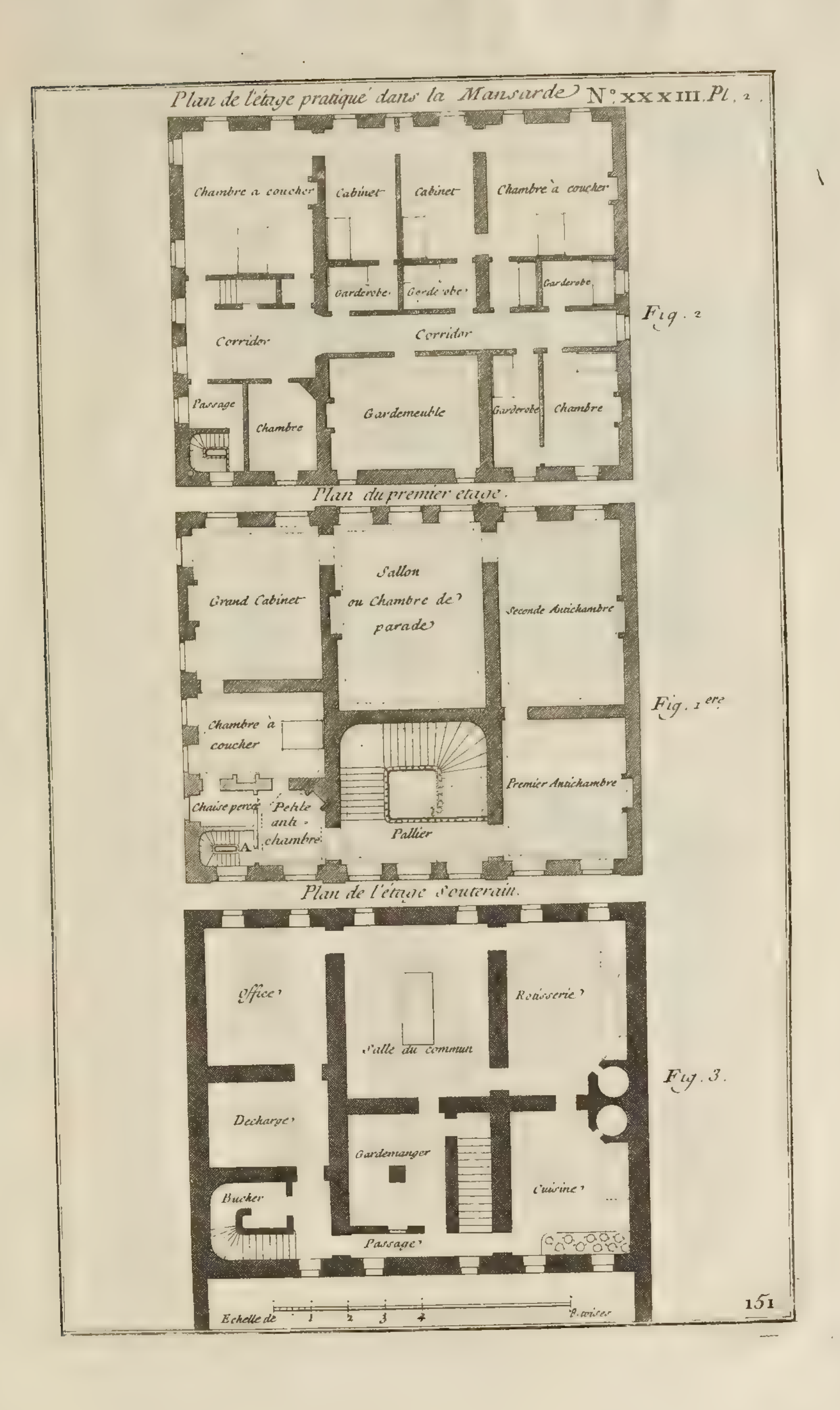
On n'a point donné la coupe de cet Hôtel, ni la décoration des façades sur les rues de Sêve & de S. Romain, étant traitées d'une maniere fort simple & d'une ordonnance assez négligée.

Fin du premier Volume.

De l'Imprimerie de J. Chardon, rue Galande à la Croix d'or. 1752.

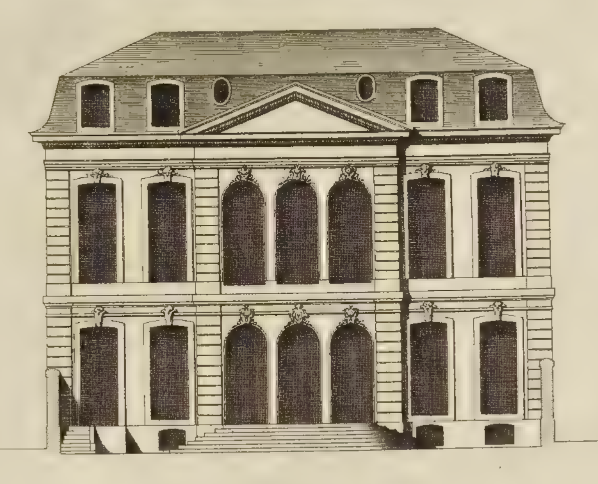


Jardin
N°. XXXIII.
Pl. 1ere
Plan au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Choiseuil, scis à Paris, rue et barriere de Sevre fauxbourg S. Germain bâti sur les desseins et conduite du Sr. Gobier.
Cabinet
Sallon
Seconde Antichambre
Chambre à coucher
Chaise percée
Cabinet de toillette
Escalier derobé
Grand Escalier
Premiere Antichambre
* Descente sous le grand Escalier qui conduit aux Cuisines et offices, pratiquées dans les souterrains.
Cour
Rue Saint Romain
Echelle de 1 2 3 4 8. toises
Passage
Remises
Ecuries.
Loge du Portier
A Paris chez JOMBERT rue Dauphine. Rue de Sevre
150

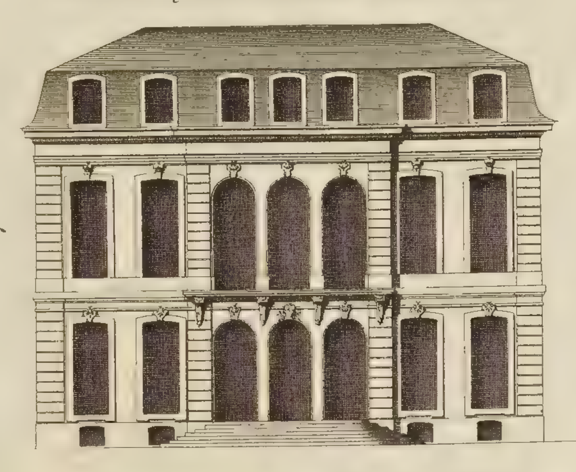

Plan de l'étage pratiqué dans la Mansarde N°. XXXIII. Pl. 2.
Chambre a coucher
Cabinet
Cabinet
Chambre a coucher
Garderobe
Garderobe
Garderobe
Fig. 2
Corridor
Corridor
Passage
Chambre
Gardemeuble
Garderobe
Chambre
Plan du premier etage.
Sallon
ou Chambre de parade
Grand Cabinet
Seconde Antichambre
Fig. 1ere
Chambre a coucher
Premier Antichambre
Chaise percée
Petite anti-chambre
A
Pallier
Plan de l'étage Souterain.
Office
Rotisserie
Salle du commun
Fig. 3.
Decharge
Gardemanger
Bucher
Cuisine
Passage
Echelle de 1 2 3 4 ... toises
151

N° XXXIII. Pl. 3.

Elevation de la façade de l'Hôtel de Choiseuil du côté de la Cour



Elevation de la façade du dit Hôtel, du côté du Jardin.



Echelle de 1 2 3 4 5 10 toises

APPROBATION.

J'AI lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier les deux premiers Volumes de l'*Architecture Françoiſe*, par Mr. Blondel. Le public connoiſſoit déja une partie des Planches de ce grand Recueil, mais les augmentations conſidérables & les deſcriptions que l'Auteur vient d'y ajoûter en font un Ouvrage tout nouveau. Un Livre de cette nature ne pouvoit gueres ſe paſſer d'un examen raiſonné, ou d'une critique judicieuſe. Il nous a paru que M. Blondel en relevant les défauts dont les meilleures compoſitions ne ſont pas toujours exemptes, s'étoit renfermé dans les bornes de ſon ſujet, & que ſon travail ſeroit très-utile au progrès de la bonne Architecture. Fait à Verſailles le 22 Juillet 1752. LE BLOND.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. Notre amé CHARLES-ANTOINE JOMBERT, notre Libraire à Paris, Nous a fait expoſer qu'il déſireroit faire imprimer & réimprimer des Ouvrages qui ont pour titre *ARCHITECTURE FRANÇOISE par M. Blondel. Cours d'Architecture par Daviler, avec un Dictionnaire des termes d'Architecture par le même. Méthode pour apprendre le deſſein, avec des figures & des Académies. Traité de Stereotomie, par M. Frezier. Architecture Moderne. De la decoration des Edifices par M. Blondel. La Théorie & Pratique du Jardinage, par Alexandre le Blond. Oeuvres de M. Belidor, ſçavoir le Cours de Mathématique, la Science des Ingénieurs, le Bombardier François & l'Architecture Hydraulique. Cours de Science Militaire par M. le Blond, contenant l'Arithmétique & la Géométrie de l'Officier, la Fortification, l'Artillerie, l'Attaque & la Défenſe des Places, la Caſtramétation, la Tactique, &c. Recueil des Pierres gravées du Cabinet du Roi.* S'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce néceſſaires. A ces cauſes voulant favorablement traiter l'Expoſant, nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes de faire imprimer & réimprimer leſdits Ouvrages autant de fois que bon lui ſemblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de dix années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance, comme auſſi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire leſdits Ouvrages, ni d'en faire aucuns extraits ſous quelque prétexte que ce ſoit d'augmentation, correction, changement ou autres, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mil livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Expoſant ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion & réimpreſſion deſdits Ouvrages ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée attachée pour modele ſous le contre-ſcel des Préſentes; que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725; qu'avant de les expoſer en vente les manuſcrits & imprimés qui auront ſervi de copie à l'impreſſion & réimpreſſion deſdits Ouvrages ſeront remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur de la Moignon, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur de la Moignon, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur de Machault, Commandeur de nos Ordres, le tout à peine de nullité des Préſentes; du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes ayant cauſes pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Préſentes qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin deſdits Ouvrages, ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers Secretaires, foi ſoit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & néceſſaires ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de haro, charte Normande & Lettres à ce contraires. Car tel eſt notre plaiſir. DONNE' à Verſailles le vingt-uniéme jour du mois d'Août, l'an de grace mil ſept cens cinquante-deux, & de notre Regne le trente-ſeptiéme.

Par le Roi en ſon Conſeil, SAINSON.

Regiſtré ſur le Regiſtre treize de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 19. fol. 12, conformement aux anciens Reglemens confirmés par celui du 28 Fevrier 1723. A Paris le 29 Août 1752.

HERISSANT, *Adjoint.*

AVIS AU RELIEUR

Pour placer les cent cinquante-deux Planches de ce premier Volume.

LES Planches de ce Recueil ne doivent point ſortir hors du Livre : celles qui ſont tirées ſur la feuille entiere doivent être pliées en deux par le milieu, en y collant dans le fond un onglet aſſez large pour qu'elles puiſſent s'étendre aiſément en ouvrant le Volume. A l'égard des Planches qui n'occupent que la demie feuille, celles qui ſont tirées deux à deux ſe coudront dans le fond de même que les feuilles d'impreſſion, & celles qui ne forment qu'un ſimple feuillet ſe colleront dans le fond ſans qu'il ſoit beſoin d'y ajoûter d'onglet.

LIVRE SECOND.

Total... 252 Planches.

